

Carl Bernenstam erhållit detta arbete på Ellinge den 12 Juli 1883 af Grefve Carl Dücker.

Rooses V, p. 105-10
The concept by Rubens.
the design by
Quellinus.



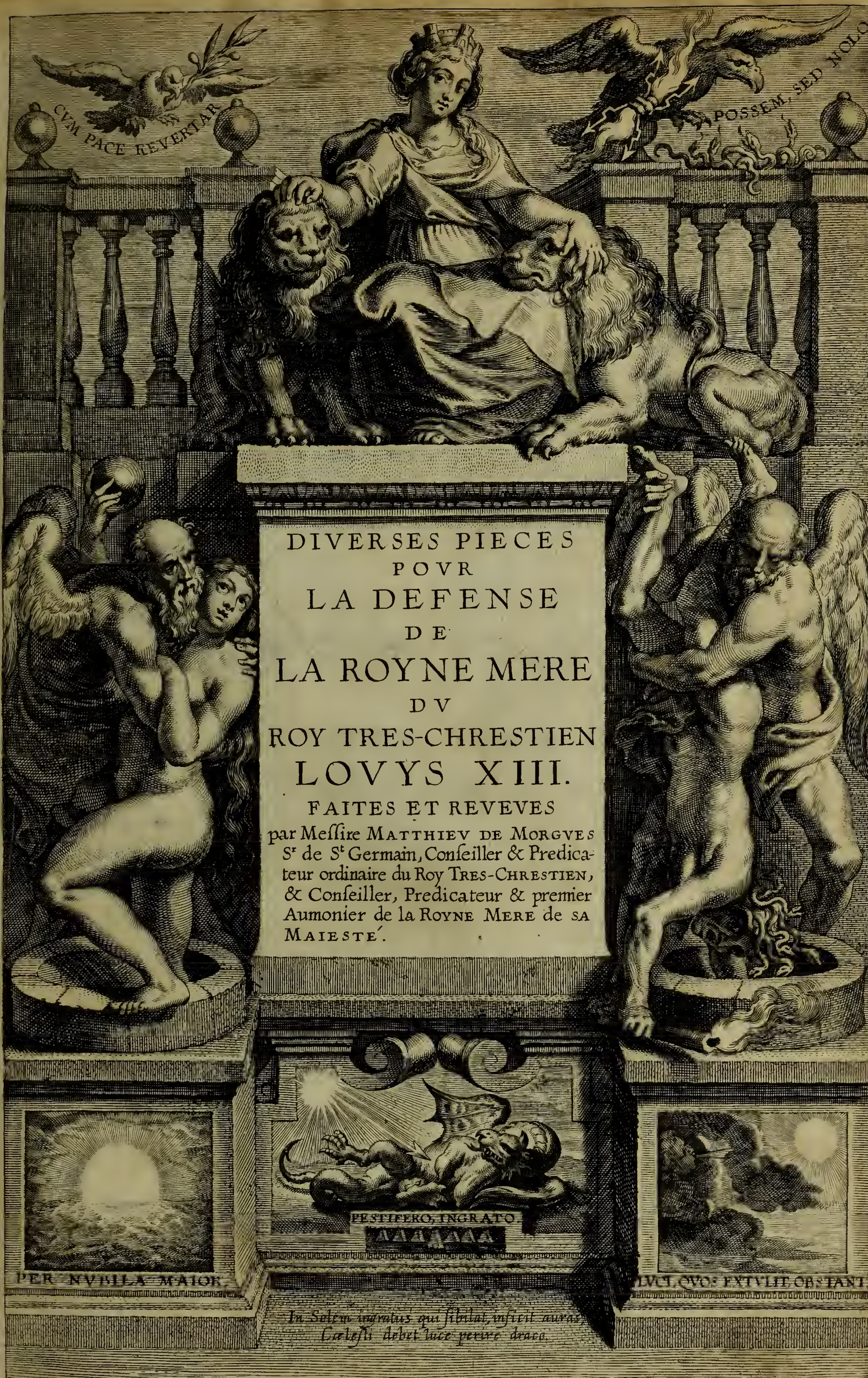
Titel v. Rubens!

DIVERSES PIECES
POVR
LA DEFENSE
DE
LA ROYNE MERE
DV
ROY TRES-CHRESTIEN
LOVYS XIII.

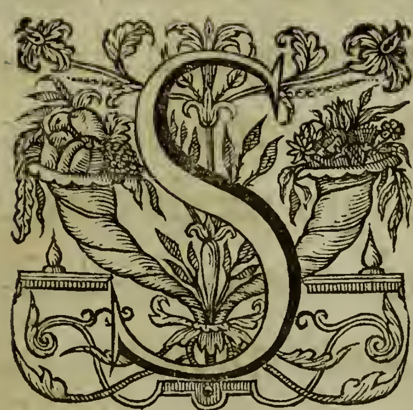
Imprimé chez Plantin

à Anvers

MDCXXXVII


CVM PACE REVERTAR
POSSEM, SED NOLO
DIVERSES PIECES
POVR
LA DEFENSE
DE
LA ROYNE MERE
DV
ROY TRES-CHRESTIEN
LOVYS XIII.
FAITES ET REVEVES
par Meſſire MATTHIEV DE MORGVES
S^r de St Germain, Conſeiller & Predica-
teur ordinaire du Roy TRES-CHRESTIEN,
& Conſeiller, Predicateur & premier
Aumonier de la ROYNE MERE de SA
MAIESTÉ.
PESTIFERO, INGRATO.
PER NVBILA MAIOR
LVCI, QVO: EXTVLIT OBSTANT
In Solem ingratus qui ſibilat, inficit auras;
Cæleſti debet luce perire draco.

AV ROY.

IRE,

Il eſt vray, que les maiſons des Roys ſont des lieux ſacrez, leurs throſnes ſont des autels, leurs perſonnes, les images viuantes de la Diuinité; & que Pythagore diſoit, qu'on change d'eſprit en entrant dans les temples, & approchant des ſtatues des Dieux. Si i'ay vn iour l'honneur de me ietter aux pieds de VOSTRE MAIESTÉ, elle recognoiſtra que ſa Royale preſence ne me donne point des ſentimens nouueaux pour ſa Dignité, & pour ſon Eſtat; mais qu'elle a le pouuoir de faire paroiſtre les anciens, que i'ay conſerué auec grand ſoin.

SIRE, i'ay esté fidele estant mal traité sous vostre auctorité : & lors qu'on me deshonnoroit aupres de V. M. ie defendois tout seul l'honneur de Vostre Naissance. Ie n'ay point cherché en cet emploi d'autre satisfaction, que celle qu'vn homme de bien trouue en l'exercice de la Vertu : elle m'a conseillé de quiter mon pays, d'abandonner mes biens, d'exposer ma vie aux dangers, & mes intentions aux medisances. Ie n'ay point apprehendé tous ces mauuais rencontres, que i'auois preueu, & choisi; mais i'ay esté extremement affligé, lors que i'ay apris que l'imposture auoit eu la puissance de m'esloigner des bonnes graces de V. M. iusques à ce qu'vn changement me donne le moyen de faire cognoistre, ie ne dis pas l'innocence, mais le merite de mes actions.

SIRE, il faut aduoüer qu'vn bon seruiteur est bien mal-heureux, s'il est condamné ayant droict de demander recompense, pour la vertu contraire au crime qu'on luy impose. I'espere que le mesme

soleil

ſoleil qui ſera eſclater voſtre Iuſtice, qui eſcartera les tenebres des confuſions, & qui rendra ſa lumiere à la Royne voſtre Mere; ſera voir à V. M. la verité de mes eſcrits, & les reſpects qu'ils ont touſiours porté à voſtre ſacrée perſonne. Il eſt vray, SIRE, que i'ay crié vn peu haut contre ceux qui rauiſſoient à V. M. la gloire de ſes entrepriſes, la Paix de Sa Maiſon, le repos, les cœurs & les richeſſes de ſes ſuiets, les places & ſeuretez de ſon Eſtat, qui ſont les pieces de ſa Couronne. C'eſt vn teſmoignage que ie ſuis fidele à mon Roy, & à mon pays, d'auoir dit en la naiſſance du mal, que les eſtrangers pourroient tirer vn grand profit de ſon progrez. Ce que i'ay eſtimé deplorable, eſt, que tous les deſordres que ie remarquois, venoient de la part d'vn homme ſi violent, que pour les deſcouurir, i'ay eſté contraint de me couurir de la protection d'vn Prince, auquel V. M. a declaré la guerre. Ceux qui pour cette conſideration me veulent faire paſſer pour mauuais François, ne ſçauent

pas

pas que pour eſtre bon citoien, il faut eſtre ſage homme : ie ne le ſerois pas, ſi ie m'amuſois, comme font les gouiats dans les armées, à dire des iniures à ceux que V. M. tient pour ſes ennemis; ou ſi ie ne ſçauois point viure dans vn pays, où la Prouidence de Dieu m'a enuoyé.

Si iamais les affaires changent (comme ie l'eſpere de la bonté de Dieu qui vous aime & voſtre Eſtat) ie demanderay à V. M. ſon Parlement de Paris, pour examiner mes liures, & ſupplieray cet auguſte Senat d'en iuger par les plus ſeueres ordonnances de nos Roys, & par les plus rigoureuſes loix des anciens Empereurs.

Si mes œuures ont eſté brulées, ie ſçay que l'or & l'argent ont le meſme poids apres l'eſpreuue du feu; qui ne fait aller en fumée que le plomb. L'alchimie de ceux auxquels ie reſpons, ne craint rien tant que la coupele dans laquelle on les iettera vn iour. V. M. verra que les couleurs auec leſquelles i'ay peint les vertus de la Royne voſtre Mere, & les vices de ceux qui l'ont

per-

perſecutée, eſtoient minerales; c'eſt à dire, qu'elles pouuoient ſouffrir la fournaiſe ſur vn bel apreſt de cryſtal. Les fauſes lumieres qui paroiſſent dans les ſales vapeurs de quelques petits calomniateurs & flatteurs, ſeront diſſipées, lors qu'vn bon vent du ſaint Eſprit aura netoyé l'air de la France, qui eſt maintenant rempli de brouillards.

Pour monſtrer à V. M. que i'ay eu ces penſées, i'ay imité les orfeures, en ce que i'ay mis en la place d'honneur les armoiries de ceux qui m'ont commandé l'ouurage, & que i'ay marqué en vn petit coing mon poinçon, c'eſt à dire mon nom, pour eſtre chaſtié, ſi i'emploiois du bas ou du faux alloy. I'ay ſuiui auſſi l'exemple de ce grand ſculpteur Phidias, lequel ayant paracheué cette belle ſtatue de Pallas, qui fuſt vn des plus rares ornemens de la ville d'Athenes, voulut, au lieu de grauer ſon nom ſur la bordure du bouclier, releuer en demi boſſe ſon pourtrait, qui regardoit auec vn merueilleux artifice la face de la deeſſe, comme s'il receuoit ſes

commandemens. SIRE, ie n'ay pas dressé à la Royne vostre Mere vne statue de marbre; mais ie crois auoir fait vne image eternele, viuante, & parlante de ses rares vertus. I'ay creu que le plus grand honneur qui me pouuoit arriuer, estoit d'auoir esté iugé capable par cette grande Princesse de la seruir en ce rencontre, dans lequel SA MAIESTÉ m'a donné le moyen d'acquerir quelque reputation en defendant la sienne. I'ay laissé auec la grande statue de ses belles actions, & dans le bouclier que i'ay fait pour leur defense, quelque petit trait de mon estude, & de mon esprit: c'est à dire, le craion de mon ame.

Ma resolution paroistra estrange à ceux qui preferent le bien vtile à l'honnorable; & qui pour flatter leur vice, croient qu'il n'y a plus de vertu que dans les liures des Saints, & des Philosophes. Ie ne veux pas dire que la mienne soit grande; mais V. M. qui a vne excellente memoire, se pourra souuenir que i'ay serui auec courage la Royne vostre Mere dans ses premieres af-

flictions,

flictions : & ie peux dire, que plusieurs personnes sçauent, que dans les secondes, qui ont duré sept ans, ie n'ay pas esté corrompu par les biens & emplois qu'on me presenta au commencement ; & on ne m'a iamais veu esbranslé par les menaces des hommes violents, ny abatu par les maux qu'ils m'ont fait ressentir. Outre les maximes de la philosophie Chrestienne qui m'ont ietté dans ce parti; ce qui m'a porté à le suiure iusques à la fin, est la parfaite cognoissance, que beaucoup d'années & de facheux rencontres m'ont acquis des inclinations & intentions de la Royne vostre Mere. I'ay remarqué qu'elle a tousiours conserué, & fait paroistre l'amour que la nature luy a donné pour V. M. & peux asseurer que i'ay recognu, ce que disoit vn ancien, que les bonnes Meres apres auoir fait l'original de leurs enfans, en retienent vne copie, laquelle demeure dans leur cœur, qui considere tousiours ce pourtrait, & l'aime comme peint auec son sang, & ses humeurs : l'esloignement, & les mau-

uais traitemens ne l'effacent iamais : il ſemble au contraire que les larmes le lauent, pour faire eſclatter ſes viues couleurs, & que l'obſcurité des miſeres eſt vne ombrage qui luy donne plus de relief.

Le Baſilic, c'eſt à dire la plante Royale, reſeruée anciennement pour les iardins des Roys, à cauſe de ſa bonne odeur, rares qualitez & fleurs pourprines, croiſt mieux eſtant arrouſée auec les eaux ameres & bouillantes: il eſt vray, qu'il paſlit durant les iours caniculiers; mais Pline & Theophile deux grands Naturaliſtes nous aſſeurent, qu'il vient plus grand, & plus beau, eſtant ſemé auec des iniures. Celles qu'on a dit à la Royne voſtre Mere, ont pluſtoſt releué qu'abatu ſes affections. Ie peux dire auſſi, que ces hommes noirs qui l'ont fauſement accuſée, ont eſté ſemblables aux lapidaires Ethiopiens, qui baillent le feu aux rubis auec le vinaigre: & que ſon bon naturel a eſté comme la pierre appellée Chryſolampis, qui eſt plus eſtincellante de nuict que de iour.

Ceux

Ceux qui eſtoient obligez par ſes bienfaits à l'eſtimer aupres de vous, ſont ceux qui l'ont calomniée; & qui m'ont fait paſſer pour criminel de leſe Maieſté, parce que i'ay fait cognoiſtre leurs impoſtures. Tout ce qu'ils pourroient dire, eſt, que i'ay eſcrit auec quelque chaleur, qui a eſchaufé mon courage, ſans faire tort ny à ma conſcience, ny à mon iugement. Si mon zele irrité par l'horreur des blaſphemes, que i'ay leu & examiné, auoit fait quelque saillie indiſcrete, ie demanderois pardon à V. M. & luy remonſtrerois qu'elle doit imiter la clemence de cet incomparable HENRY LE GRAND, qui vous a fait Roy auec la Royne que ie defens: mais ie crois auoir aſſez d'auantage dans la qualité de LOVYS LE IVSTE, pour ſupplier V. M. de la conſeruer, en ne ſouffrant pas que ſous voſtre auctorité on face du deſplaiſir à celuy qui vous rend vn ſignalé ſeruice, lors qu'il aduertit d'vne entrepriſe faite contre voſtre honneur, voſtre vie, & voſtre Eſtat.

Ces aduis importans, qui pouuoient eſtre accompagnez d'vne hardieſſe excuſable, ont eſté donnez à V. M. & au public auec toute ſorte de modeſtie & de reſpect. Ie peux dire, que i'ay pris vn grand ſoin non ſeulement d'euiter tout ce qui pouuoit deſplaire à V. M. mais de rechercher ce qui luy deuoit eſtre agreable. Ie ſçay, par la grace de Dieu, en quelle façon il faut dire les veritez aux Roys: il eſt neceſſaire de les appliquer comme les feuilles d'or auec le coton, & ſans cholere, qui les diſſiperoit en ſoufflant. Pour bien atacher l'eſcarlate, les teinturiers oignent le drap auec du miel: les aduis qu'on donne aux Princes qui la portent, ne ſeront iamais bien receus, s'ils n'ont pour leur premiere couche vne grande douceur: ils doiuent eſtre ſemblables à l'eſmail, qu'il faut tirer d'vne eau bien claire, ceſt à dire, *d'vn cœur tres-pur, lequel,* comme dit l'Eſcriture ſainte en deſpit de tous les meſchans, *acquerra enfin l'amour du Roy.* SIRE, i'oſe eſperer de voſtre bonté, qu'vn iour elle me iugera digne de l'honneur de ſa bien-

Prou. 22. *Qui diligit cordis munditiam, habebit amicum Regem.*

bienueillance pour les meſmes ſuiets que les meſchans ont pris pour me ietter dans ſon indignation.

Si ie m'eſtois eloigné de mon deuoir, i'aurois peché contre le ſaint Eſprit, n'ayant peu ignorer ce qu'il ordonne touchant le reſpect qui eſt deu aux Puiſſances ſouueraines. Ie me ſuis touſiours ſouuenu de ce que ſaint Hieroſme dit de la ſageſſe de Daniel, *Qu'il parloit veritablement à Darius, mais qu'il adouciſſoit tant qu'il pouuoit ſon diſcours, cognoiſſant qu'il traitoit de la part de Dieu auec vn Roy.* Apres auoir apris par le iugement d'vn ſçauant Docteur de l'Egliſe la conduite d'vn ſage Prophete, V. M. aura agreable que i'eſtime la vertu morale de Sultan Soliman, qui fiſt aſſommer deux ſacres qui auoient entrepris vne aigle, & à coups de bec l'auoient faite deſcendre en terre. Ce Tyran dit que ces oiſeaux meritoient la mort, pour auoir attenté ſur leur Roy. Ie me condamnerois, & me preſenterois au ſupplice que des iuges corrompus m'ont ordonné en peinture, ſi i'auois raualle les actions de mon Prince, ou abaiſ-

D. Hieronymus in Danielem.

abaiſſé ſa Naiſſance : au contraire ie crois auoir raiſon de dire, que lors qu'on m'oſtoit mes biens, ie gaignois auec iuſtice les recompenſes, qu'on a donné iniuſtement à ceux qui ſous les priuileges de voſtre ſeau ont taché de vous deſrober la gloire que V. M. eſtime plus que ſa vie, & qui ont voulu troubler la ſource de laquelle Dieu vous a fait ſortir. Ie ne veux pas remplir cette Epiſtre des iniures qui ont eſté faites à V. M. ie me contenteray de m'eſtre acquité du deuoir d'vn fidele ſeruiteur, les ayant remarquées en diuers endroits de mes eſcrits : dans leſquels i'eſpere que Vostre Maiesté verra vn iour que i'ay touſiours eſté,

SIRE,

De Vostre Maiesté

Le I. de Decembre M. DC. XXXVII.

Tres-humble, tres-obeiſſant, & tres-fidele ſeruiteur & ſuiet

M. de Morgues.

AV

AV SAGE LECTEVR.



ES *choses nous paroissent de differente grandeur & figure, selon qu'on les regarde, de loin, de pres, de front, de trauers, d'en haut & d'en bas: tout cela vient de la nature de nostre veüe. La diuersité de nos esprits produit des iugemens contraires, selon que les passions, la science, l'opinion, l'ignorance & l'erreur, donnent les mouuemens à nostre ame. Cette cognoissance a fait que ie n'ay point esperé vne approbation vniuerselle, que iamais homme ne rencontrera. Ie n'ay pas eu aussi la presomption de croire, que i'estois ce parfait Escriuain, qui n'a point esté, & qui ne sera pas. On dit que la beauté d'vn visage consiste en trente six points; mais la laideur vient bien souuent d'vn seul defaut. On ne trouuera rien d'accompli dans les liures, si on veut estre iuge trop seuere: ce qui console ceux qui trauaillent auec quelque auantage, est, qu'ils sont comme les excellens Peintres, qui ont esperance que les bons maistres recognoistront la secrete intelligence qu'ils ont caché dans leurs ouurages; & que les beaux*

esprits qui seront bons, se rendront soigneux de leur donner le iour du costé droit; qui est celuy qu'vn rare tableau a pour l'ordinaire. Ceux qui se meslent d'escrire, se soulagent ou se flattent auec ces pensées: ils meprisent les sentimens du vulgaire, & des rafineurs de paroles: ceux-cy sont semblables aux petits enfans, qui ne cherchent dans les prez que des fleuretes; là où le sage medecin cuillit les plantes, auec lesquelles il veut composer vn bon remede.

Pour ce qui me regarde en particulier; ie confesse que ie pourrois tirer quelque satisfaction de ce que le monde verra mes œuures, en vn temps qui a desia fait cognoistre, par vne mal-heureuse experience, les hommes & les maux que ie descris: mais ie ne pretens pas me preualoir de la hayne, qu'vne infinité de personnes a conceu contre les aucteurs des miseres publiques. Ie ne veux prendre auantage que de la raison des sages, sans emouuoir les passions des interessez: si vous desirez d'estre du nombre des premiers, ie vous supplie de mettre en consideration six choses; desquelles i'ay voulu rendre compte à ceux qui aiment la Vertu & la Verité.

I. *L'insolence de celuy qui a fait imprimer in folio dans vn grand volume les* diuerses pieces pour seruir à l'Histoire du temps, *nous a obligé à mettre en vn corps tous les liures que nous confessons auoir fait, afin de laisser dans les cabinets des curieux*

curieux les Reſponſes aux libelles diffamatoires, que pluſieurs corrompus ont composé contre le reſpect qui eſt deu à la Naiſſance du Roy. Ces eſprits (que ie peux appeller malins & fols) ont eſté ſemblables aux milans. Si ces oiſeaux tripiers & ſots voient voler vn duc, ou vn hibou, auquel le fauconnier a ataché vne queue de renard; ils deſcendent du plus haut de l'air, pour fondre ſur ce qu'ils croient eſtre vn monſtre: mais ils ſont atrapez, lors qu'on lache le ſacre apres eux, qui les pourſuit dedans les nues, & à coups de bec les rameine batant iuſques en terre. Sage Lecteur, ie ferois tort à voſtre bel eſprit, ſi ie faiſois l'application: ie vous prie ſeulement, de ne croire pas que ie me donne quelque vanité, ſi ie dis que i'ay eu vn grand auantage ſur ces vilaines beſtes, qui ne viuent que de corruptions & d'ordure.

I'ay deſiré, que vous ſoyez aduerti que i'eſtois eſloigné d'Anuers, où ces œuures ont eſté imprimées. Cette cognoiſſance fera que vous excuſerez les fautes, & quelques repetitions de mots, qui ne ſe voient iamais bien que dans l'impreſſion, qui eſt plus nette que les manuſcripts. Vous eſtes trop ſage, pour vous arreſter ſur vne parole qui ſera deux fois dans vne page, ou dans ſix lignes; & vous eſtes trop iuſte, pour me condamner pour vne ſyllabe, ſi vous auez ſuiet de m'eſtimer pour tout mon diſcours. Ie vous diray auſſi, qu'en penſant II.

des crueles playes ie ne cherchois pas auec curiosité des belles paroles; mais ie tachois d'emploier auec adresse des bons remedes. I'adiousteray, que i'ay esperance qu'vn iour mes escrits seront imprimez à Paris fort correctement sous le priuilege du grand seau.

III. *Ie croy que vous ne me blasmerez pas pour auoir vsé de quelques redites: ie ne l'aurois point fait, si i'eusse composé vn ouurage de suite, & sans discontinuation; ou si vn seul homme m'eust ataqué: mais ayant à combatre toute sorte de gens, qui ne disoient que les mesmes choses, auec quelque petite diuersité, i'estois obligé de respondre à chacun en particulier, de peur que celuy qui n'auroit point de repartie, ne s'estima plus adroit que ses compaignons. Auec ce rencontre, que i'appelle necessité, ie n'ay pas esté comme l'Echo qui repete bien souuent trois & quatre fois la mesme parole. Ie crois auoir dit en diuers termes en deux, ou pour le plus en trois endroits, ce que des importuns ont chanté en trente ou quarante lieux, pour grossir leur caier de fraix; c'est à dire, pour auoir vn plus grand paiement.*

IV. *Ie prie ceux qui liront ces escrits de considerer, qu'en cette derniere impression nous n'auons changé & adiousté que fort peu de paroles, & que nous auons laissé les choses comme elles estoient dans nos œuures imprimées separement, & en diuers temps, depuis l'an* 1631. *iusques à l'an* 1636. *Cette declaration seruira pour faire*

faire voir, que nous auons preueu & predit beaucoup d'affaires qui ne sont arriuées que cinq ou six ans apres. Nous auons tiré ces lumieres des regles politiques, des Histoires du monde, & de la parfaite cognoissance que nous auons du naturel & desseins de celuy qui nous a obligez à le blasmer. Nous luy protestons, que, pour le bien du seruice du Roy & repos de la France, nous aurions plustost desiré qu'il nous eust donné suiet de l'estimer, comme nous auions fait deuant que la prosperité l'eust changé. Mais, helas! il nous reste vn extreme regret, d'auoir veu que les choses, que la Prouidence de Dieu auoit ordonnées pour la punition de nos pechez, n'ont peu estre euitées, encore que nous les ayons predites.

Vous iugerez aussi, que nous n'auons point failli en nos premieres pieces, n'ayant pas touché beaucoup d'Histoires, qui ont esté logées du depuis dans nos escrits à mesure que le temps les produisoit: pour ce suiet nous auons fait mettre les dates des impressions dans la page suiuante, auec la table des liures. V.

Pour conclusion, ie confesse que ie ne recognois point de veritez pures que celles de la Religion Chrestienne; mais i'ose asseurer que les miennes sont entre celles, que les Historiens peuuent dire sur des faits, & par des raisons, qui n'ont point d'autres fondemens & appuis que ceux de la cognoissance & conscience d'vne per- VI.

ſonne qui eſcrit ce qu'elle a veu, & qui auroit horreur de mentir à toute la terre, & aux ſiecles ſuiuans. Si le Zele que i'ay pour la Religion, pour la Verité, pour le ſeruice du Roy & de la Royne ſa Mere, ioint à l'affection & compaſſion que ie porte à mon Pays, a fait paroiſtre quelque ardeur; c'eſt vn peu de fiel qui a eſchaufé mon courage, mais qui n'a point troublé mon iugement, ny chargé mon ame d'aucun peché. Adieu ſage Lecteur.



(Fleuron qui se retrouve aux [illegible] imprimés des Plantin Moretus

ORDRE

ORDRE DES PIECES CONTENVES EN CE VOLVME,

& le temps auquel elles ont esté imprimées la premiere fois.

La tres-humble, tres-veritable, & tres-importante Remonstrance au Roy. Imprimée l'an 1631.

Le François fidele, ou Response au libelle intitulé Defense du Roy & des ministres. Imprimé l'an 1631.

La charitable Remonstrance de Caton Chrestien. Imprimée l'an 1631.

La Response de Nicocleon à Cleonuille. Imprimée l'an 1632.

Le Genie demasqué. Imprimé l'an 1632.

La Response à la lettre de Balsac. Imprimée l'an 1632.

La Verité defendue. Imprimée l'an 1635.

Le Iugement sur les diuerses pieces. Imprimé l'an 1635.

L'aduis de ce qui s'est passé sur le suiet de certaines lettres, &c. Imprimé l'an 1636.

Les Lumieres pour l'Histoire de France contre Dupleix. L'an 1636.

La Lettre de Change protestée. L'an 1637.

L'Epistre au Roy & l'Aduis au Lecteur. L'an 1637.

Seneca

Seneca lib. de Breuitate vitæ cap. x.

ILLE QVI MVLTA AMBITIOSE CONCVPIIT,
SVPERBE CONTEMPSIT,
IMPOTENTER VICIT,
INSIDIOSE DECEPIT,
AVARE RAPVIT,
PRODIGE EFFVDIT,
NECESSE EST MEMORIAM SVAM TIMEAT.

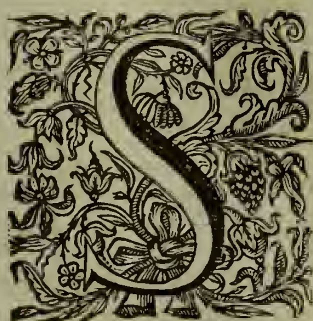
Ibidem cap. XIV.

O QVANTVM CALIGINIS
MENTIBVS HVMANIS OBIICIT
MAGNA FELICITAS!

TRES-

TRES-HVMBLE, TRES-VERITABLE, ET TRES-IMPORTANTE REMONSTRANCE AV ROY.

TRES-HVMBLE, TRES-VERITABLE, ET TRES-IMPORTANTE REMONSTRANCE AV ROY.



IRE,

Quel estrange rencontre & quel suiet d'estonnement à la France, à la Chrestienté, & à toute la terre, vn Roy du sang des Bourbons, qui sont tous bons, qui est luy mesme tres-bon; qui est naturellement fort doux, merueilleusement pieux enuers Dieu, qui porte le titre de Iuste, qui est formidable à ses ennemis, & en singuliere veneration à toutes les nations du monde, pour sa generosité, vigilance, & autres admirables qualitez qui sont en son ame, & paroissent en ses actions.

De l'autre costé, nous voyons vne Royne, qui est la plus grande Princesse de l'Europe, en son Mariage, en vostre Naissance, en ses Enfans, en ses Alliances, en ses entreprises, en la conduite de sa personne, & en celle des affaires de V. M. lors qu'elle en a eu le maniment

durant voſtre bas aage, & en ſes aduis lors qu'elle a eſté dans vos conſeils. Vne Royne touſiours Mere, & autrefois Regente en France; Mere qui a porté & enfanté auec peine, Regente qui a conſerué auec ſoin, celuy duquel deſpend la ſureté de ſa vie, la conſolation de ſon ame, & qui eſt les delices de ſon cœur; dans lequel nous ne pouuons pas dire, qu'il aye le partage d'vn aiſné, puis qu'il le poſſede tout entier, & en eſt auſſi veritablement le Roy, comme il en eſt le Fils. Vne Royne, en laquelle tant s'en faut, que le vice aye alteré la nature; que nous pouuons dire, que toutes les vertus Chreſtiennes l'ont perfectionnée: ſa religion, ſes prieres frequentes & feruentes, ſa charité enuers les pauures volontaires, malades, honteux, priſonniers & mendians, font paroiſtre que la grace de Dieu eſt en ſon ame, qu'elle conduit ſes actions, & l'empeſche de faillir, principalement à rendre par amour & par iuſtice ce qu'elle doit à celuy, que la prouidence diuine a fait Roy dans ſon ventre, au meſme temps, qu'elle l'à fait ſon Enfant.

Nous remarquons auſſi, que pour rendre la France heureuſe, & eſtablir ſa Paix, Dieu a donné à V. M. vn Frere, qui doit eſtre voſtre bras droit, & le ſera s'il eſt bien meſnagé. Ce Prince n'a aucune inclination à la malice: il a vne auerſion naturelle des broüilleries: eſt clement, liberal; & il a bien monſtré qu'il n'auoit point de mauuais deſſein, lors qu'il s'eſt retiré ſans ſçauoir là où il alloit, abandonnant les places de ſon appannage, & refuſant celles qui luy ont eſté offertes. L'incommodité ne luy a point fait ietter la main ſur vos receptes, ny le meſcontentement ouurir les oreilles pour eſcouter les propoſitions, qui luy ont eſté faites par les eſtrangers. Il eſt ſorti de Vos Eſtats en ſouſpirant, auec vne petite eſcorte, qui n'a point foulé vos peuples, qui a payé par tout, & a eſté renuoyée de la frontiere; pour monſtrer, qu'on s'en vouloit

vouloit ſeruir non pour faire le mal, mais pour fuir celuy qu'on auoit ſuiet de craindre.

SIRE, tous ces grands aduantages, que nous remarquons en V. M. en la Royne voſtre Mere, & en Monſieur voſtre Frere vnique, ſeruent grandement à la felicité de voſtre Regne, à la conſeruation du repos de voſtre Royaume, au ſoulagement de voſtre peuple, & à la bonne intelligence auec vos alliez & voiſins. Nous auons attendu tous ces biens du rencontre de ces admirables vertus naturelles, morales, & Chreſtiennes. Nous pouuons dire auec verité, que nous fuſmes confirmez en cette eſperance, lors que par l'inſtante priere de la Royne voſtre Mere, il vous pleuſt de rendre Miniſtre de voſtre Eſtat, Mr le Cardinal de Richelieu. Pluſieurs perſonnes le cognoiſſoient homme d'vn eſprit ſubtil, & qu'on ne peut aiſement ſurprendre, parce qu'il eſt touſiours en garde; qu'il dort peu, trauaille beaucoup; penſe à tout, eſt adroit, parle bien, & eſt aſſez inſtruit des affaires eſtrangeres. On iugea lors que cette election fut faite, que le grand deſir d'honneur & de gloire, qui paroiſſoit en toutes ſes actions, le porteroit à faire les bonnes, & à deteſter les mauuaiſes. On ſçait bien qu'vn peu de vanité rend le Capitaine plus genereux, & le Miniſtre d'vn grand Roy plus ialoux de la reputation de ſon Maiſtre, & de la ſienne. On voyoit que c'eſtoit vn Cardinal; c'eſt à dire, vn homme dans le premier rang de l'Egliſe, apres celuy qui eſt hors de rang par deſſus tous. Que les qualitez de Preſtre, de Prelat ſacré, & la dignité de ſa Pourpre le feroient ſouuenir de la Paix; qui eſt l'heritage, que IESVS CHRIST naiſſant, reſuſcitant, & montant au Ciel, a laiſſé à ſes enfans; qu'il la procureroit dedans & dehors le Royaume auec tres-grand ſoin, deſtourneroit auec prudence ce qui la pourroit ruiner, & la reſtabliroit promptement,

ſi par quelque mal-heur elle eſtoit perduë. Chacun s'imaginoit que le premier repos, qui eſt celuy de voſtre Maiſon, ne pourroit iamais eſtre eſbranlé, tant qu'on verroit en credit vn homme qui auoit tant de ſuiet de conſeruer l'vnion entre le Roy & la Royne, ſa Maiſtreſſe & Bienfactrice: que de cette bonne intelligence dependoit celle de l'Eſpouſe & du Frere vnique: par conſequent, la Paix domeſtique, qui attireroit, auec toutes les benedictions de Dieu, celles de voſtre Mariage; & aſſeureroit la tranquillité de voſtre Royaume. On iugeoit auſſi qu'il ne pourroit eſtre troublé par les dehors, qui ſont tenus par trois grands Souuerains vos Beaufreres, & Gendres de celle qui auoit obligé voſtre principal Miniſtre à meſnager les eſprits & les affaires en telle ſorte, que vos intereſts & voſtre reputation eſtant à couuert, Monſieur voſtre Frere, & mes Dames vos Sœurs euſſent quelque ſatisfaction de ſa conduite. Il deuoit prendre cette reſolution, pour le reſpect qu'il doit à voſtre Sang, & à la memoire des bien-faits de la Royne voſtre Mere, & la leur.

Ainſi chacun s'eſtoit propoſé en la promotion de ce nouueau Miniſtre d'Eſtat vn ſiecle d'or: il l'auoit fait eſperer non ſeulement à V. M. & à la Royne voſtre Mere, mais à tous ceux auſquels il parloit: il fit les proteſtations publiques de ce bon deſſein, auec vn diſcours bien preparé, & accompagné de larmes, à l'ouuerture de l'aſſemblée des Notables tenuë aux Tuilleries l'an M. DC. XXVI.

On a veu du depuis le ſiege de la Rochelle, la deſroute des Anglois, & la priſe de cette place, qu'on croyoit eſtre imprenable, ſi Dieu (à ce qu'on dit) n'euſt inſpiré à M^r le Cardinal les conſeils qu'il vous a donnez. On a recognu, qu'en ſuite de ce coup d'Eſtat frappé ſur la teſte de la rebellion, tous les autres membres ont eſté

eſtonnez;

eſtonnez ; & que ceux qui pouuoient reprendre quelque vigueur, ont eſté liez ſi eſtroitement, qu'ils ſont dans l'impuiſſance de troubler le repos public. Apres auoir eſtouffé la guerre au dedans, les alliez ont eſté aſſiſtez par les armes de V. M. elles ont arreſté les trois plus grandes Puiſſances de l'Europe. La Sauoye, & vne bonne partie du Piedmont, ont receu vos loix : Cazal a eſté ſecouru : le Prince, que vous auez voulu proteger, & qui eſtoit ſur le point d'eſtre accablé, a eſté releué par voſtre main Royale, & a eſté conſerué dans la meilleure place de ſes Eſtats. Nous aduoüons, que dans tous ces bons ſuccez, les conſeils & les ſoins de M[r] le Cardinal ont contribué quelque choſe, ſans nous arreſter à ſes intentions. Mais nous pouuons dire auſſi auec verité, qu'il faut reſeruer la plus grande partie de cette gloire aux genereuſes reſolutions de V. M. à ſa preſence, à ſa vigilance, & à ſa bonne conduite. Il faut auſſi confeſſer, que les forces reglées de voſtre Eſtat y ont ſerui, que vous auez eu de ſi bons Capitaines, vne Nobleſſe ſi courageuſe, & des ſoldats ſi hardis, qu'ils meritent quelque petit eſchantillon de cet honneur ; encore que certains eſcriuains corrompus vous en donnent la moindre part, & n'en laiſſent du tout point à vos bons ſeruiteurs.

Helas, SIRE, qu'auons nous veu, & que voyons nous, durant & apres que vous auez eu tous ces grands aduantages ; & que celuy auquel on donne la premiere loüange, a eſté le principal Miniſtre de voſtre Eſtat! Nous auons veu voſtre Royaume affligé de guerre, de peſte, & de famine : les trois fleaux de Dieu ont eſté liez enſemble pour nous battre : il nous a fait cognoiſtre, qu'il y auoit quelque choſe non ſeulement en nos mœurs particulieres, mais dans noſtre conduite generale, qui deſplaiſoit à ſa diuine Maieſté, & attiroit ſur nous toutes les maledictions, qu'il verſe en ſon indigna-

tion ſur ſon peuple. Il y a des Prouinces en France, où vous n'auez que le tiers des ſuiets, qui viuoient il y a trois ans. On dit, que la peſte & la famine ſont du nombre de ces maladies qu'on appelle diuines; & que la prudence & la charité des hommes ne ſçauroient preuenir ny guarir les maux, qui viennent de la mauuaiſe diſpoſition de l'air & de la terre: mais V. M. ſçait bien qui ſont ceux, qui au lieu d'arreſter les cours de ces deſordres, vous ont fait perdre tous les iours autant d'hommes qu'il en mourroit en vne bataille. Nous voyons en ce meſme temps, & par les meſmes cauſes, cinq ou ſix des plus importantes Prouinces de voſtre Royaume, & qui ſont toutes frontieres, grandement eſmeües pour les changemens qu'on y a voulu faire. Elles ont ſouffert depuis ſix années les foules des paſſages des gens de guerre, & les leuées extraordinaires qui ont eſté faites, en argent, en mulets, en bleds, & fourniture des eſtappes. La contagion les a quaſi depeuplées, a rendu la campagne ſterile, & la faim a contraint de manger les animaux qui ſeruoient pour cultiuer la terre. On adiouſte à tous ces maux, celuy que le meſcontentement de tous vos Officiers de Iuſtice a produit, pour auoir eſté traitez comme des Financiers, qu'on eſpraint de temps en temps; ce qui leur a oſté non ſeulement l'affection, mais l'auctorité qu'ils auoient parmi vos peuples, qu'ils ne veulent ou ne peuuent plus contenir en leur deuoir. Ainſi toutes choſes ſont reduites à la force, & à la neceſſité de retenir les villes dans l'obeiſſance, & de leur faire receuoir les nouueautez par les armes: là où auparauant, l'Amour par ſa douceur, & la Iuſtice auec la baguette d'vn ſergeant faiſoient ſans bruit, ce que les armées ne peuuent faire, lors qu'on eſt contraint de les diuiſer en pluſieurs pieces, & que les hoſtes des ſoldats mal payez ſont leurs plus grands ennemis.

On

On entend en ce mesme temps les Ecclesiastiques, qui disent qu'vn seul homme possede vingt grandes Abbayes, & se descharge de ses decimes sur les pauures Prestres. La Noblesse se plaint de ce qu'on fait le procez aux personnes priuilegiées, & aux Officiers de la Couronne, comme à des roturiers; & que leur honneur & leur vie dependent de la corruption d'vn commissaire, qu'on a veu enfariné sur vn theatre: que les Mareschaux de France sont emprisonnez sans accusation, & gardez estroitement sans forme de iustice: que les charges & gratifications, que les Gentils-hommes pouuoient esperer par leurs seruices, sont reseruées à ceux qui sont dans les interests, dans la confiance, à la suite de M^r le Cardinal, & qui sont employez pour l'acheminement de ses desseins. Les Capitaines & les Soldats sont au desespoir, de se voir reduits à l'aumosne; lors que des gardes, qui sont tousiours à l'ombre d'vne salle, reçoiuent des bonnes monstres & bien reglées, pour estre en faction vne heure à la porte d'vne chambre, le pistolet bandé, amorcé, & le chien abatu, caché sous vne roupille d'escarlate. Qu'il n'y a point de troupes bien payées & par sepmaine, que celles qui gardent vn grand nombre de places maritimes, qui sont les seules bien munies, pour seruir de retraite aux thresors, & à la personne de celuy, qui persuade qu'il n'y a rien d'asseuré à V. M. que ce qu'on luy confie. Il est vray qu'il employe pour l'entretien de ses garnisons plus de finances, qu'on n'en distribuë effectiuement pour faire subsister des armées de vingt mille hommes. Les Officiers, les marchands, & le pauure peuple, disent, qu'on tire d'eux par voyes ordinaires & extrordinaires le dernier escu, sans que V. M. soit plus riche, lors que vos bien-faits, despences, & appointemens de vostre Maison sont retranchez d'vn tiers, que vos plaisirs peuuent à bon droit

eſtre appellez menus; que les delices ne vous couſtent rien, vos baſtimens fort peu; & que vos armées ſe deſbandent à faute de payement.

Grand & bon Roy, que ſera-ce lors qu'on adiouſtera à tous ces deſordres les deux que nous auons veu depuis peu, & qui nous ont tiré des larmes de ſang? La Royne voſtre Mere, qui a le plus notable intereſt à la conſeruation de voſtre vie, & de voſtre gloire; qui eſt la Vefue de cet incomparable Henry le Grand, qui vous a fait homme & Roy auec elle; celle qui vous a defendu mineur contre vos ennemis, qui vous a rendu vos Eſtats tous entiers, qui vous a conſeillé de prendre vne Eſpouſe tres-vertueuſe: cette Mere qui vous a aimé plus qu'elle ne fait les entrailles deſquelles vous eſtes ſorti; qui n'eſt ny atteinte ny accuſée d'aucun crime, que d'auoir ceſsé d'aimer celuy, qu'elle vous a fait aimer, deuant qu'elle cognuſt ce que le temps & les occaſions, qui changent les mœurs & les humeurs des hommes, luy ont deſcouuert. Cette Royne, que ſon Mariage, voſtre Naiſſance, & ſes vertus rendent la plus conſiderable Princeſſe, & la plus digne de reſpect qui ſoit en toute la terre, n'a point trouué de ſureté dans tous ces aduantages, ny dans voſtre Maiſon. Ces belles qualitez, qui deuroient couurir vn grand peché, n'ont pas eu le pouuoir de proteger vne grande innocence; ſon ſeruiteur qui ſeroit obligé de l'abſoudre, ſi elle eſtoit criminelle, eſt celuy qui la condamne eſtant exemte de crime; & celuy qui ſeroit recuſé par les parties de ſa Bien-factrice, ſi elle en auoit d'autres que luy meſme, eſt ſon denonciateur & ſon iuge. Elle a eſté reduite à vn eſtat, qui vous eſt incognu, & a eſté caché par des artifices eſtranges, pour vous rauir le merite deuant Dieu, & la gloire deuant les hommes, de mettre fin à ſes miſeres, & au blaſme que les ignorans peuuent ietter ſur vous.

Nous

Nous ne dirons pas quel nom ils ont donné à la detention de la Royne voſtre Mere, & ne publierons point les circonſtances du mal qu'elle a enduré : ſes yeux eſtoient, & ſont encore deux fontaines de larmes; ſa poictrine rend plus de ſouſpirs, que ſon eſtomac ne reçoit de morceaux; ſon cœur a plus de battemens d'apprehenſion pour vous, que de mouuemens naturels. Son poulmon, n'ayant reſpiré qu'vn mauuais air enfermé, ſe corrompoit, & ſe rompoit, ne receuant plus le doux rafraichiſſement que voſtre preſence luy apportoit: elle mouroit dans vn iour autant de fois, qu'elle vous a conſerué la vie durant neuf mois. Le regret qu'elle a de vous auoir donné pour conſeiller à Compiegne, celuy qui luy a donné la mort au meſme lieu, luy a cauſé autant de ſyncopes comme il a receu d'elle de bienfaits. Elle a peur que ſon ambition ſans fin & ſans meſure ne le rende ingrat enuers ſon Maiſtre, comme elle a fait enuers ſa Maiſtreſſe; & ne le porte à ruiner non ſeulement voſtre Eſtat, à quoy il a deſia bien trauaillé, mais voſtre perſonne, comme il a fait la liberté, & la ſanté de voſtre bonne Mere, & de ſa grande Bien-factrice.

Quelques iours deuant la detention de la Royne voſtre Mere, Monſieur, ſans luy auoir communiqué ſon deſſein, priſt reſolution de faire quelques plaintes à M[r] le Cardinal, pour le mauuais traitement qu'il receuoit de luy. Il fiſt cognoiſtre auſſi, qu'il auoit quelque reſſentiment du deſplaiſir de la Royne ſa Mere : il demeura pourtant dans les termes d'vne grande retenuë, & ſes paroles furent ſans aigreur; il creut que M[r] le Cardinal, qui n'auoit peu ſouffrir celles de ſa Maiſtreſſe, & auoit recherché tous les moyens de s'en venger, ſe pourroit porter à des plus grandes extremitez contre celuy auquel il n'auoit pas tant d'obligation. Il ſçauoit auſſi, que ſon Eminence eſtoit dans vne continuelle apprehenſion de

quelque violence, de laquelle l'eſprit de Monſieur a eſté eſloigné par la crainte de Dieu,& par le reſpect qu'il vous porte. Il iugea, qu'il n'y auoit point de ſureté pour luy, ny de moyen de ſe conſeruer vtile pour voſtre ſeruice, qu'en la retraite qu'il priſt dans la Capitale de ſon appanage, où il viuoit plus en bourgeois qu'en factieux. On s'imagina, que le ſeiour eſtoit trop pres de la Cour & de Paris, & qu'il failloit eſloigner le peril, que la mauuaiſe conſcience ſe repreſente touſiours. On propoſa à V. M. qu'il eſtoit expedient d'aller à Eſtampes, pour auoir plus de moyen de traiter auec Monſieur, & de le rappeller aupres de vous: cependant on fiſt aduancer vos troupes, qui coururent iuſques aux portes d'Orleans, & qui empeſcherent les viures d'y entrer : cela fut caché à V. M. & obligea Monſieur voſtre Frere à fuir la faim, & ſa maiſon, qu'il voyoit enuironnée de tous coſtez ; & tantoſt en eſtat de luy ſeruir de priſon. Il ſe retira par le chemin qui luy reſtoit ſeul ouuert, & ſe fit accompagner par deux cens hommes de guerre, iuſques à ce qu'il euſt trouué quelque ſureté dans l'affection des ſiens, & compaſſion des eſtrangers.

Sire, c'eſt la veritable & lamentable hiſtoire de la retraite de Monſieur voſtre Frere vnique, que vous auez aimé tendrement, iuſques à ce que le Cardinal de Richelieu vous en a donné des mauuaiſes impreſſions. C'eſt ce Prince, auquel de voſtre ſeul mouuement vous auez fait rechercher vn ſecond mariage, ayant conſenti au premier, encore qu'on euſt taſché de vous en diuertir. C'eſt ce Frere, auquel vous auez dit par vn excez de grande bonté, que vous le teniez pour voſtre Fils, & l'auez traité comme s'il auoit l'honneur de l'eſtre. Il a grand tort, s'il a oublié toutes ces faueurs, & ſi le mauuais conſeil a eu plus de puiſſance ſur ſon eſprit, que ſon ſang, ſon deuoir, & ſon bien. Mais V. M. conſiderera, s'il

s'il luy plaiſt, ſi la deplorable condition de la Royne voſtre Mere a touché ce Prince non ſeulement d'vn extreme deſplaiſir, mais encore d'vne viue apprehenſion, de ſe voir par les meſmes artifices, & par des raiſons plus fortes en apparence, reduit au meſme eſtat. Sans doute on luy a voulu oſter le moyen de vous faire entendre, que voſtre reputation & la ſienne pourroient receuoir quelque atteinte, ſi on n'apporte à la playe qui a eſté faite à voſtre Naiſſance, & à la ſienne, vn remede autant puiſſant, comme il vous ſera aduantageux & honorable. Vous le ferez, grand Roy, lors que vous ſerez bien informé de l'eſtat de cet affaire, qui eſt le plus important & le plus preſſant que vous ayez eu, & pouuez iamais auoir, puis qu'il touche voſtre conſcience, voſtre honneur, & voſtre Eſtat.

C'eſt ce rencontre qui fait ſouſpirer tous vos fideles ſeruiteurs, & qui oblige ceux qui ont quelque cognoiſſance plus particuliere de ce mal, de vous en deſcouurir les effets, qui ſont autant dangereux, comme la cauſe en eſt maligne.

Permettez, qu'on la vous face voir; & ne croyez pas, s'il vous plaiſt, qu'auec bonne raiſon & caution, les diſcours de ceux qui ſont pris à partie, & deſquels vous deuez eſtre le Iuge auſſi bien que de nous. Que l'aduantage qu'ils ont d'eſtre touſiours attachez à vos oreilles ne vous ſurprene pas, pour faire declarer innocens les flatteurs, & condamner comme criminels les veritables. Nous vous proteſtons, SIRE, deuant la Maieſté diuine, qui nous doit iuger ſelon la cognoiſſance qu'elle a de l'interieur de nos cœurs, qu'ils ſont ennemis de la calomnie, amis de verité, portez à voſtre ſeruice, tres-deſireux de voſtre gloire. Nos eſprits ne ſont pas ſi mal inſtruits en la Religion Chreſtienne, que nous n'ayons appris, que *la cholere du Roy eſt meſſagere de mort*; *& que*

celuy qui la prouoque, peche contre son ame. Nous sçauons, que *la mauuaise pensée contre l'oinct de Dieu est defenduë*; à plus forte raison, les paroles, les escrits, & les actions, qui apporteroient du scandale, qui est le plus grand de tous les crimes dans nostre Religion, estant commis contre la charité vniuerselle. Ces considerations de conscience, non la crainte des prisons & des supplices, nous portent à supplier tres-humblement V. M. d'examiner les discours & les desseins de ceux qui voudroient engager leurs maistres à les venger, en leur persuadant qu'ils sont offencez dans les plaintes qu'on fait contre des seruiteurs; qui sont tellement accoustumez à oüir les mensonges des flatteurs, qu'ils prenent les veritez des gens de bien pour iniures. SIRE, nous n'attaquons que les defauts qui vous sont incognus, & qui sont couuerts par vn grand artifice. Nous declarons, qu'il n'y a point de manquement ny de foiblesse en V. M. Si vn esprit ardent qui consume son corps eschauffe quelquefois vostre cœur; nous sçauons que l'eau forte graue plustost sur l'acier & sur le cuiure, que sur le bois & sur la cire. Il ne se faut pas estonner, si vostre ame estant forte reçoit quelque impression; & si estant bonne, elle est surprise par vn Cardinal que la pieté vous fait estimer; ny si vous estes embarassé par vn esprit qui veille quand vous dormez, qui trauaille iour & nuict pour vous donner des ombrages contre vos plus proches; pour trouuer les moyens de conseruer son credit, & pour fermer les feneftres à toutes les lumieres qui pourroient esclairer ses actions & ses discours. Vous estes trompé par vn grand nombre d'inuentions, desquelles les ames vertueuses ne se defient pas, que les plus sages ne peuuent descouurir; & dans lesquelles Salomon, qui a eu le don de la plus parfaite sapience que Dieu aye iamais communiqué aux Roys, auoit esté surpris. Il nous asseure, que

que *le mal de l'aduancement des meschans*, qu'il appelle *fols, estoit sorti de luy par la tromperie qu'on luy auoit fait.*

Sire, ce n'est pas vne imperfection aux hommes de ne faire point de miracles, & ce n'est pas vn aueuglement de ne voir pas les rayons du soleil, lors qu'ils nous sont desrobez par vn corps obscur, ou en bouchant tous les trous par lesquels ils peuuent approcher de nos yeux. Vous auriez ceux de Tibere, qui estoit vn Tyran, si vous voyez dans la nuict. Vos actions seroient plus miraculeuses que n'ont esté celles de plusieurs Saints, si dans le bruit de tous les affaires, dans lesquels on vous iette, & sur tout, dans ceux de la guerre, & des frequens voyages, vous sondiez & penetriez les intentions des hommes artificieux, auec autant de loisir & de repos que sçauroit faire vn Philosophe solitaire : vous seriez vn Ange, si toutes vos cognoissances estoient des reuelations. La verité ne pouuant entrer dans vostre esprit par le moyen des hommes; tous ceux qui ont l'honneur de vous approcher, estans corrompus par bien-faits ou par esperances, ou intimidez par les frequens bannissemens & emprisonnemens de vos plus fideles seruiteurs. Ce n'est pas vn defaut en vous, si la malice & la finesse vous surprenent bien souuent : vostre aage, vos occupations, & mesme vostre bonté, ne vous permettent pas d'examiner tousiours des conseils preparez. Vous ne seriez pas l'image de Dieu, mais luy mesme, si vous estiez *scrutateur des cœurs profonds*; & vos yeux ne seroient pas mortels, si vous voyez aussi clairement les pensées, comme vos oreilles escoutent attentiuement des paroles disposées par vne grande estude, bien souuent accompagnées de protestations de fidelité, & quelquefois suiuies de larmes.

Il ne faut pas trouuer estrange, si tous ces artifices ont donné des mauuaises impressions à vostre ame;

n'estant

n'eſtant point croyable, que pour taſcher de la rendre ſeuere, & d'accabler vne parfaite innocence, les eſprits malins n'ayent inuenté des calomnies ſi noires, que l'enfer n'en a iamais produit de ſemblables: ſans faute, les ſoupçons de quelque entrepriſe, non ſeulement ſur voſtre Couronne, mais ſur voſtre vie, ont eſté employez pour taſcher de vous faire haïr, & ruiner ceux qui ont le plus notable intereſt à la conſeruation de l'vne & de l'autre. Ce ſont les inuentions ordinaires des mauuais ſeruiteurs, qui veulent poſſeder tous ſeuls les affections de leurs Maiſtres, de leur rendre ſuſpectes les plus natureles. Ils ſçauent bien qu'il n'y a point de perſonnes plus fideles que celles qui veillent par amour, & par intereſt; par conſcience, & par iugement: il faudroit que des grands crimes euſſent eſtouffé toutes ces choſes. M^r le Cardinal eſt obligé de les faire voir en Iuſtice, là où nous demandons, que les ſiens ſoyent examinez. Il ne ſe doit pas ſeruir de l'oppreſſion, ny commencer par vne peine la plus rude qu'vne bonne Mere puiſſe ſouffrir, qui eſt vne priſon, & vn eſloignement. Tout cela eſt ſuiui d'vne declaration infame, des ſaiſies des rentes & des meubles d'vne perſonne qui n'eſt pas accuſée; pour reduire, ſi on pouuoit, la plus grande Princeſſe du monde à vne extreme neceſſité, & l'obliger de ſe rendre à diſcretion à ſes ennemis. V. M. les doit tenir pour les ſiens, quand ils n'en auroient iamais donné autre preuue, que d'auoir rendu l'obiect de la compaſſion de tous vos peuples, & de toute la terre, la Vefue & la Mere des grands Roys. Voſtre ſeruiteur & le ſien l'a contrainte, pour mettre ſa vie à couuert, de chercher vne autre terre que la France, dans laquelle Dieu s'eſt ſerui d'elle pour vous faire Roy, & qui vous a eſté conſeruée par ſa prudence & par ſon courage. Pour vous porter, ie ne dis pas à diſſimuler, ny à ſouffrir ce ſcandale public, mais à

permettre qu'on se soit couuert de vostre auctorité & de vostre nom, il faut qu'on aye employé des suppositions & calomnies tout à fait diaboliques. Nous en auons veu quelques vnes dans vn libelle infame, qui a esté imprimé depuis peu, sous le titre de vostre defence, & de vos Ministres; & nous ne sommes pas trompez, lors que nous iugeons hardiment des discours qu'on vous peut auoir fait, non seulement par la detention de la Royne vostre Mere, & par l'esloignement de Monsieur vostre Frere vnique, mais par ceux que les confidens de l'aucteur de ces desordres ont tenus à leurs amis; par les blasphemes que ses complices ont vomi contre vostre Sang; & par les execrables mesdisances des moindres valets dispersez dans les cabarets de la ville de Paris. On a voulu empoisonner les esprits du petit peuple par des impostures qui ont fait horreur aux gens de bien, & qui ont fait trembler les sages, lors qu'ils ont cognu l'artifice de ceux qui ont tasché de troubler la source de laquelle Dieu vous a tiré, & de perdre celuy qui en est sorti apres vous.

Ce sont ceux-là, SIRE, qui vous blasment en effet, qui veulent oster quelque chose à la dignité de vostre Naissance. Ce sont ceux-là, SIRE, qui sont traistres descouuerts, qui fournissent aux couuerts matiere de discours estranges, & qui donnent moyen d'entreprendre à ceux qui ont des mauuais desseins. Ceux-là, SIRE, enflent le cœur aux ennemis, qui iettent la diuision dans vostre Maison, & qui appellent les voleurs en y mettant le feu. Ce sont ceux-là, SIRE, qui vous desrobent vostre gloire, qui payent des escriuains pour faire publier par tout, qu'eux seuls ont pris la Rochelle, & domté les rebelles; qu'ils ont batu l'Empereur, les Roys d'Espagne & d'Angleterre, & le Prince de Piedmont; qu'ils ont conquesté le pays du dernier, sauué celuy du Duc de

Mantoüe, & ſecouru Cazal. Ce ſont ceux-là, SIRE, qui ſe veulent eſleuer par deſſus vous, qui apres auoir rangé ſous leurs pieds la Royne voſtre Mere, & Monſieur voſtre Frere, font imprimer, que vous deuez imiter ce que faiſoit le Roy Ferdinand au Cardinal Ximenes, aller au deuant d'eux teſte nuë, & vous mettre à genoüils lors que vous les approcherez. Ce ſont ceux-là, SIRE, qui ſe veulent emparer de voſtre Eſtat, qui ont en leur diſpoſition voſtre ſeau, voſtre plume, vos Finances, vos canons, vos vaiſſeaux, & vos principales places maritimes & frontieres, qu'ils taſchent à vos deſpens de rendre imprenables à vous meſmes. Ceux-là ont violé le reſpect qui eſt deu à voſtre perſonne, l'auctorité de voſtre Couronne, & les loix de voſtre Eſtat; non ceux qui ne demandent rien que l'honneur de vos bonnes graces, que le reſtabliſſement de la Paix, que l'ordre en toutes choſes; & que V. M. ne croye pas, que leurs ſalutaires aduis ſoient eſcrits pour deſcrier voſtre gouuernement. Nous ſçauons, qu'il eſt defendu de *meſdire en ſon cœur des Roys, & que les oyſeaux du Ciel* (c'eſt à dire, *les Anges*) *declareront nos penſées ſecretes*. Si quelque trait de noſtre plume eſtoit mal interpreté par les ignorans & malins, nous ſupplions tres-humblement V. M. de croire, que nous ſommes pluſtoſt mal adroits que malicieux. Les Eſcriuains du Cardinal qui entreprendront de nous reprendre, ne ſeront pas ſeulement infideles à leur Roy, mais rebelles à la lumiere, qui leur fait voir ce qui eſt auſſi clair que le ſoleil.

Nous proteſtons auſſi, que noſtre deſſein n'eſt pas de ſortir hors des termes du reſpect que nous deuons, comme enfans de l'Egliſe, à la Pourpre ſacrée des Cardinaux: nous aduoüons, que cette dignité eſt tres-eminente, & doit eſtre en ſinguliere veneration, comme eſtant la premiere parmi les Chreſtiens, apres celle qui

eſt

eſt ſans pair. Nous ſçauons bien, que ſi cette-cy nous repreſente Iesvs-Christ, celle-là eſt l'image du ſainct college de ſes Diſciples : mais nous n'ignorons pas auſſi, que ſi entre les douze le malin eſprit en a corrompu vn pour le rendre auaricieux, infidele, & ingrat, il n'en puiſſe plus aiſement poſſeder vn entre les ſeptante deux. Les pechez & crimes ſecrets des Prelats de l'Egliſe doiuent eſtre cachez, de peur de ſcandalizer les foibles, & pour ne donner iamais auantage à ceux que les opinions nouuelles ont fait ſeparer de nous. Mais ſi les bouttons de cette face ne ſe peuuent couurir, ſi les defauts de ces perſonnes ſont non ſeulement publics, mais tendent à la ruine du public ; ſera-il dit, qu'on portera tant d'honneur à la Pourpre d'vn Prince, que s'il ſe preſente le premier à la breſche par laquelle on va prendre vne ville pour la ſaccager, on n'oſe point tirer ſur luy? Nous accuſera-on d'auoir laiſsé perir vn grand Royaume compoſé de tant de Sages & de riches,qui preuoyent & apprehendent ſa deſolation, & de tant de pauures qui la ſentent deſia, ſans qu'il ſoit loiſible de dire d'où nous vient ce mal ; parce que c'eſt vn Preſtre, vn Eueſque, & vn Cardinal qui le fait? A la verité, ce ſeroit vne ſuperſtition d'vne conſcience foible, vne laſcheté d'vn petit courage, & ſur tout vne tres-grande iniuſtice, d'auoir preferé le reſpect qu'on veut porter à vne dignité & à vn habit, au ſalut de tant de millions d'ames & de corps qui periſſent par le deſeſpoir, par la guerre, la peſte & la famine, qui ont tantoſt rauagé tout ce pauure Royaume, ont reduit à la neceſſité la moytié du peuple, & en ont tué le tiers.

Non, il ne ſera pas dit, que nous ayons abandonné la cauſe de Dieu, qui eſt celle de la Iuſtice, & de la Paix ; ny celle de V. M. qui eſt trompée, & mal ſeruie ; ny celle de voſtre Eſtat, qui eſt tantoſt ruiné ; ny celle de la

Royne voſtre Mere, qui a eſté detenuë priſonniere par l'ingratitude; ny celle de Monſieur voſtre Frere vnique, qui a eſté chaſsé par la vengeance; ny celle des Grands de voſtre Royaume, & Officiers de voſtre Couronne, qui ſont empriſonnez, bannis, & deſpoüillez de leurs charges par l'enuie & la cholere: ny generalement celle de toute la France, laquelle vous demande Iuſtice contre ceux, qui ſous le Regne d'vn bon Roy exercent les plus grandes meſchancetez & iniuſtices qu'on aye iamais leu dans les Hiſtoires.

Et afin que V. M. recognoiſſe plus clairement toutes ces veritez, il eſt neceſſaire de vous deſcrire la ſource du mal; c'eſt à dire, le naturel de celuy qui l'a produit. On diſpute des effets des eaux medicinales ou venimeuſes, par les qualitez des mineraux par leſquels elles paſſent; & on iuge des inclinations, vertus & vices des hommes, par leur temperament. Il eſt certain, que celuy qui eſt le principal auєteur de tous les deſordres de la France, eſt tellement compoſé, que la cholere & la melancholie predominent en luy. Cette diſpoſition eſt ordinairement celle des bons eſprits, qui ont de la premiere humeur la ſubtilité & viuacité pour comprendre, auec la facilité pour parler; & de la ſeconde, la ſagacité, l'aſtuce, & multitude des inuentions. Comme le ſang ainſi temperé eſt excellent pour les fonctions de l'ame ſuperieure, ſi elle ſe veut porter au bien; il faut aduoüer qu'il eſt tres-dangereux, ſi elle ſe iette dans le parti du mal, ne pouuant aller auec ſa promptitude & adreſſe qu'à des grandes extremitez. Ainſi les Anges corrompus ſont des diables; les chairs les plus delicates eſtant pourries ſont les plus infectes, & les plus belles plumes eſtant bruſlées ſont les plus puantes. Vn eſprit delié, & vne langue bien affilée, ſont des bonnes armes maniées par la prudence, & tres-dangereuſes entre les mains de la

fineſſe:

finesse : celle-là est conduite par la vertu, & se propose le bien public ; cette-cy est pousſée par le vice, & n'a deuant les yeux que son interest. C'est la gouuernante de celuy qui a souuent confessé à ses familiers, qu'il estoit en cela semblable aux singes, qu'il ne pouuoit iamais marcher par les droites lignes : aussi n'eut-il iamais sincerité, ny en ses paroles, ny en ses actions ; ne faisant pas mesmes les plus natureles sans quelque deguisement. Ce grand pilote d'Estat, & Admiral, est en cela semblable à ceux qui manient le timon des vaisseaux, qu'il tourne souuent le dos au lieu où il veut aller. S'il entreprend de ruiner le Parlement de Paris, il s'y fait receuoir Conseiller : pour destruire la Sorbonne, il l'a fait bastir : pour acheuer le premier mariage de Monsieur vostre Frere, il demande acte comme il n'en est point d'aduis : pour faire aller V. M. aux iours Caniculiers dans vne armée affligée de peste, il proteste qu'il ne le conseille pas : pour faire emprisonner M^r le grand Prieur, il luy promet, qu'il luy procurera la conduite des armées nauales. S'il craint le courage d'vn genereux & grand Seigneur, il le iette dans les hazars, qu'il appelle emplois honorables : s'il le veut incommoder, il l'oblige à beaucoup de despence : s'il desire de le ruiner de reputation, il le caresse, & le fait mespriser par les siens. Apres auoir apporté dans vostre conseil, & fait auancer par ceux qui dependent de luy, des raisons fortes en apparence pour vn dessein qu'il veut acheminer, & des foibles pour le contraire ; il croit qu'il ne sera pas tenu pour vn Conseiller hazardeux, & qu'il aura toute la gloire d'vn bon succez. Il fait en sorte, s'il est mauuais, qu'il a moyen de dire, que c'est contre son sentiment qu'on a entrepris ce qui n'a pas reussi. Tels sont les traits de sa dissimulation, que nous ne reiettons pas entierement, & aduoüons qu'vn grand Conseiller

Le Duc de Montmorency.

 d'Estat

d'Eſtat s'en doit ſeruir quelquefois : mais nous ne pouuons approuuer, que celle qui cache le ſecret, & qui fait bonne mine en l'aduerſité. Nous deteſtons celle qu'on appelle en ce temps fourberie, qui ſe ſert de duplicité & menterie aux promeſſes & aux traitez, & ruine entierement la confiance, ſans laquelle les Grands ne peuuent viure auec leurs amis, alliez, ſeruiteurs & ſuiets, ny ſe reconcilier auec leurs ennemis. V. M. ſçait bien, que celuy que nous deſcriuons eſt maiſtre iuré en tous ces artifices, & qu'il eſt en cela, comme en beaucoup d'autres choſes, fort contraire à Dieu. Sa ſainte prouidence permet le mal pour en tirer du bien : là où ſi la fineſſe du Cardinal fait ou procure du bien à quelqu'vn, c'eſt pour en tirer du mal auec le temps, & pour faire qu'vne pierre d'auantage ſoit vne pierre d'achopement, auquel il conduit inſenſiblement ceux qu'il a obligez en apparence. C'eſt qu'il eſt generalement ennemi de tous les hommes, parce qu'il les meſpriſe tous. Ceux qui ont des belles qualitez natureles, & l'eſprit fort ouuert, ſont ceux qu'il deteſte le plus, ne les auance iamais, & ne les reçoit point à ſon ſeruice, de peur qu'ils ne remarquent ſes imperfections, ou qu'on ne preſume dans la Cour qu'il ſe ſert de leurs aduis. Il ne laiſſe pas de faire ſon profit de ce qu'on luy dit, encore qu'il face ſemblant de l'improuuer, principalement lors qu'il ſe troue en deſordre ; ce qui luy arriue ſouuent dans les grandes affaires. Quand elles ne reuſſiſſent pas ſelon ſes intentions, & que ſon imprudence eſt deſcouuerte ; ſon viſage & ſa parole font voir la baſſeſſe de ſon courage: & nous pouuons dire auec verité, qu'il n'eſt diſſimulé qu'en la proſperité, & qu'en l'aduerſité ſa face changeante eſt la monſtre de l'horologe deſtraqué de ſon ame. Tous ſes reſſorts ſont ſi naifuement marquez au dehors, qu'il n'y a point d'homme ſi groſſier qui ne les
recognoiſſe,

recognoiſſe, ny de ſage qui ne iuge, que c'eſt vn tres-grand defaut en vn Miniſtre d'Eſtat. Celuy-là n'eſt pas moindre, de n'eſtre iamais rencontré deux fois en egale diſpoſition : c'eſt bien vn meſme canal de riuiere, mais ce n'eſt pas vne meſme eau qui coule dedans. Auiourd'huy il careſſe vn homme auec chaleur, demain il le reçoit auec froideur; apres demain il luy fait cognoiſtre que ſa viſite luy eſt à charge : cette humeur ne le quitte non plus pour ſes plus proches, que pour les eſtrangers, & pour ſes ſeruiteurs.

Cet eſprit ainſi compoſé eſt ſi malade, qu'il n'y a rien qui ne le bleſſe, & rien qui le puiſſe guarir : les veritables aduertiſſemens qu'on luy donne, ſont eſcoutez auec chagrin & meſpris, auſſi bien que les faux. Il ne fait point ce qu'il dit, ne dit point ce qu'il fait; & n'accomplit point ce qu'il promet. Il s'occupe iour & nuict à chercher ce qu'il doit dire, non ſeulement à V. M. pour luy couurir la verité, mais à tous les Grands auec leſquels il doit traiter, iuſques à mediter ſur les complimens qu'il doit faire aux plus petits pour les amuſer. Voy-là ſon principal eſtude, & à quoy il eſchauffe ſon ſang, qui ne reçoit point tant de rafraichiſſement des bains qu'il prend tous les iours, que lors qu'il voit ſes piperies, ſes careſſes, ſes proteſtations, & ſes deguiſemens receus pour des naifuetez. Les plaiſirs ou les peines qu'il prend en ſemblables meditations, le priuent du ſommeil; & font que s'il ſe iette dans les diuertiſſemens des muſiques, du ieu, & de la raillerie, il s'ennuye auſſi toſt, ſa melancholie le reiettant dans la defiance ou dans la recherche de quelque tromperie. Il a en ſa ieuneſſe aimé les voluptez, qui luy ont fait faire des choſes non ſeulement indignes de ſa profeſſion, mais tout à fait ridicules : on ne les publie point dans cet eſcrit, qui ne doit cotter que les imperfections & les fautes preiudiciables

ciables à l'Eſtat. Les lettres ont ſerui pour ſubtilizer dauantage ſon eſprit, & pour le faire entrer dans la Cour: à quoy quelques predications ; & les recommandations de Madame la Marquiſe de Guercheuille ſeruirent beaucoup : elle en a eſté recompenſée du depuis, comme chacun ſçait. Les premiers tours de la ſoupleſſe de ſon eſprit parurent à Rome, où il trompa le Pape PAVL V. luy ayant fait entendre, qu'il auoit l'aage pour eſtre Eueſque ; & apres ſon ſacre ayant eu recours à l'abſolution du ſaint Pere : qui diſt en preſence de quelques Cardinaux, qu'il recognoiſſoit en la façon & aux actions de ce ieune homme, que s'il viuoit long temps, il ſeroit vn grand fourbe. Ces paroles ſorties de la bouche de l'Oracle de verité ont eſté des propheties ; & l'experience nous a fait voir, que PAVL V. ne les auoit point dites comme homme, mais comme Pape, qui ne peut mentir.

De cette compoſition naturele, corrompuë par l'ambition & par l'auarice, viennent tous les defauts que nous auons remarquez, & pluſieurs autres que nous couurons, parce qu'ils ne tourmentent que celuy qui en eſt atteint, & le rendent plus digne de compaſſion que d'enuie. SIRE, il eſt certain que M^r le Cardinal euſt eſté eſtimé homme d'eſprit, s'il ne l'euſt trop produit, & s'il l'euſt conduit par le droit chemin : il eſt mal-heureux en ſa felicité, en ce que ſon bien ne le laiſſe non plus en repos que ſon mal; qu'il ne trouue le ſommeil qu'apres s'eſtre laſsé dans ſon lict, où il eſt agité par ſes irreſolutions, n'oſant point entreprendre tout ce qu'il deſire, & ne pouuant venir à bout de tout ce qu'il entreprend. Il eſt touſiours en branſle ; parce qu'il eſt ſuſpendu entre la crainte & l'eſperance, qu'il ſe voit obligé de viure non comme il veut & il doit, mais comme il a commencé. Il n'eſt point affligé d'auoir fait vn mal, mais de ne l'auoir pas acheué : il apprehende les

choſes

chofes legeres, & les fauffes, comme les enfans. Il croit, que c'eft le troubler, de le prier de quelque chofe; & que c'eft le mefprifer, de ne le faire pas: il va toufiours vacillant, parce qu'il eft trop chargé: il fe fafche contre les perfonnes, contre les affaires, contre fa fortune, contre foy mefme. Il aime le changement non feulement des hommes, & des chofes, mais des places; comme fi la maladie qui l'afflige, venoit pluftoft des maifons que de luy. Il voudroit tout fçauoir; fans rien apprendre d'autruy; gouuerner les hommes, fans les voir; & auoir l'honneur de toutes les entreprifes, fans agir. Il continuë de faire du mal, parce qu'il a commencé; & pourfuit comme ennemis ceux aufquels il n'a point donné fuiet de l'aimer. Son efprit depuis peu eft en grand desordre; parce qu'il ne voit aucun moyen de fortir, & de demeurer dans le labyrinthe où il eft entré, ne pouuant obeir ny commander à fes mauuais defirs. Il n'oferoit defcendre du plus haut de fa fortune: il aime mieux la tenir embrafsée, que de couler en bas: toutefois quelques vns de fes amis affeurent, qu'il la quitteroit, s'il n'eftoit menacé de folie, lors qu'il fera abandonné à foy mefme.

SIRE, voy-là l'eftat auquel fe trouue à prefent celuy, qui ne fe peut imaginer qu'il foit mortel, qu'il foit foible, qu'il ne foit qu'vn homme qui a vne induftrie qui fe plaift au tumulte; qui n'eft pas fageffe, mais agitation d'efprit; & qui boit vne bonne partie du poifon, qu'il fait aualler à ceux qu'il croit eftre fes ennemis. I'ay dit, que l'ambition & l'auarice luy auoient fait tous ces maux. Pleuft à Dieu, que ces deux vices euffent feulement tourmenté le cœur dans lequel ils ont pris naiffance, & n'euffent point affligé V. M. la Royne voftre Mere, la Royne voftre Efpoufe, Monfieur voftre Frere, tous les Grands de voftre Royaume, vos Officiers,

voſtre pauure peuple ; troublé la France , & toute la Chreſtienté ! L'ambition , à laquelle l'auarice fait ſeruir tout ce qu'elle prend à V. M. au public & aux particuliers, doit eſtre deſcrite la premiere, comme eſtant la plus grande, & celle qui conduit toutes les autres paſſions.

Nous auons dit , qu'vn peu de vanité donnoit à vne ame courageuſe quelque pointe pour la pouſſer aux bonnes actions : elle eſt comparée à la bile , que le fiel enuoye ſous l'eſtomac pour aider à la digeſtion ; mais ſi elle eſt en ſi grande abondance qu'elle regorge dedans, elle produit les maladies. L'ambition reglée , eſt l'aide de la generoſité ; eſtant deſreglée , eſt la cauſe du renuerſement des Eſtats , & enterre dans les ruines celuy qui a fait tous les remuemens. La Prouidence de Dieu luy reſiſte ; & tous les hommes s'oppoſent à ſes entrepriſes , apres que la diſſimulation a leué le maſque , & que l'inſolence enyurée de proſperité , s'eſt portée dans la tyrannie. Si iamais pauure mortel a eſté poſſedé par cette furie , il faut confeſſer auec compaſſion , que c'eſt celuy qui ſe vante d'auoir domté la rebellion dans voſtre Royaume , & toutes les forces de l'Europe au dehors ; qui a fait voir que ſa Maiſtreſſe eſtoit ſa captiue , & le Frere vnique de ſon Maiſtre ſon banni ; qui a voulu mettre au deſſous de luy les Princes du Sang , auec leſquels il a conteſté le premier rang. Il ne luy reſte rien plus qu'à arracher la Couronne de la teſte de ſon Maiſtre, apres s'eſtre ſaiſi de toutes ſes places, armes & Finances, & pour ſe rendre par la force chef de l'Egliſe , effacer le peché originel des François par vn bapteſme de ſang. Son deſſein eſtoit de l'entreprendre , s'il euſt pris toutes les places d'Italie,auſſi facilement comme il fit Pignerol.

Sire , c'eſt la nature de l'ambition d'eſtre infinie en ſes deſirs ; & le ſeroit en ſes pourſuites, ſi la vie de l'homme n'eſtoit point bornée par la mort ; ſi le vaiſſeau des

plus grandes felicitez n'eſtoit arreſté au milieu de ſon cours par vn petit Remora de quelque ſecret iugement de Dieu, executé bien ſouuent par les plus foibles perſonnes de la terre. La fortune n'a iamais ſi bien eſtabli vn homme, qu'elle ne l'aye menacé d'autant de mal comme elle luy a permis d'en faire : les fruits meurs ſont abatus par vn petit vent : les bleds qui ſont trop eſpais, ſont renuerſez par la moindre pluye : le feu s'eſteint lors qu'il eſt deuenu plus clair. Ce grand Intendant des mers ſe deuroit ſouuenir, que cet element ſe change en vn moment ; & qu'au meſme lieu où les pilotes ont deſployé leurs voiles, leurs eſtendars, leurs banderoles, & tiré leurs canons, ils ſont engloutis par les vagues.

C'eſt vn mal-heur qui accompagne, & vn aueuglement qui ſaiſit tous ceux qui ſe ſont abandonnez à l'ambition, que les exemples & les raiſons n'ont point de puiſſance ſur leur eſprit. Ils s'imaginent, que ceux qui ſe ſont perdus deuant eux, ont fait quelque faute, qu'ils ne commettront pas : qu'ils n'ont point preueu ce à quoy eux ſeuls ont pris garde, & n'ont ſceu trouuer le clou qui arreſte la roüe de la fortune.

Ayez agreable, grand Roy, que ie vous face voir, par quels degrez eſt montée celle que nous tenons eſtre au plus haut de l'eſchelle. Ses commencemens ont eſté petits, encore que ſon extraction & ſa profeſſion fuſſent nobles. Il n'y auoit rien en ſa perſonne, qu'il ne ſe rencontraſt en beaucoup d'autres de ſa qualité, que la ſubtilité & viuacité de ſon eſprit, eſchauffé par vn extreme deſir de paruenir aux plus eminentes dignitez de l'Egliſe, & plus hautes charges de l'Eſtat. Il y eſt arriué par les moyens que nous deſcouurirons.

Le premier fut, de pratiquer les bonnes graces de la Mareſchale d'Ancre, en ſe ſouſmettant à toutes ſes vo-

lontez ; ayant eu l'entrée dans ſa chambre , & acquis quelque creance par le pretexte de pieté , par vne feinte humilité , par vn diſcours preparé , par des petits aduis, & par quelques autres adreſſes que nous ne dirons pas. Barbin , bon homme mais aſſez groſſier , qui croyoit que le beau langage d'vn Prelat , qui auoit la façon aſſez agreable , & luy offroit ſa ſœur en mariage , eſtoient les plus aſſeurées marques d'vn cœur fidele , & d'vne bonne ame , diſpoſa la Royne voſtre Mere à vous demander pour luy la charge de Secretaire d'Eſtat : on luy donna pour l'inſtruire vn vieux & fidele * Commis. Cet ancien ſeruiteur ne peut ſouffrir long temps qu'on changeaſt toutes les formes d'eſcrire , qu'on fiſt parler V. M. vn langage contraire à ſa dignité ; il priſt bien toſt congé de ſon Maiſtre , & de ſon diſciple , & laiſſa à vn Preſtre & à vn Eueſque le departement de la guerre. Quelques Prelats trouuerent cette commiſſion ſi eſtrange , qu'ils en firent deſlors vn grand bruit ; mais en vain , car l'ambition vouloit que cet employ fuſt le premier degré de ſon auancement , encore que la hauteur de la Mitre fuſt vn peu abaiſsée.

* *Mr de Beau-clerc.*

Les changemens qui arriuerent bien toſt apres , ayant rendu cette charge de peu de durée , & celuy qui l'exerçoit ayant eu commandement d'aller à Luçon faire celle d'vn bon Paſteur ; la defiance qu'on eut que ſon ambition ne remuaſt quelque choſe en Poictou , fit qu'on la borna dans Auignon , d'où elle trouua dans peu de temps le moyen de ſortir. Les affaires d'Angouleſme eſtant arriuées , ceux qui auoient la meilleure part dans vos bonnes graces , entrerent en vne grande apprehenſion des iuſtes reſſentimens de la Royne voſtre Mere, & de la generoſité & fidelité de ceux qui s'eſtoient rangez aupres d'elle : l'ambitieux priſt cette occaſion au poil , & fiſt entendre ſecretement à Mr de Luynes , que

s'il

s'il ſe vouloit confier en luy, il rendroit ce notable ſeruice d'employer toute la puiſſance, qu'il diſoit auoir grande ſur l'eſprit de la Royne voſtre Mere : qu'il luy feroit trouuer bon ce qu'on deſiroit d'elle : la tireroit des mains (ainſi eſcriuoit-on en ce temps là) de ceux qui luy auoient donné retraite, & ruineroit les Seigneurs qui eſtoient à ſon ſeruice. Ce deſſein ainſi propoſé, & preſsé, fut ſuiui : les aſſeurances par lettres ayant eſté receües, le relegué ſortit d'Auignon ſans paſſeport, pour mieux couurir le ieu ; ce qui donna ſuiet à vn peché d'ignorance que fit M^r d'Alincourt ; à la maiſon duquel vne bonne action a fait beaucoup de mal.

Le Conſeiller de paix fourrée ayant eſté receu à Angouleſme, mais aſſez froidement, eſchauffa peu à peu les cœurs par l'ardeur de ſes diſcours bien preparez, par l'aſſiſtance de quelques amis, & autres petites induſtries: il eut dans quelques iours le credit de faire changer les reſolutions qui auoient eſté priſes pour les gouuernemens des chaſteaux d'Angers, Chinon & Pont de Sé, & pour les diſtributions de quelques charges. Ces nouueautez altererent les volontez de la plus part des ſeruiteurs de la Royne voſtre Mere : firent cognoiſtre aux plus aduiſez, que ſa bonté eſtoit ſurpriſe ; & porterent le Capitaine de ſes gardes, qui ne pouuoit tirer autre raiſon de l'iniure qui luy eſtoit faite par vn Preſtre, à ſe batre en duel auec ſon frere aiſné, & le ſacrifier à l'ambition de ſon cadet. *Le Marquis de Themines.*

Cette paſſion, qui deuoit eſtre mortifiée par cette mort, ſe rendit plus viſue ; elle flatta ſes ennemis, & priſt toute ſorte de moyens pour arriuer à ſa fin. Celle que ce Prelat s'eſtoit propoſée, eſtoit le Cardinalat ; auquel ceux de ſa condition aſpirent ordinairement : mais pluſieurs n'y voudroient pas arriuer par des voyes peu honorables. Celles qui furent ſuiuies ſix mois apres le

traité d'Angoulesme, & la reconciliation de Tours, furent si estranges, qu'elles seront en horreur à la posterité.

On iugea bien, que la Royne vostre Mere demeurant separée de V. M. & viuant en paix, on ne donneroit iamais de bonne grace le credit qu'apporte le bonnet rouge à vne personne d'vn esprit remuant, & trop subtil. L'Euesque de Luçon se resolut d'arracher ce present par force, de rompre pour vn temps les intelligences secretes auec Mr de Luynes, d'esmouuoir vne guerre de la Mere contre l'Enfant, d'y engager vn Prince du Sang, dixsept Princes ou Officiers de la Couronne, ou Gouuerneurs de Prouinces, & tous les chefs des Huguenots : par ce grand bruit il vouloit obliger Mr de Luynes à venir à vn accommodement, dans lequel tous ceux du parti seroient abandonnez, & perdroient leurs biens & leurs charges; & l'auteur de tout ce mal gaigneroit par le traité vn chapeau rouge, teint dans le sang de tous ceux qui moururent de part & d'autre, au rencontre ou drolerie du Pont de Sé. Cette piece d'escarlatte fust aussi lauée dans les larmes de la Royne vostre Mere, dans celles des Princesses & Dames qui estoient aupres d'elle, & fust cousuë au despens de cent mille personnes ruinées par quatre grandes armées.

Il est veritable, qu'elle cousta à V. M. deux millions d'or, à la Royne vostre Mere deux millions de liures, à vostre peuple plus de dix; aux Princes, Seigneurs, & Capitaines, que l'ignorance du mauuais dessein auoit fait embarquer dans ce vaisseau, la perte de leurs Gouuernemens & pensions. Ce qui doit estre plus considerable, est, qu'on s'estoit ietté dans le danger de rendre les premieres armes de V. M. mal-heureuses : ce qui eust porté les affaires hors d'esperance de reconciliation. V. M. ne la refusa iamais à sa bonne Mere; ayant recognu la sincerité de ses intentions, veu en son visage,

&

& ſur tout en ſes yeux, la tendreſſe & verité de ſes affections; & remarqué dans ſes diſcours, que ſi elle auoit eſté mal traitée par quelques vns, qui ſe diſoient vos ſeruiteurs, elle auoit eſté trompée par les ſiens. V. M. luy donna ces aduis, & fiſt voir, que par intelligence ſecrete l'Eueſque auoit traité quelques iours deuant la deſroute, & promis de faire en ſorte, qu'on rencontreroit les choſes dans l'heureuſe confuſion qui arriua. Ie l'appelle heureuſe; parce que le grand DIEV, qui ſeul peut tirer le bien du mal, fit naiſtre l'ordre de ce deſordre, fit ſortir de ce conſeil de tenebres la lumiere de ſa gloire & de la voſtre, & fit produire à ces mouuemens le repos de la Royne voſtre bonne Mere.

La cognoiſſance, que V. M. & les Miniſtres de voſtre Eſtat auoient des tours de ſoupleſſe qui furent ioüez dans tous ces rencontres, vous porta à reculer la promotion au Cardinalat, qui auoit eſté promiſe pour contenter la Royne voſtre Mere. Elle eſtoit ſi bonne Maiſtreſſe à vn mauuais ſeruiteur, & tellement preſsée par les importunitez continuelles de ſon ambition, qu'elle abandonnoit ſes plus importans affaires pour auancer celuy-là. Elle croyoit que cette dignité en la premiere perſonne de ſa Maiſon luy apporteroit quelque grand auantage, & qu'elle auoit ſuiet de l'eſperer de ſa recognoiſſance. La Cour de Rome, qui n'aime pas les eſprits trop remuans, qui eſtoit informée par des bons memoires enuoyez de France, qui ſe ſouuenoit de la tromperie faite à PAVL V. & de ſa prophetie, reculoit ce deſſein tant qu'elle pouuoit. Le bon Pape GREGOIRE XV. auoit peine à ſe reſoudre dans ce rencontre, quelle inſtance qui luy fuſt faite par V. M. par la Royne voſtre Mere, & continuelles ſollicitations du Prieur de la Cochere, depuis Eueſque d'Aire, & mort bien toſt apres ſa retraite, non ſans ſoupçon d'vne fin auancée.

Eſtant

Eſtant à Rome il auoit toutes les ſepmaines des couriers: l'vn deſquels, nommé Papiniere, Gentil-homme de l'Eueſque, fut aſſaſſiné par ſon valet ſur le chemin ; ce qui donna ſuiet de parler diuerſement de ce meurtre d'vn vieux ſeruiteur meſcontent. Martin ancien Secretaire du Prelat eſtoit vn autre emiſſaire, qui fut du depuis diſgracié, chaſsé, & reduit à vne extreme pauureté, dans laquelle il mourut peu de iours apres.

Les difficultez furent ſurmontées par les rencontres du temps, par la mort du Duc de Luynes ſuiuie de celle du Cardinal de Rets, par les inſtances & par les preſens de la Royne voſtre Mere, & par quelques corruptions qui font taire les raiſons. Au meſme inſtant ſur vn autre rencontre on miſt pres de la ſainte Hoſtie ſur l'Autel de Sorbonne vn eſcrit, qui contenoit beaucoup de veritez. La nouuelle du bonnet tant deſiré & ſi viſuement pourſuiui arriua, lors que V. M. eſtoit deuant Montpellier; ce preſent fut receu à Lyon de voſtre main Royale, auec demonſtration de grande humilité, & proteſtations d'vne parfaite recognoiſſance enuers V.M. & la Royne ſa Mere.

La charge de Prouiſeur de Sorbonne donnée au meſme temps à l'Eueſque.

Elle ſe reſioüiſſoit de ſe voir deſchargée d'vn grand ſoin, que cette pourſuite luy auoit donné ; lors qu'elle fut attaquée par vne autre baterie de l'ambition. Cette furieuſe paſſion non contente d'auoir la premiere dignité qu'vn Eccleſiaſtique peut eſperer en France, ſe perſuada que cet honneur luy deuoit ſeruir d'eſchelon pour monter au maniment de vos affaires, & auoir l'entrée dans vos Conſeils. Il ne fut pas mal-aiſé de faire croire à la Royne voſtre Mere, que cet employ luy ſeroit tres-auantageux, & vn moyen de conſeruer la bonne intelligence entre V. M. & elle ; qui eſt le ſouuerain bien qu'elle s'eſt propoſée pour ce monde. Celuy qui euſt douté de la force de cet expedient, euſt eſté eſtimé priué

du

du ſens commun : celuy qui ſe fuſt defié du zele & de la fidelité d'vn ſeruiteur, obligé iuſques au point que Mr le Cardinal l'eſtoit, euſt paſſé pour vn eſprit enuieux & malin. Celuy qui euſt predit la moindre choſe de celles que nous auons veu du depuis, auroit eſté chaſſé auec infamie.

V. M. auoit encore quelque auerſion contre cette perſonne, & ſe ſouuenoit des intelligences ſecretes, qu'il auoit entretenu contre les intentions de la Royne. Voſtre prudence iugeoit auſſi, que les maladies de ſon Eſtat ſeroient pluſtoſt guaries par des ſages & experimentez Medecins, que par des Empiriques hazardeux, qui ſoulagent pour trois mois, & tuent pour touſiours. Elle ſçauoit bien, que la trop grande ſubtilité eſt dangereuſe, non ſeulement dans les myſteres de la Religion, mais dans ceux des Empires du monde; & qu'il y a certains eſprits, principalement ceux des ieunes miniſtres, qui ſont ſemblables au ſoleil de Mars, plus propres à eſmouuoir qu'à reſoudre. Ceux qui auoient l'honneur d'eſtre aupres de V. M. ſçauent bien les ſages apprehenſions que vous en auiez, & la peine qu'on eut pour les ſurmonter. Elles furent en fin vaincuës par les prieres continuelles de la Royne voſtre Mere; à laquelle il vous pleuſt de donner ce contentement à Compiegne. Cette grace obligeoit celuy qui en auoit le fruit, à conſacrer toute la douceur qu'il en retireroit, à celle qui l'auoit produit. L'ingratitude luy a fait boire au meſme lieu le plus amer abſinthe, & la violence le plus cruel poiſon, que la puiſſance paſſée en tyrannie aye iamais fait aualler à vne bonté trop liberale, & à vne parfaite innocence.

Les commencemens de ce grand employ furent accompagnez de quelque modeſtie : l'ambition, qui ne s'arreſte iamais, paſſa bien toſt au delà les bornes, que

la diſſimulation pluſtoſt que l'humilité luy auoient donné pour vn temps. L'année ne s'acheua point, que le nouueau Miniſtre ne fiſt paroiſtre, qu'il luy eſtoit impoſſible de ſouffrir ny ſuperieur ny compagnon en credit ; il failloit auoir non ſeulement le premier, mais encore l'vnique. Celuy qui s'y oppoſoit, eſtoit le Marquis de la Vieuille, qui ayant laiſsé vaincre la defiance qu'il auoit d'vn naturel entreprenant, approcha de V. M. celuy qui l'en eſloigna. Non ſeulement il luy fit oſter la charge, qu'il faiſoit auec ſcience & integrité, mais luy fit perdre l'honneur de vos bonnes graces, & la liberté. Ce coup eſtant fait, il ne reſtoit que le Chancelier d'Aligre dans le miniſtere ; qui n'auoit point eſté produit à V. M. par celuy, qui vouloit remplir toutes les places à ſa fantaſie ; dans laquelle cet homme de bien, & venerable vieillard, paroiſſoit trop mol. Il croyoit, que M[r] de Marillac ſeroit plus hardi ; & M[r] Deffiat, qu'il auoit recognu bon œconome dans le contrerole de ſa maiſon, fort propre pour manier à ſa deuotion vos Finances ; en attendant vn Secretaire d'Eſtat, pour ioindre au ſeau, & à la bourſe, la plume de V. M. Celuy qui fut employé le premier, eſtant homme Religieux, donna bien toſt quelque degouſt ; mais l'opinion de ſa probité faiſoit qu'on n'oſoit pas s'en defaire ſi toſt: eſtant impoſſible de luy pouuoir reprocher aucune maluerſation en l'adminiſtration des Finances, & de la Iuſtice. Le libelle diffamatoire des entretiens des champs Eliſées, ou Dialogue des morts d'vn Lucian de ce temps, ne dit rien que ce qu'on ſçauoit bien deuant qu'on l'employaſt dans les grandes charges de l'Eſtat. Ces accuſations donneroient plus de blaſme à ces bons & francs Gaulois, qui luy ont aidé pour y arriuer, qu'à celuy auquel on reproche des pechez effacez par le temps, par les Edicts,& par des cognoiſſances nouuelles qui ont chaſsé
les

les anciennes. Chacun ſçait, pourquoy il a eſté deſtitué, & ce que l'ambition a fait pour auoir l'Empire abſolu de toutes les plus importantes charges du Royaume. Elles ſont auiourd'huy poſſedées par des hommes, qui dependent abſolument de celuy, qui par des artifices eſtranges les a fait agréer à V. M. de laquelle ils ne ſont pas tant ſeruiteurs, comme ils ſont valets de Mr le Cardinal. Son ambition & ſon intereſt les ayant mis là où ils ſont, ſon orgueil & ſon chagrin les traite comme ſes eſclaues; & en ſorte qu'eux meſmes ſouſpirent bien ſouuent, & voudroient, s'ils pouuoient, rompre les liens de cette amitié tyrannique, qui les veut engager à s'enterrer dans ſes ruines.

I'auois oublié à mettre dans la chaine de tous les deſſeins ambitieux, les charges d'Admiral, & de General des armées. Mr le Cardinal ne s'eſt pas contenté de rechercher des emplois contraires à ſa profeſſion : il a depuis ſix ans manié ſi rarement le Breuiere, & endoſsé ſi peu ſouuent la chappe, qu'il a oublié, que ces marques de paix s'accordoient fort mal auec les piſtolets & les harnois de guerre. Il a fallu inuenter des mots nouueaux & inoüis en France, pour exprimer des dignitez qui ont eſté poſsedées par tant de Princes & Seigneurs François, qui paſſent dans l'opinion de ce grand Capitaine de terre & de mer pour des nouices d'armes. Ils n'ont iamais eſté apres vne longue experience, & pluſieurs batailles gagnées, que Generaux; là où ce moderne, ſans auoir fait aprentiſſage, eſt Generaliſſime, comme Eminentiſſime; & peu s'en faut qu'il ne ſe face appeller Miniſtriſſime, & Admiraliſſime. Il prendra ce dernier titre, lors qu'il aura ioint l'Admirauté du Leuant à celle du Ponant; & qu'il ſera Generaliſſime de ſoixante galeres, comme il eſt d'autant de vaiſſeaux qu'il appelle ſiens: dans leſquels, auſſi bien que dans ſes Gouuernemens,

on parle de V. M. comme d'vn Roy eſtranger. Tous les commandemens, bans, & cris publics ſont faits de par Monſeigneur. C'eſt luy qui de puiſſance abſoluë met & deſtituë les Capitaines & autres Officiers; qui ordonne des monſtres, qui a fait fondre grand nombre de canons, qui ne portent point d'autres eſcuſſons que les ſiens; & qui a pris tous les titres & marques de Souueraineté par tout où il n'a que voſtre Lieutenance. Que ſera-ce, ſi à tous ces effets d'intolerable orgueil, on adiouſte ceux que nous auons veu depuis peu?

Il eſt vray, SIRE, que l'ambition eſtant arriuée au ſommet de ſes pretentions, ſe change en preſomption, audace, temerité, cruauté, & tyrannie: voy-là les armes auec leſquelles elle ſe defend, & ataque tout ce qui la menace, ou qu'elle preſume luy deuoir eſtre contraire: elle ſe plaiſt à faire ſentir ſon pouuoir aux plus grands, & à donner l'eſpouuante aux plus petits: craignant tout le monde, elle ſe fait craindre à tous; & ne pouuant, ou ne voulant ſe faire aimer à perſonne, ſe rend redoutable à vn chacun. Elle ſe fait enuironner de gardes, non comme vn Roy, mais comme vn tyran, qui craint les efforts du deſeſpoir, dans lequel il iette tous les hommes.

Iamais ambitieux n'a pris ce chemin dans vn Royaume libre, & parmi vn peuple nourri ſous la douceur d'vn Empire iuſte, qui l'aye peu tenir long temps. Si le Cardinal s'y maintient beaucoup d'années, il faut que toutes les experiences du paſsé ſoyent trompeuſes; & que la Prouidence de Dieu abandonne non ſeulement la conduite de voſtre Eſtat, mais la protection de l'innocence.

Qui pourra eſcrire ſans ſouſpirer, iuſques où eſt allé l'orgueil d'vn ſeruiteur, qui ſe voyant en poſſeſſion de la bien-veillance de ſon Maiſtre, des plus grands honneurs & des plus hautes charges, a meſpriſé les Princes

du Sang de ſon Roy, iuſques à leur vouloir conteſter la main droite, non ſeulement dans le Louure, & leur hoſtel, mais dans ſon logis. Il a fait ſemblant de vouloir annexer au Cardinalat cette preeminence, que ceux de la meſme condition, de meilleure maiſon que luy, & atachez par des veritables ſentimens de pieté à la conſeruation rigoureuſe de tous les droits Eccleſiaſtiques, n'ont iamais deſiré en France. Ie ne dis rien des plaintes, que les Ambaſſadeurs extraordinaires des Roys ont fait du meſpris de la dignité de leurs Maiſtres bleſsée en leurs perſonnes, que V. M. a receu auec plus d'honneur que n'a fait voſtre ſeruiteur. Il eſt certain qu'il a meſpriſé les Princes & Grands de voſtre Royaume, qu'il n'a point daigné les accompagner vn pas hors de ſa chambre; qu'il a voulu deſpoüiller M[r] de Guiſe de ſa charge d'Admiral de Leuant, ſans forme de Iuſtice; qu'il a fait acheter à M[r] de Vandoſme voſtre Frere naturel ſa liberté par la demiſſion de ſon Gouuernement; & apres l'auoir publié innocent, le tient exilé du Royaume. La preſomption, la violence, & la vangeance, l'ont porté à faire bannir de voſtre Cour trois Princeſſes; * vne, qui a eu l'honneur d'eſtre femme d'vn Prince du Sang, & laquelle eſtant tirée hors de ſon element, eſt morte de deſplaiſir; * la ſeconde, qui eſt voſtre Sœur naturele, & mariée auec vn Prince genereux, qu'on a ietté dans le deſeſpoir; * la troiſieſme, eſt la ſœur de cet incomparable Duc de Mayenne, mort pour le ſeruice de V. M. & qui a eſté regreté par tous les François, excepté par celuy qui redoutoit ſon courage, & haiſſoit ſa vertu. Ie ne veux point repreſenter icy les banniſſemens de pluſieurs grandes Dames, ny faire voir à V. M. qu'vne ame eſt bien cruelle, qui change en aigreurs & rigueurs les douceurs, & les courtoiſies que les plus barbares ont teſmoigné aux femmes de qualité; lors que la fragilité de

*La Princeſſe de Conti.

*La Ducheſſe d'Elbeuf.

*La Ducheſſe d'Onano.

leur ſexe les a portées à faire quelque legere faute. Mais il eſt vray, que ſi la cholere pardonne apres vne boutade, la ſuperbe ne ſçauroit iamais vſer de clemence.

Nous auons remarqué dans ces meſmes rencontres, la ciuilité, gentileſſe, generoſité & liberalité empriſonnées auec la perſonne du Mareſchal de Baſſompierre, & chaſsées hors du Royaume auec le Duc de Bellegarde : ces deux parfaits courtiſans ne ſont coulpables, que de n'auoir point aimé celuy qui le veut eſtre en faiſant du mal; qui veut eſtre reſpecté en meſpriſant, & ſerui fidelement en trompant. Ie ne veux pas groſſir cette Remonſtrance en dreſſant vn Regiſtre de tous les bannis, & rapportant les eſcroües de tous les empriſonnez ſans forme de Iuſtice, & detenus dans l'inquiſition d'Eſtat contre les loix du Royaume, qui ordonnent, que les priſonniers ſeront ouys dans vingtquatre heures. Il ſuffit de dire, que la Baſtille & le donjon de Vincennes ne ſont plus des lieux pour garder les criminels, iuſques à ce que leur procez leur ſoit fait : mais vne peine perpetuelle pour les innocens ſans autre arreſt que de la partie, qui les y fait enfermer, ou pour luy auoir deſpleu, ou de peur qu'ils ne luy deſplaiſent. Il fait de ces deux maiſons de V. M. vn hoſtel Dieu de pauures malades, dans lequel vn * Prince, vn * Mareſchal de France, & vn * Abbé ſont morts ſans autre conſolation pour l'ame, que de Dieu & des Anges, & ſans beaucoup de ſoulagement pour le corps. Ne vaudroit-il pas mieux auoir reſpandu leur ſang tout à la fois, que de l'auoir fait corrompre peu à peu, ou de l'auoir tiré goute à goute ? S'ils eſtoient atteints de quelque crime; vn ſupplice public, apres vne entiere conuiction, euſt fait eſtimer voſtre iuſtice, & la conſtance de ceux qui l'auroient ſouffert courageuſement : mais on a mieux aimé les faire martyrs ſans gloire, & les ſacrifier ſecretement à la paſſion de leurs ennemis.

* *Le Grand Prieur de Vandoſme.*
* *Le Mareſchal d'Ornano.*
* *Fancan Abbé de Beaulieu.*

ennemis. On ne peut parler des priſons, qu'on ne ſe ſouuienne de celle du Mareſchal de Marillac.

Sire, il faut confeſſer, qu'vn homme eſt bien malheureux qui ne reçoit du mal que par occaſion, qui eſt des-honnoré comme vn traiſtre ; parce qu'il eſt frere d'vn homme chaſsé, à cauſe que la Royne voſtre Mere a parlé auec quelque chaleur, & qu'on preſume contre verité qu'il a animé ſon courage. Vn iour deuant cet eſclat, V. M. portée par ſes ſentimens, & par ſes cognoiſſances, auoit eſcrit au Mareſchal vne lettre remplie de teſmoignages de ſatisfaction, iuſques à confier à luy ſeul toute la conduite des troupes & affaires que vous auiez delà les Monts. Eſt-il poſſible que cet homme ſoit deuenu & recognu infidele au meſme temps que la Royne voſtre Mere a eſté genereuſe ? S'il eſtoit meſchant, celuy qui confeſſe dans ſon Dialogue des morts qu'il vous a preſsé de le faire Mareſchal de France, & qu'il luy a fait donner l'employ en Italie, eſt criminel de vous auoir importuné de mettre le commandement de vos armées entre les mains d'vn traiſtre. S'il l'eſt deuenu en Piedmont, au meſme inſtant que la Royne voſtre Mere a fait paroiſtre à Paris ſa iuſte indignation; il ne faut point faire de difficulté de renuoyer la cognoiſſance au Parlement, où les Officiers de voſtre Couronne doiuent eſtre iugez, ny apprehender d'executer le criminel en la place de Greue. Ses amis ne ſont pas ſi puiſſans, qu'il faille craindre qu'on l'oſte à voſtre Iuſtice: tout voſtre peuple la loüera, & les Grands de voſtre Royaume ſeront inſtruits par cet exemple, qu'il faut eſtre fidele à ſon Roy & à ſon Pays.

En toutes ces choſes que i'ay repreſenté à V. M. elle ne peut eſtre blaſmée ny d'iniuſtice, ny de precipitation, ny de cholere, ny d'aucune mauuaiſe paſſion ; les Iuges qui enuoyent au ſupplice vn innocent, ne ſont point coulpables,

coulpables, mais ceux qui l'accuſent, ou qui ont depoſé fauſſement.

SIRE, vous eſtes le Iuge ſouuerain de tout voſtre peuple: Dieu vous a donné l'eſpée de la Iuſtice, auec celle de la guerre: les teſmoins corrompus qui vous ſont produits par ceux qui ont la conduite de vos affaires, & qui rapportent deuant vous, comme les Conſeillers deuant leur Preſident, ſont ceux qui condamnent les hommes, encore que vous prononciez quelquefois leur arreſt. Ie dis, quelquefois; parce que ie ſçay qu'on proſcrit, & on empriſonne bien ſouuent ſans que V. M. en ſoit aduertie: ſi elle l'eſt, les pieces qui ſont contre les pretendus criminels, ſont falſifiées: celles qui pourroient ſeruir à leur defenſe, ſont ſupprimées; & on rend les moindres ſoupçons en choſes legeres des crimes ſi eſtranges, que ceux qu'on veut perdre ont plus de ſuiet de loüer voſtre clemence, que de ſe plaindre de voſtre ſeuerité. On met en auant, pour releuer des faits de petite importance, le ſalut de voſtre perſonne, & de voſtre Eſtat: on leur donne le nom formidable & ſcandaleux de crime de leſe Maieſté au premier chef; & on dit que voſtre auctorité eſt perduë, ſi ceux qu'on veut perdre ne ſont perdus. Si les Cours ſouueraines font des Remonſtrances contre des Edicts qui vont à la foule des peuples; ſi les Prouinces frontieres, qu'il faut conſeruer doucement, alleguent leurs Priuileges, & les confirmations qu'elles en ont de V. M. ſi elles s'oppoſent à l'eſtabliſſement de quelques nouueautez, qui tendent à leur ruine; on reduit toutes choſes à l'auctorité, on appelle les ſupplications rebellions, & on ne vous parle iamais de bonté, de clemence, de iuſtice, mais de ſeuerité, de rigueur, & de force. On ne vous repreſente point la miſere des peuples, les deſordres des guerres, les rauages de la contagion, l'extremité de la faim: mais on vous fait dire

dire par vn bouffon que cet oyſon crie touſiours, & ſe debat quand on le plume. On voudroit vous perſuader, que c'eſt vn bon meſnage de perdre les cœurs des hommes pour conſeruer le corps de l'Eſtat; comme s'il pouuoit viure, eſtant priué de ce qui luy donne la vie, & le mouuement pour voſtre ſeruice.

Ce qui eſt encore plus dangereux, eſt, qu'ayant oſté l'auctorité & l'affection aux Officiers de iuſtice, les villes & la campagne ne ſe peuuent plus conſeruer que par les armes : elles ne ſçauroient eſtre ſeparées en pluſieurs endroits, qu'elles ne ſoyent foibles par tout, & quelquefois chargées par les payſans, que les rençonnemens & inſolences des ſoldats ont reduit au deſeſpoir.

Le plus grand crime que les aucteurs de ces conſeils violens commettent, eſt, de reietter ſur la volonté abſoluë de V. M. toutes ces confuſions, & generalement tout ce qui eſt trouué mauuais. Ils ont touſiours en bouche ſur les plaintes qui ſont faites, Le Roy l'a voulu ainſi : c'eſt vn effet de la cholere du Roy, nous n'auons peu deſtourner le Roy de cette reſolution: & ſemblables diſcours, qui tendent à charger vn Roy, qui veut porter le titre de Iuſte, de toutes les iniuſtices qui ſe font; lors que les plus malins ſeruiteurs ſe donnent la loüange de tout ce qui ſe fait de bon : ils ſe diſent aucteurs des bienfaits & des graces, & renuoyent ſur V. M. la haine des refus, & des paroles rudes; pour faire croire, quand voſtre bonté apporte quelque temperament à leur violence, qu'ils ont arreſté les effets de voſtre indignation.

Sire, nous nous contenterions d'auoir deſcouuert ce crime, que nous appellons auec raiſon de leſe Maieſté au premier chef; puis qu'il tend à vous faire perdre l'affection de tous les Grands de voſtre Royaume, & generalement de tous vos peuples, & à les faire ſouſleuer contre vous. Cela arriuera à noſtre grand regret,

lors que vous ne regnerez plus dans les cœurs, que ces meſchans taſchent de vous oſter par mille artifices, qui vous ſont incognus, & qui meritent vne punition extraordinaire. Mais il ſemble que ce crime, & tous les autres que nous auons fait voir, ſoyent couuerts par les deux qui ont eſté commis depuis peu; lors que la preſomption inſolente & brutale, eſt deuenuë enragée & deſeſperée.

Il eſt vray, Sire, que ceux qui ont perdu la crainte des Iugemens de Dieu, & des voſtres, qui par la frequente habitude de nuire aux hommes ont eſtouffé la honte, qui nous eſt naturele auſſi bien que la recognoiſſance, ſont dans vn tel aueuglement, que rien ne leur eſt ſaint & ſacré. La cruauté a cela de mauuais, qu'elle croit non ſeulement eſtre obligée à pourſuiure ſa pointe, & à defendre par des crimes plus grands ceux qu'elle a deſia commis : mais l'homme violent ſe perſuade, qu'il luy eſt neceſſaire d'eſtre meſchant, qu'il ne ſe peut maintenir par autres voyes dans le credit, & dans les biens. Il voudroit, qu'il n'y euſt point de Puiſſance qui le peuſt defaire, ny de Iuſtice qui luy oſaſt demander compte de ſes actions.

Il n'y a point de doute que Mr le Cardinal n'aye ces intentions : elles ſont aſſez cognuës par l'horrible attentat commis contre la perſonne qui vous eſt la plus chere, & la plus proche; & qui luy deuoit eſtre auſſi ſainte & ſacrée que la voſtre. Les ſiecles qui ſuiuront celuy qui a porté ce monſtre d'inſolence & d'ingratitude, prendront pour vn ſuiet de Tragedie inuenté par quelque Poëte du temps, ce que nos Hiſtoires eſcriront de cette entrepriſe. Elle a eſté faite contre le ventre qui vous a porté, contre la meilleure Princeſſe de l'Vniuers, & contre la plus liberale Maiſtreſſe enuers vn ſeruiteur, qui a eſté ſi malin, de vous donner des mauuaiſes & fauſſes impreſ-

impreſſions contre elle : il l'a eſloignée de voſtre preſence; ce qui luy eſt plus inſupportable que la mort : l'a priuée de la liberté : a deſiré de la bannir de voſtre Royaume; l'a contrainte d'en ſortir : luy a voulu rauir la vie, en la iettant dans des douleurs capables de la faire mourir; & a noirci ſa belle reputation, en la faiſant paſſer parmi les ignorans pour vne Mere ſans amour enuers ſon Fils aiſné, & ſans fidelité enuers ſon Roy.

SIRE, entre les pechez qui crient vangeance à DIEV, & à vous qui eſtes le Lieutenant de ſa Iuſtice, l'oppreſſion des Vefues en eſt vn : nous croyons auſſi qu'entre les crimes de leſe Maieſté au premier chef, on doit comprendre l'entrepriſe contre l'honneur des Roynes durant le Regne de leurs Enfans : le deſcri des Meres de cette condition abaiſſe la grandeur de la naiſſance des Princes; & les diſcours qui ont accompagné ce crime, tendoient, comme les ſages l'ont iugé, à eſbranler voſtre Couronne. Iugez, SIRE, quelle obligation vous auez à celuy, qui a produit ce ſcandale par vn deſir furieux de vangeance : ce qui paroiſt aſſez dans la Declaration qu'il a compoſé, & qu'il a fait adreſſer ſous voſtre nom à vos Parlemens, & aux Gouuerneurs de vos Prouinces; par laquelle la Royne voſtre Mere n'eſt accuſée, que de n'auoir point eſté en bonne intelligence auec Mr le Cardinal. GRAND ROY, contraindre d'aimer, & de hair, eſt vouloir rendre eſclaues les deux plus libres paſſions de l'homme : ſera-ce vn crime d'Eſtat qui merite la priſon d'vne Royne, de n'aimer pas ſes ennemis? Il eſt vray, que de les aimer, eſt le plus haut degré de la perfection Chreſtienne : mais en la iuſtice humaine ce n'eſt pas vne offenſe de ne les aimer point; pourueu qu'on retienne la vangeance. Cette verité doit eſtre ſuiuie d'vne autre; que c'eſt vn ſuiet de merite deuant Dieu, & de loüange dans le monde, de ne s'entendre pas auec les

meſchans : & c'eſt vn teſmoignage de fidelité en la perſonne, qui a la premiere place dans voſtre Conſeil, de n'eſtre pas de meſme aduis auec celuy qui ruïne vos affaires dedans & dehors voſtre Royaume. On ſçait bien, SIRE, que voſtre premiere obligation, apres celle que vous auez à Dieu, eſt celle de la conſeruation de voſtre Eſtat, auquel vous deuez eſtre bon Pere ; & que le ſalut d'vn nombre preſque infini de vos enfans doit eſtre preferé au contentement des particuliers. Nous n'ignorons pas auſſi, que les aduis d'vn ſage ſeruiteur ne doiuent eſtre pluſtoſt ſuiuis, que les mauuais d'vne Mere ; & *vn valet fidele nous doit eſtre auſſi precieux que noſtre vie* ; c'eſt la parole de Dieu. Il n'y a point de doute, que ſi les plus proches entreprenent d'oſter cét appuy à vn Roy, qu'on ne puiſſe reietter leur conſeil, & leur donner le deſplaiſir de voir les ſentimens d'vn bon ſeruiteur preferez à ceux d'vn Parent imprudent. Mais en ce rencontre nous voyons vne bonne Mere affligée par vn mauuais conſeiller ; vne Mere qui a conſerué voſtre Eſtat, eſloignée par vn miniſtre qui demeure aupres de vous pour le ruiner ; vne Mere renduë captiue, par celuy, qui s'eſt perſuadé, que la liberté de cette Princeſſe empeſchoit celle qu'il veut auoir de perdre la perſonne de ſon Maiſtre, apres qu'il aura acheué de piller tout ſon Royaume.

Nous voyons la malice triompher de l'innocence, la calomnie de la verité, la baſſeſſe de la grandeur, l'ingratitude de la liberalité : & recognoiſſons ce que le plus ſage des Roys a dit, *que la terre*, c'eſt à dire, *les fondemens de la nature s'esbranlent quand vn ſeruiteur a trop de puiſſance*.

Il n'y a point de doute, SIRE, que l'eſclat que fit la Royne voſtre Mere la veille de la ſaint Martin dernier paſsé, n'aye donné ſuiet à ce grand ſcandale. Elle ne pouuoit plus ſouffrir les meſpris & inſolences du Cardinal

nal de Richelieu, ny eſtre obligée à traiter ſouuent auec luy pour ſes affaires domeſtiques, deſquelles il auoit la ſurintendence : elle vous pria de trouuer bon qu'il en fuſt eſloigné, & proteſta que ſi le bien de voſtre ſeruice le requeroit, elle le verroit dans vos conſeils, ou en voſtre preſence, qui pourroit retenir les ſallies de cet eſprit arrogant. Ce feu qui parut, auoit eſté retenu dans le ſein de la Royne voſtre Mere aſſez long temps, & euſt rompu ſa priſon apres les grands efforts de voſtre maladie à Lyon, ſi le meſme amour qui l'auoit produit, ne l'euſt eſtouffé. Elle auoit peur qu'en l'eſtat où vous eſtiez, le deſplaiſir n'empeſchaſt voſtre conualeſcence, & que le changement que vous auiez teſmoigné vouloir faire, n'arreſtaſt en quelque façon le cours de voſtre gloire en Italie, & le ſecours de Cazal, où toutes vos troupes s'acheminoient. En cela on peut voir, que les paſſions que la Royne voſtre Mere a pour voſtre perſonne, & pour voſtre Royaume, ſont reglées par le meſme amour qui les fait ioüer : elles ſont grandes; mais ne ſont point aueugles, puis que nous les voyons conduites par la prudence qui a eſgard au temps, au lieu, & au rencontre des choſes.

Ce n'eſt pas aſſez de dire ces veritez : il les faut prouuer, & faire voir les conſiderations qui deuoient porter la Royne voſtre Mere à parler vn peu hautement, & à vous ſupplier d'eſloigner de vous celuy qu'elle en auoit approché. Il eſt certain, SIRE, que celle qui luy a procuré cet honneur, ſeroit obligée de pourſuiure qu'il luy fuſt oſté, s'il en a abuſé; non ſeulement, parce qu'elle eſt voſtre Mere, & dans voſtre Conſeil, mais parce qu'elle eſt ſa caution, qui veut eſtre deſchargée. Vous auriez ſuiet de la blaſmer, & tout voſtre peuple, de luy ſçauoir mauuais gré, d'auoir ietté dans vos affaires, & dans voſtre confiance vn homme, qui auroit par indiſcretion ou

malice voulu perdre voſtre perſonne, & voſtre Eſtat. La Royne voſtre Mere, qui doit veiller pour voſtre intereſt, & pour le ſien, euſt deſcouuert la premiere le mal ; & ſe fuſt ſeruie de la liberté, que ſa qualité luy donne, & que ſa réputation & ſa conſcience luy recommandent, pour vous en aduertir. Elle n'auoit pas encore aperceu, que depuis le ſiege de la Rochelle, ceux qui pilloient vos Finances, deſroboient voſtre gloire ; que la deſcente des Anglois en l'Iſle de Rhé eſtoit vn effet de la querelle particuliere de M[r] le Cardinal auec le Duc de Bouckingan. Que ces deux eſprits, apres s'eſtre ſouuent piquotez par diſcours rapportez aux vns & aux autres, par lettres remplies d'aigreurs, & dans quelques paſſions qu'on ne peut publier, en fin auoient obligé leurs Maiſtres à venir aux mains. C'eſtoit vne grande imprudence à M[r] le Cardinal, d'auoir irrité vne nation qui eſtoit lors beaucoup plus puiſſante en nombre, en grandeur de vaiſſeaux, & en hommes de marine, que n'eſtoit la noſtre, qui n'auoit que fort peu de nauires, & ne cognoiſſoit point ſes forces. Outre que cette guerre commença par mal-heur, lors que V. M. eſtoit malade à Villeroy, & qu'elle eſtoit menacée d'vne fieure de longue durée. La Prouidence de Dieu, qui vous aime, & voſtre Eſtat, la retrancha miraculeuſement ; pour vous donner la gloire d'auoir batu la plus fiere nation du monde, domté la plus obſtinée rebellion, & pris la plus forte place de la terre & de la mer.

Encore que les euenemens ayent eſté heureux, il ne faut pas douter que l'entrepriſe n'aye eſté dangereuſe ; que la Royne voſtre Mere ne tremblaſt lors qu'elle vous voyoit partir n'eſtant pas encore remis en ſanté, & n'euſt mauuaiſe opinion de ceux qui pour leur querelles particulieres vous auoient obligé dans les plus grandes chaleurs de l'année, & à la fin d'vne maladie, à

vous

vous trouuer dans vne armée, laquelle n'a esté victorieuse que par vostre conduite admirable, & vigilance incomparable.

Nous auons sceu aussi, que l'esprit malicieux du Cardinal de Richelieu a desiré de donner quelque defiance à V. M. de l'affection naturele, que la Royne vostre Mere a pour Mesdames ses Filles; comme si elle diminuoit en quelque façon la part que vous auez dans son cœur, & qu'elle la portast à desirer la paix d'Italie, auec quelque desauantage pour V. M. ou à blasmer la resolution que vous auez pris de secourir vos alliez, & vous rendre arbitre de la Chrestienté.

Pour effacer cette calomnie, ie supplie tres-humblement V. M. de se souuenir des vœux que la Royne vostre Mere a fait pour la prise de la Rochelle, des soins qu'elle a eu d'empescher que les estrangers ne troublassent vostre entreprise, & des bons conseils qu'elle vous a donné pour la faire reussir. V. M. sçait aussi, qu'elle assistoit à tous les conseils qui ont esté tenus pour les affaires d'Italie, & qu'elle a esté tousiours d'aduis qu'on deuoit secourir Monsieur de Mantoüe, mais qu'il failloit rendre à l'Empereur ce qui luy estoit deu, & mesnager l'esprit du Duc de Sauoye.

Tout ce que la Royne vostre Mere a trouué mauuais, & qui l'obligea, apres vne longue patience, à vous faire ses plaintes pour vous mesme; est, qu'elle descouurit qu'on exposoit trop librement vostre personne, & qu'on ne sçauoit pas recognoistre de quel pris elle estoit. Elle a creu, que le trop bon marché qu'on en faisoit, procedoit d'infidelité, ou à tout le moins d'vne telle imprudence, qu'elle, qui a le principal interest à vostre conseruation, ne le deuoit pas dissimuler. Elle auoit remarqué, outre ce que i'ay dit de la Rochelle, qu'on auoit porté V. M. à passer les Alpes au mois de Feurier; & à comman-

commander vne armée gaſtée de contagion dans le pays de Languedoc, aux iours Caniculiers : que l'année apres, & en meſme temps, contre les reſolutions qui auoient eſté priſes à Troyes, on auoit expoſé voſtre perſonne dans les vallons de Sauoye, à la peſte, & aux fieures chaudes; qu'apres vne atteinte de maladie à ſaint Iean de Morienne, on vous faiſoit arreſter en ce Pays là, où il ſembloit qu'on auoit coniuré de vous faire perdre la vie. Elle l'auoit veüe au retour de ce beau voyage reduite à telle extremité à Lyon, que l'extreme Onction ayant eſté apportée dans voſtre chambre, elle tomba en defaillance, & fut en auſſi grand danger de mourir de douleur, comme vous de maladie.

Elle fut à la veille de vous perdre, & ſur le point de voir la deſolation entiere de voſtre Royaume deſpourueu d'armes, d'hommes, de Finances, & de Conſeil, toute la cognoiſſance de vos affaires eſtant dans la teſte du Cardinal de Richelieu.

Elle a eſté bien aduertie, qu'en ce temps, auquel tout voſtre peuple eſtoit en prieres & en larmes; & que V. M. luy donnoit vn exemple ſingulier de pieté, & de meſpris des Couronnes de la terre; celuy qui eſtoit la principale cauſe de la ruine qui nous menaçoit, recherchoit la protection d'vn Prince peu affectionné à la Royne voſtre Mere, & à Monſieur voſtre Frere. Voy-là, SIRE, les plus grands & importans ſuiets de ſes deſplaiſirs. Voy-là ce qui la deuoit faire reſoudre, auſſi toſt que Dieu vous auroit remis en ſanté, & luy auroit fait la grace de vous voir, de vous aduertir courageuſement de vous defier de ceux qui faiſoient ſi bon marché de voſtre perſonne, qu'on pouuoit iuger qu'ils l'auoient venduë à vos ennemis eſtrangers, ou à ceux qui regardent voſtre ſucceſſion.

La Royne voſtre Mere a ſceu auſſi, que les reſolutions

tions priſes à Paris, deuant le depart de Mr le Generaliſſime, auoient eſté changées. Ses inſtructions portoient, de donner toute ſorte de ſatisfaction au Duc de Sauoye, V. M. ayant iugé, que la bonne intelligence auec luy eſtoit tres-neceſſaire pour le ſecours de l'Italie. Il y auoit vn ſi notable intereſt, qu'il ne le pouuoit oublier que par le deſeſpoir, dans lequel on le ietta par vn ſi grand meſpris de ſa perſonne, & des tromperies ſi eſtranges, qu'on le precipita contre ſa volonté dans le parti contraire. Ce fut vn effet du deſpit; qui eſt vne paſſion qui perd les ames les plus genereuſes, & leur fait abandonner non ſeulement les biens, mais la vie. Ceux qui ont eu quelque cognoiſſance de la ſuite de vos affaires, ſçauent bien, que cette diuiſion eſt venuë de la haine furieuſe, que Mr le Cardinal auoit conceu contre Monſieur le Prince de Piedmont, & contre l'Abbé de l'Eſcaille, Ambaſſadeur en voſtre Cour pour Monſieur de Sauoye.

Le ſuiet de cette querelle vint de ce que Monſieur le Prince de Piedmont, en ſon dernier voyage à Paris, ſe plaignit hautement de ce que Mr le Cardinal, ayant fait retirer vos armes d'Italie ſans traité de Paix, l'auoit abandonné aux Eſpagnols protecteurs des Genois: de ce qu'apres luy auoir promis la Lieutenance de V. M. en Italie, on auoit fait en meſme temps le traité de la Valtoline de l'an 1627. ſans luy en rien communiquer, ny faire mention des intereſts de ſa maiſon. L'Abbé de l'Eſcaille s'eſtant ſouuent plaint auec quelque chaleur de ces meſpris, ayant parlé courageuſement à celuy, qui apres auoir offenſé ſon Maiſtre gourmandoit ſon Ambaſſadeur; il le piqua ſi viuement par la generoſité de ces paroles, & luy donna vne telle apprehenſion de la force de ſon eſprit, qu'il ne trouua point d'autre remede, que de le faire ſortir de la Cour. Il iura dés lors qu'il ruineroit ſon Maiſtre; & a fait gloire de l'ataquer, s'imaginant qu'il

paſſera pour vn grand perſonnage, lors qu'il aura querelle auec des Souuerains, & qu'il diſpoſera de voſtre puiſſance pour ruiner vos alliez.

GRAND ROY, il eſt certain, que cette paſſion couſte à V. M. ou à ſon pauure peuple, cent millions de liures, & la vie à deux cent mille François, morts ou en Piedmont de maladie, ou en France de faim & de peſte, que les paſſages de quatre vingt mille hommes de guerre ont laiſsé dans les logemens. Que ſi Monſieur de Sauoye euſt voulu de gayeté de cœur rompre auec V. M. c'eſt vne choſe aſſeurée, qu'apres que Monſieur le Generaliſſime luy eut fait cognoiſtre qu'il auoit tort, ayant pris ſans reſiſtence la ville, chaſteau & citadele de Pignerol, la paix d'Italie ſe pouuoit faire. Elle fut offerte plus auantageuſement, qu'on ne la fera iamais, apres la mort de cinquante mille Capitaines, ou ſoldats François, la ruine de cent mille familles, la deſpenſe ou larrecin de cinquante millions, & apres auoir eſpuiſé la France d'argent, de bleds, de cheuaux, & apres auoir enleué tous les mulets qui ſeruoient au commerce de trois ou quatre Prouinces. La Royne voſtre Mere a cognu cette mauuaiſe conduite, que quelques vns accuſoient d'imprudence, & les autres d'infidelité. Elle a veu qu'vn homme acablé de ſes bien-faits, qui eſtoit par ſon moyen dans vos bonnes graces, obligé d'eſpargner hors de vos intereſts Meſdames vos Sœurs, & de ſuiure les bonnes inclinations & iuſtes ſentimens de ſa Maiſtreſſe; eſtoit celuy qui s'y oppoſoit le plus, qui luy rendoit des mauuais offices aupres de vous; qui donnoit des interpretations ſiniſtres à ſes conſeils, & croyoit la pouuoir touſiours payer par des diſcours affectez, & preparez pour ſa iuſtification. Elle a veu, que celuy qui deuoit empeſcher qu'il ne ſe paſſaſt rien dans voſtre Cour, contre le reſpect deu à ſa Bien-factrice, ſouſtenoit les actions, &

prenoit

prenoit contre elle le parti de ceux qui auoient voulu marier Monſieur voſtre Frere, ſans luy rien communiquer, non plus qu'à vous, qui auez le principal intereſt en cet affaire.

Elle a aperceu qu'on ruinoit voſtre ſanté, en vous iettant dans mille apprehenſions, & vous donnant cent fois le iour des fauſſes alarmes de la part de vos plus proches, & de vos plus anciens & fideles ſeruiteurs; comme s'ils eſtoient ennemis de voſtre vie, & de voſtre Eſtat: artifices deteſtables, & ordinaires aux mauuais ſeruiteurs, qui veulent poſſeder leurs Maiſtres tous ſeuls, & attirer tous leurs bien-faits. Ils rendent la fidelité de tout le reſte des hommes ſuſpecte, & meſme celle des perſonnes qui ont plus d'inclination & d'intereſt à voſtre conſeruation, ſi quelque horrible peché ne leur a renuerſé la nature, ou ſi vn notable iugement de Dieu ne leur a fait perdre l'eſprit, apres qu'ils ont abandonné la conſcience à toute ſorte de crimes. Il faut que ces hommes malins les marquent dans la conduite & actions de la Royne voſtre Mere, s'ils entreprenent de la faire paſſer pour deſnaturée: eſtant choſe veritable, que les pechez contre nature ne ſont iamais les premiers qui ataquent vne ame, mais la punition de tous les autres.

Nos Peres ont veu dans la Cour de France des furieuſes factions entre les Grands du Royaume, du Regne des Roys François II. Charles IX. & Henry III. Le chef d'vn parti eſtoit le Cardinal de Lorraine, homme de bon eſprit, Prince d'extraction, grand Prelat de condition, & courtiſan tres-accord: de l'autre coſté eſtoit vn Conneſtable de France de tres-bonne maiſon; & auquel les Roys & l'Eſtat auoient des tres-grandes obligations. La Royne Catherine Mere des Roys employoit toutes ſes induſtries, pour empeſcher que les mauuaiſes intelligences, qui eſtoient entre des perſonnes de ſi

grande consideration, & dans le rencontre des premiers efforts de ceux de la Religion pretenduë reformée, n'apportassent quelque desordre, & ne pouuoit si bien faire, qu'elle ne desobligeast tantost les vns, tantost les autres. Nous ne disons pas qu'elle fust dans le crime: mais nous sçauons bien, qu'elle estoit soupçonnée de n'aimer pas esgalement ses Enfans; & sommes asseurez que François II. & Charles IX. en auoient quelque defiance, sur laquelle il eust esté aisé au Cardinal de Lorraine de luy procurer du desplaisir: mais ce Prince sçauoit trop bien le respect, qui estoit deu à la qualité d'vne Royne Mere, & le danger qu'il y auoit de mettre ses doigts entre le bois & l'escorce; que Milon le plus robuste des hommes s'estoit engagé les mains, & auoit esté mangé des loups, en voulant separer vn arbre. Qui ne sçait aussi que le bon sang peut boüillir pour peu de temps, mais qu'apres il se remet en son temperament; que les naturels bien composez ne s'alterent iamais pour tousiours; que ceux qui entreprenent de desmolir ce qui est par dessus leur teste, courent fortune d'estre acablez sous la ruine.

Il est vray, qu'il n'y a que les hommes desesperez qui ataquent les personnes Royales: & les Histoires de toutes les nations du monde nous ont fait voir, que ceux qui ont entrepris de leur faire du mal, & sur tout les ingrats, ont plustost trouué la punition de leur entreprise, que la ruine de ceux qu'ils ont voulu perdre. Pardonnez moy, SIRE, si i'vse de ce mot de perdre, pour vous faire cognoistre ce que vous n'auez point sceu; parce que sans doute vous ne l'eussiez iamais permis. On a tasché de vous persuader, que le bien de vos affaires requeroit, que la Royne vostre Mere fust separée de vous pour quelque temps; pour luy faire sentir, qu'elle auoit tort de ne s'estre point accordée auec M^r le Cardinal de Riche-

Richelieu. Cette ſeparation eſt à la Royne voſtre Mere, qui vous aime tendrement, vn ſupplice; & cette conſideration luy apporte non pas vn blaſme (car nous ſçauons bien que vous eſtes trop bon pour luy en donner) mais vne grande loüange. Nous auons veu depuis voſtre depart de Compiegne, que cette ville & voſtre chaſteau, dans lequel la Royne voſtre Mere fut laiſsée, ont eſtez enuironnez d'vn regiment de gens de pied, & toutes les aduenuës gardées par voſtre caualerie legere; qu'vn Mareſchal de France a eu charge de voir & examiner tous ceux qui entreroient ou ſortiroient; & que les ſeuls domeſtiques neceſſaires pour le ſeruice de la perſonne de la Royne voſtre Mere, ont eu permiſſion de l'approcher. Nous croyons tous, que ſi vous n'auez point donné ces ordres, pour empeſcher que quelque meſchant, animé par les calomnies qu'on a inuenté contre la Royne voſtre Mere, n'entrepriſt ſur ſa perſonne, vous les auiez ignorez: & l'auez aſſez teſmoigné, lors qu'en la reſponſe, que vous auez fait à la ſeconde lettre de Monſieur voſtre Frere, vous auez aſſeuré, que la Royne voſtre Mere eſtoit en liberté. Sans faute vous l'auez eſcrit, comme vous l'auez creu, ſa deplorable condition vous ayant eſté cachée; ceux qu'on vous a produit pour y enuoyer, ayant eſté inſtruits de ce qu'ils vous deuoient dire, & n'ayant iamais veu les lettres de la Royne voſtre Mere, on les vous a renduës ſuſpectes par vne execrable calomnie, iuſques à vous dire, qu'elles pourroient eſtre empoiſonnées. M[r] le Cardinal dans ces belles apoſtilles ſur la lettre de Monſieur a declaré auſſi, que la Royne voſtre Mere n'eſtoit point priſonniere, parce qu'elle ſe pouuoit pourmener autour de Compiegne. Nous attendions qu'il diſt, parce qu'elle reſpiroit, voyoit le ſoleil, & n'eſtoit point en baſſe foſſe chargée de fers aux pieds. SIRE, quand eſtre eſtroitement gardée, dans vn vieux

 chaſteau,

chaſteau, par mille hommes de pied, & par trois cens cheuaux, ne ſeroit pas vne detention (ce que nous auons plus honte de dire, que Mr le Cardinal n'en a eu de le faire) la Royne voſtre Mere, & tous les gens de bien, qui ont l'honneur de cognoiſtre ſes ſentimens, croiroient qu'elle ne peut auoir vne priſon plus eſtroite, plus puante, & plus obſcure que d'eſtre eſloignée de vous: elle n'a point de liberté, ſi elle n'a celle de vous approcher; ny de lumiere, que celle qui luy vient de vos yeux: hors de voſtre preſence, la plus grande Prouince de voſtre Royaume luy eſt vn cachot; & ſi Dieu l'auoit tant infortunée de vous perdre, toute la terre luy ſeroit vn lieu de banniſſement. Cela eſtant veritable, comme il eſt, qu'on donne le nom qu'on voudra pour couurir vn grand ſcandale, & l'oppreſſion de l'innocence de la plus grande Royne du monde, & de la meilleure Mere: nous croyons, SIRE, que ce qu'on a inuenté n'eſt pas tant pour tromper la France, & les Pays eſtranges, qui ſont bien informez du contraire, comme pour deguiſer les choſes à V. M. ſans faute elle y apporteroit des remedes genereux, ſi elle ſçauoit au vray le traitement qui eſt fait à celle, qui vous a fait Roy, en conſeruant voſtre vie dans ſon ventre, & voſtre Couronne durant ſa Regence.

SIRE, d'où vous pourroit venir la cognoiſſance de la deplorable condition de la Royne voſtre Mere? ſera-ce de la part de celuy qui a eſté autrefois ſon Secretaire, & maintenant eſt le voſtre? Il ſemble, que s'il y a homme dans voſtre Cour obligé à ſeruir cette grande Princeſſe, que celuy-là le doit faire, apres tant d'honneurs & tant de bien-faits qu'il a receus de ſa bonté. Il en a tous les iours le moyen, eſtant la ſeule perſonne qui reçoit vos commandemens, qui confere des affaires les plus importantes, & qui eſt touſiours attaché à l'oreille de V. M. Mais il ſuit le chemin ordinaire des ingrats,

qui

qui s'eſtiment beaucoup obligez aux meſchans , qui pour leur intereſt particulier les ont produits, non aux bons Maiſtres qui les ont receus; parce qu'ils ſe defient d'auantage de la malice que de la bonté, ils ſeruent plus fidelement celle-là, qu'ils ne font cette-cy. C'eſt ce qui fait, SIRE, que voſtre Secretaire, qui eſt vn clerc à gages de celuy qui vous l'a preſenté, a oublié que ſa Maiſtreſſe luy a donné ou laiſsé prendre plus de cent mille liures de rentes, & a procuré vn honnorable & vtile mariage à ſon fils, qui luy en apportera autant. Il ne ſe ſouuient plus, que la premiere charge de Secretaire qu'il a eu, a ſerui de fondement à la ſeconde; & que la recommandation de la Royne voſtre Mere luy a procuré cet employ qu'il ne meritoit pas. Il ſe maintient en la mauuaiſe humeur, qu'il a touſiours eu d'eſtre mal faiſant, fourbe, ennemi des hommes d'honneur & de cœur, enuieux de tous les bien-faits, meſdiſant, & enclin à faire des mauuais offices à toute ſorte de perſonnes, pour eſtre tout ſeul riche & puiſſant. C'eſt le propre des petits eſprits & des laſches; n'y ayant que les bons & genereux qui ſçachent, vueillent, & puiſſent dire, deſirer, & faire le bien. Celuy que V. M. cognoiſt aſſez, & ſouffre trop, n'eſt pas de cette trempe: il ne ſe plaiſt qu'à deſtourner vos bonnes volontez, & à remplir voſtre ame de mauuaiſes impreſſions; ayant ſerui d'inſtrument pour y ietter les plus noires contre la Royne voſtre Mere, & pour taſcher de vous perſuader contre elle, & Monſieur voſtre Frere; ce que le plus malin demon des enfers n'oſeroit auoir ſuggeré à celuy, qu'il recognoiſt & craint comme l'Oinct de DIEV. SIRE, il eſt certain, que les particuliers & longs entretiens que cet homme a auec vous, & l'apprehenſion que vos ſeruiteurs ont de cet eſpion, qui s'imagine que c'eſt vn crime de vous auoir parlé à l'oreille, empeſche que vous ne ſoyez ad-

uerti au vray de ce qui ſe paſſe en vos affaires, & que vous ne deſcouuriez le miſerable eſtat auquel eſt reduite la Royne voſtre Mere. Si voſtre bon Ange, qui eſt le tutelaire de la France, n'agiſt dans voſtre eſprit, par quelque puiſſante inſpiration; nous n'auons plus d'eſperance qu'au temps, qui eſt vn mauuais medecin, parce qu'il ne fait cognoiſtre les maladies que par des criſes trop violentes, & bien ſouuent par des pertes de ſang ſi eſtranges, qu'on a beaucoup de peine à les arreſter. Mais la Prouidence de Dieu reſerue touſiours quelque merueille dans les extremitez: c'eſt pour faire eſclater d'auantage ſa gloire, qui eſt plus grande lors que les hommes non ſeulement n'y ont rien contribué, mais y ont apporté toute ſorte d'empeſchemens.

Sur ce propos, il me ſouuient d'auoir leu dans vn Hiſtorien digne de foy, que l'Empereur Baſile auoit donné ſa confiance à vn Moyne nommé Sandabarenus. Les gens de cette profeſſion ſont quelquefois violens, & veulent gouuerner les Princes & hommes libres auec cet empire abſolu, qu'ils exercent dans leurs cloiſtres, où ils exigent vne obeiſſance aueugle. Ce Moyne acouſtumé à cette façon de regner, & enflé de la vanité que luy donnoit l'entiere & paiſible poſſeſſion des bonnes graces de ſon Maiſtre; ietta ſon eſprit dans la defiance de la fidelité des principaux Officiers de l'Empire, & les fit bannir, ou empriſonner. Ayant commencé par la ruine des ſeruiteurs, entreprit de pourſuiure & finir par celle de Leon fils de Baſile, & heritier preſomptif de l'Empire. Il perſuada à ſon pere ialoux, de ce qui veut eſtre poſſedé ſans pair, que l'ambition & l'impatience de ſon fils auoient entrepris de le deſplacer de ſon thrône, pour s'y loger deuant le temps. L'Empereur ſe porta à faire mettre ſon fils dans vne eſtroite & obſcure priſon, où Sandabarenus auoit volonté de le faire

faire mourir : la crainte que tous les ſeruiteurs auoient des mauuais offices de cet eſprit malin, qui aſſiegeoit touſiours Baſile aſſez cholere & ſeuere de ſon naturel, empeſcha que perſonne n'entrepriſt de l'aduertir du miſerable eſtat, auquel eſtoit reduit ce pauure Prince, qu'on n'oſoit pas meſme nommer. Mais Dieu protecteur de l'innocence, & qui ſe plaiſt à deſtruire par des foibles moyens, les deſſeins que les malicieux ont bien appuyé ſelon leur aduis; fit qu'vn oyſeau, qui eſtoit nourri dans le cabinet de l'Empereur, oubliant ſon ramage ordinaire, ou dreſsé par quelque valet, forma ces paroles bien diſtinctes, *Ha pauure Leon!* & les diſt ſi ſouuent, que le pere commença à croire que Dieu l'aduertiſſoit de la miſerable condition de ſon fils; & comme il faut fort peu de choſe pour eſmouuoir vn bon ſang, l'Empereur ſe reſolut de le retirer de la priſon. Apres auoir examiné plus meurement, & ſans paſſion, les actions de Leon, & la vie & conſeils de ſon Moyne, declara celuy-là ſucceſſeur de l'Empire, & chaſtia rigoureuſement ceſtuy-cy.

SIRE, cette hiſtoire, qui nous donne ſuiet d'admirer la Prouidence de Dieu, & de craindre ſes iugemens, nous fait eſperer, que celuy qui a fait cognoiſtre la verité à vn meſchant Empereur d'Orient, par vne voye extraordinaire, pour tirer d'oppreſſion vn Prince; en trouuera quelque autre, pour faire cognoiſtre à vn bon Roy la violence qui eſt faite à vne Princeſſe, que ſon Mariage & voſtre Naiſſance ont rendu la plus grande de la terre, & que le Ciel a fait la plus vertueuſe.

Ce n'eſt pas vn petit Moyne qui l'a reduite à l'extremité où elle eſt; mais, ſi nous croyons à vn de nos Hiſtoriens, Popeliniere. le petit fils d'vn Gentil-homme qui auoit eſté Moyne: ce n'eſt pas vn Moyne, mais vn homme qui a pour ſon principal conſeiller vn Moyne, le plus violent de voſtre

H Roy-

Royaume. C'eſt celuy, SIRE, que vous cognoiſſez, qui eſt Agent de Monſieur de Mantoüe : il n'eſt pas expedient que ie le nomme, de peur de ſcandalizer ſon Ordre rempli de gens de bien, qui n'approuuent point ſes actions. C'eſt ce bon Pere qui creue d'ambition dans vn ſac de penitence ; qui veut tirer à ſoy les plus grandes dignitez de l'Egliſe auec vne groſſe corde, & qui a caché ſous vn rude capuchon, le deſir d'auoir vn bonnet d'eſcarlatte. C'eſt vn homme qui a voulu fonder autrefois ſur vne reuelation feinte, vne Cheualerie qui ne dura que ſix mois, & qui deuoit prendre le grand Turc dans vn an: c'eſt vn eſprit petit, inquiet, qui parle beaucoup, & ne dit rien de bon. En fin c'eſt celuy qui auec vn autre Preſtre corrompu a entrepris d'aſſeurer voſtre conſcience, qui ne pouuoit conſentir à l'empriſonnement de la Royne voſtre Mere. Les deux faux prophetes, qui ont trompé non pas vn mauuais Roy d'Iſraël, mais vn bon de France, ont eſté ſi execrables, qu'ils ont taſché de vous perſuader, que la reſolution de faire arreſter la Royne voſtre Mere vous auoit apporté trois benedictions ; la facilité à parler, vne meilleure ſanté, & la fecondité de voſtre Mariage. Ils ne ſe ſont pas contentez de vous repaiſtre de ces impoſtures, ils les ont fait debiter dans voſtre Royaume, & par toute la terre. Les imprimez de Paris nous aſſeuroient de ces trois miracles ; & ſur tout, que la Royne voſtre Eſpouſe n'eſtoit deuenuë groſſe que depuis la detention de la Royne voſtre Mere, qui auoit empeſché ce grand bien que nous ne voyons pas encore, & auquel, apres vous & la Royne ſa Bellefille, elle a plus d'intereſt que perſonne du monde. SIRE, defiez vous de ceux qui vont aux delices, & aux honneurs par des chemins contraires, des Religieux, qui n'ont que les apparences de Religion : qui eſtans laſſez de leur profeſſion, cherchent les diuertiſſemens dans les affaires du monde;

&

& ſont ſembiables aux beſtes de charge, qui ſont recreües, leſquelles ne vont plus fermement dans le droit chemin, mais chancelent tantoſt à droit & tantoſt à gauche. I'ay eſté forcé par la verité de dire ce que ie dis, & d'aſſeurer V. M. que ce Moyne a eſté la principale cauſe de toutes les violences qui ont eſté faites. Il ne s'eſt pas contenté de diſpoſer le Cardinal qui l'eſcoute, & qui ſe laiſſe gouuerner par luy (comme il dit) de donner des bons penſionnaires à ſon frere, mais l'a pouſſé aux eſtranges entrepriſes, qui ont eſté faites contre la Royne voſtre Mere, & contre Monſieur voſtre Frere. Perſonne ne l'oſe deſcouurir : mais nous eſperons, que Dieu enuoyera bien toſt vn oyſeau du Ciel (c'eſt à dire, vn bon Ange) qui chantera aux oreilles de voſtre cœur: Ah, pauure MARIE, qui eſtes la Vefue & la Mere des Grands Roys! & qui eſtes indignement traitée par des ſeruiteurs! qui eſtes dans vne grande innocence, & dans vne grande miſere! Ah, pauure MARIE, qui eſtes toute fonduë en larmes; non pour le mal que vous ſouffrez, mais pour celuy que vous craignez, pour vos deux Fils! Ah, pauure MARIE, qui auez à force de pleurer tantoſt perdu les yeux! qui ne peuuent plus veiller à la conſeruation de la ſanté du Roy; & qui ont leu dans vn eſcrit infame le vray coup frappé ſur la teſte de l'Eſtat, que le Conſeiller qui a ſouuent ietté la vie de S. M. dans les hazards des guerres & des peſtes, & qui abrege ſes années par mille apprehenſions, eſt celuy que Dieu luy a donné pour le ſalut de ſa perſonne; comme ſi ceux qui ont le plus grand intereſt, & les veritables affections, auoient quelque deſſein de la perdre. Ah, pauure MARIE, qui auez ſemé tant de bien-faits dans vne terre qui ne vous a produit que des eſpines, qui vous percent le cœur! & qui apprenez auiourd'huy, qu'vne petite obligation fait vn homme recognoiſſant, & vne trop grande le rend enne-

Le frere du P. Ioſeph gouuerneur de la Baſtille.

ennemi! Ah, pauure MARIE, qui auez esté prisonniere non pas de vostre Enfant, mais de vostre creature, & plus mal traitée que n'ont iamais esté les moindres Princesses prises dans vne guerre, qui ont rencontré quelque respect & humanité parmi les plus cruels & les plus insolens vainqueurs! Ah, pauure MARIE, qui auez esté contrainte de sortir d'vn chasteau, dans lequel vous ne pouuiez regarder la terre, sans voir les corps de garde qui vous enuironnoient! qui auez sceu, qu'on veut faire croire au peuple, que vostre detention n'estoit pas vne prison, parce qu'elle estoit vn peu large. On l'auoit renduë estroite, par la iuste apprehension qu'on vous auoit donnée, qu'vne promenade de mille pas vous pourroit produire vn voyage de trois cens lieües, & vn bannissement hors du Royaume. Vous estes bien aduertie, que ce dessein n'est pas venu à la cognoissance du Roy; mais qu'il estoit dans l'ame de celuy qui ne fait voir ses resolutions que piece à piece; qui desesperant du pardon de sa faute, taschoit en vous renuoyant, renuoyer bien loin la punition, qui luy viendra plustost du Ciel que de vous. Ah, pauure MARIE, qui sçauez & voyez comme on pille vostre cher Fils, & son Royaume; & qu'on prend, auec les Finances, toutes les places fortes; qu'on altere toutes les Loix, & toutes les volontez; & cependant vous n'auez plus de moyen de crier aux voleurs, aux meschans, secours, Iustice! Ainsi l'Ange de DIEV vous parlera, GRAND ROY, puisque tous les hommes sont resolus de se taire, ou par corruption, ou par apprehension: nous croyons, que le remede à tous ces desordres & scandales est à la porte, & que ceux qui en sont les aucteurs, seront chastiez dans peu de temps.

Dissimulata huic iniquitas & ambitio.

Vn mal-heureux nommé Felician auoit esté auancé & enrichi par Elisabeth Royne d'Hongrie: c'estoit vn homme qui auoit * l'ambition & la malice fort couuer-

tes.

tes. Ce meſchant ayant ataqué le Roy Charles, luy porta vn coup d'eſpée ſur la teſte : la Royne voulant parer auec la main, & defendre la vie de ſon Eſpoux,* eut quatre doigts coupez, qui auoient eſté les miniſtres, comme dit l'Hiſtorien, d'vne tres-grande liberalité enuers cet ingrat. SIRE, ceux qui ont empriſonné & chaſsé la Royne voſtre Mere, ont entrepris de luy oſter le moyen de s'oppoſer au mal, qu'ils vous veulent faire; ont coupé la main qui vous defend, & qui leur a donné autrefois les biens qu'ils employent maintenant contre elle. Iean Gouuerneur de Croace par vn excez d'ingratitude empriſonna Marie auſſi Royne d'Hongrie; & ſçachant que le Roy Sigiſmond venoit pour la deliurer, luy donna la liberté, apres auoir extorqué vn ſerment ſur des ſaintes Reliques, qu'elle ne ſe reſſentiroit iamais de l'iniure qu'il luy auoit fait : mais cette Princeſſe ſçauoit bien, que les priſonniers ne ſont pas obligez de garder des promeſſes tirées par force, & dans vne priſon. Iean qui s'en defia, ſe retira dans la forte ville de Dobor, de laquelle il eſtoit Gouuerneur : il y fut aſſiegé, & ſe voyant preſsé, voulut chercher le ſalut par la fuite; en laquelle il fut pris, & peu de iours apres puni ſeuerement. Sous l'Empereur Michel fils de Theophile, ſa Mere Theodora, qui auoit eſté fidele Regente, fut chaſsée de la Cour auec ſes Filles, fut deſpoüillée de tous ſes biens, & empriſonnée par vn ingrat nommé Bardas. Quelque temps apres la Mere fut reſtablie aupres de ſon Fils, & Bardas aſſaſſiné par des perſonnes qui n'auoient point d'intention de vanger Theodora. Alexis Sebaſtocrator, l'vn des plus cruels & des plus ſcelerats qui ayent iamais abuſé du nom & de la puiſſance d'vn grand & bon Prince, pourſuiuit auec tant de rage la pauure Marie ſœur d'Alexis Comnenus, qu'il la contraignit, pour garantir ſa vie, de ſe retirer dans le temple de ſainte Sophie, &

**Illi quatuor digitos amputauit, quos habuerat profuſiſſimæ liberalitatis miniſtros.*

Bonfinius.

d'embraſſer l'autel. Ce meſchant homme la vouloit faire arracher de cet aſyle; mais le Patriarche & le peuple s'y oppoſerent. Elle fut bannie; & ſon perſecuteur, apres auoir exercé des grandes cruautez, apres auoir pris toutes les charges importantes, empriſonné, proſcrit, & pillé tous les treſors de l'Empire, eut les yeux creuez, & fut condamné à priſon perpetuelle.

SIRE, ces exemples font voir à V. M. que Mr le Cardinal de Richelieu n'eſt pas le premier, qui a ataqué les Meres des Roys; il ne ſera pas auſſi le dernier que DIEV chaſtiera: il eſt d'autant plus coulpable qu'il eſt le premier de ſa profeſſion, qui a attenté ſur les perſonnes ſacrées. Il a contraint non vne Marie ſœur d'vn Empereur d'Orient eſleué à cette dignité par des ſoldats brutaux; mais vne Marie Mere d'vn Roy de France fait Roy par la ſainteté & fidelité de ſon Mariage, & conſerué par la vigilance & ſageſſe de ſa Regence. Ce n'eſt pas vn barbare Sebaſtocrator, qui l'a contrainte de prendre pour lieu de refuge vn temple ſacré, & de s'atacher à vn autel, autrement que par le recours qu'elle a touſiours à Dieu; mais qui l'a forcée par ſa violence, & par ſes artifices de quiter la France, où elle auoit demeuré trente vn an, Regnante, Regente, fidele Conſeillere, & touſiours bonne Mere. Elle n'a point eu de regret de laiſſer tout le bien qu'elle y auoit apporté, celuy que le feu Roy, & vous luy auez fait; mais le ſouuerain bien qu'elle poſſede en terre, qui eſt la douce preſence de voſtre perſonne, à laquelle elle ne peut penſer qu'en ſouſpirant, & qu'elle ne ſçauroit nommer qu'en pleurant. Ce cœur qui brule d'amour pour vous, ces yeux qui ne peuuent plus veiller pour vous, cette bouche à laquelle il eſt defendu de parler pour vous, ces entrailles qui vous ont porté, ces mains qui vous ont defendu, ont par contrainte & auec regret demandé protection à

vn

vn beau Fils, & à vne bonne Parente, pour ſe garantir des iniuſtes pourſuites d'vn ſeruiteur ingrat. Il s'eſt rendu criminel, pour l'eſloignement, detention, & autres violences qu'il a exercées contre ſa Maiſtreſſe; mais elle a eſté ſi charitable enuers luy, qu'elle a mieux aimé fuir, que de rendre coulpable de ſa mort celuy, qui ne l'eſt que trop pour luy auoir rendu la vie amere.

Et afin que V. M. cognoiſſe, que la Royne voſtre Mere s'eſt retirée auec plus de raiſon, que de paſſion; il eſt neceſſaire que vous ſoyez informé des deſſeins de Mr le Cardinal, & de la ſuite de ſes fineſſes ordinaires. Il n'a pas ſuiet de ſe plaindre, ny de faire des declarations contre ceux qui ont aſſiſté la Royne voſtre Mere en ſa ſortie, ny de luy rendre des mauuais offices ſur ce ſuiet; puis qu'elle n'a fait que ce qu'il a deſiré, & diſpoſé par vn grand artifice. Il eſloigna de quelques lieües les gardes des gens de pied; fit preſenter ſubtilement vne * place à la frontiere, & ouurir vn peu de iour pour ſeruir de pantiere ou feneſtre, afin de la faire prendre au paſſage. Elle s'eſtoit iettée dans ce danger pour garantir ſa vie, que l'air relant d'vn vieux chaſteau, terraſsé iuſques au ſecond eſtage, euſt eſtouffé ou grandement incommodé dans les humiditez de l'Automne. Mr le Cardinal dit, qu'on l'a preſsée de prendre d'autres retraites: mais outre qu'elles ſont auſſi mal ſaines que celle-là, elle n'a pas voulu, pour conſeruer l'honneur de voſtre Naiſſance, eſtre trainée en triomphe au trauers de trois ou quatre Prouinces, ny courir fortune d'eſtre bannie hors de voſtre Royaume. Elle euſt aduis, qu'on auoit deſſein de luy faire acheuer par force le reſte du chemin, duquel elle auroit fait volontairement la moitié. Elle a demeuré à Compiegne tant qu'elle a peu, & a reſiſté à ceux qui la preſſoient d'en ſortir; s'eſtant perſuadée, que ce lieu là eſtant aſſez proche de la ville de Paris & du Parlement,

** La Capelle: le gouuerneur fuſt trompé par les entremetteurs du Cardinal.*

ment, on auroit plus d'apprehenſion de l'enleuer par violence, ou de la reſſerrer plus eſtroitement, ou de luy oſter tous ſes ſeruiteurs, pour expoſer ſa vie à la corruption de ceux que ſes ennemis luy enuoyeroient. Elle eſt ſortie pour ſe garantir d'oppreſſion, & pour chercher la liberté, qui eſt naturelement deſirée, non ſeulement par les plus vils de tous les hommes, mais par les oyſillons. La plus rigoureuſe Theologie nous aſſeure, que ce n'eſt pas vn peché à vn criminel de rompre ſa priſon; à plus forte raiſon, à vn innocent: Dieu meſme nous commande d'aller de ville en ville, pour fuir la perſecution. Mais on a pris retraite parmi les eſtrangers; & ſur tout dans les terres d'vn Roy, que V. M. tient pour ennemi de ſon Eſtat. Se retirer dans vne place frontiere, euſt fait crier M^r le Cardinal à la reuolte, à la rebellion; & l'euſt porté à faire dans peu de iours d'vne citadele, vne priſon. Où pouuoit aller vne Vefue d'vn Roy affligée, qu'aupres d'vne * Princeſſe Vefue, & qui eſt entre les plus vertueuſes que la terre aye iamais porté? Cette conſideration, le voiſinage, la ſeureté, l'alliance, la parenté, ont porté la Royne voſtre Mere à prendre la route des Pays bas, & à demander protection apres y eſtre entrée. Ce qui deuroit tirer les larmes des yeux, faire frapper la poictrine, & arracher mille ſouſpirs à celuy qu'elle a tant obligé, & mis dans la puiſſance qu'il exerce contre elle; le fait eſcumer de rage en apparence: car dans ſon cœur il eſt tres-content de voir ce qu'il a voulu & acheminé. Il eſt auſſi tres-aiſe d'auoir vn pretexte pour dire qu'on eſt dans la deſobeiſſance, dans les practiques auec les eſtrangers, parmi ceux qu'on a voulu faire croire à V. M. auoir eſté ſecretement fauoriſez dans les rencontres des guerres d'Italie. Par ces diſcours & impoſtures on taſche de rendre cette demeure odieuſe, & de fermer la porte à la liberté ſainte, que la Royne voſtre Mere a recherché pour faire cognoiſtre

* *L'Infante Iſabelle de glorieuſe memoire.*

cognoiſtre à V. M. à vos Cours ſouueraines, à la France, & à toute la Chreſtienté, ſon innocence, l'abus abominable de voſtre nom & auctorité pour acabler vne Vefue. SIRE, nous n'auons que ce ſeul moyen, & nous n'en voulons point employer d'autre, de peur qu'il ne deſplaiſe à Dieu, & à vous : mais tant que nous aurons des voix & des plumes, nous demanderons Iuſtice : ſi nos requeſtes, denonciations, & accuſations ne ſont ny reſponduës, ny receües, ny leües, nous adreſſerons nos plaintes au Ciel; c'eſt là où vont nos vœux pour voſtre proſperité, & de là viendra voſtre lumiere & noſtre ſecours. On pourra menacer de la priſon ceux qui ſeront enuoyez à V. M. de la part de la Royne voſtre Mere: tous ſes ſeruiteurs iront chercher ces marques honnorables de leur fidelité. Et encore que les effects de voſtre douceur & bonté naturele ſoyent arreſtez pour quelques temps, apres leſquels ils couleront auec plus de force, ceux de la Royne voſtre Mere ne ſeront point interrompus. Sans auoir deſſein d'apprendre la diſpoſition de vos affaires, puis que vous ne l'auez pas agreable, ſon parfait amour la rendra ſoigneuſe & curieuſe de ſçauoir l'eſtat de voſtre ſanté; & la ſeule recommandation qu'elle fera à ſes ennemis, ſera de la mieux meſnager qu'ils n'ont fait.

SIRE, apres cet eſtrange effect de preſomption & de violence, il ſemble que tout ce qu'on pourra dire, ſera de petite conſequence; & que l'eſloignement du Frere vnique d'vn Roy, apres la detention d'vne Royne Mere, n'eſt pas vn crime, mais vne faute legere. Si eſt-ce qu'elle paroiſtra bien grande, eſtant conſiderée en toutes ſes circonſtances : c'eſt le ſeul Frere legitime que DIEV vous a conſerué : c'eſt vn Prince qui n'eſt point ambitieux, malicieux, entreprenant & broüillon : c'eſt voſtre bras droit, & la perſonne apres la Royne voſtre

Mere, en laquelle vous pouuez vous confier d'auantage, la force du ſang n'ayant point eſté corrompuë en luy par aucun vice. Dieu pour nos pechez ayant differé la fecondité de voſtre Mariage, encore que tout voſtre peuple deſire que perſonne ne puiſſe recueillir voſtre ſucceſſion, qu'apres cent ans d'aage, & quatre vingts & dix de Regne : iuſques à ce que la Prouidence diuine y aye pourueu autrement, Monſieur voſtre Frere eſt voſtre Enfant, & voſtre bonté luy a proteſté ſouuent qu'elle l'aimoit non comme Frere, mais comme Fils. Auec tous ſes auantages qu'il a trouué dans voſtre bon naturel, & que ſa naiſſance luy a acquis, il a eſté chaſsé hors de voſtre Royaume, & contraint de mendier l'aſſiſtance des eſtrangers pour viure, & ſe conſeruer pour vous ſeruir vn iour. I'ay dit, qu'il a eſté chaſsé non par voſtre mauuaiſe volonté, SIRE; car nous ſçauons tous que vous l'aimez tendrement; mais par l'artifice, apprehenſion, ambition, & vangeance de ceux qui ne le pouuoient plus ſouffrir, ny aupres de vous, ny en France. Ils ont apprehendé ſa qualité & voſtre affection qui luy donnoient quelque liberté de parler hautement, & de vous dire la verité de ce qui ſe paſſoit. Ils ont creu, qu'il ne pouuoit demeurer dans voſtre Cour, ſans faire du bruit ſur l'empriſonnement de la Royne voſtre Mere, qui eſtoit reſoluë dans le ſecret conſeil des malins deuant ſon depart de Paris. Tout eſtoit diſpoſé pour faire ce ſcandale, ſans que vous en ayez rien ſceu qu'à voſtre arriuée à Compiegne. Dans ce meſme triumuirat, qui priſt cette abominable reſolution, on auoit fait deſſein de vous porter par des grandes conſiderations d'Eſtat, & horribles calomnies, à vous aſſeurer de la perſonne de Monſieur. Il en fut bien aduerti, & ſe contenta de dire des paroles genereuſes, qu'vn eſprit plus violent que le ſien, & qui n'euſt pas eu tant d'apprehenſion de vous deſplaire,

desplaire, eust accompagné de quelque grand effect de cholere : mais Dieu le defend ; vous n'en eussiez pas esté content, & l'inclination de Monsieur n'y est pas portée. Il ne laissa pas de partir de Paris, ne voulant point estre obligé de faire le mal, ny suiet à le receuoir : il vous aduertit de sa retraite, qui fut dans la Capitale de l'appannage que vous luy auez donné ; il vous fit toutes les protestations d'obeissance que vous doit vn bon Frere & fidele vassal. Il ne manda ses gardes, les gensdarmes que vous entretenez sous son nom, & quelques Gentilshommes voisins, que lors qu'il fut bien informé qu'on le vouloit surprendre dans sa maison. Il sceut aussi, qu'on auoit practiqué quelques personnes parmi ceux de sa suite, pour ietter la diuision entre les siens, & le faire vendre par le parti qui surmonteroit l'autre. Il cognut en suite de cela, que V. M. s'approchoit de luy apres la detention de la Royne sa Mere ; & que vostre bonne ame n'ayant autre intention que de le r'appeller aupres de vous, celle de vostre principal ministre estoit, ou de le faire prendre dans Orleans, ou de l'en chasser. Pour faire reussir ce dessein, on faisoit auancer vos troupes : cette ville estoit sur le point d'estre blocquée & affamée, les viures qu'on y apportoit ayant esté arrestez.

Sire, il n'y a personne qui ne fuye dans ces rencontres, n'ayant point de volonté de faire mal, ny de puissance pour resister : en ce cas, il ne reste qu'à practiquer le commandement de nostre Seigneur. Monsieur vostre Frere sortit d'Orleans, & prist le chemin qui seul estoit libre : sans incommoder vos suiets, il passa iusques en Bourgongne, pour voir si vn * seruiteur que vous luy auez donné le receuroit ; & croyant estre en seureté en vne frontiere, où il vouloit viure sans faire violence, & sans crainte de la souffrir. Il n'y fut pas plustost arriué, qu'on fit entendre à V. M. que cette retraite dans vne

Le Duc de Bellegarde.

Prouince gouuernée par le plus paisible Seigneur de vostre Royaume, le menaçoit de ruine; qu'il estoit necessaire de la preuenir par vne diligence extraordinaire, autrement que tout estoit perdu. Cette alarme porta V. M. à faire le voyage de Bourgongne, à y entrer en armes, à deposseder le Gouuerneur, à reduire Monsieur à la derniere place sur les limites de la Franche Comté. Ceux qui le vouloient chasser hors de France, & le rendre criminel, pour s'estre ietté entre les bras (comme ils disent) des anciens ennemis de l'Estat, furent trompez lors qu'ils virent que Monsieur fut d'aduis de prendre sa retraite dans les terres d'vn Prince allié de vostre Couronne, qui estoit affectionné au seruice de V. M. & outre qu'il est du Sang de France du costé des femmes, a espousé vne petite niepce de la Royne vostre Mere. Durant tout ce voyage de Monsieur, V. M. a receu par ses lettres, & creances données aux Gentils-hommes qu'il a enuoyé, toute sorte de tesmoignages de respect, de soumission, & de desplaisir de ce que pour sa conseruation il estoit contraint d'abandonner vostre Royaume, & sur tout de s'esloigner de la douceur de vostre presence & de la Cour. Ces lettres contenoient aussi quelques plaintes contre celuy qui auoit fait arrester la Royne vostre Mere, & les raisons qui obligeoient Monsieur à sortir hors de vostre Estat: elles donnoient quelque tendresse à vostre bonne ame; on fit arrester M[r] de Briançon, qui fut porteur de la derniere, afin de couper chemin aux cognoissances qui vous pouuoient venir de ce costé là. Ce conseil fust donné à V. M. pour mettre les affaires hors d'esperance d'accommodement, qui est tout ce qu'on desire; & pour forcer Monsieur à se perdre par la tristesse, qui luy a desia causé vne maladie, ou par desespoir qui le poussa à entreprendre quelque chose qui vous peut desplaire. On veut couurir tous ces crimes, en disant

diſant que les ſeruiteurs de Monſieur ſont des meſchans. Nous ne voulons point faire icy vn Apologie pour eux; il ſe peut faire qu'il y en aye quelqu'vn qui ne ſoit pas homme de bien : mais il eſt certain, qu'ils ne ſont pas violens. S'ils auoient eu le credit de faire ſortir leur Maiſtre hors du Royaume contre raiſon, ils auroient eu le pouuoir de le porter à faire quelque violence contre Iuſtice. On leur reproche qu'ils ont eſté corrompus par argent; ceux qui ont deſiré de les acheter, leur ont voulu enſeigner à ſe vendre : mais ils ont trouué la fidelité enuers leur Maiſtre toute entiere; & n'ont pas veu qu'ils ayent employé les biens qu'ils ont receu de luy pour l'empriſonner & le chaſſer. S'ils eſtoient fols & inſenſez, comme on a publié dans ces belles apoſtilles, ceux-là ſont des meſchans qui ſe vantent de vous auoir porté à les faire Iuges des ſages.

Le plus grand mal qui aye eſté fait en ſuite de cette ſortie de Monſieur, eſt en la premiere declaration adreſsée au Parlement de Paris, & tres-mal dreſsée, en ce qu'elle comprend tous ſes domeſtiques, ſans excepter ceux qui le ſeruent : il ſemble qu'on le vueille contraindre de ſe rendre à ſes ennemis, en l'obligeant à faire boüillir ſa marmite, & à tirer ſes chauſſes. Chacun a creu, que ſi ſa perſonne n'y a point eſté compriſe, la bonté de V. M. ne l'a peu ſouffrir; & les ſages ont iugé, que la violence qui a eſté faite à voſtre Parlement de Paris, pour auoir differé la verification de cette declaration mal conceüe, eſt vne grande breſche faite à voſtre auctorité & reputation : tant s'en faut que ce delay aye bleſsé l'vne & l'autre, comme on vous a voulu perſuader, pour vous porter à employer le pouuoir abſolu. C'eſt vne piece que vous ferez ioüer quand il vous plaira : mais iamais homme de bien, ny ſeruiteur fidele, ne vous conſeillera de la faire valoir que dans vne grande extremité.

Et afin que V. M. ſoit pleinement informée de cette verité, qui eſt de tres-grande importance; il eſt neceſſaire de vous repreſenter, pour quelle conſideration nos bons & iuſtes Roys ont eſtabli les Parlemens, & autres Cours ſouueraines: ils leur ont donné le pouuoir de verifier leurs Edicts, declarations & lettres patentes, auec la permiſſion de faire leurs tres-humbles remonſtrances ſur la conſequence de ce qui leur eſt adreſsé; pour eſtre examiné par eux, non pour eſtre ſimplement enregiſtré, ce qui n'eſt l'office que des Greffiers. Ce n'eſt pas, SIRE, que ces corps ſoyent les contreroleurs de vos actions, ou tuteurs des Roys, qu'ils ayent vne puiſſance par deſſus la voſtre, & ſoyent comme Tribuns du peuple. Ceux qui les voudroient rendre odieux le veulent faire croire; ou peut eſtre quelques particuliers de ces compagnies qui ignorent leur inſtitution, ſe ſont imaginez cela, & le peuuent auoir dit. Il eſt vray, SIRE, qu'ils ſont tous vos ſuiets, & vos Officiers; ils n'ont point de puiſſance que celle qu'ils tiennent de vous, & ne doiuent vſer d'aucune repartie, quand vous commandez en Maiſtre. Mais vous me permettrez, s'il vous plaiſt, de vous dire vn ſecret qui vous a eſté caché.

Les bons Roys vos predeceſſeurs auoient apris, ce que tous les anciens Politiques ont eſcrit, & que toutes les Hiſtoires des Empires du monde ont confirmé, que les Monarchies qui n'auoient point de temperament d'Ariſtocratie, eſtoient de petite durée; parce qu'elles ſe rendoient premierement ſuſpectes, & apres odieuſes aux peuples, qui leur donnoient vn mauuais nom. Nos Roys ont voulu fuir non ſeulement l'effect, mais le ſoupçon: ils apperceurent que les loix de leur Eſtat, & la ſoumiſſion des François, leur acqueroient vne entiere diſpoſition de la vie & biens de leurs ſuiets, & meſme de faire des nouueautez, impoſitions, creations d'offi-

ces,

ces, & declarations, ſelon le rencontre & neceſſité des affaires. Pour faire receuoir ces choſes auec plus de raiſon & apparence de iuſtice, ces meſmes Roys ſe ſouſmirent volontairement à les faire examiner & verifier par les Cours ſouueraines, tant pour la deſcharge de leur conſcience deuant Dieu, que pour celle de leur reputation deuant les hommes, ſe reſeruans touſiours d'vſer de l'auctorité abſoluë, conformement à ces mots qu'ils mettent en toutes leurs lettres patentes & Edicts, *Tel eſt noſtre bon plaiſir.* Les bons Princes, comme vous, ſe contentent de faire eſcrire ces paroles ſur le parchemin, pour monſtrer leur puiſſance: mais ils ne ſe ſeruent iamais de tout le droit de la Souueraineté, qui doit eſtre bien meſnagé; & ne le ſçauroit mieux eſtre qu'en ſuiuant les chemins ordinaires, qui font aimer comme bon, & eſtimer comme iuſte celuy qui les tient. Au contraire, on murmure contre celuy qui les quite, & on a mauuaiſe opinion de ſon gouuernement: ce qui diſpoſe peu à peu les eſprits à la rebellion. Pardonnez moy, ſi ie vous deſcouure cette verité tres-importante: ce n'eſt pas aimer voſtre perſonne, & voſtre Eſtat, de la cacher; & c'eſt hair l'vne & l'autre, de la faire meſpriſer. C'eſt le deſſein de ceux que la Iuſtice de Dieu & la voſtre renuoyeront bien toſt deuant les Iuges, qu'ils ont voulu rendre odieux à V. M. Ils ſont plus fideles ſeruiteurs eſtant interdits, proſcrits, bannis, & traitez auec paroles rudes, que ne ſont ceux qui ont maintenant l'honneur de vos bonnes graces, & ſont chargez de vos bien-faits.

Tout ce que i'ay repreſenté à V. M. tendoit à faire voir l'ambition, l'orgueil & la violence de celuy qui eſt le principal Miniſtre de voſtre Eſtat; & qui eſt arriué iuſques à vn tel aueuglement d'inſolence, de faire publier dans toutes les ruës de Paris vne genealogie qui le fait deſcendre de la coſte de Louys le Gros. Il ne manque rien

rien à cela, que de renuerſer par les armes, Finances, & places qu'il a en ſa diſpoſition, la Loy Salique, & à ſe faire Roy; s'il ne ſe contente de faire ſa niepce Royne. Il trauaille à cela, & c'eſt ce qu'on appelle chez luy le grand deſſein. Il l'auroit deſia acheminé, s'il n'euſt rencontré dans l'eſprit d'vn Prince de voſtre Sang l'entiere auerſion d'vn mariage, que perſonne n'a eſté ſi hardi de luy propoſer. Chacun a bien iugé, qu'il eſtoit impoſſible de faire reſoudre vn Prince courageux, & bien appuyé ſur les racines de ſa naiſſance, & ſur le merite particulier de ſa perſonne, d'eſpouſer vne Dame, à la verité fort pieuſe; mais qui l'eſt iuſques à vn point, qu'elle a fait vœu de religion, qui a deſia de l'aage, qui eſt petite fille d'vn Notaire, & les reſtes d'vn pauure Gentilhomme.

Apres auoir fait cognoiſtre à V. M. vne partie des effects de la plus deſreglée ambition, & du plus fier orgueil qui aye iamais poſſedé l'ame d'vn Courtiſan; il eſt neceſſaire de dire quelque choſe de ſon auarice, qui eſt d'autant plus dangereuſe qu'elle eſt plus couuerte. Ie peux dire auſſi, que peu de perſonnes, ſur tout ceux qui ne iugent que par les apparences, ne ſe peuuent imaginer, qu'il en ſoit tourmenté comme il eſt. On voit vn grand luxe, vne deſpenſe Royale, des gardes montez à l'auantage, quantité de Nobleſſe penſionnaire, beaucoup de Secretaires, Pages, Eſtaffiers, Officiers, & Faiſeurs d'affaires bien couuers, pluſieurs Eſcuyries remplies de cheuaux de grand prix: on entend & on compte vne bande de vingt cinq ou trente mulets chargez de ſonnettes, & tous couuers de broderie: on remarque les deſpenſes exceſſiues de la bouche, des baſtimens ſuperbes, & ameublemens magnifiques: comment peut-on dire que l'auarice ſe rencontre parmi toutes ces profuſions, qui meritent pluſtoſt le nom de prodigalité? ou

pour

pour eſcrire en termes plus doux, de magnificence Royale; eſtant choſe veritable, qu'elle paſſe celle de la maiſon de nos Roys qui ont veſcu deuant François Premier?

SIRE, V. M. iugera, que toutes ces choſes qui ſemblent contraires à l'auarice, ſont ſes vrayes ſources; apres que ie luy auray fait voir, qu'vne ame eſt capable en meſme temps des deux extremitez, qui ruinent la liberalité, & la modeſtie. Il eſt certain, & nous le remarquons tous les iours dans voſtre Cour, & dans la façon de viure de quelques Seigneurs de voſtre Royaume, que ceux qui deſpenſent en Roys, queſtent en gueux: qu'il n'y a perſonne plus hardie à deſrober au public, plus importune à demander aux Princes, ny plus cruelle à exiger des peuples, que ceux qui veulent paroiſtre par vne grande ſuite de Nobleſſe & valets, par des beaux baſtimens, meubles precieux & habits magnifiques, qui ſont grands ioüeurs, qui ne ſçauent point donner, mais diſſiper; & ne peuuent meſnager auec honneſte prudence, ce qu'ils ont ramaſsé auec vne ſale auarice. Cette verité eſtant bien recognuë, & prouuée par l'experience; il ne reſte qu'à faire voir, que celuy que nous deſcriuons à V. M. eſtant le plus ſplendide qui aye iamais eu part aux bonnes graces d'vn grand Roy, eſt auſſi le plus auaricieux. Il ne ſe peut faire autrement, qu'outre les bienfaits de ſon Maiſtre, & ceux de ſa Maiſtreſſe, il n'aye pris ſous main plus de trois quarts de ce qu'il a employé & reſerué depuis dix ans: ſi nous mettons en ligne de compte ce qu'il auoit deuant ce temps, la deſpenſe qu'il a faite du depuis, & ſon eſpargne, nous deſcouurirons aiſement ſa recepte.

Chacun ſçait, que ſes reuenus eſtoient fort petits, lors qu'il vint d'Auignon à Angouleſme; & qu'auſſi toſt apres il fit cognoiſtre, que ſon auarice luy faiſoit preferer le bien vtile à l'honnorable, lors qu'il rechercha &

trouua les moyens pour faire perdre les debtes de son pere & de son frere, & qu'il fit casser le testament du dernier, & lais pieux faits en vn temps; auquel, comme il disoit, l'affliction auoit troublé son esprit. Les artifices qui furent practiquez, les tours de soupplesse qu'on fit pour desgager les biens de sa maison, & ruiner des pauures creanciers, sont cognus par plusieurs personnes. La cognoissance particuliere de toutes ces friponneries fait tenir vn * homme prisonnier à la Bastille, & l'a rendu depuis quatre ans Pensionnaire de V. M. Il n'est coulpable d'autre crime, que d'auoir sceu ce qui s'est practiqué en ces affaires; qui ont fait voir que l'auarice auoit mis sous le pied l'honneur & la conscience, puis qu'elle a porté M[r] le Cardinal à faire declarer son pere safranier, & son frere aisné insensé. Cette passion a trouué dequoy eguiser son appetit, non dequoy se remplir dans l'Intendance de la maison de la Royne vostre Mere; dans laquelle il estoit maistre absolu de toutes les Finances. Il a receu, comme il a confessé autrefois en presence de plusieurs personnes, en bien-faits, & argent comptant, neuf cens mille escus, sans les ameublemens, buffets de vaisselle d'or & d'argent, pierreries, & chapelle qui a cousté plus de cent mille pistoles. Adioustez à tout cela, que la plus part des parties casueles sont demeurées entre ses mains, & que personne n'y a eu part durant son gouuernement: qu'il a vendu les charges de Grand Aumosnier, & d'Intendant; qu'il a gardé le profit des deux auec la recompense: qu'il a fait la guerre d'Angers pour ietter les despenses dans la confusion, & pour conuertir la plus grande partie en ses vsages, ou des siens: qu'il a entretenu la Noblesse qui le suiuoit, & la plus part de ses parens & domestiques, auec les pensions de la Royne vostre Mere: que ceux qui ne se rendoient esclaues de ses volontez, n'ont eu que la misere & le desespoir.

* *L'Anglois.*

deſeſpoir. Vous recognoiſtrez la tyrannie que ſon auarice a exercé, & qu'elle a retiré durant l'adminiſtration des biens de ſa Maiſtreſſe pour ſoy, ou pour les ſiens, plus de deux millions d'or. C'eſt en ce temps là qu'il a liquidé & augmenté de beaucoup les reuenus de ſa maiſon; qu'il a acheté Limours quatre vingts dix mille eſcus; qu'il y a fait dès reparations pour plus de cent mille; qu'il a acquis, fait baſtir & embellir magnifiquement ſa maiſon de Paris; qu'il a adiouſté à ſa terre les Domaines de V. M. les Greffes, & Offices qui eſtoient à ſa bienſeance; qu'il a recherché curieuſement par toute la France & en Italie les meubles precieux; qu'il a corrompu ceux qui s'oppoſoient à ſon bonnet rouge; qu'il a fait des grands preſens à ceux qui le pouuoient aider pour ſurmonter les difficultez; qu'il a entretenu quantité de ſolliciteurs; qu'il a grandement releué ſon train; qu'il a fait des feſtins exceſſifs, & tenu bon ordinaire, ayant fort peu de rentes, & ſans rien emprunter. Tout cela s'eſt fait aux deſpens de la Royne voſtre Mere, qui reçoit aujourd'huy vn beau payement, non ſeulement des biens qu'elle a fait de bonne grace, mais de ceux qu'elle a ſouffert qu'on luy deſrobaſt ſans crier.

Que ſi l'auarice a fait ces pillages ſur vn petit bras de mer, & dans vn eſquif; quel brigandage aura elle exercé ſur l'Ocean auec vne flotte? Si dans la maiſon de la Royne Mere, qui n'eſt qu'vn ruiſſeau de la voſtre, on a puiſé tant de richeſſes, qu'aura-on fait dans la ſource? Ce que ie diray, ſurpaſſera toute creance; & neantmoins il eſt certain, que c'eſt pluſtoſt au deſſous qu'au deſſus de la verité. Outre que tout le fruit de la recherche des Financiers tomba dans la bourſe de M[r] le Cardinal, où dans celle des ſiens: V. M. a dequoy tirer quelque auantage contre les ennemis de ſon Eſtat, de ce que ie veux dire; & a vn moyen de leur faire voir voſtre puiſſance,

 lors

lors que i'auray prouué qu'vn seruiteur, auec ceux qui ont esté en intelligence auec luy, vous a pris dans six ans plus de dix millions d'or. Le bastiment de Richelieu fait par ambition sur le plan de celuy de Luxembourg, & trois autres maisons basties par celuy, entre les mains duquel Mr le Cardinal a mis vos Finances, vous coustent plus de huit millions de liures, & les ameublemens plus de six millions. V. M. a fait à Versailles vn petit logement d'vn Gentil-homme de dix ou douze mille liures de rente, & vostre Louure demeure imparfait.

Mais que sera-ce lors qu'on vous fera voir les reuenus qui ont esté adioustez à ces magnifiques maisons? Richelieu, qui n'estoit qu'vn petit fief releuant d'vn Gentil-homme voisin, est maintenant vne terre de plus de cent mille liures de rente. Celuy qui porte le nom de Surintendant de vos Finances, & en effect n'est que l'argentier du Cardinal qui vous l'a donné, n'a pas acquis moins de reuenu en Auuergne, en Touraine, & en Anjou. Chacun d'eux possede en diuers endroits, & differentes sortes de biens, plus de cent mille escus de rente; sans comprendre les benefices de Mr le Cardinal, qui valent autant, & sans faire estat des appointemens, pensions, entretenemens, gratifications pour ses charges & places, sur tout pour l'Admirauté, dequoy on ne sçauroit faire vn compte certain. Tout cela est à discretion, & sans discretion augmente tous les iours. Pour la marine il n'y a rien de reglé; la plus part de ce qui est contenu en cet article s'employant en vn comptant, quoy que vostre chambre des Comptes puisse dire au contraire. On y fist passer par iussion & commandement expres de V. M. il n'y a pas long temps, vn comptant de deux millions de liures, pour l'entretien de vos vaisseaux, sans fournir aucun estat de la despense.

C'est sur ce mot de comptant, que nous aurions vn

grand

grand ſuiet de faire voir les horribles brigandages qui ſe font dans vos Finances. Si on vous veut deſrober cent ou deux cens mille eſcus à la fois, & prendre (comme on a fait au ſiege de la Rochelle) le tiers ou la moitié d'vne voiture de Finances; cela ſe fait pour abreger chemin par les menus de comptant, ſur leſquels on expedie vn ou pluſieurs acquits de comptant, pour la deſcharge des Treſoriers de voſtre eſpargne en la chambre des Comptes : mais on n'a garde d'y faire voir les menus, qui deſcouuriroient la volerie. Ce chapitre des comptant ne deſpend que de voſtre Surintendant; c'eſt là où il ſert ceux qui l'ont mis en charge, & ne s'oublie pas. Pour couurir ce ieu, on fait bailler des certifications par des hommes affidez, & perſonnes de neant, comme s'ils auoient receu les deniers de V. M. ou pour employer en affaires ſecretes, ou pour l'entretien des vaiſſeaux, ou pour les trauaux aux ſieges des places, ou pour acheter des munitions & des viures, ou pour payer ſes eſpions, ou pour voyages, & autres inuentions qui ſe practiquent. C'eſt vne choſe aſſeurée, que pour la digue, tranchées, & forts de la Rochelle, il ſe trouuera à l'eſpargne pour plus de ſix millions de liures de certifications, baillées par vn valet de Chambre de ſon Eminence, qui de boulanger de la ruë de la Mortelerie à Paris eſt deuenu tout à coup grand Seigneur; auſſi bien qu'vn autre, qui de lacquais eſt vn beneficier d'importance, & riche de trente mille liures de rente. Ces gens là, & pluſieurs autres, ne ſont remplis que des miettes qu'on leur a abandonné, lors qu'ils ont ſerui pour bien couurir la table de leur Maiſtre. Si on ſupputoit les biens de ceux qui n'ont pris auec la ligne que les petits poiſſons dans l'eau trouble de vos Finances, ſous la protection de M^r le Cardinal, on trouueroit que cela monte à plus de cent mille liures de rente, ſeulement dans deux ou trois mai-

ſons de petits fripons : de là on peut coniecturer, ce que doiuent auoir fait ceux qui auec des grands filets n'ont pesché que des monſtres.

Nous pourrions faire voir en detail beaucoup de choſes, deſquelles nous auons de tres-bons memoires; il ſuffit de monſtrer au doigt ce qui paroiſt & eſclate au ſoleil, & qui n'eſt pas venu du Ciel, ny des rentes des anciennes familles. C'eſt aſſez que chacun a horreur de voir, que ceux qui ont pillé V. M. & ſon peuple, n'ont pas caché leur larrecin; qui ſeroit vn teſmoignage de quelque pudeur, mais ont publié leur peché, comme s'ils en faiſoient gloire. Ce qui eſt plus à craindre ne ſe voit pas: il y a des Finances recelées, leſquelles dans vne diſgrace & recherche pourroient eſtre employées contre V. M. & pour la diſſipation de l'Eſtat.

Vne partie de ces treſors, en bagues & argent monnoyé, ſur tout ce qui auoit eſté deſrobé dans la guerre d'Italie, fut apporté de Lyon en Auignon. C'eſtoit vn effect de l'apprehenſion que la maladie de V. M. donna à celuy, qui au lieu d'auoir recours aux prieres enuers Dieu, & d'aſſiſter aux conſultations des Medecins, mettoit à couuert ſes richeſſes, & cherchoit en meſme temps des protections contre vos plus proches.

La Royne voſtre Mere auoit ſceu toutes ces choſes, & pluſieurs autres que la prudence luy faiſoit reſeruer à vne autre ſaiſon. Le coulpable ſe defia de ſa mauuaiſe cauſe, craignit voſtre Iuſtice, & l'auctorité & les raiſons de ſa partie, iuſques à vn point qu'il auoit reſolu de s'enfuir. Il fut arreſté par le conſeil de deux Officiers, qu'il vous fit prendre pour recompenſe de l'aduis qu'ils luy donnerent de s'opiniaſtrer contre le mauuais rencontre. Cependant ſa defiance fut telle, qu'il enuoya le plus precieux de ſes meubles dans la citadele du Haure de grace; & fit embaler par vn des ſiens, qui l'a dit par meſgarde, cent

Mr de Chaſteau neuf, & le Preſident le Gay.

cent ſacs de piſtoles d'Eſpagne, qui pouuoient faire en tout enuiron quatre millions de liures : on a tranſporté au meſme lieu, depuis peu, vingt cinq charges de mulets d'or monnoyé. Il eſt problable, que Broüage n'eſt pas moins fourni, ou de ce qu'on y a apporté, ou de ce qui s'exige ſur toutes les coſtes de Guienne, Poictou, & Bretagne, ou de ce qu'on retire des ſalines. C'eſt choſe veritable, que cette place vaut au Gouuerneur cent mille eſcus tous les ans, & en couſte à V. M. plus de deux cens mille. Mais comment ne feroit-on en ce lieu là des grandes voleries, puis que le gouuernement, pour ſeruir à ce deſſein, a eſté volé à la Royne voſtre Mere ? Elle aperceut la tromperie qu'on luy auoit faite, apres auoir payé la recompenſe. Elle ne fiſt point d'inſtance pour entrer en poſſeſſion d'vne place de laquelle vous l'auiez pourueüe ; parce qu'elle ne deſire point d'autre ſeureté en France, que celle de vos bonnes graces, & ne veut point d'appuy, que celuy que voſtre Naiſſance & ſon Innocence luy doiuent donner. C'eſt là où elle cherche ſa retraite, & où elle loge tous ſes treſors ; & croit fermement, qu'il n'y a que ceux qui ont mal fait, ou qui veulent mal faire, qui marchandent & fortifient les meilleures citadeles du Royaume. Il eſt vray auſſi, que la crainte de la punition pour les crimes commis, ou le deſſein d'en adiouſter des plus grands, les portent à ſe cantonner, & à faire amas de richeſſes contre voſtre Iuſtice, & voſtre Puiſſance.

SIRE, il eſt certain, que celuy qui voudroit vous perſuader qu'il eſt vn pauure Preſtre, qui n'a point d'argent caché, en a aſſez auec * ſon argentier & ſon clerc, pour releuer tous les affaires de V. M. & ſoulager voſtre peuple. Le Garde des ſeaux de Marillac auoit fait vn eſtat de ce qui eſtoit venu à ſa cognoiſſance depuis cinq ans, qui montoit à des ſommes immenſes, ſans ce qui eſtoit paſſé

** Le Surintendant Deſſiat, & Boutiller Secretaire d'Eſtat.*

paſsé par les comptans, rabais de vos fermes, preſens des partiſans, Edicts nouueaux, ce qui auoit eſté practiqué dans les viures, artillerie, achat des munitions, monſtres deſrobées aux gens de guerre, & ſur tout dans la marine que perſonne ne cognoiſt. Ce role qui ne comprenoit rien de tout ce qui eſt prouenu de tous ces articles, & des charges qui ſont toutes entre les mains de deux hommes, deuoit eſtre preſenté à V. M. par M[r] de Marillac. Il fut trouué dans ſa layette de laquelle on ſe ſaiſit: elle a eſté apportée à celuy qui n'auoit garde de faire mettre en inuentaire ce papier, & encore moins de le vous faire voir. Il euſt eſté plus ſoigneux de vous monſtrer quelque piece, qui euſt ſerui pour mettre entre les mains de la Iuſtice celuy, qu'il s'eſt imaginé auoir eſté ſon grand ennemi, & qu'il appelle ingrat dans ſon Dialogue des morts. Nous pouuons aſſeurer auec verité, qu'il n'a point eſté ny traiſtre ny larron: ſi on euſt trouué ſeulement vne coniecture du premier crime, & quelque marque du ſecond, on n'euſt pas manqué de le publier, comme on a fait ce qui s'eſtoit paſsé durant les troubles de la Ligue. S'il a fait paroiſtre vne grande inclination pour l'eſtabliſſement des Monaſteres nouueaux, s'il a facilité les affaires des Religieux, & leur a procuré quelque bien; il eſtoit aiſé de retrancher les effects d'vn trop grand zele de pieté. On doit pluſtoſt blaſmer l'hypocriſie de celuy qui donne vos Finances auec profuſion, non ſeulement à tous les Conuents de Paris, mais à toutes les maiſons Religieuſes qu'il rencontre en ſon chemin, pour ſe faire preſcher dans les chaires grand ſeruiteur de Dieu & du Roy, innocent adminiſtrateur de ſon bien, & protecteur du pauure peuple. Nous ſçauons auſſi, que dans les viſites frequentes que font quelques Moynes à Paris & ailleurs, il leur fait combatre la verité trop clairement recognuë, & trop viue-

viuement ſentie. Ce n'eſt pas la ſeule inuention qui ſe practique, pour acquerir quelque reputation d'homme de bien, & effacer la creance publique. En tous les feſtins qui ont eſté faits de vingt, trente & quarante mille liures, à l'enchere les vns des autres, lors que le pauure peuple languiſſoit de faim, que les ſoldats eſtoient mal payez, & que les affaires de V. M. eſtoient reculées; il n'y a point eu de Maiſtre d'hoſtel, d'eſcuyer de cuiſine, bon patiſſier, & officier de bouche, qui n'aye eu vne ordonnance de cent ou deux cens eſcus pour la bonne chere. Ainſi V. M. payoit non ſeulement les banquets exceſſifs, mais elle recompenſoit par excez ceux qui les auoient dreſſez.

Tout ce que nous auons dit, n'eſt qu'vn petit abregé du luxe & de l'auarice de ceux qui ont pillé vos Finances, qui ont ruiné vos peuples, qui ont diſſipé vos gens de guerres, qui ont appauuri vos Officiers de iuſtice, & les ont contraints de vendre à vos ſujets trop cherement en detail, ce qu'on les a forcez d'acheter à grand pris, & en gros. Auec tout cela, ils ne peuuent aſſeurer à leurs heritiers ce qu'on leur liure, qui n'eſt qu'vn peu de parchemin & de cire.

V. M. a vn notable intereſt à faire ceſſer tous ces deſordres; & ceux qui ont l'honneur de gouuerner voſtre conſcience, ſont bien demeurez en arriere de ne l'auoir iamais aduertie, de ce qu'ils ne peuuent ignorer, qui leur creue les yeux, & leur rompt les oreilles; vne ſainte liberté euſt deſchargé leur conſcience, & euſt ſoulagé la voſtre. Nous ſçauons, SIRE, qu'elle eſt tres-bonne, & loüons DIEV de ce qu'il vous a donné vne belle ame, vne pieté admirable, & vne parfaite inclination à la Iuſtice. Mais toutes ces qualitez, tres-auantageuſes pour voſtre ſalut, pour le contentement de vos plus proches, & pour le gouuernement de voſtre Eſtat, doiuent eſtre

aïdées par quelque lumiere qui vous vienne de dehors, & qui face valoir l'interieure que DIEV vous donnera. Ceux-là attirent la malediction de tout voſtre peuple, qui la deſtournent, ou qui l'eſtouffent. Prenez garde ſur toutes choſes, SIRE, à celuy qui veut faire paſſer pour des grandes prudences, des petites fineſſes qui ne ſont pas de durée; ſont aiſement recognuës, effarouchent tous les eſprits, & ne ſçauroient conſeruer vn Royaume, qui doit eſtre gouuerné par des maximes certaines & ſolides. La premiere & principale eſt, de faire iuſtice à vn chacun; & de commencer par celle qu'il faut rendre à ſoy meſme, & à ſon ſang. La Royne voſtre Mere, & Monſieur voſtre Frere vnique, la vous demandent. Comme les loix du Royaume les aſſuietiſſent à voſtre auctorité; les meſmes loix, & celles de la nature veulent, que ceux qui les ont accuſez fauſſement deuant vous, qui les ont calomniez deuant voſtre peuple, & qui les ont ſcandaliſez à la face de toute la Chreſtienté, ſoyent ſeuerement punis. Outre que vous y auez vn intereſt d'honneur, trois grandes & vertueuſes Princeſſes vos Sœurs, trois des plus releuez Princes de la Chreſtienté, qui ſont leurs maris, & l'eſprit meſme du feu Roy, vous demandent cet exemple. On ne le veut point porter aux extremitez, où il deuroit aller pour le faire reſpondre aux fautes extremes; mais il eſt neceſſaire, qu'il ſoit fait en la façon qu'il vous plaira, & le pluſtoſt que vous pourrez, pour la gloire de DIEV, pour la ſeureté de voſtre perſonne, pour la deſcharge de la reputation des voſtres, pour la ſatisfaction de vos Officiers, & pour le ſoulagement de voſtre pauure peuple. Rappellez les eſprits effarouchez, rechauffez les cœurs refroidis, donnez la liberté aux priſonniers, remettez en leurs places ceux qui en ont eſté chaſſez par la violence; laquelle ne peut continuer ſans leur mort qui met en danger voſtre

vie.

vie. Ne croyez pas ce qu'on vous a voulu perſuader, que les frequens changemens des Miniſtres d'Eſtat apportent vn grand deſordre à vos affaires. Il eſt vray, SIRE, que les mutations des Medecins & des remedes ordinaires empeſchent la guariſon des malades; qu'il eſt dangereux de percer vn vieux abcez, encore qu'il incommode le corps; que c'eſt le propre d'vn deſgouſté de taſter vn peu de chaſque viande. Ceux qui ſe ſeruent de ces maximes, qui doiuent conſeruer les gens de bien dans la conduite des affaires des bons Roys, ne les ont pas propoſées lors qu'ils vous ont fait faire pluſieurs changemens, iuſques à ce qu'ils n'ont veu perſonne qui ne depandiſt plus d'eux que de vous. Apres auoir exigé de V. M. des ſermens iniuſtes & abominables pour obliger voſtre ame à ne rien eſcouter à leur preiudice, ou à leur declarer tous les bons aduis qui vous ſeront donnez contre eux; ils voudroient vous faire croire, que l'action de la plus grande iuſtice que vous ſçauriez faire, ſeroit vn teſmoignage de legereté. Ils font publier par des eſcriuains infames, & qui ſont à leurs gages, que vous les deuez garder pour les grands ſeruices qu'ils vous ont rendus. Ils diſent qu'ils ont pris la Rochelle. Qu'auez vous donc fait, puiſſant & genereux Monarque? n'eſtiez vous en ce ſiege qu'vn petit volontaire? On ne compte pour rien les actions de tant de braues hommes, qui ont bien executé vos ordres. On ne dit rien du Mareſchal de Schomberg, qui a chargé ſi viuement les Anglois; du Mareſchal de Thoiras, qui les a ſouſtenus long temps ſans apparence de ſecours; du Commandeur de Valancé, qui donna l'inuention de le faire paſſer; & de beaucoup de ſages Capitaines, & vaillans ſoldats, que voſtre conduite a dreſſez, que voſtre preſence a animez, & leur courage a porté dans les hazards. On diroit, à ouyr parler les flatteurs de Mr le Cardinal, qu'il a eſté l'Ange

qui a tué tout ſeul l'armée de Sennacherib, lors que celle des Iſraëlites dormoit; & que Dieu nous a enuoyé vn Samſon, qui ſans aide d'aucune perſonne, & ſans machoire d'aſne a defait les troupes des Philiſtins. On imprime, que non ſeulement l'Eſtat doit ſa conſeruation, mais la Religion ſa liberté à vn autre qu'à vous; & par vn crime qui paſſe le premier de leſe Maieſté, on vous oſte la gloire, que vous eſtimez plus que la vie. A la verité ce ſeroit vne grande merueille, ſi la Religion deuoit quelque choſe à ceux qui teſmoignent n'en auoir point. Les progrez qu'elle a fait dans voſtre Royaume ſont deus à la ſolide pieté de V. M. & aux conſeils de plus gens de bien, que ne ſont ceux qui deſtruiſent la vraye Egliſe en Allemagne, & dans les Pays bas. Ie ne veux point examiner les conſiderations d'Eſtat, qui vous ont porté à vouloir aſſiſter les Princes & Republiques qui ont alliance auec V. M. Ie diray ſeulement, qu'il y a certains aduis qui ne doiuent point venir des Eccleſiaſtiques, & ſur tout des Religieux qui ſe diſent bien reformez.

Le mariage, le trafic, & condamner les criminels, ſont choſes bonnes & vtiles à la Republique; elles ſont defenduës aux gens d'Egliſe. Tout ce qui eſt bon ne doit pas eſtre practiqué indifferemment par tous les hommes; & la diuerſité des profeſſions fait en vne vn crime, ce qui eſt vne vertu en l'autre. Il n'eſt pas bien ſeant, que les Ambaſſadeurs d'Hollande, & les Agents du Roy de Suede ſoyent adreſſez à vn Religieux, quand meſme il ſeroit bon pour l'Eſtat de les aſſiſter. C'eſt vne choſe plus eſtrange, que ce Moyne aye procuré l'aſſemblée de Leipzig de vingt cinq Princes, ou villes Anſiatiques, des ſectes de Caluin ou de Luther, pour leur faire reſoudre vne Ligue proteſtante contre la Catholique; pour laquelle ce meſme homme a eſté autrefois Solliciteur en voſtre Cour. C'eſt vn crime execrable d'auoir voulu corrompre

rompre vn ingenieur François, qui ſert le Roy de Polongne, pour luy faire trahir ſon Maiſtre, & donner entrée au Turc dans trois ou quatre places; de peur que le Polonois n'aſſiſtaſt l'Empereur : ce deſſein eſt bien eſloigné de l'inuention ou reuelation de la milice Chreſtienne, qui auec cent hommes & ſept vaiſſeaux deuoit prendre le grand Turc, & le conduire en triomphe dans la place Royale.

En toutes ces choſes nous ne parlons pas des raiſons d'Eſtat, mais nous aſſeurons, que les Eccleſiaſtiques, qui font publier qu'ils ſont les reſtaurateurs de la Religion, deuroient laiſſer à d'autres les ſoins des affaires des Proteſtans, & teſmoigner d'auantage de pieté & de charité qu'il n'en paroiſt en leurs actions. Ils ſont obligez par leur profeſſion à nous faire paroiſtre l'eſprit de Paix, que IESVS-CHRIST a laiſſé pour heritage à ſes enfans: elle leur doit eſtre tellement recommandée, que ſaint Auguſtin ne fait point de difficulté de dire, que celuy qui ne l'aime pas, eſt enfant de perdition, & Ante-chriſt.

Quelle qualité donnerons nous à nos Eccleſiaſtiques, qui recherchent les guerres pour ſe rendre neceſſaires, pour piller dans les confuſions qu'elles apportent, & pour faire perdre la cognoiſſance de leurs crimes ? Ils ne ſe contentent pas d'irriter les ennemis eſtrangers, mais chaſſent les Enfans de la Maiſon, les Grands du Royaume, ſurchargent les peuples, pour les ietter par deſeſpoir dans les factions, & dans la rebellion. Apres tout cela, ils diront qu'il n'y a qu'eux ſeuls qui ſoyent fideles, qu'il n'y a point de places, ny point de gouuernemens aſſeurez à V. M. que ceux qu'on leur met entre les mains : vous diſpoſent à donner des recompenſes exceſſiues à ceux qu'on veut depoſſeder; rendent leur fidelité ſuſpecte, pour y loger ceux qu'il en faudra tirer auec beaucoup plus de frais, qu'on n'en a fait pour les y mettre.

 SIRE,

SIRE, on vous deſcouure vn des plus grands abus de voſtre Royaume, dans lequel les changemens des Gouuerneurs des places fortes s'eſt rendu auſſi frequent que celuy des Miniſtres de voſtre Eſtat. Ceux que vous auez à preſent ne ſe veulent point maintenir par la reputation des bonnes actions, & ſur tout en recherchant les moyens qui les aſſeureroient pour long temps de la continuation de voſtre bien-veillance : ils achetent au pris du ſang de vos ſuiets les meilleures retraites : ils ne ſe contentent pas d'vne ou de deux, mais en veulent auoir vingt ou trente. Ces entrepriſes ſont d'vne perilleuſe conſequence; non ſeulement parce que le plus clair de vos Finances y eſt employé, mais qu'on ne ſçauroit eſtimer combien vous couſtent les conſtructions des citadeles nouuelles, les reparations des anciennes qu'on munit contre vous, l'entretien des garniſons trop fortes pour conſeruer les places, & eſtimées trop foibles pour garder les treſors qui y ſont. Les autres places frontieres n'eſtant point entretenuës, ont contraint les Gouuerneurs de les venir offrir à ceux qui trouuent le moyen de vous faire agréer leur demiſſion, en leur payant autant comme elles couſteroient ſi on les retiroit des mains des Eſpagnols, ou des Anglois. Cet infame & dangereux trafic a continué depuis la mort du feu Roy; mais il n'eſt iamais venu au point où il eſt mis, par ceux qui l'ont autrefois blaſmé en autruy pour trois ou quatre places, & qui maintenant en poſſedent en leur nom ou de leurs parens, alliez & affidez, plus de trente, & en tiennent en marché plus de dix de tres-grande importance.

Ie ne ſçaurois oublier vne ruſe qu'on a practiqué pour oſter au Mareſchal de Thoiras le gouuernement de l'Iſle de Rhé : celuy qui vouloit eſtre Maiſtre de tout l'Ocean de France, de ſes Ports, de ſes Forts, de ſes Iſles

&

& de ſes vaiſſeaux, apres la priſe de la Rochelle, perſuada à V. M. pour ſe rendre plus aiſement Gouuerneur de cette Iſle, qu'il eſtoit neceſſaire, pour le bien de vos affaires, de raſer la citadele de ſaint Martin. Elle auoit eſté tres-bien baſtie par le ſoin & conduite dudit Mareſchal; lequel ne laiſſa pas de teſmoigner quelque petit regret de voir, comme il diſoit, couper la teſte à ſa fille aiſnée. Mais comme il eſt ſage, & fort obeiſſant aux commandemens de V. M. il ne diſt pas tout ce qui pouuoit ſeruir pour arreſter ce deſſein. Celuy de M[r] le Cardinal eſtoit, de faire rebaſtir la citadele; & d'obliger V. M. à vne double deſpenſe, qui eſt touſiours colorée par quelque pretexte nouueau. Les bons eſprits n'en manquent iamais, pour venir à bout de leurs entrepriſes: elles vont à ſe cantonner, & partager le Royaume auec vous, ou à faire vn effort pour l'enleuer tout entier, ſi la Prouidence de Dieu & voſtre prudence ne les arreſtent bien toſt.

Le remede à ce mal eſt, d'oſter le moyen de ſe mettre à couuert contre voſtre Iuſtice, & de troubler le repos de la France, à ceux qui ont ſuiet d'apprehender voſtre indignation, & le reſſentiment de vos plus proches qu'ils ont voulu perdre. SIRE, il eſt neceſſaire d'empeſcher que ceux là ne facent les tyrans dans les extremitez de voſtre Royaume, qui l'ont fait trop long temps au milieu, & meſmes dans voſtre Maiſon. Vn bon reglement qui ſera ſaintement iuré, coupera chemin pour l'aduenir à l'ambition, auarice, & deſſein pernicieux de ceux qui veulent auoir le gouuernement de pluſieurs places. Que les plus fideles ſeruiteurs n'en ayent qu'vne, & les miniſtres de voſtre Eſtat, ny leurs parens du tout point, pour leur donner ſuiet de ne ſe confier qu'en leurs bonnes actions, & en l'affection de vos ſuiets; & ſur tout, en voſtre bien-veillance. Elle protegera touſiours ceux

qui feront bien ; comme au contraire elle chaſtiera ſans apprehenſion de mauuaiſe ſuite, ceux qui abuſeront de l'auctorité que vous leur mettez en main. Mais dequoy ſeruiront les plus fortes citadeles, ſi V. M. eſt contrainte pour les retirer, de faire arreſter les Gouuerneurs, iuſques à ce qu'elles ſoient renduës ? M[r] le Cardinal a grandement failli, n'ayant pas ſceu recognoiſtre, que le iugement de Dieu nous perd bien ſouuent par les meſmes choſes dans leſquelles nous auons cherché noſtre affermiſſement. La qualité de M[r] le Cardinal l'exemtoit d'vn plus rude traitement que d'vn congé : il ſemble que les places qu'il tient, & les treſors qu'il y a retirez, luy donnent la hardieſſe de s'enfuir, ou obligent V. M. à s'aſſeurer de ſa perſonne. Elle a mieux aimé courir le hazard de tomber du plus haut de ſa fortune ſur les baſtions & canons du Haure de grace ou de Broüage, que ſur les licts molets, & riches tapiſſeries de Richelieu.

Le bon & ſolide iugement de V. M. auoit preueu ce mal, & auoit trouué vn moyen de luy couper chemin, lors que de ſa bouche Royale, & par ſa preuoyance ſeule, elle commanda au Secretaire d'Eſtat, qui expedia les prouiſions du Surintendant de vos Finances, d'y attacher & faire mettre ſous le contre-ſeel vne declaration, qui portoit, que le Marquis Deffiat ne pourroit iamais pretendre d'eſtre Miniſtre de voſtre Eſtat, d'auoir ſeance dans voſtre Conſeil eſtroit, d'eſtre Gouuerneur de Prouince, ny de place forte, ny aſpirer à aucune charge d'Officier de voſtre Couronne. V. M. voulut par ces loix arreſter non ſeulement l'ambition & l'auarice de celuy qui entroit dans cet employ ; mais luy faire cognoiſtre, que s'il auoit plus de ſoin de ſes intereſts que des voſtres, il n'y auroit aucune apprehenſion de remuement, ny conſideration de dignité qui empeſchaſt de le traiter, comme on feroit le moindre de vos

Financiers

Financiers conuaincu de peculat. V. M. pour luy donner plus de crainte, retira la copie ſignée de ſes prouiſions, auec celle de ladite declaration; dequoy elle a tres-bonne memoire, comme de tout ce qui eſt iamais venu à ſa cognoiſſance; qui ſçait bien que nous ne mentons pas, & que cette declaration n'a point eu d'effect. V. M. iugera auſſi, s'il n'eſt pas expedient de ne receuoir iamais vn Miniſtre ny Secretaire d'Eſtat, ny principal Officier, par les recommandations & pourſuites importunes de celuy qui eſt le plus puiſſant dans voſtre Conſeil eſtroit, qui en fait vn à ſa mode, qui fait ſeeller ce qu'il veut par l'vne de ſes creatures, ſigner les yeux fermez par l'autre, deliurer argent ſans compter, mettre des canons dans ſes citadeles ſans nombre, & des munitions ſans peſer par le troiſieſme: faiſant cognoiſtre à ce triumuirat par la puiſſance qu'il a eu de l'eſtablir, qu'il n'en a pas moins pour le ruiner quand on le faſchera. SIRE, cette trop grande intelligence, principalement quand elle ſe porte au mal, eſt la cauſe de la deſolation de voſtre Eſtat; comme la trop grande deſunion en peut reculer le bien. C'a eſté vne fatalité, que depuis la mort du feu Roy la plus part des Miniſtres de l'Eſtat ont ataché leur eſprit, & perdu le temps qu'ils deuoient employer à vos affaires, aux intriques de Cour, & à faire des cabales pour ſe chaſſer les vns les autres, ou pour s'entendre à voſtre preiudice.

V. M. qui eſt par la grace de Dieu tres-bonne meſnagere, eſtant aduertie des larrecins qui ſe font dans vos Finances, les arreſtera en oſtant par vn arreſt ſeueré les comptans qui ſeruent de couuerture à tous les pillages. C'eſt choſe veritable, que celuy de vos menus plaiſirs qui ſont au deſſous de la mediocrité, & celuy de l'entretien de quelques eſpions & penſionnaires ſecrets, vous font deſrober plus de quatre cens mille eſcus tous les ans,

& en temps de guerre la moitié d'auantage. V. M. iugera aussi, s'il n'est pas expedient de regler les despenses de la marine, d'en prendre cognoissance, & la donner en detail à vostre chambre des Comptes, afin qu'on voye là où va le quart de vostre espargne, qu'on dit estre englouti par la mer.

Il est aussi tres-important, que V. M. examine les desseins de ceux qui voudront faire entreprendre des guerres mal à propos, ou qui ne les termineront pas quand ils trouueront vn plus grand auantage pour vostre gloire, conseruation de vos Capitaines, soldats, munitions, Finances, & pauure peuple, que de les continuer auec la ruine de toutes ces choses; pour se rendre plus necessaires, & vanger leurs querelles particulieres. Cela est abominable deuant Dieu, & punissable dans toutes les Iustices des Empires du monde. SIRE, les bons & sages Roys ne sont iamais portez à entreprendre vne guerre, que par necessité; & ne la font que pour establir la paix dans leurs Estats, ou pour l'acquerir à leurs alliez. Lors qu'on l'a demandée, & que l'occasion s'est presentée de la donner, ou de l'accepter sans vn notable preiudice de la reputation, il la faut embrasser comme vne fille de Dieu, sœur de la Iustice, mere de l'abondance, tutrice de la pieté, & le plus riche present que le Ciel puisse enuoyer à la terre, & les Roys donner à leurs suiets.

Nous sçauons bien, que V. M. a vn bon dessein de pouruoir au soulagement des siens; & l'auroit desia fait, si elle n'eust esté retenuë par les affaires qu'elle a eu au dedans & au dehors de son Royaume. Tous ces embarras ne viennent que des mauuais conseils de ceux qui protestent en vostre presence, dans les assemblées publiques & dans leurs imprimez, qu'ils recherchent les moyens de descharger vostre peuple, & qu'ils le feront

paroistre

paroiſtre dans peu de temps, apres que toutes les guerres, qu'ils veulent faire, ſeront terminées; c'eſt à dire, que nous recognoiſtrons la ſcience d'vn admirable operateur, apres que l'Eſtat ſera tout relaxé & rompu : qu'on fera l'eſſay d'vn excellent baume, apres qu'on nous aura tous bleſſez à mort; & on nous donnera vn bon remede, lors qu'on nous aura tous empoiſonnez : ou pluſtoſt que ce grand reſtaurateur & ſauueur deſcendu du Ciel (ainſi baptiſé par le S[r] de Guron) nous reſuſcitera tous, apres qu'il nous aura tuez par peſte, par guerre, & par faim; & qu'il créera vn beau monde nouueau, lors qu'il aura fait de l'ancien vn chaos de confuſion. Il recherche, dit-il, tous les moyens pour ſoulager la France. Il achemine ce bon deſſein en mettant toute ſorte de mauuais eſprits, en queſte de partis nouueaux : il fait doubler & tripler les droits de voſtre grand ſeau, qui eſt la ſacrée marque de voſtre Iuſtice, & de voſtre parole Royale : il reduit le huitieſme du vin au quatrieſme : il preſente trente Edicts à la fois à trois Cours ſouueraines : il crée des millions d'Officiers, qui ſont autant de ſangſues : il diuertit & pille les deniers du Taillon : il retient les monſtres des gens de guerre, pour les faire nourrir & payer par les payſans, qui n'ont pas le moyen d'auoir vn morceau de pain pour eux meſmes, & empruntent à cent pour cent des vſuriers.

SIRE, nous ne doutons pas, que voſtre bonté & pieté n'euſſent vne grande compaſſion de tant de pauures Chreſtiens & François, que Dieu a rangez ſous voſtre auctorité; & qui ſont les images de ſa raiſon, comme vous eſtes celuy de ſa puiſſance : mais leur miſere vous eſt cachée. On ne vous dit pas, & vous ne ſçauriez voir le grand nombre de ceux qui s'en vont peupler les pays eſtrangers, & faire des ſoldats à vos ennemis : combien la famine, fille de la guerre, & mere de la peſte, vous

en a raui ; & quelle deſolation ces trois fleaux ont apporté dans quelques Prouinces. Celles-là & toutes les autres n'eſperent qu'en voſtre bonté ; prient Dieu tous les iours, & le font prier par les ames innocentes pour voſtre proſperité & ſanté : elles demandent à ſa ſainte Prouidence qu'elle vous donne vn conſeil composé de gens de bien, qui ſecondent vos intentions pour leur ſoulagement, & pour l'appuy de voſtre dignité Royale ; qui conſiſte, comme dit Salomon, *en la multitude du peuple.*

SIRE, il eſt aiſé de iuger, que ce grand bien n'arriuera iamais que par quelque changement ; duquel tous les diſcours de ceux qui ont l'honneur de vous approcher, & les eſcrits publics veulent deſtourner V. M. comme d'vne choſe qui apporteroit quelque preiudice à voſtre reputation, & ruineroit vos affaires. Cela ſeroit vray, ſi les hommes eſtoient tels qu'ils ſe deſcriuent eux meſmes ; & ſi leurs actions cognuës par beaucoup de milliers de perſonnes n'eſtoient plus puiſſantes pour vous faire condamner les coulpables, que les belles paroles des parties, ou les groſſieres de trois ou quatre flatteurs, pour les faire abſoudre. SIRE, il eſt vray, que ſi c'eſt vn teſmoignage de legereté, ou de cholere, de chaſſer vn ſeruiteur fidele ; c'eſt vne marque de bon iugement, & action de Iuſtice, d'en chaſtier vn meſchant. Mais celuy qui eſt accuſé, eſt vn autre Cardinal Ximenes : il eſt vray en ſon orgueil, & en ſon luxe ; comme il eſt vn Cardinal d'Amboiſe en ſon ambition d'eſtre Pape, vn Cardinal d'Yorck ou Cleſel en ſon ingratitude, & vn Cardinal d'Hongrie en ſes fourberies, qui broüillerent toute la Chreſtienté, & contraignerent vn bon Empereur de s'en defaire par vne voye extraordinaire. Voſtre Miniſtre a tous les vices de ceux-là, & n'a pas vne de leurs vertus. On nous loüe ſes conſeils : qui ont eſté ſi peril-

perilleux, qu'encore qu'il y en aye qui ont reuſſi, ils ſeroient tous blaſmez par le Senat de Sparte, ou de Rome; dans lequel on ne conſideroit iamais les choſes par l'euenement, mais par la prudence qui les auoit propoſées, & conduites. Qui doute, que la temerité n'aye prouoqué les Anglois, lors qu'il failloit reduire à la raiſon les Rochellois? & que la vangeance particuliere n'aye tresmal à propos irrité Monſieur de Sauoye, lors qu'il eſtoit neceſſaire de ſecourir le Montferrat? Ces deſſeins ont eu vne aſſez bonne iſſuë, parce que la generoſité des executions a mis à couuert l'imprudence des reſolutions; & que l'aſſiſtance de Dieu, qui aime V. M. & a touſiours eſgard à la ſincerité de vos intentions, a fait reuſſir toutes choſes à voſtre auantage: mais cela n'a pas eſté ſans vne grande perte de braues hommes, que les ennemis & les maladies ont tué, ny ſans vne deſpenſe extraordinaire qui a fort incommodé voſtre peuple. Il reſte peut eſtre quelque ſuite, qui nous pourroit faire voir, ſi Dieu n'y met la main, que V. M. a eſté mal ſeruie. Sire, c'eſt vn mal-heur qui accompagne ordinairement tous les bons maiſtres, d'auoir des mauuais ſeruiteurs; les defians, & les ſeueres, les tiennent plus en crainte, qui leur fait peſer plus exactement ce qu'ils conſeillent, & craindre ce qu'ils font. Ceux qui rencontrent vne grande douceur & liberalité, abuſent bien ſouuent des graces & bien-faits qu'ils reçoiuent de ces belles vertus; & ils ſe perſuadent, que les auantages qu'elles leur donnent, viennent de leur merite, & de leurs ſeruices. Ainſi peu à peu la fortune ſe rend inſolente: eſtant aueugle de ſa nature, & yure par accident, elle oublie d'où elle vient, & ne voit pas où elle va: elle frappe auſſi toſt ſur l'ami, que ſur l'ennemi; & deſtruit plus ordinairement le bien, que le mal. En fin elle ſe precipite elle meſme dans quelque abiſme

de mal-heur ; où la Iuſtice de Dieu la fait perir , & cognoiſtre non ſeulement meſchante & furieuſe, mais encore ſotte & ridicule.

Sire, voy-là au vray l'eſtat où ſe trouue cette prodigieuſe faueur, que le vulgaire eſtime, que les ſages meſpriſent, que les grands redoutent: qui s'eſt faite ſentir à toutes les conditions de voſtre Royaume, & qui a eſté au plus haut point de ſa violence, lors qu'elle a ataqué la Royne voſtre Mere. On l'a veuë ſe heriſſer contre ſa Maiſtreſſe, cracher contre le Soleil qui l'a engendrée, & renuerſer l'appuy qui l'auoit ſouſtenuë. Elle a violé le reſpect qui eſt deu à la Naiſſance, qualité, & vertu de la Royne voſtre Eſpouſe; elle a bouleuerſé toute ſa Maiſon : elle a pourſuiui à picques baiſsées Monſieur voſtre Frere vnique : a entrepris de faire paſſer en vne proceſſion les eſcuſſons d'vn petit Gentil-homme, deuant ceux des legitimes Enfans de France : elle nous a voulu enſeigner, que ſi nous auions creu qu'ils ſuccedoient par ordre à la Couronne ſans ſauter ſur la teſte de perſonne , qu'à l'aduenir vn Prince pourroit eſtre Roy apres auoir eſté inferieur à celuy, auquel il commanderoit. Quels deſordres ſont cecy ? Il ne reſte rien plus à cette fortune inſolente & entreprenante, qu'à ſe mettre à voſtre coſté, & apres à vous laiſſer derriere. Arreſtez-la, Grand Roy : faites luy cognoiſtre, que vous la pouuez defaire auſſi facilement comme vous l'auez faite : ſi la Puiſſance l'a eſleuée, que la Iuſtice l'abate : vous la deuez à vous meſme; & apres vous, à la Royne voſtre Mere, qui eſt voſtre premiere ſuiete; & comme telle, vous la demande, non comme Mere. La querelle de cette qualité, eſt la voſtre; puis qu'elle vous a fait homme, & Roy; que ſes ſoins aſſeurent voſtre vie, & ſa vertu voſtre Couronne. Les meſchans la veulent eſbranler par des artifices ſecrets, & que nous n'o-

ſerions

ſerions publier. Ils ataquent auſſi voſtre perſonne, non ſeulement en meſnageant mal voſtre ſanté, & rempliſſant voſtre eſprit de mille apprehenſions; mais encore ils vous veulent priuer, s'ils peuuent, de la benediction de la longue vie, & de la fecondité du mariage : qui ſont les deux graces que Dieu enuoye aux enfans qui conſolent leurs meres. La ſainte Eſcriture aſſeure, que *celuy qui chaſſe ſa Mere, eſt infame & mal-heureux*. Nous ne doutons pas, que le reſpect ne ſoit tout entier dans voſtre ame : mais vous eſtes obligé de donner l'exemple public à tous vos ſuiets. Vous en eſtes tres-humblement ſupplié par tous les Peres & Meres qui ſont la meilleure partie de voſtre Royaume; & par toutes les Veſues, qui vous demandent, pour leur conſolation, celle de la Veſue du Grand HENRY voſtre Pere : elle s'en va mourante, lors que ſa ſolitude luy donne loiſir de conſiderer & bien examiner toutes les circonſtances du ſuiet de ſa douleur. Son amour, & les cognoiſſances qu'elle a de l'eſprit de ceux qui ont preuenu le voſtre, la font trembler à tout moment, lors qu'elle voit mille dangers qui enuironnent voſtre perſonne, & qui menacent voſtre Eſtat. Vous ne trouuerez pas auſſi mauuais, que le cœur qui vous a donné la vie, & qui a ces mouuemens pour vous, aye quelque ſentiment pour Monſieur voſtre Frere. Vous trouuerez touſiours plus de ſeureté en la vigilance d'vne bonne Mere, en l'affection d'vn bon Frere, & en voſtre Sang, qui n'eſt point alteré par le vice, que vous ne ſçauriez faire dans l'ame corrompuë d'vn ſeruiteur, qui ne vous aime que pour ſon profit. Prou. 19.

SIRE, vous pouuez facilement remettre toutes choſes en leur ordre naturel, & les tirer de l'eſtat de violence, ſans en faire à voſtre miniſtre. Il eſt vray, que les offenſez ne la demandent pas : mais ſi vous voulez auoir plus d'eſgard à la condition des perſonnes qu'à leurs fautes;

tes; ils vous ſupplient tres-humblement, de faire reparer, par les voyes les plus douces que vous pourrez trouuer, la breſche qui a eſté faite à voſtre reputation, les ruines de vos affaires, les iniures que les voſtres & les Grands de voſtre Royaume ont receu; & de donner pour l'auenir vn ſi bon ordre, que les maux publics & particuliers, que nous auons deſcouuert, ne viennent iamais plus des ſources qui les ont produits. Dieu vous commande ces deux choſes: & quels deguiſemens que les flatteurs y puiſſent apporter, vous ne pouuez conſeruer ſa grace, auoir la tranquillité de voſtre eſprit, faire Iuſtice à voſtre peuple, le deſcharger, luy donner la paix, eſtre arbitre de la Chreſtienté, ny meriter le titre de Iuſte, que cela ne ſoit fait. Pour en venir à bout, il ne faut qu'eſcouter la nature, l'inclination que vous auez au bien, & voſtre prudence: ne prenez point d'autre conſeil; vous n'en auez iamais eu de plus mauuais, que lors que vous en auez trop pris d'autruy. On fait tous les iours des aſſemblées de cinq & de ſix heures, dans leſquelles la tromperie, qui eſt vne grande diſcoureuſe, ſurprend la verité, qui n'a pas beaucoup de paroles: le feu Roy la trouuoit chez ſoy, comme vous ferez dans vous meſmes, & dans vn ou deux tours de gallerie auec vn ou deux hommes ſages & vertueux. La France, voſtre Cour, la ville de Paris, ne ſont pas tellement deſpourueües, que vous n'en rencontriez de plus capables, & de plus gens de bien, que ne ſont ceux qui veulent perſuader qu'ils ſont les Hercules, & les Atlas, qui ſeuls peuuent ſouſtenir le Ciel de voſtre Eſtat. La Prouidence de Dieu l'auroit bien abandonné, s'il n'y auoit qu'vn homme qui le peuſt conſeruer; & l'honneur qui vous eſt deu vous ſeroit raui, s'il y auoit vne autre perſonne que la voſtre qui nous fuſt neceſſaire. Auſſi ce mauuais eſcriuain du Coup d'Eſtat nous aſſeure, qu'il

vaudroit

vaudroit mieux auoir perdu deux villes que ce grand Conſeiller : c'eſt trop peu, ſi la France ne ſubſiſte que par luy, & n'a point de gloire que celle qu'il luy a acquis, comme il veut faire croire. Mais nous dirons au contraire, qu'il vaudroit mieux qu'vn ennemi euſt enuahi deux de vos Prouinces, que de garder plus long temps celuy qui les ruine toutes. Il commence des guerres dans les Eſtats des Princes voiſins; & au deſpens de la France, il vange ſes quereles, & contente ſes vanitez. Il ne hazarde ny ſa perſonne, ny ſes biens, ny ſes ſuiets: mais il abuſe de voſtre Nobleſſe, de vos ſoldats, & de vos Finances. GRAND ROY, qui voulez porter le titre de IVSTE, & qui pour le conſeruer auez fait des Edicts ſi rigoureux contre ceux qui ſe batent en duel; vous auez chaſtié auec raiſon quelques Seigneurs qui ne ſçauoient pas eſtimer le ſang de vos Gentils-hommes, ny meſnager le leur. V. M. punit auec iuſtice en vn particulier le meurtre d'vn homme; & voſtre Miniſtre vous veut perſuader, que c'eſt vne gloire d'exterminer les nations entieres, & de faire mourir les peuples à millions. Vn laquay ſera pendu pour auoir aſſaſſiné ſon compagnon: & vn Preſtre voudra eſtre loüé apres qu'il aura fait mourir par la guerre, peſte & famine, vne infinité d'hommes, de femmes & de petits enfans, dans voſtre Royaume, & dans toute l'Europe. Nous ſçauons qu'il veut viure, ou perir dans les confuſions; & en laiſſer, s'il peut, des plus grandes apres luy. Rien ne le trouble tant que l'apprehenſion de la paix; parce qu'vn eſprit agité craint d'auantage le repos, que le tumulte. Arreſtez ſon ambition, ſon auarice, & ſa violence, GRAND ROY: appellez aupres de vous ceux qui par le droit de la nature y doiuent eſtre, & le meritent par leur vertu : ne receuez perſonne dans voſtre Conſeil eſtroit par l'importunité de ceux qui ont l'honneur d'y eſtre : ayez defiance de ceux qui ſe

preſentent, & ſe font de feſte : reculez ceux qui s'approchent, & approchez ceux qui reculent : ceux-là ſont les ambitieux, auaricieux, & imprudens ; ceux-cy ſont les modeſtes, les deſintereſſez, & les ſages. Voyez où ſont vos Finances, où ſont vos canons, vos munitions : ſoulagez voſtre pauure peuple : & Dieu vous donnera vne parfaite ſanté, le repos de l'eſprit, la paix au dedans & au dehors, vn meilleur conſeil que celuy que vous auez, des Officiers fideles, vn Royaume obeiſſant, & vous comblera de toute ſorte de benedictions. Ainſi ſoit-il.



VRAIS ET BONS ADVIS DE FRANÇOIS FIDELE SVR LES CALOMNIES ET BLASPHEMES DV S[R] DES MONTAGNES OV EXAMEN DV LIBELLE INTITVLÉ DEFENSE DV ROY ET DE SES MINISTRES.

AV ROY.

SIRE,

Si la porte de la Iustice eust esté ouuerte à la Royne vostre Mere, ceux qui la calomnient ne prendroient pas le chemin de l'insolence, apres auoir suiui iusques au bout celuy de la violence: ils n'adiousteroient point aux plus cruelles actions qu'on aye iamais veu, les plus horribles blasphemes qu'on aye iamais leu: Mr le Cardinal ne ietteroit point dans la source de Vostre vie, & dans celle de son bien, la bouë de laquelle il a esté tiré, & se contenteroit de l'auoir remplie d'amertume.

Nous supplions tres-humblement V. M. si les plaintes & les larmes de la Vefue iniustement affligée, qui montent iusques au thrône de Dieu, ne peuuent arriuer iusques au vostre, pour vous demander Iustice pour vous mesmes, de permettre à vos fideles seruiteurs d'entreprendre vostre defense, auec celle de la Royne vostre Mere. Personne ne peut trouuer mauuais, que la recognoissance & la verité employent auec modestie les armes, desquelles l'ingratitude & le mensonge se sont seruies auec effronterie.

Nous garderons le respect, qui est deu à vn Grand Roy, & nous souuiendrons du bon aduis que donnoit Parysatis mere d'Artaxerxes à ceux qui vouloient faire des remonstrances à son fils, d'vser de paroles de fin lin. C'est l'intention de la Royne vostre Mere, qu'en defendant son honneur, qui est le vostre, on ne blesse pas

le vostre, qui est le sien ; & qu'on ne tombe point dans le crime, qui a esté commis par ceux que nous accusons. S'ils ont esté si lasches de se mocquer des innocens, qu'ils ont rendus miserables ; nous ne serons pas si foibles de repartir auec l'aigreur, qui pourroit estre excusée par la force de nostre douleur.

SIRE, *nous auons bien creu, que la France ayant produit vn Achitophel, qui poursuiuoit sa Maistresse & Bien-factrice, pleurante, & despoüillée de ses biens; elle rencontreroit dans son chemin quelque Semei, qui luy ietteroit des pierres, & la maudiroit. Nous vismes aussi tost apres sa detention l'Entretien des champs Elisées, & le Coup d'Estat. Ces libelles, ausquels on n'a rien reparti, ont donné la hardiesse à des Escriuains beaucoup plus impudens de faire distribuer dans la ville de Paris, de semer par toute la France, & enuoyer aux pays estranges, des liures tres-infames. L'enfer en a horreur, encore qu'il aye recognu son stile, & son encre, & que les plus malins de ses esprits les ont dictez aux plus meschans de la terre.*

Celuy qui les a tous surpassez, est vn homme qui s'est persuadé qu'il deuoit appuyer par ses escrits l'aduis qu'il auoit donné en Theologien, ou plustost en faux Prophete, pour la detention de la Royne vostre Mere. Ce liuret execrable a esté suiui d'vne grande quantité d'autres: ils ont rempli de scandale toute la Chrestienté, & ont fait tant de bruit dans Paris, que les pauures malades ont esté sur le point de faire presenter requeste au Lieutenant ciuil, pour faire taire mille faineans, payez pour les crier par toutes les ruës & carrefours.

Si tous les peres & meres de vostre Royaume se pou-

uoient

uoient assembler, ils feroient sans doute vne deputation solemnelle pour se plaindre des pernicieuses instructions, qu'on donne à leurs enfans, & de ce que les Predicateurs n'osent plus prescher le commandement de Dieu; qui est le seul qui porte promesse d'vne longue vie en ce monde, & de l'eternelle en l'autre. 1.Tim.4.

C'est pour cette raison que Philon le Iuif appelle la pieté enuers les peres & meres, l'arbre de vie planté dans tout le monde; parce qu'elle conserue & restablit l'huile de la lampe du cœur, lors qu'il aime & honnore ceux desquels il l'a tiré. Platon dit, que nous deuons garder aupres de nous ceux qui nous ont donné la vie, comme images viuantes & domestiques de la Diuinité, qui nous apportent plus de bon-heur que toutes les statuës des Dieux.

Si tous les enfans ont cet interest commun, il faut aduoüer, que celuy des Roys est tres-particulier; lors que la naissance leur donne la Couronne: elle est tousiours assaillie, bien souuent esbranlée, & quelquefois abatuë par les defauts qu'on remarque dans leurs meres, & qui leurs sont imposez malicieusement par ceux qui regardent la succeßion de leurs enfans.

SIRE, *V. M. n'est pas seulement offensée par cet attentat, mais elle pourra remarquer dans cet imprimé qui porte le nom de vostre Defense, que celuy qui est ingrat enuers sa Bien-factrice, iusques à conuertir ses bien-faits en iniures, a desia par la mesme ingratitude conuerti les vostres en reproches, & les a reduits à rien. Il se plaint fort au long, & par plusieurs exemples, que V. M. n'a point fait pour luy ce que les Roys vos predecesseurs, & les Princes qui regnent à present dans les autres parties* Pag.92. 93. 94. 95. 96.

de

de l'Europe, ont fait pour ceux, qui ont esté honnorez de leurs bonnes graces. Il dit qu'ils n'ont pas rendu la centiesme partie des seruices que V. M. a receu de Mr le Cardinal, & qu'elle ne sçauroit recompenser non seulement en luy prestant sans caution vostre Royaume (comme il publie que V. M. veut faire) mais en le luy donnant tout entier, & ne se reseruant que Versailles.

GRAND ROY, *c'est ainsi que l'ambition, l'auarice, & les prodigieuses fortunes sont tousiours ingrates; elles sont comme la pierre Siphnie, qui s'endurcit estant arrousée d'huile. Celuy qui croit auoir merité le tout, n'estime iamais vne partie; & s'il veut auoir le reste, non seulement il mesprise ce qu'il possede, mais il tient pour iniuste celuy qui se reserue quelque chose, & il deuient son ennemi. Il ne faut pas trouuer estrange s'il l'est de ceux qui entreprenent de le faire cognoistre meschant, puis qu'il l'est de celuy qui le fait paroïstre grand; ny s'il veut perdre ceux qui le blasment pour les biens qu'il a extorquez, puis qu'il voudroit ruiner celuy qui ne les a pas tous abandonnez.*

Sa puissance qui est conduite par la malice, & sa finesse qui est accompagnée de violence, ont commis, & ont voulu deguiser les maux que la Royne vostre Mere a soufferts: mais elles ne sçauroient couurir les diffamations scandaleuses publiées auec priuilege, & noms des Imprimeurs. Cette entreprise a fait trembler les sages, pleurer les gens de bien: elle nous a forcé de prendre la plume, pour aduertir V. M. du danger, auquel sa personne, sa reputation & sa Couronne sont exposées.

Si en tesmoignant nos bonnes intentions, & saintes affections, nous sommes traitez auec toute sorte de rigueur; nous chercherons la consolation dans nos consciences, &

dans le Ciel. Nous nous souuiendrons, que l'Empereur Basile, surnommé le Macedonien, estant emporté par vn grand cerf, vn bon & adroit seruiteur coupa la ceinture de son Maistre, par laquelle il estoit acroché à vn andoüiller : ce braue homme qui auoit sauué la vie à ce Prince, fut tué par vn flatteur, qui dist qu'il auoit tiré l'espée contre l'Empereur.

SIRE, *si nous sommes si mal-heureux, que nos ennemis, qui ont l'auantage d'estre atachez à vos oreilles, persuadent à V. M. que nous l'ataquons ; nous dirons pour nostre defense, que nous voulons couper les liens, par lesquels nostre Roy est ataché à vne beste farouche qui l'emporte. Nous croirions estre Martyrs en mourant apres auoir conserué vostre vie, & defendu l'honneur de la Royne vostre Mere, sur tout la part que V. M. y doit prendre.*

Nous la soustiendrons sans apprehension des violences secretes & publiques de Mr le Cardinal ; nous sommes asseurez, que nos plumes estant celles de la verité, qui est vne aigle genereuse & clair-voyante, deuoreront celles des oyseaux de nuict, qui sont les imposteurs & flatteurs que Mr le Cardinal employe & entretient à vos despens.

Il trouuera plus de repos dans le silence que dans le bruit: son train & ses actions en font assez ; sans y adiouster celuy des colporteurs. Ils crieront vn iour auec liberté les veritez, qu'on n'ose voir qu'en cachettes, cependant que le mensonge publie hautement les triomphes de l'iniustice.

V. M. recognoistra en nous plus de sincerité, plus de courage, & peut estre, plus de capacité pour son seruice, qu'on n'en peut trouuer parmi les valets des faueurs : ils employent toute sorte d'estayes tirées du desbris de vostre

auctorité, des ruines de vostre Estat, des esclats de vostre gloire, & adioustent les festus de leurs foibles plumes pour appuyer la grandeur de Mr le Cardinal.

Dieu qui aime vostre personne, & vostre Royaume, qui protege les innocens, & qui a pitié des opprimez, qui resiste aux ambitieux, & qui deteste les violens; fera cognoistre en son temps toutes ces veritez à V. M. & nous le prierons sans cesse pour vostre prosperité & santé.

SIRE,

De VOSTRE MAIESTÉ

Tres-humble, tres-obeissant, & tres-fidele seruiteur, & suiet

François Fidele.

VRAIS

VRAIS ET BONS ADVIS DE FRANÇOIS FIDELE.



SERONS nous pauures habitans de la vallée de larmes, ie ne dis pas ataquer, mais regarder le Seigneur des Montagnes, qui ſouſtiennent le Ciel? Elles iettent des feux & des flammes, comme celles de Sicile; ou pluſtoſt comme Sina, ſur laquelle on nous veut Exo.32. faire voir le grand Dieu, tonnant, ardant, conſumant, & vn Moyſe, qui deſcend auec les tables de la Loy. Il employe l'Eſcriture ſainte pour nous reprendre, & menacer: il entre en vne telle cholere, que ſi nous luy repliquons la moindre parole, il caſſera ſur noſtre teſte les deux pierres, ſur leſquelles il dit que Dieu a graué ſes commandemens. Iettons nous à genoüils deuant luy, prions le d'eſtre pour nous, & luy teſmoignons que nous deſirons de nous conuertir. Mais i'ay peur que cet homme a reuelations, qui ſe dit le Seigneur des Montagnes, ne ſoit point le bon Moyſe; mais cet impoſteur de Candie, qui fit precipiter, noyer, & mourir dans les deſerts tant de pauures Iuifs, qui alloient auec luy au rencontre du Meſſie. Ce qui m'en fait defier, eſt qu'il s'appelle Seigneur (ce que le vray Moyſé ne fit iamais) qu'il confeſſe qu'il eſt tranſporté de furie comme Balac enne- Num.23

 mi

mi iuré des Iſraëlites; qu'il abuſe de l'Eſcriture ſainte, appliquant aux bons Catholiques les deſcriptions que l'Apoſtre ſaint Iude a fait des heretiques, deſquels il eſt ſolliciteur general. Il ne faut point faire de difficulté de l'aborder, ny craindre de toucher cette montagne, encore qu'il ſemble qu'elle ſoit toute en feu. Ie ſçay bien
Pſ.143. *qu'elle fumera ſi on la frappe.* qui en doute? puis qu'elle a vomi tant de flammes, de charbons, & de cendres, pour bruler, noircir, & accabler des innocens qui eſtoient eſloignez par reſpect & par crainte.

Il eſtoit queſtion de refuter les faits contenus dans vne lettre de Monſieur Frere vnique du Roy. S.M. auoit reſpondu en termes generaux, ſans vouloir, pour quelques conſiderations, examiner tous les articles & chefs des accuſations contre ſon principal Miniſtre. On demandoit Iuſtice à celuy, qui la peut, & doit faire aux plus foibles de ſon Royaume contre les plus puiſſans; & qui permet par les loix de ſon Eſtat, que ſes Parlemens la rendent en choſes ciuiles contre luy meſme. Ce grand & bon Prince porte le nom de Iuſte, & le ſera touſiours, encore que les effects de ſa iuſtice ſoyent (en ce qui nous regarde) arreſtez pour quelque temps. C'eſt par la malice de ceux, qui luy voudroient oſter la plus belle vertu de ſon ame, & rompre le plus riche fleuron de ſa Couronne; parce qu'ils ont ſuiet de craindre celle qui a la puiſſance, & qui aura bien toſt la volonté de les chaſtier. Nous l'eſperons ainſi, quels artifices qu'on puiſſe apporter pour deſtourner le cours de la Prouidence diuine, pour couurir les crimes qui meritent punition, & pour fermer la bouche aux accuſateurs. Le ſecret iugement de Dieu veut, que la fleche qui partira de ſon arc frappe d'autant plus rudement, que la corde ſera plus tenduë, que les pechez des coulpables s'augmenteront, que la patience des innocens leur aura acquis plus de

de merite : ſur tout, lors que l'oppreſſion de la Veſue ſe rendant plus violente aura fortifié la voix, qui demande à Dieu la vangeance : le cœur de l'affligée ne la deſire pas, mais qu'il plaiſe au Roy de faire reparer l'iniure qui eſt faite à ſa Naiſſance, & les ruines de ſon Eſtat, par les voyes que ſon bon naturel & ſa prudence luy ſuggereront.

Cette grande Princeſſe ne demande autre choſe ny au Ciel, ny en la terre : elle ſe ſouſmet à la volonté de Dieu, & à la Iuſtice du premier Parlement de France, dans lequel elle a eſté declarée Regente, deſchargée de ſon Gouuernement, remerciée & loüée par la bouche du Roy, de l'affection, de la fidelité, & du courage qu'elle auoit teſmoigné en la conſeruation de ſa perſonne ſacrée, & de ſon Eſtat.

Failloit-il ſur le ſuiet d'vne lettre eſcrite par Monſieur, qui ne contient que des faits qui le touchent, & ne parle au Roy qu'en paſſant du mauuais traitement qui eſt fait à leur bonne Mere, prendre occaſion de faire vn libelle diffamatoire, impie, execrable, & digne d'eſtre brulé auec ſon aucteur ? Failloit-il deſchirer les entrailles qui ont porté le Roy, & intereſſer non ſeulement S. M. mais tous les Princes & Princeſſes de la Chreſtienté à la defenſe de la reputation de leur Mere, de leur parente, & de leur alliée ?

C'eſt à ce coup que voſtre deſſein a eſclaté, que voſtre fiel s'eſt creué, que voſtre poiſon s'eſt reſpandu, que la cholere a ſurmonté voſtre diſſimulation, & que vous auez mis au iour les ſecrets, que vous auiez caché dans les tenebres d'vne profunde hypocriſie. Nous ne parlerons plus d'artifices que d'vn ſeul, pour lequel tous les autres ont eſté inuentez, & practiquez. Vous ſçauez l'exacte recherche que vous auez fait l'hyuer paſſé de quelques papiers, que vous iugiez pouuoir ſeruir contre

le Roy, au cas qu'il voulust employer sa Iustice, & sa Puissance, pour chastier celuy qui a trop abusé de sa bonté: vous prepariez desia des pieces, pour mettre toutes choses en confusion. Ie n'en diray pas d'auantage; parce que la main me tremble, mes yeux s'esbloüissent, & mon cœur pantele, lors que ie pense au chemin que la furie de l'ambition veut prendre, quand elle se verra presſée de rendre compte de ses actions. Il suffit de dire, qu'elle veut estre ingrate iusques au dernier point, & faire dire, que ce n'est pas sans raison, que saint Paul dans
2.Tim.3 *Ingrati, scelesti.* les marques des derniers temps a ioinct *les ingrats* auec *les scelerats*. Si l'ingratitude s'augmente auec les bienfaits, il ne faut pas douter qu'ayant paru tres-grande apres les tres-grands de la Royne Mere, elle ne soit extreme dans les extremes que M[r] le Cardinal a receu du Roy, & qu'elle ne se porte à la ruine de l'Estat, & de la personne de son Maistre, & principal Bien-facteur.

Si Dieu, les Saints, & la raison ne defendoient de redire les blasphemes qui ne doiuent estre ny supportez, ny repetez; si nous n'auions plus de honte que vous d'effronterie, & si nous n'estions meilleurs Chrestiens que vous n'estes Religieux; le public liroit des accusations, & des preuues qui le sousleueroient contre vous, & feroient despauer les ruës pour vous assommer: mais Dieu se reserue la gloire, & au Roy l'honneur, de vous auoir chastiez.

Vostre rage deuroit estre assouuie, apres auoir esloigné des conseils du Roy celle qui est naturelement sa premiere Conseillere, si l'infidelité ne l'a priuée de ses droits, non le manquement d'affection enuers vn seruiteur infidele. Vous ne vous estes pas contentez d'oster à la Royne Mere de S. M. la cognoissance des affaires; mais vous auez enfermé les yeux, qui veilloient pour la conseruation de la personne & santé du Roy: ils esclairoient

Voyez la premiere declaration du 23. Feur. 1631.

roient

roient de trop pres vos actions, & s'offensoient du bon marché que vous auez fait de sa vie; de laquelle celle de la Mere despend aussi veritablement, comme il est asseuré que le Fils en a tiré la sienne. N'estiez vous pas contens dans cette detention deguisée au Roy, qui n'a iamais sceu la moindre circonstance de ce scandale, d'auoir donné tous les iours mille suiets d'affliction à celle qui seroit morte de douleur, si la consolation de Dieu, son courage, & le desir qu'elle a de se conseruer pour le Roy, n'eussent fortifié son cœur? Ne vous arrestez vous pas, apres auoir eu la satisfaction d'auoir contraint de sortir hors de France celle qui luy a donné vn bon Roy? elle n'y a peu estre plus long temps sans mourir, ou sans vous rendre criminels d'vne violence, qui eust esté plus estrange, que celles que vous auez fait; encore que nous ayons suiet de croire, que vostre double artifice a donné iour à cette liberté, pour tirer du mal de ce bien: mais la Prouidence de Dieu vous confondra, & fera naistre le bien de ce mal.

Vous S[r] des Montagnes, qui auez esté vn des principaux conseillers de ces scandales, vous auez contrefait le Theologien, pour persuader au Roy (qui a la conscience tres-bonne, & qui resistoit au dessein de M[r] le Cardinal) que S. M. estoit obligée d'esloigner, d'emprisonner, & de faire enleuer par force la meilleure Mere, & la plus grande Princesse du monde, & de chasser son Frere vnique. Vous qui faites mettre tant de personnes en pension à la Bastille, pour enrichir vostre frere, & qui portez celuy qui vous croit à demander, acheter, & prendre hardiment tous les Gouuernemens des Prouinces & places de France. Vous qui deuiez vous arrester dans ces conseils & *ouurages du demon de tenebres*, vous Psal.90.
estes serui *de celuy du midy*, pour mettre au iour l'escrit abominable & furieux, que vous auez fagotté auec precipitation

cipitation & cholere. Laiſſant à part quelques paſſages de l'Eſcriture ſainte, de laquelle vous abuſez : nous pouuons dire auec verité, ſans zele & ſans paſſion, qu'en voulant plaider contre la nature, vous l'auez perduë, que d'homme eſtes changé en beſte farouche ; ou pluſtoſt du plus malin eſprit de ce monde, vous eſtes deuenu le plus malin eſprit de l'enfer.

Pag. 3. Vous dites, *que vous eſtes le fils de Creſus* ; nous ſçauions bien que vous eſtiez ſon principal miniſtre, comme il eſt celuy du Roy : nous auons veu à Lyon vn train, qui approchoit de celuy d'vn Prince, & vne liurée de gris & de iaune, qui a fait cognoiſtre que vous auiez quité voſtre façon de viure, & vouliez abandonner voſtre cloiſtre : mais nous ne croirons iamais, que vous puiſſiez eſtre comparé à vn muet, fils de Roy : il y a long temps que vous ne parlez que trop, & ne dites rien de bon : quand voſtre langue auroit eſté liée iuſques à preſent, l'occaſion que vous dites qui ſe preſente de defendre le Roy, qu'on veut ataquer en ſa perſonne, ne doit pas faire vn ſi grand effort ſur les organes de voſtre voix: mais ie croy que vous prenez pour le Roy celuy qui le voudroit bien eſtre, qui prend toutes les marques de la Royauté, & les chemins pour y paruenir ; & qui promet, s'il y peut arriuer, que vous ſerez ſon Cardinal, & ſon grand Aumoſnier. Si vous liſez ſans paſſion ce que nous auons eſcrit, vous ne trouuerez pas, que nous ayons iamais dit, qu'il faille attenter ſur ſa vie, & que nous l'ayons demandée, ny au Roy, ny à ſon Parlement. Nous deſirons la fin & le remede des maux, non le ſang & la mort des perſonnes. Nous croyons, que c'eſt vn ſacrilege d'aſſaſſiner les Prelats ſacrez ; mais nous n'oſons rien dire des tyrans vſurpateurs : c'eſt vne grande preuue, que nous ne le voulons pas maſſacrer, de ne l'auoir pas fait, & d'auoir retenu les mains de ceux, qui ont le

zele

zele d'Abiſai. Nous ne demanderons pas auec le Roy, qui eſtoit ſelon le cœur de Dieu : *Seigneur infatuez le conſeil d'Achitophel.* Au contraire nous ſupplions ſa diuine bonté, que ſes conſeils ſoyent ſalutaires au Roy : nous ſommes aſſeurez, que s'ils le pouuoient eſtre, les innocens y trouueroient leur ſalut, les affligez leur conſolation, le peuple le ſoulagement, & le Roy ſa gloire ; que nous deſirons auec plus de verité, & de paſſion, que vous ne faites auec flatterie & diſſimulation. 2. Reg. 15.

Vous eſtes donc bien eſloigné, M[r] des Montagnes, d'eſtre en ce rencontre ſemblable au fils de Creſus : il n'y a pas vn de nous qui ne vouluſt expoſer mille vies pour celle de ſon Roy ; & qui n'aimaſt mieux auoir receu vn coup de poignard dans le ſein, que ſi noſtre Prince auoit vne eſgratinure ſur la main. Oſeriez vous bien douter des veritables & ſinceres affections de la Royne Mere de S. M. & de Monſieur ſon Frere, & preferer à ce bon Sang les feintes proteſtations, & larmes hypocrites d'vn ſeruiteur flatteur ? Faites cognoiſtre le vice, qui a eſtouffé la nature ; & le monſtre de peché, qui a arraché les cœurs. Monſtrez nous que la perte du iugement aye ſuiui celle de la conſcience, qu'vne mere ſoit deuenuë non ſeulement meſchante, pour deſirer la ruine de ſon enfant ; mais fole, pour ſe reduire à l'vnité, en laquelle il y a fort peu de ſeureté, & qui l'approche du danger de tomber entre les mains de ſes ennemis. Nous auons bien ſceu, que des valets, des tireurs de laine, & des filous auoient eſté ſemez dans les cabarets ſuiuans la Cour, & dans ceux de Paris, pour vomir des blaſphemes ſemblables à ceux que vous eſcriuez : mais nous n'euſſions iamais creu, qu'on les euſt imprimez dans la capitale du Royaume auec priuilege, & le nom du * libraire ; qu'on les euſt vendus au Palais, & ſur le Pont neuf, qu'vn Religieux

** Le libraire eſt Eſtienne Richer, & le priuilege eſt ſigné par Gaultier Secretaire du Roy.*

gieux les euſt compoſez, & qu'vn Cardinal les euſt fait diſtribuer.

La conſolation des affligez eſt, qu'ils voyent l'abomination montée dans cet eſcrit deteſtable au ſommet de ſon precipice, & qu'elle n'a rien qu'à faire le ſaut dans l'enfer. Vous entreprenez, pour taſcher de ruiner noſtre innocence, ce que la malice (ſi nous en auions) deſireroit qu'on fiſt, pour nous vanger de vos iniures. Vous faites paroiſtre, que la fin de voſtre tragedie s'approche; lors que pour faire rire les fols, & pleurer les ſages, deuant que de renuoyer la compagnie, vous preſentez ſur le theatre, que vous auez enſanglanté, ceux qui eſtoient appellez par les Romains, les Andabates: ils auoient les yeux bandez, & vne maſſuë en main, auec laquelle au lieu de frapper ſur leurs ennemis, ils euſſent deſchargé des grands coups ſur les Senateurs & vierges Veſtales, qui eſtoient aux plus bas ſieges, ſi les barreaux ne les euſſent defendus. Ne voyez vous pas, que vous eſcriuez dans vn Royaume, où la naiſſance fait & aſſeure les Roys? ne recognoiſſez vous pas, que dans l'opinion de toute la terre, la vertu de la mere fait honneur aux enfans? GRAND ROY, ſouffrirez vous long temps cette iniure, & laiſſerez vous impuni ce crime de leſe Maieſté au premier chef? Si toutes les iuſtices de voſtre Royaume ſont non ſeulement ſourdes pour le preſent, mais aueugles pour l'aduenir, & ſi on leur a lié les ſens auec les mains; le Ciel par quelque notable iugement ioindra le chaſtiement du crime commis contre la perſonne de V. M. qui eſt ataquée en celle de la Royne ſa Mere. Comme nous auons ſuiet de dire, que vous eſtes plus offenſé qu'elle; nous auons auſſi occaſion d'apprehender, que l'ingratitude ne ſoit plus grande contre V. M. nous le iugeons par cette regle, que la meſcognoiſſance croiſſant auec les bien-faits, & la malice auec la puiſſance,

ce, elles produiront des plus eſtranges effects contre V. M. que n'ont eſté tous ceux que nous auons veus contre la Royne voſtre Mere. Chacun ſçait comme elle a eſté traitée par les actions; voicy comme on la deſchire par les eſcrits.

Le S[r] des Montagnes fait ſemblant de vouloir reſpondre à la lettre de Monſieur Frere vnique du Roy, & de la conuaincre de faux en tous ſes chefs & articles: les fumées de la cholere luy font perdre tout auſſi toſt la ſouuenance de ſa propoſition: ſon bel eſprit & ſa grande memoire ne luy fourniſſant rien, pour oppoſer aux veritez de ce qu'il appelle Manifeſte, il fait vne inuectiue d'vn homme forcené contre la Royne Mere de S. M. & baiſſant ſa teſte pointuë d'vn meſme coup, il hurte le ventre qui a porté le Roy, qui reçoit la plainte, & le Prince qui l'a faite. Il croit, qu'il ſera eſtimé bien ſage, apres qu'il aura fait vne proteſtation groſſiere, *qu'il demeurera dans les termes du reſpect, qui eſt deu à la naiſſance de Monſieur*; lors qu'il met en pieces les entrailles qui l'ont porté, & qu'il rend ſon extraction non ſeulement vile, mais infame. Il dit, *qu'il entreprend la defenſe du Roy*; & luy conduit vn ſi foible ſecours, qu'on peut iuger aiſement, que c'eſt vn pauure Moyne qui l'a dreſsé. Il dit, que *nous auons eſcrit auec meſpris*: mais ſes paroles ſont des blaſphemes; & les loüanges qu'il donne à S. M. ſont ſi froides, & ſi petites, que nous pouuons dire, que c'eſt vn Aduocat preuaricateur. Pag.4. Pag.5.

Et afin qu'il recognoiſſe les veritables & bons ſentimens que nous auons du Roy: nous l'honnorons de tout noſtre cœur, non ſeulement pour ſa dignité Royale, mais pour les admirables qualitez de ſa perſonne: & adiouſtons ce que vous luy oſtez, la grandeur & le luſtre qu'il tire de la vertu de ſa ſource. Nous ſommes François en Flandres, & comme les Perſes nous ado-

rons par tout noſtre Roy. Nous diſons qu'il eſt trompé par les meſchans, comme Salomon l'a eſté auec toute ſa prudence, & Dauid auec ſa grande pieté par Achitophel, qui eſtoit ſon premier Conſeiller. Tous les bons & ſages Empereurs l'ont eſté, pluſtoſt que les ſeueres & cruels qu'on a apprehendé, & que les plus ſimples, qui ſont ordinairement defians. Nous publions, que ce n'eſt pas choſe eſtrange, qu'vn Prelat de l'Egliſe ſurprene vn Roy pieux : qu'vn eſprit ruſé deguiſe la verité à vne bonne ame : qu'vn grand diſcoureur la face rendre, pluſtoſt en la laſſant, qu'en la perſuadant : qu'vn burin d'acier graue ſur l'or : que par la force d'vne roüe & d'vn ciſeau bien aceré vn diamant ſoit taillé : que les rayons du ſoleil paroiſſent rouges, s'ils paſſent au trauers d'vn verre qui eſt de cette couleur ; ny que Phaëton brule le monde, lors qu'il ſe meſle de conduire le chariot du ſoleil.

Nous ſçauons, & declarons à toute la Chreſtienté, dans laquelle nos eſcrits ſeront mieux receus que les voſtres, & qui ſera plus ſoigneuſe de conſeruer les veritez que les flatteries : Que le Roy eſt bon, & pieux ; encore que les effects de ſa Iuſtice, pour ce qui regarde la Royne ſa Mere, Monſieur ſon Frere, pluſieurs particuliers, & le ſoulagement de ſon peuple, ſoyent arreſtez par la malice & iniuſtice de ceux, leſquels peuuent retenir le cours de ces belles eaux, auſſi bien que celuy des larmes. Mais nous ſommes aſſeurez, qu'elles s'enflent d'auantage, & qu'elles rompront & emporteront bien toſt toutes les digues, & noyeront les ouuriers qui les ont inuentées & dreſsées. Le feu de l'amour naturel ne pouuant paroiſtre au dehors, & eſtant enfermé dans vn bon cœur, ſera redoublé par vos froideurs qui l'enuironnent: vous le rendrez ſi fort, qu'il eſchaufera les innocens, & qu'il deſſechera leurs larmes, lors qu'il tirera celles de

vos

vos yeux, & vous noircira & brulera comme criminels. En fin, Mr des Montagnes, nostre affliction ne pouuant estre plus grande, ny la malice de ceux que vous defendez plus insolente; nous n'auons rien plus à craindre que pour le Roy: & pouuons esperer quelque soulagement de sa bonté, lors que vous estes tourmentez de la continuelle apprehension de sa iustice. Nous aimons mieux estre dans la patience accompagnée d'esperance, que dans la violence bourrelée par la crainte. Si nous sommes tenus pour mal-heureux en souffrant le mal, nous nous estimons bien-heureux de ne le faire pas.

Vous faites sortir de vostre plume des choses, qui n'ont iamais passé par nos pensées: pour tascher de nous rendre sacrileges, vous estes scandaleux. Les sages doiuent plustost supprimer qu'imprimer les blasphemes des fols. Il n'appartient qu'aux impies d'en inuenter & à former des monstres; non pour les combatre, mais pour leur faire ataquer l'Oinct de Dieu. *Nous n'auons iamais desiré des ciseaux*, que pour raser la veille d'vne bonne feste vostre teste cauterisée & puante, qui a trop de cheueux, pour cacher vostre ordure, & vostre profession. Nous serions fort contens de vous voir dans vostre Cloistre, auec vne couronne bien faite; & de vous auoir persuadé, que tout ainsi qu'elle vous reproche, qu'estant vne fois mort au monde, vous n'y deuriez pas viure comme vous faites; que nous sommes prests de mourir tous pour soustenir celle du Roy. Pour ce suiet nous honnorons, seruons, & assistons l'ouuriere qui l'a faite, qui a plus d'interest à sa conseruation, qu'vn seruiteur qui la rompt pour emporter les pieces, & qu'vn Moyne flatteur qui la ternit auec les sales vapeurs de sa bouche pourrie, & la noircit auec l'encre de sa plume mal taillée. Pag.7.

Apres cela sa cholere nous maudit, au lieu que sa Pag.7.

charité nous deuroit exhorter pour nous conuertir, si nous estions meschans. Ce grand Predicateur, qui allegue à tout propos la parole de Dieu, n'y a iamais leu, que
Num.20 Moyse fust tansé pour auoir frappé la roche, à laquelle
4.Reg.4. il deuoit parler doucement; & que l'enfant ne resuscita point touché par le baston, mais eschaufé par le souffle d'Elisée. Contre ces maledictions nous disons ce qui fut
2.Reg. 14. dit à Dauid par vne belle & vertueuse dame: *Nous ne sommes esmeus, ny par vos benedictions flatteuses, ny par vos maledictions furieuses.* Vous n'estes point nostre Pasteur: vous n'estes pas bon Religieux: vous n'auez ny iurisdiction dans l'Eglise, ny credit enuers Dieu. Nous ne prouoquons pas son indignation par nos violences, mais nous l'appaisons par nos patiences: nous le prions qu'il vous rende sages, & qu'il conuertisse ceux qui nous persecutent par effect, par parole, & par escrit.

Pag.7. Vous dites, que *nous representons le Roy comme esclaue:* ce mot est scandaleux; il est trop grand pour le deuenir, & trop genereux pour le souffrir. Nous disons, que la verité luy est deguisée par le mensonge, & cachée par l'artifice: que toutes les portes & fenestres sont fermées aux bonnes lumieres: que par corruption, ou par crainte, on ne luy dit point ce qui se passe, & on luy dit ce qui ne fut, & ne sera iamais: qu'on chasse tous les iours ceux qu'on presume auoir intention de luy donner quelque bon aduis: que vostre bon parent, agent principal, espion maiour, & clerc à gages de celuy qui l'a produit, est tousiours ataché aux oreilles de S. M. pour la remplir d'impostures si grandes, que c'est vn tesmoignage de la bonté du Roy, de ce qu'il n'employe point toute sa puissance, pour nous faire perir. Nous pouuons dire à l'ima-
Thren.3 ge de Dieu, ce qui a esté dit à Dieu mesme: *Si nous ne sommes pas consumez, nous le deuons à la misericorde du Seigneur.*

Vous

Vous nous reprochez, *que pour rendre le Roy odieux, & appeller les estrangers en France, nous le representons comme Prince d'vn Estat ruiné, & d'vn peuple qui mange l'herbe.* Sauf correction de vostre capuchon, ce n'est pas nostre dessein; mais de faire voir par nos tres-humbles Remonstrances, ce qui ne se peut cacher qu'à celuy qui apporteroit le remede, si vous ne couuriez le mal, qui descouuriroit les pillages, les profusions, les recelemens, & diuertissemens des deniers tirez du sang des pauures, par le doublement des tailles, estappes, passages des gens de guerre, par les contributions, par l'establissement des Officiers nouueaux, qui sont autant de sangsues appliquées sur les veines de l'Estat, qui sont les marchands, & les laboureurs, & par les impositions sur toute sorte de marchandises & danrées. Nous disons, que les deniers qui prouiennent de toutes ces inuentions, ne seruent que pour remplir la bourse des larrons, leur faire bastir & meubler des superbes palais, acheter des rentes sur le Roy, & sur le peuple, auec toutes les terres des voisins; faire à tour de bouquet des festins de trente ou quarante mille liures, recompenser tous les Gouuernemens de France, faire rebastir les citadeles & fortifications desmolies; bref, tenir en marché tout le Royaume, & acquerir auec le sang conuerti en or, ce qu'il faudra retirer auec l'or conuerti en sang. Nous disons, qu'au mesme temps qu'on fait ces infames trafics, le peuple en plusieurs endroits a esté priué de la nourriture des hommes, pour prendre celle des bestes: c'est vne chose que le Roy doit sçauoir, pour y apporter le remede. Si vous l'auiez proposé au lieu d'augmenter le mal, & de vous en mocquer, nous serions tres-aises que vos consciences eussent deschargé les nostres, & que des bons aduis particuliers eussent empesché l'esclat public. Vous concluez, que cela donne suiet aux ennemis de

l'Estat

Pag. 7.

l'Eſtat d'entreprendre ſur nous : mais outre que la miſere eſt plus deſcouuerte par elle meſme, que par nos eſcrits, ils ſçauent bien que nos ruines ſont plus riches que leurs baſtimens; que nos mines ſont d'or monnoyé, ſemé par toutes nos terres couuertes de ſoldats; que la guerre, que l'ambition & imprudence de M[r] le Cardinal ont mis dans toute la Chreſtienté, a reduit tous les Princes & Republiques à l'incommodité, & a fait que chacun eſcoute la voix de ſon peuple, lors qu'il penſe à ataquer le noſtre. Outre cela nous les aduertiſſons, que ſans la fauſſe monnoye que vous faites batre par des priſonniers, & entre autres par le Pleſſis (ce qui vient de l'inuention du S[r] des Montagnes) nous ſçauons deux caches qui peuuent entretenir deux ans deux armées de cinquante mille hommes : il n'eſt queſtion, pour auoir ces grands treſors, que de loger deux meſchantes perſonnes en vn lieu qu'ils ont rempli de gens de bien; pourueu qu'ils ne ſoyent pas gardez par le frere du S[r] des Montagnes, qui leur feroit trop bonne chere.

Au reſte, vous apprendrez, quand il vous plaira, à parler mieux que vous ne faites de la Royauté : vous
Pag. 8. n'eſtabliſſez ſa grandeur, *que dans l'opinion, & apprehenſion de la ſeule puiſſance :* vous aurez agreable que ie vous aduertiſſe, que ſous le nom de la defenſe du Roy vous le trahiſſez, lors que vous n'affermiſſez ſon auctorité, que par l'opinion, non par la raiſon parmi les hommes, & dans la parole de Dieu entre les Chreſtiens. Vous auez tort de n'appuyer point les Couronnes des Roys ſur la Iuſtice, pluſtoſt que ſur la Puiſſance : celle-là produit l'amour, & cette-cy ne donne que la crainte, qui cherche toute ſorte de moyens pour s'aſſeurer.

Il ne ſe faut pas eſtonner, ſi vous auez oublié la pre-
Pag. 9. & 10. miere & la plus grande vertu Royale; parce que vous auez fait vœu de n'en parler iamais, & ne mettez rien

deuant

deuant les yeux de S. M. que le pouuoir abſolu. Vous faites paſſer par là toutes choſes, ſans vous ſouuenir du titre que le Roy a pris, & que vos conſeils violens luy auroient deſia oſté, s'il n'eſtoit plus retenu, & plus iuſte que vous. Ie laiſſe à part le reſte de voſtre diſcours, bas, rude, & groſſier, ſur les loüanges de la dignité Royale; que vous eſtes plus capable de faire meſpriſer que de faire eſtimer.

Vous nous impoſez, que nous auons dit, *que le Roy a triomphé de ſes ennemis eſtrangers, & a domté ſes ſuiets rebelles pluſtoſt par miracle de Dieu, que par ſa conduite.* Nous *rendons à Dieu ce qui eſt à Dieu; & reſeruons à Ceſar ce qui eſt à Ceſar.* Il eſt vray, que dans voſtre Coup d'Eſtat, & Entretiens des champs Eliſées, vous n'auez rien donné, ny à Dieu, ny au Roy; de peur d'oſter quelque choſe à Mr le Cardinal. Il ne ſe faut pas eſtonner, ſi celuy qui prend tout, ne laiſſe non plus de gloire à Dieu, & d'honneur à ſon Maiſtre, que de finances & de places. Nous recognoiſſons comme bons Catholiques, que Dieu a fait des miracles pour le Roy, & que le Roy a fait des merueilles pour Dieu; que Mr le Cardinal a fait des ruines eſtranges dans l'Europe, & vous des grandes ſottiſes dans vos eſcrits. Pag. 11. Matth. 22.

Et afin que vous ne doutiez plus de noſtre creance, & ne la deſcriez point au peuple, comme iniurieuſe au Roy: nous diſons que la ſainteté des intentions de S. M. ſes prieres & ſes vertus ont attiré toutes les graces de Dieu, qui luy ont donné les auantages qu'il a eu; & que les ſiniſtres intentions, l'orgueil, l'auarice & l'imprudence du principal miniſtre ont arreſté le cours des victoires de ſon Maiſtre, & ſont les cauſes de tous les deſordres & confuſions que nous voyons. Nous diſons, que ſous ſon miniſtere la Rochelle a eſté priſe, les rebelles ont eſté chaſtiez, les eſtrangers repouſſez, & les alliez ſecourus: Pag. 12.

mais nous ne ſommes pas d'accord, que ce ſoit par ſon miniſtere.

Nous le cognoiſſons, & ſçauons que ſes conſeils ſont temeraires, ou timides; & que ſes actions ſont violentes, ou laſches : il n'a rien propoſé nettement, ny executé genereuſement. Nous ſouſtenons, que pour perdre le Mareſchal de Thoiras, il a voulu perdre Rhé, & ſauuer la Rochelle; & prouuerons, que le ſecours eſt entré dans l'Iſle contre ſon aduis : que ſa paſſion, & celle du feu Eueſque de Mande ſon couſin, appellerent les Anglois; & que ce n'eſt pas ſon courage qui les a chaſſez. Il irrita & rendit ennemi feu Monſieur de Sauoye, pour ſe vanger de Monſieur le Prince de Piedmont, qui s'eſtoit plaint de luy. Il a pris Pignerol ſans reſiſtance, a triomphé ſans combatre; & lors que les belles occaſions ſe preſentoient, il a abandonné l'armée, pour venir demeſler, comme il a declaré, des petites menées qui ſe faiſoient à la Cour contre luy. Nous ſommes encore à voir quelque bon reglement pour l'Egliſe, pour la guerre, pour la Iuſtice, pour les Finances, pour le ſoulagement du peuple : ces emplois eſtoient dignes d'vn Cardinal, & d'vn Preſtre; non l'Admirauté, la conduite des armées, & les gouuernemens des Prouinces, & des places. Vous dites, *que les troubles ont empeſché l'execution de ſes bons deſſeins :* que s'il n'euſt fait ces grands exploits de guerre, nous aurions veu des belles ordonnances, & bien executées dans la paix : que cet Alchimiſte, qui a reduit tout le bien de la France en cendres, euſt conuerti tout le cuiure en or, & tout l'eſtain en argent; & que le ſiecle de Saturne n'euſt pas eſté ſeulement dans la citadele du Haure, mais dans toute la France. C'eſt donc la faute de ceux qui l'ont empeſché de ſouffler, ou qui l'ont fait trop ſouffler en le mettant en cholere, qui a tout gaſté, & qui a fait que par deſpit il a mis par tout, au lieu

lieu de l'abondance de la paix & de la ſanté , la famine, la guerre , & la peſte, qui ſont les trois beaux preſens qu'il nous a fait, & qu'il a portez en Italie. De ſorte que nous pouuons dire, que ſans compter le ſang, qui a eſté employé pour teindre ſon bonnet, il eſt cauſe de la mort de plus de deux millions de perſonnes. Voy-là les miracles de ce nouueau ſaint : qui veut faire croire au peuple, que pour oſter la gloire à noſtre Roy, nous publions qu'il a pris la Rochelle, & les villes rebelles de Languedoc, auec l'Arche de Dieu, & les trompettes Sacerdotales ; parce que nous n'aduoüons pas, que M^r le Cardinal les a priſes tout ſeul, qu'il a eſté Demetrius Poliorcetes, qui auec la grande machine de ſon eſprit, a renuerſé les baſtions, demi-lunes, cornes, & tenailles, comme ſi la preſence du Roy, & ſa conduite, les forces de l'Eſtat, les Mareſchaux de Camp, les Officiers de l'artillerie, les Capitaines, & les ſoldats, n'y auoient rien contribué. On nous dit, que l'eſclat de la pourpre a eſbloüy les yeux des ennemis, que la creſte de ce coq a fait fuir les lions, que les accords de ſa voix & de ſon luth ont charmé les tigres, & ſes enchantemens endormi les dragons. *Le Cardinal de Richelieu bon ioüeur de luth.*

Noſtre eſcriuain, apres nous auoir fait vne belle leçon monachale, & parlé en vray Mulot de la dignité Royale, veut par vn artifice groſſier noircir toutes les actions de la Royne Mere du Roy. Pour auoir ſuiet de faire voir, que les plaintes contre les Miniſtres de l'Eſtat ne ſont pas nouuelles, il a ramaſſé fort ſoigneuſement celles qui furent faites, non pas contre le gouuernement & la Regence, où il ne trouue rien à mordre, mais contre le credit & les conſeils de la Royne Mere du Roy, és années 1615. & 1617. Son deſſein n'eſt pas de prouuer par ces pieces, que les querelles contre les Miniſtres du Roy n'ont pas commencé depuis ſix mois ; mais de faire voir Pag. 13. Pag. 14.

par lambeaux & haillons coupez çà & là dans les Manifestes des Princes, qu'il y a eu quelque chose à redire dans la conduite de la Royne Mere de S. M. Cette inuention fait voir, que la passion a estouffé le iugement du Sr des Montagnes : & que sa furie est si grande, que pour se defendre il prend l'espée par le trenchant ; & comme ce Gobrias enragé, il se veut percer le premier, pour tuer au trauers de son corps l'ennemi qui est derriere. Mr le Cardinal estoit Secretaire d'Estat, principal Ministre, & confident de celuy contre lequel les Princes ont fait les remonstrances : s'il y auoit du mal, il en estoit l'aucteur. Pourquoy donc met il en auant pour sa defense, ce que les ennemis de sa Maistresse ont escrit contre luy, qui estoit au temps de ses reproches vn valet nouueau, prest à tout faire, ardent, hardi, violent ? s'il s'est fait quelque mal, il est certain qu'il y a eu la meilleure part. Il ne se contente pas d'auoir fait extraire les pieces des Manifestes de 1617. mais il en apporte encore de celuy de l'an 1619. comme n'approuuant pas ce que la Royne escriuit, de Loches & d'Angoulesme. Il est vray, qu'il n'estoit pas encore arriué pour trahir sa Maistresse. Il se deuoit souuenir, que la sortie de Blois, & la retraite à Angoulesme, auoient produit le rappel de son bannissement ; & que la guerre d'Angers, la drollerie du pont de Sé, & les lettres de l'année 1620. estoient de son inuention. Tout cela ne se faisoit que pour arracher le chapeau de Cardinal : mais il failloit, pour remplir l'ouurage du Sr des Montagnes, mettre en suite ce que luy mesme escriuit en ce temps là contre le Roy & ses Ministres. Vray est, que dans l'imprimé, qui porte pour titre, Discours au Roy touchant les libelles faits contre le Gouuernement de son Estat, il dit, *que Mr le Cardinal a bien serui le Roy dans les affaires d'Angers :* ce qu'il ne sçauroit auoir fait dans ce rencontre, qu'il n'aye trahi

Pag. 15. & 16.

trahi ſa Maiſtreſſe; puis qu'il luy auoit fait leuer les armes contre S. M. & qu'il eſtoit non ſeulement l'aucteur, mais le directeur de cette guerre.

Ces belles allegations ayant eſté bien rangées, & n'y ayant rien d'oublié que celles d'Angers; le S[r] des Montagnes dit, *qu'il ne faut point faire eſtat des plaintes, qu'on fait contre les Miniſtres du Roy; parce que ce ne ſont que des accens eſtudiez, & repreſentez comme des comedies, qui partent moins du cœur, que de la couſtume.* Voy-là les beaux traits de ſa plume, & les iolies inuentions de ſon bel eſprit; pour taſcher de prouuer, que le Roy & le peuple doiuent regarder comme des farces les tragedies qu'on a fait, en chaſſant du Conſeil la premiere & la plus fidele Conſeillere de l'Eſtat de France, en arreſtant priſonniere la plus grande des Roynes du monde, en blaſmant la plus vertueuſe des Meres des Roys, la contraignant d'abandonner le Royaume de ſon Fils, banniſſant le Frere vnique du Roy, le pourſuiuant à picques baiſſées iuſques à la frontiere, empriſonnant les Mareſchaux de France, & beaucoup de gens de qualité, faiſant retirer & mourir de regret les Princeſſes, & des-honnorant les Dames. Il eſt vray, que ces perſecutions ſanglantes, & actions tragiques, ne vous fourniſſent que ſuiet de rire; & ayant eu iuſques à preſent vne iſſuë agreable pour vous, ie trouue que vous auez raiſon de les appeller comedies: mais ceux qui ſouffrent, les nomment tragedies. Pag. 17.

Nos accens ne ſont pas eſtudiez, comme vos piperies: il faudroit eſtre vne ſtatuë de marbre; encore celle d'Apollon pleura à Cumes, lors qu'on ruinoit le pays. Nous ſerions frappez de la maladie de Sardaigne, ſi nous rions en mourant; & ſur tout cette grande Royne, qui s'eſt veüe eſloignée du Roy, empriſonnée, gourmandée par des diſcours rudes & menaces eſtranges, contrainte de ſortir du Royaume; deſpoüillée de ſes biens, ſes rentes

 arreſtées,

arreſtées, ſes meubles inuentoriez, ſes ſeruiteurs mis dans la Baſtille, proſcrits, pourſuiuis, volez ſans forme de Iuſtice. Elle verſe plus d'eau de ſes yeux que ſa bouche n'en boit: elle ſouſpire autant de fois qu'elle reſpire; & Dieu par miracle retient ſon ame dans ſon corps, pour faire que ſa vie ſerue à la conſeruation de celle du Roy, & de Monſieur ſon Frere, & à leur reconciliation: afin qu'vn iour S. M. aye la gloire de faire reparer l'iniure qui a eſté faite à ſa Naiſſance, & ſa bonne Mere la conſolation de le voir deſtrompé. C'eſt pour lors, mon bon ami, que les ſanglantes tragedies ſeront conuerties en comedies; parce que nous ne deſirons pas que le ſang humain ſoit reſpandu, & que la cataſtrophe ſoit horrible, ſi Dieu par vn iuſte iugement ne l'ordonne autrement. Lors que vous nous faites pleureurs de ſaint Innocent à gages, & par couſtume, vous deſirez par ces diſcours eſtouffer les tendres reſſentimens du Roy; auquel ne pouuant plus cacher le mal que vous faites à la Royne ſa Mere, vous dites qu'elle le reçoit, & s'en plaint en riant. Vn infame bouffon autrefois chargé de baſtons, & maintenant d'vne des plus belles charges de la Cour, a eu depuis peu cinquante mille liures, pour conuertir en riſée & en farces les choſes les plus ſerieuſes, & plus importantes qui ſoyent iamais arriuées en France: c'eſt en ce ſens, que vous changez les tragedies en comedies; mais prenez garde, que Dieu ne change vos comedies en tragedies. S[r] des Montagnes, qui faites le ſçauant en l'Eſcriture ſainte, ſouuenez vous qu'elle
Prou.14. dit, *que la riſée ſera meſlée auec la douleur, & que la fin de la ioye ſera la triſteſſe.* Nous vous dirons auec ſaint Paul:
1.Cor.4. *Vous regnez ſans nous, & plaiſe à Dieu que vous regniez:* c'eſt à dire, ſelon les regles de la Iuſtice. Craignez ce-
Eccli.10. luy *qui renuerſe les ſieges des Conſeillers orgueilleux & violens, & met les humbles & les doux en leur place.* Ne vous

mocquez point des miſerables, ſur tout de ceux que vous auez rendus tels. Contentez vous d'auoir eſté cruels; ne ſoyez point ſi laſches de vous reſioüir apres auoir mal fait. Apprehendez les iugemens de celuy, qui a permis qu'Achitophel & Iudas traiſtres & ingrats ayent ſerui contre eux meſmes de bourreaux à ſa Iuſtice : celuy-là fiſt fuir deuant ſon Enfant ſon Bien-facteur & ſon Maiſtre; cettuy-cy vendit IESVS-CHRIST, & fiſt pleurer ſa ſainte Mere.

Tous les combats du Sr des Montagnes iuſques à la page 18. n'ont eſté que legeres eſcarmouches; il commence à faire choquer le gros, & à donner bataille à la Royne Mere du Roy. Il range diuers eſcadrons de citations, d'exemples, de figures, de conſequences : tout cela eſt capable de faire peur au petit peuple; ſemblable à ce valet, qui eſtoit eſpouuanté, iuſques à ce que le Prophete luy euſt monſtré le ſecours de Dieu : le voicy. En premier lieu vous iniuriez le Roy, & dites des mots que vous tirez par vne conſequence enragée, auſquels perſonne de nous n'a penſé : nous vous auons fait noſtre declaration au contraire; & vous meritez d'eſtre chaſtié, non ſeulement pour nous auoir calomniez, mais pour auoir fourni des penſées horribles à ceux qui perdront le temps, & offenſeront Dieu en liſant vos abominables eſcrits.

Pag. 18. 4. Reg. 6. Pag. 19.

Vous dites, que *ſi la Royne Mere du Roy a quelque mal, elle ne doit pas s'en prendre au Roy, mais à elle meſme.* Ce ſont vos termes : auſquels ie reſpons, qu'elle ne ſe plaint point du Roy, & qu'elle ne s'accuſe pas; parce que le Roy eſt ſurpris, & qu'elle eſt innocente. Eſtre trompé n'eſt pas vn peché, ny touſiours vne marque de manquement d'eſprit; les plus vertueux & les plus ſages l'ont eſté. Eſtre dans l'affliction, n'eſt pas vne conuiction de crime, ny d'imprudence; les plus gens de bien ont eſté

Pag. 20.

perſecutez,

perſecutez, & les plus aduiſez ont ſouffert les violences des plus fols. Vous dites, que *la Royne deuant ces derniers rencontres auoit la ſouueraine auctorité.* Vous faites tort au Roy qui ne la doit iamais abandonner à perſonne. Vous adiouſtez, *qu'elle eſtoit aimée de tous les François.* Il eſt vray, qu'elle eſtoit, & eſt encore honnorée & reſpectée par les gens de bien. Vous la voulez faire meſpriſer, & rendre odieuſe par vos diſcours de tauerne, & imprimez du Pont neuf, qui ne ſont que pour ſeduire les ignorans,
Pag.21. & pour amuſer vos partiſans. Vous luy reprochez, *qu'elle a eu plus de reuenu, & de gratifications que les Roynes doüairieres qui ont eſté deuant elle.* Vous n'auez iamais veu l'eſtat de leurs rentes, ny les acquits de leurs penſions. Vous eſtes malin : vous n'eſcriuez que pour les harangeres, & pour faire entretenir par les chanteurs de Paris les valets qui cherchent maiſtre, & les artiſans, que les frequens voyages que vous faites faire au Roy, ont laiſsé ſans employ, & dans la faim.

Catherine de Medicis que vous mettez la premiere ſur les rangs, a eu les biens qu'elle a voulu auoir, eſtant dans la puiſſance. Si vous iugez des Finances des Roys ſes Enfans, & du temps auquel on viuoit, on baſtiſſoit, on entretenoit, & on recompenſoit les ſeruiteurs à fort bon marché ; vous verrez que vous eſtes trompé en voſtre calcul : vous ne deuriez auſſi compter qu'auec le chapelet, ou les neuds de voſtre corde. Pour les trois Roynes ſans Enfans, que vous nous alleguez ; outre qu'elles ont eſté peu de temps en France, & qu'elles y ont apporté fort peu de choſe ; ſi la paſſion ne vous auoit aueuglé, vous ſçauriez bien recognoiſtre, que d'eſtre Vefue d'vn grand Roy, & en auoir fait vn autre Grand, ſont conſiderations, qui meritent quelque auantage par deſſus les Roynes ſteriles. Ie vous dis outre cela, que la noſtre a plus eu en Mariage, que toutes celles que vous

auez

auez cotté; que le doüaire va tousiours à proportion de la dot; & qu'vn Prince qui a desia quelque aage fait auantage à vne fille. C'est Henry le Grand qui a assigné le principal bien: le Roy son Fils a creu auec raison, que sa Naissance, & les soins de la Royne sa Mere durant sa Regence le deuoient augmenter plustost que le diminuer: la Royne Mere du Roy auec ses deniers a retiré des estrangers & Princes protestans d'Allemagne les terres qui demeuroient engagées auec quelque des-honneur pour la France: & le fruit de ce mesnage reuiendra tout au Roy; si M[r] le Cardinal, qui ioüit à present de tous ces reuenus, ne se fait donner la confiscation, apres qu'il aura reduit la plus grande Royne du monde à la compassion & pension des estrangers, comme il a fait Madamoiselle d'Orleans, à vne extreme incommodité. Il monstre que sa rage veut persecuter la Mere, les Enfans, & les petits Enfans; & ataque non seulement l'innocence des mœurs, mais encore celle de l'aage. Ie vous confesse que i'entrerois en cholere, si ie ne craignois qu'elle fist tort à mon iugement: ie le veux conseruer, pour faire cognoistre que vous n'en auez point; lors que vous mettez en ieu, comme vraye & paisible Royne de France, la Royne Marguerite. Vostre discours seroit capable de persuader, qu'on a dit vray, quant on a asseuré, que M[r] le Cardinal & vous auez fait vne exacte perquisition de certains papiers, que vous ne pouuez auoir recherché sans vous rendre criminels de lese Maiesté au premier chef, & auoir merité d'estre traitez comme Rauaillac. La Royne Marguerite estoit vne grande & bonne Princesse: mais tant s'en faut, qu'elle aille du pair auec les Roynes Meres des Roys, qu'elle n'est pas mesme dans le nombre des femmes des Roys: vous en sçauez aussi bien les raisons; comme vous ignorez ou faites semblant d'ignorer les rentes & pensions, desquelles elle ioüissoit:

elles montoient iusques à quatre cens mille escus, ainsi que ses tresoriers & partisans vous diront; là où vous ne faites aller qu'à vn million de liures celles de la Royne Mere de S. M. Voy-là comme vous escriuez auec esprit & verité.

Pag.22. Apres cela vous nous representez la Royne Mere du Roy, comme sortie par sa faute du Paradis de tant de felicitez, d'honneurs, & de biens qu'elle possedoit, & tombée dans l'abisme des afflictions; vous asseurez, *qu'elle n'y est plongée, que pour s'estre embarquée dans quelques desseins & vnions qui ont despleu au Roy.* Pour les desseins vous estes encore à les declarer, & elle à les faire voir: si vous les eussiez descouuers, vous les auriez publiez, comme vous auez fait des calomnies plus abominables que tout ce que vous sçauriez dire.

Comment pourriez vous cacher quelque chose vraye, puis que vous n'en laissez point en arriere de fausse? Mais où sont ces vnions dans lesquelles vous dites que la Royne Mere de S. M. s'est embarquée? M^r le Cardinal declare au contraire, qu'elle n'a esté arrestée à Compiegne, que pour vne desunion. Il n'est pas à se repentir, de n'auoir allegué à toute la France, que ce suiet de la detention d'vne grande Royne, Mere de son Maistre, & sa Bien-factrice: il voudroit bien pouuoir arracher des registres des Parlemens, des cabinets des Gouuerneurs des Prouinces, & de la memoire des hommes, cette belle raison, comme il a tasché de supprimer toutes les copies de la seule piece qui a esté faite auec quelque naifueté. Apres vn crime recent la mauuaise conscience trembloit encore, la grande suite des violences ne l'auoit point asseurée, & les attentats contre la Maison Royale n'auoient point tiré toute la honte, qui feroit rougir sa face, si elle n'estoit plus colorée du sang d'autruy, que du sien.

Il

Il vous a fait escrire, *qu'il n'est rien arriué de nouueau* Pag. 23.
ny d'estrange en tout ce qui s'est passé depuis sept ou huit mois contre la Royne Mere, s'estant trouuée dans les mesmes rencontres apres la mort du Mareschal d'Ancre. Ainsi on auctorise vn crime par vn autre crime : parce que l'innocence a esté opprimée vne fois, il faut qu'elle le soit deux ; & que M[r] le Cardinal couure sa faute par celle de M[r] de Luynes, encore que ses actions soyent iustifiées & sanctifiées, si on les compare auec les vostres. Celuy-là estoit creature du Roy, vous estes celle de la Royne sa Mere. Celuy-là s'estoit imaginé, que le cours de sa fortune estoit arresté par la Royne Mere du Roy, la vostre a esté faite par elle ; & vous n'auez point de bien, de dignité, & d'employ, que sa bonté ne vous aye ou donné, ou procuré. Celuy-là n'auoit iamais esté domestique de la Royne Mere du Roy, & vous l'auez esté long temps. Celuy-là a fait vne action de temerité ; vous en auez fait cent de malice, de trahison, & d'ingratitude. Celuy-là a fait releguer la Mere de son Maistre dans vne des plus belles maisons du Royaume, & l'a laissée là auec ses domestiques, & dans la ioüissance paisible de tous ses biens : vous auez fait arrester dans vn vieux chasteau vostre Maistresse & Bien-factrice, l'auez enuironnée de gardes, auez emprisonné ses domestiques, & entre autres son premier Medecin ; auez banni les Princesses qui estoient aupres d'elle, l'auez vouluë chasser hors de la France ; auez saisi ses rentes, auez tasché de la diffamer par vos escrits, & l'auez forcée par artifice & violence de quiter le Royaume, auquel elle a donné vn Roy, & dans lequel elle vous a fait grand. En fin, vous auez accompli ce que vous auez dit autrefois ; que si vous estiez en la place de M[r] de Luynes, vous feriez bien sentir autrement vostre puissance à la Royne Mere du Roy : sa bonté croyoit que c'estoit vne raillerie, mais

elle voit que c'eſtoit vne menace inſolente. Oſez vous bien apporter l'exemple de ce qui a eſté fait l'an 1617. pour faire paſſer pour vne choſe ordinaire ce que nous auons veu l'an 1631 ? Ie n'ay qu'vn dilemme pour vous faire voir, que vous n'auez point perdu l'ame ſans perdre l'entendement. Ou ce qui arriua apres la mort du Mareſchal d'Ancre, eſtoit iuſte, ou ne l'eſtoit pas. S'il n'eſtoit pas iuſte, il ne vous peut ſeruir pour monſtrer, que vous auez eu raiſon de faire encore pis : s'il eſtoit iuſte, vous Mr. le Cardinal, & pour lors Mr de Luçon, fuſtes iuſtement chaſsé de la Cour, iuſtement banni en Auignon, & iniuſtement rappellé de voſtre exil, pour eſtre enuoyé à Angouleſme. Quelles armes prenez vous pour vous defendre ? celles qui vous ont bleſsé, celles de vos ennemis, celles des perſonnes auſquelles vous auez fait la guerre ? Certes vous faites paroiſtre que vous auez eu tort, s'ils auoient bien fait, & que vous auez trahi voſtre conſcience en leuant les armes contre toute Iuſtice. On croira pluſtoſt ce que les plus aduiſez remarquerent ; que pour auoir vn bonnet de Cardinal, vous auiez vne intelligence ſecrete auec celuy, duquel vous loüez maintenant les conſeils.

Ces traits d'aueuglement ſont ſuiuis de ceux de la menterie, qui repreſentent l'hiſtoire de ce qui s'eſt paſsé à Compiegne tout autrement qu'elle n'eſt. On dit, *que la Royne Mere du Roy a eſté laiſſée :* il eſt vray, mais c'eſt comme les Preuoſts & Huiſſiers laiſſent les priſonniers entre les mains des Concierges & Guichetiers. On aſ-
Pag.23.
ſeure, *qu'on luy a offert la retraite de Molins, auec le Gouuernement de Bourbonnois : celle de Neuers ou d'Angers ; & que la Royne Mere a fait eſperer, qu'elle ſe diſpoſeroit pour obeir à S. M. mais qu'elle a fort ſouuent changé de reſolution, & pris diuers pretextes pour ſe diſpenſer de garder ſa parole.* Icy Mr le Cardinal eſt ſemblable à Fimbria, qui fut ſi
Pag.24. & 25.
impudent,

impudent, que de mettre en iuſtice le pauure homme, qui auoit eſquiué le corps, lors que ce meſchant luy vouloit donner vn coup d'eſpée dans le cœur. On ſçauoit bien, que Mr le Cardinal apres les premiers quinze iours de la detention (c'eſt à dire, apres le deſeſpoir du pardon) ne deſiroit qu'vne ſortie hors des murailles de Compiegne; pour acheminer vn banniſſement hors du Royaume; qu'il n'oſoit point faire prendre au colet vne grande Royne dans vne ville voiſine de Paris; qu'il luy ſeroit plus aiſé de changer vn cocher & vn poſtillon dans la campagne, & de faire eſcarter vingt & cinq gardes par cinq ou ſix cens cheuaux legers. La Royne Mere du Roy, n'a pas eſté ſi imprudente de ſe ietter dans ce deſplaiſir, qui luy euſt cauſé la mort; ny ſi mal-heureuſe, qu'elle n'euſt eu aduis du mauuais deſſein, par des perſonnes auſquelles la cholere peu ſecrete de Mr le Cardinal l'auoit fait cognoiſtre. Entre les excuſes qu'elle a apporté, celles de ſa ſanté eſtoient veritables, les autres eſtoient remplies de prudence, & procedoient d'affection enuers le Roy. On ne s'en vouloit pas eſloigner de trois cens lieües, ny faire dire, que durant ſon Regne ſa bonne Mere euſt eſté bannie des Eſtats, que le bonheur & fidelité de ſon Mariage luy auoient acquis, & que ſes ſoins luy auoient conſeruez.

Vous reuenez à Compiegne, & dites, *qu'on a donné en ce lieu là des gardes à la Royne Mere du Roy, par honneur.* Pag.27. Si vous ne vous mocquez de toute l'Europe, vous eſcriuez pour l'Amerique, & voulez tromper les Margajats, & les Canadins. Vous deuiez dire, que vous auiez logé douze ou quinze cens hommes de pied dans la ville de Compiegne, & deux cens cheuaux ſur les auenües; que vous auiez mis des corps de garde à la porte, & ſous les feneſtres du chaſteau, pour empeſcher que les loups de la foreſt ne mangeaſſent la Mere du Roy; & que des hal-

lebardiers conduiſoient tous ceux qui entroient dans la ville deuant vn Mareſchal de France, pour eſtre examinez, s'ils auoient intelligence auec Mr. le Cardinal, & auec quelque empoiſonneur ou aſſaſſin. La Royne vous remercie de la peine que vous auez pris pour l'honnorer, & conſeruer : vous ne croirez pas, qu'elle en eſtoit ſi honteuſe, que cette conſideration l'a portée à vous deſcharger de ce ſoin. Perſonne auſſi, ſi ce n'eſt * Maniquet, ne ſe perſuadera, que ce que vous eſcriuez ſoit veritable; & nous pouuons dire, que vôſtre reſpect a eſté ſemblable à celuy des Iuifs, qui bailloient des ſoufflets au bon Dieu, en luy faiſant vne profonde reuerence.

**C'eſt vn petit enfant, auec lequel le Cardinal ſe iouoit.*

Pag. 28. Noſtre bel eſprit dit, *qu'il ne ſçait point de loy qui oblige vn fils de demeurer touſiours auec ſa mere :* nous ſommes d'accord, qu'il n'y en a point d'eſcrite que dans les cœurs, ny contre les ingrats auſſi : ce n'eſt pas à dire qu'il le faille eſtre, ny qu'il ſoit honnorable à vn ſeruiteur, d'empriſonner & de taſcher de diffamer la Mere de ſon Maiſtre, & ſa Bien-factrice. Le Roy a trouué bon, que le palais de Luxembourg, baſti par les ſoins & aux deſpens de la Royne ſa Mere, fuſt le lieu de ſa retraite, lors qu'elle ne pourroit, ou ne voudroit plus ſuiure S. M. en ſes voyages, ou aſſiſter à tous ſes conſeils. On la pouuoit prier de ſe retirer en ce lieu là, encore qu'on l'euſt trouué vn peu rude durant le credit de Mr le Cardinal, & ſans autre ſuiet que celuy qui touche ſon intereſt; ainſi qu'on peut voir en la premiere declaration. Les ſeparations des Roys, & de leurs Meres, ſont des eclipſes, qui apportent touſiours quelque incommodité à la terre; elles ne peuuent eſtre fondées ſur des cauſes ſi legeres : non ſeulement les Parlemens en doiuent auoir cognoiſſance; mais ſur ce rencontre il faudroit aſſembler les Eſtats Generaux, ſur tout quand vne Mere a eſté Regente, & qu'elle a vn ſecond Fils, que les mauuais deſſeins

deſſeins de ceux qui regardent la ſucceſſion de ſes Enfans peuuent deſunir & entreprendre de ruiner l'vn par l'autre, & les deux à la fin. Vne bonne Mere doit faire tout ce qu'elle pourra pour demeurer aupres de leurs perſonnes, eſtant leur plus ſeure garde, leur plus fidele conſeil, le lien de leur bonne intelligence, & le ſeul moyen de la renoüer lors qu'elle ſera rompuë. Les Meres des Roys, auſquels Dieu n'a point donné d'Enfans, & qui n'ont qu'vn ſeul Frere, s'acquiteront mieux de ce deuoir, qu'vn Conſeiller flatteur & ingrat, ſi le vice n'a corrompu la ſource de la vie & du ſang du Roy : ſi apres la perte de la conſcience & du cœur, la folie n'a tellement troublé l'entendement & le cerueau, qu'vne Vefue eſtrangere de naiſſance, vueille perdre ſes deux Fils pour tomber entre les mains de ſes ennemis; ou pour en fauoriſer vn, ſe defaire de l'autre, afin d'eſtre reduite à l'vnité, en laquelle il y a fort peu de ſeureté, & qui la met à la veille d'vne miſerable orbité. De ſorte que ie n'ay qu'à faire ce petit argument à Mr des Montagnes : Ou la Royne Mere du Roy eſt vertueuſe, & par principe de vertu elle voudra conſeruer ſes Enfans; ou ſi elle eſtoit vicieuſe, par maxime d'intereſt, qui eſt la ſeule regle des meſchans, elle ne les voudra point perdre. Il ne vous reſteroit qu'à dire, qu'elle a perdu l'eſprit : auquel cas vous feriez vn bel honneur au Roy; vous ſeriez dementi par toutes les actions de la Royne, par ſa race qui a porté les plus ſages Princes du monde, & meſme par ſa phyſionomie. Cela ſeroit vn teſmoignage, que celuy qui a eu & a encore dans ſa maiſon quantité d'inſenſez; qui a des accez de cette maladie, eſt de fol par interualles deuenu enragé pour touſiours, & doit eſtre enfermé auec ſa ſœur.

Mais que dirons nous de l'ignorance, de la malice, & de l'effronterie du Sr des Montagnes? Il n'a ſceu trouuer Pag. 31.

uer dans toutes les hiſtoires vn exemple d'vne mere, qui aye voulu oſter la Couronne de la teſte de ſon fils aiſné, pour la mettre ſur celle du puiſné, ou d'vn gendre : il en a fabriqué deux qui ſont faux, comme il les a propoſez, & dans la verité ſont contraires à ce qu'il veut prouuer. Le premier eſt celuy de Conſtance femme du Roy Robert, & mere de Robert & Henry. Ce fidele & ſçauant homme dit, *que cette Princeſſe voulut faire regner Robert puiſné au preiudice d'Henry.* Tous nos Hiſtoriens, excepté les plus ſuſpects, & vn bon homme, qui eſt à preſent aux gages de Mr le Cardinal, pour auoir fait ſa genealogie de Louys le Gros, diſent, & il eſt vray que Robert eſtoit l'aiſné de Henry; lequel pour eſtre plus genereux, fut couronné Roy par l'ordre du pere; & que la mere, qui deſiroit de garder la regle de Iuſtice, voulut conſeruer la Couronne à Robert : qui volontairement quita ſes droits à ſon frere, lequel ne laiſſa pas d'honnorer grandement, & de traiter fauorablement ſa Mere. Nos Hiſtoriens l'aſſeurent ainſi, hors de Mr des Montagnes, qui nous fait vne genealogie nouuelle, & rapporte contre nous vne fable, qu'il a inuenté pour nous faire chercher vne veritable hiſtoire, qui eſt contre ſon deſſein. Pour celle d'Eliſabeth de Bauiere, femme de Charles VI. outre que Monſtrelet ne dit pas vn mot de ce que vous luy faites dire, elle eſt non ſeulement forgée à plaiſir, mais impoſſible. Vous aſſeurez *que cette Royne apres la mort de Charles VI. fit couronner Roy de France, Henry d'Angleterre, qui eſtoit ſon gendre :* ce qui ne ſe pouuoit faire, veu qu'il eſtoit mort cinquante iours deuant Charles VI. Toutes les Chroniques de France & d'Angleterre, ſans en excepter vne, l'aſſeurent ainſi; & nous enſeignent, que les Ducs de Bourgongne & de Bethfort firent couronner à Paris Henry petit fils d'Eliſabeth. Aucun auctheur n'a dit qu'elle y fuſt conſentante; au contraire, ils

Pag. 32.

Voyez Aymon, Helduidus, Paradin, du Haillan, Gaguin, Paul Ioue, &c.

Pag. 33.

ils nous asseurent tous, qu'elle estoit presente à Bourges au couronnement de Charles VII. son fils, qui fut fait aussi tost apres le decez de Charles VI. & quelque temps deuant celuy de Henry Roy d'Angleterre. Ainsi le mensonge feint ses auctoritez, & ses exemples; & ne trouuant point ou fort peu des meres desnaturées, il faut en inuenter, pour tascher de rauir aux bonnes les cœurs de leurs enfans, & les conseruer à des seruiteurs infideles. Ils ont esté en si grand nombre, que nous pourrions alleguer mille histoires estrangeres & domestiques, pour representer ce qui se passe auiourd'huy en France. Ie me contenteray d'en rapporter vne, qui semble auoir esté faite expres, & qui est tres-veritable. Amalasonthe (qui dans la creance de plusieurs siecles, & dans l'opinion de tous les sages, est vne des plus vertueuses & des plus courageuses Roynes, & des meilleures Meres que la terre aye iamais porté) estant Regente d'Athalaric, appella aupres d'elle, & mit dans les conseils de son Fils vn nommé Theodat. Cet homme fut si meschant, qu'ayant acquis le credit que la Mere auoit auparauant, & luy ayant desrobé les affections de son Enfant, il la fit emprisonner à Rauenne, puis bannir dans vne Isle, où en fin il la fit assassiner dans le bain, pour executer le dessein qu'il auoit de se faire Roy. Il y paruint, ayant ruiné de santé & de reputation son Maistre, & s'estant defait de la Mere, qui pouuoit toute seule par sa fidelité, par son amour, & son courage luy en oster les moyens, & s'y opposer genereusement. L'Empereur Iustinian enuoya Bellisaire en Italie pour vanger cette iniure. *Bonfinius Rerum Hungaricarum lib. 5.*

Vous auez adiousté, pour faire trois histoires, vne calomnie contre la Royne Catherine de Medicis, & apportez vn soupçon & vne mesdisance pour vne chose veritable. Nous croyons, que vous cotteriez à la marge la vie de sainte Catherine, ou quelque libelle diffama- Pag. 33.

toire des Huguenots. Vous employez des beaux mots pour deſchirer la reputation d'vne Royne, quand vous dites, *elle a eſté ſoupçonnée*. Si on fondoit là deſſus des veritez bien recognuës, il n'y auroit perſonne qui fuſt exemte de crime : ſi ceux que vous impoſez eſtoient bien verifiez, ils ne ſeruiroient pas pour monſtrer que la Royne Mere du Roy a failli ; comme nous prouuons clairement, que Mr le Cardinal a eſté le premier de ſa robe, qui a ioinct auec l'ambition, la violence; & auec l'auarice, l'ingratitude. Nous ne cherchons point d'exemple dans ſon Ordre, comme vous faites parmi les Roynes Meres; parce que nous ſommes aſſeurez, que nous n'en trouuerions point; & ie m'eſtonne, comme eſcriuant pour Mr le Cardinal, vous oſez parler du ſoupçon des empoiſonnemens.

Vous ſeriez plaiſant, ſi vous n'eſtiez trop meſchant, Pag.34. lors que vous dites, *que Henry III. cacha à la Royne ſa Mere le deſſein du maſſacre de Blois.* Cette diſſimulation fut auſſi auantageuſe à ce Prince, que l'execution: celle-là fut vne marque de l'imprudence de ſon conſeil, & celle-cy de ſa foibleſſe. Vous ſçauez les maux qui en ſont ſortis, & les riuieres de larmes & de ſang, que ce petit ruiſſeau a produit. La Royne Catherine, qui mourut de regret ſix iours apres, l'euſt arreſté, & peut eſtre euſt donné vn meilleur, vn plus iuſte, & plus genereux expedient, ſi on luy euſt demandé ſon aduis. Ie vous prie, n'apportez plus des fautes que les mauuais ſeruiteurs ont fait faire aux Roys, pour couurir celles que font les Miniſtres de ce temps. Nous aurions plus de ſuiet de dire: Que ſi le Roy Henry III. pouſsé par l'aduis des meſchans, a fait maſſacrer vn grand & genereux Cardinal; la ialouſie que donne vn homme de la meſme profeſſion, & bien eſloigné de ſa naiſſance & de ſon merite, eſt bien plus forte, & pourroit diſpoſer quelque

eſprit

eſprit peu affectionné à M[r] le Cardinal, à faire cette eſtrange conſequence, qu'il eſt en danger de receuoir vn traitement pareil auec plus de raiſon & de iuſtice, & auec moins de danger & de ſuite. Vous ne deuiez pas eſmouuoir cette querelle, ſi vous ne vouliez ſuggerer cette penſée.

Vn homme de voſtre condition a encore plus mauuaiſe grace de ſe rendre abominable deuant Dieu, qui a dit, qu'il deteſte celuy *qui ſeme la diſcorde entre les freres.* Prou.6.
Vous y adiouſtez par vn meſme trait celle de l'Enfant & de la Mere, & bien toſt apres de l'Eſpoux & de l'Eſpouſe, afin qu'il ne reſte rien de ſaint & ſacré dans la maiſon du Roy, qui ne ſoit violé par vn ſacrilege attentat. Vous n'auez iamais appris ny practiqué la maxime d'vn ancien Pere de l'Egliſe, qui diſoit, *qu'il eſtoit plus expedient de iuger des choſes cachées par les manifeſtes, que de condamner les manifeſtes par les incognuës.* (Tertul. in Apol.) La Royne Mere du Roy a touſiours ſouſtenu ouuertement l'auctorité de S. M. & la iuſtice de ſes reſolutions contre les petits meſcontentemens de Monſieur ſon Frere; elle a procuré & entretenu la bonne intelligence, & fait cognoiſtre, que les droits d'aineſſe & de ſouueraineté emportoient la meilleure partie de ſon cœur. Si Monſieur a eu la place, que la nature luy pouuoit donner auec iuſtice; la part du Roy n'a pas eſté moindre. S. M. l'a recognu, & en a eſté ſatisfaite, iuſques à ce que voſtre malice luy a voulu perſuader le contraire; & que d'vn meſme coup elle a bleſsé l'eſprit du Roy, l'ame de la Mere, & la reputation de Monſieur. Dieu fera voir dans le temps qu'il a deſtiné à l'eſclairciſſement de la verité, que tous les bons mouuemens de la Royne Mere du Roy, & tous les reſſorts de ſes affections eſtoient conduits par le grand & petit poids de l'amour maternel. Vous auez rompu la corde qui les tenoit liez, auez deſtraqué toutes les roües

de la nature. Elle reuiendra, & vous ſerez punis par les iugemens de Dieu : que vous ne craignez pas; & qui ſont autant immuables, comme ils ſont ſecrets.

Pag.34. & 35. Vous croyez auoir bien prouué, *que ce n'eſt pas ſeulement dans le rencontre des affaires preſentes, que le Roy ſe plaint des menées* (c'eſt voſtre beau mot) *de la Royne ſa Mere.* Vous apportez la piece d'vne lettre eſcrite à Angouleſme l'onzieſme d'Auril 1619. c'eſt à dire, vous taſchez de rendre coulpable la Royne Mere du Roy, & de monſtrer, que M[r] le Cardinal eſt innocent par le teſmoignage de M[r] de Luynes. A cela il failloit adiouſter les lettres enuoyées à Angers; pour reſponſe à celles que vous auiez eſcrites en ce lieu là. Vous auriez bien plus de ſuiet d'vſer du mot de *menées*, pour faire voir les ſouſleuemens des deux tiers de la France, & les leuées de cinquante mille hommes, que voſtre ambition auoit armez, & qu'elle deſarma apres auoir receu les aſſeurances, & les deſpeſches pour le bonnet rouge. Ainſi quand vous auez pris le preſeruatif de l'auctorité du Roy, vous vous empoiſonnez hardiment, pour ietter ſur nous le venin de voſtre ſouffle : mais pour le repercuter contre les baſilics, & les faire mourir, nous auons le miroir de
Ioan.7. criſtal de la verité, *laquelle* (comme dit ſaint Iean) *nous deliurera.*

Pag.36. Vous dites, *que la Royne Mere du Roy s'eſt laiſſée gouuerner par le mauuais conſeil de ceux qui s'eſtoient rendus maiſtres de ſon eſprit :* perſonne ne s'en eſt iamais emparé, que ceux qui ont employé la magie, qui par la force de cet art l'ont endormie, lors qu'ils la pilloient; l'ont liée, lors qu'ils la vendoient; & l'ont liurée à ſes ennemis, lors qu'ils ont chaſsé & deſeſperé tous ſes bons ſeruiteurs. Voſtre rage vient de ce que vous auez eſté deſcouuers, & n'auez peu continuer vos malefices. Dieu ſeul, plus fort que les demons, a rompu ces liens, a diſſipé ces

charmes, & arresté les effects des enchantemens : il n'y en a point eu depuis ce temps là, & nous n'en craignons plus pour l'aduenir.

Vous tesmoignez vostre ignorance, lors que vous dites, *que Salomon a mesprisé Bethsabée.* Vous ne sçauez donc pas, qu'aussi tost qu'il fut assis sur son thrône Royal, il fit mettre celuy de sa Mere à sa main droite, & luy protesta qu'il luy octroyeroit tout ce qu'elle desireroit. Elle fut refusée pour l'affaire d'Adonias, parce qu'elle le vouloit estre. Il ne se faut pas estonner, si elle estoit vn peu dissimulée contre le fils de son mari, pour le salut du sien ; ny si elle n'assistoit pas Adonias auec fidelité, puis qu'elle n'auoit pas gardé celle de son premier mariage. Pag.38. 3.Reg.2.

Mais vous estes fort indiscret, lors que vous comparez ouuertement vne putain auec vne femme de bien ; & couuertement vn demi frere, qui auoit attenté à la vie du Roy, à vn frere des deux costez, qui est exemt de ce crime. Voudriez vous bien imiter ce Mage scelerat, qui fit mourir Merges frere de Cambyses, pour faire regner Oropastes?

Pour les autres histoires que vous apportez, elles sont hors de propos, & fausses. Sur la premiere du gouuernement qu'Alexandre laissa à Antipater, non à sa Mere ; il failloit adiouster, qu'vne larme d'Olympia ruina Antipater. Apres qu'il eut pris vne grande peine, vsé de toute sorte d'artifices, & employé plusieurs impostures pour endurcir le cœur de ce lion ; l'eau forte des yeux de la Mere y graua tout ce qu'elle voulut, & effaça tout ce que le fauori y auoit imprimé. Vous n'auez point trouué de moyen, que la separation du Fils & de la Mere, pour empescher que la mesme chose ne vous arriuast ; & vous n'auez point voulu qu'ils se soyent veus pour se dire à Dieu. Sçauez vous bien que ces deux bons

& tendres cœurs s'vniront en s'approchant ; & que les torrens, qui ſortiront de leurs yeux, ſeront aſſez forts pour vous noyer, & pour lauer toutes les ſales impreſſions que vous auez donné ? Vous penſez faire perdre vne belle ſource d'amour ; mais vous ne faites que l'arreſter, afin qu'elle coule auec plus grande abondance pour vous emporter.

L'exemple de Philippe Auguſte eſt contre voſtre deſſein ; puis que ſa Mere eſt aſſociée au gouuernement : encore que vous euſſiez mieux dit, que le Roy luy donna pour conſeil l'Archeueſque de Rheims. Vous n'auez eu garde de propoſer l'exemple de ſaint Louys, & de Blanche ſa Mere ; cela eſtoit trop commun. Vous voudriez qu'il fuſt oſté de nos Hiſtoires, & qu'on n'y peuſt lire que le teſtament de Louys XI. non les actions d'vn grand Saint. Elles doiuent eſtre pluſtoſt imitées par vn Roy qui porte ſon nom, que celles d'vn Roy trop artificieux, & deuenu ſur la fin de ſes iours imbecille d'eſprit ; ſur tout lors qu'il diſoit, ce que vous propoſez pour regle de conduite à vn Roy bien ſenſé.

Pag. 37. Vous dites, *que dans toute l'Eſcriture ſainte il n'y a point de paſſage, qui nous enſeigne que les Meres des Roys doiuent gouuerner leurs Enfans, & leurs Eſtats.* Nous en ſommes d'accord, & ne pretendons pas auſſi que ce droit leur ſoit acquis, ny par la parole de Dieu, ny autrement, apres les minoritez. L'intention de la Royne Mere du Roy n'eſt pas d'auoir autre conduite que celle de ſa maiſon : elle prie ſeulement qu'on luy permette d'obeir à la loy de Dieu, qui luy commande de veiller ſur la ſanté de ſes Enfans ; d'entretenir la bonne intelligence qui doit eſtre entre eux, de les aduertir des mauuais deſſeins de ceux qui les veulent perdre l'vn par l'autre, ou tous deux à la fois ; & qui partagent le Royaume auec ceux qui regardent leur ſucceſſion. Elle veut ſeruir & honnorer

norer celuy qui regne, & retenir en ſon deuoir celuy qui ne regne pas. Si tout cela n'eſt point eſcrit dans les tables de la Loy de Moyſe, il eſt graué dans celles des cœurs, qui ſont le fondement de toutes les autres.

Mais vous qui auez feüilleté les ſaintes Lettres auec vn ſi grand ſoin, pour aſſeurer qu'il n'y a rien pour nous, & beaucoup de choſes contre nous; n'y auez vous point rencontré, & compté les trente maledictions que Dauid le plus doux des hommes iette ſur Achitophel, le nom duquel ſignifie frere de la ruine, & qui auoit ſeduit le fils de ſon bien-facteur? *Que la mort le ſaiſiſſe, qu'il deſcende viuant en enfer, & qu'vn autre prene ſon Eueſché,* c'eſt à dire ſes charges, &c. N'auez vous point remarqué tant de belles ſentences du Sage en faueur des Meres? Ne croyez vous pas, puis que les Roys viennent au monde comme leurs ſuiets, que ces regles leur ſont communes? parce qu'elles ſont de Dieu, qui les ordonne pour tous; & que le Roy de tous les mortels, & des immortels, eſt la Loy de Dieu, comme diſoit Pindare. Ces ordonnances ſont fondées en la nature, qui nous rend tous ſemblables par la conception, par la naiſſance, & par la mort. Ie crois que vous auriez enuie de ietter la Bible dans le feu; comme fit vne Dame trop prompte, & tres ignorante, qui n'entendit pas ces paroles, *L'iniuſtice de l'homme eſt meilleure, que la femme bien faiſante.* Auſſi quand vous lirez: *L'affliction ne ſe retirera pas de la maiſon de celuy, qui rend le mal pour le bien. L'eſperance de l'ingrat ſe fondra comme la glace de l'hyuer, & s'eſuanoüira comme vne eau ſuperfluë.* & dans ſaint Paul: *La pieté* (il entend enuers les peres & meres) *eſt vtile à toutes choſes, ayant la promeſſe de la vie preſente & de la future.* vous deſireriez que tout cela fuſt effacé du liure de vie; & ſi vous oſiez, vous le deſchireriez auec la meſme impieté, qui vous fit defendre le Careſme paſſé aux Predicateurs

Pſ.108.
Eccli.3. & 7.
Prou.20.
Eccli 42.
Prou.17
Sap.16.
1.Tim.4.

dicateurs de Paris, de parler du reſpect & de l'honneur que les enfans doiuent aux peres & meres : parce que cet *in illo tempore,* n'eſtoit pas de ſaiſon *in hoc tempore*; & que vous faites, comme diſoit le grand ſaint Hilaire, *la foy du temps, non de l'Euangile eternel, auquel vous ne croyez pas.*

Hilar. de Trinit.

Vous concluez, ſauf à y reuenir bien toſt, apres les diſcours horribles contre la Royne Mere du Roy, par la raiſon que vous dites, *que S. M. a eu de la laiſſer à Compiegne; parce que Monſieur eſtoit meſcontent à Orleans.* Il me ſemble que la concluſion euſt eſté plus forte, & plus raiſonnable, ſi vous euſſiez dit, qu'il failloit conſeruer la Royne Mere dans la Cour; afin que ſon entremiſe y fiſt reuenir Monſieur, que ſa parole l'aſſeuraſt; & que ſon auctorité luy remonſtraſt ce qui eſtoit de ſon deuoir, s'il s'en eſtoit eſloigné, ce qu'il n'a iamais fait. Mais vous n'auez voulu, ny la Mere ny le Fils, pour teſmoins de vos actions : auez craint leur liberté de parler, & l'oppoſition qu'ils pouuoient former à vos mauuais deſſeins: vous ſçauiez bien, que ſi la vertu ne l'euſt point faite, elle deuoit venir de l'intereſt.

Pag.40.

Pag.41. Ne dites pas que l'Eſpagne fauoriſoit les meſcontentemens de la Royne Mere du Roy, & de Monſieur. Il n'eſt pas vray, ſauf correction, que l'Eſpagne, deuant les ſcandales que vous auez produit, ny apres, aye eu intelligence auec la Royne contre le ſeruice du Roy: mais il eſt vray, que depuis ſix mois l'Eſpagne a eſté dans les reſſentimens de toute la terre, & que le Roy & la Royne de ce Pays là en ont eu de fort tendres, que l'alliance & le ſang leur ont donné. Que ſi la Sereniſſime Infante a eſté eſmeuë de compaſſion en voyant ſouffrir vne Princeſſe qui eſt ſa parente, elle a teſmoigné ſon bon naturel, qui a touſiours eſté d'aimer les ſiens, & de les aſſiſter en leurs afflictions. Vous en auez du deſplaiſir; parce que

que vous desiriez que la Royne Mere du Roy fust abandonnée à vostre rage, & que sa Naissance & son Innocence ne trouuassent point de couuert, *iusques à ce que l'iniustice soit passée*, & que la violence aye fait sa pointe. *Donec transeat iniquitas.* Psal. 56.

Vous tournez tout court, & vous vous ruez sur les Parlemens, entre autres sur celuy de Paris: vous croyez, que s'il n'est pas allé si viste que vous auez desiré; il n'a pas esté retenu par la belle Astrée, mais par la belle Paulette. Vous faites tort à cette Auguste Compagnie, de la faire conduire plustost par la fille d'vn partisan, que par la fille de Dieu. A la verité vous luy ostez vn grand honneur: mais vous en donnez tant à celuy qui employe vostre plume, que vous n'en laissez point, ny au general, ny au particulier. Prenez garde à vous: le priuilege de vostre robe ne vous exempte pas de la iurisdiction des Parlemens: ils vous pourroient vn iour faire glosser vostre escrit; comme Monsieur de Lorraine a voulu depuis peu faire interpreter les memoires remplis d'impostures, que vous auiez donné à deux de vos freres, pour descrier dans ses Estats la Royne Mere du Roy. Sans l'entremise d'vn de ses bons seruiteurs on eust serré les pouces, & apres le col à ces porteurs de calomnies, & on eust veu lequel des deux eust mieux fait la moüe au bois. Vous ramassez grand nombre de defenses faites aux Parlemens de se mesler des affaires d'Estat: nous ne doutons pas de la puissance que les Roys ont sur leurs Officiers. Ceux qui les peuuent establir, interdire, & destituer, peuuent à plus forte raison borner leur auctorité: mais vous qui estes si sçauant en l'Escriture sainte, sçauez bien qui est celuy qui a dit; *Tout m'est loisible, mais tout ne m'est pas expedient*. Taschez de faire trouuer bon tout ce que le Roy veut, non tout ce qu'il peut. Nos Roys n'ont pas pris la regle des Parlemens; mais la leur ont donnée pour temperer en quelque façon le pouuoir

[Marginal notes: Pag. 42. & 43. — Pag. 44. & 45. — 1. Cor. 6.]

abſolu de leur Monarchie : ils ont apprehendé qu'elle ne ſe rendiſt odieuſe aux peuples ; comme elle le deuient inſenſiblement, lors qu'on vſe de la pleine puiſſance, & qu'on ne fait les choſes que par auctorité. Vous ſeruez tres mal voſtre Maiſtre, en ne luy preſchant que cela : vous choquez ſon inclination qui eſt portée à la Iuſtice, & iettez dans l'eſprit de ſes ſuiets vne mauuaiſe impreſſion de ſon gouuernement. S. M. ne vous en ſçaura point de gré ; la terre vous maudira, & le Ciel vous punira.

Pag. 51. Vous reuenez à Monſieur, & *vous comparez ſes ſeruiteurs auec des empoiſonneurs, ſorciers, & fondeurs de ſtatuës de cire, la Mole, Coconas, Tourtay.* A quoy portez vous les affaires ? voulez vous obliger le Roy à perdre ſon Frere ; comme il deuroit faire, s'il croyoit ce que vous dites, & s'il n'eſtoit plus ſage, & plus iuſte que vous ? Les trois ſcelerats que vous nommez, n'ont iamais eſté employez par le feu Duc d'Alençon : & il n'y a perſonne dans la maiſon de Monſieur qui les vouluſt imiter ; il les feroit bruler, s'il les auoit deſcouuers ; & vous ſeriez traiſtres au Roy, ſi vous ne les auiez declarez : comme vous eſtes des meſchans, de donner ces ſoupçons ſans auoir aucune preuue. Si vous ne fuyez de dire quelque choſe à l'auantage des Meres des Roys, vous euſſiez peut eſtre adiouſté à ces hiſtoires ſcandaleuſes, que la Royne Catherine fit faire le procez à Coconas, la Mole, & Tourtay.

Du depuis le Cardinal de Richelieu s'eſt allié auec ceux qu'il accuſoit de ce crime.

Vous donnez le change pour l'affaire de Chalais. Pag. 52. & 53. Monſieur *n'accuſe point ſa condemnation d'iniuſtice,* (comme vous dites) mais deſcouure les tours de ſoupleſſe qu'on a fait pour le porter à declarer plus qu'il ne ſçauoit ; & enueloper dans ſes depoſitions beaucoup de gens de bien par la promeſſe de l'impunité. Il n'eſt pas vray, que les Ducs de Bellegarde & de Reths ayent

ſigné

ſigné aucun teſmoignage contre luy ; non plus que le Commandeur de Valancé, qui n'a iamais veu l'accuſé dans la priſon auec M[r] le Cardinal. Son Eminence ſçait bien trouuer les artifices, pour taſcher de donner quelque part dans ſes fautes aux braues hommes, & leur oſter celle qu'ils doiuent auoir aux bonnes actions. Vous penſez auoir prouué, que Louuigny eſtoit homme de bien, parce qu'il eſtoit de bonne maiſon ; comme s'il n'y auoit point de fauſſe monnoye d'or, auſſi bien que d'argent: ce que vous dites ne couure point ſon peché, mais le fait paroiſtre d'auantage.

La rage du S[r] des Montagnes entre dans le cercueil de feu Monſieur le grand Prieur ; luy caſſe les os, & fait voir, que ceux qui l'ont empriſonné, ne ſe contentent pas de luy auoir oſté la vie, mais luy veulent encore rauir l'honneur. Ils ſçauent bien, que ce Prince de bon & genereux eſprit a mieux aimé mourir captif, en defendant ſon innocence, que de viure en liberté, en confeſſant vn crime qu'il n'auoit point commis. Vous alleguez Madame d'Elbeuf, pour la rendre odieuſe, apres l'auoir bannie : vos parties ne peuuent eſtre vos teſmoins; & vous ne ſçauriez auoir pour vous, ceux qui ſont contre vous.

Vous prenez la depoſition du Nau, pour celle d'vn homme ſage : apres l'auoir corrompu par argent, & fait parler de gayeté de cœur contre ſon Maiſtre, vous voulez que cet homme de trois lettres luy face tout ſeul le procez, que vous n'auez iamais peu commencer. Vous auez voulu forcer ce Prince de prendre vne abolition, pour couurir voſtre iniuſtice, & le tenir priſonnier apres la confeſſion d'vn peché qu'il n'auoit point fait. N'ayant peu tirer de luy voſtre deſcharge, vous auez aduancé ſa mort, & auez eſté tres contens qu'elle vous aye guari de l'apprehenſion des iuſtes reſſentimens de celuy, Pag. 54.

auquel vous auiez manqué de parole pour la charge d'Admiral.

Pag. 56. Pour le Colonel, qui eſt encore vne des victimes de voſtre vangeance, vous dites, *qu'il a eſté conuaincu de plusieurs mauuais conſeils.* Mais comment peut-on, ſi ce n'eſt en voſtre Pays, & à voſtre mode, conuaincre vn homme, qui n'a pas eſté accuſé, contre lequel on n'a pas ouy des teſmoins, qui n'ont eſté ny recolez, ny confrontez? On n'a fait aucune procedure; mais on l'a laiſſé pourrir en priſon, pour ne rien dire d'auantage.

Pag. 57. Vous dites, *que Mr le Cardinal n'a point perdu Mr le Cardinal de Berule; parce qu'il luy auoit procuré le bonnet rouge, & beaucoup de bien.* Mon bon ami, nous ſommes en vn temps, auquel non ſeulement celuy qui fait, defait; mais celuy qui a eſté fait, defait celuy ou celle qui l'a fait. C'eſt vne choſe bien plus eſtrange, qu'vn ſeruiteur perde ſa Maiſtreſſe & Bien-factrice, qu'vn Cardinal ſon compagnon, & ſon obligé. Si l'ingratitude prend occaſion d'impoſer vn crime ſur vn bien-fait receu, à plus forte raiſon la vangeance trouuera ſuiet de fonder la ruine d'vn homme ſur vn bon office rendu: & ie vous peux dire auec verité, que c'eſt la mode de Mr le Cardinal.

Pag. 58. Mais afin qu'il n'y aye pas vn de ceux que Son Eminence a fait mourir en priſon, qui ne perde par ſon moyen l'honneur auec la vie; vous n'auez pas voulu oublier Fancan, que vous faites paſſer *pour vn inſenſé, & compagnon de Cormeil.* Mr le Cardinal a tiré de luy toutes les inſtructions des affaires eſtrangeres: il s'en eſt ſerui dans des negotiations tres-importantes en Allemagne, & au Pays bas: il luy a fait dreſſer durant deux ans toutes les depeſches, memoires, & inſtructions de grande conſequence: il a eu tous les iours des conferences de deux & trois heures auec cet homme fort ſenſé, & grandement

dement desinteressé. Vous qui escriuez, & qui rongez ses os, auez poursuiui sa ruine, aprés auoir tasché de le faire assassiner: contentez vous que les vostres qui le gardoient, & desquels sa vie dependoit, ont eu son Abbaye; & qu'elle a esté demandée deuant qu'il fust ataqué par la maladie de laquelle il mourut. Cela est d'vn tres mauuais exemple, & de consequence tres dangereuse.

Si la Royne Catherine a interrogé le Duc d'Alençon, la Royne Mere du Roy n'a pas interrogé Monsieur; parce qu'il n'a iamais esté criminel. Vous l'effarouchez, lors que vous parlez de la prison; & encore plus, lors que vous proposez à S. M. l'exemple d'vn Roy qui a, comme vous dites, fait mourir son Fils. La vie d'vn enfant despend plus absolument d'vn pere, que ne fait celle d'vn frere de son frere. Vous auez grand tort de mettre dans l'esprit du Roy, qu'il puisse auoir suiet de faire sans forme de Iustice, ce qui a esté fait (s'il a esté fait) par des considerations que la prudence paternele a caché, & que nous deuons presumer auoir esté tres-grandes, puis qu'elles furent plus fortes que le sang d'vn Prince tres-sage. Pag. 59.

Apres ces discours vous deuenez furieux, & nous dites toutes les iniures qui sont dans l'Epistre de saint Iude, contre les heretiques. Vous dites, *que vous sentez que la passion de Balac payen, & ennemi des enfans de Dieu, vous saisit.* A la verité, vous vous comparez à vn honneste homme, & nous faites beaucoup d'honneur de dire, que nous sommes les Israëlites. Mais vous nous faites peur, lors que la tranchée de saint Mathurin vous prend: nous chercherions vne corde pour vous lier, si nous n'en trouuions vne sur vous, qui pourroit faire l'office. Nous fuyrions deuant vous, si vous portiez cette escharpe blanche, que vous auiez mis autour de vostre capuchon, pour en faire vn turban à l'ataque des barricades de Suze; ou si vous estiez comme à Priuas, monté sur ce beau Pag. 60.

cheual entier de l'efcuyrie de M[r] le Cardinal. Vous vous fouuenez bien, comme cette mauuaife befte, qui fentoit que vous n'eftiez pas trop bon cauallier, & n'auiez que des gamaches & vn efperon, ayant rencontré vne iument, luy fauta fur la croupe. Apres ce fafcheux rencontre, vous fiftes ferment à Dieu, que vous ne monteriez plus fur cet impudent & luxurieux cheual; auquel depuis ce temps le nom d'impudent eft demeuré : dequoy M[r] le Cardinal, & voftre bon ami Mulot, ont fait des belles rifées. Voy-là les hazards que vous auez couru en guerre, & les exploits que vous y auez fait: qui ne font pas meilleurs que ceux que vous faites auec la plume.

Pag.61. Vous dites, que vous auez pitié de nos difcours, & cependant *nous appellez demons*; c'eft vn figne, que vous nous prenez pour des bons demons : car vous n'auriez point de compaffion des mefchans; vous les chafferiez auec la croix & l'eau benifte : mais i'ay peur que cette-cy vous manque, apres en auoir donné abondamment à M[r] le Cardinal, par vne digreffion que vous faites fur fes loüanges, & principalement fur fes belles victoires, & triomphes de guerre, qui ont efté inuifibles; n'ayant iamais gaigné bataille, ny fait combat, ny emporté ville d'affaut, ny par fiege, que Pignerol, qu'il prift fans re-
Pag.63. fiftance. Mais nous efperons, qu'ayant tous les Ports de
Sueton.in Vita Caligulæ cap.46. Bretagne, il triomphera, comme fit Caligula, des huiftres & coquilles de cette mer.

Vous nous renuoyez brufquement, & fans fuite, à Meffieurs du Parlement : defquels vous ne faites eftat, que lors que vous croyez qu'ils font de voftre cofté; autrement vous les mefprifez, & bafoüez comme vn hom-
Pag.64. me qui a perdu fon procez. Vous dites, *que nous apprendrons d'eux à parler des puiffances fuperieures.* Vous apportez l'auctorité d'vn * homme, qui auoit trop de memoire,

** Le President de Verdun.*

re, pour auoir beaucoup de iugement : qui n'a point trouué de preuue, dans le procez de la Mareſchale d'Ancre, de ce qu'il auança ; & qui fut non ſeulement ſon iuge, mais ſolliciteur contre elle.

Vous trouuez mauuais, qu'on aye repreſenté au Roy la miſere de ſon peuple : on en a caché beaucoup plus qu'on n'en a dit. Si vous eſtiez Prouincial de voſtre Ordre, comme vous auez eſté autrefois ; vous apprendriez en faiſant voſtre viſite, par le recit de vos Freres, que l'extreme pauureté des villes, & de la campagne, ſe fait ſentir dans vos Conuents. Si vous n'eſtiez traité comme premier Conſeiller du premier Miniſtre de l'Eſtat, vous auriez plus de pitié des ventres vuides, ou remplis de pain d'auoine, de cheneuis, de fougere, de mar de noix, d'herbes des prez, & des racines des montagnes, deſquelles vous eſtes Seigneur. Pour monſtrer que les plaintes, que nous faiſons à vn Roy Sage, ſont mal fondées ; vous alleguez l'exemple de celles, qui ont eſté faites à Charles VI. lors qu'il auoit perdu l'eſprit, & eſtoit en tutele. Penſez mieux vne autrefois à ce que vous eſcriuez. Ie m'eſtonne, comme en parlant des maux que le peuple ſouffroit du temps de Charles VI. vous ne vous ſouuenez que le Cardinal d'Amiens eſt accuſé d'en eſtre la cauſe : les Hiſtoriens diſent, qu'il s'enfuit en Flandres, & de là emporta en Auignon les treſors qu'il auoit pillé en France.

Pag. 65. *Voyez Gaguin.*

La cholere & la precipitation vont enſemble, quand vous deſcouurez vn eſcrit fait contre celuy qui vous entretient vn carroſſe, & vn chariot à la campagne ; qui vous traite bien par tout, & qui vous a fait diſpenſer de l'obeiſſance que vous deuez à vos Superieurs. Vous ne taſchez que de reſpondre promptement, pour teſmoigner voſtre zele & prompt eſprit ; non ſagement, pour faire paroiſtre voſtre bon iugement, ny veritablement,

Pag. 66.

ment, pour monſtrer que vous auez bonne conſcience. Vous dites, *que les guerres ſont les ſeules cauſes de l'affliction du peuple.* Donc celuy-là eſt à bon droit en execration, qui les a recherchées & entretenuës; qui par ſes querelles particulieres a irrité les eſtrangers, a voulu acabler les alliez, & perdre les enfans de la maiſon. Vous dites,
Pag.67. *qu'il a eſté bon meſnager, en eſpargnant au Roy l'entretien des garniſons dans les places inutiles, qu'il a fait raſer.* Parmi celles-là nous remarquons la citadele de Xaintes, qui luy nuiſoit: & nous n'en voyons point des ſiennes, ny de celles de ſes amis; encore que Saumur, Chinon, & Angers ſoient au milieu du Royaume, & des nids de petits tyranneaux. La conſtruction de la citadele du Haure, qui ne ſert ny pour la mer, ny pour l'emboucheure de la riuiere de Seine, a plus conſommé de deniers, que les mortes payes de quelques petits chaſteaux, deſmolis par vangeance & enuie, ne pouuoient couſter de deux cens ans: l'entretien des garniſons, & la garde des treſors de M^r le Cardinal, ſont plus à charge à l'Eſtat, que tous les gens de guerre qui peuuent ſeruir à ſa conſeruation. Voy-là ſes beaux meſnages que chacun ſçait, voit, & ſent.

Pag.69. 70.&71. Vous ne pouuez quiter les loüanges de voſtre bon Seigneur & ami, vous y rentrez auſſi toſt: *vous l'exaltez de ſa candeur & ſincerité:* vous ne pouuiez pas mieux rencontrer entre toutes ſes vertus: vous en auez choiſi deux bien recognuës; & auez trouué le moyen de faire eſtimer faux prophete le Pape, qui auoit predit, que M^r le Cardinal ſeroit vn grand fourbe. Vous dementez la croyance vniuerſelle; & ne faites pas plaiſir à celuy, qui aime mieux paſſer pour vn finet & deſlié, que pour vn homme ſimple, & peu diſſimulé.

Pag.72. Vous taſchez de monſtrer, *que ſans mauuais deſſein, ny imprudence*, on a publié cette belle genealogie, qui le fait

fait deſcendre de Louys le Gros. Vous dites, *qu'il y a des maiſons plus riches, & plus pauures dans le Royaume, qui ſe peuuent vanter d'auoir le meſme auantage*. Nous demeurons d'accord, que des plus pauures l'ont; mais des plus riches, non. Ainſi vous ne pouuez iamais dire verité qu'à demi : mais au lieu de plus riches, vous auez voulu dire de plus nobles. Nous auons raiſon de blaſmer de vanité celuy, qui en ſon credit, & parmi les ſoupçons qu'il donne, a tant fait crier dans Paris cette genealogie, que les ſains & les malades en ont eſté importunez & tourmentez. Son imprudence a ietté les curieux dans la recherche des titres de la maiſon du Pleſſis : ce qui n'a pas eſté fort auantageux, parce qu'on a trouué vne plume qui a arreſté celle de beaucoup de flatteurs, & entre autres la voſtre.

Vous dites, *qu'il faudroit accuſer ce fidele Miniſtre d'auoir employé ſa puiſſance, pour faire venir les eſtrangers en France*. A la verité, ſa puiſſance n'a pas fait ce mal : mais ſon imprudence, ſa vangeance, ſa vanité, & ſes querelles particulieres. Pag.73.

Il n'a pas rendu aux ennemis les places conſignées à ſa foy (ce ſont vos termes;) il ne le fera pas tant qu'il ſera en credit : mais il eſt fort dangereux qu'il ne prene ce chemin, lors que la iuſtice du Maiſtre voudra regler le trop grand pouuoir de ſon ſeruiteur; il ſera ingrat enuers luy, comme il a eſté enuers ſa Maiſtreſſe.

Ceux qui acquierent, ne vendent pas. Il faut auoir adiouſté aux Gouuernemens qu'on poſſede ceux qu'on tient en marché, & receuoir quelque deſplaiſir. On verra apres cela, ſi le deſir de ſe conſeruer à quel pris que ce ſoit, l'ingratitude, la vangeance, & la peur ſeront auſſi fideles; comme la proſperité, l'auctorité, l'ambition, & le deſſein de poſſeder toutes choſes, font ſemblant de l'eſtre. On fera bonne mine, iuſques à ce que tout le

Royaume qu'on acquiert piece à piece, trouue vn marchand qui l'achete en gros, ou qui le partage auec celuy, qui n'eſt pas capable de le garder tout entier.

Pag. 75. *Vous comparez à l'innocence de* IESVS-CHRIST *celle de Mr le Cardinal, & nous aux Iuifs, qui l'accuſoient de ſe vouloir faire Roy.* Si le Sauueur du monde, qui n'auoit point de retraite, euſt eſté Gouuerneur de trente places dans la Paleſtine, ou dans l'Aſie; s'il euſt entretenu pour leur garde dix mille hommes de pied, & pour la ſienne plus de caualerie & de ſuite que le Roy; s'il euſt eu trois cens mille eſcus de rente, ou d'appointement, ſans le tour du baſton; s'il euſt caché dans ſes treſors vingt millions de liures, ſans les bagues & meubles precieux; & ſi au lieu de faire des miracles bien-faiſans, de reſuſciter les morts, faire marcher droit les boiteux, & voir les aueugles, il euſt fait mourir les viuans, fait eſtropier les adroits, & empriſonner les libres, ſur tout la Mere de Ceſar: les Iuifs euſſent eu ſuiet d'en donner vne grande defiance à l'Empereur: iamais Pilate ne ſe fuſt laué les mains deuant que de le condamner à mort, & nous ne croirions pas qu'il euſt eſté le vray Meſſie.

Selon voſtre aduis, *les meſmes choſes qu'on eſcrit contre Mr le Cardinal, ont eſté dites contre la maiſon de Guiſe, Monſieur d'Eſpernon, & le Mareſchal d'Ancre.* Il n'eſt pas queſtion de rapporter ce qui a eſté dit, mais d'examiner les raiſons ſur leſquelles on appuye les diſcours. Les faux teſmoins parlent comme les veritables. Il ne faut pas dire, qu'il n'y a point de crimes, parce qu'il y a eu des calomnies. Il n'y a rien qui reſſemble plus à vne femme ſage, qu'vne deſbauchée; ny a vn enfant legitime, qu'vn baſtard. Nous n'examinons pas ce qui a eſté dit au temps paſſé, mais ce qui ſe fait à preſent. Comme il eſt ſans exemple, vous vous tourmentez en vain dans la recherche de ceux de la Ligue. Tout ce que vous en

pouuez

pouuez tirer, quand on demeureroit d'accord de leur verité, eſt, que vous n'auez pas eſté les premiers accuſez : mais nous ſouſtenons, que vous eſtes les premiers conuaincus.

Il ſemble que vous ne recognoiſſiez *qu'vne beſte en l'Apocalypſe :* encore qu'il y en aye, qui vous repreſentent ; & d'autres, celuy que vous ſouſtenez. Vous pouuez eſtre comparé à *vne ſauterelle du puis de l'abyſme*, & luy *au dragon roux, ou rouge, qui veut deuorer la femme, & ſon enfant :* mais Dieu donne des ailes à la Mere : elle s'enfuit, de peur d'eſtre noyée dans les eaux, qui ſortent de la gueule du dragon, & la terre l'aide. Nous eſperons que le Ciel nous donnera ce bon ſecours, & que la terre s'ouurira de ſept pieds, pour engloutir le monſtre qui nous pourſuit. Pag.76. Apoc.12 Apoc.9. Apoc.12

Les vers de Ronſard que vous employez, ſont plus propres pour deſcrire vos defenſes, que nos plaintes. Nous n'auons rien mis dans noſtre lettre, qui ne ſoit tiré des Auteurs ſacrez & profanes, anciens & modernes, & ſur tout de l'Eſcriture ſainte ; que vous deſchirez ſans reſpect, pour en faire vn manteau de cent couleurs, & d'autant d'eſtoffes, auec tous vos ramas d'allegations fauſſes, & hors de propos. Noſtre verité, toute ſimple & naifue, ne s'eſt point ſeruie de tous ces recueils pedanteſques & pueriles : elle n'a rien cité que les hiſtoires, que vous auez fait depuis quelques années : elle a creu, que ſon innocence eſtoit aſſez belle ſans atours, & ſans fard, & voſtre malice aſſez noire ſans encre, & ſans charbon. Pag.80.

Vous alleguez la puiſſance abſoluë du Roy : à cela nous n'auons rien à dire, ſi la volonté ſert de raiſon : mais nous ſçauons bien, que vous ne ſerez pas aduoüez par LOVYS LE IVSTE, qui porte auec le Sceptre la main de Iuſtice ; à laquelle nous nous adreſſons. Ne luy faites pas ce tort, & à nous, de la luy arracher : nous aimons

mieux qu'elle nous chastie, si nous sommes calomniateurs, que si elle estoit perduë pour l'appuy des innocens. Vous tesmoignez bien que vous la craignez, lors que vous la voulez rompre; & soustenez, que tout ce qu'on veut est equitable, parce qu'on le peut: cependant vous seriez bien marri, qu'on vous fist foüetter par cette regle; & diriez bien tost, que c'est vne tyrannie. Icy vous dites
Pag.81. *que nous sommes les fabuleuses harpies*; & nous asseurons que vous estes les veritables.

Pag.83. Vous portez parole de la part de M[r] le Cardinal; & dites, que vous estes fondé en bon pouuoir & procuration, pour asseurer, *qu'il est prest de remettre à S. M. tout ce qu'elle luy a confié de places, & de charges.* A cela ie ne vois qu'vn danger; c'est que les gens de vostre condition sont de fort mauuaises cautions, sont grandement suiets à desaueu, & n'ont pas de quoy payer que de leur peau, qui n'est bonne à rien. C'est assez que vous nous ayez tesmoigné par ce discours, que vous estes dans la parfaite confiance; & par consequent, non seulement suspect en la defense que vous entreprenez, mais descouuert: non pas tant par vostre mauuais stile, & passages mal employez de la sainte Escriture, que par la familiarité que vous confessez. A la verité, puis que vous voyez son Eminence Ducale en cette bonne disposition & belle humeur, vous qui croyez estre Theologien, & fort sçauant dans le liure de Dieu, luy deuriez proposer l'exemple de
Ion.1. Ionas, qui dist aux matelots: *Si ie suis cause de la tempeste, iettez moy dans la mer.* Ou si vous en voulez vn
Gen.31. plus doux, celuy de Iacob, lequel apres s'estre enrichi dans la maison de son beau pere, & voyant que les freres de ses femmes commençoient à murmurer contre luy, il
D. Ambros. l. 2. c. 5. de Iacob & vita beata: leur dist, qu'il estoit plus à propos qu'il se retirast, que de fournir vn suiet d'enuie & de discorde. Saint Ambroise dit, *que l'homme de bien doit faire retraite, lors qu'il*

voit

voit que la desunion entre les proches arriue pour son suiet. Melius est sine lite abire, quàm residere cum iurgio.
Vous sçauez bien que nos Casuistes enseignent, que pour deliurer vne ville d'vn siege, l'innocent qui sera demandé par les ennemis, se doit liurer soy mesme, pour garantir vn grand nombre de peuple de la mort, & de la ruine. Ceux de Calais le firent ainsi. Le Fils de Dieu s'est volontairement exposé à la mort de la Croix pour le salut du monde. Vous auriez plus de merite de faire ces exhortations à celuy que vous voulez cautionner, qu'à composer des liures, qui vous descrient, & luy aussi.

Vous auez creu, que vous pourriez estre caution suffisante de Mr le Cardinal, depuis que vous estes deuenu Ministre secret, comme il est Ministre public: & que vous auez eu quatre Secretaires de vostre robe, ausquels vous auez distribué par departemens tout ce qui vous est renuoyé. Le premier, à Rome & l'Italie, sur tout Mantoüe; le second, à la France; le troisiesme, à l'Espagne, & les Princes Catholiques; & le quatriesme, qui est le plus employé, à les depesches pour l'aduancement des Protestans d'Allemagne, des Hollandois, & de ceux de la Religion pretenduë reformée de France. Tout ce qui regarde le progrez de ces gens là, est à vostre disposition, ne s'ordonnant rien pour leur auantage que par vostre rapport. Il n'y a point de lettres, memoires, ny d'instructions, pour ce qui regarde leurs affaires, qui ne soyent expediées par vos ordres, que le Secretaire d'Estat, qui vous est affidé, reçoit, & met la signature du Roy, & la sienne, là où l'on iuge que la vostre n'est pas suffisante. Quel monstre est cecy? que des personnes qui ont baillé vn si rude coup de pied au monde, que les pieds leur en seignent bien souuent, se fourrent si auant dans le monde, qu'ils ayent dressé vn Royaume dans vn Conuent? qu'on dispose de la vie, de la liberté, & des biens des hommes, en vne Maison de simplicité, & pauureté?

qu'on donne les premiers mouuemens aux armes de France, d'Italie, d'Allemagne, & des Pays bas, dans le logis de la paix; & que dans vn port, où tant de gens de bien se sont retirez pour fuir les tempestes, on soufleue tous les orages de la terre & de la mer? Vn nommé Busulaire de l'Ordre des Hermites de saint Augustin, fut enfermé dans vne cage de fer à Versel, par le commandement du General de l'Ordre, pour auoir voulu soustraire la ville de Pauie de l'obeissance du Marquis de Montferrat, & la faire tomber entre les mains des Visconti. La sentence du saint personnage qui condemna son Religieux à vne si rude penitence, ne portoit autre chose, que ces belles paroles de saint Paul: *Personne ne combat sous l'enseigne de* IESVS-CHRIST, *qui s'embroüille dans les affaires du siecle.* Il n'est pas de merueille, si ayant intention de faire ce que vous faites, vous l'auez commencé par la dispense d'obeir à vostre General, qui souspire tous les iours auec vn grand nombre de gens de bien, qui sont dans vostre Religion, de voir l'abomination de desolation plantée dans les lieux saints. Nous protestons, que ce discours ne veut point combatre les raisons d'Estat, que S. M. peut auoir pour le secours de ses alliez: mais nous soustiendrons iusques à la mort, que les moyens qu'on prend, ne doiuent point passer par les mains & par les plumes des Religieux, qui se disent des plus reformez, & qui ont beaucoup de Confreres, qui le font par effect. L'honneur que nous leur portons, nous fait apprehender, que ce grand corps fort vtile à l'Eglise de Dieu, ne perde par les crimes d'vn homme, & de ceux qu'il a desbauchez, vne partie de la bonne reputation qu'il auoit acquis: mais les fautes sont personnelles.

[Marginal notes: L'an 1360. — 2.Tim.2]

Pag.84. 85.86. &c. Apres vous estre presenté pour estre caution d'vn riche Cardinal, encore que vous ne soyez qu'vn pauure Moyne,

Moyne, vous faites paroiſtre que voſtre zele, ou peut eſtre quelque bon vin que vous aimez, vous a tellement eſchaufé, que vous chocquez teſte baiſsée la cognoiſſance publique, en eſcriuant des choſes contre la voſtre : il ne faut que repeter voſtre diſcours pour le refuter ; pour vous rendre plus digne de compaſſion, que de cholere, & declarer indigne d'indignation. Vous dites, *que Mr le Cardinal n'a autre choſe que la charge de la mer, à moindres conditions que les Admiraux du temps paſſé ; & qu'il la poſſede auec titre onereux, ſans gages, & auec moins de places que n'auoit l'Admiral de Ioyeuſe.* Vous mettez dans voſtre liure pour le rendre plus eſpais, & faire plaiſir au libraire, les lettres de prouiſion que le Roy Henry III. donna à Monſieur de Ioyeuſe ; par leſquelles il paroiſt, que les Gouuernemens du Haure & de Diepe furent ioints à l'Admirauté. Par voſtre foy, croyez vous, ie ne dis pas auoir trouué des raiſons & des exemples pour conuaincre les ſages & les ſçauans ; mais des amuſemens pour les fols, & pour les petits enfans ? Ie crois que vous ſeriez plus propre à faire des ioüets pour les vendre aux portes des Egliſes le iour de la feſte de Paroiſſe, que pour dreſſer des Apologies. Vous dites, que celuy, qui ſans eſtat ſigné du Roy, & ſans rendre compte, employe à la marine le tiers du reuenu de la France, & qui a fait ſon Peru de l'Admirauté, engage pour la faire valoir les biens de la ſucceſſion de ſon pere ; qu'il a moins de places que n'auoit Monſieur de Ioyeuſe, qui eſtoit Gouuerneur du petit chaſteau de Diepe, & de la chetiue tour du Haure. Tout cela ne valoit pas la moitié d'vn baſtion de la citadele, qui a plus couſté (ſans pouuoir iamais ſeruir qu'à la retraite d'vn criminel de leſe Maieſté, & à la garde de ſes treſors) que toute la maiſon de Ioyeuſe n'a receu de bien-faits du Roy Henry III. Mais que ſera-ce, lors qu'on adiouſtera à cette place toutes celles que vous

auez dans les coftes & emboucheures des riuieres de Normandie, Bretagne, Pays d'Aunix, Xaintonge, & Guienne? fi on vous fait vn denombrement des villes, citadeles, forts, ports, ifles & rades que vous auez fortifié? Outre le Gouuernement & Lieutenance pour le Roy en Bretagne, qui eft la Prouince la plus forte en haures & gens de marine, vous auez fur la mer Oceane le Haure, Breft, Morbien, Marans, la Rochelle, Broüage, Calais, les Ifles de Rhé, d'Oleron, de la Tramblade, d'Alleuert, du Croifil: fans parler de Blaye, qui eft à voftre deuotion, de Blauet, & de Nantes que vous marchandez. Vous gardez toutes les emboucheures des riuieres, auez fur les deux plus grandes le Pont de l'Arche, & Saumur; fur la terre ferme Angers, Verdun, Pontoife, Dijon, faint Iean de Laune, Bellegarde, & plufieurs autres que noftre memoire ne nous peut fournir. Dans la difpofition abfoluë de la France, vous auez à prefent celle de la Bretagne, de la Picardie, de la Champagne, & de la Bourgongne. Nous y pouuons adioufter le Languedoc, que vous auez fait gouuerner, il y a vn an paffé, par vn Maiftre des requeftes: à l'auarice & furie duquel vous auez abandonné cette grande Prouince; & auez voulu perdre Monfieur de Montmorency, pour la faire tomber entre les mains du Marquis de Brezé.

Vous croyez, que Mr le Cardinal tient tout feul le regiftre de fes places, pour faire bien payer fes garnifons, & pour foulager fa memoire, qui ne fe fouuiendroit pas de ce grand nombre. Vous vous eftes imaginé, parce que vous voyez les mains engourdies, & les langues atachées, que les efprits font endormis, & les yeux fermez; pour ne cognoiftre, & ne voir pas, ce qui ne peut eftre ny ignoré, ny caché.

Vous deuriez auoir quelque honte de publier, *que le Roy Henry III. entretenoit dans chacune des deux places qu'il*

qu'il ioignoit à l'Admirauté vne compagnie de gens de pied: c'eſt à dire, cinquante, ou ſoixante hommes; là où dans le Haure, il y en a à preſent deux mille de garde, dans Broüage douze cens, dans Breſt cinq cens, & ainſi à proportion dans les autres places: de ſorte que le Roy ſoldoye à M^r le Cardinal vne grande armée, qui couſte plus que celles qui ſont en campagne mal payées: tous les plus clairs deniers ſont employez à l'entretien de trente garniſons: il ne ſe faut pas eſtonner ſi la terre eſt pauure, puis que la mer engloutit tout.

En ſuite de ce beau & iudicieux diſcours, vous faites deux comparaiſons fort odieuſes auec la maiſon de M^r le Cardinal de Richelieu: La premiere de celle de Montmorency, la ſeconde de celle de Guiſe; & dites aſſez clairement, *que ces deux familles ont rendu moins de ſeruices, & ont receu plus de recompenſes.* Que diroient les Claudes, Charles, & Henrys de Guiſe, les Annes & François de Montmorency, s'ils eſtoient en vie? ne feroient-ils pas à l'exemple de noſtre Seigneur vn foüet de corde, pour chaſſer ces vendeurs, & ces acheteurs hors du temple, dans lequel ils n'ont pas manié ſi ſouuent la croſſe, & porté la chape, qu'eux ont à la campagne mis la main à l'eſpée, & endoſſé le harnois. Ils ont plus fait de combats, gaigné de batailles, & forcé des villes, que ces modernes fripons n'ont trafiqué des places, & deſrobé des millions? Apres cela, ils preferent non ſeulement leurs exploits inuiſibles, mais leurs maiſons incognuës à celles d'vn grand Prince, & du premier Seigneur de France: ils taſchent de nous perſuader, que le Commandeur de la Porte, le Marquis de Brezé, la Milleraye & le Pont de Corlet ſont plus vaillans, que n'eſtoient les freres de la maiſon de Guiſe, ou les quatre enfans de ce grand Conneſtable; entre leſquels il combatit, & fut tué en la bataille de ſaint Denis. Mais vous dites, que voſtre

Pag. 90. & 91.

Generaliſſime *n'a point eſté priſonnier de guerre, comme celuy-là qui fut pris à la iournée de ſaint Quintin.* C'eſt que Mr le Generaliſſime ne s'eſt iamais trouué dans ces occaſions. *Mais il n'a pas eſté racheté par la reſtitution de tout le Piedmont*; *au contraire ceſtui-cy en a conqueſté vne bonne partie.* Par tout vous eſtes ou trompé, ou trompeur : le Piedmont ne fut pas reſtitué par cette conſideration, mais par celle du mariage; encore retint-on cinq des principales places, entre autres Pignerol, qui eſt le pris immortel, & ſans peril de vos conqueſtes. Vous ne croyez pas, mais vous dites, qu'elles ont obſcurci toutes celles des ſiecles paſſez; & ont fait voir, ſans coup frapper, que non ſeulement les Guiſars, & les Montmorency n'ont eſté que des argolets, mais qu'Alexandre, Scipion, & Ceſar n'ont eſté que des petits pions, & des clercs d'armes.

Apres la comparaiſon des exploits, *vous venez à celle des alliances, des biens, & des Gouuernemens*; & ne vous ſouuenez pas, qu'outre les extractions qui ſont bien differentes, nonobſtant la coſte de Louys le Gros, ces maiſons ont eſté faites dans pluſieurs ſiecles, que les biens y ſont entrez par des grands mariages, que les charges ont eſté acquiſes à coup d'eſpée, non par l'argent; & ont eſté achetées auec le ſang de ceux qui les ont poſſedées, non auec celuy du pauure peuple. En fin ces gens là ont plus veu de canons pointez, des picques & des lances baiſsées, & d'eſpées tirées contre eux, que Mr le Cardinal, qui ſe fait ſeigner toutes les ſepmaines, & bailler des clyſteres tous les iours, n'a veu de lancettes de Chirurgien, & de ſiringues d'Apoticaire. Et apres tout cela vous trouuerez, que vous vous eſtes abuſé en voſtre calcul, & que ces deux maiſons enſemble n'ont pas eu tant de Gouuernemens que Mr le Cardinal en a tout ſeul. Il faut auſſi conſiderer, que vous comparez toutes les branches des Guiſars à vne perſonne, qui a plus de benefices

nefices & de charges que tous ceux là ; ſans mettre en ligne de compte les offices de Garde des Seaux, de Surintendant des Finances, de Grand Maiſtre de l'Artillerie, & de Secretaire d'Eſtat, que Mr le Cardinal fait exercer par commiſſion par ſes creatures & eſclaues, ayant vni à ſa perſonne les charges de Conneſtable & d'Admiral.

Vous oſterez auſſi du role des Gouuernemens, que vous trouuez dans la maiſon de Guiſe, la Picardie, la Bourgongne, & la Guienne, & tantoſt l'Auuergne : ces deux là comme deſia confiſquez ; le troiſieſme comme n'eſtant tenu que par vn allié, & le quatrieſme comme marchandé par Mr Deffiat. Il ne ſe peut faire, que cette maiſon eſtant grande en ſon origine, & eſtablie il y a ſix vingt ans en France, n'aye fait pluſieurs alliances, dans leſquelles on trouuera des charges, & des biens. Vous auez mauuaiſe grace de leur en faire reproche, & vous eſtes trop entreprenant de les vouloir rauir. Vous auriez deſia emporté la Prouence, ſi on ne vous euſt reſiſté ; & tous les Gouuernemens de Meſſieurs de Guiſe ſeroient reduits à celuy de leurs maiſons, ſi vous ne les logez dans celle du Roy, apres que vous les aurez deſpoüillez.

A vous ouyr parler, le Cardinal d'Amboiſe, par les conſeils & generoſité duquel quaſi toute l'Italie a eſté aſſuietie aux François, n'a eſté qu'vn Grimelin ; parce qu'il ne fut iamais Generaliſſime, & n'a point eſté peint armé auec vn baſton de commandement, donnant ordre aux ataques de Pignerol, qui n'ont point eſté faites ; & au paſſage de la Doüaire, qui vous fut abandonné ſans coup frapper. Tout ce en quoy nous pouuons comparer ces deux grands Cardinaux, eſt en la volonté de monter ſur le thrône de ſaint Pierre, en faiſant marchepied de vingt ou trente mille corps morts, qui euſſent Pag.92.

fait vne riuiere de ſang, pour noyer le peché originel de noſtre nation. Mr le Cardinal de Richelieu vouloit acquerir ſur elle cette obligation, & nous combler de cette benediction; mais ſes Aſtrologues le tromperent en deux choſes, en la facilité de la conqueſte de l'Italie, qu'il pretendoit d'auoir ſubiuguée dans le mois d'Octobre, & en la mort du Pape, qu'on luy auoit aſſeuré deuoir arriuer en ce temps là: mais par la grace de Dieu ſa Sainteté ſe porta bien; & le conquerant, qui n'auoit pris qu'vne place par hazard, ſe trouua bien eſtonné à Lyon, dans la maladie qu'il auoit fait gaigner au Roy. Au lieu de faire ſon entrée à Rome, il ne penſa qu'à enuoyer en Auignon ſes bagues, ſa vaiſſelle d'argent, & ce qu'il auoit profité en la guerre d'Italie; parce qu'il eſtoit trop eſloigné du Haure de grace, & encore plus de la Papauté, qu'il deuoit pluſtoſt trouuer dans le chaſteau de Pierre Anciſe, que dans le palais de ſaint Pierre de Rome.

Pag. 93. Mr des Montagnes, qui cherche des exemples par tous les Pays, & dans le temps paſsé & preſent, va en Angleterre, en Eſpagne, & en Allemagne; pour compter auec ſes doigts tous les bien-faits, *que le Duc de Buckingan, le Comte Duc d'Oliuares, & le Prince de Kemberg ont receu de leurs Maiſtres, ſans auoir rendu* (comme il dit) *la centieſme partie des ſeruices que le Roy a receu de Mr le Cardinal.* C'eſt vne eſpece de reproche fait à S. M. & enſemble vn eguillon pour la pouſſer à faire plus de bien qu'elle n'a fait à ce pauure homme, qui n'a point eu le ſoin de faire ſes affaires, il n'a iamais penſé qu'à celles de ſon Maiſtre; au ſeruice duquel il a mangé tout le bien de ſa maiſon, & celuy qu'il a emprunté de ſes amis. A la verité, c'eſt vne grande honte au Roy, de s'eſtre laiſsé ſurmonter par l'Empereur, & les deux Roys ſes Beaufreres; & de n'auoir rien fait encore pour celuy, qui ne ſçauroit plus clairement teſmoigner ſon ingratitude,

tude, qu'en faisant publier, qu'il est plus mal traité que les fauoris des autres Princes; ayant esté plus sage, plus genereux, & plus vtile qu'eux.

Grand Roy, cet homme, qui tient la moitié de vostre Royaume, la moitié de vos Finances, la moitié des grands benefices de France, ne peut estre plus ingrat, qu'en voulant persuader que vous l'estes, iusques à ce que vous luy ayez abandonné le reste, auec le titre de Souuerain, & le pouuoir de guarir des escroüeles, si la terre le donnoit, & si l'vsurpation l'acqueroit. C'est le propre de l'ambition d'estre mescognoissante : elle ne considere pas d'où elle vient, mais où elle va; & n'estime rien ce qu'elle possede, au prix de ce qu'elle desire d'auoir, & croit auoir merité. C'est ce qui a fait dire à nostre Escriuain, *que si le Roy n'auoit donné des grands biens à Mr le Cardinal, il auroit fait tort à sa reputation.* Il veut monstrer que son Eminence a receu les bien-faits plustost de la iustice, que de la liberalité; & qu'il les doit à soy mesmes, non à la bonté de son Maistre: qui seroit tout à fait ingrat, s'il en auoit vsé autrement; & l'est encore à demi, de n'auoir pas resigné son Royaume, comme vn benefice à celuy qui l'a merité tout entier. Pag.101.

En suite de ce beau discours, pour monstrer l'ingratitude du Roy, & la pauureté de Mr le Cardinal, on nous dit (comme on feroit à des Mores) que *nous voyons vn enfant de quatre ans, qui possede par bon-heur trois fois plus de benefices, que les seruices de Mr le Cardinal n'en ont acquis.* Sans doute on s'imagine, que tous ceux qui liront ces discours seront des bestes, que personne ne considerera, que ce Prince qu'on nomme enfant, a recueilli par les bien-faits du Roy, & auantages que sa Naissance luy donne, les benefices de deux oncles Cardinaux : il en faut excepter trois ou quatre, entre autres vn des principaux, qui est l'Abbaye de Clugny. Mr le Cardinal par le Pag.103.

moyen de quelques petits eſchanges a tiré ce Chef d'Ordre de la Regle, pour le remettre en commande, & faire qu'vn corps noir euſt vn General rouge, en meſme temps qu'on a veu vn Preſtre armé à la teſte de vingt mille hommes. Pardonnez moy, ſi ie vous dis, que vous eſtes malin, lors que vous vſez de ce mot *d'enfant*. Si c'eſt pour monſtrer l'abus, vous blaſmez non ſeulement le Roy, mais encore ſa Sainteté. Si vous voulez par là faire cognoiſtre le peu de merite de celuy, que vous faites poſſeſſeur de tant de grands benefices, vous deuriez iuger, qu'on a mis en conſideration celuy de ſes Predeceſſeurs. Ils ont plus fait pour la Religion Catholique que vous, qui vous vantez de la priſe de la Rochelle, comme ſi le Roy auec toutes ſes forces euſt eſté endormi durant tout le ſiege. Vous eſtes blaſmé par les bons Catholiques d'auoir (eſtant Preſtre, & aſſiſté d'vn Moyne) beaucoup contribué, pour faire tomber entre les mains des Hollandois, non ſeulement Bolduc & Vezel, auec trois cens Paroiſſes voiſines de ces deux places, mais d'auoir fait conquerir aux Proteſtans d'Allemagne trois ou quatre Prouinces, & plus de cent villes. Outre cela, vous auez tort de vouloir perſuader, par ces mots *nos iours voyent vn enfant* de dixneuf ou vingt ans, qu'il n'en a que quatre ou cinq.

C'eſt vn Prelat tres-bien eſleué, c'eſt deſia vn bon Theologien; & qui rendra, ſi Dieu luy conſerue la vie, des ſeruices plus fideles, & plus grands à l'Egliſe, & à l'Eſtat, que ne ſont les voſtres. Vous eſtes auſſi vn mocqueur, lors que vous dites auec deſſein de reproche au Roy, & auec eſprit d'enuie contre ce Prince, qu'il a trois fois plus de benefices que M^r^ le Cardinal : nous vous monſtrerions, que celuy que vous nous deſcriuez comme vn pauure Preſtre, a beaucoup plus de reuenu en bien d'Egliſe, que Monſieur de Rheims; ſi vos Abbayes n'eſtoient

n'eſtoient en ſi grand nombre, que l'eſtat en deſtal de leurs rentes meriteroit vn eſcrit auſſi grand que voſtre libelle. Contentez vous de poſſeder les trois plus grandes ſources des Priorez de France, Clugny, Marmouſtier, & la Chazedieu; & que pour vous acquerir & corrompre beaucoup de perſonnes, vous auez plus de collations, que tous les Officiers du Royaume n'ont de beuuettes. Ne vous plaignez pas de voſtre petite fortune, mais apprehendez qu'elle ne ſoit trop grande. N'accuſez point le Roy de meſcognoiſſance, mais defaites vous de ce vice. Ne regardez pas ce que les autres ont de bien, mais iugez que vous en auez trop. Si vous croyez que vous n'aurez rien iuſques à ce que vous aurez tout; vous auez trouué le moyen de ne ioüir iamais de ce que vous poſſedez, & de le perdre bien toſt.

L'ambition ne regarde que ce qui va deuant elle: mais l'auarice tourne la teſte, pour voir ce qui la ſuit; & eſt autant enuieuſe des mediocres, que des grandes richeſſes. Vous regardez d'vn mauuais œil celles d'vn vieux Treſorier, qui a trauaillé cinquante ans, & de deux marchands Ioüalliers. Contentez vous, que voſtre bourſe s'eſt enflée de la recherche de celuy-là, apres que vous auez fait chaſſer de la Cour, & empriſonner ſon gendre voſtre bien-facteur. Vous ſçauez auſſi, que les deux orfeures ont plus gaigné aux preſens, que la Royne Mere du Roy vous a faits, & par les recognoiſſances que vous auez tiré d'eux, qu'ils n'auoient fait dans le trafic de pluſieurs années: ne leur enuiez pas les profits qu'ils ont fait, ſi vous ne voulez qu'ils vous reprochent vos griuelées.

Pag.104. *Mr de Beau-mar-chais.* *Roger & des Iar-dins.*

Vous croyez que vous ſerez innocent au temps preſent, ſi vous pouuez faire paroiſtre, qu'au temps paſſé la Royne Mere du Roy a eſté coulpable: pour monſtrer que vous eſtes eſpargnant, vous paroiſſez ingrat: vous *Pag.105.*

meſnagez

mesnagez mal vostre reputation, pour faire voir, que vous auez bien mesnagé les Finances du Roy. Vous dites, *que durant la Regence de la Royne on a veu les vrayes profusions, & qu'on a dissipé douze ou quinze millions de liures.* Ceux qui firent ce reproche à la Royne Mere du Roy auoient eu la plus grande partie de l'argent, qui fut employé pour acheter leur fidelité, & la paix, & pour gaigner par cette perte le temps, auquel le Roy peust faire valoir son auctorité. Cela acquist le repos au Royaume durant la minorité. On ne cria que lors, qu'il n'y eust plus rien pour faire taire les mescontens. Apres que les raisons d'or eurent manqué, on voulut faire valoir les pretextes du fer; & les demons ne se mirent en campagne pour troubler le Royaume, & esmouuoir les tempestes, qu'apres qu'ils n'eurent plus des tresors à garder dans la Bastille.

Vous n'auez pas bien consideré ce que vous dites *des promesses, qui furent trouuées dans les pochettes du feu Mareschal d'Ancre.* S'il en estoit chargé (ce qu'on ne croit pas) Mr le Cardinal, comme Secretaire d'Estat, par son moyen, & son confident, auoit signé les acquits & les comptans. Pour blasmer la memoire d'vn mort, il donne des memoires contre sa propre vie; & les mesmes pieces qu'il produit pour faire le procez à son bien-facteur, ne seruent pas seulement pour le faire declarer ingrat, mais pour le conuaincre d'infidelité en sa charge.

Pag. 105. & 106. Pour monstrer que la Royne Mere du Roy n'a pas esté si bonne mesnagere que vous, vous rapportez vne piece de la Remonstrance, que le Parlement fit au Roy l'an 1615. par laquelle on asseuroit, *que dans quatre ans on auoit peu espargner vingt millions de liures.* Il est vray que cela se pouuoit faire, si les considerations que ie vous ay alleguées, n'eussent fait ouurir la bourse pour fermer la porte

porte à la guerre; & si les raisons de la prudence n'eussent esté plus fortes, que celles de l'espargne. Les Romains gardoient les tresors publics dans le temple de Saturne; pour monstrer, que le temps & les occasions les deuoient employer. Il failloit durant le bas aage du Roy entretenir ceux qui pouuoient bien seruir, ou nuire d'auantage; recompenser liberalement les fideles, & retenir fortement les infideles; ce qui ne se pouuoit faire sans despense. Si vous la trouuez extraordinaire de vingt millions, dans quatre ans de minorité du Roy; on trouuera bien plus estrange, qu'on aye volé autant dans la guerre d'Italie en quatre mois, & le triple depuis que l'Argentier de M^r le Cardinal garde la bourse. Lors qu'on permettra aux Iuges de faire Iustice, on prouuera ce qu'on auance, & on fera voir par l'estimation de quatre bastimens, & de leurs ameublemens, que ceux qui les ont faits dresser & garnir, y ont consumé plus de trente millions, qui ne sont pas prouenus des rentes de leurs peres : ie ne dis rien de ce qu'ils ont caché, & employé en acquisitions; & nous voulons croire, que leurs reuenus & les appointemens de leurs charges suffisoient pour les despenses excessiues de leurs maisons. Vous adioustez l'Arrest de l'an 1615. par lequel il est dit, *qu'on pourra repeter les dons immenses faits à gens de peu de merite.* Nous voudrions que ce reglement fust gardé : les Marquis de Brezé & de la Milleraye n'auroient pas assez de bien pour faire restitution, de ce qu'ils ont receu sans auoir rendu aucun seruice: vn infame bouffon, & vn grand nombre de valets qui ont presté leurs noms incognus, pour couurir des friponneries, dans lesquelles ils ont eu quelque petite part, retourneroient à leurs premiers mestiers : les maistres d'hostels, les cuisiniers, les patissiers, & les officiers des maisons, qui ont fait festin à M^r le Cardinal, & à ses Commis dans les principales

charges, rendroient ce que la friandise de Mr Deffiat leur a donné à prendre dans les coffres du Roy, apres qu'ils luy ont rempli sa panse.

Vous estimez aussi *l'ordonnance qui fut faite contre le luxe des meubles, sur tout de la vaisselle d'or & d'argent.* Où est elle en plus grand nombre, & plus precieuse, que chez M^r le Cardinal? qui a vne chapelle de cent mille pistoles, vne autre de vingt mille escus volée à la Royne d'Angleterre, vn buffet de deux cens mille liures, pour plus de cinquante mille escus d'autre argenterie, pour quatre ou cinq cens mille escus de bagues, & pour autant de meubles, achetez par ambition & par fantasie; entre lesquels il y a vn cabinet d'Allemagne de quarante mille liures. Peut estre, que par cette regle du retranchement des meubles de grand pris, M^r le Cardinal a voulu qu'on fist l'inuentaire de ceux de la Royne Mere, qui sont à Luxembourg; encore qu'elle ne soit ny en effect, ny par declaration criminelle. Mais ce grand ami de Iustice a creu qu'elle auoit violé les loix somptuaires; que luy, qui est par dessus la loy, merite d'auoir la confiscation. Il ne se veut pas contenter de ce qu'on luy a donné; mais il s'imagine qu'il a droit de prendre tout ce qui se trouuera dans la source, en laquelle il a puisé tout ce qu'il a de plus riche & de plus beau, afin que tout cela serue pour releuer la Maiesté de la Royne Gilete, qui est sa niepce: elle s'est placée de plain saut dans le thrône du petit Luxembourg; où elle commande à baguette, au lieu d'executer ce qu'elle a voüé à Dieu: mais elle ne desire pas d'estre Carmelite (c'est à dire l'espouse de IESVS-CHRIST) si elle peut estre femme d'vn Prince du Sang; & ne veut point quiter le monde tant qu'il luy sera fauorable, ny penser à aller au Ciel, que la terre ne l'aye chassée: elle fera bien de minuter sa retraite de bonne heure. Le Prince qu'elle recherche, est trop genereux

nereux pour la prendre en mariage; & Dieu eſt aſſez miſericordieux, pour la receuoir en Religion.

Noſtre hermite des Montagnes ſe releue, & ſe plante ſur la pointe d'vn rocher, pour nous faire vn ſermon contre la meſdiſance, apres auoir dit mille blaſphemes; & en voulant adiouſter des plus execrables contre la Mere, l'Eſpouſe, & le Frere d'vn grand Roy, toutes perſonnes ſacrées. Apres qu'il nous a appellez meſchans, inſenſez, calomniateurs, pires que diables, il nous dit, *qu'on merite d'eſtre ietté dans le feu, pour auoir dit à ſon frere, Tu es vn fol.* Qu'il face cette remonſtrance à ſon compagnon d'office, qui dans ſon diſcours touchant les libelles diffamatoires, donne le nom de *Pierre du Puy* à vn des plus releuez Magiſtrats du Royaume: il luy fait preſent de la ſurintendance des petites maiſons, & luy remplit le cerueau d'atomes & de vif argent. Ayant ainſi qualifié le premier Officier de Monſieur, il dit, *que le Secretaire de ſes commandemens a deſrobé autrefois vn million.* Chacun ſçait que ſa reputation a eſté deſchargée par Arreſt du Parlement de Paris, qui n'a rien trouué de criminel dans ſa vie, recherchée par les pourſuites de ceux qui auoient le plus grand credit, & les premieres charges de la Cour.

Pag.107. & 108.

Matth.5.

Nous auons cet auantage ſur nos ennemis, qu'ils ſe condamnent les vns les autres, & eux meſmes au feu, *& à eſtre iettez dans la mer, auec vne meule de moulin penduë au col, pour auoir cauſé ſcandale.* Il ne peut eſtre plus grand, ny plus public, que d'auoir empriſonné, & voulu faire mourir la Mere de ſon Roy, ſa Maiſtreſſe, & ſa Bien-factrice, d'auoir taſché de la des-honnorer par declarations & eſcrits infames, & ſur tout par ce libelle qui fait horreur à la nature. *Mauuais ſeruiteur, nous vous iugeons par voſtre bouche:* laquelle n'ayant pas aſſez de vertu pour confeſſer ſon crime, eſt forcée par la verité de s'ordonner ſa peine.

Pag.108.

Luc.19.

Pag.110. L'eſcriuain fait en paſſant vne apologie pour ſoy, & dit, *qu'il n'eſt pas vray, qu'il ſe ſoit ſerui des reuelations, pour acquerir plus de creance à ſes inuentions.* Ie prens à teſmoin Mr le grand Maiſtre, & tous les confreres de la Milice Chreſtienne, qui ne dura que ſix mois, ſi ce bon Pere ne l'auoit point fondée ſur vne reuelation, qu'il auoit eu à Rome (comme il diſoit) & qui eſt conuaincuë d'impoſture par la prompte extinction de cet Ordre de Cheualerie, les œuures de Dieu eſtans de plus longue durée. On ſçait bien que dans vos diſcours ordinaires vous dites, que Dieu par des lumieres interieures, vous fait cognoiſtre, non ſeulement les intentions des perſonnes, mais les euenemens des affaires; & que vous auez ſouuent aſſeuré, apres auoir bien repeu, que Mr le Cardinal n'agiſſoit que par inſpirations du Ciel. Ce beau courtiſan deſintereſsé, & teſte de ſouri, qui s'eſt meſlé de ronger la lettre de la Royne Mere du Roy, pour s'intereſſer dans vn Eueſché, deſpoüiller ſon bon ami, & le neueu du Protecteur de ſon Ordre, vous deuoit aduertir, qu'en Turquie (que vous auez voulu conqueſter auec cent Cheualiers, & ſept vaiſſeaux, & où il a apris l'Arabe, qu'il ſçait mieux que le François) on tient que les fols ſont Prophetes, & il y paſſoit pour tel: mais en France on dit naifuement, que ceux qui ſe vantent d'eſtre Prophetes, ſont des fols. Il eſt bien vray, que ſur le point de l'empriſonnement de la Royne Mere du Roy, on produiſit ces deux aucteurs modernes, qui eſtoient comme ces faux Prophetes de la Paleſtine en-
2. Reg. 22. touſiaſmez, & armez de cornes de fer, pour ſeduire les Roys de Iuda, & d'Iſraël. Le plus pieux de toute la terre, qui ne pouuoit conſentir à ce ſcandale, fut perſuadé par ces deux hommes, qui firent vne Theologie à leur mode, ſemblable à celle de Petit, qui voulut prouuer, que le meurtre du Duc d'Orleans auoit eſté fait en conſcience.

Sans

Sans faute vous eſtiez dans ces tranſports furieux, lors que vous auez *veu des Sibylles*, que vous auez rangé leurs feüilles de laurier, & y auez trouué ce qui n'y fut iamais eſcrit. Pour commencer de donner creance à vos blaſphemes, vous iettez pour fondement, *qu'il n'y a que les Italiens, qui ſoyent curieux de s'enquerir par voyes defenduës, des choſes qui doiuent arriuer.* Vous pouuiez vous abſtenir de blaſmer cette nation, de laquelle on tire les Souuerains Paſteurs de l'Egliſe, & de laquelle le Roy eſt ſorti de par ſa Mere. Mais puis que vous la traitez ſi mal, & luy donnez le coup de mort dans le cœur, il ne ſe faut pas eſtonner ſi vous deſchirez ſon Pays. Elle, ſes Enfans, ſes Parens, ſes alliez, & ſes ſeruiteurs doiuent demander Iuſtice & reparation au Roy, de l'iniure que vous faites à ſa Naiſſance, à ſon Mariage, & à ſon Sang, trois choſes ſacrées. La declaration faite au Parlement, & vos diſcours publics & particuliers ont aſſez interpreté vos enigmes, par leſquels vous taſchez de rendre abominables deuant Dieu, & deuant les hommes, la Mere, l'Eſpouſe, & le Frere. Vous voulez fermer pour iamais le chemin au retour de la premiere perſonne: vous ouurez celuy du diuorce pour la ſeconde; & ne laiſſez à la troiſieſme, menacée de l'excluſion de Charles de Lorraine, que celuy du feu, du fer, & du deſeſpoir: & tout cela fondé ſur vne lettre que voſtre malice a fauſſement fabriquée. Si l'imprudence extreme l'auoit tirée de la fragilité d'vne femme, l'apprehenſion du ſcandale vous deuoit faire eſtouffer ce monſtre en ſa naiſſance, au lieu de le preſenter au Roy, & le rendre le plus affreux que vous auez peu; pour donner à S. M. des terreurs paniques, qui ſont capables de le faire mourir. Celles qui firent perdre l'eſprit à Charles VI. eſtoient moindres. Nous loüons Dieu, qui a fortifié celuy du Roy, & a fait paroiſtre ſon cerueau ſi fort & ſi ferme,

que toutes les ſecouſſes que vous luy donnez ne l'ont pas encore eſbranlé. Cela nous fait croire auſſi, qu'il recognoiſt vos fantoſmes pour ombres & lutins d'enfer; & ſçait qu'il ne ſe peut faire, que le cœur d'vne tres-bonne Mere, la penſée d'vne Eſpouſe tres-fidele, & les deſſeins d'vn Frere tres-bien né, les ayent produits. Mais vous en auez engendré de ſi horribles contre toutes les loix de la nature, qu'on ne trouuera point eſtrange, que vous ſoyez les peres de ceux-cy.

Celle qui eſt principalement ataquée, eſt tres-Chreſtienne : elle ſçait bien, que c'eſt vne curioſité criminelle deuant Dieu, *de s'enquerir du ſalut de ſon Prince :* elle eſt Mere, & cette qualité luy fait deſirer auec paſſion ſa ſanté, & la vie de ſon Enfant; ſi quelque horrible peché n'a eſtouffé en elle, non ſeulement les vertus Chreſtiennes & morales, mais les naturelles, qui ſont les dernieres qui meurent en nous. Apres cette perte non ſeulement nous ſommes au deſſous des beſtes, mais nous n'auons rien dans le monde, qui ſoit l'image de noſtre malice. Monſtrez ce vice qui a eſteint la grace & la nature, & qui a fait de la plus grande Royne du monde, non la plus miſerable (car cela ne vient que de vous) mais la plus meſchante des meres, & la plus imprudente des femmes.

Pag.113. *Cogitare de ſecundis nuptiis ſuperſtite marito, ſacrum eſt.* c'eſt la Loy citée par le Sr des Montagnes, & qui n'eſt que contre les femmes mariées.

Vous flattez en François la playe que vous auez faite en Latin à la reputation de la Royne Regnante; & apres auoir dit des choſes que nous n'oſerions auoir repeté, ny en noſtre langue, ny en vne autre, vous baillez vn nouueau coup de raſoir ſur la face de la Royne Mere du Roy, & ne couurez ſa bleſſeure qu'auec vn creſpe. Vous dites, pour reſpondre aux accuſations qu'on fait *de quelques ſourdes cruautez de Mr le Cardinal de Richelieu, que* Pag.115. *Catherine de Medicis a eſté accuſée d'auoir fait empoiſonner* Pag.116. *plusieurs perſonnes, entre autres Monſieur le Dauphin Frere aiſné*

aiſné de Henry II. trois de ſes enfans, le Duc d'Anguien, & pluſieurs autres par l'artifice de Coſme Roger. Vous citez trois Auſteurs impies : les memoires de Charles IX. compilées par ceux qui firent batre des teſtons au Roy morueux ; la vie de ſaint Nicaiſe faite par vn athée contre l'Abbé de Clugny ; & l'hiſtoire d'Aubigni, brulée par main de bourreau. Voy-là les plus ſerieux, & plus ſecrets entretiens que vous auez auec le Roy, pour luy rendre l'affection & fidelité de ſa Mere, de ſa Femme, & de ſon Frere ſuſpectes. Vous trauaillez pour luy prouuer, que rien n'a eſté fait par vne Royne Italienne, qui ne ſe puiſſe faire par vne autre ; ny attenté par vn Frere de Roy, que Monſieur ne vueille entreprendre : & ainſi ſur des faux exemples vous donnez des faux ſoupçons ; & par vne fineſſe, ordinaire à tous les calomniateurs, apres auoir allegué des faits execrables, vous dites entre vos dents, & en ſouſriant, *que vous ne les croyez pas.* En eſcriuant ces choſes au long, & taſchant de les prouuer, vous adiouſtez laſchement, *que ce ſont impoſtures :* pourquoy les publiez vous donc ? Mais pourquoy en ſouſtenant vn Cardinal, n'eſpargnez vous la reputation d'vn autre ? Vous ne croyez pas, que celuy de Richelieu puiſſe paſſer pour vertueux, ſi tous les autres n'ont eſté vicieux : ſur tout celuy de Lorraine, que vous appellez *pere putatif de l'Abbé de Clugny* ; & dites, *qu'il a eſté empoiſonné par ſon fils.* Ainſi d'vn meſme coup vous maſſacrez l'honneur d'vn Prince, qui a poſſedé la qualité que vous auez à preſent en l'Egliſe, & d'vn Abbé, auquel vous auez ſuccedé, & qui a augmenté de la moitié les reuenus de Clugny duquel vous ioüiſſez. Contentez vous d'eſtre ingrat enuers les viuans, & ne le ſoyez pas enuers les morts : n'adiouſtez pas aux blaſphemes contre les Roys & les Roynes, ceux que vous vomiſſez contre les Prelats : arreſtez vous apres auoir deuoré ceux que vous tourmen-
tez

tez en ce monde, & n'entrez pas dans les tombeaux pour casser les os de ceux qui reposent en paix.

Pourquoy dans vn liure rempli de calomnies contre la Mere d'vn Roy, & dressé pour la defense d'vn Cardinal, rapportez vous tous les escrits infames, qui ont esté faits contre vne Royne, si ce n'est auec dessein d'en blasmer vne autre ? Si Catherine auoit esté mauuaise Mere (ce qui n'est pas) son peché ne rendroit pas Marie criminelle. Il nous sera plus aisé de trouuer des seruiteurs traistres à leurs Maistres, que des Meres sans amour enuers leurs enfans. Pour rendre au Roy la fidelité de Mr le Cardinal suspecte, il ne faut point feüilleter des liures; mais representer comme il s'est comporté enuers sa Bien-factrice. Il n'y a point d'exemple plus fort que celuy qu'on tire de nous mesmes : nous n'auons point de part aux crimes qui ont esté deuant nous; ils ne seruent qu'à faire voir, que le monde n'a iamais esté sans meschans. Les siecles suiuans iugeront du nostre, comme nous auons fait de ceux qui nous ont precedé : il n'y aura que cette difference, que dans tout ce qui est passé on ne trouuera point vne ingratitude, ny vne violence contre vne Royne innocente, & vne bonne Maistresse, pareille à celle qu'on lira dans l'histoire de nos iours.

Pag.119. Vostre grossier & malin artifice poursuit son dessein plus viuement, & ramasse tout ce qui a esté dit de plus abominable contre la Mareschale d'Ancre; pour ietter quelque goute d'encre sur la face de la Royne Mere du Roy. Rien de tout ce que vous dites ne fut prouué contre cette pauure miserable, qui fut condamnée à mort pour d'autres considerations *que pour les pechez de magie, & d'empoisonnemens*. Le Parlement, que nous ne voulons pas blasmer, ne trouua point de preuue du premier, & ne vid point d'accusation du second. Il y a encore des Iuges viuans qui en pourront tesmoigner quelque chose.

Vous

Vous adiouſtez à cette impoſture *les extraits du Manifeſte des Princes de l'an* 1617. & prenez les ſalies de la cholere pour des preuues de verité. On ne peut dire, qu'vn homme ſoit empoiſonneur, s'il n'a donné ou voulu donner du poiſon à quelqu'vn : c'eſt vn teſmoignage de malice d'aſſeurer qu'il a cette meſchante qualité, deuant qu'on aye monſtré, quand, comment, & contre qui il s'en eſt ſerui. Ouurez nous la porte de la Tournelle de Paris, & vous verrez que nous ſçauons mieux deſcouurir, & prouuer vn crime, que vous ne le ſçauez defendre & deguiſer.

Ce que vous dites *de l'impieté de Montalto, & de Saint-Mahé,* ne peut ſeruir à voſtre deſſein. Ces perſonnes n'ont iamais eſté domeſtiques de la Royne Mere du Roy, ny employées par elle. Sa pieté a eu touſiours en horreur ceux qui eſtoient atteints du plus grand crime, qui eſt de ne cognoiſtre pas Dieu, qui ne peut eſtre ignoré. Elle ne s'eſt iamais ſeruie d'heretiques, ny de libertins; & ſa maiſon a eſté touſiours vne eſcole de Religion, de Vertu, & d'Honneur. Mais vous qui croyez, que tous les impies qui ont eſté à Paris, ou à la Cour, durant la Regence de la Royne, luy doiuent apporter quelque blaſme; dites nous (s'il vous plaiſt) qui eſt celuy qui nous accuſe, & qui eſtes vous qui le defendez? Ie veux pardonner à la Pourpre ſacrée, & ne deſcouurir point les taches qui ſont en ſa doubleure: ie ſuis marri qu'on voye trop clairement celles qui ſont au dehors. Mais pour voſtre bure, qui eſt taillée en habit de Religieux bien reformé, ie ne ſçaurois m'empeſcher d'eſcrire qu'elle couure vn homme, la Religion duquel nous ignorons. Nous le voyons ſolliciteur general des Mahometans, des Lutheriens & Caluiniſtes; Procureur de tous les blaſphemateurs du nom de Dieu, & de ſon Fils IESVS-CHRIST, des renuerſeurs d'Egliſes, des maſſacreurs

Pag. 120.

 de

de Preſtres, & des violateurs de Nonains. Nous ſçauons que ces gens là pourſuiuent leurs deſſeins par voſtre conduite, & par l'aſſiſtance que vous leur faites donner, comme directeur de tous leurs affaires, & poſſeſſeur des bonnes graces de M^r le Cardinal, duquel vous auez voulu eſtre caution. Dites moy, comment ſe peuuent accorder ces emplois auec voſtre habit, voſtre Breuiere, voſtre Meſſe, & auec la Religion eſtroite & reformée, de laquelle vous faites profeſſion ? Ie ne dis pas *profeſſez*, comme vous; qui meritez en eſcriuant en ſi mauuais termes d'eſtre prou feſsé. A tout le moins vous deuiez procurer la liberté de conſcience (puis que vous la laiſſez dans la Rochelle) aux Catholiques de Bolduc & Vezel; cela euſt vn peu caché voſtre ieu. Mais vous auez voulu faire, & publier le peché, qui fait dire, ſans ſe mettre en danger de porter vn iugement temeraire, que vous n'auez rien de Chreſtien que le Bapteſme, de Catholique que le nom, & de Religieux que l'habit.

Pag.122. Ie ne me peux aſſez eſtonner de voſtre imprudence & malice, lors que vous dites, *que ce qui fut eſcrit contre le Mareſchal d'Ancre, ſa femme, & les perſonnes qui eſtoient engagées auec eux, eſt à preſent redit plus groſſierement par ceux là meſmes qui eſtoient dans leurs conſeils, & qui eſtoient en execration au Roy, & à toute la France.* Rappellez vn peu vos eſprits eſgarez, frottez le derriere de voſtre teſte, où vous auez vn ceton, ſecoüez voſtre memoire qui dort, eſueillez voſtre prudence qui eſt aſſoupie, & reſuſcitez voſtre conſcience qui eſt morte. Le ſeul homme que nous cognoiſſons auiourd'huy du conſeil du Mareſchal d'Ancre, & de ſa femme, eſt M^r le Cardinal de Richelieu, qui n'eſt pas auec nous, mais contre nous; comme vous ſçauez. Celuy qui a eſcrit ſous Monſieur la lettre, qui donne ſuiet à voſtre libelle, n'a point eſté de ce temps là, ny dans les affaires, ny dans la Cour, ny dans la maiſon

ſon de la Royne Mere; & n'a iamais parlé à ceux, deſquels vous le faites confident, pour oſter la creance à la verité qu'il a dit. C'eſt icy où ie vous deſcouure preuaricateur en la cauſe que vous defendez; & ſi vous ne l'eſtes par malice, aduoüez que c'eſt par ſottiſe: Mr le Cardinal vous pardonnera pluſtoſt la premiere que la ſeconde. Il aime mieux que ces eſcriuains ſoyent malins que groſſiers. Vous eſtes l'vn & l'autre, & ne faites voir autre choſe, ſi ce n'eſt que Mr le Cardinal a eſté accuſé en deux diuers temps, que ſes conſeils ont eſté touſiours dangereux, & ſa conduite deſauantageuſe à la France. Voſtre Apologie le charge de grandes fautes durant le premier employ, qu'il auoit il y a dixſept ans; & ne le deſcharge pas de celles qu'il a fait depuis peu: ainſi vous le faites trouuer criminel en toutes occaſions, auec cette difference, que le credit qu'il a maintenant, eſtant ſans comparaiſon beaucoup plus grand, que celuy qu'il a eu autrefois, ſi par voſtre confeſſion il merita vn banniſſement, quelle peine luy ordonnerez vous pour les crimes qui ſont deuenus auſſi grands que ſa fortune, & plus prodigieux que ſa puiſſance?

Il ſemble que vous auez entrepris de faire parler alternatiuement, ſur le theatre de voſtre libelle, l'Imprudence & la Meſchanceté. Celle-là vient de dire ſon rolet: voicy l'autre qui rapporte *les articles de l'Edict de Loudun*, & des ſales lambeaux *des plaintes de la Nobleſſe Françoiſe*, dreſsées par vn badin, qui voulut faire gaigner quelques piſtoles aux Colporteurs de Paris, & en auoir ſa part. Vous auez remué & ramaſsé toutes les vilenies, qui eſtoient dans les infames eſcrits faits en vn temps, auquel la licence paſſa ſi auant, que ce qu'on ſouffroit eſtre chanté ſur le Pont neuf, eſtoit non ſeulement preiudiciable à la reputation du Roy, mais encore à ſa Couronne. Vous faites couler toutes ces ordures dans voſtre liure, Pag. 123.

liure, & croyez qu'on ne ſentira pas voſtre puanteur, & la leur; lors que vous direz, *On diſoit.* Vous faites gliſſer *les noms d'Athalia, & de Jeſabel, & aſſeurez que les dominations funeſtes ne furent pas oubliées.* Vous eſtes le premier qui auez eſcrit ces choſes, qui ſont inuentions de voſtre teſte, cauteriſée comme voſtre conſcience. Voylà les belles conſolations que vous enuoyez : ie ne dis pas à vne grande & vertueuſe Royne, laquelle apres auoir fait beaucoup de biens à vos Conuents, a eſté empriſonnée, & chaſsée; mais à vne pauure Vefue affligée, & à vne bonne Mere. Vous luy auez deſrobé la preſence de ſon cher Fils, & l'auez priuée du moyen de reconcilier ſes Enfans, & vous deſirez de ruiner l'vn par l'autre; pour faire emporter par M^r le Cardinal & les ſiens, tout le butin de la maiſon Royale, dans laquelle vous iettez le feu. Vous liez les bras à ceux qui peuuent apporter de l'eau pour l'eſteindre : vous chaſſez le ſecours, & fermez la bouche à ceux qui l'implorent. Ne craignez vous pas que Dieu vous face perir dans les flammes que vous allumez; & commencer voſtre Enfer, là où vous faites trouuer le Purgatoire à beaucoup de gens de bien? Grand Dieu, Pere de miſericorde, & Roy de paix, conuertiſſez pluſtoſt les mauuais deſſeins de ces gens là en bonnes penſées, leurs blaſphemes en vos loüanges, & leurs actions maudites en œuures de benediction: vous aurez plus de gloire, & nous plus de contentement en leur conuerſion, qu'en leur punition; & vous ferez vn plus grand miracle en les faiſant gens de bien, qu'en les chaſtiant pour le mal qu'ils ont fait : toutefois voſtre volonté ſoit faite : de toutes vos diſpoſitions nous tirerons ou merite, ou conſolation; & nous les receurons non ſeulement auec patience, mais auec grand reſpect.

Pag. 124. *La derniere guerre nous faſche, parce qu'elle a eſté glorieuſe au Roy.* C'eſt voſtre diſcours : vous ſouſtenez cette gloire,

gloire, à laquelle vous qui auez renoncé au monde, n'auez rien ; & asseurez que celle, à laquelle la nature en donne la meilleure part, a esté marrie d'vn bien qui luy est arriué. Diagoras Rhodien mourut de ioye, en voyant les triomphes de son fils ; & vous faignez que la Royne meurt de tristesse, en voyant ceux du Roy : donc le sang n'a plus de force dans son cœur, & l'enuie en a banni l'amour. Qui croira ce que vous dites, & que vous ayez plus de zele pour le restablissement de Monsieur de Mantoüe, l'ayant veu en reuelation à Rome, qu'vne bonne Mere pour la reputation de son Enfant, qui est chair de sa chair, & os de ses os ? qui est vne Vefue, à laquelle son Espoux n'apporte plus de lauriers & de palmes ; & ne se peut resioüir, ny se glorifier, que dans les victoires de ses deux Fils.

Il est vray, qu'elle eust esté tres-aise, qu'on eust fait la paix deuant la perte de cinquante mille hommes François, & la dissipation d'autant de millions de liures ; & sur tout, parce que les bonnes Meres detestent la guerre, Horat. & craignent tousiours quelque mauuais rencontre pour *Bellaque matribus* leurs Enfans. Mais les affections de la Royne Mere du *detestata.* Roy estant reglées par la prudence, elle a desiré vn traité auantageux pour la France, & a esté faschée de ce que la vanité de M^r le Cardinal auoit negligé, ou laissé eschapper auec mauuais dessein l'occasion de la conclurre, deuant & apres la prise de Pignerol. Vous qui deuriez estre Pere pacifique, auez tousiours aimé les armes : principalement depuis que vous auez chargé l'escharpe blanche, & que vous estes monté sur l'impudent, il semble qu'il a emporté vostre pudeur, que de trompette de l'Euangile vous estes deuenu corneur de guerre. Vous conseillez les violences, pour obliger ceux, ausquels elles sont faites, à se ietter dans la defense naturelle, apres que la patience Chrestienne aura esté forcée ; que

la iuſtice, à laquelle on auoit eu recours, a eu les mains liées, & que ſon bandeau luy a non ſeulement fermé les yeux, mais bouché les oreilles.

C'eſt la puiſſance abſoluë de M[r] le Cardinal, & vos aduis qui l'ont miſe en cet eſtat. Souuenez vous, qu'elle

Rom. 1. eſt fille de Dieu qui la deliurera auec la verité: *vous les detenez priſonnieres* auec la meſme cruauté, qui a chaſsé la Mere, & le Frere, & qui cherche les moyens d'en faire autant à l'Eſpouſe. Apres cela vous n'aurez rien de ſaint & ſacré à ruiner que le Roy; pour lequel vous reſeruez & preparez deſia vos derniers efforts, ſi la main peſante de Dieu n'arreſte la voſtre, qui va auſſi viſte que voſtre langue, & voſtre plume.

Pag. 126. Il ne vous reſte plus qu'à dreſſer vne petite deſenſe pour l'adminiſtration des Finances, & à taſcher de prouuer aux aueugles des quinze vingts, qu'ils doiuent auoir grand regret de ne voir pas vn monde nouueau, qui a eſté fait de rien par deux de leurs voiſins, qui l'ont rempli de baſtimens ſuperbes, de meubles precieux, de iardins, de parterres, de vergers, de fontaines, de parcs, de canaux, de foſſez à fons de cuue, de grottes, de boſcages, d'allées couuertes à perte de veuë, & qui ont ſurmonté tout ce que la magnificence de nos Roys, & les richeſſes des plus puiſſans Princes de l'Europe ont fait à grands frais, & auec le trauail d'vn nombre preſque infini de leurs ſuiets.

Le Cardinal de Richelieu, & le Surintendant logez à Paris pres de l'hoſpital des aueugles.

C'eſt encore vn plus grand miracle, d'auoir fait & ſouſtenu tant de grandes guerres dedans & dehors le Royaume, auec ſi petite deſpenſe, qu'elle ne va pas (à ce que vous dites) *à la moitié de ce qui a eſté employé les années precedentes, pour acquerir de la honte à la France.* Vous la repreſentez comme ruinée de reputation, deuant que M[r] le Cardinal euſt releué ſon honneur, & l'euſt tirée du lieu infame. Contre tous ces beaux diſcours, ie ne veux pas produire

duire les comptes de l'eſpargne, ny les eſtats de l'ordinaire & extraordinaire des guerres, ny celuy des receptes; tout cela ſe peut voir à la Chambre des comptes. Mais ie veux aſſeurer trois choſes: La premiere, que depuis cinq ans on a volé au Roy, aux gens de guerre, & au public ſoixante millions. Si quelqu'vn, comme vous dites, a aſſeuré qu'on auoit pillé deux cens millions, il a parlé ſans adueu, & ſans charge: mais pour ſoixante nous le prouuerons par bons teſmoins; & le premier ſera le ſoleil, lors que les feneſtres du Palais luy ſeront ouuertes. En ſecond lieu nous monſtrerons, que depuis quatre ans on a doublé les tailles & taillon, on a fait verifier vn grand nombre d'Edicts, on a retranché les penſions, gratifications, entretenemens, & les baſtimens. Il faut donc que la deſpenſe aye excedé pour le moins de la moitié celle des années precedentes; ou qu'il y aye de l'argent en reſerue, ou qu'on aye beaucoup deſrobé. Ces conſequences ſont fort aiſées à faire. En troiſieſme lieu, on iuſtifiera qu'il n'y a iamais eu tant de Comptans, qui ſont les vrays moyens de diſſipation & de confuſion; les menus n'eſtans point employez dans les comptes de l'eſpargne. Nous prouuerons, que tous les ans on a tiré par cette voye plus de douze cens mille eſcus, ſans ce qui va à la marine qui n'a ny riue, ny fonds. Que depuis peu on a tenu ce chemin des Comptans, pour donner au Marquis de Brezé cent mille liures, & à la Milleraye autant, pour les grands ſeruices qu'ils ont rendu à l'Eſtat dans les Academies du ieu. Que deux hommes ont eu, l'vn cinquante, & l'autre quarante mille liures, pour ſeruir à des mauuais deſſeins. Cela n'eſt qu'vn petit exemple venu à noſtre cognoiſſance, & vn eſchantillon de la piece, qui ſera deſployée vn iour auec l'infamie de ce corrompu Intendant des Finances, qui trouue les inuentions pour couper la bourſe au Roy: le Surintendant l'emporte,

l'emporte, le Cardinal la garde, & donne quelque part du larrecin à ceux qui l'ont aidé à le faire.

En fin, M[r] des Montagnes vous deuriez auoir descouuert de la plus haute de vos Seigneuries la pauureté de la campagne; à laquelle on a fait nourrir depuis huit mois tous les gens de guerre, & bailler les prests qui leur ont tenu lieu des monstres. Il est vray, que M[r] le Cardinal a fait esperer au peuple, qui luy rabatroit sur la taille ce qu'il auroit auancé. Pour s'acquiter de cette parole, comme des autres, il a doublé les imposts; & par ce moyen a rendu la France si miserable, qu'il est impossible de la faire subsister, qu'en luy donnant vn peu de loisir, pour reuenir de sa defaillance, & se remettre. L'expedient seroit de foüiller dans les caches du Haure, & de Broüage, & dans la bourse de trois ou quatre signalez larrons : il vaut mieux les reduire à la fortune de leurs peres, que de laisser dans la pourriture, & dans la faim, vn nombre presque infini de Chrestiens, & de François, qui demandent iustice & soulagement à Dieu, & au Roy.

Pag.133. & 134. Ie croirois, que sur la fin de vostre libelle le trauail vous auroit estourdi, si vous ne l'eussiez esté dés le commencement. Vous dites deux choses contraires : en la page 133. *que les ministres de Monsieur ont eu grand tort de luy auoir fait quiter la conduite des armées de la Rochelle & d'Italie, qui l'eussent rendu glorieux parmi toutes les nations de la terre.* Ce qui destruit entierement ce discours, est en la page 134. où vous dites, *que le Roy n'a iamais voulu, comme tres-sage, faire la guerre par procureur, ayant desiré d'estre par tout.* Comment s'accordent ces deux choses? que Monsieur aye eu le moyen dans le commandement des armées de se rendre glorieux, & cependant que la volonté du Roy a esté de se trouuer par tout, & par consequent d'oster la conduite à Monsieur son Frere, qui n'en

n'en a point là où le Roy est? Ie trouue aussi plaisant ce que vous dites, *que Mr le Cardinal eust obey à Monsieur dans les armées:* ce seroit bien abaisser l'Eminentissime, & estrecir le Generalissime, Monsieur n'ayant iamais esté que General. Vous sçauez, qu'à la Rochelle Mr le Cardinal luy osta le Regiment des gardes, pour le mettre deuant sa porte, & fit retirer Monsieur à Paris; l'ayant aussi fait rappeller deuant qu'il arriuast à la frontiere d'Italie, où il vouloit auoir l'employ, qu'il rauit à celuy qu'il appelle son Maistre.

Vous dites, *qu'il est sorti de France pour descrier sa patrie, les affaires de son Roy, & ses ministres.* Vous auez tort de dire qu'vn Prince chassé à picques baissées soit sorti de gayeté de cœur; & encore plus, lors que vous luy reprochez *qu'il a descrié sa patrie.* C'est vostre stile aussi grossier que vostre robe. Ce grand Prince, duquel vous parlez auec si peu de respect, est le premier, & le seul Enfant de la maison, de laquelle le Roy est le Pere: & iusques à ce que Dieu aye enuoyé la benediction que nous desirons, & que vous esloignez, Monsieur est Frere, & Fils; & la bonté du Roy luy a donné ce dernier titre. Osez vous bien dire, qu'il est ennemi de son pays? voulez vous estre du nombre de ceux que Dieu deteste, pour auoir *semé discorde entre les freres?* Vous asseurez, Prou. 6.
qu'il n'est sorti de France que pour des-honnorer le Roy. Le plus grand respect qu'vn seruiteur puisse tesmoigner à son Maistre, qu'on a irrité contre luy, est de s'oster de sa presence, iusques à ce qu'il soit appaisé. Monsieur n'a point quité Orleans, que lors qu'on l'a contraint de se retirer, & qu'il a sceu l'emprisonnement de la Royne sa Mere. Il a creu, que si on auoit violé la nature en sa racine, on ne l'espargneroit pas en ses branches; & que les bien-faits n'ayant point de pouuoir sur Mr le Cardinal, le respect en auroit encore moins.

Appellez vous *vn descri des Ministres*, de dire les crimes publics, les maux qu'on ressent, & ceux qu'on a iuste suiet d'apprehender ? Voulez vous que le Frere vnique d'vn Roy sans enfans, ne prene point d'interest à la conseruation de l'Estat ? qu'vn Fils de France souffre le mauuais traitement d'vn seruiteur ? qu'vn Prince de cette qualité n'ose dire mot, lors qu'on emprisonne sa Mere ; & que pour soustenir l'honneur de la sienne, le fils d'vn bourgeois soit excusé, quand il aura assommé vn valet insolent ?

Vous parlez des combats du Pont neuf, & vous employez vn rencontre de quelque gayeté, pour vn suiet de mespris : vous meriteriez, & celuy qui vous met en besongne, si vous n'estiez Prestre, qu'on fist sur vous vn assaut de reputation deuant la statuë de Henry le Grand. Vous auez entrepris de des-honnorer sa memoire, & son Mariage, d'emprisonner sa Vefue, & de chasser son Fils. Vous ruinez le Roy heritier de la Couronne, qu'il luy a conseruée auec ses sueurs & son sang, auec trois cens sieges, cent combats, & sept batailles : cependant vous faites si bon marché, & achetez à si vil pris les pieces, qui luy ont tant cousté.

Pag. 135. Vous rendez plaisante la conclusion de vostre comedie, lors que vous dites : *Ne valloit-il pas mieux aller briguer l'Empire en Allemagne, ou l'Vnion des Princes Chrestiens contre le Turc, que d'intenter des actions au Parlement, & tesmoigner vne si grande crainte du Cardinal, qu'on demande d'en estre esloigné, pour euiter sa main funeste ? Jamais on n'a ouy dire, que les Princes François ayent eu peur d'aucun peril, estans naturellement vaillans.* Voy-là vostre discours mot à mot ; qui est à proprement parler celuy d'vn petit escolier, qui entretient son compagnon reuenant de l'escole ; ou de la femme d'vn artisan de Paris, qui sert Mr le Cardinal, laquelle caquette auec sa voisine acouchée ;

chée; ou d'vn crocheteur plus rempli de vin que de ſens, qui en compte à perte de veüe ayant les coudes ſur la table d'vn cabaret. Ie m'eſtonne, que vous ayez eſcrit comme ces gens là parleroient; apres que vous auez negotié en Allemagne, & recognu les forces de l'Empire, vous croyez qu'on le peut acquerir par vne brigue comme vn Eſcheuinage de ville, ou vne Deputation de Prouince. Vous qui auez tant de credit aupres de Mr le Cardinal, deuiez, pour faciliter les moyens de cette conqueſte, faire donner à Monſieur vne armée de cent mille hommes, cent pieces de canon, & dix millions d'or: ſur tout il ſeroit expedient de vous faire paſſer premier pour employer les intelligences que vous auez auec les Electeurs Eccleſiaſtiques & Catholiques. Vous les auez rendus ennemis de la France: & ils ne vous appellent pas autrement que Moyne Lutherien. Vous ſçauez bien, qu'vn Gentil-homme appellé Montpinſon fut empriſonné, il y a quatre ans, pour auoir propoſé à Monſieur vn deſſein hors du Royaume, qui n'eſtoit ny ſi grand, ny ſi hardi, que celuy que vous mettez en auant.

Mr le Cardinal n'a peu ſouffrir ſans donner ialouſie au Roy; parce qu'il auoit apprehenſion pour luy meſmes, que Monſieur aye commandé vne armée de vingt mille hommes en France; & vous faites ſemblant, que vous luy en deſirez vne de cent mille: vous luy oſtez le rang & l'auctorité que ſa Naiſſance luy a acquis aupres du Roy, & luy voulez procurer l'Empire: vous eſtes des mocqueurs.

La ſeconde ſottiſe que vous adiouſtez, eſt, que vous dites, *que Monſieur deuoit procurer l'Vnion des Princes Chreſtiens contre le Turc.* Vous luy donnez bien de la beſongne à la fois, d'enleuer l'Empire, & de ruiner le Turc. Vous reuenez à vos reuelations, & eſtes encore coiffé de voſtre Cheuallerie; ou vous eſcriuez cecy, pour vous

 monſtrer

monſtrer zelé contre les ennemis de IESVS-CHRIST, cependant que ſous main vous auancez leurs affaires contre les Chreſtiens. Souuenez vous de l'Ingenieur du Roy de Polongne, de l'aduis que vous auiez donné l'année paſsée, de faire deſcendre l'armée du Turc en Italie, & de ce que vous traitez à preſent aupres du Roy de Maroc, pour luy faire ſurprendre quelque port dans les terres d'vn Prince Chreſtien.

Pag.134. Ie demeure d'accord, que ces conqueſtes, qui ſont hors de vos intentions, *ſeroient plus releuées que de preſenter vne requeſte au Parlement :* c'eſt en quoy il faut auoir pitié du mal-heur de la France, & deteſter l'ambition & la malice, qui ont contraint Monſieur Frere du Roy de prendre à partie vn diſſipateur de l'Eſtat, qui luy a oſté les penſées de ſes intereſts, pour luy donner celles du ſalut du public & du ſien. On le cherche pluſtoſt dans la Iuſtice, que dans la violence : vous ne doutez pas qu'on n'euſt peu, ſi on euſt voulu, vſer de cette-cy. Mais Dieu ne le veut pas : cela euſt offenſé le Roy ; & les proſcrits ne l'ont pas deſiré, de peur de rauir la gloire à S. M. qui apportera le remede au mal, lors que ſa Iuſtice vous chaſtiera. Si nous nous adreſſons à elle, c'eſt vn teſmoignage de noſtre grande vertu que vous deuez eſtimer, & de noſtre extreme miſere que vous deuriez deplorer, au lieu de vous en mocquer ; lors que vous dites, *que nous auons teſmoigné peu de courage par noſtre retraite.* Vous ſçauez bien, qu'il faut fuir le peril dans lequel il n'y a point d'honneur à acquerir ; ce n'eſt pas poltronnerie de ſortir d'vne maiſon empeſtée, de ceder à vne plus grande force n'eſt pas laſcheté, mais prudence ; & c'eſt vne marque de bonté & de reſpect, de ne ſe preſenter point deuant ſon Maiſtre, lors qu'il eſt en cholere. Ceux qui feroient cent lieües pour ſe trouuer en vne bataille, en doiuent faire autant pour ſe garantir d'vne oppreſſion,

preſſion, & d'vne priſon. Vous dites, *qu'il faudroit eſtre inſenſé pour y loger le Frere vnique d'vn Roy, qui n'a point d'enfans.* On a eſté donc enragé d'y mettre la Mere ſans crime, & ſans accuſation. Il n'y a point de fils qui voye arreſter ſa mere innocente, qui n'apprehende vn plus rude traitement. Puis qu'on vouloit eſtre meſchant, il y auoit bien plus d'apparence de faire violence au Frere, qu'à la Mere de ſon Maiſtre, à ſa Maiſtreſſe, & à ſa Bien-factrice. Mr le Cardinal a non ſeulement eu intention de s'aſſeurer de la perſonne de Monſieur; mais ſe repent tous les iours de ne l'auoir point fait. Ie ſuis faſché de vous recognoiſtre menteur ſans memoire. Souuenez vous de ce que vous auez rapporté du Duc d'Alençon. Vous appellez *la main de Mr le Cardinal funeſte :* c'eſt la Pag.135. ſeule verité, que vous auez dit dans tout voſtre libelle, eſtant plus funeſte que celle de Caſſandre, qui fit mourir la Royne Barſiné & Alexandre ſon fils, pour s'emparer du Royaume de Macedone.

Vous concluez à la mode du Gouuerneur de Marans, Pag.137. Capitaine des flagorneurs, paraſites, ſicophantes, flatteurs à gages, & eſcriuains payez pour mentir. Vous *Le Sr de Guron.* loüez tous vos bons amis, *les appellez fauteurs & adherans de Mr le Cardinal :* vous auez raiſon de leur donner ces beaux titres, & encore plus de bailler à chacun vn peu d'eau beniſte de Cour, de peur que le malin eſprit, qui les guette, & ne vous craint pas beaucoup, ne les emporte en voſtre preſence.

Vous commencez par Mr l'Archiminiſtre, & dites des merueilles. Vous n'auez oublié qu'vne choſe, pour monſtrer, qu'il ne ſe faut pas eſtonner s'il a mal traité la Mere de ſon Maiſtre; puis qu'il a voulu faire mourir de faim la ſienne, & l'a tuée de regret. Cette bonne Dame dans la deſroute du bien de ſon mari, & du ſien (parce qu'elle auoit parlé dans les contracts à la mode de Paris)

ſe trouuoit incommodée ſur la fin de ſes iours, & viuoit de quelque petit ſecours, qu'elle tiroit de l'Eueſché de Luçon. Mr l'Eueſque qui ſe voulut mettre dans la vanité, & dans l'amour, luy retrancha ſa penſion, & la laiſſa dans vne ſi grande incommodité, que le deſplaiſir ou la miſere la firent mourir. Pluſieurs perſonnes ſçauent, que ſes dernieres paroles, apres auoir receu l'extreme Onction, & apres beaucoup de remonſtrances, furent, qu'elle pardonnoit à cet ingrat Eueſque de Luçon. Ne vous eſtonnez pas, s'il a eſté meſcognoiſſant iuſques au dernier point enuers ſa Maiſtreſſe, puis qu'il l'a eſté iuſques à procurer la mort à ſa Mere.

Penſant plaire à vne Dame qui ſe mocquoit de luy, il a danſé eſtant Eueſque auec vn habit de ſatin vert, ayant le chapeau, la plume, le bas, & les ſouliers de meſme couleur.

Vous dites, *qu'il a rendu beaucoup de ſeruices.* Nous ſouſtenons que ſes actions ont deux faces, comme ſes penſées; & que tout ce qu'il a fait, eſt fort problematique. Il a ruiné la Rochelle. C'eſt le Roy qui l'a fait auec ſes forces; & Mr le Cardinal tout ſeul, qui la fait fortifier auec deſſein (ſi elle n'eſt ſurpriſe) de la remettre entre les mains des Huguenots, pour eſtre aſſiſté de leur parti. Il s'eſt preſenté deuant Pignerol, qui luy a eſté rendu: mais il le faut reſtituer auec honte, l'ayant peu faire auec honneur, & en ſauuant la vie à cinquante mille hommes François. Que s'il auoit fait tout ſeul, & auec bonne intention tous ces miracles que vous dites, il eſt homme ſuiet à changement, & à vanité: ces deux choſes le pourroient auoir rendu autre qu'il n'a eſté: & nous ne diſputons pas tant de ce qu'il eſtoit, il y a quatre ou cinq ans, comme de ce qu'il a eſté depuis vn an. Les maux qu'il a faits ſont plus ſenſibles, que les biens que vous luy attribuez: il n'a pas executé les plus hautes entrepriſes d'vn homme, & a fait les plus mauuaiſes actions d'vn malin eſprit: quand il ſeroit auϐteur de tout le bien, que voſtre flatterie luy donne, il eſt emporté par le mal que la verité recognoiſt: & tous les bons & ſages iugent, ou

qu'il

qu'il n'a iamais esté bon & sage, ou qu'il est deuenu meschant & imprudent; sur tout, lors qu'il a ataqué la Mere de son Roy, sa Maistresse, & Bien-factrice. Il s'est trop fait cognoistre, & a esté comme le cerf dans les fables, lequel apres auoir esté caché sous la vigne, euita la mort tant qu'il y demeura en repos à l'ombre de sa ramée forte & espaisse : il fut descouuert par le grand bruit, & remuemens qu'il fit en mangeant les feüilles, & pampres de celle qui l'auoit protegé, & garanti contre ses ennemis : vous aurez peut estre l'esprit d'appliquer ce que ie dis.

Sur la fin vous nous demandez *nostre mission*, comme Pag.145. on fait aux heretiques; ou nostre obedience, comme à des Moynes estrangers. Encore que vous ne soyez ny nostre Euesque, ny nostre pere Gardien; ie ne feray point de difficulté de vous dire, que nostre mission vient de Dieu, du Roy, & de la Loy de nature. De Dieu, qui nous commande de *reprendre publiquement* 1.Tim.5. Mr le Cardinal *qui peche publiquement*; *& de luy resister* Galat.2. *en face, parce qu'il merite d'estre tansé.* Il veut aussi que nous defendions nostre honneur, que vous ataquez par vos escrits, lors qu'il dit: *Aye soin de la bonne reputation.* Eccli.41. Nostre mission vient du Roy: qui ne seroit pas LOVYS LE IVSTE, s'il ne permettoit à tous ses suiets, & principalement à sa Mere, & à son Frere, de luy demander Iustice contre toutes sortes de personnes : il la fera à la fin; parce que sa vertu sera plus forte que vos artifices, & que nostre patience vaincra vostre malice. En second lieu, le Roy est ami de verité : chacun a le pouuoir de la luy dire auec respect, & il ne faut point de lettres patentes pour cela : aussi bien Mr le Garde des seaux ne les seelleroit pas, & Mr le premier President s'opposeroit à l'enregistrement. Nostre mission vient aussi de la Loy de nature. L'eussiez vous demandée au fils de Cresus,

(auquel

(auquel vous vous eftes comparé au commencement de voftre bel ouurage) lors qu'il aduertit fon pere, pour luy faire efquiuer le coup de mort? Vous demandez la miffion à vne Mere, qui donne aduis à fon Fils qu'on ruine fa fanté, & qu'on veut refpandre le fang qui eft fon fang, & perdre la vie qui eft fa vie. Souuenez vous que c'eft vne Mere, qui feroit lafche, fi elle n'auoit que des larmes muettes, & des foufpirs fans voix. Souuenez vous, que c'eft la premiere Confeillere de l'Eftat de France; que cette qualité eft fondée fur celle de Mere, & n'en peut eftre feparée que par l'infidelité, qui n'a point efté, & ne fera iamais en elle. Pour Monfieur, vous fçauez quel intereft il a à la conferuation de l'Eftat.

Ce que i'efcris, eft plus à propos que voftre paffage de Seneque; qui conclud pluftoft contre vous, qui eftes mefdifant, impofteur, & infolent en voftre profperité; que contre nous, qui fommes veritables, modeftes, & humbles en noftre affliction. Nous prions Dieu pour la conuerfion de M^r le Cardinal, & pour la voftre: nous fupplions tres-humblement fa diuine bonté, de faire cognoiftre au Roy, que la Royne que vous perfecutez, luy a efté, luy eft, & fera toufiours tres-bonne Mere; & que nous n'auons efté, ne fommes, & ne ferons iamais que fes tres-fideles feruiteurs: la violence nous a peu faire changer de pays; mais elle n'eft pas affez puiffante, pour nous faire changer ny d'affection, ny de difcours. Nous ferons iufques au dernier foufpir de noftre vie, fans flatterie, defireux de la gloire de noftre Roy; fans autre intereft que celuy de noftre nation, ioyeux de fes auantages; & fans lafcheté ny trahifon, amateurs de la paix. Si dans ces bonnes intentions, & faintes affections, nous fommes mal traitez; nous ne croirons pas, que Dieu chaftie les pechez qu'on nous impofe; mais qu'il nous veut ofter quelques imperfections que nous pouuons auoir,

auoir, & prend plaisir à l'exercice de nostre patience. En attendant qu'il en soit satisfait, nous nous consolerons dans le tesmoignage de nos consciences; & dans cette ferme esperance, qu'auec le temps la lumiere de Dieu fera discerner les bonnes actions d'auec les mauuaises; & que le soleil se leuera pour nous, lors qu'il se couchera pour tous ceux qui se sont opposez à nous. Nous sçauons bien, que la Prouidence qui gouuerne le monde, & qui aime la vertu, ne peut abandonner la protection de cet Estat, & la defense de l'Innocence: ce grand Dieu, *qui a le cœur du Roy en sa main pour le faire pancher là où il veut,* le fera tourner vers sa Mere, vers son Frere, & vers son Peuple. Prou.21.

Pour conclusion, ie m'adresse à vous mon Reuerend Pere, pour vous prier de considerer, combien vous vous esloignez de vostre deuoir, en conseillant des guerres, & en escriuant des calomnies. Les discours que vous faites au Roy, & les liurets que vous semez dans le monde, sont des menteries; mais la plus grande de toutes est en vostre habit: il semble que vous ne le portez que pour deguiser vn Prestre meurtrier, vn Religieux sans pieté, vn Chrestien sans foy, & vn homme sans humanité. N'auez vous iamais pensé à la grande charge que vous mettez tous les iours sur vostre conscience, lors que vous despeschez à toute heure vos Emissaires trauestis qui vont troubler l'Europe, & faire armer les Princes Chrestiens les vns contre les autres? Vous faites ces choses pour contenter la vanité & la violence de celuy qui vous employe; ou plustost pour conseruer vostre carosse, vostre train, vos Secretaires, vostre bonne table, vostre credit, vous exemter de la rigueur de vostre Regle, & de la sainte prison de vostre Cloistre. Si vne goutte de sang crie vangeance au Ciel contre celuy qui l'a respandu, quel bruit doiuent faire deuant le thrône de Dieu plus de mil-

le torrens de ſang humain verſé en autant de batailles, ou de combats, ou de ſieges de places? Si la petite larme qui coule ſur la ioüe de la Veſue affligée va de la terre iuſques à l'empirée pour demander iuſtice, quels iets d'eau peuuent faire cent mille fontaines de pleurs qui montent auec impetuoſité iuſques au Paradis? Si la plainte d'vn pauure ouurier fruſtré de ſon ſalaire retentit dans les oreilles de Dieu, quels tonnerres & eſclats feront les cris de tant de millions de payſans, artiſans, femmes & enfans chaſſez de tous leurs trauaux, & mourans dans les flames, dans les riuieres, dans les bois, dans les hoſpitaux, dans les ruës, & par tout? Quelle ſatisfaction deuez vous à Dieu pour auoir conſeillé tant de guerres, qui ont depeuplé l'Europe pour peupler les enfers; où le deſeſpoir en a precipité d'auantage, que la patience n'en a eſleué dans les Cieux? Tous ces maux ne prouiennent que du traité que vous fiſtes auec le Roy de Suede: cet ouurage fuſt de voſtre ſeule inuention: vous ſignates cette ligue auec la meſme plume qui vous auoit ſerui pour ſigner la paix de Ratiſbonne. Eſperez vous qu'vn ſouſpir à l'heure de la mort effacera tous ces pechez? Eſtes vous aſſeuré que vous aurez la grace de vous repentir? & penſez vous que ſur le rapport de quelque ſimple Religieux, le ſcandale que vous auez donné à toute l'Egliſe de Dieu, ſera bien reparé? Conuertiſſez vous de bonne heure mon Reuerend Pere. Pour vous rendre, en vray diſciple de noſtre Seigneur, le bien pour le mal; ie vous donne ce bon conſeil, au lieu des iniures que vous nous auez enuoyé.

CHA-

CHARITABLE REMONSTRANCE DE CATON CHRESTIEN A MONSEIGNEVR L'EMINENTISSIME CARDINAL DE RICHELIEV

Sur ſes actions, & quatre libelles diffamatoires, faits par luy ou ſes eſcriuains.

CHARITABLE REMONSTRANCE DE CATON CHRESTIEN AV CARDINAL DE RICHELIEV.



OSTRE Eminence, qui a dans le loisir de sa ieunesse leu autant d'Histoires, comme elle en a fait depuis quelques années, aura peut estre remarqué celle d'vn Orateur Romain, qui par l'effort d'vne grande maladie perdit tellement la memoire, qu'il ne se souuenoit plus de son extraction, de sa qualité, ny mesme de son nom. Ce rencontre nous fait voir que l'homme, qui s'estime beaucoup, est fort peu de chose; puis que son cerueau, qui est le lieu où l'ame exerce ses plus hautes fonctions, est aisément destraqué. Vn petit changement de temperament naturel, fait non seulement, que ses actions ne sont plus raisonnables, mais les rauale au dessous des bestes, qui ont quelque souuenance de ce qui leur a esté fauorable, ou contraire. L'ambition, qui est la plus violente maladie de nostre esprit, nous ayant ietté dans des syncopes si estranges, que les plus sages & plus sçauans Medecins de l'ame ny cognoissent rien, nous oste en fin la memoire de ce que nous auons

eſté, de ce que nous ſommes, & de ce que nous pouuons eſtre. C'eſt cette fieure ardente, qui a effacé toutes les eſpeces, non ſeulement de ce que l'eſtude vous a acquis, mais de ce que la nature vous a donné. Il eſt vray, qu'ayant tant de noms & de qualitez qu'à grand peine les peut on retenir, eſtant Iean Armand du Pleſſis, de Richelieu, Cardinal, premier Miniſtre, Admiral, Conneſtable, Chancelier, Garde des ſeaux, Surintendant des Finances, Grand maiſtre de l'Artillerie, Secretaire d'Eſtat, Duc & Pair, Gouuerneur de trente places, Abbé d'autant d'Abbayes, Capitaine de deux cens hommes d'armes, & d'autant de cheuaux legers; eſtant contraint de comprendre par vn &c. le reſte de vos titres; il y a moins de ſuiet de s'eſtonner de voſtre oubliance, que de celle de Meſſala Coruinus. Outre cela vous auez eu tant de noms, que les nouueaux vous ont fait oublier les anciens. Nous auons apperceu que vous auez quité Iean pour Armand; parce que le nom d'Armand qui approche des armes que vous aimez, ou d'Aman que vous imitez, vous eſt plus agreable que celuy de Iean, qui eſt vn Saint qui annonçoit la paix & la grace de Dieu. Si Armand vous a fait oublier Iean, Richelieu vous a fait quiter le Pleſſis. Le nom que vous auez retenu, eſt non ſeulement plus noble, mais encore plus riche: & vous auez raiſon de faire chaſſer le vieux qui eſtoit incognu, par celuy qui eſt entré le dernier dans voſtre maiſon. C'eſt la conſideration, qui vous a porté à baptizer pluſtoſt Mr voſtre frere Cardinal de Lyon, qu'à luy donner le nom de voſtre famille; ayant iugé prudemment, qu'on trouueroit pluſtoſt Lyon, qui eſt vne grande ville; que voſtre Pleſſis, qui ne fut iamais ny village, ny bourg. Vous n'auez dans voſtre eſprit que Richelieu, que vous auez rendu riche de pauure, ayant conuerti en Duché & Pairie, vn petit fief releuant d'vne Baronnie voiſine,

apres

apres que vous auez vni tout le pays d'alentour, & le lieu mesme qui vous rendoit vassal. Vostre bastiment fait sur le modele de celuy de la Royne Mere du Roy, plustost acheué, plus richement meublé, mieux accompagné de canaux, parterres, terrasses, & grand parc, vous a tellement agreé, que pour le rendre riche, vous auez mis la pauureté par tout. Vous auez abaissé toutes les grandeurs de la France, pour releuer la vostre; & pour vous en souuenir, vous auez oublié, Premierement, qu'il y a vn Dieu qui a dit, *que celuy qui esleue trop son edifice, cherche la ruine. qu'il resiste aux superbes. qu'il destruit les maisons dressées auec iniustice. qu'il dissipe les biens des violens. qu'il fait fondre comme la glace les esperances des ingrats. qu'il iette le mal dans la famille de celuy qui le rend pour le bien. qu'il oste sa benediction à l'heritage qu'on acquiert auec trop de precipitation. qu'il fait, si nous voyons en passant l'impie esleué comme le cedre du Liban, qu'en repassant nous ne le voyons plus. qu'il renuerse les thrônes des Capitaines orgueilleux, & met les doux en leur place. qu'il cache dans la poussiere les insolens. qu'il rend captifs les mauuais Prestres, supplante les Chefs des Conseils des Roys, leur ceint les reins auec vne corde, leur enuoye l'esprit d'assoupissement & de vertigo, surprend les rusez dans leurs ruses, & les fait tomber dans la fosse qu'ils ont preparé pour atraper les innocens.* Vous auriez oublié la Theologie en laquelle vous estes Bachelier, & les predications que vous auez fait autrefois à saint André des Arcs, si vous n'auiez plus la souuenance de ces belles sentences de l'Escriture sainte. Comment pourriez vous escouter ces leçons du liure de Dieu, ayant fermé les oreilles pour n'ouyr point la voix de la nature, qui vous aduertit tous les iours par les infirmitez, & par les frequens remedes que vous prenez, de ce que vous estes, & de ce que vous n'estes pas? Il ne faut point de valet de chambre qui vous crie tous les matins

Prou.17. Iacob.4. Iere.22. Iob 27. Sap.16. Prou.17. Prou.20. Psal.36. Eccli.10. Iob 40. Iob 12. Isai.19. & 29. Iob 5. Psal.7.

(comme

(comme on faiſoit au Roy de Perſe) Souuenez vous que vous eſtes homme: les maux de teſte, les ardeurs du ſang, les fieures de lion, qui ne vous quitent point, les ſiringues, les lancettes, & les baignoires vous donnent aduis, non ſeulement que vous eſtes mortel, mais que vous poſſedez la vie auec des conditions onereuſes. Vos ennemis pourroient dire, que vous eſtes ſemblable aux malins eſprits, qui ne prenent point de diuertiſſement dans leurs peines ordinaires, qu'en faiſant du mal aux hommes.

Il n'eſt pas poſſible que vous croyez que voſtre vie ſoit bornée; qu'elle ſoit non ſeulement fragile, mais entre les plus foibles, qu'elle eſt dans les dangers communs à tous les hommes, & qu'elle en prouoque de tres-particuliers: que les années la doiuent finir, & les violences la peuuent abreger: que vous eſtes guetté par tous les accidens du monde, & par tous les reſſentimens des maux que vous auez fait aux Grands, qui ont la puiſſance de vous faire perir; & aux petits, qui en ont la volonté, & qui au trauers de vos gardes ſeront maiſtres de voſtre vie, lors qu'ils voudront abandonner la leur. Ne conſidererez vous iamais, que les iours que vous deſtinez à la ruine de cent mille perſonnes, peuuent eſtre au dela des voſtres? que le temps qui vous flatte en vous promettant la mort de vos ennemis, leur fera voir voſtre enterrement? que les ſaiſons que vous attendez, & ſçauez ſi bien ranger, pour adiouſter des nouueaux appuis à voſtre grandeur, & à l'acheminement du principal deſſein qui tend à la Souueraineté, ou du tout, ou d'vne bonne partie, verront la pourriture de vos os? Il n'eſt pas poſſible, que voſtre Eminence n'aye oublié les conditions auec leſquelles Dieu vous a donné la vie, faiſant ſi bon marché, comme vous faites, de celle d'autruy. Le grand ſoin que vous prenez pour vous faire garder, vous perſuade,

ſuade, que voſtre fin ne pouuant arriuer par la violence du dehors, vous eſtes auſſi exemt de la mort qui vient du temperament du dedans. Vous croyez que voſtre prudence, ou pluſtoſt voſtre fineſſe, a fermé toutes les portes, par leſquelles la mort ou les ruines ſont entrées, pour faire perir ceux qui ont en quelque façon approché de voſtre auctorité. Vous ne ſçauez pas, que ſi vous auez mille artifices pour vous eſtablir, Dieu a vne infinité de moyens pour vous perdre: que ceux-là meſme, que vous prenez pour vous affermir, ſont ceux qui vous affoibliſſent: ils n'empeſchent & ne reculent pas voſtre cheute, mais l'auancent & la rendent plus grande; parce que vous tomberez auec vne charge plus peſante.

Vous faites toutes les ſepmaines quelque progrez, & vous haſtez pour monter au ſommet de la felicité: lors que vous y ſerez, vous n'aurez plus qu'à faire le ſaut. Il n'y a point d'eſtat de conſiſtence en ce monde: l'homme qui y eſt arriué à ſes plus grandes forces, commence à les perdre: les fruits apres la maturité ſe deſtachent des arbres; ceux qui viennent promptement, ſe pourriſſent bien toſt: & ce que la nature a voulu conſeruer long temps, comme l'or & les diamans, elle l'a fait auec beaucoup d'années. Vous ne conſiderez pas, qu'on va à la puiſſance par des chemins eſtroits & difficiles, mais qu'il n'y en a du tout point pour la retraite: que cette fortune malicieuſe, qui taille les degrez pour nous faire aller au plus haut, les rompt apres que nous ſommes paſſez; & nous fait voir non pas vne deſcente là où nous auions trouué vne montée, mais vn precipice. Il n'y a qu'vne minute entre les careſſes des Empereurs, la conduite de leurs Eſtats, les richeſſes prodigieuſes, les commandemens des armées; & vn croc pour eſtre traiſné dans vne ville, vne potence pour eſtre pendu, cent mil- *Seian, Aman, Ruffin, Belliſaire.*

le picques pour eſtre percé, & vn chemin public pour mandier ſon pain.

C'eſt la nature du monde, qui ſuit les ordres de la Prouidence, que voſtre prudence ne peut changer, & que vos artifices n'arreſteront pas. Ceux qui s'y oppoſent, ſont pluſtoſt & plus violemment emportez, & meritent d'auoir non ſeulement le nom de meſchans, mais encore d'inſenſez. Dieu ſe mocque d'eux, comme nous ferions de ceux qui voudroient faire vne digue au milieu de l'Ocean, qui entreprendroient de renuoyer les grandes riuieres à leur ſource, ou auec leur petit ſouffle arreſter vne tempeſte, pouſsée par vn vent impetueux. Quand vous n'auriez rien leu dans les liures que vous auez feüilleté autrefois, & que les grands affaires que vous auez traité depuis peu, vous auroient fait oublier ce que l'eſtude vous auoit enſeigné; vous deuriez vous ſouuenir, que ſur le theatre où vous eſtes vous auez veu vne mort violente, & dans la fleur de l'aage vne naturelle, qui ont arreſté le cours de deux grandes felicitez. A la verité, elles ne ſe peuuent comparer à la voſtre: mais prenez garde auſſi que vos appuis ne vous chargent trop; & que le reſpect qu'on peut porter à voſtre Pourpre, ne vous exemte pas d'affliction, mais la rende plus longue.

Le Mareſchal d'Ancre, & le Duc de Luynes.

C'eſt ce qui m'a pouſsé à vous repreſenter, que vous n'auez pas ſeulement oublié voſtre nom, voſtre naiſſance, & voſtre nature, mais encore vos qualitez. Les plus releuées & les plus ſaintes, ſont celles de Preſtre, d'Eueſque, & de Cardinal. La Preſtriſe vous deuroit faire ſouuenir, que tout ainſi qu'elle eſt vne ambaſſade enuers Dieu, pour faire deſcendre ſa miſericorde ſur ſon peuple; ainſi elle vous donne l'auctorité de preſcher au Roy la clemence, & de le ſupplier d'vſer ſouuent de cette belle vertu Royale. Vous pouuez & deuez, ayant le charactere du Sacerdoce, retirer quelquefois du ſupplice les criminels

2. Cor. 5.

criminels qui n'ont point failli contre l'Estat, mais contre vous; & estes obligé d'appaiser la cholere du Roy, s'il est plus irrité pour vostre interest, que pour le sien. Vous aurez peut-estre leu dans les Prouerbes de Salomon cette belle sentence: *Deliure ceux qui sont menez à la mort.* Prou.24.
Saint Ambroise dit: *Toy qui est Prestre, retire par tes prieres enuers Dieu, & par tes supplications & faueurs enuers les hommes, ceux qui sont conduits à vne fin ignominieuse.* Ce que vous practiquez tous les iours, est bien esloigné de ce qui vous est commandé par l'Escriture sainte, & conseillé par les Saints. Il semble qu'il n'y a plus de crime de lese Maiesté, que celuy qui vous offense: vous remplissez les prisons d'Estat, & les rendez vne peine perpetuelle: celles-là n'estant point suffisantes pour retenir le grand nombre de vos ennemis, vous en employez qui n'ont iamais serui à ces vsages; comme la tour de la Porte neufue. Le Louure, qui est vne maison d'asyle & de grace, est des-honnoré par l'infamie d'vn cachot qui le touche; & de la galerie qui va aux Thuilleries, on peut entendre les cris lamentables de ceux qui sont dans les tenebres, & dans les fers. Vous transportez, & esgarez sans forme de Iustice, ceux qui ont esté quelque temps dans la Bastille: vous ostez à leurs amis la cognoissance du lieu où vous auez dessein de leur faire sentir vne longue mort: vous sçauez qui sont ceux que vous retenez dans le chasteau d'Angers, & ailleurs. Tant s'en faut, qu'en faisant l'office d'vn bon Prestre, vous taschiez de donner la vie & la liberté à ceux que vostre cholere & vostre ambition ont rendus criminels; que non seulement vostre puissance, mais vostre industrie, s'employe tous les iours pour les faire perir. Nous dirons vne chose horrible, mais veritable, & que vous ne sçauriez auoir denié ny deguisé. Vous sçauez ce que vous practiquez ordinairement pour ietter dans les pieges de la mort

D. Ambros. in Psal.114. Serm.8. *Eripe eum qui ducitur ad mortem; hoc est, eripe eum intercessione, eripe gratiâ tu Sacerdos.*

& de l'infamie, ceux qui par vos pourſuites & pour vos intereſts ſont dans les priſons. Vous qui eſtes en effect leur partie, les viſitez en habit deguiſé, ou les faites caioler par les voſtres, ſur tout par deux Dames qui vous ſont fort acquiſes, & par voſtre Capitaine de la Baſtille. Ce que ie diray, eſt bien plus eſtrange : c'eſt que de voſtre auctorité particuliere vous les enuoyez querir la nuict dans des carroſſes. Vous leurs faites des grandes proteſtations de compaſſion, d'affection & de deſir de leur deliurance, que vous leur promettez à foy de Preſtre, & de Gentil-homme, s'ils veulent dire ce que vous leur ſuggerez, & charger des perſonnes que vous deſirez ou perdre, ou des-honnorer. Comme il faut aduoüer que la nature vous a donné des grands auantages pour la viuacité d'eſprit, & facilité de la parole, vous eniolez tellement ces pauures gens, qu'eſtans ennuyez de leur longue captiuité, ſurpris par voſtre beau langage, attirez par vos feintes douceurs, quelquefois accompagnées de larmes, aſſeurez par vos ſermens, & par les promeſſes non ſeulement d'impunité, mais de grandes recompenſes ; ne ſe pouuans imaginer, qu'vn homme de voſtre profeſſion ſoit meſchant iuſques au point que vous l'eſtes ; ils diſent cent fois plus qu'ils ne ſçauent deuant des teſmoins cachez. Ainſi ces pauures miſerables ſe mettent la corde au col, & attirent dans leur ruine ceux auſquels vous deſirez d'oſter ou la vie, ou la reputation. Vous ne pouuez nier, que vous n'en ayez vſé ainſi à l'endroit du Comte de Chalais, que vous auez veu ſouuent en priſon ; enuers Rondin, que vous auez fait mettre aux galleres ; enuers Marcel, les ſieurs Vaultier, Senele, du Val, & pluſieurs autres, que vous auez fait amener chez vous de nuict. Vous auez fait tout ce que vous auez peu, tantoſt par eſperances, tantoſt par menaces, pour faire dire aux trois derniers quelque choſe contre la Royne

ne Mere du Roy, ou contre Monſieur; afin d'auoir vn moyen de les ruiner dans l'eſprit de S. M. & de les diffamer dans le public. Voy-là les deteſtables artifices que vous practiquez, bien eſloignez de la qualité de Preſtre, qui doit pluſtoſt rompre les pieges qu'on a dreſsé aux mal-heureux, que d'en faire pour les ſurprendre, & pour eſtouffer la cognoiſſance de voſtre tromperie qui deshonnore les innocens. Ainſi, vous eſtes partie, examinateur, commiſſaire, & iuge de ceux que vous deſirez de perdre. Vous faites d'auantage; car vous les rendez criminels par la confeſſion d'vn peché qu'ils n'ont pas commis: & les portez à mentir, non ſeulement contre leur conſcience, en accuſant les gens de bien; mais contre leur vie, en ſe recognoiſſans coulpables.

Vous ne ſçauriez auoir oublié que vous eſtes Preſtre, & vous ſouuenir que vous eſtes Eueſque; cette qualité eſt appuyée ſur l'autre. Ie vous propoſeray l'exemple d'vn Prince & Pere des Paſteurs & des Eueſques, qui eſt ſaint Gregoire; afin que vous recognoiſſiez combien vous eſtes eſloigné de ſes mœurs, & de voſtre condition. Ce bon Pape diſoit: *Si ie me voulois meſler dans la mort des Lombards, il eſt certain que cette nation n'auroit point de Roy, ny de Capitaine: mais parce que ie crains Dieu, i'ay vne grande apprehenſion de m'embarraſſer dans la mort de qui que ce ſoit.* Helas! Monſieur, pourrez vous iamais dire les paroles de ce Saint, vous qui par les guerres que vous auez fait mal à propos, eſtes coulpable de la mort de plus de deux millions d'hommes, ſans compter ceux qui ont eſté egorgez pour teindre voſtre chapeau auec leur ſang, ny ceux que vous auez mis entre les mains des bourreaux, & fait mourir en priſon? Vous aurez, peut-eſtre, leu vn Dialogue feint, qui fait trouuer vne grande armée à la ſuite d'vn Prelat, qui ſe preſentoit à la porte du paradis, d'où il fut chaſsé ignominieuſement

Gregor. in Epiſtolis.

par ſaint Pierre. Si l'Allemand, qui compoſa cette raillerie, viuoit au temps de voſtre mort, il auroit vn beau ſuiet pour faire paroiſtre les inuentions de ſon eſprit, & monſtrer que le voſtre a eſté trop guerrier pour vn homme de condition Epiſcopale; mais vous l'exercez ſi rarement, qu'il ne faut pas trouuer eſtrange ſi vous en auez perdu la ſouuenance, qui vous a quité auec l'habit violet.

C'eſt encore vn plus grand ſuiet d'eſtonnement, que vous ayez oublié, que la couleur que vous portez eſt celle du Sang du Fils de Dieu, ſur lequel ſon Egliſe eſt fondée, en laquelle vous tenez rang de Prince, mais pacifique. Voſtre liurée eſt celle du feu de la charité, non du feu de la guerre, comme vous vous eſtes imaginé, & que nous recognoiſſons dans voſtre conduite. L'eſcarlatte vous remet en memoire, que vous deuez chercher les occaſions du martyre pour la Religion, pour la Verité, & pour la Iuſtice: au contraire, vous le faites trouuer à la Religion, à la Verité, & à la Iuſtice, lors que vous banniſſez, empriſonnez, & faites mourir ceux qui les ſouſtiennent. Vous proteſtates à la Royne Mere du Roy, en la remerciant des grandes inſtances & deſpenſes, qu'elle auoit fait pour vous procurer la Pourpre ſacrée; que vous ne la porteriez iamais, que pour vous faire ſouuenir de l'obligation que vous auiez de reſpandre voſtre ſang pour elle. Vos actions ont fait voir, que le credit, que cette dignité & les ſoins de voſtre bonne Maiſtreſſe vous ont acquis, a eſté employé, non pour vous diſpoſer à verſer voſtre ſang pour ſon ſeruice, & pour teſmoigner voſtre recognoiſſance; mais pour tirer, ſi vous pouuiez, celuy de ſes veines, comme vous auez fait les larmes de ſes yeux. C'eſt en quoy voſtre ingratitude paroiſt extreme, & vous eſt reprochée par l'habit que vous prenez tous les iours. Il ne faut pas s'eſmerueiller, ſi voſtre pour-

pre n'a pas aſſez de force pour vous faire ſouuenir de la Maiſtreſſe qui vous l'a procurée, puis qu'elle n'a pas le pouuoir de vous remettre en memoire l'Egliſe qui vous l'a donnée. Par cette couleur rouge elle vous exhorte à l'amour de Dieu, & de voſtre prochain; au lieu qu'il ſemble qu'elle vous effarouche comme vn taureau, & vous fait heurter teſte baiſsée, non ſeulement tous ceux que vous rencontrez dans voſtre chemin, mais les Maiſtres qui vous ont nourri.

Ie recherchois ces iours paſſez d'où procedoit cette furie & fieure frenetique, qui a produit en vous vne ſi grande oubliance de voſtre nom, de voſtre naiſſance, de voſtre nature mortelle & fragile, de la Preſtriſe, de l'Epiſcopat, & du Cardinalat; vous laiſſant à penſer, ſi ayant perdu la ſouuenance de toutes ces choſes, on peut croire que vous ayez retenu celle de Dieu. Ie croyois au commencement que quelque magicien vous auoit enchanté, & lié les plus nobles facultez de l'ame, ou qu'vn negromancien vous auoit fait apporter de l'autre monde l'eau du Lethe, & vous en auoit fait boire par ſurpriſe; ou qu'vn herboriſte Oriental, ayant trouué le Lothos d'Homere, vous en auoit fait part, & que par meſgarde vous l'auiez mangé, comme fit Vliſſe. I'ay trouué trois cauſes, qui ſont, ſelon mon aduis, les plus certaines. Et afin que ie ne me rende pas voſtre ſemblable, ie ne deſroberay rien à mes Maiſtres, & confeſſeray librement que Seneque m'a apris la premiere, lors qu'il dit, *que celuy-là oſte quaſi tout à la memoire, qui donne beaucoup à l'eſperance.* I'ay trouué par cette regle, que vous qui eſperez tout, ne vous ſouuenez de rien, que de ce qui conduit vos deſirs, ou de ce qui les arreſte, & les recule. I'ay auſſi recognu, que vous ne pouuez eſtre yure de la douceur de voſtre fortune, ſans eſtre oublieux de celle que vous auez quité, & de ceux qui vous en ont tiré. Vous allez auec telle impetuo-

Seneca deBenef. lib.3.c.4.

Memoriæ minimum tribuit, quiſquis ſpei plurimum.

impetuoſité à ce que vous voyez deuant vous, que vous ne tournez iamais la teſte pour voir ce que vous auez laiſsé derriere. Vous ne regardez ny la terre, où vous remarqueriez voſtre origine, & voſtre fin; ny le ciel, qui vous aduertiroit de voſtre foibleſſe, & de voſtre petiteſſe: vous ne faites pas reflexion ſur vous meſmes; & nous pouuons dire auec verité, ce que Dieu diſoit de Moab, *que voſtre ambition va par deſſus vos forces.* Elle s'eſtend non ſeulement au delà du Royaume, dans lequel vous auez le plus grand credit, & tantoſt la meilleure part; mais au delà du monde, & d'autant de mondes que l'orgueil d'Alexandre en deſiroit deuant qu'il rencontraſt ſept pieds de terre, apres la conqueſte de la centieſme partie du pays que nous habitons.

I'ay auſſi attribué voſtre defaut de memoire aux flatteurs qui vous enuironnent, que vous cheriſſez grandement, & qui vous eſleuent par belles paroles & meſchans eſcrits, au delà des cieux, iuſques dans les eſpaces imaginaires de voſtre vanité: dequoy on ne s'eſtonne pas; mais de deux choſes: l'vne, qu'on entreprene de perſuader au public tout ce qu'ils vous ont fait croire, & qu'ils ne croyent pas; l'autre, qu'il ſe trouue non ſeulement des paraſites & ſicophantes, qui veulent par vos loüanges changer leur condition en vne meilleure, mais des plus grands du Royaume de toutes qualitez, qui ſe rendent eſclaues de voſtre puiſſance, & s'atellent au chariot de voſtre gloire, pour vous conduire à la fin de vos deſſeins, s'ils en peuuent trouuer vne arreſtée.

Il faut que ie vous confeſſe, que les ſoumiſſions baſſes, les ſeruices laſches, & les reſpects de ces gens là qui ſont dans leur cœur vos ennemis, m'ont fait ſouuenir d'vne hiſtoire que i'ay leu autrefois dans Iuſtin. Il dit, qu'vn homme d'aſſez baſſe condition, nommé Sandrocot, fut eſleu Roy des Bactrians par vn eſtrange artifice: il

Iuſtin. lib. 15.

il auoit fait appriuoiser des lions, que le peuple croyoit estre sauuages, qui le venoient lecher lors qu'il dormoit à la campagne; il y faisoit aussi rencontrer vn elephant priué, qui se couchoit deuant cet homme, & le receuoit sur son dos auec tesmoignage de quelque veneration. Ces ruses donnerent vne si ferme opinion aux Bactrians, qu'il y auoit quelque diuinité dans Sandrocot, qui estoit recognuë par les plus fiers animaux, qu'ils se resolurent de le faire leur Roy. Il est vray, que beaucoup de Seigneurs, que nous estimions des lions, vous ont leché auec leurs langues flatteuses; & que des elephans (c'est à dire les plus releuez du Royaume) ont fait des soumissions si basses deuant vostre puissance, que cela vous a persuadé que vous pourriez estre Roy: le petit peuple a creu, que vous l'estiez en effect, lors qu'on vous a veu flatté par tant de vaillans, & porté sur le dos de tant de Grands. Cela vous a esté autant honnorable en apparence, comme il est infame par effect à ceux qui ont abaissé leur naissance pour releuer la vostre. Les ambitieux, & les auaricieux, sous l'esperance de quelque augmentation de fortune incertaine, ou d'vn employ ruineux, ont serui à l'acheminement de vos desseins, & ont presté leurs mains pour vous aider à destruire le Royaume, & la Royauté. Entre deux Princes du Sang, qui estoient en estat de vous resister, vn s'est mis au dessous de vous pour recueillir ce que vous auez mesprisé: l'autre, tres-genereux, a refusé l'alliance de vostre sang, comme indigne d'estre meslé auec le sien; s'est maintenu dans son rang, & tout ce qu'on a peu gaigner sur luy, a esté, qu'il cacheroit son ressentiment, que la dissimulation ne sçauroit retenir long temps sans faire tort à son courage. Nous auons veu vn Prince sorti d'vne des plus grandes maisons de l'Europe, & des mieux establies dans la France, qui s'est rendu suiuant de celuy qui est

ennemi iuré de ſa famille, depuis le ſiege de la Rochelle, & a fait vœu qu'il la ruineroit; à quoy il a deſia bien trauaillé. Celuy que nous deſignons n'a pas ſceu recognoiſtre, qu'on luy fera la grace du Cyclope, de le manger le dernier, apres qu'on aura fait vne ſeconde querelle à ſa femme: ce qui ſera bien aiſé, & arriuera bien toſt. Pour les Seigneurs, qui eſtoient des plus eſtimez de France, & qui auoient rendu beaucoup de preuues de leur generoſité; on s'eſtonne comme ces ieunes lions, qui auoient deſia ſecoüé leur crin, & fait ſentir leurs ongles, ſe ſont laiſſez emmuſeler & rendre eſclaues, parce qu'on les nourrit d'vne vaine eſperance, qu'il leur a fait quiter l'honneur ſolide pour courir apres vn ombre qui leur paroiſt plus grande. Apollonius voyant vn charlatan, qui auoit dreſsé vn lion à tendre la patte pour demander l'aumoſne, ſe prit à pleurer; & dit, qu'il auoit compaſſion d'Amaſis Roy d'Egypte, l'ame duquel eſtoit dans cet animal. N'eſt-ce pas vn obiect digne de larmes, de voir des eſprits que la creance publique tenoit pour genereux, mandier la faueur d'vn homme, qui fait ſemblant d'en vouloir faire part à pluſieurs, & la reſerue toute pour ſoy? C'eſt choſe bien plus eſtrange, que ces Meſſieurs flattent voſtre vanité, & ſe ſoumettent à vn vſurpateur, pour le porter ſur leurs eſpaules, & le mettre, s'ils pouuoient, ſur leurs teſtes. Entre ceux-là nous remarquons des Prelats, qui tiennent des premiers rangs en l'Egliſe, qui ont abaiſsé leurs dignitez & leur courage, iuſques à prendre des charges & qualitez de grand vicaire, & le contrerole de voſtre maiſon. Ie ne dis rien d'vn tas de flatteurs de toutes conditions, qui vous aſſiegent, & voſtre table; qui ſont payez aux deſpens du Roy & du public pour chanter vos loüanges, & pour vous ſeruir de mouchars. Entre ceux-là ſont vos eſcriuains à gages, qui ſont la plus part vos penſionnaires,
&

& comme domeſtiques, nourris & recompenſez pour aller de maiſon en maiſon releuer vos actions, & faire toutes les ſepmaines des libelles remplis de calomnies contre ceux que vous n'aimez pas, & farcis de flatteries pour vous. Vous imitez en cela ce Pſaphon, qui auoit dans des cages quantité de perroquets, merles, pies, geays, ſanſonnets, & autres oyſeaux de ſemblable nature; auſquels ayant enſeigné, auec vn tres-grand ſoin, à dire ſouuent *Pſaphon eſt vn grand Dieu*, & les ayant laſchez, ces eſcoliers qui repetoient touſiours la ſeule leçon qu'ils ſçauoient, attirerent le peuple ignorant à dreſſer des autels à cet impoſteur. Vos flatteurs, par parole, & par eſcrit, vous procurent tant qu'ils peuuent les meſmes honneurs; & ne tient pas à eux que vous ne montiez au ciel *par les eſchelons du menſonge*, ainſi que Tertullian diſoit *qu'on auoit entrepris d'y faire aller Romulus.*

Pardonnez moy, ſi ie vous dis, que prenant voſtre vol au ciel, ou aux eſpaces imaginaires, vous nous deuriez donner quelque benediction, pluſtoſt que les maledictions qui ſont dans vos eſcrits. Vous feriez mieux de nous laiſſer le preſent de la paix, à l'exemple de noſtre Seigneur, que de nous ietter dans la guerre, que vous procurez par ambition, ou prouoquez par le deſeſpoir. N'auez vous point de moyen de vous faire riche en loüanges, qu'en deſrobant tous les honneurs de la terre, ſans conſiderer que vous ſeriez bien mal-heureux, ſi vos vertus n'eſtoient releuées que par les vices d'autruy; ny vos belles actions recognuës, ſi celles de tout le reſte des hommes ne paroiſſoient fort laides?

Voy-là l'eſtat auquel voſtre orgueil & les flatteries vous ont reduit: qui eſt tel, ſi nous croyons à ſaint Gregoire, *que vous eſtes ſemblable à l'Ange apoſtat; parce que vous ne voulez pas eſtre ſemblable aux hommes qui ont eſté deuant vous, qui viuent auec vous, & qui viendront apres vous.* Gregor. in Paſt.

vous. Cette presomption desreglée pourroit estre excusée par la folie, si elle n'estoit accompagnée de malice, ou de rage, lors que vous rendez le principal obiect de vostre furie, la personne qui deuroit estre celuy de vostre recognoissance, ou au moins de vostre compassion. Vous estes tellement abandonné à vos passions, qu'il est hors de vostre pouuoir de les retenir; & la maladie de vostre esprit est si pressante, que vous ne sçauriez trouuer vn diuertissement.

Vous faites des propositions de respondre à la lettre de Monsieur, ou de luy faire vne belle remonstrance: apres cinq ou six lignes vous ne vous souuenez plus de vostre dessein; vous quitez là Monsieur, & deschargez vostre rage sur la Royne Mere de S. M. Il est impossible, que vostre cholere estant eschaufée, vous oubliez ce qui a esté par vn iuste iugement de Dieu, prouoqué par vostre crime, la seule cause du renuersement de vostre cerueau. Au lieu d'employer vostre plume pour la defense du Roy (comme vous dites) ou pour dresser vne belle instruction à Monsieur, vous iettez là le stile, & prenez la stillete pour blesser la Mere de celuy que vous voulez defendre, & de celuy que vous desirez d'instruire.

Ie diray bien d'auantage, sans apprehension de paroistre scandaleux, parce que ie suis tant que ie peux d'estre semblable à vos escriuains. Vous taschez de rendre leur plume plus cruelle que le foüet auec lequel ce sacrilege Estienne, Persan de nation, & le Moyne Theodote, semblable à celuy qui est aupres de vous, batirent la bonne & sainte Imperatrice Anastasia, Mere de Iustinian, surnommé Pogonat, ou la grand' barbe. Elle souffrit cet affront, pour s'estre opposée à la ruine de son fils, lequel vangea à son retour cette iniure: & les deux scelerats peu de temps apres furent brulez tous vifs. Il est vray que vous n'auez pas eu la puissance de venir à ces

extre-

extremitez; mais vous auez eu l'effronterie de batre iuſques au ſang, auec les foüets des langues & plumes meſdiſantes, la plus grande & la plus vertueuſe des Roynes de la Chreſtienté: elle poſſede auec cette qualité celle de Mere de voſtre Roy, & celle de voſtre Maiſtreſſe & Bien-factrice; & vous n'auez rien de grand que ſa bonté ne vous aye ou donné, ou fait donner. Ce qui eſt le plus faſcheux, eſt, que l'ingratitude ſoit cachée ſous la pourpre d'vn Cardinal; que vous ſoyez vn poireau ſur cette belle face; qu'on vous voye comme vne tache en cet habit des Princes Eccleſiaſtiques; que vous ayez fourni quelque ſuiet de meſpris aux eſprits foibles des enfans de l'Egliſe, & prouoqué les blaſphemes de ſes ennemis. On eſpere que ces maux ſeront reparez, non ſeulement par les blaſmes que ceux qui poſſedent plus dignement cette dignité eminentiſſime vous donneront, mais par les declarations publiques que ſa Sainteté fera à toute la Chreſtienté, que voſtre conduite, qui eſt contre les regles de Dieu, doit eſtre reprouuée. Le ſaint Pere garde les ordres de l'Euangile, il commence par les aduertiſſemens charitables, & particuliers: mais lors que ſa prudence aura recognu qu'ils ſont inutiles, & que les huilles qu'on veut mettre ſur vos playes ne font qu'allumer les feux de vos paſſions, elle employera ſans doute des remedes plus cuiſans. Apres qu'on aura rapporté à l'Egliſe, de laquelle il eſt le Chef en terre, ce que vous faites tous les iours contre elle en France, en Allemagne, & aux Pays bas, & les ſcandales que vous produiſez en iettant la diſcorde entre le Fils & la Mere, l'Eſpoux & l'Eſpouſe, & entre les Freres, on declarera que vous deuez eſtre tenu pour vn payen & publicain, qui ne voulez plus eſcouter la voix de voſtre Mere, mais qui entreprenez de ruiner celle des enfans de Dieu, comme vous faites celle des enfans de France.

Cette iustice fera changer de langage à tous ces bons Religieux, & petit peuple, qui vous ont estimé vn Beat, apres la prise de la Rochelle; & qui ont perdu vne partie de cette bonne opinion, lors que vous la faites fortifier pour la vendre ou la laisser surprendre. On commence à cognoistre que vous n'auez pas cherché la gloire de Dieu, mais la vostre; ny le bien de la Religion, mais vos auantages; que vous estes maintenant, non le fleau des heretiques, mais celuy des Catholiques; &, comme disoit le
Iere.50. Prophete, *le marteau qui brisez toute la terre*. Vous l'auez troublée par la guerre que vous mettez par tout, & par la faim & la peste qui l'accompagnent.

En quelle execration serez vous, & où trouuerez vous seureté, si tous les esprits sont destrompez, & si vos artifices ne peuuent plus cacher aux fols ce que les sages ont descouuert il y a long temps? C'est en vain que vous prenez & donnez la peine de faire des liures à vostre loüange & iustification, & pour des-honnorer ceux que vous auez ietté dans la misere. Le liure que vous auez rendu public, & qui est leu par les sçauans & ignorans, par les vertueux & vicieux, est celuy de vos actions, qui sont recognuës d'vn chacun; celuy-là refute tous ceux que les colporteurs de Paris crient, & que vous faites disperser
Ezec.43. auec beaucoup de soin. Comme le grand Dieu faisoit monstrer à son peuple, pour le confondre, la desolation que leurs pechez auoient mis dans le temple; il nous suffiroit aussi de faire voir les ruines que vous auez fait en France, & ailleurs, & de representer les effects de vostre ambition, iniustice, violence, & auarice, au lieu de nous amuser à respondre à vos escrits. Mais nous sçauons que vous estes pointilleux, & que vous & vos flatteurs taschez de tirer auantage de toutes choses, sur tout de nostre modestie. Vous la prenez pour confession des crimes que vous nous imposez, & pour vn adueu de ce qui est

eſt dit à voſtre loüange. Pour ces conſiderations, nous auons iugé qu'il eſtoit à propos, en vous marquant les fautes que vous auez fait, de vous cotter auſſi les calomnies & impertinences que vous auez eſcrit & fait eſcrire.

Nous commencerons par la Remonſtrance que vous auez fait à Monſieur, parce qu'on croit qu'elle eſt de voſtre ſtile; & que par honneur vous meritez de paſſer le premier entre les eſcriuains, afin que vous ſoyez premier en tout. Ie trouue à l'entrée, que vous auez bronché, & auez mal debuté, lors que vous dites, *Monſeigneur, les monſtres d'enuie, d'auarice, & d'ambition, qui vous enuironnent.* Ce mot de *monſtres* eſt capable de faire peur ou horreur: vous n'auez pas ſceu que les commencemens des eſcrits doiuent eſtre doux & honneſtes, pour obliger & engager toute ſorte de perſonne à les lire. Ces regles ne ſont bonnes que pour les ames exemtes de paſſion; la voſtre, qui eſt touſiours agitée par la cholere, la fait paroiſtre dans la premiere parole, & nous iugeons que voſtre diſcours ſera quelque monſtre, puis qu'il commence, *Monſeigneur, les monſtres:* certes vous deuiez vn peu flatter, auec la main plaiſante, le bras auquel vous vouliez bailler vn coup de lancette; mais vous le faites apres. Vous donnez des loüanges impertinentes à celuy que vous auez repreſenté comme enuironné de monſtres, qu'il n'a pas l'eſprit de recognoiſtre par leurs figures eſtranges, qui ont la teſte d'vn dragon d'enuie, les mains d'vne harpie d'auarice, & les ailes d'vne aigle d'ambition. On voit bien que vous n'eſcriuez pas auec intention de conuertir Monſieur, ny de l'inſtruire, mais de l'effaroucher, & de donner quelque apprehenſion de ſes monſtres au petit peuple, qui ſe doit mocquer de vos eſcrits malins, iniurieux, & impertinens.

Reſponſe à la Remonſtrance faite à Monſieur.

Apres les monſtres, vous taſchez de faire voir à Monſieur le beau viſage de la paix, *que vous dites eſtre grandement*

Pag. 5.

ment

ment alterée par ſon eſloignement. Qui eſt la cauſe de ce mal-heur ? ceux qui ſouffrent toute ſorte d'extremitez, ou ceux qui les font ſouffrir ? ceux qui ont empriſonné la Royne Mere, & chaſsé Monſieur Frere vnique du Roy, ou ceux qu'on a voulu accabler ? Il eſt certain, que la paix de la maiſon du Roy aſſeure la publique; que les troubles dans la ſource de noſtre bien paroiſſent dans tout le cours de la riuiere; qu'il eſt impoſſible que les chefs de la famille Royale ſoyent frappez, que tous les membres ne ſoyent eſtonnez : les nerfs, qui ſont les forces de l'Eſtat, ont leur origine en la teſte; elle ne peut eſtre bleſsée que tout le corps ne tremble. Trouuez vous eſtrange qu'vn Frere vnique d'vn Roy ſans enfans, prene quelque part à la conſeruation du Royaume ? ſe garde d'oppreſſion, & reſiſte à celuy qui a toutes les marques d'vn vſurpateur? Vous reiettez ce nom, iuſques à ce que vous ayez acheué ce qui eſt deſia bien auancé, & vous reſeruez le titre de Souuerain pour la derniere choſe que vous deſirez de prendre.

Nous confeſſons auec vous, & reſſentons plus tendrement que vous ne faites, que c'eſt vn grand mal-heur pour le peuple; & diſons auec ſouſpirs & larmes: *Cependant que le ſuperbe s'eſleue, le pauure eſt brulé.* Nous eſperons que l'vtilité publique ſera plus grande, que le mal qui ſera ſouffert par quelques particuliers. Si vous eſtiez charitable, vous y apporteriez le remede, qui eſt tres-aiſé, puis qu'il ne conſiſte qu'en voſtre retraite : mais vous eſtes obſtiné en vos pourſuites, & comme vous auez dit ſouuent, il faut que vous voyez iuſques où la fortune peut porter vn homme; ſans conſiderer que les felicitez ſont ſemblables aux palais enchantez de Menippus. Apres auoir veu beaucoup de maiſons & de meubles magnifiques, on ſe trouue aſſis ſur vn fumier. Les faueurs extraordinaires des Roys viennent auec impetuo-

ſité,

ſité, comme rauines qui paſſent auec vn grand bruit, & ne laiſſent que de l'ordure & du ſable. Si vous quitiez vos meditations de vanité, pour prendre comme Prelat de l'Egliſe, comme Chreſtien, & homme ſage, celle que ie vous fournis, nous aurions la paix, & vous feriez voir ſa beauté dans les terres de France, telle que vous taſchez de la depeindre dans vos eſcrits. Vous la deſchirez auec les meſmes mains qui prenent la plume pour nous faire voir ſon excellence; & vous eſtes conuaincu de pecher contre le ſaint Eſprit, en deſtruiſant vn bien duquel vous cognoiſſez les auantages.

Vous nous aſſeurez, *que le Roy eſt d'vn accez tres-facile:* & vous dites vray; on l'approche plus aiſement que vous. *Il eſcoute plus que Prince du monde les plaintes de ſes ſuiets:* vous ne mentez pas; mais il le feroit plus ſouuent ſans vous. *Tous ceux de la Cour luy parlent tous les iours:* nous l'aduoüons, pourueu que ce ne ſoit pas contre vous, & en particulier; vous y auez donné ſi bon ordre, que la verité des maux que vous auez fait, que vous faites & voulez faire, ne peut aborder le Roy: on fait plus d'eſſay des perſonnes qui doiuent entretenir S. M. que des viandes qu'elle doit manger. Si ceux qui ont vn grand intereſt à ſa conſeruation, & de ſon Eſtat, eſtoient aſſeurez que les chemins ſont auſſi bien fermez aux fieures qui peuuent ataquer ſon corps, comme aux lumieres qui peuuent eſclairer ſon eſprit, le leur ioüiroit d'vne grande tranquillité.

Vous ſçauez bien, & vous l'auez practiqué ainſi ailleurs, que c'eſt vn crime capital de parler à l'oreille du Roy, ſi on n'eſt dans voſtre cabale, & pour donner quelque aduis qui vous ſoit agreable ou profitable. Que ſi on auoit dit en ſecret quelque choſe indifferente, ſur la ſimple coniecture & iugement temeraire, vous rendez mauuais office à celuy qui a eſté ſi hardi, ſans vous eſtre affi-

dé, de parler ou en cachette, ou tout bas. La seconde fois qu'il entreprend la mesme chose, il est chassé par la supposition du crime, qui est auiourd'huy le plus grand, d'auoir intelligence auec la Royne Mere du Roy, ou auec Monsieur son Frere vnique. Vous sçauez bien que cette presomption a fait bannir les sieurs de Belingan & Iacquinot, premiers valets de Chambre fort fideles, & enfans de bons & vieux seruiteurs : que le mesme soupçon a fait commander de se retirer à Mrs de Souuray & de Liancourt, premiers Gentils-hommes de la Chambre, à Mr Desguilly, & à plusieurs autres : ils n'ont esté esloignez & disgraciez que parce qu'on a creu, que leurs charges & les bonnes graces du Roy leur donnoient les moyens & le credit de parler auec quelque liberté, & en secret. Personne ne l'oseroit entreprendre : il ne reste aupres de S. M. que vos creatures corrompuës, ou ceux que les frequens bannissemens & autres violences ont espouuantez, & ils souspirent pour la tyrannie que vous exercez sur l'esprit du Roy & sur leurs langues.

Par ces discours vous voyez que nous ne disons pas qu'il y aye du manquement du costé du Roy, qui ne sçauroit auoir cognoissance du mal, auquel par sa bonté & Iustice il apporteroit les remedes; estant enuironné de plus de gardes contre la verité, & contre ses amis & seruiteurs, qu'il n'en a contre ses ennemis. Nous pouuons dire, auec tres-grande douleur, que vous estes comme ces sorciers, qui pour faire voir des illusions enferment vn homme dans vn cercle, duquel il ne peut sortir; ou comme cet insolent Popilius, Romain, qui en fit vn à Antiochus pour faire resoudre là dedans tout ce qu'il auoit enuie de tirer de luy. Nous n'accusons pas le Roy, mais nous en auons compassion; & nous serions tres-marris de luy auoir donné la moindre partie du blasme, qui vous doit estre reserué tout entier : comme nous ad-

uoüons

uoiions qu'il n'y a point de Prince plus vertueux que luy, nous sommes aussi forcez de confesser qu'il n'y a point d'homme qui le soit moins que vous.

Il semble que vous entriez dans les reproches de ce que vous auez fait pour Monsieur; vous dites *que vous l'auez trouué esloigné des affaires, lors que vous y estes entré:* Pag.8. vous ne l'en auez pas approché, & l'auez esloigné non seulement des affaires, mais des bonnes graces & de la presence du Roy; l'auez poursuiui en armes, chassé hors du Royaume, & reduit par la saisie de ses reuenus, à l'assistance des estrangers. Vous ne luy auez iamais procuré du bien, & luy auez fait beaucoup de mal: c'est le premier Enfant de la maison, en laquelle vous n'estes & ne pouuez iamais estre que seruiteur: vous deuriez dire que vous estes inutile, comme nostre Seigneur vous l'enseigne, quand vous auriez fait tout ce que vous pouuez pour le seruice de celuy auquel vous estes obligé de le rendre.

Vous commencez les histoires du temps passé, par Pag.9. celles que vous dites que le Mareschal d'Ornano (que vous nommez Colonnel) a fait: vous luy donnez les qualitez *d'homme hardi, & ambitieux:* vous appellez hardis tous ceux qui ont entrepris de vous resister; & ambitieux, tous ceux qui ont voulu auoir quelque part à la puissance que vous auez desiré de posseder tout seul. Comme vous trouuez tous les iours quelque moyen pour faire du mal aux viuans que vous n'aimez point; vous inuentez aussi quelque crime contre les morts, qui ne se defendent pas. C'est donc depuis trois mois seulement, & quatre ans apres la mort du Mareschal, que vous auez sceu *qu'il formoit dedans la France, & au dehors, des grandes factions:* Pag.10. il le faut croire ainsi, parce que vous le dites sans preuue, comme vous l'auez fait mourir sans iustice; à laquelle vous le pouuiez renuoyer aussi

hardiment, que vous auez fait le Mareſchal de Marillac, pour faire deſplaiſir à la Royne Mere, deuant meſme qu'elle fuſt arreſtée. Ce que vous faites contre ceſtui-cy par corruption de teſmoins, vous l'auez fait contre l'autre par oppreſſion, n'ayant rien trouué dans ſes actions contre le ſeruice du Roy & le bien de l'Eſtat, auquel luy & les ſiens ont eſté tres-fideles & tres-vtiles. Maintenant vous nous voudriez perſuader, que ſon ombre a traité auec celle de feu Monſieur de Sauoye, auec lequel il n'a iamais eu intelligence en ce monde, ny à la Cour auec l'Abbé de l'Eſcaille ſon Ambaſſadeur. Vous n'apportez point de preuue de ce que vous dites; & la confirmation de ce que i'auance eſt tres-forte, parce que vous auriez eſté infidele au Roy, & auriez deſrobé vn grand exemple au public, ſi vous n'euſſiez fait chaſtier courageuſement par les Iuges ordinaires vne trahiſon faite contre le Roy & ſon Eſtat, par vn Mareſchal de France. La conſideration de Monſieur ne vous deuoit point retenir; vous luy auez fait plus de deſplaiſir de faire pourrir en priſon ſon ſeruiteur que vous des-honorez, que de le mettre entre les mains d'vn bourreau, qui d'vn ſeul coup euſt tranché ſa teſte & ſes miſeres: outre que ce ſupplice, ayant deſcouuert les pretenduës menées du Mareſchal, euſt peut-eſtre arreſté les deſſeins ſur l'Italie, & la ruine de tant de villes & de peuples, que vous faites ſortir de cette conſpiration, & qui viennent en effect pluſtoſt de voſtre ambition, & de vos querelles particulieres. Il faudroit eſtre beſte pour ne le croire pas, & on paſſeroit pour ignorant des affaires du monde, ſi on prenoit le change que vous voulez donner, pour tromper tous les viuans, aux deſpens de la reputation d'vn homme que vous auez fait mourir, & l'honneur duquel vous tuez auſſi impunement comme vous auez fait ſon corps.

Pag. 11.

Afin

Afin que vous ne croyez pas que ie ſois auſſi iniuſte que vous, & que ie n'approuue rien de tout ce qui part de voſtre plume, ie confeſſeray que i'ay trouué vn fort bon trait, & vne belle verité que vous auez dit, en voulant faire le Politique & homme ſerieux; voi-cy vos paroles: *Ne doutez pas, Monſeigneur, que les deſſeins de ceux qui ont l'honneur d'approcher les grands Princes, ne montent touſiours, & qu'apres s'eſtre donné creance aupres de leurs maiſtres, ils ne les portent à tout entreprendre. Il y en a peu qui le facent pour auancer leur gloire, mais pour leur teſmoigner qu'ils leur ſont tout à fait neceſſaires, & de là s'acquerir vne auctorité dans leurs actions, dont bien ſouuent ils abuſent.* Ie croy que Dieu vous a forcé, comme il a fait quelquefois le malin eſprit, de dire ces belles veritez, que nous recognoiſſons par vne mal-heureuſe experience en vous. Nous ne les auons pas deſcouuertes encore dans les actions des ſeruiteurs de Monſieur; auquel l'exemple de voſtre inſolence, & de l'abus que vous faites de l'auctorité du Roy voſtre Maiſtre, ſeruira de meilleure inſtruction que tout ce que vous pouuez iamais eſcrire. Pag.12. Pag.9.

Vous parlez apres à voſtre mode par enigmes, comme les Oracles; pour taſcher de perſuader que les factions du Colonnel ont eſté grandes, & que Monſieur en a voulu entreprendre pour le ſalut de ſon ſeruiteur: qui doute qu'il ne l'euſt tres-aiſement tiré de priſon, ſi le reſpect qu'il a touſiours rendu au Roy n'euſt retenu ſon courage & ſa main. C'eſt faire tort à l'innocence, de la deliurer par la violence, qui fait ſoupçonner qu'on craint la deſcouuerte de quelque crime: celuy qui en eſt exemt, doit pluſtoſt eſtre accompagné au ſupplice auec larmes, que d'en eſtre retiré auec les armes. Le Fils de Dieu tanſa le Diſciple, qui le vouloit garantir d'oppreſſion auec l'eſpée. Le maiſtre s'accuſe, qui rompt la priſon dans laquelle on a mis ſon ſeruiteur. Il faut faire ce qu'on peut Pag.13.

auec ſollicitations & prieres, pour conſeruer la vie à vn homme de bien ; mais il ne ſe faut pas rendre coulpable, pour monſtrer qu'il ne l'eſt pas. Monſieur & ſon Conſeil ont ſuiui ces maximes, en l'affaire du Colonnel : on n'a point fait d'entrepriſe pour le mettre en liberté, parce qu'on n'a pas creu qu'on le peuſt faire mourir par iuſtice ; & on a eſperé que le temps, qui a eſté preuenu par ſa mort, pourroit faire cognoiſtre la verité.

Pag.14. *C'eſt vn crime*, dites vous, *d'attenter aux Miniſtres de l'Eſtat, qui ſont comme les organes de la Monarchie.* Vous appellez *attenter aux Miniſtres de l'Eſtat*, de leur reſiſter, ou de faire paroiſtre leurs mauuais deſſeins, non pas d'entreprendre ſur leurs perſonnes. Vous ne doutez pas, que ſi on euſt voulu prendre ce chemin, que quelques eſprits violens croyoient eſtre le plus court, on n'en fuſt venu à bout, nonobſtant toutes les gardes qui vous donnent la hardieſſe de faire mal, & oſtent l'apprehenſion d'en receuoir. Vous ne prenez auſſi ce mot *d'attenter*, que pour s'oppoſer ; en quoy vous me pardonnerez, ſi ie vous dis librement que vous auez tort de parler en ces termes. Vous ne doutez pas, par exemple, qu'vn Frere vnique d'vn Roy ſans enfans, ne puiſſe ſe faire entendre par viues raiſons, & meſmes par armes s'il y eſtoit contraint, contre vn Miniſtre d'Eſtat qui prendroit toutes les marques d'vn vſurpateur, & qui voudroit perdre tous ceux qui ont quelque intereſt à la conſeruation du Roy, & de ſon Royaume : voſtre propoſition eſt donc trop generale. Or vous ſçauez bien, qu'vn organe ou membre eſtant pourri on le retranche ſi on peut, de peur que la gangrene ne ſaiſiſſe le cœur, & qu'il ne ſe face tranſport au cerueau ; ce qui cauſe des terribles conuulſions, & en fin apporte la mort : il la faut touſiours preuenir, ſi on peut, iuſques à employer le fer & le feu, s'il eſt impoſſible de ſauuer autrement tout le corps. Pour vn homme qui vſe

ſouuent

ſouuent de la medecine, vous eſtes auſſi mauuais Medecin qu'Eſcriuain.

Vous faites paroiſtre que voſtre Remonſtrance, qui deuroit eſtre remplie de reſpect (ſi voſtre intention eſtoit que Monſieur en fiſt ſon profit) n'eſt autre choſe qu'vne meſdiſance, & vn deſcri de ſa perſonne, ſi elle en pouuoit receuoir par la voſtre. Vous luy dites, *que la vanité de ſes efforts l'a deſcredité dans la France, & chez les eſtrangers.* Ces efforts ont eſté inuiſibles par le paſſé; ce mot ſignifie vne entrepriſe ouuerte par les armes qui n'ont pas reuſſi: nous n'en auons point veu d'heureuſes ny de mal-heureuſes, deuant la publication de voſtre eſcrit: vous auez eu ſans doute des viſions; elles vous ſont ordinaires, ſur tout quand vous craignez & deſirez. La France, & les autres Pays, ont tres-bonne opinion de la perſonne de Monſieur; l'auront de la prudence de ſes reſolutions, lors que vous le contraindrez d'en prendre des genereuſes, & loüeront ſes executions, ſi le ſalut du Roy & de l'Eſtat l'obligent à en venir iuſques là. Pour lors on fera trouuer faux ce que vous dites, *que Monſieur eſt pour eſmouuoir des grands troubles, & pour en terminer bien peu.* Sans doute vous auiez deuant les yeux voſtre fortune, lors que vous auez eſcrit de celle de Monſieur. Vos exploits paroiſſent grands auec des lunettes d'approche, que la flatterie & la preſomption vous ont donné. Ceux qui voyent ſans artifice ce que vous auez fait, trouuent que vos deſſeins ont eu quelque proſperité iuſques à preſent, parce que vous n'auez rencontré perſonne qui vous aye reſiſté viuement, & que trois choſes vous ont grandement aidé: la foibleſſe de vos ennemis; la mort, ou procurée ou autrement arriuée, de ceux qui vous pouuoient arreſter, en faiſant cognoiſtre la verité au Roy, ou en s'oppoſant genereuſement à vos entrepriſes; & en troiſieſme lieu le nom du Roy, ſa conduite, ſes forces reglées,

Pag. 14.
Pag. 15.

glées, & ſes Finances. Auec tous ces auantages nous ne voyons rien de parfait; & pouuons dire auec verité que toute l'Europe, mais principalement la France, ſont eſmeües par voſtre imprudence & malice. Perſonne ne peut croire, que vous ayez moyen de bien deuider toutes ces fuſées, ſi vous n'employez les Parques, comme vous auez deſia fait fort ſouuent, pour couper beaucoup de filets: mais ſouuenez vous auſſi, qu'elles portent des ciſeaux pour le voſtre; vous n'eſtes qu'vn ſeul homme, mortel, & de petite ſanté.

Pag. 15. Vous entrez dans la raillerie, & teſmoignez d'auoir du regret, *que Monſieur n'aye fait election de miniſtres ſemblables à ceux du Roy; parce que vous ne ſeriez en peine, que d'eſcrire les combats qu'il auroit gaigné ſur les ennemis de l'Eſtat, & la priſe de tant de villes, où ſa naiſſance & ſon courage luy donnent droit.* A la verité ſi Monſieur auoit la bourſe & les armes deſquelles vous diſpoſez, il auroit fait ce que vous faites ſemblant de deſirer. Vous l'auez touſiours empeſché, n'ayant peu ſouffrir qu'il aye commandé dans les armées; & ayant donné des ialouſies eſtranges au Roy, parce que vous auiez apprehenſion de la puiſſance de Monſieur; & auſſi que la vanité & l'auarice vous ont porté à eſtre Generaliſſime. Vous eſtes remercié des belles offres que vous faites d'eſtre eſcriuain des exploits de Monſieur. Il dit qu'outre que vous eſtes peu veritable, & n'eſtes point iudicieux, vous auez vn ſtile fort groſſier; il veut auoir vn meilleur trompette de ſa gloire: & comme il ne deſire point d'hiſtorien paſſionné pour luy, il reiette ceux qui mentiroient contre luy: outre cela il voit, que vous eſtes tellement acouſtumé à vous atribuer l'honneur de toutes les executions, que vous ne laiſſez rien ny au Roy, qui a commandé, ny à ſes ſeruiteurs qui ont eſté dans les perils, & ont perdu la vie, lors que vous eſtiez mieux gardé que le Roy voſtre

Maiſtre,

Maiſtre, & dans vn logement bien retranché, celuy de S. M. ne l'eſtant pas.

Apres auoir teſmoigné voſtre regret de ce que vous ne pouuez eſtre l'hiſtorien de Monſieur, vous faites voir que vous voulez eſtre denonciateur contre luy, & ſon Iuge, *ſur la depoſition de Chalais, & de ceux qui viuent encore; leſquels ſe rengeans dans la miſericorde du Roy, ont fait paſſer Monſieur pour coulpable en quelque choſe.* Voy-là voſtre diſcours : contre lequel, pour ce qui regarde le Comte de Chalais, on employe ce qui eſt dans la lettre de Monſieur; à quoy vous n'auez rien peu repartir. Ce qui deſcouure voſtre malice, eſt, que vous faites ſemblant dans deux ou trois mots de cacher des grands myſteres, qui ont eſté eſuentez; ce que vous diſſimulez. Il faudroit auoir les depoſitions, & le procez, pour le produire contre ceux que vous deſirez de rendre ſuſpects : mais comme vous auez ſacrifié vn homme à voſtre artifice, vous auez auſſi ſacrifié toutes les procedures qui ont eſté faites contre luy, & ſes declarations, à l'honneur des perſonnes qui ſeruent à preſent à voſtre deſſein. Nous ne condamnons pas les Iuges, mais les teſmoins que vous auez corrompu : & nous ne declarons pas innocent celuy qui par vos perſuaſions & promeſſes d'impunité s'eſt confeſsé coulpable; il meritoit de mourir pour cette laſcheté, mais non pas d'eſtre haché de trente deux coups. Si ſon procez ne faiſoit voir vos tours de ſoupleſſe, non les mauuais deſſeins des Miniſtres de Monſieur, vous l'auriez pluſtoſt conſerué pour le mettre en lumiere, que de le ietter dans le feu, comme vous auez fait.

Quand aux abolitions qui ont eſté priſes, vous declarez aſſez par la ſuite de voſtre diſcours de qui vous parlez. Pour laiſſer à part les pieces qu'on a ioüé pour extorquer quelque confeſſion ſi generale qu'elle ne conclud rien; vous ſçauez bien dans voſtre ame, & quand vous

Pag.16.
Pag.17.

ſeriez ſi effronté de le deſnier, les lettres du grand Seau & les regiſtres du Parlement prouueroient contre vous, qu'il n'y a aucune declaration ny contre Monſieur ny contre ſes Miniſtres. S'ils auoient eſté chargez en quelque choſe, ils auroient eſté obligez de prendre vne abolition, deuant que de s'aſſeoir auec vn mortier ſur les fleurs de Lis du Parlement. A quoy penſez vous ? mais à quoy ne penſez vous pas ? n'eſt-ce pas ſur cette calomnie horrible que vous deſirez d'appuyer vos menaces de Charles de Lorraine ? Prenez garde que vous n'ayez pris la tour de Loches pour celle d'Orleans; & que vous ne ſoyez pluſtoſt le Cardinal de Balüe, que Gaſton de France Charles de Lorraine. Monſieur eſt vne perſonne, pour la conſeruation de laquelle tout le public s'intereſſe, comme il fait pour voſtre ruine, ou pour le moins, pour celle de voſtre auctorité. On vous iuge ſi pernicieux, qu'il n'y a iamais eu monſtre contre lequel tant d'hommes ſe ſoient armez, comme on en verroit pour vous exterminer, ſi le Roy vous auoit abandonné, deuant que vous ayez le loiſir de baſtir cette grande & forte Ville, de laquelle les Commiſſaires de S. M. ont deſia tracé les murailles. On eſt ſeulement en peine de ſçauoir le nom que vous luy donnerez : on dit, que ſi vous luy laiſſez celuy de Richelieu, on l'appellera Riche lieu des ruines de la France, Riche lieu de la deſolation de l'Eſtat, Riche lieu du ſang du peuple, Riche lieu des larrecins faits au Roy & aux gens de guerre. Quelques vns ont voulu dire, que Boiſbel ayant eſté baſti, il n'y a pas long temps, on appelleroit voſtre ville Babel, apres les confuſions que vous auez mis dans le Royaume, dans la maiſon Royale, dans les Loix, & dans les Finances. On adiouſte, que vous ferez vne tour au milieu, comme Nemrod, pour donner l'eſcalade au Ciel, apres que vous aurez pris toute la terre & la mer : mais Dieu vous arreſtera

par

par la diuerſité des langues. I'ay auſſi eſcouté quelques perſonnes, qui ont dit qu'il y auoit dans les Indes Orientales vne Iſle de larrons : ſans aller ſi loin, l'Iſle d'Oleron a eſté appellée par les anciens l'Iſle des larrons ; vous ne vous contentez pas d'en eſtre Gouuerneur & Seigneur, mais vous auez voulu auoir en terre ferme vne ville des larrons : & c'eſt peut-eſtre, pour ce ſuiet que M[r] le Surintendant des Finances y a deſia fait baſtir le premier & le plus grand logis, & y a retenu place de bonne heure: cela ſoit dit en paſſant.

Vous eſtes en belle humeur, lors que vous dites, *que depuis que le S[r] de Monſigot a debité les notions qu'il auoit acquiſes, pendant qu'il eſtoit Secretaire du Conneſtable de Luynes, les affaires de Monſieur ne ſe faiſoient pas ſi à contretemps*. Ie n'ay rien à reſpondre à voſtre raillerie, qu'vne choſe : c'eſt qu'on vous cognoiſt pour vn homme qui ne craint pas tant les grandes *notions*, puis qu'il vous plaiſt qu'on ſe ſerue de ce mot, comme les courages bien reſolus, qu'il faut oppoſer à vos fineſſes pour vous combatre par armes contraires. Ceux deſquels vous vous mocquez comme groſſiers, & que vous dites *auoir fait des lourderies*, ont eu aſſez d'eſprit pour cognoiſtre vos artifices ; ont beaucoup de generoſité pour s'y oppoſer, vne tres-grande fidelité pour ſeruir leur Maiſtre, & vne parfaite recognoiſſance du bien qu'ils en ont receu. Vous n'auez pas ces belles qualitez, vous eſtes plus fin, parce que c'eſt vn vice ; & n'eſtes pas ſi prudent, parce que c'eſt vne vertu. Pag. 18.

Vous remarquez les fautes que ſon conſeil a fait commettre à Monſieur, qui ne ſont pas en ſi grand nombre que les voſtres, parce que vous n'en cottez que trois. La premiere eſt, *qu'ils luy ont fait quiter le ſiege de la Rochelle pour le ramener à Paris*. Voſtre face deuroit eſtre auſſi rouge que voſtre robe, ſi l'effronterie ne vous auoit plus oſté Pag. 19.

de bon ſang, que les frequentes ſaignées, de mauuais. Ne vous ſouuenez vous point de ce que vous auez fait eſcrire dans le libelle de voſtre Defenſe, imprimé vn mois deuant voſtre Remonſtrance, *que le Roy, qui n'a iamais voulu faire la guerre par procureur, auoit deſiré de commander au ſiege de la Rochelle?* Monſieur s'en retira, non ſeulement à cauſe de l'arriuée de S. M. qui luy oſtoit ſa charge par ſa preſence; mais encore, parce que vous fiſtes auſſi toſt les actions de Lieutenant Generaliſſime, & en priſtes toutes les marques. Deuant que Monſieur partiſt, voſtre temerité fut ſi grande, que de faire entrer en faction deuant voſtre logis le regiment des gardes du Roy, l'ayant fait retirer de celuy de Monſieur: il ne pouuoit plus ſouffrir cette inſolence, ſans ſe porter à vne grande extremité contre vous; ny eſtre plus long temps qu'auec deshonneur dans l'armée, en laquelle voſtre ambition ne luy laiſſoit plus que la qualité de volontaire. Tant s'en faut donc qu'il aye eſté mal conſeillé par ſes ſeruiteurs, qui furent d'auis qu'il ſe retiraſt; qu'au contraire ils ſont dignes d'vne grande loüange de ce que la generoſité de leur Maiſtre, qui ne pouuoit ſouffrir voſtre orgueil, & ſa prudence qui ne le voulut point chaſtier, furent accompagnées de leur approbation. Ie vous prie, pour l'honneur que ie porte à voſtre dignité, non pas d'eſcrire auec plus de pudeur (car ie croy auec grand regret, que vous l'auez toute perduë) mais auec vn peu d'auantage de memoire; & de concerter vos eſcrits, afin que les propoſitions nouuelles ne ſoyent pas contraires aux anciennes. Comment pourriez vous remarquer ce defaut, & auoir ſouuenance de ce qui a eſté eſcrit vn mois auparauant, veu que les paſſions qui vous agitent, vous oſtent en eſcriuant dans la ſeconde feüille, ce que vous auez couché ſur la premiere? Pour vous monſtrer que ie me trompe moins que vous, prenez garde, s'il vous plaiſt, qu'apres

qu'apres auoir deteſté en cet eſcrit *les troubles que Monſieur pourroit faire*; apres luy auoit predit *qu'il ne peut rien entreprendre contre la volonté du Roy qui luy reuſſiſſe bien*; meſmes apres l'auoir *declaré incapable de conduire à vne fin glorieuſe ce qu'il auroit commencé*; vous luy dites ſur le ſuiet de la Princeſſe Marie, *que tout le monde ſe preparoit pour l'aſſiſter dans vne boutade d'amoureux, & qu'il euſt trouué vingt mille ieunes hommes qui pouuoient enleuer ſa Maiſtreſſe:* n'eſtoit-ce pas vne ſedition, de ſe mettre à la teſte d'vne ſi grande armée; & vne violence, de rompre la maiſon du Roy? vous monſtrez ſes forces à Monſieur, & luy enſeignez qu'il doit dans quelques rencontres s'en ſeruir. Mais vous dites, *que celuy de l'enleuement de cette Princeſſe n'euſt point fait de deſplaiſir au Roy.* Qui pouuoit eſtre aſſeuré que cette diſpoſition fuſt dans l'ame de S. M. qui faiſoit paroiſtre tout le contraire? Vous qui auez touſiours ioüé les deux ieux, qui ne ſçauriez faire autrement, & cherchiez en ce temps là, comme vous faites à preſent, des pretextes pour ruiner Monſieur dans l'eſprit du Roy, euſſiez crié au tumulte, à la ſedition. Vous euſſiez eu peur que ces vingt mille hommes, ayant aſſiſté Monſieur en cette occaſion, ne l'euſſent vn iour ſuiui contre vous. Voſtre diſcours eſt bien eſloigné de voſtre penſée; vous le faites plus ſeruir au temps qu'à la verité, & vous le changez ſelon que les ſaiſons & les paſſions vous conduiſent.

Ie n'en vois qu'vne qui demeure touſiours ferme, qui eſt celle qui prend ſuiet de toutes choſes pour meſdire de voſtre Bien-factrice, & pour luy oſter tous les droits que Dieu & la nature luy donnent ſur ſes Enfans. Vous dites *que ſi Monſieur euſt enleué auec vingt mille hommes la Princeſſe Marie, il n'euſt offenſé que la Royne ſa Mere, & qu'il n'y a point de loy qui nous oblige d'obeir à nos parens en leurs paſſions.* Voy-là des belles maximes pour vn Preſtre,

pour vn Theologien, pour vn Euesque, pour vn Cardinal, & pour vn seruiteur tres-obligé : toutes ces qualitez rendent vostre crime autant infame, comme elles sont honnorables. Monsieur, dites vous, *n'eust offensé que la Royne sa Mere.* Est-ce vne personne de si petite importance, qu'il ne faille point apprehender de la fascher? n'est-ce pas vne Royne, vne Mere, & vostre Bien-factrice? La premiere condition qui a fait Monsieur vn grand Prince, ne luy donne point de priuilege de mespriser sa source, mais de l'estimer d'auantage ; parce qu'elle est celle non seulement de la vie, mais de la qualité qu'il possede. Tant s'en faut donc que les Roys, & les Enfans des Roys, puissent estre dispensez par leur puissance du respect qu'ils doiuent à leurs Meres, que les biens qu'ils ont receus de la fidelité de leur mariage, & par les soins de leur education, estans beaucoup plus grands que ceux que le reste des hommes tire de ses parens, les Princes sont obligez par la loy de Dieu & de la nature, de tesmoigner plus de recognoissance à ceux qui leur ont donné les couronnes auec la vie. L'Escriture sainte, qui
Eccli. 3. a dit, *que celuy-là est maudit de Dieu qui afflige sa Mere*, ne vous a pas enseigné de dire à vn enfant, *Vous n'eussiez offensé que la Royne vostre Mere.* Le mesme liure de
Eccli. 3. Dieu, qui dit *que la benediction du Pere affermit la maison des enfans, & que la malediction de la Mere arrache les fondemens* ; vous aduertit qu'il ne faut iamais dresser sa famille, & bastir sa maison (ce qui se fait par le mariage)
D. Ambros. de Benedictionib. contre la volonté des Peres & Meres. Saint Ambroise dit *qu'il faut auoir apprehension de leur malediction mal fondée.* Saint Augustin l'asseure, *que la vergongne naturelle*
August. de Ciuit. Dei. *retient tousiours quelque respect enuers les Parens, qui ne peut*
Origenes. *estre effacé par la plus grandé malice.* & Origene a dit *que le nom du Pere est de grand mystere, & celuy de la Mere de grande reuerence.* Si vous auez apporté l'attention que nostre

noſtre reſpect doit à la parole de Dieu, ſans faute vous aurez remarqué, que ſa Prouidence recommande auec plus de ſoin, & ſous des plus grandes peines, l'honneur & l'obeiſſance que les enfans doiuent à leurs Meres; à cauſe que l'infirmité de leur ſexe eſt ſouuent expoſée au meſpris & iniures de leurs enfans qui ont plus de puiſſance, & quelquefois ſont en condition plus releuée. Si le liure de Dieu nous enſeigne, que *celuy qui ſe mocque de ſon Pere, aura les yeux creuez par les corbeaux & par les aigles:* elle nous monſtre auſſi, que pour eſtre condamné à ce ſupplice, il ne ſe faut pas mocquer de ſa Mere; mais qu'il ſuffit *de ne faire point aſſez d'eſtat des douleurs de ſon acouchement.* Si *le deſplaiſir du Pere qui vient de la part de ſon fils, rend celuy qui en eſt aucteur infame & mal-heureux;* les meſmes punitions luy arriuent, *s'il donne ſuiet à ſa Mere de s'enfuir, ou de ſe retirer d'aupres de luy.* Si *celuy qui abandonne ſon Pere perd la reputation; celuy qui aigrit ſa Mere, a la malediction de Dieu:* qui eſt plus horrible que la perte de l'honneur. Mais que dirons nous liſant dans le liure de Dieu, que ſa bonté a eu tant de ſoin des Meres, & particulierement des Vefues, qu'elle nous promet *que ſi nous diſſimulons les fautes de nos Meres quand elles auroient failli, nous en receurons du bien, que la iuſtice de Dieu ſera pour nous, qu'au iour de l'affliction elle nous deliurera, & meſmes qu'elle effacera nos pechez.* Si vous dites ce que voſtre malice pluſtoſt que voſtre ignorance a perſuadé à vn Roy craignant Dieu, que toutes ces ordonnances en faueur des Meres ſont reglées par les intereſts d'vn grand Eſtat, auquel les Souuerains doiuent plus qu'à ceux qui les ont fait hommes: ie vous reſpondray, que voſtre paſſion & voſtre intereſt ne doiuent pas eſtre les iuges de ce different, mais les Peres de l'Egliſe, qui ſont les vrais interpretes de la volonté de Dieu. Saint Ieroſme vous dira, que le Sauueur du monde blaſme les Phariſiens pour auoir

Prou. 30. Prou. 19. Eccli. 3. Eccli. 3. Hieron. in Matth. cap. 6.

auoir enſeigné aux enfans de preferer le ſacrifice à la nourriture des Peres & Meres : d'où ie tire cette conſequence, que ſi Dieu prefere l'aſſiſtance qu'on doit aux Parens à vne action de Religion, il n'y a point de conſideration politique qui doiue faire priuer des alimens & de ſes biens propres vne Mere, qui n'eſt accuſée que de ne s'eſtre point accordée auec vous. V. E. ſçait bien auſſi, que la propoſition du ſalut de l'Eſtat, preferable à celuy de quelque particulier, n'a point de force, ſi on ne fait voir que le crime de cette perſonne va iuſques à la ruine du public. C'eſt ce que nous n'auons pas veu iuſques à preſent en la Royne: mais nous ſçauons par vne miſerable experience, que voſtre conduite, depuis ſon empriſonnement & eſloignement, a fait cognoiſtre que vous eſtiez ce criminel, qu'il failloit pluſtoſt perdre ſans violer la nature, que de ruiner vn grand & puiſſant Royaume, qui ne ſe perd que pour conſeruer voſtre fortune. Dites moy de grace, Monſeigneur, le ſalut de cet Eſtat que vous voulez ſauuer par la miſere de la Royne, eſt-il plus precieux que le ſalut general de tout le monde ? le Roy eſt-il plus grand & plus abſolu que le Fils de Dieu ? & ne croyez vous pas que toute l'Egliſe eſt de plus grande importance qu'vne Principauté de la terre?

Ambroſ. libro 3. Epiſtolarum Epiſt. 25.

Cependant ſaint Ambroiſe nous aſſeure, que *le Fils de Dieu en l'arbre de la Croix differa la concluſion du ſalut des hommes, pour donner à ſa Mere les teſmoignages de l'honneur qu'il luy deuoit.* Le meſme Docteur paſſe plus auant, & dit : *Ce vainqueur de tous les tourmens fiſt plus d'eſtat des offices de pieté qu'il rendit à ſa Mere, que de l'ouuerture du Paradis.* & il me ſemble que ce diſcours eſt fondé ſur ce que l'ouuerture de Paradis eſtoit vne action de grace : mais honnorer ſa Mere eſtoit vne action de iuſtice. Pour vous monſtrer que ie ne me trompe point, eſcoutez ſaint Paulin de Nole qui eſtoit François de nation, & grand

Prelat,

Prelat, mais non pas corrompu, comme l'Euesque de saint Malo, vostre pretendu Theologien: ce bon saint & sçauant Docteur dit, que *le Fils de Dieu en recommandant sa Mere à son disciple saint Jean, legà à vn homme les droits de la pieté humaine.* Vous voyez par ces admirables paroles, que la Diuinité n'effaçoit pas les droits que la Vierge auoit sur l'humanité: & vous voulez que la Royauté les efface en telle façon, qu'elle ne donne rien à la Mere pour des raisons d'Estat. Elles ne peuuent rien contre les loix naturelles & diuines, quand mesmes ces considerations seroient veritables: mais les vostres ne sont qu'imaginaires, & faintes par vostre mauuais dessein, & horrible vangeance. Ah Monseigneur! s'il plaisoit à V. E. & à vos deux Theologaux, de proposer ces saintes loix de Dieu, & ces belles pensées des Peres de l'Eglise à vn bon Roy, vous trouueriez que son ame, portée au bien, les receuroit auec plus de facilité qu'elle ne fait vostre fausse doctrine. Nous sommes bien informez, que S. M. a tesmoigné vne si grande repugnance, qu'elle a souuent souspiré, pleuré, arraché ses cheueux, & mordu ses ongles, apres vous auoir escouté sur ce suiet. Vous n'auez point eu de moyen (ie ne dis pas pour estouffer ses sentimens, car ils ont encore quelque vie de laquelle vous vous defiez, mais pour les appaiser vn peu) qu'en vous seruant du pretexte de la Religion contre la Religion de la nature, & de l'Escriture, pour surprendre vn Prince Religieux. Vous direz que ie faits le Predicateur: ie ne le contrefaits point, car ie le suis, non du mensonge, mais de la verité; pour laquelle ie sacrifieray ma vie aussi librement comme i'ay fait mes biens, desquels vous auez disposé. Pour vous rendre le bien pour le mal, ie represente auec charité à V. E. ce qu'elle a peut-estre preschè autrefois: mais ie crains que ces instructions, dignes d'estre données à vn Roy par vn Cardinal, n'ayent esté

S. Paulinus Epistolâ 58. ad Augustinum: *Delegat homini iura pietatis humanæ.*

effacées de voſtre memoire, au meſme temps que l'ingratitude vous a fait oublier les bien-faits de celle qui vous en a tant donné, qu'elle s'accuſe d'auoir confondu voſtre memoire. Il vous deuroit reſter vn peu de conſcience pour retenir voſtre main, lors qu'elle eſcrit ces paroles ſcandaleuſes, *qu'il n'y a point de loy qui nous oblige d'obeir à nos Parens en leurs paſſions.* Vous ne ſçauez donc pas, que les paſſions des Peres & Meres ſont excuſées deuant Dieu, & par les hommes ſages; & que noſtre Seigneur reprit bien les deux Diſciples, non la Mere, qui auoit fait vne demande qui partoit d'ambition. On ne peut pas aimer beaucoup les ſiens ſans paſſion, puis que l'amour eſt vne paſſion : on ne ſçauroit craindre pour les ſiens ſans paſſion, autrement la crainte ne ſeroit pas vne paſſion. Si les enfans eſtoient diſpenſez d'obeir à leurs Peres & Meres, quand ils ont quelque paſſion pour eux, ils ne leur obeiroient iamais. Il n'y a rien qui nous puiſſe tirer de ce deuoir qu'vn commandement de Dieu, auſſi clair qu'eſt celuy qui a dit, *Honnoré ton Pere & ta Mere, afin que tu viues longuement ſur la terre.* L'Egliſe demande pour les mariages leur conſentement, la iuſtice du monde le veut auſſi; on tient pour vn rapt ceux qui ſont faits autrement. Nous auons veu bien ſouuent, qu'ils ſont punis dans l'an, de quelque notable iugement de Dieu, dans lequel vous voudriez precipiter Monſieur, pour vous en defaire, ou pour le priuer de la benediction d'vne belle ſuite d'enfans, que vous apprehendez. Contentez vous d'auoir defendu la predication de la quatrieſme loy de Dieu; ne la deſtruiſez point par eſcrit, & par mauuais exemple : vous portez les deux tiers du Royaume à deſirer voſtre ruine, lors que vous mettez la guerre & la deſolation dans les familles, en deſbauchant les enfans, & attirant ſur eux la malediction de Dieu : il a voulu que le meſpris enuers les Parens ſoit puni,

puni, de la mesme peine qu'il a ordonné aux blasphemateurs de son nom.

Æquali pœnâ in Deum blasphemantes & Parentibus maledicentes puniuntur.

Ie veux encore auoir cet auantage de vous conuaincre de malice, lors que vous faites passer la Royne Mere du Roy pour passionnée contre le mariage de Monsieur auec la Princesse Marie. Ie soustiens que la resolution de s'y opposer partoit de prudence : vous le sçauez aussi bien que moy ; & quel a esté le suiet de la sage apprehension de la Royne Mere. La personne estoit tres-agreable pour son merite & plusieurs belles qualitez que chacun recognoist en elle ; il n'y auoit point d'inimitié contre sa maison, qui arrestast le contentement des siens. Monsieur l'a recognu, & s'est retiré peu à peu de cette recherche : les conseils de ses seruiteurs que vous blasmez, ont esté tres-fideles. Vous faites semblant de l'ignorer, & nous ataquez sur ce rencontre, parce que vous croyez bien que vostre insolence ne forcera point nostre discretion à publier le secret de cet affaire.

Exod. 25 Leuit. 20 Matt. 15.

Vous estes abominable, en prenant occasion des meilleures actions de la Royne Mere du Roy, & des plus auantageuses à ses Enfans, pour la diuiser d'auec eux : vous vous rendez detestable deuant Dieu, qui ne peut auoir horreur de celuy qui seme la discorde entre les freres, qu'il n'en aye beaucoup d'auantage du meschant qui la iette entre la Mere & les Enfans. Pag. 22.

Vostre rage ne s'arreste pas apres auoir produit la mauuaise intelligence entre le Roy & la Royne sa Mere : vous voulez que la desunion soit auec Monsieur : vous la chargez de tous les desplaisirs qu'il a receu ; & representez les effects de son amour & sagesse, comme actions de haine & de vangeance. Quel feu, s'il n'est d'enfer, peut chastier vostre crime ? & quelles peines, si elles ne sont eternelles, seront suffisantes pour respondre à vos pechez ? La personne que vous deuriez le plus espargner

parlant à ſon Enfant, eſt celle que vous deſchirez plus cruellement. La Princeſſe qui vous a chargé de tant de bien-faits, eſt celle que vous chargez de tous les maux du monde, pour l'acabler dans la ruine de ceux, que la Prouidence de Dieu a tiré de ſon ventre. Laiſſez luy (ſi la furie le vous peut permettre) le plus ieune de ſes Fils, apres luy auoir deſrobé le cœur du plus grand, & que pour l'appuy de cette Monarchie elle s'eſt priuée de la douce preſence & conſolation de trois Filles.

Vous dites à Monſieur, *que la Royne ſa Mere toute pleine de deſirs de vangeance contre la maiſon de Mantoüe a ſans ceſſe trauerſé ſes affaires, pour en perdre le chef.* Vn ancien Docteur, parlant de l'innocence des premiers Chreſtiens, diſoit que ceux qui ne ſont ennemis de perſonne, à plus forte raiſon ne le ſeront pas de l'Empereur: ainſi ie vous dis que la Royne, qui ne ſe vange d'aucun ennemi, ſe vangera encore moins de la maiſon de Mantoüe. Si elle rendoit quelque mal pour celuy qu'elle a receu, vous en auriez ſceu des nouuelles, & n'auriez pas eu le loiſir d'eſcrire ce que vous eſcriuez. Vous ſçauez bien, que vous n'auez iamais eſté en peine dans voſtre credit, d'arreſter les effects de ſa cholere contre ceux qui l'auoient offenſée; & vous n'en auez point ſenti, encore que vous l'ayez prouoquée plus que iamais homme ne ſçauroit faire. Ie diray bien d'auantage, qu'on accuſe pluſtoſt ſa patience, pour eſtre trop facile à pardonner & n'eſtre propre qu'à prouoquer les iniures, que ſa paſſion, pour eſtre trop prompte à teſmoigner ſes reſſentimens. Nous pouuons dire ſans flatter, & ſans calomnier, que vous n'oubliez pas pluſtoſt les bien-faits, que la Royne Mere du Roy fait les offenſes. Pourquoy ſeroit-elle ennemie de la maiſon de Mantoüe qui l'a touſiours honnorée, & qu'elle a fort aimé? n'eſt-ce pas de ſa bonne ſœur, & Marreine du Roy, que les Ducs predeceſſeurs

Tertul. in Apolog.

cesseurs de celuy qui est à present sont sortis? & n'est-ce pas sa petite niepce qui est la Princesse? pourquoy voudroit-elle contribuer quelque chose à la ruine de son Sang, qui ne luy a point rendu de desplaisir? Si vous croyez qu'elle en aye receu autrefois de Monsieur de Mantoüe; pensez vous que le temps ne l'aye pas effacé d'vn esprit qui ne retient point le mal? ne sçauez vous pas ce qu'elle a contribué pour son establissement dans l'Italie, & que ses aduis ont tousiours esté qu'il le failloit garder d'oppression? n'ayant iamais blasmé que le mauuais chemin qu'on a pris contre les regles de Iustice & de Prudence. Elles ont esté violées par vostre vangeance; laquelle est aussi veritablement la cause des miseres de la France, & de la ruine du Piedmont, du Montferrat, & de la ville de Mantoüe, comme il est faux qu'elle aye esté dans l'ame de la Royne Mere du Roy contre la maison de Mantoüe. Vos conseils temeraires, & la vanité de vos emplois l'ont mise en l'estat où elle est à present.

Ne dites donc pas *que les diuerses negotiations aupres des Princes armez pour la destruire, les lettres surprises pendant la maladie du Roy, sans parler de beaucoup d'autres choses que vous aimez mieux taire que publier, seront d'assez puissans tesmoignages aux siecles aduenir de ce que vous escriuez.* Lors que les preuues bien claires vous manquent, vous parlez par enigmes & par mysteres: vous seriez capable de persuader que le respect vous fait retenir quelque chose, si vous ne l'auiez entierement perdu. Croyez vous qu'ayant vsé d'imposture aux choses que vous auez publié, on ne iuge pas que vous vous en seruez plus effrontement en celles que vous faites semblant de tenir cachées? Produisez non seulement en Iustice, mais dans vos libelles, les pieces que vous dites estre contre nous; afin que nous ayons moyen de les debatre, & de faire voir que vous les auez faussement fabriquées. Quelle ap-

parence y a il, qu'vne bonne Mere, laquelle durant la maladie du Roy estoit toute fonduë en larmes; qui prenoit quelque peu de repos durant le iour, apres auoir veillé toute la nuict; qui assistoit auec grand soin aux consultations des Medecins, & tomba en defaillance lors qu'elle ouyt parler de l'extreme Onction; durant tous ces accidens estranges, & syncopes, s'occupast à escrire & faire escrire quantité de depesches aux pays estranges, & se seruist pour deseruir son Fils du rencontre de son indisposition? Nous escrirons plus clairement de vostre mauuaise conduite durant ce temps d'affliction; parce que la verité ne se cache pas, comme fait le mensonge. Vous sçauez bien que vostre imprudence, ou meschant dessein, estoit asseurement la cause de la maladie du Roy. Pour couurir vostre indiscretion, & vostre malice, qui auoit ietté S. M. dans vn air empesté, & enfermé dans le vallon de saint Iean de Morienne, vous tirastes par force vn certificat du premier Medecin, qui tesmoigna, que cet air, & le voyage que S. M. auoit entrepris, ne pouuoient estre contraires à sa santé. C'est vne des premieres pieces que vous ioüastes pour amuser les ignorans; celles que vous fistes à Lyon, sont plus malignes. Vous qui asseurez que la Royne Mere du Roy, qui ne mania iamais plume pour escrire en ce temps là, fit des grandes depesches; ne sçauriez desnier, que vous n'en ayez fait vne, qui fut enuoyée par courier expres, pour demander contre la Royne & contre Monsieur la protection de Monsieur le Prince. Vous sçauez bien aussi, qu'en cette lamentable saison, vous qui estiez en defiance de toutes choses, & sur tout de vostre peché, enuoyastes en Auignon les deux layettes remplies de vos bagues, qui estoient, depuis vostre depart pour aller en Sauoye, entre les mains de M[r] le Cardinal de Lyon: ces tresors furent accompagnez des Finances qui auoient esté

eſté deſrobées au Roy, & aux gens de guerre en Piedmont, & du plus precieux de vos meubles. Vous voyez que nous ne parlons point en termes generaux, ny obſcurs; mais que nos veritez ſont claires & naifues, pour taſcher de vous prouoquer à en dire quelqu'vne contre nous, ſi vous en ſçauez: voſtre qualité vous obligeroit à eſtre ſi religieux en eſcriuant, qu'il ne deuroit rien ſortir de voſtre main, qui ne peuſt ſeruir dans le Parlement de Paris de piece iuſtificatiue à voſtre innocence, & qui ne fuſt aſſez forte pour faire condamner ceux que vous accuſez: vous recognoiſtrez auec le temps, que nous en auons vſé ainſi; & que rien n'a eſté auancé de noſtre part, que nous ne prouuions deuant les plus ſcrupuleux iuges de la terre, & dans le temps de la iuſtice, qui arriuera apres que celuy de l'oppreſſion ſera paſsé.

Vous dites *que le pillage de Mantoüe, & de tant d'autres places, auec les maux ſoufferts par tant de milliers de perſonnes, les meurtres, & les violemens qui s'en ſont enſuiuis, ſont les effects de la paſsion de la Royne Mere, & de Monſieur.* Pag. 23. Vous imaginez vous qu'on le croira (comme diſent les petites artiſanes de Paris) parce qu'il eſt moulé; & que tous les ſages prendront le change ſur voſtre rapport & ſans preuue? Qui eſt celuy qui ne ſçait que la guerre d'Italie, & tout ce qui eſt venu en ſuite, ſont les effects de vos querelles particulieres auec Monſieur le Prince de Piedmont, & l'Abbé de l'Eſcaille? que tous vos deſſeins tendoient, ou à arracher la tiare qu'on appelle le regne, ſur des fauſſes propheties, ou à ruiner en paſſant tout le Piedmont, que voſtre vanité vous auoit faict croire d'auſſi facile conqueſte que la pleine de Vaugirart? La priſe & le pillage de Mantoüe, les meurtres, brulemens, & violemens dans la France, Piedmont, Montferrat & Mantoüan, ſont les effects non ſeulement de voſtre mauuaiſe conduite, mais de vos vangeances,

& de vos pernicieux desseins. Ils estoient, ou de vous faire Chef de l'Eglise, ou, si cela manquoit, de trouuer plus de facilité dans la conqueste de l'Estat, apres que vous l'aurez affoibli par la dissipation des armes, & Finances, & par la mort de tous les vieux Capitaines & meilleurs soldats : ils ont esté les victimes de vostre ambition iusques à cinquante mille, sans compter les habitans deçà & delà les monts, que les pestes & famines ont rauagé iusques à vn nombre presque infini. Toutes ces ames, auec celles qui ont versé leur sang pour la teinture de vostre chapeau, attendent la vostre : elles demandent vangeance à Dieu, & ioignent leurs cris lamentables auec les larmes de la Vefue calomniée. Son ambition n'a iamais fait mourir personne, parce que ses qualitez & ses vertus la rendent assez grande, sans faire marchepied des corps morts pour se releuer. Si sa cholere estoit cause de la perte d'vn seul homme, elle auroit choisi celuy qui l'a le plus cruellement offensée ; & en la ruine duquel on ne doute point qu'il n'y eust plus de merite, que de crime.

Afin que la Royne Mere du Roy soit la cause de tous
Pag. 24. les maux que Monsieur a soufferts, vous adioustez, *que de peur de l'irriter, il refusa le commandement de l'armée d'Italie*. Vous estes tres-humblement supplié de vous expliquer sur cet article, & de nous dire, si vous entendez parler de l'armée de l'an mille six cens vingt neuf, ou de l'an mille six cens trente. Pour la premiere, Monsieur l'auoit acceptée, & s'estoit mis en chemin pour la conduire : mais vous sçauez bien, que le Roy par vostre conseil le rappella, & voulut commander en personne. Cette resolution ayant esté prise deuant que Monsieur eust rien fait, ne peut pas estre fondée sur sa mauuaise conduite, mais sur vostre ialousie. On ne peut dire aussi, que s'estant mis en deuoir, & acheminé pour obeir à S. M.

&

& ne s'estant retiré que par ses ordres tres-expres, suiuis de la personne du Roy, il aye refusé ce que la mesme auctorité qui l'auoit mis en charge luy ostoit. Il faut dire, que vos secondes pensées effacerent les premieres (comme il vous arriue bien souuent) sur tout apres auoir escouté mille fripons, qui vous approchent pour griueler quelque chose sous vostre auctorité, & pour vous donner defiance de tout ce qui ne despend point absolument de vostre pouuoir. Vous le desiriez auoir tout entier dans les armées d'Italie; & commencer l'an mille six cens vingt neuf, par la charge de Lieutenant General du Roy, pour estre l'an mille six cens trente Monsieur le Generalissime. Tout cela ne se pouuoit bien accorder auec les emplois que la naissance & le merite de Monsieur luy acquierent; il a fallu violer l'vn & l'autre, pour faire place à vostre vanité & vangeance: elles vous ont porté à reuoquer le premier pouuoir de Monsieur, & vous ont empesché de luy presenter le second, que vous pristes pour vous seul. Il est vray, que vous fistes approcher le Roy, lors que vous auiez perdu la tramontane, & recognu que la conqueste d'Italie & le passage iusques à Rome n'estoient pas si aisez qu'ils paroissoient dans la carte de vostre chambre, & par les discours de vos flatteurs.

Là où ie descouure que vous n'auez point de conscience, c'est quand vous marquez pour vne des fautes de Monsieur, & imprudence de son conseil, *que durant le secours donné à l'Jtalie, & deuant la conqueste du Languedoc, pendant laquelle les maux pressans, & les cœurs esleuez luy donnoient beau ieu d'entreprendre pour se faire escouter, on l'eust fait reuenir auec toutes les satisfactions qu'il eust sceu souhaiter.* Ce discours me fait dire, ou que vous estes preuaricateur en la cause que vous defendez, & en l'accusation que vous faites, ou que vous n'auez plus la souuenan- Pag.24.

ce de voſtre deſſein. Ce qui me porte à faire la premiere concluſion, eſt, que vous prenez vne vertu pour vn vice; c'eſt à dire, la fidelité de Monſieur & des ſiens pour vne laſcheté. Vous taſchez de perſuader qu'il a laiſsé eſchapper vne belle occaſion de tirer par les troubles du Royaume, & diuertiſſement des armes du Roy, toute ſorte de contentement, meſmes au preiudice des affaires & de la reputation de S. M. & vous dites qu'il merite d'eſtre blaſmé auec ſes conſeillers, de ne s'eſtre point ſerui du temps, qui luy eſtoit ſi fauorable. Ce reproche eſt vn crime de leſe Maieſté; cette inſtruction eſt puniſſable de mort, ſur tout eſtant donnée par vn Miniſtre de l'Eſtat: c'eſt vn aduis pour l'aduenir qu'on doit chercher ſon profit dans les mal-heurs de la France; & c'eſt vouloir faire paſſer vn teſmoignage de bonté & d'affection enuers le Roy pour vn manquement de courage & de ſageſſe. Il me ſemble qu'on peut dire qu'il vous eſt arriué comme à Balaam, de changer tout à coup le deſſein de ietter des maledictions, en paroles de benedictions, & les iniures en loüange. Vous auiez fait vn proiect au commencement de voſtre eſcrit, de cotter toutes les fautes que les Miniſtres de Monſieur luy ont fait faire, & apres vous ne remarquez que des bonnes actions que Monſieur a fait, ou des meſchantes qu'il n'a pas voulu faire; & donnez quelque part dans ſa conduite à ceux qui ont eu l'honneur d'eſtre en quelque conſideration aupres de luy. S'eſtre retiré de la Rochelle apres vne charge finie par l'arriuée du Roy, & les marques du commandement oſtées par voſtre ambition, eſt non ſeulement vn effect de courage & de prudence, mais de crainte de Dieu, de n'auoir pas arreſté le cours de voſtre inſolence auec celuy de voſtre vie. Auoir obey au Roy, qui a reuoqué le pouuoir de Monſieur, & l'a rappellé, lors qu'il s'en alloit en Italie commander les armes de Fran-
ce;

ce, eſt vn teſmoignage de vertu que vous deſirez de conuertir en vice. Depuis que vous auez renuerſé toutes choſes, il ne faut pas trouuer eſtrange ſi vous changez auſſi les noms & les qualitez, & eſtes de ceux qui ſont maudits en l'Eſcriture ſainte, pour auoir appellé *vn mal vn bien, & vn bien vn mal.* Iſaiæ 5. Vous l'auez fait non ſeulement en ces deux chefs que i'ay marqué, mais encore lors que vous dites, que Monſieur a deu prendre ſon temps pour ſe faire donner la dague à la gorge; ce que ſa generoſité ne veut auoir que par iuſtice & par merite. Vous mettez dans le nombre des fautes pretenduës, de n'auoir point armé & expoſé à la mort vingt mille ieunes hommes, pour leur faire remplir de leurs corps les foſſez du bois de Vincennes, manger les murailles & les portes: ſur tout vous nous repreſentez, comme vne foibleſſe de courage, de n'auoir point deſtourné le Roy, par vne guerre ciuile, de l'aſſiſtance de ſes alliez d'Italie, & du chaſtiement de ſes ſuiets ſouſleuez en Languedoc.

Apres toutes ces choſes, qui ſont glorieuſes pour Monſieur, & honnorables à ſon conſeil, vous apportez pour comble d'abomination ces belles paroles: *Il vous ont vni auec la Royne: i'aduoüe que c'eſt vn acte de pieté, de reduire vn fils dans l'obeiſſance de ſa mere, pourueu que ce ſoit à bonne fin; car il faudroit eſtre bien ſimple, pour ne ſçauoir pas qu'on peut auſſi bien offenſer Dieu en obeiſſant à vne mere qui commanderoit choſe mauuaiſe, comme en luy deſobeiſſant en choſe bonne.* Pag. 26. Ie ſuis fort aiſe que vous ayez icy eſueillé voſtre Theologie: elle eſt tres-bonne, mais tres-mal appliquée, en ce que vous ne monſtrez pas, ny ce que la Royne Mere du Roy a commandé à Monſieur, ny ce que Monſieur a fait par ordre de la Royne ſa Mere contre la loy de Dieu: vous n'auriez pas manqué de le faire valoir, ſi vous l'auiez deſcouuert. Monſieur n'a donc peu faillir en obeiſſant, & a grandement merité deuant Dieu en

teſmoignant ſes reſſentimens & bons mouuemens pour les deſplaiſirs qu'on a rendu à la Royne ſa Mere. Vos ingratitudes & vos meſpris donnerent lieu à la liberté des paroles qu'il vous dit, & à ſa retraite. Si vos violences qui ſont venuës en ſuite, & les cognoiſſances qu'on a eu de vos deſſeins, ont fait embraſſer à Monſieur la defenſe de l'honneur de la Naiſſance du Roy, & de la ſienne; ſi la Mere n'a point vſé de l'auctorité que la nature luy donne ſur ſon Fils, pour l'obliger à la vanger; ſi ſon bon naturel, ſa prudence, & les aduis de ſes fideles ſeruiteurs l'ont porté à faire paroiſtre, qu'il ne pouuoit approuuer voſtre conduite ſans vn notable preiudice de ſa reputation, & meſmes de ſes droits; trouuerez vous dans l'Eſcriture ſainte, & dans les liures des ſaints Peres, qu'on aye offenſé Dieu, en obeiſſant non pas à la Mere, qui n'a rien commandé ny recommandé que la paix, mais à la nature, qui a fait la premiere loy ſur laquelle Dieu a fondé non ſeulement celle de Moyſe, mais encore ſon Euan-
Matth.6. gile? Vous ſçauez ce qu'il diſt aux Phariſiens, qui la vouloient deſtruire pour eſtablir leurs traditions. Mais que direz vous, ſi vous rencontrez iamais dans l'hiſtoire de
Cromerus l. 5. Polongne, que le Roy Ladiſlaus, autant eſtimé pour ſa pieté que pour ſa valeur, fit pendre vn des premiers de ſon Royaume, & qui luy auoit rendu de tres-grands ſeruices, appellé Witoud, parce qu'il auoit meſdit de ſa Mere? qu'euſt-il fait, ſi apres des empriſonnemens, & autres violences eſtranges, il euſt fait imprimer ce que nous auons veu dans vos libelles, & ſur tout dans voſtre Defenſe? Dauid commanda par teſtament qu'on tuaſt Semei qui l'auoit maudit, & luy auoit ietté des pierres dans ſon affliction, encore qu'il luy euſt pardonné dans la chaleur de ſa cholere, pour faire iuſtice lors qu'elle ſeroit paſsée: quelle peine euſt-il ordonné à Semei s'il euſt entrepris de des-honnorer ſa Mere, de l'empriſonner, &
de

de la vouloir faire mourir auec ſon Frere ? Si le priuilege du Temple & de l'Autel ne peut garantir la vie de cet homme ; où trouueriez vous vn aſyle, ſi la iuſtice vous eſtoit faite par vn Roy qui eſt bon & pieux comme Dauid, & comme Ladiſlaus.

Vous concluez voſtre denombrement des fautes que Monſieur a fait, par l'aduis de ſon Conſeil, en diſant, *Voy-là des iolis Conſeillers d'Eſtat!* Mais confeſſez, ſi vous n'auez autre choſe à dire : Voy-là des gens de bien, & des bons ſeruiteurs. deſquels, pour concluſion de toutes leurs loüanges, vous dites qu'ils ont reüni Monſieur auec la Royne ſa Mere ; ce qu'ils n'ont pas fait, parce qu'il n'y a iamais eu deſunion : il eſt bien vray, qu'ils n'ont rien entrepris pour la faire naiſtre, comme vous auez fait entre le Roy & ſa Mere, & taſchez de faire par cet eſcrit auec Monſieur. Mais qui eſtes vous, qui auez l'effronterie de nous conſeiller ? noſtre capital ennemi, celuy qui nous auez chaſſez de noſtre place & de noſtre bien ; qui voudriez, ſi vous pouuiez, nous boucher tous les chemins pour nous empeſcher d'y rentrer & d'arreſter voſtre vſurpation. Vos violences contre la Mere & l'Enfant n'ont fait qu'vne cauſe des deux. Si la froideur de voſtre malice n'auoit point redoublé la chaleur de ces deux cœurs, la nature auroit produit cet effect, & auroit ietté Monſieur dans les reſſentimens d'vn bon Sang, quand il n'auroit point eſté offenſé en ſon particulier. C'eſt en vain que vous employez vos artifices & vos eſcrits, pour rendre les bons ſeruiteurs ſuſpects, & pour les diuiſer entre eux ; vos fineſſes ſont deſcouuertes : les brebis ne reçoiuent point le conſeil des loups ; elles les cognoiſſent non ſeulement par leur puanteur, mais par les veſtiges de leurs pattes ; c'eſt à dire, qu'on vous voit dans vos mauuaiſes actions, & encore mieux dans vos eſcrits.

Vous quitez la pourſuite des Miniſtres de Monſieur, Pag.28.

& n'abandonnez point celle de la Royne Mere : vous ne vous laſſez point de dire du mal de celle qui ne s'eſt point laſsée de vous faire du bien. Vous dites, *qu'elle a aſſeuré les Miniſtres de Monſieur, par Mrs de Marillac, de voſtre perte :* vous ſçauez que ces Mrs, ſur tout le Mareſchal, n'auoient pas les bonnes graces de Monſieur, & par conſequent ils eſtoient mal auec ceux qui les poſſedoient. La Royne Mere du Roy vous a peu ruiner à Lyon, & ſe ſeruir de la mauuaiſe ſatisfaction que le Roy auoit de vous peu de temps deuant ſa maladie : vous ſçauez l'obligation que vous auez à Mrs de Marillac, ie n'en diray pas d'auantage.

Vous repreſentez la vanité des eſperances de Monſieur, en ce *que le Roy trouue tant de ſeuretez en la fidelité du Cardinal, qu'il ſouffre pluſtoſt l'eſloignement de ſa Mere, que la perte d'vn homme tant vtile au bien de ſes affaires, & de ſon Eſtat.* Ie trouue vn bon mot dans ce diſcours : vous dites que le Roy *ſouffre l'eſloignement :* c'eſt donc ſigne qu'il n'en eſt pas l'aucteur, autrement vous parleriez mal à propos ; ce que vous fuyez plus ſoigneuſement que de mal faire. Il eſt vray que le Roy ſouffre ce ſcandale, comme Dieu, duquel il eſt l'image ; ſouffre & permet le peché, mais en fin il le chaſtie, & fait paroiſtre ſa iuſtice, apres qu'on a long temps abuſé de ſa clemence. Vous vous chargez du crime, & le Roy de la diſſimulation *d'vn eſloignement :* c'eſt le mot honneſte que vous donnez à vne priſon, & à mille violences qui l'ont accompagnée. Vous continuez touſiours dans vos deguiſemens, qui n'ont iamais eſté receus par le public ; mais qui peuuent encore tromper le Roy, parce que vous faites en ſorte qu'il entend le dernier les veritez qu'il deuroit ſçauoir le premier. Vous luy donnez la loüange d'auoir preferé vn mauuais ſeruiteur à vne bonne Mere, celuy qui prend toutes les meilleures places de ſon Royaume à celle

Pag. 28.

à celle qui les a toutes conferuées, & vn ingrat à sa Bien-factrice.

Vous traitez comme egal auec Monsieur, en vsant de ces termes, *qu'il vous auoit iuré amitié.* Par tout on voit vostre orgueil, & vostre mespris insupportable, en parlant de la plus grande Royne du monde, *si le cœur luy en dit*; & apres, *que la foiblesse d'vne femme estoit trop peu de chose pour opposer aux pernicieux desseins que vous faisiez esclatter contre l'Estat.* Ainsi la presomption vous rend semblable à l'oyson qui a mangé de la ciguë: elle vous fait leuer la teste en haut, & apres la ietter tantost à droit, tantost à gauche: vous parlez en homme yure de prosperité; auez oublié qui vous estes, où la bonté de la Royne Mere vous a trouué, & où elle vous a conduit. Elle a eu assez de puissance pour vous esleuer; & lors que vous dites *qu'elle est trop foible pour s'opposer à vos desseins,* vous luy donnez cet auantage, d'auoir eu le moyen de vous rendre plus fort qu'elle n'est; & de n'auoir iamais eu la volonté, depuis que vous vous estes rendu indigne de ses bonnes graces, d'employer son auctorité, pour vous oster le credit duquel vous abusez. Ne parlez point de la foiblesse, qui a esté trop forte pour vous faire grand; & qui l'est assez pour vous perdre, si elle n'aimoit mieux vous donner le loisir de vous conuertir. Vous vous seruez de ce mot de *femme,* comme si vous parliez d'vne petite damoiselle. Si vous voulez oublier les qualitez que sa Naissance, son Mariage, & ses Alliances luy donnent; souuenez vous que c'est la Mere de vostre Roy, de vostre Bien-facteur, & de celuy qui vous protege: portez quelque honneur à celle qui l'a donné à la France, & qui vous a donné à luy. Mais vous auez oublié ce qu'elle est, lors que vous n'auez plus eu de souuenance de ce que vous estes, auez esté, & pouuez estre lors que Dieu vous fera Iustice.

Pag.29. Pag.31. Pag.32.

Vous

Pag. 32. Vous auancez beaucoup de choſes, & n'en prouuez pas vne : la bonne opinion que vous auez conceû de vous meſmes, vous fait croire que toute la terre dira de vos eſcrits, ce que les diſciples de Pithagore diſoient des leçons de leur Maiſtre, *C'eſt luy qui l'a dit.* N'auez vous iamais penſé que vos actions peuuent auoir oſté quelque creance à voſtre pourpre ? que vous auez eſté ſi ſouuent ſurpris en menterie, à faute de memoire & de probité ? qu'il vous eſt neceſſaire d'auoir des fortes raiſons, & des cautions meilleures que celles du P. Ioſeph, & de voſtre Confeſſeur Mulot ?

Vous dites *que la Royne Mere du Roy a voulu ranger Monſieur dans l'alliance de Florence, que c'eſtoit ſon principal deſſein, & ce qui a pluſtoſt armé ſa reſolution contre vn homme qu'elle n'euſt iamais abandonné, apres l'auoir ſi hautement protegé, & luy l'auoir ſi dignement ſeruie.* Vne choſe de ſi grande importance ayant eſté auancée, il la failloit appuyer de quelque piece iuſtificatiue, ou d'vne coniecture. Voſtre deſſein n'eſtant que d'empoiſonner à petits frais le petit peuple, vous ne voulez faire que des liurets d'vn ſol ou de dixhuit deniers : outre que vous ſeriez bien en peine d'apporter quelque preuue, n'en ayant point en main. Si le Mariage de la Princeſſe de Florence auec Monſieur eſtoit le principal deſſein de la Royne Mere du Roy ; c'eſt vne grande merueille de ce qu'elle l'a ſi bien caché que perſonne ne l'a apperceu : les choſes qu'on a ſi fort à cœur ne s'oublient pas aiſement, & ne ſe couurent pas facilement : rien n'empeſcheroit (au moins à preſent) qu'on ne fiſt paroiſtre cette volonté ; ſur tout, lors qu'il n'y a rien en cette alliance du coſté des parties, qui en doiue deſtourner. La Princeſſe eſt d'auſſi bonne maiſon que la Royne Mere du Roy, & Monſieur n'eſt pas de meilleure maiſon que le Roy Henry le Grand. Si on auoit penſé à ce Mariage, il n'y a ny man-

quement de iugement, ny entreprise contre l'Estat, ny rien qui puisse donner soupçon qu'il seroit priué de la benediction des enfans, ce que nous deuons rechercher. Vous auez tort de dire, que le desir que la Royne Mere du Roy a eu de cette Alliance, a esté cause de ce qu'elle vous a abandonné. Vous sçauez que cela n'a iamais esté mis en consideration, mais d'autres choses qu'on vous a desia dit, & que vous faites semblant d'ignorer. Si la Royne *vous a protegé hautement*, cela vous obligeoit à la seruir dignement: la fin qui couronne & descouure toutes les œuures, & toutes les intentions, a fait voir les vostres; & si vous auez serui plus fidelement vostre Maistresse, que vous ne vous estes finement serui d'elle, pour arriuer là où vous estes. Apres vostre grand establissement, vous luy ostez les biens que sa condition & sa vertu luy auoient acquis, pour vous maintenir dans ceux que vous tenez de sa bonté: souuenez vous, que vous auez dessein de reduire à la necessité celle qui vous a donné le moyen de tenir la meilleure table de France.

Vous venez sur la fin à vostre apologie; vous taschez de monstrer, qu'il ny a point d'apparence *que vous entrepreniez contre le Roy, & l'Estat, pour auoir quelques gouuernemens, & quelques charges, auec vne compagnie de gardes, qui n'est que pour vous defendre contre tant d'attentats que l'on a fait contre vostre vie; ce qui n'est pas suffisant pour conquerir vn Royaume*, &c. Il me semble que i'entens l'histoire d'vn riche Portugais, qui se retiroit en son pays, apres auoir fait des grands profits au Mexique, & declaroit en secret à vn sien ami, qu'il auoit dans le vaisseau deux cens mille escus. Le marchand estant mort, son compagnon alla trouuer le Roy d'Espagne Philippe II. pour luy demander quelques quartillos, que son ami, qui n'auoit point d'heritiers, luy auoit laissé. Vous dites que la moitié des fortes places du Royaume, & trois ou qua-

tre grandes Prouinces, qui ſont en vos mains ou de vos confidens, toutes les grandes charges de l'Eſtat vnies à voſtre perſonne, ou exercées par vos Commis, toutes les Finances, vn regiment des gardes, vne compagnie de genſdarmes, vne de cheuaux legers, vne troiſieſme de carrabins, dix mille hommes dans vos forts & citadeles, & l'abſoluë diſpoſition de toutes les forces de France, ſont quelques petits gouuernemens, des petites charges, des petites gardes, & des petits biens. Il n'y a rien en tout cela de grand que vous, & vos actions. C'eſt vn teſmoignage de cette ingratitude que vous auez ſouuent reproché au Roy : comme c'eſt auſſi vne preuue que vous eſtes bien mal-heureux, d'eſtre enuironné & preſsé par tant de gens, de peur des entrepriſes ſur voſtre vie. Elle ſeroit en ſeureté & liberté, ſi l'amour des Grands & des peuples vous gardoit. Vous auez tellement irrité les particuliers, & le public, que vous craignez comme vn tyran : il vous ſemble que tous les hommes qui vous approchent ſont des aſſaſſins, tous leurs doigts des poignards, & tous les fers de leurs eſguillettes des ſtiletes. C'eſt qu'il eſt impoſſible de faire le mal, ſans auoir apprehenſion de le receuoir; & Dieu l'a ainſi ordonné, que l'homme criminel ſeroit le premier bourreau de ſa Iuſtice. C'eſt ce qui vous rend plus digne de compaſſion que d'enuie; & qui portera ceux qui cognoiſtront les craintes qui accompagnent voſtre pouuoir, à deſirer pluſtoſt d'eſtre dans la baſſe, eſtroite & obſcure condition d'vn pauure Curé de village, que dans l'eſclat de voſtre Eſcarlatte Eminentiſſime, de voſtre Lieutenance Generaliſſime, & de voſtre Admirauté Illuſtriſſime. Si les titres, les biens, & les flatteurs rendent les hommes bien-heureux, vous le deuez eſtre : ſi les vrayes & fauſſes alarmes, les chagrins & les infirmitez les peuuent faire mal-heureux, humiliez vous, en confeſſant que vos maux ſont plus ſenſibles

ſibles que vos biens. Le moindre deſplaiſir altere vn grand contentement, comme vn grain de poiſon corrompt la ſanté de tout le corps: la piqure d'vn moucheron eſt plus cuiſante, que toutes les voluptez du monde ne ſont agreables; & le Sage a bien dit, *que la malice*, Eccli.2.
c'eſt à dire l'affliction *d'vne heure, nous fait oublier vn plaiſir de longue durée*.

Ie renuoye à la liſte de vos charges, gouuernemens, Pag.34.
& benefices, la refutation de ce que vous dites, *que vous ne poſſedez pas d'auantage que les fauoris des Roys qui ont precedé le noſtre*. Pardonnez moy ſi ie vous dis, ou que vous auez receu tant de biens de voſtre Maiſtre, & de voſtre Maiſtreſſe, qu'ils ont confondu voſtre memoire, ou que vous les eſtimez ſi peu de choſe, au pris de ce que vous croyez auoir merité, que dans voſtre imagination le poids de vos actions emporteroit celuy de tout le Royaume. Voſtre diſcours eſt mauuais, lors que vous vous appellez *fauori*, qui eſt vn mot qui vient de faueur, & n'eſt pas bien employé pour repreſenter vn homme qui tient tout du merite; qui n'eſt pas vn petit complaiſant, qui attire les bien-faits en ſe rendant agreable; ce qui eſt, à proprement parler, eſtre fauori. Vous eſtes vn grand Miniſtre, auquel, comme vous dites, *le Roy confie non ſeulement ſes ſecrets*, mais les principales pieces des Pays de ſon obeiſſance, ne les pouuant conſigner à perſonne plus vigilante & plus vaillante. Si vous n'auez fait cet eſcrit, reprenez hardiment ce ſot Eſcriuain, qui vous a appellé *fauori*, qui eſt auiourd'huy le nom des chiens de couchette.

Lors que vous dites *que le feu Roy a eu des Miniſtres* Pag.35.
qui partageoient les affaires; vous n'auez pas remarqué qu'ils ne partageoient point le Royaume. Iamais homme du viuant de ce grand Prince n'a eu deux gouuernemens d'importance, ny meſmes les places fortes de la

Prouince où il a esté Lieutenant pour S. M. iamais Prestre n'a commandé, ny sur la mer, ny sur la terre: iamais Ministre de son Estat n'a composé vn conseil à sa mode: iamais on n'a veu la moindre chose de celle que nous voyons, & que nous n'oserions auoir representé. Nous vous supplions de ne parler pas indignement de son Regne, comme vous auez fait de sa personne, pour releuer vos actions sur les siennes. Si cet Hercule endormi, que vos pigmées mesurent impunement auec leurs petits poulces, se releuoit, il vous abatroit, & tous vos mirmidons, auec le souffle de sa bouche.

Pag.36. Vous nous demandez la paix, pour faire des merueilles; & dites, *Laissez nous en paix seulement, & vous verrez que le Cardinal, apres s'estre reconcilié auec vous, & la Royne Mere* (que vous mettez la derniere) *il fera tout ce qui luy sera possible pour acquerir les benedictions du peuple.* Vous auez bonne grace de dire, *Laissez nous en paix:* vous ne parlez pas de la publique, que nous n'auons pas troublée; mais de la vostre particuliere que vous desirez de conseruer: c'est à dire, faire ce que vous faites, & auancer tousiours vos desseins sans que personne s'y oppose, ny par paroles, ny par escrits, ny par actions. Au moins si vous estiez semblable aux dieux d'Epicure, qui ne vouloient ny faire ny souffrir le mal, vous auriez quelque raison de demander le repos en le donnant à tout le monde: mais vous estes resolu de le garder si vous pouuez, en le rauissant à la Royne Mere du Roy, à Monsieur, à beaucoup de Grands du Royaume, à plusieurs particuliers, à la France, & à toute l'Europe. Vous asseurez que vous ferez fleurir ce Royaume, apres que vous serez reconcilié auec ceux desquels vous cognoissez le bon naturel: ils honnorent le Roy, aiment l'Estat, & ne sont pas vindicatifs: mais la grandeur de vostre peché, & la priuation de la grace de Dieu, vous font dire

auec

auec le premier qui reſpandit le ſang humain, *Mon of-ſenſe ne merite point le pardon.* Ce deſeſpoir vous a fermé les yeux, & a fait obſtiner voſtre eſprit au mal; auquel il ne ſçauroit courir à toute bride, ſans rencontrer bien toſt vn achopement, & la cheute, qui ſera la fin des miſeres d'vn grand nombre de gens de bien. Vous ſçauez que la reconciliation ne ſeroit pas mal aiſée du coſté des perſecutez, qui doiuent deſirer de rentrer dans leurs pays, dans leurs charges, dans leurs biens, ſortir des priſons, & de la neceſſité. Sur tout, vous n'ignorez pas que la Royne Mere du Roy, & Monſieur, ne vouluſſent eſtre en la place que Dieu & la nature leur ont donné; en eſtre dehors, eſt vn eſtat de violence : le centre de ces deux cœurs eſt celuy du Roy; c'eſt le lieu de leur repos, duquel vous les auez arrachez pour les laiſſer en vne continuelle agitation. Ils cherchent tous les moyens raiſonnables pour y reuenir : mais ils vous trouuent comme vne barriere en leur chemin; vous les repouſſez auec les armes, auec les calomnies ſecretes dans l'oreille du Roy, & auec les publiques dans les eſcrits. Vous ne les appellez, ny auec la langue, ny auec la main, & encore moins auec l'eſprit : on le cognoiſt eſtre ſi double, de ſi petite foy, & rempli de tant d'inuentions, que vous ne manquerez iamais, apres vne reconciliation ſimulée de voſtre part, d'enueloper vn iour ſous vn meſme filet la Mere, & le Fils. Si vous les voulez atraper, ie vous aduoüe franchement qu'il faut preſenter des cautions meilleures & plus ſuffiſantes, que ne ſont les deux hommes que nous auons nommé. Geneſ.4.

Le reſte de voſtre eſcrit, & de voſtre eſprit, s'employe pour repreſenter à Monſieur *ſa foibleſſe, & les forces de la France.* Il eſt vray, que Monſieur eſt bien aiſe d'eſtre plus foible que le Roy; & bien marri de l'eſtre plus que vous, qui auez toutes les forces, & les meilleures places Pag.37. 38.39.

du Royaume. Nous voudrions que l'Estat fust encore plus puissant que vous ne le depeignez : il le seroit sans les ruines que vous auez fait, sans les diuisions que vous y auez apporté, s'il auoit les hommes que vous auez fait perdre mal à propos ; si les munitions & canons qui sont dans vos places estoient dans les Arsenacs ; & si les Finances que vous auez mis dans le Haure & Broüage, estoient en la place des prisonniers de la Bastille dans des sacs entassez, au lieu de tant de pauures miserables qui sont les vns sur les autres. Il vous faut resoudre, pour continuer vos violences, de la descharger, si vous ne voulez que la contagion s'y mette pour vous en defaire, & accuser de la mort de tant de gens de bien vne fieure de pourpre, encore qu'elle soit procurée par la vostre.

Pag. 40. & 41. Vous dites pour conclusion, *que vous occupez toutes les affections du Roy, & ne pouuez estre d'humeur de quiter la place que vous tenez dans l'Estat.* La Royne Mere du Roy, la Royne Espouse du Roy, Monsieur Frere vnique du Roy, tous les Princes du Sang, les autres Princes & Grands du Royaume, tous les seruiteurs de S. M. & son peuple, sont à ce compte bien mal-heureux de n'auoir rien dans cette affection ; ce qui ne peut estre, si vous l'occupez tout. Puis que nous n'auons point de place dans ce cœur Royal, nous croyons que les semences de quelque compassion y sont encore ; & qu'elles germeront auec le temps. Permettez nous au moins de flatter nos esperances pour l'aduenir, puis que vous ne nous laissez rien pour le present, & que vous parlez d'occupation & possession, comme feroit vn demon, ou vn sorcier. O Dieu, où sommes nous, à quel point est montée l'impudence ! on nous appelle aupres du Roy ; & on nous dit en mesme temps, qu'il n'y a plus de part dans sa bien-veillance pour nous, comme si nous pouuions estre en seureté sans cela. Celuy qui nous a chassé non seule-

ſeulement du Royaume, mais de l'eſprit de noſtre Roy, tient la moitié de celuy-là, & celuy-cy tout entier, comme il confeſſe luy meſme. Apres cela il dit, *qu'il ne ſera pas en humeur de ſe defaire de la place qu'il a dans l'Eſtat*. C'eſt que vous croyez la poſſeder à vie, comme vn benefice dans le titre duquel vous voulez mourir. Vous croyez que l'auctorité que vous auez, eſt acquiſe par quelque droit, & aſſeurée par les loix Royales & Imperiales. Cela ſeroit vray, ſi la meſme puiſſance qui l'a donnée par excez de bonté, ne la pouuoit oſter par raiſon & iuſtice; & ſi les ſeruiteurs des Roys n'eſtoient point de iettons dans les mains de leurs Maiſtres, qui s'en ſeruent pour vn grand & pour vn petit nombre. Aduoüez que voſtre fortune eſt non ſeulement malicieuſe, mais folle: ſon aueuglement nous feroit rire, ſi elle n'eſtoit plus meſchante que plaiſante; & ſi nos maux n'eſtoient plus ſenſibles, que vos impertinences agreables. Vous exhortez Monſieur *de retourner ſans traiter*. Il ne le fera pas par voſtre conſeil, mais par ſa bonne inclination: lors que les empeſchemens que vous apportez ſeront oſtez, & qu'vn article ſera vuidé, on n'en deſirera point d'autres. Voſtre puiſſance eſt ſuſpecte, vos violences trop recognuës, & voſtre naturel trop dangereux: toutes les vertus, ſur toute la generoſité & la bonté, doiuent eſtre conduites par la prudence, qui enſeigne à Monſieur par l'experience du paſsé, ce qu'il doit faire pour l'aduenir.

Vos remonſtrances ſeroient receües, ſi vous eſtiez non pas comme vous dites *ſon ami*, mais ſon ſeruiteur. Pag.42.
Vous dites *qu'il touchera le cœur du Roy par vn repentir de bonne grace*. Dequoy voulez vous qu'il ſe repente? de ne s'eſtre point laiſsé empriſonner dans le bois de Vincennes? de ne s'eſtre point laiſsé prendre dans Orleans? d'eſtre ſorti du Royaume, lors qu'on l'a chaſsé auec vne armée? d'auoir trouué mauuaiſe la detention de la

Royne

Royne ſa Mere ? de s'eſtre plaint du traitement qu'vn ſeruiteur ingrat luy a fait , & des crimes qu'il luy a impoſez?

On ne demande point pardon des maux qu'on a ſouffert, ou auſquels on s'eſt oppoſé; mais de ceux qu'on a fait ou laiſsé faire : la penitence ne ſuit point la patience, mais l'offenſe : puis que vous ſeul eſtes dans cette-cy, cherchez le reméde de celle-là; & pour la rendre parfaite, ayez toutes ſes parties : à ſçauoir le deſplaiſir d'auoir fait le mal, la confeſſion de vos fautes, & la reſtitution des Finances, places, & charges que vous auez pris au Roy. Sur tout reparez la reputation que vous auez raui par vos calomnies, que vous auez porté iuſques dans les oreilles de S. M. & ietté dans le public par les declarations, & eſcrits remplis de diffamations ſcandaleuſes & impoſtures abominables. Dieu ne vous donnera iamais l'abſolution de ces crimes, que vous n'ayez rendu l'hon-
Mulot. neur que vous auez oſté. Si voſtre Confeſſeur, en la perſonne duquel vous auez dit ſouuent que vous auiez vni la charge de voſtre bouffon, ne vous oblige à cette ſatisfaction, il ſe damne auec vous; & vous eſtes auſſi ſage que luy, lors que vous propoſez encore à Monſieur
Pag.42. *l'exemple de Charles de Lorraine.* Vous ne pouuez dire la moitié d'vne hiſtoire, ſans faire penſer que vous auez le deſſein de la rendre entiere; ce qui des-honnore le Roy, l'aduertit de ſon ſalut, & monſtre le chemin que vous deſirez de prendre, ſi on ne vous arreſte.

Voy-là ſommairement ce qu'on peut vous remonſtrer ſur le ſuiet de voſtre Remonſtrance : de laquelle ie peux dire, ce que diſt vn meilleur Cardinal que vous n'eſtes, à vn meſchant Antipape qui fit vne lettre pour la reformation de l'Egliſe ; qu'il feroit mieux de luy monſtrer des bons exemples, que de luy enuoyer des grandes harangues.

Nous

Nous vous demandons ceux-là, comme tres-neceſſaires à voſtre ſalut; & meſpriſons celles-cy, comme remplies de calomnies & d'impertinences : on les voit entaſſées les vnes ſur les autres, non ſeulement dans voſtre Remonſtrance, mais dans tous les eſcrits, que vos flatteurs, loüez à pris d'argent, ou attirez par l'eſperance des dignitez & charges, ont compoſez ou fagotez. Entre ceux-là nous auons remarqué *le vieux Courtiſan deſintereſſé:* lequel ayant effrontement menti en toutes les paroles du titre de ſon eſcrit, il ne ſe faut pas eſtonner ſi tout le corps de ſon diſcours eſt menteur; ny s'il a eſté peu iudicieux dans l'election des choſes qu'il a dit, puis qu'il paroiſt fol en l'inſcription de ſon ouurage. *Second libelle*, Le vieux Courtiſan deſintereſſé.

Il dit qu'il eſt *vieux Courtiſan,* ſans eſtre vieux. Il dit qu'il eſt *Courtiſan,* & eſt Religieux. Il dit qu'il eſt *vieux Courtiſan,* eſtant ſorti de la Cour fort ieune, & s'eſtant ietté dans vn Conuent auſſi toſt qu'il y eſt rentré. A la verité, ayant eſté plus long temps dans la Cour d'vn Prince infidele que dans celle d'vn Roy tres-Chreſtien, il pourroit paſſer pour Courtiſan, s'il euſt adiouſté du Turc. Il ne ſe peut auſſi appeller *deſintereſſé,* ayant pris la plume lors qu'il s'eſt interesſé dans vn Eueſché, qu'il a raui contre les droits de la Royne Mere du Roy, contre les intereſts de ſon ami, & du Protecteur de ſon Ordre; ayant couru ſus à trois affligez, pour leur arracher leur bien. Son pere qui auoit employé ſi genereuſement le ſien pour le ſeruice de nos Roys, euſt deteſté cette friponnerie. V. E. aduertira donc, s'il luy plaiſt, cet Eſcriuain, qui a chambre & entretien en voſtre hoſtel, & qui a, apres le breuet de l'Eueſché, voulu teſmoigner ſon zele & ſa recognoiſſance, en prenant vne plume pour voſtre defenſe, qu'il a bronché, comme vous en voſtre Remonſtrance, au premier pas qu'il a fait. Il n'eſt pas plus ferme dans la ſuite de ſon diſcours, qui eſt en effect vne

censure critique, ou vne anatomie non pas d'vn braue Chirurgien, mais d'vn sale chercutier, de la lettre que la Royne Mere escriuit au Roy, apres sa sortie de Compiegne; pour rendre compte à S. M. des suiets qui l'auoient portée à prendre la route des Pays bas. V. E. qui a, comme l'Empereur Constantin, des souris dans son Palais; en a trouué vne qui a rongé les lettres de la Royne vostre Bien-factrice. Vous auez voulu que ce bestion laissast couler dessus le papier la baue venimeuse de sa folle passion, pour empoisonner ceux qui liront les salies de son petit esprit. Ie me contenteray de vous en representer quelques vnes, ne voulant point perdre le temps, ny abuser de vostre loisir pour vous les estaller toutes. Les pensées sont grossieres & malignes; les paroles sont d'vn homme qui a oublié le langage François, dans le long temps qu'il a esté & trafiqué parmi les barbares.

Il commence, *Ayant veu courre la lettre de la Royne:* il a veu courre vne lettre; il est vray, qu'il a esté le chien, qu'on a lasché & ameuté apres cette lettre. Il adiouste, qu'il a creu *que le Roy ne trouueroit pas mauuais que ie fisse quelques reflexions, que la raison peut faire à tout esprit non interessé, vn peu clair-voyant, & capable de ratiocination.* Quel galimatias est-ce là? quelle construction peut-on donner à ces paroles? ne diroit-on pas que c'est vn escrit de Desuiettes de Normandie, ou du Bouriquet de la Martegale de Prouence? Voy-là vn eschantillon d'eloquence bien embarrassée, qui deuroit estre plus nette à l'entrée, pour ne degouter point le Lecteur. Voi-cy le bon sens du vieux Courtisan: il dit, *La Royne attribue la cause de sa sortie à la dureté de sa prison: mais cette cause est sans estre, & sans fondement. Quand elle est partie de Compiegne, elle y estoit auec pleine puissance, sans gens de guerre, & sans gardes de la part du Roy: en quel pays cela s'appelle*

il

il vne dure prison ? mais il luy estoit dur, peut estre, d'estre traitée auec tant de respect; & n'auoir pas pretexte de se feindre prisonniere, estoit vne croix & vne prison à son esprit desireux qu'on la creust bien durement arrestée, pour faire pitié & donner couleur à ses plaintes. O l'escolier de Cour! ô le mal adroit homme pour vn vieux Courtisan, duquel V. E. a fait vn lourd & grossier Escriuain! Il n'y a pas vn mot en tout ce discours qui parte du sens commun de l'Auᶜteur, & qui ne choque celuy du Leᶜteur. Quand il dit, *que c'estoit vne croix à la Royne d'estre traitée auec tant de respect*, il parle en vray conte de la croix, ou autrement Herti des petites maisons. Lors qu'il adiouste, *qu'elle a desiré qu'on la creust bien durement arrestée pour faire pitié*, il tasche de persuader aux foibles esprits, semblables au sien, que la plus grande Princesse du monde a voulu souffrir vn mal cuisant pour esmouuoir vne compassion, qui n'est iamais vn remede. Elle auroit moins d'esprit & de courage que les gueux de la cour des miracles pres la porte de Montmartre à Paris, qui se font des playes & irritent leurs vlceres pour esmouuoir la charité des passans, desquels ils tirent quelque aumosne. Mais à quoy sert de souhaiter le mal, qui ne fera qu'horreur aux hommes, & les portera à souspirer? De la mesme ceruelle, qui a conceu ce beau discours, est sorti celuy qui est en la page huitiesme; là où pour deguiser la detention de la Royne à Compiegne, il dit: *Elle y estoit auec toute sa maison, bien payée des estats & pensions que le Roy luy donne, obeye en tout ce qu'il luy plaisoit de commander, en pleine liberté de s'aller pourmener par tout où elle vouloit.* Ainsi parlent les voleurs qui ont batu, desualisé, & despoüillé vn pauure marchand: ils disent qu'il leur a vne grande obligation, parce qu'ils luy ont donné la vie. La Royne doit confesser par le discours de vostre Escriuain, que vous luy auez fait beaucoup de bien de ne la reduire pas au

Pag. 8.

 pain

pain des prisonniers, de ne l'auoir pas mise en basse fosse, & de n'auoir pas mis à ses pieds des fers de cent liures : en fin vous luy auez laissé l'air & le iour libres; car pour la campagne que vous luy auez presenté, vous sçauez que c'estoit vn leurre : mais les aigles ne s'y prenent pas.

Il est plaisant lors qu'il dit, *que la Royne Mere du Roy estoit obeye à Compiegne en tout ce qu'il luy plaisoit de commander*. Qui croira ce que vous escriuez, puis que vous ne le croyez pas vous mesme ? Ie vous demande si le mot qu'elle donnoit en apparence n'estoit point changé, si l'entrée & la sortie des siens dependoit d'elle, ou du Gouuerneur que vous y auiez mis; si ses domestiques n'estoient point conduits deuant luy par des hallebardiers, & s'il n'est pas vray qu'il interrogeoit ceux qui arriuoient plus soigneusement, qu'on ne fait les estrangers aux portes des plus importantes places du Royaume? Les corps de garde de vostre infanterie estoient iusques dans la bassecour du chasteau, la cauallerie tenoit le dehors. Vous ostates les gens de pied pour inuiter la Royne à vne sortie, que vous desiriez de rendre funeste : vous auez voulu prendre cet oyseau Royal au passage, mais Dieu a rompu vos filets. Vostre Escriuain Leuantin parle de ces choses comme s'il estoit encore à Constantinople, informé par les aduis de M[r] de Guron.

Pag. 10. Ce qui est en la page dixiesme, est encore plus ridicule. Vous dites *que la façon dont le Roy s'est gouuerné en sa separation d'auec la Royne sa Mere, monstre bien qu'elle n'a pas esté arrestée en criminelle : elle n'y a du tout point esté arrestée*. Voy-là les considerations de vostre Courtisan, qui escrit en vray Secretaire de saint Innocent. Il loüe la façon auec laquelle le Roy s'est separé d'auec la Royne sa Mere, laquelle n'a pas eu l'honneur de voir S. M. pour luy dire adieu; comme elle fit l'an 1617. estant renuoyée à Blois.

à Blois. Deuant que S. M. partist de Compiegne, les corps de garde furent posez par les ordres de V. E. autour du chasteau, le premier Medecin auoit esté pris, les clefs des portes auoient esté ostées aux siens: apres cela *elle n'a pas esté arrestée en criminelle.* Comment appellez vous cet arrest fait de sa personne? est-ce pour matiere ciuile, & pour les debtes qu'elle a fait pour vous enrichir, ou parce qu'elle estoit deuenuë furieuse? Nous n'auons pas ouy dire qu'elle aye fait aucune extrauagance: mais nous voulons demeurer d'accord qu'elle *n'a point esté arrestée en criminelle,* car elle est innocente. Vous adoüiez donc qu'elle a esté arrestée; non pas en criminelle, parce que vous recognoissez qu'elle ne l'estoit pas. Vostre Courtisan corrige son discours impertinent par vn autre plus sot, lors qu'il adiouste: *Elle n'y a du tout point esté arrestée.* Ie trouue donc fort estrange qu'elle ne soit allée à Paris, & n'aye pris sa retraite en son Palais du fauxbourg saint Germain, puis que rien ne la retenoit à Compiegne, & qu'elle estoit en pleine liberté. On voit l'effronterie de vostre barboüilleur de papier, en la suite de son ouurage, lors qu'il asseure *que la separation du Roy & de la Royne sa Mere n'a point esté pour vostre suiet:* il iure non pas à foy de Prelat, car il ne l'est pas encore, *que la declaration du vingt troisiesme de Feurier n'en fait point de mention.* Vous croyez que les registres du Parlement n'en sont point chargez, & que toutes les copies sont perduës: c'est vn fait trop public, vostre imprudence vous a porté à l'imprimer, & vostre malice l'a voulu supprimer. Vous forgez maintenant des causes nouuelles & chimeriques, en termes generaux. Vous n'auiez pas encore dit ces beaux mots, *que la Royne affectoit d'estre en mauuaise intelligence auec le Roy.* Au contraire (puis qu'il se faut seruir de vos paroles) vous sçauez que la Royne ayant affecté d'estre bien auec le Roy, son amour

la conduiſit au lieu qui eſtoit deſtiné pour luy ſeruir de priſon. Le deſir ardent de veiller à la conſeruation de la ſanté de S. M. d'eſtre aupres d'elle pour empeſcher vos mauuais offices, & pour effacer de ſon eſprit les impreſſions que vous donniez contre elle, la fit opiniaſtrer (contre les aduis de ſes ſeruiteurs, & en apparence contre voſtre deſſein) à ſuiure le Roy par tout. Vous ſçauez bien les efforts que vous fiſtes ſemblant de vouloir faire pour rompre ſa reſolution : mais ſi l'amour maternel fut plus fort que vos artifices, s'il fiſt partir la Royne Mere de Paris, & l'obligea à ne quiter iamais le Roy ; nous pouuons dire auec verité, qu'à Compiegne vos fineſſes furent plus fortes que l'amour maternel, qui ſe trouua arreſté par voſtre violence.

Voſtre cenſeur eſt plaiſant, lors qu'il aſſeure *que la lettre que la Royne a eſcrit auſſi toſt apres la ſortie de Compiegne, a eſté dreſſée par la ceruelle du Coigneux.* Ainſi (pour parler en termes de Paris) on coigne touſiours ſur ce pauure Coigneux. Mais prenez garde, qu'en le voulant faire paſſer pour meſchant, on ne le recognoiſſe pour ſaint : il ne ſe peut faire que par miracle, qu'en meſme temps il aye eſté à Auenes, en Artois, & à Remiremont en Lorraine, & qu'il aye eſcrit vne lettre ſur la ſortie de la Royne, & ſur ſa retraite aux Pays bas, deuant qu'il ſceuſt ces nouuelles. Si vos Eſcriuains ne ſont plus ſages, ils feront receuoir pour Prophetes ceux que vous deſcriez comme inſenſez, & vos Prophetes ſeront eſtimez des fols à la mode de Turquie.

Voſtre Courtiſan eſt-il ſi vieux, qu'il a oublié, comme on parle à la Cour, lors qu'il dit *que la Royne auec vne inexcuſable fermeté a touſiours demandé au Roy, qu'il trouuaſt bon qu'elle ne fiſt rien de tout ce que pour la ſeureté de ſon Eſtat il deſiroit d'elle ; tant, qu'en fin la condeſcendance trop grande du Roy en ſon endroit, luy a donné moyen d'executer*

le desſein de ſa retraite ? Icy les meilleurs eſprits de France ſeroient bien empeſchez de iuger, ſi le ſens de ce diſcours eſt plus ſot que les paroles : ceux qui ne cognoiſſent pas ce bon aucteur, croiront, en voyant le titre de vieux Courtiſan, que c'eſt quelque bon homme de cent ans, qui radote, & parle comme on faiſoit du temps des Romans.

Pour faire paſſer pour actions de iuſtice & de zele au ſeruice du Roy toutes les violences que vous auez fait, vous dites *que beaucoup de gens croyent, qu'aux affaires paſſées d'Italie on auoit quelque intelligence auec les Eſtrangers.* Pag. 16. Eſt-il poſſible que vous ayez fait tant de declarations, eſcrit tant de lettres, compoſé vn ſi grand nombre de libelles, ſans en deſcouurir quelqu'vne ? que vous ayez rempli vos imprimez de toute ſorte d'iniures, & que voſtre diſcretion aye caché quelque hiſtoire qui pouuoit rendre la Royne Mere du Roy criminelle, & faire paroiſtre voſtre innocence ? Si vous auiez peur de la diffamer, voſtre reſpect auroit pluſtoſt retenu les calomnies qui ſont dans voſtre *Defenſe du Roy & des Miniſtres,* que les veritez, que vous faites ſemblant de ſçauoir. L'empriſonnement d'vne Royne doit eſtre accompagné de la publication du mal qu'elle a fait, afin d'arreſter les plaintes des ſiens, & d'eſtouffer la compaſſion des peuples. Apres auoir fait tout ce que vous pouuez de mal ; dites tout ce que vous auez ſur le cœur. La Royne Mere du Roy vous defie, & dit qu'il n'eſt pas en voſtre puiſſance de faire voir, que ny de volonté, ny de parole, ny par effect elle aye rien entrepris contre le ſeruice du Roy. Toutes les condemnations ſont fondées ſur des faits particuliers : il faut monſtrer quel meurtre a fait celuy, qu'on appelle meurtrier ; qui a eſté empoiſonné par l'homme, qui eſt accuſé d'eſtre empoiſonneur. Il eſt auſſi neceſſaire, de faire voir auec quels eſtrangers, quand, comment, pour-

pourquoy, & à quelles conditions on a traité contre le bien de l'Eſtat, & intentions du Roy. Vous verrez, comme la deſcouuerte & la pourſuite d'vn crime ſe doiuent manier, ſi les portes de la Iuſtice ſont vn iour ouuertes contre vous. Vous n'auez leu dans nos eſcrits que les etiquettes des ſacs, qui ſont remplis des pieces que nous voulons employer; & vous aurez peu cognoiſtre, qu'auec noſtre miſere, & voſtre grande puiſſance, nous ſçauons bien de vos nouuelles, encore que nos recherches ne couſtent pas tant au Roy comme font les voſtres.

Pag. 17. Le vieux Courtiſan nous veut faire croire qu'il ne ſçait que les nouuelles de la baſſecour, quand il dit, *qu'il ſeroit bon de ſçauoir qui ſont ceux qui ont fait telles menaces à la Royne Mere; iamais on n'y penſa.* On voit bien par ce diſcours, que Mr le vieux Courtiſan n'eſt ſorti de ſon Cloiſtre pour rentrer dans le monde, que depuis quatre iours. Il a eſté appellé pour faire paſſer pour œuure de grand merite deuant Dieu l'empriſonnement de la Royne Mere du Roy, & gaigner vn Eueſché en faiſant vne Theologie nouuelle à la courtiſane, ou à la Turque, & prenant l'Alcoran pour l'Eſcriture ſainte. Si ce Frere ignorant veut ſçauoir au vray qui a menacé la Royne Mere du Roy, & luy a dit des paroles bien rudes; ſur tout qu'on luy oſteroit tous ſes Officiers, ſi elle ne vouloit reprendre ceux que vous luy auiez donnez pour eſpions; il s'en faut enquerir de Mr le premier Preſident, qui eſt Chef de la premiere Compagnie de Iuſtice du Royaume: il a fait autrefois profeſſion de Cauallier, ſans doute il dira franchement ce qu'il ſçait, & preferera la deſcharge de ſa conſcience à l'affection qu'il a pour vous. Le Mareſchal de Schomberg & Garde des Seaux en pourroient bien dire quelque choſe, s'ils vouloient: mais il ne les faut pas preſſer, parce qu'ils ſont vn peu choleres,

res, & qu'ils craignent de vous offenſer. Voſtre vieux Courtiſan, qui les voit tous les iours, ſe peut enquerir d'eux tout doucement, & apprendre ce qu'ils ont dit à la Royne Mere à Paris, & à Compiegne, pour obeir à voſtre paſſion, contre leur ſentiment.

Vous confeſſez *que vous auez oſté à la Royne ſon Medecin:* ce qui ne s'accorde pas auec ce que vous auez dit en la page dixieſme, qu'on auoit laiſsé la Royne à Compiegne auec toute ſa maiſon; en laquelle le premier Medecin eſtoit vn des principaux, le plus neceſſaire, & perſonne qui vous deuoit eſtre ſacrée: mais vous dites *qu'il eſtoit vn broüillon, factieux, & boutefeu.* Sur quoy vous alleguez Caton, & luy faites dire ce à quoy il ne penſa iamais. Peut eſtre que vous auez deſiré des choſes du Medecin de la Royne pour le reſtabliſſement de vos parens aupres d'elle, que les pourſuites d'vn ſeruiteur n'ont peu gaigner ſur la raiſon de ſa Maiſtreſſe: nous ne ſçaurions croire qu'il vous aye fait eſperer plus qu'il ne pouuoit & deuoit: vous qui eſtes ſa partie, l'auez fait amener chez vous, & luy auez baillé la queſtion (de parole s'entend) ſur cet article, & pluſieurs autres. C'eſt vn teſmoignage qu'il eſt innocent; & que ſes depoſitions ne vous peuuent ſeruir contre la Royne, parce qu'il eſt viuant. Pag.18.

Si vos actions n'eſtoient des plus aſſeurez teſmoignages de la perte de voſtre reſpect, que vos eſcrits, on diroit que vous l'auez perdu en parlant d'vne grande Royne, & de voſtre Bien-factrice, comme d'vne petite marchande de Paris. Ie laiſſe à part, qu'en la page deuxieſme vous auez dit *qu'on peut ſans crime douter de la ſincerité de ſes paroles:* & que dans tout cet eſcrit, au lieu que voſtre recognoiſſance ne deuroit point eſpargner cette repetition, *la Royne Mere du Roy*; vous dites, *elle, elle.* Souuenez vous au moins que c'eſt elle qui a fait vn bon & grand L. & que vous auez tant d'obligation à cet ouurage, L.Louys

ge, & à l'ouuriere, qui eſt celle de voſtre auancement, que vous deuriez tanſer ceux qui eſcriuent pour vous. *On luy offre de s'aboucher auec le Roy; elle en tire ſuiet de plainte : on luy propoſe Mante & Chartres; elle veut que ce ſoit à Compiegne.* On a reſpondu à cet article, dans les obſeruations ſur voſtre Declaration : mais parce qu'on recognoiſt par l'oubliance des bien-faits que vous auez la memoire fort courte, on vous repetera que cette entreueüe que vous auez offert en paſſant, quand elle n'euſt pas eſté ſuſpecte, ne pouuoit produire que des larmes, des ſouſpirs & des ſanglots, capables de faire mourir la Royne Mere du Roy. Elle euſt trouué S. M. tellement preuenuë par vos artifices, qu'vn demi quart d'heure ne pouuoit guarir les maux de quatre mois; & vn adieu ou compliment ſemblable à celuy du depart pour aller à Blois, eſtoit ſuffiſant d'enuoyer la Royne aux abois. Vous eſtes faſché de ce que ſa prudence à cognu voſtre artifice : vous eſcumez de rage lors qu'on deſcouure voſtre ieu; vous eſtes autant marri quand on eſt ſage, que vous eſtes ioyeux lors qu'on eſt temeraire : vous voulez faire & eſcrire le mal, & eſtes au deſeſpoir lors qu'on s'y oppoſe, ou qu'on fait des Apologies. En fin, vous eſtes tellement acouſtumé de faire la guerre ſans reſiſtance, que lors que vous en trouuez dans les eſprits que vous eſueillez, & dans les eſcrits que vous prouoquez, vous entrez en furie. Il vous faut pourtant reſoudre, ou à ne faire ny eſcrire les mauuaiſes choſes, ou à ſouffrir qu'on s'y oppoſe par bons conſeils & bonnes reſponſes. Il n'eſt pas raiſonnable, que vous, qui n'eſtes & ne pouuez iamais eſtre que ſeruiteur, ayez cet auantage ſur voſtre Maiſtreſſe, & ſur la Mere de voſtre Roy, de pouuoir mal faire & meſdire, & qu'elle n'aye ny le courage ny la puiſſance de ſe defendre. Elle ſeroit auſſi tres mal-heureuſe, ſi voſtre fortune auoit rencontré des perſonnes qui vous donnent

donnent des mauuais aduis, & font pour vous des libelles; & que sa vertu fust abandonnée de toute sorte de secours. Vous auez beau à crier & à menacer; tous les hommes ne sont & ne seront pas ingrats comme vous. En fin, quand vous aurez fait, dit, & escrit tout ce qui vous plaira; on fera, dira, & escrira ce qui ne vous plaira pas.

Vostre Escriuain poursuit auec aussi peu de respect que de sens: *Elle dit qu'en elle toute l'Europe eust esté menée en triomphe, pource que ses Enfans y dominent*; *comme si les Roynes ses Filles appartenoient à elle seule, & non point au Roy.* Ie croy que vostre Courtisan resuoit, & croyoit que le feu Roy viuoit, lors qu'il a escrit, parlant à vne Mere, que ses Enfans appartenoient aussi bien au Roy qu'à elle. Vous aduoüerez, s'il vous plaist, qu'il y a quelque difference entre frere & sœur, & Mere & filles: nous deuons la vie à nostre source, non aux ruisseaux qui en sont sortis deuant, ou apres. La premiere & plus grande obligation de la nature est pour les Peres & Meres; ils vont immediatement apres Dieu: les affections qui montent ou descendent en droite ligne, sont plus fortes que les collaterales: les respects & les amours que se doiuent rendre ceux qui sont sortis de mesme ventre, sont fondez sur le sang duquel ils ont esté formez; s'il les porte à s'honnorer & aimer les vns les autres, à plus forte raison ce qui en est la cause & le lien. Cela nous fait voir, que les Roynes d'Espagne & d'Angleterre (puis que vous ne voulez point faire mention de Madame la Duchesse de Sauoye, qui n'est pas de pire naissance pour n'estre point Royne) appartiennent à la Royne leur Mere d'autre façon qu'au Roy. Elles sont obligées par la nature, & par la loy de Dieu, de prendre vne grande part à ses desplaisirs, & à tesmoigner leurs ressentimens contre tous ceux qui en sont les aucteurs. Si vostre Courtisan

Pag. 20.

auoit eſtudié en Theologie naturelle & diuine, autant de temps comme il a fait en l'Alcoran & en l'Arabe, il auroit apris cette belle leçon, & eſcriroit autrement; pourueu que la recompenſe de la mitre, qui ne luy fera point changer la ceruelle, ne luy fiſt point changer de diſcours.

Pag. 21. La teſte de voſtre Eſcriuain s'eſtant eſchaufée, eſt deuenuë de folle furieuſe: elle fait vn eſlans d'vn forcené ataché au pilier de ſaint Mathurin en Gaſtinois, ou de ſaint Benigne de Dijon, lors qu'il dit, parlant de la Royne Mere du Roy: *Si elle continuë, elle auroit à craindre de paroiſtre en fin ennemie de l'auctorité du Roy, & de donner lieu de croire, qu'elle la hayt meſme en ſa perſonne, & non ſeulement en celles de ſes ſeruiteurs:* vrayement le Roy a vn bon tuteur de ſa perſonne, & de ſon auctorité. Par voſtre foy (s'il vous en reſte) cet homme qui ſe dit deſintereſsé en toutes choſes, eſt-il plus intereſsé en la conſeruation du ſalut du Roy & de ſon Eſtat, que la Royne ſa Mere? aura-il plus de vertu, apres auoir vendu ſa conſcience pour vn Eueſché, que la Royne qui eſt deſpoüillée de ſon bien, pour n'auoir point voulu diſſimuler vos vſurpations?

Monſtrez nous le vice qui a corrompu ce bon Sang; il y a long temps que nous vous preſſons ſur cet article, qui eſt le ſeul que vous propoſez au Roy. Vous le deuiez cacher au public comme la plus grande de vos meſchancetez: vous eſtes obligé de blaſmer cet indiſcret, qui reuele vos ſecrets myſteres, qui ſont de perſuader au Roy que la Royne ſa Mere *eſt ennemie de ſa perſonne*; à laquelle ſon cœur ne penſe iamais que ſa poitrine ne ſouſpire, & que ſes yeux ne pleurent. Elle voudroit perdre la vie de laquelle Dieu a tiré celle de S. M. ſi ſa mort pouuoit eſtre vtile non ſeulement à ſa ſanté, mais à ſa proſperité. Vous ſçauez bien qu'elle eſt de bon naturel;

le Roy l'a ſouuent recognu : & parce que le ſien qui eſt de meſme trempe, ioignoit facilement ſes affections auec celles de la Royne ſa Mere, vous n'auez point trouué de moyen de les deſunir, qu'en ſeparant les perſonnes. Vous y auez adiouſté la violence des ſoupçons que vous auez donné à cette ame Royale : mais elle ſera ſurmontée par la puiſſance inuincible d'vn Sang auſſi genereux qu'il eſt noble. Nous ne le ſupplions pas qu'il ſe vange ſur le voſtre, de l'iniure que vous auez fait au ſien : nous prions Dieu qu'il ſuggere à ſa prudence d'autres moyens pour vous chaſtier ; & que S. M. apporte des remedes iuſtes & puiſſans, aux maux que vous auez fait, & aux blaſphemes que vous auez eſcrit.

Voſtre Eſcriuain dit, *que la Verité, Royne des hommes & des Anges, a bien perdu ſon credit aux eſprits* (pour dire dans les eſprits) *de ceux qui ont dit que V. E. auoit deſſein de perdre l'Eſtat.* Eſt-ce vn iugement temeraire contre lequel il faille inuoquer la Verité, & faire des exclamations d'enfant, lors que nous diſons qu'on voit les apparences d'inuaſion d'vn Eſtat, en la diſtribution de toutes les grandes charges du Royaume, & en la recompenſe des plus importantes places, qui ſont entre les mains de ceux qui dependent plus de vous que du Roy ? Vous auez depuis peu, ou pris, ou fait donner à vos amis & creatures les Gouuernemens de Bretagne, de Poictou, de Picardie, d'Anjou, de Bourgongne, & d'Auuergne ; voy-là le tiers du Royaume. Vous auez trente villes ou citadelles, deſquelles vous ou les voſtres eſtes Gouuerneurs: vous auez vni à voſtre perſonne les charges de Conneſtable & d'Admiral, & faites exercer par vos procureurs celles des Gardes des Seaux, de Surintendant des Finances, de grand Maiſtre de l'artillerie, & de Secretaire d'Eſtat. Iamais les Anglois ny la ligue derniere n'ont eu ces auantages en France : ils ont, peut eſtre, tenu plus Pag. 22.

de places; mais il n'y en auoit pas vne si bonne comme est la moindre des vostres. Les Officiers de la Couronne n'estoient pas à leur deuotion, ny les Finances dans leurs coffres, ny les armes & toutes les munitions dans leurs magasins, ny le Roy preuenu & assiegé par eux, comme il est par vous, & ceux de vostre faction. Apres cela, nous ne sommes point criminels deuant Dieu, de dire que vous auez toutes les marques d'vn vsurpateur, ou dissipateur; prenez de ces deux titres celuy qui vous agréera le plus. Ne iuger pas que vous deuez porter ou l'vn ou l'autre, seroit vn tesmoignage de sottise; & ne le publier pas, seroit vne conuiction de trahison. Nous sçauons mieux les cas de conscience que vostre Theologien ignorant, & corrompu: il y a long temps que saint Augustin nous a enseigné, qu'il est loisible de iuger hardiment des choses manifestes; & nous sçauons bien que pour estre vray Chrestien, on n'est pas obligé d'estre grosse beste.

Pag.23. Sur ce qui auoit esté escrit que vous auiez dessein de faire mourir la Royne entre quatre murailles, vostre Courtisan se met en cholere, & dit, *que si le respect qu'on veut rendre à la Royne n'estoit extraordinaire, on le perdroit en cette occasion*; comme s'il n'auoit pas esté foulé aux pieds il y a long temps, & qu'on ne l'eust pas recognu par les actions, par les paroles & par les escrits. Mais afin que la mauuaise humeur de vostre Courtisan s'appaise, & qu'il ne trouue pas si estrange ce qu'on a dit; il remarquera, s'il luy plaist, que ceux qui ont eu le pouuoir & l'audace de faire arrester la Royne Mere du Roy, ont peu passer au dela de cette violence, & la faire reserrer plus estroitement. Cela estoit plus aisé apres vn emprisonnement, & moins extraordinaire, que de luy oster la liberté toute entiere. On s'estonne fort peu, quand on dit qu'vn prisonnier, qui se pourmenoit sur les tours &

rempars

rempars de la Baſtille, a eſté reſerré; mais de le voir pendre dans Paris, cela eſpouuante tout le monde. Celuy qui offenſe, ne pardonne iamais; la mauuaiſe conſcience ne ſe pouuant aſſeurer, porte ſes entrepriſes iuſques aux extremitez. Dans l'ame malicieuſe vn crime attire l'autre, le deſeſpoir vient à la fin qui ioüe de ſon reſte, & croit que les reſſentimens des maux qu'il a fait, ne ſe peuuent eſtouffer qu'auec les perſonnes qui les ont ſoufferts. Vous le prendrez comme il vous plaira : mais ie trouue qu'il y a plus de diſtance de la pleine liberté d'vne grande Royne à la captiuité dans vn chaſteau, ou dans vne ville, que de ce chaſteau ou de cette ville à vne ſeule chambre; ce qu'elle a appellé quatre murailles. I'abandonne volontiers le reſte du diſcours de voſtre vieux Courtiſan, parce qu'il va de mal en pis; & eſt tellement deſpourueu de iugement, qu'il eſt plus digne de compaſſion que d'indignation, & de riſée que de reſponſe : tout ce que ie vous peux dire, eſt, que pour deſtruire vne bonne cauſe, & en ſouſtenir vne mauuaiſe, vous auez choiſi vn tres-impertinent Aduocat. Mais vous, qui en voulez auoir de toutes façons, auez iugé que ceſtuy ſeroit bon pour les eſpiciers, droguiſtes, charlatans, eſguilletiers, rubantiers, & beurrieres de Paris, pour plier leurs marchandiſes auec les feüilles de ce pretendu deſintereſsé, qui ſe tire d'vne Compagnie religieuſe pour arracher vn Eueſché à ſes amis affligez. S'il veut oſter ſes droits à la Royne, il luy deuroit laiſſer la reputation, & pour mieux couurir le meſpris de ſes intereſts, il feroit bien de ne ſe ſeruir point du temps pour chicaner ceux qui ne ſe peuuent defendre. *La charité*, dit ſaint Paul, *ne cherche point ce qui luy appartient*; à plus forte raiſon ce qui ne luy appartient pas : & nous pouuons dire que ce n'eſt pas eſtre deſintereſsé, de paſſer au dela de ſes intereſts, pour deſrober ou prendre hardiment ceux d'autruy. C'eſt vne petite

L'Eueſché de S. Malo, de la nomination de la Royne.

1. Cor. 13.

te remonſtrance que vous ferez, s'il vous plaiſt, à voſtre aduocat : & que vous deuez appeller protecteur par raillerie, comme vous faites le bon Duc de Montbazon.

Reſponſe au troiſieſme libelle.

Nous en auons veu vn autre qui eſt d'humeur bien differente, encore qu'il ſoit aſſez vieux Courtiſan; ayant eſté banni de la Cour du temps du feu Roy, pour auoir mal fait ſon premier meſtier, qui eſtoit d'eſtre miniſtre d'amour : il eſt vray qu'il exerçoit cette charge vn peu plus honnorablement, que ne font les huiſſiers de la Samaritaine. Il a eu honte de s'appeller deſintereſsé, parce que toute la Cour a ſceu qu'il a eſté quelque temps hors de vos bonnes graces, pour auoir trop groſſierement eſcroqué vingt mille liures en la recherche des Financiers, & auoir lourdement coupé la bourſe en faiſant branſler la ſonnette. C'eſt ce bon Seigneur, qui eſt Auteur d'vn eſcrit de quatre feüilles (c'eſt à dire, de deux ſols) & qui s'appelle *Diſcours au Roy touchant les libelles faits contre le Gouuernement de ſon Eſtat.* Ce beau diſcoureur eſt ſemblable à Don Quixote, qui ne trouuant point d'ennemi, combatoit contre les ailes des moulins à vent. Deuant cet imprimé, & les autres qui ont prouoqué les defenſes de la Royne Mere du Roy, & de Monſieur, on n'a point veu de libelles, ſi on ne donne ce nom là à des lettres enuoyées, & receües par S. M. auſquelles on a reſpondu.

Cet Eſcriuain, qui n'eſt pas apprentif comme l'autre (car il a fait la premiere & ſeconde Sauoiſienne, l'Entretien des champs Eliſées, & autres œuures du temps) nous a fait eſperer qu'il refuteroit quelques eſcrits : mais il a voulu combatre plus au large, & n'a rien propoſé de ce qui a eſté eſcrit contre vous. Il parle par tout en termes generaux, & s'egaye en l'air, comme vn oyſeau qui a pris l'eſſor. Son commencement eſt ſemblable aux prefaces que font ordinairement quelques compoſiteurs des impri-

imprimeries de Paris : pour auoir moyen de faire vn bon repas, inuentent vn iour de petite feste quelque histoire d'vn monstre né, ou d'vn prodige apparu, ou d'vne defaite aux Indes, & pour remplir la feüille employent les deux tiers du discours en auant-propos. Vostre Apologiste en fait de mesme; & parce qu'il cognoist bien que vous auez vn esprit assez delicat, qui aime mieux les choses belles que les bonnes, & les apparentes que les solides, il a fait sur vostre table trois ou quatre seruices d'oyseaux & poissons peints à la mode d'Heliogabale, afin que cette gentillesse fust plus agreable à la veüe qu'à l'appetit. Apres ce festin de viandes creuses, il a dressé vn theatre comme Tabarin, & fait venir vn Astrologue, vn Physionomiste, & Chiromantiste, ausquels il fait voir l'horoscope, le visage, & la main du President le Coigneux, & fait conclure à tous trois qu'il est insensé. C'est ainsi que vos gens, pour vous diuertir de vos melancholies, conuertissent en risée les plus importantes & plus serieuses affaires qui soient iamais arriuées en France. La Royne Mere du Roy, la plus grande & meilleure Princesse du monde, estoit en prison; le Frere vnique du Roy, qui est sans enfans, estoit chassé hors du Royaume; la Chrestienté esmeüe par ces scandales; toute la France affligée de peste, & la plus grande partie de famine : on conuertit toutes ces choses en bouffonnerie. On ioüe dans le Royaume vne sanglante tragedie, & on la fait passer deuant le Roy pour comedie : on luy deguise tous ces maux, en disant que le premier Officier de Monsieur a perdu l'esprit, & mesme qu'il est né sans ceruelle. Chose estrange, qu'il aye esté sage lors qu'il a esté en bonne intelligence auec vous, & qu'il soit deuenu fol lors qu'elle a cessé. Si cela estoit, il faudroit que Dieu fist des grands miracles pour vous : car de dire, que le defaut que vous imposez, soit deuant la rupture; vous vous ac-

cuſeriez ou de ſottiſe, ou de malice.: pardonnez moy, ſi ie vous dis, que vous paſſeriez pour ſtupide, ſi vous n'auiez pas apperceu le defaut de cet homme, ayant traité ſi ſouuent auec luy de tant d'affaires importantes, dans leſquelles il eſtoit aiſé de recognoiſtre ces imperfections. Si vous en auiez eu quelque cognoiſſance, vous eſtes vn meſchant de n'en auoir pas aduerti le Roy, la Royne ſa Mere, & Monſieur. Vous auez eſté encore plus malin, de l'auoir aſſiſté (comme vous luy reprochez) pour auoir la charge de Preſident au mortier, & de l'aider pour monter en vne place, en laquelle il doit eſtre arbitre, non ſeulement des biens; mais de la vie & de la mort des plus grands & des plus ſages de France, & meſmes eſtre voſtre Iuge, ſi la haine que vous declarez, & l'iniure que vous luy faites, ne vous ſeruent de moyens de recuſation. Vous teſmoignez encore vne meſchanceté plus noire, lors que vous aduoüez, que vous auez porté le Roy à demander vn chapeau de Cardinal pour le mettre au deſſus d'vne marote. Vous des-honnorez auſſi bien le College Eminentiſſime par vos diſcours, comme vous faites par vos mœurs & actions: & vous faites paroiſtre que vous n'eſtes pas ſage, lors que vous auez deſiré de vous rendre compagnon des fols. Ie ſupplie tres-humblement V. E. Ducale de receuoir vn bon conſeil, que ie deſire de luy donner. Vous ne deuriez iamais permettre qu'on parla deuant vous ſi ſouuent, comme on fait, de ceux qui ont perdu l'eſprit: vous ſçauez que le teſtament de voſtre frere aiſné a eſté caſsé, ſur ce que vous auez allegué qu'il eſtoit deuenu fol: & vous n'ignorez pas, que vous auez vne ſœur qui a eſté enfermée pour vne eſtrange imagination qui la tourmente depuis dix ou douze ans. Apres ces badins, qui vous repreſentent vos ennemis comme inſenſez, viennent vos Docteurs en Theologie à la mode, qui iurent, que Dieu par vn iuſte iugement

ment fait fondre & couler par le nez toute la ceruelle à ceux qui s'oppoſent à vos deſſeins : que vouloir troubler le courant de voſtre fortune, fait perdre le ſens aux perſonnes, comme faiſoit l'eau de cette fontaine en Grece, ſi on ne la beuuoit dans le ſabot d'vn aſne : le ſoulier de voſtre Eſcriuain pourroit bien auoir cette vertu.

C'eſt vne choſe veritable, que ceux que vous deſirez de faire paſſer pour hommes qui ont perdu l'eſprit, ont teſmoigné qu'ils en auoient beaucoup dans les charges & deputations publiques, dans les harangues de la part de la chambre des Comptes faites au Roy, & receües auec admiration, dans les affaires traitez auec vous, & dans le Conſeil de S. M. Tant s'en faut que le iugement de Dieu leur aye oſté le leur en vous reſiſtant, qu'au contraire ſes graces & aſſiſtances extraordinaires les ont rendus & fait paroiſtre plus aduiſez, lors qu'ils ont approuué & fortifié les reſolutions de Monſieur. Il ſeroit, peut eſtre, mort de deſplaiſir, ou autrement dans le Donjon de Vincennes, & eux dans la Baſtille, & apres cela l'Eſtat en proye. Si vous appellez ces preuoyances des folies, c'eſt que voſtre plus grande impieté conſiſte en ce que vous croyez; que c'eſt, eſtre priué de raiſon d'auoir vne bonne conſcience.

Pour vous monſtrer que le prouerbe eſt veritable, Tel maiſtre tel valet; vos flatteurs ne ſont pas mieux timbrez que vous. Nous vous ferons remarquer quelques impertinences & ſottiſes qu'ils ont fait, en voulant defendre voſtre cauſe. Elles ſont ſi euidentes, qu'il n'y a que leur folie recognuë qui les puiſſe mettre à couuert du crime de preuarication : comme lors que voſtre diſcoureur dit en la page ſeptieſme, *que c'eſt vne eſpece de ſacrilege de diſputer du iugement du Prince, & de reuoquer en doute, s'il a bien ou mal fait à quelqu'vn.* Si pour excuſer voſtre Eſcriuain on ne met en ſuite de ces paroles *auec raiſon*; &

qu'on n'asseure que cela est demeuré au bout de sa plume, il faut necessairement qu'il passe pour insensé, s'il veut dire que ce soit *sacrilege* de douter si le Prince a fait bien ou mal à quelqu'vn. Ce ne sont point articles de foy diuine, ny morale, ny naturelle : *faire du bien & du mal à quelqu'vn* sont des faits desquels on peut douter sans peché mortel, & à plus forte raison sans *sacrilege.* Il y a mesme du merite de se defier si le Prince a fait le mal, duquel vous estes plustost l'aucteur que luy, & qui vous peut estre imputé auec certitude, par ceux qui cognoissent la vertu du Roy. Si entrer en doute d'où vient le bien que S. M. fait, est vn crime; qui est plus coulpable que vous, qui vous faites aucteur de toutes les bonnes actions que le Roy fait, & le chargez des mauuaises que vous faites ? Ainsi par vn horrible peché, qu'on peut appeller double sacrilege plus à propos que ce que vous dites, vous faites cet eschange abominable de donner à vostre Maistre la haine des maux que vous faites, & de luy desrober les loüanges, & les recognoissances des biens qu'il a fait.

De la mesme source de folie vient cet autre discours en la page douziesme, *que les Ministres de Monsieur vous auoient donné asseurance que leur Maistre ne s'opposeroit point à vostre grandeur, & rechercheroient toute sorte de moyens pour aider à vostre auancement.* Il est vray que le suiet de tous les troubles vient de l'opposition à cette grandeur, non à la gloire du Roy, & à la paix de son Royaume. Ie laisse à penser, si Monsieur a esté si lasche de vous promettre qu'il vous porteroit sur sa teste, & donneroit secours pour la conqueste ou dissipation de l'Estat.

Vous iugerez aussi, si c'est discourir en homme sage, d'escrire en la mesme page, *que le Roy craignant que la grosse nuë du desplaisir de Monsieur, sous pretexte de son principal Ministre, ne se deschargeast sur sa personne & sur son Estat,*

Estat, iugea qu'il failloit d'estacher son Frere d'aupres de la Royne sa Mere, gratifier le Coigneux de la charge de President au mortier, & de l'esperance du chapeau de Cardinal. Où est le iugement de vostre Escriuain, lors qu'il dit que le Roy a eu peur de Monsieur, qu'il a mis la diuision entre luy & la Royne sa Mere? cela est vn peché. La bonne intelligence n'auoit point de mauuais dessein, & n'a iamais eu autre fondement que celuy du Sang, & du seruice du Roy, auec quelque degoust de vos imprudences, malices, & insolences. Vous faites aussi vn grand tort à S. M. & la descriez parmi son peuple, lors que vous dites, qu'elle a donné vne charge de President au mortier à vn homme qu'elle estimoit fol & meschant, & luy a presenté le lurre d'vn chapeau de Cardinal pour le faire venir sur le poing, & le chaperonner. Vous nous representez le Roy qui est genereux & bon, comme timide; & vous taschez de persuader, qu'vn Prince, qui ne doit rien auoir en plus grande recommandation que sa foy & sa parole, se mocque de ceux ausquels il l'a donnée.

Pour monstrer que vostre discoureur est tellement despourueu de sens commun, qu'il ne corrige iamais ses premieres pensées par les secondes, & ne fait aucune election ny des paroles ny des choses: il dit en la page treziesme, *que les Ministres de Monsieur auoient promis au Roy, qu'ils retiendroient leurs Maistres dans l'obeissance aueugle.* Vous desirez de l'estendre iusques à souffrir le renuersement, le pillage, la dissipation, la ruine, & l'vsurpation de l'Estat; vous voulez que Monsieur ne se plaigne non plus de l'emprisonnement de la Royne sa Mere, qu'vn Moyne bien reformé, qui fait profession d'obeissance aueugle, d'vn changement de Conuent ou de chambre, ou vn soldat d'estre mis en faction.

En la page quatorziesme nous remarquons que les paroles genereuses & trop douces, que Monsieur vous dist

en partant de Paris, ſont appellées *fraſque honnorable pour vous*. Il eſt vray, que ſa retenuë fut, peut eſtre, trop grande, & accompagnée de quelque reſpect rendu au Roy, & à voſtre dignité; mais le mot de *fraſque* eſt tres-mal employé.

De pareille eſtoffe ſont les termes, auec leſquels on fait que le Roy vous parle apres le depart de Monſieur. Voſtre Eſcriuain dit, *que S. M. vous promit de vous aſſiſter enuers tous, & contre tous*. Quand la bonté de S. M. ſe ſeroit abaiſsée iuſques à vſer de ces paroles de pair à compagnon, voſtre modeſtie deuroit publier que le Roy vous auoit pris en ſa protection. On diroit en liſant cet eſcrit, que vous auez vne querelle, & que vous croyez que le Roy ſera voſtre ſecond; ou que vous eſtes vn Souuerain, auec lequel le Roy fait vne alliance.

Tous les manquemens de iugement que nous auons remarqué, ſemblent eſtre à couuert par ceux qui s'enſuiuent. Vous parlez en la page quinzieſme des affaires d'Angers, & les appellez *la rebellion du pont de Sé*. Vous auez donc eſté le chef des rebelles. Toute la France ſçait que vous fuſtes le ſeul aucteur de ces mouuemens, pour gaigner dans vn traité le chapeau de Cardinal. Il fut la recompenſe de cent tours de ſoupleſſe que vous fiſtes, & qui vous ont donné le nom de Cardinal de la trahiſon: belle qualité, que vous porterez dans les plus veritables Hiſtoires de France. Vous ſçauez que vous eſtiez d'accord lors que vous fiſtes tuer cinq cens hommes, & ne tint pas à vous, que plus de dix mille ne fuſſent aſſommez. Vous croyez qu'on ne ſçait pas que vous donniez tous les iours les aduis des reſolutions, que vous preniez auec les Princes & Grands qui eſtoient aupres de la Royne, & que vous ſeul deſcouuriſtes au Roy, apres la deſroute, le deſſein que la Royne auoit d'aller paſſer la riuiere de Loire à Anſenis. Vous ne le deſiriez pas, de peur

peur que la Royne ne rencontraſt en Angoumois & en Guienne des puiſſans & fideles ſeruiteurs, qui luy euſſent deſcouuert vos menées. Le Roy, qui les auoit ſceües, en tira ſa gloire, & nous en loüons Dieu: mais S. M. vous meſpriſoit, & deteſtoit ſi fort pour ce double ieu, qu'elle recula de deux ans voſtre promotion au Cardinalat, & de deux autres apres voſtre entrée dans ſes conſeils: le Roy n'alleguoit point d'autre raiſon à la Royne Mere, qui eſtoit portée par ſa mauuaiſe deſtinée, à preſſer S. M. de vous donner cognoiſſance de ſes affaires.

Vous auez bonne grace, lors qu'en la page ſeizieſme, reuenant ſur les affaires d'Angers, vous dites, *que voſtre prudence pacifia le tout.* Ie vous prie, ne faites pas ce tort à cette belle vertu, de luy donner quelque part dans vos fineſſes & laſchetez, qui ont fait diſputer aux plus ſages, ſi le deſſein de cette guerre a eſté plus infame, que la concluſion. Il ſuffit de dire, que le commencement & la fin ſont de voſtre ſeule inuention, & que Dieu a tiré du bien de voſtre peché, comme il a fait le ſalut des hommes de la perfidie d'vn Apoſtre.

En la meſme page vous faites parler le Roy en ſi beaux termes, & luy donnez des penſées ſi releuées, lors que S. M. apres la rupture taſcha de vous remettre dans les bonnes graces de la Royne ſa Mere, qu'il eſt aiſé de iuger que vous auez dreſsé ce diſcours pour ietter la Royne dans ſon tort, la faire blaſmer de meſpris enuers le Roy, & de trop grande rigueur contre vous. Outre que ces paroles bien recherchées par voſtre Eſcriuain, ne ſortirent iamais de la bouche de S. M. qui parle bien, mais en Roy: vous ſçauez qu'il n'auroit iamais dit *que vous l'auiez ſi dignement ſeruie, ny que vous auiez preferé ſes intereſts à tous autres.*

Nous renuoyons la refutation de ce diſcours à la cognoiſſance publique: perſonne ne dira que vous

n'ayez

n'ayez eu plus de soin de faire vos affaires que ceux de voſtre Maiſtreſſe, ayant fait en ſorte, que vous auez plus de reuenu qu'elle. On ne croira point auſſi que vous ayez mangé le bien de voſtre maiſon aupres d'elle; au contraire, vous l'auez tiré de la diſcuſſion generale, & l'auez augmenté au centuple. Ce que vous eſcriuez, pourra, peut eſtre, ſurprendre ceux qui n'auront aucune cognoiſſance de l'eſtat auquel la fortune vous trouua, lors qu'elle vous prit pour vous preſenter à la Royne Mere du Roy.

Pour donner plus d'auctorité à vne impoſture plus grande, vous dites en la page dixſeptieſme auec vne effronterie eſtrange, *que le Roy diſt auſſi à la Royne ſa Mere, qu'il ne mettoit point en ligne de compte les continuels ſeruices que vous luy auiez rendus, lors qu'elle n'eſtoit plus regardée de perſonne, ny les deſplaiſirs que vous auiez receus durant ſon eſloignement de la Cour en Auignon.* Vous n'auez pas eſté le page (car c'eſt trop peu pour vous) qui auez porté le flambeau deuant voſtre Maiſtreſſe; mais vous croyez auoir eſté ce ſoleil qui a eſclairé cette pauure Princeſſe, qui demeuroit incognuë dans les tenebres. Sa Naiſſance, ſon Mariage, ſes Enfans, & ſur-tout le Roy, ſa Regence, ſes Vertus, ſes bonnes actions ne la faiſoient point cognoiſtre ſans vous : toutes ces lumieres n'eſtoient que des vers luiſans, iuſques au leuer du bel aſtre de voſtre puiſſance & de voſtre conduite; qui ont diſſipé les broüillards obſcurs, qui enuelopoient & auoient mis la Royne hors de la conſideration, & de la veüe de toute la terre. Elle eſtoit en toutes façons inuiſible comme les Roſecroix, lors que vous auez ietté vos rayons ſur elle pour la faire voir & admirer. Mais que voulez vous dire, & de quel temps entendez vous parler, lors que vous dites, *que perſonne ne regardoit la Royne Mere,* lors que voſtre clarté a fait eſclatter ſa gloire?

re? ſi c'eſt lors que vous fuſtes enuoyé à Angouleſme par Mr de Luynes; vous ſçauez le contraire, que tant s'en faut que vous l'ayez eſclairée, que vous fiſtes en ſorte que tous ces bons & genereux ſeruiteurs ne la regarderent plus, qu'ils ſe retirerent meſcontans, & abandonnerent ſes intereſts. Le Capitaine de ſes gardes, qui deuoit eſtre le dernier en cette retraite, tua voſtre aiſné, pour teſmoigner par cet exemple dans quel deſeſpoir vous auiez ietté les ſeruiteurs de la Royne.

Si vous dites *que vous l'auez faite regarder* dans les affaires d'Angers, vous le pouuez dire de l'œil de compaſſion; car pour l'aſſiſtance & le ſeruice des Grands, elle n'en fuſt priuée que par voſtre mauuaiſe conduite. Vous ſçauez le degouſt qu'ils eurent apres voſtre traité, dans lequel tous leurs intereſts furent ſacrifiez à voſtre chapeau de Cardinal; qui fut cauſe que dixſept ou Princes ou Officiers de la Couronne, & plus de dix mille Gentils-hommes ne regarderent plus la Royne Mere du Roy. Vous eſtiez vn broüillard eſpais qui leur deſrobiez ſa lumiere & ſes influences: & vos mauuais offices les chaſſerent du lieu où ſon merite & leur affection les auoient appellez. Nous vous pourrions nommer ceux que le deſplaiſir fit mourir de regret, ceux qu'il precipita dans les morts violentes, ceux qu'il fit cacher dans les Cloiſtres, & ceux qu'il fit retirer dans leurs maiſons. Nous qui ſçauons comme les choſes ſe paſſerent, & les tyrannies que vous auez exercé du depuis, pouuons dire auec verité, que tant s'en faut *que vous ayez fait regarder la Royne, lors qu'elle ne l'eſtoit de perſonne*; qu'au contraire, lors qu'elle eſtoit regardée de tous les Grands du Royaume, vous l'auez empriſonnée, pour faire en ſorte qu'on ne la regardaſt plus. C'eſt que vous auez voulu que leurs yeux fuſſent employez pour contempler, admirer, & adorer voſtre puiſſance abſoluë, qui eſt tellement brillante &

brulante, qu'il y en a desia beaucoup d'aueuglez par les esclairs & ardeurs de sa gloire.

Vous reprochez aussi à la Royne *les maux que vous auez soufferts en Auignon en sa consideration, durant son esloignement de la Cour.* Dites plustost que vous estes la seule cause des cruels desplaisirs que la Royne a receu à Blois, & que son depart de la Cour, & les affaires qui arriuerent deuant & apres, sont les effects de vos mauuais conseils, & de vos violences. Vous estiez seul aucteur de tout ce qui despleut au Roy. S. M. qui a vne memoire excellente, se souuiendra bien, que vous estiez le grand Conseiller de ceux qui perdirent l'honneur de ses bonnes graces, les biens & la vie; & que toutes les choses qui furent trouuées mauuaises, estoient sorties de vostre inuention. Ce n'est pas donc le mal de la Royne Mere, qui a fait le vostre, mais le vostre qui a fait le sien; & vous auez plus de suiet de luy demander pardon, que de luy faire vn reproche.

Vostre discoureur dit, pour monstrer que vous auez bien fait d'emprisonner la Royne, ce que vous appellez *pretendu arrest, qu'il faut donner le coup pour ne le receuoir point.* Quel coup vous a on voulu donner, que vous n'ayez deu souffrir, deuant que de frapper la Royne? vous estiez obligé de mourir plustost que de viure dans l'infamie de l'ingratitude. Où sont les entreprises contre vostre vie, ny contre vostre liberté, ny mesme contre vostre faueur, qui vous ayent peu porter à venir aux extremitez que vous auez pris, & à *donner ce coup pour ne le receuoir pas?* Dans le discours que vous appellez *Coup d'Estat,* vous dites que vous auez resisté pour le bien du Royaume, auquel vous croyez estre autant necessaire
Prou. 8. comme Dieu au monde; & dites auec luy, *Par moy les Roys regnent.* Cela est autant esloigné de la verité comme de la modestie; il y auroit mesme quelque impieté de

de croire, que la Prouidence diuine n'euſt point d'autres moyens que ceux que vous pouuez fournir pour conſeruer le Roy, & ſon Eſtat: vos actions perſuadent le contraire, & ne peuuent produire que toute ſorte de malheurs; ſi vos deſſeins ne ſont bien toſt arreſtez par la puiſſante main de Dieu, qui appuyera celle des hommes qui s'oppoſeront à vous.

L'impudence de voſtre Eſcriuain paroiſt en la page dixneufieſme, là où il ſe meſle de faire vne reprimende au Roy: apres auoir repreſenté à S. M. *que la cauſe eſſentielle de tous les mal-heurs de la France, eſt la promeſſe faite au Coigneux d'vn chapeau de Cardinal*; il a dit: *Vne autre fois V. M. ſera plus retenuë, & conſiderera auec plus d'attention, à qui elle depart ſes liberalitez*. N'eſt-ce pas tanſer le Roy d'imprudence, precipitation & temerité, de n'auoir pas eu l'eſprit de conſiderer, quand, comment, à qui, & ce qu'elle promettoit? Que pourriez vous dire d'auantage, ſi le Roy eſtoit vn petit eſcolier, & vous ſon pedagogue? Ce diſcours eſt ſuffiſant pour confirmer ce qu'on a voulu perſuader, que vous entrepreniez de reprendre & gourmander le Roy; & qu'en arrachant les plus belles pieces de ſa Couronne, vous meſpriſiez la teſte qui la porte, ſans conſiderer que ſa main de Iuſtice vous peut donner ſur les doigts. Si nous, qui ſommes dans la defenſe de l'innocence, & dans la ſouffrance des maux qu'on nous fait ſous l'auctorité de S. M. auions eſcrit auec cette irreuerence, on publieroit que nos eſcrits deuroient eſtre brulez par la main du bourreau: les voſtres remplis d'iniures contre le Roy ſont impunement criez dans Paris, & diſtribuez par tout le Royaume.

Ce qui augmente l'eſtonnement, eſt, que Meſſieurs du Parlement diſſimulent non ſeulement le meſpris de la Maieſté, mais encore de la Iuſtice Royale, qui eſt en-

tre leurs mains. Comment ont ils peu ſouffrir ces paroles qui ſont és pages vingtſix & vingtſeptieſme, *que le Roy enuoye & adreſſe les Edicts & declarations aux Parlemens pluſtoſt par honneur, pour eſtre publiez & pour eſtre enuoyez aux Juges inferieurs, que pour eſtre auctoriſez.* Il adiouſte plus bas, *qu'il faut receuoir les Edicts & declarations, comme articles de foy :* & en l'autre page il dit, *que Meßieurs du Parlement refuſerent la declaration contre Monſieur pluſtoſt par ialouſie, que par raiſon.* Ainſi eſcrit cet infame ſycophante, qui a ſouuent dit en voſtre preſence, qu'il failloit chaſtier ces pedants du Parlement; encore qu'il y en aye dans ce grand corps vn bon nombre de meilleure maiſon, que ce poltron, qui ne tira iamais l'eſpée du fourreau, & auquel on peut conteſter ſa nobleſſe. Les Roys ont voulu que les Parlemens retinſſent quelque apparence de l'ancienne liberté des peuples, & repreſentaſſent en certaine façon les trois Eſtats, qui ne peuuent eſtre appellez dans tous les rencontres des affaires de grande conſequence. Pour ces raiſons, cette auguſte Compagnie a eſté compoſée de gens d'Egliſe, & de Nobles, & le tiers Eſtat y a eu entrée du depuis. Les bons & iuſtes Princes n'ont pas voulu que les Edicts nouueaux & les declarations importantes fuſſent adreſſées aux Cours ſouueraines par ceremonie, pour laquelle il ne faudroit point prendre la peine de demander les opinions, de les peſer, & de les compter : il ſeroit ſeulement neceſſaire d'eſcouter la lecture de ce qui eſt apporté, & de le mettre dans vn regiſtre; afin que la poſterité le trouuaſt là dedans, non pas comme approuué, mais comme inſinué, & pour eſtre gardé dans les archiues du Roy : ſi on en vouloit vſer ainſi, la preſence de S. M. ne ſeroit point requiſe, mais il ſuffiroit d'enuoyer les Edits par le Commis de quelque Secretaire d'Eſtat; & aux Parlemens eſloignez, par les meſſagers ordinaires.

res. Si le genereux Preſident du Harlay viuoit, on feroit bonne & briefue iuſtice à ce beau diſcoureur, & on condamneroit au foüet tous ceux qui crient dans Paris, & meſmes deuant la porte du Palais, ces infames eſcrits : mais il faut eſperer qu'Aſtrée ſera à ſon tour Nemeſis.

La concluſion de ce bel ouurage eſt à la mode de cet Eſcriuain, qui finit touſiours par vos eloges, parce que ſon deſſein principal eſt de vous plaire. Il ſçait bien que ce qu'il eſcrit ne peut agréer qu'à vous ſeul, qui eſtes la perſonne du monde qui ſe laiſſe le plus piper par les loüanges: & nous pouuons dire, que la maladie de voſtre cerueau eſt ſemblable à celle des femmes, qui eſt pluſtoſt appaiſée par les puantes odeurs que par les douces. Les plus infames flatteries ſont les meilleures pour vous; entre leſquelles la priſe de la Rochelle eſt touſiours la premiere : c'eſt vne gloire en laquelle Dieu & le Roy ne trouuent point de part; elle eſt toute reſeruée pour vous, qui en auez auec l'honneur le profit. Voſtre inſolence eſt paſsée plus auant : nous auons ſceu d'vn grand Prelat, fort ſage & tres-vertueux, qu'apres la reddition de cette place, lors qu'il vous teſmoigna ſa reſioüiſſance, vous fuſtes tellement tranſporté, que vous luy diſtes ces paroles; qu'il eſcriuiſt hardiment, que vous auiez pris la Rochelle en deſpit de trois Roys, entre leſquels celuy qui vous auoit donné le plus de peine eſtoit le Roy de France: pour les autres deux, vous entendiez les Roys d'Eſpagne & d'Angleterre: cela eſt tellement veritable, qu'il n'eſt pas plus vray que vous eſtes vn ingrat.

Voy-là quelques eſchantillons de trois pieces, qui ſont imprimées non ſeulement ſur voſtre approbation, mais par voſtre commandement; & dans leſquelles, ſur tout en la premiere, il y a quelque choſe de voſtre façon. Si nous voulions refuter toutes les choſes, & anatomiſer

les paroles, nous remarquerions autant de traits de malice & d'imprudence, comme il y à de ſyllabes. Cela nous obligeroit à faire des liures trop eſpais : nous ne voulons employer contre vous que les pieces de voſtre production : nous declarons auſſi, que ſi nous auions l'auctorité en France, nous n'aurions pas la volonté de defendre la lecture de vos eſcrits, comme vous faites des noſtres. Nous prions tous les François de lire les œuures de vos flatteurs, qui ſont auſſi mauuaiſes que vos actions ; & nous pouuons dire auec verité, que iuſques à preſent vous n'auez point trouué de bon eſprit qui les aye voulu ſouſtenir ; il ſemble auſſi que Dieu vous a oſté le voſtre, depuis que vous auez quité la vertu.

Reſponſe au libelle intitulé, l'Innocence iuſtifiée.

Voſtre Eſcriuain, qui a la plume feconde, nous a enuoyé vn libelle noueau, qui porte ſur ſon front effronté le titre *d'Innocence iuſtifiée* ; qui luy eſt donné auec autant de raiſon & de pudeur, comme à vne deſbauchée le nom d'vne femme de bien. C'eſt en effect vn liuret diffamatoire contre le Duc de Vandoſme, & contre le Preſident le Coigneux, Chancellier de Monſieur : ce qui nous fait voir que vous croyez vous eſtre iuſtifié, lors que vous aurez fait voir que vos ennemis ſont coulpables. A la verité, cela vous pourroit ſeruir en quelque façon, ſi vous monſtriez qu'ils ont eſté malicieux en vous calomniant, & que vous euſſiez cet auantage de refuter par bonnes pieces & raiſons les crimes qu'ils vous auroient impoſez. Nous ne voyons rien de cela dans voſtre *Innocence iuſtifiée* ; nous n'y liſons au contraire, que des recriminations contre le Preſident le Coigneux, qui ne ſont pas iuſtifications pour vous ; & des impoſtures nouuelles contre le Duc de Vandoſme, qui ne vous a iamais ny accuſé ny offenſé, qui a ſouffert auec patience & ſilence que vous l'ayez deſpoüillé de ſon Gouuernement de Bretagne, & honneſtement chaſsé de France. Vous

n'auez point de raiſon d'appeller ſon peché, & celuy du Preſident le Coigneux (s'ils en auoient fait) voſtre innocence; laquelle ne deſpendra iamais des fautes pretendues d'autruy, mais de vos bonnes actions. Vous ſeriez mal-heureux, ſi vous ne pouuiez eſtre homme prudent & vertueux, ſi vos ennemis n'eſtoient fols & vicieux; & vous deuriez craindre qu'ils ne vouluſſent par deſpit eſtre gens de bien & ſages, pour vous faire paroiſtre meſchant & inſenſé.

Nous auons vne autre preuue pour monſtrer que vous ne pouuez iamais eſtre iuſtifié innocent: elle eſt tirée de la parole de Dieu, qui a dit, *que celuy qui ſe haſte pour eſtre riche, ne ſera point innocent.* Prou.28. Qui s'eſt plus haſté & precipité que vous, qui auez acquis dans ſept ou huit ans deux cens mille eſcus de rente, auez baſti & meublé des maiſons pour plus de deux millions d'or, & auez mis dans deux citadeles trois fois autant, ſans beaucoup d'autres choſes que nous ne dirons pas? Il faut aduoüer, ou que la parole de Dieu n'eſt point veritable (ce qui ſeroit vn blaſpheme) ou vous ne pouuez eſtre ny innocent ny iuſtifié; vous qui autrefois auez diſputé ſur les bancs de Sorbonne, ne ſçauriez reſpondre à cet argument. Ie ne rangeray point en bataille, pour combatre voſtre pretenduë innocence, tous les maux que vous auez fait, tous les hommes qui ont eſté ſacrifiez à voſtre ambition, tous les pauures que voſtre auarice tue tous les iours, toutes les violences que vous auez fait ſouffrir à voſtre Maiſtreſſe & Bien-factrice, & celles que vous continuez à l'endroit de trois cens priſonniers de toutes qualitez, qui ſont les victimes de voſtre vangeance. Si apres tout cela vous meritez les titres d'innocent & de iuſtifié, nous ne croyons pas qu'aucun homme puiſſe eſtre coulpable deuant Dieu, qui a dit, *que tout homme viuant*, & ſur tout comme vous faites, *ne ſera point iuſtifié deuant luy.* Pſ.142.

Voſtre

Voſtre flatteur remplit vne des cinq feüilles de ſon libelle d'vne grande Preface, qu'il taſche d'embellir de ſimilitudes, comme on fait l'entrée des Egliſes vn iour de pardon de quelque lierre & papier peint. Pour monſtrer ſa pieté, de laquelle il n'a iamais eu que les contenances & les mines, ayant eſté plus ſoigneux de porter les marques dans ſa pochette, que les effects dans ſon cœur; il tórd ſa teſte à l'acouſtumée, il roule ſes yeux en haut, & dit en ton d'hypocrite & caffard : *O donc ſainte Verité, fille du Ciel, ie vous inuoque, & vous coniure de faire voir que vous m'inſpirez ces paroles; & que comme vous eſtes belle, ſimple, & naifue, elles ſont pures, ſans art, & en leur pureté i'examineray toutes choſes.* O le beat, qui eſt plus capable de preſenter vn poulet d'vne main, en tenant vn chapelet de l'autre, que de faire deſcendre la Verité du Ciel! ô le ſaint perſonnage, qui veut ſeruir d'eſcuyer à la fille de Dieu; ayant rendu à ce qu'on dit, & continuant de rendre cet office aux dames, qui ont proſtitué leur honneur à la puiſſance, aux faueurs, & aux Finances! n'eſt-ce pas cet homme qui fut chaſsé par le feu Roy pour auoir voulu faire vne cabale dans la Cour, en ſe ſeruant en meſme temps de deux choſes bien contraires, de la Religion, & de l'amour? Il a ſi grande peur de n'eſtre pas recognu, qu'il dit en la page vingttroiſieſme, *qu'il couroit le cerf auec le feu Roy:* mais ce vieux chaſſeur ne dit pas qu'il fut chaſsé pour n'auoir pas ſi bien entendu la venerie de Venus, comme il a fait du depuis la volerie de Mercure. Il dit auſſi en la premiere page, qu'il eſt aucteur *du diſcours fait ſur les libelles, touchant le gouuernement de l'Eſtat.* Quand il ne l'auroit pas dit, nous l'aurions bien recognu; & qu'il eſt vn des Eſcriuains ou Secretaires de voſtre cabinet, dans lequel il apprend les nouuelles que vous deſirez qu'il ſçache : car pour les ſecretes, nous voyons bien ou qu'il les ignore, ou qu'il les deguiſe,

guiſe, lors qu'il dit *que vous poſſedez les cœurs & les courages des plus vaillans, & des plus habiles.* Sans doute voſtre flatteur croit eſtre le chef de ces deux ſortes de perſonnes: mais comme le bon Seigneur ne vous donne que la mine, à cauſe du bien que vous luy faites, nonobſtant la mauuaiſe opinion que vous auez de luy; il s'imagine, que les contenances de ceux qui ſacrifient quelque viſite, compliment, proteſtation, & meſme quelque ſeruice à voſtre pouuoir, en meſpriſant & deteſtant voſtre perſonne & vos deſſeins, vous donnent leurs cœurs & leurs eſprits. Ces offrandes ſont de celles que les anciens appelloient repreſentations, qui ſe faiſoient auec de la cire & de la paſte, auſquelles on changeoit de figure ſelon la neceſſité & les occaſions. Penſez vous que celuy qui eſcrit pour vous, vous offre autre choſe; & ne croyez vous pas, qu'il ſeroit contre vous, ſi la fortune vous auoit tourné le dos? Pag.9.

Il dit, *que nous trouuerons que tous les mulets deſquels nous auons parlé, c'eſt à dire, qui ont porté vos treſors au Haure, n'eſtoient chargez que d'auoine & de foin, pour repaiſtre des aſnes comme nous ſommes.* Ainſi eſcriuent ceux qui ſont plus voiſins de Mirebalais que nous, & qui vous ont fait acheter cette terre; afin que vous fuſſiez Seigneur comme vous eſtes Maiſtre des plus grands aſnes de France. On verra vn iour, lors que la porte de la Iuſtice nous ſera ouuerte, ſi on eludera deuant cette auguſte Compagnie du Parlement de Paris ce chef d'accuſation contre vous: ſi on dira, que vingtcinq mulets partis auec vne grande eſcorte de gens de guerre n'ont point logé dans les villes & dans les bourgs, pour porter dans des barrils & ballots à trentecinq lieües de Paris du foin & de l'auoine. Pag.10.

Voſtre Eſcriuain ſaute des aſnes aux Dieux, & dit *que ce n'eſt pas merueille ſi on vous fait deſcendre des Roys,* Pag.11.

puis que les Payens faiſoient ſortir les grands perſonnages des Dieux. A la verité, il y a peu de choſe à oſter de Dreux à Dieux : mais comme les idolatres des Empereurs mentoient, auſſi font les voſtres, qui vous font deſcendre de la maiſon de Dreux ; & ont obligé les curieux à la recherche de voſtre genealogie, & à tirer vn certificat d'vn Conuent de Cordeliers, qui ne vous eſt pas honnorable.

Pag. 11. Vous auez fait dire en la page onzieſme *que vous n'auez peu reſiſter à la bien-veillance, & à la liberalité du Roy, qui vous ont forcé de prendre les charges & honneurs que vous poſſedez.* Si cela eſt que vous ſoyez riche & puiſſant par contrainte, vous eſtes plus digne de compaſſion que d'enuie ; & vous vous eſtes acquité d'vne tres-grande obligation, lors qu'on vous a acablé de tant de dons, de dignitez, de places, de gouuernemens, & d'emplois contre voſtre volonté, que vous gemiſſez ſous ſes fardeaux. On ne croit pas pourtant que vous deſiriez d'en eſtre deſchargé, n'ayant point trouué iuſques à preſent qu'vn pauure Moyne qui aye voulu eſtre caution de ce deſſein. Ie m'aſſeure que cet Eſcriuain, qui a par voſtre moyen quelque choſe à perdre, ne s'offrira pas ſeulement pour eſtre certificateur.

En la Defenſe des Miniſtres.

Pag. 12. Il dit, *que le Roy vous a cheri deſlors que vous eſtes entré en ſon ſeruice par vne liaiſon d'eſprits cauſée par auanture par vne occulte conſpiration des aſtres.* Il ne ſçait donc pas que iamais S. M. n'a eu auerſion d'homme comme elle a eu de vous, qu'elle a reculé de deux ans voſtre promotion au Cardinalat ; & que durant deux autres années vous n'approchiez iamais du Roy, qu'il ne diſt, en tournant le dos, *Voicy venir le fourbe* ; que ſon viſage ne changeaſt, & que ſon eſprit ne fuſt en garde. Sans faute, les aſtres n'auoient point operé dans les naiſſances, & cette ſympathie imaginaire ne vient pas du Ciel, ſi par quelque

que notable reuolution les conftellations ne fe font rencontrées depuis fix ans feulement. Vous fçauez bien la peine qu'on eut à furmonter les influences qui vous eftoient contraires, & les foins que la Royne (que vous traitez auec tant d'ingratitude) prift pour vous les rendre fauorables. Souuenez vous de la peine qu'elle a eu pour vous remettre dans les bonnes graces de S. M. & combien de fois vous vous eftes ietté à genoux deuant elle, pour la fupplier les larmes aux yeux de vous conferuer, lors que vous auez efté fur le point d'eftre chafsé. Ce qui excufe voftre flatteur, eft, qu'il dit *par auanture*; & nous adiouftons, pour eftre plus barbares, & plus veritables que luy, par mauuaife auanture.

Pour monftrer que vous n'eftes pas content de la plus grande partie des ports de l'Ocean, & qu'il faut que vous ayez le refte, & ceux auffi de la mer Mediterranée, vous faites que voftre iuftificateur dit au Roy: *Pour les ports de mer, la loy de bienfeance, qui porte fon thrône par tout, les donne & les attache à fa charge de Surintendant des mers.* A ce compte là nos Roys n'ont point gardé cette loy de bienfeance, n'ayant iamais donné trois ports à vn Admiral. Ie croy auffi, que par *cette loy de bienfeance* vous ne parlez point de celles des Roys, mais de la voftre, *qui porte*, comme vous dites, *fon thrône par tout*; c'eft à dire, qui veut regner par tout. Si on ne luy refifte, elle eft par ce droit de bienfeance Maiftreffe du Royaume. S'il n'y a rien à faire, lors qu'on a la puiffance, qu'à prendre tout ce qui nous accommode; il n'y a point de doute, que vous n'ayez trouué le moyen de porter voftre thrône non feulement fur la Royauté, mais fur l'Empire, & principalement fur la Papauté. Par ce difcours on voit où voftre aueuglement vous fait broncher, & où l'ambition vous conduit.

Pour empefcher que le Roy ne s'y oppofe, & pour le

difpofer à vous donner le refte du Royaume, duquel vous & vos creatures tenez defia prefque la moitié; vous dites, *que les fauoris font les parellies & images du Prince; lors qu'il ne luit plus fur eux, & pour eux, ils tombent dans le neant : c'eft pourquoy il n'y a rien à craindre.* Quand on leur donne ou qu'ils prenent toutes les Prouinces, places & charges, pourueu qu'on garde le nom de Roy : il fera fuffifant, à ce que vous dites, pour defaire celuy qui en aura l'effect. Comme fi les Hiftoires n'enfeignoient point par mille exemples, que les feruiteurs deuenus trop puiffans ont chafsé leurs Maiftres, qu'ils ont partagé les Royaumes auec eux; qu'ils ont refifté, lors que ceux là mefme qui les auoient faits les ont voulu defaire; & que la ruine de leur fortune a plus coufté de fang & d'argent, que n'auoit fait le baftiment. Outre cela, tout Souuerain doit confiderer qu'il eft mortel : cette condition le fait fouuenir, que fi Dieu l'appelloit deuant fon fauori, peut eftre qu'il ne feroit point en humeur de rendre au fucceffeur les pieces de la Couronne qu'il auroit en fa main. Les Roys n'en peuuent difpofer que pour leur vie, qui doit eftre reglée par la prudence : elle enfeigne de n'abandonner iamais tout fon Eftat à la volonté d'vn homme : la liberalité ne permet pas auffi qu'on donne tout à vn. Ces vertus doiuent pluftoft conduire les actions d'vn grand Prince qu'vne affection trop chaude, & trop prompte, qui n'eft pas vne eftoille pour efclairer les Roys, mais vn feu folet qui les meine dans vn precipice.

Ce meteore qui fert de guide à l'efprit de voftre Efcriuain, luy fait dire au Roy : *V. M. qui commence encore, s'il faut ainfi dire, à pouffer dehors les boutons, les fleurs, & les fruits de fon courage.* C'eft vne belle loüange que vous donnez à vn Roy de trente ans : vous diriez que c'eft depuis que le vent de voftre bouche a efchaufé le grand

grand arbre qui nous couure, & à l'ombre duquel nous viuons, qu'il nous a donné des feüilles, des fleurs, & des fruits : qu'auparauant c'estoit vn aloës, qui auoit demeuré trente ans rempant en terre, estant monté tout à coup, comme fait cette plante, lors que vous l'auez arrousée. Toute la France & les Pays estranges auoient veu auec admiration les fruits excellens des vertus de S. M. deuant que vous, qui vous en donnez toute la gloire, les eussiez desrobez.

Pour monstrer que vous estes par tout contraire à vous mesme ; vous qui loüez les boutons & les fleurs naissantes de S. M. depuis que vous auez esté aupres d'elle, estimez les fruits *de la iustice que le Roy fit du Mareschal d'Ancre*, il y a quatorze ans : à vostre compte, les fruits estoient donc venus deuant les fleurs, & vous les auiez sentis en vostre bannissement que vous approuuez. Pag.23.

Vostre Escriuain veut faire passer le feu Roy pour Prophete, & dit qu'il est tesmoin de la prediction de ce grand Prince, qui asseura *que son Estat seroit mal gouuerné apres sa mort par Conchine*. Celuy qui escrit cette histoire, a logé cent menteries dans vn liuret de cinq feüilles, & en a mis cinq ou six dans trois lignes. C'est icy où il dit qu'il chassoit auec le Roy Henry le Grand: il veut faire croire qu'il estoit en consideration aupres de ce Prince, qui mesprisoit cet homme par dessus tous ceux de son Royaume.

Il adiouste, *que nous auons veu les effects de cette prophetie, & quelques restes du gouuernement defectueux des femmes*. Se peut-il bien faire, que ceux qui escriuent pour vostre defense, blasment vne conduite dans laquelle vous auez eu tant de part, que les esclats de son renuersement tomberent sur vostre teste, & l'eussent brisée, si la mitre ne l'eust vn peu defenduë ? Vos violences & imprudences firent les maux à la Royne, que vous reiettez sur el- Pag.24.

 le.

le. Osez vous parler du gouuernement des femmes, vous qui en auez receu tant d'auantages? & le nommez vous defectueux,apres qu'il a si bien establi vostre fortune? Les ennemis de la Royne ny trouuerent rien à redire que vostre auancement: vous estes d'accord auec eux contre vous mesme; & pour faire mespriser vostre Maistresse, vous aduoüez qu'elle a mal fait de vous auoir fait ce que vous estes. Si la protection du Roy, & la puissance que vous auez iniustement vsurpée, ne vous seruoient de preseruatif, vous ne vous empoisonneriez pas si hardiment comme vous faites: vous estes semblable à vn charlatan, que nous auons veu sur le pont neuf: il mangeoit les testes de viperes auec du sublimé, parce qu'il estoit asseuré du remede qu'il auoit souuent esprouué.

Pag.24. Vous reuenez tousiours à Chalais, & vos Escriuains luy baillent autant de traits de meschante plume, comme le sauëtier que vous fistes passer maistre bourreau luy donna de coups auec la vieille espée d'vn Suisse. Vous citez deux tesmoins, qui sont enterrez, comme son procez est brulé.

Pag.25. Vous dites *que Chalais protesta deuant que de mourir, qu'il n'auoit chargé personne au preiudice de la verité que Madame de Cheureuse, qu'il auoit deschargé.* Passe pour l'honneur des Princesses que vous honnorez; & desquelles vous ne deuriez parler, ny en bien ny en mal. Il ne les faut iamais mesler dans nos discours, ny dire qu'on les charge & descharge. Ie m'estonne fort, que vous n'ayez tansé vostre indiscret iustificateur, qui a oublié de dire, que Chalais repeta plusieurs fois sur l'eschaffaut, *Ah traistre Cardinal!* Vous sçauez bien aussi ce qu'on fit au Minime qui l'auoit confessé; & où ce pauure homme a esté enfermé, & peut estre estouffé. Il n'y a point de doute, que dans vos frequentes visites, durant la prison de Chalais, vous ne l'ayez porté à accuser ceux que vous

croyez

croyez estre contraires à vos desseins, apres luy auoir promis impunité, pour luy faire dire plus qu'il ne sçauoit. Cet artifice n'estoit qu'vne suite de celuy qui auoit commencé la tragedie, qui estoit toute de vostre inuention. Il n'y a rien de plus vray que ce qui est dans la lettre de Monsieur sur ce suiet, qui vous a tellement picqué, que vous y portez tousiours la main, & vos Escriuains leur encre, qui aigrit plustost qu'il ne guarit cette playe.

A quoy pensez vous, lors que vous dites *que le grand Prieur fut accusé par Chalais d'auoir proposé, que pour tirer le Mareschal d'Ornano de prison, il vous failloit poignarder, & si on estoit pressé s'en aller en Flandres?* Pag.25. Cette deposition pretenduë estant posterieure à l'emprisonnement du grand Prieur, n'en pouuoit estre la cause : il est donc bien plus probable, que pour iustifier la detention precedente, vous auez extorqué cette declaration ; ainsi vous auez arresté vn Prince non seulement sans crime, mais deuant qu'il fust accusé. Si vous l'eussiez sceu lors qu'on se saisit de sa personne, & de celle de Monsieur de Vandosme son frere, vous n'auriez pas manqué de le publier : mais au lieu que la condemnation presupposoit vn peché, vn accusateur & des tesmoins, vous condamnez les hommes à la prison. Apres ces estranges procedures qui commencent par l'execution, vous supposez des crimes, & cherchez des accusateurs & des tesmoins, pour tascher de monstrer, qu'vne persecution sans cognoissance de cause a esté vn iuste chastiment. Vous vous souuiendrez aussi, s'il vous plaist, d'auoir dit il y a trois ans, qu'vne personne qui possede maintenant vos bonnes graces, estoit le chef du conseil pris de vous assassiner. Cela fait voir qu'il faut que cette histoire soit inuentée; car sans doute vous ne vous fieriez iamais, iusques au point que vous faites, à ceux qui auoient tenu les dez,

auec

auec lesquels vous auez dit qu'on ioüoit vostre vie, & qu'on iettoit au sort qui auroit la commission de la vous oster. Ce que vous dites du dessein d'enleuer le Mareschal d'Ornano, n'a point d'apparence, parce qu'il y eut fort peu de temps entre sa detention & l'enuoy que vous fistes de M^r le grand Prieur, pour luy faire conduire innocemment M^r son frere en prison. Le Mareschal sur ces commencemens estoit gardé dans le donjon de Vincennes, auec tant de seureté, qu'il n'y auoit point de puissance qui le peust oster à celle du Roy, ny de corruption à la vostre. Apres tout cela, pour vous conuaincre entierement d'imposture, il vous faut faire souuenir d'vne chose que vous auez dit si souuent, qu'on peut iuger que c'est plustost le manquement de conscience que de memoire, qui vous fait escrire, que dans le mesme conseil, où on auoit traité de vous poignarder, on auoit deliberé de mettre en liberté le Mareschal. Vous sçauez bien que vous auez asseuré cent fois, que cette resolution d'ataquer vostre personne auoit esté prise deuant sa detention: ce qui fit croire à ceux qui entendoient ce discours, que la fausse creance que vous auiez eu de cet attentat, estoit la vraye cause de son emprisonnement. Elle fut aussi celle de la mort d'vn Prince, & d'vn Mareschal de France: en qu'elle façon que ce soit, vous les auez perdus. Vous dites *que celuy-là estoit mal sain, & estoit fort incommodé de la pierre:* il le fut encore bien d'auantage par celle du donjon de Vincennes; l'autre estoit suiet à vne suppression d'vrine: ces deux maladies se guarissent ou se soulagent par vn peu d'exercice; vous l'auez osté par vos grandes rigueurs, qui ne leur ont iamais permis la sortie hors d'vne petite chambre: vous auez donc tué ces deux personnes; comme celuy qui laisse mourir de faim le pauure, l'estrangle. Ainsi par vostre confession nous voyons le suiet de l'emprisonnement, & de la

mort,

mort, ſans nous arreſter à ce que la lumiere de Dieu eſclairera vn iour.

Vous dites auſſi *que le Cardinal de Berule eſt mort de repletion.* Comment ſe peut accorder cette repletion auec le rapport des Chirurgiens qui l'ouurirent, & aſſeurerent qu'il n'auoit point de ſang dans le corps?

Pour Fancan voſtre Medecin des corps & des eſprits, dit *qu'il eſt mort de remors de conſcience, pour auoir eu, eſtant Preſtre, de trop grandes communications auec ceux de la Religion pretenduë reformée.* Il eſt vray qu'il en pouuoit auoir eu par les meſmes ordres, que vous auez donné du depuis à vn Moyne des plus reformez en habit, qui traite de voſtre part auec les Proteſtans, & les Turcs. Celuy-là n'a eſté ruiné que pour vous auoir trop cognu, & ſceu vos ſecrets qui tiennent encore ſon frere priſonnier: voſtre Moyne n'en ſera pas peut eſtre meilleur marchand. Vous eſtes comme ces dames, qui croyent auoir trouué le moyen de couurir leur mauuaiſe vie, en ſe defaiſant de ceux qui ont eſté les miniſtres de leurs amours. La recompenſe des miniſtres de violence eſt vne petite grace, lors qu'ils commettent les crimes; & vne grande haine, apres qu'ils les ont commis.

Parmi ces choſes non ſeulement ſerieuſes, mais deplorables, voſtre Eſcriuain en meſle des ridicules, comme lors qu'il dit, *que ſi le Mareſchal d'Ornano ne fuſt point mort d'vne ſuppreſſion d'vrine, on l'euſt mené à la Conciergerie.* Vous n'auez pas voulu dire qu'on luy euſt donné des Commiſſaires, comme on a fait à vn autre de meſme condition: mais vous dites que ç'a eſté vn grand bonheur pour luy qu'il ſoit mort (comme on dit à Paris) de ſa belle mort, parce qu'il en euſt ſouffert vne fort ſale. Au meſme endroit vous dites, *que Modene & de Haian auoient eſté ſes principaux conſeillers.* Pourquoy donc les auez vous gardez en priſon trois ans apres la mort du

Mareſchal ? pourquoy les en auez vous tirez ſans forme de iuſtice, ou ſans abolition ? pourquoy les auez vous fait conduire à ſoixante lieües de la Cour, pour de là les renuoyer chez eux ? pourquoy auez vous eu apprehenſion qu'ils ne viſſent quelqu'vn à Paris, ou aupres, pour deſcouurir vos iniuſtices ? Mais pourquoy ne les auez vous enuoyez à la Conciergerie du Palais ? Il n'y a point de doute, que le priuilege de celuy qui eſtoit Secretaire du Roy ne vous euſt porté à le faire, ſi vous euſſiez eu dequoy luy faire faire ſon procez. Ie vois bien qu'il y auroit moyen de vous faire rougir ſur ces affaires, & ſur vos eſcrits, s'il vous reſtoit vn peu de bon ſang. Si c'eſt l'eſclat de voſtre pourpre, ou les frequentes ſaignées, ou la grande habitude de mal faire qui empeſchent que voſtre honte ne paroiſſe, ie m'en rapporte; nous auons vne autre queſtion à traiter.

Pag. 28. En la page vingthuitieſme de voſtre Iuſtification vous entreprenez vn grand diſcours, pour monſtrer *que le Roy a eu raiſon d'oſter le Gouuernement de Bretagne à Monſieur de Vandoſme, parce qu'il a taſché de diuertir le peuple de l'obeiſſance qu'il doit à cette Couronne* (vous parlez en Roy) *parce qu'il s'eſt fait appeller Monſieur le Duc ſans queüe*; (prenez mieux garde à ce que vous eſcriuez) *qu'il a fait mettre dans les prieres du Miſſel, pro famulo tuo Duce noſtro*; *qu'il a voulu corrompre le Lieutenant du chaſteau de Nantes*; *qu'il s'eſt ſerui du Pere George, Recolet: qui ſous pretexte de quelques predications & confeſſions diſpoſoit les femmes d'eminente condition*, (regardez bien à qui vous donnez l'eminence) *de perſuader à leurs maris de prendre ſon parti. Bref qu'il a taſté le poux de la Nobleſſe, des Parlemens, de la chambre des Comptes, & du tiers Eſtat*; (iamais Medecin n'en taſta ſi grand nombre) *& que tout cela ne tendoit qu'à ſe faire Duc*. Toutes ces cognoiſſances vous deuoient fournir plus de mille teſmoins contre ce Prince,

ce, qui n'estoit pas en estat ny les siens de les intimider; vous n'auez eu qu'vn miserable emballeur de mensonges de Lambale, qui changeoit tous les iours de nom & de qualité, & qui a esté pendu à la Croix du tiroir, pour auoir dit qu'il auoit esté corrompu par argent pour deposer contre Monsieur de Vandosme. On n'a point veu de tesmoins, qui ayent ouy ces prieres *pro Duce nostro*; point de Dames practiquées par le Pere George, point d'homme des trois Estats ausquels on aye parlé, ny de Lieutenant du chasteau de Nantes qui aye esté interrogé. Si vous eussiez eu ces preuues publiques, vous n'auriez pas manqué de les produire; vous n'auriez pas eu recours à vne demission du Gouuernement, qui a esté le pris de la liberté de ce Prince, mais vous l'auriez osté auec Iustice. Pour monstrer que ses fautes ne vous en ont point donné, vous changez de baterie, & dites, *qu'il a esté depossedé par raison d'Estat*; *qui ne peut souffrir que celuy qui pretend quelque droit sur vne Prouince, pour estre descendu de ceux qui en ont esté Souuerains, en aye le Gouuernement*. Sur quoy vous dites, *que Henry III. faillit en donnant celuy de Bretagne à Monsieur de Mercœur*; *que le feu Roy fit la mesme faute, en le mettant entre les mains de Monsieur de Vandosme*. Vous alleguez aussi *vn Factum de feu Madame de Mercœur*; de laquelle vous dites, *que toute sainte qu'elle estoit, ne laissoit pas de faire mention de ses pretensions*. Vous donnez poids à vos raisons par l'auctorité du Cardinal d'Ossat; qui escriuit à Monsieur de Villeroy, *qu'il s'estonnoit de ce que le Roy donnoit les Gouuernemens des Prouinces à ceux qui auoient des pretensions, quoy qu'elles fussent vieilles ou prescriptes*. Il est certain, que si cette loy rigoureuse, de laquelle nous ne disputons pas, auoit lieu, le Roy l'a violée en vous faisant Gouuerneur de Bretagne, ou il faut que vostre genealogie soit fausse. Vous aurez agreable, s'il vous plaist, que ie la vous

reprefente le plus fuccinctement que ie pourray, & que ie me ferue de vos armes pour vous combatre. En la page foixante-deuxiefme & foixante-troifiefme de voftre genealogie, qui vous fait defcendre de Louys le Gros par la branche de la maifon de Dreux, & qui eft venuë iufques à vous par voftre grand Mere Françoife de la Rochechoüard, vous dites qu'elle eftoit iffuë de Marie de Bretagne Comteffe de faint Paul, & fille de Iean II. Duc de Bretagne, & de Beatrix d'Angleterre. Vous affeurez auffi au mefme endroit, que vous defcendez de Blanche de Bretagne. Vous ne pouuez donc pas auoir le Gouuernement par la regle que vous auez fait, fi voftre genealogie, appuyée par voftre puiffance, n'eft plus forte que voftre loy. Souuenez vous qu'en l'an 1626. pour ietter le fondement de la deftitution de Monfieur de Vandofme, vous fiftes coucher fur les regiftres des Eftats de Bretagne, tenus à Nantes en prefence du Roy, la refolution qui fut arreftée, *que S. M. feroit tres-humblement suppliée de ne donner point le Gouuernement de cette Prouince à ceux qui feroient defcendus de la maifon de Bretagne, & qui pourroient auoir pretenfions directes ou indirectes fur la Souueraineté de ce Pays.* Au preiudice de cette deliberation vous auez fait, que les mefmes qui l'ont prife vous ont demandé pour Gouuerneur. Ou fupprimez voftre genealogie, ou declarez la fauffe; ou aduoüez que vous faites des loix affez fortes pour depoffeder les Enfans des Roys, & trop foibles pour empefcher les vfurpations du fils d'vn petit Gentil-homme.

Pag. 31. Ce que voftre Efcriuain adioufte, n'eft pas moins contre vous que les ordonnances que vous auez fait: il Voyez la Genealogie. dit, *qu'il ne faut point irriter l'ambition & le courage des Grands, puis qu'il faut toufiours octroyer en vn Eftat la moindre puiffance à celuy, qui a le plus de naiffance.* Par cette maxime, vous qui eftes defcendu de nos Roys, de ceux d'Angle-

d'Angleterre, de Nauarre, & des Ducs de Bretagne & de Normandie, des Comtes de Prouence, de Champagne, & de Thouloufe; qui eftes par deffus tout cela Prince de l'Eglife; ne deuez pas auoir tant de puiffance, fur tout en vn Pays où vous tenez toutes les meilleures places, auec lefquelles vous eft tres-aifé de vous rendre Souuerain quand il vous plaira.

Vous dites au Roy *que vous eftes trop ataché à fa fortune pour luy donner de l'ombrage.* Vous vfez auec S. M. de termes d'vn camarade de guerre : au lieu de dire que vous eftes trop obligé à fa bonté pour luy donner ombrage, vous dites que vous eftes trop ataché à fa fortune. Pardonnez moy, fi ie dis que voftre fortune parle comme yure; & que vous auez aueuglé celle du Roy, fi elle ne voit pas les infolences & les entreprifes de la voftre. Pag. 32. *Fortunaque dulci ebria.*

Et parce que nous fçauons bien où ella va, & que fon deffein n'eft pas de s'arrefter en Bretagne, mais d'aller iufques en Prouence, pour tenir le Royaume affiegé par les deux bouts, & enuironné par les deux mers; nous iugeons bien que vous defirez de faire valoir contre Monfieur de Guife *la mefme loy de bienfeance, qui porte, comme vous dites, fon thrône par tout,* & qui vous a ferui pour chaffer Monfieur de Vandofme de Bretagne. Vous rendez la regle trop generale, pour ne vous en feruir pas pour la Prouence; pour laquelle vous alleguez la lettre du Cardinal d'Offat faite fur ce fuiet. Mais vous en ferez exclus, comme de la Bretagne, par voftre genealogie, qui vous fait defcendre (dans les pages foixante-deuxiefme & foixante-troifiefme) des Comtes de ce Pays là par Eleonor de Prouence, que vous dites eftre iffuë de la maifon Royale d'Arragon. Vous inferez par là, que nos Roys l'ont vfurpée fur l'Arragonnois, & que S. M. & tous autres pretendans n'y ont point de droit à voftre exclufion. Cela eft capable, fi on ne vous veut punir de

voſtre crime, au moins de vous fermer la porte à ce Gouuernement : Dieu vueille que le temps ne deſcouure pas, que la guerre de Genes, à laquelle vous donnez vn ſi beau pretexte, ne ſoit point entrepriſe, pour perſuader au Roy qu'il eſt expedient, pour tenir l'Italie ſuiete, que vous ayez le Gouuernement de Prouence auec les meilleures places, & la Generalité des Galeres.

Voſtre genealogiſte ſe tourmente bien fort pour vous faire deſcendre des Roys de Nauarre, & rencontre en fin que vous eſtes de ce Sang Royal de deux coſtez : à ſçauoir de par Blanche de Nauarre fille de Thibaut Comte de Champagne, & par Marguerite de Nauarre ſœur de Thibaut II. auſſi Comte de Champagne, & de Henry I. Roy de Nauarre.

Vous trouuez auſſi que vous eſtes ſorti des Comtes de Thoulouſe & d'Artois, & des Ducs de Normandie & de Guienne, qui ont poſſedé ces Prouinces en ſouueraineté: mais vous vous atachez principalement à la Bretagne, Prouence, & Nauarre; ce qui doit eſtre fort ſuſpect, parce que ce ſont les dernieres pieces qui ſont venuës à la Couronne. Vous voyez de combien de Gouuernemens voſtre vanité vous auroit priué, ſi vous ne croyez que voſtre auctorité aura plus de puiſſance que toutes les loix; qui ſont aux plus grands Princes du Royaume des barrieres bien fortes, & à vous des toiles d'aragnée.

Ce ſeroit vne grande merueille, ſi vous auiez aſſez de prudence pour accorder ce que vous faites auec ce que vous eſcriuez; mais cependant qu'on entretient les ignorans par les eſcrits; vous faites progrez par vos actions: c'eſt à dire, vos charlatans amuſent le peuple, lors que vous luy coupez la bourſe : vous oppoſez les loix à ceux qui vous ataquent, vous les enuoyez contre ceux qui vous reſiſtent; & vous teſmoignez que vous eſtes deſia dans la Souueraineté, en vous mettant par deſſus elles.

Voſtre

Voſtre Eſcriuain qui ſuit voſtre paſſion, comme voſtre faueur les flatte toutes deux en meſdiſant du Preſident le Coigneux, le plus ſouuent & plus effrontement qu'il peut. Pour finir ſon libelle comme il l'a commencé, le charge de trois notables calomnies, qu'il croit eſtre pieces iuſtificatiues de voſtre innocence. La premiere eſt l'accuſation d'auoir laiſsé perir Chalais, parce *que Monſieur le Duc de Bellegarde, qui eſtoit ſon parent, pourſuiuoit ſon abolition.* Il aſſeure *que des gens de qualité luy maintiendront qu'il l'a dit :* ils ne prendroient donc pas en mauuaiſe part s'ils eſtoient nommez en cet eſcrit; puis qu'ils ſont preſts à ſe declarer pour ſouſtenir ce que vous dites : mais comme la choſe en ſoy n'a point d'apparence, ce que vous eſcriuez des teſmoins en a encore moins; & vous les auriez produits aſſez hardiment, ſi vous les cognoiſſiez, ſur tout eſtant aſſeuré que vous ne leur feriez point de deſplaiſir. Pag. 34.

La ſeconde piece eſt, *que le meſme Preſident le Coigneux empeſcha la bonne volonté que Madame de Guiſe auoit de pourſuiure la liberté du Mareſchal d'Ornano; & vous dites qu'elle fut deſtournée de cette loüable & ſainte reſolution.* Vous ne vous ſouuenez pas que vous auez eſcrit, que le Mareſchal eſtoit atteint de crimes horribles, tous de leſe Maieſté? Comment peut-on appeller *ſainte & loüable* la reſolution de faire inſtance pour ſa liberté, veu qu'il n'eſt point permis de ſolliciter, ſi ce n'eſt aux plus proches, pour ceux qui ont conſpiré contre le Roy & l'Eſtat? Croyez vous que cette Princeſſe, qui ne fait rien qu'auec grande conſideration, euſt entrepris cette pourſuite? Et ſi elle l'euſt trouuée iuſte, penſez vous que le Preſident, qui dit qu'il n'auoit iamais parlé à elle, deuant le iour auquel il receut le commandement du Roy de luy aller dire, que S. M. auoit reſolu le Mariage de Monſieur auec Madamoiſelle de Montpenſier ſa fille, euſt eu le pouuoir de

de la diuertir d'vne œuure que vous appellez *ſainte & loüable?* Ie croy que le Preſident ne me deſdira pas, lors que i'aſſeureray qu'il ſe tiendra pour conuaincu en ce chef, ſi vous eſtes aduoüé par le teſmoin que vous alleguez, ſa perſonne ne receuant point de reproche. Il n'y a point d'innocent qui ne ſe confeſſe criminel ſur ſa depoſition, & qui n'adiouſte autant de foy aux yeux & aux oreilles de Madame de Guiſe, qu'au teſmoignage de ſa propre conſcience. Ie diray bien d'auantage, que dans tout le traité du Mariage de Monſieur il ne fut iamais parlé de la liberté du Mareſchal.

Pag. 35. Vous auez reſerué pour la derniere & plus furieuſe calomnie, vne recrimination, pour eluder l'accuſation des empoiſonnemens, deſquels on a dit que vous eſtiez ſoupçonné : vous croyez que c'eſt le plus beau trait de viſage de voſtre innocence iuſtifiée, de monſtrer la laideur d'vn abominable peché du Preſident le Coigneux. Vous dites *qu'il a empoiſonné ſa troiſieſme femme, & qu'il eſt ſoupçonné d'en auoir fait autant à la ſeconde.* Ie m'eſtonne comme vous n'y auez encore mis la premiere : pour la ſeconde, deux mille perſonnes ſçauent qu'elle a langui long temps apres vne mauuaiſe couche : ſes parens, qui ſont de grande qualité, les Medecins, Chirurgiens, & Apoticaires l'ont veüe fort ſouuent durant ſa maladie ; iamais perſonne n'a eu la moindre penſée de ce que vous dites ; & chacun a ſceu que c'eſtoit vn tres-bon & tres-heureux mariage, que la mort naturelle a rompu. Pour ce pretendu troiſieſme, nous pouuons dire qu'il n'a iamais eſté. Nous auons bien ſceu, qu'vne certaine femme, qui a eſté entretenuë autrefois par feu Moiſſet, & qui auoit proſtitué ſes filles, auoit perdu la derniere, qui mourut quelque temps apres le depart du Preſident le Coigneux. Elle fut enterrée comme fille en la Paroiſſe de ſaint Euſtache ; c'eſt à dire auec les draps, paremens,

mens, cierges blancs, & chapeau de fleurs : ce n'eſt donc pas ſigne que cette mere la tint pour femme mariée ; encore qu'on dit qu'elle n'eſtoit pas fille ; & que vos parens & alliez en ſçauent plus de nouuelles que ceux que vous accuſez. C'eſt donc par le moyen de ceux-là, & par la corruption de voſtre argent, que trois ſepmaines apres cette mort, la mere s'eſt aduiſée de dire que le Preſident, qui eſtoit bien loing de là, auoit fait empoiſonner ſa fille, par l'entremiſe de l'Eueſque de Madore, Suffragant de Mets, qui n'a iamais veu la damoiſelle, ny ouy parler d'elle que dans cette hiſtoire. Pour laiſſer à part la queſtion, ſi le Preſident la cognoiſſoit auſſi peu que l'Eueſque, ie vous diray franchement, que c'eſt vne choſe qui ne peut eſtre faite, que durant voſtre gouuernement, & par voſtre puiſſance abſoluë, de receuoir la plainte d'vne femme abandonnée qui a vendu ſes filles. Elle dit, trois ſepmaines apres vn enterrement, qu'vne morte qui a eu vn conuoy de fille eſtoit mariée, qu'vne proſtituée eſtoit femme d'vn Preſident au mortier, & qu'elle a eſté empoiſonnée apres qu'elle a eſté pourrie. Où ſont les Medecins qui ont veu les marques deuant & apres la mort ? où eſt le procez verbal de l'ouuerture du corps? où ſont les teſmoins qui diſent auec quoy on a donné le poiſon, & qui l'a apporté ? où eſt le contract de mariage ? Tout ce crime eſt reduit à la plainte achetée d'vne femme qui a abandonné ſon ame, apres auoir abandonné ſon corps ; & qui s'eſt contentée de faire du bruit, pour voir ſi le ſon de l'argent l'appaiſeroit. Ceux qui vous auoient promis qu'ils feroient bien ioüer cette piece, ont publié le des-honneur de la mere & de la fille, ont deſcouuert voſtre malice, & ont porté quelques curieux à rechercher voſtre vie priuée ; de laquelle on ne veut rien dire, à cauſe du reſpect qu'on porte à la Pourpre ſacrée. Si nous le voulions entreprendre, nous di-

rions que ce ne ſont pas des femmes impudiques, mais des plus vertueuſes, qui ſe plaignent des attentats & violences que vous auez voulu faire ſur leur honneur : vous ſçauez auſſi qu'on vous a ſoupçonné de plus grands crimes en ce genre de peché. Nous ne croyons pas le mal ſi legerement comme vous faites ; nous ne le publions pas temerairement, & nous ne l'inuentons pas malicieuſement. Nous ſçauons qu'il y a vn flambeau de verité, *qui eſclairera les choſes obſcures, & manifeſtera les conſeils des cœurs, & pour lors loüange ſera donnée de la part de Dieu à celuy qui aura bien fait :* comme le meſchant receura auſſi le blaſme & la punition de ſon vice. Deuant ce Iuge on n'aura point d'Eminence que celle de ſa vertu, point de gardes que ſes bonnes œuures, point de citadeles que ſon innocence, point de retranchement que ſa penitence, point de treſors cachez que les aumoſnes, les prieres, & les ieuſnes.

1.Cor.4.

Vous dites *que le Preſident le Coigneux a confeſſé, que les ſonges qu'il auoit eu depuis peu de iours, luy auoient fait penſer qu'il y auoit vn Dieu :* & voſtre Eſcriuain dit, *qu'il l'a leu dans la lettre d'vn Gentil-homme* ; qui ne peut eſtre ami du Preſident, & doit eſtre ſuſpect, s'il l'a eſcrit : s'il ne l'a point fait, comme il eſt plus probable, vous luy impoſez le plus grand crime, qui eſt de n'auoir point cognu celuy qui ne peut eſtre ignoré. Vous faites paroiſtre que s'il a eſté ſi abominable, Dieu l'a aſſiſté d'vne grace extraordinaire pour le conuertir, lors qu'il a entrepris de vous reſiſter : ce qui feroit dire que la Maieſté diuine approuue grandement ſon deſſein : mais vous ne ſçauriez deſmentir la croyance publique, dans laquelle le Preſident eſt tenu pour homme craignant Dieu. Laiſſons là les ſonges qui ſont menſonges ; s'il s'y failloit arreſter, on rapporteroit icy les teſmoignages de ceux qui ont couché dans voſtre chambre, qui ont dit fort ſouuent,

uent, que vous en auez de plus eſpouuantables que celuy d'Apollodore, qui ſongea que les furies luy auoient arraché le cœur, & dançoient toutes en feu autour de la marmite dans laquelle il boüilloit. Vous ſçauez ce que l'Eſcriture ſainte a dit, *que la conſcience agitée preſume & craint touſiours choſes cruelles :* la voſtre doit eſtre dans ces troubles, eſtant impoſſible qu'elle ſoit en repos, lors que vous rauiſſez celuy du Roy voſtre Maiſtre, de la Royne voſtre bonne Maiſtreſſe & Bien-factrice, de la Royne Eſpouſe du Roy, de Monſieur Frere vnique de S. M. des Princes & Grands du Royaume, de deux Mareſchaux de France, de pluſieurs perſonnes de haute, mediocre, & baſſe condition, que vous tenez priſonniers; de tout le peuple de France que vous affligez par la guerre, la famine, & la peſte; de toute l'Europe que vous renuerſez; de l'Egliſe de Dieu qui patit dans ces mouuemens, & perd en beaucoup d'endroits l'exercice de la Religion, que vous chaſſez par l'aſſiſtance que vous donnez à ſes ennemis. Sap. 17.

Quand toutes ces choſes ne vous oſteroient point la tranquillité de l'eſprit, la pouuez vous conſeruer eſtant tourmenté par les quatre bourreaux de la vie, qui ſont l'ambition, l'auarice, la vangeance, auſquelles on dit que depuis peu vous auez adiouſté l'amour ? La premiere paſſion vous porte à faire tous les iours quelque nouueau progrez à ioindre au Cardinalat, au premier Miniſtere, à la Conneſtablerie, à l'Admirauté, aux Gouuernemens des plus grandes Prouinces & des meilleures places, les titres de Duc & Pair, à chercher des Eſcriuains qui vous font deſcendre de nos Roys, de tous les anciens Princes de France, & paſſer pour vn Dieu.

L'auarice vous fait entaſſer finances ſur finances, terres ſur terres, benefices ſur benefices : elle vous pouſſe à doubler les tailles, & contraindre les pauures à les payer

par auance, pour mettre tout l'or de France dans vos citadeles, qui ſeront pluſtoſt remplies que voſtre cœur.

La vangeance vous fait ietter tous les iours quelqu'vn dans la Baſtille, & dans les autres priſons du Royaume, qui ſont plaines de pauures innocens qui ſe ſont plaints de voſtre tyrannie, qui s'y ſont oppoſez, ou qui ont leu quelque eſcrit qui la deſcouuroit. Voſtre rage a eſté ſi grande, qu'elle n'a point eſpargné ceux qui ont eſté enuoyez de la part de la Royne Mere du Roy pour apprendre des nouuelles de la ſanté de S. M. vous auez contre le droit des Gens empriſonné le Sr de la Barre, & auez traité plus indignement vn Gentil-homme, que le plus cruel ennemi de la France n'auroit fait vn Tambour ou vn Trompette, qui ſeroit allé pour demander vn priſonnier de guerre. Cette furieuſe paſſion vous a fait chercher tous les moyens pour faire mettre ſur vne rouë deux hommes, comme criminels de leſe Maieſté au premier chef; dans les procez deſquels les iuges, que vous auez choiſi, n'ont rien trouué qui merita la mort.

Ie ne parleray point de vos amours, qui nous font croire que vous eſtes entre les mains de voſtre dernier Maiſtre, & donnent ſuiet d'eſperer que celuy-là deliurera la France, & tous les gens de bien que vous perſecutez : c'eſt l'eſcueil où ceux qui ont eſté plus ſages que vous ont fait deſbris; c'eſt le banc où les vaiſſeaux des plus grandes fortunes ſe ſont eſchoüez, & c'eſt le feu qui a brulé les plus riches & les plus grandes maiſons. Le deſir que nous auons de ſauuer voſtre ame, fait que nous vous deſcouurons charitablement ces dangers; que nous vous deurions cacher, ſi nous eſtions portez à pourſuiure voſtre perte pluſtoſt que voſtre conuerſion. Lors que vous ne penſerez qu'au mal que vous auez fait, vous aurez de la peine à vous perſuader qu'il y aye au monde vne miſericorde plus grande que voſtre peché : & ſi la Cle-

Clemence de la Royne Mere du Roy, qui eſt celle que vous auez le plus cruellement offenſé, ne vous aſſeure, ie crains que les maux que vous adiouſterez à ceux que vous auez deſia faits, ne ſoient des effects de voſtre deſeſpoir. Souuenez vous, que ce mauuais conſeiller peut pouſſer voſtre puiſſance à la ruine de ceux que vous n'aimez pas; mais ſans faute vous y trouuerez la voſtre. Les preſens que le monde vous fait, ſont des pommes d'or qu'il iette deuant vos pieds, pour vous atraper & poignarder: les perſonnes que voſtre cholere pourſuit, ſont des coureurs qui vous conduiſent dans vne embuſcade. La belle ſtatuë de Fenele vous preſente le riche globe de l'Empire du monde; mais ſi vous y touchez, il en ſortira vne fleſche qui vous percera le cœur.

Arreſtez le cours de vos deſſeins, & ne donnez point cette gloire à ceux qui peuuent eſtre inſtrumens des iugemens de Dieu de les auoir rompus, ou à la mort de les auoir eſtouffez. Tout ce que vous poſſedez en honneurs & en biens, vous a peu tirer de la baſſeſſe & de la pauureté; mais il ne vous ſçauroit oſter ny la fragilité, ny la mortalité: vous auez les bonnes graces d'vn grand Roy, & le trompez; mais vous ne pouuez auoir la vie qu'auec ces conditions, vous ne tromperez point celuy qui vous l'a donnée, & qui eſt ſur le point de la vous demander, auec le compte de vos actions. Regardez entre les mains de qui tombera ce que vous auez ramaſsé, & entre les mains de qui vous tomberez. Craignez celuy qui meſpriſe vos citadeles, & vos gardes; & qui a dit que *les puiſſans ſeront punis puiſſamment.* Sap.6. Donnez vous la paix, & nous la procurez; elle s'accordera mieux auec la plus belle de vos qualitez, que la guerre que vous mettez par tout. Ne vous imaginez pas qu'elle puiſſe eſtre eternelle, pour vous fournir le moyen de regner touſiours parmi les confuſions, dans leſquelles vous perirez pluſtoſt que

dans l'ordre, qui vous conseruera auec l'Estat. Vostre fortune est de verre, encore que vous la croyez de diamant, parce qu'elle est fort riche. Comment pourroit elle estre de longue durée, veu que vostre vie ne l'est pas, & qu'elle est violente? Recognoissez que vous estes auiourd'huy Maistre de la liberté de cent millions de personnes, & pouuez estre demain le prisonnier d'vn chetif guichetier. On monte par plusieurs eschellons au plus haut de l'eschelle de Pittacus; mais il n'y a qu'vn saut à faire depuis le sommet iusques au pied. La Bonté de Dieu est sur le point d'estre contente de la patience de ceux que vous affligez, & sa Iustice n'est pas esloignée de vostre insolence: son Iugement ne sçauroit estre arresté par le vostre, & vostre bel esprit ne peut persuader à personne que vous ne l'ayez prouoqué.

Si V. E. ne reçoit pas nostre charitable Remonstrance, la reiette auec indignation, & employe tous les moyens que sa grande puissance luy fournit, pour nous faire du mal; nous declarons, que vous nous auez attirez au combat, & que vous auez fait si grande quantité de libelles diffamatoires, que nous auons esté contraints de mettre la response à quatre dans vn mesme traité. Si vous vous plaignez de nostre hardiesse, nous vous supplions de nous dire, sur quel droit vous fondez la licence de mesdire de la plus grande & meilleure Royne de la terre, de la Mere de vostre Maistre, & de vostre Bienfactrice, de Monsieur Frere vnique du Roy, vous qui estes seruiteur, & tres-obligé. Sur quelle loy vous appuyez les despits & les rages que vous auez conceu contre nos responses; & pour quelle raison vous taschez de ruiner ceux que vous presumez en estre les aucteurs? Si vous estes fasché de voir des pauures carabins qui vous ataquent, vous en auez des plus chetifs qui les irritent. Mais on se prend à vous qui estes Cardinal, & Generalissime:

lissime : vous ne pouuez entrer en la meslée, que ceux qui sont du parti contraire n'ayent droit de se defendre contre vous, comme on feroit contre le moindre de vostre armée, sur tout en vn combat d'honneur. Cela vous doit faire cognoistre vostre imprudence d'auoir escrit tant de liurets, pour nous obliger à repartir aux despens de vostre reputation. Si vous & vos Escriuains la mesnagez mieux pour l'aduenir, & si vous espargnez la nostre, nous demeurerons dans le silence, & dans l'esperance. Si vous nous contraignez de rompre celuy-là, vous en aurez fort peu de consolation ; si vous entreprenez de nous rauir cette-cy, nous prierons, souspirerons, regarderons le Ciel, & croirons fermement, que Dieu tout seul aura la gloire de vostre chastiment, & de nostre deliurance.

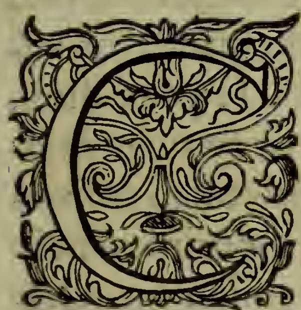
Les cognoissances que i'ay de vostre esprit, & les desiances que i'ay de mon mal-heur, & du peu de credit que i'ay aupres de vous, me font douter, si vous serez assez sage, & moy assez heureux, pour vous destourner du dessein que vous auez de remplir le monde de liurets qui vous estiment, & calomnient vos ennemis. Ie vous prie d'abandonner cette poursuite, & de croire que ie n'apprehende pas la peine que les reparties me donnent ; mais que ie suis tres-marri de la continuation de vostre peché. Ie ne peux estre arresté par la crainte du mal que vous me pouuez faire, n'ayant rien à perdre que la vie, que ie veux sacrifier à la defense de la Verité ; laquelle, si vous vsez de violence, me fera martyr de la Iustice. Ie vous coniure au nom de Dieu, de ne rendre pas vostre ingratitude plus noire, en la faisant lauer auec l'encre de vos Escriuains. Receuez en bonne part deux aduis que ie vous donne. Prenez garde que le desir d'estre loüé par excez durant vostre vie, & credit, ne vous face blasmer par excez apres vostre mort, ou disgrace. Considerez aussi,

auſſi, qu'en voulant oſter l'honneur à ceux qui vous l'ont donné, vous le perdez en faiſant vne action infame ; & qu'en nous iettant dans la neceſſité de rechercher voſtre vie, & d'examiner vos conſeils, vous auez trouué le moyen de troubler voſtre repos. Les loix diuines & humaines nous permettent de fournir des reproches publics contre les faux teſmoins qui nous accuſent publiquement. La perſonne que vous ataquez a l'auctorité de vous dementir, & peut eſtre aura vn iour la puiſſance de vous faire chaſtier.



ADVERTISSEMENT DE NICOCLEON A CLEONVILLE SVR SON ADVERTISSEMENT AVX PROVINCES.

ADVERTISSEMENT DE NICOCLEON A CLEONVILLE SVR SON ADVERTISSEMENT AVX PROVINCES.



CLEONVILLE, ce n'eſt pas l'apprehenſion de ton ſtile, mais l'horreur de ton diſcours, qui m'a fait dire, apres auoir leu ton eſcrit, ces paroles de Dauid: *Sauuez moy Seigneur, parce que les veritez ont eſté affoiblies, ou fardées par les* Pſal. 11. *enfans des hommes*. I'ay recognu, que tu auois eu plus de ſoin de faire vn bel ouurage, que de le rendre bon; que tu as trauaillé auec eſperance d'eſtre recompenſé, & ſans crainte d'eſtre cenſuré; & que ton deſſein a eſté d'acquerir la reputation de gentil Eſcriuain, pluſtoſt que d'homme de bien. C'eſt toute la loüange, que ma conſcience me permet de te donner, au meſme temps qu'elle me force de te dire, que ton menſonge peut paſſer parmi les eſprits communs, pour vne aſſez iolie & aſſez bien parée deſbauchée: mais les plus releuez diront que tu es ſemblable à cet ouurier, qui eſtant dans le deſeſpoir de ce

 qu'il

qu'il ne pouuoit peindre Heleine auec quelque traits de beauté, se resolut de la couurir toute d'or.

Nous auons veu les mesmes choses que tu as dit, dans le liuret du Seigneur des Montagnes, auquel on a respondu: tout ce que tu as adiousté à cette vieille piece, est vn peu de fard. Nous descouurons, que tu presentes sur le theatre de l'effronterie les mesmes calomnies mieux coiffées; tu as aussi employé plus de temps pour les agencer. En fin, Cleonuille est des Montagnes mieux couuert: celuy-là auoit fait voir ses menteries vestuës en furies, tu les habilles en nymphes: ses flatteries estoient puantes, les tiennes sont parfumées: il aboyoit comme la Charybde, tu chantes comme les Sirenes: il donnoit du poison, comme vn pauure Moyne, dans vne escuelle de terre, dans laquelle il beuuoit deuant qu'il eust quité le Conuent; tu le presentes dans vn verre de cristal: il a meslé le sublimé dans du pain bis, tu l'as glacé sur du massepain: sa baue estoit celle d'vn sale crapaud, ton venin est celuy d'vn serpent bien emaillé. Ie peux dire, que ton dessein a esté semblable à celuy de ce riche meschant, qui dans les Declamations de Quintilian empoisonna les fleurs de son iardin, pour faire mourir les abeilles de son voisin. Tu as respandu ton poison sur quelques fleurettes, antitheses, petits rencontres, mots choisis, pour corrompre les esprits des curieux sans iugement; qui estiment les choses par les paroles, & qui croyent, que tout ce qui est assez bien escrit, a esté fait auec iustice & verité. On voit bien que tu as esté le premier, auquel ton ouurage a agreé; & on s'imagine que tu l'as souuent recité à toy mesme, en branlant la teste, & frappant du pied. Aime toy, tant que tu voudras, dans ton ouurage: si tu te plonges & te perds là dedans, tu ne peux iamais estre changé en Narcisse, & encore moins en vne Immortelle, tu ne seras mesmes vne Hemero-

merocale : ta beauté ne peut durer vn iour, ny ſeulement vne heure qu'on perdra pour lire ton eſcrit. Et afin que tu recognoiſſes, que ce n'eſt pas l'enuie qui me porte à iuger ainſi de tes eſcrits ; ie te marqueray quelques points, dans leſquels ie feray voir tes fautes & impoſtures, meſmes à ton aueuglement.

Tu commences par l'Afrique, qui produit tous les ans quelque monſtre, à cauſe du meſlange des animaux de diuerſes eſpeces qui ſe rencontrent aupres des eaux fort rares en ce pays là : tu n'as pas pris garde que le nom de Cleonuille, que tu as choiſi, eſtant compoſé du Grec & du François, ne peut ſignifier autre choſe qu'vn monſtre ; & ce mot de Roman nous fait croire que ton liuret eſt vne fable pluſtoſt qu'vne hiſtoire. Tu dis que tu es la gloire de ta Ville : cela ſeroit bon, ſi apres Sidonius Apollinaris elle n'auoit plus porté de tres-ſages & tres-ſçauans hommes, en toutes ſortes de profeſſions ; & ſi Sauaron & ton oncle n'en eſtoient point ſortis vn peu deuant toy.

Tu enuoyes vn Aduertiſſement aux Prouinces, ſans leur donner vn conſeil profitable, ny la bonne nouuelle de leur ſoulagement ; qu'elles receuroient auec plus de ioye que ton papier, qui ne contient & n'enuelope ny vne recepte, ny vn remede contre les maux qui les acablent. Tu t'eſgayes en ton exorde aſſez long ; & deuant que de frapper de ton eſpadon, tu faits cent moulinets en l'air, croyant que nous aurons peur lors que nous le verrons briller au ſoleil : ou pour mieux dire, apres nous auoir fait attendre vn bon repas, le premier mets que tu apportes eſt vn grand plat de creme foüetée, qui eſt toute en eſcume, & dreſsée en rochers ſur des branches de fenoüil, ou de roſmarin. Tu faits des belles proteſtations, que tu veux conſeruer auec grand ſoin l'honneur & le reſpect que tu dois à la Royne Mere du Roy, & à Mon-

 ſieur ;

ſieur ; cependant on iuge ſur tout par la fin de ton diſcours, qu'il n'y a point eu d'Eſcriuain menteur & cruel comme toy. Il eſt vray, que les autres ont eſté plus brutaux, & nous ont ataquez en taureaux & en ours ; mais tu nous picques en ſerpent : ceux-là nous pouuoient caſſer quelque iambe ou quelque bras, mais tu portes ton venin droit au cœur.

Pour te monſtrer qu'il y a long temps que nous n'auons veu M[r] le Cardinal, qui dans ſes reſueries a acouſtumé de rongner les ongles à ceux qui ſont aupres de luy ; nous ſommes reſolus de te monſtrer les noſtres, & de commencer par la premiere atteinte que tu nous donnes.

Apres auoir employé quinze pages en auant propos,
Pag. 16. tu dis en la ſeizieſme *que nous ſommes bannis volontaires.* C'eſt, ami Cleonuille, que tu crois qu'on ne peut eſtre banni, ſi apres auoir eu le foüet & la fleur de Lis, on n'eſt conduit à la porte d'vne Ville auec vn trompette & vn bourreau : c'eſt ainſi qu'on te chaſſeroit, ſi on te faiſoit iuſtice, pour auoir meſdit de la Mere, & du Frere de ton Roy : mais pour les perſonnes de cette condition, on les bannit, lors qu'on leur oſte la place que la nature leur donne ; qu'on les pourſuit auec armes, ou qu'on les empriſonne, ou qu'on les enuoye hors de la Cour : c'eſt vn exil pour ceux qui y doiuent eſtre en repos comme en leur centre, & en ſeureté comme dans leur maiſon.

Apres nous auoir donné ce coup de bec en paſſant, tu te perches pour chanter les loüanges de M[r] le Cardinal, & commences l'hiſtoire de ſa vie depuis ſes eſtudes,
Pag. 17. 18. 19. &c. comme tu auois fait dans ton Coup d'Eſtat : tu redits les meſmes choſes auec quelque petite diuerſité ; dans laquelle nous voyons ta diſette, qui te contraint de rapporter les miſerables reſtes deguiſées d'vne viande, qui nous fut preſentée il y a tantoſt vn an : où nous pouuons dire que tu es ſemblable à ces Comediens qui n'ont

que

que quatre ou cinq acteurs, pour ioüer trente perſonnages, & font en vn inſtant des hommes & des femmes, des Roys & des valets, auec des habits, des maſques, & des vers.

Tu dis, *que du temps du Mareſchal d'Ancre ſans Mr le Cardinal on euſt fait encore pis: qu'il demanda ſouuent ſon congé; mais que le beſoin qu'on auoit d'vne teſte comme la ſienne, le luy fit refuſer abſolument.* Prens garde Cleonuille, tu accuſeras le Roy d'iniuſtice, pour auoir chaſsé de ſa Cour, & apres de ſon Royaume, vn homme qui à ton compte auoit tres-bien ſerui S. M. & ſon Eſtat, & qui n'eſtoit point coulpable des maux que tu dis auoir eſté faits en ce temps là. Tu aſſeures qu'il diuertit le Mareſchal d'Ancre de bailler Quillebeuf aux Eſpagnols, & que la lettre qu'il eſcriuit ſur ce ſuiet fut veüe dans le procez de la Mareſchale: pourquoy teniez vous cachée iuſques à preſent cette verité? pourquoy eſt-ce qu'on a bruslé auec le procez cette piece excellente? pourquoy eſt-ce que les Iuges la ſupprimerent, ſi elle ſeruoit pour faire voir l'innocence de Mr le Cardinal? pourquoy fut-il banni apres le iugement, s'il auoit rendu ce grand ſeruice? pourquoy n'en a on point parlé lors que la plus part des Iuges viuoient? quelqu'vn de ceux qui reſtent peut eſtre s'en ſouuiendra? tirerez vous ce teſmoignage de la bouche du Preſident de Bellieure, ou du Procureur General? Eſcriuons auec plus de verité; & diſons, que iamais le Mareſchal d'Ancre n'eut intention de faire ce que l'ingratitude de celuy qui auoit eſté auancé par ſa femme luy impoſe. Il eſt plus problable qu'on deſcouurit quelque choſe contre le Cardinal, puis que dans la ſuite de cet affaire on le fit ſortir de Luçon, où il auoit eſté renuoyé, & on le relega en Auignon.

Il faut aduoüer que tu es vn plaiſant bouffon, lors que tu dis, que le premier employ donné à Mr le Cardinal

Pag.21. nal par la Mareſchale *fut ſon apprentiſſage, & que la reconciliation apres la deſroute du Pont de Sé fut ſon chef d'œuure.* Tu as rencontré à ce coup, & les ſages l'ont creu comme tu le dis : il n'y a que cecy à adiouſter, que la France paya bien cherement ſon apprentiſſage, & que le chef d'œuure, pour le faire paſſer Maiſtre, fut fait aux deſpens de beaucoup de vies & de biens. Il fut trouué ſi beau, qu'il en eut vn chapeau de Cardinal; & il tira de cet ouurage incomparable, le plus rare qu'il aye iamais fait, le nom qui luy demeurera touſiours, à ſçauoir de Cardinal de la trahiſon.

Tu es mauuais Annaliſte, lors que tu dis, *Le voy-là Cardinal tout auſſi toſt apres ſon chef d'œuure :* tu ſçais bien qu'il y eut deux ans entre la promeſſe, & la promotion. On a dit ailleurs les raiſons qui porterent ſa Sainteté & le Roy à laiſſer vn peu tremper ce bonnet dans la teinture, & à luy donner le loiſir de ſe ſeicher. Tu dis auec la meſme temerité, *qu'il fut chef du Conſeil quelques années apres :* tu ſçais bien que cela ne peut eſtre qu'apres qu'il en a chaſsé la Royne ſa Maiſtreſſe, & que cette qualité dans ſon eſloignement eſt acquiſe à M^r le Cardinal de la Rochefoucaut, comme eſtant le plus ancien, encore qu'il n'en face pas ordinairement la fonction.

Tu employes ſept ou huit pages pour deſcrire les
Pag.24. auantages *que la Religion & l'Eſtat ont retiré de la priſe de la Rochelle; que tu deſcris comme la citadele de l'impieté, & de la rebellion.* Nous ne doutons pas que le fruit de cette priſe ne ſoit bien grand : tu nous permettras auſſi de te dire, qu'il euſt eſté plus auantageux, ſi M^r le Cardinal n'euſt retenu la place, & la gloire; s'il ne faiſoit fortifier celle-là, & ne gardoit auec tant de ſoin cette-cy; qu'il eſt fort à craindre que le Roy n'en ayant du tout point, ny dans tes eſcrits, ny dans ceux de tes compagnons, il n'en aye pas d'auantage dans cette Ville, s'il ſouffre que

ſes

ſes rempars ſoyent reſtablis. Ie confeſſeray pourtant, que tu aurois plus de ſuiet d'appeller cette priſe vn chef d'œuure, que la drollerie du Pont de Sé. Ie te prie de me permettre de donner vn Aduertiſſement à celuy qui adreſſe le ſien aux Prouinces; c'eſt de prendre garde, que dans la deſcription des grands exploits de M[r] le Cardinal, tous vous autres M[rs] les Eſcriuains l'auez touſiours nommé, eſtimé, & loüé tout ſeul, comme ſi perſonne ne l'auoit aſſiſté. Nous voyons que dans les hiſtoires des ſieges, batailles & combats, on remarque les belles actions de ceux qui ont ſagement commandé, & courageuſement combatu: on les nomme pour laiſſer à la poſterité quelque teſmoignage de leurs ſeruices; cela eſt deu à leur vertu, & en vſer autrement eſt vn larrecin d'honneur. Dans vos eſcrits on ne fait point de mention du Roy, on ne dit rien des ordres qu'il a donné, des peines qu'il a pris, & des inuentions qu'il a trouué. C'eſt vne choſe plus eſtrange, que M[r] le Cardinal a dit à vn homme d'auſſi grande qualité que luy, qu'il auoit pris la Rochelle en deſpit du Roy. Ne t'eſtonne donc plus s'il a inuenté, que ce genereux & courtois Seigneur, que ſa ſeule vertu a rendu priſonnier, auoit tenu ce diſcours, *Nous ſerons ſi fols que de prendre la Rochelle.* Quand ces paroles ſeroient ſorties de ſa bouche, les bonnes reſolutions, & les executions hardies ne laiſſoient pas de ſortir de ſon cœur. Contente toy que tes eſcrits taſchent de luy deſrober la reputation, comme le Maiſtre, qui t'employe, a fait la liberté. Nous ſommes plus equitables que vous: ſans oſter ce qui peut eſtre deu aux conſeils de M[r] le Cardinal, & ſans vouloir diſputer ce qui eſt renuoyé aux affaires qui arriueront dans quelque temps, pour faire iuger ſi ſes aduis ont eſté ſalutaires, ou temeraires; nous diſons qu'il faut apporter aux pieds du Roy toutes les deſpoüilles; & que la iuſtice veut, qu'apres auoir couronné

Le Mareſchal de Baſſompierre. Pag. 30.

ſa teſte de lauriers, & chargé ſes mains de palmes, on en donne quelque petite branche pour le ſiege de la Rochelle, pour la reddition des villes rebelles, pour les affaires d'Italie, aux Mareſchaux de la Force, de Schomberg, de Montmorency, de Thoiras. Vous permettrez qu'on y adiouſte les deux pauures priſonniers, ſi vous ne voulez qu'on leur oſte la gloire auec la liberté. Ie ne dis rien de tant de ſages Mareſchaux & Maiſtres de Camp, braues Capitaines, & hardis ſoldats, auſquels il ne faut point refuſer vn peu de noſtre encre, pour recompenſe du ſang qu'ils ont reſpandu. Vous n'auez point loüé ny nommé iuſques à preſent que ce grand Cardinal: vous le rendez auᵭteur de tous les biens, & logez ſes ordres par deſſus les ordinaires de Dieu, en ce que vous le faites operer ſans cauſes ſecondes: on dit de luy, comme de Menetho, qu'il fait tout, tout ſeul: mais comme ce Grec, qui luy voyoit exercer pluſieurs charges de la republique, predit apres en auoir fait le denombrement, qu'il auoit trouué beaucoup de moyens pour chercher le repentir; nous croyons auſſi que M[r] le Cardinal n'en eſt pas eſloigné.

M[rs] de Baſſompierre & de Marillac.

Nous ne parlerons pas icy des fautes qu'il a fait dans tous les rencontres deſquels il tire tant de gloire, ny de la temerité de ſes conſeils, ny de ſes intereſts particuliers, ny de ſes querelles & vangeances: tout cela a eſté remarqué ailleurs; & nous ne voulons pas vſer de redites, comme tu faits, ny rendre nos pages petites comme les tiennes: en quoy tu monſtres que tu es vn Aduocat corrompu, en faiſant beaucoup de roles, pour auoir vn plus grand payement.

Pag. 35. Vous ioüez vne piece nouuelle, lors que vous dites, *que la Royne Mere du Roy, ayant eſté d'aduis d'aſſiſter Monſieur de Mantoüe, deuint Eſpagnole par les perſuaſions du Cardinal de Berule, & du Garde des Seaux de Marillac,*

lac, durant le voyage que le Roy fit à Suze. Vous ne donnez point de marques de ce changement, & nous en auons du contraire. La Royne Mere du Roy aſſiſta l'année ſuiuante au Conſeil, qui fut tenu pour reſoudre le ſecond ſecours; elle l'approuua, & que Mr le Cardinal eut la charge de le conduire : mais elle fut d'aduis qu'il meſnagea l'affection de Monſieur de Sauoye : auec lequel ſon imprudence, ſa vanité, & ſa cholere, le firent rompre. La Royne, ny pas vn eſprit ſage ne le pouuoit trouuer bon; non plus qu'on ne ſçauroit aduoüer, que les deux perſonnes qu'on veut faire paſſer pour affectionnées à l'Eſpagne, ayent trahi leur pays, & ſuiui les anciennes maximes de la Ligue. Qui ſeroit plus coulpable de ce crime que le Cardinal, qui s'eſt vanté de les auoir auancez, ayant ſceu le parti qu'ils auoient tenu durant les troubles du Royaume, & le zele qu'ils auoient teſmoigné? il eſtoit changé en vne parfaite affection pour la Religion, pour le Roy, & pour l'Eſtat; & ils ont touſiours creu, comme font tous les gens de bien, que ces trois choſes eſtoient inſeparables.

Comme il n'appartient qu'à Mr le Cardinal de faire des loix, lors qu'elles luy ſont fauorables; & de les rompre, lors qu'vn deſſein nouueau les a renduës contraires: auſſi luy ſeul peut impunement preſenter des hommes au Roy, luy dire qu'ils ſont les plus vertueux de ſon Royaume, & les plus fideles à ſon Eſtat; iuſques à ce qu'ils s'oppoſent à ſes volontez. C'eſt pour lors que non ſeulement il leur impoſe des crimes nouueaux, mais qu'il ſe deſdit ſans honte de tout ce qu'il auoit dit auparauant. Il ſe blaſme de temerité en ſes chois, & aime mieux ſe rendre infame pour auoir mis dans les affaires ceux qu'il appelle meſchans, que de ſe voir en danger d'en ſortir. Il vſe de ces artifices, lors qu'il ſe voit deſcouuert par ceux, auſquels il a procuré quelque employ; pluſtoſt pour les

rendre miniſtres de ſes mauuaiſes intentions, & ſe deſcharger ſur eux de la haine de ſes violences, que pour leur faire part des bonnes graces du Roy, & de la gloire qu'on peut acquerir en le ſeruant auec affection & fidelité.

Apres auoir apporté, pour la premiere cauſe de l'auerſion contre le Cardinal, les conſeils d'vn mort, & d'vn priſonnier, qui ne ſe defendent que deuant Dieu; tu as
Pag. 37. voulu reietter le deſeſpoir de l'Exemt Baranton, ſur la grande haine que la Royne auoit conceu contre Monſieur de Mantoüe, pour lors Monſieur de Neuers. Toute la France ſçait, que le malin eſprit porta le foible de cet Exemt (qui fut deſaduoüé des deux coſtez) à ſe defaire ſoy meſme; & la Royne fut tres-marrie que cet enragé euſt adiouſté la perte de ſon corps, & de ſon ame, à celle de ſon honneur.

Pag. 38. & 39. La ſeconde cauſe de l'auerſion de la Royne, n'eſt pas ſelon voſtre aduis (car vous ne le croyez point) mais eſt ſelon voſtre diſcours, le deſſein du Mariage de la Princeſſe de Florence. Vous aſſeurez que S. M. creut que le Cardinal s'y oppoſoit auec les Miniſtres de Monſieur, pour auancer celuy de la Princeſſe de Mantoüe. Tu dis *que cette imagination acheua de le perdre*. Il faut confeſſer que tu trauailles ſur des mauuais memoires. Si ce qu'on te fait eſcrire eſtoit vray, la Royne euſt dés ce temps là chaſsé de ſa maiſon le Cardinal, & les ſiens: il n'y auoit point de conſideration qui l'en peuſt empeſcher. On te dira bien d'auantage, que le Roy eſtoit plus diſpoſé à l'abandonner qu'il n'a eſté apres: il ne faut pas douter que l'auctorité de la Royne eſtant plus grande, & le credit du Cardinal moindre, il n'euſt eſté tres-aiſé de le ruiner. Par où tu peux iuger que les raiſons, qui ont porté la Royne à l'eſloigner de ſes bonnes graces, & à parler comme elle fit au Roy, ont eſté tirées de la mauuaiſe conduite, & pernicieux deſſeins que le Cardinal a fait paroiſtre

paroiſtre vn an apres. Il commença deſlors à tres-mal meſnager la ſanté, les affaires, les Alliez, & les Finances de ſon Maiſtre; & ſur tout, les biens & les bien-faits de ſa Maiſtreſſe. Il priſt, à la veüe de tout le Royaume, les marques d'vn vſurpateur ou d'vn diſſipateur de l'Eſtat. Et parce que nous auons apporté ailleurs toutes ces raiſons, & que la France iuge mieux parce qu'elle voit & qu'elle reſſent, que parce que nous pouuons dire & eſcrire; nous te renuoyons à nos autres eſcrits, & à la cognoiſſance publique, pour te dire que tu as tort, en parlant de la Royne, d'employer ces termes : *Les exemples du paſſé nous aprenent ce que peut ordinairement ſur l'eſprit irrité d'vne femme, & d'vne femme de cette marque : la violence de ſes mouuemens irreguliers, qui iettent par fois la raiſon des plus ſages hors de ſon acouſtumée aſſiette.* Tout beau, Cleonuille, tout beau; tu t'eſchaufes vn peu trop pour vn Auuergnat. Le temperament que tu veux apporter en la page 41. diſant *que la Royne n'eſt pas vindicatiue,* eſt vn foible remede à ce deſtraquement de cerueau, que tu veux perſuader eſtre arriué, & à cette *poſſeſſion des malins eſprits,* que tu dis *s'eſtre meſlez dans les humeurs de la Royne.* Apres luy auoir donné les deux mauuaiſes qualitez qu'on peut tirer de ce diſcours; quel deguiſement que tu puiſſe apporter, tu ne ſçaurois adoucir l'iniure que tu dis, ny excuſer ta folie, ny couurir la rage de celuy qui t'employe.

Pag.39. Pag.41. Pag.42.

Tu te mets fort en peine pour rechercher les exemples des Princeſſes qui ont eſté choleres : nous iugerions plus rares ceux des Dames qui ont eſté exemtes de cette imperfection. La parole de Dieu nous enſeigne, *qu'il n'y a point d'indignation plus grande que celle de la femme*; & vn gentil Poëte Romain a dit, que ſon infirmité la porte à ſe plaire à la vangeance.

Pag.40. Eccli.25. Lucan. — *Nempe puſilli*

Semper & infirmi eſt animi exiguiq; voluptas Vltio : continuò ſic collige, quòd vindictâ Nemo magis gaudet quàm femina. ———

Tu nous repreſentes vne grande cabale, que tu appel-
Pag.43. les amas de *brouſſailles & ordures au deſſus d'vne eſcluſe, qui eſt à la fin emportée par l'impetuoſité de l'eau arreſtée par tant de bois trauerſez*. Tu te ſers en cet endroit du meſme diſcours preſque mot à mot que tu as fait dans ton Coup d'Eſtat : c'eſt vn teſmoignage de la diſette de tes penſées, qui t'ont contraint d'eſtre larron à toy meſme : c'eſt auſſi vn argument que tu veux remplir ton liure, & le rendre de la grandeur de l'autre, pour payer tous les ans par vn ouurage de meſme poids, que tu preſentes à la fin de l'année pour retirer l'ordonnance de ta penſion. Si tu dis *que nous appellons deſordre dans l'Eſtat tout ce qui ne va pas bien dans noſtre maiſon*; nous te pouuons repartir, que ce qui fait bien aller la tienne, eſt par toy nommée excellente conduite du public. Nous ne ſommes pas marris qu'on te face du bien, mais de ce que tu le cherches au preiudice de ta reputation, & de ta conſcience, ne pouuant dire autre choſe de toy; ſi ce n'eſt que tu es ſottement trompé auec les plus innocens, ou que tu es malicieuſement du nombre des trompeurs. Si tu es entre les premiers, tu es digne de la compaſſion des honneſtes gens, & du ſalaire de ceux qui t'employent: ſi tu es entre les ſeconds, tu merites pluſtoſt chaſtiment que recompenſe.

Pag.45. Tu nous veux faire paſſer pour miracle de ſaint Martin ce qui arriua le iour de ſa feſte, comme ſi ce bon Saint eſtoit le protecteur du Cardinal, *parce qui l'eſt de la France :* tu deuois adiouſter, parce que ce bon Seigneur a ſon Abbaye de Marmouſtier, & ſon Doyenné de Tours. Ie ne trouue point de perſonnes qui facent meilleur marché des miracles que font les Eſcriuains du Cardinal; ny d'homme qui les attire, & qui y croye moins, que fait ſon Eminence.

Pag.46. ad 53. A quoy ſert, ie te prie, ſi ce n'eſt pour faire paroiſtre beaucoup de beſongne à ton Maiſtre, la deſcription cu-
rieuſe

rieuſe que tu faits dans ſix ou ſept pages du naturel & de l'education de Monſieur? Tu repreſentes à vn Prince, qui a des enfans, ce qu'on luy a dit eſtant petit enfant: tout cela eſt hors de propos pour les affaires du temps; non pour les tiennes, comme i'ay dit.

Pourquoy, eſcriuant contre la Royne Mere du Roy, Pag. 52. blaſmes tu le conſeil de ſes ennemis, qui mirent le Colonnel aupres de Monſieur? Pourquoy entres tu dans les tombeaux de deux Mareſchaux de France, pere & fils, Mrs d'Ornano. & du grand pere genereux Capitaine, pour leur caſſer les os, & te rendre ſemblable à d'Aubigny, qui a eſté le ſeul auec toy qui a meſdit de ces deux fideles ſeruiteurs de nos Roys? Si tu trouues dans leur vie quelque action qui doiue eſtre repriſe, cela ne rendra pas innocent celuy que tu ſouſtiens, qui eſt accuſé d'en auoir fait dix mille mauuaiſes.

Lors que tu dis, *qu'vn Eccleſiaſtique eſtranger auoit eſmeu le venin du Colonnel*, tu as deſigné l'Abbé de l'Eſcaille; qu'on deuroit traiter plus doucement apres la paix faite auec ſon Maiſtre, & la reconciliation auec luy. Pag. 55. Nous voyons bien que l'orgueil du Cardinal eſt ſi grand, que l'affection de tous les Princes du monde luy eſtant indifferente, il choque amis & ennemis: comme il fait le Prince de Piedmont dans ſa puante Satyre, & la memoire du feu Duc de Sauoye ſon Pere dans ſes lettres de Duc & Pair. Mais il faut croire, qu'apres le meſpris de la Royne ſa Maiſtreſſe, & Mere de ſon Roy, & du Frere vnique de S. M. rien ne luy eſt ſaint & ſacré. On ne doit point trouuer extraordinaire s'il perd le reſpect auec les Princes eſtrangers, puis qu'il veut vſer de ces termes, *que Monſieur auoit iuré amitié auec luy*. Pag. 55. Certes il faut qu'il paſſe, ou pour vn tres-mauuais courtiſan, ou pour vn homme tres-orgueilleux: nous le cognoiſſons, & ſommes aſſeurez que ſa conſcience luy fera pluſtoſt confeſſer

feſſer vn crime, que ſa vanité ne luy fera aduoüer vne ſottiſe.

Pag. 57. Tu apportes des beaux exemples, pour prouuer qu'il faut mettre Monſieur en tutelle: tu dis, *qu'vn Roy a fait tuer vn Secretaire de ſon Frere naturel, parce qu'il guindoit l'eſprit de ſon Maiſtre à choſes trop hautes.* C'eſt à dire, que tu voudrois qu'vn Roy fuſt meurtrier, & qu'il traitaſt comme vn baſtard ſon Frere legitime. Si Monſieur ſe defioit de ce que tu conſeilles, & ſi ſes ſeruiteurs craignoient l'aſſaſſinat duquel il ſemble que tu es d'aduis; par ta foy aurois tu trouué le chemin de la paix ? ne vois tu pas, que celuy qui t'employe, a intention de porter les choſes au deſeſpoir; lors qu'il approuue ce que tu eſcrits, apres ce que nous ſçauons qu'il a dit?

Pag. 58. Pour l'exemple de remuë-meſnage que fit Charles V. dans la maiſon de Ferdinand ſon Frere; nous te reſpondons, que les ſeueritez qui ſont ſageſſes en Eſpagne, ſeroient des cruautez en France: les eſprits de nos Princes ne les ſouffriroient pas; & les extremitez dans leſquelles on les porteroit, cauſeroient des plus grands maux, que ne peuuent faire leurs petits deſplaiſirs: ils ſont plus facilement appaiſez qu'ils ne ſont eſmeus; ſur tout, quand on ne repreſente point aux Roys (comme tu faits) qu'ils peuuent tuer leurs Freres, leur oſter tous leurs ſeruiteurs, & faire maſſacrer ceux auſquels ils ſe confient.

Tu n'as eu garde de dire, en parlant du changement que fit * Ximenes dans la maiſon de Ferdinand, que l'auĉteur que tu as cité dit, que ce Prince n'eſtoit qu'vn enfant; auquel tu compares vn Fils de France qui a des enfans. Ce meſme Hiſtorien dit, que

* Aluarus Gomes lib. 7. *Hæc omnia, quantum ad fidem & integritatem Petri Nonnij & Oſorij pertinent, vana fuiſſe, & ab eorum æmulis in vulgus ſparſa, multis argumentis compertum habeo: Nonnius enim ob mores inculpatos, & inſignem pietatem, ab Iſabella Regina pueritiæ Ferdinandi datus eſt cuſtos; Oſorius verò, etſi non admodum ſedati ingenij fuit, animi tamen in Reges fideliſſimi habitus.*

que Ximenes osta des gens de bien à Ferdinand par vangeance & inimitié qu'il auoit contre Nonius de Gusman, Cauallier tres-genereux & tres-sage ; parce qu'il auoit obtenu la grande Maistrise d'Orete sans s'estre adressé à luy. Ce mespris estoit vn crime en ce temps là, comme en cestui-cy c'est vn moyen de ne rien auoir, de ne dire pas au Cardinal qu'on veut tenir le bien-fait de luy seul. Pour Aluare Osorius, qui estoit Precepteur de Ferdinand, il estoit en horreur à Ximenes Cordelier, parce qu'il estoit Dominicain, & qu'il y auoit vne grande ialousie entre ces deux Ordres. I'apporte les raisons de ton Historien, qui adiouste que Ferdinand, quoy qu'enfant, voulut tuer Ximenes, qui fut sur la fin de ses iours fou, furieux & empoisonné. Il fut en execration à tout le monde, pour auoir ruiné la fortune de beaucoup de gens de bien ; & sur tout, d'vn ieune Gentil-homme, nommé Moscosus, qui estoit le plus adroit d'esprit & de corps, & le plus parfait en toute sorte d'exercices, qui fust en Espagne : & afin que tu ne m'accuse pas d'estre imposteur, comme toy, i'ay mis à la marge vne partie de ce que ton auteur en a dit.

Tu parles de trois Officiers de Monsieur : & tu dis, *On les taste, on les esbranle, on les emporte.* C'est vne belle loüange que tu donnes à ceux qui ont entrepris ce trafic, dans lequel nous voyons bien, par vostre confession, qu'on les a voulu acheter : mais nous ne voyons pas qu'ils vous ayent rendu la liberté de leur Maistre, comme Mr le Cardinal a sacrifié à son credit celle de sa Maistresse. Vous ne seriez pas en cholere contre eux s'ils l'auoient fait : & le seul suiet de vostre indignation vient de ce que leur fidelité a esté plus forte que vostre corruption ; que leur esprit a veu qu'elle tendoit à les porter à endormir leur Maistre, cependant que vous pilleriez la maison, dans laquelle il est né ; & dissiperiez le Royau- Pag.60.

me, à la conſeruation duquel il a le premier intereſt apres celuy du Roy. Cela vous a tellement faſchez, que ſur l'exemple du traitement fait aux ſeruiteurs d'vn fils de putain, vous voulez qu'on tuë ceux qui ont garanti de vos mains vn Fils de France, legitime & heritier de la Couronne, qu'on vouloit ou enleuer ou egorger. Vous conſeillez ces horribles attentats, en propoſant qu'vn Roy peut faire, ſans forme de Iuſtice, contre ſon Frere, ce qu'vn autre a fait contre ſon Fils.

Pag.61. & 62. Vous venez à la promeſſe du chapeau de Cardinal faite au Preſident le Coigneux, & nous contraignez de dire : O ſainte Pourpre, à quoy es tu reduite en ce temps, depuis que tu as eſté la recompenſe d'vne trahiſon ! celuy qui l'a faite, confeſſe qu'il t'a preſenté pour en attirer d'autres; & qu'il t'a voulu mettre ſur la teſte de ceux qu'il appelle inſenſez.

Pag.64. I'ay remarqué dans toute la ſuite de ton diſcours, que tu faits eſtat d'apporter plus d'exemples que de raiſons. Ceux-là te ſont plus aiſez ; parce que trois ou quatre liures que tu as leu, t'en fourniſſent aſſez : entre autres celuy de Iean Duc de Bourgongne, le flambeau fatal de la France, auquel tu compares Monſieur. Tu ne te ſouuiens pas, que le Frere vnique du Roy ne peut rien auoir de ſemblable auec le meurtrier d'vn Frere vnique d'vn Roy ; & que ceux que tu appelles ſeruiteurs du Bourguignon n'eſtoient point ſes domeſtiques, mais des François traiſtres à leur Prince, que l'ambition, la vangeance, & les artifices du Duc auoient deſbauchez. Tu adiouſtes Pag.67. que Louys XI. & le Duc d'Alençon, ne s'eſtoient retirez, l'vn de la Cour de Charles VII. ſon Pere; & l'autre de celle de Henry III. ſon Frere, que par les mauuais conſeils, & pour les intereſts de leurs ſeruiteurs. Ie te diray, que ce qui ſe paſſe n'a rien de pareil auec les Hiſtoires que tu recherches. Nous confeſſons, que ces Princes

ces n'auoient point ſuiet de ſe plaindre ny d'apprehender, comme Monſieur doit auoir. Il n'y auoit point en ce temps là de Miniſtre ſi puiſſant, inſolent, & violent, comme eſt le Cardinal ; ny point de Royne Mere du Roy, ſage & vertueuſe, empriſonnée ; des trente places fortes & frontieres entre les mains d'vn homme, auec les plus importantes Prouinces ; vn Conſeil composé à ſa mode, toutes les grandes charges de l'Eſtat dans ſes mains, toutes les Finances du Royaume dans ſes coffres, dix mille ſoldats entretenus dans ſes garniſons, trois cens pieces de canon qui ne portent point d'autres armoiries que les ſiennes, ſoixante vaiſſeaux qui ne recognoiſſent point d'autre Maiſtre que luy, trois cens priſonniers qui ſont gardez par ſes Capitaines & concierges, deux Mareſchaux de France qui ſont captifs ſans crime, vn autre qu'on a fait mourir en priſon auec vn Frere naturel du Roy ; plus de deux mille perſonnes de qualité, hommes & femmes, bannis, proſcrits, & deſpoüillez de leurs biens ſans forme de Iuſtice. Tout cela & beaucoup d'autres choſes que chacun ſçait, & pluſieurs reſſentent, ne ſont pas, à ton aduis, des ſuiets capables de faire qu'vn Frere vnique d'vn Roy, qui n'a point d'enfans, apprehende pour ſa perſonne, & pour l'Eſtat : qu'il ſe mette en peine pour deſcouurir les deſſeins de celuy qui a toutes les marques d'vn vſurpateur, & qui menace effrontement de l'excluſion de Charles de Lorraine, celuy que nous tenons pour Dauphin, iuſques à ce qu'il aye pleu à Dieu d'en donner vn à noſtre Roy. Feüillette tant que tu voudras nos Hiſtoires, & adiouſte (comme tu fais d'ordinaire) quelque choſe du tien pour mieux accommoder les choſes paſſées à celle de ce temps, ie te defie de pouuoir ny trouuer ny feindre rien de ſemblable.

Parmi beaucoup de reproches que ie te faits auec rai- Pag.68.

ſon, ie crois eſtre obligé de te faire vn remerciment d'vn bon aduis que tu donnes aux ſeruiteurs de Monſieur, lors que tu dis, *que le deſir de ſe faire quelque choſe plus qu'ils ne ſont, eſt le ſeul but de toute l'equippée qu'ils ont fait faire à leur Maiſtre*; *& que le temps, qui ne laiſſe rien de caché, deſcouurira ce que tu dis.* Tu auras prophetiſé, ſi l'intereſt de ces Meſſieurs eſt la regle d'vn accommodement; il n'y a point de doute que ce ne ſoit la pierre de touche de leur fidelité : mais auſſi s'ils font voir, qu'ils ne deſirent autre choſe que la gloire de Dieu, l'honneur du Roy, le repos de la Royne ſa Mere, la reputation de Monſieur, la ſeureté de l'Eſtat, la deliurance des priſonniers, le reſtabliſſement des bannis, & ſur tout le ſoulagement du pauure peuple, comme ils doiuent faire, & l'ont ainſi iuré; Cleonuille ſera bien trompé : il recognoiſtra, peut eſtre à ſes deſpens, qu'il ne faut pas iuger temerairement des intentions des grands Princes, ny de celles des perſonnes de qualité, qui ſont en conſideration aupres d'eux.

Pag.69. Apres auoir fait paroiſtre que tu es malicieux, tu paſſes pour bouffon, lors que tu nous repreſentes la retraite & le ſeiour de Monſieur à Orleans comme des conſpirations contre le Roy & l'Eſtat : tu faits des puiſſantes leuées de gens de guerre en Limoſin, des grands amas de prouiſions en Beauſſe : tu deſbauches en vn inſtant auec ces deux Prouinces, la Prouence, le Dauphiné, & la Bourgongne : tu reſuſcites le vieux Royaume d'Orleans, reduit en cendres depuis tant de ſiecles : bref tu faits deſia paroiſtre ce Prince deuant Corbeil & Pontoiſe, auec trente mille hommes ſur le point d'affamer & aſſieger Paris. Voy-là d'eſtranges viſions : ſans faute ce ſont les meſmes que le Cardinal ne croit pas; & qu'il preſente au Roy, pour luy donner apprehenſion de ſes plus proches : on te fait porter cette fauſſe marchandiſe dans le public, & on ſe perſuade qu'elle eſt bonne, pourueu qu'on

qu'on l'achete sur le pont neuf, où se fait le debit de toutes les drogues des charlatans de France, qui sont aussi fidelement composées que tes escrits.

Tu as voulu traiter Monsieur & ses seruiteurs les premiers; & apres les auoir bien testonnez, selon ton aduis, tu viens pour lauer la teste à la Royne Mere du Roy: tu dis *que la plus part des choses du monde sont semblables aux tableaux à deux rapports.* Il n'y a rien de plus veritable: mais tu te mets du costé qui te fait voir le pourtraict d'vne tres-belle vie comme fort hideux; tu le veux representer à ceux qui le considerent à main droite, tel qu'il te paroist à la gauche, où tu es auec le Cardinal, & auec les lunettes de quelque pension, qui n'est iamais sans passion: mais ceux qui n'ont ny pension ny passion, se mocquent bien de toy. Pour moy, qui approuue tout ce qui est sagement escrit; ie te confesse que dans le long discours que tu as fait, pour monstrer que les Roys doiuent plus à leur Estat qu'à leurs plus proches, il y a quelque chose qui peut estre receu; mais tu me permettras aussi de me seruir de la mesme sincerité pour te reprendre des mauuaises inductions que tu faits, & des furieuses consequences que tu tires d'vne seule proposition, qui est tousiours la generale, que tu tasches de prouuer par vne grande quantité d'exemples. Pour la proposition particuliere, à la confirmation de laquelle ton discours se deuroit principalement arrester, nous ne voyons rien qui nous puisse, ie ne dis pas conuaincre, mais instruire. Et afin que ie m'explique plus clairement; parce que ie recognois bien en ta façon d'escrire, que tu es discoureur sans Dialectique; ie te dis, que c'est en vain que tu te tourmentes de nous prouuer, qu'vn Roy doit auoir plus de soin de conseruer son Estat, que de contenter sa Mere & son Frere, si tu ne monstres en quoy la Mere & le Frere, contre lesquels tu escrits, ont voulu ruiner cet

Pag. 71.
Pag. 73. 74. 75. & 76.

 Estat.

Eſtat. C'eſt auſſi vne grande folie d'aller ch .rcher dans les liures tous les lieux communs, & exemples des mauuaiſes Meres des Roys, & de leurs mauuais Freres, ſi tu ne faits voir en quoy la Mere & le Frere, que tu veux accuſer, ont eſté ſemblables à celles ou à ceux auec leſquels tu les compares. C'eſt vn erreur qui vous tient, & que vous deſirez de ietter dans le public, que la Royne Mere du Roy eſt criminelle, & a failli contre l'Eſtat, ſans dire, ny quand, ny comment. Il eſt certain, que ſi elle n'euſt iamais eſloigné de ſa maiſon le Cardinal & les ſiens, & ſi elle n'euſt point deſcouuert à S. M. les pernicieux deſſeins de cet homme, elle eſtoit tres-fidele au Roy & au Royaume: comme ſi le Mareſchal de Marillac n'euſt eu vn frere, auquel on oſtoit les Seaux, il eſtoit le meilleur & le mieux employé ſeruiteur qu'euſt le Roy: de ſorte que les crimes que vous impoſez, ſont crimes qui ſont faits par les occaſions, non par les perſonnes. Remarquez en la Royne vn peché contre le Roy, & ſon Eſtat; produiſez ſes eſcrits, faites le procez à ſes Secretaires, & à ceux qui ont traité pour elle auec les ennemis de la France: elle ne peut auoir negocié toute ſeule; alleguez quelque fait pour donner couleur à vos violences. Vous ne dites autre choſe, que la Royne Catherine de Medicis, Anne de Bretagne, Louyſe de Sauoye, Eliſabeth de Bauiere, Iudith de la ſeçonde race, Iſabeau de France femme d'Edoüard II. Roy d'Angleterre, Vrraque Royne de Caſtille, firent, dirent, furent traitées, chaſſées, empriſonnées: encore marquez vous ou quelque faute, ou quelque ſoupçon en celles-là; & lors que vous ne trouuez pas ce que vous cherchez dans les Hiſtoires, vous auez l'eſprit & la malice de l'adiouſter: mais pour ce qui regarde la Royne Mere du Roy, vous ne dites pas le mal qu'elle a fait, & voulez monſtrer par les actions des Princeſſes criminelles (ou que vous croyez eſtre telles)

les) que celle qui n'a point commis leur peché ou vray ou pretendu, doit porter leur des-honneur ou leur peine. Vous n'escriuez que pour tromper le peuple, & amuser les curieux par les Histoires, qu'ils trouuent ramaſsées dans vos escrits. Vous croyez, que personne ne prendra la peine de les rechercher dans leurs sources, qu'on n'examinera pas si elles sont bien appliquées, ny si vous auez prouué ce que les exemples ne sçauroient faire. Ils ne sont pas argumens (comme les ignorans s'imaginent) que contre ceux qui les ont produits; & contre les autres sont embelissemens de ce qui a esté confirmé par viues raisons, ou faits bien auerez.

Mais vous dites que la Royne a attenté contre l'Estat, ayant entrepris de s'opposer à ce grand Cardinal par lequel il subsiste. A la verité c'est le seul crime que vous auez marqué distinctement en vostre premiere Declaration, c'est le seul fait particulier que vous auez allegué; car pour tous les autres, nous vous auons coniuré d'en dire quelqu'vn: nous auons voulu prendre le chemin de la Iustice, pour vous obliger de recriminer contre nous, lors que nous vous auons accusé d'entreprise contre le Roy, & son Royaume: apres tout cela nous n'entendons que ces paroles, *Elle a fait des menées, elle a eu des intelligences.* & en suite de cette belle production on remplit le sac des fautes de toutes les mauuaises Meres. Les Cardinaux ne sont pas si anciens au monde comme les Meres, & les Roynes: pourtant si le respect que nous portons à cette grande Dignité, ne nous arrestoit, nous luy ferions voir, & à vous monsieur le rauaudeur d'exemples, que nous en sçauons beaucoup: mais ses fautes estant publiques & horribles, il ne faut point aller chercher dans les liures les moyens de les faire cognoistre, ny de les rendre plus hideuses. Nous confessons aussi nostre ignorance, que ny dans son ordre, ny dans toutes les Histoires des

plus violens & des plus ingrats hommes qui ont iamais veſcu, nous ne trouuons rien qui puiſſe repreſenter ſa violence, & ſon ingratitude.

Canta-cuzenus lib. 3.

I'ay bien leu quelque choſe d'approchant dans vn bon Auctеur, d'vn nommé Apocaucus. Cet homme eſtoit d'vn naturel fort ambitieux, & grandement corrompu, faiſant ſur tout profeſſion de cette infame tromperie, à laquelle on a donné depuis quelques années le nom de fourberie. Il porta ſes deſſeins iuſques ſur le thrône de l'Empire d'Orient, & commença ſes pourſuites par la ruine d'Anne Mere de Iean Empereur; la deſcria parmi le peuple, par des lettres ſuppoſées, comme ſi elle euſt voulu changer la Religion. Par ces deteſtables artifices il l'a rendit execrable à ſon Fils, qui receut trop facilement les impreſſions que ce mauuais ſeruiteur, auancé par ſa Mere, luy voulut donner. Apres qu'il l'eut ruinée dans l'eſprit de ce ieune Empereur; mais non pas empriſonnée, ny chaſsée; il gouuerna ſi paiſiblement ſon Maiſtre, qu'il eut de luy les principales charges de l'Empire: il fut Admiral, & Colonnel des genſdarmes; ou, comme quelques vns diſent, Conneſtable: il pilla tous les treſors publics, & les cacha dans deux chaſteaux; l'vn deſquels s'appelloit Epibas, & l'autre Mangas. Pour ſe rendre tous les Grands fauorables, il leur faiſoit eſperer le mariage de ſa fille vnique, & ne la donnoit à perſonne. Sa puiſſance deuenuë inſolente, & ne pouuant eſtre ſupportée, les principaux Officiers commencerent à s'y oppoſer, & luy à diſpoſer l'Empereur à les faire empriſonner en ſi grand nombre, que le Palais, appellé le grand Iuſtinian, en fut tout rempli. Ne trouuant point de moyen pour les faire mourir, & n'ayant aucune preuue des crimes qu'il leur auoit impoſez, il auoit à ſa deuotion vn pendart, nommé Glycas, homme lay: lequel prenant vn habit

de

de Moyne, s'en alloit à la priſon entendre les confeſſions de ces pauures mal-heureux, pour deſcouurir s'ils auoient cognoiſſance de quelque conſpiration contre celuy qui l'employoit. Mais comme l'innocence, quel artifice qu'on puiſſe apporter, ne ſe veut iamais declarer criminelle; Glycas ne pouuant rien tirer des priſonniers, Apocaucus ſe reſolut de les aller voir pour les menacer: & par vn iuſte iugement de Dieu, qui aueugle ceux qu'il veut perdre, ayant laiſsé à la porte ſes gardes, qui eſtoient auſſi fortes que celles de l'Empereur, il entra ſans apprehenſion: mais il fut auſſi toſt aſſailli par tous ceux qu'il auoit rendu miſerables; leſquels ſe ruans ſur les marteaux de quelques maſſons qui baſtiſſoient, ſacrifierent ce ſcelerat à leur vangeance, & à la Iuſtice de Dieu. Que dis tu de cette hiſtoire, Cleonuille? Ie m'aſſeure que celuy, pour lequel tu eſcrits, n'oſeroit entreprendre de ſe trouuer ſans eſcorte dans la Baſtille, au milieu de quatre vingts & dix priſonniers qu'il y a mis; il craindroit que ſa fin ne fuſt ſemblable à celle de cet homme, duquel il a imité les actions.

Ie t'ay voulu donner ce petit exemple pour eſchange de tous ceux que tu as apporté: il n'y a que cette difference, que cettui-cy a fait voir, qu'vne partie des crimes publics du Cardinal s'eſt rencontrée dans la vie d'Apocaucus; mais ceux que tu apportes des mauuaiſes femmes ne monſtrent rien, que l'infirmité de leur ſexe en general, ou la malice particuliere de celles qui ont eſté coulpables. Tu as parlé, apres des Montagnes, d'Olympia; c'eſt à dire, d'vne adultere; & pour auoir ſuiet de comparer le Roy à Alexandre: regarde, à qui tu compares ſa vertueuſe Mere.

Tu vas ſur les briſées de ce venerable aucteur, auquel Pag.74.
tu as deſrobé beaucoup de choſes: mais c'eſt que tu as eu honte de les voir ſi mal veſtuës, que tu as eu enuie de

les habiller vn peu plus honneftement. Tu reproches à la Royne fes grands biens : nous auons refpondu à cet article ; auquel nous adiouftons, que la Royne ayant apporté en France la moitié plus que les autres Roynes, ayant efpoufé Fille vn Roy de cinquante ans, elle a eu quelques auantages, outre ceux que la Naiffance du Roy, & la conferuation de l'Eftat durant la Regence, luy ont acquis. De fon efpargne, & auec l'aide du Roy, elle a fait baftir le beau Palais de Luxembourg, que tu monftres comme le tefmoignage d'vne felicité qu'elle n'a pas cognu ; mais c'eft vn prefent pour le Roy, & vn monument à la pofterité de la grandeur d'vne Princeffe fortie de la maifon magnifique de Florence. Le Cardinal a fait vn baftiment à Richelieu, qui a autant coufté auec fes defpendances, que Luxembourg auec fon petit clos : celuy-là a efté drefsé, orné, & accompagné de belles terres acquifes par le fang du peuple, & il n'en reuient rien au Roy ; ce que tu ne trouues pas mauuais, parce que tu n'es pas payé pour cela, comme pour faire paroiftre laid tout ce que la Royne a fait de beau.

Pag. 75. Tu as encore plus grand tort de luy reprocher les bien-faits du Roy ; comme s'il les pouuoit mieux loger que dans le cœur qui luy a donné la vie : tu aurois plus de fuiet de dire, que S. M. ignore qu'on aye retenu fans forme de Iuftice & fans crime, non feulement les gratifications que la Royne fa Mere receuoit, mais les reuenus de fa dot & de fon doüaire, qui font chofes faintes & facrées, qui ne peuuent eftre rauies que par la mort, ou par vne condemnation publique. Les enfans doiuent l'entretien de la vie à ceux defquels Dieu a tiré la leur : les Roys font hommes, ils viennent au monde comme les autres ; & il n'y a point de Dignité qui les exemte de rendre les deuoirs naturels. Le Roy peut croire que la Royne fa Mere eft priuée de fes bien-faits, mais il ignore

re qu'elle ſoit deſpoüillée du bien qu'elle auoit deuant que le feu Roy fuſt ſon Mari, & S. M. ſon Enfant. Il ſemble que ces belles qualitez d'Eſpouſe & de Mere des Roys luy doiuent pluſtoſt augmenter que diminuer ſes rentes. C'eſt vn ſcandale, qu'vn ſeruiteur qui a adiouſté de ſi grands biens aux petits de ſa maiſon, par la liberalité de ſa Maiſtreſſe, luy rauiſſe ce que la Naiſſance luy a donné : qu'il face tout d'vn coup tarir la fontaine, dans laquelle il a puiſé vne bonne partie de ce qu'il poſſede, pour rendre, s'il pouuoit, la plus pauure Dame de France, celle qui l'a fait le plus riche Prelat de l'Europe.

Apres ce diſcours vient ta digreſſion, dans laquelle tu t'efforces de monſtrer, qu'il faut preferer le ſalut du public, non ſeulement aux contentemens, mais au ſalut des ſiens: tu te ſers de ce meſchant exemple que des Montagnes auoit apporté : ie ne ſçay pas ce que tu veux inferer des ſeueritez & cruautez que tu allegues, & que ie n'oſe point redire. Ie t'aduertis ſeulement, que tu es obligé de conuaincre les perſonnes auſquelles tu impoſes des crimes, qui approchent de ceux qui ont eſté chaſtiez par des conſiderations de Religion & d'Eſtat, capables d'arreſter le cours de la nature. Nous t'aſſeurons au contraire, que ceux qui la veulent faire perir par le pretexte ſpecieux de la Religion & de l'Eſtat, ſacrifient des innocens à la ruine de l'vne & de l'autre, dequoy ils ſont conuaincus par leurs actions publiques; là où ceux que tu calomnies n'en peuuent eſtre iuſtement ſoupçonnez, pour les plus ſecretes qu'ils ayent iamais fait. Pag.78. & 79.

Tu es en belle humeur, lors que tu cherches les raiſons pourquoy les biches ne portent point de bois : en quoy tu monſtres ton imprudence d'auoir meſdit du ſexe puiſſant en France, ſur tout à Paris; & meſmes, à ce qu'on dit, aupres de celuy qui t'employe. La raillerie de Louys XII. eſtoit vn peu deſauantageuſe aux Dames: Pag.80.

 mais

mais elle ne touchoit pas d'auantage la Royne sa femme, que les autres.

Ie ne te repartiray rien sur le massacre de Blois, que tu dis auoir esté caché à la Royne Catherine : ie croy qu'on a satisfait sur cet article en la Responsé au S[r] des Montagnes, duquel tu as tiré vne mauuaise consequence : laquelle estant ambiguë, & fort embarassée, ie mettray icy tes paroles, pour t'obliger à les expliquer : *La derniere fut l'execution de Blois, dont il luy communiqua si peu le dessein, que le desplaisir d'auoir plustost sceu l'euenement que le proiect d'vne action que le Cardinal de Bourbon luy reprocha, la porta dans onze iours apres au tombeau : & c'estoit ce que le Roy pouuoit faire à la sienne*; c'est à dire, à sa Mere. Nous ne sçauons si tu veux dire, que le Roy deuoit faire mourir sa Mere de desplaisir ou autrement; ou que tout ainsi que le Cardinal de Bourbon dist à la Royne Catherine, qu'elle auoit approuué le mal qui auoit esté fait (ce qui est par ton tesmoignage contraire à la verité) aussi que le Cardinal de Richelieu a deu persuader au Roy (pour ietter dans vn regret mortel la Royne sa Mere) qu'elle auoit (comme tu escrits) *trauersé les affaires d'Italie, & entretenus des intelligences où l'on l'auoit engagée.* Tout ce que ie peux tirer de l'obscurité de ton discours, est, qu'en tout sens il est tres-malicieux; que sur des impostures en l'exemple, & en l'application, tu donnes vn conseil pernicieux & detestable. Il me semble aussi, que si tu dis de la Royne Catherine, qu'elle ne sceut pas le dessein du meurtre de Blois, ce qui va à la descharge de sa reputation; aussi que tu le rapportes sans iugement contre toy mesme, & que tu l'employes hors de propos contre la Royne Mere du Roy.

Pag. 82.
Pag. 82. & 83.

Pag. 83. Mais on ne te sçauroit pardonner ce que tu dis, *que le Roy vsa de toute sorte de remonstrances & de prieres, pour disposer la Royne sa Mere à se departir de ses intelligences.*

Nous

Nous ne voulons, pour conuaincre d'impoſture celuy qui t'a baillé ce memoire, & toy qui le faits valoir, que la tres-bonne conſcience du Roy, & ſa cognoiſſance qui n'oublie rien. S. M. ſçait bien, qu'elle n'a point vſé de ces paroles; parce que les actions de la Royne Mere ne les ont iamais prouoquées: & nous prions bien fort celuy qui te fait trauailler, de te commander de publier les preuues qu'il a de ces intelligences, qui ſont à la verité celles des Philoſophes; c'eſt à dire, inuiſibles eſprits, illuſions & fantoſmes, qui n'ont point de corps, s'il n'eſt ſemblable à celuy que prenent les lutins.

Tu donnes du nez contre la grande pierre d'achopement, qui eſt la detention à Compiegne: tu dis (pour parler à la mode) *que c'eſtoit vne ſeparation pour vn peu*; & apres, *qu'on retrancha à la Royne la communication auec ceux qui l'auoient portée à des extremitez*. O Dieu, que ce peintre adoucit ſes pieces! mais elles ſont tellement plates, qu'on n'y peut remarquer aucun trait, qui releue la verité. *Cette ſeparation pour vn peu* a duré cinq mois: c'eſt beaucoup pour vne Royne innocente, & pour vne bonne Mere. Ces rigueurs ne finiſſoient pas auec ce temps; puis que la reſolution qui fut apportée par le Mareſchal de Schomberg, alloit à pluſieurs années: il ne traitoit de la part de S. M. que pour diſpoſer la Royne à prendre vne retraite plus eſloignée & plus rigoureuſe que n'eſtoit ſa priſon. Vous la niez, & confeſſez, en diſant par vne contradiction manifeſte: *C'eſtoit vne ſimple ſeparation, & on luy oſta les gardes trois mois apres.* c'eſt ſigne qu'elle en a eu; donc elle eſtoit detenuë. Ce retranchement de communication, que vous dites, alla iuſques à foüiller les domeſtiques, à les faire conduire par des ſoldats deuant vn Mareſchal de France, à mettre des corps de garde ſous les feneſtres de la chambre de la Royne, & à ne permettre point que perſonne approchaſt d'elle, qui fuſt

ſuſpect au Cardinal : il changea le Gouuerneur de Compiegne pour en mettre vn à ſa deuotion : il logea vn regiment autour du chaſteau, & corrompit quelques perſonnes pour luy ſeruir d'eſpions aupres de la Royne.

Pag. 85. C'eſt icy où tu commences à eſtaler les exemples des Roynes, ou meſchantes, ou mal-heureuſes : ce qui me donnera ſuiet de ramaſſer en cet endroit tous ceux qui ſont eſpars çà & là dans ton liure ; qui eſt, pour dire vray, pluſtoſt vn lieu commun d'hiſtoires, qu'vn diſcours de bonne ſuite. I'auois reſolu vne fois de les eluder par le meſpris, eſtant aſſeuré que les ſages, qui ſont ceux auſquels nous voulons ſatisfaire, iugeront qu'elles n'ont point de force, que pour monſtrer, qu'en tout temps il y a eu des Roynes Meres, & femmes affligées auec iuſtice, & auec iniuſtice ; ce qui ne rend pas criminelles les innocentes, & ne fait pas innocentes les criminelles. Vne perſonne ne ſçauroit eſtre blaſmée, que pour le mal qu'elle a fait : on ne peut apporter contre nous que noſtre mauuaiſe action, pour donner quelque ſoupçon que nous en auons fait beaucoup de ſemblables. Mais les fautes d'autruy ne ſont point noſtres : elles ne peuuent eſtre employées que pour diſpoſer les eſprits foibles (qui prenent les exemples pour des raiſons) à faire vn mauuais iugement : elles ſont auſſi comme les peintures, qui ne laiſſent pas de donner des vilaines penſées, encore qu'elles ne repreſentent bien ſouuent que des fables. Cela ſeroit ſuffiſant pour renuerſer toutes les Hiſtoires, que tu as recueilli auec tant de ſoin pour enfler le cayer de frais, & augmenter la doſe de ton ordonnance : tu ſerois digne de compaſſion pour la peine que tu as pris, ſi tu ne meritois la punition pour les choſes que tu as fauſſement cotté, & malicieuſement inuenté, adiouſté, & roigné. Tu ne te peux excuſer, qu'en diſant, que ton ignorance ou ta pareſſe ont fait que tu as creu à quelque compilateur

teur d'exemples, qui t'a abusé, & t'en a vendu pour ton argent, comme tu faits au Cardinal pour le sien, ou plustost pour celuy du Roy: ou bien il faut dire, que Dieu a permis, qu'estant calomniateur en tous les faits que tu imposes à la Royne Mere du Roy, tu as esté menteur en toutes tes Histoires vieilles & nouuelles, afin que tu sois imposteur en tout.

Pour te faire cognoistre que ie suis, tant que ie peux, d'estre semblable à toy, ie rapporteray fidelement tous tes exemples, & les rangeray par nations. Pour commencer par la nostre, il me semble que tu trouues dans nos Annales trois mauuaises Meres; Elisabeth de Bauiere, femme de Charles VI. Louyse de Sauoye, Mere de François I. & Catherine de Medicis.

Tu dis de la premiere, *que Charles VII. son fils estant encore Dauphin la fit conduire à Blois, & de là à Tours; & commanda au Connestable d'Armaignac de luy prendre ses ioyaux, iusques à ceux-là mesmes qu'elle auoit mis en depost dans les Eglises.* Il n'est pas vray que le Dauphin fit esloigner sa Mere, mais la fantasie de Charles son Mari, qui auoit perdu l'esprit, & estoit en tutele. Il alloit au bois de Vincennes voir Elisabeth, & rencontrant vn sien Gentil-homme, qui se contenta de saluer le Roy en courant; ce pauure Prince s'imagina, qu'il y auoit quelque grand mal caché sous cette sottise: ce qui le porta à faire ietter dans l'eau ce mal-heureux courier, & à releguer sa femme à Blois, & à Tours: elle y estoit en liberté; ainsi que nous pouuons apprendre par l'Histoire, qui nous enseigne, que le Duc de Bourgongne la trouua à la Messe à Marmoustier. Ie ne veux pas iustifier toutes les actions de cette Princesse, qui a esté tenuë pour malicieuse: mais ie dis, que ce qui luy arriua par la folie de son Mari, ou (comme dit du Haillan) par la meschanceté de ceux qui le gouuernoient, n'approche en rien de ce que nos iours ont

Du Haillan liure 20.

ont veu, ny du pretexte qui a esté pris, ny de l'innocence de la Royne Mere du Roy. Le Connestable d'Armaignac, fauori de ce temps là, fit piller les bagues d'Elisabeth; comme le Cardinal a fait inuentorier les meubles de la Royne Mere du Roy, & luy retient son bien: mais tu peux sçauoir, que cette entreprise fut cause quelque temps apres de la mort du Connestable, qui estoit vn homme violent & malin. On te peut dire aussi, que ce temps de misere & de confusion, dans le renuersement du cerueau d'vn Roy, ne doit point fournir d'exemple pour regler les actions d'vn Prince sage, & d'vn Regne paisible. Que si dans celuy-là on trouua fort estrange la prison du Frere d'vne Royne peu auisée, qu'auroit on dit, si on eust veu la detention d'vne Royne innocente, & tres-bonne Mere?

Ton second exemple est celuy de Louyse de Sauoye: tu dis sans aucteur, en ayant cité en tous les autres exemples, *qu'elle desespera Charles de Bourbon, pour auoir refusé de se marier auec luy*: comme si les Meres des Roys estoient obligées de raualler leur condition, d'abandonner leurs Enfans, & de leur donner des suiets de mespris, de peur de fascher ceux qui les recherchent. Tu leur voudrois imposer vne necessité, qui ne sert point de loy aux moindres vefues des bourgeois & artisans: mais ta raison est fausse, & contraire aux aduis de tous nos Historiens. Ie ne veux alleguer que l'auctorité d'vn homme, qui est seruiteur du Cardinal, & plus veritable en beaucoup de choses que toy, qui es menteur en tout. C'est du *Chesne, lequel en son Histoire d'Angleterre dit auec tous les plus anciens, que le Connestable fut irrité par la perte du procez, que Louyse de Sauoye

*Du Chesne liure 20. de l'Histoire d'Angleterre: *Charles de Bourbon Connestable de France, irrité du procez intenté contre luy par Louyse de Sauoye Mere du Roy, touchant la succession de Madame Susanne de Bourbon, vint mesmes à s'oublier tellement, qu'il prit les armes pour l'Empereur à l'encontre du Roy son Maistre.*

uoye auoit intenté contre luy touchant la ſucceſſion de Suſanne de Bourbon : ce qui fut vn ſuiet aſſez foible, pour luy faire prendre les armes contre ſon Roy. Pour ce que tu dis de Lautrec, qu'il eſtoit mal traité par la meſme Royne, & que cela ruina les affaires d'Italie, tu l'as inuenté ſans produire aucun teſmoin ; de peur qu'on ne l'examina, comme on a fait les autres que tu as cotté.

Belleforeſt liure 6. de la Vie du Roy François dit, *que ce procez intenté par l'aduis du Chancelier du Prat fut cauſe du meſcontentement de Charles.* Il dit auſſi, *qu'il ſe deſpita, parce que dans la diſtribution des Gouuernemens de France, le Roy François ne luy en auoit point donné.*

La troiſieſme mauuaiſe Mere de nos Roys eſt, à ton aduis, celle que des Montagnes a chargé de grands crimes, par le teſmoignage des Vies de ſainte Catherine & de ſaint Nicaiſe, & par l'Hiſtoire d'Aubigny, trois liures excellens, & dignes des Eſcriuains du Cardinal. Tu as eu honte de les nommer, & nous as donné dans la veüe par l'eſclat de ce grand Preſident de Thou, qui a dit, *que Charles IX. quelque temps deuant ſa mort auoit voulu enuoyer ſa Mere en Polongne, ſous pretexte d'vne negociation d'importance ; mais que c'eſtoit en effect pour s'en defaire.* Il eſt vray que ce bon Hiſtorien a eſcrit quelque choſe de ce que tu dis, & que le deſſein du voyage venoit de la curioſité d'vne femme, & de l'affection d'vne Mere, qui deſiroit de voir ſon Fils dans ſon nouueau Royaume. On iugera par le diſcours qui eſt rapporté fidelement, que ſi Charles IX. auoit eu cette volonté d'eſloigner ſa Mere pour quelque temps, il auoit intention, qu'elle reuint apres qu'il auroit ruiné les maiſons de Guiſe & de Montmorency, qui eſtoient, à ſon aduis, trop puiſſantes, & le troubloient par leurs querelles particulieres. Mais outre que perſonne ne peut aſſeurer que le Roy

Thuanus Hiſtoriarum lib. 57. *Matrem ipſam honeſto Regis Poloniæ in Regno nouo inuiſendi colore, à ſe ablegare conſtituerat*, &c.

euſt arreſté ces choſes, deſquelles on ne parle que par coniectures; que peut auoir de ſemblable cette penſée, ou meſmes vne parole dite en cholere, auec ce qui eſt arriué par effect à la Royne Mere du Roy? Elle n'a iamais donné ſoupçon d'eſtre inegale & iniuſte en ſes affections, dans leſquelles S. M. a touſiours eu ce qu'vn aiſné peut & doit pretendre, & vn Roy meriter. Que ne propoſez vous à ce Prince, ſage & craignant Dieu, vn bon & aſſeuré exemple de Charles IX. pluſtoſt qu'vn mauuais, fondé ſur quelque petit deſpit ou apparence legere? Repreſentez luy ce que ce Roy dit deuant que de rendre l'eſprit à Dieu; auquel temps on deſcouure les plus ſinceres & meilleures intentions. L'Hiſtorien que vous citez, rapporte les dernieres paroles du Roy Charles, & aſſeure, qu'apres qu'il eut embraſsé & baiſé ſa tres-bonne Mere, qui auoit beaucoup merité en ſon endroit; il luy recommanda ſon Eſpouſe qu'il aimoit vniquement, ſa Fille, & ſon Royaume : duquel, quelques iours auparauant, il l'auoit declarée Regente, iuſques à ce que ſon ſucceſſeur fuſt venu de Polongne. On pourroit dire auſſi, que ce Prince mourut dans vn deſſein qui n'eſt pas celuy de cette ſaiſon. Il auoit recognu les mal-heurs qui eſtoient arriuez à ſon Eſtat, pour auoir oſté la cognoiſſance de pluſieurs affaires aux Parlemens. Il iugea, mais trop tard, que c'eſtoit vn moyen pour retenir les Grands en leur deuoir, les fauoris en modeſtie, les peuples dans l'obeiſſance, & pour acquerir la reputation de Prince Iuſte, de laiſſer leur pouuoir aux Cours ſouueraines. Il auoit apris par l'experience, qu'il ne faut iamais quiter les chemins

Thuanus Hiſtor.lib.57. *Quibus dictis, Reginæ, vt optimæ ac de ſe egregiè meritæ Parenti, poſt arctiſsimos amplexus valedixit, commendatâ Vxore, quam vnicè diligebat, & Filiolâ ex ea ſuſceptâ, ac poſtremò Regni curâ.*

Rex ægritudinem ſuam cauſatus, quâ fieret vt rebus ſuis ſupereſſe non poſſet, curam negotiorum in Matris manus vt digniſsimæ reſignaſſe ſe dicebat, &c. *donec Rex Poloniæ in Galliam aduenirct.*

mins ordinaires de la Iuſtice, pour ſe ietter dans celuy des Commiſſaires; qui ne ſçauroient eſtre ſi gens de bien, qu'on ne les ſoupçonne d'eſtre Miniſtres des paſſions de ceux qui ſont en auctorité, parce qu'ils les choiſiſſent. Venons aux exemples des autres Princeſſes, & commençons par les Imperatrices, qui ont eſté nos Roynes.

Tu en propoſes vne, croyant auoir trouué vn treſor, lors que tu la faits rencontrer priſonniere à Compiegne, & plus eſtroitement reſerrée, que n'a iamais eſté la Royne Mere du Roy. C'eſt Iudith, que ton ignorance te fait nommer Royne de la ſeconde race; parce que tu n'as point ſceu, que c'eſtoit la ſeconde femme de Louys le Debonnaire Roy de France, & Empereur, & fille du Duc Welphe de la maiſon de Bauiere. En cet exemple ie te veux monſtrer que tu es le plus effronté impoſteur, le plus malin eſcriuain; ou ſi on te veut deſcharger de ces crimes, le plus temeraire & ignorant, qui aye iamais employé les imprimeurs: & parce que i'aime mieux par charité Chreſtienne te donner les dernieres qualitez, que les premieres; ie t'enſeigneray ce que i'ay leu dans les Hiſtoriens, qui ont eſcrit la Vie de Louys le Debonnaire. Ils diſent tous, que Lothaire & Pepin ſes enfans de la premiere femme, & Princes deſnaturez, ayant pris les armes contre leur bon Pere, accuſerent

Annales rerum geſtarum à Ludouico Imperatore: *Vxorem autem Landuni eſſe, & in Monaſterio ſanctæ Mariæ includi voluit.*

Belleforeſt Hiſtorien de Cleonuille, liure 2. de la Vie du Debonnaire, dit: *Louys voyant qu'il eſtoit comme Dauid perſecuté par ſon fils Abſalon, il taſcha de ſauuer ſon Eſpouſe; & pource il l'enuoya à Laon en l'Egliſe & Monaſtere dedié à noſtre Dame; & apres on l'enuoya en Italie, en la cité de Tortonne, au pays Lombard.*

Le meſme eſt dit par Marianus Scotus.

Annales ſiue Geſta Francorum incerti Auctoris, anno 834. *Poſt iudicio Epiſcoporum arma depoſuit, & ad agendam pœnitentiam incluſus eſt: vxor in Italiam ducta: proximaq; æſtate ipſe relaxatus, arma reſumpſit, vxorem recepit.*

Theganus de Gestis Domni Ludouici : *Supradicti impij, scilicet Pipinus & Lotharius, obiicientes ei multa contraria, dixerunt Iudith Reginam violatam à quodam Bernardo, mentientes omnia, eamq; vi velantes, & in Monasterium mittentes. Ludouicus ipse inclusus Compendij in Monasterio. Tunc impletum est elogium Ieremiæ : Serui dominati sunt nostri.*

Theganus : *Postquam prævaluit Imperator, misit fideles suos Legatos in Italiam, vt reducerent coniugem suam sæpè mendaciis afflictam : qui venientes susceperunt illam honorificè, & perduxerunt illam cum iucunditate & lætitiâ ad præsentiam Principis, qui erat tunc temporis in Aquisgrani palatio.*

leur belle Mere, tres-vertueuse Princesse, d'auoir commis adultere auec vn nommé Bernard, fileul & parent de l'Empereur. Ils le forcerent de mettre sa femme dans le Monastere, non de Compiegne, comme tu dis, mais de nostre Dame de Laon, ou de sainte Ragonde de Poictiers, au mesme temps qu'ils arresterent leur Pere prisonnier, le tondirent & enfermerent dans l'Abbaye de saint Cornille à Compiegne. La femme fut la seconde fois conduite à Tortonne en Lombardie, où elle demeura sept ou huit mois, iusques à ce que Louys, qu'on auoit mené de Compiegne à saint Denis, fut remis dans le thrône Imperial : auquel temps deux Euesques, par l'ordre du Pape Gregoire IV. ramenerent Iudith à son Mari, qui la receut auec grande ioye, & la recognut innocente. Bernard offrit le combat (selon la coustume du temps) à ceux qui l'auoient accusée : personne ne se voulut batre contre luy ; & chacun aduoüa que cette Princesse, tres-innocente, & tres-sage, auoit esté persecutée par ceux qui croyoient qu'elle vouloit auancer Charles le Chauue son Fils à leur preiudice. Tu monstres bien que tu n'as iamais leu ny Thegan, ny Nitard ; tu te contentes aussi de mettre leurs noms à la marge : outre que ces deux Historiens deschargent entierement la reputation de Iudith ; ils disent qu'elle fut releguée à Tortonne, non à Compiegne, où tu la renfermes

si

ſi eſtroitement. De meſme aduis ſont l'Auӕteur des Annales de Louys le Debonnaire, Marianus Scotus, celuy qui a eſcrit les actions des François: ton Belleforeſt,& Papyrius Maſſonius, qui a recueilli cette Hiſtoire de tous les anciens Auӕteurs Allemans & François, qui me fourniſſent trois moyens de faux contre toy. Le premier eſt, que tu as (ſauf le reſpect de ceux qui liront cet eſcrit) impudemment menti dans le rencontre de Compiegne. Pour mieux adiuſter tes exemples, tu as dit qu'vne Royne ne ſe pourmenoit pas, qui alla de Laon en Lombardie, & reuint à Aix la Chapelle, dans vn an. Le Cardinal euſt bien voulu, que la Royne Mere du Roy euſt fait la moitié de ce voyage. On a deſcouuert ſon deſſein auſſi clairement comme on voit ton ignorance & malice, qui te deuoient porter pour trouuer quelque choſe de remarquable à Compiegne à eſcrire: que tout ainſi que Ieanne la Pucelle fut priſe en ce lieu là, & brulée à Roüen par la ſentence d'vn Eueſque traiſtre à la France, qu'elle auoit courageuſement ſerui; ainſi que par l'aduis d'vn Prelat de ce temps, plus corrompu que celuy-là, il failloit condamner à mort celle qui a dans ſa Regence conſerué le Roy, & l'Eſtat. Ta ſeconde faute eſt, que tu compares la Royne Mere du Roy auec vne Princeſſe renuoyée en Italie, ſur vne accuſation, quoy que fauſſe, d'impudicité. La troiſieſme, que tu veux iuſtifier le Roy, en diſant qu'il a traité ſa Mere, comme les Princes les plus deteſtables qui ſoyent

Vita Ludouici Pij incerti Auӕtoris coætanei: *Lotharius in Monaſterio S. Medardi Patrem ſub arctâ cuſtodiâ eſſe præcepit: Vxorem eius Landuni in Monaſterio ſanctæ Mariæ conſiſtere voluit.*

Ipſe autem Aquiſgranum peruenit; ibiq; Iudith Auguſtam, ab Italiâ reducentibus Ralbaldo Epiſcopo & Bonifacio, recepit.

Nitardus Angilbertus: *Iudith in Longobardiam in exilium mittitur. Intereà hi qui Iudith in Italiâ ſeruabant, audientes quòd Lotharius fugam inierat, & Pater Imperium regebat, Aquiſgranum proſperè perueniunt, gratum munus Imperatori deferunt.*

Papyrius Maſſonius lib. 2. *Impudicitiæ crimen diluit ſacramento.*

iamais ſortis du Sang de France firent leur maraſtre. Tu dois ſçauoir, qu'en ce meſme temps ils enfermerent dans vn Cloiſtre celuy qui a porté la qualité de Prince & Pere debonnaire, iuſques à l'excez qui prouoque les iniures: mais pour ces deux enfans, ils meritent les titres de cruels & maudits de Dieu, ayans eſté non ſeulement pour ce crime, mais pour toute ſorte d'autres meſchancetez, des monſtres de nature. Tu ferois mieux, à mon aduis, de propoſer à S. M. l'exemple d'vn bon Prince, duquel il porte le nom, qui fut Louys, le troiſieſme Fils de cet Empereur, qui demeura, contre les pourſuites & menaces de ſes freres, dans le reſpect & ſeruice de ſon Pere : ce qui luy acquiſt la benediction de Dieu, la loüange des hommes, & l'Empire. Que ſi tu voulois faire vn beau rapport, tu deuois comparer le Cardinal à Hebo, & luy faire l'apoſtrophe que fait Thegan à ce Prelat, qui fut cauſe de l'empriſonnement de Louys le Debonnaire, qui l'auoit auancé. Il luy diſt : Il t'a reueſtu de pourpre, & tu luy as mis le cilice ſur le dos : il t'a logé ſur le thrône de l'Egliſe, & tu l'as oſté de celuy de l'Empire. Cruel & ingrat, tu n'a pas obey au commandement de Dieu, qui a dit : *Le valet n'eſt pas au deſſus du Maiſtre*. Qui t'a conſeillé le mal que tu as fait? c'eſt, ſans faute, celuy *qui eſt le prince de tous les enfans d'orgueil*. Voy-là vne leçon faite au Cardinal, il y a huit cens ans.

Theganus : *Veſtiuit te purpurâ & pallio, & tu eum induiſti cilicio : ille pertraxit te immeritum ad culmen Pontificale, tu eum falſo iudicio voluiſti expellere à ſolio Patrum ſuorum. Crudelis, cur non intellexiſti præcepta Domini, Non eſt ſeruus ſupra Dominum ſuum,* &c. *Crudelis, quis conſiliarius fuit, aut ductor tuus? nónne ille, qui eſt ſuper omnes filios ſuperbiæ?*

Venons aux Hiſtoires d'Eſpagne ; dans leſquelles tu n'es pas plus ſçauant, & plus fidele, que dans celles d'Allemagne. Tu ne peux fuir ces blaſmes, qu'en declarant que tu es preuaricateur en la cauſe que tu defens, & traiſtre à celuy qui te paye. Au lieu de rechercher des exemples

exemples pour luy, tu en as rapporté contre luy, comme ſont tous ceux dans leſquels on voit ou la punition des Roynes impudiques; ou ce que le vice des mauuais enfans, & les impoſtures des fauoris ont fait ſouffrir à des Princeſſes vertueuſes. Tu peux prouuer auſſi que le ſcandale, qu'on a veu depuis peu en France, eſt arriué autrefois parmi toutes les nations de l'Europe; non pas ſi grand, mais en quelque façon approchant de celuy de nos iours. Le premier entre les Eſpagnols eſt d'Vrraque, heritiere de Caſtille, & femme d'Alphonſe II. Roy d'Arragon, ſurnommé le Gras: laquelle ne fut pas releguée ny empriſonnée par ſon Mari; au contraire, elle le chaſſa de Caſtille, & s'en rendit Maiſtreſſe, au moins d'vne bonne partie. Il eſt vray, qu'elle oſta ſon bien à Anſure, Gentil-homme tres-vertueux, & grand ſeruiteur d'Alphonſe, parce qu'il l'auoit tanſée pour ſes horribles & publiques impudicitez: ce qui porta ſon Mari à la vouloir repudier, ſous pretexte de la parenté. Mariana que tu as cité, l'appelle *l'eternel des-honneur de l'Eſpagne:* dit qu'elle mourut au chaſteau de Saldaine, en accouchant d'vn baſtard. Il rapporte auſſi l'opinion de ceux qui aſſeurent, qu'entrant dans l'Egliſe de ſaint Iſidore, apres auoir pillé les treſors qui y eſtoient, & mis ſes mains ſacrileges ſur les ſaintes Reliques, par vn iugement eſpouuantable de Dieu elle creua à la porte, & ſes entrailles tomberent en terre; comme celles de l'ingrat

Alphonſus II. cognomento Craſſus, fuit in fratres animo non ſatis fraterno aut liberali; vt illis & ſororibus ſatisfaceret, Summi Pontificis interminationibus & ſacrorum interdictione coactus. Duardus Nonnius.

Mariana lib. 10. cap. 8. *Anſurium ditione paternâ euertit; quòd grauiſsimi viri increpationes, ob malè tectas libidines, ferre non poterat,* &c.

Pudicitiam ſanè, dum vixit, haud ſatis honeſtè habuit: in Saldaniæ arce ex partu extinctam ferunt, æternum Hiſpaniæ dedecus: alij, cùm theſauros D. Iſidori exportaſſet, in ipſo templi limine ruptis viſceribus, manifeſtâ Numinis vindictâ, expiraſſe.

l'ingrat Iudas, lors qu'il ſe pendit, apres auoir trahi ſon Bien-facteur & ſon Maiſtre. Il n'y a point d'apparence qu'on doiue comparer le Cardinal à Anſure, qui eſtoit homme de bien. Tu approcherois d'auantage de l'Hiſtoire du temps, ſi tu diſois qu'vn nommé Ander fut tué par le commandement de Iean I. Roy de Portugal, pour auoir fait des fauſſes lettres, par leſquelles il vouloit perſuader au Roy (comme a taſché de faire le Cardinal) que ſon Frere Fernand le vouloit faire mourir, pour auoir ſon Royaume; & que ſa Mere Eleonor, qui auoit auancé le ſcelerat Ander, en eſtoit conſentante. Cette calomnie porta Iean à s'aſſeurer de la perſonne de ſa Mere, iuſques à ce qu'il euſt recognu ſon innocence. Voy-là ce qui approche plus de ce qui eſt arriué depuis peu, & des lettres qui ont eſté fauſſement attribuées à vne grande Dame, que tout ce que tu eſcrits.

Duardus Nonnius Hiſtor. Hiſpan. Mariana l.17.c.2.

Apres t'eſtre rendu criminel, & puniſſable de mort, pour auoir comparé la meilleure Mere de la terre, à la plus mauuaiſe femme qu'elle aye iamais porté; tu prens dans la meſme Hiſtoire d'Eſpagne l'exemple d'vne Princeſſe vertueuſe, que tu veux faire paſſer pour meſchante. C'eſt Violans, ou Iolans (non pas Violente, comme tu dis, pour faire vne alluſion malicieuſe) elle eſtoit Royne de Caſtille, femme d'Alphonſe X. & fille de Iacques I. Roy d'Arragon. Ie ne me veux ſeruir que de ton autheur Mariana, que tu n'as iamais leu, ou tu es bien malin. Il eſcrit, que Violans fut quelque temps mariée ſans auoir des enfans; & qu'Alphonſe, à cauſe de cela, la voulut repudier, pour eſpouſer Chriſtine fille du Roy de Dannemarck : mais comme on la conduiſoit en Eſpagne, Violans ſe trouua groſſe; dequoy ſon Mari fut grande-

Mariana Rerum Hiſpaniæ lib.10.c.9. *Alphonſi animus angebatur, procreandæ ſobolis curâ præcipuâ: aſſentatores, quorum in aulis Principum magnus eſt numerus, diuelli id coniugium poſſe diſputabant. Iacobus pater ad arma venit; ſed magni belli motus lætiſſimo exitu mutatus eſt:*

grandement ſatisfait, & en eut cinq fils, & quatre filles. Il eſt vray que ce Prince, qui fut du depuis eſleu Empereur, s'abandonna à toute ſorte de vices: deuint mauuais mari, plus mauuais pere, & tres-mauuais frere, ayant fait aſſaſſiner Frederic, qui n'eſtoit pas frere de ſa femme (comme tu dis) mais le ſien propre. Apres cela il chaſſa ſon fils Sanctius, empriſonna ſa femme, deuint cruel, furieux, & blaſphemateur contre Dieu. Ces crimes porterent les Caſtillans à luy oſter le Gouuernement du Royaume, duquel il fut iugé incapable. Son Fils fut mis en ſa place, & Violans ſe retira pour mener vne vie ſainte dans Burgos: où elle mourut chargée d'années, & de merites. Mariana remarque, que deuant ſon decez la terre trembla, & on remarqua des grands prodiges au ciel; comme ſi le bon-heur de l'Eſpagne euſt abandonné le pays auec cette ſainte Princeſſe.

Reginæ vterus ſenſim intumeſcere viſus eſt, ac palàm grauidam eſſe compertum: inſperatâ re perculſus Regis animus, odium amore mutauit.

Fratrem ſuum interfecit, filium rebellem effecit, Regno pulſus eſt ob blaſphemias in Deum. lib. 14. cap. 5.

Ces deux exemples ſont des Roynes mal traitées par leurs Maris; mais vne iuſtement, & l'autre iniuſtement; & ne peuuent eſtre appliquez à vne Royne Mere, qui reçoit du mal par le moyen de ceux qui abuſent du nom & de l'auctorité de ſon Fils. Vous luy deuriez propoſer l'exemple de Pierre Roy de Caſtille, qui receut des grandes benedictions de Dieu pour auoir aimé & honoré ſa Mere; ou celuy de Fernand Roy du meſme pays, qui fut tres-heureux, & vainquit tous ſes ennemis tant qu'il reſpecta ſa Mere qui s'appelloit Marie, & auoit eſté ſa Regente: on remarqua que ſes affaires allerent en deſordre, lors que l'intelligence ne fut pas ſi eſtroite. Que ne dites vous auſſi, que Sanctius Troiſieſme, ſurnommé le Deſiré, imita Pompée Roy d'Armenie en la tendreſſe d'affection enuers ſon Frere, apres l'auoir vaincu plus par

Sanctius Hiſtor. Hiſpaniæ Part. 4. cap. 8.

Sanctius 3. Parte cap. 32.

courtoiſie que par armes ? Au lieu de cueillir dans les liures ces belles fleurs pour les offrir au Roy, & porter les choſes à la reconciliation & à la paix, vous ne faites vos extraits que des violences, cruautez, empriſonnemens, empoiſonnemens, & maſſacres des plus proches, pour taſcher de diſpoſer le Roy à imiter ceux qui s'en ſont ſeruis. Mais la force de ſon bon Sang, & de la crainte de Dieu, qui ont plus de puiſſance ſur ſon ame que vos diſcours & que les conſeils du Cardinal, ne ſçauroient ſouffrir, que ce que tu eſcrits, & que ton Maiſtre dit, produiſe l'effect qu'il deſire.

Ie viens aux Hiſtoires Angloiſes. La premiere eſt d'Emme Mere d'Edoüard, *que tu dis auoir eſté empriſonnée par ſon Fils :* pour donner plus d'apparence de iuſtice à cette action, tu appelles ce Roy *le Confeſſeur.* Il eſt vray, que l'opinion du peuple luy a donné ce nom : parce qu'il veſquit en celibat, eſtant marié. Ie laiſſe à part, qu'il y a des * Hiſtoriens, qui diſent qu'il ne le meritoit pas : premierement parce qu'il ſe laiſſa conduire par les paſſions & mauuais aduis de Godouuin ſon beau pere, homme meſchant, & qui auoit tué Alphred ſon frere. En ſecond lieu, parce qu'il fut ingrat enuers ſa Mere, qui l'auoit aimé tendrement, & garanti des pourſuites de Haroldus, que Camdenus appelle vſurpateur, ayant eſté auparauant Maiſtre d'Hoſtel de Canut : les autres diſent, qu'il eſtoit ſon Fils d'vne premiere femme appellée Elfgina, ou Elduina ; & qu'ayant oſté la Couronne à ſon Pere, il chaſſa ſa belle Mere auec ſon enfant. Ce Prince

Rogerius de Houedem : *Emma hiemis initio ſine miſericordiâ expellitur Angliâ ; quæ rate mox paratâ in Flandriam tranſuehitur, & à Nobili Comite Balduino cum honore ſuſcepta eſt : is, vt talem virum decuit, quamdiu neceßitas popoſcerat, ei neceſſaria gratanter miniſtrari curauit.*

* Guilelmus Malmeſburgenſis de Geſtis Regum Anglorum lib. 2. Camdenus.

Polydorus Virgilius lib. 8. *Emma ſanctißima femina bonis omnibus ſpoliatur, impulſore Godouuino.*

Prince fut esleué par le soin de Guillaume le Bastard Duc de Normandie : lequel, apres qu'Harold eut esté tué, & son corps ietté dans la Tamise, aida Edoüard pour recouurer son Royaume; qui declara Guillaume son successeur, en recognoissance de ce bien-fait. La Mere qui auoit sauué son enfant, & qui l'auoit grandement assisté pour le remettre dans ses Estats, fut releguée par les artifices & calomnies de Godouuin, qui l'accusa faussement d'impudicité, comme il parut par le miracle que Dieu fit. Son Fils (qui tesmoigna en cela son mauuais naturel) luy permist de se purger par le feu, ainsi qu'elle l'auoit desiré; & ayant fait ses prieres & ses protestations auec larmes, elle passa & repassa pieds nuds, sans estre brulée, sur des socs rouges de feu, en presence du Roy & de toute la Cour. Cette merueille porta son Fils à luy demander pardon auec mille ressentimens de douleur, à l'honnorer tout le reste de sa vie, & à se conduire par ses conseils. Il regna dixneuf ans en paix par la benediction de sa Mere; que Polydore Virgile appelle tres-sainte. Voy-là ton premier exemple Anglois, par lequel tu faits voir, que tu recherches des Roynes separées de leurs Enfans par soupçon, ou calomnie d'impudicité: & si dans toute la vie d'vn Roy tenu pour saint, & qui a fait, pour acquerir ce titre, plusieurs bonnes actions, tu en peux descouurir vne mauuaise, tu la proposes au Roy pour le porter à l'imiter, sans luy dire la suite & verité des choses; parce que cela seroit contraire au dessein de celuy auquel tu veux plaire.

Du Chesne liu. 10. *Duquel miracle le Roy fort estonné, luy rendit du depuis toute sorte de bons & pieux deuoirs.*

Polyd. Virg. lib. 8. *Super ignitos vomeres incessit illæsa: quo miraculo Rex commotus, mirâ pietate posthac Matrem coluit obseruauítque: pacem per 19. annos habuit.*

Ton second exemple tiré de l'Histoire d'Angleterre, ne tesmoigne pas moins ton ignorance & ta malice, que

le premier. Tu dis, que Elisabeth Fille de Philippe le Bel, femme d'Edoüard II. & Mere d'Edoüard III. fut emprisonnée par son Fils, & reduite à mille liures de pension. Tu allegues Belleforest, n'ayant peu trouuer cette fable dans les Historiens Anglois, qui disent bien, que cette Princesse fut tres-mal traitée par son Mari grandement desbauché, & corrompu par Ganeston, homme abandonné à toute sorte de vice, & massacré par les Princes du pays, qui ne pouuoient supporter son insolence. Au credit de celuy-là succederent les Spenciers, pere & fils, qui contraignirent la Royne, par leurs mespris & violences, de s'enfuir auec son enfant, & se retirer en France aupres de Charles le Bel son frere : qui l'aida pour se remettre dans sa dignité, & conseruer les droits de son Fils. Elle en vint à bout par l'assistance des Grands du Pays : les Spenciers, ou Despenciers, furent chastiez ; le pere ayant esté pendu, & le fils mis en pieces. * Edoüard fut miserablement assassiné par la trahison d'Adam Euesque de Hereford, qui auoit esté esleué par ce Roy ; auquel son Fils succeda, qui ne fut guere meilleur, car il tua son frere de sa propre main, & fit trancher la teste à son oncle. Quand à la prison, & pension de mille liures, à la-

Du Chesne dit : *Elle estoit plus desirée à la Cour qu'attenduë ; tous les Grands allerent au deuant d'elle : apres les saluts, elle raconta au Roy le suiet de son voyage, & les felonnies de Hugues le Despencier.*

Polyd. Virgilius lib. 18. *Hugones Spenserij, pater & filius, duo insignes eius indolis corruptores.*

* Camdenus : *Eduardus II. Adami Episc. Herefordensis sceleratâ versutiâ est sublatus, qui hæc verba sine interpunctionibus ad eius custodes scripsit : Eduardum occidere nolite timere bonum est : vt pro sensus varietate & illi cædem patrarent, & ipse se commodè excusaret.*

Du Chesne liure 15. dit, *que Edoüard III. tua son frere de sa propre main.*

à laquelle tu dis que Elisabeth fut reduite, pas vn Historien d'Angleterre n'en parle: au contraire Polydore Virgile Italien, qui est fort veritable, & sans passion, dit sur le suiet de la mort de cette Princesse, *qu'elle merite vne loüange immortelle; parce que iamais personne ne ressentit sa puissance, que pour l'augmentation de son bien, ou pour le soulagement de son mal.* C'est vn eloge en peu de mots le plus grand qu'on puisse donner, ie ne dis pas à vne Royne, mais au plus vertueux & plus sage Roy, qui aye iamais regné. Il adiouste, que quelques Princes la calomnierent pour s'estre opposée à son Mari; mais il dit, qu'elle estoit obligée de secourir le Royaume, n'ayant iamais eu intention de nuire au Roy. Il me semble qu'on doit adiouster plus de foy à ce discours, qu'à celuy de Belleforest, Historien peu iudicieux, qui accuse cette vertueuse Royne, & bonne Mere, d'impudicitez estranges: qui ne dit pas en quel lieu elle fut arrestée; qui adiouste, que son Fils la fit estrangler, ou assassiner, ou empoisonner; ce qui auroit esté dit par quelque autre, & qui est de tres-mauuais exemple, pour estre proposé à vn Roy. Si Elisabeth eust esté mal traitée par son Fils, il auroit eu grand tort, ayant fait, pour conseruer sa vie & sa Couronne, tous les deuoirs d'vne tres-bonne Mere. Outre cela, Edoüard III. ne fondant ses pretensions sur la France, que sur les droits qu'il auoit d'Elisabeth, il est certain qu'il ne la pouuoit affliger sans vn grand preiudice, & sans attirer les reproches de tous nos François. Ils n'auroient pas manqué de marquer cette ingratitude & reduction à

Polyd. Virgilius lib. 19. *Annus qui secutus est, nobilis fuit morte Isabellæ, Eduardi Regis Matris, feminæ immortalitatis nomine longè dignissimæ: quippe cuius potentiam nemo sensit, nisi aut boni accessione, aut leuatione mali. Hæc apud nonnullos Principes non caruit calumniâ, quòd esset persecuta virum, tametsi non nocendi viro, sed Reipublicæ succurrendi causâ id facere coacta est: quare profectò venia danda est, si ob amorem patriæ, pro quâ reliqua omnia negligenda sunt, minùs priuato officio seruierit.*

mille liures de penſion, pour la recompenſe d'vn grand Royaume, que Edoüard s'imaginoit luy eſtre acquis par le moyen de ſa Mere. On pourroit dire, que le Cardinal, auquel la Royne a donné ou procuré plus de trois cens mille liures de rente, t'a fait eſcrire, qu'vne Royne d'Angleterre a eſté reduite à mille liures de penſion : mais on peut repartir, que cet ingrat laiſſe moins à vne Royne de France, qui a apporté huit cens mille eſcus, ſans les autres auantages. Lors que tu as fait mention de cette ſomme de mille liures, tu pouuois penſer que tu en auois eu deux cens d'auantage, pour auoir fait vn libelle infame appellé le Coup d'Eſtat; & que le Coup d'Eſtat, que la Royne fit en faiſant vn Dauphin, qui eſt à preſent noſtre Roy, meritoit bien qu'on la traitaſt plus honnorablement. Tu verras, peut eſtre, que tu as eu grand tort d'alleguer dans le rencontre des affaires preſentes les exemples des Roynes vicieuſes, ſur tout impudiques ou ſoupçonnées, ce que la noſtre n'eſt pas; ou des vertueuſes, comme la noſtre eſt, mais pourſuiuie comme celles-là, par les calomnies & artifices de fauoris corrompus, & deteſtables ingrats. Prens garde auſſi, que tu faits eſtat de trois ou quatre Princes qui ont tué leurs freres; que tu parles en vn endroit d'vn Roy qui fit mourir ſon fils ſans forme de Iuſtice; & de cet autre qui commanda qu'on priſt ſon frere vif ou mort : ſi tu n'es pas aſſez ſage pour conſiderer iuſques où l'appetit d'vne chetiue penſion a tranſporté ta paſſion, ceux qui n'ont ny l'vn ny l'autre, iugeront ſainement ce que tu merites, & où va le deſſein de celuy qui eſt plus maiſtre de ta plume, que tu n'es de ton eſprit. Tu dis auſſi que Louys XII. faillit a eſtre exclus de la ſucceſſion de la Couronne, pour s'eſtre ſouſleué contre Charles VIII. Tu allegues ton Belleforeſt, qui dit en termes expres, que perſonne ny trouua empeſchement : il adiouſte, que cette loy pretenduë de l'excluſion des

des Princes du Sang, pour auoir porté les armes contre les Roys, ne fut iamais; tu as voulu ioindre cette menace auec celle que vous tirez de la priſon de Charles de Lorraine, pour nous faire voir ſur quoy le Cardinal veut fonder ſon inuaſion.

Si dans le rencontre des affaires qui ſe preſentent, tu voulois propoſer à S. M. quelques exemples, tu en deuois chercher pour luy faire voir les maux qui arriuent aux Roys par la mauuaiſe intelligence auec leurs Meres, & les eſpouuentables effects de leurs maledictions. Tu en verras vn dans l'Hiſtoire d'Angleterre, rapporté par Eſtienne Paſquier, qui en fait vn chapitre tout entier: ſi tu voulois adiouſter à celle-là les Eſpagnoles & Portugaiſes, tu pouuois alleguer celle d'Alphonſe, qui fut le premier qui porta le nom de Roy en Portugal. Il empriſonna ſa Mere Theraſia, & attira ſa malediction, qui fut ſuiuie à l'heure meſme d'vn horrible iugement de Dieu. Le Roy eſt aſſeuré, que la Royne ſa Mere ne luy donnera iamais que des benedictions: le Cardinal ſçait qu'elle ne prendra point les voyes extraordinaires pour ſe vanger; & c'eſt ce qui luy donne la hardieſſe de l'offenſer trop librement: ce qu'il n'auroit iamais fait, s'il n'euſt cognu, qu'elle oublie auſſi facilement les iniures, que luy les bien-faits. Tu n'aurois garde d'eſcrire ce que tu eſcrits, ſi tu ne croyois, que la bonté de cette grande Princeſſe la portera pluſtoſt à te deliurer des mains de la Iuſtice, que ſon reſſentiment ne la pouſſera à te faire chaſtier. Mais Dieu, que tu dois craindre, & le ſaint Eſprit, contre lequel tu peches en combatant la Verité cognuë, defendant le menſonge deſcouuert, & confirmant des faux faits par des faux exemples, te fera peut eſtre ſentir les effects de ſa iuſte indignation. Ie reprens la ſuite de ton diſcours.

Paſquier en ſes Recherches.

Lucas Tudenſis.

Tu blaſmes la ſortie de la Royne, & ſa retraite au Pays

Pag. 88.

Pays bas: on a reſpondu à tes compagnons ſur cet article. Contente toy, que la Royne peut dire auec ce Capitaine Grec: Nous eſtions perdus, ſi nous n'euſſions eſté perdus. Son deplorable & forcé depart ne pouuoit trouuer hors de France vn ſeiour plus doux; & ſa vertu n'a peu eſtre, ny plus honnorée, ny moins ſoupçonnée, qu'au lieu où elle eſt, & parmi les perſonnes qui l'ont receüe. On l'a prouué ſi clairement ailleurs, qu'il ſeroit ennuyeux de le redire icy; noſtre intention n'eſtant pas de contenter ceux qui nous employent par la longueur de nos diſcours, ny d'attirer vn plus grand payement, mais de deſtromper les ignorans par la verité des choſes.

Pag.89. Tu dis vne nouuelle extraite des vieux regiſtres du Cardinal, qui t'a enſeigné, qu'il y a quelques années, que la Royne fit venir d'Italie en France vne bonne Religieuſe, qui s'appelloit Paſithée: tu luy faits predire des choſes, auſquelles elle ne penſa iamais. La Royne, qui ſçait mieux que perſonne du monde ce que cette vertueuſe fille luy diſt, a ſouuent aſſeuré, qu'il n'y a rien qui luy puiſſe donner quelque apprehenſion, ny flatter l'eſperance du Cardinal. Il eſt ſemblable au malin eſprit, en prophetiſant le mal qu'il a enuie de faire, lors qu'il menace la Royne en termes couuerts d'vne priſon perpetuelle: les ſages iugeront, ſi c'eſt le moyen d'acheminer vne bonne reconciliation; ie n'en diray pas d'auantage.

Pag.90. &91. Les deux raiſons que tu apportes, pour monſtrer que le Cardinal n'eſt pas tant ingrat comme on le croit, rendent ſon peché plus infame, & le noirciſſent au lieu de le lauer. La premiere eſt, *qu'il doit d'auantage au Roy qu'à la Royne.* Outre que cette raiſon eſt appuyée ſur vn faux fondement; à ſçauoir que les intereſts du Roy & de la Royne ſa Mere eſtans contraires (ce qui n'eſt pas, n'a iamais eſté, & ne peut eſtre) le Cardinal eſt obligé, ayant à prendre parti, de ſe ietter non ſeulement du coſté qui

eſt

eſt le plus fort, mais qui luy a donné plus de bien. S'il euſt eu aſſez de prudence & de bonté pour les conſeruer tous deux, n'y ayant autre oppoſition que celle qu'il y a voulu mettre, il n'y a point de doute que le Cardinal paſſoit pour vn homme bien ſage. Tu dis, *qu'il a deu ſuiure le Roy, auquel il a plus d'obligation qu'à la Royne.* N'eſt-ce pas elle qui l'a donné au Roy, & qui luy a fait donner par le Roy tous les biens & honneurs qu'il poſſede ? Il eſt vray, que pour les places, les canons, munitions, & les Finances deſrobées, cela ne vient point des bien-faits de la Royne. Le Cardinal, qui croit ceux-cy les plus grands, parce qu'ils ſont les plus vtiles, n'eſtime rien au pris de ce couuert les fondemens & tout le baſtiment de ſa fortune : la beauté des dernieres pieces luy a fait meſpriſer les premieres : l'orgueil luy a perſuadé, que celles-cy n'auoient pas ſerui pour acquerir celles-là ; & meſmes que le bonnet de Cardinal n'a point attiré toute l'auctorité, & ne protege pas la puiſſance de celuy, qui l'a obtenu par les prières & aux deſpens de la Royne Mere du Roy. Ce que nous ne diſons pas pour faire paroiſtre plus petits les biens, que le Cardinal a receu de ſon Maiſtre: mais pour monſtrer qu'il eſt le plus ingrat homme de la terre, en voulant nier, que par les bonnes graces de la Mere il ſoit arriué à celles du Fils, & par les deux à tout ce qu'il poſſede de dignitez, de biens, & d'emplois. Ie renuoye à la cognoiſſance publique le iugement de ce different.

La ſeconde raiſon de Cleonuille pour la defenſe du Cardinal, eſt, *qu'il a acheté plus cherement les bien-faits de la Royne, que ceux qui les luy reprochent n'en voudroient auoir donné.* Il ne faut pas trouuer eſtrange, ſi celuy qui eſt arriué au dernier point de la meſcognoiſſance, rendant le mal pour le bien, a paſſé au dela du premier, lors qu'il ne veut point confeſſer qu'il aye receu beaucoup de Pag.92. & 93.

chose; & au dela du second, lors qu'il a l'effronterie de dire qu'il a tout acquis à haut pris. Sa vanité luy a persuadé, que le moindre de ses seruices ne seroit pas dignement recompensé par tous les Empires du monde. Ceux qui sçauent l'Histoire du temps, & ont eu quelque lumiere de ce qui est arriué dans la conduite des affaires de la Royne, sçauent la monnoye que le Cardinal a baillé, que nous pouuons asseurer auoir esté toute fausse; ses pretendus seruices n'ayant esté que tromperies, pour ne dire point trahisons. Le frere du Cardinal, *que tu demandes à la Royne*, ne fut point sacrifié à la querelle de S. M. mais à celle de son frere, qui n'en fut pas trop marri, n'ayant iamais sceu viure trois iours en bonne intelligence auec ses plus proches: ils sont dans le cœur les plus grands ennemis qu'il aye, & ceux qui parlent plus librement de ses deportemens. Pour te monstrer le bon marché qu'il a eu de tout ce qu'il tient de la Royne; vn an de mauuais seruice luy donna le chapeau de Cardinal, qui est la plus belle piece de son cabinet, auec laquelle il a acquis toutes les autres.

Pag. 94. Mais il faut aduoüer, que tu loges le Cardinal au dernier point de l'ingratitude, lors que tu dis, pour effacer par vn seul trait toutes les obligations qu'il a à la Royne, *qu'elle luy a fait plus de mal que de bien; & que la faueur de cette Princesse luy est autant fatale, comme la disgrace; parce qu'il eust esté plus content en demeurant dans la condition mediocre d'Euesque de Luçon.* A ce compte, non seulement il a acheté les honneurs, & les biens, mais on luy a liuré de tres-pauure marchandise, pour la riche qu'il a donné. Ne diriez vous pas, que le Cardinal est vn de ces bons Peres du temps passé? vn saint Gregoire, vn saint Iust, vn saint Eucher, qui estoient tirez par force du desert, pour estre mis dans les Dignitez de l'Eglise? comme si on ne sçauoit pas auec quelles ardeurs il les a poursuiuies,

quelles

quelles despenses il a fait faire à la Royne pour les attacher, combien d'hommes il a tenu à Rome, & de quels artifices il a vsé, pour surmonter les difficultez que sa mauuaise reputation, & les iustes apprehensions du Roy, & de son Conseil auoient formé. Apres cette qualité, sur laquelle tous ses emplois ont esté appuyez ; quelle peine donna, & prit le Cardinal, pour entrer dans le Conseil estroit de S. M. qui auoit vne grande auersion de sa personne ? Tu es bien trompé, si tu crois qu'il te sera aisé de nous persuader, qu'on a fait tort au Cardinal de le tirer de son repos, pour le mettre dans les affaires. C'est luy qui les a cherchez auec tant d'ardeur & de furie, qu'il a creu, que de l'aider pour y entrer, estoit acquerir sur luy vne obligation immortelle ; que sa malice veut non seulement reduire à rien, mais conuertir en mauuais offices tous les bons que la Royne a fait pour son auancement. Par ce discours, on voit que le Sr de Cleonuille a produit vn effect contraire à son dessein : en voulant couurir l'ingratitude du Cardinal, il l'a descouuerte en ses trois parties ; qui sont d'oublier le bien receu, de le nier, & de le conuertir en mal.

Si le Cardinal auoit les sentimens dans lesquels tu dis qu'il est, rien ne l'empesche de chercher le repos : mais il a tant de presomption, qu'il croit que Dieu (que les anciens ont appellé *Necessité)* n'est pas plus necessaire au monde, que luy à la France. Il s'imagine, que sa sainte Prouidence a employé, en le donnant à cet Estat, les derniers moyens qu'elle auoit pour le sauuer ; comme si ceux de la Toute-puissance n'estoient pas infinis. Il est vray que ce grand Admiral est plustost batu par les tempestes, que doucement porté sur les vagues : mais il a esmeu tant de tourmentes, qu'il est obligé de prendre la haute mer. Encore qu'il aye tantost tous les ports de l'Ocean de France ; entreprendre d'en gaigner vn, & de re-

 lascher,

laſcher, c'eſt chercher, à ſon aduis, le deſbris qu'il veut fuir, en ſe tenant loing de la terre. Il ne ſe peut faire autrement, que dans ces agitations ſon petit eſtomac ne face d'eſtranges efforts: mais il ſe digereroit luy meſme, s'il ne deuoroit toute la France. Il eſt impoſſible que cette mare publique ne ſoit troublée par tant d'hommes & de beſtes qui entrent dedans, & que le tintamarre des vrayes & fauſſes alarmes n'eſtourdiſſe ce bizet: mais il faut que *Moab meure dedans le bruit*. Il croit que le ſilence & la nuict vont enſemble, & que la paix n'eſt que la compagne de la mort. Comment pourroit-il chercher la parfaite tranquillité hors de la Cour, veu qu'il refuſe celle que les ſages peuuent trouuer dans ſon tumulte? Il confond toutes choſes, & meſmes ſes eſprits, dans la guerre, qu'il met par tout: principalement dans la ſource des diuertiſſemens honneſtes, qui eſt la Maiſon Royale; & dans celle des conſolations Diuines, qui eſt l'Egliſe de Dieu, qu'il renuerſe en Allemagne. Penſe tu que le ſuperbe Palais de Richelieu, & deux cens mille eſcus de rente, puiſſent faire aimer la vie retirée à vn homme, qui porte ſon ambition, non ſeulement ſur toute la terre, mais ſur toute la mer? qui a ſur celle-là le titre de Generaliſſime, ſur celle-cy la qualité d'Admiral; & qui s'auance tant qu'il peut pour acquerir ſur l'vne & ſur l'autre le nom de Souuerain. Il a dit fort ſouuent, qu'il veut voir où la fortune peut porter vn homme: elle n'eſt point la conſeillere du repos, ſon globe & ſa voile la roulent, & la pouſſent touſiours plus auant; & ſa courſe ne finit iamais qu'auec ſa cheute. Ie ſçay bien que les reſolutions, ie ne dis pas d'vn Chreſtien, & d'vn Preſtre, mais d'vn ſage Payen, ne deuroient pas eſtre de ſuiure cette aueugle iuſques au bout; & qu'il ſeroit plus vtile de viure deuant que de mourir, que de mourir deuant que d'auoir veſcu. Mais le Cardinal eſt du nombre de ceux qui aiment

ment mieux eſtre ſurpris par le mal, que de conſiderer le danger; & meſurant toutes choſes par ſon vtilité, il choiſit pluſtoſt de nuire à pluſieurs perſonnes dans la puiſſance, que ſi dans la vie priuée il ſe nuiſoit à ſoy meſme. Il a l'eſprit ainſi fait, qu'il faut par neceſſité, ou que dans la preſſe du monde il renuerſe les hommes & les villes par ſa malice, ou que dans la ſolitude il ſe perde luy meſme par la folie.

Tu entreprens vn long diſcours, pour monſtrer, *que c'eſt vn crime de leſe Maieſté au premier chef d'attenter à la perſonne des miniſtres de l'Eſtat.* C'eſt l'apprehenſion du Cardinal, qui te fait mettre en ieu cette queſtion inutile. Il voit qu'il eſt impoſſible de rauir le bien, la liberté, la reputation, & la vie à pluſieurs, ſans eſtre dans la crainte de quelque violence. Celuy qui donne la terreur, la reçoit : celuy qui entreprend tout ſur autruy, a peur qu'on n'entreprene quelque choſe ſur luy. Que ſi *la penſée* (comme tu dis) *de tuer vn homme du Conſeil du Roy doit eſtre auſſi bien vn crime en France,* comme tu veux faire croire qu'il l'eſt en Angleterre; toutes les priſons du Royaume ne ſont pas capables de receuoir ceux, qui apres la penſée ont eu le deſir de tuer le Cardinal. Tous les bourreaux ne ſçauroient dans vn an defaire tous ceux qui voudroient eſtre celuy d'vn homme, qui a mis la diſette par tout, pour mettre l'abondance dans ſa maiſon. Pour ne rien dire de ceux qui ſont pouſſez par le zele de la Religion; combien de priſonniers, de bannis, de proſcripts, & de perſonnes qui leur appartiennent, combien de pauures payſans pillez & batus par les ſoldats, acablez par les impoſitions extraordinaires, & affligez de famine & de peſte, que la mauuaiſe conduite du Cardinal a mis, & entretient dans le Royaume; combien d'Officiers de la Royne Mere du Roy, de Monſieur, des Princes, & des Grands, chaſſez ou mal traitez, vou-

Pag. 98. & 99.

droient eſtre transformez pour vn quart d'heure en furies, ou en ſtriges, pour l'eſtrangler dans ſon lict? Ces gens là ne ſont plus retenus par la conſcience, mais par l'impuiſſance & par l'apprehenſion des ſupplices. Conſidere, ſi tu peux, Cleonuille, ſi celuy-là n'eſt pas plus digne de compaſſion que d'enuie, qui eſt contraint d'auoir plus de gardes que le Roy: ſi celuy-là n'eſt pas malheureux, qui tient ſes amis pour ſuſpects, & croit ſes ennemis dangereux; qui ſe defie de ſa table, de ſon lict, de ſes habits, & de l'air qu'il reſpire; qui eſt contraint d'employer des Eſcriuains, comme toy, pour aduertir qu'on ſe garde bien d'entreprendre ſur ſa vie, parce que ce ſeroit vn crime de leſe Maieſté au premier chef: ce qui eſt dire en deux mots, qu'il eſt Roy; il ſuffiſoit de dire, qu'il eſt Preſtre.

Apres que tu as traité cette queſtion aſſez au long, tu nous veux prouuer vne choſe de laquelle on ne doute point, *que le Roy n'eſt point priſonnier*. Ie ne ſerois pas ſi mal aduiſé d'auancer ces paroles, ſi tu ne les auois dites, & ſi tu n'auois fait des figures impertinentes, pour chercher en quelle priſon eſtoit le Roy. Nous n'auons pas cette fole imagination, qu'il eſt enfermé entre quatre murailles; mais chacun ſçait que S. M. eſt enuironnée par des artifices, qui n'oſtent rien à la liberté de ſa perſonne, mais à celle de ſes grandes vertus: elles ne peuuent agir conformement à ſes bonnes inclinations, lors que par vn eſtude & ſurpriſe eſtrange on deſtourne ſes volontez portées au bien, on diſpoſe des choſes qui viennent à vaquer contre ſes deſirs, on fait reuoquer les dons qu'il a fait, que ſon cabinet n'eſt l'ambriſé que de miroirs, qui luy repreſentent les eſpeces des plus belles choſes comme tres-laides, & ne luy font voir que des figures renuerſées: nous pouuons dire auſſi, que la table de ſon cabinet eſt toute couuerte de ces cilindres inuen-

Pag. 100. & 101.

tez

tez depuis quelques années, qui d'vne monſtrueuſe confuſion de couleurs font vne image bien faite. Ce que nous blaſmons, eſt le ſoin que le Cardinal a eu, d'oſter d'aupres du Roy tous ceux qui luy pouuoient dire quelque verité; d'auoir commencé par la Royne ſa Mere, & d'auoir pourſuiui en rendant ſuſpects les Princes & Seigneurs, qui ne ſont point à ſa deuotion. En fin, nous te dirons auec Seneque: *Viens, & ie te monſtreray quelle eſt la pauureté (ou ſi tu veux, la priſon) de celuy qui poſſede tout: il eſt en neceſſité d'vn homme, qui luy diſe ce qui eſt vray.* Seneca lib. VI. de Benef. Ce que nous loüons, eſt la bonté du Roy, qui n'a conſenti au mal que par ſurpriſe, & ne s'eſt point portée à faire tout ce que la malice du Cardinal luy a conſeillé. Nous ſommes bien informez que la rage a tiré de ſa bouche des iniures horribles contre ſon Maiſtre, lors qu'il ne ſuiuoit pas ſes paſſions qu'il deſire de rendre les priſons de l'eſprit du Roy. Mais cette aigle genereuſe rompra les filets; prendra la liberté que ſa Naiſſance, ſon courage, luy donnent, & que ſa dignité luy recommande: Dieu (puis que les hommes, iuſques aux Confeſſeurs, ſont en defaut) fera voir à S. M. l'impieté des ſermens qu'on a exigé d'elle, ſur les choſes les plus ſaintes, pour l'obliger à declarer au Cardinal tout ce qui auroit eſté dit contre luy, meſmes en la confeſſion. C'eſt vne eſpece de ſacrilege d'extorquer des ſermens pour choſes mauuaiſes, & qui peuuent eſtre preiudiciables au public, ou aux particuliers: tant s'en faut qu'il y aye peché de les rompre, qu'il eſt tres-grand de ne le faire pas. Il n'y a point d'homme qui puiſſe, ſans offenſer la Maieſté Diuine, & Royale, tirer vn ſerment de celuy auquel il doit le ſien; ce qui eſt en certaine façon le rendre ſon eſgal, ou inferieur: ainſi que ſceut fort bien repreſenter Charles V. eſtant Dauphin; lors que les Deputez des Eſtats generaux de France aſſemblez à Paris, apres la priſe du Roy Iean, le *Du Haillan l. 15.*

voulurent

voulurent contraindre de iurer, qu'il ne reueleroit rien de ce qui luy feroit dit: c'eft vne plus grande effronterie d'obliger vn Roy à dire tout ce qu'il fçaura.

Pag.103. Apres auoir tafché de monftrer que le Cardinal n'eft pas fi mefchant de tenir le Roy prifonnier, tu le rends plus criminel que s'il auoit ofté la liberté à la perfonne de S. M. lors que tu nous faits cognoiftre qu'il approuue tes efcrits, dans lefquels il defrobe la gloire au Roy, que ce Prince genereux eftime plus que fa Couronne, & fa vie. Tu employes ces façons de parler : *C'eft ce Cardinal qui a pris la Rochelle, qui a deliuré Cazal; bref qui depuis trois ans a fait tous ces grands coups, que les fiecles fuiuans admireront.* De grace, Cleonuille, referue quelque chofe au Roy, qui eftoit au fiege de la Rochelle. Ne veux tu pas que l'Hiftoire tefmoigne que Louys XIII. l'a prife? ou bien, fi tu defires que c'eft le Cardinal en la prefence de S. M. ou (comme il a dit) contre fon gré; mais pourquoy a il deliuré Cazal, non le Roy? Il me femble, que les troupes qui furent enuoyées pour le fecours, eftoient à S. M. qu'elles eftoient conduites par fes Officiers, & que fes Ordres & Finances les faifoient marcher, non le Cardinal, qui auoit quité fa charge, lors que les occafions fe prefenterent de la faire valoir. Quand tu affeures qu'il a fait tout ce que nous auons veu de grand depuis trois ans, tu reprefentes le Roy comme endormi, ou malade, ou prifonnier, durant ce temps là.

Pag.104. Ce qui fait paroiftre que tu n'as point de iugement, eft, qu'apres auoir donné toute la gloire du Roy au Cardinal, tu loües la modeftie de celuy qui approuue ton difcours, & te recompenfe pour l'auoir fait. Tu dis, *qu'il a reietté des bordures* (tu deuois dire, des fupports de fes armes) qui le releuoient vn peu trop. A la verité nous auons remarqué dans Fauin & du Chefne, qui ne peuuent eftre fufpects, qu'il n'y a ny fupports, ny cimier, ny

couronne,

couronne, ny tourtis, ny bourlet au dessus & au tour de l'escusson de son pere: personne ne l'a voulu flatter, iusques à ce point de luy donner quelque marque de noblesse bien releuée. Nous pouuons dire, que celle de sa Cheuallerie de l'an 1585. est la plus simple, & la plus basse qui soit dans toute l'Histoire de l'Ordre : ce qui nous fait croire, qu'elle a esté donnée à quelque extraordinaire importunité, comme celle du Surintendant. Tu dis aussi, *qu'il a fuy des comparaisons odieuses, & les robes rouges d'vne Compagnie de Iustice, qui l'a voulu visiter auec l'habit qu'on porte en allant au deuant du Roy.* Grands effects du mespris de la vanité du monde en vn homme, qui a des deuises qui brauent les Papes, les Empereurs, & les Roys: qui a fait autrefois tendre vn dais dans la maison du Roy à Fontainebleau : qui t'a fait escrire, il y a vn an, que S. M. deuoit aller au deuant de luy, comme faisoit le Roy Ferdinand à Ximenes: qui a voulu mettre les Princes du Sang au dessous de luy, qui leur refuse la main droite dans son logis : qui se tient au lict pour n'estre point obligé de loger à la mesme main les chaires des Ambassadeurs extraordinaires des Roys : qui a permis qu'on luy aye donné, dans des Theses, le titre Royal de Prince tres-inuaincu : qui a plus de gardes que le Roy, & mieux couuerts que les archers appellez de la manche: qui prend plaisir, que des flatteurs, comme toy, le comparent au Cardinal Ximenes, auquel on a donné cet eloge insolent:

J'ay ioint au Capuchon le Royal diademe,
En Espagne ay regné par puissance supreme.

Quin virtute meâ iunctum est diadema cucullo, Cùm mihi regnanti paruit Hesperia.

Pour dernier tesmoignage de la modestie du Cardinal tu dis, qu'il n'a pas fait adorer son chapeau, & n'a point passé deuant son Maistre comme faisoit vn Cardinal d'Angleterre. C'estoit vn insolent, lequel estant fils d'vn boucher fut esleué non par son merite, mais par

ſon vice : c'eſt celuy qui pour ſa querelle particuliere fit mourir le Duc de Buckingan parent du Roy, qui fit repudier la Royne Catherine d'Auſtriche; qui fut ſi impudent non pas de paſſer deuant ſon Maiſtre (comme tu dis) mais d'eſcrire, *Moy & mon Roy.* qui voulut vendre ſon Roy pour eſtre Pape; & qui eſtant recognu traiſtre, fut arreſté priſonnier par le commandement de Henry VIII. qui l'auoit auancé. Ce Prince auoit reſolu de le faire mourir ignominieuſement, ſi la rage ne luy euſt donné vne fieure chaude, qui fuſt ſuiuie de la mort; apres laquelle il eut, comme dit l'Eſcriture ſainte, *l'enterrement d'vn aſne.* Lors que tu dis, que le Cardinal eſt digne de loüange, parce qu'il n'a point imité cet inſenſé; i'aimerois autant ouyr dire, qu'il eſt vn grand Miniſtre d'Eſtat, parce qu'il n'eſt pas aux petites maiſons; ou qu'il a vn bel eſprit, parce qu'il n'eſt pas beſte; ou qu'il a vn tresbeau viſage, parce qu'il n'a pas vne hure de ſanglier.

VVolſey Cardinal d'Yorck.

Pag. 107. Tu reuiens à cette pretenduë priſon du Roy, & t'eſgayes ſur ce ſuiet : tu contrefaits le groſſier, en interpretant toutes choſes ſelon la lettre, pour auoir ſuiet de faire des figures d'eſcolier. Nous t'auons expliqué en quelle façon le Roy eſt aſſiegé, & auons fait noſtre declaration, que la vertu du Roy, qui reſiſte encore, ne permet pas la moitié du mal qu'on veut auctoriſer de ſon nom, & l'artifice empeſche qu'il ne ſçache l'autre moitié : ainſi nous ſommes contraires en tout au Cardinal, qui veut oſter à S. M. toute ſa gloire, & la charger de tous ces blaſmes; là où nous arrachons au Cardinal tout l'honneur qu'il rauit au Roy, & luy donnons en la place toute l'infamie qu'il veut reieter ſur ſon Maiſtre.

Pag. 111. Tu dis, que nous appellons perſecutions les procedures de Iuſtice, qui ſe font contre les coulpables. Toute la France a veu, & la Chreſtienté ſçaura, ce qui s'eſt paſſé dans les pourſuites contre le Mareſchal de Marillac, & les

les violences qu'on a voulu faire pour forcer la conſcience des Iuges : on a auſſi remarqué, à quoy ont abouti les accuſations du crime de leſe Maieſté au premier chef contre Senele, & du Val. On prie les gens de bien, & les ſages, de donner vn nom à la detention de tant de priſonniers, qui ne ſont ny accuſez ny interrogez, & encore moins iugez. On aſſeure, qu'ils ſont les captifs de l'Eſtat: dites donc pourquoy cet Eſtat ne les fait point chaſtier pour ſa ſeureté ? pourquoy ſe charge il de leur nourriture, & la fait payer à beaucoup de pauures innocens ? faites Iuſtice, ou vſez de Clemence : nous auons ignoré en France iuſques à preſent cette inquiſition, qui n'exerce point de vertu, que celle de la patience de ceux qui ſont plus mal-heureux que criminels, & plus miſerables que coulpables.

Cleonuille eſt bien plus cruel : car il veut qu'on eſtrangle, & qu'on brule ſans forme de Iuſtice, & figure de procez, tous ceux qui aſſiſtent les Roynes, & Freres des Roys, en leurs retraites : & c'eſt icy où il loge toutes les Hiſtoires, que nous auons reietté. Cleonuille tu vas vn peu trop viſte : mais il faut teſmoigner que le ſang boult de zele, pour faire boüillir la marmite. Tous les exemples que tu ramaſſes en vray pedant, & compilateur de lieux communs, que tu as trouuez ſous vn meſme titre du Polyanthea, ou du Theatre de la vie humaine, ne touchent point les perſonnes que la tyrannie du Cardinal a ietté dans l'oppreſſion. Ce qui ſe paſſe auiourd'huy en France, n'a rien de ſemblable auec ce que les ſiecles precedens y ont veu, ou qui eſt arriué dans tous les Eſtats du monde. Ils n'ont iamais porté, non pas ſelon ton aduis (car tu n'en crois rien) mais ſelon tes eſcrits, vn plus grand perſonnage que le Cardinal de Richelieu : & ſelon noſtre iugement, qui ſera ſuiui de tous les gens de bien, vn ſi pernicieux & ſi violent homme ; ny vn ſi malicieux eſcri-

Pag. 112.
Pag. 113.

eſcriuain comme Cleonuille. Il compare la Royne Mere du Roy, & Monſieur Frere vnique du Roy, à ce monſtre des Princes Charles d'Eureux Roy de Nauarre, qui fit faire tant d'aſſaſſinats, qui voulut depoſſeder les heritiers legitimes de la Couronne, qui fut le chef des ſeditions & ſouſleuemens des peuples, qui fit reſpandre tant de ſang humain dans Paris, qui empoiſonna le Dauphin, qui donna du poiſon au fils du Comte de Foix pour faire mourir ſon pere, qui voulut eſtouffer toute la race de nos Roys, qui eſtoit vn cruel tyran à ſes ſuiets, traiſtre à ſa patrie, & à ſon ſang; & apres auoir commis vne infinité de crimes, fut brulé tout vif par vn iuſte iugement de Dieu. N'auons nous pas d'auantage de raiſon de comparer le Cardinal de Richelieu à l'Eueſque de Laon, grand partiſan du Nauarrois, & autant abominable que luy? Ce meſchant Prelat voyant ſes trahiſons deſcouuertes par le Dauphin Regent, duquel il eſtoit premier Conſeiller, prit la fuite comme vn voleur, & ſe retira aupres du Roy de Nauarre. Ainſi fera vn iour celuy qui t'employe; lequel recherchera la protection & aſſiſtance des ennemis de ſon Maiſtre, comme il a fait l'amitié de ceux qui n'eſtoient point ſeruiteurs de ſa Maiſtreſſe.

Pag.119. Le reſte de tes exemples inuentez, ou deguiſez, ne tend qu'à monſtrer, que le Roy doit eſtre non ſeulement ſeuere, mais cruel enuers ſa Mere & ſon Frere; parce que tu trouues le Cardinal en cette belle humeur de ne conſeiller que des meurtres, priſons, banniſſemens, confiſcations, & proſcriptions: tu veux ſuiure ſa paſſion, pour pourſuiure ta penſion; & en bon Courtiſan tu accommodes ton diſcours aux ſentimens du temps, qui ne ſeront pas ceux qui accommoderont les affaires, & qui reüniront les eſprits. C'eſt en ce ſeul rencontre que le Cardinal n'eſt point fourbe, parce que ſa furie ſurmontant

tant

tant ſa diſſimulation , il fait cognoiſtre qu'il n'en a pas aſſez, pour cacher le deſſein qu'il feroit eſclater, ſi nous auions fait quelque traité deuant qu'il aye perdu le pouuoir de nous attraper.

Tu me permettras auſſi de te dire, que tu as oublié de mettre dans ton Hiſtoire de la reuolte du Dauphin, qui fut du depuis le Roy Louys XI. que l'inſolence de Charles Comte du Maine grand fauori de Charles VII. ietta ſon Fils dans le deſeſpoir. Tu as adiouſté, que les confiſcations des ſeruiteurs du Dauphin furent aſſeurées à ceux auſquels elles auoient eſté données : cela ne peut eſtre, Louys ne s'eſtant point retiré en France, que ſon Pere ne fuſt mort, & pour prendre la Couronne, auec laquelle il eut aſſez de puiſſance, pour remettre les ſiens dans leurs biens, ou beaucoup de moyens, pour les recompenſer de leurs pertes. Tu remarqueras auſſi, que ceux qui venoient de la part du Dauphin, n'eſtoient pas eſcoutez : mais on ne les empriſonnoit pas, pour auoir voulu preſenter des lettres remplies de reſpect, comme on a fait ceux qui ont eſté enuoyez au Roy par la Royne ſa Mere, pour apprendre des nouuelles de la ſanté de S. M. Ils alloient auſſi pour faire cognoiſtre, que ſi les meſchans auoient la puiſſance de retenir les effects des affections d'vn bon Fils, il n'y auoit point de mauuais traitement qui peuſt empeſcher ceux de l'amour d'vne bonne Mere. Pag.120. & 121.

Tu te retranches dans ton dernier exemple, qui eſt celuy du Duc d'Alençon, Frere des Roys Charles IX. & Henry III. tu as ſoigneuſement ramaſsé dans trois liures, ce qui ſe paſſa dans les retraites de ce Prince, & diuers meſcontentemens qu'il receut. Si tu faits eſtat des memoires de la Royne Marguerite, pour autre ſuiet que pour blaſmer les Freres des Roys; il me ſemble, qu'apres les auoir alleguées cinq fois, tu me dois permettre de me Pag.122. & 123.

 ſeruir

ſeruir de l'auctorité de cette Princeſſe, pour te faire voir qu'à la verité vne partie du mal que tu dis a eſté fait au Duc d'Alençon : mais toy, qui ne veux faire paroiſtre que des rigueurs, pour en attirer d'autres; t'es bien gardé de rapporter ce que la Royne Marguerite a remarqué ſur les ſuiets de tous ces mouuemens. Tu verras dans ces memoires, que le Duc d'Alençon eſtoit vn Prince fort ſage, fidele aux Roys ſes Freres, ennemi des broüilleries, & grandement patient : mais il n'y a point de patience, ie ne dis pas des Fils de France, qui naiſſent tous auec vn grand courage, mais de ſimple Gentil-homme, qui ne fuſt forcée par les inſolences & brauades des fauoris de Henry III. qu'on appelloit en ce temps là mignons. Tu n'as peu extraire ce que tu as mis dans ton eſcrit, ſans remarquer en paſſant l'impudence du Guaſt, homme de petite extraction, & ſi malin, qu'il faut aduoüer, que le feu Roy & le Duc d'Alençon furent retenus par vne grande crainte de Dieu, & reſpect merueilleux enuers Henry III. de n'auoir point aſſommé ou fait aſſommer ce ſoldat de fortune, qui employoit toute ſorte d'impoſtures, faiſoit mille mauuais offices, & teſmoignoit beaucoup de meſpris au Frere vnique, & Beaufrere de ſon Maiſtre. Tu auras peu lire dans le meſme liuret les ſanglantes mocqueries de Maugiron, Quelus, & autres ieunes Gentils-hommes, leſquels eſtans enyurez du vin de la faueur, rioyent au nez de Monſieur d'Alençon, quand ils le rencontroient au bal; portoient le Roy, ſans ſuiet, à luy donner des gardes, à foüiller luy meſme dans ſon lict, à faire emporter ſes coffres en ſa preſence, & à d'autres indignitez indignes d'vn grand Prince: deſquelles il faiſoit apres des reparations fort baſſes, iuſques à demander pardon auec larmes. Tu n'as garde d'en faire mention, parce que cela nuiroit à ton ſuiet; ny de dire que le feu Roy (les exemples duquel doiuent eſtre puiſ-

ſans

ſans enuers ſes Enfans) chaſſa du Pin ſon Secretaire, qu'il affectionnoit grandement, parce qu'il auoit parlé vn peu hautement à la Royne Marguerite. Lors que tu faits mention de l'empriſonnement des Mareſchaux de Montmorency & de Coſsé, & que tu cites l'Hiſtoire du Preſident de Thou, pour monſtrer auec quelle violence ils furent trainez à la Baſtille; tu ne dis pas le ſuiet qui eſt remarqué par ce graue Hiſtorien: à ſçauoir, que ce n'eſtoit pas pour quelque mal qu'ils euſſent fait, mais pour l'apprehenſion qu'on auoit, qu'apres la mort du Roy Charles, en attendant le retour d'Henry III. ils ne fiſſent du bruit, pour ſe vanger de leurs ennemis. Tu as auſſi malicieuſement ſupprimé le iugement que fait ce grand homme d'Eſtat de cette iniuſtice, & les Eloges qu'il donne à ces deux grands perſonnages, & bons François.

Thuanus lib. 57. *Inualeſcente in dies Regis morbo, cùm Regina parens de morte eius certa de nouo Rege cogitaret, veritane per illius abſentiam Montmorantius & Coſſæus quidquam molirentur, eos in poteſtate habere conſtituit.*

Ta rage, ou pluſtoſt celle de ton Maiſtre, paroiſt dans les exemples de cruauté, que tu propoſes. Tu dis, *que la Royne Catherine fut ſur le point de faire paſſer le pas au Duc d'Alençon, & que le Roy Henry III. commanda qu'on le priſt vif ou mort, lors qu'il ſe retira à Dreux.* La premiere choſe que tu as mis en auant ſans aucteur, eſt fauſſe; la ſeconde eſt vne marque de cholere aueugle, qui ne doit point eſtre repreſentée à vn Roy, ny au public, pour regle de Iuſtice, mais pour faire abhorrer les meſchantes paſſions. Tu deuois adiouſter ce qui eſt dans les memoires, qui t'ont fourni ce beau diſcours, que Henry III. auoit voulu entreprendre ſur la vie de la Royne Marguerite, qu'il auoit fait enleuer Madamoiſelle de Thorigny pour la faire noyer, qu'il auoit eſté aucteur de l'aſſaſſinat du Braue Buſſi, lequel fut ataqué par trente hommes en ſe retirant du Louure. Tu approuues toutes ces choſes Pag.124.

auec

auec le maſſacre de Blois ; tu cognois l'humeur du Cardinal, & ſçais que ſon ame bourrelée ne penſe qu'à des bourreaux, & que ſon ſang ardent ſe rafraiſchit dans les meditations cruelles. Nous apperceuons bien où tendent tes conſeils : nous auons ſceu ce que la rage a fait dire au Cardinal ; elle l'a porté à menacer de priſon perpetuelle la Royne Mere du Roy, & tu en as touché quelque choſe. S. E. a paſsé plus auant, & a dit qu'il feroit voir à la France ce qu'elle n'a iamais veu, vn Frere vnique d'vn Roy ſans Enfans, fournir le ſuiet d'vne ſanglante tragedie. Il croit preparer les eſprits à ſouffrir ces cruautez tyranniques, en te faiſant ramaſſer & publier les exemples des plus mauuaiſes actions, que nos Roys, ou les eſtrangers ayent fait, ou voulu faire, ou que tu leur impoſes fauſſement. Tu perds le iugement iuſques à ce point, que tu approuues les violences qu'on vouloit faire au Duc d'Alençon, vni d'affection & d'intereſt auec le Roy de Nauarre, qui a eſté du depuis noſtre Roy tres-genereux & tres-clement Henry IV. Il ſemble que tu eſtimes les reſolutions, qui faiſoient perir le Roy, Monſieur, & trois grandes Princeſſes, en reſpandant le ſang duquel Dieu a du depuis tiré leur vie. On te prieroit, ſi tu auois des yeux, de prendre garde où te porte ton aueuglement, ou pluſtoſt où va celuy du Cardinal, qui te paye pour eſcrire ces choſes.

O le grand ſuiet que nous auons de loüer eternellement les miſericordes de Dieu, de ce que nous auons vn Roy, qui le peut remercier comme Salomon, *pour luy auoir donné vne ame ſi bonne*, qu'elle ne peut receuoir les mauuaiſes impreſſions ny les conſeils de tenebres, que cet eſcrit, le plus meſchant de tous ceux qui ont eſté imprimez, a voulu ietter dans l'eſprit de S. M. N'auons nous pas raiſon de dire, ſans eſtre coulpables d'vn iugement temeraire, qu'il faut que les hommes, qui publient

ce

ce que nous auons remarqué, ayent des barbares & tyranniques desseins? puis que la dissimulation, de laquelle ils font si grande profession, n'a peu retenir ce qui a eschappé non seulement à leur langue, comme nous auons sceu; mais ce qui a coulé de leur plume, & que toute la France peut auoir leu.

Cleonuille ayant esté dans tout son liuret vn serpent, Pag.132.
qui a tasché d'empoisonner l'air, & de picquer à mort la belle reputation de la Royne Mere, & de Monsieur Frere vnique du Roy, a voulu estre scorpion en blessant par la queüe de son ouurage, qu'il a conclu en cette façon: *De quoy se pouuoient-ils plaindre? De rien certainement, si ce n'est peut-estre de l'ignorance de ces funestes deuins, qui leur auoient promis sur la derniere maladie du Roy, ce que les astres plus amis de la France que de leur ambition, ne leur ont pas voulu tenir.* C'est l'imposture qui a donné dans l'esprit du Roy le coup mortel à l'Innocence, laquelle n'a iamais eu la curiosité de rechercher la fin des années de S. M. ny la malice pour la desirer: elle sçait, que la Religion Chrestienne ne permet pas qu'on face estat des sciences qui sont defenduës dans l'Escriture sainte; parce qu'elles entreprenent sur la cognoissance de l'aduenir, de laquelle Dieu est aussi ialoux que de sa gloire. Cette grande Princesse n'ignore pas, que la nature ne peut souffrir, sans se perdre, qu'vne Mere soit marrie de la santé de son Enfant; & que sa raison seroit tout à fait esgarée, si la passion luy faisoit mespriser ses aides & ses appuys. On a fait le procez à ceux qu'on asseuroit auoir esté consultez sur cet article: les Commissaires les ont deschargez de ce crime, n'ayant rien trouué qui merita la mort. Ils y auroient esté condamnez, si ce que le Cardinal dit en la Declaration faite au Parlement, & ce que tu escrits, estoit veritable: mais puis qu'vn homme de sa condition a osé mentir, & prendre la qualité d'imposteur dans le

Senat où il a celle de Conſeiller; il ne ſe faut pas eſtonner, ſi toy qui n'es qu'vn Aduocat ſans droit & ſans employ, as voulu eſtre calomniateur, en plaidant vne mauuaiſe cauſe : ie crains fort qu'il ne ſoit ordonné vn iour, que tu corrigeras ton plaidoyé.

Ie te laiſſe pour aduertir ton Maiſtre, qu'il a eu tort de dire au Roy, ce que nous auons apris depuis peu, que nous bleſſions indirectement S. M. dans nos eſcrits; dans leſquels elle eſt traitée auec beaucoup plus de reſpect, ſans comparaiſon, que dans les tiens, & dans ceux de tes compagnons. Vous l'offenſez directement en ſa perſonne, lors que vous l'accuſez de precipitation & temerité en ſes promeſſes, d'iniuſtice & ingratitude enuers le Cardinal. Vous bleſſez ſa dignité, lors que vous luy oſtez la gloire, de laquelle S. M. eſt autant ialouſe comme de ſon lict, ou de ſon thrône Royal. Pour le faire paroiſtre vn petit Roy, vous ne parlez que de ce grand Cardinal, qui a pris la Rochelle, ſecouru Cazal, fait (comme vous dites) tout ce que nous auons veu de remarquable depuis ſix ans; & le comparez auec vn homme de ſa condition, qui a gouuerné vn Royaume ſous la foibleſſe d'vne femme. Faut-il trouuer eſtrange, ſi apres cela on publie que le feu Roy eſtoit vn factieux & broüillon, & ſi on approuue les deſſeins de ceux qui ont entrepris ſur ſa perſonne? Tout cela eſt directement ataquer le Roy : ſur tout, lors que dans vn Royaume où la Naiſſance donne la Couronne, on deſchire la reputation de la Royne Mere de S. M. & que pour monſtrer que les violences qui ont eſté faites à ſon Innocence ne ſont pas ſans exemples, on rapporte ceux des Roynes, ou conuaincuës, ou ſoupçonnées d'impudicitez : qu'on adiouſte à cela, qu'elle eſt iniuſte en ſes affections; qu'elle n'en a point pour ſon aiſné, contre lequel vous dites, que non ſeulement elle a fait des factions dans la France, & des trahiſons au dehors,

dehors, mais qu'elle a recherché & desiré la fin de la vie de son Enfant, & de son Roy. Ce sont les blasmes qui ataquent le Roy, & vont droit à luy; ou il faudroit que la parole de Dieu ne fust point veritable, lors qu'elle dit, *que la gloire du Fils vient de l'honneur du Pere :* qui doute que cela ne s'entende aussi de la Mere ?

Les eaux des belles fontaines retiennent le goust & les qualitez de leur source, non de la main d'vn fontanier. Les fruits tirent quelque douceur ou amertume de leur racine, non de celuy qui cultiue l'arbre; & les vins sentent le terroir qui les porte, non les appuis & eschalas qui soustiennent les branches & les pampres. Les enfans tiennent plus des Meres, que des Peres : outre qu'elles contribuent egalement pour la generation, elles fournissent la plus grande partie de la matiere du corps, auec toute la nourriture de neuf mois. Quand le ventre ne seroit que le lieu de la demeure durant ce temps là, il faut confesser qu'il laisse à nostre tendresse quelques dispositions & humeurs, qui nous donnent inclination au bien ou au mal pour toute nostre vie. C'est ce qui porte tous les hommes à vouloir defendre l'honneur de leur naissance, & qui a fait prendre les armes, ou rechercher les voyes de iustice aux enfans, pour vanger ou faire chastier les iniures qui ont esté faites à leurs Meres; de peur qu'on ne leur reprochast ce que disoient les Grecs : Tu es vn mauuais œuf d'vn meschant corbeau. Louys Duc d'Anjou, ayant esté adopté par Ieanne d'Hongrie, mena en Italie vne puissante armée, pour tirer hors de prison celle qui ne luy auoit point donné la vie, mais vn Royaume ruiné, & qu'il failloit acquerir par les armes. Que doiuent faire pour la liberté & honneur de leurs Meres vertueuses les Enfans legitimes, & ceux qui leur ont obligation pour leur auoir conserué vne grande, riche, & fleurissante Couronne ? Il faut aussi prendre gar-

de, ſi ceux qui accuſent de mauuais naturel les Meres des Roys, n'ont point de deſſein de mettre quelque tache dans leurs Enfans. Si pour confirmer cela, ils diſent qu'il y a quelques defauts dans les Freres, ſans doute ils ont intention de rendre leur impoſture plus probable. On a voulu attribuer à Monſieur des grandes imperfections : & on les remarqueroit dans les Sœurs de S. M. ſi cela ſeruoit à ceux qui veulent rendre au Roy tout ſon Sang ſuſpect; s'ils ne diſent que Dieu a fait vn miracle, en le garentiſſant des vices de tous les ſiens, deſquels il ſeroit ſoupçonné auec plus de fondement, que de ceux de ſes ſeruiteurs & Conſeillers. Charles V. a eſté appellé le Sage, lors qu'eſtant Dauphin il a eſté trahi par l'Eueſque de Laon, & qu'il fut trompé & volé ſur la fin de ſon Regne par le Cardinal d'Amiens. Il ſemble que ç'a eſté touſiours vn mal-heur fatal à tous les bons Princes, d'auoir des mauuais ſeruiteurs. On les peut chaſſer & changer auec iuſtice & gloire; mais on ne ſçauroit changer de Mere : & on ne la peut chaſſer, ſans conuiction de grand crime; ny la reduire à la neceſſité, ſans pecher contre la nature; ny la meſpriſer, ſans ſe mettre en danger, par les regles de Dieu, d'eſtre malheureux & infame, & meſmes de perdre bien toſt la vie. Pour les ſeruiteurs & Conſeillers, ils ſont des hommes que la ſeule fidelité peut recommander : ce ſont des iettons, qui ſeruent pour compter vn grand ou petit nombre: ſont des baſtons qui appuyent la main du Prince, & qui la bleſſent quand ils ſont rompus, ou corrompus par le vice : ſont des miroirs qui nous font voir le monde; mais on les doit caſſer lors qu'ils le repreſentent renuerſé. C'eſt vne action de Iuſtice de chaſtier vn Miniſtre d'Eſtat, qui fait plus de cas de ſes intereſts que de ceux de ſon Maiſtre; & c'eſt vn teſmoignage de bonté & de ſageſſe, de preferer les veritables affections de ſon Sang

Qui fugat matrem, ignominioſus erit & infelix. Prou. 19.

Sang aux feintes proteſtations des valets. Ils ſont ſemblant de ſouſtenir la Couronne du Souuerain, pour arracher les pierreries & les fleurons qui l'embeliſſent; & ſont dans les confuſions des guerres qu'ils eſmeuuent, comme les larrons qui nous appuyent dans vne preſſe, pour auoir le moyen de mettre la main dans noſtre poche, & emporter noſtre bourſe. Les imperfections de ces gens là peuuent eſtre contre les Roys; mais ne peuuent point donner defiance qu'elles ſoient dans les Roys: elles feront dire, qu'ils ſont trompez (ce qui n'eſt point vn peché) mais non pas qu'ils ayent des inclinations mauuaiſes; dequoy on ſoupçonne ceux qui ſont ſortis d'vne mauuaiſe Mere, iuſques à la vingtieſme generation. Il eſt loiſible aux Roys, & leur peut eſtre auantageux, d'eſloigner vn Conſeiller: mais il ne leur eſt point permis d'affliger vne Mere; & il leur eſt peu honnorable, & tres-dangereux, de ſouffrir qu'on la blaſme. La Prouidence de Dieu n'eſt pas ſi pauure, ny le Roy & ſon Eſtat en ſi petite conſideration aupres de ſa Maieſté Diuine, qu'elle ne puiſſe & vueille donner vn bon Conſeiller à la France : mais ſa puiſſance, quoy qu'infinie, ne ſçauroit enuoyer au Roy vne autre Mere, ſi les mauuais traitemens & la douleur luy auoient raui celle, de laquelle les ordres du Ciel l'ont fait naiſtre. Nous auons voulu mettre ces conſiderations à la fin de cet ouurage, pour monſtrer que le Roy n'eſt point offenſé indirectement, comme on luy a voulu perſuader, dans les blaſmes qui ſont donnez à ſon principal Miniſtre; mais que S. M. eſt ataquée directement en ceux qu'on impoſe à ſa perſonne, à celles du feu Roy ſon Pere, de la Royne ſa Mere, & de Monſieur. Nous aduertiſſons auſſi toute la Chreſtienté, qu'on n'a iamais abuſé de ces mots *directement* ou *indirectement*, comme ont fait depuis peu quelques Eſcriuains François : ils s'en ſeruent, pour monſtrer que le Cardinal de Richelieu,

qui eſt Theologien, n'a rien faict contre ſa conſcience, lors que pour le bien d'vn Eſtat, qui n'eſtoit point ataqué, il a aſſiſté ceux qui renuerſoient l'Egliſe de Dieu, qui a eſté ruinée en pluſieurs endroits par les mains de quelques Catholiques ignorans, qui ont eſté pipez par vne diſtinction qu'ils n'ont pas entenduë. On l'employe maintenant pour tacher de prouuer au ſimple peuple, que le Conſeiller doit eſtre plus reſpecté que la Mere du Prince: comme ſi elle n'eſtoit point conſiderable à l'eſgal du ſeruiteur dans vn Royaume, où la Naiſſance fait le Roy, le Roy l'Eſtat, & l'Eſtat la ſeureté publique. Ces raiſons, contre leſquelles il n'y a point de repartie, ne peuuent eſtre repreſentées à S. M. à cauſe de la tyrannie du Cardinal; mais nous voulons qu'il ſçache, que s'il acable l'Innocence, il ne ſera point taire la Verité. Il a par vne laſche vangeance raui le bien de ceux qui la ſouſtiennent: mais il n'eſt pas en ſon pouuoir de confiſquer leur eſprit, leur cognoiſſance, leur courage, & leur fidelité.



L E

LE GENIE DEMASQVÉ.

LE GENIE DEMASQVÉ.



FAIRE le mal, & blasmer le bien, sont deux crimes du Cardinal de Richelieu. Corrompre par argent, & tromper par belles paroles & meschans escrits, sont ses artifices ordinaires. Deguiser ses demons en bons Genies, & vouloir faire passer l'Ange exterminateur de la France pour son restaurateur, sont les effects des meditations de ses nuicts inquietes. Ce qui le fasche, est, qu'il rencontre des hommes *qui sçauent esprouuer les esprits, & cognoistre s'ils viennent de la part de Dieu.* 1.Ioan.4. Le dernier que nous auons veu sous le beau nom du *bon Genie de la France*, a esté iugé par toutes les personnes spirituelles vn lutin malin, & badin, qui a emprunté la fausse lumiere d'vn discours affecté. Le Cardinal qui l'a veu apres Cleonuille, & deuant qu'il fust exposé au public, a adiousté de sa main, conduite par son esprit aigre, des iniures beaucoup plus picquantes que celles qu'il a dit par le passé. Ces considerations nous obligent à vne response, en laquelle nous abatrons le masque de son pretendu bon Genie; & ferons voir par quatre marques, que c'est vne furie d'enfer, qui est cachée sous ce beau nom.

En premier lieu, l'esprit de calomnie ne peut estre vn bon Ange, mais plustost celuy qui est appellé diable; c'est à dire, calomniateur. Que ce Genie soit tel, il paroist en ce qu'il dit, que *les deportemens de Monsieur donnent des impressions de tyrannie.* Pag.3. Toute la Cour cognoist

la douceur des inclinations de ce Prince, & la France ne ſe peut plaindre de la violence de ſes commandemens, ny de ſes actions : les armes qu'il a pris pour le ſalut du Public, ſont conduites auec tout l'ordre qu'on peut mettre parmi des gens de guerre, qui ne ſont pas des Moynes bien reformez. Si Dijon, & ſon voiſinage, ont reſſenti quelques effects de la cholere des ſoldats, ſur leſquels on a tiré le canon ; cette temerité meritoit quelque teſmoignage de rigueur : on ne s'en eſt point ſerui contre ceux qui ont recognu ce qu'ils deuoient au Fils de HENRY LE GRAND, au Frere du Roy, à l'heritier preſomptif de la Couronne, & à vn Prince, qui apres auoir demandé Iuſtice, eſt contraint d'employer la force pour la deliurance du Roy & de l'Eſtat. Celuy qui veut qu'on chaſtie par les loix vn tyran, & qui prouue qu'il eſt tel, fuit tant qu'il peut de paroiſtre ſemblable à celuy qu'il pourſuit : & il ſuffit de dire que Monſieur eſt de la race des BOVRBONS, qui ſont tous bons.

Pag.4. C'eſt auſſi vne calomnie, d'aſſeurer que *Monſieur a receu des pardons qui ont effacé ſes fautes paſſées.* On n'a employé ny parchemin ny cire, pour luy donner des abolitions : iamais le Roy n'a vſé de ces paroles : & Monſieur n'a point flechi le genoüil deuant S. M. qui eſt tout ce que les perſonnes de ſa condition pourroient faire, lors que par leur ordre on auroit aſſommé vn inſolent fauori. On ne l'a point voulu entreprendre, chacun ayant creu que la gloire du chaſtiment de ce grand criminel eſtoit reſeruée à la iuſtice du Roy, qui ſera vrayement LOVYS LE IVSTE, lors qu'il l'aura faite.

Les plus abominables calomnies ſont celles qui ſuiuent.

Pag.12. Il dit, que *le cachet & le ſein de Monſieur ont paru dans les conſeils des Princes eſtrangers, pour les aſſeurances de la part qu'ils pouuoient pretendre au deſbris de cette Couronne.*

C'eſt

C'eſt vn des enigmes du Cardinal, qui eſt ſommé de s'expliquer; & pour l'obliger à cela, nous diſons qu'il eſt vn impoſteur, ſauf le reſpect de ſa dignité, que nous ne pretendons pas de violer, pour ſouſtenir celle d'vn Fils de France, & Frere du Roy. S'il eſt aſſiſté par les eſtrangers, ſur tout par vn grand Prince qui eſt ſon Beaufrere, la compaſſion & le zele de la Iuſtice pouſſent ceux qui luy donnent ſecours, non le deſſein de mettre le Royaume en pieces, pour prendre celles qui leur ſeroient plus commodes. Si dans le rencontre de la guerre ciuile, que le Cardinal a prouoqué, nos voiſins trouuent quelque ſoulagement, & ſe peuuent garentir de celles que cet eſprit broüillon a eſmeu parmi eux; ce deſir eſt ſi naturel, qu'il ne peut eſtre blaſmé, ny en ceux qui le recherchent, ny en Monſieur. Il a ſuiet de procurer la paix à ceux qui contribuent quelque choſe pour luy faire trouuer la ſienne, ſans qu'il la vueille acheter par la diuiſion d'vn bien qui le regarde tout entier. Outre que ce deſſein eſt fort eſloigné de ſa penſée; il ſçait qu'il ne trouueroit pas vn Gentil-homme qui vouluſt preſter ſes mains pour mettre en pieces la Couronne de France, & pour ſeruir à la paſſion de celuy qui l'employeroit contre ſon propre intereſt.

De pareille eſtoffe eſt la calomnie qui eſt ſur la fin de ce chetif Traité, que *Monſieur remerciera vn iour les Iuges qui ont fait mourir ce deteſtable Medecin, qui recherché ſous le nom de Monſieur, & à ſon inſceu auoit preparé diuers poiſons pour faire mourir le Cardinal.* On ne ſçait pas ſi les rigueurs d'vne torture extraordinaire ont fait dire quelque choſe de ſemblable à vn laſche mal-heureux; mais on ſçait bien, qu'il n'y a point eu de Medecin defait par auctorité de Iuſtice, ny d'homme condamné pour le ſuiet qui eſt rapporté par ce mauuais Genie, ny d'Arreſt qui face mention de ce crime. On a eſté aduerti, que le Pag.16.

Pleſſis ſouffleur d'alchimie, & faux monnoyeur tres-renommé, auoit eſté pendu par le commandement du Cardinal, qui l'auoit traité en Prince pour apprendre ſon ſecret: mais on n'a rien apris de ce Medecin, ny de ſon crime; ce qui nous fait aſſeurer que c'eſt vne pure impoſture. Elle eſt tres-malicieuſe, en ce qu'on recognoiſt bien que ces paroles, *à ſon inſceu*, ne ſont pas adiouſtées pour adoucir celles qui precedent, *ſous le nom de Monſieur*; mais que la calomnie, qui n'oſe point ietter tout ſon venin ou le preſenter tout crud, le deguiſe, ou pluſtoſt le couure par des mots qui ſemblent le corriger. Il ſuffit de dire, que la choſe eſtant fauſſe en toutes ſes parties, & meſmes en la qualité de la perſonne qu'on dit auoir eſté executée; il ne ſe faut pas mettre en peine pour deſcouurir la malice du diſcours, puis qu'elle paroiſt toute entiere en l'inuention de l'hiſtoire qui n'eſt point arriuée.

Perſonne ne croira auſſi, que ceux qui ont eu la puiſſance, ſans rien hazarder, d'attenter ſur la vie du Cardinal, ayent penſé de prendre des voyes laſches pour ſe defaire de luy. Ils ne veulent point rauir la gloire que le Roy acquerra en le faiſant chaſtier, apres que Dieu luy aura fait la grace de bien cognoiſtre ſon Miniſtre, & que la fin de ſes actions aura apporté autant de lumiere & de naifueté, comme les commencemens ont eſté enuelopez de tenebres & d'artifices.

En ſecond lieu, les bons Genies ne ſe iettent iamais dans les iniures, non pas meſme contre les demons. La parole de Dieu nous enſeigne, que ſaint Michel reſpecta la nature qui eſt ſemblable à la ſienne, encore qu'elle ſoit corrompuë par le peché. On nous a voulu perſuader, que cet Archange eſtoit le bon Genie de la France, qui a pour cette raiſon vn Ordre de cheuallerie qui porte ſon nom: perſonne ne ſe pourra imaginer, que cet eſprit

Iudæ Epiſt.

ſaint

ſaint & ſage aye perdu la modeſtie qu'il garda en parlant au diable, & qu'il puiſſe dire, *que la Royne Mere du Roy a eſté ruinée par ſa legereté, ſimplicité, & infidelité.* Sans faute cet Ange iniurieux n'eſt pas le tutelaire de ce grand Royaume; mais pluſtoſt celuy qui manie les langues des harangeres de Paris, lors qu'elles ſe querellent & ſe deſcoiffent. On dit, que *la Royne Mere du Roy eſt legere*; parce qu'elle a ceſsé de proteger le Cardinal, lors qu'elle a recognu ſes mauuais deſſeins : les ſages ne changent pas, mais ils accommodent leurs conſeils au temps & aux rencontres. On dit, *qu'elle eſt ſimple famelete*, parce qu'elle ne veut pas eſtre trompée deux fois. Ce qui ſera trouué plus eſtrange, eſt que ce pretendu bon Genie imite les plus effrontez laquais, en conuertiſſant en iniure vne benediction de Dieu, qui a dit, que *la couronne des Peres & Meres ſera de voir les enfans de leurs enfans.* Si Dieu a adiouſté à la Couronne que la Royne a pris à ſaint Denis auec ioye celle des longues années, que ſa ſainte Prouidence luy augmente au Pays bas dans ſes afflictions, pourquoy l'appellez vous *vieille* par meſpris dans le Royaume de ſon Fils ? il ne peut auoir trente & vn an, & auoir vne Mere bien ieune. Elle n'eſt point encore dans cet aage precipité, n'eſtant pas arriuée à la ſoixantieſme année, & a l'eſprit ſain dans vn corps ſain. Quand elle ſeroit plus auancée, le Roy qui craint Dieu doit augmenter ſon reſpect; & ceux qui veulent faire valoir le bon-heur de ſon Regne, ne le peuuent loüer ſans recognoiſtre l'obligation qu'ils ont à celle qui a porté le Souuerain, qui l'a gouuerné mineur, qui l'a marié maieur, & qui eſt la meilleure & la plus ſeure garde qu'il puiſſe auoir contre les ennemis de ſa vie; & ſur tout, contre celuy qui luy deſrobe la Couronne, en faiſant ſemblant de vouloir deſcharger ſa teſte. Outre cela on vous peut repartir, que ſi vous eſtimez la Royne Mere bien

Pag.6. Prou.17.

vieille, vous auez plus de tort de l'affliger, & de luy oster son bien, & vous seriez obligé à en auoir plus de compassion, si vostre ame en estoit capable.

On doit aussi mettre parmi les iniures ces beaux mots,
Pag.8. que *Monsieur est Lieutenant General de ses Ministres*, &
& 13. que *son procedé est trop criminel pour estre excusé par la bonté du Roy*. Qui croira que ces fleurettes soient cueillies dans le Paradis, & apportées en terre par vn bon Ange? Mais qui se persuadera que le Cardinal, qui les a semées dans cet escrit, aye quelque volonté de moyenner vne reconciliation entre le Roy, & Monsieur son Frere, qu'on appelle auec des iniures, comme si cet oyseau Royal deuoit estre reclamé de la sorte pour le faire venir sur le poing? n'est-ce pas reduire les choses au desespoir, bannir la paix pour iamais, en faisant semblant de la desirer, & vouloir tousiours regner dans la confusion, au lieu de la demesler?

En troisiesme lieu, vn Genie menteur ne sçauroit
Ioan.8. estre bon, mais plustost du nombre de ceux *qui n'ont pas esté fermes en la verité*, & sont appellez *esprits de mensonge*.
Pag.7. Tels sont les flatteurs qui disent, *qu'on ne peut trouuer à redire auec iugement & iustice dans les actions du Cardinal.* Pourquoy fait-il donc fermer les portes de la Iustice, s'il est asseuré de la loüange qu'elle luy donnera? Il doit rechercher & laisser ce beau titre dans sa maison, il luy sera plus honnorable que le Palais de Richelieu, & la Citadele du Haure, qu'on a basti, garni & muni, auec le sang de tant de Capitaines & soldats volez, auec les larmes de tant de vefues chassées, auec les cris de tant d'orphelins abandonnez, auec les sueurs de tant d'artisans & paysans rançonnez, & dressé sur les ruines de plusieurs Prouinces desolées.

La seconde flatterie, non seulement infame, mais grandement dangereuse, est celle qui est en la mesme page,

ge, que *le Roy ne peut commettre ſes places auec plus de ſeureté qu'entre les mains du Cardinal.* Ah, Nobleſſe Françoiſe! ah genereux enfans de ces Peres, qui vous ont laiſſez pauures pour auoir employé leurs vies & leurs biens au ſeruice des Roys! La fidelité hereditaire à vos maiſons eſt renduë ſuſpecte, pour releuer celle d'vn homme qui a perſuadé au Roy, qu'il n'a rien d'aſſeuré que ce qu'il luy confie ou à ſes parens & alliez imbecilles: ils ſont eſtimez les ſeuls bons François, & ſeuls capables de garder nos frontieres, lors qu'on vous enuoye dehors pour vous faire tuer ſans gloire par la faim, & par la peſte. On y employe cette ruſe, de peur que vos courages ne s'oppoſent vn iour à la diſſipation du Royaume. Pour auancer ce deſſein, le Cardinal a retiré dans ſes places quaſi tout ce qui nous reſtoit de bons ſoldats, & fait perir (comme perſonnes ſuperflues) tous ceux qu'il ne peut loger dans ſes retraites. Pag.7.

Cet infame flatteur dit auſſi, que *le Cardinal fait regner le Roy auec toute ſorte de Maieſté.* Il le fait regner; il eſt donc Dieu, qui a dit, *Ie fais regner les Roys.* Mais il le fait regner auec grande Maieſté: pourquoy ſe rend il donc ſon compagnon; ce qui abaiſſe grandement la Maieſté? pourquoy ſouffre il qu'on imprime, *Le Roy & Mr le Cardinal feront pour vous?* on parloit ainſi des aſſociez à l'Empire. Pourquoy a on eu l'effronterie d'eſcrire dans la remonſtrance de ce beau Genie, que *le Cardinal eſt le ſecond Pere de la France,* ſans dire qui eſtoit le premier? Pourquoy oſtez vous la gloire au Maiſtre pour la donner au ſeruiteur, lors que vous dites, que *la bonne conduite du Conſeil du Roy,* c'eſt à dire du Cardinal, *a mis la France à vn ſi haut point, qu'elle donne le branle à toute la Chreſtienté?* Ne comptez vous pour rien la generoſité, la diligence & les autres vertus du Roy? Pourquoy, ſi vous deſirez d'apporter vn grand eſclat à la Maieſté Royale,

Pag.7. Prou.8. En la harangue de la Maiſon de ville de Paris. Pag.16. Pag.8.

Royale, souffrez vous que le Cardinal prene toutes les marques de la Royauté, qu'il aye des compagnies de gensdarmes, de cheuaux legers, & de carabins qui le gardent, & plus de cent Gentils-hommes payez aux despens du Roy qui marchent deuant luy? La personne de S. M. est tellement abandonnée, qu'on a suiet de dire, que tant de lasches suiuans du Cardinal iugent qu'il peut tout aupres du Roy, & que le Roy ne peut rien aupres de son Ministre. Il fait reuoquer les dons, & passer le canif sur les breuets auec vne insolence & mespris qu'on n'a iamais veu en France. Mais ie trouue qu'il a raison de dire, que *les conseils du Cardinal ont donné le branle à toute la terre:* c'est à dire, qu'il a fait danser à toute l'Europe des branles au son du tambour, & qu'il a esbranlé toute la terre. Cela arriue (ainsi que nous apprenons par la parole de Dieu, & voyons par vne miserable experience)
Prou. 30. *Mouetur terrá per seruum cùm regnauerit.* *lors qu'vn valet regne.* Vous dites, * *qu'il menace toutes les autres Puissances.* Il est vray: mais nous craignons qu'on ne voye à nos despens, qu'il y a grande difference entre menacer & surmonter. Des menaces insolentes, & des
*Pag. 8. foibles efforts, irritent nos voisins, & les picquent pour les faire venir en France. Les sages apprehendent, que le dernier acte de la tragedie ne se ioüe dans ce pauure Royaume, apres que les guerres estrangeres auront tiré la plus grande partie de son sang & de ses forces, qui sont en ses soldats & Finances.

Nous voudrions pour la gloire & seureté de la France,
Pag. 8. qu'elle *eust les cent mille hommes sur pied que vous luy donnez sur vostre papier.* A Dieu ne plaise que nous publions sa foiblesse: ses forces vnies sont inuincibles; mais pour celles que les desordres du Cardinal ont peu assembler, nous en sçauons le nombre: nous sommes aussi asseurez qu'elles s'employeront auec vn grand courage pour le destruire, & mettront en pieces ce Ruffin, s'il va dans les armées.

Vostre

Voſtre Genie dit, que *le Cardinal eſt tout au bien de la France.* Si cet eſprit menteur eſtoit forcé par quelque exorciſme de dire la verité, il ne diroit pas, que *le Cardinal eſt tout au bien de la France*; mais, que tout le bien de la France eſt au Cardinal, ou à ſes confidens. Pag. 15.

Il me ſemble que ces cinq ou ſix eſchantillons d'vne piece de huit feüillets ſont ſuffiſans pour monſtrer qu'vn Ange de Dieu ne l'a pas compoſée, mais qu'vn demon l'a griffonnée & barboüillée.

Pour quatrieſme & derniere marque de la ſuppoſition de cet Ange, il faut mettre ſon ignorance & impertinence. Entre les eſprits bien-heureux il y en a qui ſont appellez *plenitude de ſcience:* on les repreſente par des teſtes, pour monſtrer qu'ils ſont tous remplis de iugement; & nous les nommons Intelligences, & Lumieres, pour faire entendre que l'erreur, l'opinion & les tenebres ne les peuuent ſurprendre. Iugez ſi on peut mettre dans ce rang vn Genie, qui portant le nom de grand Prince du Ciel, appelle vn Prince de la terre *Monſeigneur*; qui dit, que *ce Prince n'eſt pas Lieutenant du Roy,* eſtant en aage de faire valoir cette qualité qui eſt acquiſe à ſa Naiſſance. On luy reproche *ſon appannage & ſes penſions*; comme ſi les biens, que la nature luy donne, eſtoient deſrobez au Cardinal, qui pretend que tout eſt à luy, meſme l'entretien qui eſt deu & qui a eſté oſté à l'Enfant de la maiſon. On fait alleguer par cet Ange des hiſtoires qui preuuent le contraire de ce qu'il veut confirmer. Il dit, que *Charles VII. fit retirer le Preſident Louuet, lors que la pluſpart des villes de France crierent contre luy.* Elles crient toutes auec la campagne deſolée contre le gouuernement du Cardinal de Richelieu: il ſe doit donc retirer. Mais *le Preſident Louuet ne quita point la partie, que lors que le Comte de Dunois ſon gendre fut contre luy.* Noſtre remede viendroit bien tard, s'il failloit attendre que le Cardinal euſt des Cherub. Dan. 10. & 12. Pag. 3. Pag. 5. Pag. 9.

Ddd filles

filles mariées, & vn beau fils reuolté contre luy : il ſuffit que ſes actions ſoyent condamnées par ſes plus proches. Le Marquis de Brezé, qui luy tient lieu de gendre (en attendant que Madame de Combalet luy en aye donné vn de plus grande eſtoffe) a dit au Roy de Suede, qu'il auoit eſté tenté de tuer le Cardinal, tant il auoit en execration ſon ingratitude enuers la Royne Mere du Roy. Auec pareille ignorance eſt rapportée l'hiſtoire du Dauphin qui
Pag.13. fut depuis Louys XI. On dit, *qu'il ne remua iamais rien en France durant les dix années de ſon eſloignement*. Pour conuaincre cette fauſſeté, il faut lire nos Hiſtoires; & pour cognoiſtre l'impertinence de l'eſprit folet, il faut peſer ce qu'il dit ſur le rencontre des affaires preſentes; que *le Comte de Dampmartin eut ordre de ſe ſaiſir de la perſonne du Dauphin*. Par là on veut faire entendre, que le Comte de Nanteüil, voiſin de celuy de Dampmartin, autrement le Mareſchal de Schomberg, a vne pareille commiſſion : mais il aura bien de la peine à l'executer; & ſans faute le mauuais Ange du Cardinal n'eſt pas diſcret, lors qu'il deſcouure trop ſon ſecret. Il fait voir auſſi qu'il n'eſt pas bien informé : s'il eſtoit ami de Dieu, il
Pag.14. ne luy auroit iamais reuelé, que *Monſieur ſe retire en la Franche Comté, ou va en Prouence, pour prendre retraite en Jtalie*. Le temps deſcouurira que ſes eſpions n'ont pas bien ſerui le Cardinal, & que Dieu couure beaucoup de choſes au demon du pretendu grand Miniſtre de France, ou que le diable eſt eſprit de menſonge dans la bouche de ſes prophetes, qui prediſent les choſes qu'ils deſirent.

Pag.15. Ce Genie furieux a conclu ſes boutades par vne ſaillie contre ceux qui ont defendu dans leurs eſcrits la reputation de la Royne Mere du Roy, & de Monſieur : il les appelle *parricides*, pour auoir attenté à l'honneur *du ſecond Pere de la France*, qu'on veut faire paſſer pour fille

de

de Preſtre, & pour vn monſtre, en diſant qu'elle a deux Peres. Il dit, que *nous auons allegué des fauſſetez, & mauuaiſes raiſons :* mais il n'en marque pas vne. Il adiouſte, que *Monſieur les deteſtera vn iour :* ſi nous n'eſperons point la recompenſe, pour laquelle nous ne ſeruons pas; nous ne craignons point le blaſme, que nous n'auons point merité. Cet infame Python, qui ouure ſa gueule afin qu'on la rempliſſe, qui employe du mauuais encre pour auoir du bon or, qui ſert aux paſſions pour auoir des penſions, ne conſidere pas que les Eſcriuains de la Verité ont abandonné leurs biens pour la defendre, lors que les aduocats du menſonge en acquierent pour debiter l'impoſture. Le chaſtiment, duquel ils menacent les hommes vertueux & courageux, eſt à la porte des laſches corrompus : s'ils croyent, qu'ils ſe mettront à couuert contre la iuſtice des hommes dans les retraites du Cardinal; celuy qui les promet n'y ſera point en ſeureté contre celle de Dieu, lequel enuoyera bien toſt le vray & bon Genie de la France, qui parlera ainſi au Roy:

GRAND PRINCE, puis que la peur ou la corruption des hommes empeſchent, que les cognoiſſances de ce qui ſe paſſe dans voſtre Royaume n'entrent dans voſtre eſprit; Dieu qui cognoiſt voſtre bonne ame, enuoye l'Ange tutelaire de la France, qui eſt auſſi celuy de voſtre perſonne ſacrée, pour vous apporter les lumieres du Ciel. Il vous aduertit, que ſa ſainte Prouidence qui vous aime, qui a imprimé dans les cœurs de vos ſuiets le reſpect qu'ils vous portent, qui a ietté la terreur dans l'ame de vos ennemis, & qui vous a donné des auantages ſur eux, eſt ſur le point de retirer ſes graces, ſi vous ne faites retirer celuy qui ruine l'Egliſe ſainte, qui trompe le Souuerain Pontife, qui abuſe de la credulité des Moynes, qui eſt cauſe de la deſolation de l'Europe, & ſur tout de voſtre Royaume; qui a produit le ſcandale de l'empri-

ſonnement de voſtre Mere ; qui a priué des alimens celle qui vous a donné la vie, qui a raui ſon bien à la Vefue de voſtre Pere ſans forme de Iuſtice , qui veut faire mourir voſtre Frere , qui a fait decapiter vn innocent, qui fait languir en diuers cachots trois cens priſonniers, qui a ietté la confuſion dans tous les ordres, a violé toutes les loix de voſtre Eſtat, & qui a degouſté tous vos Alliez : ils ſont ſur le point de s'vnir auec vos ennemis, afin que toutes les forces de l'Europe tombent ſur vos bras, que la pauureté de voſtre peuple ne ſçauroit plus appuyer.

Vous ne pouuez auoir vne parfaite ſanté ny aſſeurance d'vne longue & heureuſe vie, qu'en rendant les teſmoignages d'honneur & d'amour à voſtre Mere , puis que la recompenſe des années eſt donnée à la vertu de pieté. Ne reiettez pas celuy que la nature a fait voſtre Frere : il eſt voſtre ſemblable hors de la Royauté , & vous tient lieu de Fils, iuſques à ce que la benediction de Dieu, qui eſt retenuë par les mauuais conſeils de voſtre Miniſtre, en aye donné vn à voſtre Mariage. Rendez Iuſtice , ou donnez grace aux accuſez. Reglez vos ſoldats, faites les payer & chaſtier ; ils viuent parmi vos ſuiets comme barbares : vne grande partie des laboureurs a pris la fuite , pour faire des peuplades dans les pays eſtranges , ou pour mendier dans les voſtres. Le vray moyen de couper la racine à tous ces maux , eſt d'eſtouffer la guerre, dans laquelle voſtre Conſeiller veut regner, ne deteſtant rien tant que la paix, qui diſſiperoit les broüillars qui couurent ſes vangeances, & ſes pillages. Il vous amuſe par l'eſperance de quelques petites conqueſtes, qui tournent toutes à ſon profit ; & il fait deſſein de rendre ce que vous prenez, pour acquerir des amis contre vous, lors qu'il recherchera ſes vieux ennemis pour combatre les nouueaux. Ouurez vos yeux &

vos

vos oreilles : voyez la misere de vos peuples, & escoutez la voix de vos anciens & fideles seruiteurs. Celüy qui n'entend qu'vn homme est tousiours trompé. Le Conseiller qui veut estre seul, est asseurement vn presomptueux, & il y a grande apparence que c'est vn traistre: la modestie ne reiette iamais des compagnons, & la fidelité est bien aise d'auoir des tesmoins de ses conseils. Ceux qu'on vous donne sont plus hazardeux que sages; ils ont, comme les apparitions des mauuais anges, des commencemens agreables, mais leur fin sera remplie de trouble. Souuenez vous que vous estes Roy pour rendre Iustice, & que vostre peuple ne la peut esperer de vous, tant que vous la refuserez à vostre Mere, & à vostre Frere. Ceux qui vous engagent à beaucoup de guerres, vous iettent dans la necessité de faire vn grand nombre d'Edits qui ruinent vos suiets. Ie sçay que vostre bonne ame en a eu auersion, & ie suis tesmoin de vos souspirs; mais les affaires pressans vous ont contraint d'y consentir. N'attendez pas que l'extreme misere de la France vous face hair ceux qui en sont les causes; mais arrestez les deuant que le mal soit hors de remede. Ceux qui mettent en pieces vostre Estat, seront grands Seigneurs auec vne petite partie de son desbris : mais vous ne serez iamais grand Roy, si vous ne le gardez tout entier. Vous n'auez point d'autre moyen que la paix, que vous restablirez en restablissant toutes choses en leurs places; & iusques à ce qu'elles y soient, vous ne verrez que des souleuemens & des guerres ciuiles. Escoutez des Conseillers paisibles : les vostres ne sont pas vnis par affection à vostre seruice, mais ils sont liguez par faction pour se maintenir. Dieu vous veut faire regner auec Paix, Iustice, & Sagesse, sans l'assistance de cet homme, qui s'est imaginé, que la Puissance infinie n'a point d'autre instrument que la viuacité de ce petit cerueau,
 plus

plus propre à esmouuoir qu'à resoudre: son ame est abandonnée à toute sorte de passions: l'orgueil l'a aueuglé, & la cholere luy sert de guide. Il ne vous peut estre vtile, n'estant point agreable à Dieu; de la grace duquel sortent toutes les bonnes pensées & actions. Suiuez les sentimens qu'il vous donne; & croyez celuy, qui par les ordres de sa sainte Prouidence a la charge de conseruer vostre ame, vostre corps, & vostre Royaume. C'est le vray & bon Genie de la France, non ce menteur & ce badin lutin, qui a entrepris de faire vne sotte & meschante harangue à vostre Frere.



RES-

RESPONSE
A
LA SECONDE LETTRE
IMPRIMÉE
AVEC
LE PRINCE DE BALSAC
ET
REMPLIE DE CALOMNIES
CONTRE
LA ROYNE MERE
DV
ROY TRES-CHRESTIEN.

RESPONSE A LA SECONDE LETTRE QVE BALSAC A FAIT IMPRIMER AVEC SON PRINCE.

BALSAC, la haine ne me poussera iamais à mesdire de toy, ny l'enuie à te dire la verité: mais la charité Chrestienne me portera tousiours à desirer, que tu sois aussi sage Escriuain comme tu veux & crois estre agreable. L'amour proprè, l'ignorance & la flatterie t'ont persuadé, que l'esprit & le iugement estoient vne mesme chose. On voit bien que tu es entre les mains de ces mauuais conseillers, & que tu n'as point d'autres ministres de l'estat de ton ame, & de ta reputation, que ces trois infideles. Pour escrire en homme, & pour les hommes, il faut reietter le stile que les anciens Critiques ont appellé *Meretricius*: les Sages l'ont banni des Republiques, comme la cause & l'effect de la corruption de la ieunesse : les mieux sensez ont iugé qu'on deuoit em-

ployer plus de temps & d'estude, pour choisir les choses, qu'à trier les mots pour les expliquer. Vn Peintre est plus estimé pour le trait que pour le colori. Vne belle femme peut estre desbauchée, ou puante, ou folle. Qui cause mieux que les Courtisanes de Venise, qui ont acquis l'intelligence des langues en perdant leur honneur ? Nous auons veu à Paris vne miserable vagabonde, qui se disoit fille du feu Roy, & d'vne Princesse; elle racontoit ses auantures imaginaires de si bonne grace, & en si beaux termes, qu'ils rauissoient tous ceux qui l'escoutoient: elle ne laissoit pas d'estre menteuse, & pauure. Le Herti des petites maisons est vn excellent maistre d'escriture, il forme fort bien les lettres, mais ce qu'il escrit n'a point de sens. Tu perds tant de temps pour adoucir ton ouurage, & pour chercher des rencontres curieux, qu'il ne te reste point de loisir pour prendre garde à ce que tu escrits; & faisant vn procez verbal sur vne particule, tu faits le procez à ta reputation. La langue begaie en vn yurongne, apres que son cerueau est esbranlé: ainsi les escrits ne disent rien en desordre, qu'apres celuy de l'ame de l'escriuain.

Tu veux faire dire: Balsac a des belles pensées. mais ces pensées ne sont ny veritez ny raisons; & celuy qui les lit, ne sçauroit deuenir ny plus sage, ny meilleur, ny plus sçauant. Ceux qui se meslent de faire des liures, quoy qu'impertinens, ont tous des sectateurs & disciples. Les tiens sont semblables à ces petits enfans, qui reçoiuent des empoulles d'eau & de sauon; elles paroissent de diuerses couleurs en sortant du tuyau, & ne laissent en la main qui les rompt, en les voulant prendre, qu'vn peu de sale humidité. Les premiers hommes qui virent l'arc au Ciel, croyoient que c'estoit vn pont azuré; ils recognurent apres que ces apparences estoient faites & defaites par le soleil, & que c'estoit vn beau mensonge. Les

bonnes gens de village qui voyent vne grande quantité & diuersité de marmousets, que certains Allemans font passer auec des ressorts cachez, s'imaginent qu'on leur enchante les yeux, iusques à ce qu'ils ont cognu le secret qui leur fait regretter le temps, & l'argent qu'ils ont perdu pour contenter leur curiosité. Il est vray, que tes escrits peuuent piper pour la premiere fois les esprits communs des ieunes gens. On voit en l'Alchimie les rencontres & passages des metaux qui amusent les souffleurs: & en tes œuures, selon la diuersité des suiets, on remarque des gentils traits; mais c'est en vain qu'on attend l'or de la sagesse, ou de quelque cognoissance releuée. I'ay pitié de toy, parce que ie sçay bien que tu ne faits rien sans grand trauail; que ton ame sterile ne produit que par endroits, auec vn extreme soin; & que tout ce que tu peux faire, est de polir vne periode dans vn iour. Ce qui te rend plus coulpable, est, que tu employes beaucoup d'heures pour faire de sang froid vne sottise, là où les autres Escriuains de M^r le Cardinal en ont fait dans la chaleur de leur zele vne centaine à la fois. Les femmes de chambre des Dames, qui sont vn peu vaines, ont gaigné leur iournée, lors qu'elles ont coiffé leur Maistresse, & ont trauaillé toute la matinée à friser & passer vn cheueu apres l'autre, ou à dresser les parterres & compartimens d'vne garcete. Tu adiustes & agences auec grand' estude tes paroles, & tu perds vn iour pour loger vne conionction ou proposition: & apres tout cela tes libelles sont des ieunes mignons, qui ont les cheueux mieux faits que la teste. Voyons nous rien de mieux tiré & auec plus de proportion que les toiles d'aragne? ce n'est que l'ouurage d'vne sale bestion, qui le fait pour prendre des mouches. Ie ne te feray point de tort, ny à tes admirateurs, lors que ie te compareray auec eux à des petites bestes; & que diray, qu'vn liure rempli de ce

que vous appellez *belles penſées,* eſt vn iardin tout couuert de pauots tres-beaux & tres-bigarres en leurs couleurs, mais qui ſont tous puants. C'eſt vn grand dommage d'auoir gaſté tant d'or pour faire des idoles, d'auoir peint auec tant d'artifice vn verre fragile, d'auoir adiouſté vn riche ornement à vne boüe cuitte; bref, d'auoir perdu tant de belles paroles, pour faire vn ſi vilain diſcours. Employer des mots choiſis dans des libelles diffamatoires, eſt faire profeſſion de bien eſcrire, & de mal viure.

Nous attendions la naiſſance de ce Prince, que Balſac vouloit faire croire deuoir eſtre autant agreable comme ſeroit vn Dauphin. Il y a long temps qu'on nous fait eſperer la fin de ce trauail: on diſoit qu'il ſeroit la derniere piece de l'embelliſſement du monde, & la mort de tous les liures, excepté de la Bible que Balſac faiſoit ſemblant de vouloir reſpecter. Cet enfant a eſté autant de temps dans le ventre de ſa mere, que celuy de la ville de Sens qui ſe petrifia, & qu'on tira auec eſtonnement, apres la mort de cette pauure femme qui le porta dix ans.

Balſac a autant gardé le ſien, qui a fait mourir celuy qui luy a donné la vie, lors qu'il a tué ſon honneur, & a eſté ſupprimé par la cenſure des Docteurs, & ſentence des Iuges vn mois apres ſa naiſſance. Nous auons veu vne piece, qui deuoit eſtre tres-releuée & tres-ſerieuſe, commencer par vne baſſe & ridicule inuention de Roman, par les deſcriptions des peupliers & des grenoüilles des riuages de la Charante, & par le bonnet bleu d'vn Flamand, qui eſt le premier perſonnage de ta comedie. Cela nous fait voir, que l'aucteur n'eſt pas ſeulement extrauagant dans l'election des choſes qu'il dit, mais encore des acteurs qu'il fait monter ſur ſon theatre. I'ay eſté ſcandaliſé en voyant ces impertinences logées apres le pourtrait d'vn grand Roy: & n'euſt eſté que l'aduertiſſement au lecteur m'auoit inſtruit du deſſein de l'ouurier,

i'euſſe

i'eusse creu en lisant à l'entrée l'exacte description des saisons de l'année, que le Prince de Balsac deuoit estre le soleil qui les fait.

Apres auoir examiné l'ouurage tout entier, i'ay dit en moy mesme : Est-il bien sorti de l'inuention, & parti de la main de ce Roy d'elegance Françoise, de cet excellent raffineur de paroles, de ce resueur melancholique, qui est si passe apres auoir brulé son sang en choisissant vn mot, en polissant vne phrase, en donnant la quarrure & cadance à vne periode; qui n'escrit rien pour regler nos mœurs, & instruire nos esprits, mais pour nous faire dire qu'il a bien escrit? Failloit-il se bannir du monde, & chercher les solitudes pour rentrer dans la Cour, en conduisant cet Orsat tant leché, & emmuselé d'or, & portant entre ses bras ce petit More emmailloté de broderie? Sans faute ce Roy des Escriuains du temps n'est que leur Roy d'armes : son sceptre n'est que de bois doré, & sa cotte ne passe pas son genoüil. Ce Monarque qu'il veut d'escrire, n'est pas ce grand Roy LOVYS XIII. incomparable en pieté, bonté, prudence, courage & iustice. Balsac a emprunté son nom, comme font les sergeants de peur d'estre batus : il ne se contente pas de vouloir vendre à S. M. des paroles fardées, mais il luy voudroit debiter, s'il pouuoit, des vices fardez : son impieté & sa folie vont si auant, qu'il desire de nous persuader, que des crimes nouueaux sont des vertus qui auoient esté incognuës. A Dieu ne plaise, que nostre Roy soit tel que ce mauuais Peintre pour le naturel nous le depeint. Nous ne voyons, dans le pourtrait qu'il nous presente, aucun trait ny de son ame, ny de ses vertus : & comme nous n'aduoüerons point, que le Prince de Balsac aye esté tiré sur l'original du Roy, nous serions aussi tres-marris que S. M. fust formée sur le modele de cet ouurier, qui nous a voulu faire vn Roy à la mode du Cardinal de

Richelieu. Il eſt certain que tu luy as demandé le patron, ſur lequel il voudroit que ſon Maiſtre ſe reglaſt: & c'eſt luy qui t'a fait eſcrire, *que le Prince parfait* (comme ce bon Seigneur le deſire) *doit garder cette maxime: Sur vn ſimple ſoupçon, ſur vne legere defiance, ſur vn ſonge qu'aura fait le Prince, pourquoy ne luy ſera il pas permis de s'aſſeurer de ſes ſuiets factieux, & de ſe ſoulager l'eſprit en leur donnant pour peine leur propre repos?* Voy-là vne leçon pour vn tyran: voy-là ce que le Cardinal practique, & que le Roy n'entend pas. On inuente des crimes, pour le porter à conſentir à l'empriſonnement ou exil de quelqu'vn, duquel le Cardinal *a eu vn leger ſoupçon*; ou qui a eſté ſi mal-heureux, que ſon eſpece s'eſt preſentée horrible à ſon imagination dans vn de ces eſpouuentables ſonges d'Apollodore, qui luy ſont aſſez ordinaires. Sur ces apprehenſions, ou malicieuſes ou foles, on oſte la liberté à ceux qui pourriſſent dans les priſons, qui laiſſent des familles deſolées, qui ſont des-honnorez comme criminels, & qui voyent leurs biens emportez, diuiſez, diſſipez; eſtans comme le duc atachez auec des longes ſur vne perche, il n'y a pas vn oyſeau qui ne leur arrache vne plume. Apres auoir fait les ſonges regles de la Iuſtice, & maiſtres de la vie & reputation des hommes, tu adiouſtes vne doctrine plus eſtrange: *Ne vaut il pas mieux empeſcher les innocens de faillir, que d'eſtre reduit à cette triſte neceſſité de condamner les coulpables?* Par cette regle il faut tuer les enfans, pour empeſcher qu'ils ne deuiennent pecheurs. S'il n'y a point d'homme de bien qui ne puiſſe faire vne faute, & la fidelité duquel ne courre le hazard d'eſtre legerement ſuſpecte, parce qu'il eſt homme, c'eſt à dire changeant, ou qui ne ſoit ſuiet à vn mauuais office, ou à ſe rencontrer par mal-heur dans le ſonge du Prince, qui ſera celuy qui pourra eſtre en ſeureté? Tu feras le Souuerain non ſeulement iniuſte, mais inſenſé,

Pag. 200. & 201.

insensé, & le reduiras à se faire la barbe auec vn tison, ou à tirer l'eschele apres qu'il sera monté en sa chambre. Estudie toy à bien dire, prepare des apologies, donne la peine à tes compagnons de soustenir ton parti; tu ne feras iamais receuoir ces opinions pour Chrestiennes & humaines par vn Roy tres-Chrestien, qui est Prince d'vne nation, laquelle a tousiours esté, & veut estre conduite par la douceur.

De mesme & plus dangereuse consequence est ce que tu dis; *que les Princes peuuent preuenir le danger de leur vie par la mort de ceux qui leur sont suspects*. tu adioustes, *que c'est vne excusable seuerité, & vn effect de la prudence, qui penetre dans les pensées & secrets des hommes.* Par cette doctrine tu approuues les massacres, qu'il semble que tu detestes en vn autre endroit; ayant trouué à redire à ce qui arriua sous Charles IX. qui deuroit estre iuste, si ton sentiment estoit vne loy. Mais comment se peut-il accorder auec ce que tu as escrit en la page 97? où apres auoir reietté la nouuelle Theologie, tu dis, *qu'on laisse crier la vieille dans les escoles, & dans les chaires des Predicateurs, où elle enseigne qu'vn petit mal est defendu, quand il en deuroit naistre vn grand bien. Que si le monde ne se peut conseruer que par vn peché, elle est d'aduis qu'on le laisse perdre.* Il me semble que ce discours Chrestien, tiré de saint Paul, deuroit retenir celuy que tu as fait apres; qu'vn songe creux peut faire emprisonner l'innocence, & vn petit soupçon tuer vn ou plusieurs hommes pour le salut du Prince, ou du public. On les peut conseruer par des voyes plus seures & plus saintes que celles là. Les Souuerains ont la Iustice contre les indices des attentats, ou rebellions: il ne leur est pas loisible de faire massacrer personne, s'il ne resiste à la iuste puissance, ny d'emprisonner pour vn songe : autrement nous deuons prier Dieu, comme faisoient les Indiens dans Philostrate, qu'il enuoye

[Margin notes: Pag. 200. & 201. — La saint Barthelemi. — Pag. 97. — Rom. 3.]

uoye des bons ſonges à nos Roys, ou deſirer qu'il ne nous cognoiſſent pas, de peur de nous rencontrer dans les fantoſmes de leur ſommeil, ou dans les reſueries de leurs maladies.

Tu iugeras, ſi le Roy ſuiuant tes preceptes peut garder cette pureté de conſcience, que tu loges à vn ſi haut point de perfection, que tu as oſé dire, ſans reuelation,
Pag.117. *qu'humainement parlant, & dans la rigueur de noſtre iuſtice, s'il ne ſe calomnie ſoy meſme en la confeſſion, il ne peut s'accuſer de mal faire : qu'il a conſerué pure & entiere l'innocence iuſques icy qu'il a receu de ſon Bapteſme : mais en effect il ſe laue bien ſouuent pour ſe rafraichir, non pas pour ſe nettoyer; & prend des remedes pour ſe confirmer en ſanté, non pas pour ſe guarir.* Tu ne ſçais donc pas, que ſi c'eſt vn ſacrilege de taire auec malice ſon peché, c'eſt vn crime, ou vne ſottiſe, de s'accuſer de celuy qu'on n'a pas fait. S. M. n'ayant iamais offenſé Dieu, n'a iamais eu l'abſolution,
Prou.24. ſi elle ne s'eſt chargée de ce qu'elle n'a point commis. *Le iuſte tombe ſept fois le iour, & ſe releue.* L'innocence telle que tu la deſcrits, n'eſt que dans la foibleſſe des années ou de l'eſprit : l'infirmité de la nature produit ces deux là; la grace en a donné vne plus releuée à la ſainte Vierge, & à ſaint Iean Baptiſte; les Apoſtres la receurent auſſi auec le ſaint Eſprit. Tu faits du Sacrement de Penitence vn bain delicieux de * Deſpos, ou de Precontat, non du Sang du Fils de Dieu qui nous eſt neceſſaire, par-
Rom.3. ce que *tous ont peché, & ont beſoin de ſa gloire*, laquelle paroiſt en la miſericorde qu'il exerce en nous pardonnant. Nous le loüons & beniſſons, de ce qu'il a fait vn rare preſent d'vne bonne ame à noſtre Prince, & qu'il l'aſſiſte de beaucoup de benedictions pour l'empeſcher de l'offenſer; & iugeons, par ton diſcours, que le Roy eſtant innocent iuſques au point que tu le repreſentes, tu confirmes ce que nous auons touſiours creu, que S. M. n'a iamais

** Deux Chirurgiens renommez en la Cour de France.*

mais ſceu l'empriſonnement de la Royne ſa bonne Mere, qui ne l'a point offenſé ny ſon Eſtat : qu'il ignore qu'elle ſoit priuée de ſes biens, ſans forme de Iuſtice, ſans ſaiſie, ny condemnation ; qu'on aye fait ſon inuentaire deuant ſa mort, qu'on luy refuſe les alimens, qu'on l'aye calomniée par des libelles diffamatoires : qu'on aye donné vn priuilege à tes eſcrits, qui rendent ſa Naiſſance infame, & publient des impoſtures, qui font criminels ceux qui les liront auec autre eſprit que d'execration. Il faut aduoüer, pour conſeruer la vertu & reputation du Roy, & mettre S. M. hors de la neceſſité de ſe confeſſer, que le Cardinal employe autant d'eſtude à cacher à ſon Maiſtre ce qui ſe paſſe dans les deſplaiſirs de la Royne ſa Mere, & miſere de ſon pauure peuple, comme tu prens de peine pour adoucir tes paroles, & à inuenter des hyperboles impies & extrauagantes.

Ie ne m'eſtonne plus de ta mauuaiſe conduite, ayant recognu que ton deſſein n'a eſté que de plaire à celuy duquel tu as attendu ta principale recompenſe ; & qui pour t'obliger à dreſſer vn Prince ſelon ſa fantaſie, t'a recommandé quatre choſes. La premiere, de taſcher de faire paſſer pour regles de Iuſtice, les maximes de ſa cruauté & de ſon inquiſition d'Eſtat, qui luy ouurent le chemin à l'vſurpation, ou diſſipation qu'il veut faire. La ſeconde, de corner la guerre contre les Eſpagnols & les Italiens, de monſtrer leur impuiſſance, d'inuiter tous les Princes & Republiques à la ruine de la Maiſon d'Auſtriche : tu n'as pas l'eſprit de voir que cela ſert de pretexte à celuy qui veut affoiblir le Royaume dans les efforts des conqueſtes eſtrangeres, pour auoir meilleur marché de celle de la France. En troiſieſme lieu, il a voulu eſtre loüé par ta deſbauchée, qui courra par tout le monde, & ſera trouuée belle par tous ceux qui eſtimeront ſon viſage par ſon fard, & ſa taille par ſon habit. Comme tu

ne manqueras pas d'approbateurs (parce qu'il y a assez de personnes qui iugent des choses par les paroles) tu en trouueras aussi, apres le * Pere Goulu & le Pere André, qui feront voir ton ignorance, tes larrecins plagiaires, ta presomption; & sur tout ton impieté, qui t'a fait prendre parti auec Machiauel, qui est le seul aucteur que tu as choisi pour ton Maistre, ayant traité d'escoliers tous les autres.

*Deux Religieux Feuillans qui ont escrit contre Balsac.

En quatriesme lieu, pour contenter ce grand Cardinal, & cet excellent Ministre (qui seroit Archiministre des pretendus reformez, s'ils n'auoient reietté la Hierarchie) il a fallu blasmer la Royne Mere du Roy, & atacher à la fin de ton ouurage vne queüe de scorpion, ou donner au dessert le poison qui est dans ta seconde lettre. Celuy qui t'employe, ayant par vn iuste iugement de Dieu perdu, auec la recognoissance, la conscience, a tousiours son peché deuant les yeux; non pas pour s'en repentir comme Dauid, mais pour entrer en furie comme Saul. Ta harpe le charme, & appaise en quelque façon sa melancholie. Apres luy auoir chanté des loüanges puantes, tu te iettes tout à coup sur l'inuectiue horrible contre la Royne Mere de ce grand Prince, que tu as exalté au mesme temps que tu as abaissé sa Naissance, & que tu as mesdit de tous les Monarques anciens & nouueaux, nostres & estrangers, pour mettre ton grand Cardinal par dessus leurs testes, que tu estimes foles ou vicieuses. Nous serions bien mal-heureux, si nostre Roy ne pouuoit estre tenu pour sage & vertueux, si toutes les nations, & mesmes la nostre, n'auoient eu que des Princes insensez & meschans. Tu as eu tant d'apprehension, que la gloire de HENRY le Grand ne fist tort à celle du Roy son Fils, que tu as fait difficulté d'estimer son Pere digne d'eternelle memoire, & ie ne sçay si tu le prendras pour vn de ces deux Roys moins imparfaits, & aucunement

1. Reg. 16.

Pag. 168. & 182.

ment paſſables, que tu trouues dans nos trois * Races. Mais c'eſt ſans doute que ſon mal-heur a porté, qu'il n'a point eu de Cardinal de Richelieu pour Conſeiller, ny de Balſac pour Eſcriuain. Ce que ie trouue plus eſtrange, eſt, que ce Prince clement & genereux nous ayant eſté raui par vn execrable parricide; * de la meſme ville, qui a porté ce monſtre, en ſoit ſorti vn autre pour aſſaſſiner la reputation de ſa Vefue.

Pag. 99. Le feu Roy eſtoit grand; mais ce n'eſt pas par luy que Dieu a voulu faire des choſes grandes.

* *Balſac & Rauaillac d'Angoulesme.*

Pour te monſtrer que tu as perdu la memoire auec la probité, ie te prieray de te ſouuenir, que dans ton Prince, apres auoir blaſmé la ſuperſtition des Eſpagnols, *qui croyent* (comme tu dis) *certaines propheties qui leur promettent l'Empire du monde,* tu reiettes toutes les predictions, pour en faire valoir vne d'vn ſaint homme, qui eſt le premier de ton Kalendrier; c'eſt Nicolas Machiauel, par lequel tu faits predire à Laurens de Medicis Duc d'Vrbin, *que la miſerable Jtalie eſperoit de ſa maiſon quelqu'vn qui la deliuraſt.* Tu dis, *qu'infailliblement l'eſprit de Dieu, qui luy dictoit ces paroles, voyoit de loing le Mariage de* HENRY *le Grand, & entendoit parler de* LOVYS *le Iuſte.* Paſſe pour l'application, ſans nous arreſter à examiner ſi la Royne Mere du Roy eſt deſcenduë de ce Duc, & marquer ton ignorance, ou ſi l'eſprit de Dieu eſtoit familier à vn impie. Ie pourrois dire, que ſi tu prens cette caiollerie pour vn oracle, tu dois grandement eſtimer la Princeſſe, qui a porté & conſerué le Roy qui doit accomplir la prophetie. Il eſt vray, que les actions que S. M. a deſia fait, ſon courage & ſa puiſſance nous donnent plus de ſuiet de bien eſperer de ſes deſſeins, que la lettre de Meſſer Nicolo, l'interpretation de Balſac, & la conduite du Cardinal. Mais ſi tu iuges, que ce bon-heur vient au Roy du coſté de la Royne ſa Mere, pourquoy en meſme temps que tu trouues cette benediction dans la Naiſſance du Roy, la veux tu rendre vile & abiecte, pour plaire à

Pag. 391.

 celuy,

celuy, qui s'imagine qu'on le fera passer pour fol & vicieux, si la Royne Mere du Roy est recognuë pour estre sage & vertueuse ? Pourquoy dis tu au Cardinal : *Vous endurez pour la Iustice; & vostre cause est celle du Roy & de l'Estat?* De grace monstre nous, ce qu'endure celuy qui fait souffrir non seulement la France , mais toute la Chrestienté, si ce n'est le contre-coup de sa malice, ou qu'il se charge de plus d'affaires & de biens que sa foiblesse n'en peut porter. Tu veux faire croire, que la Royne Mere du Roy fait le mal qu'elle reçoit, & que Monsieur vous persecute en se retirant. Où est le suiet du martyre pour la Iustice; duquel tu faits si bon marché, lors que tu
Pag.106. dis, *que le Roy en chassant les Anglois a autant merité que les martyrs.* C'est vne saillie de folie qui approche de l'im-
Ioan.15. pieté , apres que l'Euangile a dit, *que la plus grande charité est de perdre la vie pour la querelle & l'amour de Dieu.* Si la *cause du Cardinal est celle du Roy & de l'Estat*; il faut que celle de la Royne Mere du Roy, que tu tiens pour estre contraire, ne le soit pas. Il me semble pourtant que le Cardinal n'a pas sauué le Roy, & la France, durant la minorité ; & que S. M. peut trouuer d'aussi fortes affections & sages conseils en sa Mere, qu'en son seruiteur. Tu le veux rendre plus necessaire à la France que Dieu & le Roy: tu tasches de prouuer que la Toute-puissance n'en peut faire vn semblable; & que la sagesse d'vn Prince, apres trente ans d'aage, ne se peut passer d'vn Conseiller, ou en dresser vn à sa fantasie, ou discerner vn bon aduis d'auec vn mauuais : c'est bien accourcir le bras de Dieu, & l'esprit du Roy.

Tu poursuis : *Si vous auez de la douleur de n'estre point agreable à vne grande Princesse, pour le moins vous n'auez point de remors de luy auoir esté infidele.* Si le Cardinal n'a point de douleur, il n'a point de sentiment: s'il n'a point de remors (comme tu dis) il a perdu la conscience.

Tu

Tu asseures, que *la prise de la Rochelle, & le secours de Cazal,* plus chantez à la loüange du Cardinal, que du Roy, *sont les seuls crimes qui l'ont rendu coulpable; & que l'esclat de ce qu'il a fait au dehors, n'ayant peu estre supporté à la Cour, les estrangers sont venus se mesler dans cette ialousie domestique, & essayer de perdre celuy qu'ils ne pouuoient pas gaigner.* Nous te voudrions prier de t'expliquer sur cette ialousie domestique. Es tu si fol de croire que la Royne Mere du Roy aye esté enuieuse de la gloire de son Enfant, ou de l'honneur qu'a peu acquerir en le seruant celuy qu'elle luy a donné, & duquel elle auoit respondu iusques à ce que la vanité l'a changé, & que l'auarice l'a corrompu? Les conseils de la Royne Mere du Roy, & ses soins, sont entre les causes principales de la prise de la Rochelle: le Cardinal sçait qu'elle y a plus contribué à Paris, que luy n'a fait dans le camp: elle agissoit & dedans & dehors, pour auancer tout ce qui pouuoit aider, & pour destourner tout ce qui auroit troublé cette entreprise. Apres le Roy elle y a la meilleure part, outre celle qu'elle prend comme tres-bonne Mere dans les triomphes de son Enfant, n'ayant plus de Mari qui luy apporte des lauriers, & des palmes. Il est vray, qu'elle est faschée que le Cardinal les arrache au Fils & à la Mere; ne laissant au Roy dans tes escrits & dans ceux de tes compagnons, que ce qu'il mesprise; & reiettant sur la Royne toute l'infamie des fautes qu'il a fait. Il ne manquera pas de dire qu'elle seule arreste le cours des victoires & prosperitez de S. M. qu'elle a empesché la conqueste d'Allemagne, & a raui au Roy la Couronne Imperiale. Voylà les artifices auec lesquels le Cardinal pense couurir son ambition, qui a esmeu plus d'affaires que sa foiblesse n'en peut conduire; & qui a l'esprit semblable à ces foyes, qui font beaucoup plus de sang que la chaleur naturelle n'en peut regir.

Voicy vne autre faillie de ton efprit: *La credulité de la meilleure Royne du monde a ferui d'inftrument à la malice de nos ennemis; & la priere qu'elle fit au Roy de vous efloigner de fes affaires, ne fut pas tant vn effect de fon indignation contre vous, que le premier coup de la coniuration qui s'eftoit formée contre la France; & qu'on luy auoit deguifée fous vn voile de deuotion, afin qu'elle creuft meriter en vous ruinant.* Sauf voftre correction, Mr de Balfac, vous auez entafsé dans cette periode trois impoftures. La premiere eft, que la Royne a ferui d'inftrument aux ennemis de l'Eftat; & que les plaintes, qu'elle fit au Roy contre le Cardinal, *furent vn effect de confpiration eftrangere.* La Royne n'a iamais eu intelligence auec ceux qui font mal affectionnez à la France, ny pour tromper le Roy, ny pour eftre trompée fous quelque pretexte que ce foit: les vertueufes Meres ne trompent point leurs Enfans, & les Princeffes aduifées ne fe laiffent point tromper. La credulité feroit vn tefmoignage de foibleffe en la femme, & la coniuration de malice en la mere. Il n'eft rien entré dans fon efprit contre le Cardinal, que par fes yeux: fes actions l'ont deftrompée, fon infolence l'a portée à parler; la neceffité de fes affaires, & les iuftes defplaifirs de fes feruiteurs, à luy ofter la conduite de fa maifon. Le crime qu'on veut impofer à la Royne, eft feint par occafion, & vne recrimination fans preuue. Si le Cardinal l'auoit recognu, il n'y auoit point de refpect qui le deut empefcher de le declarer, & de fatisfaire à fon ferment; qui n'a efgard à perfonne, quand il s'agit du feruice du Roy. Mais fon Eminence veut faire croire, que celuy trahit l'Eftat, qui ne luy laiffe point gouuerner fon efprit, & fa maifon: fi on recule fes efpions, & qu'on fe deliure de fa tyrannie, on deuient auffi toft ennemi du Royaume. Si on n'eft plus cette bonne Maiftreffe, qui donne trop liberalement; on eft vne mauuaife Mere, qui veut perdre

fon

ſon Enfant. Si on parle librement de la ruine de la France, on deuient Eſpagnol ; & ceux qui veulent perſuader que les Eſpagnols ne deſirent que noſtre perte, on dit que les Eſpagnols font deſcouurir nos defauts par la Royne. Ces diſcours s'accordent auſſi mal comme d'eſtre Cardinal, Admiral, & General d'armée.

La ſeconde menterie que tu as dit en cet endroit, eſt, *que la Royne pria le Roy d'eſloigner le Cardinal:* ce qui eſt tres-faux, ſauf la correction de ceux qui liront cet eſcrit. La Royne qui merite plus de creance que le Cardinal, a aſſeuré qu'elle ne parla iamais au Roy de chaſſer le Cardinal, ny de luy oſter la cognoiſſance de ſes affaires: elle luy diſt ſeulement qu'elle ne s'en vouloit point ſeruir, ny de ſes parens, par leſquels elle eſtoit aſſiegée ; mais que s'il plaiſoit au Roy de le conſeruer pour ſes affaires, elle le verroit, auec ſes autres Miniſtres, dans les conſeils & ailleurs, ſi le bien de ſon ſeruice le requeroit. Il eſt vray, que depuis que les violences ont eſté faites, & que les perfidies ont eſté recognuës, la Royne a parlé & eſcrit autrement: elle a iugé qu'il luy eſtoit impoſſible de trouuer la ſeureté qu'elle deſire, & le contentement qu'elle merite aupres du Roy, que par l'eſloignement de celuy que la Iuſtice ne peut ſouffrir dans l'auctorité de tout prendre, ny la Prudence dans la puiſſance de tout entreprendre. Ne cognoiſtre pas le peril, ſeroit eſtre beſte ; & ne le fuir pas, ſeroit eſtre bois ou pierre. Ne dis pas *que ſous pretexte de pieté la Royne a eſté ſurpriſe.* Il n'y a point de Princeſſe au monde, qui ſçache mieux iuſques où va la Religion, qui aye vne deuotion plus ſolide, & qui l'accorde mieux auec l'Eſtat. Elle ſçait tout ce que ſa condition & ſon ſexe luy permettent de ſçauoir de la vraye Theologie, & ne ſe laiſſe point piper par les fauſſes opinions, qui ne ſurprenent que les foibles eſprits.

Venons à ta ſuite: *Le Roy luy a donné là deſſus toute la*

ſatis-

ſatisfaction qu'elle pouuoit deſirer : de voſtre part (Monſeigneur) vous n'auez rien oublié pour taſcher d'adoucir ſon eſprit. Diſons auec plus de verité, que la Royne ſe porta courageuſement à tout ce que le Roy deſira : elle eſcouta le Cardinal en preſence du Confeſſeur de leurs Maieſtez; elle receut ſes proteſtations, & luy donna ſa parole (qui n'a iamais manqué à perſonne) qu'elle oublieroit les mauuais offices que le Cardinal luy auoit fait; qu'elle ſacrifioit à Dieu, & donnoit au Roy ſes reſſentimens; qu'elle vouloit croire qu'il n'abuſeroit iamais des bonnes graces de ſon Maiſtre, pour en tirer occaſion de procurer du deſplaiſir à ceux qu'il eſtoit obligé d'honnorer & ſeruir. Ces paroles données & receües auec larmes, & ſuiuies de mille ſermens de fidelité, furent accompagnées dés le lendemain de tres-mauuais effects : ils furent produits, ou par la legereté, ou par les pernicieux deſſeins que le Cardinal n'auoit iamais quité, qui eſtoient, ou de perdre ſa Maiſtreſſe, ou d'auoir cet auantage que tous les ſiens fuſſent reſtablis aupres d'elle, & luy remis dans la Surintendance de ſa maiſon : il le pourſuiuit auec tant d'ardeur, qu'il fit menacer la Royne, qu'on luy oſteroit tous les ſeruiteurs qui luy eſtoient plus fideles & agreables, ſi on ne la pouuoit diſpoſer à reprendre ceux que ſa prudence & ſa iuſtice auoient chaſſez. Vne Princeſſe de Naiſſance, la Vefue, la Mere & belle Mere des Roys, creut qu'elle deuoit teſmoigner plus de courage, qu'vn petit Gentil-homme eſleué par elle n'auoit de hardieſſe: elle ſe reſolut de ſouffrir pluſtoſt les extremitez de ſes violences, que de porter la honte d'auoir cedé à ſon inſolence. De là, & des paroles genereuſes que Monſieur dit au Cardinal, qui a le ſentiment trop delicat, ſont venus tous les ſcandales que nous auons veu, & de là ſortiront tous les maux qui les ſuiuront, iuſques à la ruine de la France, ſi Dieu n'y met la main.

Le premier Preſident fiſt cette harangue à la Royne.

Tu

Tu as donc grand tort de dire : *Les mauuais esprits qui l'enuironnoient, empescherent l'effect que nous attendions de vos soumissions : les diseurs de bonne fortune, & les interpretes des songes l'emporterent sur les sages conseillers, & sur les fideles seruiteurs : la Royne se laissa persuader à vne science qui n'a iamais fait que tromper les Princes ; & quelques vaines predictions furent plustost creües, que ces eternelles veritez, que vous prononciez lors qu'elle vous faisoit l'honneur de vous escouter.* Voy-là le plus grand effort de ta mesdisance : tu crois auoir trouué vn moyen pour faire passer la Royne pour foible d'esprit, & le Cardinal pour sage, en disant que S. M. croit plus facilement des estoilles muettes que des oracles parlans, & des sottises que des raisons ; que celles-cy ne pouuant conuaincre le Cardinal, on le fait condamner par les songes, & par les astres. Si nous disions que iamais la Royne n'a veu des prediseurs, le Cardinal nous tiendroit pour des personnes qui nient toutes choses. Nous confessons, que ce grand Admiral, qui fait sa carte marine des figures des Astrologues iudiciaires, & qui n'entreprend rien sans auoir consulté les deuins, a pressé quelquefois la Royne d'escouter les premiers : ce qu'elle a fait plustost par complaisance, & pour s'en mocquer, que pour y adiouster foy : elle les a ouys comme ont fait ceux qui cherchent la quadrature du cercle, la pierre Philosophale, la poudre de proiection, ou le mouuement perpetuel : elle a tousiours iugé, que de leuer la teste pour contempler les astres, sans prendre garde à ses pieds, nous peut faire tomber dans la fosse, & nous exposer, auec cet ancien Philosophe, à la risée d'vne chetiue seruante. La croyance qu'on donne aux vendeurs d'influences, esteint la preuoyance, sans laquelle on rencontre mille accidens qu'on pourroit destourner : elle relantit par vne sotte & oysiue esperance la vigueur des actions genereuses : on ne veut pas se

tourmenter pour faire reuſſir ce qu'on croit que les planetes feront toutes ſeules : cependant qu'elles roulent, nous ne bougeons d'vne place. Nous auons cette imagination, que ce que le ciel marque ou fait, ſera accompli par la Prouidence de Dieu ſans cauſes ſecondes, ou par la force de ce grand corps, qu'on ſe perſuade auoir autant de puiſſance ſur les choſes libres, comme ils en ont ſur les naturelles. Cette eſcole charlatane, qui ne fait que des diſciples pareſſeux, n'a iamais eſté la maiſtreſſe de celle que tu accuſes fauſſement. Elle ſçait que le Ciel eſt le liure de Dieu; mais que les charaćteres y vont ſi viſte, qu'il eſt comme impoſſible de les adiuſter auec le moment de ce qui eſt arriué en terre, où les horologes ne s'accordent pas bien ſouuent auec le ſoleil. Le monde n'ayant iamais veu deux fois tous les aſtres en meſme rencontre, qui peut parler par experience de ce qui n'a eſté qu'vne fois? & par ſcience, de la nature des corps ſi grands & ſi eſloignez de nous, qui ſommes arreſtez par les difficultez que nous trouuons en la cognoiſſance d'vne petite fourmi qui eſt deuant nous, & de l'ame qui eſt en nous? La Royne Mere du Roy ſçait toutes ces choſes, comme ſage Princeſſe; & comme Royne tres-Chreſtienne elle obeit à la loy de Dieu, qui defend d'adiouſter foy aux deuins, que tu appelles *diſeurs de bonne fortune*. Dans ta meſdiſance tu as eſté plus aduiſé que le Cardinal, qui en ſa Declaration enregiſtrée par la violence qu'il a fait au Parlement, & dans les liures infames de tes compagnons, aſſeure que la Royne n'a pas eſté ſeulement foible pour ſe laiſſer amuſer par des prediçtions, mais qu'elle a eſté meſchante pour en eſperer des effećts contraires à la conſcience, & à la nature. Dieu qui cognoiſt & ſonde les cœurs, ſçait que cette impoſture, fondée ſur les lumieres du ciel, eſt plus noire que les tenebres de l'enfer. Celuy qui a fait tout ce qu'il a peu pour en auoir

Au procez de Senele.

quelque.

quelque indice, & qui apres les promesses a employé les tortures pour perdre vne bonne Mere dans l'esprit d'vn bon Fils, n'a rien trouué que sa confusion; & a conuaincu sa malice, en voulant accuser l'Innocence. Pour conclusion, tu sçauras que la Royne Mere du Roy ne cherche point sa felicité dans le ciel des estoilles, mais dans le ciel des vertus.

Pour ces *eternelles veritez*, desquelles tu le faits aucteur pour le rendre precepteur de la Royne, asseure toy, qu'il n'a iamais fait cette leçon à celle qui l'a recognu pour seruiteur, non pour pedagogue. Il y a long temps que cette Princesse n'en a plus; & tant s'en faut qu'elle aye apris du Cardinal comme il failloit viure auec le Roy, que c'est luy qui doit à la Royne les instructions pour sa conduite. Il les a quitées lors que l'ambition l'a corrompu: c'est ce maistre qui luy a chatoüillé les oreilles, & l'a diuerti (comme dit saint Paul) *de la verité, pour le ietter dans la vanité.* 2. Tim. 4. Tu dis, que cet excellent directeur des esprits a remonstré à la Royne, *qu'elle ne deuoit regarder que le Roy:* tu sçauras, que le mal qu'elle a receu luy est arriué pour ne l'auoir point voulu perdre de veüe, & pour veiller sur les actions de ceux qui mesnageoient aussi mal ses affaires, ses alliances, & son Royaume, que sa santé, & sa reputation. Tu adioustes pour second precepte du Cardinal, que *la grandeur de l'Estat ne diminuoit point celle de la Royne.* La puissance de la France ne peut estre celle du Roy, qu'elle ne soit à sa Mere, qui a la seconde part au contentement, à la gloire, & à la seureté. Si le Cardinal luy a peu oster la derniere, il ne luy rauira iamais les deux autres: elles suiuent la nature, & la vertu, qui sont aussi entieres en Flandres qu'en France. Dans vn triste esloignement la Royne se resioüit aussi bien des vrays auantages du Roy, & prie Dieu auec autant d'affection de les conseruer & augmenter, comme elle feroit dans le

Louure, ou dans le Palais de Luxembourg, où elle doit trouuer, auec les bonnes graces du Roy son Fils, le centre de son repos, & attendre la fin de sa vie. Le troisiesme aduis que tu faits sortir du Cardinal, est, *Que les conseils qui viennent d'Espagne, ne sont pas bons pour les affaires de France; & que de laisser faire les Espagnols, n'est pas demeurer en repos, mais se preparer de la peine, & à toute la posterité.* Si le Cardinal eust donné ces instructions à la Royne, & s'il eust tesmoigné qu'il se defioit de sa fidelité enuers la France, sa temerité meritoit que S. M. le chassast de sa maison : elle l'a fait, lors que l'imposture de son Eminence a entrepris de faire passer pour vn crime la paix auec l'Espagnol. La Royne n'a iamais eu autre desir que de conseruer la bonne intelligence entre ses Enfans, & a creu que la rupture entre leurs Couronnes pourroit apporter vn notable preiudice à la France, comme il est arriué. L'ignorance du Cardinal, ou sa malice, a fait semblant de ne le croire pas, pour couurir le dessein qu'il a d'affoiblir l'Estat, en nous faisant venir aux mains auec l'Empereur & le Roy d'Espagne; qui n'ont rien entrepris qui nous doiue obliger à vne guerre ouuerte. Le Cardinal a trouué ta melancholie disposée, ou ton auarice preste pour receuoir auec honneur, sous esperance de profit, la charge de trompette fanfaron, ou plustost de soldat François, d'auant-victorieux, & de corneur infame de cette guerre : mais, selon le sentiment de tous les sages, elle s'accorde fort mal auec la pauureté, peste, & famine qui affligent le peuple, auec le mauuais traitement qui a esté fait à la Royne Mere, auec l'esloignement de Monsieur Frere vnique du Roy, auec les mescontentemens des Grands & de tous les Officiers, & sur tout auec les actions de celuy qui employe ta plume de paon pour nous amuser par ses belles couleurs, cependant qu'il tasche de se rendre maistre du Royaume, ou d'vne

Le liure du Prince de Balsac ne presche que la rupture auec l'Espagne.

d'vne bonne partie. Tu es gagé pour crier au Roy, qu'il doit courir apres ceux qu'on accuse faussement de luy auoir coupé la bourse, lors que le Capitaine de la Matte l'emporte, & se sauue: mais ce grand Prince verra bien tost qu'on luy veut donner le change; il te chastiera pour tes mauuais escrits, & le Cardinal pour ses estranges finesses.

La conclusion des pretenduës leçons de ce Docteur politique, ou de Palestine, est : *Les estoilles ne luy pouuoient rien apprendre de plus vray ny de meilleur : & si elle se fust arrestée à ces bons oracles, nous la verrions encore pleine de gloire & de maiesté auoir part à toutes les pensées de son Fils, & nous vous verrions encore receuoir ordinairement de sa bouche les commandemens de vostre Maistre : mais elle ne l'a pas voulu.* Tout ce que la Royne Mere du Roy a attendu de vray & de bon des estoilles, est la lumiere & l'influence de celle qui illumine & conduit les Roys, qui leur monstre la demeure de la vertu, qui gemit & endure. Nous esperons que cet astre s'arrestera là, apres qu'il aura caché sa clarté à celuy qui persecute l'Innocence, & qui descharge sa rage sur les seruiteurs; le conseil de Dieu n'ayant pas voulu permettre qu'elle aye fait perir les maistres. Et afin que tu ne sois pas en peine d'interpreter cet enigme, lors que tu sçauras que celuy qui te fait escrire est vn Herode, tu trouueras l'explication du reste. I'adiousteray que le Cardinal estant vn feu folet, qui ne guide point le Roy, mais le veut conduire dans vn precipice; ce sale meteore, qui est vne exhalaison que le soleil de la liberalité de la Royne a esleué de la terre, sera bien tost esteint, & ne laissera qu'vne puante fumée.

Ce Docteur de Palestine estoit vn fol de Paris.

Tu dis que *la Royne n'a point voulu escouter les bons oracles du Cardinal, & que cela luy a fait perdre sa gloire, & la part qu'elle auoit à toutes les pensées du Roy.* Tu faits bien d'appeller oracles les paroles d'vn Python, qui sont tous-

iours ambiguës: ce n'eſt pas vn Calchas, mais vn Phorbas excellent. Il ſçait & practique mieux la doctrine des equiuoques, & des euaſions mentales, que ne font ceux que tu perſecutes dans tes eſcrits. Il eſt maudit de Dieu,
Eccli. 2. qui a dit, *Mal-heur à celuy qui entre dans la terre par deux trous*. Le Cardinal eſt ſemblable au Renard, qui a vne porte derriere: *il parle en cœur & cœur*; c'eſt vne perdrix
Pſal. 11. de Thrace qui en a deux: & il eſt, comme diſoit le Sage,
Eccli. 37. *abominable deuant Dieu, ne diſcourant iamais qu'en Sophiſte*. Ainſi les faux Prophetes trompoient les Roys de Iuda & d'Iſraël auec leurs reſponſes douteuſes: ainſi celles de Delphes eſtoient à double ſens: ainſi nous liſons dans l'Alcoran, que Mahomet perſuadoit qu'il eſtoit inſpiré de Dieu, lors que ſon demon, & le mal appellé diuin, le tourmentoient. Ie viens à la ſuite de tes impertinences.

Le Roy qui luy accorda autrefois le pardon de plus de quarante mille coulpables, n'a peu obtenir d'elle la grace d'vn innocent; & celuy qui eſt venu à bout de l'obſtination des rebelles, & qui n'a rien ataqué qu'auec ſuccez, à prié ſa Mere inutilement. Ce que ie peux repliquer à ce vilain diſcours, & à ces belles paroles, eſt, qu'ayant remarqué dans ton liure du Prince, que tu as mis le nez dans celuy de Dieu, ou que tu en as ouy parler; i'ay iugé, que ſi tu l'auois leu tout entier, tu aurois peu apprendre, que ſaint Paul eſtimant la grace que Dieu a fait aux pecheurs, a dit par hu-
1. Tim. 1. milité: *Entre leſquels ie ſuis le premier*. Le Cardinal ſe doit mettre à la teſte de ceux qui ont receu l'abolition du Roy, ſi elle a eſté donnée pour les affaires d'Angers, qui furent de ſon inuention & de ſa conduite: s'il y a eu quelque crime qui aye merité vn pardon, il le priſt auec les autres; & comme le chef, ainſi qu'il arriue aſſez ſouuent, il euſt cet auantage, qu'il receuſt par deſſus vne grande recompenſe, pour monſtrer que les pechez, que tu confeſſes pour luy, ont eſté ſi heureux, que non ſeulement

ment il en a eu l'abſolution, mais la benediction; & que là où les autres ont reſpandu & perdu la pourpre de leur ſang, il a recueilli & gaigné celle qui a teint l'habit qu'il porte. Voy-là vn des plus beaux traits de viſage de cette Innocence, que tu nous depeints comme belle pucelle dans le tableau qui nous repreſente, comme vne furie horrible, l'opiniaſtreté de la Royne, que le Roy n'a ſceu vaincre, ny la raiſon conuaincre, ſi on croit tes impoſtures. Mais ſi on recherche la verité, on trouuera que S. M. ayant deſiré que la Royne ſa Mere eſcoutaſt le Cardinal, & luy teſmoignaſt qu'elle vouloit oublier les iuſtes ſuiets qu'il auoit donné à ſes plaintes; elle a fait tout ce que le Roy a deſiré, & le Cardinal n'a rien accompli de ce qu'il auoit promis: il en perdit la ſouuenance en ſortant du cabinet de la Royne, & reprit à la porte de celuy du Roy les artifices deſquels il ſe ſert ordinairement. Pour ioüer ſes vieilles pieces, & en inuenter des nouuelles, il changea la honte qu'il auoit eu de ſa faute en rage de l'auoir confeſsée; & ſe repentant de ſa penitence, il importuna le Roy de preſſer la Royne ſa Mere de reprendre ceux qu'elle auoit fait retirer de ſon ſeruice. S. M. iugea que cette priere eſtoit fort inciuile, & blaſma celuy qui l'auoit faite. De ſorte, que le Cardinal, qui nous veut repreſenter l'ame de la Royne comme vne place inexpugnable à la raiſon, & aux prieres du Roy, a trouué que S. M. auoit reſiſté aux ataques qu'il a voulu faire contre la Iuſtice & Bienſeance: mais en fin le Roy a eſté forcé par toutes les calomnies que le malin eſprit a enuoyé au ſecours des impoſteurs, pour taſcher de ruiner les deux grandes ennemies des Fauoris, qui ſont la Nature & la Vertu.

Tu dis, *que ce n'eſt pas offenſer la nature de ne pas abandonner la vertu*. Nous ne traitons pas de leurs droits; noſtre queſtion eſt du fait: nous ſommes aſſeurez, que le Roy & la Royne ſa Mere ſont de tres-bon naturel;

mais

mais nous ne demeurons pas d'accord que le Cardinal ſoit vertueux : nous croyons le contraire de ce que tu ſouſtiens, & diſons que l'artifice & le vice l'ont emporté ſur la Nature & ſur la Vertu : ſi ces deux grandes puiſſances cedent pour quelque temps, en fin elles triomphent de la violence & de la fineſſe. Le Sang de France peut eſtre vn peu alteré par la chaleur de la cholere, ou par la froideur de l'auerſion, mais il ne ſçauroit eſtre corrompu : il ſe remet en ſon temperament par ſa propre force, & il boult contre ceux qui l'ont voulu eſchaufer contre ſoy meſme.

Tu es conuaincu d'inſolence & impieté, lors que tu dis, *que ce n'eſt pas pecher contre la reuerence maternelle que de ne point violer l'amitié.* Tu traites auec eſgalité le Roy & le Cardinal par le mot *d'amitié :* celuy qui a voulu gaigner le deuant ſur les Princes du Sang, s'eſt deſia mis à coſté de ſon Maiſtre; & dira dans peu de temps, comme le Cardinal d'Yorck, *Moy, & mon Roy.* S. M. ne doit pas ſouffrir que le nom d'vn ſuiet aille à l'eſgal du ſien, ce que Tacite dit eſtre tres-dangereux; & ailleurs il aſſeure, que Granius Marcellus fuſt accuſé du crime de leſe Maieſté, pour auoir eſleué ſa ſtatuë plus haut que celle des Ceſars.

Tu nous veux perſuader, que S. M. a imité noſtre
Matt.12. Seigneur, lequel parlant de ſes Diſciples, les appelle *ſa mere & ſes freres*; ayant dit, *que celuy qui fait ſa volonté, eſt ſon frere, ſa ſœur, & ſa mere, qu'il a penſé que les Roys ne deuoient pas conſiderer en telle ſorte la proximité qu'ils n'ayent eſgard à l'affection; & que pour regner, ils ont veritablement beſoin d'alliances & de parens, mais qu'ils ne ſe peuuent paſſer de ſeruiteurs & d'obeiſſance.* Cette application ne peut eſtre ridicule qu'elle ne ſoit impie, puis que tout manquement de reſpect que nous deuons à la parole de Dieu, eſt vn eſpece de blaſpheme. Le Sauueur du monde parloit

loit de ses Saints qui n'auoient point d'autre regle que ses commandemens, ny d'autre amour que pour luy; qui ont honnoré parfaitement sa sainte Mere, & qui auoient en leur compagnie les cousins de leur Maistre, qu'ils aimoient grandement. Tu employes cette leçon, pour monstrer que le Roy doit, au preiudice des siens, conseruer vn seruiteur, qui n'a point de visée que celle de son ambition; qui n'a rien à cœur que ses interests; qui emprisonne la Mere, & chasse le Frere de son Seigneur. Tu dis, que *le Roy se passera plus facilement de ses plus proches, que de seruiteurs & d'obeissance*. Monstre nous que les siens ayent esté infideles: as tu prouué contre eux quelque chose qui doiue faire preferer la bien-veillance à l'amour? où sont les pieces sur lesquelles vous pretendez de faire perdre son procez à la nature? Puis que vous entreprenez de vous seruir de la parole de Dieu, souffrez que ie vous allegue cette maxime, *que le valet n'est point par dessus le Maistre*. Matt.10. Pour renuerser cette loy, il faut dire: *Vous voylà donc Monseigneur maintenu par la necessité de vos seruices, & par les interests de l'Estat; vous voy-là au dessus des vents, & de la tempeste*. Donc le brâs de Dieu a esté accourci & affoibli depuis qu'il l'estendit pour presenter ce grand Cardinal à la France, & qu'il l'a roidi pour le maintenir: donc cet Archiministre est l'Atlas qui porte le ciel, qui nous acableroit, si son Eminence auoit retiré ses espaules: donc c'est l'ame generale qui nous fait viure, l'air que nous respirons, le soleil qui nous esclaire, l'influence qui conserue l'vniuers, qui retourneroit à son chaos, si Dieu l'auoit esteinte. Si ce Geant de l'Estat auoit son œil creué, la France ne seroit qu'vne lourde masse de chair: si cette clef tomboit, toute la voulte iroit en ruine: si ce bouclier, qui couure le Roy dans les Theses scandaleuses que nous auons veu, estoit fausé, nostre grand & inuincible Monarque seroit vaincu: & si vn

coup de vent emportoit ce Gouuernail, noſtre Vaiſſeau ſeroit le ioüet des vagues & des vents; là où par la conduite de cet admirable Admiral (qui ne fut iamais ſur la mer) nous allons à vogue rancade; & celuy qui tient le timon, *eſt au deſſus des orages & des tempeſtes.* Il ioüit donc de la tranquillité de ceux qui ſacrifioient ſur le ſommet du mont Olympe: il eſt comme les Dieux qui eſtoient ſpectateurs ſans compaſſion, & ſans crainte des combats qui ſe faiſoient autour de la ville de Troie. Se peut-il faire que Dieu donne tant de repos à ceux qui troublent ſon Egliſe, qui renuerſent les Royaumes, ruinent les peuples, font gemir tant de payſans, pleurer tant de vefues, languir tant de petits enfans, empriſonner tant d'innocens, & bannir tant de mal-heureux? Cette Marmotte dort auſſi profondement dans ſes filets, comme elle faiſoit en ſon giſte: ce Samſon, qui eſt ſur le ſein de la Fortune, n'a point d'apprehenſion, ny des ciſeaus de cette infidele, ny des cordes de ſes ennemis: & ce Siſara repoſe ſans remors de conſcience qui luy perce les temples, parce que la proſperité l'a aſſoupi auec la douceur de ſont laict. Diſons pluſtoſt, que celuy que tu loges au plus haut du bon-heur, ne peut ſans vertige ietter les yeux ſur le plan duquel il eſt monté: il croit ſans doute, que tous ceux qui le regardent, le mirent pour l'abatre; & il s'imagine, que le ſommet qu'il embraſſe, branle, parce que ſon cœur tremble continuellement au bruit des fauſſes & des veritables alarmes. Celuy que tu veux aſſeoir *au deſſus des vents,* les marque tous auec la baguette qu'il tient en la main, comme faiſoit l'homme qui eſtoit au plus haut de la tour de Vitruue. Cette ſtatuë touchoit ſur le vent, qui eſtoit à l'oppoſite de celuy qui ſouffloit: on doit dire le meſme du Cardinal, qu'il fait touſiours paroiſtre le contraire de ce qu'il penſe. Ce n'eſt pas vne ſi petite contrainte, qu'on puiſſe, ſans flatterie, eſtimer tres-heureux

heureux celuy qui eſt en ce miſerable eſtat, pluſtoſt ſuſpendu qu'aſſis, agité qu'arreſté; & qui ne pouuant eſtre abatu que par vn ſeul coup, cent mille qui le menacent, luy donnent plus d'apprehenſions, que ne luy fera de mal celuy qui les finira toutes.

Apres cela dis tant que tu voudras: *Les plaintes qu'on a fait contre vous, n'ont fait qu'aſſeurer voſtre Maiſtre, que vous eſtiez plus à luy qu'on ne deſiroit.* Tu as grand tort de blaſmer la Royne, d'auoir quelque regret de ce que le Cardinal ſert le Roy (comme tu crois) auec affection & fidelité. N'eſt-ce pas cette bonne Princeſſe qui l'a donné à S. M. auec intention qu'il la ſeruiſt comme il a deu faire? n'eſt-ce pas elle qui a ſurmonté l'auerſion du Roy? n'eſt-ce pas elle qui a gaigné ceux qui s'oppoſoient à ſon entrée dans les conſeils eſtroits? n'eſt-ce pas elle qui en a reſpondu? qui eſt la caution qui ſoit marrie quand on la deſcharge, & qui ſe faſche lors que le principal debiteur paye? qui eſt la perſonne ſi folle qu'elle ſe reſioüiſſe, apres auoir preſenté vn valet, lors qu'on luy reproche qu'il a ietté dans vne maiſon vn eſpion, vn traiſtre, ou vn larron? crois tu pouuoir perſuader que la Royne ſeroit affligée, ſi elle voyoit ſon Roy, qui eſt ſon Enfant, fort content du ſeruiteur qu'il a receu de ſa main?

Ce qui vient en ſuite, eſt encore plus extrauagant: *Ie ne doute point que vous ne pleuriez l'infortune d'vne Maiſtreſſe, que vous auiez conduite par vos ſeruices au dernier degré de la felicité.* Nous auons ſceu ce que l'inſolence a fait dire au Cardinal, & nous auons remarqué ce que la violence luy a fait faire. Nous ſçauons que l'homme vertueux adiouſte au bien-fait, & oſte tout ce qu'il peut à l'iniure; & nous auons veu que ſon Eminence a eſtouffé mille graces, pour faire viure trois paroles vn peu rudes. *Pour ſes larmes*, s'il en a verſé, nous ſommes aſſeurez, que la rage de n'auoir point acheué les maux qu'il a fort

auancé, les tire pluſtoſt que le deſplaiſir de les auoir commencez. Il ne peut deplorer comme *infortune* ce que ſon deſſein a produit : on n'appelle pas mal-heur l'affliction qu'on procure : ce qu'on nomme accident, vient d'vne cauſe qui n'a point de conſeil. Tu voudrois perſuader, que les embuſcades des voleurs & les coups de foudre viennent d'vn meſme principe. Perſonne ne peut croire, qu'vne pierre qui aſſomme vn paſſant, eſtant abatuë par vne tempeſte, ſoit vn rencontre ſemblable à l'arquebuzade d'vn ennemi qui tue par vne feneſtre. Le Cardinal n'a iamais ſerui d'Eſcuyer à la Royne, pour la conduire au palais de *Felicité*; mais il y eſt allé à la ſuite de ſa Maiſtreſſe. Tu es mauuais Philoſophe, lors que tu prens l'effect pour la cauſe; & tu es inſenſé, lors que tu t'imagines qu'vne Princeſſe grande par ſon extraction, par ſon Mariage, par la Naiſſance du Roy, par ſes autres Enfans, par les Alliances qu'elle a fait, & ſur tout par ſa conduite & ſa vertu, n'aye peu eſtre heureuſe que par le moyen d'vn homme qu'elle a tiré de la miſere. L'oubliance de la condition en laquelle on l'a trouué, & des bien-faits qu'il a receu, luy a donné tant de preſomption, qu'il croit auoir en main la baguette de Moyſe, auec laquelle il chaſſe les tenebres & ramene le iour; ou la houſſine de Mercure, qui iette les ombres dans les tenebres des enfers, & les fait ſortir pour reuoir la lumiere du Ciel : ou qu'il a trouué l'anneau de Giges, auec lequel il rend viſibles & inuiſibles ceux auſquels il le preſte : ou qu'il enuelope & deſuelope les perſonnes, comme faiſoit Venus ſon Enée. Ainſi ou ce ſaint Prophete, ou ce faux Dieu, ou ce Roy fabuleux, ou cet eſprit de deſbauchée, donne & oſte la felicité, quand bon luy ſemble : il a apporté le bon-heur quand il a voulu à la Royne, & l'a raui quand elle l'a faſché. En-fin, Balſac qui a entrepris de renuerſer toutes les creances anciennes, & qui nous veut deſcou-

urir dans ſes eſcrits vn monde nouueau, s'eſt imaginé qu'il auoit aſſez d'eloquence, pour nous perſuader que ce n'eſt pas la Royne Mere du Roy qui a auancé le Cardinal, mais que c'eſt le Cardinal qui a auancé la Royne Mere du Roy.

Tu dis vne choſe, ſur laquelle tu pourras eſtre deſaduoüé : *Ie m'aſſeure que vous voudriez eſtre mort à la Rochelle, puis que iuſques là vous auez veſcu dans la bien-veillance de la Royne.* Le Cardinal ne fait pas ſi bon marché de ſa vie, & ne l'eſtime pas ſi peu de choſe, la faiſant ſi bien garder, qu'il la vouluſt perdre par complaiſance. Par ta foy, crois tu que cet homme, qui eſt preſſé de ſept ou huit Capitaines, Lieutenans, Enſeignes, & Exempts, qui ont des piſtolets dans leurs poches, & des dagues dans les chauſſes, qui porte vne cotte de maille, qui a fait armer ſa litiere & ſon carroſſe, & qui craint comme vn tyran, vouluſt perdre cette vie delicieuſe & orgueilleuſe pour cette pauure & miſerable Maiſtreſſe, à laquelle il la voudroit oſter s'il pouuoit? Mais penſes tu que la bien-veillance de cette Princeſſe aye abandonné le Cardinal apres la priſe de la Rochelle? Perſonne ne porte enuie à vn bien qu'elle a deſiré & auancé, comme a fait la Royne Mere la reddition de cette place : outre cela elle recognoiſt que le Cardinal ne l'a point forcée; c'eſt le courage & la conduite du Roy, auec la puiſſance de ſon Eſtat, qui l'ont contrainte de ſe rendre. De ſorte, que ſi la Royne enuioit cette gloire au Cardinal, elle fondroit ſon enuie ſur vn bien, auquel elle a plus de part que luy; ce qui ſeroit vn grand teſmoignage de folie : ſon Eminence a fait aſſez de mal recognu, & fait paroiſtre aſſez d'eſclat de vanité, qui donneroient iuſte ſuiet à la haine, & à la ialouſie, ſi on en vouloit auoir contre luy.

Tu as voulu finir par l'eſperance que tu donnes au Maiſtre de ta plume, en diſant, *que Dieu diſſipera vn iour*

ces nuages, & enuoyera à la Royne des plus equitables pensées de la fidelité du Cardinal. Nous attendons que le Ciel dissipe les broüillars qui couurent la France, & que le Soleil de Verité & de Iustice escarte les tenebres du mensonge & de la confusion; mais ce beau iour ne doit pas estre desiré par le Cardinal, s'il ne le veut employer pour pleurer les fautes que cette Lumiere & le repos luy feront voir, pourueu qu'il vueille ouurir les yeux, & chercher la tranquillité qu'il rauit à autruy, & à soy mesme.

Tu as tort de dire, que *les pensées de la Royne seront plus equitables:* comme si elles auoient esté ou pouuoient estre iniustes. On ne la peut accuser que d'auoir eu trop de bonté, qui a prouoqué les iniures d'vn ingrat, lors qu'elle deuoit esmouuoir sa recognoissance. Si le Cardinal auoit souffert quelque iniustice, on diroit que Dieu le punit pour celles qu'il a fait: mais iusques à present il a esté plustost en possession d'en faire, qu'en estat d'en receuoir. Il ne sera pas aussi l'obiect de la vangeance de celle qui n'en veut point prendre sur sa personne, qu'elle a mis à couuert sous la pourpre de l'Eglise; ny sur ses biens, parce que la Royne ne destruit pas ses ouurages, & ne demande pas ce qu'elle a donné. Il est vray, qu'elle seroit bien aise que ces auantages que le Cardinal a ioint, auec celuy de l'auctorité qu'il a pris, n'eussent pas la puissance de continuer les desordres que nous voyons: ils sont venus si auant, que si on ne les arreste bien tost, il n'y aura que les miracles qui nous en puissent tirer. Le Ciel reserue au Roy la gloire d'auoir fait cesser les maux de son Estat, nous esperons que LOVYS LE IVSTE rendra Iustice à l'Eglise de Dieu & à la Royne, qui sont deux Meres, desquelles il est le premier Fils.

Ta conclusion est merueilleuse, & n'a pas besoin d'vn grand examen pour faire voir la legereté de ton cerueau; qui en se loüant, se condamne; & en s'excusant, s'accuse.

ſe. Il eſt vray que c'eſt ton ordinaire, n'ayant iamais fait eſcrit ſans apologie. Voicy tes paroles : *Ie ſçay bien que ie ſuis bon François, & que i'aime extremement mon Pays; mais ie ne ſçay pas ſi ie ſuis bon Politique, ny ſi ie cognois aſſez nos affaires : ſans doute i'ay plus de courage que de force, & plus de zele que de ſcience.* Balſac s'imagine, que le Cardinal & luy ſont les deux meilleurs François du Royaume; parce que l'vn pretend au Royaume des peuples François, & l'autre à l'Empire des Eſcriuains François : mais ie ne cognois pas deux plus mauuais Gaulois, que ceux qui irritent, l'vn par ſes actions, & l'autre par ſes eſcrits, tous les eſtrangers & les citoyens pour les porter à vne guerre ouuerte, & à vn ſouſleuement. Ils croyent obliger leur Pays en y mettant le feu, pourueu que la clarté qu'il produira face eſclater la gloire de ceux qui l'ont allumé, ou qui penſent en acquerir en l'eſteignant. On iugera de là, ſi c'eſt *par amour* que le Cardinal veut embraſſer la France par les deux mers; ſi c'eſt auſſi par amour que Balſac flatte ſes playes, au lieu d'aduertir qu'il eſt temps de ſe mettre en eſtat de les guarir, deuant que la gangrene oblige au retranchement des membres qui ſont deſia noirs & enflez : ne rompons pas la teſte en charlatans à ce pauure malade, mais ordonnons luy quelque bon remede.

Balſac eſt plaiſant, lors qu'il dit; *Ie ne ſçay pas ſi ie ſuis bon Politique,* luy qui entreprend de traiter du Prince, qui eſt le chef, l'ame, & la loy viuante de la Police. Il a ſuiet de ſe defier de ſa ſcience, puis que ſans cholere ny enuie nous pouuons dire, que iamais homme n'a plus malicieuſement, ny plus baſſement, ny plus legerement traité cette matiere.

Ton liure commence par vne entrée de balet, & finit par vne retraite de furie, n'eſtant rien qu'vn amas de pieces mal atachées, vn habit de diuerſes couleurs groſſierement

ment couſu; & vn eſcrit, dans lequel tout ce que tu as ſceu & ouy dire de diuerſes choſes a eſté non pas rangé, mais ietté. Encore que le ſtile ſoit aſſez coulant, il n'y a rien de plus forcé ny de plus interrompu par digreſſions que ton ordre : on ne remarque aucune definition ny diuiſion des vertus neceſſaires à vn Souuerain, mais vn perpetuel meſpris de tous les Auſteurs anciens, & de tous les Monarques, auec vn teſmoignage de preſomption inſupportable, accompagné d'hyperboles ou hyperbates foles & impies, & de metaphores extrauagantes, qui ſont les plus riches ornemens de ton diſcours. Ie peux aſſeurer, que hors du pourtrait, du nom & des loüanges du Roy, qui pouuoit & deuoit eſtre plus iudicieuſement eſtimé, ſi on auoit retiré ces trois choſes dignes d'vn tresgrand reſpect, ie croirois qu'vn homme d'Angouleſme nous auoit voulu deſcrire Angouleuent, qui eſtoit Prince d'vn Pays, dans lequel tu pouuois eſtre Secretaire de ſes commandemens.

Angouleuent eſtoit vn fol de Paris, qui ſe faiſoit appeller le Prince des ſots.

Tu as raiſon de te defier *du peu de cognoiſſance de nos affaires*. Si tu en ſçauois autant comme le Chancellier de Sillery, Mr de Villeroy, & le Preſident Ianin, tu ne cornerois pas la guerre pour faire plaiſir à celuy qui eſt en cette belle humeur de la mettre par tout. Il ſçait que dans la tranquillité de la Paix, on verroit & on arreſteroit ſes deſſeins, qu'il veut cacher & auancer dans les confuſions.

Tu dis que tu as *plus de courage que de force, & plus de zele que de ſcience*. Ce que tu faits, ne vient ny du courage ny du zele; encore que ces deux choſes ſans prudence ſoyent temerité & folie. Mais on peut dire auec verité, que tu as plus de vanité que de capacité, plus d'effronterie que de ſcience, & plus de caquet que de raiſons: tu es vn orfeure qui as bruni ton ouurage auec vn peu de mercure; & tu es vn peintre, qui pour faire eſclater tes couleurs,

couleurs, as employé du vernis qui les a toutes meurtries. Tu as comme le chardonneret vne iolie voix, auec des plumes de toutes couleurs, & rien plus : tu faits peu de besongne, & mauuaise, en beaucoup de temps: ta façon d'escrire lasse souuent la foiblesse de ton esprit : tu ferois plus de chemin, & plus seurement, si tu n'allois que le pas ; mais Balsac n'allant qu'à balsades, auec son stile sautelant, il ne se faut pas estonner s'il est bien tost hors d'haleine.

Ce qui me fait bien esperer de ton amendement, est, que tu recognois vne partie de tes fautes aussi tost que tu les as faites ; & qu'ayant rapporté toutes les pieces de ton ouurage, tu as aperceu sa difformité, qui ne paroissoit pas tant deuant qu'elles fussent assemblées. Cela t'a obligé à faire vne Apologie dans l'Aduertissement au Lecteur, & dans les deux Lettres qui sont à la fin de ton Liure : ainsi tu te defens deuant que d'estre accusé. Il me semble que tu ferois mieux de changer ce qui est defectueux, que de l'excuser : & il seroit plus sagement fait, de supprimer des mauuais escrits, que d'en faire imprimer d'autres pour les soustenir. Sans faute tu te verras ataqué par beaucoup d'endroits sur ton Traité du Prince: il n'y a rien qui puisse resister que les loüanges du Roy ; encore ce grand Prince te dira ce qu'vn bon Roy disoit de Dieu à ses amis flatteurs : *Il n'a pas besoin de vostre mensonge*. Iob 13. Il y a tant de belles veritez à dire de luy, que c'est faire voir qu'on ne les cognoist pas, de se seruir de menteries. Que deuiendra ce fier Roland, si ce braue Oger ne luy sert de Second ? Il ne le fera point sur tout, apres que tu as offensé auec la Mere de ton Grand Roy les Meres de ta petite science, qui sont les Vniuersitez ; & que tu as en mesme temps ietté de la boüe dans la source de la vie de ton Maistre, & sur la face de ceux qui ont esté tes Maistres. Ces imprudences sont les premieres peines

Le sieur Oger a souuent defendu Balsac.

de ton orgueil, & les marques les plus certaines que nous ayons de ton aueuglement. La fortune paſſera, la Nature demeurera ; le menſonge perira, la Verité triomphera; la proſperité ſera affligée, l'affliction ſera conſolée ; & le ſuperbe s'eſleuera, iuſques à ce que Dieu ſoit exalté en l'abaiſſant. Balſac ne ſera pas trompé, car il croit que cela arriuera : il ne ſera pas des-honnoré, ne pouuant eſtre plus infame qu'il eſt ; & il ne ſera pas deſchargé par l'impreſſion de la feüille qu'il a retenu, & dans laquelle (à ce qu'il dit à ſes amis) il a defait tout ce qu'il a fait pour le Cardinal de Richelieu. La plus douce penitence qu'on te puiſſe ordonner, ſera de t'obliger à corriger tes œuures au lieu où elles ont eſté faites ; de conuertir ta ſolitude volontaire en vn banniſſement forcé, & de te condamner a eſtre trempé trois fois dans la Charante, comme on faiſoit anciennement dans la Saone ceux qui auoient recité des mauuais eſcrits en l'aſſemblée des ſçauans hommes, qui ſe faiſoit tous les ans à Lyon. A Dieu.

Palleat vt nudis preſsit qui greſſibus anguem, Aut Lugdunenſem Rhetor dicturus ad aram.



LA

LA VERITÉ DEFENDVE:

ENSEMBLE QVELQVES OBSERVATIONS SVR LA CONDVITE DV CARDINAL DE RICHELIEV.

AV SAGE LECTEVR.

Nous auons retenu quatorze mois cette responſe, ayant mieux aimé laiſſer noſtre reputation engagée, que d'eſloigner vn accommodement qu'on fiſt eſperer il y a vn an. Le Cardinal de Richelieu a iugé que noſtre paix ſeroit contraire à ſa fortune, & nous a fait vne plus cruelle guerre: il a voulu qu'on fiſt vn grand volume de toutes les iniures que ſes Eſcriuains auoient dit à la Royne Mere du Roy, & à Monſeigneur Frere vnique de S. M. & que le ſieur du Chaſtellet y adiouſta vne Preface plus infame que ne ſont tous ces petits libelles. Nous auons recognu que noſtre prudence ne produiſoit point d'autre effect que de rendre le menſonge plus hardi, & auons creu, que la conſcience & la raiſon vouloient qu'on arreſta cette inſolence. Si le Cardinal de Richelieu ſe contentoit de ſe faire loüer par des corrompus, les bons eſprits ſe mocqueroient des ſottes loüanges qu'on luy donne, & ſes ennemis ſe reſioüiroient de ce que les flatteurs auancent ſa ruine: mais lors que ces fripons calomnient tous ceux qu'il a offenſez, & taſchent de prouuer que les eſlans de ſes paßions ſont des effects de ſa raiſon, ils doiuent attirer les iuſtes defenſes de ceux qui ſont mal traitez dans leurs eſcrits. Celuy qui ne croit pas eſtre innocent, ſi la Royne Mere du Roy n'eſt coulpable, merite non ſeulement d'eſtre chaſtié, mais il oblige l'Aduocat de cette grande Princeſſe de fournir des reproches contre ceux qui l'accuſent, & contre les teſmoins qu'ils produiſent. Si les paraſites du Cardinal ſont des chiens

 qui

qui leſchent celuy qui tient en ſa main droite le baſton qui les menace, & leur preſente auec la gauche le pain pour les amuter contre ceux qu'il veut faire mordre; qu'il conſidere que nous ne craignons point ſes coups eſtans en lieu de ſeureté, & que nous n'abbayons pas apres ſes biens, luy ayant abandonné les noſtres. Nous l'auons prié ſouuent de commander à ſes Eſcriuains de ſe taire: nous ſerions tres-aiſes de n'eſtre point contraints d'effacer ſes loüanges, en lauant les blaſmes qu'il nous donne; ce qui ne ſe peut faire autrement, à cauſe du meſlange qu'il a fait. Nous ne voulons pas vſer de violence: nous ne pouuons auoir la Iuſtice: il ne nous reſte qu'à nous defendre auec les meſmes armes qu'on employe contre nous. Il eſt raiſonnable que nous en ayons le choix, puis que nous ſommes appellez. Les François qui ſçauent & practiquent cette regle dans leurs combats, ne le trouueront point eſtrange: toute la terre iugera que nous ſommes fondez en raiſon, & chacun deplorera la miſere de noſtre ſiecle, qui voit ce qui n'a iamais eſté veu, qu'vn homme eſleué par les bien-faits de la Royne, entreprent de la calomnier impunement dans le Royaume de ſon Fils; & qu'il eſt ſi effronté de faire desbiter ſes impoſtures dans tous les Pays, où regnent les Enfans & Parens de la plus grande Princeſſe du monde. Sage Lecteur, ſi la rigueur du temps oſte la liberté à tes paroles, ie ſuis aſſeuré qu'elle n'eſtouffera pas la iuſtice de tes ſentimens.

LA VERITÉ DEFENDVE.

PERSECVTER les exilez, calomnier les morts, ofter la reputation apres qu'on a raui les biens & la vie, dire des iniures aux miſerables, ſe mocquer de ceux qui ſouffrent, & ſe couurir de ſa puiſſance pour meſdire ſans preuue, ſont les plus eſtranges effects de la tyrannie; & c'eſt à quoy s'occupent ceux qui veulent plaire au Cardinal de Richelieu. Il n'a pas laiſsé de recognoiſtre, que les violences luy reuſſiſſent mieux que les meſdiſances; & que les miniſtres de ſa cholere ſont plus ardens executeurs de ſes volontez, que ſes Eſcriuains ne ſont habiles flatteurs de ſes vanitez. Il a veu auſſi, que ſi la foibleſſe de ceux qu'il a affligé, a eſté contrainte de ceder à ſon pouuoir abſolu, leur vertu a trouué en ſes apologies tous les auantages qu'on tire de la verité defenduë par vne perſonne genereuſe, & bien inſtruite. Il y a vn an que ces conſiderations le porterent à arreſter les libelles de tous ceux qu'il payoit, pour faire des inuectiues contre la Royne Mere du Roy, & Monſeigneur Frere vnique de S. M. Il fiſt bien, car outre que tous les hommes vertueux diſoient que ces diffamations eſtoient indignes d'vn Chreſtien, les gens d'eſprit iugeoient qu'il ne gaignoit pas le procez par eſcrit. De l'autre coſté celuy qui a pris la plume pour ſouſtenir l'Innocence, & deſtromper

trompér l'ignorance, s'estoit tenu dans la modestie, ayant tousiours creu que c'estoit vne petite vangeance, d'ataquer auec des paroles picquantes ceux qui nous poursuiuent auec des cruelles actions. Nous esperions de conuertir le Cardinal, en le souffrant; & nous craignions de le rendre plus meschant, en luy resistant: nous auions aussi quelque apprehension d'endurcir son front, en le batant trop souuent; & auons voulu taire les plus enormes de ses crimes, pour luy laisser quelque pudeur. Nous sçauons que l'effronté n'a plus de honte de faire ce que tout le monde cognoit: nous voulions traiter doucement ce furieux, & auons eu peur que son desespoir ne perdit le Roy que nous aimons, & le Royaume que nous desirons de conseruer. L'homme aduisé n'effarouche iamais vn singe, qui se ioüe auec des choses precieuses & fragiles: il ne faut pas faire semblant de le regarder, afin qu'il les remette en leur place, apres que sa fantasie sera passée. Ainsi nous esperions, que la constance & la prudence de nostre bonté surmonteroit l'opiniastreté & la folie de sa malice; & nous croyons, que les serpens qui nous auoient mordus si souuent, n'auoient plus de dents, ny de venin. Le silence que la crainte commandoit au Cardinal, & la vertu à la Royne, faisoient croire que les affaires prendroient le chemin de la douceur, lors que nous auons senti vne aigreur extreme dans vn ouurage, qui a esté dressé par le commandement & sur les memoires du Cardinal. Le titre est: *Obseruations sur la vie & condamnation du Mareschal de Marillac.* L'aucteur a pris son pretexte sur vn escrit composé pour la descharge du Mareschal; mais il n'en parle que fort peu, & sur la fin de son discours. La plus grande partie du libelle est employée pour blasmer la conduite de la Royne Mere du Roy. Les plus moderez ont creu que cet escrit meritoit vne responsе. Les Theologiens ont dit

que

que Dieu nous obligeoit à la faire ; & les bons ſeruiteurs du Roy ont iugé qu'elle eſtoit neceſſaire.

Il eſt vray, que celuy qui ſupporte trop patiemment les iniures des impudents, en prouoque des nouuelles ; que c'eſt vne œuure agreable à Dieu d'arreſter leur peché. Si la trop grande bonté de la Royne eſt la cauſe du mal qu'elle ſouffre, ſa trop grande patience ne doit point attirer les calomnies qu'on ſeme dans tout le monde. Si S. M. veut ſacrifier toutes les iniures qu'on luy dit, elle doit effacer auec ſoin ce qui peut reiallir ſur le Roy, ſur Monſieur, & ſur trois grandes Princeſſes : parce qu'elle ne peut diſpoſer de la gloire que Dieu a donné à leur Naiſſance. La Royne ſe doit defendre, & ſes Enfans la doiuent vanger ; pour ietter dans l'eſprit des Fauoris, qui viendront apres le Cardinal, l'apprehenſion de perdre le reſpect enuers les Meres de leurs Maiſtres. Si c'eſt vn deuoir des gardes du Roy, de s'oppoſer aux attentats que des parricides font ſur ſa perſonne ſacrée, ceux qui ſçauent eſcrire ſont obligez de faire voir les entrepriſes que les inſolents font contre ſa reputation. Ce qui nous rend hardis, eſt, que nous defendons la verité contre le menſonge, la Mere de noſtre Roy contre vn ſeruiteur ingrat, & la plus grande Princeſſe du monde contre le plus petit calomniateur. Si le Cardinal ſe plaint, qu'en parant du poignard, nous luy portons quelque coup d'eſpée ; il apprendra, s'il luy plaiſt, que c'eſt l'ordre des combats. Il eſt aſſez iniuſte en toute autre choſe, ſans prendre cet auantage de frapper ſans eſtre en danger d'eſtre touché. Il eſt bien armé, mais il contraint ceux qu'il a mis en chemiſe de chercher les defauts de ſes armes. S'il eſt plus fort que nous en places & en gardes, nous ſommes plus forts que luy en ce que pour les choſes qu'on dit à ſa loüange, il doit auoir des teſmoins qui ſoyent plus gens de bien que le S[r] Hay ; & que celles qu'on dit contre luy

ſont deſia prouuées, eſtant non ſeulement cognues, mais reſſenties.

Il faut auſſi confeſſer que nous auons vn grand deſauantage : c'eſt que nous combatons contre deux deſeſperez. Le premier eſt le Cardinal, qui a commandé qu'on fiſt ce dernier eſcrit contre la Royne Mere du Roy, & les Marillacs, parce qu'il eſt tourmenté par deux furies, qui s'appellent *Jngratitude* & *Cruauté*. Celle-là luy a fait iuger des reſſentimens de la Royne par les remors de ſa propre conſcience : & celle-cy luy repréſentant touſiours le ſang innocent qu'il a reſpandu en forçant la peur, ou corrompant l'auarice de treze Iuges ; il cherche des hommes qui appaiſent ces puiſſans demons, qui ſont les deux bourreaux de ſa vie. Ce Saül ainſi tourmenté, n'a pas trouué vne harpe de Dauid, mais pluſtoſt vn enragé prophete de Baal, qui ſe deſchire & deſcoupe ſoy meſme. C'eſt vn autre deſeſperé par ſes crimes qu'il a rendus auſſi publics que * la Nepueu ſa deſbauche. C'eſt vn nommé *Hay*, qui eſt hay de Dieu & des hommes. Vn Iuge concuſſionnaire, vn corrompu Commiſſaire, aux gages de toutes les tyrannies, & valet des faueurs, contre leſquelles il ſe rend denonciateur ou teſmoin ; ou recherche d'eſtre rapporteur, lors qu'elles ſont tombées en diſgrace. Il a fait autrefois l'office d'Aduocat general dans vn Parlement ; il conuertiſſoit le barreau en theatre de charlatan : ſes plaidoyez n'eſtoient que des ſatyres ; elles firent fondre ſur luy vne greſle de coups de baſtons, qui ne le rendirent pas plus ſage, mais l'obligerent de quiter ſon pays, pour venir raffiner ſa malice dans la Cour. Il y a veſcu en reputation d'vn homme qui fait profeſſion d'impieté & de trahiſon, & meſtier de bouffon & de fripon. L'impieté luy donna l'inuention de ſouffler par vne ſalbacane à l'oreille d'vne fille de bonne maiſon, & aſſez riche heritiere, *Aime Hay*. Encore

** La Nepueu, femme à Paris extremement effrontée.*

core qu'il y euſt de la contradiction en ſes paroles, la Damoiſelle eſpouſa le couſin de cet Eſcriuain, & mourut de regret quelque temps apres. La trahiſon luy fiſt adorer le credit de Madame de Piſieux, & apres ſa diſgrace demander auec inſtance la commiſſion de faire le procez à ſon beau pere, & à ſon mari : il ſuborna des teſmoins contre eux, & changea les depoſitions : nous auons ouy les plaintes du Preſident de Belieure ſur ce ſuiet. Son eſprit porté à la meſdiſance, l'a rendu auteur des plus infames & ſanglans paſquins, qu'on aye veu depuis dix ans. Il a ſouuent imité les ſaintes & ſimples proſes du Miſſel de Paris, pour faire des ſatyres profanes & malicieuſes, dans leſquelles il n'a point eſpargné ceux qui le receuoient à leur table. La corruption luy a fait prendre part dans toutes celles du temps, & chercher l'occaſion de profiter dans tous les changemens. Il brigua d'eſtre adioint au commiſſaire des Eſtats de Bretagne l'an 1627. la friponnerie qu'il fit, meritoit plus iuſtement vne potence, que tout ce qu'il impute au Mareſchal de Marillac le moindre blaſme. Ceux qui le cognoiſſent, iugent que le gibet n'a point encore perdu les pretenſions qu'il a ſur luy, aduoüent qu'il y a quelque choſe en ſon viſage qui marque ce logis, & que ſes inclinations le conduiſent là. Le Sr Beautru, pour ſe defaire d'vn enfant trouué qu'on luy a voulu donner, & qui s'appelle, *Les vers aux abſens*, dit hautement, que celuy qui vient d'eſcrire en proſe, a compoſé autrefois en poëſie cette puante ſatyre, qui appelle par deriſion *puiſſante Epiphanie* la Mere ou belle Mere de trois Roys. Elle attend l'eſtoille qui les illumine ; & qui en eſclairant la verité, fera voir & payer celuy qui eſt l'auteur de ce rencontre. Ceux qui aiment mieux vn bon mot qu'vn bon ami, & qui preferent vne raillerie au repos de leur vie, ne conſiderent pas que les choſes de ce monde ſont ſemblables à

la ſtatuë de l'iſle de Chio, laquelle paroiſſoit riante d'vn coſté, & pleurante de l'autre. Ils ignorent que le Sage a dit, que *les grandes triſteſſes ſuiuent ordinairement les ioyes exceſſiues:* que Dieu perd les heureux inſolens, & ſauue les miſerables patiens auec peu de choſe; & que le meſme inſtant qui fait la felicité mal-heureuſe, fait bien-heureuſe l'infelicité: pour faire ces changemens, il ne faut qu'adiouſter ou oſter vne ſyllabe. L'homme qui ne regle point ſes actions par cette penſée, qui s'engage trop auant dans le parti de la proſperité, & pouſſe rudement la miſere, fait paroiſtre qu'il n'eſt pas ſage. Si l'Orateur Ciceron euſt penſé que la fortune pouuoit changer, il n'euſt pas trauaillé pour acquerir la reputation que luy donnerent les Philippiques, & qui attirerent la ruine de ſa maiſon. Mais le Cardinal veut que ſes Eſcriuains s'obligent à perir auec luy, & que ceux qui le ſeruent, luy fourniſſent les moyens de les perdre quand il voudra, pour les crimes qu'il leur a fait commettre. Il a cognu tant de legereté & de perfidie en celuy qui a fait ces belles Obſeruations, qu'il a deſiré non pas de l'acquerir, mais de le ruiner ſans reſource. Il le fiſt mettre en priſon, pour auoir menti au Roy; & il l'a tiré de priſon, pour le faire mentir au public: il luy a fait acheter par vn grand crime la liberté, qu'il auoit perdue (à ce qu'il dit) pour ne conſentir pas à vn moindre peché. Il fait voir que ſa recuſation eſtoit vne colluſion; auſſi ne fuſt elle receüe qu'apres qu'on fuſt aſſeuré du nombre des opinions neceſſaires pour faire mourir vn innocent. Il eſt vray, que le Cardinal eſtoit auſſi bien d'accord de la recuſation, que le recuſé de ſon empriſonnement; & que la priſon a eſté donnée à ſon eſprit remuant pour vn lieu de repos, afin qu'il euſt le loiſir de trauailler à ce libelle, qui eſt ſa rançon, encore qu'il ne ſoit pas l'aſſeurance de ſa fidelité: c'eſt pluſtoſt vn teſmoignage de ſon

desespoir, ou vne cedule semblable à celle que les demons exigent des sorciers. Cet homme sans iugement, & abandonné de Dieu, ne voit pas, qu'en sortant de prison il a changé de seruitude, il s'est obligé de perir auec vn Fauori, qui le perdra pour n'estre point en peine de le conseruer, & parce que ce sacrifice pourra seruir vn iour à quelque expiation. Le Cardinal n'est pas si sot de croire, que les ouurages de Hay soyent des tesmoignages d'amour, mais plustost des effects de la crainte; qui cherchera ses seuretez, & trompera lors qu'il verra le profit, là où il voit maintenant la perte. Cet homme est à present vn serpent, qui empoisonne les herbes, & les fleurs sur lesquelles il passe; mais vn iour il troublera les eaux dans lesquelles il s'est caché. Nous auons desia sceu qu'il a fait vne prose contre le Cardinal, & la Dame de Combalet; il l'a recitée à des personnes qui sont parmi nous: il croit que les bons mots qu'il a mis dans cette bouffonnerie, effaceront les mauuais qu'il a semé dans ses Obseruations. Il iuge que les François oublieront les iniures, aussi facilement que le Cardinal perd la memoire des bien-faits. Il s'imagine que son eloquence nous persuadera, qu'il a contribué à la ruine de celuy qui l'employe. Il s'efforcera de nous prouuer, que rien ne precipite tant les puissances violentes, que ceux qui les aident en qualité de Commissaires, & qui prenent celle d'Escriuains, pour les eschaufer au mal, ou pour les empescher de s'en retirer. Mais qui ne sçait, que le flatteur qui loüe le peché, est plus coulpable que celuy qui le fait? Le meschant offense tout seul: celuy qui estime le crime, en fait vn exemple public. La passion peut auoir troublé celuy qui s'est laisśé aller au mal, mais la malice conduit celuy qui le defend. Il fait voir, que ce n'est pas vne mauuaise inclination qui le pousse; mais vn iugement arresté qui le rend indigne de pardon. Loüer vne meschante

action, est non seulement vne folie, mais vne impieté. Nous pourrions dire beaucoup de choses sur ce suiet: il vaut mieux laisser le destail à la meditation du sage Lecteur, & ne luy descouurir qu'en gros le mauuais dessein de l'Aucteur des *Obseruations*, & de celuy qui luy a fourni les memoires.

Ils veulent descrire la vie de deux Saints morts, & ils ne voyent pas qu'ils nous mettent en peine de rechercher celle de deux mal viuants. On a tousiours caché celle du Cardinal, qu'on sçait depuis le berceau; mais il semble que la pourpre sacrée efface tous les defauts que l'homme auoit deuant qu'il en fust reuestu, & qu'elle nettoye la source de beaucoup de vices. Si on force la patience & la science, on escrira des choses qui ne plairont pas à ceux, ausquels la cruauté plus que barbare a fait violer les tombeaux & le repos des trespassez, pour ronger & casser iusques aux plus petits os. On adiouste aux deux freres de Marillac, la femme du Mareschal: on dit qu'elle estoit *vieille fille, pauure, mediocrement belle lors qu'elle se maria, que leur fonds consistoit en grandes esperances.* Cette Dame est morte de regret dans la persecution qu'on faisoit à son mari: l'amour qu'elle luy portoit n'a iamais tiré vne parole de sa bouche contre son ennemi: sa vie & sa fin ont esté saintes: c'est vn sacrilege de les blasmer, & vne grande imprudence de traiter indignement sa memoire, apres auoir creu & publié, qu'elle auoit l'honneur d'estre parente du Roy. Cecy a esté escrit malicieusement, pour abaisser la Naissance de S. M. encore que cette parenté soit presque aussi esloignée, que celle de la maison de Dreux, par laquelle le Cardinal se fait cousin du Roy.

Pag. 6.

Certes il ne se faut pas estonner, si la furie du Cardinal rend la condition des viuants pire que celle des morts, qui trouuent la paix à la fin de la vie; là où ceux

que

que cet homme violent a contraint de ſortir de la France, & ſur tout la Royne Mere du Roy, ſont perſecutez meſmes dans le lieu de leur retraite, où leur ennemi leur ſuſcite des trahiſons domeſtiques, des rebellions & des guerres ouuertes au Prince qui les nourrit & les protege. C'eſt encore vn teſmoignage de plus grande inhumanité à celuy qui a tourmenté la France, l'Italie, l'Eſpagne, l'Allemagne, l'Angleterre, les Pays bas, la Lorraine, & la Sauoye, d'aller iuſques en l'autre monde pourſuiure trois perſonnes, qu'il y a enuoyées en diuerſes façons. Leur deſpart rempli de pieté vrayement Chreſtienne, qui a pardonné de ſi bon cœur à celuy qui les faiſoit mourir, nous a perſuadé, que leurs eſprits ſont bien-heureux. Qui doute qu'ils ne le ſoyent, quand ils n'auroient point d'autre felicité que d'eſtre hors de la tyrannie du Cardinal? qui durant deux années, leur a fait apprehender cent mille morts, deuant que de leur faire ſentir celle qui leur a donné vne meilleure vie. Il ſe deuoit contenter de leur auoir oſté celle de ce monde auec les biens, d'eſtre entré dans Paris auec deux cens cheuaux, les trompettes ſonnantes comme en triomphe, ou en Roy, lors qu'on tranchoit la teſte au Mareſchal; d'auoir fait fermer la porte de ſaint Honnoré, de peur que le corps qu'on portoit en terre ne rendit par miracle abondance de ſang deuant la porte de ſon meurtrier. On ſçait, que les os du Garde des ſeaux ont eſté priuez de leur tombeau qu'il auoit choiſi à Pontoiſe. Le Cardinal qui a le gouuernement auec le domaine, & qui y fait quelquefois ſa demeure, lors que le Roy eſt à ſaint Germain en Laye, a eu peur que l'eſprit de cet homme de bien ne troubla le ſien; il s'eſt imaginé que les os tranſportez ſeroient accompagnez de quelque ombre qui le tourmenteroit: il a voulu qu'ils demeuraſſent trois ou quatre mois à Chaſteaudun priuez d'enterrement. Ils ont eſté logez du

du depuis ſecretement aux Carmelines de noſtre Dame des Champs.

Hay, qui eſt vn chien ſepulchral, les va inquieter: il s'arreſte d'auantage ſur ceux du Mareſchal, qu'il a trouuez au fauxbourg ſaint Honnoré dans l'Egliſe des Feüillants: il ſemble qu'il les veut bruler, & ietter les cendres au vent; ce que les iuges corrompus eurent honte d'ordonner aux bourreaux. Il ſçait bien, que les Payens coupoient la main à celuy qui auoit violé vn ſepulchre: il n'ignore point que la Religion Chreſtienne les reſpecte: que parmi les Barbares c'eſt vn teſmoignage de laſcheté, de tirer la barbe à vn lion mort: qu'il n'appartient qu'à vn faquin de dire des iniures à vn des plus ſages & des plus vaillans hommes que la France aye porté. Ce Pigmée meſure auec le poulce de ſon petit eſprit vn Hercule ſommeillant, qui l'abatroit auec le ſouffle de ſa bouche, s'il ſe remuoit; & ce grand Capitaine feroit bailler les eſtriuieres par ſes lacquais à ce Margaiat, ou Cannibale, qui trouue quelque volupté & nourriture, en mangeant la chair de ceux qu'il a tuez. Pour monſtrer ſa doctrine au preiudice de ſa conſcience, il eſcrit en la page 92. de ſon ouurage, qu'il ſçait bien, que c'eſt vn crime d'ataquer les morts, & apporte les exemples de l'Eſcriture ſainte: il veut faire voir qu'il entreprend de pecher contre le ſaint Eſprit; & ne veut point auoir de pardon en ce monde, d'où il a chaſsé les Saints, ny en l'autre, où il leur va faire la guerre.

Ie ne voudrois pas arguer vn mort, ny mordre ſes os, ny accroiſtre le nombre des vers qui rongent les deſpoüilles de ſa fortune deſolée.

Il me ſemble, que le perſecuteur de ceux qui ne ſe defendent que deuant Dieu, ſe deuoit arreſter apres auoir eſté vn des principaux inſtrumens de leur mort. La recuſation concertée deuant le iugement, n'exemte point de crime celuy qui a trauaillé à l'inſtruction du procez. Il a fourni les inuentions pour mettre hors de defenſe le pauure innocent, & il a eſté pluſtoſt ſa partie que ſon iuge.

ge. Il a sollicité contre luy, & trouué des subtilitez, pour tascher de le mettre en desordre. Il n'a pas donné sa voix, mais il a formé treze aduis pour le condamner : il est plus coulpable de tuer tout seul son honneur (comme il veut faire dans son escrit) que d'auoir massacré son corps auec son opinion, qui eust eu des compagnons de son crime.

Sortons de l'horreur des tombeaux, & apres auoir dit quelque chose pour la defense de la reputation des morts, soustenons la gloire de la plus belle vie du monde, qui est celle de la Royne Mere du Roy; laquelle est blasmée d'imprudence, pour monstrer que les Marillacs ont esté des meschans. Ces calomnies sont appuyées sur deux fondemens. Que la Royne Mere du Roy a auancé les Marillacs contre droit & raison, & qu'ils ont eu vne si grande puissance sur son esprit, qu'ils l'ont porté à desirer & poursuiure plusieurs choses contre les intentions du Roy, & interests de la France. Ce qui efface la premiere imposture, est la confession que le Cardinal fait par son Escriuain, qui dit la verité à faute de iugement, ou de memoire. En la page 119. il fait les Marillacs creatures du Cardinal, & par tout il asseure, *qu'ils ont esté ingrats enuers celuy qui les a auancez*. Comment se pouuent accorder ces contrarietez ? voicy la verité.

Le Cardinal sçeut qu'à l'entrée de son credit il passoit pour mauuais Chrestien; pour auoir employé le Comte de Mansfelt en Allemagne, & pour auoir refusé d'entrer en la ligue Catholique : les libelles qui furent faits contre luy l'appelloient le Cardinal de la Rochelle; ce qui luy fist apprehender vn grand descri de sa reputation, & quelque attentat sur sa personne. Pour remede à ces deux apprehensions, il demanda des gardes au Roy, & pressa S. M. de mettre dans ses Conseils, & direction des Finances, Mrs de Marillac, & de Champigny, qui estoient

 esti-

eſtimez Catholiques zelez. Cela arriua apres la diſgrace du Marquis de la Vieuille; qui fuſt ſuiuie dans vn an & demi de celle du Chancellier d'Alligre : auquel le Cardinal fiſt oſter les Seaux, pour les bailler à Mr de Marillac, qu'il iugeoit homme plus ſeuere, & plus vigoureux, pour appuyer les reſolutions qu'il vouloit prendre, & qui commencerent à eſclater dans Nantes au premier Mariage de Monſieur. Il eſt donc vray, que le Cardinal propoſa Mr de Marillac premierement à la Royne, & apres au Roy, pour ces deux charges; & il n'eſt pas vray qu'il aye eſté ingrat ny traiſtre au Cardinal, comme nous ferons voir.

Pag.28. & 29. C'eſt vne calomnie qui eſt execrable, de dire, que la Royne aye eu quelque intelligence auec les Marillacs pour trauerſer la priſe de la Rochelle : ce qui conſole S. M. eſt, que le Roy ſera ſon iuge & ſon teſmoin. Sans doute, l'effronterie du Cardinal ne l'a point porté à faire lire cet eſcrit au Roy : il a creu que ſa bonne conſcience le deſmentiroit auſſi aſſeurement, comme il eſt vray que le Cardinal parle contre la ſienne. S. M. & ſon Miniſtre ſçauent bien, que perſonne n'a deſiré la priſe de la Rochelle auec plus d'ardeur que la Royne, & qu'elle a deſtourné ſagement tout ce qui pouuoit empeſcher l'heureux ſuccez de ce ſiege. Encore que les bonnes meres voyent auec quelque regret aller à la guerre leurs enfans; la Royne fuſt d'aduis, que le Roy l'entrepriſt pour forcer la rebellion dans ſon fort, & pour chaſſer les eſtrangers, qui entroient dans ſes Eſtats. La Royne eſtoit pour lors ſi puiſſante dans les conſeils, que ceux du Cardinal n'eſtoient receus que ſous ſon approbation. Ie diray bien d'auantage, que le Cardinal apporta beaucoup de difficultez, pour arreſter cette reſolution, eſtant timide de ſon naturel, & n'eſtant pas beaucoup ennemi des Huguenots. Il euſt diſſimulé & plaſtré leur faute, s'il n'euſt

esté picqué contre les Anglois, & principalement contre le Duc de Buckinghan, pour des suiets que la prudence nous fait taire. La Royne Mere du Roy, & le Garde des seaux de Marillac, auoient les bonnes intentions pour cette guerre, qui donna tant de peine à S. M. que nous pouuons dire, qu'elle n'a iamais esté en vne si grande inquietude. Elle seule rompist la ligue de trois grands Princes, qui entreprenoient de faire des diuersions par terre & par mer. L'Espagne, que l'Escriuain accuse d'auoir eu ce dessein, n'estoit point entrée dans cette vnion, & prefera les maximes de la Religion à celles de l'Estat. Pag. 24. *Le Roy d'Espagne remuoit toute la Chrestienté, pour empescher la gloire du Roy.*

La sagesse de la Royne ne trauailloit pas seulement pour appaiser les tempestes de la terre & de l'Ocean, qui pouuoient troubler le Royaume; mais sa pieté nous rendoit le Ciel fauorable. Combien de Messes faisoit elle celebrer pour ce suiet? combien de neufuaines a elle fait à nostre Dame de Paris? où elle alloit tous les soirs faire chanter vn Salut qui duroit vne heure. Le Cardinal sçait bien, si la Royne est d'vn naturel qui se puisse contraindre en toutes ces choses, si l'affection & deuotion ne la portent. Auec quel soin a elle recherché les Autels & les Religieux, sur lesquels elle a creu que Dieu versoit plus de benedictions & de graces? Elle fist vœu d'aller à nostre Dame de Chartres, d'y presenter la ville de la Rochelle en argent de relief, & de communier tous les ans le iour de la reddition; ce qu'elle obserue saintement, mesme dans les Pays bas. Elle fust curieuse de se faire instruire des vents, qui pouuoient estre fauorables ou contraires aux nauires des Anglois; & ayant fait mettre en vn lieu esleué vne boussole qui les marquoit, elle la regardoit cent fois le iour, & interrompoit son sommeil, pour enuoyer des personnes qui luy rapportoient de quel costé ils souffloient. Ayant dit vn iour, qu'elle voudroit auoir perdu le petit doigt de sa main droite, & que le

Roy fuſt maiſtre de la Rochelle : le Mareſchal d'Eſtré qui l'auoit ouy, eſtant venu pour teſmoigner ſa reſioüiſſance ; luy fiſt ce compliment, qu'il auoit deux grands ſuiets de ioye, que la Rochelle fuſt priſe, & que S. M. euſt encore ſon petit doigt. Le plus fort de tous les teſmoignages, eſt celuy du Roy, qui ſçait bien que la Royne ſa Mere le vouluſt deſtourner de venir à Paris deuant que la place fuſt renduë ; qu'elle luy enuoya des courriers pour ce ſuiet, & prefera touſiours la reputation des armes de ſon Fils à la conſolation qu'elle receuoit en le voyant. Elle luy fiſt inſtance de l'en priuer, & le preſſa de s'en retourner, pour acheuer ce qu'il auoit commencé. Tels eſtoient les bons aduis d'vne Mere ; laquelle n'ayant peu voir ſur ſon ſein les lauriers & les palmes que ſon cher Eſpoux luy euſt apporté, n'a point de plus grande gloire, que de prendre ſa part dans les victoires de ſon Fils bien aimé. Il ſçait que nous eſcriuons la verité ; & ſi on eſtoit ſi effronté de luy faire voir vos libelles, qui ne ſont que pour empoiſonner les ignorans, au lieu des recompenſes que le Cardinal donne à ceux qui mentent pour luy, ils receuroient le chaſtiment qu'ils meritent. Mais il viendra dans le temps que Dieu a deſtiné, pour faire cognoiſtre l'impoſture, & pour tirer d'oppreſſion l'Innocence.

Pag.28. Vous dites, *que le Mareſchal de Marillac contribuoit au monopole d'empeſcher la priſe de la Rochelle, auec vne inſtruction à ceux de ſon chiffre, comme il a confeſſé en ſon procez, & que Mr Bouthiller ne vid point ſes deſpeſches, & qu'elles fuſſent deſtournées par les femmes de chambre*. Menterie horrible en tous ces chefs ! Le Mareſchal n'a iamais eſcrit à la Royne durant le ſiege de la Rochelle : il n'a point eu de chiffre auec S. M. vous auriez ſans doute nommé ceux que vous dites auoir eſté de ce chiffre. Vous deſchargez Mr Bouthiller, qui eſt dans voſtre intelligence ;

&

& vous faites des femmes de chambre, qui ne ſçauent pas lire, des perſonnes intelligentes en chiffre, ſans dire qui deſchiffroit pour la Royne. Mais la plus horrible de vos calomnies, eſt en la confeſſion que vous dites que le Mareſchal a fait. Que n'imprimez vous le procez pluſtoſt que des obſeruations ſur ſa ieuneſſe, & ſur ſon mariage? Vous auez brulé les pieces, & les procedures, pour auoir la liberté de faire paſſer toutes les inuentions de voſtre malice pour des accuſations contre la Royne Mere du Roy. Elle vous reſpond : Que la lettre que vous luy faites eſcrire par le Mareſchal apres la priſe de la Rochelle, & que vous compoſez en ces termes, *qu'il ne vouloit dependre que d'elle, & eſtoit ſon ſeruiteur enuers tous, & contre tous*, eſt vne choſe ſuppoſée, encore qu'il n'y aye point de crime de leſe Maieſté en ces paroles de compliment, lors que les intereſts de la Royne ne ſont point ſeparez de ceux du Roy. Pag.29.

L'Auteur fait vne deſcription à ſa mode de l'imbecillité de l'eſprit des femmes, ſans prendre garde qu'il offenſe en general le ſexe de Madame de Combalet; s'il ne veut faire quelque diſtinction pour vn rencontre que nous ne dirons pas. Son deſſein eſt, de tirer la propoſition particuliere, que la Royne Mere du Roy eſt imprudente, de la generale, que toutes les femmes ſont foles. Pour la preuue, il dit, *que la Royne n'auoit pas encore conceu aſſez d'indignation & de ialouſie contre le Cardinal.* La Royne iuge le Cardinal indigne de ſon indignation, & digne de ſa compaſſion : il a eſté l'obiect de ſes bien-faits, & ne peut eſtre iamais celuy de ſa ialouſie. La caution n'eſt point ialouſe, de ce que le principal debiteur paye, & la deſcharge. La Royne auoit reſpondu au Roy pour le Cardinal, & auoit ſurmonté les grandes auerſions que S. M. auoit contre luy; & elle ſera ialouſe de ſes bons ſeruices? Nous voyons icy, que le titre de *bonne Princeſſe*,

Pag.29. *Leur intereſt porte les femmes pluſtoſt à l'extremité qu'à la raiſon.*

Pag.51. *Aux rancunes des femmes, comme aux feux d'artifice, toute la plus grande fineſſe eſt de les faire durer.*

que l'Escriuain luy donne si souuent, n'est que pour la faire mettre au nombre de ceux que les Picards appel-
Pag.49. lent *sots de bonté*. Aussi voyons nous en vn endroit, *Elle se laissoit gouuerner*. & ailleurs, *Ils s'estoient emparez entie-*
Pag.27. *rement de son esprit. Elle s'empoisonna sans le cognoistre à la fumée des flambeaux qui donnoient toutes ces fausses lumieres.*
Pag.55. *Son esprit estoit abusé par des fausses apparences, & des images trompeuses.* & semblables discours, qui font cognoistre, que le Cardinal veut faire passer la Royne pour vn esprit infirme, lors qu'il a eu la force de sortir de sa tyrannie. Nous pouuons dire, que s'il a iamais peché en excez de bonté, c'est lors qu'il a fait trop d'honneur & de bien au plus ingrat homme de la terre, qui n'auoit point de plus grande ruse que de cacher sa malice, iusques à ce qu'il a eu la puissance pour la faire valoir. Il a commencé de l'exercer contre celle qui l'a donnée; & qui eust creu offenser Dieu, en preuoyant qu'il en abuseroit. Il sembloit que ce serpent n'auoit point de venin dans l'hyuer de sa pauureté, mais la chaleur de la prosperité en a tant produit, qu'il a empoisonné premierement sa retraite, & apres toute la terre.

Cette ialousie, qu'il donne faussement à la Royne, est veritablement en luy; & nous pouuons dire, que sa vanité a si grande apprehension que quelqu'vn ne prene part à la loüange de la prise de la Rochelle, que pour ce suiet il a fait plusieurs grands larrecins, que nous pouuons appeller sacrileges. Le premier est de la gloire du Roy, ayant dit à vn Cardinal qui est plus homme de bien que luy, qu'il auoit pris la Rochelle en despit de trois Roys; entre lesquels celuy qui luy auoit donné plus de peine, estoit le Roy de France. Nous auons ouy chanter sur le Pontneuf, & par tout le Royaume, *que le Cardinal auoit despucelé la Rochelle*, comme si le Roy estoit declaré impuissant. Nous auons leu ces mots imprimez: *N'est-*

N'est-ce pas ce grand Cardinal qui a pris la Rochelle ? comme si le Roy n'auoit eu en cette guerre que la qualité de volontaire. La Royne n'est point ialouse des prosperitez de son Enfant; mais de la gloire que son seruiteur luy desrobe. Se faut-il estonner, si apres auoir fait ce larrecin public, il entreprend de voler l'honneur plus secret que la Royne a acquis en ce siege; ny s'il escrit, qu'elle a desiré le mauuais succez, puis qu'il asseure, que le Roy a voulu empescher le bon ? Si faire la fausse monnoye est vn grand crime, que sera-ce de se masquer auec le faux visage du Souuerain ? que sera-ce de contrefaire l'image viuante de Dieu, en vsurpant son auctorité ? que sera-ce de se reuestir de ses habits triomphaux, & de luy arracher les couronnes de lauriers de la teste, pour les mettre sur la sienne ? Apres ces deux entreprises sur les Maistres, il faut remarquer celles qu'il a fait sur la reputation de tous ceux qui defendirent & secoururent l'isle de Rhé. L'Escriuain ne donne rien aux Mareschaux de Schomberg, de Thoiras, de Marillac, ny au Commandeur de Valencé : il prend le tesmoignage du dernier, pour accuser le troisiesme de poltronnerie. Nous ne croirons iamais, que la liberté naturelle au Commandeur aye entrepris de combatre la cognoissance de tous les gens de guerre, ou que les actions & les playes du Mareschal ne soyent des meilleures preuues de sa valeur, que le discours d'vn homme qui pouuoit estre marri de le voir plus esleué que luy. Pag.23.

S'il ne se faut point arrester à la relation, que Hay appelle *Roman*, & qu'il soustient faussement estre l'ouurage du Garde des seaux de Marillac; qui nous peut obliger de croire, que le Cardinal, qui estoit en terre ferme lors qu'on chassoit les Anglois d'vne isle, les aye defaits tout seul, & que son esprit aye emporté cette victoire, lors que plusieurs braues soldats combatoient sous la conduite Pag.22.

conduite de quatre grands Capitaines ? Cela pourroit estre receu, si nostre grand conducteur estoit vn Moyse, qui gaignoit les batailles en leuant les mains au Ciel. Si on veut examiner ce qui dependoit plus particulierement du Cardinal, on verra que ses mauuais ordres, & le defaut de sa preuoyance, donnent vn iuste suiet de conclurre qu'il estoit vn temeraire. Il fist passer dans vne isle quatre mille hommes sans viures, pour secourir vne citadele qui estoit sur le point de se rendre à faute de pain. Si les chefs des Anglois, ausquels la surprise osta le conseil, eussent apres le passage de nos gens fait estendre leurs vaisseaux dans le canal, & qu'ils se fussent tenus dans leurs retranchemens, il n'y a point de doute, que non seulement les assiegez, mais encore le secours, estoient obligez de se rendre à discretion; puis que les mesmes chalouppes qui auoient deschargé les hommes, furent renuoyées pour apporter les viures.

Concluez, que celuy qui veut auoir toute la gloire de ce bon succez, doit auoir tout le blasme du danger auquel il exposa la reputation du Roy, & de la France, auec la vie de beaucoup de gens de bien. Si on ne luy veut imputer le crime d'auoir voulu ruiner le Mareschal de Thoiras, qui luy estoit suspect à cause de sa valeur recognuë, & de sa faueur cachée; vos mensonges nous contraignent de dire ces veritez, & de vous faire sentir que nous sçauons de vos nouuelles. Le temps nous a fait voir, que le Cardinal a voulu perdre Rhé, & son secours, pour perdre vn homme qu'il a persecuté ouuertement du depuis. S'il a contribué quelque chose pour la prise de la Rochelle, il l'a fait pour en profiter: & on peut dire en ce sens qu'il l'a prise, là où la Royne & les Marillacs n'ont cherché que la gloire de Dieu, l'honneur du Roy, & le repos de l'Estat. Escriuez donc pour les * freres ignorans, desquels le Cardinal est protecteur, *qu'il a esté*

** Les hospitaliers, appellez freres ignorans, sont sous la protection du Cardinal de Richelieu.*

esté porté à l'entreprise de la Rochelle par le zele de la Reli- Pag. 25.
gion, & que son extreme affection au bien de l'Eglise & de l'Estat, l'atacherent à ce siege. C'est vn discours pour amuser le simple peuple, qui s'imagine que l'Euangile n'est en seureté, que depuis qu'on a rasé le bastion que les Rochellois appelloient de l'Euangile, que la lumiere de la Foy esclatera d'auantage apres la ruine de la tour de la lanterne, & que la digue a arresté le cours des opinions de Luther & de Caluin. Ceux qui sçauent l'Histoire du temps, ne peuuent ignorer, que le Cardinal n'aye fait la declaration par escrit, & seellée du grand seau de France, qu'il n'ataquoit point l'opinion, mais la rebellion. Nous ne voyons pas aussi qu'il aye rien fait en France pour l'auantage de l'Eglise; & nous sçauons qu'il l'a cruellement persecutée en Allemagne, & au Pays bas. Il est vray, que deuant le ministere du Cardinal le Roy entreprit le voyage de Bearn, pour restablir les Ecclesiastiques dans leurs biens: il est aussi tres-certain, que les conseils du Cardinal empeschent que les Euesques & Abbez d'Allemagne ne soyent remis dans leurs benefices, & qu'il a voulu ruiner la ligue qui auoit esté faite pour ce suiet. Il est asseuré, que le zele du Roy a desiré l'extinction des erreurs contraires à sa Foy: mais le Cardinal en a eu si peu de soin, qu'il n'a point osté en aucun lieu de France l'exercice de l'heresie; & par ses assistances d'hommes & d'argent, il l'a establi en plus de dix mille Paroisses, & a mis le presche dans Nancy & dans le Pontamousson, villes tres-Catholiques. Si la pieté du Roy a fondé trois ou quatre Monasteres dans la Rochelle, l'impieté de son ministre en a fait profaner & saccager ailleurs plus de vingt mille. Il a eu vn extreme regret de la mort du Roy de Suede, qui auoit (comme il a dit souuent) le dessein de faire vn trou au monde, de raser la ville de Rome, qu'il appelloit *Babylone*, & de sonner le dernier coup de

la Messe par tout où il passeroit. Quand les conseils du Cardinal auroient apporté quelque petit auantage à la Religion dans la France (ce qui n'est pas) il faut aduoüer, que nostre creance estant semblable par tout, & toutes les Eglises n'en faisant qu'vne, c'est vn mesme crime de les violer en quelle part du monde qu'elles soyent. Vn Cardinal, qui est Prince de l'Eglise vniuerselle, est obligé d'en auoir vn soin esgal, s'il ne veut confesser, qu'il est indigne de l'habit & de la qualité qu'il porte. Il pourra peut estre trouuer quelques exemples des Enfans de Dieu, qui se sont seruis de l'assistance des heretiques & payens, pour se garder d'oppression : mais il n'en trouuera point d'aucun qui aye esté estimé Chrestien, ayant esmeu & assisté les heretiques & les infideles, pour troubler la paix des Princes Catholiques, enuahir leurs Estats, & l'ancien patrimoine de leur maison. Le peché que le Cardinal a commis contre l'Eglise, qui luy a esté si bonne Mere, qu'elle l'a mis au plus haut rang auquel vn François puisse aspirer, ne nous peut faire oublier la suite de ses crimes contre la Mere de son Roy, qui a esté celle de sa fortune. Il accuse cette grande Princesse de l'auoir voulu ruiner par les mauuais conseils des Marillacs.

Dauid & les Machabées.

Pag. 36. & 37.

L'Escriuain dit, que *ces grands maux esclaterent à Fontainebleau lors du retour du Cardinal du siege de la Rochelle : que la Royne Mere en le voyant ne peut cacher sa mauuaise volonté; son visage s'arma de cholere & de mespris*, &c.

Pag. 55. *La Royne luy declara sa haine en public à Fontainebleau.*

Pag. 56. *Elle trauailloit en personne à sa ruine, tant elle estoit engagée à la resolution de le defaire.*

Pag. 64. *Le Roy sçauoit, que les mauuaises volontez de sa Mere estoient toutes suggerées par vne faction estrangere.*

Nous dirons la veritable histoire de ce rencontre, apres que nous aurons fait remarquer, que le Cardinal fust enyuré d'vne prosperité que Dieu auoit enuoyé au Roy : son ministre receut toutes les loüanges des flatteurs ; parce qu'il s'estoit rendu

rendu difpenfateur des Finances, des charges, & des emplois, qui font le froment, le miel, & les traifnées que ces formis, ces abeilles, & ces loups ont acouftumé de fuiure. Il reuint à la Cour enflé d'orgueil, & rempli de mefpris : il creut, que l'honnefte deference qu'il auoit rendu par le pafsé à la Royne, eftoit vne feruitude : il voulut fubfifter par luy mefme, ne dependre de perfonne, & affuietir le Roy à fes volontez ; fur lefquelles il croyoit que le bon fuccez de ce fiege de la Rochelle luy auoit acquis vn pouuoir abfolu. Cet oyfon auoit auallé cette cigue ; & donnant de la tefte, tantoft à droit, tantoft à gauche, entreprit de hurter la Royne Mere du Roy: ce qui fe paffa en cette forte, de quoy nous prenons Dieu à tefmoin, & fon image, qui eft le Roy.

Le Cardinal entra dans la chambre de la Royne pour luy faire la reuerence. S. M. luy ayant demandé fort ciuilement s'il fe portoit bien, il refpondit enflammé de cholere, le front ridé, le nez affilé, & les leures tremblantes ; ce qui luy arriue lors qu'il eft en defordre : *Ie me porte mieux que beaucoup de gens qui font icy ne voudroient*. La Royne rougit felon fa couftume ; & penfant le diuertir de fa mauuaife humeur, foufrit en voyant entrer le Cardinal de Berule en habit court, & auec des bottes blanches. Le Cardinal de Richelieu s'approcha entre les deux Roynes, & auec vn ton d'vn homme tranfporté, dit à la Royne Mere du Roy: *Ie voudrois eftre auffi auant dans vos bonnes graces, comme eft celuy duquel vous vous mocquez*. La Royne diffimulant cette feconde picoterie, refpondit, que l'eftime qu'elle faifoit du Cardinal de Berule ne nuifoit point à celle qu'elle auoit toufiours eu de luy, & qu'elle auoit ri eftant vn peu furprife par fon habit. La modeftie de la Royne eftoit vn eau qui tomboit fur vn charbon de pierre allumé : elle augmentoit les flammes de l'indignation & les fumées

de l'insolence du Cardinal ; qui commença à dire des choses estranges contre deux Princesses , qui auoient l'honneur d'approcher de la Royne. S. M. ne pouuant plus souffrir cette effronterie , sur tout en la presence de la Royne sa belle Fille , fust contrainte de tesmoigner quelque ressentiment , & de luy dire qu'il se rendoit insupportable. Le Roy estant arriué sur ce rencontre , le Cardinal luy alla au deuant ; & l'ayant supplié d'entrer dans le Cabinet , pour preuenir l'esprit de S. M. tesmoigna que la cholere estoit maistresse du sien. Il fist des reproches du seruice qu'il venoit de rendre au siege de la Rochelle , & menaça de sa retraite comme d'vn malheur fatal à la France. Apres que le Cardinal eust quité le Roy , la Royne sa Mere l'informa au vray de ce qui s'estoit passé. S. M. conclud, que le Cardinal auoit grand tort , & blasma son insolence. Luy mesme la recognut, & la condamna apres que la froideur de la nuict eust temperé sa bile , & que le repos l'eust rendu plus sage. Il escriuit vne lettre à la Royne , par laquelle il luy demandoit pardon de ce qui s'estoit passé : ne l'ayant peu faire presenter par le Confesseur de leurs Maiestez , qui estoit malade , il s'en rendit luy mesme le porteur ; la donna auec larmes, qui luy sont assez ordinaires, sur tout quand il veut tromper. Il tesmoigna vn si grand ressentiment de sa faute, que la Royne le restablit dans ses bonnes graces : sa malice & sa legereté ne les conseruerent pas long temps. Apres sept ou huit iours, le Cardinal, qui recherchoit les occasions de faire des affronts à la Royne en bonne compagnie , ayant trouué S. M . auec la Royne sa belle Fille , la supplia de vouloir ordonner qu'on paya la pension du Vicomte de Sardigny : la Royne respondit , qu'elle ne l'auoit arrestée que sur les plaintes qu'il auoit fait de luy ; & que s'il en estoit content , elle vouloit qu'on luy donna satisfaction. Le son de cette harpe,

qui

qui deuoit charmer ce tigre, le rendit furieux. Il repartit : *Vous le pouuez faire payer de vostre teste, aussi bien que vous auez donné de vostre mouuement, & sans me demander aduis, vne Abbaye à Vaultier vostre Medecin.* La Royne se sentit outrée par l'insolence de cette responsе; & sa patience fust forcée de dire au Cardinal, qu'elle trouuoit fort estrange, qu'il se voulut rendre maistre de toutes ses dispositions & bien-faits : qu'elle luy auoit demandé conseil, quand il luy auoit pleu, pour la distribution de ses graces; mais qu'il s'abusoit, en s'imaginant qu'elle vouloit estre son esclaue, & perdre la puissance de faire du bien à ses seruiteurs.

Le Cardinal s'estant retiré apres auoir tiré & receu ce coup; la Royne creut que sa Naissance, son Mariage, & ses Enfans luy deuoient donner plus de courage, qu'vn petit Gentil-homme & vn seruiteur auancé par elle n'auoit de hardiesse. S. M. se resolut de luy bailler son congé par escrit; qui luy fust apporté par vn vallet de chambre. La Royne luy commandoit de s'abstenir de la conduite de ses affaires. Le Cardinal fit voir la lettre au Roy, & luy protesta qu'il ne pouuoit quiter la charge de Surintendant de la maison de la Royne sans abandonner sa Cour, dans laquelle il ne voudroit point demeurer auec cette flestrissure, d'auoir esté chasśé par sa Maistresse. Le Roy luy promit, qu'il s'employeroit aupres de la Royne sa Mere pour le remettre en ses bonnes graces : ce que S. M. entreprit, encore qu'elle blasma la mauuaise conduite du Cardinal. La Royne protesta au Roy, que son intention n'estoit point de le prier d'oster la cognoissance des affaires de son Estat au Cardinal (s'il le iugeoit vtile à son seruice) mais de permettre qu'elle ne s'en seruit plus dans les siennes, pour n'estre pas obligée de traiter auec cet insolent ailleurs qu'en la presence du Roy, & dans ses Conseils. S. M. se laissant emporter aux raisons

de la Royne, paſſoit encore plus auant qu'elle ne deſiroit; & ſi le Cardinal n'euſt fait ioüer tous ſes reſſorts, ſans eſpargner meſme ceux du pretexte de Religion, le Roy, ou pluſtoſt le bon Genie de la France, enuoyoit cet homme chercher le repos, qu'il a oſté du depuis à la Maiſon Royale, à la France, & à toute l'Europe.

Le Cardinal ayant eſté remis deux fois dans les bonnes graces de la Royne, ſe defia de trois choſes: de ſon inſolence, qui ne ſe pouuoit empeſcher de piquoter l'eſprit de la Royne dans tous les rencontres: du bon naturel du Roy, qui condamnoit l'audace & la temerité de cet ingrat; & de la generoſité de la Royne, qui eſt née auec vn grand courage. Celle qui donne liberalement ſon bien, ne peut ſouffrir, que ceux, auſquels elle tend la main, luy frappent ſur les doigts. Elle ſçait, que Dieu meſmes, duquel la patience eſt infinie, a dit, *qu'il ne ſouffrira pas, que les ingrats qu'il a nourris & eſleuez, diſent contre ſa diuine Maieſté des paroles de meſpris*. Le Cardinal qui apprehendoit ces trois choſes, priſt, pour vn moyen de les euiter, la reſolution de perſuader au Roy de paſſer les Alpes au mois de Ianuier; pluſtoſt pour empeſcher que ſa iuſtice & ſa bonté ne fuſſent forcées par les raiſons de la Royne ſa Mere, que pour forcer Suze, & ſes baricades.

Au retour de ce voyage arriua le bruit ſur le ſuiet de
Pag.30. la Princeſſe Marie de Mantoüe. Le Cardinal qui eſtoit obligé de ſuiure les inclinations de la Royne, ſe declara hautement pour le parti contraire; & contre la iuſtice, qui ne peut permettre qu'on traite le mariage d'vn Enfant en deſpit d'vne Mere, & contre les raiſons que ſon Eminence ſçauoit mieux que perſonne de la Cour. Il diſſimuloit, pour auoir l'occaſion de ſe vanger de ceux qu'il s'imaginoit eſtre ſes ennemis, & deſiroit de les deſcouurir dans ce rencontre: il vouloit auſſi aliener d'vn meſme coup les deux Enfans de la Royne leur Mere;

ce

ce qui eſt impie deuant Dieu , & horrible deuant les hommes.

L'Eſcriuain Hay s'eſtant donné carriere ſur ce ſuiet, & croyant auoir trouué vn beau champ pour exercer ſon eloquence, il eſt neceſſaire de l'eſcouter, & de luy reſpondre. Il dit, *que la Royne fuſt ſa ſeule cauſe de la premiere retraite de Monſieur.* Nous voudrions bien que le Cardinal euſt plus de conſcience, ou de iugement, ou de memoire, & que ſes Eſcriuains euſſent mieux concerté leurs eſcrits. Dans tous les autres que nous auons veu, les miniſtres de Monſieur ſont les ſeules cauſes de ſes meſcontentemens, & dans ceſtui-cy c'eſt la Royne ſa Mere toute ſeule. C'eſt vne adreſſe du Cardinal, auquel la cholere fait accuſer en vne ſaiſon ceux qui ont eu la confiance de Monſieur, & ſa fineſſe les deſcharge en vn autre temps. Lors qu'il les a voulu perdre, ils eſtoient *des monſtres & des meſchans :* lors qu'il les a voulu ſurprendre, ils ſont honneſtes gens, & n'ont point fait de mal. Il les fait condamner à mort pour la ſortie de Monſieur; pour les rappeller, il les iuſtifie, & s'allie auec eux. Dieu vueille que cela ne ſoit point vn lurre pour les faire venir ſur le poing, les enchaperonner & les mettre en mue. Ce qui eſt plus eſtrange, le Cardinal a fait ſa grande machine dans l'eſprit du Roy de l'inegalité & iniuſtice des inclinations de la Royne , ayant perſuadé qu'elles eſtoient tellement acquiſes à Monſieur, que le Roy n'auoit point l'auantage & le droit de l'aiſné, & du Souuerain. Celuy qui a ſurpris S. M. auec cette calomnie, veut attraper Monſieur par le contraire, en publiant que la Royne ſa Mere ne l'aime point, & qu'elle a trauerſé ſon contentement dans le deſſein qu'il auoit d'eſpouſer la Princeſſe Marie. Ils diſent, *que ce deſſein eſtoit tout innocent de la part de Monſieur.* & le repreſentent comme rempli d'imprudence & de malice de la part de la Royne,

Pag. 36. Pag. 30.

Royne, *qu'elle vouloit redonner à sa maison la gloire de l'alliance de Monsieur, & que ce desir luy a fait trauerser ses amours, que les Principaux de la faction* (c'est à dire Messieurs de Lorraine) *ne vouloient pas que Monsieur espousa aucune de ces deux Princesses, aspirans à l'honneur de le voir encore en leur alliance.* Il me semble, que les proiects
Pag. 31. de ces Mariages, qui sont appellez *glorieux pour Florence, & honnorables pour Lorraine,* approchent plus de la qualité d'vn Fils de France, que ne feroit celuy de Madame de Combalet, qui à peine est Damoiselle, & est la vefue d'vn simple Gentil-homme. La Royne pouuoit desirer auec iustice & raison, que Monsieur prist vne femme dans la famille qui luy auoit donné vne Mere. Ce desir n'a point esclaté, non plus que celuy de Messieurs de Guise. La Royne n'a point trauersé les amours de Monsieur, que pour monstrer à ceux, qui le vouloient marier sans son consentement, qu'ils auoient tort de faire cette entreprise. Il y a d'autres raisons, que nous auons dit ailleurs: le Cardinal sçait la principale: il nous picque, pour violenter nostre discretion: il suffit que nous aduoüons, qu'il n'y a rien en la naissance ny en la personne de la Princesse, qui la peut esloigner de cet honneur. La principale consideration de cet Aucteur, *qu'elle estoit née en France,* est bien ridicule, lors qu'on peut alleguer beaucoup de qualitez qui la releuent d'auantage; & que les Roys, ny leurs Enfans ne sont point obligez de prendre plustost pour femmes les filles de leurs vassaux, que celles des Souuerains qui sont leurs voisins.

Ce discours semble estre inutile depuis que le Mariage de Monsieur a assoupi tous ces differens, & a estouffé les pretensions de ceux qui le vouloient contraindre de se marier à leur mode, ou luy faire espouser le Donjon du bois de Vincennes. Il a vsé du pouuoir qu'il auoit de choisir vne femme, & a fait election auec toutes les so-

lemnitez

lemnitez de l'Eglise d'vne Princesse belle, bonne, sage, & qui est sortie d'vne Maison qui a esté souuent alliée auec nos Roys. Il n'est plus question de disputer sur les volontez que Monsieur a eu de se marier, mais de loüer Dieu de ce qu'il est bien marié. Il ne faut plus parler des Princesses de Florence, ny de Mantoüe; mais desirer à celle de Lorraine des enfans, & blasmer celuy qui tasche par des moyens sacrileges d'oster cette benediction à la Maison Royale, & ce support à la France.

Apres auoir desmelé les confusions que le S[r] Hay veut ietter dans les esprits, en resueillant les vieilles querelles qui sont assoupies par les alliances nouuelles; il reuient aux poursuites, qu'il veut persuader auoir esté faites pour faire perdre au Cardinal les bonnes graces de la Royne, & la porter (ainsi qu'il veut faire croire) à destruire l'ouurage de ses mains. Il dit, *qu'on a procuré ce malheur tantost en entretenant le chagrin de la Royne, & sa mauuaise humeur, par vn silence artificieux, vn abaissement de teste, vn consentement des yeux, des souspirs de compassion ou de crainte, & vn mouuement de visage ou des mains; tantost par quelque eslancement de conscience & de pieté simulée, qui furent les iargons de cette caballe, qui donnent en telles rencontres la force & l'assaisonnement aux venins: les autres faisoient entrer dans son ame les desirs iniustes de l'opprimer.* Pag. 34. Ne direz vous pas, que les cercles qui se font deuant la Royne, estoient des cercles des sorciers; qu'on ne luy disoit rien qui ne fust tiré du Grimoire, ou de la Clauicule de Salomon, & qu'on a employé tous les exorcismes de saint Leon, pour faire sortir de son esprit le Cardinal de Richelieu, comme s'il eust esté vn demon qui l'eust possédée? On dit plus bas: *Le complot & l'assemblée de tant d'ingenieurs de tous sexes, & de toutes qualitez, est la seule cause de tout ce qui s'est fait; & la personne Illustre d'vne si grande Royne n'en est, à dire vray, que le moyen* Pag. 35.

& l'organe, ſans en eſtre coulpable. Ce qui eſt, en peu de mots, faire paſſer pour vne beſte moins meſchante vne des plus ſages & des meilleures Princeſſes de la terre.

Ces diſcours nous contraignent de dire quelques veritez, que nous auons caché iuſques à preſent: nous reſeruerons les principales; & l'impudence des Eſcriuains du Cardinal ne forcera iamais noſtre patience, à les laiſſer eſchapper. Nous en ſacrifierons quatre à l'honneur de la Royne & au deſir que la charité nous donne de tirer d'erreur le public, & ſur tout la Cour de Rome. Le Cardinal a eſté ſoigneux de l'empoiſonner, ayant pris vn grand ſoin de vomir ſon venin, comme font les aſpics dans les plus claires fontaines, & de ietter le menſonge dans les lieux, où tous les Chreſtiens vont chercher la verité. La voicy en quatre articles.

Le premier eſt, que le Cardinal n'a eſté bleſſé que par luy meſme: ſon meſpris, ſes tromperies & menteries deſcouuertes, l'ont ruiné dans l'ame de ſa Maiſtreſſe. La tyrannie qu'il exerçoit aupres d'elle, l'ayant aſſiegée auec tous les ſiens, qui eſtoient des ſangſues, des eſpions, des importuns & impertinens ſeruiteurs, l'a rendu ſuſpect. Il a eſté deſcrié par les domeſtiques de la Royne, qui ne pouuoient plus ſouffrir l'iniuſtice du Cardinal, & batoient continuellement les oreilles de S. M. de plaintes, de ce qu'on leur rendoit mille mauuais offices, qu'on les priuoit des bien-faits, & que toutes les parties caſueles ſe perdoient dans vn abyſme qui n'eſtoit iamais rempli.

La ſeconde verité eſt, que la Royne ny à Fonteinebleau, apres le ſiege de la Rochelle, ny à Lyon, ny à Paris, n'a iamais parlé au Roy de chaſſer le Cardinal, ny de luy oſter la cognoiſſance de ſes affaires: au contraire, elle luy a touſiours proteſté, que s'il le iugeoit vtile à ſon ſeruice, non ſeulement il le pouuoit conſeruer, mais qu'elle ne feroit point de difficulté de le voir & de traiter auec

luy dans les conſeils, & hors de là, ſi le Roy le deſiroit. Il n'eſt pas donc vray, *que la Royne aye voulu eſloigner le Cardinal du gouuernement du Royaume,* comme dit le ſieur Hay: mais il eſt vray, qu'il merite d'eſtre chaſtié, pour auoir eſcrit, que le Cardinal gouuerne le Royaume; ce qui n'appartient qu'au Roy. Tous les deſſeins de la Royne ne tendoient qu'à ſe deliurer des inſolences inſupportables du Cardinal, & de l'importunité des ſiens, pour les raiſons que nous auons dit. Si ſon Eminence pouuoit ou vouloit dire la verité, il confeſſeroit, que dans l'entreueüe des feſtes de Noël, apres la rupture, il ne s'eſt iamais parlé que de ſon reſtabliſſement, & de celuy des ſiens, dans la Maiſon de la Royne. Le Roy a condamné d'iniuſtice & d'inciuilité les demandes du Cardinal. Les menaces du premier Preſident ne furent fondées que ſur le refus que la Royne auoit fait, de reprendre par contrainte tous ceux qu'elle auoit chaſſée auec iuſtice. De ce veritable diſcours on peut iuger, ſi le Cardinal a eu ſuiet de dire, que la Royne l'a voulu perdre; ſi vn congé donné à vn ſeruiteur merite l'empriſonnement d'vne Royne, la diſgrace d'vne Mere, & la ruine entiere d'vne Bien-factrice; à laquelle on a oſté ſa dot, ſon doüaire; & les alimens que la loy de nature luy ordonne. Quand le Cardinal n'auroit fait autre mal, que d'auoir procuré cet auantage au Roy d'Eſpagne, de pouuoir reprocher au Roy qu'il a nourri ſa Mere, lors qu'on employoit les armes & finances de France, pour ruiner ſa Maiſon & troubler ſes Eſtats; il n'y a point de doute, que le Cardinal ne merite d'eſtre chaſtié, pour auoir ietté des pierres à ceux qui donnoient du pain à ſa Bien-factrice, & à la Mere de ſon Maiſtre. Pag. 62.

La troiſieſme verité eſt, que Mrs de Marillac n'ont iamais rendu mauuais office au Cardinal, ny porté l'eſprit de la Royne à aigreur contre luy, ny à le reculer de

ses affaires. S. M. l'asseure ainsi : ce n'est pas pour les garder d'oppression, puis qu'elle est finie auec leur vie ; ny pour descharger leur reputation, qui ne pourroit estre iustement blasmée, pour auoir aidé à faire cognoistre vn meschant ; mais elle rend le tesmoignage, qui est deu à vne grande Vertu, & à la Verité. Celuy de la Royne, qui ne mentit iamais, est sans comparaison de plus grand poids que n'est celuy de la Dame de Combalet, qui est citée par l'Aucteur des Obseruations, encore que, sauf sa correction, elle soit vne menteuse, ayant manqué de parole à Dieu. Elle luy auoit promis de passer le reste de ses iours parmi les Carmelines, de ne porter iamais perles ny diamans, ny robes de grand pris, de ne mettre point fard sur son visage, ny de poudre sur ses cheueux, & de ne monstrer point sa gorge, tant qu'elle demeureroit dans le monde. Elle laissa tous ces saints propos dans le logis de la Royne ; en sortant de son seruice, elle abandonna celuy de Dieu. Ce qui me fait croire que la desbauche de son esprit auoit commencé auparauant, est,
Pag. 26. que l'Escriuain confesse, *qu'elle a fait vn beau recit de quelques artifices que les Marillacs employoient aupres d'elle* ; pour monstrer qu'elle n'estoit plus dans ces rauissemens, qui luy estoient assez frequens lors qu'elle entra dans la Maison de la Royne, où elle estoit estimée *vna beata de casa.* Il semble que le sieur Hay iuge qu'elle est peu sen-
Pag. 26. sée, lors qu'il dit, *que Mrs de Marillac auoient le secret & l'amitié de cette bonne Dame, seduite par le lustre d'vne franchise deguisée.* Qui ne voit que par ces mots, *vne bonne Dame seduite*, on nous descrit Madame de Combalet, comme vne vieille bigotte, ou comme vne ieune idiote ? Ils la croyoient telle, tant que la deuotion nourrissoit la simplicité dans son cœur : mais à present ils diront qu'elle est habile femme, & adroite courtisane, s'estant chargée de pierreries & de broderies, ayant in-
uenté

uenté des nouuelles modes qu'on appelle à la Combalet. On l'a veüe au Cours chargée de plumes,couuerte d'hermines, & montée ſur des hacquenées blanches : elle a eſté dans les feſtins ſomptueux, dans la liberté des comedies, dans la galanterie du bal, dans la coqueterie des Thuilleries : elle a paru en Royne dans le petit Luxembourg, & en maiſtreſſe du grand a fait deſtourner les eaux des fontaines. Elles reuiendront dans leurs canaux, lors que la Prouidence de Dieu remettra toutes choſes en leur place.

La quatrieſme & derniere verité eſt, que ceux qui furent les plus ardens à deſirer que la Royne teſmoigna ſes iuſtes reſſentimens au Cardinal, & qui preſſerent qu'on luy donna congé, ſont ceux auſquels il a donné des grandes recompenſes, lors qu'il faiſoit arreſter M[rs] de Marillac, qui n'auoient aucune part en ce conſeil. Il a fait mourir ceux-cy, & a bien payé ceux-là. Ainſi va le monde, & ſur tout la Cour, où bien ſouuent on donne au vice le pris qui eſt deu à la vertu, & à celle-cy, le chaſtiment que le vice merite. Nous auons veu vn Eueſque de Luçon, qui a eu vn chapeau de Cardinal, pour auoir ſouſleué tout le Royaume, ruiné deux millions de payſans, & fait vne trahiſon à ſa Maiſtreſſe; & vn Mareſchal de France, qui a eu la teſte tranchée, pour n'auoir pas bien tenu le contrerole d'vn baſtiment, ny peſé exactement le pain de munition d'vne armée. Le Mareſchal de Baſſompierre a demeuré quatre ans en priſon, parce qu'il pourroit faire des bonnes actions; & le ſieur Hay a eſté mis en liberté dans trois mois, pour faire vn meſchant eſcrit. Vn autre Mareſchal de France a moins de recompenſe & de penſion, apres auoir ſouſtenu deux grands ſieges, qu'vn Chirurgien pour auoir penſé le ſiege du Cardinal. Vn Conſeiller de Dijon a la charge de premier Preſident d'vn Parlement, pour auoir fait perdre

Le Mareſchal de Marillac.

Le Mareſchal de Thoiras.

les debtes du pere & du frere du Cardinal, & pour auoir condamné à mort le Mareſchal de Marillac ; & vn genereux Preſident au mortier eſt chaſſé, pour auoir parlé pour le public. Vn valet de garderobe a plus acquis de bien, pour auoir vuidé la chaire perſée du Cardinal, qu'vn Garde des ſeaux & vn Mareſchal de France, apres pluſieurs années de ſeruice rendu au Roy & à l'Eſtat. Ainſi ſe gouuerne le pays, où on fait la nuict du iour, & le iour de la nuict ; & où la malediction de Dieu eſt bien ſouuent, parce qu'on y appelle le bien mal, & le mal bien. Le ſieur Hay nous pardonnera, ſi nous ne paſſons pas plus auant : vn de ſes anciens amis & alliez, qu'il a trahi, ſçait que nous ne mentons pas.

Le Preſident de Meſmes.

Les Marillacs.

Apres ces quatre veritez, nous ferons voir vne eſtrange impoſture. L'Eſcriuain dit, *qu'à Lyon le Cardinal ſçeut les deliberations qui furent faites contre ſa perſonne, que le Mareſchal de Marillac n'adoucit point ; & qu'il retint en cette conionćture aupres de Lyon, pour les executer, toutes les troupes de caualerie, qu'il deuoit mener de Champagne en Piedmont.* Voy-là le plus ſale & mortel poiſon que la calomnie aye iamais vomi. Le Cardinal ſçait bien, que le grand credit qu'il a eu aupres de la Royne, n'a iamais eſté aſſez fort pour la porter à faire reſpandre le ſang. Maintenant, pour donner quelque apparence de iuſtice aux violences qu'il a fait à ſa Maiſtreſſe, il allegue trois ans apres qu'elle a pris des reſolutions de faire aſſaſſiner vn Preſtre, vn Eueſque, vn Cardinal, en la preſence du Roy, durant ſa maladie, & dans le rencontre des affaires d'Italie. Il dit, *qu'on a retenu beaucoup de caualerie pour appuyer ce deſſein.* Vn ſeul homme le pouuoit executer ſans peril, ſi la conſcience de la Royne ſe fut abandonnée à faire ce commandement. Elle receut le Cardinal dans ſon bateau, en deſcendant par la riuiere de Loire : il n'eſtoit eſloigné que de quatre doigts de la mort, que les

Pag. 58.

les gardes de S.M. luy pouuoient faire trouuer dans l'eau, si elle, ou quelqu'vn de sa part, eust fait le moindre signe. Il est vray, que plusieurs ont creu, qu'vn peu moins de bonté de la Royne l'eust exemtée, & vn grand nombre de gens de bien, de beaucoup de maux. L'Auteur mesme des Obseruations aduoüe, que Catherine de Medicis, qu'il appelle *moins bonne Princesse, n'en fust pas demeurée là où la Royne s'arresta apres la rupture*. Ainsi ce preuaricateur en la cause qu'il defend, ou peu iudicieux Escriuain, monstre à la Royne qu'elle a esté trop douce, au mesme temps qu'il la blasme d'auoir consenti à vn meurtre. Il escrit que Catherine estoit moins bonne que Marie, lors qu'il asseure, que cette-cy a voulu faire tuer vn Cardinal; & que nous sçauons que l'autre mourut de regret, de ce que son Fils auoit fait mourir vn Cardinal: accordez ces choses.

Tous ceux qui ont l'honneur de cognoistre les inclinations de la Royne Mere du Roy, demeurent d'accord, que S. M. aime mieux que l'excez de bonté luy soit preiudiciable, que si quelque vice luy estoit profitable: elle choisira plustost les vertus mal-heureuses en ce monde, que les crimes heureux pour vn temps. Il me semble, que les Escriuains du Cardinal ne sont pas sages, ou sont des traistres, d'esmouuoir les esprits, en publiant qu'on a voulu tuer le Cardinal: cela donne suiet aux curieux d'aller feüilleter les liures des Theologiens, dans lesquels quelques vns ont trouué, que le tyran qui a toutes les marques d'vn vsurpateur, pouuoit estre tué sans forme de iustice, comme estant l'ennemi du public. Ceux qui ont leu le directoire de l'Inquisition, asseurent, que peu de personnes sages doiuent condamner secretement celuy qui ruine la Religion, & que les particuliers peuuent executer cet arrest, contre ceux ausquels les peuples n'ont point presté de serment de fidelité. On a douté, si cha-

stier

ſtier les meſchans, deliurer les innocens de la priſon ou de la mort, remettre les bannis & les proſcrits dans leurs maiſons & dans leurs biens, eſt vne vangeance deſagreable à Dieu : s'il eſt expedient d'arreſter celuy qui oſte la paix à la Chreſtienté, le repos à la famille Royale, & la ſeureté aux gens de bien ; pourueu qu'en cette entrepriſe on recherche la gloire de Dieu : s'il ſe faut contenter de ſuiure les ordres de ſa ſainte Prouidence qui affligent les vertueux, ou s'il faut rechercher les moyens qui les deliurent : ſi la nature nous donne cette leçon ; ſi la parole de Dieu y eſt contraire, & ſi elle n'a point d'exemples ny de preceptes pour cela. A la verité il ſemble, que s'il faut meſpriſer ceux qui ont la volonté de nuire ſans puiſſance, & craindre ceux qui ont la volonté & la puiſſance, qu'il ſe faut oppoſer à ceux qui ont la volonté, la puiſſance & l'audace, s'ils ſont, comme i'ay dit, des perſonnes auſquelles nous ne deuons point d'obeiſſance par ſerment, & que la naiſſance & les loix n'ont point fait, & ne peuuent faire nos Maiſtres. L'Auteur de cet ouurage n'approuue point les opinions qui ont ietté les Princes legitimes dans les perils, auſquels les vſurpateurs doiuent eſtre ſuiets. Il veut qu'on garde rigoureuſement la parole de Dieu, qui defend d'attenter à la vie de ſes Oints. Le Cardinal l'eſt comme Preſtre, comme Eueſque, & comme Prince de l'Egliſe : outre, que la qualité de Miniſtre d'Eſtat a quelque ombre de la Maieſté Royale. Ces quatre liens doiuent lier toutes les mains : & les ſeruiteurs de la Royne ſont obligez de ſuiure ſes volontez, qui aiment d'auantage vne larme de penitence qu'vn ruiſſeau de ſang de vangeance. Il eſt auſſi plus croyable, que les flatteurs, non les ennemis, ruineront le Cardinal ; & que ſa fin violente viendra, ou des cauſes qui ſont en luy, comme de ſa cholere & de ſa folie ; ou de ceux qui l'approchent. Ceſar fuſt tué & trahi par les ſiens, qu'il n'auoit

n'auoit ſçeu contenter; non par les eſtrangers, qu'il auoit offenſé.

Deuant la concluſion de tout ce qui regarde la Royne dans cet eſcrit, nous remarquerons en paſſant l'ingratitude du Cardinal, qui eſt excuſée par le ſieur Hay en ces termes : *Toutes ſes faueurs doiuent paſſer auſſi bien pour des recompenſes de ſeruice, ou pour des moyens d'en tirer d'autres plus grands, que pour des pures liberalitez.* Il n'y a point d'hommes plus ingrats, que ceux qui croyent que tout leur eſt deu, & qui eſperent beaucoup; l'attente d'vn plus grand bien eſtant le lien d'vne ame meſchante. Le Cardinal n'en pouuant receuoir de la Royne, qui fuſt plus releué ny plus riche que celuy qu'il auoit, & craignant qu'elle ne s'oppoſa à ce qu'il vouloit prendre, a perdu la ſouuenance de ce qu'il tenoit, en courant à ce qu'il a pris du depuis. Il s'eſt imaginé, que trente places fortes qu'il a arraché au Roy, eſtoient meilleures que trente benefices que la Royne luy auoit donné, ou fait donner; que deux cens mille eſcus de rente, & trois magnifiques palais richement meublez, n'eſtoeint rien à comparaiſon d'vn Royaume, duquel il vouloit diſpoſer. Il dit, *que les bien-faits de la Royne ſont des gages*. Il a receu dans ſept ou huit ans neuf cens mille eſcus en argent, ſans ſes appointemens & beaucoup de preſens magnifiques. La Royne a vn grand ſuiet de dire, O le cher ſeruiteur! & nous, O l'ingrat! qui nie le bien-fait duquel il porte touſiours les liurées, & qui l'a conuerti en iniure. L'Euangile dit, qu'entre dix ladres gueris par le Fils de Dieu, il n'y en euſt qu'vn recognoiſſant : à la verité, il n'appartient qu'aux ladres de ne ſentir pas les bons offices. L'Eſcriuain adiouſte, que les bien-faits de la Royne ſont ou des recompenſes, ou des moyens pour tirer des ſeruices du Cardinal : il ne prend pas garde, qu'en faiſant de la Royne vne marchande, & de ſes liberalitez vn trafic, il

Pag. 58.

il nous fait cognoiſtre, que l'empriſonnement & les autres maux que le Cardinal luy a fait, ſont vne aſſez mauuaiſe marchandiſe, qu'on nous dit qu'elle a acheté. Cet ingrat a fait du mal à la Royne, parce que dans les meſchantes ames la haine eſt plus forte que l'affection; & l'opinion de l'iniure ſurmonte le reſſentiment du bien-fait.

Tout le reſte de l'eſcrit, qui ſemble auoir eſté fait pour diffamer la Royne Mere du Roy, contient deux points. Le premier eſt vne inuectiue contre le Garde des ſeaux
Pag. 37. de Marillac, qu'on appelle *ligueur forcené:* encore que les
Pag. 54. Pag. 133. Edits ayent defendu d'vſer de ces reproches, & que le temps les aye effacez, on les fait reuiure, pour rendre ſa memoire odieuſe. Il n'y a point de doute, que les ennemis de Mr de Marillac n'ayent dit en l'an 1626. tout ce qui eſt dans cet eſcrit, pour luy donner l'excluſion, lors qu'on euſt intention de luy bailler les ſeaux. On tira du cabinet d'vn peintre, qui a ſon logement dans la galerie du Louure, toutes les pieces plus ſecretes de la ligue, pour les faire voir au Cardinal; & on fiſt des commentaires auſſi ſanglans que pourroient eſtre ceux du ſieur Hay. Le Cardinal s'en mocqua, & allegua la preſcription de trente cincq ans, lors qu'il iugeoit, que Mr de Marillac luy pouuoit eſtre vtile. Il ne veut point maintenant, que celle de quarante ans aye lieu, parce qu'il s'imagine, que Mr de Marillac a eſté ſon ennemi. Ou il faut chaſtier celuy, qui ſe vante de l'auoir auancé, ayant ſçeu ſes inclinations, qu'il dit eſtre preiudiciables à l'Eſtat; ou il faut aduoüer, que les intereſts contraires iettent la contrarieté dans ſon diſcours.

Ce qui ſert grandement à la deſcharge du Garde des ſeaux, eſt ſa pauureté auec ſa frugalité: ſon bien ne l'a peu conduire iuſques à la mort: la charité de ſa belle fille l'a nourri auec ſes gardes qu'on luy a fait defrayer: elle a

payé

payé aussi le petit conuoy qui a esté fait à son corps. On ne dira pas la mesme chose du Cardinal, ny de ceux qu'il a mis dans les finances & affaires du Roy : ils ont voulu estre conuaincus de larrecin par tant de tesmoignages publics, qu'il ne faut point d'autre iuge pour les condamner que le soleil. C'est vne merueille de ce temps, qu'on appelle crime de peculat, de n'auoir pas pris garde à la mesure d'auoyne, & à la grosseur de la bote de foin, au poids du pain de munition, au compte des septiers de chaux, & aux pierres d'vn bastiment, & que le pillage de cent & deux cens mille pistolles soit vne galanterie. Il me semble, que si ceux qui ont pris la toise pour mesurer exactement les bastions & les courtines de la fortification de Verdun, l'auoient appliquée à trois palais d'vn homme que le Cardinal auoit fait Surintendant des Finances, on y trouueroit plus de millions desrobez pour affoiblir le Royaume, que d'escus mal employez en la construction d'vne citadele qui le defend.

Le second point est celuy sur lequel le sieur Hay s'estend d'auantage, & qui semble estre le principal but de son dessein : c'est de publier les causes de l'arrest de mort donné contre le Mareschal de Marillac. Le Cardinal & son Escriuain font paroistre leur peu de iugement, lors qu'ils s'estudient de faire cognoistre à toute la terre les raisons que les iuges ont eu pour condamner à mort le Mareschal ; comme si toute la Chrestienté, scandalisée de cette cruauté, les auoit citez pour declarer les motifs de l'arrest ; & que le Sr Hay, comme le plus eloquent de la compagnie, eust eu la commission de les deguiser. Il dit, *que le Cardinal a employé sa faueur pour faire auoir vne abolition au Mareschal :* mais il n'adiouste pas que le Mareschal l'a reiettée. Vn homme genereux ne se doit iamais declarer criminel pour garantir sa vie. Le meschant ne desire la confession des innocens, que pour

 les

les perdre auec plus d'iniure, & iustifier sa tyrannie. Mentir contre soy mesme, est vn peché contre nature. Il faut plustost perir par le crime d'autruy, que par nostre lascheté. Cette constance fait cognoistre, qu'on a eu tort d'appeller poltron le Mareschal : il a esté si mal traité durant l'instruction de son procez, & mené en triomphe au trauers de tant de Prouinces, qu'il a souuent demandé la mort comme vn bien-fait ; mais il n'a point recherché le pardon. L'Auteur dit, *qu'il estoit assez ingrat, & ses crimes assez qualifiez, pour l'abandonner à toute la seuerité des ordonnances, & le siecle licentieux requeroit cet exemple.* On aduoüe donc, qu'on a exercé sur luy toute la seuerité des loix, par lesquelles il n'y a point de Capitaine ny de Commissaire, qui n'aye merité quelque punition. Si le Cardinal croit, qu'il peut faire auec raison tout ce que les loix luy permettent, encore qu'il soit estrange & horrible; il faut qu'il demeure d'accord, que par les plus anciennes ordonnances du Royaume, sans auoir esgard à la sainteté de sa pourpre, on le peut mettre entre les mains d'vn bourreau, comme le moindre suiet du Roy. Qu'il sçache donc, que les hommes sages accommodent les vieilles regles aux mœurs & coustumes du temps : que les Priuileges sont des loix : qu'on fait beaucoup de choses contre raison, qui ne peuuent pas estre condamnées par les loix: & qu'il ne faut iamais prendre pour vne loy, l'execution trop seuere d'vne loy. La grande ville de Paris ne seroit pas beaucoup peuplée, si on n'y laissoit viure que ceux qui seroient absous par des Iuges extremement rigoureux : les sages Ministres conseillent aux Princes de dispenser de la seuerité des loix : les Conseillers cruels vangent leurs querelles par la rigueur des loix ; & les bons la craignent, parce qu'elle tombe aisement dans la cruauté. Mais on dit, *que le siecle licentieux requeroit cet exemple.* Ils confessent tacitement qu'il a

quelque

quelque chose d'iniuste, qui est recompensé par l'vtilité publique. Mais pourquoy a on choisi cette personne parmi tant d'autres beaucoup plus criminelles, pour donner crainte à ceux qui commettent le peculat? Est-ce que le Mareschal fut le plus grand voleur d'vn pays, dans lequel le Cardinal s'est contenté de l'amende de tant de comptables, qu'il mit à rançon au commencement de son credit pour remplir sa bourse, & celle de trente affamez qui estoient aupres de luy? Il n'y a point de doute, qu'entre les financiers quelques vns auoient desrobé des millions: il n'y eust qu'vn pauure mal-heureux, qui n'auoit ny argent ny amis, qui fust pendu; non pas pour seruir d'espouuantail aux meschans, mais d'vn apast, pour faire venir les timides à composition. Tous furent mis à l'amende, qui est la punition ordinaire des coulpables; & ceux qui n'auoient point failli, se trouuerent dans la taxe, pour monstrer qu'on ataquoit plustost les charges que les crimes, & qu'on ne cherchoit point la conuersion des pecheurs pour l'aduenir, mais quelque satisfaction pour le passé. Il est vray, que l'ordonnance 46. alleguée par l'Escriuain, qui confisque le corps & les biens, est contre les comptables, non contre les Generaux d'armée, ny contre les Gouuerneurs qui ont la charge de faire bastir des citadeles: ils n'ont point de serment à la chambre des comptes, & ne peuuent respondre de toutes les concussions des Capitaines, ny de toutes les friponneries de cent Officiers. Ce qui descharge fort le Mareschal, est, qu'il ne peut auoir failli tout seul: il faut que les Tresoriers des guerres, ou leurs Commis, les Capitaines, les Commissaires, les Ingenieurs, les Contreroleurs des fortifications, les Secretaires, & cent autres personnes qui ont acheté cherement des charges, pour piller le Roy & le public, ayent eu leur part à ces pretendus crimes de peculat. Cependant personne n'est accusé,

 ny

Pag. 87. ny adiourné, ny chaſtié que le Mareſchal. On dit, *que le ſiecle licentieux*, qu'on tient par ce diſcours eſtre celuy du brigandage (& il eſt en effect) n'auoit pas beſoin de ces petits exemples.

La verité deuant Dieu, qui cognoiſt les cœurs, eſt, que la vangeance & la violence ſont naturellement ſi odieuſes, que ceux qui en veullent vſer, ſont contraints de les couurir par l'apparence de la iuſtice. Le Cardinal à perſecuté le Mareſchal, qu'il n'a iamais aimé, & qu'il a tenu pour ſon ennemi. On n'a peu arreſter priſonnier ſon frere, en luy laiſſant le commandement d'vne armée. Ces conſiderations, auec l'apprehenſion que le reſſentiment de la Royne ne ſe ſeruit vn iour de celuy des Marillacs, ſont les vrayes cauſes de leur mort. Le General de l'armée du Roy a eſté criminel en Piedmont; parce qu'on s'eſt aſſeuré de la perſonne de ſon frere aupres de Paris: & cettuy-cy eſt arreſté à cauſe des paroles que la Royne a dit au Cardinal de Richelieu. Pour monſtrer que le peché du premier n'eſt inuenté que par occaſion, & pour iuſtifier celuy qui le veut perdre, on a fait imprimer autrefois les lettres que le Roy eſcriuit au Mareſchal vne heure deuant que la Royne donna ſon congé au Cardinal. Les ſages ſe mocquent de ce qu'on dit, qu'en ce temps, qui ne voit que les deſordres que ſon Eminence, & ceux qu'il protege, ont fait, *il failloit donner vn exemple de iuſtice, pour arreſter la licence.* Le Mareſchal n'a point ruiné par ſon auarice, comme d'autres ont fait, les armées du Roy: il n'a point perdu de place ny de bataille, pour auoir fait diſſiper les troupes, ayant deſrobé les monſtres, comme il eſt arriué en Piedmont; où on voloit au Roy, & aux gens de guerre, dix mille liures par iour: ce qui n'a point eſté recherché par le Cardinal, parce qu'il y prenoit la plus grande part. Il nous allegue la ſeuerité des loix: mais les bons eſprits diſent, que cha-

cun

cun eſt aiſement ſurpris par les choſes auſquelles il prend plaiſir, comme le Cardinal par la vangeance & par la crainte, qu'il couure de la rigueur des ordonnances : ſes flatteurs les vont eſtudier apres qu'il a fait vne iniuſtice; pour appaiſer les agitations qu'elle donne à ſon eſprit, & pour amuſer le peuple. On luy a dit, que ce grand exemple empeſchera qu'on ne deſrobe plus les Finances du Roy, & que celuy du Duc de Montmorency retiendra tous ceux qui voudroient troubler le Royaume. Pour monſtrer que le Cardinal fait & empeſche ces exemples, ſelon qu'il craint, ou qu'il aime quelqu'vn ; ne voyons nous pas que le Duc de Rohan, ami du Cardinal, a eu des recompenſes & des emplois honnorables, ayant eſté le chef des rebelles dans trois mouuemens, & apres deux abolitions ? & que le Duc de Montmorency, ſans parler des ſeruices de cinq Conneſtables ſes predeceſſeurs, apres auoir gaigné deux batailles, & receu des bleſſures en la preſence de S. M. a eu la teſte tranchée, pour auoir voulu garder d'oppreſſion l'Heritier de la Couronne ? Ainſi l'amitié du Cardinal fait non ſeulement pardonner, mais recompenſer les plus grands crimes; & ſon inimitié fait donner les plus grands ſupplices aux plus petites fautes.

Encore failloit-il ſe ſouuenir, que pour paroiſtre bien iuſte, il eſt expedient de pourſuiure la punition des perſonnes de condition par les voyes les plus communes, & ſçauoir cacher ſa crainte, ſon enuie & ſa cholere ; ce que le Cardinal n'a point fait. Si on veut oſter les priuileges qui peuuent engendrer la licence, il ne faut pas que la puiſſance d'vn fauori produiſe la tyrannie, ny reiette les Iuges ordinaires. On a mauuaiſe opinion de la iuſtice du Parlement de Paris, quand on luy oſte la cognoiſſance des crimes des Ducs & des Mareſchaux; où il faut adioüer, qu'on craint qu'ils ne ſoient pas aſſez criminels,

nels, pour eſtre condamnez par les compagnies reglées: cette apprehenſion fait qu'on choiſit des Commiſſaires de pluſieurs corps, pour en compoſer vn monſtrueux, qui aye quelques membres bien-faits, mais beaucoup plus de contre-faits, pour en tirer l'effect qu'on deſire. On allegue pour la deſcharge du Cardinal les arreſts donnez contre les Mareſchaux de Giez & de Biez, & contre l'Admiral Chabot; & on confeſſe quand & quand, qu'ils ne furent pas condamnez à mort pour le crime de peculat. Dans les pourſuites qui furent faites contre le Mareſchal de Giez, il y a quelque choſe de conforme à ce qui eſt arriué en noſtre temps: i'ay iugé, pour confondre le ſieur Hay, qu'il eſtoit à propos de faire mettre à la marge ce que luy meſme en a fait imprimer dans le gros volume qu'il a compilé depuis peu: il y a inſeré la vie du Cardinal d'Amboiſe, dreſſée auec beaucoup de ſincerité par le ſieur Baudier, laiſſant au bon eſprit du Lecteur à faire les rapports, & à iuger, ſi le Parlement de Thoulouſe n'a pas eſté plus equitable en l'affaire du Mareſchal de Giez, que les treze Commiſſaires en celle du Mareſchal de Marillac. Le ſieur Hay ne dit pas auſſi, ſi le banniſſement & la priſon perpetuelle ſont des confiſcations de corps portées par l'ordonnance: il cache ce qui arriua au Chancelier Poyet, pour s'e-

ſtre

Le Roy reuient en conualeſcence, & le Cardinal à la Cour. La Royne offenſée de l'obſtacle que le Mareſchal auoit apporté à ſon deſſein, qu'elle tient à iniure, le fait accuſer de crime de leſe Maieſté, où le peculat entroit, & quelques autres points. Le Cardinal qui pouuoit arreſter la roüe de cette affaire, la laiſſe aller, meſme la pouſſe. On arreſte priſonnier le Mareſchal à Orleans, où le Chancelier de Rochefort l'interroge: il nie ce qu'il n'auoit pas commis, dit-on. Deux puiſſans teſmoins luy ſont confrontez, Madame d'Angouleſme, qui fuſt mere de François premier, & le ſire Alain d'Albret, pere du Roy de Nauarre. Les Gens-d'armes du Roy le menent à Amboiſe, où eſtoit cette Princeſſe; & de là à Chartres, & à Dreux, où eſtoit Alain. Cependant on donne aduis à la Royne, que le Parlement de Thoulouſe eſtoit le plus ſeuere & le plus rigoureux du Royaume. Elle y fait euoquer le procez, y fait conduire le priſonnier, & y fait apporter les reſponſes des grands Iuriſconſultes d'Italie, qu'elle

auoit

ſtre vangé de l'Admiral Chabot; & la diſgrace pareille, qui eſt arriuée dans l'an à celuy qui preſida au procez du Mareſchal de Marillac. Pour Montegu, outre qu'il eſtoit Surintendant des finances, vne faction violente, comme celle du Cardinal, fiſt perir par Commiſſaires, celuy qui fuſt declaré innocent par des Iuges. Le Roy François premier voyant dans l'Egliſe des Celeſtins de Marcouſſis le tombeau de Montegu, dit, que c'eſtoit grand dommage, qu'il fuſt mort par Iuſtice: vn bon Moyne repartit, Sire, il ne fuſt pas condamné par Iuſtice, mais par Commiſſaires. A la verité, nous deuons faire vne priere à Dieu, qu'il nous garde des Iuges courtiſans & botez, qui s'arreſtent pluſtoſt à regarder le fauori, qu'à eſcouter le criminel, & qui n'ont point d'autres Grefiers que leurs Clercs. Mais le Cardinal a voulu faire (comme dit le Sr Hay) *vn grand exemple qui fuſt ſans pareil.* Il luy ſeroit plus expedient d'en aſſoupir la memoire, s'il pouuoit, que de la reſueiller par ces foibles raiſons, ſans apporter les reſponſes du Mareſchal,

auoit enuoyé conſulter ſur ce fait, afin d'induire les Iuges à le condamner. Hippolyte Marſille & Louys Bolognin, grands Docteurs d'Italie, declaroient en leurs conſultations le Mareſchal criminel de leſe Maieſté. Ce Parlement de Thoulouſe, auſſi equitable qu'on le croyoit ſeuere, nonobſtant que l'accusé euſt vne Royne de France, & vn grand Miniſtre du Roy & fauori pour parties, ne trouua point de cauſes de mort en luy. Mais parce qu'il n'eſtoit pas ſeant, qu'eſtant odieux à ſon Maiſtre, il ſe preſentat deuant luy; il l'interdit d'aller à la Cour, & de ſe preſenter deuant le Roy & la Royne, durant cinq années (ce ſont preſque les meſmes mots de nos Hiſtoriens) dont il ſe retira auec toute liberté en ſa maiſon du Verger. L'Eſtat calamiteux de ce Mareſchal de France, perſonne de condition, de merite, & fort vieux, pouuoit eſmouuoir les François, non ſeulement à compaſſion, mais d'auantage leur faire conceuoir de l'indignation contre celuy qui le trauailloit. Il eſtoit de la Maiſon de Rohan, & auoit dignement ſerui l'Eſtat, diſent nos Hiſtoires: mais cette haute conduite du Cardinal (voy-là ſon animoſité de l'opinion de iuſtice qu'on auoit conceu de ſes actions) & l'amour des François qu'il s'eſtoit acquis en les rendant heureux, luy fit recueillir de la gloire, d'où il pouuoit receuoir du blaſme: de ſorte que cette affaire, qui pouuoit exciter le couroux, ſe tourna en raillerie: on diſoit que le Mareſchal auoit voulu ferrer Rohan, & que Rohan luy auoit donné vn ſi grand coup de pied, que de la Cour il l'auoit ietté dans le Verger.

Le Cardinal d'Amboiſe s'appelloit auſſi le Cardinal de Rohan.

& vouloir que ſur le playdoié d'vne partie toute la terre condamne l'accuſé. Cela eſt iniuſte, & n'empeſchera pas que tous ceux qui ſçauent la vie & la mort du Mareſchal, ne croyent que celle-là a eſté remplie de gloire, & cette-cy accompagnée de ſainteté. Noſtre deſſein n'eſt pas de nous arreſter d'auantage ſur les procedures faites contre luy, ny ſur les chefs de l'accuſation; il faudroit ouir le mort en ſes defenſes, & auoir le procez qu'on a brulé malicieuſement, ou qu'vn homme plus fidele que le Sr Hay en euſt fait les extraits. Il ſuffira de faire remarquer en paſſant, qu'au meſme temps qu'on arreſta le Mareſchal, on publia dans les *Libelles du Coup d'Eſtat*, & de *L'entretien des champs Eliſées*, qu'il auoit trahi le Roy & l'Eſtat, par intelligences auec les eſtrangers : de quoy nous ne voyons rien dans le procez, ny dans ce dernier eſcrit. Il peut mentir auſſi effrontement, pour ce qui regarde le peculat; comme les deux autres ſont conuaincus d'auoir menti pour le crime de trahiſon.

Chaſtelet & Hay le meſme homme. Pag. 104. & 105.

Reſte à faire vn peu de reflexion ſur la recuſation du Sr du Chaſtelet, pour lequel le Sr Hay ſon bon ami fait vne longue apologie. Il dit, *qu'il n'eſt pas vray, que le Roy voyant la requeſte de recuſation, qui luy fuſt preſentée contre le ſieur du Chaſtelet, le fiſt iurer ſur ce qu'elle contenoit.* Il aſſeure plus bas, *que la meſme requeſte auoit eſté preſentée aux Commiſſaires à Verdun, & à Mets au Conſeil.* Toute la ſuite du diſcours n'eſt qu'vne ſalie d'iniures, qui nous font voir, que le Sr Hay eſt ſi fort picqué pour ſon ami, qu'il oublie d'eſcrire les raiſons, pour leſquelles le Sr du Chaſtelet s'eſt retiré du iugement du procez, apres s'eſtre maintenu opiniaſtrement dans l'inſtruction. Il ne dit pas auſſi, ſi on luy a commandé de quiter ſa commiſſion; ou ſi volontairement il l'a abandonnée, & pourquoy. Il me ſemble, que le bel eſprit du Sr Hay deuoit deſcharger le Sr du Chaſtelet, & dire que la conſcience l'a

l'a pressé, ou que celle du Roy n'a peu souffrir, qu'vn homme qui auoit aduoüé à S. M. qu'il estoit aucteur d'vne prose impie & infamante, & qui faisoit profession ouuerte d'inimitié contre le Garde des seaux de Marillac, pour auoir esté chassé par luy du Conseil, fust arbitre de la vie de son frere. Il n'estoit pas necessaire, que le Roy fist iurer, sur les faits de la requeste, vne personne qui les auoit aduoüez, pour mettre en belle humeur le Cardinal; auquel l'Aucteur de la prose auoit recité non seulement cette sanglante raillerie, mais plusieurs autres pieces de mesme estoffe. Il n'y a point de doute, que le S[r] du Chastelet ne deuoit non plus estre de l'instruction du procez que du iugement; puis que la mesme cause l'excluoit de l'vn & de l'autre. Il est plus criminel, comme nous auons dit, d'auoir trouué mille inuentions, & changé les depositions des tesmoins, pour donner quelque couleur de iustice aux opinions de treze Commissaires, que d'auoir adiousté sa voix, qui a esté iugée superflue, lors qu'on a esté asseuré du nombre suffisant pour la condemnation. La recusation ou libre ou forcée du Chastelet, a esté vn amusement pour le public, qui n'a pas laissé de se defier de la friponnerie: on la voit encore plus clairement, apres qu'on a mis en liberté celuy, qui dans le loisir de la prison a fait ce bel ouurage, qui casse & met en cendres les os de deux freres tuez diuersement, pour vne mesme cause, & auec pareille iniustice.

Le S[r] Hay, qui est bien informé de tout ce qui touche le S[r] du Chastelet, l'eust bien obligé, s'il eust voulu dire, pourquoy ce bon Commissaire, qu'il dit estre si saint & si iuste, fust emprisonné par le commandement de Louys le Iuste. Cette raison est demeurée dans sa plume, qui a laissé couler, *que le Garde des seaux de Chasteauneuf luy mesme se donna la peine de l'arrester:* il fait faire l'office de Preuost au chef de la iustice de France, pour prendre Pag. 106.

vne perſonne de grande conſideration. Il dit auſſi, *que ce Garde des ſeaux eſtoit ſon ennemi*. O le mal-heureux homme! qui a pour ennemis tous ceux qui ſont en cette charge, auſquels ſans doute cet eſprit broüillon a eſté ſuſpect. Où il faut dire, que cinq ou Chanceliers ou Garde ſeaux, qui n'ont pas eſtimé le S[r] du Chaſtelet, ſont des ſots ou des meſchans, afin qu'il paſſe pour habile & pour vertueux.

Il ſemble que ce bon innocent veüille aduoüer, que la proſe de l'an 1630. a eſté le ſuiet de ſa recuſation, & de ſa
Pag.106. detention: voicy ſon diſcours peu iudicieux. *C'eſt commettre vn grand crime parmi ces gens là de faire des rimes Latines, par ce que l'Egliſe en a receu l'vſage en la decadence de la bonne Poëſie, & de l'elegance Romaine*, &c. *auiourd'huy que les reformations, & principalement celles du Concile, en ont aboli l'vſage*. Voy-là les belles defenſes que fournit Hay aduocat
* *Le Cardinal de Berule.* du Chaſtelet. Il dit, qu'il eſt loiſible de meſdire d'vn * Cardinal de Rome, d'vn Garde des ſeaux de France, & d'vne
* *Madame de Fargis.* * dame d'Atour de la Royne, auec les rimes profanes, laſciues & diffamantes, parce qu'on a chanté deuant la reformation dans l'vſage de Paris des ſimples, & des ſaintes. Par cette raiſon, les ſorciers qui ſe ſeruent des paroles de la Meſſe, ſeront innocens : il ſera loiſible d'aſſommer les hommes auec le baton de la Croix; par ce qu'on la porte aux Proceſſions. Mais voyez ce fripon, qui nous veut bailler le change : il dit, qu'on trouue mauuais qu'il face des proſes, lors qu'on ſe plaint des meſdiſances. Sans faute, le S[r] du Chaſtelet doit reuoquer le S[r] Hay, comme
Pag.107. vn aduocat qui trahit ſa partie. Mais il adiouſte, *que le ſieur Viette Maiſtre des Requeſtes, qui ne cede en rien aux plus grands hommes de l'ancienne Grece, fit des rimes contre la ligue, qui ne furent pas priſes pour des ſacrileges*. Belle auctorité & digne occupation des arbitres des biens, de la vie & de l'honneur des hommes. Viette a donné carriere à ſon eſprit

eſprit vne fois en ſa vie, le Chaſtelet fait meſtier de bouffonnerie : celuy-là pouuoit eſtre eſtimé pluſtoſt badin que malin, & le Chaſtelet a eſté iugé plus malin que badin: les proſes de celuy-là eſtoient en termes generaux & dans la licence de la guerre ciuile; celles que nous auons veu depuis peu, ſont contre des particuliers de grande conſideration, & dans vn Royaume paiſible. Hay les appelle *des fruits que le temps donne & conſomme aiſement, qui ne meritent ny le blaſme ny l'excuſe.* Semblables fruits ont fait pencher autrefois des branches ſur le dos du S[r] Hay : ſont pommes de Gomorre, qui ont vne eſcorce vermeille, mais qui n'ont au dedans que de l'ordure. Ces fruits ne ſont pas, comme dit le S[r] Hay, *auſſi toſt conſumez que donnez:* vn mouuement deſreglé d'vn cerueau deſtraqué les produit dans vne demie heure, & pluſieurs années les conſeruent. Quand à ce que l'Auẞteur dit, *que cet ouurage ne merite ny le blaſme ny l'excuſe*; il confeſſe, qu'il eſt mal aduiſé de le defendre, & ne ſe ſouuient pas que des railleries moins malicieuſes que les ſiennes, & contre des perſonnes de moindre conſideration,ont fait porter la torche au poing & la corde au col à ceux qui en eſtoient les auẞteurs : mais nous ſommes en vne ſaiſon, en laquelle, pour contenter la belle humeur de celuy qui fait les violences, ou pour mettre vn emplaſtre au contrecoup qu'il en reçoit, on compoſe des boufonneries contre ceux qu'il a rendu miſerables. Ie ne vois pas auſſi, pour qu'elle raiſon Viette peut eſtre comparé *aux plus grands hommes de l'ancienne Grece :* il me ſemble que Solon, Ariſtides & Socrates ne s'amuſoient point à faire des chanſons. Cela reſent pluſtoſt le Trazon que le Platon, approche plus du payen que du Chreſtien. Qui doute, que Seneque n'aye eſté plus eſtimé pour le diuin traité de la Prouidence, que pour la raillerie, en laquelle il conuertit en citroüille l'Empereur Claude.

Pour monſtrer encore plus clairement que le Sr Hay n'eſt pas ſage, & pour le faire declarer impertinent, meſme ſur le rapport du Sr du Chaſtelet; il remarquera, s'il luy plaiſt, quelques articles entre pluſieurs autres, qui font voir, qu'il a perdu l'eſprit: ou il faut dire que ce flatteur trompe celuy qui l'employe, & que c'eſt vn chien, lequel apres auoir leché le ſang qu'il a reſpandu, le vomit ſur celuy qu'il fait ſemblant de vouloir careſſer. Il ſeroit plus honnorable au Sr Hay de quiter le parti du Cardinal, que d'y demeurer pour le trahir, en le pouſſant à continuer les cruautez que ſes ennemis deſirent, pour voir bien toſt ſa fin. Son ame defiante & ſubtile prendra garde, que le Sr Hay a fait gliſſer des choſes dans ces eſcrits, pour s'en ſeruir dans vn changement; en faiſant voir, qu'il a eu deſſein de deſhonnorer celuy qu'il fait ſemblant de loüer. Il luy rend la moitié du monde ennemie, lors qu'il meſdit des femmes ſous l'auctorité de celuy qui ne deſire pas qu'on le broüille auec elles. Il n'approuuera point, qu'on monſtre à la Royne Mere du Roy le chemin qu'elle a deu tenir pour le ruiner, ny aux [a] Eſpagnols leurs defauts, & les moyens d'arreſter le bon-heur de celuy qui n'a rencontré iuſques à preſent que des ſages trop retenus, ou des courageux temeraires. Il ne veut pas auſſi, qu'on eſcriue que les [b] Preſtres & les Moynes ne ſont pas propres pour le gouuernement d'vn Eſtat, lors qu'vn Cardinal eſt le ſeul miniſtre de celuy de France, & a pour ſon principal Conſeiller vn ſoy diſant Religieux. N'y qu'on aſſeure, qu'à [c] Rome on deteſte fort l'ingratitude de ceux qui ſont

Pag. 59. [a] *Les Eſpagnols s'eſtonnerent deuant les François en vn moment, où leur ancienne valeur euſt pluſtoſt hazardé toutes leurs Couronnes, que de faire paroiſtre tant de foibleſſe & de peur en vne telle occaſion,* &c. *Ils furent trop ſages & retenus.*

Pag. 109. [b] *Les cellules & les cabinets ne produiſent pas des meſmes penſées: la fumée des caſſoletes, & celle de l'encens, ont des effects bien contraires.*

Pag. 109. [c] *A Rome la meſcognoiſſance des creatures eſt inſupportable.*

ſont appellez en ce pays là creatures. Apres qu'on a veu la meſcognoiſſance du Cardinal, qui ne peut nier, au moins pour ce qui regarde le Cardinalat, qu'il ne ſoit creature de la Royne, & qu'il ne l'aye aduoüé fort ſouuent, meſmes par eſcrit. Ainſi cet aduocat preuaricateur defend ſa partie. *Le Cardinal eſt appellé creature de la Royne en la page 61.*

Il trouue mauuais, que le Mareſchal de Marillac, allant à la mort, qu'il confeſſe *auoir eſté conſtante*; recommanda à ſon neueu *de ſeruir bien le Roy, apres Dieu toutesfois.* Ce *toutesfois* eſt vne queüe de ſcorpion, atachée par le S[r] Hay, afin qu'il aye ſuiet de faire des ſalies d'impie & de furieux, & d'offenſer toute la famille des Marillacs, qu'il appelle *ſeditieuſe.* Si cet homme liſoit dans Tertullian, que l'Empereur eſt le premier apres Dieu, il bruleroit ſes eſcrits. Le Mareſchal a recommandé aux ſiens de ſeruir le Roy apres Dieu : eſt-ce vn blaſpheme, *ou monſtrer vne inclination à la reuolte, ou s'imaginer que le Prince va charger le turban, abatre les Croix pour y mettre le croiſſant, & ſe declarer l'Antechriſt*, comme dit Hay auec treſ-grand ſcandale? Les paroles du Mareſchal furent les meſmes, que les meilleurs ſeruiteurs du Roy diſent tous les iours à leurs enfans; & que le S[r] Hay diroit aux ſiens, s'il eſtoit homme de bien : c'eſt en ſubſtance le commandement de ſaint Pierre : *Craignez Dieu, & honnorez le Roy.* Pag. 135. In Apol. 1. Pet. 2.

Nous ne voulons pas cotter ſes impertinences, par ce qu'elles ſont en trop grand nombre : il nous faut contenter, pour ne tranſcrire ſon liure tout entier, d'auoir remarqué les plus notables defauts de ſon iugement, ou effects de ſa double malice. Tous ces manquemens paroiſſent dans le deſſein de ſon œuure; qui entreprend de tirer les morts des tombeaux, pour eſueiller beaucoup de penſées des viuants. Ioab Conneſtable de Dauid, ayant aſſaſſiné le vaillant Amaſa, vn homme ſage retira le corps du 2. Reg. 21.

du chemin public, & le couurit, pour empeſcher les diſcours & les reſſentimens des paſſans. Vn genereux Mareſchal de France, ayant eſté decapité par les iniuſtes pourſuites du Cardinal; ſi le Sr Hay euſt eſté ſon ami & bien ſenſé, il n'euſt pas deterré ce mort, pour l'expoſer dans ſon liure à la compaſſion de toute la terre.

Pour concluſion, le Sr Hay s'egaye dans l'interpretation d'vn paſſage du liure de Iob, & ayant apporté hors de propos les verſions Hebraïques & Grecques, il finit Pag. 140. ainſi ſon ouurage: *Toutes ces veritez me ſont dire, qu'vn factieux & qu'vn larron tombé dans la diſgrace de ſon Prince, ne peut auoir vne meilleure odeur que celle d'vne lampe eſteinte; & que les Iuges firent leur deuoir quand ils acheuerent de bruler ce tiſon plein de fumée, & placé pour faire cheoir autruy, quand ils eſtoufferent ce flambeau de ſedition dans la France, & qu'ils firent mourir celuy qui deuoroit les finances du Roy, & conſumoit les perſonnes & les biens de ſes ſuiets.* Ces paroles de furie & d'horreur, qui donnent les qualitez de factieux, de ſeditieux, & de mangeur d'hommes, au Mareſchal de Marillac, luy impoſent des crimes, deſquels on n'a point fait de mention dans le procez, ny dans ce libelle. On voit bien, que le Sr Hay eſt ſorti de ſon ouurage, comme vn eſprit malin d'vn corps poſſedé, en deſchirant & rompant tout ce qu'il a rencontré. Qui pourra croire, que cet impoſteur ſoit dans la plus haute compagnie des Iuges de France? O pauure Royaume, quel deſordre t'a produit la venalité des charges, & la trop grande multitude d'Officiers? Eſtre homme de bien dans cette confuſion, merite vne double loüange; eſtre meſchant, n'eſt pas vn ſuiet d'eſtonnement. Ceux qui ſe ſont mis en danger de perdre pluſtoſt leurs offices qu'vn innocent, ceux qui renoncerent aux bonnes graces du Cardinal, pour conſeruer celles de Dieu; ceux qui ne receurent pas ſes embraſſa-

des,

des, & n'assisterent point au festin qu'il fist aux treze meurtriers du Mareschal apres sa condemnation, sont dignes d'eternelle loüange. Les corrompus qui ont acheté vne condition plus auantageuse aux despens de leur conscience & de leur reputation, seront blasmez auec raison par tous les siecles, qui liront la veritable Histoire du nostre, & sur tout ce qui s'ensuit.

Puis que le S[r] Hay ataque les viuants & les morts, & qu'il esueille nos sentimens qui estoient endormis; il aura agreable qu'ils luy rendent quelques Obseruations sur les affaires du temps, en eschange des siennes qu'il a pris la peine de nous adresser au Pays bas. Il recognoistra que les esprits n'y sont point si bas qu'il s'imagine, & qu'on ne sent pas si viuement les persecutions du Cardinal, qu'on ne remarque sa conduite.

OBSERVATIONS SVR LA CONDVITE DV CARDINAL DE RICHELIEV.



Toute la France, & ses bons Alliez disent, que la cause de toutes les guerres qui affligent la Chrestienté, est la trop grande auctorité du Cardinal de Richelieu; c'est à dire, d'vn homme, lequel ayant esleué ses bastimens superbes par dessus les Royaux, a porté ses desseins à la Royauté. Ses paroles sont de Souuerain, ses actions & ses vsurpations de celuy qui le veut estre.

Il fait tout ce qu'il peut: il peut plus qu'on ne luy deuroit permettre; & desire plus qu'on ne sçauroit dire. Encore qu'il n'acheue rien de ce qu'il entreprend, ses entreprises sont tousiours infinies.

Il ne s'arreste point à ce qu'il possede, parce qu'il

court à ce qu'il n'a pas. Apres qu'il a fait vne grande affaire pour son auancement, il en medite vne plus auantageuse; & dans vne vie bornée, il entasse les desseins qui n'ont point de fin.

Le feu de son ambition, cherche tousiours quelque nouuelle matiere: celuy de son ingratitude, consume tout ce qu'on y iette; & c'est vn abysme dans lequel toutes les liberalitez se perdent.

Il ne demande plus, mais il prend: il croit, que tout ce qu'il peut attraper, n'est qu'vne partie de la recompense des seruices qu'il a rendus; & il s'imagine, qu'il oblige beaucoup son Maistre de demeurer aupres de luy, le menaçant de sa retraite, comme du plus grand malheur qui pourroit arriuer à sa personne, & à son Estat.

Il a non seulement abandonné, mais mal traité sa Bien-factrice & Maistresse, pour n'en cognoistre point d'autre que la fortune qui le flatte, qui vuide la bourse du Roy dans la sienne: abbaise l'auctorité de S. M. pour releuer l'orgeüil de son ministre: en sorte qu'on ne parle plus dedans & dehors la France, que de ce grand Cardinal. Le bruit de son credit & de sa puissance, fait qu'on desire plus son amitié, que la bien-veillance de son Roy.

Ce Prince tres-bon, tres-pieux & tres-genereux, a confié entre les mains de son conseiller ses finances, ses armes, son Estat, & mesmes sa vie. Le seruiteur a pris toutes les seuretez de la Couronne de son Maistre, auec toutes les clefs de son Royaume; & semble qu'il ne luy veut laisser que celle du tresor de la sainte Chapelle de Paris.

Le Roy est en estat de dependre plus du Cardinal, que le Cardinal du Roy: son Maistre l'ayant fait ce qu'il est, il a le moyen de se faire ce qu'est son Maistre. Il fait semblant de l'aimer pour son profit: mais il n'y a personne

ſonne qui ne l'aime d'auantage, parce qu'il eſt treſ-digne d'amour, ſans que cette affection fuſt ſi chere.

Si les mal-heurs, que le Cardinal recherche, auoient ruiné les affaires de S. M. il ſe retireroit auec les dernieres pieces du deſbris; & ayant eſbranlé cet Empire auec l'auctorité du Souuerain, il le renuerſeroit entierement auec la ſienne.

Il n'y a rien de plus certain, que s'il ſe fortifie d'auantage, le Roy, qui luy en a donné les moyens, aura plu de ſuiet d'apprehender ſa puiſſance, que celuy qui les a receus n'aura occaſion de craindre ſa iuſtice: & il fera voir au Prince, qui croit qu'il ne ſe peut paſſer de ſon miniſtre, que ſon miniſtre eſt en eſtat de ſe paſſer de luy.

Le Cardinal efface les traits de l'image de Dieu qui ſont en la Royauté, lors qu'il ſe rend plus fort que celuy qui l'a fait; puis que Dieu ne ſeroit point Dieu, s'il auoit tiré du neant vne creature, qui luy peut donner de la peine pour la defaire. Il ne faut iamais mettre entre les mains d'vn homme ce qu'on luy oſteroit auec danger, ſi la iuſtice vouloit qu'on le fiſt.

On peut iuger par ces veritez, quel notable intereſt a le Roy d'arreſter cette prodigieuſe inſolence de ſon miniſtre; auquel quelques temeritez heureuſes ont perſuadé, que c'eſt ſa prudence qui a ſurmonté les difficultez, & c'eſt ce qui l'a rendu ſi hardi à entreprendre, & ſi audacieux en ſes diſcours, qu'en diſant & eſcriuant qu'il eſt l'ame & l'eſprit de l'Eſtat, il ne fait paſſer le Roy que pour le corps.

S'il plaiſoit à S. M. d'eſprouuer la fidelité de celuy qui veut eſtre eſtimé le ſeul fidele ſeruiteur, elle la cognoiſtroit en demandant ſes places: s'il les rend, il acquerra la reputation d'homme de bien; & le Roy en les retirant, confirmera la croyance qu'on a de luy, qu'il eſt ſage Prince.

Il amuſe la France par des conqueſtes, qui ſont pluſtoſt des fardeaux nouueaux que des nouuelles forces, qui nous affoibliſſent en nous dilatant, & qui nous peuuent obliger à rendre ou à perdre auec honte, ce que nous auons pris auec facilité, ou acheté bien cherement.

Il a mis la pauureté dans la France, pour entretenir les Suedois. Il a fait alliance auec les Goths, que nous ne cognoiſſions pas deuant ſon credit. Il a ruiné d'honneſtes gens, pour enrichir des barbares. Il n'a intelligence qu'auec des Turcs & des Heretiques: il anime ceux-là contre les Chreſtiens, & ſoldoye ceux-cy contre les Catholiques.

Il eſt plus entreprenant que courageux, & plus temeraire que ſage: le bon-heur a plus fait pour luy, que luy pour nous acquerir le bon-heur; & les Parques ont plus trauaillé pour faire reuſſir ſes deſſeins, que ſa bonne conduite.

Il a fait paroiſtre ſon eſprit tyrannique, en deſirant de tous les hommes l'affection qu'il n'a pour perſonne. Il veut vendre cherement ſes aſſiſtances, & veut auoir à bon marché les ſeruices. Il a prouoqué la vangeance par les iniures, & l'enuie par le faſte.

Il a eſté plus ſoigneux de nous faire voir ſes palais magnifiques, ſes riches ameublemens, & ſes grandes terres, que ſes rares vertus. Il a fait enfermer dans Paris vn faux-bourg fort eſtendu: a mis des impoſitions extraordinaires ſur le peuple, & l'a obligé à vne deſpenſe de deux millions, pour adiouſter vn iardin à ſa maiſon.

Il ne voit pas qu'vne puiſſance, qui n'eſt pas appuyée ſur ſes racines, eſt facilement renuerſée: que les Roys ſe degouſtent apres auoir beaucoup donné; qu'ils ſont bien aiſes de trouuer tout leur bien en vn lieu, pour le reprendre plus aiſement. La plus grande marque de la Souueraineté, eſt d'abaiſſer le fauori qui ſe veut eſleuer

par

par dessus son Maistre: & les ieunes Princes sont aussi ialoux de leur auctorité, que les vieux maris de la beauté d'vne ieune femme.

Il est ennemi des sages, & des genereux: il craint que ceux-là ne le descouurent, & que ceux-cy ne le destruisent. Il veut l'obeissance aueugle, & deteste la verité courageuse.

Il faut estre son ennemi, ou son esclaue: les reconciliations qu'on fait auec luy, sont des victoires pour luy, & les defaites de ceux qui se sont opposez à sa puissance: il ne leur arrache les armes des mains, que pour les charger des manotes; & il ne traite auec eux, que pour les deshonnorer.

Ceux qui cognoissent son esprit chagrin, n'estiment pas sa felicité par sa puissance, par ses dignitez, par ses biens & par sa suite: ils le iugent mal-heureux dans sa teste, & dans son cœur. Pour estre heureux, il faut estre dans la possession d'vn bien asseuré, & en ioüir auec plaisir. Pour estre mal-heureux, il ne faut que le croire; ce qui peut arriuer dans l'abondance des honneurs & des biens, parce qu'il manque tousiours quelque chose à celuy qui espere plus qu'il ne merite.

Il entreprend tous les ans quelque nouuelle guerre: il n'en a point eu que d'offensiues; & d'vne il en fait naistre deux, sans considerer si elles sont iustes & necessaires, ny s'il faut esmouuoir vn vieux Estat qui est en paix, non plus que le corps d'vn viellard qui se porte bien.

On verra apres sa mort, ou apres sa disgrace, non seulement en France, mais en Piedmont, en Allemagne, au Pays bas, & en Lorraine, les ruines du passage de sa fortune: on ne demandera que des rapels des bannis, des reparations d'honneur, des eslargissemens de prisonniers, des restablissemens dans les maisons, des restitu-

tions de biens ; & on n'entendra que des plaintes, pour le ſang iniuſtement reſpandu.

L'ingratitude, l'auarice, l'ambition, & la cruauté ſont les quatre vices qui deshonnorent ſa vie, & les bourreaux qui tourmentent ſon ame. Tous les maux qu'il a fait aux hommes, ne ſont que les effects de ſa peur. Il ne croit pas eſtre meſchant & infame, en faiſant les violences qui ſeruent à ſa conſeruation ; parce que la preſomption luy fait croire, qu'elle eſt neceſſaire à la France.

Il ſe fortifie de places, d'hommes & d'argent ; & il ne voit pas, que ceux de ſa condition ne ſont iamais ruinez par leur foibleſſe, mais touſiours par leur imprudence : la ſienne eſt grande en ce qu'il a tenté la fortune, eſtant au plus haut de la felicité.

Ce qui fait voir la baſſeſſe de ſon courage, eſt, qu'il ne veut point negliger les petites vangeances : il ne recognoit pas, que parmi les peuples les choſes de peu d'importance ſont pluſtoſt remarquées que les grandes ; & nous pouuons dire, qu'à Paris on a trouué plus eſtrange, qu'il aye oſté les penſions à quelques femmes qui auoient eu ſoin de la perſonne du Roy en ſon enfance, qu'on n'a fait des iniuſtices de plus grande conſequence.

Il ne cognoiſt pas dans ſes maladies horribles, que le Ciel n'eſt pas touſiours fauorable à ceux auſquels la terre donne trop de proſperitez. On peut dire de luy, ce qu'on a dit de Piſiſtrate & de Minos, qu'il eſt mal-heureux dans ſon bon-heur par la ſeule cholere de Dieu, qui luy enuoye la punition des Philiſthins ; parce qu'il detient auec iniuſtice la verité priſonniere.

Il ne conſerue point les anciennes alliances pour la ſeureté de l'Eſtat, mais il en cherche des nouuelles pour la ſienne : & il ne voit pas qu'elles luy manqueront, & ſeront contre nous, lors qu'on ne les pourra plus acheter ; & que les Allemans, qui combatent en partie pour le

pilla-

pillage, chercheront celuy de la France, apres qu'ils auront rauagé leur pays.

Il n'a pas voulu acquerir l'amour & la crainte, qui viennent du respect, & qui n'ont point d'autre source que l'opinion de probité & de sagesse. Il s'imagine qu'il est homme de bien, en ne faisant pas tout le mal qu'il peut faire: qu'il est sage, en entreprenant beaucoup; & courageux, en hazardant toutes choses.

Sa cholere se porte toute contre le dernier obiect qui la picque; & il abandonne les vieilles entreprises, pour s'appliquer entierement aux nouuelles: mais en se lançant comme l'ours du costé d'où luy vient le coup, il se descouure pour en receuoir vn nouueau. Il pense cacher son impuissance en faisant des efforts extraordinaires: il est comme vn cerf qui est sur le point de se rendre: il fait des grands bonds, & de belles glissées qui ne dureront pas long temps. Les plus experimentez pilotes se mocquent de cet Admiral, qui n'a tantost plus de voile en son nauire que le perroquet.

C'est vne chose merueilleuse, qu'estant impossible à son Eminence d'aller plus auant, elle ne peut aussi s'arrester. Il cherche tous les iours de nouueaux appuis de places & d'alliances; sans considerer, que ces estançons qu'il met à sa fortune, l'aduertissent de sa foiblesse, n'estant appuyée que pour l'empescher de tomber. Pompée, pour conseruer sa puissance, faisoit naistre tous les iours quelque nouueau suiet de guerre : à la fin son esprit ambitieux se porta à la ruine de la Republique : il perit dans ce dessein, & acquit l'Empire à son ennemi.

La furie le pousse à la ruine du bien d'autruy, comme si de là dependoit la conseruation du sien. Il s'imagine, que par mille dangers, dans lesquels il iette son Maistre, la France & soy mesme, il trouuera ses seuretez, & qu'il

ren-

rencontrera ſon bon-heur dans le mal-heur de tout le reſte des hommes.

Tantoſt il apprehende comme vn precipice le plan de ſon repos: tantoſt ſon orgüeil meſure auec le ſot vulgaire la hauteur de ſa felicité: tantoſt ſon chagrin la conſidere comme inſupportable à celuy auquel le peuple l'a donné. S'il n'eſtoit point violent, les ſages auroient pitié de cet homme, qui eſt touſiours ſuſpendu entre la crainte & l'eſperance. Il ne peut eſtre aſſeuré, parce que ſon eſprit n'eſt pas plus fort que ſa fortune: il ſe defie touſiours qu'elle n'aille point iuſques à la fin de ſa vie, qu'elle n'auance ſa mort, ou la rende ignominieuſe.

Il force ſes actions, ſon viſage, & ſes paroles, ayant iugé qu'il ne luy eſtoit point expedient de paroiſtre affligé, lors que les douleurs tuent ſon corps, & que les deſeſpoirs rongent ſon cœur. Il voit les confuſions qu'il a fait, & recognoiſt ſa folie, qui s'imaginoit que iamais elle n'arriueroit où elle couroit à toute bride.

C'eſt vne tres-grande imprudence, de vouloir entreprendre des choſes deſquelles on ne peut iamais venir à bout. La ſageſſe appreuue ce que la puiſſance ne peut changer. On ſe mocquoit à Rome d'vn nommé Pætus, qui auoit fait beaucoup de chemin pour chercher ce qu'il ne pouuoit iamais rencontrer. Que dira-on de l'entrepriſe que le Cardinal a fait contre le Mariage de Monſieur ?

Ce qui m'eſtonne d'auantage, eſt, que ſon Eminence eſtend ſes eſperances au de là de cent ans, en mourant tous les iours. Il croit que c'eſt viure, de ioindre ſes ſupplices à ceux d'autruy, & de renuoyer le plus loin qu'il peut le plus grand bien qu'il luy ſçauroit arriuer, qui eſt ſon repos. Il ne voit pas, qu'en bruſlant peu à peu, & perdant goutte à goutte ſon ſang, l'ame ſe deſtache inſenſiblement. Il ne penſe pas, que ce ſoit vne mort qui vient

du

du dedans: & il ne s'estudie qu'à destourner auec des gardes celle qu'il fait sentir tout à coup à beaucoup de personnes.

Ie confesse qu'il estoit homme de bon esprit, s'il l'eust conduit par le droit chemin; & s'il n'eust desiré de le faire trop paroistre, plustost que de le rendre vtile: ou s'il eust eu vne industrie paisible: ou si les passions violentes, la hauteur des dignitez, le trop grand employ, & vn peu de bon-heur au commencement de son credit n'eussent esbranslé son cerueau. Il auoit aussi quelque cognoissance des bonnes lettres: mais il faut aduoüer, que les sciences & les beaux esprits, qui donnent quelque auantage pour la vertu, sont des armes dangereuses entre les mains du vice: comme les balsanes mouchetées d'hermines affinent le cheual en sa bonté ou en sa malice; ou, comme les Astrologues asseurent, que la planete de Mercure est tres-bonne, estant iointe auec Iupiter qui est bon, & tres-mauuaise auec Saturne qui est malin.

On s'estonne, de ce qu'vn corps & vn esprit malades tyrannisent tant de personnes saines en l'vn & en l'autre. Le Cardinal croit que son industrie iette la terreur dans tout le monde; mais il faut aduoüer, que le nom du Roy fait qu'vn grand nombre de Noblesse genereuse obeit aux volontez de son ministre.

Il est hay, & doit estre mesprisé: c'est ce qui donneroit la hardiesse d'entreprendre sur luy, si son habit n'estoit plus respecté que sa personne; & si on ne craignoit d'auantage la force de ses gardes, que la iustice de Dieu.

Ayant entrepris des meschantes choses, il croit que l'opiniastreté luy sera plus honnorable que la repentance; & que se laisser vaincre par la raison, est confesser vne faute. Au lieu d'examiner la nuict les mauuaises

actions qu'il a fait le iour auparauant, il en medite de plus meschantes pour le lendemain.

Ayant disposé des biens de la Royne & de ses bons seruiteurs, il a enuoyé des maledictions aux pauures qu'il a fait. Il a suscité des trahisons au Roy d'Espagne, qui les nourrit & garde d'oppression. Il veut persuader, que ce grand Prince, qui leur fait du bien par generosité, est vn marchand qui veut acheter quelque auantage, qui sera preiudiciable à la Couronne de France.

Il fait tout ce que la cholere luy conseille; & la cholere luy conseille tout ce que sa fortune peut. Sa hayne s'exerce d'auantage contre ceux qu'il a offensé, parce qu'il en a plus d'apprehension. Son ingratitude chasse ses bien-facteurs; & il s'imagine que leur presence est vn reproche, ou qu'elle l'oblige à les honnorer & seruir.

Les Mareschaux de Montmorency, de Marillac, d'Ornano, de Bassompierre, de Thoiras.

Il a fait mourir trois Mareschaux de France; il en tient vn prisonnier, & vn autre esloigné, qui estoient tres-capables de seruir le Roy & l'Estat. Il a retiré dans ses garnisons douze où quinze mille des meilleurs soldats du Royaume, qui sont à charge au public. Il a caché dans ses places la plus grande partie des finances de France: il tire le dernier escu du peuple, crée des rentes sur le Roy; & affoiblit le Royaume d'hommes & d'argent: c'est à dire, il luy coupe les deux bras: il le veut laisser comme le fantosme qui se presenta à Valens Empereur gisant sur le chemin d'Antioche, couuert de playes, & ne monstrant point de vie, que dans les yeux ouuers & pleurans. Pour faire voir que nous sommes fideles à nostre patrie, nous aduertissons que les estrangers attendent la defaillance, en laquelle nous iette celuy qui espuise toutes les veines de l'Estat.

Le Cardinal des-honnore la France en ce qu'il ne se sert que des armes des foibles, qui sont les tromperies & corruptions. Il fait voir aussi, qu'il n'a ny sagesse ny genc-

generoſité, n'ayant iamais employé ces deux belles vertus ny dans les affaires qu'il a entrepris, ny dans les traitez qu'il a fait. Nous ne voyons par tout que fineſſe & infidelité, qui ſont les deux vices qui viennent d'imprudence & laſcheté. Les ſtratagemes ſont permis en guerre: mais il faut confeſſer que c'eſt vne façon de combatre, indigne d'vn grand Miniſtre, & ſur tout d'vn Cardinal, de ſurprendre les bons par des faux ſermens, & d'employer l'argent pour les rendre meſchans; de n'ataquer iamais les courageux & les fideles, & de s'adreſſer touſiours aux poltrons & aux traiſtres. S'il eſtoit vertueux, il ſeroit plus marri de voir que ſemblables entrepriſes luy reuſiſſent, que de s'en reſioüir auec inſolence, comme il fait.

Il a conuerti les plus grands biens de la France en ſes plus grands maux. Il a tiré de la priſe de la Rochelle l'orgeüil inſupportable, qui luy a fait ataquer la Royne Mere du Roy, Monſieur, & tous les Grands du Royaume, fouler les peuples ſous les pieds, meſpriſer les Alliez, & irriter les voiſins.

Cet homme qui nous promettoit vn ſiecle d'or, ne nous a fait voir iuſques à preſent que celuy de fer & de plomb. Il a tantoſt fait du plus riche pays du monde, vn hoſpital de pauures & de malades; & il s'imagine qu'il l'eſt encore de fols, lors qu'il nous veut perſuader dans les eſcrits de ſes flatteurs, qu'il eſt ſage tout ſeul.

Il fait voir clairement, qu'il s'aime plus que le public, en ce qu'il ne fait point de difficulté de le troubler, pour vanger ſes iniures particulieres. Son intereſt eſt auiourd'huy la regle des affaires d'Eſtat: & la France eſt reduite à vn tel point, que ſi elle eſtoit de verre, vne des choleres du Cardinal la caſſeroit; ou ſi elle eſtoit vn diamant, & qu'il trouua vn marchand, il le vendroit pour

acheter ſon ſalut, ou le donneroit pour vne grande alliance; c'eſt a dire, pour vne vanité.

Il ne iuge pas, que le fauori qui differe ſa ruine par les ſupplices & par les guerres, c'eſt à dire, par le maſſacre des hommes, auance ſon mal-heur; & que celuy qui exerce ſa puiſſance en faiſant du mal à pluſieurs, & donnant la crainte à tous, ne ſçauroit ſe maintenir longuement. La cruauté ſe peut defaire de quelques hommes, mais la bonté les gaigne tous.

La liberté de luy dire les choſes comme elles ſont eſtant eſteinte, & la fidelité changée en flatterie, il ne croit pas eſtre trompé, parce qu'il l'eſt auec douceur & reſpect. Il perd la cognoiſſance de ſa foibleſſe, en ſe laiſſant perſuader qu'il eſt auſſi fort comme on luy veut faire croire; & que c'eſt eſtre vaincu, de ceder à la raiſon, aux affaires & au temps.

Il s'imagine, que tout ce qui le conduit à la felicité, va au point de ſa fermeté; & il ne ſçait pas, que les choſes qui ſont grandes par excez & fragiles de leur nature, doiuent eſtre maniées auec beaucoup d'artifice, de patience, de peine, & de peril. Vne fortune demeſurée doit eſtre ſouſtenüe par pluſieurs mains fortes, ſages & fideles : elle a beſoin d'vn grand nombre d'amis, qui ne ſont pas ceux qui ſe preſſent pour entrer dans le cabinet d'vn fauori : vn ſiecle ne les produit pas à la foule, la Prouidence de Dieu en crée peu dans cent ans, & la Cour n'en fait iamais.

Lors que le Cardinal vient du Louure, qu'il trouue toute la ruë de ſaint Honnoré embarraſſée par les carroſſes de ceux qui l'attendent chez luy; qu'il voit ſa Cour, ſon eſcalier, ſa ſale & ſon antichambre chargées de Courtiſans, d'Officiers & Deputez, il ne conſidere point que ſa maiſon eſt remplie de ſes ennemis: qu'il n'a ſes gardes que contre ceux qui le viſitent : qu'il craint les

mains

mains de ceux qui flechiſſent le genoüil deuant luy: & qu'il eſt dans la preſſe des hommes ſans toucher iamais vn ami.

Il fait tout ce qu'il peut, il eſcrit tout ce qu'il veut contre ceux qu'il deſire de perdre, & enuoye en meſme temps des perſonnes, pour les empeſcher de faire & eſcrire ce qui luy peut deſplaire. Ses agents font eſperer ſes bonnes graces, pourueu qu'on diſſimule ſes iniures. Ce qui eſt plus merueilleux, eſt, qu'en trompant ouuertement & egalement ſes ennemis & ſes amis, il veut que les vns & les autres l'eſtiment homme de bien: & eſt ſi heureux, qu'il trouue tous les iours des perſonnes qui ſe confient en luy, & ſe laiſſent ſurprendre.

Vne de ſes plus grandes paſſions eſt contre la maiſon de Lorraine. Il coupe la racine, pour faire ſecher les branches qui ſont en France. Il chaſſe hors du Royaume Madame de Guiſe & M[rs] ſes Enfans; il ne conſidere pas, que Monſieur ſon mari n'ayant plus de ſuiet de crainte, n'aura point de conſideration qui arreſte les effects de ſes reſſentimens, ou pluſtoſt les efforts de ſon deſeſpoir.

Il a tenu Monſieur eſloigné, iuſques à ce qu'il a creu mieux trouuer ſon compte auec luy qu'auec Monſieur le Prince. Il a appellé Monſieur le Prince, lors que la generoſité de Monſieur le Comte a reietté le mariage de Madame de Combalet: mais il ſacrifieroit le Roy, & tout ce qui eſt entre S. M. & Monſieur le Comte, pour auoir ſon alliance; & la dot ſeroit le Royaume, duquel il tient la plus grande partie.

Il a monſtré qu'il eſtoit par deſſus le Roy, en faiſant reuoquer les dons & les graces de S. M. qu'il vouloit auoir plus de puiſſance que le ſaint Pere, s'efforçant de rompre quatre grands mariages. Les affaires qui ſont ſuruenües contre ſes intentions, ne luy ont pas permis

de toucher à trois; mais il a fait ouuertement tout ce qu'il a peu contre le quatriesme : la iustice de sa Sainteté & la vertu de Monsieur ont arresté ses poursuites.

Il a fait dans vn iour les mariages de trois Cousines secondes, pour s'acquerir deux Prouinces auec deux des plus fortes places du Royaume. Il a mis dans ses interests celuy qui a la principale confiance de Monsieur. Parmi les grandes affaires du Roy & misere du public, il a donné des sommes immenses, & fait des magnificences incroyables.

Il a voulu faire tomber toute l'Allemagne, qui est la pepiniere des soldats, armes & cheuaux, entre les mains d'vn Prince protestant, & les dixsept Prouinces des Pays bas dans vn Estat populaire & Huguenot. Il a entrepris d'vnir toutes les forces qui ont dissipé autrefois l'Empire Romain, & qui eussent deuoré en peu de temps l'Italie & la France. Il a tasché en mesme temps de mettre à la porte de cette vieille Monarchie Catholique, vne Republique ieune & heretique. Les sages politiques iugeront, si cela estoit balancer les puissances de l'Europe; & si en pensant abaisser la Maison d'Austriche, on ne l'a point mise au plus haut point qu'elle aye iamais esté.

La prise de Philisbourg mal gardé, qui est la meilleure & la plus importante place d'Allemagne, la perte du magazin, de l'arsenac, & des finances des François, la ruine par la faim, par le froid, & par les coups des meilleures troupes du Roy, tout cela par la faute du Cardinal, doiuent donner vn iuste suiet de douter non seulement de sa prudence, mais de sa fidelité. Il est asseuré, qu'il aura les meilleures pieces de nostre desbris; qu'il a les plus fortes citadeles, les tresors, les vaisseaux, & ce qui restera de bons soldats. Il laisse perdre ce qui n'est point à luy, pour ne trouuer point de resistance au can-

tonnement qu'il veut faire dans la desroute generale, qu'il attire tant qu'il peut.

Ceux qui sont dans ses interests, publient hautement, qu'il se faut mocquer de ceux qui aduertissent de ce danger. Mais son dessein est semblable à la fieure ectique: il est difficile à cognoistre au commencement, mal-aisé à guarir en son progrez, & incurable quand il sera formé.

Pour faire semblant, qu'il veut remedier aux maux qui nous menacent apres la bataille de Nortlinguen, la prise de Philisbourg, & autres auantages que l'Empereur a eu, il prend des moyens impies. N'ayant sçeu faire ruiner le Roy de Polongne par les Moscouites & Turcs, il tasche de le retirer de l'assistance qu'il doit à l'Empereur son Oncle: n'ayant peu rendre pauure ce Prince inuincible, il voudroit le rendre perfide, en luy promettant l'Empire qu'il deuroit conseruer pour son Maistre, s'il estoit en sa disposition.

Il a enuoyé au Turc vne grande somme de deniers, pour faire descendre en Italie la flotte qu'il a sur mer. Il veut faire piller par les infideles le patrimoine de saint Pierre: ce qui mettroit en danger sa Sainteté & tous les siens du sousleuement des peuples. Ils diroient qu'elle n'a point reprimé l'audace du Cardinal de Richelieu, & qu'elle a employé en France des hommes qui se sont laissé tromper ou corrompre; encore qu'il soit vray, que le saint Pere fait tout ce qu'il peut, pour moyenner vne bonne paix entre les Princes Chrestiens, & que pour ce suiet il aye enuoyé en France des ministres tres-sages & tres-fideles.

Au mesme temps que le Cardinal traite ces choses auec le Turc, & qu'il est excommunié par la Bulle *in Cœna Domini*, il enuoye des Ambassadeurs en Angleterre, en Dannemarc, en Hollande, & à Strasbourg, pour

pour faire des nouuelles ligues contre la Religion; & en propoſe vne au ſaint Pere toute contraire, pour exterminer les heretiques : il dit qu'il les a affoiblis en les engageant par des petites aſſiſtances à des grandes entrepriſes, & ayant retiré beaucoup de places de leurs mains. Qui peut iuger à quoy ſe reſoudra cet homme, qui d'vn coſté ruine l'Egliſe, & la menace de ſon deſeſpoir, & de l'autre luy donne des eſperances qu'il la rendra plus floriſſante qu'elle n'a iamais eſté, pourueu qu'on ne touche point à ſon auctorité : de laquelle il vſera ſelon qu'il trouuera ſon auantage, apres qu'il aura coniuré la tempeſte.

Il a fait entendre par pluſieurs perſonnes, qu'il deſiroit auec paſſion le retour de la Royne, pourueu qu'elle oubliaſt les affaires paſſées. Lors qu'elle en a donné les aſſeurances, il a demandé des choſes non ſeulement iniuſtes, mais impoſſibles, que S. M. miſt entre les mains des bourreaux ſes fideles ſeruiteurs, pour eſtre immolez à la paſſion de celuy qui l'a trahie.

Nous auons ſçeu, qu'il ne s'eſt ſaiſi de Madame de Lorraine, qu'auec deſſein de ſe ſeruir de ſon auctorité & de ſon nom, pour faire trancher la teſte au Duc ſon mari, au Duc François, à Madame ſa femme, & à la Princeſſe de Phalſbourg leur ſœur, comme criminels de leſe Maieſté, pour auoir entrepris de luy oſter ſes Eſtats. Ces Princes & Princeſſes s'eſtant eſchappez, le Cardinal a traité Madame de Lorraine comme inutile, l'a meſpriſée iuſques au dernier point, & la laiſſée dans les incommoditez, que la ville de Paris ne peut voir ſans deplorer ſa miſerable condition.

L'hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé entre le Cardinal & Puylaurens, pourroit remplir vn grand liure : il ſe faut contenter de dire, que iamais vn eſprit ſubtil ne trouua vne plus franche duppe que ce pauure mal-heureux; qui

qui s'estoit imaginé, que le Cardinal souffriroit vn autre fauori, & qu'il prefereroit le mariage d'vne petite cousine, à la seureté de sa grande fortune. Il fera perir ce Duc & ce cousin, pour s'acquiter du serment qu'il auoit fait de le perdre, lors qu'il disoit, qu'auec le temps il auroit de *l'aage. Ce qui a vn peu auancé sa ruine, est l'aduis des memoires qu'il auoit escrit de sa main, pour soustenir le Mariage de Monsieur. Le Cardinal est si iuste, qu'il veut faire trancher la teste à Puylaurens, pour la seule action de probité qu'il a fait en sa vie, au lieu de le chastier, pour auoir esté insolent contre la Royne Mere de son Roy, & de son Maistre: mais ce crime estoit plustost vne recommandation aupres du Cardinal.

** Puylaurens s'appelle Antoine de Lage.*

Il a pour son principal Conseiller vn homme, qui sous vn saint habit cache vn corps puant & vne ame meschante; qui est deguisé en Religieux bien reformé, pour viure en mauuais Chrestien. Cet hypocrite s'imagine, que Dieu ne le cognoistra pas, lors que les plus grossiers de tous les hommes l'ont desia descouuert: son esprit fait tant de chemin, qu'il n'est pas de merueille s'il parle tousiours en homme eschaufé, ny s'il a souuent soif. Il est plus propre à trouuer des suiets de rigueur & de cruauté, que de douceur & bonté. Comme la corruption des meilleures & plus delicates viandes est tousiours la pire: il faut dire (par la confession mesme du Sr Hay) qu'il n'y a rien de plus meschant qu'vn Religieux desbauché. Celuy que nous designons, est grand inquisiteur de l'Estat; interroge les pretendus criminels, fait mettre les hommes en prison sans information, empesche que leur iustification ne soit escoutée, & par des terreurs paniques il tire les declarations, qui seruent pour couurir l'iniustice du Cardinal. Il monstre qu'il est bien preuoyant en composant des chimeres, & fournissant des expediens pour les combatre. Pour

eſtre eſtimé vn excellent pilote, il fait croire à noſtre Admiral, qui eſt aſſez apprehenſif, que chaque vapeur doit produire vne tempeſte. Il fait indignement ſeruir le Ciel à la terre, le nom de Dieu aux tromperies, & la Religion aux ruſes de l'Eſtat. Ce qui eſt plus deplorable, eſt, que ce meſchant moyne, ayant obtenu vne commiſſion pour employer cent Religieux à la propagation de la foy, il les enuoye deguiſez en Turquie, Perſe, Fez, Moſcouie, Allemagne, & Hollande, pour deſtruire l'Egliſe. Ils portent plus ſeurement, & à moindres fraix, des paroles & des pacquets, & ſe rendent ſolliciteurs pour faire vne choſe qui n'eſt pas mal-aiſée; à ſçauoir, de rendre tous les ennemis de la Foy Catholique ennemis de la Maiſon d'Auſtriche. Les Princes voiſins ſe voyans deſcheus des eſperances que le Cardinal leur auoit fait conceuoir, il enuoye les emiſſaires de cet apoſtat, pour tromper les plus eſloignez. Ils ſont deſia arriuez en Tartarie, & en Perſe; ils promettent vne inondation de ces peuples ſur les Eſtats de l'Empereur, & font eſperer ſans doute vn ſecours de Chinois, ou de faire venir vne armée de ces dragons volans, qui ſont au delà du fleuue Hyphaſis, & qui enleuent les hommes armez de toutes pieces. Les viſions du Pere Ioſeph vont iuſques là, depuis qu'il a voulu ruiner le grand Turc auec cent hommes, & ſept vaiſſeaux.

Nous ferions vn volume de veritez auſſi gros comme eſt celuy des menſonges compilées depuis peu par le S[r] du Chaſtelet, ſi nous voulions eſtre auſſi longs en nos Obſeruations, comme il a eſté dans les ſiennes: il ſe faut contenter, pour concluſion, de faire ce iugement de la vie, mœurs & conduite du Cardinal de Richelieu, que c'eſt vn homme, que l'ambition, l'auarice, la vangeance & la felicité ont porté ſi auant, & conduiſent auec tant de viteſſe, qu'il luy eſt impoſſible ny de recu-

reculer ny de s'arrester : encore que la hauteur où il est l'estonne, & que le precipice qu'il voit luy face tourner la teste; il tient son sommet embrassé, & ne veut tomber qu'auec luy. Il aime mieux rompre ce qui reste d'entier dans le monde, que de rabiller ce qu'il a deschiré. Il ne iuge pas qu'il est plus expedient de faire doucement la retraite, que d'estre contraint de prendre la fuite; & qu'il vaut beaucoup mieux obeir à sa raison, qu'à la force d'autruy. Ce qui le retient, est, qu'il ne peut emporter tout son bon bagage; & qu'il fait plus d'estat des biens qu'il acquiert tous les iours pour luy ou pour les siens, que de la tranquillité de sa vie. Ie le iuge plus digne de compassion que d'enuie, en ce que ie sçay bien qu'il a plus d'apprehension que de plaisir, qu'il se defie plus de ses amis que de ses ennemis; qu'il est plus tourmenté dans son lict & dans sa litiere, qu'vn homme constant ne seroit sur vn cheualet, ou sur vne roüe. Il n'est iamais plus mal-heureux, que lors qu'il est seul; par ce qu'il n'est iamais plus meschant : ses mouuemens dans sa solitude desployent ce que la honte & la crainte cachent au public : en cette retraite il eguise sa cholere, & effarouche son audace; & c'est le lieu où il sent la charge de son malin esprit, qui est pesant aux autres dans ses actions, & à luy mesme dans ses meditations. Si le S[r] de la Folaine, qui a charge de renuoyer ceux que le Cardinal ne veut pas voir, pouuoit aussi bien donner l'exclusion aux mauuaises nouuelles, aux alarmes, & aux desespoirs; il gaigneroit bien les appointemens qu'on luy donne. Ce qui doit consoler ceux qui sont exclus, est, qu'ils sont plus heureux que ceux qui entrent; parce que estre mesprisé est vn moindre mal, qu'estre trompé. En fin, iugez miserable celuy qui nous monstre des biens qu'il ne gouste pas : qui se repent sur plusieurs affaires, & ne reuient

iamais à ſoy: qui a pris vne tres-grande circonference d'employ, mais qui ne trouue iamais de repos dans ſon centre. Il eſt miré ſans ceſſe par le changement, ſuiui par la repentance, ataqué par la maladie, aſſeuré de la mort; & il ſe repreſente touſiours la derniere heure de ſa puiſſance & de ſa vie, qui rend toutes les autres malheureuſes.

Quelle infamie pour luy, & en quel deſordre doit eſtre ſon ame, lors qu'il voit que toute la Chreſtienté ſe prepare pour le defaire, ſi ce n'eſt qu'il tire de la vanité de ce qu'il met tant de perſonnes en peine? Au commencement de ſa fortune, ceux qui le cognoiſſoient en auoient peur comme d'vn petit ſerpent; mais lors que ſa puiſſance a fait ſentir ſes entrepriſes aux quatre parties de l'Europe, elles ſe vont vnir pour le pourſuiure comme vn dragon, qui empoiſonne l'air & les fontaines. Nous croyons, que les Grands & le peuple de France les preuiendront, & qu'ils oſteront aux eſtrangers la gloire de l'auoir defait, ſi la iuſtice du Roy ne la veut auoir tout entiere. Nous la luy deſirons, & le ſupplions tres-humblement, de ne ſouffrir pas qu'on mette le feu dans ſa Maiſon, pour en chaſſer vn homme qui a la peſte. Nous eſperons que S. M. comme tres-pieuſe, aura ſoin de l'Egliſe de Dieu, & deſirera de remettre en ſa place la Royne ſa Mere. S. M. comme treſ-bonne, aura compaſſion de ſon pauure peuple; & comme treſ-iuſte, fera iuſtice à ceux qui ont abuſé de l'honneur de ſes bonnes graces, & de ſon auctorité.

Nous pourrions faire des grandes Obſeruations ſur la vie du S[r] Hay, mais nous auons peur d'offenſer le Cardinal en l'accouplant auec luy. Il ſuffira de dire en paſſant, qu'vn ingrat defend l'autre. Hay offenſe la Royne Mere du Roy, qui luy a fait du bien, & deſchire la reputation du Garde des ſeaux de Marillac, qui luy a ſau-

a ſauué la ſienne auec la vie. Pour monſtrer que nous ſçauons de ſes nouuelles, voicy deux ou trois veritables hiſtoires. L'an 1626. le Duc de la Trimoüille, incommodé par la mauuaiſe conduite du pere du Sr Hay, qui eſtoit Intendant de ſa maiſon, vendit les terres de Guel & de Becherel, mouuantes de la Comté de Nantes, qui appartient à la Royne Mere du Roy. Le Sr Hay s'adreſſa au Cardinal de Berule, pour obtenir par ſon moyen les droits qui eſtoient acquis à S. M. elle luy en fiſt le don, qui luy a vallu huit ou neuf mille liures; ainſi qu'on peut prouuer par ſa quitance. Enuiron ce meſme temps, le Sr Hay eſtant Commiſſaire d'vn nommé Lopez, Syndic des Grenadins chaſſez d'Eſpagne, & priſonnier à la Baſtille pour crime d'Eſtat; le Sr Hay le fiſt trouuer innocent, apres auoir receu de luy vn diamant de quinze mille liures: ce qui vint à la cognoiſſance du Garde des ſeaux de Marillac, qui pour ce ſuiet chaſſa du conſeil le Sr Hay, ſans le vouloir ſcandalizer, ny chaſtier plus rigoureuſement, comme il meritoit. Le meſme Garde des ſeaux peu auparauant auoit retenu vn Prince, qui vouloit faire roüer à coups de baſtons le Sr Hay, pour auoir fait vne ſatyre à ſa mode contre luy. La Royne luy a donné le bien, le Cardinal de Berule l'a obtenu pour luy, le Garde des ſeaux de Marillac luy a ſauué deux fois l'honneur & la vie: il a fait contre la Royne deux libelles infames, vne proſe impie contre le Cardinal de Berule, & les Obſeruations contre les Marillacs. Iugez, ſi les bien-facteurs doiuent eſtre payez de cette monnoye, & quel ſupplice merite celuy qui conuertit des obligations ſenſibles en iniures atroces.

Il ſe faut contenter pour ce coup de ces deux Obſeruations ſur la vie du Sr Hay, & tirer cette conſequence de celles du Cardinal; que tous les ſiecles paſſez

n'ont point veu de fauori insolent, cruel & ingrat comme luy. Maximin le Thracien, qui fist mourir la sage Mammea sa bien-factrice, & se defit de l'Empereur Seuere son fils, qui luy confioit ses secrets & la conduite de son armée; Berengarius, qui reduisit à vne extreme pauureté la vefue de Lothaire; Anno Archeuesque de Cologne, qui fist emprisonner la vefue de Henry III. Empereur, n'ont rien fait qui approcha des violences du Cardinal. Il nous fait chanter dans tous les escrits qui blasment la Royne, les seruices qu'il a rendus au Roy & à l'Estat: en attendant que sa fin descouure aux plus ignorans s'il a esté bon ou mauuais homme, sage ou fol conseiller, disons que le Royaume de France ne luy aura iamais tant d'obligation, que l'Empire d'Orient auoit à Eutrope; c'est ce grand Capitaine tant estimé par les Orateurs & Poëtes de son temps. Les prosperitez, les grandes charges, & la faueur, le porterent à telle insolence, qu'il mesprisa Eudoxia, vefue de Theodose & mere des Empereurs Arcadius & Honorius. Cette Princesse ne pouuant souffrir cet impudent, porta ses enfans à le chastier: se voyant poursuiuy par les gardes d'Arcadius, il se ietta dans la principale Eglise de Constantinople, qui estoit vn azyle inuiolable, & s'atacha à l'autel. Saint Iean Chrysostome, ayant plus d'esgard à la raison qu'au mauuais traitement qu'il auoit receu autrefois de l'Imperatrice, montant au iubé, cria au peuple, qui vouloit combatre pour le priuilege du temple, qu'on laissa faire iustice. Eutrope fust donc arraché de l'autel qu'il embrassoit; il fut enuoyé en exil, on osta son nom des fastes, on brisa ses statues, & en fin il eust la teste tranchée. Que diroit ce bon Saint s'il viuoit en cette saison, qui a veu vn seruiteur, qui a emprisonné, despoüillé de ses biens, & iniurié publiquement la plus grande Royne du

du monde, ſa Bien-factrice & la Mere de ſon Maiſtre? Voy-là vn exemple fort propre pour le Cardinal: en voycy vn autre pour le S[r] Hay. Vn nommé Gneuoſſius, ayant calomnié Heduige femme de Ladiſlas Roy de Polongne, l'impoſteur fuſt condamné par tous les Grands du pays, à ſe deſdire de ſon accuſation, en aboyant comme vn chien ſous la table de cette Princeſſe. Si le S[r] Hay, qui a vn nez trouſſé en chien d'Artois, en eſt quite à ſi bon marché; on luy fera vne belle grace. Qu'il ſe ſouuienne d'auoir eſcrit, que la corruption de noſtre ſiecle a beſoin de grands exemples: il doit craindre, que la punition d'vne effrenée licence que le temps a donné d'eſcrire contre la Royne Mere du Roy, ne ſe prene ſur vn homme de trois lettres, qui eſt conuaincu d'auoir composé trois meſdiſances, & pourroit bien eſtre eſtranglé en vn lict composé de trois pieces par les mains d'vn Officier, qui a trois ſyllabes en ſon nom. Nous aimons mieux qu'il ſe conuertiſſe, & l'en prions. Si le deſeſpoir luy fait continuer ſon peché, & qu'il ſe meſle encore de parler inſolemment, il doit auoir apprehenſion, qu'en ſouſtenant la reputation d'vne Princeſſe, qui tient ſa grandeur de Dieu & de la nature, on ne reſpecte point vne qualité achetée. Si M[r] le Cardinal fournit vne autrefois des memoires pour blaſmer ſa Bien-factrice, il trouuera plus de reſiſtance à ce deſſein, qu'à la priſe de Pignerol & de Nancy.

AV SAGE LECTEVR.

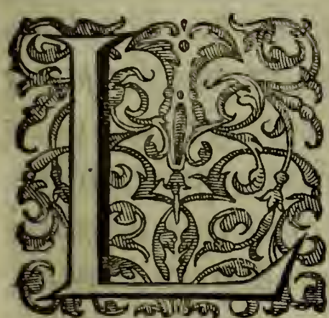


AGE Lecteur, au commencement de cet ouurage ie vous ay donné quelques aduis; ie suis obligé à la fin d'en adiouster vn. I'ay sçeu que mes veritez ont touché si viuement le Sr du Chastelet, qu'apres vn estonnement & retraite de plusieurs iours, sa santé a esté tellement alterée, que dans quelques mois il est mort en la vigueur de son aage d'vne hydropisie, prouenuë de sa melancholie. Je proteste deuant Dieu, que mon intention n'a point esté de precipiter sa vie, mais d'arrester sa plume; ny de le perdre, mais de le corriger. I'ay esté aduerti, que deuant son depart de ce monde, il auoit eu regret de l'auoir rempli de calomnies & railleries contre la Royne Mere du Roy, & plusieurs personne de condition. Ie me suis resioüi auec les Anges de sa penitence; & i'ay eu vn extreme desplaisir, de ce que son petit iugement auoit si mal conduit son grand esprit, qui s'estoit abandonné à la corruption du siecle, & à son inclination de mesdire: elle s'emportoit si fort, qu'il a esté expedient de luy donner vn caueçon: i'ay bien recognu qu'il l'auoit blessé. Vne de ses lettres escrite au Marquis de la Milleraye, lors qu'il estoit au siege de Louuain, estant tombée entre mes mains; i'ay veu qu'il coniure ce bon Seigneur, son intime ami, de faire bruler dans la place de Bruxelles tous les escrits qui l'ont deschiré, & mesmes leur aucteur. Il asseure pourtant que M^r le Cardinal luy a dit, qu'il engraissoit en lisant ce qu'il appelle medisances; mais ie croy que son Eminence le voyant enfler d'eau, taschoit de luy persuader qu'il se remplissoit de graisse. La charité m'empesche de publier cette lettre, dans laquelle on voit beaucoup de bassesses, quelques mocqueries, principalement contre les Srs de Charnassé, & de Miromenil, & des grandes salies d'vn esprit esgaré. Comme Dieu ordonna des affaires du Pays bas autrement que le Sr du Chastelet ne croyoit; aussi sa sainte Prouidence disposa bien tost apres de sa vie, & ne voulut pas qu'elle fust reseruée pour vn exemple de la iustice du Roy. Dieu l'a faite: ie l'ay prié pour cette ame, qui a exercé ma patience, mon esprit, & ma main.

La lettre est du Samedy 16. Iuin 1635. à Paris. Le dessus, *A Monseigneur Monseigneur de la Milleraye, grand Maistre de l'artillerie de France.* Signé, *Chastelet.*

IVGEMENT
SVR
LA PREFACE
ET
DIVERSES PIECES
QVE
LE CARDINAL
DE RICHELIEV
PRETEND DE FAIRE SERVIR
A
L'HISTOIRE DE SON CREDIT.

IVGEMENT SVR LA PREFACE ET DIVERSES PIECES QVE LE CARDINAL DE RICHELIEV PRETEND DE FAIRE SERVIR A L'HISTOIRE DE SON CREDIT.



E ſoin que la Prouidence de Dieu a de la Verité, n'a point permis que les eſcrits des flatteurs ayent duré long temps ; & a fait que les liures des Hiſtoriens veritables ont triomphé des ſiecles. Tous les fauoris ont rencontré grand nombre de perſonnes qui les ont loüez : nous ne voyons point les œuures de tous ces corrompus, & admirons celles d'vn homme courageux qui s'eſt oppoſé à leur puiſſance ; ou d'vn ſage, qui a remarqué leur mauuaiſe conduite. Il faut faire eſtat du iugement de ceux qui dreſſent des hiſtoires ſans eſperance d'eſtre recompenſez, & ſans apprehenſion d'eſtre mal traitez. Si les Eſcriuains du Cardinal de Richelieu portoient le flambeau de Verité deuant luy, ils l'empeſcheroient de broncher, & produiroient apres luy l'ombre de la Vertu, qui eſt la gloire. Ils portent derriere luy vne fauſſe, ou, comme nous diſons, ſourde lanterne, qui produit deuant luy l'ombre

 de

de vanité, à laquelle il s'amuſe; & c'eſt ce qui le fait trebucher. Il ne voit pas que ſes flatteurs ne veulent plaire qu'à luy ſeul, qu'ils reiettent tout ce qui ſeroit profitable à la plus grande partie de ceux qui viuent, & agreable à tous ceux qui viuront : on ne leur ſçauroit monſtrer les ruines qu'a fait le paſſage de la fortune du Cardinal, qu'ils ne recognoiſſent qu'il n'a eſté eſtimé que par des menteurs. En effect leurs diſcours ne ſont que des loüanges pour luy, ou des calomnies contre ceux qu'il a offenſé. Voy-là les deux emplois de la double impoſture, & les exercices ordinaires des chiens qui lechent les playes de celuy qui les nourrit, & taſchent d'en faire à ceux apres leſquels on les ameute.

C'eſt la principal eſtude de celuy qui a dreſſé vne longue Preface pour la mettre à la teſte d'vn gros volume, qui eſt vn amas de flatteries, & de meſdiſances. Il a donné pour titre à ce bel ouurage, *Recueil de diuerſes pieces pour ſeruir à l'Hiſtoire*; encore qu'il n'y aye rien pour l'Hiſtoire, que le ſuiet de faire vne periode, qui monſtrera que l'imprudence du Cardinal à creu qu'vn grand liure le loüeroit beaucoup, & blaſmeroit grandement ſes ennemis. Ie confeſſe, que ie n'ay iamais veu tant de folies in folio, & crois,que les Eſcriuains du Cardinal ont voulu mettre ſous les pieds de ſes petites actions ce gros regiſtre, pour les releuer d'auantage : ils ont penſé auſſi, qu'en iettant ſur noſtre teſte cette lourde maſſe, ils nous eſtourdiroient. Lors que i'ay apris que Cramoiſi auoit eſté l'imprimeur, i'ay dit, que le Cardinal & ſes venerables compilateurs s'eſtoient eſtudiez de paroiſtre fols en cramoiſi à double teinture. I'ay eu regret de voir, qu'on aye employé tant de papier fin pour faire vn ouurage ſi groſſier, que les bras des tireurs ſe ſoient laſſez pour laſſer nos eſprits, & que leurs bales enflées ayent produit tant de vent. Mon deſſein eſtoit vne fois

de meſpriſer ce fatras, ou de n'employer que les eſcritures de ſes aduocats contre noſtre partie,qui pourroit iuger, ſi elle auoit le loiſir,que ſes Eſcriuains ſont du nombre de ceux qui prenent pour duppes les puiſſans & les riches qui veulent eſtre loüez. A la verité, ie n'ay iamais veu vn homme plus mal-heureux en ſes loüanges que ſon Eminence, qui n'a point eſté eſtimé iuſques à preſent par vn homme de bien, ny loüé par vn habile & ſçauant Eſcriuain. Il a recognu ſa diſette, & pour taſcher de s'en releuer, il a dreſſé vne eſcole, ou pluſtoſt vne voliere de Pſaphon, l'Academie qui eſt en la maiſon du Gazetier, c'eſt à dire du pere des menſonges: là s'aſſemble vn grand nombre de pauures ardens, qui aprenent à compoſer des fards pour plaſtrer des laides actions,& à faire des vnguens,pour mettre ſur les playes du public & du Cardinal. Il promet quelque auancement,& donne des petites aſſiſtances à cette canaille, qui combat la Verité pour du pain.

Le chef de la bande infame eſt vn homme qui eſt d'autant plus meſchant qu'il eſt rebelle à la lumiere, qu'il ne peche point, ny aueuglé par l'ignorance, ny preſſé par la miſere; mais pouſſé par l'ambition, & tyranniſé par la crainte. Il a quelque auantage par deſſus ſes compagnons, & comme Capitaine de ces enfans perdus, il paroiſt à la teſte du grand volume, pour ſe donner l'honneur d'auoir fait la premiere piece de celles qu'il s'imagine deuoir ſeruir à l'Hiſtoire du temps. Son nom d'Hay me fait ſouuenir d'vn commandement que Dieu fiſt à Ioſué, de leuer ſon bouclier contre la ville d'Hay, eſtant Ioſue 8.
ſaccagée par les enfans de Dieu, auſquels elle s'oppoſoit. Pour obeir à ſa diuine Maieſté, & rendre ce que nous deuons à l'Innocence & à la Verité, nous leuerons le bouclier doré de nos iuſtes defenſes: nous ſommes aſſeurez, que ſon or eſtant expoſé aux rayons du ſoleil, don-

 nera

nera dans les yeux à nos ennemis, & les remplira de confuſion.

Ie confeſſe, que ie ſuis en peine de recognoiſtre l'intention d'vn homme, lequel ayant eſté Aduocat General dans vn Parlement, depuis Maiſtre des Requeſtes, & qui eſt maintenant Conſeiller d'Eſtat, s'eſt amuſé à faire vn gros volume de tout ce que pluſieurs petits barboüilleurs de papier ont eſcrit pour le Cardinal, & contre ceux qui ont choqué ſon credit. Ie vois que cet Eſcriuain remplit ſa Preface d'hiſtoires mal appliquées, & de ſimilitudes mal adiuſtées: que ſes auteurs ne ſont que ceux des femmes curieuſes, ou des ieunes gens qui reuiennent des eſcoles: il n'a leu que les Oeuures morales de Plutarque; & il a deſrobé la plus grande partie de ce qu'il eſcrit, dans le Remerciment de l'Aduocat d'Orleans, ou dans les libelles du Soldat François, & de l'Auant-victorieux. Il me ſouuient qu'en ma ieuneſſe ces eſcrits eſtoient fort eſtimez par ceux qui entroient dans le monde: i'ay creu que le S[r] Hay s'en eſt autrefois ſerui dans ſes plaidoyez, deſquels il a extrait la quinte eſſence, pour embellir ſa longue & ennuiante Preface. Ie ne veux pas examiner ce qu'il a tiré des lettres humaines, encore que i'euſſe le moyen de faire voir en cent endroits, qu'il adiouſte aux hiſtoires pour les accommoder à ſon ſuiet. Ie ne trouue pas eſtrange, au contraire i'eſtime, de prendre hardiment dans les eſcrits d'vn Sage vne belle ſentence de morale ou de police, & d'augmenter ou oſter quelque mot pour l'accommoder à ſon ſuiet: c'eſt ſe ſeruir d'vn bien que l'eſprit d'vn homme ſerieux a voulu rendre public; c'eſt teſmoigner, qu'on a le iugement d'approuuer les choſes bonnes, & la volonté de les rendre meilleures: mais ie ne faits point d'eſtat de ceux qui font parade dans vn diſcours politique de certaines fleurs qui ne ſont recherchées que par des petits enfans.

Les

Les eſcrits qui traitent de la morale, doiuent eſtre des iardins de ſimples, qui ſeruent plus à la medecine qu'au plaiſir. La Verité les cueillit pour guarir le public, non pas en charlatan, qui auec beaucoup de diſcours fait valoir peu de choſe; mais en ſage medecin, qui penſe pluſtoſt à ordonner vn bon remede, qu'à piper ſon malade auec des belles paroles. On voit bien que le Sr Hay a trauaillé pluſtoſt pour appaiſer le Cardinal, & pour acquerir quelque reputation parmi les ignorans, que pour ſatisfaire à ſa conſcience, & pour ſe mettre en bonne eſtime parmi les ſages. Les recherches curieuſes de ſa Preface nous font cognoiſtre ſa penſée. Le corps monſtrueux de ſon volume, tout contraire à ſon titre, nous fait voir, que ce compilateur n'a voulu payer que d'vn gros ouurage, qui ne peut apporter autre lumiere à l'hiſtoire, que celle qu'il rendra lors qu'il ſera brulé par la main d'vn bourreau. Hors de trois declarations, & autant de lettres, nous ne voyons dans ce grand amas aucunes pieces, qui nous puiſſent inſtruire de ce qui s'eſt paſſé en France, & au dehors, depuis le miniſtere de ſon Eminence.

Pour dire des choſes fort particulieres, il failloit parler de ſes pourſuites pour auoir le chapeau de Cardinal, & pour entrer au Conſeil, de ſes negotiations auec le Baſtard de Mansfelt, des affaires & traitez de la Valteline, de la diſgrace du Marquis de la Vieuille, de la recherche des financiers, des vrais motifs de la mort de Chalais, de l'empriſonnement de Mrs de Vandoſme & du Mareſchal d'Ornano, des intrigues d'Angleterre, de ce qui ſe paſſa au ſiege de la Rochelle & en l'iſle de Rhé, des ombrages que le Cardinal euſt de l'Eueſque de Mande ſon couſin, des mauuais offices qu'il fit au Mareſchal de Thoiras, de la reſolution qu'il priſt de ruiner la Maiſon de Lorraine, de remarier Monſieur à ſa fantaſie, de perdre le Cardinal

de

de Berule, & les Marillacs; ſur tout, de faire dependre de ſon pouuoir la Royne ſa Maiſtreſſe.

En ſuite de ces choſes, nous ſerions tres-aiſes de voir le ſecret de la rupture auec le Duc de Sauoye, & du meſcontentement qui fuſt donné au Prince de Piedmont en ſon voyage qu'il fiſt à Paris : pourquoy on entreprit ſi chaudement la defenſe de Monſieur de Mantoüe, & qu'on ne voulut pas accommoder ſon differend par la douceur : quel deſſein caché auoit la guerre d'Italie : ce qui ſe paſſa en la diete de Ratiſbone; ſi le Cardinal traita de bonne foy : ſi au temps que l'Empereur deſarmoit, ſon Eminence appelloit en Allemagne le Roy de Suede, & à quelles conditions : ſi apres la reddition de Mantoüe il a deu retenir Pignerol : pour quelles raiſons le Duc de Lorraine a eſté deſpoüillé de ſes Eſtats à trois repriſes; les fineſſes du Cardinal pour le ſurprendre : les entrepriſes contre l'Empire, les aſſiſtances extraordinaires qu'il a donné aux Hollandois & Suedois pour ruiner la Maiſon d'Auſtriche, & rendre miſerable la Royne Mere du Roy: les traitez que faiſoient les gens de Monſieur en allant en Languedoc, & les lettres qu'ils enuoyoient au Cardinal : celles qu'ils ont fourni pour faire perir le Duc de Montmorency, & les vrais ſuiets de ſa mort : les pourſuites contre le Mareſchal de Marillac, la corruption de treze Iuges, la pitoyable hiſtoire de ſa condemnation & ſupplice : les practiques pour rendre traiſtre Walſtein apres la mort du Roy de Suede : les deſſeins & les partages que cettuy-cy faiſoit de l'Europe, & la fin tragique de l'autre : les efforts pour empeſcher la paix d'Allemagne : les negotiations de Conſtantinople : les allées & venues pour attirer Monſieur en France : la deſroute des ſiens, & la veritable cauſe de l'empriſonnement de Puylaurens : les inſtructions, lettres, memoires, vnions, confederations trouuez dans le bagage du Roy de Suede,

dans

dans les papiers de Walſtein, dans Philiſbourg; tout ce qui a eſté tiré des cabinets de diuers Princes ſurpris dans les valiſes de pluſieurs couriers, & donné par diuers miniſtres des Souuerains & Republiques. Voy-là les pieces authentiques qui deſcouuriront la verité de ce qui s'eſt paſſé depuis dix ans: il faut dreſſer là deſſus l'hiſtoire du credit du Cardinal de Richelieu, qui ſera auſſi grande que le liure qu'il nous a fait voir depuis peu. Nous auons vne partie de ces papiers en noſtre pouuoir, outre ce que nous ont dit ceux qui ont traité ces affaires, & les cognoiſſances particulieres, que l'experience & la reflexion nous ont acquis. De ces choſes ſecretes & origineles il faut tirer les lumieres pour eſcrire naifuement, non pas des panegyriques importuns du Cardinal de Richelieu, & des iniures qu'il a fait dire à la Royne Mere du Roy, à Monſieur, à tous les Princes Chreſtiens, & ſur tout à ceux qui ont eſcrit des veritez, qui ne luy ſont point agreables. Quelle effronterie? que la plus grande affaire qui ſoit iamais arriuée à la France, à la Maiſon Royale, & à toute l'Europe, ſoit deguiſée par des libelles faits pour loüer le Cardinal, & pour deshonnorer tous ceux qu'il a ruinez ou troublez?

Quelle impudence, qu'on oſe appeller pieces pour l'hiſtoire l'Entretien des champs Eliſées; c'eſt à dire vn dialogue de Lucian, ou de Maiſtre Guillaume; * vne inuectiue d'vn vallet de college deuenu furieux, contre celuy qui defend la reputation de la Royne Mere de S. M. vne lettre ſuppoſée du Cardinal de Richelieu, & pluſieurs autres diſcours de ſemblable eſtoffe? Ce qu'il faut remarquer, eſt, que toutes ces pieces qu'on dit eſtre deſtinées pour ſeruir à l'Hiſtoire, ſont ſi authentiques; qu'il n'y en a pas vne qui porte le nom de ſon Auteur, hors du Catholique d'Eſtat; l'imprimeur meſmes ſe cache, & ſur tout le compilateur, qui eſt l'Auteur de la

* *Letire de change de Sabin.*

Preface. Il faut aduoüer, que ces gens se defient de la fortune du Cardinal, ou qu'ils sont honteux d'auoir escrit tant de menteries. Mais en quelle disette est ce ramasseur de lambeaux pour faire vn manteau à l'Histoire, lors qu'il est contraint pour remplir ses cayers, & porter au Cardinal vn gros liure, de rendre l'Aduocat de la Royne auteur de trois ouurages qu'il n'a iamais veu, de la Response au manifeste des Liegois, de la Repartie à la declaration du Comte Henry de Bergue, & de l'Hellebore aux mescontens? Les deux premiers escrits sont si petits & si obscurs, que personne n'en cognoit les ouuriers: le dernier a esté fait à Bruxelle par vn pauure Gentil-homme Walon, mort depuis cinq ou six mois; vous l'employez comme vne piece fauorable à son Eminence, ayant esté faite par vn homme zelé pour les ministres d'Espagne. Ils seruent leur Roy auec tant de satisfaction de ses peuples, que c'est les offenser de les vouloir defendre, ou de faire cognoistre qu'ils ont besoin d'estre recommandez par des libelles impertinens. A quelle misere est reduit celuy qui dispose de tous les biens de la France, & qui a la plus grande partie de ses tresors? il ramasse auec soin, & tient pour precieux ce que nous auons ietté parmi les ordures: il emprunte les armes qu'il croit auoir esté faites pour couurir ses ennemis; & il se declare fol en prenant l'hellebore pour soy, encore qu'il soit preparé par vn homme qui n'estoit pas des plus sages.

Le libelle fait pour la defense des fauoris a pour titre, Hellebore aux mescontens.

Si le compilateur se mocque du Cardinal, en luy faisant vne cazaque de ce qui a esté vne ropille à l'Espagnolle, qu'il s'imagine auoir esté taillée par le sieur de saint Germain; il fait paroistre d'auantage sa pauureté, en grossissant son ouurage de celuy du Theologien sans passion. On ne met point à la teste de ce discours qui en est l'auteur: mais l'Euesque de saint Malo, qui a esgratiné la Remonstrance au Roy, asseure, que cette piece est

eſt ſortie de la meſme main. Le S[r] Hay ne deuoit pas adiouſter au corps de ſon ouurage vne œuure qu'il croit auoir eſté faite par vn eſprit qu'il appelle *funeſte au Cardinal*, ny le Cardinal la faire inſerer auec tant de ſoin dans le Mercure François; qui n'eſt, auſſi bien que le gros volume, qu'vn magaſin de toute ſorte de friperies. Le S[r] Hay a vſé en cecy de mauuaiſe foy: puis qu'il entreprenoit de fournir des memoires pour l'Hiſtoire, il les deuoit ranger ſelon l'ordre des temps. Le Theologien ſans. paſſion fait l'an 1626. deuroit à ce compte eſtre la premiere piece de tout l'ouurage. Outre que le S[r] du Chaſtelet ne luy a point voulu faire tant d'honneur, il a eu peur qu'on ne remarqua que cet eſcrit auoit veu le iour, lors que les actions du Cardinal n'eſtoient pas œuures de tenebres. On l'a loüé iuſques à l'an 1626. & on le reprend depuis l'an 1628. il a eu du temps pour changer, ou pour ſe faire cognoiſtre: c'eſt vn ſuiet qui a peu receuoir des qualitez contraires, où il a eſté aſſez artificieux, pour faire paroiſtre quelque vertu qui le pouuoit porter à la puiſſance, qui n'a plus diſſimulé lors qu'elle n'a rien craint. Dans le commencement de la fortune du Cardinal nous iugions des choſes cachées par les publiques, nous faiſons maintenant le meſme; & nous imitons Dieu, qui eſtime ou meſ-eſtime les hommes ſelon la bonté ou la malice preſente.

Apres auoir deſcouuert le deſſein qu'a eu le compilateur du gros volume en ſa grande Preface, il eſt raiſonnable que nous venions au particulier, & que nous tirions le ſecond ſuiet de la confuſion du S[r] Hay des choſes qu'il a eſcrit contre la Royne Mere du Roy. Il faut aduoüer, que l'effronterie des Eſcriuains du Cardinal n'eſt pas ſi eſtrange que ſon vice. Si celuy qui rend les hommes flatteurs pour en tirer vanité, eſt plus meſchant que celuy qui ſe rend flatteur pour ſortir de la neceſſité;

combien eſt plus malin l'ingrat, qui pour couurir ſon crime, achete ou menace des Eſcriuains, pour les porter à calomnier ſes Bien-facteurs ? Le mal que le Cardinal a fait à la Royne, le iette dans vn ſi grand deſeſpoir, que pour l'en retirer, il veut qu'on luy repreſente la Royne comme criminelle ; & la premiere perſonne contre laquelle il fait chercher des mauuaiſes penſées, eſt la premiere pour laquelle il eſt obligé d'en auoir des bonnes. Le Sr Hay, qui eſt aſſez adroit courtiſan, ayant cognu la maladie de ſon maiſtre, loge ſur le frontiſpice de ſon ouurage, & meſmes hors d'œuure, des iniures contre S. M. afin que le Cardinal voye tout à l'entrée, qu'on s'eſtudie d'appaiſer le demon qui le perſecute. Que pretendez vous Sr Hay ? voulez vous rauir vn honneur qui ne depend que des actions de la Royne, qui ſont plus cognues que ne ſeront iamais vos eſcrits ? Vous auez peu oſter à cette grande Princeſſe la preſence de ſes deux Fils, ſa dot, ſon doüaire, ſon beau palais, ſes meubles precieux, & l'air de France ; vous ne pouuez rien contre ſa gloire, qui eſt celle de ſes Enfans : vous eſtes des Apharantes, qui maudiſſez vn ſoleil qui eſt regardé auec admiration par toute la terre : vous tirez des fleches contre le Ciel qui a porté les Dieux du monde ; & vos mains ſacrileges veulent rompre les feüilles d'vne vigne plus eſtendue & plus belle que celle du ſonge de Mandané : ne voyez vous pas que la noſtre va remplir toute la Chreſtienté? Ie crois que voſtre deſſein ſeroit, apres que vous auez chaſſé la Royne du lieu que la Prouidence de Dieu luy auoit donné pour ſon repos, de la ietter, ſi vous pouuiez, dans l'impatience, pour luy faire perdre la place que Dieu luy prepare dans le Ciel. Si vous n'eſcriuez qu'auec cette intention, vous faites vn effect contraire : vous augmentez les Couronnes de S. M. & adiouſtez celle de la patience aux deux, que Henry le Grand ſon cher Eſpoux

luy

luy fiſt mettre ſur la teſte à ſaint Denis. Ne croyez donc pas que la Royne ſoit tellement irritée par vos iniures, que ſa cholere aye commandé qu'on vous enuoye vne reſponſe : ſa bonté vous pardonne, mais nous auons intereſt qu'on vous cognoiſſe. Cet eſcrit, & les autres que nous auons fait, ne ſont dreſſez que pour defendre l'honneur de la Naiſſance du Roy, & pour vous denoncer comme criminels de leſe Maieſté diuine & humaine: en attendant que le Roy face chaſtier ce crime, nous enuoyerons nos proteſtations à tous les Roys, Princes & Republiques, & les mettrons dans toutes les bibliotheques des hommes curieux.

Nous auions aſſez de ſuiet de trauailler aux loüanges d'vne Princeſſe, de laquelle dans cent ans tous les Souuerains de l'Europe ſeront deſcendus ; comme ils le ſont quaſi tous à preſent ou de Pere, ou de Mere, de Marie de Bourgongne. Mais puis que le Cardinal a voulu que ſa Bien-factrice fuſt contrainte de laiſſer des apologies contre ſes calomnies, il doit auoir grand deſpit, de ce que la poſterité ne pourra iamais voir l'Innocence d'vne bonne Maiſtreſſe, ſans deteſter la malice d'vn ſeruiteur ingrat. Toute la terre iugera, que tout ainſi que ce vice eſt capable de noircir toutes les actions de ſon Eminence, quand elles ſeroient belles ; auſſi que par vn iuſte iugement de Dieu les eſcrits qu'il a fait dreſſer auec tant de ſoin contre la Royne, ont attiré des reſponſes, qui le rendront infame pour iamais.

Il a fait vn gros volume, qui n'a point d'autre pris que celuy que ſa groſſeur luy donne, ny d'autre poids que ſa peſanteur: & il a acheté toutes les copies, pour les diſtribuer à ceux qui apres ſa faueur ou ſa vie ietteront dans le feu ces abominables eſcrits. Si ce meſchant Empereur Caligula fiſt raſer la maiſon dans laquelle Seian auoit fait empriſonner ſa Mere aſſez malicieuſe ; il ny a

point de doute, que noſtre bon Roy ne laiſſe à Compiegne vne ſemblable marque, pour monſtrer qu'il deteſte la detention de ſa vertueuſe Mere. S. M. ordonnera auſſi vne recherche tres-exacte pour ſupprimer tous les liurets qui ont abaiſſé ſa Naiſſance, & fera mettre en leur place les noſtres, qui n'oſent paroiſtre, iuſques à ce que l'iniuſtice & la violence ayent fait leur pointe & leur paſſage. Cela arriuera non ſeulement parce que toutes les choſes de ce monde, & principalement celles de France, ont leur tour & retour; mais parce que la Verité tirée de ſon puys par le temps, y iettera pour iamais le menſonge.

Dieu vouloit confondre les Iuifs, lors qu'il commandoit à ſon Prophete de leur monſtrer le temple ſaccagé & ruiné par leurs pechez. Le plus grand ſuiet de la confuſion du Cardinal, & de ſes Eſcriuains, doit venir de ce qu'ils ont entrepris de piller & rauager le beau Palais,qui a eſté la premiere & la plus noble Maiſon des Roys & des Roynes. Nous ne le repreſentons pas en l'eſtat où il eſt dans les Pays bas, qui eſt bien different de celuy de ſon Mariage & de ſa Regence; il retient pourtant ſa dignité & ſa maieſté dans ſes afflictions: mais nous le ferons voir tel qu'il nous eſt depeint dans les liures du Cardinal, qui y met le feu, & cherche ſa gloire dans cet embraſement. Lors qu'on luy fait voir ce temple de Grandeur, d'Honneur, & de Vertu; il doit mourir de honte apres les graces qu'il y a receu, & les pillages qu'il y a fait, de s'efforcer de le noircir & profaner par mille calomnies, & de conuertir tant de bien-faits en ſacrileges. Nous voulons que toute la terre les voye, afin qu'elle condamne cet attentat, qui paroiſt au commencement de la Preface: *Nous auons veu que ſans aucun exemple ancien & moderne, les eſloignemens de la Royne Mere ont fourni tant de pretextes aux ennemis de l'Eſtat, & qu'on* Pag. 2.

a en-

a entrepris de luy redonner par la force ce que les rencontres des affaires ne pouuoient plus souffrir entre ses mains. Apres les traitez d'Angoulesme & d'Angers, le Roy se consoloit de deux reuoltes sous le nom d'vne personne si venerable; mais il ne peut supporter, que la retraite qu'elle a fait hors du Royaume, aye esté encore le suiet d'vne troisiesme rebellion. Il faut remarquer dans ce discours, que les Escriuains du Cardinal, iusques au Gazetier, disent tousiours *la Royne Mere*, estans obligez d'y adiouster *du Roy:* escrire autrement durant le Regne & dans le Royaume de ses Enfans, est vn tesmoignage de mespris. Il est accompagné en cette Preface de celuy du feu Roy de glorieuse memoire, qui est nommé en ces simples termes *son pere*, en parlant du Roy qui regne. Mais où sont ces pretextes, que les esloignemens de la Royne ont fourni aux ennemis de l'Estat? Les estrangers se sont-ils meslez des affaires d'Angoulesme & d'Angers? nous n'y auons veu que les François. Qui a produit ces esloignemens? est-elle sortie de Paris la premiere fois de gayeté de cœur? n'est-ce pas vn fauori qui l'a chassée, & luy a osté l'education de ses Enfans? n'est-ce pas le mesme homme, qui par le traité d'Angoulesme ne volut point que la Royne fust à la Cour, mais qu'elle se retira à Angers? Quand à la troisiesme retraite, qui est celle des Pays bas, c'est vne sortie de prison: elle est forcée par le desir naturel de conseruer sa vie, & d'acquerir sa liberté: on appelle cela rebellion; qui est le mesme nom que les archers d'vn Preuost ou les sergeants donnent à l'effort que fait vn homme qu'ils veulent faire prisonnier. Si vne Royne ne se laisse pas estouffer dans vn vieux chasteau, ou enfermer dans vn Monastere, ou renuoyer en Italie, ou empoisonner ou tuer, elle est rebelle. Il ne se faut point estonner de cette impudence, puis que dans le grand credit du Cardinal on ose appeller les affaires d'Angou-

lesme & d'Angers deux reuoltes. Il est vray qu'il ne commença point le prêmier mouuement; mais il en eust la recompense, qui fust le gouuernement d'Angers. Pour le second, il en a esté l'autheur & le conducteur: il l'a fait cesser, lors qu'il a trouué dans vn traité la promesse du chapeau de Cardinal, s'estant imaginé, que cette Principauté de Paix ne luy seroit iamais donnée que par la guerre. En celle d'Angers il a eu la surintendance, la distribution des deniers & des charges: les siens, qui possedent auiourd'huy les premiers du Royaume, auoient les regimens & les compagnies de gens de cheual & de pied; & il appelle cela reuolte. Certes c'est estre bien desesperé de se percer soy mesme, pour tuer son ennemi. Mais où trouuera-il cette troisiesme rebellion des Pays bas, de laquelle il nous accuse? S. M. souffre, & prie pour ceux qui la persecutent: on luy prend son bien, & elle attend que la Prouidence de Dieu le luy rende; elle enuoye au Roy pour luy demander son retour, elle escrit au Cardinal pour le porter à le procurer, elle l'asseure du pardon de toutes les offenses qu'elle a receües; on ne voit point qu'elle prene d'autres voyes que celles de la douceur, & on dit qu'elle est rebelle. Il est vray, que Monsieur est entré en armes dans le Royaume, pour l'interest qu'il doit prendre à la conseruation de la Couronne que le Cardinal met en pieces. Ie ne dispute pas, si la Royne a le droit, apres auoir demandé iustice, de prendre par la force son bien que la nature luy a donné en Fille de Souuerain; ny si elle peut faire reparer par les armes vne iniure atroce faite à vne Royne, ny si elle se peut seruir de quelques moyens violens pour sauuer ses Enfans: si nous auions à traiter cette question auec des Theologiens & Iurisconsultes plus raisonnables, & moins corrompus que les six qui ont condamné le Mariage de Monsieur; nous leur ferions aduoüer, que de se

met-

mettre en eſtat d'arreſter les entrepriſes du Cardinal de Richelieu n'eſt pas vne rebellion, mais vn mal de la condition de ceux qui ont quelque choſe de violent, qui eſt adouci par l'vtilité publique; & que c'eſt vne guerre defenſiue, de reſiſter à ceux qui nous priuent des choſes naturelles.

L'Auĉteur de la Preface reuient aux affaires d'Angers, & auec vne pareille effronterie, il dit: *Il eſtoit malaiſé, que la Royne Mere oublia ſon ancienne puiſſance; tous les Grands, pour ſe rendre conſiderables, entretenoient ſes deſplaiſirs: elle eſtoit l'azyle des meſcontens; elle ſe vid perſecutée de tant d'offres & de tant de plaintes, que cette ſemonce, comme publique, l'engagea pluſtoſt que les aduis particuliers de ceux qui la ſeruoient.* & quelques lignes apres: *Si ſon principal Miniſtre euſt eu ſi grande puiſſance, ſi ſa voix euſt eſté plus forte que celle de tant de Princes, & ſi luy meſme n'euſt point eu d'autres penſées que d'eſtre Cardinal; n'euſt-il pas accepté les offres, ſans porter ſa Maiſtreſſe à tant de deſpenſes & d'inquietudes, & ſans courir le hazard de perdre dans la guerre le credit qu'il auoit auparauant que de l'entreprendre?* Ainſi non ſeulement la Royne Mere du Roy, mais tous les Grands du Royaume ſont criminels, pour rendre le Cardinal innocent: tout ainſi que ſur les ruines de S. M. & de la plus grande partie des Princes de France, il a baſti ſa fortune; il faut auſſi qu'on fonde ſa gloire ſur le des-honneur de tous ceux qu'il a perſecuté. On dit, que la Royne a troublé le Royaume, *pour rentrer dans ſon ancienne puiſſance*; & que le Cardinal, qui en a eu tout le profit, n'a point eu de part aux moyens qu'il a luy meſme choiſi pour remettre S. M. dans le credit. Celuy qui a tant blaſmé la faueur de Mr de Luynes, qui l'a deſcriée par eſcrit, qui l'a choquée par mille artifices ſecrets, qui a aſpiré tout ſeul à prendre ſa place, & qui la tient à preſent, auoit les

Pag. 52.

bras croisez, & prioit Dieu, lors que l'ambition de la Royne & la passion de tous les Grands du Royaume trauailloient pour faire vn changement. Sans doute c'est vn miracle, que luy seul en aye profité sans y cooperer, & sans y penser : on trouuera pourtant, que toutes les instructions & depesches enuoyées au Cardinal de Guise, aux Ducs de Longueuille, de Vandosme, de Mayenne, de Montmorency, d'Espernon, de Rohan, de la Trimoüille, de Boüillon, & autres, sont dictées par le Cardinal ou escrites de sa main; que les finances, qu'on a employé pour ces guerres, ont esté distribuées par ses ordres; & on peut dire par dessus tout cela, qu'il y a griuelé plus de cent mille escus. Pourquoy n'arrestoit-il ces despenses? Pourquoy ne preuenoit-il ces desordres, s'il estoit (comme vous dites) *le principal Ministre ?* ou pourquoy ne se retiroit-il en son Eueſché, s'il auoit tant d'horreur de cette reuolte, s'il n'auoit point de part en cette conduite, & s'il estoit sans ambition d'estre Cardinal? Vous dites, *que cette dignité luy fut offerte deuant la guerre.* Il est vray qu'on luy monstroit ce lurre, mais de si loin, que cet oyseau ne le voyoit quasi point: il l'a voulu faire approcher par la guerre; qui fust terminée par vn traité, apres lequel le Roy & la Royne enuoyerent à Rome, pour demander cette dignité; & la resolution ne fust prise qu'à Brissac sur les instances que le Cardinal en fist. Vous ne dites que des choses estudiées, pour plastrer le mensonge, & nous apportons les veritables histoires: nous auons la Royne qui est nostre oracle; elle a vne memoire tres-excellente, qui ne peut estre effacée par le temps, non plus que sa verité ne sçauroit estre alterée par les iniures que vous luy dites & faites. Il ne sert de rien d'alleguer, que le Cardinal n'a point eu cette dignité durant la vie de Mr de Luynes: ie dis bien d'auantage, qu'il ne l'eust iamais eüe, si le Connestable eust vescu:

vescu : ce fauori defiant, ne vouloit point procurer les auantages que donne ce chapeau à celuy qui ne visoit qu'à prendre sa place. Pour euiter vn mauuais rencontre, il a fait esperer le bonnet rouge ; mais la crainte de se ietter dans vn plus dangereux accident, luy a fait differer & trauerser l'execution qui n'est arriuée que huit mois apres sa mort. Vous nous renuoyez au tesmoignage de *Monsieur le Prince, des Ducs de Bellegarde & de Chaunes, & de Mr de Pisieux.* Vous sçauez bien, qu'ils sont trop prudens pour deposer contre le Cardinal en ce temps ; & nous les escouterons volontiers quand il sera changé. Vous dites aussi, *que tous les efforts de la Royne ne tendoient qu'à se remettre dans la puissance qu'elle auoit perdue.* Nous cognoissons son esprit, qui est fort ami du repos : si elle a eu dessein de prendre cognoissance des affaires de ses Enfans, il me semble que ce soin est bien naturel, & que Dieu le commande. Mais pourquoy est-ce que Mr le Cardinal craint & reiette si fort cette auctorité qui l'a mis là où il est ? croit-il que sa prudence soit plus grande que celle de la Royne ? ou que le credit de S. M. doiue estre plus suspect que le sien ? que ce soit vn desordre qu'vne Mere soit aupres de son Enfant, sans autres seuretez que celles de son cœur ; & qu'vn seruiteur qui est en estat de despoüiller son Maistre quand il voudra, soit en vne place bien remplie & dans vne auctorité bien reglée ?

La cholere de l'Escriuain estant eschaufée contre la personne de la Royne Mere du Roy, elle se iette sur tous ceux qui suiuirent son parti à Angers, & appelle traistres en general tous les François, mais en termes couuerts ; les voicy : *Les Grands s'y obligerent plustost pour le bien de leurs affaires, que pour appuyer les plaintes d'vne Mere ; & auoient, à la mode de France, chacun aupres du Roy quelque ami secret qui mesnageoit leur accommodement.* Voy-là Pag. 54.

vne belle loüange pour Monſieur le Comte de Soiſſons, pour la memoire de ce genereux Duc de Mayenne, pour les Ducs de Vandoſme, d'Eſpernon, de la Trimoüille, de Rohan, de Rhez, & grand nombre d'autres Seigneurs qui viuent encore. Traiter en particulier, eſtant dans vn parti, & ſans le ſçeu du chef, auquel on a donné ſa foy & ſa parole, eſt, à mon aduis, vne trahiſon; dire, *que c'eſt à la mode de France*, eſt des-honnorer toute la nation. Quelles exclamations & boutades d'Eſcriuain zelé pour la gloire des François feroit le S[r] Hay, ſi nous auions eſcrit la meſme choſe? ſans faute il diroit, qu'il paroiſtroit clairement dans ce diſcours, que la Flandre nous a rendus Eſpagnols. Nous n'oſerions dire au Pays bas, pour flatter nos deſplaiſirs, que les affaires changent ſouuent en France: & vn homme, qui eſt à Paris, eſcrit non ſeulement que les Princes du Sang & les Grands du Royaume ſont des traiſtres; mais que c'eſt vn vice de la
Pag.140. nation. Il fait auſſi reimprimer dans le Catholique d'Eſtat, que les François ſont legers.

Hay reuient iuſques à la troiſieſme fois aux affaires d'Angers, pour donner quelque atteinte à la reputation
Pag.55. de la Royne Mere du Roy; il dit: *Ces Eſcriuains ont ils penſé que cet argument ſoit bien iudicieux, pour eſmouuoir les peuples à prendre les armes en faueur de la Royne Mere, que de les faire ſouuenir qu'on les a deſia leuées deux fois pour ſa cauſe, & ſans aucun profit?* Nous n'auons iamais eſcrit, que les peuples ont pris les armes pour la Royne, que pour reſpondre à ce que le Cardinal, qui a eſté auɛteur de les leuer, reprochoit à S. M. nous ne propoſons pas pour exemples les mauuais conſeils du Cardinal; nous n'auons point fait d'effort pour eſmouuoir les François qu'à la compaſſion, & pour eſueiller la raiſon des Sages. Si nous eſtions contraints d'employer la force pour nous garantir d'oppreſſion, nous aurions des conſiderations plus

plus fortes que ne sont celles des affaires d'Augoulesme & d'Angers. Les poursuites de Mr de Luynes n'approchent point des violences du Cardinal de Richelieu : il s'est porté à de si grandes extremitez, que toutes les considerations de ce qui s'est passé dans le credit des autres fauoris, sont trop foibles pour representer ce qui se fait aiourd'huy. Si le Cardinal n'a perdu, auec la memoire des bien-faits de la Royne, celle des choses qu'il luy a dit; il se souuiendra, que dans les plus grandes afflictions de S. M. il disoit, *que Mr de Luynes n'y entendoit rien, & que s'il estoit en sa place, il ne la traiteroit pas si doucement.* Qui eust creu que cette boutade indiscrete fust vne menace? cependant vne mal-heureuse experience nous a fait sentir que c'estoit vne de ces predictions, qui ne sont iamais entendues, qu'elles ne soient accomplies.

Ie laisse plusieurs paroles iniurieuses contre la Royne Mere du Roy, pour n'en rapporter que le moins qu'il me sera possible. L'Aucteur de la Preface dit, *que la posterité n'excusera pas l'entreprise de la Royne Mere, sur la seule malice de ceux qui la luy persuaderent; & l'on blasmera à l'aduenir sa trop grande facilité.* La mesdisance va encore plus auant en la page 83. *Les ennemis de l'Estat auoient de certaines voyes secretes, par où, comme par des tuyaux, ils luy parloyent de loin : leurs voix se rendoient mescognoissables par cette inuention; & leur parole en la bouche de ses faux seruiteurs la trompoit, comme celle des prestres imposteurs, par l'organe des idoles, abusoit autrefois les peuples.* Et en la page suiuante, pour monstrer que le Cardinal n'estoit point obligé de se retirer pour contenter la Royne, il escrit en ces termes : *Pouuoit-il tellement disposer de sa personne, que pour flatter la passion d'vne Royne abusée par tant d'illusions differentes, il deut quiter vne puissance qu'il ne tient que du Roy seul?* Voy-là comme le Sr Hay descrit la Royne Mere du Roy : il la veut faire passer pour

Pag.74.
Pag.83.
Pag.84.

temeraire, lors qu'il dit, *que ſon entrepriſe n'eſt pas excuſable*; pour vne idiote qui ſe laiſſe conduire par les oreilles; pour vn idole, par lequel le diable ou les impoſteurs parlent; pour vne famelette bigote, abuſée par des illuſions des malins eſprits. Voy-là cette grande Marie vne petite Marionette, qu'on fait marcher auec des reſſorts; & on dit que cette piece de bois n'a point d'autres nerfs que ceux de ces charlatans, que les Grecs ont appellé neuropaſtes. Si ce que les Medecins diſent eſt veritable, que les maſles tiennent plus du temperament de la mere que de celuy du pere; quel honneur fait ont au Roy & à Monſieur, de les faire ſortir d'vne Mere qui eſt depeinte comme vne imbecille d'eſprit? Tous ces beaux eloges d'honneur ſe donnent en France à vne Royne, ſon Fils regnant, & ſous le miniſtere de ſa creature: tout cela s'imprime en gros charactere in folio, pour eſtre debité par toute la terre, & laiſſé à la poſterité. Si quelqu'vn y trouue à redire pour le Roy, & pour les autres Enfans de cette grande Princeſſe; ſi pour repouſſer l'iniure on fait voir que celuy qui la dit eſt vn meſchant, qui ne merite point d'eſtre creu; ſi on decredite le Cardinal, qui veut que cela ſoit publié, qui donne les memoires pour eſcrire, qui commande l'impreſſion, qui la paye, & qui la fait debiter auec ſoin; ſi pour oſter l'auctorité à ces calomnies on repreſente qu'elles viennent de la part d'vn ingrat, & ſi on recherche la vie de ce malin denonciateur, ou de ce faux teſmoin; on veut eſtrangler l'Aduocat qui fournit les reproches, & qui ſert fidelement ſa partie: on l'appelle *forcené, impudent, diable impie, ſcelerat, traiſtre, blaſphemateur: on le menace du gibet, de la roüe, & du feu.* C'eſt à cauſe qu'il touche à la reputation ſainte & ſacrée de ce grand & incomparable Cardinal; qui eſt ſi eſclatant en gloire, qu'il a obſcurci celle de tous les miniſtres des Roys, & les a rendus de petits vers luiſans. Ie ne veux pren-

prendre qu'vn argument, pour monſtrer la generoſité de l'eſprit de la Royne contre les calomnies du S[r] Hay. Si cette ame Royale n'eſtoit de la plus forte trempe du monde, elle auroit ployé ſous tant d'afflictions, de mauuais rencontres, d'apprehenſions, de maladies & de trahiſons : il faut aduoüer, que des ataques beaucoup plus foibles & moins frequentes ont abatu les cœurs, & affoibli les eſprits d'vn grand nombre d'hommes qui eſtoient eſtimez bien ſages.

On dit, que le Cardinal *ne tient ſa puiſſance que du Roy ſeul :* il doit donc reſpecter la Mere de ce Roy, qui l'a rendu puiſſant. Mais n'eſt-il pas bien ingrat de nier, que la Royne luy a acquis cette puiſſance ? Elle luy a non ſeulement donné les biens & les dignitez qui l'ont porté là où il eſt ; mais elle a rompu auec peine les difficultez qui s'y oppoſoient. Combien d'apprehenſions auoit le Roy de cet eſprit, qu'il auoit recognu peu fidele dans les affaires d'Angouleſme & d'Angers ? Ce bon & ſage Prince ſe voyoit aſſiegé & batu continuellement par tous ceux qui l'enuironnoient, & qui eſtoient gaignez par la Royne : ayant perdu le retranchement d'vne excluſion, il ſe iettoit dans vn autre, iuſques à s'eſtre cantonné dans la derniere raiſon tirée d'vn defaut naturel du Cardinal, que la modeſtie nous fait taire ; mais nous le publierons, ſi on nous preſſe. Apres cela on nous veut faire croire, que le Roy de ſon mouuement ; ou par l'inſpiration de Dieu, eſt allé chercher ce ſaint homme, pour luy confier ſon ſecret, & la principale conduite de ſes affaires, & que la Royne n'y a rien contribué. Se faut-il eſtonner ſi le Cardinal nie vn bien-fait, qu'il a deſia conuerti en crime ?

L'Auteur de la Preface fait vne boutade ſur la mort deplorable du Roy Henry le Grand, & la conclud ainſi : *Si luy reſte quelque ſentiment des choſes humaines, & ſi le* Pag. 92.

ſouue-

ſouuenir des fortunes de la terre peut en quelque façon troubler ſon repos; peut-il voir auec plaiſir, que celle, à qui ſa bonté preparoit tant d'honneurs, ſoit aiourd'huy comme vn trophée parmi ſes ennemis heritiers des terres & des cruautez du Duc de Bourgongne, qui tiennent en la poſſedant ce qui luy fuſt plus cher apres ſon Eſtat. Il me ſemble que nous auons plus ſuiet de dire, que ſi le ſouuenir des fortunes de la terre pouuoit en quelque façon troubler le repos de ce Prince, le Cardinal ſeroit le parricide de ſa paix, comme Rauaillac l'a eſté de ſon corps: il verroit ſa tres-chere Eſpouſe, grande en ſa Naiſſance, glorieuſe en ſon Mariage, heureuſe en ſes Enfans, abaiſée, diffamée, & malheureuſe, par la violence, calomnie & inſolence d'vn ſeruiteur: cette Princeſſe, qui eſt petite Fille, petite Niepce, & couſine germaine des Empereurs; cette Royne, qui eſt la Vefue de ce Roy incomparable en generoſité & clemence, qui l'a choiſie pour femme, & qui l'a aimée, eſtimée & honnorée l'eſpace de dix ans; cette Mere de ſix Enfans, qui a le premier de ſes Fils qui regne en France, le ſecond dans le Ciel, & le troiſieſme Heritier preſomptif de ſa Couronne: qui a la premiere de ſes Filles Royne de tant de Royaumes, la ſeconde qui n'eſt pas moindre que beaucoup de Roynes pour n'eſtre que Princeſſe, la troiſieſme qui porte trois Couronnes; & toutes trois qui ont en leurs Mariages vne ſi grande benediction de Dieu, que la terre ne ſera pas aſſez ample pour dignement loger leur poſterité. Cependant cette Royne & Regente de France, cette Mere, belle Mere & grand Mere de tant de Roys, Roynes, Princes & Princeſſes, eſt deſpoüillée des biens que la Naiſſance luy auoit donnez plus grands, que tous ceux que les autres Roynes ont apporté en France, eſt priuée des conuentions de ſon Mariage, eſt fruſtée de l'entretien que ſon Fils luy doit, a eſté empriſonnée, contrainte de ſe retirer d'vn

d'vn Royaume auquel elle a donné le Roy, où elle a esté couronnée, où elle a esté Regente, où elle ne fist iamais mal à personne, où elle a fait du bien à plusieurs, & trop à celuy qui la rend pauure, qui l'emprisonne, la chasse, la calomnie, & la persecute. Il fait escrire, que le Roy d'Espagne, qui donne auec tant de tesmoignage de bonté la protection & l'entretien à sa belle Mere, en fait *vn trophée*, comme on faisoit anciennement d'vn vieux chesne esbranché. Celuy qui fait publier ces choses, luy a osté ses feüilles, ses fleurs, ses fruits & ses rameaux; la voulu rendre l'esclaue des triomphes de sa vanité, & la mener au trauers de la France comme captiue, apres l'auoir tenue six mois prisonniere. Il appelle *heritier de la cruauté des Ducs de Bourgongne* vn Roy, qui entretient sa belle Mere auec tant de generosité & de liberalité, qu'il ne tient qu'à la modestie de la Royne, qu'elle ne reçoiue des plus grandes assistances. La Royne d'Espagne offre toutes les choses desquelles elle peut disposer, & celles qu'on ne luy refusera pas: la Royne sa Mere la recognoit pour vne des meilleures filles du monde, & dans les liures du Cardinal le Roy d'Espagne est vn cruel; & la Royne Fille de France, qui a vn Fils heritier de tant de Couronnes, & qui est de si grande esperance, ne met au monde que des heretiers des cruautez de la Maison de Bourgongne. Cette Infante Isabelle, de laquelle nous pouuons dire que son nom est venerable mesmes à ses ennemis, qui ont pleuré en sa mort, cette petite Fille de France, cette Princesse, qui a esté l'ornement de nostre siecle, cette sainte dans le cours & fin de sa vie, qui a receu auec tant d'honneur la Royne, qui la consolée auec tant de iugement, qui la assistée auec tant de charité, qui la visitée souuent auec tant de douceur, qui luy a fait des presens auec tant de liberalité, qui les a agencez auec tant d'esprit, qui a eu soin de la santé de S. M. auec tant

d'inquietude, eſt vne heritiere des cruautez des Ducs de Bourgongne ? Cet Infant Cardinal, qui eſt venu au Pays bas, chargé de lauriers, qui a paſſé ſur le ventre à tous les ennemis de l'Egliſe & de ſa Maiſon, qui eſt ſi courtois, ſi complaiſant, ſi reſpectueux à la Royne, & ſi ſoigneux de tout ce qui la regarde, qui a eu pour ſon premier ordre, de donner ſatisfaction à S. M. en tout ce qu'elle deſirera, de veiller à la conſeruation de ſa perſonne, & de luy faire rendre les reſpects qui luy ſont deüs, il eſt, ſi on veut croire au Cardinal de Richelieu, vn de ces heritiers des cruautez des Ducs de Bourgongne. Mais ces Ducs de Bourgongne ne ſont-ils pas Princes du ſang de France ? s'ils euſſent eu des maſles iuſques à preſent, ne ſeroient-ils pas nos Roys ? & cette Marie de Bourgongne, de laquelle deſcend le Roy d'Eſpagne, n'eſtoit-elle pas fille d'vne Princeſſe de la Maiſon de Bourbon ? pourquoy donc deſchire on ſa reputation, & celle des Princes qui en ſont deſcendus, puis que de Pere & de Mere elle eſtoit Françoiſe, & que noſtre Roy meſmes en eſt ſorti par la Royne ſa Mere ? Mais ſe faut-il eſtonner ſi on n'eſpargne point les Roys d'Eſpagne, & ſi on dit qu'ils tiennent la cruauté des Enfans de France, puis qu'on oſe publier, que le Roy preſentement regnant eſt Fils d'vne Mere qu'on nous repreſente extrauagante & ſans iugement ? Il faut aduoüer, qu'on voit vn eſtrange renuerſement de diſcours dans celuy que le Cardinal a fait de toutes choſes. On dit, que le Roy d'Eſpagne eſt cruel, lors qu'il aſſiſte de ſon bien la Royne; & on aſſeure que le Cardinal, qui luy rauit le ſien, eſt vn homme fort equitable : quelle punition ne merite il point, d'auoir donné cet auantage à ceux qu'il s'imagine eſtre ennemis de ſon Maiſtre, de luy pouuoir reprocher qu'ils ont nourri ſa Mere, lors qu'on employoit ſon nom & ſa puiſſance pour les ruiner ? Vous dites, *que s'il reſtoit quelque ſentiment*

ment des choſes humaines au Roy Henry IV. il auroit horreur de voir ſa Vefue entre les mains de ſes ennemis. Mais pluſtoſt il auroit vne grande recognoiſſance pour ceux qui la gardent de l'oppreſſion & de la faim, & ſeroit touché d'indignation contre ceux qui la veullent accabler, & qui l'ont reduite à la penſion du Roy d'Eſpagne. Le Cardinal, pour ietter la Royne dans vne honteuſe neceſſité, pour faire retirer le ſecours qu'on luy donne, & pour l'obliger à ſe rendre à diſcretion, a voulu donner des ſoupçons eſtranges; il a fait eſcrire dans vn liuret volant du nombre de ces obſcurs, qui n'ont point d'autre priuilege ny approbation que les meſdiſances contre la Royne, qu'il failloit prendre garde, *que l'Eſpagne nourriſſoit vne Helene fatale.* Ainſi parle celuy qui n'auroit point de plus grande volupté, que de voir la Mere de ſon Maiſtre & ſa Bien-factrice reduite à vne miſere ſi extreme, qu'elle fuſt contrainte de ſe ietter dans ſes cheſnes, d'auoüer qu'elle a mal fait de les rompre, d'approuuer la conduite de ſon Eminence, & de condamner ſes propres actions, pour faire paroiſtre iuſte ſon ennemi; qui eſt tout ce qu'il deſire, & que la Royne ne fera iamais.

Mais ſi ce grand Roy, auquel on voudroit donner en l'autre monde des reſſentimens de la cruauté des heritiers de Bourgongne, les pouuoit auoir contre quelqu'vn, ne ſeroient-ils pas contre le Cardinal, & tant de petits fripons, qu'il chaſſeroit du Louure auec vn foüet, comme noſtre Seigneur fiſt les vendeurs du temple? Sans faute la generoſité & prudence de ce grand Prince ne pourroit pas ſouffrir cet infame trafic, qui va tout au profit du Cardinal & des ſiens. Il a diſpoſé depuis quatre ans des gouuernemens de Prouence, de Languedoc, de la ſuruiuance de celuy de Guyenne, de Poictou, Angoulmois, Xaintonge, Aulnix, Limoſin, haut & bas

Auuergne, Bourbonnois, Anjou, Bretagne, Picardie, Champagne, & Bourgongne : voy-là les trois quarts du Royaume. Il a pris pour luy, ou pour ſes parens, les trente meilleures places : il a tous les bons ports de l'Ocean, auec les frontieres de Lorraine & d'Allemagne : celles d'Eſpagne ſont dans ſon alliance, & il va prendre celles de la Mediterranée. Il a vni en ſa perſonne les charges de Conneſtable, d'Admiral, & de chef du Conſeil : il a dans ſa maiſon les offices de la Couronne, qui ſont ceux de grand Maiſtre de l'artillerie, & Colonnel de l'infanterie ; & il eſt ſur le point d'y faire entrer celles de General des galeres, & Colonel des Suiſſes, en ayant deſia fait le marché. Ses alliez ont les ſeaux & les finances. Il eſt tout, il fait tout, il tient tout : il eſt ſur le point de n'eſtre, & de ne tenir rien ; & il veut donner des choleres aux eſprits bien-heureux contre le Roy d'Eſpagne, n'eſtant pas content de ſouſleuer contre luy tous les eſprits malheureux des infideles & des heretiques. N'eſt-il pas plus probable, que l'âme de ce grand Henry IV. que nous croyons eſtre deuant Dieu, luy demande la iuſtice, qu'il feroit luy meſme, s'il luy eſtoit permis de retourner au monde ? n'eſt-il pas croyable, que le Cardinal ne voit iamais ſa ſtatue de bronze, que la Royne a fait mettre ſur le pont neuf, qu'il n'aye quelque apprehenſion de cette Maieſté ; ou qu'il ne recognoiſſe, que ſi nos pechez ne nous euſſent priuez de ce grand Roy, le Cardinal de Richelieu ne ſeroit que l'Eueſque de Luçon, & les affaires de France ne ſeroient pas dans la confuſion, en laquelle ſon imprudence & ſa malice les ont iettées ?

Voy-la quelques traits de la Preface du S[r] Hay : il a reſerué les plus empoiſonnez pour la fin. Pourſuiuant cette belle penſée des ſentimens de l'ame du feu Roy, il adiouſte : *N'eſt ce pas encore vn eſtrange eſtonnement à ce grand Heros, de voir qu'elle* (c'eſt à dire la Royne) *aye*

aupres

aupres d'elle pour ſeul miniſtre celuy qui veut faire perdre la vie aux bons ſeruiteurs du Roy ſon Fils ? On fait auɛteur ce miniſtre de la carabinade tirée ſur le Duc de Puylaurens, des entrepriſes pretendues d'Alfeſton & de Chauagnac, & des ſortileges & abominations de Gargand : on meſle dans toutes ces choſes ou execrables ou ridicules le nom ſacré & Auguſte de la Royne Mere du Roy, & on taſche de perſuader aux peuples, que l'eſprit de vangeance luy fait rechercher toutes ſortes de moyens, meſmes impies, pour ſe defaire de ceux qui l'ont offenſée. On met le premier le Duc de Puylaurens: nous luy donnerons cette qualité, & ferons voir que nous ſommes plus ciuils que les Eſcriuains du Cardinal; leſquels, ſans auoir eſgard à l'honneur de ſa haute alliance, & à la Duché & Pairie, ne l'ont appellé que Puylaurens. Sans faute ils ſe ſont defiez de leur peu de durée : on dit, *qu'il ne doit la vie qu'à trop de bales que les gens de la Royne employerent pour la luy faire perdre.* Il eſt vray, que ſi celuy qui fiſt cet attentat, euſt chargé ſa carabine auſſi prudemment, comme il mira droitement, le Duc de Puylaurens ne ſeroit pas en danger de mourir par la main d'vn bourreau: mais il n'eſt pas vray, que la Royne ou les ſiens ayent quelque part à cette entrepriſe; il eſt pluſtoſt fort problable, qu'elle a eſté faite par ceux qui nous en accuſent. Ils en auoyent aduerti le Duc de Puylaurens, comme le diable predit le mal qu'il veut faire: ils vouloient à coups de perche donner la terreur à ce poiſſon, pour le faire ietter dans le filet: lors qu'ils ont veu qu'il eſtoit retif, ils ont hazardé le coup pour le perdre, s'il reüſiſſoit; ou pour le faire precipiter dans ſon mal-heur, s'il manquoit. On voit bien, que l'eſclat de la carabine mal chargée n'a ſerui au Cardinal que de tintamarre, pour faire venir percher les biſets ſur l'arbre, ſous lequel il les attendoit pour les abatre, comme il a fait.

Il eſtoit priſonnier quand cecy fuſt eſcrit.

Yyy 3

fait. Il a perſuadé du depuis au Duc de Puylaurens, que le conſeil d'Eſpagne & les ſeruiteurs de la Royne auoient concerté cette entrepriſe : ce pauure mal-heureux l'a creu, ou pluſtoſt a fait ſemblant de le croire, pour faire cognoiſtre au Cardinal qu'il rompoit ſans reſource auec la Royne & l'Eſpagne, à quoy on l'auoit obligé long temps auparauant. De là ſont venues les inſolences qu'il a fait à la Royne, & les plaintes contre les miniſtres d'Eſpagne. Apres que ce coup fuſt tiré, on mit en priſon deux freres nommez Brugers, qui ont eſté deſchargez par ſentence des Iuges; & ſi quelques conſiderations ne les euſſent retenus, ils auroient chaſtié par la rigueur des loix les faux teſmoins qu'on auoit apoſté contre eux. Mais que dira-on du Cardinal, qui a accuſé le Sr de Puylaurens de crime de leſe Maieſté au premier chef, & qui ne trouue pas ſeulement vn pretexte pour le faire condamner par la corruption du Sr de Chaſtelet.

Ces deux Brugers ont eſté du depuis employez par le Cardinal de Richelieu.

Tout ce que nous pouuons dire de la condamnation d'Alfeſton, eſt, que par l'examen imprimé des procedures faites contre luy, il eſt conſtant qu'il n'a iamais eu deſſein d'attenter à la perſonne du Cardinal; que les deux, qui l'ont accuſé, ſont des meſchans, qui ſe ſont denoncez eux meſmes, & ont chargé Alfeſton apres l'aſſeurance de l'impunité & promeſſe de grandes recompenſes. Il eſt vray, que ceſtui-cy dans la rigueur de la queſtion accuſa le Pere de Chantelouue; mais en ſon teſtament ſuppliciaire, & ſur l'eſchaffaut, il proteſta deuant Dieu, qu'on luy auoit arraché cette depoſition par les tourmens, & que le Pere de Chantelouue ne luy auoit iamais parlé d'attentat contre la perſonne du Cardinal : nous auons la lettre que le Confeſſeur qui aſſiſtoit le patient en a eſcrit, & cela a eſté confirmé par quelques vns de ſes Iuges. Le Sr Hay, qui a mis au iour les

Cecy eſt extrait d'vne lettre eſcrite à la Royne Mere du Roy par vn vieux Conſeiller d'Eſtat.

les procedures qui ſont à la fin du gros volume, & qui s'eſt eſgayé ſur les motifs de l'arreſt, n'a eu garde de faire mention de cette deſcharge : s'il auoit quelque probité, au lieu de conclurre que cet homme a volu tuer le Cardinal par la ſollicitation des ſeruiteurs de la Royne, parce qu'il auoit vn cheual de l'eſcuyrie de S. M. il concluroit tout le contraire, qu'il n'eſt point probable, ſi on euſt eu deſſein d'employer Alfeſton à cette mauuaiſe action , qu'on luy euſt donné vn cheual cognu & marqué à la cuiſſe. Il eſt vray auſſi, qu'Alfeſton & le cheual eſtans retranchez en meſme temps, on donna la beſte à l'homme pour l'obliger à ſe retirer.

Pour ce qui regarde Blaiſe Rufflet, qui ſe dit tantoſt Chauagnac, tantoſt Baron d'Vrfé; il ſuffit de dire de ce meſchant ce que le Sr du Chaſtelet, qui a inſtruit ſon procez, en a eſcrit: *Il fuſt donné aduis de rechercher la vie de cet homme; & on euſt aduis de diuers endroits de fort mauuais deportemens, changement de nom, ſuppoſition de contracts, & beaulx de terres & ſeigneuries imaginaires, promeſſe de mariages en diuers lieux, & à diuerſes femmes; bref, qu'il auoit mené vne vie de fourbe & d'impoſteur.* On veut que cet affronteur ſi bien deſcrit,& qui s'eſt deſnoncé luy meſme, aye menti en cent extrauagances qu'il a dit: on aſſeure qu'il n'y a rien de vray dans ces reſponſes; & on deſiré qu'en l'accuſation ſeule contre les gens de la Royne, qui ne l'ont iamais veu, il ſoit veritable,encore qu'elle ne ſoit faite qu'apres la promeſſe d'impunité par le Sr du Chaſtelet,qui auoit fait cacher des teſmoins, lors qu'on caiola cet impoſteur. Il n'a rien dit de ſemblable dans les interrogatoires reglez, & toutes les procedures qui ont eſté faites contre luy, eſtans plus fripones que ſes actions: le Cardinal ne l'ayant pas oſé enuoyer au Parlement (ainſi qu'il auoit promis) & les Commiſſaires de l'Arſenac s'eſtans mocquez de ſes depoſitions, on

Pag.899.

on l'a mis entre les mains des nouueaux Iuges de Metz. Ceux cy l'ont condamné, pour vn meurtre, à eſtre pendu, ſans luy faire donner la queſtion, & ſans produire ſon teſtament ſuppliciaire. Cela fait voir, que l'on ne la pas tenu pour criminel de leſe Maieſté, parce que ſans doute on l'auroit fait roüer comme Alfeſton: il auroit eſté encore plus coulpable, eſtant entré dans la chambre du Cardinal, ſous pretexte d'vne entrepriſe ſur le chaſteau de Namur, là où Alfeſton n'auoit point approché de ſon Eminence de dix lieües. Mais ie ſerois d'aduis, que l'Auɛteur de la Preface fuſt plus aduiſé qu'il n'eſt lors qu'il eſcrit, *que les propoſitions de la priſe de Namur accompagnées de tant d'apparence & facilité, luy deuoient donner toute ſorte d'accez & de liberté dans la Cour.* Il ne ſe ſouuient pas, qu'il n'y auoit point de rupture entre les deux Couronnes, & que la paix debuant eſtre conſeruée par la ſainteté des ſermens, le Cardinal a grand intereſt à faire chaſtier ceux qui eſcriuent qu'il a voulu ſurprendre les places des Pays bas, ayant deſaduoüé les praɛtiques qu'on a fait de ſa part à Arras & à Grauelines. Sans faute, ſi l'Eſpagne rompoit auec la France, cette-cy payeroit l'amende de deux millions, ſi le Cardinal ne reiettoit comme vn faux teſmoin ce beau faiſeur de Preface pour ſeruir à l'Hiſtoire du temps; dans laquelle on verroit que ſon Eminence à marchandé les places du Roy d'Eſpagne deuant la rupture.

Pour le meurtre commis en la perſonne du Sr Iacquet Threſorier de France à Lyon.

Pag. 93.

Il faut ſortir de ces horreurs par la plus grande de toutes. Le Cardinal ayant voulu qu'on meſla le nom de la Royne Mere du Roy dans ces deux procez, il la mis encore plus diſtinɛtement dans vn troiſieſme, qui eſt le plus horrible de tous. Vn Preſtre & deux layques eſtans accuſez d'auoir fait dans le ſaint Sacrifice de la Meſſe des imprecations execrables contre le Cardinal, & ces trois ſcelerats ayans eſté condamnez au feu, on a fait gliſſer

gliſſer ce trait empoiſonné dans le procez: *Tant de choſes horribles, à l'vne deſquelles aſsiſta vn vallet de pied de la Royne Mere nommé la Roche, encore auiourd'huy priſonnier à la Baſtille, ont eſté maintenues au procez.* Quel mortel poiſon, de meſler le nom tres Auguſte de la Royne dans ces infames procedures: de vouloir donner quelque ſoupçon, que S. M. qui eſt vne des plus religieuſes Princeſſes du monde, a eu quelque cognoiſſance de la profanation, que des impies ont fait, des plus venerables myſteres de noſtre Religion? Ce pauure vallet de pied eſt en priſon, parce qu'on ne l'a pas voulu ſouffrir à ſaint Germain en Laye, d'où il eſt, & où le Cardinal va ſouuent: ſa mere preſſe depuis quinze mois qu'on luy rende ſon fils, ou qu'on luy face ſon procez; on ne veut accorder ny l'vn ny l'autre: l'intention de ceux qui l'ont pris n'eſtant, que de le tenir enfermé, & de faire que la qualité de ſeruiteur de la Royne, les liurées qu'il porte, & la nature de ſon pretendu crime, donnent quelque ombrage contre la pieté de S. M. Pag. 910.

Voy-là vne partie de ce qui a eſté dit de nouueau contre la Royne Mere du Roy. Voyons ſi le retour de Monſieur en France a produit à ſon Alteſſe vn traitement plus fauorable, & ſi ſa reputation a eſté mieux meſnagée. Ie croyois, deuant que i'euſſe leu l'inuentaire des pieces qu'on veut faire ſeruir à l'Hiſtoire du temps, que la declaration que le Roy a fait en faueur de Monſieur, auoit fait ſupprimer tous les libelles qu'on a fait contre ſa perſonne, ou pour le moins qu'on en auroit retranché les choſes plus ſanglantes. Cette croyance m'a porté à faire vne recherche ſoigneuſe, & à confronter les vieilles copies que i'auois auec le grand volume imprimé depuis le retour de ſon Alteſſe, & publié quatre mois apres: i'ay trouué, qu'il y auoit quelque choſe de changé, mais fort peu. Ce qui m'a eſtonné d'auantage, eſt,

que i'ay ſceu de bonne part qu'il y a quelques mois, que Monſieur eſtant à Ruel auec le Cardinal de Richelieu, le S[r] Hay ſe ietta à genoux deuant ſon Alteſſe, pour luy demander pardon de ce qu'il auoit eſcrit trop librement contre elle; il obtint ſa grace, qui fuſt donnée à l'inſtante priere du Cardinal, qui promit pour luy toute ſorte de ſeruices, & beaucoup de fidelité. Son Eminence ſe rendit caution du S[r] Hay; mais ce qui eſt arriué du depuis, nous a fait voir clairement, que le principal debiteur & ſon reſpondant ſe mocquoient de leur creancier. L'eſprit leger & malin du S[r] Hay n'a pas laiſſé de recueillir auec ſoin toutes les pieces qui auoient eſté faites contre l'honneur de Monſieur, & de les donner au public en plus groſſe & plus belle lettre, & en meilleur papier. I'ay trouué là dedans tous les meſpris qui ſont dans *Dans la Defenſe du Roy & des miniſtres.* la Defenſe du Roy & des miniſtres: il eſt vray qu'ils ont oſté les combats du Pont neuf, qu'on auoit reproché à Monſieur, l'ayant voulu faire paſſer dans le premier imprimé pour vn tireur de laine; mais dans le ſecond in folio ils le deſcriuent comme vn Prince peu genereux, Pag. 384. 385. 386. &c. *qu'il valloit mieux aller briguer l'Empire en Allemagne, que d'intenter des actions au Parlement: que s'il a teſmoigné vne ſi grande crainte du Cardinal, qu'on a demandé d'en eſtre eſloigné pour euiter ſa main funeſte: que iamais on n'a ouy dire, que les Princes François ayent eu peur d'aucun peril, eſtans naturellement vaillants.* Les traits plus cruels ſont dans la Remonſtrance à Monſieur par vn François de qualité. Cette piece monſtrueuſe commence par ces Pag. 517. paroles: *Monſeigneur, les monſtres d'auarice, d'enuie & d'ambition, qui vous enuironnent.* Si le Cardinal les a creu monſtres, pourquoy a-il donné au plus grand de tous ſa couſine en mariage? ce n'eſt pas pour en tirer de la race, car il ſçait que les monſtres n'engendrent point: quand cela ſeroit, l'intention de l'Auſteur n'eſtoit pas

de donner le loiſir à ce monſtre de produire ſon ſembla-
ble: il eſtoit aſſeuré, que deuant que l'aage permit à la
fille de conceuoir, ſon mari perdroit la vie; & que la *Puylaurens eſt mort du depuis en priſon.*
clauſe du contract,qui portoit donation mutuelle, ſeroit,
ſelon l'intention des fondateurs, fauorable à la femme:
elle tire du profit de l'infamie de ſon mari, ſes charges
ſont données & poſſedées deuant ſa mort par les plus
proches de cette petite eſpouſe, qui a eſté le vermiſſeau
auec lequel on a couuert l'ameçon, qui deuoit prendre
& eſtrangler ce poiſſon. Toutes ces choſes ſont verita-
blement des monſtres: en voicy de plus grands contre
la reputation de Monſieur: *Que la vanité de ſes efforts* Pag.520.
l'a decredité dans la France, & chez les eſtrangers: que
les Princes & la Nobleſſe viuent dans la creance qu'il eſt
pour eſmouuoir des grands troubles, & pour en terminer fort
peu: que Chalais & les autres, qui ſe ſont rangez dans la
miſericorde du Roy, ont fait paſſer Monſieur pour coulpable
en quelque choſe: qu'il a teſmoigné peu de reſolution, de Pag.521.
n'auoir point enleué la Princeſſe Marie, qu'il eut trouué vingt
mille ieunes hommes qui l'euſſent aſſiſté dans vne boutade
d'amoureux, qu'il n'euſt offenſé en cela que la Royne ſa Me-
re, & qu'il n'y a point de loy qui nous oblige d'obeir à nos
parens en leurs paſſions. Penſez vous que Dieu ne puniſſe Pag.522.
les ſermens des amoureux, & qu'il ne ſe ſouuienne pas que
vous le reniaſtes pour tel, ſi iamais vous changiez de volon-
té? Dans le Diſcours au Roy touchant les libelles faits
contre le gouuernement de ſon Eſtat, *que le Roy a craint,*
que la groſſe nüe de deſplaiſir de Monſieur ne ſe deſchargea
ſur ſa perſonne: que les miniſtres de Monſieur auoient promis
au Roy qu'ils retiendroient leur maiſtre dans l'obeiſſance
aueugle: que Monſieur fiſt vne fraſque honnorable pour le
Cardinal. Dans l'Aduertiſſement aux Prouinces par
Cleonuille, cet Aucteur le plus cruel de tous, ramaſſe Pag 472.
quantité d'exemples, pour monſtrer que ſans forme de

iuftice le Roy peut faire tuer non feulement les feruiteurs
Pag. 513. 514. 515. de Monfieur, *s'ils gindent l'efprit de leur Maiftre à chofes trop hautes*; mais qu'il peut faire maffacrer fon Frere, & luy ofter la vie qui appartient au public. Il apporte l'exemple d'vn Roy, qu'il dit auoir fait tuer fon Fils: il affeure, *que la Royne Catherine fuft fur le point de faire paffer le pas au Duc d'Alençon, & que le Roy Henry III. commanda qu'on le prift vif ou mort, lors qu'il fe retira à Dreux : que Monfieur & fes feruiteurs ne fe peuuent plaindre que de ces funeftes deuins, qui leur auoient predit la mort du Roy en fa maladie de Lyon.* Dans le liuret du bon Ge-
Pag. 680. 681. 682. &c. nie de la France, *que les actions de Monfieur donnent des impreffions de tyrannie; qu'il a receu des pardons qui ont effacé fes fautes paffées : que fon cachet & fon feing ont paru dans les confeils des Princes eftrangers, pour les affeurances de la part qu'ils peuuent pretendre au desbris de la Couronne de France : que Monfieur eft Lieutenant General de fes miniftres, & que fon procedé eft trop criminel, pour eftre excufé par la bonté du Roy.* Voy-là vne partie de ce qu'on a reimprimé & debité dans Paris en la prefence de Monfieur depuis fon retour en France, apres les fermens que le Cardinal a fait de le vouloir honnorer; en mefme temps que le Sr du Chaftelet, qui a ramaffé tous ces vieux haillons, demandoit pardon à fon Alteffe, & l'obtenoit par vn excez de bonté qui auoit eftouffé fa iuftice. On voit bien dans toute cette procedure, quelle mine que le Cardinal face à Monfieur, qu'il creufe vne mine pour le faire faulter, qu'il le veut ietter dans le mefpris de France, & de tous les eftrangers; afin qu'il ne foit ny plaint ny fecouru, quand il le voudra perdre; & qu'il defire de le rendre infame dans les fiecles fuiuans, pour s'eftre oppofé à fon credit. Ayant iugé que ces liures volans fe pourroient facilement efgarer, il a voulu faire vn gros volume, qui euft rang parmi les grands liures de toutes les

les bibliotheques de l'Europe: il a creu que rien ne pouuoit tant nuire à ſon Alteſſe, que la diſſimulation de cette iniure qui luy eſt faite auec eſclat, & dans toute la Chreſtienté. Il a fait imprimer dans vne feüille du Gazetier, que Monſieur eſt vn grand & bon Prince, parce *qu'il a viſité, careſſé & eſtimé Mr le Cardinal Duc, apres la detention des ſiens, & que c'eſt vn teſmoignage que ſon Alteſſe aime fort le Roy & la France:* ce papier ſera ietté dans le feu, apres qu'il aura fait rire ceux qui le liront; mais dans cent ou deux cens ans Monſieur ſera deſcrit dans le gros volume, comme vn meſchant & imbecille, ſi on ne rencontre nos reſponſes, & la veritable Hiſtoire du temps. Elle fera voir qu'on a dit, que Monſieur eſtoit le plus chetif & infame Prince du monde, lors qu'il a eſté contraire au Cardinal; & qu'il eſt deuenu le plus grand & le plus triomphant, lors qu'il eſt allé voir le Cardinal à Ruel, & s'eſt entretenu vne heure auec luy. Le Duc de Puylaurens eſtoit vn monſtre deuant qu'il fuſt dans l'alliance du Cardinal: apres qu'il a receu cet honneur, on a imprimé qu'il eſtoit deſcendu trois fois de la Maiſon Royale; qu'il auoit plus ſerui le Roy & la France, que s'il auoit gaigné ſix batailles; qu'il auoit vn eſprit admirable, & vn iugement le plus ſolide qu'on aye iamais veu en ſon aage. Mais parce que dans la confeſſion generale qu'il fiſt au Cardinal, il ne dit pas vn gros peché, à ſçauoir qu'il auoit dans le temps du traité ſecret eſcrit de ſa main des memoires pour Rome vn peu picquantes contre ſon Eminence; ce peché mortel caché malicieuſement a fait reuiure tous les autres: Puylaurens n'a plus eſté parent du Roy, ny allié du Cardinal, ny Duc, ny bon eſprit, ny homme ſage; il a plus des-obligé la France, que s'il auoit perdu ſix batailles; & qui pis eſt, il eſt en danger d'eſtre ſans teſte.

Tout cela fuſt dit au Parlement, lors que Puylaurens fuſt receu Duc & Pair.

Se faut-il eſtonner, ſi le Cardinal ſe ioüe ainſi de la

reputation de l'Heritier de la Couronne, puis qu'il n'efpargne point celuy qui la porte, & qui luy eft fi bon Maiftre? Pour monftrer que nous fommes meilleurs feruiteurs du Roy que luy, nous ne pouuons fouffrir le mefpris qu'on fait de la perfonne de S. M. Le commandement que nous auons de la Royne eftant ioint à noftre inclination, nous auons toufiours efcrit auec le refpect que nous deuons au Roy; & ne croirons iamais qu'on le puiffe perdre, en difant que S. M. eft trompée, puis que Dauid & Salomon confeffent qu'ils l'ont efté: & il eft vray auffi, qu'vn bon Prince qui fe fie à vn Confeiller qui eft plus fin que luy, fe defcouure pour receuoir des grands coups. Le Cardinal fe peut feruir de l'auctorité de noftre Prince, pour nous faire du mal; mais pour nous en faire dire contre noftre Souuerain, fa violence n'eft pas affez forte. Nous l'auions prié, & tous fes petits Efcriuains, d'ofter des efcrits qu'on a fait contre la Royne & Monfieur quelques chofes qui bleffent grandement la reputation du Roy; mais nous recognoiffons bien que nous n'auons pas creance aupres d'eux, & qu'ils n'aiment pas S. M. Le Cardinal ayant manqué à fon deuoir, il fuffit que nous faifons le noftre. Nous reiterons noftre proteftation, qui nous feruira peut eftre vn iour; au moins fommes nous affeurez que Dieu agréera noftre zele, & que nous aurons le merite d'auoir obey aux volontez de noftre Maiftreffe. Nous auions donc aduerti le Cardinal de prendre garde, que dans le liuret intitulé *Difcours au Roy touchant les libelles faits contre le gouuernement de fon Eftat,* l'auteur, ou fot, ou malin, auoit fait gliffer ce difcours fur la promeffe qu'il dit auoir efté faite par S.M. d'vn chapeau de Cardinal au Prefident le Coigneux: *Vne autre fois V. M. fera plus retenue, & confiderera auec plus d'attention à qui elle defpart fes liberalitez.* N'eft-ce pas dire ouuertement que le Roy eft vn temeraire? qu'il ne

Reimprimé en mefmes termes dans le gros volume fol. 447.

ne pense point à ce qu'il dit & promet? n'est-ce pas le blasmer de la mesme imperfection qu'on dit estre en la Royne sa Mere, & faire voir qu'il la tient de sa naissance? Nous auions aussi aduerti que ces paroles estoient scandaleuses: *C'est ce Cardinal qui a pris la Rochelle, & qui a deliuré Cazal.* La fidelité des conseils acquiert la loüange au Conseiller qui les donne; mais la gloire des actions est tousiours reseruée au Prince: & celuy qui s'attribue le premier honneur de ce qui a reüssi en la presence du Souuerain, fait voir qu'il prend la place de son Maistre. De la mesme insolence procedent ces discours: [a] *Le Cardinal gouuerne le Royaume: le Cardinal fait regner le Roy auec toute sorte de Maiesté: le Cardinal est* [b] *le second pere de la France: le Cardinal est l'ame & l'esprit de l'Estat.* Le Roy à ce compte n'est que le corps. [c] En la harangue de la maison de ville de Paris on met S. M. & le Cardinal ensemble; & on en parle comme on faisoit des associez à l'Empire, lors qu'on dit, *Le Roy & Monsieur le Cardinal feront pour vous.* L'impudence va bien plus auant, lors que le Cardinal approuue la qualité qu'on luy donne de *Prince tres-inuincible*; qu'il reçoit des Theses qui luy sont dediées auec vne figure en taille douce, en laquelle il sert de bouclier au Roy, & le couure sous des palmes qui portent ses armoiries, ses deuises & ses chiffres: [d] qu'il fait passer comme vne marque de modestie, de n'auoir point encore dit auec le Cardinal d'Hyorc, *moy & mon Roy*; comme si vn homme estoit sage, de n'estre pas si fol que les plus insensez. Il ne faut point chercher d'effronteries apres celles-là, ny des preuues plus sensibles de la folie & de l'ambition du Cardinal. Il a autant de sortes de gardes que le Roy: il va dans Paris auec cet equipage, & mieux suyui que n'est S. M. le peuple y a esté surpris, & a souuent crié en le voyant passer, Viue le Roy. Cet orgeüil intolerable

Dans l'Aduertissement aux Prouinces.

[a] *Dans les Obseruations sur la condemnation du Mareschal de Marillac.*

[b] *Dans le bon Genie de la France.*

[c] *Imprimée l'an 1632.*

Non patiatur Princeps priuati hominis nomen iuxta vel supra suum attolli; quod est formidolosum. Tacitus.

L'an 1632. Theses de Brisacier.

[d] *Dans l'Aduertissement aux Prouinces.*

rable ne preſſera-il point ce grand Dieu qui reſiſte aux ſuperbes ? celuy qui eſt l'image de ſa puiſſance n'aura-il iamais la ialouſie contre vn Conſeiller qui a pris toutes les marques de la Royauté, & qui veut faire d'vn office vn Empire ? On dit que nous ſommes criminels de leſe Maieſté, en deſcouurant les crimes de leſe Maieſté ; & que ceux qui les commettent, ſont les plus fideles ſuiets du Roy. Sur le bruit qui courut à Bruxelles, qu'vn Gentilhomme auoit dit quelques paroles contre le reſpect qui eſt deu à la ſacrée perſonne du Roy ; la Royne fiſt inſtance pour le faire chaſtier. Vn bon ſeruiteur, quoy que chaſſé de la Maiſon du Roy, s'eſt porté deux fois ſur le pré pour teſmoigner ſon reſſentiment, & a receu la ſeconde fois vne grande bleſſure : tout cela n'eſt point eſtimé, & les iniures qu'on dit, eſcrit & imprime à Paris contre le Roy, ſont recompenſées aux deſpens de S. M.

Le ſieur Iacquinet premier vallet de chambre du Roy.

Le Cardinal ne ſe contente pas de ſe mettre par deſſus la teſte de tous les viuants, il met tous les morts ſous ſes pieds : il fait abaiſſer les actions du feu Roy pour eſleuer les ſiennes : il ſouffre qu'on eſcriue indignement de ſa memoire : il ne fait preferer le merite du Roy à celuy du grand Henry ſon Pere, que pour monſtrer que Louys XIII. a eu vn miniſtre qui en a plus ſçeu que Henry IV. & tous ſes Conſeillers. La meſme vanité luy a fait ſouffrir que Balſac aye eſcrit, *qu'à grand peine verra-on dans les trois races de nos Roys trois Princes qui ſoient paſſables.* Faut-il trouuer eſtrange s'ils n'ont point eſpargné les eſtrangers ; & ſi dans ce Prince de Balſac, ſi dans l'Epiſtre d'vn nommé Sillon adreſſée au Cardinal, à la teſte du traité de l'Immortalité de l'ame, dans le Catholique d'Eſtat, dans le Coup d'Eſtat, dans l'Entretien des champs Eliſées, dans la Relation de ce qui s'eſt paſſé l'an 1630. dans la Reſponſe au Manifeſte du Duc de Sauoye, dans tous les autres liures ramaſſez en ce gros volu-

Pag. 99. *Le feu Roy eſtoit grand, mais ce n'eſt pas par luy que Dieu a voulu faire des choſes grandes. Balſac en ſon liure du Prince.*

volume, & meſmes en la Preface, on deſchire la reputation de tous les Princes Chreſtiens, & de tous leurs miniſtres, pour faire valloir celle du Cardinal de Richelieu, qui ne croit pas eſtre grand, ſi tout ce qui l'eſt, ou l'a eſté, ne deuient petit deuant luy. S'il dit, que c'eſt pour faire paroiſtre le Roy, ie m'aſſeure que S. M. qui tient ſa grandeur de ſa Naiſſance, de ſon Royaume, de ſa vertu, & de ſes actions, ne les voudroit pas reauſſer par les vices d'autruy : le Roy ſeroit bien mal-heureux d'eſtre ſage & vaillant, parce qu'il eſt nay dans vn ſiecle, qui n'auroit produit que des Princes infirmes & foibles. Il me ſemble, que les Eſcriuains du Cardinal loüeroient mieux le Roy en loüant tous les Souuerains, & preferant S. M. que de les blaſmer comme ils font. Qui doute que la gloire du Roy ne fuſt plus releuée, ſi on luy mettoit ſous les pieds des Geans & des Coloſſes, qu'en diſant qu'ils ne ſont que des nains & des mirmidons? C'eſt vne choſe qui ſera horreur à toute la terre, de voir qu'on n'ataque pas ſeulement les viuants, mais qu'on va dans les tombeaux de tous les Empereurs, Roys d'Eſpagne, & Princes de la Maiſon d'Auſtriche, pour leur caſſer les os, les bruler, & ietter les cendres au vent, auec la memoire de leurs actions. Dans les Eſcrits & feüillets que nous auons cotté, Ferdinand Roy de Caſtille, Maximilian & Charles V. Empereurs, & Philippe II. Roy d'Eſpagne, ſont des poltrons, des impies, des perfides, des traiſtres, & des aſſaſſins : la Maiſon d'Auſtriche n'eſt baſtie que ſur les vſurpations, iniuſtices, deſloyautez & tyrannies, ſans auoir eſgard aux alliances que nous auons fait, à la paix, qui n'eſt point rompue ouuertement, & à la Naiſſance du Roy, qui en eſt ſorti par ſa grand Mere maternelle, & ſans reſpecter la Royne de France, qui eſt ſi vertueuſe & ſi bonne, ny tous les grands Princes de ce nom, qui viuent auiourd'huy auec tant de pieté, regnent

Voyez le Catholique d'Eſtat, Coup d'Eſtat, Entretien des champs Eliſées, Prince de Balſac, Epiſtre de Sillon, la Preface, & autres pieces.

auec tant de clemence,combatent auec tant de generosité, & traitent auec tant de franchise.Les viuants sont encore deschirez auec plus de cruauté. Que ne dit-on contre l'Empereur,qui est vn Prince si saint & si iuste? contre le Roy d'Espagne, qui est si sage & si genereux ? contre le Roy d'Hongrie, qui est si prudent & courageux ? contre l'Infant Cardinal, qui est vn des plus accomplis Princes que la terre aye veu de long temps ? Les Gazetes, qui sont des libelles diffamatoires auec permission, trouuent toutes les sepmaines quelques taches dans ces astres. On les veut rendre tantost odieux, & tantost ridicules : on donne à leurs peuples des mauuaises impressions de leur gouuernement, & à leurs voisins des apprehensions de leurs desseins. Tantost dans la Gazete ces Princes sont reduits à demander l'aumosne, & les gardes de leurs personnes se vont mutiner : tantost tous leurs suiets sont sur le point de secoüer le ioug pour le mauuais traitement qu'ils reçoiuent : tantost les Grands se vont reuolter en Hongrie, en Boheme, en Austriche, en Castille, en Arragon, en Portugal, au Royaume de Naples, à Milan, & en Flandres. On dit que des prodiges, qui presagent leur ruine, ont paru à Vienne, à Madrid, à Milan, à Naples, à Bruxelle, à Cambray, à Arras: qu'on a veu des oyseaux de diuerses especes, qui ont plumé vn aigle en l'air ; & qu'vn chat sauuage, qui estoit le cimier des anciennes armes de Bourgongne, ayant passé au trauers du Regiment des gardes du Roy, est venu pour se faire tuer aux pieds de S. M. de là on tire des coniectures de la ruine indubitable de la Maison d'Austriche : cependant on asseure, qu'vne colombe a accompagné six lieües la littiere du Cardinal Duc, & luy a parlé à l'oreille ; laissant à iuger au lecteur, si c'est celle qui instruisoit saint Gregoire, ou celle qui abusoit Mahomet. Le Roy d'Espagne, & ce sage Conseil que Balsac veut faire passer pour fol,
&

& Ferrier pour meſchant, vont à leurs fins; & encore qu'ils ne courent point ſi viſte, ils meſpriſent ces clabaudeurs d'Eſcriuains, qui ſont ſemblables aux chiens des villages, qui mordent les iarrets des cheuaux des couriers, leſquels ne s'arreſtent pas pour cela; & ſe mocquent de la ſottiſe de ces beſtes, qui ſont en hazard de receuoir vn grand coup de pied.

Le Chaſtelet dira icy ſans faute, que nous auons renoncé à la France, & ſommes deſcouuers Eſpagnols. Faut-il eſtre beſte & menteur, pour eſtre François? eſt-il neceſſaire, pour eſtre bon citoien, de renoncer à la Religion Chreſtienne, qui nous defend de meſdire des Puiſſances ſouueraines? eſt-ce dire la verité pour ſon Roy, de mentir contre tous les autres Princes? n'eſt-il pas plus expedient de les eſtimer tous, pour inuiter leurs Eſcriuains à loüer le noſtre? La gloire du Roy vient elle de l'infamie d'autruy ou de ſa propre vertu? ne ſera-il pas ſage ſans eſtre comparé à des imprudens? & ceſſera-il d'eſtre genereux, ſi les autres le ſont? Pour monſtrer que nous ne ſommes pas d'auantage Eſpagnols qu'Anglois, ny Anglois qu'Italiens; nous trouuons mauuais en general, que dans les liures du Cardinal, entaſſez dans le gros volume, on aye meſdit de tous les Princes Chreſtiens, auſſi bien que de ceux d'Auſtriche, encore qu'on ſe ſoit plus ataché à ceux-cy. Le ſage, clement & iuſte Roy de la grande Bretagne, ce Prince qui a tant de vertus, qu'elles nous font deſirer que cet ornement de noſtre ſiecle ſoit vn des plus rares de noſtre Egliſe, n'eſt pas exemt de leurs atteintes. Le S[r] Hay dit par vanité, qu'il eſt deſcendu des Millors d'Hay Anglois, encore qu'on ſoit bien informé de la baſſeſſe de ſon extraction. S'il croyoit eſtre ſorti d'Angleterre, & que cet aduiſé, courtois & accompli cheualier le Comte de Carlile aye droit de s'y oppoſer pour la gloire de ſa maiſon, il ne traiteroit pas

Bonus ciuis eſt bonus Chriſtianus.

ſi mal les Anglois. Il fait voir ſa malice, ou ſon peu de iugement, en traduiſant en bon François le mauuais Latin de quelque yurongne, qui dans vn poëlle d'Allemagne vomit il y a dix ans des iniures atroces contre la perſonne du Roy de la grande Bretagne : elles ne deuoient point eſtre leües en noſtre langue, ny publiées en groſſe & belle lettre dans le grand volume, qu'il ne failloit point remplir de ces ordures, ny les rendre immortelles.

Noua nouorum anno 1625. Pag. 62. de la Preface.

Dans l'Entretien des champs Eliſées on dit, *qu'en Angleterre, ſous le gouuernement d'vn homme, les affaires ne vont pas auec telle vigueur, comme du temps qu'elles eſtoient entre les mains d'vne femme : que les Anglois ne ſçauent faire la paix ny la guerre : qu'ils ont ataqué la France ſans ſuiet, & ont fait la paix ſans raiſon.* N'eſt-ce pas vouloir faire paſſer vn Roy pour moins genereux qu'vne femme, & pour vn Prince ſi imprudent, qu'il ne ſçait faire ny la paix ny la guerre ? Il faudroit faire vn liure eſpais comme celuy des Diuerſes pieces du temps, ſi on vouloit extraire toutes les iniures qui y ſont contre feu Monſieur de Sauoye. Ce Prince qui a eſté tenu pour vn des plus genereux & plus aduiſez qui fuſt au monde, n'a point d'autres qualitez dans les eſcrits de ces gens, que *de perfide, de trompeur, & de fourbe*; encore qu'il ſoit vray, que dans vn Eſtat mediocre il a eu la liberalité, la magnificence & le courage d'vn grand Roy. Tout ce que ie pourrois eſcrire pour faire voir les indignitez qu'on a fait à Monſieur de Lorraine, & le meſpris de ſa perſonne, ſeroit au deſſous de ce que toute la terre a veu auec eſtonnement : on l'a traité auec tant d'indignité, qu'il vaut mieux en aſſoupir la memoire, que de l'eſueiller : tout ce qu'on a auancé, eſt, qu'en penſant le perdre, on a ouuert vn grand champ à ſa vertu ; & lors qu'on l'a voulu rendre vn pauure Prince, on en a fait vn grand Capitaine. Ie laiſſe à part les atteintes qu'on a donné en termes

Pag. 47. imprimé l'an 1631.

Pour Monſieur de Sauoye, pag. 64. 210. 217. &c.

Prince de Balſac.

mes couuerts aux grands Ducs de Toſcane, parce qu'ils tendent à abaiſſer la naiſſance du Roy: mais ie m'eſtonne de ce que le Prince d'Orange, qui eſt vn des plus grands Capitaines de ce temps, & fort eſtimé, meſmes par ſes ennemis, eſt ſi mal traité par ſes amis. Dans les Entretiens des champs Eliſées ils en parlent en ces termes: *Pour le Prince d'Orange, il eſt d'vn naturel mol.* Pag. 248.
N'eſt-ce pas auec des paroles moins rigoureuſes le faire paſſer pour vn laſche, comme ils l'ont voulu prendre pour vne duppe, lors que le Cardinal s'efforça de luy enleuer la forte place d'Orange, apres l'auoir engagé au ſiege de Bolduc? mais ſa Prudence preuint la fineſſe du Cardinal. Si les grands Princes ne ſont point eſpargnez Pag. 247. dans ſes eſcrits, leurs miniſtres le ſeront encore moins. 248.
Quelles meſdiſances n'auons nous point leu contre le Prince [a] d'Ekemberg, contre le Duc de Buckingan; mais principalement contre le Comte Duc [b] d'Oliuares, auquel les aućteurs du Cardinal s'atachent d'auantage, parce qu'ils ſçauent la haine qu'il a conceu contre ce Miniſtre, qui ſert ſon Maiſtre auec tant de capacité & ſi peu d'intereſt. Il eſt vray, que le Cardinal ſe picque de paroiſtre plus habile homme que luy; mais la fin deſcouurira qui aura mieux meſnagé le bien & reputation de ſon Prince, & moins engagé la ſienne.

[a] *Prince d'Ekemberg,* pag. 246.
[b] *Le Comte Duc d'Oliuares,* pag. 80. 178.

Dans les procedures contre cet impoſteur ſignalé Blaiſe Rufflet, vous donnez vne atteinte à la reputation du Marquis d'Aytone, encore que vous ayez peu apprendre par beaucoup de François, combien la vertu de ce Seigneur eſt eſloignée de toute ſorte de laſchetez & tromperies. Mais dans tous vos eſcrits, tantoſt à couuert & tantoſt à deſcouuert, vous teſmoignez voſtre rage contre l'Abbé de l'Eſcaille, l'vn des plus grands hommes que noſtre ſiecle aye porté en la cognoiſſance des affaires d'Eſtat, & experience de tout ce qui peut rendre accom-

Pour le Marquis d'Aytone, pag. 904.
Pour l'Abbé l'Eſcaille, pag. 540.

pli le miniſtre d'vn Prince. Il a ſerui le ſien auec tant de fidelité & de capacité, que ces qualitez vous ont eſté inſupportables auſſi bien que la force de ſon eſprit, qui a cognu la foibleſſe de celuy du Cardinal, & luy a ſouuent reſiſté auec courage & raiſon. Vous donnez en paſſant vn petit trait de plume à Don André Cantelmo,qui eſt vn Cauallier de grande extraction, ſage, vaillant, craignant Dieu, & qui employeroit plus volontiers ſa vie pour ataquer la puiſſance du Cardinal, qu'vn empoiſonneur pour faire perir ſa perſonne.

Pour Don André Cantel-mo.

Pour concluſion. Tout ainſi que le Cardinal de Richelieu eſt ſeul miniſtre en France,auſſi veut-il eſtre ſeul vertueux au monde: il s'imagine que la vertu communiquée eſt partagée, & que c'eſt vn bien qui luy appartient tout entier: au moins ſi ce Phœnix aduoüoit, que deuant cinq cens ans le monde en auoit vn, ou qu'il ſouffrit qu'apres cinq cens ans il en naſquit encore vn autre: mais luy & ſes flatteurs ne veulent pas que la terre aye veu ſon pareil, & que Dieu luy face iamais preſent d'vn ſemblable. Ils ne diſent pas ſeulement, que tous les viuants ſont imparfaits pour releuer l'eſclat de ſes perfections, mais ils aſſeurent que tous les morts ſont des ombres qui font eſclater ſa gloire; & que tous les plus ſages miniſtres qui viendront, ſeront des Pigmées, lors qu'il ſe meſureront auec cet Hercule Gaulois.

Ie vous laiſſe à penſer, ſi vn pauure homme, qui oſe choquer les imaginations de ces inſenſez, eſt bien receu: ſi celuy qui efface les loüanges du Cardinal, parce qu'il les trouue meſlées auec les blaſmes de la Royne, & qu'il eſt quaſi impoſſible de les ſeparer, doit eſtre traité auec grande modeſtie: ſi tous les petits ardens, qui veulent teſmoigner leur zele pour attirer quelque bien-fait, n'aboyent point,& ne taſchent pas de mordre cet Aduocat, qu'ils croyent auoir l'effronterie d'ataquer ſon Eminence,

nence, encore que ſon Eminence ataque la Maieſté de la Royne ſa Bien-factrice. Nous reſpondons à ceux qui nous calomnient, & ne touchons que ceux qui les employent: ils blaſment les viuants & les morts, ils trouuent mauuais qu'on eſſuye la boüe qu'ils nous iettent, quand nous defendons nos maiſtres. On ſouffre, que ceux qui ont perdu leurs procez, diſent du mal de leurs Iuges durant vingt & quatre heures: on nous a pris nos biens, on nous tient eſloignez de noſtre pays, & on deschire noſtre reputation, ſi nous reſpondons vn petit mot.

Ie ſuis d'aduis que nous changions de façon d'eſcrire, pour n'eſtre point obligé à repeter le nom du S[r] Hay, & à luy dire ſouuent le mien; ie veux en noſtre querelle particuliere m'adreſſer à luy. Vous auez eſté Aduocat du Roy, & moy Predicateur. Nous auons fait profeſſion de parler en public, nous la faiſons maintenant d'eſcrire. Vous accuſez les perſonnes que ie defends, & i'accuſe celles que vous defendez. Vous, en retirant du bien & des emplois de S. M. eſcriuez en la page quatrieſme de voſtre Preface, *que la vertu du Cardinal de Richelieu ſe trouue tellement meſlée dans le bon-heur & les admirables ſuccez des affaires du Roy, que la main, l'inſtrument & l'ouurage de l'artiſan ont moins de rapport enſemble, qu'il ne s'en remarque entre les belles actions d'vn ſi genereux Maiſtre, & l'induſtrie d'vn ſi fidele ſeruiteur.* Vous remarquerez, s'il vous plaiſt, que dans le commencement de ce diſcours vous donnez *la vertu* au Cardinal, & *le bon-heur* au Roy; qui eſt vn aſſez mauuais partage. Sur le milieu vous dites, *que le Cardinal eſt plus que la main, l'inſtrument & l'ouurage du Roy:* il n'y a rien par deſſus cela que l'ame & l'eſprit de l'ouurier; S. M. n'eſt à ce compte que le corps. Sur la fin vous luy donnez la generoſité, mais vous la faites conduire par l'induſtrie du Cardinal, comme

Pag. 4.

me par vn reſſort. Aduoüez que vous eſtes vn mauuais Aduocat du Roy. Ie vous pourrois produire cent autres pieces ſemblables, par leſquelles ie pretends de vous faire condamner comme preuaricateur. Qui doute que vous ne le ſoyez, lors que dans vn Royaume où la Naiſſance a fait le Roy, vous deſcriuez la Royne ſa Mere comme vne femmelette idiote, comme vne Princeſſe malicieuſe, comme vne Mere deſnaturée; & que vous aſſeurez que le Frere du Souuerain eſt ſans iugement, ſans conduite, ſans foy, & ſans generoſité? Ie crie au larron contre ceux qui volent au Roy l'honneur de ſa Naiſſance, & la gloire de ſes actions; à la Royne la grandeur & les biens de ſon extraction, le bon-heur & les conuentions de ſon Mariage, la prudence & la generoſité de ſa Regence, la fidelité & la iuſtice de ſes conſeils; à Monſieur, la bonté de ſon naturel, la ſincerité de ſes intentions, & la liberté de ſa perſonne. Vous dites, que ie touche à la reputation de ce grand miniſtre. Me doit-il eſtre plus ſaint & ſacré qu'à vous les trois perſonnes Royales? Pourquoy tirez vous les loüanges du ſeruiteur des blaſmes de ſon Maiſtre, de ſa Maiſtreſſe, & de l'Heritier de la Couronne? pourquoy confondez vous les eloges auec les iniures? croyez vous que le Cardinal m'aye obligé à tirer de la preſſe la reputation de la Royne, ſans donner quelque coup de coude & de pied à la ſienne, qui nous ſerre de trop pres? Si vous liez les langues & les plumes en vn pays, qui ne ſera plus François s'il n'eſt franc; permettez nous qu'en lieu de ſeureté nous crions au voleur & au meurtrier, lors qu'il emporte noſtre bourſe, noſtre liberté, la vie de nos amis, & qu'il pourſuit la noſtre. Vous ne pouuez acquerir l'eſtime d'eſtre vaillans, ſi nous ne rendons point de combat: ſi vous portiez l'eſpée, vous n'auriez point d'honneur de vous batre auec vn homme qui auroit les mains liées: puis que vous auez eſté Aduocat, vous n'igno-

n'ignorez pas, qu'il vous eſt impoſſible de gaigner voſtre procez auec iuſtice, ſi vous eſtes ouy tout ſeul. Faites des contredits & des ſaluations; mais n'empeſchez pas que nos eſcritures ne ſoient miſes dans le ſac auec les voſtres. Vous eſtes le ſeul iuge que nous recuſons: ce n'eſt pas que dans voſtre ame vous ne ſoyez pour nous; & que ſi vous viuez, vous ne mordiez les mains que vous baiſez à preſent: mais outre que vous auez taſté de la priſon, qui vous donne trop d'apprehenſion, vous eſtes ſi corrompu, que tant que la faueur du Cardinal durera, vous ſerez le plus cruel miniſtre de ſa tyrannie: ſi vous la ſuruiuez, nous eſperons de vous voir le plus ardent ſolliciteur de la condamnation de ſa memoire. Ie me reſiouïs de ce que vous ne pouuez iamais eſtre mon Commiſſaire, ny mon Iuge; vous eſtant declaré ma partie & mon ennemi, par les iniures atroces que vous me dites: ie les eſtime heureuſes, puis qu'elles me tirent hors de voſtre iuriſdiction: mais ie ne vous conſeille pas de les continuer, parce que vous en auez aſſez eſcrit pour eſtre recuſé; & pourriez tant mentir, que vous me contraindriez de vous dire beaucoup de veritez. Ie loüe Dieu, qu'apres l'eſtude que vous auez fait de ma vie, de laquelle i'ay paſſé 22. ans dans Paris, vous n'auez rien trouué à redire en mes mœurs, qui ont eſté irreprehenſibles. I'ay touſiours creu que ie perdrois parmi les eſclaues du temps la reputation d'homme vertueux: mais pour l'eſtre en effect, i'ay eſté obligé de prendre le chemin que ie ſuiuray iuſques à ce que la Royne aye trouué ſon repos.

Au commencement de voſtre Preface vous auiez fait vne proteſtation en ces beaux termes, page 9. *Je ne veux point appeller à mon aide les iniures & meſdiſances, qui ſont les principales forces de celuy qui nous perſecute.* La paſſion emporte auſſi toſt non ſeulement voſtre iugement,

ment, mais encore voſtre memoire : en la page ſuiuante vous m'appellez *forcené,* & dans les autres *Flamand paſſionné pour l'Eſpagne, perfide, frenetique, traiſtre, maiſtre d'eſcole, pedant, ſerpent rempant, impudent, affronteur, monſtre de Sigibert, blaſphemateur :* vous me donnez toutes vos qualitez : vous eſtes ſoigneux de ſemer dans chaque page vne de ces fleurettes de voſtre eſprit modeſte; & pour le faire eſclater d'auantage, vous y meſlez quelque trait tiré des lettres humaines, ou vne ſimilitude priſe des choſes naturelles : vous affectez de paroiſtre ſçauant & meſdiſant tout enſemble; c'eſt à dire, bon eſcriuain, & meſchant homme. Vous m'appellez par mocquerie *Sophiſte* & *Rhetoricien :* & ie dis ſerieuſement que vous n'eſtes ny l'vn ny l'autre. Le mot de Sophiſte eſt pris ſouuent en bonne part parmi les anciens; & ie le ſuis ainſi. Ie me glorifie d'eſtre Rhetoricien; c'eſt à dire, Orateur : ce que vous ſeriez, ſi vous eſtiez bon Aduocat. Si i'eſtois Sophiſte en mauuais ſens, c'eſt à dire, faiſeur de faux argumens, vous deuriez deſcouurir en quelle forme ou figure i'ay manqué : vous ne les faites point; ce qui me fait croire, que vous ne ſçauez pas diſcerner vn ſophiſme d'auec vn ſyllogiſme. La qualité que vous me donnez, eſt l'iniure que les miniſtres Huguenots ont acouſtumé de dire à nos Theologiens, lors qu'ils preſſent le menſonge par vne verité concluante. I'ay pitié de voſtre ignorance; & m'eſtonne de ce que vous auez eſté receu Aduocat general ſans Dialectique ny Rhetorique, & croyant que ces deux ſciences n'eſtoient que pour les chaires des Colleges, ou pour celles des Predicateurs, non pour les barreaux : ie les ay ſouuent remarquées en celuy de Paris, où i'ay cognu beaucoup d'hommes eloquens & vertueux. Ie ſouffrirois plus aiſement voſtre ignorance que voſtre malice : cette-cy paroiſt tres-grande contre moy, lors que, pour me rendre criminel, vous

m'auez fait auӗteur de trois pieces, qui ne ſont point ſorties de ma main. Vous dites, *que i'ay forcé mon ſtile, & que ie l'ay vendu aux Eſpagnols.* Pag. 10. Sans cette impoſture, ſur laquelle vous auez dreſſé la moitié de voſtre Preface, elle ſeroit bien courte, vos penſées auroient eſté fort ſteriles; & ie ſerois meſmes à voſtre rapport coulpable dans ſept ou huit pieces, que i'ay fait de ſept ou huit ou contradictions, ou beſueües. Tous les plus grands crimes que vous m'impoſez, viennent de trois eſcrits qui ne ſont point à moy, & i'aymerois mieux auoir perdu la main, que d'auoir tenu vne plume pour y trauailler. Vous faites tort, S[r] Hay, non ſeulement à ma conſcience, mais à mon eſprit: celle-là ne peut ſouffrir que ie donne la moindre atteinte à la gloire de mon Roy, ny à l'honneur de mon Pays, que mon affection n'a point quitté. Il me ſemble auſſi, que ſi ces ouurages eſtoient ſortis de ma boutique, ils ſeroient mieux polis: quelle force & violence que ie puiſſe faire à mon ſtile, ceux qui le cognoiſſent, iugeroient bien que cet Achille & cet Hercule ne ſe peuuent iamais bien cacher ſous vne robe de femme. Ie vous aſſeure, que ſi la Royne Mere du Roy ſçauoit, que i'euſſe ou preſté ou vendu ma plume pour bleſſer la reputation du Roy, elle me feroit chaſtier, comme elle a pourſuiui celuy qui auoit dit quelques paroles contre la perſonne ſacrée de S. M. que ie peux dire pourtant n'auoir pas eſté beaucoup plus eſtranges, que celles que vous auez imprimé dans Paris.

Et afin que vous ayez ma declaration par eſcrit, & que cette piece vous ſerue pour me condamner, ſi ie faits le contraire, ie vous proteſte, que dans les Pays bas ie tiens pour mon Roy celuy, dans le Royaume duquel la Prouidence de Dieu m'a fait naiſtre: ie l'honnore, & le veux ſeruir comme mon Prince naturel, comme le Fils aiſné de ma Maiſtreſſe, comme mon Mai-

 ſtre

ſtre particulier, & comme mon Bien-facteur. Ie ne rompray iamais ces quatre liens : & ſi dans mes œuures, qui ne ſont que celles qui ſont toutes d'vn meſme charactere, & faites pour la defenſe de la Royne & de Monſieur, on y trouue quelque choſe qui donne ſeulement le moindre ombrage à la gloire de mon Roy, lors qu'il me ſera monſtré par vn Iuge moins ſuſpect & moins corrompu que vous, ie vous proteſte, que i'effaceray les traits de ma plume auec mes larmes; & me condamneray à bruſler le iour, ſi i'ay eſté ſi mal aduiſé d'obſcurcir la lumiere de mon Prince. Rayez donc de voſtre grande Preface, que ie ſois l'aucteur de *la Flandre fidele, de la Reſponſe au Manifeſte des Liegois, & à celuy du Comte Henry de Bergue non plus que de l'Hellebore aux meſcontens.* Ce n'eſt pas que ie n'aduoüe, que ſi les miniſtres d'Eſpagne euſſent deſiré quelque ſeruice de ma voix ou de ma plume, lors que les cabales & corruptions du Cardinal taſchoient de mettre en confuſion tout le Pays où nous ſommes refugiez, pour l'oſter au Prince qui nous protege, & nous nourrit, ie n'euſſe fait tout ce qui pouuoit dependre de ma profeſſion & petite induſtrie, pour contenir les Grands & les peuples en leur deuoir. I'eſtois obligé à cela par le deſir que ie dois auoir de conſeruer la Royne, contre laquelle ces entrepriſes eſtoient dreſſées; le Cardinal ayant dit, lors *qu'il eſperoit qu'elles reuſſiroient, qu'il eſtoit aſſeuré de la prendre à Bruxelle dans ſon lict.* I'euſſe auſſi fait toutes les choſes raiſonnables qu'on m'euſt commandé, & que i'euſſe creu eſtre vtiles non ſeulement pour me garder moy meſme d'oppreſſion, mais pour teſmoigner au Prince, qui a ſi bien receu la Royne, que S. M. a des gens de bien à ſon ſeruice, & qui ſçauent viure dans les pays, où la Prouidence de Dieu les enuoye. Mais tout ainſi que les Eſpagnols ſont trop ſages

pour

pour exiger de moy quelque chose contre mon deuoir; aussi ie l'ay tellement en recommandation, que s'ils eussent voulu employer ma plume, ie l'aurois fait conformement au desir du Roy d'Espagne, qui n'est pas de blasmer vn Roy, qui est son Parent & son alié. I'aurois suiuy mon inclination & obligation, qui me portent à desirer la gloire de mon Prince, & à estimer les François, puis que i'ay l'honneur de l'estre, encore que ie ne possede rien en France, depuis que la vangeance de Monsieur le Cardinal l'a voulu ainsi. Si i'eusse fait autrement, les Espagnols & les Flamans, parmi lesquels ie ne suis pas marri d'estre en quelque estime, m'auroient mesprisé: il m'est expedient de mieux mesnager ma reputation parmi eux.

Les choses qui sont dans ces trois ouurages que tu me donnes, peuuent estre pardonnées à la passion d'vn Flamand, d'vn Walon ou d'vn Bourgoignon; mais ie confesse qu'elles doiuent estre execrables en vn François, d'appeller la Royne Mere du Roy *Agrippine*, pour faire vne mauuaise comparaison d'vn monstre auec nostre bon Roy; ny de dire en general, *que la nation Françoise est legere, temeraire, desloyale, incompatible à soy mesme*. Pag.11. Ie laisse à part toutes les choses qui seroient des blasphemes en ma plume, & qui ne sont que de salies de cholere en celle des suiets naturels du Roy d'Espagne. Retranche donc de ta Preface toutes les inuectiues que tu as fondé sur cette fausseté, & sur tout, celles qui sont dans les pages 11, 12, 13, & 14. & que tu reprends auec tant de furie en la 94. Ie te pardonnerois volontiers ces boutades, si ie me pouuois persuader que tu crois ce que tu escrits: mais te cognoissant comme ie faits, & m'imaginant que tu me cognois vn peu, ie suis asseuré, que tu ne peux non plus penser que ie sois aucteur de ces quatre ouurages,

comme il eſt impoſſible au Cardinal de Richelieu de t'eſtimer Eſcriuain veritable, iuge equitable, & ſon ſeruiteur bien acquis. L'aduocat Vibius Gallus ayant ſouuent contrefait le fol, le deuint à la fin: tu ne ſeras iamais vrayment zelé pour le Cardinal en le contrefaiſant; toutes les careſſes qu'il te fait, lors qu'il employe dans les commiſſions ton iniuſtice, & ton effronterie dans les eſcrits, ne peuuent mettre dans ſon eſprit qu'il ſe doiue fier au tien. Ie ſçay bien que dans ſes railleries il t'appelle ſon leurier; & il a raiſon: car tu es celuy de ſes bourreaux, lors que tu es iuge; & en eſcriuant pour luy tu es ſon leurier d'attache, mais aſſez mal adroit.

Pag. 10. Tu dis, que *i'ay vendu mon ſtile enflé aux Eſpagnols.* Si ie nie qu'ils m'ayent payé, ie ſuis iniuſte: ſi ie dis qu'ils ne m'ont rien donné, ie ſuis ingrat: ſi ie publie que ie n'ay rien receu, ie ſuis vn impudent: cependant i'oſe faire imprimer chez eux, que ie n'ay point eu de payement, parce que ie n'ay rien vendu, ny eux rien marchandé; & que tout mon entretien, apres la perte de mon bien, vient de celuy que S. M. reçoit: laquelle par ſa bonté me defend contre la neceſſité, comme ie la defens contre les calomnies. La veine baſilique, c'eſt à dire royale, nourrit auec le ſang du cœur le poulmon, qui luy donne du rafraichiſſement. Ie n'ay point ouuert iuſques à preſent la main pour prendre des bienfaits que de la Maiſtreſſe que ie ſers; & de cette incomparable & ſainte Infante, laquelle me fiſt preſent d'vn calice & d'vn baſſin d'argent, auec des buretes, pour quelques predications que i'auois fait en ſa Chapelle. Ie crois à la verité, que la ſeule cauſe pour laquelle ie n'ay rien receu, eſt, que ie n'ay rien fait pour le Roy d'Eſpagne; & comme ie n'ay rien gaigné par mes ſeruices, auſſi ie n'ay rien demandé par mes importunitez.

Aprenez

Aprenez S[r] Hay,qu'vn homme de bien ne s'achete point, parce qu'il ne ſe met point en vente ; & qu'il ſçait, que quand il le feroit, il trouueroit peu de marchands en noſtre ſiecle.

Il me ſemble que tu recognois cette verité en la page 17. où tu dis, que ie ſuis *vn pauure ſerpent, qui rampe en vne terre eſtrangere, pour ſupplice de vous auoir tentez.* Comment ſe peut accorder cette vente de ma plume à vn grand Roy auec cette pauureté que tu me reproches ? quand i'aurois demandé aux miniſtres de ce tres-puiſſant Prince vne recompenſe de Philoſophe, ils m'en auroient donné vne digne d'vn puiſſant Monarque ; & ie ne ſerois pas ce pauure vermiſſeau que tu deſcrits rampant ſur le paué de Bruxelle, & que tu appelles en la page 81. *rebelle affligé.* Ou ne dis point que i'ay vendu ma plume, ou recognois que ie ne ſuis point ſi pauure que tu me faits paroiſtre. Ie te veux deſcrire mon humeur : ie crois que ſi ie demandois, i'aurois plus que ie n'ay ; mais i'obtiens auec plus de facilité de moy de ne demander point, que ie n'en aurois à obtenir d'autruy ce que ie demanderois. Ie ne feray iamais ce tort à la Maiſtreſſe que ie ſers, de me plaindre de mon entretien ; ny à la Prouidence diuine de murmurer, parce qu'elle m'a remis là où elle me priſt il y a vingt ans. I'obeis à Dieu comme Chreſtien, & comme Philoſophe : ie reſiſte au mal-heur : ie taſche de ſuiure les ordres du Ciel, & de ſupporter les accidens de la terre. C'eſt vne conſolation à ma fortune renuerſée, de voir que celle du Cardinal branle. Ie m'eſtime heureux, parce que ie ne veux pas viure ſelon ton opinion ; & ie ne crois pas que ma pauureté ſoit peſante, n'ayant point eſté iuſques à preſent à charge à mes amis, ny à moy meſme. I'ay quité la France ſans ſonger aux biens que i'y laiſſois, parce que la tyrannie

rannie du Cardinal ne me donnoit le loisir que de prendre garde au salut de ma personne. Ie n'ay point craint les dangers par lascheté, mais ie les ay euitez par prudence. Le ressentiment des obligations que i'auois à la Royne m'a porté à abandonner tout ce qu'elle m'auoit donné, ce que mon industrie m'auoit acquis, & ce que ie pouuois esperer. I'ay mieux aimé estre sans rentes, que sans recognoissance; & ay voulu faire voir, qu'vn pauure Predicateur en auoit plus qu'vn riche Cardinal. La premiere année en laquelle ie commençois à viure vn peu à mon aise, i'ay quité mes biens; & le mesme esprit qui me les auoit acquis, m'a conseillé de les perdre. Ie ne suis pas tombé dans les miseres que tu me reproches, i'y suis allé. Ie suis de ces Stoïciens, qui trouuent vne si grande ioye en la vertu, qu'ils croyent que les afflictions qu'elle attire, sont des nües, qui ne peuuent iamais obscurcir le Soleil qui les a esleuées. Comme ie ne m'estime point mal-heureux pour estre pauure, ie ne me crois pas infame pour estre hors de France: ie la defens courageusement dans Bruxelle, & tu la trahis laschement à Paris. Ie suis sorti d'vn pays duquel le Cardinal a esté autrefois banni, & où tu as esté emprisonné. Il est vray, que nostre seiour au Pays bas est plus long que ne fust celuy du Cardinal en Auignon, mais il n'est pas si infame; & nostre retour sera, s'il plaist à Dieu, plus glorieux que son rappel, qui renuersa toute la maison de la Royne dans vn mois, & fist vne guerre dans vn an. Si la mauuaise fortune s'arreste long temps sur nous, c'est qu'elle nous a recognus vaillans; elle ne fist que passer sur le Cardinal, parce qu'il n'est pas genereux : peut estre que nous verrons, quand il sera affligé comme nous sommes, qu'il n'est pas vn grand homme, mais que la splendeur de son auctorité a esbloüy les yeux de beaucoup

de

de personnes, & les a empeschez de voir la bassesse de son courage.

Pour finir ce discours, vous m'appellez *pauure & affligé hors de mon pays*, au lieu de m'accuser des maux que ie pourrois auoir commis: Vous me reprochez ceux que le Cardinal m'a faict. Cela ne me touche point, comme fait le mot de *rebelle*; qui n'est qu'à vostre mode, pour ne m'estre point laissé prendre par trois Preuosts, & estrangler sans bruit. Ie ne suis rebelle que pour n'auoir voulu rendre le Cardinal coulpable de cette execution iniuste; & i'ay creu qu'il estoit assez criminel pour la volonté qu'il en a eu. Ce qui me console, est, que ie suis asseuré de n'auoir point irrité la cholere d'vn homme puissant: ie me suis tiré à l'escart, lors qu'elle s'est esmeüe, mais mal à propos, contre moy. Les fols effarouchent les taureaux, & les sages se retirent de leur passade. Ie n'escris point de gayeté de cœur contre celuy qui me peut proscrire: ie n'ataque point, ie defens, & ie me mets deuant celuy qui veut assassiner la belle reputation de ma Maistresse, qui est la Mere de mon Roy. Me trouuant en cette posture d'vn homme de bien, & de seruiteur fidele, tu veux tuer mon honneur: ô que ie serois glorieux, si ie t'auois donné le change, si tu n'auois point de pensée que de mesdire de moy, non de blasmer la Royne! sans faute ie croirois auoir merité d'estre mis dans l'Histoire de France, auec plus de raison qu'Vrbinius dans celle de Rome, pour auoir pris la place de son Maistre, que ses ennemis venoient poignarder dans son lict. Il est temps que nous venions aux coups que tu me donnes pour mes veritables œuures, apres auoir reietté celles que tu m'attribues faussement, pour me rendre odieux.

Deuant que de venir à l'examen des fautes, que tu

faits en voulant descouurir les miennes; ie te confesseray auec la modestie d'vn Chrestien, qu'en escriuant beaucoup ie n'ay pas eu l'intention de rendre la sainte Prou.10. Escriture menteuse: elle asseure, *que dans les longs discours il y aura quelques pechez*. Ie n'en suis pas peut estre exempt; mais c'est assez qu'ils ne sont pas si frequens, ny si grands que les tiens. Il ny a point d'or à vingt & quatre carats. Ie sçay aussi, que parmy les hommes il y a fort peu de veritez pures hors de celles de Dieu, & de son Eglise. Ie suis fort aise, de ce que dans des escrits espaix d'vn demi pied, & dans sept ou huit pieces tu n'as trouué que sept ou huit choses à reprendre; & que ie me peux si bien defendre ou expliquer, que deuant des Commissaires plus equitables que toy ie serois renuoyé absous. Les sages & les sçauants diront, que si i'ay failli, c'est si legerement, qu'il n'y aura qu'vn Momus ou vn bouffon de Cour (comme le Sr Hay) qui puisse dire autre chose de ma Venus, si ce n'est qu'elle est belle; mais que son patin a fait vn peu trop de bruit, qui n'a pas esté agreable aux dieux de ce temps, parce qu'il les a esueillez: c'est qu'ils ne dorment pas d'vn profond sommeil.

Ie viens à la premiere atteinte que tu me donnes, qui n'est pas pour me reprendre, mais pour auoir vn suiet de t'egayer sur la genealogie du Cardinal, & le piper sur vne matiere qui le chatoüille fort. Ton zele forcé fait Pag.21. des grandes exclamations, sur ce que i'ay dit, *que la cheuallerie du pere du Cardinal estoit la plus simple & la plus basse, qui soit dans toute l'Histoire de la cheuallerie du saint Esprit*. Pourquoy au lieu de m'appeller *effronté, impudent, menteur*, n'as tu mis mon discours tout entier, & n'as tu refuté du Chesne & Fauin que i'ay allegué? I'ay escrit, que ces deux aucteurs ne disent point pour quelles raisons l'an 1585. qui fut l'année de la naissance

ſance du Cardinal, le S[r] de Richelieu fut fait Cheuallier par la volonté abſoluë du Roy Henry III. ſans aſſembler le Chapitre general; encore que quelques vns qui eſtoient de ce temps là nous aſſeurent, que c'eſtoit pour vn ſeruice que i'ay voulu taire. I'ay dit que ſa Cheuallerie paroiſſoit fort ſimple, en ce que dans ſes armes, qui ſont repreſentées & blazonnées par ſes Eſcriuains, il n'y a point de ſupports, de cimiers, de couronne, de tourtis, de bourlet; que le timbre en pourfil eſt le plus ſimple qui ſe donne à la moindre Nobleſſe, & à celle meſme qui ne l'eſt que par priuilege. En fin nous n'auons voulu dire ce que tu confeſſes, & qui te feroit empriſonner vne autrefois, ſi le Cardinal y prenoit garde: c'eſt en la page 22. où tu dis, que la terre de Richelieu eſtoit vn petit fief, mais le premier; releuant de la Baronnie de Faye la Vineuſe, que le Cardinal a acheté pour donner quelque titre à ſa maiſon, laquelle auparauant eſtoit vn peu plus qu'vn domaine noble. Il eſt vray, qu'il n'y auoit point eu encore de fauori de cette race, qui euſt mis en peine tant de flatteurs pour rechercher cette genealogie de Louys le Gros; qu'on a trouué trois fois dans la maiſon de Puylaurens, lors qu'il a eſté allié auec le Cardinal. I'ay touſiours veu que les bons eſprits n'ont point manqué de ſemblables inuentions : il eſt mal-aiſé de les deſmeler, perſonne n'en voulant prendre la peine. Nous auons veu que des eſcriuains affamez faiſoient changer de place à vne lettre dans le nom de M[r] de Luynes, qui s'appelloit Albert, pour le faire deſcendre de la maiſon d'Albret. Tout ce de quoy ie te peux aſſeurer, eſt, que ie ne conteſteray point auec toy ſur la genealogie du Cardinal, pour n'offenſer Dieu en te donnant la peine de remplir d'impoſtures dix ou douze feüilles de papier. Ie vois que tu paſſes de fieure en freneſie; & que pour taſcher de me conuaincre d'vne petite menterie, tu enche-

ris tellement ſur celles des flatteurs du Cardinal, que tu as fait deſſein d'emporter le prix par deſſus tous. Deuant que i'euſſe dit en paſſant, que la Cheuallerie de ſon pere paroiſſoit *fort ſimple*, il n'eſtoit deſcendu que de Louys le Gros, dans la lettre deſchifrée qui eſt inſerée dans ce volume : mais dans la Preface vous allez rechercher ſa ſource bien plus haut, & la creuſſez ſi profondement, que c'eſt vn abyſme. Vous dites, qu'il eſt deſcendu des premiers Comtes du Maine, & de la race d'Euilleguin. Voylà donc la maiſon du Cardinal auſſi ancienne que celle des Capets: cette genealogie les fait ſortir de la meſme ſouche, à ſçauoir des Ducs de Saxe. Arreſtons nous là, & n'eſchaufons pas d'auantage les Eſcriuains de ſon Eminence : ſans faute ils remonteront iuſques à la premiere origine de nos Roys, puis qu'ils ſont deſia arriuez à la ſeconde. Ils diront que les anceſtres du Cardinal eſtoient plus proches parens d'Eudes que Hues Capet; & partant qu'il a vſurpé le Royaume ſur eux. I'ay peur auſſi qu'ils n'aſſeurent que l'Empire & la Saxe luy appartiennent, puis qu'il y a eu quatre Empereurs Saxons ſortis de cet Euilleguin : mais il y auroit plus de danger, ſi le Cardinal de Richelieu ſe diſoit iſſu de la ligne maſculine de Robert Comte de Dreux ; & ſi ce que pluſieurs Hiſtoriens diſent eſtoit veritable, qu'il eſtoit le fils aiſné de Louys le Gros : mais que pour la baſſeſſe de ſon eſprit & courage , ſon Frere Louys le ieune fut appellé à la Couronne par le Pere, qui le fiſt ſacrer durant ſa vie. Concluons, que ſon Eminence ne peut tirer vn grand auantage d'eſtre deſcendu par les femmes d'vn Prince ſtupide; ou qu'il a vn mauuais deſſein , s'il veut prouuer, qu'en droite ligne maſculine il vient des aiſnez de nos Roys.

Pour appaiſer ces M^rs qui encheriſſent ſur leurs menſonges, lors qu'on les met en cholere, ie faits ma declaration,

que

que ie n'ay iamais eſcrit que le Cardinal ne fuſt point de noble extraction ; mais i'ay dit, comme ie faits encore, qu'elle n'eſt Royale que depuis ſon credit. I'adiouſte, qu'il faut ſi peu de choſe pour manquer en dreſſant vne genealogie, que l'erreur en vne ſeule perſonne fait qu'on ſe fouruoye iuſques à l'infini : la conuiction de la tromperie eſt difficile, & il eſt neceſſaire d'auoir tant de pieces pour la deſcouurir, qu'il vaut mieux en abandonner la pourſuite, ou s'arreſter aux coniectures. Ie dis qu'elles ne ſont pas auantageuſes pour le Cardinal : nous ne voyons dans ſa famille qu'vn petit fief, ſa mere fille d'vn Aduocat, & rien ne paroiſt ny dans ſes armes, ny dans les actions de ſes anceſtres, ny dans leurs qualitez, ny dans leurs charges, qui ne ſe trouue dans la plus commune Nobleſſe ; c'eſt ce que nous auons voulu dire. Si vous eſtiez homme de bonne foy, vous auriez rapporté tout noſtre diſcours, qui eſtoit, que dans l'eſcuſſon de Richelieu nous n'auons rien remarqué qui ſentit ſa maiſon bien releuée. Outre cela, nous vous prions de prendre garde, que l'ancien nom eſtant du Pleſſis, il y a vn ſi grand nombre de Gentils-hommes qui le portent en France, qu'il eſt mal-aiſé de s'empeſcher de prendre l'vn pour l'autre, & tres-aiſé de donner le change. On peut dire auſſi, que ce nom du Pleſſis n'a pas eſté ſi releué dans le monde, puis qu'on le quita il n'y a pas long temps, pour prendre celuy de la petite terre de Richelieu.

Fauin fait cet eſcuſſon de la Nobleſſe commune : du Cheſne en la page 70 de l'Hiſtoire de la maiſon du Pleſſis de Richelieu, ny met point de timbre, d'achements, ny de ſupports, aimant mieux n'en mettre point que d'en feindre, ou les faire trop ſimples. Pag. 25. & 26.

Quand à ce que vous dites, *que ce moyne, duquel Popeliniere parle, n'eſtoit pas le grand pere du Cardinal, mais ſon grand oncle* ; i'ay plus de raiſon de croire ce que i'ay auancé, que vous de me blaſmer. L'Hiſtorien l'appelle *Richelieu*, ſans le nommer cadet à la mode de Gaſcoigne, & ſans luy donner à la façon de France le nom de quelque terre, comme ſeroit celle du Chilou, par la-

quelle on a diſtingué autrefois le Cardinal d'auec ſes freres. Vous ſçauez que les armoiries des puiſnez ont des briſures, & qu'ils ont quelque difference en leurs noms, pour euiter la confuſion : lors que ie n'en vois point en celuy que Popeliniere appelle Richelieu, i'ay ſuiet de croire, que c'eſt le grand pere du Cardinal, chef du nom & des armes.

La ſeconde faute de laquelle vous m'accuſez, & ſur laquelle vous faites des ſalies extrauagantes, eſt, que i'ay dit, *que Catherine de Medicis n'eſtoit point parente de la Royne Mere du Roy*. Ie perſiſte encore en mon opinion, & ne veux point d'autre teſmoin que le Sr Hay, qui demeure d'accord, que les deux branches de Medicis ont eſté ſeparées par les Enfans de Laurens de Medicis l'ancien : en quoy il a failli, c'eſt en ceux de Iean de Medicis, Pere de Coſme & de Laurens. S'il plaiſoit au Sr Hay, au lieu de ſe bruler le ſang par la cholere, de faire auec ſcience l'arbre de cette genealogie, il trouuera qu'à la verité ces deux Roynes viennent d'vne meſme ſouche; mais que les rameaux ſont ſi eſloignez, qu'on a peu enter leurs reiettons l'vn dans l'autre ſans diſpenſe du Pape, eſtans ſeparez de neuf degrez. C'eſt ce que nous auons voulu dire, lors que nous auons aſſeuré qu'il ny auoit point de parenté. Ce qui auoit donné ſuiet à ce diſcours, eſt, que dans le liure de la Defenſe du Roy & des miniſtres, & dans la Reſponſe à la Remonſtrance faite par cet impertinent Pere de Sancy, on iettoit des ordures ſur la Royne Catherine, pour les faire réjallir ſur la face de la Royne, que le vulgaire a tenu pour ſa Niepce. Nous auons defendu la reputation de la Royne Mere des Valois contre les calomnies de ces impudens, qui l'ont deſcrite comme vne femme abandonnée de Dieu, encore qu'elle fuſt tres-ſage & tres-vertueuſe. Nous ne reiettons point cette grande Princeſſe par meſpris, au contraire nous

Pag. 26.

Voyez Scipion Admirati, & ſur tout François Sanſouin au liure de l'Origine des Maiſons illuſtres d'Italie.

nous la defendons contre le voſtre; mais nous ne voulons pas mentir pour acquerir vn honneur de proximité, qui n'eſt pas iuſques au point que vous le voulez faire croire. Voſtre mauuais deſſein nous a obligez à dire, que ſi Catherine eſtoit coulpable (de quoy on ne demeure pas d'accord) cela ne faiſoit aucune mauuaiſe conſequence contre Marie, puis qu'elles n'eſtoient point ſi proches parentes comme le peuple s'imaginoit. Le S[r] Hay en ſes Obſeruations nous fait ſentir, que ſi le Cardinal euſt offenſé Catherine comme il a fait Marie, il n'en auroit pas eu ſi bon marché: c'eſt vne verité; mais il ne la dit pas, lors qu'il aſſeure, que la Royne ne voit point nos eſcrits. C'eſt de S. M. que nous auons apris la genealogie de ſa Maiſon: mais l'Eſcriuain du Cardinal merite d'eſtre puni comme vn meſchant, lors qu'il eſcrit apres le Mariage du feu Roy, *que le plus grand honneur que la Maiſon de Medicis aye receu, eſt l'alliance de Catherine auec vn Duc d'Orleans, & que la Royne s'eſt preualüe d'vne ſi grande gloire:* apres auoir eſté l'Eſpouſe de Henry IV. & Mere de Louys XIII. il me ſemble, que ces qualitez ne peuuent receuoir vn plus grand luſtre: il eſt vray auſſi, que la Royne eſt de la race Ducale de Toſcane, & petite Fille d'vn Empereur, & que Catherine n'a pas eu ces auantages.

La Maiſon de Florence vient de Laurens de Medicis frere de Coſme premier; celle d'Vrbin vient de Coſme.

Voyez Elias Reuſnerus pag. 90.

Pag. 26.

La ſalie du S[r] Hay ne s'arreſte point là, mais il veut faire croire que nous auons offenſé la Maiſon des grands Ducs, comme ſi par quelque meſpris elle ne vouloit point aduoüer la Royne Catherine pour ſa parente; ce qui ne fuſt iamais noſtre intention. Nous voulons dire la verité de toutes choſes, pour deſtromper les ignorans, & faire cognoiſtre aux malins Eſcriuains du Cardinal, que les vices qu'ils impoſent à Catherine de Medicis ne peuuent apporter aucun blaſme ny

ſoupçon

ſoupçon à la Royne Mere du Roy. Voy-là pour ce chef.

Pag.27. Venons à la troiſieſme faute que vous trouuez dans mes eſcrits, & que vous dites eſtre de grande conſequence. Le S[r] des Montagnes a comparé la Royne Mere du Roy à Conſtance femme du Roy Robert, pour monſtrer que S.M. aimoit plus Monſieur que le Roy, comme cette Royne auoit voulu faire regner ſon cadet Robert au preiudice de ſon aiſné Henry. I'ay reſpondu (ſans auoir eſgard à voſtre meſchante & abominable application, qui tend à faire perir Monſieur) que voſtre Hiſtoire eſtoit fauſſe. I'ay dit, que Aymon, c'eſt à dire la ſuite de l'Hiſtoire ſous ce nom, Paradin, du Haillan, Gaguin, Paule Ioue, & i'adiouſte Paule Æmile, aſſeuroient, que Robert eſtoit l'aiſné de Henry, & que la Mere ſuiuoit la loy de la nature & du Royaume. Vous me gourmandez fort là deſſus, & me citez Glaber moyne, Helgaudus, le Fragment de l'Hiſtoire depuis Robert iuſques à Philippe, & Ordericus Vitalis moyne de ſaint Euroult. Vous dites, que Baronius a ſuiui cette opinion: il eſt vray, que ce grand Cardinal s'eſt ataché à celle de Glaber, qu'il a rapporté en meſmes paroles. Vous iniuriez tous mes Auceurs, ne me pouuant conuaincre de les auoir corrumpus: vous dites que Gaguin eſt vn badin, parce qu'il a mal parlé de l'auarice du Cardinal d'Amiens, qui a quelque rapport auec celle du Cardinal de Richelieu. Vous adiouſtez, que du Haillan eſt vn ignorant, Paradin vn homme paſſionné pour la Bourgongne, à laquelle il a voulu donner les aiſnez de France: vous en faites vne affaire d'Eſtat, encore que cette Maiſon de Robert ſoit eſteinte, & que la Bourgongne ſoit retombée dans la Maiſon Royale en la poſterité des Valois: mais vous ne dites rien contre Paule Ioue & Paule Æmile, qui ſont de mon aduis. Vous prenez la licence de vous mocquer de Gaguin, que vous appellez par deriſion *frere Gaguin*

Paulus Iouius: *Succeſſit Roberto Henricus filius, quem ille moriens heredem nuncuparat, vt nonnulli ſcribunt, minorem filium.* Paulus Æmilius de Geſtis Francorum: *Succeſſit Roberto Henricus, vt nonnulli ſcribunt, minor filius; huic conſilio mater obſtabat.*

Gaguin auctéur de fables: vous en trouuerez d'auantage, & de plus ridicules dans vos quatre Auctéurs, Glaber, Helgaudus, Ordericus, & celuy qui a dreſſé le Fragment de l'Hiſtoire: vous qui eſtes plus malin que beſte, ne croyez pas la centieſme partie de ce qu'ils eſcriuent, principalement Ordericus, qui a fait vn pot pourri eſtrange. Deux de vos teſmoins ne diſent rien du deſſein de Cõſtance; mais en nommant les Enfans de Robert, ils mettent Henry deuant Robert, parce qu'il eſtoit Roy. † Ces bonnes gens ſont fort inconſtans en parlant de Conſtance: ils la loüent tantoſt comme la meilleure & plus ſage Princeſſe du monde, & la blaſment apres comme la plus malicieuſe,& la plus fole. Vous n'auez garde d'extraire ce qui eſt dans le Fragment de l'Hiſtoire de Robert, & la reſponſe que luy fit le moyne de Dijon. * Si à preſent vn Religieux en auoit dit autant en France, il ſeroit mis à la Baſtille. Pardonnez au compoſiteur, qui a mis Hilduinus au lieu d'Helgaudus, & ne m'accuſez pas, car i'en eſtois eſloigné de dix lieües. En fin toute noſtre queſtion conſiſte en vne hiſtoire, que vous auez apporté pour ruiner dans l'eſprit du Roy la Royne ſa Mere & Monſieur. Encore que le crime de Conſtance ne rendroit pas Marie criminelle, ie ſouſtiens que i'ay plus d'Auctéurs pour mon aduis, que vous n'en auez pour le voſtre: ie vois bien que vous auez deſſein d'eſtre tyrans des opinions, comme vous l'eſtes des perſonnes. Mais quelle imprudence eſt-ce d'auoir cité Ordericus Vitalis au liure troiſieſme de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, là où il n'eſcrit rien de ce que vous dites, & fait vn grand ſaut depuis Louys d'Oultremer iuſques à la dixneufieſme année de Henry premier, ſans auoir nommé ny Robert, ny Conſtance, ny leurs Enfans: le liure eſt imprimé à Paris l'an 1619. & eſt inſeré dans le volume des Auctéurs de l'Hiſtoire des Nortmans. I'eſpere

† Glaber lib.3.c.2. *Nomine & animo Conſtantia inclyta Regina.* Helgaudus ex alio: *Conſtans & fortis quem non Conſtantia ludit.* Auctor Fragmenti: *Conſtantia cognomento Candida, ſtrenua ſanè puella, & ſuo nomine digna.*

* Ex Fragmento Hiſtoriæ Roberti: *Meminiſſe conuenit, ô Rex, iniuriarum patri & matri illatarum in tua iuuentute, quoniam tibi talia iuſto Dei iudicio permittente à filiis ingeruntur.* Glaber verò de Hugone: *Patri & matri ſeruis obedientior, ideò in regnum adſcitus.*

que les hommes de lettres qui liront cet eſcrit, ſeront ſoigneux de verifier voſtre impoſture, & demeureront d'accord, que i'ay eu pour mon opinion des meilleurs Auĉteurs, & en plus grand nombre que vous, qui n'auez qu'vn moyne Glaber; c'eſt à dire vn tondu & vn pelé.

Glaber, c'eſt à dire pelé.

Ie viens à vne cruelle atteinte que vous me donnez; vous dites, que ie ne porte point le reſpect que ie dois à la pourpre ſacrée des Cardinaux, & que i'ay dit des choſes au deſauantage des Cardinaux Ximenes, d'Hiorch, Clezel, d'Amiens, & d'Amboiſe. Ie n'ay rien à vous dire, ſi ce n'eſt que Cleonuille faiſant comparaiſon des deux premiers, les a traitez comme des inſolens, pour faire paſſer le Cardinal de Richelieu pour modeſte. Pour le Cardinal d'Amiens vous en eſcriuez fort indignement en la page 274. dans le Coup d'Eſtat. Vous appellez le Cardinal d'Amboiſe ignorant en la page 173. en la page 174. vous le deſcriuez comme vn fourbe: en la page 274. vous dites, que luy & le Cardinal d'Hiorch ont eſté traiſtres à leurs Maiſtres, pour taſcher d'eſtre Papes. Ie ne dis rien de ce qu'on peut tirer de la vie & du teſtament du Cardinal d'Amboiſe, que vous auez fait imprimer & inſerer dans voſtre volume, pour faire voir ſes defauts, & monſtrer que le Cardinal de Richelieu eſt plus fidele & plus ſage miniſtre que luy. Ie m'aſſeure, que le ſacré College ne ſe plaindra point de ma plume, & ne ſe picquera pas de ce qu'il y a eu autrefois des Cardinaux qui ont eu quelques defauts. Les Papes en ont fait chaſtier pluſieurs; & perſonne ne s'eſtonnera, de ce que dans vn grand nombre des Princes de l'Egliſe, qui ont repreſenté les ſeptante deux Diſciples durant pluſieurs ſiecles, il y en aye eu vn petit nombre d'imparfaits, puis qu'entre les douze Apoſtres nous en voyons vn traiſtre. I'ay

Pag. 36.

Contre Ximenes, voyez page 35. contre le Cardinal Volſen, page 43.

cet

cet auantage par dessus vous, que vous blasmez tous les Cardinaux vertueux, morts & viuants, pour esleuer le Cardinal de Richelieu par dessus eux; & i'excuse tous ceux qui ont eu quelques manquemens, en faisant voir qu'ils n'approchent point de ceux du Cardinal de Richelieu. Il a cette obligation à sa dignité, ou au respect que ie luy porte, que ie n'ay point voulu toucher les vices de sa personne, ny escrire des choses estranges de ses mœurs, n'ayant esté retenu que par l'honneur que ie rens à sa robe. Ie vous diray en passant, que vous deuez blasmer Ferrier, qui a escrit en la page 92. *Le siecle, où nous sommes, est l'esgout des siecles passez, encore qu'il aye porté ce grand Cardinal, qui l'a rendu si florissant, si riche & si paisible, que nostre siecle en doit estre bien glorieux, & se preferer à tous les autres.*

Pour monstrer que vostre malice ne s'arreste point là, vous dites, que i'ay presché à Paris contre l'auctorité du saint Siege, & que i'ay dit, *que les abus de la Cour de Rome auoient besoin de la reformation d'vn Concile.* Si i'ay fait cette equippée, ç'a esté en bonne compagnie, & vous ne manquerez pas de tesmoins pour me conuaincre; mais ie suis asseuré, que vous n'en trouuerez point de gens de bien. I'ay fait deux mille predications dans Paris auec quelque reputation : ie n'ay iamais esté repris par mes Superieurs, ny aduerti par mes amis, d'auoir failli en mes discours publics. Vous faites vn grand tort à trois Prelats, qui ont esté de mon temps les Pasteurs de la ville capitale du Royaume; ils meritent d'estre blasmez, s'ils ont dormi lors que i'ay semé vne mauuaise doctrine : vous deshonnorez ces sçauans Curez de Paroisses, s'ils ont dissimulé mon peché; & vous blasmez tous les zelez Catholiques de Paris, s'ils n'ont point murmuré lors que ie les ay scandalisez. Vous sçauez au contraire, que i'ay esté fort recherché,

& que le dernier Caresme de quinze que i'ay presché, i'ay esté plus suiui & estimé que le premier. Mais qui estes vous, qui me voulez rendre odieux à sa Sainteté? vous estes mon ennemi iuré, & vn impie, qui faites profession de libertinage; qui vous mocquez des choses saintes, & les reduisez en chansons. Vous auez fait imprimer dans vostre gros liure des blasphemes contre les Papes en la page 106. des railleries contre le Concile de Trente en la page 233. contre les Religieux en la page 105. 127. & en la page 245. où vous parlez ainsi: *Il est de mestier de Moyne.* En fin, rien ne vous est saint & sacré que cet incomparable Cardinal, ce flambeau du monde, qui donne & oste la lumiere à tous les astres du Ciel, & mesmes au soleil de Rome. Ie ne veux point sallir mon papier, en y estendant les ordures que vous auez respandu dans tout le vostre: ie me contente de vous menacer, que si vous me donnez la peine d'en faire les extraits, ie sousleueray toute la terre contre vous; qu'il vous suffise que la plus grande partie des aucteurs de vostre rapsodie sont des personnes sans religion: ie n'en veux point d'argument plus euident, que de les voir combatre la Vertu, & la Verité, pour soustenir la tyrannie, qui se fait sentir aux plus insensibles.

Pag.44. Vous dites, que par les saints Decrets les Escriuains des libelles diffamatoires sont excommuniez: vous estes de ce nombre, auec tous ceux qui ont suiuy vostre exemple. Les responses sont permises, les faux tesmoins sont chassez de l'Eglise; & ceux qui les reprochent pour sauuer leur vie & leur honneur, y sont non seulement receus, mais protegez, & fort estimez.

Pag.46. Vous dites, que le Cardinal fist bien de prendre la charge de Secretaire d'Estat durant le credit de la Mareschalle d'Ancre, qui la luy fist donner: vous m'accusez de malice pour l'auoir trouué mauuais, & au

dessous

deſſous de la dignité Epiſcopale. Ieſçay qu'en ce temps là les Eueſques en firent plainte au Cardinal, & ſur tout de ce qu'il auoit demandé le departement de la guerre, qui ne s'accordoit pas auec ſa profeſſion. Vous eſcriuez, *qu'il ne contribua rien à cette election que ſa vertu & ſon obeiſſance.* Faites ces comptes aux aueugles des Quinze-vingt, qui ſont voiſins de M^r le Cardinal; nous ſçauons les practiques qu'il fiſt auec Barbin, & les promeſſes de luy donner en mariage ſa ſœur. Mais vous eſtes plaiſant, lors que vous nous reprenez d'auoir dit, *que le Cardinal priſt la charge de Mr de Villeroy :* s'il eſtoit hors de la Cour deuant ce temps, cela ne faiſoit pas qu'on ne dit, que la charge eſtoit à Mr de Villeroy. Encore qu'elle euſt paſſé cinq ou ſix mois par d'autres mains, on la conſideroit touſiours comme ſienne, n'ayant point eſté deſtitué pour crime ny eſloigné auec recompenſe. Ce qui confirme mon diſcours, eſt, que Mr de Villeroy fuſt remis en ſa place le iour que le Cardinal en fuſt chaſſé.

Vous dites, que le Pape Paul V. n'a iamais dit, *que le Cardinal de Richelieu ſeroit vn grand fourbe :* cependant il ny a rien de plus veritable. Vous aduoüez en la page 22. qu'il demanda diſpenſe pour eſtre ſacré Eueſque deuant l'aage : mais nous ſommes aſſeurez, qu'apres auoir dit qu'il auoit l'aage, il demanda l'abſolution; & ſur ce rencontre le Pape dit, que ſi l'Eueſque de Luçon viuoit, il ſeroit vn grand fourbe. Vous eſtes ſi iniuſte, que pour oſter la fourberie au Cardinal, vous rauiſſez l'eſprit de Prophetie au ſaint Siege; & aſſeurez, *que les Papes ne ſont point Prophetes,* parce que le Cardinal de Richelieu eſt fort ſincere. Certes ie doute, ſi voſtre argument eſt plus impie que ridicule.

Pag.42.

En la lettre deſchifrée.

Vous faites vne furieuſe inſulte ſur la reputation du Marquis de la Vieuille. Ie vois bien que tant de traits de voſtre plume viennent de ce que ſans doute la ſienne *Pag.56.*

vous donna quelque trait, lors qu'il auoit la ſurintendance des Finances, & que vous croyez auoir merité des grandes recompenſes, pour auoir entrepris de faire le procez au Chancellier de Sillery, & à Mr de Pyſieux, vos bons amis deuant leur diſgrace. Nous ſerions eſtimez des cenſeurs trop rigoureux, ſi nous monſtrions que vous auez menti en tout; & nous paroiſtrions trop amis de nous meſmes, ſi nous aſſeurions, que nous n'auons iamais failli. Dieu dit que le long diſcours ne ſera pas ſans faute. Eſcrire beaucoup n'en doit point eſtre exemt: nous en confeſſons vne qui ſe trouuera ſeule dans la premiere de nos pieces, & qui eſt corrigée en trois. Il eſt vray, que nous auons eſcrit dans la Remonſtrance, que la Royne pria le Roy d'eſloigner le Cardinal de Richelieu. Ie dreſſay cet eſcrit pour employer le loiſir que ſon Eminence me donnoit, lors que ie fus contraint de me cacher pour fuir ſes iniuſtes pourſuites: cela arriua enuiron trois ſepmaines deuant que la Royne ſortit de Compiegne. Ie n'auois point encore conſulté cet oracle, & i'eſtois demeuré dans l'opinion commune, que la Royne auoit prié le Roy de faire retirer de la Cour le Cardinal. Ayant ſçeu du depuis de la bouche de S. M. qu'elle n'auoit parlé que de luy oſter la ſurintendance de ſa Maiſon, auec proteſtation qu'elle le verroit dans le Conſeil du Roy & ailleurs, ſi le bien des affaires de S.M. le requeroit. i'ay corrigé mon premier diſcours. C'eſt vne grande merueille, que Dieu aye permis que i'aye failli en vne choſe qui eſt auantageuſe au Cardinal. Ie confeſſe, que ſi ie merite d'eſtre gourmandé, c'eſt pour auoir deſchargé ſa reputation. N'eſt-il pas vray, que ſi la Royne euſt voulu perdre le Cardinal aupres du Roy, il auroit eſté moins criminel de s'eſtre oppoſé à la volonté de ſa Maiſtreſſe, encore qu'il ſeroit touſiours coulpable d'auoir ruiné ſa Bien-factrice, pour ſe maintenir

da ns

dans la puiſſance? mais s'il oſte à la Royne les bonnes graces du Roy, ſa liberté & ſes biens; s'il la tient eſloignée, & la calomnie, parce qu'elle n'a plus eu ſon ſeruice agreable en ſes affaires domeſtiques, qui doute que ſon crime ne ſoit plus execrable? Vous voyez par là, Sr Hay, qu'en la Remonſtrance i'ay deſchargé le Cardinal. Mais puis que ie ſuis ſi mal-heureux, qu'en luy voulant faire ce bon office, vous me reprenez auec aigreur; ie vous prie de croire que ie ne feray plus cette faute, & ie vous remercie du bon aduis que vous m'auez donné, de prendre garde à ne rien dire qui puiſſe excuſer les pechez du Cardinal. Pour vous recompenſer en quelque façon, ie vous aduertis charitablement, que vous auez eſcrit, *qu'Abiſaï vouloit tuer Saul pour vanger David:* vous vous eſtes meſpris lourdement, & auez pris Saul pour Semei, qui maudiſſoit ſon Roy, lors que ſon fils Abſalon le pourſuiuoit: cette beſueüe eſt ſans comparaiſon bien plus grande que la mienne, car elle eſt contre la parole de Dieu: vous en auez ouy dire quelque choſe, mais vous ne l'auez iamais leüe. Ie me plains auec raiſon, de ce que vous trouuez mauuais que ie la cite, puis que c'eſt ma profeſſion; & que ie la ſçay mieux, que vous ne ſçauez le Soldat François, & l'Auant-victorieux. *2. Regum cap. 16.* Pag. 86.

Vous eſtes ſcandalizé de ce que nous appellons le Cardinal ingrat: vous dites, *que l'vnique reproche de cette meſcoignoiſſance eſt inſupportable à ſon eſprit*; combien le deuroit eſtre d'auantage le crime? il apprehende d'eſtre appellé ingrat, & n'a point de peur de l'eſtre: c'eſt vne folie de craindre pluſtoſt les noms que les choſes. En vain cacherions nous ce que toute la terre voit: les biens que la Royne a fait à ſon Eminence ſont publics, comme le mauuais traitement que S. M. en recoit: Mr le Cardinal deuroit effacer cette tache, Pag. 83.

au

au lieu de ſe plaindre de la qualité qu'elle merite.

Sur la fin de voſtre Preface, vous teſmoignez voſtre zele pour la conſeruation de la vie du Cardinal, qui ne ſe fie pas tant à ſes gardes, qu'il ne craigne quelque coup d'vn deſeſperé. Vous appellez le Pere de Chantelouue *general des aſſaſins*, & le chargez d'iniures horribles : on vous a fait voir dans vn autre eſcrit, que les accuſations ſur leſquelles vous fondez ces beaux titres, ſont des inuentions de voſtre eſprit malin : vous deuriez auoir honte de les donner à vn homme de ſa condition, ſans autres preuues que celles que vous auez produit. Vous dites, que i'ay *pouſſé les eſprits foibles, pour les faire attenter à la perſonne du Cardinal*; encore que dans tous mes eſcrits ie deteſte ſemblables entrepriſes, & que *i'aye ſupplié le Roy de faire reparer l'iniure qui eſt faite à ſa Naiſſance par des voyes douces & honnorables*. Vous ne laiſſez pas de dire, que le S^r de ſaint Germain en la Paraphraſe qu'il a fait ſur le Pſeaume 123. *pour conſoler les affligez par la malice des hommes*, leur dit ſur ce verſet, *Le lacet a eſté rompu, & nous auons eſté deliurez*; *que les inſtrumens de cette deliurance & des iugemens de Dieu ſont bien ſouuent les plus chetifs hommes de la terre*. Pour teſmoigner voſtre zele, vous criez là deſſus *au meurtrier, au parricide*. Certes vous auez tort; ces paroles ne diſent que ce qu'vn ſage payen a dit, *qu'il n'y a point de grands qui ne ſoient en danger d'eſtre defaits par les plus petits*. & la parole de Dieu aſſeure, *qu'il a choiſi les choſes foibles pour confondre les fortes*. Pourquoy donc dites vous, que celuy qui n'eſcrit ſur ce Pſeaume que ſelon le ſens litteral, a renuerſé l'Eſcriture ſainte? pourquoy vous eſtendez vous au long ſur cette profanation, & vous iettez dans vn lieu commun des Peres de l'Egliſe que vous n'auez iamais leus, & dans des apparitions que vous ne croyez pas? Pourquoy appellez vous *blaſphemateur, heretique, apoſtat, & homme proble-*

Pag. 88. 93. & 97.

Pag. 97.

En la Remonſtrance.

problematique en la Religion, celuy qui vous enuoye vn liure estimé tres-pieux, approuué par les Docteurs, & qui console ceux que vous auez affligé? Quelques seruiteurs de la Royne prisonniers dans la Bastille ont esté priuez assez long temps des Sacremens de l'Eglise & de la sainte Messe: pourquoy trouuez vous estrange qu'on tire leur soulagement de la parole de Dieu? voulez vous empescher qu'on ne lise le Pseaume 123. à cause qu'il depeint les violences du Cardinal; comme vous auez defendu de prescher l'honneur qui est deu aux peres & meres, parce que cet *in illo tempore* n'est pas l'Euangile *in hoc tempore?* Vous appellez à vostre secours contre moy tantost l'Euesque de Bruxelles, que vous ne cognoissez pas, tantost le Pere Suffren; & vous osez vous adresser à la Royne, pour la prier de faire chastier vn homme qui defend S. M. & console ses bons seruiteurs. Qui estes vous qui nous descriez, & qui demandez iustice contre nous à la Princesse que nous seruons? vous estes le ministre de la tyrannie qu'on exerce contre S. M. & contre nous: vous estes le Commissaire corrompu, qui par vostre meschante industrie faites trouuer criminels les seruiteurs de S. M. vous estes l'Escriuain, qui sans estre prouoqué l'auez iniuriée à trois reprises; & qui nous diffamez pour son suiet. Nous la defendons, & vous reiettons comme faux tesmoin: vous pressez ceux que nous seruons, de couper la gorge à leurs chiens, qui vous descouurent, comme voleurs des biens, de la liberté & de l'honneur de leur Maistresse. On vous cognoist trop pour vous croire; & on nous cognoist assez, non seulement pour ne nous faire point le mal que vous desirez, mais pour nous proteger, estimer & recompenser.

Vous dites, qu'on *deuroit exercer sur nous les seueritez de l'inquisition.* Si vous auiez leu le Directoire, vous y trouueriez la condamnation du Cardinal, comme fau-

teur des Heretiques: & ſi vous eſtiez en lieu où l'inquiſition fuſt eſtablie, vous auriez porté il y a long temps le Sanbenit, pour eſtre vn impie & libertin en vos paroles; ce que vous teſmoignez en toutes les tables delicates de la Cour, que vous auez touſiours fort recherché. Vous auez eſté vn pilier de celle du Preſident le Coigneux, contre lequel vous faites reimprimer mille ordures, pour le recompenſer de la bonne chere qu'il vous a fait, & de la belle femme qu'il vous a donné. Vous auez composé des proſes à l'ancienne mode de l'Egliſe de Paris, & les auez remplies de blaſphemes : quand vous n'auriez point commis d'autre crime, que d'auoir flatté, animé & defendu celuy qui eſt la cauſe de la ruine de vingt mille Egliſes, & qui auroit aboli l'exercice public de la Religion en Europe, ſi ſes deſſeins euſſent reüſſi, vous meritez d'eſtre brulé. Sortons de ces horreurs, & diſons, que ie n'ay iamais veu Commis de Secretaire d'Eſtat ou de Financier qui ſçache mieux que vous augmenter le cayer de fraix, ny Aduocat qui face plus de roles dans ſes eſcritures. Vous eſtes allé ramaſſer vne vingtaine de petits liurets ou feüilles volantes, que les Allemans nous enuoyerent en Latin l'an 1625. & 1626. vous eſcrimez contre des perſonnes mortes, & contre leurs liurets qui ne ſe trouuent plus. Ce que vous faites, eſt pour paroiſtre bien zelé, pour enfler voſtre Preface, & pour dire, qu'il n'y a pas vn ennemi de la belle reputation du Cardinal, que vous n'ayez defait à plate couſture. Vous luy dites, que perſonne ne l'a fait deuant vous; encore que le Theologien ſans paſſion & l'Aucteur du Catholique d'Eſtat y euſſent trauaillé, ſans imprimer en groſſe lettre les blaſphemes, que vous publiez en François, afin que le peuple les voye, donne ſon iugement là deſſus : lequel ſera ſans doute, qu'au commencement du credit de M^r le Cardinal pluſieurs perſonnes prohetiſerent ce que

Pag. 62.

nous

nous auons veu du depuis: mais leurs predictions ont esté celles de Cassandre, qui n'estoient point entendues qu'apres leur accomplissement.

Vous concluez vostre ouurage par des loüanges les plus puantes que puisse inuenter vn parasite, lors qu'il est contraint de faire seruir son esprit à son ventre: vous en auiez mis beaucoup dans tout le corps de vostre discours, mais vous auiez conserué les plus impudentes pour la conclusion, afin qu'elles laissent en belle humeur celuy que vous flattez. Vous luy attribuez la gloire de tout ce qui a esté fait par la puissance & generosité du Roy: vous faites terrasser au Cardinal tous ses ennemis, & mettez sous ses pieds les quatre grandes nations de l'Europe. Vous l'appellez *homme extraordinaire*; & vous auez rencontré: car iamais personne n'a fait des choses si extraordinaires; c'est à dire, hors de toute sorte d'ordre & de raison. Pag.77. 78. 79. Pag.101. 102.103. &c.

Ie ne veux pas estre si long & si ennuyant comme vous: ie n'ay pas tant de temps ny de papier à perdre: ceux que ie sers, ne se soucient pas que ie leur apporte vn gros liure. La ligne droite est la plus courte de toutes les lignes, & le discours de Verité le plus court de tous les discours: ie finis le mien par vn remerciment que ie vous dois des bons offices, que vous nous rendez aupres de Mr le Cardinal. Pour vous faire voir que i'escris serieusement, ie vous diray, qu'il n'y a que deux moyens pour ruiner vne puissance tyrannique; celuy de la force, & celuy de la flatterie. Nous ne voulons pas employer le premier, & vous nous prestez le second. Le Cardinal a trois ou quatre sortes de gardes contre la violence particuliere, il a trente places fortes auec quinze ou seize mille hommes contre la publique, & mesmes contre la iustice du Roy. Il n'est pas aisé de le ruiner par la puissance; & il est certain qu'il perira par sa folie: c'est à quoy Pag.111.

vous trauaillez plus ardemment qu'homme que ie cognoiſſe, lors que vous le batez en ruine auec la flatterie, qui produit quatre grands effects pour nous. Le premier eſt, que non ſeulement vous le rendez obſtiné dans le mal qui le perdra; mais vous l'eſchaufez, c'eſt à dire, vous le faites aller plus viſte à ſa fin. Lors qu'il fait des choſes pour leſquelles il ne craint point d'eſtre blaſmé, & eſpere d'eſtre eſtimé, il paſſe de l'orgueil à la preſomption, & de la preſomption à l'arrogance, qui prouoque l'ire de Dieu, & auance ſa punition. En ſecond lieu,vous le rendez odieux au Roy, qui a vn eſprit excellent & aſſez defiant. Vous croyez que vous auez fermé toutes les portes à la Verité; mais celles des yeux clair-voyans de ce grand Prince demeurent touſiours ouuertes, pour voir que vous luy deſrobez ſa gloire, & que vous la donnez ou vendez à ſon Conſeiller. En troiſieſme lieu, vous attirez ſur le Cardinal la haine & l'enuie de toute la terre: celle-là en blaſmant tous les Princes & grands pour le loüer tout ſeul; celle-cy en rauiſſant à beaucoup de gens de bien l'honneur des bonnes actions qu'ils ont fait pour le ſeruice du Roy. En quatrieſme lieu, vous trahiſſez le Cardinal en ce que dans vos panegyriques vous meſlez des calomnies contre la Royne Mere du Roy, & contre tous ceux qui ſe ſont oppoſez au credit de ſon Eminence: par ce moyen vous nous obligez à obeir à Dieu, qui veut que chacun defende ſa reputation, & que le bon ſeruiteur ſe rende teſmoin de l'innocence de ſon Maiſtre. Si elle ne ſe peut ſouſtenir ſans faire voir la malice de ceux qui l'accuſent, la conſcience veut qu'on la deſcouure; & la parole de Dieu ordonne, qu'on reprene en public celuy qui peche publiquement. Nous appellons toute la terre pour iuger, ſi nous auons tort de nous defendre; & ſi vous auez raiſon de meſurer les choſes de ce monde pluſtoſt par la puiſſance du Cardinal,& par l'opinion

nion du vulgaire, que par la Naiſſance, le Mariage & autres qualitez de la Royne, ſur tout par les loix, qui ne ſouffrent pas que les forts deshonnorent les foibles, pour leſquels la Iuſtice eſt eſtablie dans le monde. Deux choſes vous ont touſiours trompé: vous auez donné à la prudence du Cardinal les bons ſuccez de la fortune, encore qu'elle fauoriſe plus ſouuent les temeraires que les ſages, & ſe mette pluſtoſt du coſté des meſchans que des gens de bien. Les crimes impetueux ſe font admirer au commencement; la retenue de la prudence n'eſt recognue qu'à la fin. Les inuentions, les reſolutions & diſpoſitions des conſeils ſont en noſtre puiſſance; les euenemens dependent pour l'ordinaire du rencontre. La ſeconde illuſion de voſtre imagination bleſſée, eſt, que vous regardez comme des monſtres les blaſmes qu'on donne à vne perſonne que vous ne voyez iamais que dans les proſperitez: au contraire vous croyez, que de meſpriſer & iniurier ceux qui ſont dans l'affliction, ſoit vne choſe bien naturelle. Il eſt vray, que le ſage n'aigrira iamais de gayeté de cœur celuy qui luy peut faire du mal; mais le genereux deſmentira celuy qui le diffame. La ciuilité enſeigne d'employer ſa defenſe auec reſpect enuers ceux auſquels on le doit; mais on n'eſt point obligé de le garder auec tant de rigueur, lors qu'on reſpond pour ſon Superieur à vn inferieur. C'eſt auſſi en vous vne laſcheté plus que barbare, d'iniurier ceux que vous auez rendus miſerables; & l'ingratitude eſt à ſon dernier point, lors qu'on veut accabler de calomnies ceux qui ont comblé de bien-faits. Nous vous prions de n'enuoyer plus des meſdiſances à la Royne Mere du Roy & à ſes bons ſeruiteurs; & ie vous promets que vous n'aurez plus de repartie. Si vous continuez, nous repliquerons touſiours aux deſpens de la reputation de celuy qui vous employe; & obeirons à Dieu, qui veut, que ſi vne beſte furieuſe *Exod. 21.*

blesse quelqu'vn, apres l'aduis qu'on en a donné à son maistre, on s'adresse à luy pour luy faire payer le dommage. Loüez M^r le Cardinal sans nous offenser : nous voudrions par charité, que vous luy eussiez persuadé qu'il est heureux, que vos chansons eussent enchanté les maux de son corps & de son esprit, pourueu que Dieu l'eust conuerti. Cela ne pourroit estre sans faire sentir à toute la Chrestienté, & à nous particulierement, les effects de ce changement : s'il arriue, nous loüerons sa penitence auec plus d'industrie, que vous n'apportez de finesse pour deguiser & flatter son peché. Ie vous prie de l'aduertir, que s'il veut escouter la Verité en particulier, il ne l'entendra plus publiquement ; & s'il peut rencontrer vn bon ami qui luy parle à l'oreille, ceux qu'il tient pour ses ennemis, ne crieront pas contre luy. Ie desire aussi qu'il sçache, que la plus grande de mes passions est, qu'il m'oblige par ses bonnes actions non seulement à me taire, mais à l'estimer : ie le feray, lors que ma conscience me le pourra permettre.



ADVIS

ADVIS
DE CE QVI S'EST PASSÉ
SVR LE SVIET
D'VNE LETTRE PRESENTÉE
AV ROY
TRES-CHRESTIEN
DE LA PART
DE LA ROYNE MERE
DE SA MAIESTÉ.

A Royne Mere du Roy, en ſon heureuſe Regence, auoit par vn double Mariage eſtabli vne bonne vnion entre les deux Couronnes. S. M. a maintenu cette intelligence par ſes ſages conſeils, lors qu'elle a eſté aupres du Roy ſon Fils, & a deſtourné prudemment tout ce qui eſtoit capable d'alterer le repos de la Chreſtienté. La Royne, comme bonne Mere, deteſtoit les guerres qui pouuoient mettre en quelque danger la perſonne du Roy; & comme fidele Conſeilliere elle apprehendoit la deſolation de la France, & les euenemens des armes, qui ſont touſiours incertains. Ceux qui penſoient tirer quelque profit des confuſions, ou quelque vanité d'auoir ruiné ou affoibli les voiſins, ont recognu, qu'il n'y auoit rien ſi contraire à leurs deſſeins pernicieux, que l'amour d'vne Mere, qui vouloit conſeruer la paix entre ſes Enfans, & trouuer ſon repos dans celuy de la France. Ils ont contraint, apres beaucoup de violences, cette grande Princeſſe de ſortir du Royaume; dans lequel il ne reſtoit perſonne qui peut auec quelque auctorité s'oppoſer à leurs conſeils & entrepriſes. Nous auons veu, que depuis cette ſortie ils ont ſous le nom & par les armes & Finances du Roy attaqué l'Empire, deſpoüillé le Duc de Lorraine, ietté vne armée dans les Pays-bas. Enfin ils ont declaré la guerre au Roy Catholique, lors que les affaires d'Allemagne obligeoient vn conſeil qui euſt eſté ſage & fidele, à chercher pluſtoſt des moyens de paix, qu'à eſmouuoir des nouuelles guerres. Ils deuoient ſur tout euiter de rompre ouuertement auec vn puiſſant Prince, qui a ſes Eſtats qui enuironnent la France, & deſquels elle tire par le commerce la plus grande partie de ſes Finances.

La Royne ayant esté contrainte l'esté passé de se retirer en lieu de seureté deuant les armes de son Fils, a tousiours creu, que ce scandale auoit esté couuert ou deguisé au Roy, aussi bien que la longue maladie, que ce changement & les desplaisirs ont causé à cette bonne Princesse. Elle n'a songé qu'à esteindre le feu qu'on allumoit dans la France, & à faire tous ses efforts pour tesmoigner au Roy son bon naturel, & au Royaume son ancienne affection.

S. M. estoit priuée du moyen de faire cognoistre au Roy son Fils les dangers dans lesquels on iettoit sa personne, sa reputation & son peuple, en commençant vne guerre qui n'estoit point d'Estat, mais de passion. L'apprehension que le Cardinal de Richelieu a de la tendresse du Roy, & des conseils fideles de la Royne, auoit fermé la porte non seulement aux bons aduis de S. M. mais à toute sorte de complimens de l'amour maternel. L'affection naturele, qui ne peut estre grande sans estre industrieuse, recherchoit toute sorte de moyens, pour faire cognoistre au Roy qu'elle n'estoit point diminuée, ny par l'esloignement de cinq années, ny par toutes les affaires passées, que la Royne n'attribue qu'au mauuais conseil du Cardinal de Richelieu. Elle s'aduisa, que dans les occasions qui se presentoient, il n'y auoit point d'expediant que de s'addresser à Sa Sainteté, pour faire voir au Roy la sincerité des intentions d'vne bonne Mere, & luy offrir les assistances qu'elle luy pouuoit donner.

La Royne estoit informée, que le saint Pere vouloit interposer son auctorité pour restablir la paix en la Chrestienté, par la reconciliation de deux puissans Roys, & Beaufreres. S. M. croyoit que les qualitez de Mere & de Bellemere la deuoient porter à s'offrir au Lieutenant de IESVS CHRIST Prince de paix, & à contribuer tout

tout ſon pouuoir pour la procurer à ſes Enfans. Elle eſcriuit au ſaint Pere, & le pria de tenir la main à ce bon œuure digne de luy : S. M. fiſt auſſi offre de ſon entremiſe, pour ſeconder les deſirs dignes du Pere commun des Chreſtiens.

La lettre de la Royne ne faiſoit mention d'autre choſe, & ne touchoit ny pres ny loing le Cardinal de Richelieu : la prudence de S. M. auoit iugé, qu'il ne failloit point irriter celuy qui eſtoit capable, par les deſpits qui luy ſont aſſez ordinaires, de porter les choſes aux extremitez. La Royne ne ſe plaignoit point des mauuais traitemens qu'elle auoit receu : ſa patience, qui pouuoit eſtre laſſée apres vn rude exercice de ſix années, ne s'addreſſoit point à Sa Sainteté, pour luy demander iuſtice contre vn Cardinal ; ny pour le prier de s'employer enuers vn Fils, afin qu'il entendit les plaintes de ſa Mere, luy donna la liberté de le voir, luy rendit ſon bien, & fiſt reparer les iniures qui eſtoient faites à ſa Naiſſance. Les propoſitions que la Royne faiſoit, n'eſtoient que pour la paix vniuerſelle, ſans toucher à ſes intereſts particuliers, & ſans teſmoigner aucune paſſion contre l'auæur de ſes deſplaiſirs ; au contraire, dans la lettre que S. M. eſcriuoit à Mr Mazarini, Nonce extraordinaire de Sa Sainteté en France, elle vſoit de ces termes : *Qu'elle croyoit, que les principaux Miniſtres du Roy luy conſeilleroient les choſes iuſtes pour venir à vne bonne paix.* Les moyens que la Royne prenoit pour l'acheminer, pour faire cognoiſtre ſon bon zele à la Chreſtienté, ſon amour au Roy, & ſon affection à la France, eſtoient les ſeuls, que la rigueur des defenſes que le Cardinal auoit fait faire à S. M. & la rupture entre les Couronnes, luy permettoient de choiſir, à ſçauoir d'eſcrire au ſaint Pere, & de le ſupplier, de commander à Mr Mazarini de donner ſa lettre au Roy : dans laquelle la Royne

Le Cardinal auoit fait deffendre à la Royne par la bouche du Roy de luy enuoyer perſonne de ſa part.

ne ſa Mere luy repreſentoit les mal-heurs qu'vne longue guerre pouuoit produire, & luy offroit ſes ſoings, pour moyenner vne paix qu'elle luy conſeilloit.

Afin que chacun puiſſe iuger des intentions de la Royne, & recognoiſtre combien ſes ſentimens eſtoient eſloignez de ceux que le Cardinal de Richelieu a donné au Roy, nous auons voulu publier à la fin de ce Diſcours les lettres de la Royne, les Brefs que Sa Sainteté luy a eſcrit, & la reſponſe de Mr Mazarini, qui contient celle du Roy.

Le Cardinal de Richelieu, ayant eu communication de la lettre de la Royne par la copie qui auoit eſté enuoyée à Mr Mazarini, luy donna des interpretations telles, que ſa paſſion & ſon mauuais deſſein de ruiner la France luy pouuoient ſuggerer. Ayant eu le loiſir de preuenir le Roy, ſon artifice fut ſi puiſſant, que S. M. au lieu d'eſcrire à la Royne ſa Mere, pour la remercier de ſa bonne volonté & conſeils ſalutaires, ſe reſolut de reſpondre auec quelque emotion à Mr Mazarini, *Que les termes de la lettre de la Royne eſtoient plus propres pour vn Manifeſte contre la France, que pour perſuader la paix: qu'auec ces apparences elle tendoit à deſcrier le gouuernement preſent, à condamner ſes reſolutions, & à aliener les cœurs de ſes ſuiets: mais que par deſſus toutes ces choſes, il luy deſplaiſoit d'auoir recognu dans la lettre, que la Royne ſa Mere n'auoit plus d'affection pour luy ny pour ſa Couronne; & que ce qui le confirmoit en cette creance, eſtoit la commiſſion que la Royne auoit donné depuis peu à vn nommé le Clozel, pour diſpoſer le Duc de Rohan à prendre parti contre ſon ſeruice.* Le premier chef de cette reſponſe fait voir clairement, ou que le Cardinal de Richelieu auoit empeſché que le Roy ne ietta les yeux ſur la lettre de la Royne, de laquelle S. M. auroit fait vn iugement tout autre s'il l'auoit leüe; ou il faut dire,

re, que le Cardinal l'auoit ſiniſtrement interpretée.

Il eſt impoſſible, qu'vne lettre, de laquelle il n'y auoit point de copies que celles qui auoient eſté enuoyées à Sa Sainteté, & à Mr Mazarini, ſoit vn Manifeſte. C'eſt auſſi faire vn grand tort au bon iugement du ſaint Pere, qui auoit veu & approuué la lettre de la Royne, de dire qu'elle tendoit à troubler la France. Il faut auoir cette bonne opinion de la prudence de Mr Mazarini, que deuant que de la preſenter, il euſt remonſtré au ſaint Pere qu'elle eſtoit mal conceüe, ou meritoit d'eſtre corrigée en certains mots ou articles. Perſonne ný pouuoit trouuer à redire, que celuy qui craint toutes les veritez, & principalement celles qui vienent de la part de la Royne. S'il ne veut pas qu'on repreſente les dangers de la guerre, il faut qu'il change ſa nature, qui eſt d'eſtre incertaine : s'il n'approuue pas qu'on parle du pauure peuple, il doit corriger les Edićts & Declarations des Roys tres-Chreſtiens, qui vſent touſiours de ces mots : s'il reiette les conſeils du feu Roy qui ſont propoſez par la Royne, il condamne les ſentimens de ce grand Prince, comme il fait ceux de ſa Vefue. Enfin, nous le ſommons de cotter ces termes, qu'il veut faire paſſer dans l'eſprit du Roy *pour des Manifeſtes, qui tendent à emouuoir les peuples.* Tous les ſages, auſquels nous ſommes contrains de communiquer la lettre de la Royne, iugeront, ſi elle eſt capable de porter les François à vne reuolte, ſi elle bleſſe l'honneur du Roy, & ſi elle condamne la conduite de ſes Miniſtres.

Le Roy dit auſſi à Mr Mazarini, *qu'il reſpectoit la Royne ſa Mere, mais qu'il eſtoit plus obligé à ſon Eſtat.* C'eſt vne maxime que le Cardinal de Richelieu a mis bien auant dans l'eſprit de S. M. mais elle preſuppoſe ce qui n'eſt pas; à ſçauoir, que la Royne a entrepris quelque choſe contre l'Eſtat de France, dequoy elle n'eſt

point accuſée, tant s'en faut qu'elle en ſoit conuaincuë. Dans la declaration que le Cardinal dreſſa apres la detention de la Royne, on ne la publie coulpable que de ce grand crime, *de n'auoir point eſté en bonne intelligence auec le Cardinal de Richelieu*. Depuis ce temps là nous l'auons preſsé aſſez ſouuent de dire hardiment, quel peché auoit commis la Royne contre l'Eſtat, ſans que nous l'ayons peu obliger à le declarer, ny en Iuſtice ny dans tous ſes libelles diffamatoires, ny meſme dans l'Hiſtoire de France faite par Scipion Dupleix, qui l'a dreſſée ſur les memoires du Cardinal, & n'a rien oublié de tout ce qui pouuoit donner mauuaiſe impreſſion des intentions de la Royne. Tous les ſages iugeront, que ce diſcours qu'on a rendu ſi commun, *que le Roy eſt plus obligé à ſon Eſtat qu'à la Royne ſa Mere*, eſt fondé ſur vn fait qui n'eſt point : mais quand ce qui n'eſt pas ſeroit, nous demanderions volontiers au Cardinal de Richelieu, & à ſes flatteurs qui couurent ſon ingratitude par cette maxime d'Eſtat, à quoy peut ſeruir à la France, qu'on oſte ſes biens à la Royne, qu'on l'empriſonne, qu'on luy deſnie les alimens que le Roy luy doit, qu'on eſcriue contre elle des calomnies, qu'on ne veüille point ſçauoir des nouuelles de ſa ſanté, ny luy donner la conſolation qu'elle en puiſſe apprendre de celle du Roy; qu'elle n'aye point de Reſident à Rome pour deux affaires de pieté, qu'on face des vains efforts pour empeſcher que la Royne d'Angleterre n'aſſiſte ſa Mere, & qu'on la traite & les ſiens auec tant de rigueur, que toute la Chreſtienté en eſt ſcandalizée. Ne ſemble il pas, que ſi on auoit quelque defiance que les conſeils de la Royne ne fuſſent point vtiles à l'eſtat, qu'elle a conſerué & rendu au Roy non ſeulement entier, mais floriſſant, il ſuffiroit de n'eſcouter pas ſes aduis, ſans porter les choſes aux extremitez qui font horreur à la nature ?

Pour

Pour ce qui regarde le Clozel, qu'on a fait paſſer dans l'eſprit du Roy pour Agent de la Royne aupres du Duc de Rohan, c'eſt vne impoſture inuentée par l'ennemi iuré de S. M. La veritable hiſtoire eſt, que le Clozel eſtant preſsé par la neceſſité, ſe reſolut de ſuiure le Duc d'Elbeuf, qui ſe retiroit aupres du Duc de Lorraine, pour chercher quelque employ digne de ſa naiſſance & de ſon courage, & enſemble vn remede à l'incommodité, dans laquelle on l'auoit ietté par la confiſcation de ſes biens; & qui ne pouuoit eſtre ſoulagée ſelon ſa condition par la bonne volonté de la Royne. Le Clozel ſuiuit ce Prince iuſques au Camp du Duc de Lorraine, où il ne trouua point ce qu'il deſiroit, & croyoit meriter; ce qui le fiſt reſoudre d'accompagner le Preſident Coſte, qui s'en alloit en Eſpagne par l'Italie. Eſtans arriuez à Milan, le Clozel, qui dans ces derniers mouuemens du Languedoc auoit acquis beaucoup d'habitude auec le Duc de Rohan; euſt quelque deſir de le voir, & luy enuoya demander permiſſion & ſeureté; ce qu'il obtint auſſi facilement, comme de ſon naturel il eſtoit trop facile à ſe confier: eſtant arriué au lieu que le Duc luy auoit marqué, il fuſt arreſté par ſes ordres, & ne fuſt trouué chargé ny de lettres, ny d'inſtructions & memoires, ny d'aucun pouuoir & creance par eſcrit, eſtant choſe veritable, qu'il n'en auoit pas meſme de parole. De là on peut iuger s'il y a apparence, qu'vn homme qui ne manquoit pas d'eſprit, & auoit traité autresfois beaucoup d'affaires pour le Duc de Rohan, & pour le parti qu'il auoit formé en Languedoc, ſoit allé trouuer vn General d'armée par l'ordre de la Royne, ſans auoir demandé quelque marque d'adueu: ſi on l'auoit trouuée ſur luy, il ſeroit aiſé au Cardinal de la produire; & la hayne qu'il a conceu contre la Royne n'auroit pas manqué de la faire voir, non ſeulement au Roy, mais au public.

blic. Il faut croire aussi, que si de la deposition du Clozel on eust peu tirer quelque chose contre la Royne, le Cardinal l'auroit fait conduire à Paris, afin que cette piece fust ioüée en presence du Roy, & sur le plus grand theatre de la France. C'est vn tesmoignage, que la Royne ny ceux qui se meslent de ses affaires n'ont point eu de part en celles du Clozel, puis qu'on l'a estranglé sans bruit dans la Valteline, & qu'il a esté condamné par vn commissaire, grand confident du Cardinal de Richelieu : il l'a enuoyé de Paris en poste pour ce seul suiet, & a fait executer ce pauure malheureux comme espion, non comme negotiant contre le seruice du Roy. Quelle apparence a il aussi, que le Clozel faisant profession d'estre Huguenot fort zelé, eust voulu desbaucher celuy qui assistoit si puissamment ceux de sa creance ? Il est beaucoup plus probable, qu'il auoit recours à luy, pour obtenir par son moyen quelque accommodement, & la liberté de retourner en France. Tout ce qu'on peut dire de cette mort, est, que le Duc de Rohan ny a pas acquis beaucoup d'honneur ; & qu'il est probable, que le Clozel y a gaigné le Ciel par sa conuersion à la Religion Catholique.

Le Cardinal de Richelieu rendoit sur ce rencontre mille mauuais offices à la Royne, lors que la cholere de son Eminence fust eschaufée par les offres que S. M. faisoit de s'employer pour la paix ; de laquelle il hayt autant le nom comme il craint les effects, encore qu'il face semblant de la desirer. Il n'estoit pas en son pouuoir de retenir sa passion ; il la fist esclatter en vne affaire, qu'il est expedient de raconter vn peu au long, pour faire voir l'aueuglement de celuy qui l'a entreprise.

Si la Royne ne desiroit la conuersion du Cardinal de Richelieu plustost que la continuation de son peché, elle auroit grand suiet de se reioüir, de ce qu'il a fait paroistre son animosité contre sa Bien-factrice sur le plus haut theatre

theatre de la Chreſtienté ; & a voulu rendre teſmoin de ſon inſolence noſtre ſaint Pere, qui en doit eſtre le Iuge.

Sa Sainteté ſçait, que la Royne ne luy a point fait de plaintes pour les maux que le Cardinal de Richelieu luy a faits, ny pour ceux qu'il luy fait ſouffrir tous les iours. Elle auoit deſiré, que le Sieur Abbé Fabroni euſt aupres de Sa Sainteté la qualité de ſon Reſident, qui auoit charge d'offrir au ſaint Pere tout ce qui pouuoit dependre de S.M. pour moyenner vne bonne Paix à la Chreſtienté, & ſur tout au Royaume de France. La Royne faiſoit auſſi pourſuiure la Beatification de la Venerable Mere Anne de S.Barthelemy Carmeline; aux prieres de laquelle S.M. croit auoir l'obligation du recouurement de ſa ſanté.

Le Cardinal de Richelieu n'a peu ſouffrir que Sa Sainteté aye receu le Reſident de la Royne, auec les honneurs que ſa Prudence & Iuſtice ont creu eſtre deüs à vne ſi grande Princeſſe, ny que ſes offres, pour la Paix, ayent eſté agreables: il a fait dire au ſaint Pere par l'Ambaſſadeur de France, que le Roy trouuoit mauuais que Sa Sainteté euſt receu vn Reſident de la Royne, & euſt commandé qu'on luy fiſt les honneurs qu'il receuoit du ſacré College, & de toute la Cour de Rome : il adiouſta vne proteſtation, qu'il ne le pouuoit recognoiſtre en cette qualité, ayant defenſe de luy rendre aucun reſpect, & commandement de dire à Sa Sainteté, que ſi la Royne auoit quelque choſe à traiter en ſa Cour, elle ſe deuoit adreſſer aux Miniſtres du Roy ſon Fils, & ſur tout au Cardinal de Lyon. Nous ne croirons iamais, que cet ordre, non ſeulement iniuſte, mais ridicule, aye eſté communiqué au Roy ; qui a teſmoigné meſmes dans les afflictions de la Royne ſa Mere, d'eſtre bien aiſe qu'on luy rendit au Pays bas les honneurs qui luy ſont deüs, & auſquels ſon bon naturel l'oblige de prendre part.

Tout ce qui eſt arriué en cet affaire, eſt vn effect de

la paſſion du Cardinal de Richelieu; laquelle a eſtouffé ſa conſcience, a aueuglé ſon iugement, & a meſpriſé ſa reputation.

Il n'eſt pas ſi ignorant, qu'il ne ſçache non ſeulement par la raiſon, mais par beaucoup d'exemples, que pluſieurs Femmes & Vefues des Princes ne peuuent auoir eu recours à la protection & iuſtice du ſaint Siege, ou contre leurs Maris, ou contre leurs Enfans, ſans auoir à Rome des Reſidens; dequoy nous pourrions alleguer cent exemples.

Si le Reſident de la Royne n'eſt point aupres du ſaint Pere, pour ſe plaindre des iniures qu'on fait à S. M. & pourſuiure les reparations, c'eſt vn teſmoignage de ſa vertu: s'il y eſt pour des ſuiets qui doiuent eſtre agreables au Roy, & profitables à la France, on doit loüer ſon deſſein, au lieu de la vouloir priuer de ſes droits.

La Royne eſt Princeſſe de Naiſſance, & Fille de Souuerain: elle eſt Royne par ſon Mariage, & quant & quant Princeſſe Souueraine: elle a eſté couronnée, & oincte, ce qui confirme tous les droits de Souueraineté. La Naiſſance du Roy eſt à la verité la principale benediction de ſon Mariage, mais elle ne fait point ſa Mere Royne; au contraire, c'eſt elle qui le fait Roy. On pourroit dire, que ce bon-heur d'auoir porté le Roy luy ſeroit preiudiciable, s'il luy faiſoit perdre ce que ſa Naiſſance, ſon Mariage, & ſon Couronnement luy ont acquis. La qualité de ſuiette que le Cardinal fait valloir auec tant de bruit, ne peut rien dire en tout cas, ſi ce n'eſt que les Roynes tant qu'elles demeurent en France, ſont obligées d'obeir aux loix de l'Eſtat: les Roys les doiuent auſſi garder, ſur tout les fondamentales, ſans que cela preiudicie à leur Souueraineté. Mais quand les ſubiections des Roynes ſeroient telles que le Cardinal de Richelieu veut perſuader, pour les faire dependre de ſon auctorité, ſeroit il bien ſi iniuſte, de vouloir aſſu-

aſſuietir la Royne à ſes loix lors qu'elle eſt hors de France, n'ayant rien emporté du Royaume que ſa Maieſté & ſes droits naturels, qui la ſuiuent dans les afflictions comme dans la proſperité ? Le Cardinal de Richelieu l'a empriſonnée, l'a calomniée, l'a obligée de chercher la protection & aſſiſtance du Roy Catholique ſon Beaufils, luy a oſté les biens qu'elle auoit aporté en France, ceux que les conuentions de ſon Mariage luy ont acquis, & l'entretien que le Roy luy doit: tout cela s'eſt fait non ſeulement contre les Loix de France, mais contre celles des Gens, & meſmes de la Nature; & ſon Eminence veut que la Royne garde en Flandres les ordonnances de la France, dans laquelle il fait toutes choſes en ce qui regarde S. M. contre les Loix du Royaume, & de toute la terre.

Si l'iniuſtice du Cardinal de Richelieu ſe fait voir en cet article, ſa folie paroiſt en ce qu'il offre les Miniſtres du Roy, pour traiter les choſes que la Royne deſirera de Sa Sainteté. Comment ſe peut accorder cet offre auec la deffenſe que la Royne a eu d'enuoyer & d'eſcrire au Roy, & de tenir aucune correſpondance en France, où ſes ſeruiteurs ſont empriſonnez, quand ils viennent pour ſçauoir des nouuelles de la ſanté du Roy ? en quelle façon veut le Cardinal, apres la rupture entre les Couronnes, que la Royne, ſans ſe rendre ſuſpecte, face entendre ce qu'elle deſire des Miniſtres du Roy ſon Fils qui ſont aupres de Sa Sainteté? Comment peut elle attendre vne fidele ſollicitation de la part de ces Miniſtres, & auoir intelligence auec eux, ſans prendre la voye du Cardinal, duquel ils reçoiuent les inſpirations; ayant eſté tout fraichement ſi mal traitée, que durant deux mois de maladie elle n'a pas receu vn teſmoignage de deſplaiſir de ſon mal, qui a eſté caché au Roy, encore que le Cardinal aye ſçeu tres-particulierement tout ce qui s'eſt paſsé? Il ſemble que les affaires de la Royne eſtant en l'eſtat auquel le Cardinal de Richelieu

les a reduites, le Roy Catholique auroit plus de ſuiet d'offrir à la Royne ſon Ambaſſadeur aupres de Sa Sainteté.

Le Cardinal de Richelieu ſe mocque de la Royne, en luy faiſant preſenter le Cardinal de Lyon ſon frere : qui n'eſt enuoyé à Rome que pour taſcher de renuerſer le Mariage de Monſieur, & mettre la confuſion dans la ſucceſſion du Royaume de France ; que ſon Eminence veut faire perdre aux Enfans de la Royne. Mais comment pourroit M^r^ le Cardinal de Lyon pourſuiure la paix que la Royne deſire contre les intentions du Cardinal de Richelieu ſon frere, qui ne veut regner que par les deſordres, & s'enterrer dans les ruines de la France? auec quel zele ſolliciteroit le meſme Cardinal de Lyon la Beatification de celle qui a obtenu de Dieu la ſanté de la Royne contre les deſirs du Cardinal de Richelieu, qui eſt la cauſe de toutes les maladies de S. M. qui ſouhaite ſa mort, & taſche de l'auancer tant qu'il peut par les deſplaiſirs qu'il luy donne ? Il ne veut pas que l'Ambaſſadeur du Roy rende au Reſident de la Royne ſa Mere les reſpects que les Ambaſſadeurs des autres Princes luy rendent: cela eſt bien eſloigné de leur monſtrer l'exemple, & de remercier Sa Sainteté du reglement qu'elle a fait ; & le ſacré College, de ce qu'il l'a approuué, & ſuiui. Mais ſi le Cardinal de Richelieu veut, contre les intentions du Roy, que les Miniſtres de S. M. meſpriſent ceux de ſa Mere, la Royne a commandé aux ſiens de reſpecter ceux du Roy.

Toute la terre verra ce mauuais & ce bon exemple dans la Ville capitale de l'Egliſe de Dieu : la Chreſtienté iugera iuſques où va la paſſion du Cardinal de Richelieu contre celle qui l'a fait ce qu'il eſt ; & auec quelle impudence il voudroit preſcrire au Souuerain Pontife des loix pour ſa conduite, & blaſmer les diſpoſitions de ſa prudence & iuſtice.

L'inſolence de cet attentat a obligé la Royne d'eſcrire à

Sa

Sa Saincteté vne lettre, par laquelle S. M. fait voir, que la poursuite faite contre son Resident, estoit vn effect de la passion du Cardinal de Richelieu; qui a tasché en cette occasion, & en beaucoup d'autres, de deshonnorer la Naissance du Roy. Si la trop grande patience de la Royne dissimuloit cette iniure, S. M. manqueroit non seulement à sa dignité, mais à celle de ses Enfans, & sur tout à celle du Roy; la reputation duquel a esté en ce rencontre aussi mal mesnagée par le Cardinal de Richelieu, comme en beaucoup d'autres affaires, où il l'a engagée mal à propos. La Royne veut qu'il sçache, que tous ces artifices & violences ne produiront iamais l'effect qu'il se propose; qui est, en donnant à S.M. quelque desgoust par les mauuaises interpretations de ses saintes intentions, de la destourner de proposer & procurer la paix generale. Personne ne peut auoir ses soings pour suspects que le Cardinal de Richelieu, qui est ennemi du repos d'autruy & du sien: qui veut conseruer & augmenter sa fortune dans les confusions de la France: qui ne hazarde rien qui soit à luy, lors qu'il hazarde l'Estat: lors qu'il est prodigue du sang des François qu'il croit estre ses ennemis, & qu'il espuise le Royaume de Finances tirées de l'oppression de toute sorte de conditions, afin qu'il ne reste rien en France de riche ny de puissant que luy. Il a peu faire souffrir à la Royne Mere du Roy les violences qui ont scandalizé toute la terre : il peut fermer tous les chemins par lesquels le Roy receuroit les aduis d'vne bonne & sage Mere: mais il n'empeschera pas les prieres, propositions, & protestations que S. M. fera au saint Pere, & à tous les Princes Chrestiens, pour la descharge de sa conscience & de son honneur. En fin la Royne veut faire voir, que les mauuais traitemens qu'elle a receu sous l'auctorité du Roy, n'ont point rafroidi l'ardeur de son amour, & ne surmonteront iamais la force de son sang.

LETTRE DE LA ROYNE A SA SAINTETÉ.

TRES-SAINT PERE,

AYant donné conte à Vostre Sainteté comme nous auions acquiescé à tout ce que le Roy nostre tres-honnoré Sieur & Fils auoit tesmoigné desirer de nous, & des deuoirs ausquels nous nous estions mise pour faire vne bonne reconciliation, pour tascher par ce moyen à trouuer quelque remede aux malheurs qui trauaillent toute la Chrestienté : Nous luy dirons maintenant, qu'au lieu du bon effect qu'on s'estoit promis de cette action, elle a produit le contraire ; en sorte que les voyes nous sont fermées à enuoyer deuers luy, & mesmes à luy escrire. Ce procedé nous est dautant plus sensible, qu'il nous oste le moyen de luy faire cognoistre les dangers, qui sont à craindre pour son Royaume, des guerres dont il est menacé au dedans & au dehors, & de l'vnion de la pluspart des Princes Chrestiens interessez à son preiudice. Nostre soing principal a tousiours esté (dans l'auctorité que nous auons eüe en ce Royaume) de conseruer la Paix entre les deux Couronnes, comme celle qui leur doit estre esgalement desirable, & en laquelle consiste en grande partie la conseruation de la Religion Catholique. C'est ce que le feu Roy nostre tres-honnoré Seigneur & Espoux, de glorieuse memoire, nous auoit tousiours recommandé tres-expressement ; & à quoy ne doutant point que Vostre Sainteté n'apporte tout ce qui est de son pouuoir,

Nous

Nous sommes neantmoins obligée par le respect que nous deuons aux bons aduis de ce sage Prince, & par l'amour que nous portons au Roy nostre tres-honnoré Sieur & Fils, & par les interests que nous auons en tant de sortes au repos & à la Paix publique, de ramenteuoir à Vostre Sainteté les moyens qu'elle a d'y contribuer par la bonté & la pieté du Roy nostre tres-honnoré Sieur & Fils. Il a tellement la crainte de Dieu deuant les yeux, que Vostre Sainteté peut estre certaine qu'il se portera entierement à tout ce qui luy sera representé de sa part, estre du deuoir de sa conscience, & necessaire pour le bien de la Religion Catholique; pourueu que les principaux Ministres, sur lesquels il se repose de la conduite de ses affaires, secondent ses bonnes intentions. Esperant donc que Vostre Sainteté y donnera l'ordre qui est attendu de sa singuliere prudence, & de son affection pour vn bien si important à toute la sainte Eglise; nous continuerons à prier Vostre Sainteté (comme nous auons desia fait) que ce qui nous regarde en particulier, ne soit mis en aucune consideration, au prix du bien & de l'auantage de nos Enfans, comme aussi de l'vnion & bonne intelligence qui doit estre entre les deux Couronnes: asseurant Vostre Sainteté, que nonobstant tout ce qui s'est passé, il ne tiendra iamais à nous que tous les differens ne soient composez à l'amiable, & specialement que la France ne ioüisse du repos & de la tranquillité; pourquoy nous faisons à Vostre Sainteté toute l'instance qui nous est possible. Pour la faire reüssir plus efficacement, nous auons enuoyé vn Gentilhomme expres vers l'Empereur nostre Frere. Sa pieté nous fait esperer qu'il se portera à toutes les choses iustes & raisonnables, & qu'il donnera moyen à tous les Princes d'y trouuer leur conte & leur

satis-

ſatisfaction : ainſi que le dira de bouche à Voſtre Sainteté le Sieur Abbé Fabroni noſtre Aumonier & noſtre Reſident aupres d'elle ; auquel nous prions Voſtre Sainteté de donner entiere creance , comme nous l'auons en luy : priant Dieu , TRES-SAINT PERE , *qu'il donne à Voſtre Sainteté longues & heureuſes années pour le bien & regime de ſon Egliſe. Eſcrit à Anuers , ce* XV. *Iuillet,* M. DC. XXXV.

PREMIER BREF DE SA SAINTETÉ A LA ROYNE.

VRBANVS PAPA VIII.

REGINÆ CHRISTIANISSIMÆ VIDVÆ.

CHariſſima in Chriſto Filia noſtra, ſalutem. Pacem , quam humani generis hoſtis è fidelium regionibus eliminare contendit, tamquam virtutum comitem, & conſeruatricem Religionis, aſſiduo ſtudio firmare conati ſumus : etenim in ſummo Apoſtolatus apice publicæ felicitati ſeruire in Domino gloriamur, ita vt filiorum diſcordiis paternæ charitatis viſcera dilanientur. Quocircà non ſolùm publicis ac priuatis precibus Diuinæ clementiæ thronum adiuimus, è cuius virtute Pax pendet; ſed nullum per Nos, aut per Nuntios noſtros prætermittendum à Paſtorali ſollicitudine officium duximus, quod parere poſſet optatæ tranquillitatem concordiæ.

Et

Et licet exortis armorum motibus illam vndique labefactari contingat: non tamen animum ita despondemus, vt spem de meliori statu deponamus; sed, quantum in Nobis est, ea omnia præstare non desistimus, quæ ad obtinendam expetitam serenitatem conferre censemus. Quamobrem non parum auxit solatia sollicitudinum nostrarum Maiestas tua, dum omne studium intendere significauit, vt imminentia Christiani Catholici Orbis damna arceantur. Siquidem vota pietatis & prudentiæ tuæ, quibus in commune bonum præcipuâ voluntate duceris, magnam habitura auctoritatem confidimus. Perge charissima in Christo Filia; audiantur ex ore tuo consilia, quibus populorum salus muniatur, vt in congregatione iustorum regnet Deus totius consolationis. Omnium certè Nationum, & sequentium ætatum plausu memoraberis, si quæ in luctuoso bello extinguendo aggrederis, det tibi Deus perficere; cuius causâ omnia velle debemus, ingentemque ab illo pij laboris mercedem iure poteris præstolari. Facilè enim est tanti facinoris promerita metiri magnitudine calamitatum, quæ discrimen Religioni, & vastitatem Prouinciis minitantur. Magnum hoc decus adiiciat Diuina bonitas Maiestati tuæ, cui Apostolicam benedictionem amantissimè impertimur. Datum Romæ apud sanctam Mariam Maiorem, sub annulo Piscatoris, die XXXI. Augusti, M. DC. XXXV. Pontificatus nostri anno XIII.

Iulius Rospigliosius.

SECOND BREF DE SA SAINTETÉ A LA ROYNE.

VRBANVS PAPA VIII.

REGINÆ CHRISTIANISSIMÆ VIDVÆ.

CHariſſima in Chriſto Filia noſtra, ſalutem. Nuper datis ad te litteris Maieſtatem ſummoperè laudauimus, quòd Catholicorum Principum animis reconciliandis, diſſidiiſque de medio tollendis diligentiam omnem impendat. Etenim Nobis, qui nihil ardentiùs cupimus aut ſtudioſiùs curamus, quàm Chriſtiani Orbis tranquillitatem reſtitui, gratiſſimum accidit, te egregiâ animi magnitudine præclaram operam publicæ incolumitati nauare, & ad communia incommoda auertenda auctoritatem tam ſedulò adhibere. Itaque quod à Nobis flagitaſti, dilecto filio Iulio Mazarino Nuntio noſtro iniunximus; vt Chriſtianiſſimæ Maieſtati primo quoque tempore tuam epiſtolam reddat. Speramus voluntatem optimi Regis piis tuis poſtulatis non defuturam; Deumque precamur, vt præclarum religioſi animi tui zelum vberes optatæ concordiæ fructus ſubſequantur. Maieſtati tuæ Apoſtolicam benedictionem amantiſſimè impertimur. Datum Romæ apud ſanctam Mariam Maiorem, ſub annulo Piſcatoris, die XIII. Octob. M.DC.XXXV. anno Pontificatus noſtri XIII.

Iulius Roſpiglioſius.

LETTRE

LETTRE DE LA ROYNE A MONSIEVR MAZARINI NONCE EXTRAORDINAIRE DE SA SAINTETÉ, EN FRANCE.

Monsieur Mazarini, Tous moyens m'estant ostez de pouuoir faire sçauoir de mes nouuelles au Roy Monsieur mon Fils, i'ay creu que Nostre saint Pere le Pape n'auroit point desagreable, que ie m'adresse à vous, pour vous prier, comme ie faits, de luy presenter de ma part la lettre que ie luy escris, ny ayant rien dans icelle qui luy puisse desplaire, & qui ne tende à luy faire voir les mal-heurs qui peuuent arriuer de la rupture entre les deux Couronnes; afin qu'il y remedie promptement: il a l'ame si bonne, que ie ne faits point de doute qu'il ne se porte à la Paix; & que ses principaux Ministres, sur lesquels il se repose de ses affaires, ne luy conseillent de faire toutes les choses iustes & equitables pour y paruenir. I'ay enuoyé à l'Empereur, au Roy Catholique mon Beaufils, & au Roy d'Hongrie, pour tascher de destourner l'orage qui menace la France. Ie n'espargneray ny mes prieres vers Dieu, ny mes soings vers ceux qui peuuent contribuer à ce bon œuure tant desiré des gens de bien; & quelque mespris que le Roy mondit Sieur & Fils puisse faire de mon affection & bonne volonté, ie l'aimeray tant que ie viuray, & son pauure peuple aussi; pour le soulagement duquel ie feray tousiours tout ce qui me sera possible. Ie finiray par cette verité, & par la priere que ie faits à Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde. Escrit à Anuers le XV. *Septembre* M. DC. XXXV.

LETTRE DE LA ROYNE AV ROY SON FILS.

MONSIEVR MON FILS,

ME trouuant plus esloignée de vous plaire, lors que i'en ay plus soigneusement recherché les occasions, & n'ayant rien oublié de tout ce qui vous pouuoit donner suiet de me tesmoigner l'affection qu'vne Mere doit attendre de son Fils; ie laisseray pour cette heure ce qui me touche en particulier, & ne parleray que de ce qui regarde vostre Estat, & vostre Personne. Toutes les voyes estans fermées par lesquelles ie vous pouuois donner de mes nouuelles, i'ay prié le Sr Mazarini, Nonce de Sa Sainteté, de vous faire tenir cette lettre. Le suiet qui me la fait escrire, merite bien qu'on y employe des soings extraordinaires, voyant la France menacée d'vn tel orage, qu'il est impossible, que ceux qui le sçauent, n'en soient point touchez d'apprehension. Pleust à Dieu, qu'il me fust aussi facile d'y remedier, comme ie suis obligée de vous en deuoir escrire de la sorte, estant au lieu où ie suis & dans le rencontre des affaires qui se presentent. Vne partie de ce qui i'ay preueu, & tasché de vous faire sçauoir par le moyen de Messieurs du Parlement, est proche de son effect; & la France estant vne fois plongée dans les guerres qui se preparent, tout le bien qu'on se pourroit promettre pour elle, ne peut estre comparable aux maux qu'elle souffrira auec le temps. La guerre n'est iuste que lors qu'elle est necessaire: sa iustice & sa necessité ne sont fondées que sur la conseruation & la defense, qui ne sont legi-

legitimes, qu'au cas que les autres voyes ne soyent pas suffisantes. C'est vn mal qui n'est toleré que pour en euiter vn plus grand. Et quel mal estes vous contraint d'euiter, ou quel profit pouuez vous esperer esgal à la perte de ce que vous exposez ? Iusques icy vous estes l'arbitre de la Paix & de la guerre : dés lors que vous aurez quitté la qualité de Iuge pour celle de partie, aucune des deux ne dependra plus de vous. Les forces, la conduite & les interests de vos ennemis seroient balancez auec les vostres : la disproportion n'estant pas extreme, les succez n'en peuuent estre infaillibles ; & s'ils sont incertains, comment pouuez vous estre asseuré, que le mal qui doit arriuer à l'vn des deux partis, ne puisse tomber sur le vostre? Mais à quoy en serions nous reduits, si Dieu nous affligeoit iusques à ce point ? Et quand pouuez vous vous promettre du repos, & en donner à ce Royaume, qui en a tant de besoin? D'autres que moy vous peuuent dire l'estat auquel il estoit apres des guerres semblables à celles que nous allons voir : chacun sçait ce que les peuples en patissent ; mais ce que souffrent les Roys, ne se peut apprendre que des Roys mesmes. Le feu Roy Monseigneur, qui l'auoit experimenté plus que personne (quoy que ce fust auec la gloire & l'auantage de tant de victoires) m'en a soigneusement informée, afin de vous le pouuoir tousiours remettre deuant les yeux : & vous sçauez que ie ny ay pas manqué quand l'occasion s'en est presentée. En vain ie vous ferois resouuenir, qu'il ne m'auoit rien ordonné de plus expressement pour la conduite de vostre Estat, (pensant à ce qui pourroit arriuer quand Dieu disposeroit de luy) que de maintenir la Paix & l'vnion, & la fortifier des alliances qui se sont faites auec les principales Couronnes de la Chrestienté. L'ayant pratiqué

de la sorte, Dieu m'a fait la grace de conseruer vostre Royaume, & de le remettre entre vos mains au mesme estat qu'il estoit sorti de celles du Roy Monseigneur. Maintenant que le mal qu'il preuoioit se va rendre ineuitable, i'en souffre en mon ame des douleurs qui n'en peuuent auoir de semblables : & tout moyen de vous y estre utile m'estant osté de vostre part, ie tasche pour le moins, où l'action m'est libre, de destourner ce qui peut venir à ma cognoissance. La disposition des affaires presentes ne me permettant pas d'en dire plus de particularitez, ie me contenteray de vous faire sçauoir que i'ay tousiours fait (comme ie feray encore) tous les offices possibles pour empescher cette guerre de Couronne à Couronne, qui ne peut produire que des mal-heurs extremes pour l'vne, ou pour l'autre, & qui met toute la Chrestienté au plus grand danger qu'elle fut iamais. I'en ay escrit à Nostre saint Pere, le priant de se preualoir de la bonté de vostre conscience, pour s'opposer à ces desordres, & à cette subuersion generale. Ne doutant point que ces instances ne vous soient faites de la part de Sa Sainteté, au nom de Dieu & de son Eglise; ie suis obligée de m'acquiter au mesme temps de ce qui m'a esté enioint par le feu Roy Monseigneur : que si ie vous voyois en termes d'entrer en vne pareille guerre, i'eusse à vous coniurer par ses cendres, & par sa memoire (qui vous doit estre en veneration) de n'en point venir à ses extremitez; où y estant entré, de vous conuier à y apporter vn promt remede, & vous recommandant de sa part de contribuer à la Paix, comme à la conseruation de ce qu'il vous a laissé, l'ayant reconquis par son sang, & par vingt années de perils & de peines. Les paroles de ce grand Roy vostre Pere me

me sont des Oracles, & ses conseils des Loix inuiolables: ie croy qu'ils n'auront pas moins de force aupres de vous. Et quant à moy, Monsieur mon Fils, qui n'exerce point d'auctorité de Mere, & qui suis touchée au profond de l'ame, de crainte, de douleur, & de compassion, ie me iette à vos pieds pour vostre Royaume, & pour vous mesmes; & auec ces larmes Royales, & Maternelles, ie vous supplie au nom de Dieu, & de ceux qui vous ont mis au monde, d'arrester le cours des mal-heurs si espouuantables; & dont il y a danger, que ceux qui y donneront le commencement, n'en voyent pas la fin. Ayez pitié de tant de sang qui se va respandre, de tant d'ames qui se vont perdre, & de la Chrestienté qui est menacée de sa ruine. Conseruez vous, & conseruez ensemble la plus digne Couronne de la terre que Dieu vous a donnée: accordez à cette Mere ce qu'elle demande pour vous; & si son sang & sa vie vous sont necessaires, elle les vous offre de bon cœur. A Anuers, ce dernier Aoust, M. DC. XXXV.

RESPONSE DE MONSIEVR MAZARINI A LA ROYNE.

SACRA REAL MAESTÁ,

RIceuei nell' istesso tempo il dispaccio di Vostra Maestá, resomi dal suo palafreniero, & il duplicato di esso per il camino di Londra, ancorche questo fosse scritto quindici giorni dopo. E se io ho tardato à rendere humillissime gratie à Vostra Maestá del honore che m' ha fatto, & à rappresentarle la forma con cui ho essequiti li suoi ordini, e proceduto dal non voler lasciar indietro diligenza alcuna

per

per seruirla. Era il Re nella Champagna, quando riceuei la lettera, che Vostra Maestá mi commandaua presentargli; e dandoue parte al Eminentißimo Signore Cardinale Duca, mi disse con grandißima prontezza, che poteua inuiarla à Sua Maestá per vn corriero. Cosi feci, e Sua Maestá rispose alla mia lettera senza mandarne alcuna per la Maestá Vostra: ma sapendo che doueua esser quanto prima di ritorno à S. Germano; & hauendo riconosciuto dalla risposta datami, che non era rimasta molto sodisfatta del contenuto della lettera di Vostra Maestá, giudicai bene tentare, se in voce haueßi potuto rimostrar à Sua Maestá, che il puro zelo della Pace, e l'amore che la Maestá Vostra portaua al suo seruitio, l'haueua obligata à scriuerli con quella libertá, e non con altro fine. Mi son dunque abboccato con Sua Maestá piu d'vna volta sopra quest' affare, procurando con ogni efficacia e destrezza insinuarli, che non poteua esser caduto in pensiero alla Maestá Vostra d'apportarli disgusto: e per quest' effetto, ho in diuersi modi interpretate alcune particolaritá, che conosceuo eßere sensibili à Sua Maestá, supplicandola di volerle dar risposta: ma la Maestá Sua mi ha sempre parlato nella medesima conformitá, dicendo, che li concetti della lettera di Vostra Maestá erano piu proprij per vn Manifesto contro la Francia, che à persuadere la Pace: che con quest' apparenza haueua Vostra Maestá fine di screditare il gouerno presente, condennar le sue risolutioni, & alienare l'amore de suoi sudditi: & in fine, che sopr' ogni altra cosa gli dispiaceua d'hauere riconosciuto in detta lettera, che la Maestá Vostra non haueua piu affettione alcuna per la Maestá Sua, ne per questa Corona: e che ció rimaneua bastantamente confirmato ancora dalle commißioni date da Vostra Maestá al Signore Clozel, per muouere il Duca di Roano à prender partito contro il suo Real seruitio. A che repplicando io quello che doueua per dißingannare Sua Maestá, mi ha sogiunto,

giunto, che difficilmente io poteuo ſcuſare le ſudette coſe, che conſiſteuano in fatto: ma che voleua credere tuttauia, che foſſero effetti di cattiui conſigli di qualche mal intentionato, e non del buon naturale della Maeſtá Voſtra: à cui, mi diſſe; che non mancarebbe mai di rendre ogni teſtimonio della ſua affettuoſa riuerenza, in tutto quello che non haueſſe pregiudicato al bene e ripoſo del ſuo Regno, e che riſolueua di non riſpondere alla ſua lettera per la neceſſitá in che ſi metterebbe de opporſi alli fondamenti di eſſa, con dir coſe che apportarebbero ſenz' altro diſpiacere à Voſtra Maeſtá: ne io per il medeſimo caſo ho creduto opportuno inuiarle copia della riſpoſta datami in iſcritto, maſſime que per altro non puol giouar à coſa alcuna. Il carattere ch'io porto di Miniſtro de Sua Santitá, e la profeſſione ch'io faccio d'humiliſſimo ſeruitore de Voſtra Maeſtá, non le permetterano di riuocar in dubio, che neſſuna coſa mi ſarebbe ſtata piu grata, che incontrar intieramente il ſuo guſto, & in conſequenza non eſſer aſtretto à rappreſentarle (benche in compendio) quello Sua Maeſtá mi ha riſpoſta: ma non potendo ſcuſarmene ſenza mancar alla fede con cui ſon obligato ſeruire, l'ho fatto, aſſicurandomi, che la Maeſtá Voſtra riceuera tutta in buona parte, e credera, che deſidero con eſtrema paſſione comprobar con l'opere l'affetto della diuotione che le profeſſo.

Quanto alla Pace, che viene dalla Maeſtá Voſtra deſiderata con quel zelo ch'é degno della ſua pietá, deuo dire, che qualunque volta ho hauuto l'honore de tenerne propoſito al Re, mi ha ſempre riſpoſto d'eſſerui intieramente applicato; purche trattandoſi congiontamente con li ſuoi Collegati, ſi foſſe potuta concludere ſicura, e generale per eſſi & per queſta Corona; e coſi mi ha ancora ratificato in queſta occaſione, & fattone aſſicurare la Santitá di Noſtro Signore per il Signore Cardinale di Lione, e Conte di Nouaglie ſuo Ambaſciatore. Con che à Voſtra Maeſtá fo humiliſſima riuerenza. Di Ruel, li XXVII. *di Nouembre,* M. DC. XXXV.

SECONDE LETTRE DE LA ROYNE A SA SAINTETÉ.

TRES-SAINT PERE,

NOus auons esté merueilleusement surprise, lors que nous auons apris du Sieur Abbé Fabroni nostre Resident, que l'Ambassadeur de France auoit eu ordre par vn courrier expres d'aller à Castel Candolf, pour faire des plaintes à Vostre Sainteté, de ce qu'elle nous auoit fait la faueur d'agreer que nous eussions vn Resident aupres d'elle, non pour parler de nos interests; ny pour demander raison des outrages que nous auons receu du Cardinal de Richelieu (laissant à Dieu la vangeance des offenses que nous auons receues, & receuons continuellement de luy) mais bien d'offrir à Vostre Sainteté dans le loüable dessein qu'elle a de reunir par vne Paix generale les Princes Chrestiens) de contribuer à ce bon œuure par nos soings vers l'Empereur & le Roy Catholique. Le Cardinal de Richelieu (qui est le seul aucteur de cette harangue impertinente faite à Vostre Sainteté) veut que nous nous seruions des Ambassadeurs du Roy nostre tres-honnoré Sieur & Fils: ce qui choque le sens commun; estant tres-certain, que lesdits Ambassadeurs ne feront rien de tout ce que nous desirerons d'eux, sans vn ordre expres du Roy nostre dit Sieur & Fils. Et comment le ferons nous donner, veu que le Cardinal de Richelieu nous a osté tous les moyens de luy faire sçauoir de nos nouuelles, soit par lettres ou autrement: ce qui a fait, que nous n'auons osé dans nostre derniere

derniere maladie (laquelle nous auoit reduite à l'extremité) enuoyer en France quelqu'vn des noſtres vers noſtre dit Sieur & Fils, pour luy demander des Medecins, de crainte que nous auions que ledit Cardinal de Richelieu ne fiſt oſter la vie, ou du moins la liberté à ceux que nous enuoyerions; ſelon les menaces qu'il en auoit faites au dernier des noſtres qui y auoit eſté de noſtre part. Voſtre Sainteté ſçait comme toute voye nous eſtant fermée, nous nous ſommes ſeruie de celle du Sr Mazarini ſon Nonce, pour le prier de faire tenir noſtre lettre au Roy noſtre tres-honnoré Sieur & Fils; de laquelle nous auons enuoyé la copie à Voſtre Sainteté. Et pour ce que ledit Cardinal entend que doreſnauant nous nous addreſſions aux dits Ambaſſadeurs, Nous le ferions tres-volontiers, ſi nous croions qu'ils ſuiuiſſent les ſentimens du Roy noſtre dit Sieur & Fils. Mais eſtans neceſſitez de dependre abſolument des volontez du Cardinal de Richelieu, ils ſont contraints, pour euiter la perte de leur vie, biens & honneur, d'agir ſelon les paſſions du dit Cardinal: de ſorte qu'ils ne traitent que de fomenter les deſunions qui ſont entre les Princes Chreſtiens, de porter à rebellion les ſuiets contre leurs Princes Souuerains, de mettre le feu aux quatre coins & au milieu de la Chreſtienté, de parler inceſſamment de Paix ſans auoir intention de la faire, de renuerſer les loix diuines & humaines, de choquer directement l'auctorité Apoſtolique, de violer les Sacremens, en voulant rompre le Mariage de mon Fils le Duc d'Orleans, & de la Princeſſe Marguerite de Lorraine ma Fille. Le Cardinal de Richelieu va meſmes iuſques à l'impudence de menacer Voſtre Sainteté, en cas qu'elle ne conſente à ſes volontez. Ce procedé a grandement deſcrié ledit Cardinal parmi tous les Princes eſtran-

gers, qui ont loué & donné mille benedictions à Vostre Sainteté, pour auoir mesprisé toutes ses menaces. Nous qui auons les intentions bien esloignées de semblables meschancetez, & qui voulons rendre toute sorte d'honneur à Vostre Sainteté; qui auons tousiours durant nostre Regence respecté le saint Siege, & fait tout ce qui nous a esté poßible pour maintenir en vnion les Princes Chrestiens, particulierement les deux Couronnes de France & d'Espagne, & qui sommes resoluë de faire ce que nous pourrons pour procurer la reunion; prions Vostre Sainteté de trouuer bon que nostre dit Resident demeure aupres d'elle, pour luy rendre conte de toutes les choses que nous apprendrons qui pourront faciliter la Paix, desirée de tous les gens de bien; & außi pour receuoir par luy les bons conseils de Vostre Sainteté, & la maniere auec laquelle nous nous deuons conduire en vne affaire de si grande consequence, comme est celle de la tranquillité & repos de toute la Chrestienté. Le Cardinal de Richelieu fait ouuertement paroistre sa rage, & la hayne qu'il a contre nous, de faire tous ses efforts aupres de Vostre Sainteté pour nous oster, s'il pouuoit, vn honneur qui est deu à nostre Naissance, & à la dignité de Royne, que nous auons receu du plus grand Roy qui ait iamais esté, & de Mere de celuy qui regne maintenant; qui n'a point de part à toutes ces violences, & qui n'oseroit ouurir son cœur à ceux qui l'enuironnent, qui sont tous ou gaignez du Cardinal par argent, ou retenus par la crainte des supplices, qui leur seroient infaillibles, s'ils tesmoignoient l'affection qu'ils ont pour leur Roy. Vn exemple tout recent confirme la verité de nos paroles, qui est, que le Roy ayant commandé au Comte de Carman (de qui la vertu, la qualité, & le courage est cognu d'vn chacun) de

luy

luy donner ſon aduis ſur le voyage qu'il alloit entreprendre; il repreſenta à ſa Maieſté, qu'il ny auoit point du tout d'apparence qu'elle ſe trouuaſt en perſonne dans ſon armée: s'il arriuoit qu'il ſe donnaſt vne bataille (l'euenement en eſtant incertain) qu'il valloit mieux qu'elle demeura dans le cœur de ſon Royaume, que d'eſtre contrainte de ſe retirer en deſordre. Le Cardinal de Richelieu luy donna la Baſtille pour recompenſe de ſon bon conſeil; dont certainement le Roy aura eſté fort ſenſiblement touché. Voy-là le pitoyable eſtat auquel le Cardinal de Richelieu a reduit le Roy & ſon Royaume. Il voudroit bien s'acquerir vn abſolu pouuoir ſur les volontez de Voſtre Sainteté par ſes menaces: mais nous la pouuons aſſeurer, qu'encores qu'il ſoit capable de toutes ſortes de meſchancetez, qu'il eſt d'vn naturel ſi timide, qu'il n'entreprendra iamais vn ſi horrible ny impie attentat contre le ſaint Siege, comme eſt celuy dont il le menace: il ſçait bien que ſa ruine s'en enſuiuroit, & que les pierres s'eſleueroient pour l'accabler. Nous finirons par vne verité, qui eſt à la confuſion du Cardinal de Richelieu, & à la loüange de l'Empereur, & du Roy Catholique, en la protection duquel nous ſommes, & auquel nous ſommes extremement obligée. Ils n'ont point condamné l'affection que nous auons pour la France, ny deſapprouué les teſmoignages que nous leur auons rendu du deſir que nous auons pour la Paix; au contraire ils nous en ont d'auantage eſtimée. Le Cardinal de Richelieu n'en eſt pas de meſme; eſtant tres-certain qu'il conſentiroit pluſtoſt du bouleuerſement de toute la France, que d'approuuer que nous nous entremettions de la Paix. Mais nous deſirons ſi paſſionnement le bien de l'Egliſe, le repos de la France, & la tranquillité de toute la Chreſtienté, que s'il eſt ne-

cessaire pour paruenir à ce bon-heur que le Cardinal de Richelieu demeure & subsiste dans l'auctorité en laquelle il est maintenant pres du Roy nostre tres-honnoré Sieur & Fils, & que nous demeurions dans la misere à laquelle il nous a reduite; Nous prions Dieu qu'il le conserue en son credit, & nous donne la force de supporter auec patience, & à sa gloire, les persecutions qui nous viendront de sa part. Nous esperons que Vostre Sainteté nous obtiendra cette grace par ses prieres; priant Dieu, TRES-SAINT PERE, *qu'il donne à Vostre Sainteté longues & heureuses années, pour le bien & regime de son Eglise. Escrit à Anuers, ce* VII. *Decembre,* M. DC. XXXV.

LETTRE DE SA MAIESTÉ IMPERIALE A LA ROYNE MERE DV ROY TRES-CHRESTIEN.

FERDINANDVS Secundus Diuinâ fauente Clementiâ electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hungariæ, Dalmatiæ, Sclauoniæ, &c. Rex, Archidux Austriæ, Dux Burgundiæ, Stiriæ, Carinthiæ, Carniolæ, & Wirtembergæ, &c. Comes Tirolis, Serenissimæ & Christianissimæ Principi Mariæ, Reginæ Franciæ viduæ, Sorori nostræ, Patrueli charissimæ, Salutem ac mutuæ beneuolentiæ omnisque felicitatis continuum incrementum.

Sere-

Sereniſſima Princeps, Soror, Patruelis chariſſima, litteras Serenitatis Veſtræ, quibus tam amanter de ſuo Nobis ſtudio in Pacem & tranquillitatem publicam teſtatur, ſimulque Nos, vt eódem operam & ſtudia noſtra conferre velimus, hortatur, perquàm libenter accepimus. Intelleximus etiam benignè quæ in eamdem ſententiam, ex mandato Serenitatis Veſtræ, eiuſdem huc ablegatus Internuntius Dominus de la Riuiere viuâ voce benè ac prudenter Nobis expoſuit. Quemadmodum igitur à Nobis quidem nihil hactenus intermiſſum ſcimus, quod ad tranquillum Chriſtiano Orbi ſtatum conciliandum conduceret; ita ſanè haud mediocri Nobis ſolatio eſt, idem Pacis ſtudium in Veſtrâ etiam Serenitate idemtidem recognoſcere: in cuius verbis, dum ad cogitationes Pacis Nos vocat, actiones noſtras approbari videmus. Itaque quibus hactenus ea cura tam altè inſedit, quàm in animo quietis & concordiæ amantiſſimo inſidere poteſt, non committemus vt hæc Serenitatis Veſtræ tam beneuola adhortatio apud Nos fruſtrà fuiſſe videatur. Atque vtinam eam, ad tractatum qui nunc apparatur ſuper eâ re, omnes quam Nos diſpoſitionem adferant; breuî beata illa tranquillitas in Orbe Chriſtiano refloreſcat. Quò tamen Serenitas Veſtra, ſi eadem efficacia ſua officia apud eos etiam qui hæc bella ex alieno nutriunt interpoſuerit, multùm cooperari poterit. Quod reliquum eſt, Serenitati Veſtræ omnia beneuolentiſſimi Patruelis officia deferentes, eidem omnia ex animi ſententiâ euenire opta-

optamus. Dabantur in ciuitate noſtrâ Viennæ, alterâ die menſis Nouembris, anno Domini ſupra mille ſexcentos quinto & trigeſimo; Regnorum noſtrorum, Romani ſeptimodecimo, Hungarici duodeuiceſimo, Bohemici verò vndeuiceſimo, &c.

Eiuſdem SERENITATIS VESTRÆ

Bonus frater Patruelis

FERDINANDVS.



LVMIE-

LVMIERES POVR L'HISTOIRE DE FRANCE ET POVR FAIRE VOIR LES CALOMNIES, FLATTERIES, ET AVTRES DEFAVTS DE SCIPION DVPLEIX.

LVMIERES POVR L'HISTOIRE DE FRANCE.


CAlomnier les vertueux, loüer les vicieux, & mentir par corruption à tous les hommes, en faueur des meſchans, ſont les plus abominables crimes que puiſſe commettre vn Hiſtorien, qui doit trauailler pour la Vertu, pour la Verité, & pour l'Eternité. Thucidide a dit, qu'il faut cultiuer l'Hiſtoire comme vne terre qui produira iuſques à la fin du monde: cette commiſſion doit eſtre donnée aux plus gens de bien, & aux plus ſages d'vn Eſtat. Parmi les Iuifs les Souuerains Pontifes auoient cette charge: ceux des Romains gardoient dans les temples les memoires des choſes paſſées: & Pline le Ieune donne non ſeulement la maieſté, mais la diuinité à l'Hiſtoire. Pour la bien dreſſer, il eſt neceſſaire d'auoir vne parfaite cognoiſſance des affaires; la prudence politique, auec le talent de coucher nettement par eſcrit; cela regarde la capacité de l'Hiſtorien: mais ſa principale partie eſt la probité, qui n'apprehende & n'eſpere rien: elle eſtime d'auantage la Verité que l'amitié des grands, & prefere ſa reputation aux recompenſes des riches: elle craint plus les reproches de ſa conſcience que la puiſſance des Fauoris: elle ne veut pas eſtre agreable à peu de perſonnes vi-

uantes, mais elle deſire d'eſtre vtile à tous ceux qui viuront apres nous. Celuy qui porte le flambeau du temps, pour noircir auec la fumée de ſa paſſion les actions des perſonnes vertueuſes qu'il deuroit eſclairer; celuy qui taſche de donner la lumiere de la gloire, qui eſt l'eſclat des vertus heroïques, aux plus noirs & plus abominables crimes; fait de l'Hiſtoire (qui eſt appellée la maiſtreſſe de la vie) vne ſorciere, qui ſacrifie les enfans au malin eſprit. Qui en doute, puis qu'elle maſſacre la reputation des innocens pour en faire vne offrande à vn Tyran?

Tous ceux qui liront ſans hayne & ſans enuie le dernier Volume de Scipion Dupleix, iugeront qu'il eſt le plus infame que la corruption de noſtre ſiecle aye produit à vn Fauori, qui achetoit cherement ſes loüanges & les blaſmes de ſes ennemis. La temerité de l'Hiſtorien paroiſt en ce qu'il a entrepris vn ouurage tres-difficile & tres-dangereux, lors qu'il a voulu publier ſon Hiſtoire durant la vie & credit de ceux qui en ſont la plus grande partie, & qui veulent eſtre loüez auec excez. Dupleix ſeroit eſtimé vertueux, s'il auoit preferé la ſincerité aux bonnes graces & payement de ceux qui peuuent & donnent beaucoup: il feroit voir ſon courage, ſi pour la Verité il auoit meſpriſé les reſſentimens de leur cholere: il paroiſtroit bien inſtruit, s'il ne pouuoit eſtre deſmenti par tous ceux qui ont veu ce qu'il a eſcrit: & il paſſeroit pour tres aduiſé, s'il auoit ſi bien conduit ſa plume, que ſans bleſſer la Verité elle ne toucha point ceux qui la craignent. Si on remarque en luy ces quatre qualitez d'vn parfait Hiſtorien, en vn temps qui a rendu la generoſité & la ſincerité ſi crimineles; ie confeſſerois, qu'il eſt non ſeulement le plus homme de bien, & le plus capable de ce ſiecle, mais qu'l eſt ſi heureux, que ie n'en vois point dans toute l'antiquité auquel vn ſemblable

deſſein

desseín aye bien reüssi. Si au contraire on recognoit dans tout le discours de Dupleix, qu'il a escrit l'Histoire de son temps pour acquerir la bienueüillance & les biensfaits des hommes puissans : qu'il a flatté laschement ceux qui sont dans la hayne du public : qu'il ne sçait pas ce qui est arriué, ou le deguise malicieusement : qu'il est si mal adroit ou si meschant, qu'estant obligé de passer entre la Verité & la Puissance, il hurte celle-la pour ne toucher point cette-cy : nous publierons auec grande raison que Scipion Dupleix est vn homme sans vertu, sans courage, sans cognoissance des affaires, & sans iugement. Ie vois bien aussi qu'il ne veut pas seulement commettre vn peché, mais qu'il choisit vn crime remarquable, comme est celuy de mentir impudemment dans l'Histoire de France. Estant auaricieux, il est contraint d'en vser ainsi ; parce que le Cardinal de Richelieu ne donne point de recompense qu'à vn vicieux extraordinaire.

Ie ne veux pas estre estimé ennemi de celuy duquel i'ay eu assez bonne opinion tant qu'il a escrit la vie des morts, & iusques à ce que l'auarice plustost que la necessité l'ont porté à vendre la liberté de l'Histoire, pour la rendre esclaue du temps. Nous auons sçeu, qu'outre les appointemens de l'Historien de France, il a receu douze mille liures ; pour auoir contredit en sa faueur non seulement ce que l'Europe sçait & entend, mais ce qu'elle voit & sent. Ie sçay bien qu'il ne faut iamais demander des tesmoins à vn Historien ; sa qualité le dispense d'en produire : il ne doit point abuser de ce priuilege : s'il a le droit de pouuoir estre creu sans alleguer ses autheurs ; la prudence luy doit conseiller de faire en sorte, qu'il ne soit point desmenti par tous ceux qui escriront apres luy.

Seneca in Apocolocyntosi: *Quis vmquam ab Historico iuratores exigit?*

Senecque parlant d'vn Historien, appellé Ephorus,

 homme

homme d'aſſez mauuaiſe foy;diſoit qu'il auoit eſté trompé & trompeur. Le meſme eſt arriué à Dupleix : il a demandé des memoires à ceux qui l'ont employé; & pour auoir ſuiet de les loüer, il s'eſt deshonnoré: il a voulu eſtre mal informé, pour mal informer toute la terre; & s'eſt rendu autant criminel en cherchant le menſonge, qu'en le debitant. La Religion nous defend de loüer vn homme durant ſa vie; & la prudence nous enſeigne, lors qu'vne perſonne entreprend de manier des choſes grandes & fragiles, d'attendre qu'elles ſoient bien remiſes & aſſeurées en leur place; ce qui n'arriuera point que par vne Paix vniuerſele. Nous ne recognoiſſons iamais que par la fin, ſi le bon-heur ou la ſageſſe ont conduit les entrepriſes; & ſi quelques bons ſuccez au commencement ont eſté les effects d'vn eſprit ſage, où des amorces de la fortune; ou, pour mieux parler, des traits du ſecret iugement de Dieu.

I'aurois diſſimulé la faute de Dupleix auec meſpris, s'il ſe fuſt arreſté dans les loüanges du Cardinal de Richelieu: mais ie n'ay peu ſouffrir, qu'en dreſſant vn Panegyrique à celuy auquel il a voulu plaire, il face vne Satyre contre tous ceux qu'il n'ayme point, ou qui ſe ſont oppoſez à ſon credit. Ce n'eſt pas que ie ne ſçache, que c'eſt vn crime auſſi grand de loüer celuy qui fait mal, que de blaſmer celuy qui fait bien : l'Hiſtoire eſtant le miroir des choſes paſſées, ne les doit pas repreſenter renuerſées: c'eſt ietter la confuſion dans le monde, & commettre le plus horrible de tous les ſacrileges, de donner au vice ce qui appartient à la vertu, & à la vertu le partage du vice. Ie peux auſſi aſſeurer, que celuy qui loüe vn broüillon qui bouleuerſe toutes choſes,doit eſtre plus execrable que l'auĉteur du deſordre; parce qu'il y a plus de ſcandale d'eſtimer le mal que de le faire; & que c'eſt le vray moyen de l'augmenter, de perſuader à vn

homme vain, qu'il acquiert la gloire par des actions qui produiſent l'infamie.

Dupleix n'a trauaillé que ſur ce deſſein, & ie peux dire, que ſon Hiſtoire eſt vn pourtrait des paſſions du Cardinal: l'Eſcriuain les a eües deuant les yeux, & n'a pas tiré vn trait de plume ſans les regarder: ſon intention n'a iamais eſté de peindre la Verité, mais de faire vn tableau ſelon la fantaſie de l'homme qui le deuoit payer: ſon deſir eſtoit d'eſtre eſtimé innocent, en faiſant paroiſtre criminels tous ſes ennemis. Voyons, ſi l'ouurier qui a entrepris ce chef d'œuure, y a reüſſi, & s'il a bien gaigné la recompenſe qu'il a receu.

L'Hiſtorien a voulu commencer ſes crimes par celuy de leſe Maieſté, lors que les premiers traits de ſa plume ont eſté employez contre la Royne Mere du Roy. Il eſt vray, que cette grande Princeſſe eſt tellement releuée par deſſus ſon ſeruiteur ingrat, qu'elle l'a touſiours regardé comme fait le ſoleil ces peuples d'Ethiopie, qui maudiſſent le principal inſtrument de leur bien, & deuiennent plus noirs en le regardant auec cholere. La Royne a pitié des ſalies de ceux qu'elle a nourris & eſleuez, comme Dieu meſpriſe, & neantmoins chaſtie les blaſphemes des impies, qui reſſentent à tous momens les effects de ſa Prouidence. Tout ce qui deſplait à S. M. eſt, que le Cardinal ne recognoiſſe pas, que ce qu'il fait eſcrire pour couurir ſon ingratitude, la deſcouure d'auantage; & que ſon peché paroiſt plus grand, lors qu'il s'eſtudie de le rendre petit.

Il a fait trauailler tous les Eſcriuains corrompus du Royaume de France, pour calomnier celle qui luy auoit mis en main les moyens d'acquerir l'honneur: il cherche quelque ſoulagement à ſes maux, en eſcoutant des perſonnes yures, ou foles, qui iettent de la boüe vers le Ciel, qui a porté les aſtres qui brillent dans toute l'Europe;

&

& ſur tout le Roy, que le Cardinal doit tenir pour ſon Soleil. Si le bois pourri du nauire Argos fuſt mis entre les conſtellations, parce que les Dieux y eſtoient entrez pour ſe pourmener ſur la mer; il me ſemble qu'il ſeroit plus à propos de donner la lumiere au vaiſſeau qui a porté les Dieux de la terre, que de le vouloir enuironner de tenebres. On l'a ietté dans les tempeſtes des empriſonnemens, des fuites, de la priuation des biens, des maladies, des trahiſons, des apprehenſions pour le Roy, & pour Monſieur: Dieu l'ayant retiré de tous ces dangers, on le veut bruler auec les feux artificiels des meſdiſances & calomnies. Ie ſçay bien que l'eſperance d'vn changement, & le deſir que tous les intereſſez ont de reſeruer la gloire au Roy d'auoir chaſtié cette inſolence, retiennent les plaintes des Princes, & lient les mains des ſeruiteurs: mais cette conſideration ne doit pas arreſter les Chirurgiens, qui doiuent appliquer vn emplaſtre aux playes chaudes, en attendant que les Iuges inſtruiſent le procez de ceux qui les ont faites. Ie trouue que les plus crueles ſont les dernieres: la furie qui ne deuoit auoir qu'vne pointe, ſi elle eſtoit d'vn homme, & principalement d'vn François, eſt conuaincuë d'eſtre d'vn demon, ou d'vn More, lors qu'elle ne ſe peut rompre ny par les efforts ny par le temps: ie vois au contraire qu'elle redouble ſa force, & que ny la pitié de l'Innocence qui ſouffre, ny la grandeur de la Perſonne qui eſt pourſuiuie, ny la modeſtie de celuy qui defend ſa Vertu, n'arreſtent point la cholere des perſecuteurs, & l'effronterie des impoſteurs.

Nous auons veu au commencement de nos afflictions des petits liurets de ſept ou huit feüillets, qui ont ataqué la reputation de la Royne Mere du Roy, comme enfans perdus qui eſtoient detachez de l'auantgarde: depuis vn an on a choqué auec le gros Volume de pluſieurs pieces qui compoſoient la bataille: on nous gardoit pour l'arrie-

regarde

regarde l'ouurage de Dupleix, qui eſt eſtimé d'autant plus fort, que c'eſt vne Hiſtoire dreſſée par celuy qui a trauaillé à la generale de la France, qui publie celle du Roy, qui ſe couure du ſeau & du nom de S. M. & qui meſle dans les loüanges du Fils des iniures contre la Mere. Cet homme s'eſt imaginé, que perſonne n'oſeroit choquer cette qualité d'Hiſtorien, appuyé d'vn priuilege & d'vne approbation; & ſur tout protegé par le Cardinal de Richelieu, qui donne la terreur par tout, qui a garotté les mains, lié les langues, arraché les plumes, eſtouffé les ſouſpirs, & opprimé la liberté Françoiſe. Mais il faut que ſon Eminence ſçache, qu'elle en fait trop dire pour n'eſcouter point quelque choſe : ſon Eſcriuain apprendra, que nous auons promis dans nos autres œuures, qu'il ne viendroit rien à noſtre cognoiſſance qui peut bleſſer tant ſoit peu la reputation de la Royne, qui ne receut ſa repartie : comme nous promettons auec raiſon, nous nous acquitons auec iuſtice; elle nous oblige à dire quelques veritez à Dupleix.

La premiere ſera, que ie m'eſtonne de ce qu'vn homme qui a eſcrit toute l'Hiſtoire de France, n'a point ſçeu dans ſon dernier ouurage la premiere loy de ſa profeſſion, qui eſt, comme dit Ciceron, de ne rien dire qui ſoit faux, & de ne rien cacher qui ſoit vray; de ne faire paroiſtre ny affection, ny auerſion. Il eſtoit impoſſible à Dupleix de garder cette regle, s'eſtant proposé la recompenſe, qui l'a fait haſter d'eſcrire, de peur qu'elle luy eſchappa auec le credit ou la vie de celuy duquel il attendoit vn riche preſent. Il s'eſt informé auec grand ſoin de ſes appetits : pour les contenter, il a meſlé la douceur des loüanges qu'il luy donne, auec l'aigreur des iniures qu'il dit à ſes ennemis : l'auarice a precipité ſon eſprit & ſa main, en luy faiſant preſenter à tout le monde vne viande fort mal aſſaiſonée.

Cicero de Oratore lib. 2. *Quis neſcit primam eſſe Hiſtoriæ legem, ne quid falſi dicere audeat, ne quid veri non audeat; ne qua ſuſpicio gratiæ ſit in ſcribendo, ne qua ſimultas.*

Le grand Dieu,qui monſtre auſſi euidemment ſa puiſſance infinie en tirant le bien du mal qu'en creant le monde de rien, fait cognoiſtre ſa bonté,en ne permettant iamais qu'on auance le menſonge, que pour faire ſortir de cette nuit le iour de la Verité. Ce que Dupleix a voulu eſcrire pour l'eſtouffer, ſert pour la faire eſclatter d'auantage. Il a dreſſé l'Hiſtoire de ſon temps auec ignorance & corruption, mais il a eſueillé ceux qui ſont amateurs de la ſincerité, & plus ſçauans que luy dans les affaires : il leur a mis la plume en la main pour le deſmentir, & les a portez à vouloir laiſſer à la poſterité le recit veritable de ce qui s'eſt paſsé en France, & ailleurs, durant le credit du Cardinal de Richelieu. Cet ouurage pourra voir le iour apres les tenebres du temps,& dira auec ſcience & iugement, ſans eſperance & ſans crainte, ce que nous auons veu & ſenti de bien & de mal, depuis dix années de trouble & de confuſion.

L'architecte Gnidien, qui baſtit la tour du Phare, mit le nom du Roy d'Egypte ſur le plaſtre, & graua le ſien au deſſous ſur le marbre ; le temps qui fit tomber la crouſte pourrie, deſcouurit ce qui eſtoit ſur la pierre ſolide. Les Hiſtoriens qui ne trauaillent que pour leur aage, qui plaſtrent des mauuaiſes actions, & couurent les bonnes,ne voyent pas que la Prouidence de Dieu,amoureuſe de la Verité, a touſiours fait perdre les œuures des flatteurs, & a conſerué celles des veritables : nous deuons eſcrire en Chreſtiens, qui en dreſſant les exemples des iugemens de Dieu, eſleuent vn Phare qui fait voir les bans & les eſcueils des vices, & monſtre la route de la Vertu qui conduit au port de ſalut.

Le Sieur Dupleix n'a pas eu toutes ces conſiderations, lors qu'il s'eſt engagé à publier l'Hiſtoire de ſon temps, dans laquelle il s'eſt proposé de flatter les paſſions d'vn Fauori : il a recognu que la plus violente eſtoit

contre

contre la Royne Mere du Roy; il s'eſt eſtudié de maſquer en furies toutes les actions & paroles de cette grande Princeſſe, & d'habiller en vertus toutes les inſolences & ſalies d'vn ſeruiteur ingrat. Venons aux preuues.

Cet Auteur ayant eſcrit la vie du feu Roy de glorieuſe memoire, rend par tout à la Royne ſon Eſpouſe les teſmoignages qu'il doit à ſes rares vertus natureles, acquiſes, & ſurnatureles: ce qui fait voir, que l'Eſcriuain n'a changé de diſcours dans l'Hiſtoire de Louys XIII. faite ſous le credit du Cardinal de Richelieu, que pour ſacrifier à la hayne d'vn ſeruiteur ingrat les blaſmes de ſa Bienfactrice. Cela ſera trouué eſtrange, que du Regne du Roy ſon Fils, ſa Mere & ſa Regente ſoit plus mal traitée, apres auoir plus trauaillé pour luy, & pour ſon Eſtat, que ſous la douceur de l'Empire de ſon Mary. Outre cela, il me ſemble que le nom de Mere eſt encore de plus grand reſpect que celuy d'Epouſe; & que d'auoir gouuerné fort ſagement la France, & de l'auoir conſeruée entiere & floriſſante, ſont des preuues de Vertu, là où eſtre Femme & Mere des Roys ſont des effects de la benediction de Dieu. Ce qui eſt plus extraordinaire, eſt, que ces reſpects qui deuoient croiſtre auec les merites, actions & aage de la Royne, ſont violez, non par ſon Enfant (à Dieu ne plaiſe que nous ayons cette penſée) mais par ſon ſeruiteur tres-obligé; ou, pour mieux dire, tellement chargé de ſes bien-faits, qu'il ſemble que le trop grand poids l'a plongé dans l'abyſme de l'ingratitude. Dupleix qui diſſimule, ou nie, ou conuertit en iniures ces bien-faits en cent endroits de ſon Hiſtoire, les aduoüe vne ſeule fois en ces termes: *Le Cardinal ne vouloit pas contredire cette grande Princeſſe Mere de ſon Roy, de laquelle il recognoiſſoit tenir toute ſa fortune.* Pag. 609. Iugez, ſi les fruits, que nous vous preſenterons, deuoient ſortir d'vn arbre planté & cultiué par

cette main Royalle: nous ne voulons defendre ſes actions qu'en les faiſant voir. Si l'Empereur Tite Veſpaſian, eſtant ſur le point de mourir, fiſt ouurir ſa litiere, pour dire en regardant le Ciel qu'il n'auoit rien commis en ſa vie qui luy donna du repentir, qu'vne ſeule choſe qu'on n'a point ſçeu: la Royne peut aſſeurer, qu'elle n'a rien fait qui luy aye peu apporter du deſplaiſir, que d'auoir trop auancé le Cardinal de Richelieu. Il eſt vray auſſi qu'elle pourra dire au Roy, ce que Ageſiſtrate mere du Roy Agis diſoit à ſon fils: Voſtre grande bonté vous a fait du mal, & à moy auſſi. Elle adiouſtera: Vous auez trop gardé le Cardinal de Richelieu, & ie vous ay trop preſſé de le prendre.

Il faut remarquer ce que nous auons dit autrefois, que iamais ny Dupleix ny les autres Eſcriuains du Cardinal ne diſent la Royne Mere du Roy, mais ſeulement la Royne Mere: ce qui pourra faire defier les ſiecles ſuiuans, ſi elle eſtoit Mere du Roy regnant. Le ſuiet d'en douter ſera augmenté par la cognoiſſance du mauuais traitement qu'elle a receu, & ſur tout dans les eſcrits du temps: en voi-cy quelques eſchantillons. Dans la Preface de l'Hiſtorien: *La Royne Mere meſme, qui en auoit fait ſon oracle, ayant preſté l'oreille à ſes enuieux, & conceu des ſiniſtres impreſſions de luy, auec ce qu'elle le voyoit plus ataché au ſeruice du Roy & au bien de l'Eſtat, qu'aux intereſts de tout le reſte du monde, taſcha de le deſcrediter & diſgracier enuers le Roy: mais ce fut en vain; S.M. deferant plus aux preuues ſenſibles, dont la France reçoit le fruit, qu'à des paroles de cholere. De ſorte que la Royne Mere en remuant toutes pierres pour le perdre, r'affermit dautant plus ſon credit & faueur enuers le Roy: & luy arriua ce que les Poëtes chantent de la Deeſſe Junon, qu'elle acreut la gloire & reputation d'Hercule, en oppoſant des monſtres à ſa vertu. Le Cardinal pourtant ne voulant pas ſe roidir contre la paſſion d'vne*

En la Preface page 10.

d'vne ſi grande Princeſſe, Mere de ſon Roy, à laquelle il recognoiſſoit auoir des grandes obligations, mais pluſtoſt la laiſſer r'allentir par ſon eſloignement de la Cour, & du maniment des affaires d'Eſtat; ſupplia S. M. de luy permettre de ſe retirer, dont il fut eſconduit, & au contraire obligé par ſon commandement tres-expres à continuer ſon miniſtere. De la vint que la Royne Mere ne pouuant plus ſupporter l'eſclat de la faueur du Cardinal aupres du Roy, tranſportée d'indignation, & pouſſée par vn mauuais conſeil, ſe retira en Flandres: retraite que la precipitation de ſa paſſion luy fiſt choiſir pluſtoſt qu'vne raiſon, ou conſideration bien digerée: car outre qu'elle ne pouuoit eſtre en pire condition en lieu de ce Royaume, que chez l'eſtranger ennemi du nom François, ce n'eſtoit pas là vn refuge conuenable à vne Princeſſe, qui auoit eu l'honneur d'eſtre Royne & Regente de France.

Dupleix a iugé que le Cardinal de Richelieu impatient de ſon naturel, chaſtié par des maladies horribles, agité par le mauuais ſuccez des affaires qu'il a entrepris, n'auroit ny la patience ny le loiſir de lire, ou d'eſcouter tout cet amas de menſonges, dans lequel l'Ouurier a cherché vn plus grand payement par le nombre des feuillets. Les premieres penſées de l'Hiſtorien ont eſté, de faire dans la Preface, qui eſt la ſeule piece qu'il a leüe au Cardinal, vn abregé des iniures qu'il a ſemé dans le corps de ſon Hiſtoire contre la Royne. Ce qui eſt encore plus conſiderable, eſt, qu'en acquerant les titres de calomniateur & de flatteur, il fait cette proteſtation: *Au demeurant, ie ſçay combien il eſt difficile d'eſcrire, & plus encore de publier l'Hiſtoire de ſon temps ſans ſoupçon de hayne ou de faueur, paſſions trop ordinaires aux hommes.* Il a dit deux fois dans la meſme page, que *la Royne a eſté emportée & tranſportée par ſes paſſions:* il veut qu'on croye qu'il en eſt exempt, lors qu'il meſdit de la Mere de ſon Roy: il aſſeure qu'il n'a point d'eſgard à la faueur, lors qu'il s'en

En la meſme pag. 10.

couure pour calomnier, & en retire la recompenſe : il nous promet qu'il eſcrira auec toute la ſincerité & candeur de celuy qui a deſia acquis l'approbation; & ne voit pas qu'il perd la creance dés l'entrée de ſon ouurage: il n'y a rien plus contraire à la ſincerité de l'Hiſtoire, que de dire des iniures à ceux qui ſont dans l'affliction,& de chanter les loüanges de ceux qui ſont en proſperité. L'Hiſtorien qui voudra paroiſtre homme de bien,dira les choſes naïfuement comme elles ſont arriuées: ceux qui les liront,donneront dans leurs ames les noms aux vertus & aux vices. Ce n'eſt pas eſtre vn Hiſtorien, mais vn declamateur importun, d'eſcrire comme fait Dupleix: *Ce grand,ce diuin,cet incomparable Cardinal, qui n'a point eu & n'aura iamais ſon pareil.* & au contraire : *Cette Royne pouſſée de cholere, portée de paſſion, tranſportée d'indignation, Iunon qui enuoye des monſtres pour les oppoſer à la vertu d'Hercule, qui eſt le Cardinal.* Certes,voy-là bien debutté pour vn Hiſtorien ſincere. Si Lucian auoit leu cette entrée poëtique, il en feroit des railleries auſſi plaiſantes qu'il a fait ſur celle qui commençoit par le Cheual aiſlé, qui marchoit ſur les ondes de la mer, & ſur la pointe des epics. Ie croirois, ſi Dupleix eſtoit vn ieune fripon, & qu'il traita vne matiere indifferente, que le foüet de l'eſcole le pourroit corriger : ie laiſſe à penſer,ſi eſtant deſia vieux, & maniant des ſuiets de ſi grande importance, comme ſont la reputation du Roy & de la Royne ſa Mere, l'eſtat des affaires de France, & les conſeils qui l'ont reduite au point où elle eſt à preſent, on ne iugera pas que des verges plus rudes & plus infames que celles d'vn Regent doiuent punir non pas ſon ignorance, mais ſon crime. Quel monſtrueux diſcours eſt cecy ? *La Royne taſcha de diſgracier le Cardinal, parce qu'il eſtoit ataché au ſeruice du Roy.* Si la Royne qui l'a lié à ce ſeruice, & l'a conſerué lors que le Roy l'en a voulu chaſſer, ne peut

ſouffrir

ſouffrir que celuy, pour lequel elle a reſpondu,deſcharge ſa caution; il faudroit aduoüer, que S. M. auroit l'eſprit bien foible. Dupleix adiouſte, que *la Royne ne pouuant plus ſupporter l'eſclat de la faueur du Cardinal, ſe retira en Flandres.* Ceux qui liront cette Hiſtoire apres cent ans, croiront que la Royne n'eſt pas ſortie d'vne priſon de ſix mois pour aller aux Pays bas; & n'a pas eſté contrainte par l'apprehenſion de plus grandes violences de quiter le ſeiour de la France; mais que ſon enuie, qui n'a peu ſupporter l'eſclat que ſa bonté auoit donné à ſon ſeruiteur, luy a fait abandonner le magnifique Palais de Luxembourg, pour de plain vol s'en aller à Bruxelles. Quelle impudence de ietter dans le public vne Hiſtoire qui renuerſe la Verité, confond la ſuite, & deſtruit l'ordre des choſes qui ſont ſi freſches dans la memoire de tant de millions de perſonnes ? Si Dupleix vouloit eſcrire en homme de bien, il deuoit dire les cauſes de la mauuaiſe intelligence, & ſe contenter d'vne ſimple relation des actions & paroles de la Royne, ſans faire des inuectiues, pour nous depeindre cette ſage Princeſſe comme vne perſonne furieuſe, qui a voulu de gayeté de cœur rompre l'ouurage de ſes mains apres l'auoir paracheué. Si cet Eſcriuain auoit ſuiui les preceptes de ſon art, & s'il nous auoit laiſſé la liberté de iuger des affaires, ſans leur donner des bonnes ou mauuaiſes qualitez ſelon ſa fantaſie ou corruption; il auroit teſmoigné qu'il a eu bonne opinion de noſtre iugement, & nous ſerions obligez d'en porter vn fauorable de luy : mais ou il a creu que nous eſtions tous des beſtes, qui ne ſçaurions pas tirer les concluſions de ſes propoſitions; ou il s'eſt perſuadé,qu'en faiſant le zelé pour le Cardinal de Richelieu, & l'eſchauffé contre ſes ennemis, il produiroit ſes paſſions dans toutes les ames de ceux qui liront ſon ouurage. Ie me ſouuiens à ce propos d'auoir leu, que les Abderites

ayant ouy la tragedie d'Archelaus ſur le ſuiet d'Andromede, l'ardente chaleur du ſoleil, qui frappoit ſur les teſtes des ſpectateurs, donna à la plus grande partie la fieure chaude: ces pauures gens dans leurs reſueries recitoient tout ce qu'ils auoient retenu de cette action, & repreſentoient les affections & geſtes des acteurs: peut eſtre que Dupleix s'imagine, qu'apres que nous l'aurons ouy declamer contre la Royne Mere du Roy, & chanter les loüanges de ce grand Cardinal, nous tomberons dans ſa frenesie, qui nous fera dire les meſmes choſes: mais ce pauure homme ne voit pas que le ſoleil qui fait boüillir ſon ſang, & a corrompu ſes humeurs, n'a point touché les noſtres; outre que perſonne ne ſera ſi bien payé pour croire, comme Dupleix l'a eſté pour eſcrire. S'il a eſté gaigné par argent,le Cardinal n'a pas aſſez de fonds pour obliger tous les viuans & ceux qui viuront, à ſuiure les mouuemens que ſon Hiſtorien leur veut donner. Les eſprits des hommes ſages qui liſent vn eſcrit, ſont comme vn feu qui fait aller en fumée l'argent vif des paſſions, qui eſt incorporé auec l'or de quelques veritez. Celuy qui compoſe vn liure, mais principalement vne Hiſtoire, ſe doit perſuader, que tous ceux qui veront ſon ouurage, examineront en particulier non ſeulement toutes les choſes,mais peſeront les paroles,comme les changeurs regardent & tournent vne piece de monoye apres l'autre. Le Cardinal deuoit pour ſon honneur faire le premier examen, reietter ſes loüanges, & corriger les blaſmes qu'on donne à la Royne. Il euſt eſté encore plus vertueux & plus ſage,s'il euſt mis ce gros liure dans le feu, comme Alexandre le Grand ietta dans l'eau l'Hiſtoire d'Ariſtobulus,qui luy attribuoit des actions fauſſes; ou comme Attila fiſt bruler à Pauie les vers qui luy furent preſentez par Marulle, parce qu'il le faiſoit deſcendre des Dieux. Combien eſt eſloigné de cette generoſité celuy qui achete chere-

cherement des Panegyriques, qui recompenſe les iniures qu'on dit à ſes Bien-facteurs, & fait bruler par les mains des bourreaux les apologies que les bons ſeruiteurs font pour l'innocence de leurs Maiſtres? Nous l'auions prié de ſe contenter de l'exercice de nos patiences, puis que celuy de nos plumes ne luy eſtoit point agreable: il ſe pouuoit garantir de ce deſplaiſir, & nous eſpargner cette peine: mais puis que ſa cholere emporte ſa prudence, il met à couuert la noſtre: la ſienne luy deuoit conſeiller de ne prouoquer iamais ce qu'il craint, qui ſont les veritez ardentes & cuiſantes; puis qu'il n'aime que les luiſantes & plaiſantes: il fait voir, que la vanité ſurprend pluſtoſt les eſprits ſubtils que les groſſiers, parce qu'elle entre plus aiſement dans vne ame ouuerte que dans vne ſerrée. Ie ſçay qu'il crie, lors qu'on luy perce cette enflure: mais nous ne pouuons guarir autrement la playe que les picqueures de ſes Eſcriuains ont fait à vne belle reputation. Tout ce que Dupleix dit contre celle de la Royne Mere du Roy en pluſieurs endroits de ſon Hiſtoire, peut eſtre reduit à quatre chefs. 1. Aux affaires de la Regence. 2. A ceux de la premiere ſortie de la Cour, ſeiour à Blois, mouuemens d'Angouleſme, & d'Angers. 3. Aux ſuiets qui ont fait perdre au Cardinal l'honneur des bonnes graces de cette Princeſſe. 4. A ce qui s'en eſt enſuiui contre S.M.

Nous reduirons à ces quatre articles tous les diſcours de l'Hiſtorien. Encore que nous ayons en nos Reſponſes à diuers Libelles ietté au vent toutes ces impoſtures, & que Dupleix n'adiouſte à ce qu'il a pris dans les amuſemens du Pont-neuf que des mauuais memoires du Cardinal; cet Auteur croiroit eſtre plus habile homme que ſes compagnons, parce qu'il a fait vn plus gros liure, ſi on ne luy faiſoit voir que ſa malice & ſon ignorance ſurpaſſent de beaucoup celles des Eſcriuains de dix ou douze feüilles.

1. Le premier blasme qu'il donne à la Royne, est, d'auoir donné des charges & des biens au Mareschal d'Ancre: il dit, que *le prodigieux auancement de cet estranger esleué de la poussiere au plus haut degré d'auctorité, & plus encore son arrogance, seruirent d'vn tres-apparent pretexte de iuste mescontentement, & quasi à toute la Cour; & leurs ressentimens se communiquerent aisement à tous les Ordres du Royaume, n'y ayant rien qui attire plus l'enuie & la hayne de plusieurs, que la faueur du Prince enuers vn seul, & plus encore s'il est estranger, & qui pis est insolent, orgueilleux & incapable de telle charge*. en la page 136. *Le Roy est vni d'affection auec la Royne sa Mere, & tous deux se rendent les deuoirs ausquels la nature & la decence les oblige; mais quand aux affaires d'Estat, leurs volontez sont grandement esloignées: car elle se laisse emporter à la passion du Mareschal d'Ancre, par les charmantes impressions de Galigay sa femme; & le Roy recognoissant la malice du Mareschal, se resout à s'en deffaire*, &c. L'Historien ne croyant pas auoir dit assez d'iniures au Mareschal d'Ancre, les fait escrire par le Mareschal de Boüillon; & composant la lettre à sa mode, le fait appeller *faquin Florentin*. Il ramasse aussi auec soin toutes les remonstrances que le Parlement fist durant & apres la Regence, & les lettres que les Princes mescontens escriuirent à la Royne, durant les trois mouuemens qui arriuerent dans le Royaume sous le pretexte du Mareschal d'Ancre; mais qui ne tendoient qu'à empescher le Mariage du Roy. Sur quoy il faut remarquer quelques contradictions tirées des escrits de cet Historien. La premiere est, qu'en vn endroit il descrit le Mareschal d'Ancre comme vn *faquin:* ailleurs il dit qu'il estoit *homme d'esprit, adroit aux armes, qu'il tranchoit du grand Capitaine:* en plusieurs lieux il le blasme d'estre *Italien*; & tasche de faire passer ces mots, *en Italien, d'Italien, à l'Italienne,* pour des iniures: comme si cette nation,

[Marginal notes: Pag. 41. — Pag. 42. en la lettre que le Mareschal de Boüillon escrit à Monsieur le Prince. — Pag. 146. — Pag. 147.]

tion, qui eſt des plus ſages & des plus polies de la terre, qui fournit maintenant à l'Egliſe les Souuerains Pontifes, qui remplit le ſacré Conſiſtoire, & qui a donné vne Mere au Roy, eſtoit la plus infame du monde. L'Hiſtorien accuſe la Royne pour auoir mediocrement auancé vn homme de ſa nation, auquel elle ſe confioit. On a obiecté la meſme choſe à Blanche Mere & Regente de ſaint Louys. Dupleix aduoüe, que le Mareſchal auoit les bonnes qualitez que nous auons dit; & ce pauure homme, aueuglé par les paſſions, & par l'argent du Cardinal, ne voit pas qu'il blaſme d'auantage le Roy que la Royne ſa Mere, lors qu'il dit, que *ce Prince fuſt porté par les perſuaſions de Luynes, & meſme encouragé pour faire tuer le Mareſchal d'Ancre.* Il dit auſſi, que *le Roy ayant deſia comblé d'honneur & de biens Luynes, le fortifia encore de l'eminente qualité de Duc & Pair de France; & à cet effect erigea en Duché & Pairie le Comté de Mailé ſous le meſme nom de Luynes, qui n'auoit eſté donné qu'à vne petite maiſon champeſtre, mais noble en Prouence.* Voy-là vne touche donnée à l'extraction du Conneſtable: en voi-cy de plus rudes à ſon eſprit, & à ſes mœurs: il dit, qu'il *eſtoit incapable de la charge de Conneſtable:* que *le plus nouueau Capitaine y aſpira par vne ambition deſreglée:* que *le Roy ne l'eſtimoit pas:* qu'il *auoit eſté eſleué plus par la faueur extraordinaire du Roy que par ſon merite:* qu'il *s'eſtoit rendu agreable en dreſſant des moineaux à prendre des mouches:* qu'il *eſtoit Conneſtable ſans experience, & Garde des ſeaux ſans ſuffiſance:* que *ces emplois le rendoient ridicule, & que les titres d'honneur ne luy acqueroient que de la honte.* En vn autre endroit il dit, que *Luynes ne pouuoit garder le ſecret.* De tous ces beaux eloges que Dupleix donne au Duc de Luynes ie tire cette conſequence, qu'il ne faut pas s'eſtonner, ſi cet Hiſtorien peu iudicieux oſe blaſmer la Royne, pour auoir fait du bien apres dix & ſept ans de ſeruice à vn Gentil-

Voyez la pag. 150.
Pag. 239.
Pag. 24.
Pag. 294.
Pag. 295.
Pag. 173.

homme de ſa nation, qui auoit de l'eſprit & du merite; puis que dans l'Hiſtoire du Roy,& en ſon viuant, on oſe imprimer ſous le priuilege de ſon ſeau, qu'il a auancé aux premieres charges vn ſot,vn laſche,vn ignorant,vn indiſcret, qui n'auoit point d'induſtrie que pour atraper des mouches. Sur ce rencontre, ie demanderois volontiers aux plus ſages François, ſi ce n'eſt pas faire tort à l'eſprit & à la iuſtice du Roy, d'eſcrire qu'il a donné ſa confiance à vn lourdaut; qu'il a fait du bien, & a dit tous les ſecrets de ſon cœur à vn homme incapable de toutes choſes. Il n'y aura pas vn homme de bon iugement, qui ne voye que Dupleix eſt veritablement criminel de leſe Maieſté. Celuy qui a eſcrit que le Roy a peu eſtre ſurpris auſſi bien que Salomon & Dauid, par vn homme ſubtil, artificieux, ſçauant, beau parleur, vigilant, mais grand trompeur & tres-malin, ne donne aucune atteinte ny à l'eſprit ny à l'ame du Roy: cependant, dans la iuſtice diſtributiue du ſiecle, Dupleix a eu douze mille liures de recompenſe; & celuy qui deſcharge la reputation de ſon Prince, & qui defend ſon honneur, perd autant de rente que Dupleix acquiert de ſalaire.

Pag.241. Il dit, que *le Roy ne rend conte de ſes actions qu'à Dieu ſeul, & qu'il peut faire honnorer ceux que bon luy ſemble, pour des conſiderations telles qu'il luy plait.* Ie m'aſſeure, que S. M. qui veut conſeruer le titre de Louys le Iuſte, ne demeurera pas d'accord de cette regle: celle de la iuſtice ne vient iamais de la volonté & de la puiſſance abſoluë; mais de la loy qui ordonne d'eſleuer les hommes auec le poids, de les recompenſer auec nombre, & ſe confier en eux auec meſure. Vn flatteur ſemblable à Dupleix dit à Antigonus,que toutes choſes eſtoient honneſtes & iuſtes pour les Roys. Ce ſage Prince reſpondit, que c'eſtoit vne leçon pour les tyrans; mais que pour les bons Roys, il ny a rien d'honneſte que ce qui eſt honneſte,

neste, ny de iuste que ce qui est iuste. En effect le Souuerain est le protecteur, & doit estre le premier executeur de ce qui est equitable & honnorable.

Le second chef du blasme que l'Historien donne à la Regence de la Royne, est la profusion des Finances : il allegue sur ce suiet toutes les remonstrances qui furent faites par le Parlement, & les plaintes des Princes qui escriuirent diuerses lettres : toutes ces pieces sont rapportées pour faire le procez à la memoire de la Royne, qu'on accuse d'auoir esté mauuaise mesnagere. Il est constant, que le feu Roy n'auoit laissé dans la Bastille que quatorze ou quinze millions de liures : ce fonds fournit à l'extraordinaire de six ans ; on n'en tira iamais rien que par lettres verifiées à la Chambre des comptes, qui faisoient expresse mention de l'extreme necessité. Il est vray, que par les secretes cabales de ceux qui armoient pour s'opposer au Mariage du Roy, la Chambre refusa les lettres & iussions pour prendre deux millions & demi, qui estoient necessaires pour subuenir aux fraix de la guerre, depenses du voyage, & magnificences pour les deux Mariages. Sur ce refus le Roy alla prendre cet argent dans la Bastille : il voulut que la Royne sa Mere y fust presente, & que le Chancellier, Secretaires d'Estat, & Chefs des Finances fussent tesmoins. L'Historien ne trouue rien à redire en tout ce procedé ; mais il a si peu d'esprit, ou tant de malice, qu'il ne voit pas, ou ne veut point escrire, que iamais Finances ne furent ny plus saintement mesnagées, ny plus vtilement employées : elles aiderent au reuenu ordinaire durant trois ans pour acheter la Paix, & durant les autres trois pour faire cesser la guerre. Les Grands qui en auoient eu la meilleure partie, ne se plaignirent de la pretendue profusion, que lors qu'elle n'alloit plus à leur profit, ou qu'on ne fust pas en humeur ou en pouuoir de continuer les presens qui les auoient retirez de l'incommo-

 dité.

dité. La Regence de la Royne ſera eternellement loüable, de ce qu'auec peu de Finances elle fiſt appeller les quatre années de ſa Regence le ſiecle d'or; & les dix années du credit du Cardinal de Richelieu ſeront à iamais execrables, de ce qu'auec des grands threſors tirez du ſang du peuple, il n'a fait qu'vn ſiecle de fer & de plomb, & vn deluge de ſang & de larmes: il a plus depenſé dans chaſque année de ſon pouuoir, que la Royne ne fiſt dans toutes celles de ſon auctorité. S'il dit qu'il a fait des choſes plus remarquables, ie demeure d'accord, qu'il en a remué de tres-grandes: mais il me ſemble qu'il n'en a point fait de bonnes, ou qu'il les a auſſi toſt conuerties en mauuaiſes. Il a fait tranſporter en eſpeces tout l'or & vne partie de l'argent de la France: il a fermé la porte au trafic, qui pouuoit remplacer nos Finances eſpuiſées: il n'a point tiré de la Baſtille vne eſpargne de quatorze ou quinze millions, mais il a ietté hors de nos frontieres plus de quarante millions qui roulloient parmi le peuple: il n'a plus que des monoyes eſtrangeres ou de bas aloy, lors que le meilleur demeure caché dans les places qui ſont deſtinées à la retraite de celuy qui a appauuri le Roy, le public, & quaſi tous les particuliers, hors d'vne centaine d'hommes de ſa faction. Tout cela me fait dire que Dupleix a fort peu d'obligation au Cardinal de Richelieu, qui fait tout ce qu'il peut pour faire trouuer menteur ſon Hiſtorien.

Le Mareſchal & la Mareſchale d'Ancre n'ont pas laiſſé quarante mille liures de rente: Mr de Luynes euſt tout cela dans vn iour ſans merite, comme dit l'Hiſtorien: le Cardinal en poſſede dix fois d'auantage, pour auoir engagé la France à ſa ruine; à quoy il a employé autant de millions, comme on a fait mourir de milliers d'hommes, pour acheter des places des Suedois, pour entretenir ce parti, pour partager les Prouinces des Pays bas auec les

Hollan-

Hollandois, pour ruiner la Maison d'Austriche, pour despoüiller le Duc de Lorraine, pour brider celuy de Sauoye, pour acquerir celuy de Parme, pour corrompre diuerses personnes, pour auoir des intelligences imaginaires dans des places. Nous n'auons retiré de tout cela que de la confusion & de la perte, & il faut sans remboursement rendre; qui est la parole qui escorche la langue, comme disoit le bon saint Louys : & nous sommes reduits à nous defendre, non seulement contre les ennemis que nous auons irritez, mais contre les alliez que nous auions achetez.

Pour conclusion de ce discours, la Royne auec treze ou quatorze millions de liures a conserué ses Enfans, & l'Estat, qu'elle a rendu entier & florisant au Roy : & le Cardinal de Richelieu auec plus de cent millions d'extraordinaire a appellé quatre armées estrangeres aux frontieres de France, & leur a fait pillier en quatre endroits le Royaume.

Mais n'a il point de honte de recompenser aux despens du Roy vn homme qui escrit, que *du temps du Connestable de Luynes, l'espargne estant espuisée par les despenses sans besoin, & tant de comptans par lesquels on couuroit les dons immenses, il falut auoir recours aux moyens extraordinaires, qui sont les Edits; estant de necessité, que les Finances espuisées par l'ambition & par l'auarice, soient remplacées par des exactions iniques ?* Pag. 196.

L'Historien n'a pas consideré qu'il escriuoit la vie de Louys le Iuste. Il fait dire des choses bien estranges au President de Verdun, & à l'Aduocat general Seruin : il rapporte les traits plus hardis de leurs harangues : par le premier, il fait menaçer le Roy *des iugemens de Dieu sur sa personne Royalle*; & il fait dire au second, que *S. M. se faisoit tort de venir en son Parlement, pour auctoriser par sa presence ce qui ne se pouuoit faire par raison & par iustice.*

Encore

Encore que ie ne croye pas que ces Meſſieurs ayent parlé ſi cruement; quand cela ſeroit, Dupleix a mauuaiſe grace de coucher dans ſon Hiſtoire publique ce qui a eſté oſté des regiſtres ſecrets du Parlement, pour en faire perdre la memoire. Si ces remonſtrances auoient eſté faites durant le credit du Cardinal, qui a fait verifier cent fois plus d'Edits que le Conneſtable de Luynes, l'Eſcriuain n'auroit pas oſé rapporter ces diſcours, & ne condamneroit pas les Edits comme iniuſtes. Il peut dire pour ſon excuſe, qu'il ſeroit mis à la Baſtille, s'il diſoit vray; mais il s'exempteroit de la priſon & de l'infamie, s'il n'eſcriuoit point. Il faut auſſi confeſſer, que le Parlement n'a garde de faire les remonſtrances auec cette liberté qu'il auoit durant le credit du Duc de Luynes. Le pouuoir du Cardinal a rompu la ſeule barriere qui reſtoit en France pour arreſter la tyrannie des Fauoris: nos bons Roys ont mis ce milieu entre leur puiſſance abſoluë, & les droits & priuileges des Prouinces, des Officiers & des peuples. Il eſt auſſi neceſſaire de remarquer ſur cet article des Finances, que durant la Regence on n'a point fait d'Edits ny des partis pour auoir de l'argent par voyes extraordinaires; & que dans les deux premieres années du credit de Mr de Luynes, les plaintes furent faites, & la France fut ſur le point de ſe reuolter à cauſe des nouuelles impoſitions, charges & offices qu'on creoit tous les iours, outre la reuante des domaines qu'on engagea deuant le temps, & qui euſſent fait au Roy dans peu d'années vn fonds pour ſubuenir à toutes les affaires extraordinaires, & pour ſoulager grandement le pauure peuple. Toutes ces confuſions, impoſitions, creations d'offices, & inuentions des partiſans, ne ſont rien à comparaiſon de ce que le Cardinal a fait pour eſtablir & conſeruer ſa fortune, pour ſatisfaire à ſa folie, qui le portoit à vouloir ruiner la Maiſon d'Auſtriche, & pour contenter ſa cholere: elle le pouſſoit

à ſe

à ſe vanger de tous les Princes voiſins, pour quelques vetilles qu'il auoit à deſmeler auec leurs Miniſtres, contre leſquels il ſe picquoit mal à propos, comme nous ferons voir plus amplement dans noſtre Hiſtoire.

III. Dupleix fait paroiſtre ſa paſſion, en ce qu'il ſemble approuuer les mouuemens des Princes durant l'auctorité de la Royne : parce dit il, que *le Mareſchal d'Ancre les vouloit opprimer*. en vn autre endroit il dit, que *c'eſtoit vne perſecution*. Il taſche de les rendre innocens, encore que ſur le ſuiet de la detention de Monſieur le Prince il apporte la declaration du Roy, qui contient des choſes eſtranges qu'il failloit taire, puis que S. M. a voulu qu'elles fuſſent tirées du greffe du Parlement. Pag.135. Pag.142. Pag.130. & 131.

Pour faire cognoiſtre l'eſprit partiſan de l'Hiſtorien, il eſt neceſſaire de remarquer, que les principaux ſouſleuemens des Princes ſont arriuez le Roy eſtant Maieur, & la Royne ne ſubſiſtant en auctorité que ſous le bon plaiſir de S. M. cependant ces guerres ne ſont point condamnées par Dupleix, ny appellées *reuoltes, rebellions, factions & crimes de leſe Maieſté,* qui ſont les qualitez ordinaires que cet aucteur donne aux mouuemens d'Angouleſme & d'Angers, arriuez deux ou trois ans apres ; & dans leſquels, hors du premier Prince du Sang, ſe trouuoient quaſi tous ceux qui eſtoient dans les premiers troubles auec pluſieurs Officiers de la Couronne, vne partie des Grands du Royaume, & vn Prince du Sang Royal, ſous l'adueu de la Royne Mere du Roy, & principale direction du Cardinal de Richelieu, pour lors Eueſque de Luçon. Ce parti eſt appellé *rebelle, factieux & ennemi du Roy:* certes il me ſemble qu'il ne merite pas ces qualitez, ou il les faut donner aux mouuemens des Princes, qui vouloient empeſcher le Mariage du Roy, & pouuoient eſtre ſoupçonnez de mauuais deſſein, pour approcher leurs teſtes de la Couronne. Mais l'Hiſtorien dit, que les premiers

troubles eſtoient contre le Mareſchal d'Ancre *qui perſecutoit les Princes*; & ie diray auſſi que les ſeconds eſtoient contre le Duc de Luynes qui perſecutoit la Mere du Roy, les Princes, & les Grands du Royaume. Mais le Mareſchal d'Ancre eſtoit eſtranger, & le Duc de Luynes eſtoit François : ces diſtinctions ſont des amuſemens pour le peuple. Dupleix demeure d'accord, que le Mareſchal eſtoit plus habile homme que le Conneſtable; & il nous fait voir dans les ſanglantes remonſtrances du Parlement, que ceſtui-cy auoit fait du mal au public par les Edits qu'il appelle *iniuſtes*, là où l'autre n'en fuſt iamais accuſé. Le Conneſtable auoit mis dans ſa maiſon en deux ans beaucoup plus de charges, de gouuernemens & de biens, que le Mareſchal n'auoit fait dans la ſienne en ſept ans auec plus de merite : le Conneſtable auoit bleſſé l'honneur de la Naiſſance du Roy, & auoit priué contre toute ſorte de iuſtice, diuine & humaine, la Royne de l'education de ſes Enfans, que perſonne ne luy pouuoit oſter ſans conuiction d'vn defaut qui l'en rendit incapable. Cependant il plaiſt à l'Hiſtorien Dupleix, que ceux qui ſuiuirent les intereſts de la Royne contre vn Fauori, ſoient des rebelles, ennemis du Roy; & que ceux qui ont ſuiui les partis de Monſieur le Prince, ſoient des perſecutez & opprimez iniuſtement. Il eſt vray, que ſi la deſroute du Pont de Sé ne fuſt point arriuée, le traité qui euſt eſté fait auroit eſloigné pour iamais la qualité de rebellion; mais le deſordre qui vint de l'intelligence que l'Eueſque de Luçon auoit auec les ennemis de la Royne, fiſt acquerir au parti qu'il auoit dreſſé le nom de rebellion, & luy donna doublement, & pour ſon inuention & pour ſon infidelité, le nom de rebelle. Si ſon Eminence auoit eu ou le iugement ou le loiſir de conſiderer tous les diſcours, & peſer tous les mots de ſon Hiſtorien, il l'auroit pluſtoſt chaſtié que recompenſé.

Dupleix

Dupleix veut perſuader, que les années de l'auctorité IV. de la Royne ont eſté blaſmées de cruauté, encore qu'il l'attribue au Mareſchal d'Ancre: il dit, que *le peuple de Paris eſtoit en continuele apprehenſion des cruautez de cet homme, qu'il auoit fait trancher la teſte à Stuard Gentilhomme Eſcoſſois, & à Hurteuant Gentilhomme Normand:* il dit, que *ces deux furent trouuez coulpables de mort par des iuges ſeueres; mais que l'animoſité & la precipitation, auec laquelle le Mareſchal les fiſt pourſuiure, les faiſoit plaindre de tout le monde.* Si vn homme de la garde du corps du Roy eſt condamné à mort auec ſeuerité, eſtant conuaincu d'auoir intelligence auec les Princes contre le ſeruice du Roy, qui peut eſtre criminel de leſe Maieſté? Pour Hurteuant perſonne n'a douté de la iuſtice qu'on luy a fait: l'honneur qu'on veut conſeruer à ſa famille, fait taire beaucoup de choſes. Si Dupleix auoit veu les plaintes de pluſieurs villes de Normandie, & entre autres de celle de Cam, il ne diroit pas que Hurteuant fuſt defait pour auoir deſobey au Mareſchal. Ou il faut que Dupleix s'abſtienne de parler de cette mort, ou il eſt neceſſaire pour ſa deſcharge qu'il produiſe les procedures. Il ſemble auſſi qu'il veüille adiouſter pour vne circonſtance de cruauté, *la force, beauté, & haute taille de Stuard:* mais ie luy repartiray, que le Duc de Montmorency eſtoit beau, ieune, bon, genereux, liberal, le premier & le plus riche Gentilhomme du Royaume, deſcendu de cinq Conneſtables, Duc & Pair, Mareſchal de France, victorieux ſur terre & ſur mer, couuert de playes pour le ſeruice du Roy: i'adiouſteray que le Cardinal de Richelieu luy donnoit la qualité de ſon fils: & il eſt vray, que pour taſcher d'acquerir ſon amitié, il auoit perdu celle de pluſieurs perſonnes. Cependant ce pere, ſans auoir eſgard à cette alliance, ny aux aſſiſtances qu'il a receu de ce fils adoptif, ny à toutes ces autres conſiderations que i'ay apporté, veut eſtre eſti-

Pag. 138.

Pag. 138.

mé iufte, pour auoir mis entre les mains d'vn vilain bourreau vne fi belle vie, condamnée à mort contre fes priuileges, qui font de loix en France. Son crime a efté d'auoir voulu garder d'oppreffion l'heritier de la Couronne, Frere vnique de fon Roy ; & Dupleix veut que
Pag.138. Stuard foit innocent, *pour auoir fait des leuées pour les Princes qui eftoient à Soiffons.* Mais il dit, *qu'en cette pourfuite l'animofité du Marefchal d'Ancre paruft.* Que dira il des procedures qu'on a fait contre le Marefchal de Marillac, de tant de changemens de prifons, de iuges & de formes ? comment pourra il defguifer la condamnation à mort d'vn homme de cette condition & merite, pour n'auoir pas exactement pefé du pain & du foin, ny bien tenu le contre-rolle d'vn baftiment, outre cent mille tours de foupleffe fecrete, & traits d'iniuftice publique, qui ont efté faits pour faire perir vn Officier de la Couronne, qui auoit ferui, & pouuoit feruir fi vtilement le Roy & l'Eftat ? Que fera ce, fi on adioufte à ces deux exemples cent autres de moindre poids pour la qualité des hommes, mais autant extraordinaires en l'accufation & pourfuites ? Peut on dire, que depuis la fondation du Royaume on aye veu les fupplices fi frequens, les prifons fi remplies, & tant de perfonnes profcriptes, bannies, confifquées, diffamées & ruinées, comme on a fait depuis cinq années ? Celuy qui eft l'auςteur de tous ces maux, s'imagine qu'il eft innocent, lors qu'il fait imprimer, que le Marefchal d'Ancre, fous l'auctorité & protection de la Royne, a defiré qu'on fift iuftice à deux hommes conuaincus par les voyes ordinaires de crime de lefe Maiefté.

Pour conclufion de cette premiere partie, ie prie tous ceux qui liront cet efcrit, de iuger que le Cardinal de Richelieu, eftant le feul homme en France qui eft en confideration de tous ceux qui eftoient dans les confeils & interefts du Marefchal d'Ancre, & qui par fon moyen

auoit

auoit esté mis dans les charges, il a mauuaise grace de payer vn Historien qui poursuit cruelement la memoire de son bon ami & bien-facteur. Il s'estimoit heureux de pouuoir baiser les mains qu'il fait deschirer par son Escriuain, & il prend plaisir en luy voyant mordre ceux qui ont esté les premiers instrumens de sa grande fortune. On trouuera estrange, que celuy qui iette tant d'ordures dans les premieres sources de son bien, s'imagine qu'il mettra son ingratitude à couuert, lors qu'il fait loüer Barbin, auquel il auoit de l'obligation. Ces eloges extraordinaires, desquels nous parlerons en vn autre lieu, me donnent plustost vn iuste suiet de soupçonner, que l'Historien a receu quelque grande courtoisie de Barbin, lors qu'il estoit dans la direction des Finances. I'ay remarqué en plusieurs lieux de son Histoire, qu'il a imité du Haillan, qui payoit en loüanges ceux qui le faisoient payer de ses appointemens, & donnoit des coups de dents à ceux qui luy haussoient le ratelier: il ne faisoit rien qu'il n'eust promis, & de quoy il n'eust menacé : mais ce procedé estoit bien esloigné de la grauité & sincerité de sa profession. Mon autre coniecture est, qu'on a approuué ce qui a esté escrit en faueur de Barbin, parce que tous ceux qui estoient dans la Cour en ce temps là, sçauent que le Cardinal luy voulut donner en mariage sa sœur, qui a esté depuis la Mareschale de Brezé, & est morte apres auoir esté enfermée quinze ans pour vne maladie d'esprit. Ce dessein du Cardinal ayant esté cognu par plusieurs personnes qui viuent encore ; ie m'estonne comme il souffre que Barbin soit qualifié par l'Historien, *procureur de Melun, & contre-rolleur general de la Maison de la Royne*. La premiere condition se pouuoit cacher, & il n'a iamais eu la seconde; mais bien celle d'Intendant, qui est plus honnorable. Ce qui doit estre trouué plus estrange, est le peu de recognoissance que

Pag. 149.

le Cardinal a teſmoigné à Barbin, & le peu de reſpect qu'il a rendu à tant de belles qualitez que Dupleix luy donne, lors qu'il n'a iamais ſouffert qu'il ſoit retourné en France, & l'a laiſsé mourir à Bruxelles dans vn bien fort mediocre. Il faut dire ſans doute, que ſes vertus l'auoient rendu ſuſpect au Cardinal, qui ſçait bien qu'elles ne vont iamais ſans la verité qu'il apprehendoit.

La ſeconde partie de noſtre traité examinera l'Hiſtoire des premiers deplaiſirs de la Royne Mere du Roy. Dupleix a vsé d'vn grand artifice pour la deguiſer: il a couuert malicieuſement les outrages qui ont eſté faits à S. M. & a flatté, mais aſſez groſſierement, toute la conduite du Cardinal de Richelieu. Nous diuiſerons cette piece en quatre. La premiere traitera des choſes qui arriuerent à Paris. La ſeconde des affaires de Blois. La troiſieme de celles d'Angouleſme: &, La quatrieſme d'Angers.

L'Hiſtorien raconte au long la mort du Mareſchal & de la Mareſchale d'Ancre: il les charge des crimes que nous auons dit: il rapporte la lettre que le Roy eſcriuit ſur ce ſuiet aux Gouuerneurs des Prouinces, dans laquelle S. M. blaſme la Royne ſa Mere, *d'auoir donné à ces gens là trop de pouuoir ſur ſon eſprit*. Mais le vray motif de ce changement eſt deſcouuert dans ce diſcours
Pag. 150. de l'Eſcriuain: *En cette coniončture on voyoit diuerſes faces au Louure; car Luynes & ſes amis treſſailloient de ioye, & ayant deſia en partage les biens de Conchini, ſe promettoient pour le moins autant de fortune par la faueur du Roy*
Pag. 161. *qu'il en auoit eu par celle de la Royne Mere.* Il dit, que *le peuple crioit qu'on n'auoit pas changé de tauerne, mais ſeulement de bouchon: les autres, qu'on n'auoit pas changé de tyrannie, mais de tyran; & qu'on afficha au Louure ces trois mots, Aux trois Rois.* Pour dire vray, lors qu'il y a vn Fauori

dans vne Cour, on ne ſe trompe iamais, en iugeant des grands changemens par l'intereſt de celuy qui entre dans le principal credit, & qui a la plus grande part de la deſpouille du mort, ou diſgracié.

Les hommes ſages voyoient ce deſſein au trauers des pretextes ſpecieux, qui amuſoient le peuple, & luy faiſoient crier, Viue le Roy. Il me ſemble, que pour eſtre Hiſtorien non ſeulement curieux, mais religieux, il failloit rapporter les choſes plus importantes qui ſe paſſerent en ce rencontre; à ſçauoir tout ce qui arriua au quartier & aupres de la perſonne de la Royne: on deſarma ſes gardes, & on en mit d'autres en la place: on entra iuſques dans ſa chambre & cabinet: on regarda ſous ſes coffres, pour voir,comme dit à la Dame d'honneur celuy qui faiſoit la recherche, s'il n'y auoit point de caque de poudre pour faire ſauter le Roy qui logeoit au deſſus: on fiſt murer vne porte, on rompit le pont leuis du iardin, on empeſcha que quelques perſonnes ne parlaſſent à la Royne, & on remarqua auec rigueur toutes ſes paroles & les mouuemens de ſon eſprit. Ce qui arriua le lendemain, fuſt plus horrible; l'inſolence ayant paſſé ſi auant, que la Couronne du Roy en pouuoit receuoir non ſeulement des taches, mais des ſecouſſes. Ie ne dis rien auſſi des pourſuites qui furent faites contre la Mareſchale, ny de ce que les ſolliciteurs de ſa mort diſoient à l'oreille des Iuges de la part du Roy, qu'il ne croyoit point que ſa vie fuſt en ſeureté, ſi on ne faiſoit mourir la Mareſchale. Sa Maieſté ignoroit toutes ces abominables pratiques, qui ne tendoient qu'à aſſeurer la confiſcation par la mort de cette pauure femme, qui rendit ſes plus grands ennemis admirateurs de la conſtance de ſa fin. Dupleix en cet endroit dit en termes expres, que *ce fut vne iniuſtice de donner au Duc de Luynes la confiſcation de la Mareſchale, & que le Garde des ſeaux du Vair y conſentit, ayant eſté gaigné par*

Pag. 161.

par le preſent qu'on luy fiſt de l'Eueſché de Liſieux. Ces paroles accuſent le Roy d'iniuſtice, & le Garde des ſeaux de corruption.

Ce que l'Hiſtorien adiouſte, eſt en partie faux, & en
Pag. 155. partie ambigu. *A raiſon de quoy la Royne deſira de s'eſloigner de la Cour pour quelque temps, attendant que des nouueaux accidens fiſſent ceſſer les diſcours de ceux de ſa Maiſon, qui ſeruoient d'entretien à tout le monde.* Ie n'entends pas ce qu'il veut dire du langage des domeſtiques de la Royne; mais ie ſçay bien que la violence des choſes qui ſe paſſoient, les apprehenſions qu'on luy faiſoit donner, & l'eſtat auquel elle ſe voyoit reduite dans le Louure, luy pouuoient faire ſouhaiter d'eſtre en plus grande liberté & ſeureté. Mais on ne peut dire auec verité, qu'elle aye demandé la retraite de Blois; ny la ſeparation du Roy & de ſes autres Enfans, ny la ſortie hors de Paris en la façon qu'elle arriua : outre que cet eſloignement fut vn effect de la peur de ceux qui l'auoient offenſée : les deſſeins de leur ambition ne ſouffroient pas la preſence d'vn œil qui euſt deſcouuert leurs entrepriſes. Il me ſemble pourtant, que la reſponſe de la Royne apres la mort du Mareſchal, & qui eſt rapportée par l'Hiſtorien, eſtoit tres-ſage, & capable de contenter le Roy, ſi les effects de ſon bon naturel n'euſſent
Pag. 155. eſté diuertis. *La Royne proteſtoit, qu'elle n'eſtoit pas marrie de la mort du Mareſchal d'Ancre, puis que le Roy l'auoit iugé vtile pour ſon ſeruice; mais bien ſe ſentoit elle outrée de la defiance que S. M. auoit eu d'elle, en luy tenant ſecrete la reſolution de le perdre.* Ce que Dupleix adiouſte, pour monſtrer que ces paroles venoient de diſſimulation, eſt vn iugement temeraire, & contre la iuſtice Chreſtienne, qui nous oblige de iuger des choſes ſecretes par les publiques; & ne veut pas que nous condamnions les publiques par les ſecretes : ſur tout là où il y a ſuiet

d'inter-

d'interpreter les volontez pluſtoſt en faueur du naturel d'vne Mere, que de la fortune d'vn ſeruiteur. Si Plotine, femme du ſage Empereur Traian, diſoit qu'elle entroit dans l'Empire, comme elle deſiroit d'en ſortir; nous pouuons dire que la Royne eſt ſortie de la Regence, & des affaires, comme elle y eſtoit entrée, ayant laiſſé la France en la meſme force & ſplendeur, qu'elle l'auoit trouuée : dequoy elle auoit eſté loüée & remerciée par le Roy, par le Parlement, & par les Eſtats generaux du Royaume.

Ie viens à ce qui touche en ce changement le Cardinal de Richelieu, pour lors Eueſque de Luçon. L'Hiſtorien embaraſſe ſur ce ſuiet beaucoup de choſes, & fait voir la lumiere de la Verité à trauers de tous les faux iours, qu'il veut donner à la probité du Cardinal : il dit, *qu'ayant eſté nommé par la Royne pour faire la charge de premier Secretaire d'Eſtat* (encore qu'il n'y aye ny premier ny ſecond que par l'ancieneté) *luy qui eſtoit ieune, genereux & ambitieux, conſiderant que c'eſtoit vne charge en laquelle il pouuoit rendre des ſignalées preuues de l'eminence de ſon eſprit, l'accepta; mais comme il fuſt appellé par neceſſité, & à defaut d'vn autre qui en fuſt capable, & malgré luy, qu'il fut contraint de quiter vn employ plus agreable.* L'Hiſtorien dit, que *c'eſtoit vne Ambaſſade extraordinaire en Eſpagne : auſſi ne creuſt il pas perdre beaucoup, en eſtant deſtitué par le mal-heur d'autruy, & non par ſa faute.* De ce deguiſement de diſcours on tire quatre choſes: la premiere, que le Cardinal eſt appellé *ambitieux :* la ſeconde, qu'il eſtoit *ſeul capable en France* d'eſtre Secretaire d'Eſtat : on luy donna pour l'inſtruire Mr de Beauclerc, qui en deuoit ſçauoir plus que luy apres quarante ans d'experience : il a du depuis ſerui tres-dignement en cette charge. La troiſieſme remarque eſt, qu'il fuſt *forcé de prendre cet employ*, encore qu'il l'euſt recherché; qu'il

Pag.153.

s'y maintient contre les aduis & reproches de tous les Euefques fes Confreres. La quatriefme, qu'il en fuft *destitué par le mal-heur d'autruy, & non par fa faute*, ayant efté le principal confeiller du Marefchal & de la Marefchale d'Ancre. Dupleix dit, qu'apres leur ruine Mr de Luynes dit au Roy : *Ouy Sire, Mr de Luçon a toufiours bien ferui Voftre Maiefté.* c'eft à dire, au gré de celuy qui rendoit ce tefmoignage : ce qui ne pouuoit eftre fans auoir deferui la Royne, & ceux qui fe confioient en luy.
Pag.155. Voicy les foupçons que l'Hiftorien en donne. il dit : *I'ay appris du Sr Deagen, que peu de iours auant le meurtre du Marefchal, le Roy s'entretenant à l'Arfenac auec l'Euefque de Luçon, luy donna des grands tefmoignages de fa bienueuillance, & de la confiance qu'il auoit en luy.* Deagen qui eft allegué pour tefmoin, lia la partie de cet entretien fecret en vn lieu deftourné, où le Roy & Luynes fe trouuerent feuls. Dieu fçait, fi ce qui fuft traité eftoit à l'auantage de la Royne : il y a vn grand fuiet d'en douter, puis que Deagen, principal commis & confident de Barbin, eftoit en grande intelligence auec Luynes ; ce qui efclata le iour que le changement arriua : il eft probable qu'il engagea l'Euefque de Luçon à cette conference. Les apparences de cette vnion font confirmées par les paroles que Luynes dit en fa faueur, & par la de-
Pag.154. claration que le Roy fift, *qu'il vouloit que Mr de Luçon le feruit, comme auparauant, dans fon Confeil, & luy donna Mr de Vignoles pour declarer fa volonté au Chancelier.*

Voy-là donc le Marefchal tué, la Marefchale prifonniere, Mr Mangot Garde des feaux reduit à eftre homme priué, Barbin arrefté, & l'Euefque de Luçon eftimé & conferué en fa place dans le Confeil. Il faudroit eftre bien paffionné pour le Cardinal de Richelieu, pour accorder à fon auantage tous ces rencontres.

Luynes & les hommes noueaux qui l'approchoient, eftoient

eſtoient bien contens d'auoir tiré de l'infidelité de l'Eueſque de Luçon le fruit duquel ils commençoient de ioüir : mais ſoit qu'ils entraſſent bien toſt en apprehenſion de ſa ſubtilité, ou qu'ils le iugeaſſent plus vtile à leurs deſſeins aupres de la Royne, ils l'enuoyerent à Blois. L'Hiſtorien dit, que *l'Eueſque de Luçon le demanda au Roy*, & nous veut faire paſſer cette reſolution pour vne action heroique, *parce qu'il pouuoit eſperer des grands emplois dans le Conſeil, ou l'Ambaſſade de Rome, où on euſt penſée de l'enuoyer*; *ce qui luy eſtoit vn chemin de paruenir au Cardinalat*: où il eſt arriué depuis par autre voye. I'ay dit les raiſons qui ne le pouuoient ſouffrir aupres du Roy dans le commencement de la fortune de Luynes, & deſſeins de ſes parens & creatures. Quand à l'Ambaſſade de Rome, on ſçait bien que depuis long temps on ne la donne pas à vn Eccleſiaſtique pour beaucoup de conſiderations: mais ie croy que l'Hiſtorien appelle legation vne relegation à Rome; à laquelle ie ſçay bien qu'on penſa, mais on ſe contenta d'vn renuoy en Auignon, ville Papale. Apres que l'Eueſque euſt fait vn peu de ſeiour à Blois, & euſt eſté quelque temps en ſon dioceſe, ſon eſprit remuant, &, comme l'Hiſtorien dit, *ambitieux*, s'employoit touſiours à la recherche des moyens qui pouuoient faire vn changement qui le remit dans le chemin du chapeau de Cardinal, & du maniment des affaires: il y vouloit arriuer en deſpit de toutes les deſtinées. Le voy-là en Auignon, où il n'aura pas vn long repos. Voyons ce qui ſuruint à la Royne durant qu'elle fuſt à Blois, & ce que Dupleix en dit.

Pag. 155. & 156.

Il nous fournira peu de ſuiet ſur le ſeiour de la Royne à Blois, parce qu'il n'a rien ſçeu de ce qui s'y paſſa, ou n'en a rien voulu dire : mais ie peux aſſeurer, que S. M. demeuroit dans ce chaſteau comme dans vne priſon: elle eſtoit non ſeulement obſeruée par ceux qu'on auoit cor-

rompu aupres d'elle, & qui furent en partie esloignez; mais encore par plusieurs personnes qu'on luy enuoyoit. Les Grands & les Dames qui passoient à Blois, ne l'osoient visiter sans auoir demandé permission à M[r] de Luynes. Le Roy y auoit enuoyé M[r] de Roissy pour prendre garde à tout ce qui se faisoit, & pour luy en rendre conte: encore que ce vieux & sage conseiller d'Estat executa sa commission auec toute sorte de respect & de retenüe, il estoit pourtant obligé de receuoir & enuoyer tous les aduis de beaucoup de broüillons, qui l'eussent accusé de trahison. La defiance, qui accompaigne tousiours ceux qui offensent les Grands, faisoit employer au Duc de Luynes tous ses soings, pour tenir la Royne comme prisonniere: outre ce que nous auons dit, il logea des compagnies de cheuaux legers au tour de Blois, qui gardoient vne partie des passages, & donnoient vn grand soupçon à la Royne qu'on ne la voulut reserrer plus estroitement. On luy defendit à la fin de se pourmener hors de la ville, & on parla de murer quelques portes. Dupleix n'a rien dit qu'vne chose, en laquelle il fait voir sa mauuaise foy: il escrit au titre du chapitre en grosse lettre, & à la marge en menuë, que le *P. Arnoulx auoit obligé la Royne à ne* bouger point de Blois sans le consentement du Roy.* I'aduoüe que dans le discours il dit, que *ce bon Pere, cognoissant combien le retour de la Royne à la Cour seroit preiudiciable, estant en la mauuaise humeur qu'il la consideroit, luy fist faire serment sur les Euangiles en presence du Pere Suffren, directeur de sa conscience, qu'elle ne viendroit point trouuer le Roy, sans qu'au precedent il en fust aduerti, & qu'il y consentit.* Ie laisse à part si le P. Arnoulx se deuoit charger de cette commission : ie desire seulement qu'on remarque, qu'entre ce discours de Dupleix, son titre & sa marge, que la plus part des curieux se contentent de lire, il y a vne grande difference. Si ce que le

Pag.169. Pag.172. **bouger*, *c'est son mot.*

le titre dit eſtoit veritable, la Royne paſſeroit pour pariure: ce qui eſt dans le diſcours, la rend ſeulement digne de compaſſion, & fait voir l'apprehenſion que les Fauoris ont touſiours eu du bon naturel du Roy. Nous voyons, que cet eſloignement de la Mere a eſté le principal moyen qu'ils ont pris pour ſe maintenir, & pour ruiner leur Maiſtre & ſon Royaume. Le Cardinal de Richelieu, qui a plus de cognoiſſance que perſonne du monde de la ſympathie qui eſt entre les cœurs de la Mere & du Fils, ne peut permettre qu'ils s'approchent: parce qu'il luy ſeroit impoſſible d'empeſcher qu'ils ne s'vniſſent, & que leurs amours ne ſe meſlaſſent auſſi toſt que leurs larmes. La conionction des meilleures planetes eſt la ſanté du monde: ceux qui ne ſubſiſtent que par les maladies du public, ne la deſirent pas. Il faut auſſi remarquer, que dans ſix lignes l'Hiſtorien eſt contraire à ſoy meſme: il dit au commencement, que le P. Arnoulx priſt reſolution de demander à la Royne ce ferment, *ayant recognu combien ſon retour à la Cour ſeroit preiudiciable*. & apres il adiouſte, que *c'eſtoit le but & la fin de ſon voyage, dont les apparences eſtoient force ciuilitez*. Accordez ces choſes, & concluez, que la Royne n'eſtoit traitée que par apparences de reſpect & de courtoiſie; mais que le fonds n'eſtoit que mauuais deſſein.

Apres ce que nous auons remarqué, on trouue eſtrange que la Royne aye cherché vne honneſte liberté, pour faire entendre ſes iuſtes plaintes au Roy, ſans eſtre en danger d'eſtre plus mal traitée. Voi-cy comme noſtre Hiſtorien parle de la reſolution que S. M. priſt de ſortir de Blois: *Cette Princeſſe accouſtumée au gouuernement languiſſoit à Blois, où depuis deux ans elle eſtoit comme en ſolitude: l'Abbé de Ruſcelay, Chanteloube, & d'autres eſprits broüillons fomentans ſur cela ſa langueur, luy repre-* Pag.172.

 ſentoient

sentoient son depart de la Cour comme vn bannissement. & Pag.172. vn peu plus bas : *L'esprit d'vne femme, quoy que grande Princesse, desia outré des choses passées, sensible aux presentes, & redoutant l'auenir, se trouua susceptible de toutes ces impressions, & se resolut facilement de sortir de ce lieu qu'elle appelloit sa prison.* Il est vray, que ces considerations du passé, du present & de l'auenir, porterent la Royne à vouloir sortir de Blois. Il ne faut pas vne grande rhetorique pour persuader à vne personne qui sent son mal, qu'elle est malheureuse; & il n'est pas besoin d'employer beaucoup d'artifice pour luy faire desirer vn remede que la nature luy enseigne. Ie croy que la Royne, qui apprehende fort de se voir reserrée, demanda plustost à ses seruiteurs les expediens pour se mettre au large, qu'eux ne luy proposerent d'en prendre la resolution. Ce qui est à remarquer, est, que l'Historien ad-Pag.174. uoüe, *que le Roy par sa derniere lettre permettoit à la Royne sa Mere d'aller en telle part & en telle ville de son Royaume que bon luy sembleroit.* Elle n'executa donc que ce que le Roy luy auoit permis; & la guerre qui suiuit, fust plustost vn effect de la precipitation du Duc de Luynes, que de la mauuaise volonté de la Royne.

Dupleix a tort de dire, que *la Royne cherchoit le gouuernement :* ie peux asseurer auec verité, qu'elle s'en est esloignée, ayant recognu qu'il n'y auoit rien qui fut plus ennemi de la tranquillité, que d'estre suiette à l'enuie & mauuais offices des Fauoris. S. M. s'est approchée des affaires quand le Roy l'a desiré, & que le bien de son seruice l'a obligée à cela. L'Historien n'est pas sage de parler mal à propos de l'esprit des femmes : il ne se contente pas d'offenser la qualité de la Royne, mais il veut encore iniurier son sexe; il blasme en l'vn & en l'autre les œuures de Dieu, ce qui est vn espece de blaspheme. I'en Pag.172. trouue vn bien plus grand en ce discours : *Les Fauoris du Roy*

Roy qui gouuernoient l'Estat sous le nom de S. M. Si ces paroles estoient eschappées à nostre plume, nous consentirions que la main qui l'auroit tenuë fust mise dans le feu : celle de Dupleix a esté renuoyée remplie de pistoles apres auoir escrit, que le Roy prestoit son nom à Mr de Luynes pour gouuerner son Estat. Nous verrons en d'autres endroits des façons de parler qui sont encore plus crimineles ; mais il semble que l'vsage du temps les aye renduës innocentes, en les faisant ordinaires entre les flatteurs du Cardinal.

Sur le suiet de la sortie de Blois, l'Historien fait vn ample recit de tout ce qui arriua au Duc d'Espernon, durant les deux premieres années du credit du Duc de Luynes : il dit, que *les apprehensions du Fauori, & que les artifices du Garde des seaux du Vair l'obligerent à se retirer à Mets, & que plusieurs conseils furent tenus pour le surprendre.* il dit, *qu'il fust resolu de s'asseurer de sa personne, & la mettre dans la Bastille ; & qu'il croit que cette resolution fust descouuerte par le Duc de Luynes, qui ne gardoit point les secrets.* En tout ce discours, & plusieurs autres, qu'il fait du Duc d'Espernon, i'ay remarqué, que Dupleix apprehende vn peu d'offenser ce Seigneur genereux, & fort sensible aux iniures. L'Historien fait dire au Parlement ce qu'il n'ose point auancer contre luy, de peur de quelque rencontre des* Simons. Il ne laisse pas de picquer le Duc iusques au vif en l'affaire du soldat, qui fust retiré des prisons du fauxbourg S. Germain : ce qui ne faisoit rien pour l'Histoire, non plus que le despit du Comte de Candale, qui pouuoit estre dissimulé ; & il me semble que ses bonnes qualitez & grands seruices ne meritoient pas vn traitement si rude. Ie recognois au trauers de toutes les craintes & dissimulations de l'Historien, qu'il n'a pas beaucoup d'inclination pour la Maison de la Valette : & ie m'estonne comme il nous veut faire

Pag. 173. 174. & 175.

Pag. 77.

**Les estafiers du Duc d'Espernon estoient appellez Simons.*

Pag. 76.

Pag. 93.

faire paſſer pour vn monſtre de rebellion, que la Royne aye recherché l'aſſiſtance d'vn Seigneur, & ce Seigneur la protection de la Royne, pour ſe defendre contre leur ennemi commun. Il eſt vray, que le Duc preſta la main à la ſortie de la Royne, & luy donna retraite; mais il eſt vray auſſi, que cette occaſion para vn grand coup qu'on vouloit deſcharger ſur la teſte du Duc, & de toute ſa Maiſon: de ſorte que ſi le Cheuallier empeſcha que la Tour ne priſt la Royne; la Royne empeſcha auſſi que le Fol ne priſt le Cheuallier. L'Hiſtorien a tort de nous repreſenter la Royne comme peu recognoiſſante de ce ſignalé ſeruice: S. M. a touſiours eſtimé le Duc, & a gratifié les ſiens en tout ce qu'elle a peu.

Similitude tirée du ieu des eſchecs. Pag.186.

L'ambition de l'Eueſque de Luçon, qui guetoit les occaſions qui pouuoient ſeruir à ſon deſſein, priſt ardemment celle que cette ſortie luy preſentoit: il en fuſt aduerti en diligence, & eſcriuit auſſi toſt au Duc de Luynes, qu'il rabilleroit toutes choſes, & retireroit la Royne d'Angouleſme, où Luynes l'apprehendoit: il communiqua les offres de l'Eueſque à ſon conſeil; lequel eſtant plus fin que luy, & ayant cognoiſſance de l'eſprit de Mr de Luçon, iugea qu'il eſtoit propre pour mettre la confuſion dans vn parti qui ſe formoit, & pour rendre ſuſpects à la Royne ceux que Luynes craignoit le plus. On priſt la reſolution de l'enuoyer querir en diligence: & pour luy donner d'auantage de chaleur, le Duc de Luynes luy eſcriuit vne lettre, que l'Hiſtorien appelle *fort gratieuſe*; il aſſeure que le Roy y adiouſta de ſa main ces paroles: *Ie vous prie de croire, que ce que deſſus, eſt de ma volonté; & que vous ne me ſçauriez faire vn plus grand plaiſir que de l'executer.* Sur cette lettre, & auec vn paſſeport, le Prelat s'acheminant en diligence à Angouleſme, fuſt arreſté par les ordres de M^r d'Alincour Gouuerneur de Lyon, qui ignoroit vn myſtere qu'on euſt tenu caché, ſi

Pag.177.

ce

ce rencontre n'euſt obligé à le publier; & peut eſtre l'Eueſque euſt dit, pour eſtre moins ſuſpect, qu'il s'eſtoit ſauué pour venir ſeruir la Royne en cette occaſion. L'Hiſtorien nous deſcrit ſes adreſſes en ces termes : *Il eſtoit ſeul capable de moderer ſes aigreurs par la douceur de ſes perſuaſions, de combatre ſes reſſentimens particulieres par des conſiderations d'Eſtat, & flechir ſon obſtination par ſes belles remonſtrances, & de calmer les boüillons de ſa cholere par les charmes de ſon eloquence.* Ces aigreurs, ces obſtinations, ces boüillons de cholere, ſont des façons de parler eſtranges, meſlées auec les loüanges d'vn ſeruiteur : mais c'eſt la mode, qui veut qu'en cueillant des roſes pour le Cardinal, on iette les eſpines ſur la teſte de la Royne. Pag. 177.

Le Roy preparoit cependant vne grande armée, & s'acheminoit à Tours : encore que l'Hiſtorien dit, que *grands appareils ſe dreſſoient pour punir le Duc d'Eſpernon*; Pag. 175. cela ne pouuoit arriuer ſans donner ombrage à la Royne & la deſobliger : ce qui fiſt reſoudre S. M. à ſe tenir ſur ſes gardes, & à employer ſes ſeruiteurs, comme le Duc d'Eſpernon fiſt ſes amis, pour ſe defendre contre l'oppreſſion qu'on vouloit couurir par le pretexte du chaſtiment du Duc (ainſi l'appelle Dupleix.) Tout ce qui ſe paſſa dans les armes, fiſt vn peu de bruit, & peu de mal; l'Eueſque ayant ſi bien trauaillé, qu'il ſeruit vtilement ceux qui l'employoient, mais auec vn ſi grand mal-heur pour luy, qu'il ſe deuoit pour iamais rebuter de la Cour, & confiner dans ſon Eueſché, ſi l'ambition n'euſt eſtouffé tous ſes reſſentimens naturels. Il perdit à Angouleſme ſon frere aiſné, qui fuſt tué en duel par le Marquis de Temines Capitaine des gardes de la Royne, pour vn manquement de parole de l'Eueſque. Il ne teſmoigna pas beaucoup de regret de cette perte; il auoit peur d'arreſter, par vn plus grand bruit, le cours de ſon auancement. Les intrigues qu'il fiſt, luy reüſſirent, comme l'Hi-

ſtorien a dit : il ataqua le premier l'Abbé Ruſcellay ; lequel eſtant de ſa robbe, donnoit plus d'apprehenſion à ſes deſſeins : *ayant trouué que le Duc d'Eſpernon n'en eſtoit pas ſatisfait, il ſe ioignit auec luy ; & ſe ſeruant dextrement de la haine du Duc pour la faire deſcharger de cet importun, ſe conduiſit en ſorte, qu'il euſt bien toſt ſon pacquet, ſans qu'il s'en peut plaindre luy meſme, ayant demandé ſon congé, & ne penſant pas qu'il deut eſtre pris au mot.* Apres cette ruſe, il ne reſtoit plus à combatre que le Duc d'Eſpernon : mais il n'eſtoit point aiſé de le ruiner chez luy, ny de le tromper en ſa preſence : il fallut pour retirer la Royne moyenner la paix ; qui fuſt faite auec la promeſſe ſecrete d'vn bonnet de Cardinal pour l'Eueſque, & en donnant trois places de ſeureté, deſquelles il retint la meilleure pour luy, qui fuſt Angers, où la Royne deuoit faire ſa retraite. Dupleix compoſe vne harangue que l'Eueſque fait à la Royne, pour la diſpoſer à la paix ; encore que S. M. y fuſt toute reſoluë : mais il deſcouure, que durant la negotiation & la treue, le Duc de Luynes par vne intelligence que le Comte de Schomberg entretenoit dans Angouleſme, auoit eu deſſein de faire mettre le feu dans le magaſin des poudres ; ce qui euſt mis en danger la perſonne de la Royne, qui eſtoit logée pres du magaſin : encore que l'aucteur aſſeure qu'on n'en vouloit qu'au Duc d'Eſpernon, qui auoit ſon logis à l'autre bout de la ville.

Pag. 178. *Paroles de Dupleix.* *Ruſe de Cour, degouſter les hommes pour leur faire demander leur congé.* *Pag. 180.*

Lors que ces choſes ſe paſſoient à Angouleſme, le Mariage de Madame, ſeconde Sœur du Roy, ſe faiſoit à Tours auec le Prince de Piemont : il deſira d'aller viſiter la Royne, & le Roy le trouua bon. L'Hiſtorien ſur ce rencontre inuente vne eſtrange impoſture : il dit, que *la Royne auoit quelque meſcontentement du Prince, & qu'au ſecond entretien elle luy fiſt des grandes plaintes, de ce qu'on ne luy auoit rien communiqué de ſon Mariage :* il adiouſte, que

Pag. 182.

que *la Royne teſmoigna quelque emotion, qui paroiſſoit en l'accent de ſa voix, & en ſon geſte, luy diſant qu'elle n'euſt iamais creu qu'il l'euſt meſprisée iuſques là, que de ne l'honnorer pas ſeulement d'vne viſite.* il dit auſſi, que *le iour ſuiuant la Royne ſe plaignit, de ce qui s'eſtoit paſſé en la mort du Mareſchal d'Ancre, & de ſa femme, & auſſi de ſon eſloignement.* Dupleix s'eſloigne de la verité en tout ce diſcours: nous aurions mauuaiſe grace du viuant de Mr le Prince de Piemont, à preſent Duc de Sauoye, de deſguiſer ce qui ſe paſſa en cette entreueüe: nous pouuons dire que tant s'en faut qu'il fuſt mal receu de la Royne, qu'elle luy fiſt vn ſi bon accueil, qu'il promit à S. M. d'embraſſer tous ſes intereſts, & d'eſtre ennemi de tous ceux qui luy rendroient du deſplaiſir. La Royne n'vſa point de reproches, comme dit l'Hiſtorien, mais de toute ſorte de ciuilité; en laquelle S. M. eſt tres-bien inſtruite: elle employe les complimens enuers ceux qui les meritent, auec ſi bonne grace qu'elle ne cede en cela à aucune Princeſſe de la Chreſtienté. Le Prince teſmoigna, qu'il en auoit receu tant de ſatisfaction, que le Duc de Luynes en euſt quelque defiance, qui fiſt auancer le depart de leurs Alteſſes de Piedmont. Pag. 179.

Toutes ces choſes qui ſe paſſerent à Angouleſme, furent ſuiuies de la paix & de l'entreueüe à Couſieres pres de Tours: les bons naturels du Fils & de la Mere donnerent des grands teſmoignages de tendreſſe: leurs Maieſtez firent voir que le Sang Royal auoit quelque choſe de diuin, qui eſcartoit en vn inſtant, & auec grande force, tous les charmes que les malins eſprits des enfers & de la terre employoient pour l'alterer. Ceux qui ne payent leurs maiſtres que d'affections diſſimulées, n'apprehendent rien tant que les veritables: la ſeparation des perſonnes qui s'aiment par ſympathie d'humeurs, & par principe de vertu, eſt le moyen que pratiquent ceux qui

n'aiment que par intereſt & en grimace. Le Duc de Luynes ne pouuoit conſentir, que la Royne Mere du Roy
Pag.185. vint au centre de ſon repos : qui n'eſtoit pas *le gouuernement* (comme dit l'Hiſtorien) mais la preſence du Roy & de ſes autres Enfans. Le foible pretexte que priſt le
Pag.185. *Pretexte de l'Hiſtorien.* Duc pour faire enuoyer la Royne à Angers, fuſt que la contagion eſtoit à Paris; comme ſi le danger euſt eſté plus grand pour elle que pour le Roy; ou ſi Luynes euſt eu plus de ſoing de la vie de la Mere qu'il auoit offenſé, que de celle du Fils qui le conſeruoit auec ſa fortune. Il eſt vray, que cet homme ayant recognu l'ambition de l'Eueſque de Luçon, & ſçachant vne partie des tours de ſoupleſſe de ſon eſprit, ne vouloit point rendre ſa place à la Royne, de peur que Richelieu ne luy oſta la ſienne: il deſira de le tenir loin de la Cour : il promit à la Royne ſon retour à Paris dans peu de mois : & ie croy que le Roy auoit intention de luy donner ce contentement; mais que les affections de leurs Maieſtez furent eſgalement amuſées par les belles promeſſes de leurs ſeruiteurs. Ie ne peux oublier ſur ce rencontre de l'entreueüe de Couſieres vne choſe que l'Hiſtorien a remarqué; à ſça-
Pag.188. uoir, que *la Marquiſe de Guercheuile eſtoit fort auant dans*
Elle eſtoit Dame d'honneur de la Royne. *les bonnes graces de la Royne, pour la gentileſſe de ſon eſprit.* Il eſt vray que la Marquiſe, que nous pouuons appeller veritablement Dame d'honneur, a eſté eſtimée en ſa ieuneſſe pour ſa chaſte beauté, & en ſa vieilleſſe pour ſa grande prudence : mais la bonne Dame ne s'eſt iamais picquée de cette extraordinaire gentileſſe d'eſprit, que l'Hiſtorien luy donne : elle ne ſe preſſoit point auſſi pour auoir vn plus grand credit, que celuy que ſa vertu & ſeruices luy auoient acquis aupres de la Royne, qui l'a eſtimée durant ſa vie, & la regretée apres ſa mort.

Venons apres cette petite digreſſion à la retraite à Angers, qui eſtoit fort deſagreable à la Royne; mais qui pe-

ſoit bien d'auantage à ſon Conſeiller : il ſçauoit que ce n'eſtoit pas vn lieu où il peut faire ſes affaires; que les abſens de la Cour ſont oubliez : encore que dans les ſecretes & deſrobées conferences auec le Duc de Luynes il euſt taſché de tirer des promeſſes & des ſermens pour le bonnet de Cardinal, il ne voyoit pas qu'on fiſt les diligences pour l'obtenir du ſaint Pere. Le Duc de Luynes eſtoit dans la defiance d'vn naturel ambitieux, qui deſiroit d'auoir part au gouuernement : il ne ſe pouuoit reſoudre de luy acquerir vne qualité qui l'en approcha, & qui le rendit plus conſiderable dans l'Egliſe & dans la Cour.

Il faut adiouſter, que le Duc de Luynes, ſuſceptible de toute ſorte de conſeils, & particulierement de ceux qui pouuoient augmenter ſes ſoupçons, iugeoit touſiours des reſſentimens de la Royne par la cognoiſſance de ſa faute : il craignoit auſſi que l'Eueſque n'euſt deſſein de baſtir ſa fortune des deſbris de la ſienne, de luy rendre ce qu'il auoit preſté au Mareſchal d'Ancre, & de faire perdre la memoire de ce qu'ils auoient traité enſemble; ce qui ne pouuoit eſtre qu'en auancant la mort de celuy qui eſtoit le ſeul teſmoin. Ces penſées le portoient à prendre ſes ſeuretez. L'Hiſtorien aſſeure, que *le Duc de Luynes cherchoit des appuis contre la Royne*; & que cette conſideration pluſtoſt que l'affection luy fiſt procurer la liberté de Monſieur le Prince : il l'obtint fort aiſement du Roy, & ſe fiſt donner la commiſſion de l'aller retirer du Bois de Vincennes, auec vne lettre de S. M. que l'Hiſtorien rapporte en ces termes : *Mon Couſin, ie ne vous diray pas combien ie vous aime, vous le voyez. Mon couſin le Duc de Luynes, qui ſçait tous les ſecrets de mon cœur, vous le dira plus amplement*, &c. Dupleix fait que le Roy eſcrit ainſi; & il ſe peut faire que le Duc de Luynes, au lieu de cacher à l'enuie ſon credit, en faiſoit parade pour la pro-

Pag. 190.

Pag. 191.

uoquer d'auantage. Les Fauoris ont auſſi cette couſtume, de porter leurs Maiſtres à donner la terreur aux ennemis de ceux qu'ils ayment, par des careſſes publiques & par des diſcours à leur auantage. Cela ſert à deux effects, pour ietter le Maiſtre dans l'apprehenſion de ſe deſdire, & pour empeſcher que ceux qui voyent ces faueurs, ne choquent celuy qu'ils croyent eſtre inſeparable du cœur du Prince. Les fauoris font auſſi proteger leurs crimes par la puiſſance de leurs Maiſtres, & font du mal aux Grands pour faire craindre la leur. Le Cardinal de Richelieu a pratiqué ces artifices plus ſouuent, & plus ouuertement, que ſes predeceſſeurs: en quoy il a teſmoigné qu'il auoit plus grande defiance du Roy, & qu'il vouloit acquerir cette creance, qu'il ne pouuoit iamais perdre les bonnes graces d'vn Maiſtre qui s'obligeoit par des
Pag.191. actions ſi ſolemneles à le conſeruer. Dupleix dit, que *le Roy deſpeſcha le Duc de Montbaſon vers la Royne ſa Mere, pour la prier de venir à la Cour*. mais il n'adiouſte pas que le Duc de Luynes chargea ſon beau pere, de dire de la part du Roy à la Royne, que *ſi elle ne venoit*, *on l'iroit querir*. Les oiſeaux de cette eſpece Royalle ſe peuuent prendre auec le leurre; mais ils ne s'atrapent iamais auec le tintamarre: reclamer ainſi vne aigle, eſtoit l'effaroucher.

Ie ne peux ſouffrir, que l'Hiſtorien eſcriue en ces ter-
Pag.198. mes inſolens: *Toutes les belles proteſtations que la Royne Mere auoit faites au Duc de Luynes, ne luy oſtoient pas la defiance qu'il auoit de ſa cholere; doutant touſiours que le deſir de vangeance aſſez naturel à ceux de ſa nation, & trop commun aux femmes, ne luy eſueilla la memoire des choſes paſſées.* Dupleix ne veut pas que la Royne ſoit Italienne, ny femme; comme ſi elle pouuoit eſtre fille de ſon Pere ſans eſtre Italienne, ou Mere du Roy ſans eſtre femme. Cet homme equitable tire ſes iniures des ordres de la Prouidence

uidence de Dieu; & atache les vices, comme bon luy ſemble, aux nations, & aux ſexes. Si le Duc de Luynes apprehendoit la Royne parce qu'elle eſtoit Italienne, & femme, on pourroit dire, que S. M. ſe defioit de luy, parce qu'il eſtoit homme du Comté d'Auignon; mais à Dieu ne plaiſe que nous iniurions les pays que Dieu a fait. Si l'Hiſtorien confeſſe que ce Fauori ſe fortifioit de biens, d'alliances, de charges, de gouuernemens, & ſur tout de la bienueillance du premier Prince du Sang contre la Mere de ſon Roy; cette Princeſſe, qui n'auoit ny l'auctorité ny les armes du Roy ſon Fils, & ſe trouuoit eſloignée de ſa preſence, & peut eſtre de ſon affection par les artifices des meſchans, auoit plus de ſuiet de s'aſſeurer de ſes ſeruiteurs: faut il trouuer eſtrange, ſi elle les appelloit pour ſe garder de l'oppreſſion de celuy qui faiſoit aſſez cognoiſtre ſa crainte, laquelle pouuoit chercher ſes derniers ſeuretez dans la totale ruine de la Royne?

Ie ſçay bien que dans les grands deſſeins des Princes, les Maiſtres ont quelque fois vne viſée, & les ſeruiteurs en ont vne autre: ce qui me fait croire que dans la reſolution de l'armement d'Angers, la Royne ſe propoſoit vn but, & l'Eueſque de Luçon en auoit vn autre: il eſtoit ſi accort, qu'il ne repreſentoit à S. M. que les dangers pour ſa perſonne, & meſmes ceux qui menaçoient le Roy, Monſieur, & Madame, qui eſt à preſent Royne d'Angleterre: il adiouſtoit les deſordres du Royaume ſi grands, que le Parlement fiſt les ſanglantes remonſtrances, deſquelles nous auons fait mention: la France eſtoit ſur le point de ſe ſouſleuer ſous des chefs de parti qui euſſent paſſé au dela de la reformation de l'Eſtat & bien du ſeruice du Roy, ce que la Royne apprehendoit. Ces conſiderations la porterent à vouloir reünir ſous ſon auctorité tout ce qui pouuoit mettre la France en pieces: elle la vouloit conſeruer entiere, ſe rendre l'arbitre de la guerre

&

& de la paix, & chercher ſon repos. Le deſſein de la Royne eſtoit tel; mais celuy de l'Eueſque de Luçon eſtoit bien different : il voyoit que ce bonnet rouge ne venoit point, & qu'on ne faiſoit aucune inſtance à Rome pour le faire auancer. Dupleix ne remarque pas toutes les penſées de la Royne, parce qu'il les a ignorées, ou les a cachées malicieuſement : il fait cognoiſtre en termes generaux les intereſts de l'Eueſque de Luçon, & prend pour
Pag.188. ſuiet des mouuemens d'Angers; premierement, *quelque malheureux reſſort incognu aux hommes :* il voudroit monſtrer ce reſſort, mais il n'oſe deſcouurir l'homme qui le
Pag.197. faiſoit ioüer. voicy comme il parle : *Quand à la Royne Mere, elle auoit pluſieurs ſuiets de meſcontentement : le premier eſtoit l'execution de pluſieurs promeſſes qui luy auoient eſté faites, meſmes pour aucuns de ſes ſeruiteurs; leſquels en demandant quelque effect, n'en auoient receu que des rebuts, bien ſouuent accompagnez de paroles iniurieuſes.* L'Hiſtorien ne dit pas vne des raiſons que nous auons marqué, & que la Royne tenoit pour eſſentieles : il met la premiere celle de l'auancement du Cardinal, ne ſe trouuant pour lors aucun ſeruiteur de la Royne qui euſt à deſmeler choſe importante auec le Duc de Luynes, que celuy qui en auoit tiré parole pour le Cardinalat : il le failloit arracher par la force des armes, ou par vn traité qui fuſt executé pour ce chef à l'heure meſme. Il ne faut pas donc
Pag.209. aſſeurer, que *le ſieur de Chantelouue fuſt le principal auteur de cette guerre contre les aduis de l'Eueſque de Luçon* : eſtant choſe veritable, que celuy qui eſt accusé n'auoit aucun intereſt dans la Cour, ny meſmes dans le monde, ayant les ordres du P. de Berule, pour eſtre receu dans les Peres de l'Oratoire : & deſia Dupleix l'appelle *Pere de Chantelouue*, encore qu'il n'ay eu cette qualité qu'vn an apres. La paſſion de l'Hiſtorien paroiſt en d'autres lieux, où il le nomme ſeulement Chantelouue, le ioingnant auec des

des perſonnes qui n'eſtoient pas de meilleure condition, ny peut eſtre de ſi bonne, auſquelles il donne du ſieur. Mais comment a peu eſtre auᵭeur de cette guerre vn homme qui n'auoit veu la Royne de ſix mois, & s'eſtoit tenu touſiours à ſon gouuernement de Chinon, depuis que S. M. arriua à Angers ? Il y fuſt appellé par le conſeil de l'Eueſque de Luçon, lors que tout le parti fuſt formé, & receut la commiſſion peu de iours deuant l'eſclat, d'aller diſpoſer Monſieur le Comte de Soiſſons & le grand Prieur de ſortir de Paris. Apres ce voyage il ſe retira à Chinon, pour laiſſer à l'Eueſque tout le maniment d'vne affaire qui eſtoit de ſon inuention, & de ſa conduite. On trouuera encore cent lettres eſcrites de ſa main ſur ce ſuiet: les commiſſions furent dreſsées par luy fort aigres au commencement; mais elles furent adoucies par l'aduis du P. Ioſeph : il en donna à tous ſes parens & alliez : il ordonna des Finances : le Prieur de la Cochere, ſa creature, fiſt toutes les intrigues de la Cour, & de Paris : il ne ſe paſſa rien que par les aduis & par les ordres de l'Eueſque, qui griuela cent mille eſcus. Le Marquis de Brezé ſon beau frere, le Marquis de la Foſſeliere oncle de Brezé, le Baron du Pont du Chaſteau, & pluſieurs autres parens ou alliez du Cardinal, auoient du commandement dans les troupes: l'Hiſtorien le dit, & ne fait aucune difficulté (encore qu'ils ayent à preſent des grandes charges) de les ioindre auec ceux qu'il appelle *rebelles*, afin d'auoir occaſion d'eſtimer leurs courages. C'eſt vne mauuaiſe pratique en France, que ceux qui ont plus de part dans vn mouuement, ont la meilleure recompenſe dans l'accommodement ; d'où ie peux conclurre, que l'Eueſque de Luçon, ayant tiré profit tout ſeul de la guerre & de la paix d'Angers, a eſté le principal arbitre de l'vne & de l'autre. C'eſt vne plus grande merueille, que tous ceux qui agiſſoient dans ces rencon-

Pag. 205. & 208.

Pag. 205.

tres, ſoient condamnez comme criminels; lors qu'on nous veut perſuader, que celuy qui en eſt l'auſteur, eſt le ſeul innocent. Il eſt vray, que cet eſprit non ſeulement vacillant, mais peu entendu aux affaires, ou par malice, ou par ignorance auoit mis la confuſion par tout: il auoit emouſsé la pointe des courages de ceux qui recognoiſſoient qu'on ne s'en vouloit ſeruir que pour faire peur, & qui ſe defioient de l'intelligence ſecrete entre l'Eueſque & le Duc. Ces deux Miniſtres eſtoient fort timides; chacun n'auoit que ſa fortune deuant les yeux : ils ſe craignoient l'vn l'autre, & on ne pouuoit dire qui auoit plus d'enuie de perdre ſon compagnon. L'Eueſque apprehendoit vn mauuais ſuccez qui obligea la Royne à paſſer la riuiere de Loire, pour s'aller ietter dans les troupes des Ducs de Mayenne & d'Eſpernon, où il ne ſeroit pas le Maiſtre, & où ſes artifices ſeroient deſcouuers: il iugeoit auſſi, qu'vn auantage du parti de la Royne pourroit porter les choſes à vne perilleuſe extremité contre luy, & à vne reuelation de tous les myſteres ſecrets. De l'autre coſté, le Duc de Luynes ſe defioit grandement des euenemens incertains de la guerre, & ſçauoit bien que ſur le moindre eſchec qu'il receuroit, toute la France ſe ſouſleueroit contre ſon credit. Pour gaigner le temps, qui eſt touſiours fauorable à ceux qui s'auancent, il n'eſtoit queſtion que de faire des pourſuites à Rome pour auoir vn bonnet de Cardinal, qu'on pouuoit reculer ſous main, comme on fiſt. Ces conſiderations porterent ces deux eſprits à la paix, & les mirent d'accord deuant le rencontre du Pont de Sé. Le Duc de Rhez apriſt quelque choſe de ceſte friponnerie par les aduis de ſon oncle le Cardinal, qui eſtoit dans le Conſeil: il ſe cabra ſur cet aduertiſſement, & fut cauſe par ſa retraite de la deſroute; laquelle euſt eſté d'vne autre façon & plus ſanglante, ſi elle ne ſe fuſt paſsée de
la

la ſorte. L'Eueſque auoit donné ſi mauuais ordre dans le Pont de Sé, qu'il n'y auoit ny poudre, ny balles, ny meſches, ny dans Angers moyen de ſubſiſter trois iours: ſi la Royne euſt eſté preſſée, le paſſage du Pont de Sé eſtant fermé, il ne reſtoit plus que d'aller chercher celuy d'Anſenis; à quoy on s'eſtoit reſolu dans vn Conſeil, où il n'y auoit que cinq perſonnes. L'Eueſque en donna aduis au Duc de Luynes, qui enuoya la cauallerie du Roy pour empeſcher ce deſſein, qui renuerſoit tous ceux de Mr de Luçon: il ſe deuroit ſouuenir que nous auons ſçeu & remarqué tout ce qui ſe paſſa en ces occaſions: que nous auons auec nous pluſieurs perſonnes qui agiſſoient dans les affaires: que i'en ay veu & ſçeu vne bonne partie; mais ſur tout, que la Royne eſt vn Oracle de verité, qui a tres-bonne memoire de tout ce qui eſt venu à ſa cognoiſſance. On faiſoit peur aux meſchans dans la ville de Sparte de la lampe du Pritanée; on diſoit qu'elle faiſoit voir les crimes plus ſecrets: le Cardinal de Richelieu & ſon Hiſtorien ſe deuoient ſouuenir, que nous auons non pas vne lampe, mais vn Soleil qui a tout veu & cognu, encore qu'il aye diſſimulé beaucoup de choſes.

Ie ſouſtiens donc, que la harangue de l'Eueſque de Luçon, faite, comme Dupleix aſſeure, à la Royne Mere du Roy deuant l'armement d'Angers, eſt de l'inuention de l'Hiſtorien, encore qu'il vueille perſuader *qu'il la tient de bon lieu.* Pag. 208. Ce diſcours ne ſe peut accorder auec les deſſeins de l'Eueſque: il eſt vray, qu'ayant veu la deſroute & pris ſes aſſeurances, il deſcouurit, & executa l'accommodement qu'il auoit deſia fait. Mais quelle apparence y a il, qu'en parlant à la Royne il aye vſé de ces termes: *Ceux qui ont engagé voſtre Maieſté en cette leuée de bouclier,* &c. *que Dieu fauoriſoit les iuſtes armes du Roy?* Pag. 207. il auroit dans le premier diſcours blaſmé ſes propres con-

ſeils que la Royne ſçauoit, & dans le ſecond il euſt accuſé ſa conſcience, & condamné le Manifeſte qu'il auoit fait compoſer, pour monſtrer la iuſtice des armes de la Royne; laquelle l'euſt tenu pour vn eſprit leger, s'il ſe fuſt meſlé de luy faire cette ſotte remonſtrance. Mais il faut remarquer que Dupleix, pour prouuer que le Cardinal de Richelieu a eſté touſiours fidele au Roy, taſche de le faire paſſer pour infidele à la Royne, & au parti qu'il a non ſeulement ſuiui, mais formé. C'eſtoit vne choſe impoſſible dans le rencontre des affaires de ce temps là, de ſeruir le Roy ſelon ſes inclinations, & la Royne ſelon ſes intentions.

Ie laiſſe à part vne grande quantité de menteries que l'Hiſtorien dit ſur les affaires d'Angouleſme & d'Angers: ie veux croire que ce ne ſont que des effects de ſon ignorance, comme les choſes importantes qu'il n'eſcrit pas ſont des teſmoignages de ſa negligence, ou precipitation.

Ie conclus cette ſeconde partie par la paix qui produiſit à la Royne la conſolation de voir le Roy, & la liberté d'aller à Paris.

L'entreueüe ſe fiſt auec des grandes tendreſſes de cœur pres du chaſteau de Briſſac, d'où le Roy depeſcha le iour ſuiuant vn courrier à Rome, qui portoit les ordres à ſon Ambaſſadeur, de pourſuiure auec grande inſtance & chaleur la promotion de l'Eueſque de Luçon au Cardinalat: la Royne enuoya auſſi vn Gentilhomme pour prier le ſaint Pere de luy donner cette ſatisfaction, & l'Eueſque y fiſt aller le Prieur de la Cochere, ſon grand confident, auec Martin ſon Secretaire. Tous les Princes & Seigneurs qui eſtoient dans le parti, auoient la dague dans le ſein; ſur tout le Cardinal de Guiſe, & les Ducs de Mayenne & d'Eſpernon: ils rougiſſoient de honte, de ce que leur armement n'auoit produit que la ſollicitation d'vn bonnet rouge. Le Duc de Luynes auoit des reſſors ſecrets pour

pour le reculer; & il y auoit apparence, que s'il eust vescu en credit, l'importunité de l'Euesque luy auroit esté à la fin fort funeste, & peut estre desagreable à la Royne. Sans doute l'ardeur de l'ambition eust precipité le Prelat dans quelque mauuais conseil; ou le Duc de Luynes eust pris vn estrange pretexte pour n'executer pas vne chose qui auoit esté promise auec tant de sermens, & cimentée par l'alliance de la niepce de l'Euesque, fille du sieur du Pont de Courlay, auec le nepueu de Mr de Luynes, appellé Combalet. Ce lien de mariage n'eust pas esté assez fort pour arrester le Duc: celuy de la Cousine du Cardinal de Richelieu auec le Duc de Puylaurens, emprisonné six semaines apres les nopces, nous fait voir, que les Fauoris ne respectent ny Sacremens, ny contracts, ny promesses, quand il est question de conseruer leur fortune: vn ombrage donne la peur qui renuerse tout ce qu'elle rencontre, & souuent apprehende son secours comme ses ennemis.

Si le Duc de Luynes fust retourné de Montauban, ou il eust contraint l'Euesque de venir aux extremitez, ou il eust esté obligé de souffrir ce qu'il a fait sentir à Puylaurens. Dieu en disposa autrement: il fist mourir le Connestable: par ce moyen il ouurit à la Royne le chemin à vn plus grand credit, & osta les obstacles qui empeschoient que l'Euesque ne monta à cette eminente dignité: il y arriua apres cette mort, & par celle de quelques autres Ministres, qui moururent dans les voyages de Montauban & de Montpellier. Ce changement fist naistre vn autre regne, dans lequel la Royne Mere du Roy ne trouua pas tout à coup son contentement, ny le credit qu'elle meritoit: rien ne le recula tant que l'apprehension que le Roy & ses Ministres auoient de l'Euesque de Luçon. On sçauoit bien que le dessein de la Royne estant de l'auancer dans les affaires, cet homme n'y souffriroit iamais

Le Cardinal de Rhez, le Duc de Luynes, le Garde des seaux du Vair.

mais ny ſuperieur ny compagnon : cette crainte retint vn peu le Roy, qui ſe relacha aux prieres de la Royne ſa Mere pour faire pourſuiure le bonnet de Cardinal, qui vint huit mois apres la mort du Conneſtable ; mais il n'apporta point l'entiere confiance. La cognoiſſance des doubles ieux que le Duc de Luynes deſcouurit, & ceux que le Roy ſçauoit, auoient produit dans l'ame de S. M. vne ſi mauuaiſe opinion du Cardinal, qu'elle ne le vouloit point dans ſes conſeils : ceux qui auoient l'honneur d'y eſtre, ne ſe pouuoient reſoudre de le deſirer parmi eux, de peur qu'il ne ſe mit par deſſus eux : la Royne ſurmonta toutes ces difficultez. Et d'autant que l Hiſtorien ne dit rien de tout ce que cette grande Princeſſe fiſt pour l'auancement de ce ſeruiteur ingrat, il eſt neceſſaire que cette troiſieſme partie de noſtre diſcours donne quelque lumiere aux affaires qui ſe paſſerent depuis le retour de la Royne dans la Cour iuſques à ſa ſeconde ſortie ; c'eſt à dire, depuis la naiſſance du credit du Cardinal de Richelieu, iuſques à ce que ſon auctorité eſt arriuée à vn tel point, qu'elle a peu & voulu ruiner celle qui en auoit ietté les fondemens, & dreſsé tout le baſtiment. Il a eſtimé les bienfaits de la Royne tant, qu'il a eſperé de s'en pouuoir acquiter ; lors qu'il a eſté accablé, il a deſeſperé de la recognoiſſance, & s'eſt ietté dans la haine.

Nous ne ferons pas en peine de refuter ce que l'Hiſtorien en dit ; mais de le reprendre de ce qu'il n'en dit rien : ſon ſilence eſt autant coulpable en cette partie de ſon Hiſtoire, comme ſon inſolence eſt criminelle dans toutes les autres.

Tout le temps qui s'eſcoula depuis l'an 1621. qui fuſt celuy de la mort du Duc de Luynes, iuſques en l'an 1630. auquel arriua la rupture, fuſt la ſaiſon des moiſſons du Cardinal : il acquit les rentes, les dignitez, les emplois & la puiſſance par le moyen de la Royne, qui luy don-

na

na les biens, & luy procura tous autres auantages qu'il a fait valloir contre elle. Tous ces bienfaits qui deuoient estre marquez dans l'Histoire, ne peuuent estre niez, puis qu'ils esclatent auec l'escarlate, paroissent auec les bastimens, & font du bruit auec la suite : mais ils ne sont point dans les memoires que le Cardinal a donné à Dupleix, qui n'en dit pas vn seul mot : il parle ainsi dans la Preface : *Le Connestable de Luynes deceda en Gascogne : par son trepas la Royne Mere rentra en credit, & le Cardinal de Richelieu fust employé en la direction des affaires d'Estat.* il n'a pas voulu adiouster ces trois ou quatre paroles, *par le moyen de la Royne.* Ie feray voir dans cette Histoire de l'auancement du Cardinal, qu'on remarque son ingratitude en ses trois chefs, qui sont, cacher le bienfait, le nier, & le conuertir en iniure : celuy qui le cache, est sans courage ; celuy qui le nie, est sans probité ; & celuy qui le conuertit en iniure, doit passer pour vn monstre, non seulement parmi les hommes & les bestes, mais entre les choses qui n'ont point d'autre sentiment que celuy d'vne espece de recognoissance, que la nature ne leur a pas voulu refuser, comme à certaines fleurs de suiure le soleil, & aux autres de s'ouurir quand il monte, & se fermer quand il descend : on voit en tous les corps composez quelque marque de ce qu'ils reçoiuent de la lune ; sa plenitude les fortifie, son defaut les affoiblit, & ses eclipses les font souffrir. Il est vray, que le Cardinal de Richelieu a receu des grands biens dans la plenitude de la Royne : mais tant s'en faut qu'il aye compati à sa defaillance, qu'il en a voulu estre l'auteur ; & que cette vapeur esleuée des marais de Poictou, a osté sa clarté à ce bel astre qui l'auoit attirée.

Pag. 5.

Luci, quos extulit, obstant.

Il n'y a point de symbole d'ingratitude parmi les animaux ; & dans toutes les especes des plus farouches il y a des exemples de recognoissance. Vn petit dragon auoit esté

Democritus.

eſté nourri par Thoas; lequel ayant veu que ſon penſionnaire deuenoit trop grand, il le mit hors de ſon logis: Thoas eſtant tombé entre les mains des voleurs, cet animal entendit la voix de ſon bienfacteur, & accourut pour le deliurer. Si la Royne, pour des conſiderations que nous dirons, a fait ſortir de ſa Maiſon le Cardinal de Richelieu, qui en effect eſtoit trop puiſſant; il eſt plus cruel que les dragons, lors qu'il n'a point eſté eſmeu, en oyant les plaintes de cette Princeſſe, tranſportée d'vn ſi grand amour enuers le Roy, que depuis peu elle a demandé l'aſſiſtance de ſon ſeruiteur pour s'approcher de ſon Enfant. Ceranus auoit racheté d'vn peſcheur quelques dauphins pour leur donner la liberté: ils receurent cet homme ſur leurs dos apres le deſbris de ſon vaiſſeau, & le porterent au riuage. Le Cardinal de Richelieu a veu les tempeſtes de la Royne, s'en eſt reioüi, s'en eſt mocqué, & les a eſmeües apres auoir eſté tant de fois retiré des filets par les ſoins & auctorité de cette Princeſſe. Ce qui eſt plus eſtrange, eſt, que ne s'eſtant iamais trouué perſonne qui aye voulu ſeulement excuſer les ingrats; le Cardinal de Richelieu rencontre des gens qui les loüent. Mais nous ſommes aſſeurez, que toutes ces flatteries ne charment pas les deſplaiſirs de celuy qui eſt deſchiré par le reproche de ſa conſcience: ſon habit, ſes ameublemens, ſes maiſons, & ſa ſuite luy rafraichiſſent la memoire des bienfaits, qu'il ne peut oublier qu'en quitant toutes ces marques. Pindare a dit, qu'Ixion pour ſa meſcognoiſſance, & pour auoir violé le reſpect qu'il deuoit à Iunon, eſtoit ſans ceſſe tourné & deſchiré par vne roüe, ſur laquelle ces paroles eſtoient eſcrites: *Il faut faire du bien à ceux qui nous en ont fait.* Ie ſçay que le Cardinal eſt plus tourmenté par ce peché, que par tous les autres qu'il a commis: il voit bien qu'il eſt le plus ſale de tous ceux qui deshonnorent ſa vie, & eſt tellement

Ælianus.

lement public, qu'il ne ſe peut cacher, comme il a fait la cruauté, l'ambition & l'auarice. Quiconque porte les liurées d'vn bien mal recognu, porte celles de ſon ingratitude: deſcouurons l'infamie de la ſienne par les trois degrez ; qui ſont l'oubliance, le deſadueu, & l'iniure.

Pour le premier, l'Hiſtorien n'a rien dit ny de la promotion au Cardinalat, ny de l'arriuée du Bonnet, ny en quelle façon il fut donné & receu, ny des remercimens & harangues qui furent faites au Roy & à la Royne: tout ce qui ſe paſſa dans la ville de Lyon, eſt oublié pour faire oublier ce bienfait. Dupleix ne dit autre choſe de tout ce qui meritoit vn diſcours de quatre feüilles, ſi ce n'eſt que *le Roy trouua les Roynes à Lyon, & que le Prince & Princeſſe de Sauoye y vindrent viſiter S. M.* Pag. 346. Puis que l'Hiſtorien a voulu eſtre ſi ſoigneux en tout ce qui regarde celuy auquel il vouloit agreer, qu'il a remarqué ſes plus petites actions, & meſmes celles de ſes anceſtres ; il me ſemble qu'il deuoit dire quelque choſe du plus notable rencontre de la vie du Cardinal : il eſtoit obligé d'eſcrire au long ce qui ſe paſſa à Rome pour la promotion, & à la Pacaudiere, où la nouuelle fuſt apportée, lors que celuy qu'il auoit attendue deux ans, eſtoit logé en la maiſon où pend pour enſeigne le chapeau rouge ; mais principalement ce qui arriua à Lyon, meritoit d'eſtre bien deſcrit. Le Cardinal en partit pour aller trouuer le Roy en Auignon, où il fiſt ſes premiers remercimens, & fuſt receu aſſez froidement. S. M. vint à Lyon, où cette ville magnifique luy fiſt la plus belle entrée qu'on aye veu dans le Royaume : l'Hiſtorien la deuoit eſtimer.

Le Bonnet rouge fuſt donné par le Roy dans la Chapelle de l'Archeueſché : celuy qui le receuoit, fiſt vne harangue à S. M. fort bien conceüe, eſtudiée auec ſoin, & recitée de bonne grace. S'il euſt pleu à ſon Eminence de la donner à ſon Hiſtorien, comme il a fait celles

d'Angoulefme & d'Angers, faites à plaifir, & felon le temps qui court, nous euffions veu quelque chofe de mieux poli, & de plus veritable: mais fur tout nous admirerions le remerciment que le nouueau Cardinal alla faire à la Royne, en apportant fon Bonnet à fes pieds: ce que i'en ay bien retenu, eft, *qu'il promit à S. M. de refpandre fon fang pour fon feruice; & qu'il dit, que cette efcarlate qu'il tenoit de fa feule bonté, le feroit toufiours fouuenir de ce vœu folemnel.* Ceux qui ont eu l'honneur d'eftre aupres de cette Princeffe dans les perfecutions que le Cardinal luy a fait, fçauent qu'il s'eft fi mal acquité de ce vœu; qu'au contraire, outre vn feau de l'armes qu'il a fait fortir des yeux de S. M. les maladies venües de fes defplaifirs ont fait tirer de fes veines cent poilletes de ce fang, duquel Dieu a fait les Roys & les Roynes. Miferable ingrat, qui ne veut pas qu'on efcriue la moindre chofe des inftances que fa trop bonne Maiftreffe a fait en France & à Rome pour arracher ce morceau de pourpre, que i'ofe appeller fatale, parce qu'elle a efté le fondement de cette fortune infolente & cruelle. Combien de paffions a eu la Royne pour rompre les difficultez fi grandes, que ny Paul V. ny Gregoire XV. ne vouloient point ouyr parler de mettre dans le facré College ce Prelat? Le premier le cognoiffoit; & il auoit efté bien defcrit au fecond par l'hiftoire de fa vie, qui luy auoit efté enuoyée. Combien de Finances a employé S. M. pour des voyages & pour des prefens? que ne donna elle au Cardinal pour augmenter fon train, & faire fon ameublement? Celuy qui l'euft ouy dans ce magnifique feftin qu'il fift à Lyon aux Princes & Grands de la Cour, le iour qu'il receut le Bonnet, n'euft iamais creu, qu'vn cœur qui faifoit fortir de fa bouche des paroles d'vn reffentiment d'obligation fi extraordinaire, euft produit des actions fi contraires à fon difcours, & fi efloig-

eſloignées de ſon deuoir. Ie ſçay que la Royne oublie plus facilement les biens qu'elle a fait, que le Cardinal de Richelieu ceux qu'il reçoit : S. M. donne auec tant de generoſité, que les Graces ne ſont point accompagnées chez elle de la Memoire, comme elles ſont parmi les Poëtes : ſi leurs inuentions en poſent quatre ſur la main droite d'Apollon, & mettent ſon arc deſbandé à la gauche ; c'eſt pour nous faire voir, qu'il ne faut iamais employer les armes de la puiſſance contre les loix de la recognoiſſance, & qu'il faut pluſtoſt oublier ſa main droite que les obligations. I'aſſeure que la Royne ne ſe ſouuient pas des biens qu'elle a fait au Cardinal : ce n'eſt pas ſeulement à cauſe que le trop grand nombre a peu confondre ſa memoire, mais parce que S. M. donne auec toutes les qualitez de la plus genereuſe liberalité ; entre leſquelles vne des principales eſt de perdre la ſouuenance auec ſes bienfaits, qu'elle aime mieux voir perir dans vne ame ingrate, que de les conſeruer dans ſes mains. Ce n'eſt donc pas la Royne qui fait des reproches au Cardinal ; mais les ſeruiteurs de S. M. qui ont veu vne partie de ce qu'elle a fait pour luy, qui taſchent de le faire ſouuenir ; qu'outre la dignité de Cardinal, & l'employ dans le miniſtere de l'Eſtat, il a receu de la Royne dans dix ans plus de neuf cens mille eſcus en argent contant, ou en preſens ; entre leſquels il y a vne chapelle de cent mille piſtolles. S. M. luy a auſſi donné tous les grands benefices qui ont vacqué de ſa nomination, & la plus part des autres pour ſes parens & amis : elle a obtenu du Roy pluſieurs Abbayes pour luy : elle a fait pour ſon auancement, & pour celuy des ſiens, tout ce que nous auons veu iuſques au ſiege de la Rochelle. Ie ne dis rien de ſes appointemens ordinaires, ny des profits que luy & ſes creatures ont tiré des principales charges de la Maiſon de la Royne, qu'ils ont poſſedé, & vendu, ny

Obliuioni detur dextera mea, ſi non meminero tui.

des parties caſueles des domaines de S. M. qui tomboient toutes dans leurs mains. De toutes ces riuieres s'eſt faite cette mer de ſommes ſi immenſes, qu'il ne ſe faut pas eſtonner ſi la memoire du Cardinal eſt vn peu confonduë : mais il a tort d'oublier le tout en gros ; & principalement cette Dignité, de laquelle ſon Hiſtorien n'a pas voulu dire vn ſeul mot, de peur de rougir en parlant de l'eſcarlatte.

Paſſons à la ſeconde marque de l'ingratitude, qui nie le bienfait : elle eſt euidente dans l'Hiſtoire de Dupleix. Il commence par la deſcription des qualitez neceſſaires à
Pag. 363. 364. 365. & 366. vn Miniſtre d'vn grand Eſtat : il dit, *qu'elles n'ont iamais eſté toutes en vn ſeul homme, ny meſmes en vn Senat :* cependant il les fait rencontrer en vn degré de ſi haute eminence en la perſonne du Cardinal, que tout ce qui a eſté deuant & apres, ſe trouuera au deſſous. Sa conclu-
Pag. 364. ſion eſt : *Les ſuffrages de toutes les perſonnes iudicieuſes l'anticipant par vœux & deſirs, & le Roy meſme le plus capable de iuger des merites de ſes ſuiets y ayant vne grande inclination, il fuſt eſleu le premier Miniſtre d'Eſtat par S. M. à Compiegne, auec tant d'auantages, qu'elle luy remit en main toute la direction de ſon Eſtat.* Sauf correction de M^r l'Hiſtorien, dans ce diſcours il n'y a rien de veritable que la loüange du Roy, qui eſt accompagnée d'vn horrible blaſpheme contre ſa perſonne ſacrée : nous le deſcouurirons, apres que nous aurons remarqué l'ingratitude du Cardinal. Il veut qu'on eſcriue de luy, *qu'il a eſté auancé au miniſtere par les vœux de tous les ſages François,* mais ſur tout *par l'inclination du Roy.* Taire malicieuſemant ce que la Royne y a contribué, eſt nier tacitement ſon bienfait : il eſt tel, qu'apres la promotion au Cardinalat, qui deuoit ſeruir pour paruenir au maniment des affaires, celle qui auoit fait vn Cardinal auec deux ans de peine, en euſt d'auantage, & employa au-

tant

tant de temps pour faire vn Miniſtre d'Eſtat : tant s'en faut que tous les aduiſez de la Cour le deſiraſſent, qu'ils s'y oppoſoient formelement. Le Chancellier de Sillery, homme tres-ſage, & M^r de Piſieux, y reſiſterent vn an; au bout duquel ils tomberent en diſgrace. Le Marquis de la Vieuille ſucceda à leur credit, & l'employa pour donner l'excluſion au Cardinal ; qu'il ne vouloit point auoir pour compagnon, de peur qu'il ne deuint ſon maiſtre. La Royne auoit vn ardent deſir de voir ſon ſeruiteur dans le Conſeil, tant pour la ſoulager, que pour ſe fortifier ; en ſorte que dans le ſeruice du Roy qu'elle ſe propoſoit touſiours, elle peut aſſeurer ſon contentement, qui auoit eſté ſans ceſſe trauerſé par les hommes de faueur. Le Roy qui auoit cognu le Cardinal dans les affaires d'Angouleſme & d'Angers, & dans celles qui ſe paſſerent deuant & apres la mort du Mareſchal d'Ancre, apprehendoit cet eſprit, qu'il luy ſembloit eſtre plus fin que prudent. Le Conneſtable de Luynes, & pluſieurs autres, luy auoient fait voir les deſtours de ſes ſoupleſſes, qui donnoient à S. M. vne ſi grande auerſion, qu'au lieu de cette forte inclination, que l'Hiſtorien nous veut perſuader auoir deſiré ardemment ce nouueau Miniſtre, nous pouuons dire, que ce grand Prince s'en defendoit auec toutes les armes, que ſon bon eſprit luy pouuoit fournir, & ne le nommoit iamais ſans luy donner la qualité de fourbe. Apres auoir repreſenté familierement à la Royne ſa Mere les iuſtes ſuiets de ſes defiances, cette bonne Princeſſe (à laquelle le Cardinal auoit touſiours caché auec grand eſtude ſes imperfections) aſſeuroit, que tout ce qu'on auoit dit contre luy, eſtoit des inuentions de ſes ennemis. Le Roy fuſt contraint, ſe voyant trop preſsé, de ſe retrancher dans vn defaut naturel que nous ne voulons point publier. Le Marquis de la Vieuille, qui auoit la plus grande part dans la bienueillance du

 Roy,

Roy, & dans les affaires, craignoit que le Cardinal n'en approcha : la Royne prenoit beaucoup de peine pour asseurer le Marquis: lequel, apres plusieurs protestations & dilayemens, prist la hardiesse de dire, qu'elle luy commandoit vne chose, par laquelle il preuoioit qu'il seroit ruiné dans peu de temps, & que S. M. en receuroit vn iour du desplaisir : mais puis qu'il la voyoit resoluë à cela, il aimoit mieux hazarder sa fortune, que perdre l'honneur de ses bonnes graces. Le Cardinal entra donc par ces moyens dans le Conseil; & le premier iour qu'il y prist seance, il donna suiet au Marquis de venir à vn esclaircissement auec luy. Les Historiens qui entreprenent de parler de ces choses, & celuy qui les fait deguiser, sont bien effrontez de ietter ces menteries dans le public, non seulement durant la vie de la Royne, mais de tous ceux qui agissoient dans ces affaires; comme sont, le Marquis de la Vieuille, le ieune Beautru, & moy mesme, qui estois employé pour faire reussir le dessein de la Royne. Ie ne dis rien de ceux qui sont parmi nous, qui ont fait des voyages pour gaigner des personnes que la Royne croioit estre contraires à ses volontez. Ie peux donc conclure auec raison, que ce n'est pas oublier le bienfait, mais le nier, de dire que *le Cardinal aye esté appellé dans le Conseil par la iustice des inclinations du Roy, & par le grand merite de sa personne.* La Royne y a beaucoup plus contribué que tout cela, par des intentions tres-bonnes, qui ont esté frustrées; parce que les actions du Cardinal n'ont point respondu aux esperances de sa Maistresse. Ie remarque aussi, que par ces mots, *par la iustice des inclinations du Roy*, le Cardinal fait ietter le fondement de son ingratitude enuers S. M. lors qu'il tasche de nous persuader, que le plus grand honneur qu'il a receu de son Maistre, n'est pas vn effect de sa bonté, mais vne action de sa iustice, qui luy deuoit cette charge. C'est aussi vne impudence

dence bien eſtrange, d'aſſeurer *qu'il fuſt eſleu premier Miniſtre de l'Eſtat auec tant d'auantages, que le Roy luy remit en main toute la direction de ſon Royaume.* En la page 372. en l'an 1624. *Le Roy le crea premier Miniſtre d'Eſtat, Chef de ſon Conſeil, & Directeur general ſous l'auctorité de S. M. au gouuernement du Royaume.* Page 381. *Ce grand Cardinal ayant donc la direction du Royaume en main ſous l'auctorité de S. M. Souueraine*, &c. Si cette qualité de premier Miniſtre regarde la plus releuée perſonne, on la doit à la Royne, qui eſtoit pour lors dans le Conſeil : ſi dans l'egalité des conditions elle appartient au plus ancien Conſeiller; on ne la peut oſter au Cardinal de la Rochefoucaut, ſans luy faire vne iniure: il eſtoit dans le ſacré College, & dans les affaires deuant le Cardinal de Richelieu, & auoit ſa place au deſſus de luy. Si on n'en fait point d'eſtat, parce qu'il n'a pas eſté ſi entreprenant, il en eſt plus loüable. Mais ſe faut il eſtonner de ces diſcours qui tendent à oſter ce qui eſt deü aux ſeruiteurs du Roy, puis qu'on arrache le ſceptre de la main de S. M. par ces paroles horribles, que *le Roy à Compiegne remit en la main du Cardinal toute la direction de ſon Royaume ?* n'eſt-ce pas eſcrire en termes, qu'il ſemble que le Roy ſoit deuenu mineur, ou foible d'eſprit, & que d'vn Conſeiller il aye fait vn tuteur, ou vn regent ? Qui a iamais ouy dire, qu'il y aye eu vn Directeur general des affaires de France, comme Oxeſtern l'eſtoit des Suedois, apres qu'ils n'eurent plus de Roy ? Cependant l'Hiſtorien nomme Directeur (& peut eſtre appellera Dictateur perpetuel) le Cardinal de Richelieu, parce qu'il a honte de dire qu'il eſt ſimple Miniſtre, ce nom eſtant trop commun; comme ceux de General des armées & d'Admiral, au lieu deſquels on a fait expres pour le Cardinal les titres de Generaliſſime, & de Surintendent des mers. Ie peux dire auſſi, qu'il n'eſt pas vray qu'à Compiegne

piegne le Roy declara le Cardinal ny *premier Ministre* ny *Directeur :* il estoit vn Conseiller iusques à ce qu'il eust chassé tous ses compagnons, pour composer vn Conseil à sa mode, ou demeurer seul. Il esloigna deslors le Connestable de Lesdiguieres, & le sieur de Buillon par la guerre contre les Genois : il desgousta le Cardinal de la Rochefoucaut, qui se retira peu à peu des affaires : dans quelques mois il rendit prophete le Marquis de la Vieuille; il fist que non seulement il fut chasé, mais emprisonné. Il ne restoit plus que le Chancellier d'Aligre, auquel vn an apres il fit oster les seaux, & la liberté d'estre à la Cour : il dressa vn Conseil selon sa fantasie, & distribua toutes les principales charges à ses creatures. Il a si bien fait du depuis, qu'il est demeuré tout seul dans le ministere : c'est le premier & le dernier Ministre, mais non pas *le Directeur general de l'Estat.* Nous ne voulons pas faire cette iniure au Roy, qui ne pourroit abandonner à vn seruiteur le gouuernement de son Royaume, sans faire dire, que * *là où le valet regne, la terre est esbranslée.* Ie m'asseure que Dupleix n'a pas osé escrire, que la Royne mit le Cardinal dans le Conseil du Roy à Compiegne; parce qu'il auoit honte de dire que cet ingrat a trouué l'establissement de son credit au mesme lieu, où six ans apres il a fait arrester prisonniere celle qui luy auoit procuré ce grand auantage. Il me semble pourtant qu'il eust esté plus à propos, de dire la verité de ce que la Royne auoit fait pour l'auancement du Cardinal, que de faire vne longue digression sur sa genealogie, & employer sept ou huit pages, pour prouuer que par les femmes il est descendu de Louys le Gros. Il a dressé vn abregé de la vie & hauts faits de ses ancestres, a rapporté toutes leurs alliances, & les terres qui ont esté en leur maison : il a estalé ce que son pere & luy ont fait depuis le berceau; & a dit, que *la charge de grand Preuost*, ou, selon

Pag. 367. *Le Cardinal de la Rochefoucaut tesmoignoit desirer la retraite; son aage ne luy permettant pas d'agir assez vigoureusement, & son inclination le faisant pencher au repos, & à la conuersation auec les personnes religieuses, plustost qu'au maniment des affaires.*

* Prou. 30.

Pag. 365.

Pag. 369.

lon du Tillet, *du Roy des Ribauds*, *que le pere a exercé, faiſoit anciennement vne partie de la dignité de Maire du Palais*; que le fils a affecté toute entiere : l'Hiſtorien ne voit pas qu'il eſueille beaucoup de penſées. A quel propos auſſi faire ce grand Panegyrique, rempli de tous les rencontres & actions de la ieuneſſe du Cardinal, & taſcher par vn long diſcours de prouuer contre la pratique du monde, & de tous les grands Roys, *qu'ils ne doiuent auoir qu'vn Conſeiller*, *parce que la perfection conſiſte en l'vnité*, *que la Monarchie eſt le plus excellent gouuernement*, *& qu'vn caroſſe tiré par pluſieurs cheuaux ne va pas ſi ſeurement, comme celuy qui n'eſt traiſné que par vn?* & ſemblables traits d'impoſture & d'impertinence, qui vont iuſques à comparer le Cardinal à vn cheual de caroſſe? Cependant il eſt vray, que Dupleix a plus acquis les bonnes graces de ſon Eminence par ces folies de ſept ou huit feüillets, qu'en tout le reſte de ſon trauail: celuy qui ne ſe propoſoit que la recompenſe, l'a arrachée par cette genealogie imprimée dans tous les liures du temps: tous les comediens du Cardinal luy ont ſouuent ioüé cette piece, qu'ils auoient recognu luy eſtre tres-agreable, & ſemblable à celle que Paterculus recitoit à Seian, qu'il faiſoit deſcendre des Roys par les femmes. Où ſont ces ſaintes Loix de l'Hiſtoire, qui ne permettent pas qu'on quite la ſuite des choſes pour ſe ietter ſur des loüanges, ny meſme qu'on porte vn iugement des actions, & beaucoup moins des intentions des hommes, ny qu'on ſe rende caution pour celuy qui eſt encore en eſtat de faillir, ny qu'on eſcriue ce qui n'eſt pas arriué? Dupleix eſt fol, s'il ſe perſuade, qu'auec vn eſprit lourd & auec des paroles groſſieres il changera les choſes faites, & qu'il honnorera le Cardinal en ſe deſhonnorant. Xenophon, Thucydide, Iules Cæſar, qui ſont entre les plus veritables & ſerieux Hiſtoriens, eſcri-

Pag. 373.

Les ſieurs de ſainte Marthe, du Cheſne, le Chaſtellet, le Mercure François, & pluſieurs autres, iuſques au Gazetier.

 uent

uent ce qui s'eſt paſsé, & laiſſent iuger ceux qui le liront. Dupleix nous prend pour des pauures ignorans, lors qu'il nous veut donner auec vn mauuais diſcours les meſmes penſées qui luy ont fait donner des bonnes piſtoles : il ne voit pas que perſonne ne ſe mettra en peine d'apprendre la verité de celuy, qui euſt eſté chaſtié s'il eut dit ce qu'il ſçauoit, & qui a eſté recompenſé pour auoir eſcrit ce qu'il ne croyoit pas.

Les digreſſions de Dupleix nous obligent à nous eſloigner de noſtre diſcours, pour faire voir la ſottiſe du ſien. Reuenons à Compiegne, qui a eſté le theatre, ſur lequel il ſemble que l'ingratitude aye affecté de ioüer ſon dernier acte ; parce que la Royne Mere du Roy y auoit fait paroiſtre le plus remarquable effect de ſa bonté, pour l'auancement du Cardinal. L'Hiſtorien dit qu'en ce meſme lieu, au commencement de l'employ du Cardinal, Pag.580. fuſt traité le Mariage d'Angleterre : il adiouſte, que *les Anglois ayans receu les ſommes qui leur furent promiſes, ſe montrerent peu ſoigneux de l'execution de leurs promeſſes.* Vous diriez, en liſant cet eſcrit, que ce grand Roy de trois Royaumes attendoit la dot de la Royne pour diſner, & auec deſſein de ſe mocquer de nous apres qu'il l'auroit receüe : mais tout cela n'eſt rien en comparaiſon des horribles calomnies, qu'on oſe imprimer contre les perſonnes du Roy & de la Royne d'Angleterre ſur le ſuiet Pag.445. 446. &c. du renuoy des François. On ne peut voir ſans horreur les iniures atroces que l'Hiſtorien dit à leurs Maieſtez : il fait faire vne harangue inſolente à l'Eueſque de Mende ; & pour auoir ſuiet de loüer vn parent du Cardinal, qui par ſa mauuaiſe conduite auoit prouoqué la iuſte indignation de ce Roy, il nous le deſcrit comme vn Prince ſans foy & ſans parole, il le menace comme vn ſimple Gentilhomme, il le veut faire paſſer pour vn pauure bourgeois qui n'a pas le moyen d'entretenir ſa femme ſelon

L'Eueſque de Mende Prelat illuſtre en extraction, pieté & doctrine luy remonſtra genereuſement, &c.

ſelon ſa condition, & pour vn maiſtre qui querele ſes ſeruiteurs pour s'exempter de leur payer leurs gages. En ſuite de cet eſtrange diſcours, la Royne d'Angleterre eſt deſcrite comme vne perſonne furieuſe, & deſeſperée pour le renuoy de ſes domeſtiques; encore que cette Princeſſe aye, auec le bon eſprit & le courage qui reluiſent en elle, vne ſageſſe ſi grande, qu'elle n'a iamais permis à ſa bonté la moindre demonſtration qui fuſt indigne de ſa Naiſſance. Pour ce qui regarde le Roy, la police de ſes Royaumes qu'il entretient en paix, les richeſſes de ſes ſuiets, l'amour qu'ils luy portent, la magnificence de ſa Cour, les plaiſirs innocens qui s'y voyent, l'obeiſſance & le reſpect des Grands, ſa clemence, ſa douceur, ſa liberalité, & ſur tout les belles eſperances que le Prince de Galles donne à ſes Eſtats, nous font voir qu'il eſt non ſeulement vn Roy tres-aduiſé, mais tres-heureux. Il ne ſe peut rencontrer dans la bonne opinion du Cardinal, parce qu'il n'a pas voulu ſuiure ſes paſſions, ny ſe laiſſer tromper & piper, comme ont fait quelques autres Princes moins prudens & gouuernez par des Fauoris. Ce grand Roy a auſſi conſideré, qu'il ne pouuoit, ſans flétrir ſa belle reputation, appuyer les deſſeins d'vn homme qui oſtoit la liberté & les biens à la Royne ſa belle Mere, & taſchoit par des calomnies de luy rauir l'honneur, auquel ſes Enfans ont grande part. La generoſité de la Royne ſon Eſpouſe n'a peu ſouffrir toutes ces entrepriſes contre les entrailles qui l'ont portée; les ſiennes qui ſont tendres, ont eſté emües: elle ſçait que Dieu luy fera rendre par les Princes & Princeſſes ſes Enfans, ce qu'elle teſmoigne de bon naturel à la Royne ſa Mere. Tout cela ne s'accorde pas auec les intentions du Cardinal, qui voudroit que S. M. fuſt abandonnée & reiettée de tout le monde, & meſme de ſes plus proches. Il luy a raui les perſonnes du Roy & de Monſieur, & voudroit

desrober les affections des Filles : il auroit fait ses efforts en Espagne, mais il a peu d'accez dans cette Cour, & encore moins dans le cœur de la Royne, tres-fidele à la nature : il a tasché de faire quelques pratiques en Angleterre, & n'en a receu que de la honte. La haine qu'il en a conceu, a commandé à son Historien de nous descrire le Roy & la Royne comme des furieux ; mais les actions de ce grand Prince, & de cette vertueuse Princesse, cognues de toute la terre, effacent aisement ce qu'vn petit calomniateur escrit dans vne feüille de papier. L'Histoire du credit du Cardinal fera voir plus au long les suiets de la mauuaise intelligence auec l'Angleterre ; l'indiscretion & la violence de l'Euesque de Mende en feront vne bonne partie : le Cardinal l'en a souuent accusé, & de ce qu'en partant il auoit pillé sa Maistresse : il ne se faut pas estonner s'il luy a esté infidelle, puis qu'il l'a esté du depuis au Cardinal aucteur de sa fortune ; auquel peu de temps deuant sa mort il auoit tasché d'oster l'auctorité pour auoir le Bonnet rouge plustost que le Cardinal de Lyon. Il est vray aussi qu'il n'auoit fait le zelé en Angleterre, que pour estre recommandé à Rome : & nous pouuons dire, qu'apres son depart Dieu a comblé d'vne si grande benediction cet heureux Mariage, que chacun admire les beaux Princes & Princesses qui en sont sortis.

Pag. 448. Les Comtes de Carlile & de Holland.

On trouuera aussi fort estrange, que l'Historien aye asseuré, que *les Ambassadeurs extraordinaires d'Angleterre qui traitoient le Mariage, ayent en mesme temps machiné la ruine de la France auec quelques vns des plus malins esprits de la Cour & des Religionaires.* Il ny a point d'apparence que le Roy Iacques, Prince tres-pacifique, qui viuoit pour lors, eust donné cette commission à ses Ambassadeurs : & on ne croira iamais, que deux Seigneurs des plus sages & vertueux non seulement d'Angleterre, mais de la terre, ayent trauaillé contre les intentions

tions de leur Roy, ou contre les loix de la bonne foy. Le Comte de Carlile eſt cognu en France, & par toute l'Europe, pour les grands emplois qu'il a eus, & deſquels il s'eſt acquité auec autant de probité, comme il a fait paroiſtre de capacité. Le Comte de Holland n'eſt pas vn eſprit de cabale, & eſt ſi prudent & ſi bon, qu'il ne voudroit pas ſous la couuerture d'vn traité de paix & d'amour cacher des pratiques de guerre & de haine.

Ce qui ſera trouué encore plus extraordinaire, ſont les horribles iniures que Dupleix dit à toute la nation Angloiſe; qui les ſouffre mal volontiers, parce qu'elle a du courage. voicy ſes paroles : *La nation Angloiſe auſſi* Pag.448.
ambitieuſe qu'orgueilleuſe, & auſſi legere qu'elle eſt courageuſe : il l'accuſe *de felonnie, de perfidie noire, de malice deter-* Pag.450.
minée : il appelle *Pirates les Anglois*; & dit, *qu'ils n'ont eu* Pag.451.
regret à la perte de la Guienne que pour les bons vins. Ie ſçay bien que toutes les nations qui ont eu des grandes guerres les vnes contre les autres, ne s'aiment pas : mais ce n'eſt pas la marque d'vn ſage Miniſtre ny d'vn Hiſtorien iudicieux de fomenter ces auerſions, & d'irriter les voiſins par des ſalies de cholere : on les meſpriſe dans la bouche du petit peuple, mais on les vange quelques fois, quand on croit qu'elles ſont approuuées par le Conſeil du Prince.

L'apprehenſion que i'ay eu d'entrer dans les horreurs des ingratitudes du Cardinal, m'a arreſté plus long temps dans la conſideration des folies de ſon Hiſtorien : il me conduit à la derniere partie de la meſcognoiſſance, qui rend le mal pour le bien; encore que ie ſçache que pluſieurs auƈteurs n'ont pas voulu loger ce monſtre entre les vices des ingrats. Dauid veut eſtre ruiné par ſes enne- Pſalm.7.
mis, s'il ſe trouue conuaincu de ce crime : & le Sage Sap.16.
nous aſſeure, que les eſperances de celuy qui en eſt atteint, fondront comme les glaces de l'hyuer. Le Cardi-

 nal

nal de Richelieu craint ſi fort ſes ennemis, qu'il a pris pour s'en defendre trente bonnes places, & plus de gardes que le Roy : il a vn ſi grand ſoin d'affermir ſa maiſon, qu'il ſemble l'auoir voulue aſſeurer non ſeulement contre le temps qui defait tout ce qu'il fait, mais contre les ordres du Ciel, qui ſe mocquent des precautions des hommes. La parole de Dieu qui nous enſeigne toutes ces veritez, nous aduertit auſſi que la recognoiſſance eſt la meilleure garde des riches, & la plus grande ſeureté des familles. Ou il faut dire qu'vn Cardinal n'eſt pas aſſez bon Chreſtien, pour croire ce que la ſainte Eſcriture dit; ou qu'vn grand Miniſtre de France n'eſt pas aſſez ſage, pour chercher à petits fraix les moyens de ſe conſeruer: cela nous fait croire, & nous voyons deſia toutes les apparences, que le ſeul peché d'ingratitude contribuera plus à la ruine du Cardinal, que toutes les violences & iniuſtices qu'il a commis. Il eſt vray auſſi, que ce vice qui deshonnore ſa vie plus que tous les autres, eſt celuy qui la tourmente d'auantage, & qui la fera finir pluſtoſt, & auec infamie. Les preuues de ce que i'ay auancé, ſe recognoiſtront mieux dans le diſcours de Dupleix que dans le mien; & on vera que le Cardinal eſt plus ingrat dans les liures de ſon Hiſtorien, que dans ſes propres actions. Elles n'ont ataqué que la liberté & les biens de la Royne; l'Hiſtoire de Dupleix a fait la guerre à la reputation, que S. M. eſtime plus que ſa vie. Ces morteles atteintes ſe voyent dans les ſuiets de la rupture; dans leſquels le Cardinal s'eſtudie de rendre la Royne criminele pour paroiſtre innocent : quand la Royne auroit peché (ce qui n'eſt pas) ſon obligé n'auroit pas acquité ſa debte, mais il ſeroit plus preſſé de la payer pour ſecourir ſa Bienfactrice.

Voyez le liure de la Verité defendue.

Ie ne veux pas repeter icy ce qui a eſté dit dans la Verité defendue des iuſtes ſuiets que la Royne euſt de ſe plain-

plaindre du Cardinal, de vouloir qu'il s'efloigna de fes affaires, & de le priuer de fes bonnes graces : il fuffit de dire, qu'il s'en rendit indigne apres la prife de la Rochelle, lors que la vanité qu'il tira du feruice qu'il croioit auoit rendu, luy fift perdre le refpect qu'il deuoit à la Royne: il luy parla deux fois à Fontainebleau auec vne infolence, qui fift affez cognoiftre, qu'il auoit iugé que fon credit pouuoit fubfifter fans l'appuy de celle qui l'auoit efleué : il s'imaginoit auffi, que le bon fuccez de la prife d'vne place qu'on croioit imprenable, luy auoit acquis tant d'auctorité, qu'elle eftoit plus neceffaire à la Mere de fon Maiftre, que la bonté de cette Princeffe ne luy auoit efté vtile pour le faire monter fi haut que la tefte luy tournoit. Comme il ne pouuoit eftre autrement, que durant ce long fiege de la Rochelle quelques feruiteurs de la Royne ne luy euffent donné des iuftes defiances de cet efprit, qui fe vouloit maintenir aupres du Roy par luy mefme, & faire dependre tous les autres de fon auctorité; il eftoit auffi tres-certain, que le Cardinal auoit trauaillé fans ceffe pour s'acquerir cet auantage fur l'efprit de fon Maiftre, lors qu'il eftoit efloigné de la Royne fa Mere. Le bon fuccez, duquel le Cardinal prift toute la gloire, & l'eftime des feruices fignalez que fes confidens faifoient fonner iour & nuit aux aureilles du Roy, luy acquirent vne tres-grande creance: elle n'eftoit point telle, que S. M. ne conferua tout l'amour & l'honneur qu'il doit à fa Mere, & ne condamna fouuent les falies du Cardinal; & mefmes il pria deux fois la Royne de les vouloir oublier en fa confideration. Nous pouuons affeurer pourtant, que S. M. eftoit par fois auffi mal fatisfaite de fes boutades, comme pouuoit eftre la Royne fa Mere; & que fi elle euft voulu fe feruir de l'occafion, le Cardinal euft efté ruiné. Mais outre que cette bonne Princeffe ne fe pouuoit refoudre à condamner

ner ſon choix, & à defaire l'ouurage de ſes mains ; elle n'auoit point encore perdu la creance que le Cardinal eſtoit vtile à l'Eſtat. Qu'il ſe ſouuienne, que la veille de ſon depart pour aller exercer en Piemont ſa charge de Generaliſſime, il fiſt des reproches au Roy auec tant d'indiſcretion, que ſi la Royne l'euſt voulu pouſſer, cette honnorable commiſſion euſt eſté changée pour le moins en vne diſgrace, & peut eſtre en vne priſon. En ce temps là il menaçoit ſouuent le Roy de ſa retraite: c'eſt à dire, il vouloit que S. M. creut que le plus grand bien qui luy pouuoit arriuer, & à ſon Eſtat, euſt eſté leur extreme malheur. Il eſt auſſi veritable qu'en pluſieurs autres rencontres la Royne a retenu les iuſtes indignations du Roy, & l'a guari de beaucoup d'apprehenſions que S. M. auoit des alliances du Cardinal auec le Surintendent des Finances, de l'auancement des ſiens dans les premieres charges, & de ſa trop eſtroite vnion auec les autres Miniſtres ; ce qui ſembloit au Roy vne
Pag. 556. conſpiration. L'Hiſtorien a tort de dire, que *la Royne auoit teſmoigné beaucoup de paßion contre le Cardinal deuant qu'il alla en Piemont :* ſi cela auoit eſté, il n'euſt pas abandonné le Roy : la Royne eſtoit pour lors ſi puiſſante, que ſi elle euſt retiré ſa main qui ſouſtenoit le Cardinal, il tomboit auec toute ſa fortune. Cette grande Princeſſe, qui ne reproche, ne demande ; & ne defait point les biens qu'elle a donné, n'a iamais eu intention de ruiner le Cardinal ; mais de le faire retirer de la Surintendence de ſa Maiſon. S. M. ne vouloit point eſtre obligée dans les conferences particulieres & frequentes que cette charge requiert, de ſouffrir les eſlans d'vn eſprit preſomptueux, qui s'eſtoit perſuadé qu'il pouuoit donner plus d'appuy à la Royne, qu'il n'en auoit receu pour arriuer là où il eſtoit. Les paroles qu'elle luy dit le iour de la ſaint Martin ne tendoient qu'à vn eſloignement de

ſes

ſes affaires : elles furent accompagnées d'vne proteſtation au Roy, que s'il le iugoit vtile à ſon Eſtat, elle confereroit auec le Cardinal dans le Conſeil; mais que ſa reſolution eſtoit de ne s'en ſeruir plus dans ſa Maiſon. La Royne qui apprehende plus que perſonne du monde les ſalies des inſolens, & qui a vn courage qui ſupporte pluſtoſt tout autre imperfection que le defaut de reſpect, ne vouloit point eſtre ſuiette à traiter ſouuent auec vn eſprit rempli d'vne aigreur, en laquelle les douceurs des proſperitez ſe changent aiſement. S. M. ne fuyoit pas de voir le Cardinal en la preſence du Roy, croyant qu'il ſe contiendroit deuant ſon Iuge, & deuant ceux qui pourroient eſtre teſmoins de ſon inſolence. Outre ces conſiderations la Royne eſtoit pour lors dans la meſme creance, qui empeſchoit le Roy de faire retirer le Cardinal; qu'il n'y auoit que luy qui ſçeut l'eſtat des affaires, deſquelles il s'eſtoit emparé tout ſeul. S. M. craignoit auſſi que deuant l'accompliſſement du traité de Ratiſbonne, vn grand changement n'apporta quelque alteration aux intereſts de la France. Ainſi la Royne eſtoit trompée par ſa bonté, & par l'opinion qu'elle auoit que le Cardinal executeroit auec bonne foy la paix qui auoit eſté ſignée. Dieu, qui vouloit donner vn exercice merueilleux à la patience de la Royne, ne permettoit pas que ſa prudence coupa tout d'vn coup la racine du mal, comme elle pouuoit faire en y diſpoſant le Roy : ou pluſtoſt il faut dire, que les pechez de l'Europe, qui a eſté depuis grandement affligée par le Cardinal, arreſterent ce bien qui euſt eſpargné le ſang d'vn million d'hommes, & la ruine d'autant de familles. Mais puis que l'effronterie de l'Eſcriuain de ſon Eminence nous contraint de faire voir le fonds de la verité, nous publierons la plus forte conſideration qui porta la Royne à faire cognoiſtre au Roy ſon Fils, qu'elle ne ſe confioit plus au Cardinal.

S. M. auoit descouuert qu'il arrachoit du Roy les meilleures places du Royaume, pour les garder, comme il disoit, sous le nom de la Royne, qui ne vouloit point de seureté que dans le cœur de son Fils: elle iugea qu'il estoit expedient de faire cognoistre au Roy que le Cardinal surprenoit les places, en surprenant son esprit sous le pretexte d'vne secrete intelligence auec sa Maistresse. Cette entreprise pouuoit donner vn iuste suiet de defiance au Roy, à Monsieur, & à toute la France, que la Royne ne se voulut cantonner dans le Royaume, comme le Cardinal a fait du depuis, auec vn tel auantage qu'il y est plus fort que le Roy.

On peut voir par ce discours veritable, iusques où allerent les iustes ressentimens de la Royne : on a veu du depuis où sont allez ceux de la cholere du Cardinal : il a preferé la fortune à la vertu, l'vtile à l'honneste, le credit au repos; & il a mieux aimé estre presentement infame pour son ingratitude, que de se voir en danger de perdre son auctorité. La Royne luy faisoit ombre; & les paroles qu'elle auoit dites, donnoient quelque terreur, qui estoit augmentée par la cognoissance qu'il auoit du bon naturel du Roy, & par la defiance de la force du sang. Ces passions, mais principalement celle de la cholere, qui est la predominante dans les humeurs du Cardinal, ont produit tous les scandales que nous auons veus du depuis : ils sont desguisez si grossierement par Dupleix, que nous ne pretendons pas acquerir autre loüange en les descouurant, que celle de la fidelité que nous deuons à l'Histoire.

Dupleix veut faire croire, que l'ambition de la Royne est la cause de tout le mal entendu qui est arriué. Pour offenser vne grande Princesse, il accuse toutes les femmes. *C'est* (dit cet Auĉteur) *vne chose toute naturelle aux femmes, de ne demordre pas volontiers du commandement qui* Pag. 588.

qui leur tombe vne fois en main; parce que leur sexe, ayant de soy plusieurs foiblesses, recherche l'appuy; & l'ayant troué, tasche de le conseruer à quel prix que ce soit. Il adiouste, que *cette inclination naturelle fait encore des plus grands efforts en celles, à qui l'illustre Naissance donne des plus puissans mouuemens au gouuernement.* Il veut prouuer, que ceux de la Royne ont esté plus violens, parce qu'elle est Italienne. Quel monstre est cecy? le Cardinal fait dire à la Royne, qu'elle est vne femme, qu'elle est Princesse, & qu'elle est Italienne. Ie m'estonne de ce que l'Historien n'adiouste à ces trois qualitez, qu'il s'imagine d'estre des iniures, que la Royne est petite Fille de l'Empereur Ferdinand, petite Niepce de Charle Quint, Vefue de Henry le Grand, & Mere de Louys XIII. Puis qu'il vouloit ataquer les œuures de Dieu, il en deuoit faire vne plus exacte recherche: nous recognoissons par cet estrange procedé, que Dupleix ne trouue rien à mordre dans les mœurs & actions de la Royne, s'estant amusé à aboyer contre le Ciel qui l'a faite femme, Italienne, & Princesse. Il nous fait representer comme ambitieuse vne Princesse qui ne peut estre plus grande en terre: qui ne veut pas estre plus riche qu'elle estoit; & qui ne sçauroit estre plus heureuse en ce monde, si le Cardinal luy eust permis de ioüir paisiblement de son bon-heur. S. M. estoit tres-amoureuse de son repos, ennemi des affaires pressantes: elle le vouloit chercher dans ce beau palais que sa magnificence auoit fait bastir & meubler, lors que son seruiteur l'en a chassée. Cet ambitieux qui n'a esté esleué que par les bien-faits de la Royne, reproche à sa Bien-factrice, comme vn crime, la puissance qui l'a fait ce qu'il est; & il appelle le credit qui luy a acquis le sien, vn desir iniuste de commander. Personne ne se peut imaginer hors du Cardinal de Richelieu, qui se dit *Directeur general du Royaume*, que quelqu'vn

Tttt 2 (sans

(ſans ſe rendre criminel de leſe Maieſté) puiſſe aſpirer au gouuernement qui appartient au Roy ſeul. L'Hiſtorien a tres-mal parlé vſant du mot de *commandement*, au lieu de celuy de credit ou faueur. Si Dupleix manque dans les paroles, le Cardinal eſt plus coulpable en ſes deſirs : il ne veut pas que la Royne aye aucune auctorité apres qu'elle l'a toute employée pour luy. Il dit, que *la Royne a voulu commander*. La France l'en a iugée digne durant la Minorité du Roy, depuis ſa Maiorité, & ſur tout apres la mort du Duc de Luynes. Elle n'a pretendu que de donner des bons conſeils au Roy ſon Fils, lors qu'il les a demandez : il me ſemble que ce deſſein eſt plus naturel & mieux reglé, que celuy d'vn ſeruiteur, qui a teſmoigné vne ambition extreme pour eſtre vn des Conſeillers du Roy, qui a voulu eſtre le premier, qui a fait en ſorte qu'il eſt demeuré ſeul, & qui enfin a pris les qualitez inoüies en France de *Directeur general*, & *Gouuerneur du Royaume*. Il penſe couurir l'horreur de ſes entrepriſes & de ces titres, en nous donnant ce change, que *la Royne a voulu commander* : il croit qu'il paſſera pour vn homme que tous les ennemis de la France ont grandement apprehendé, s'il peut perſuader qu'ils ont fait des furieuſes cabales aupres de la Royne, pour le faire eſloigner des affaires. L'Hiſtorien dit, que le *Cardinal apres le retour de Montauban trouua la Royne tellement animée contre luy, qu'il demanda au Roy ſon congé* : ce fuſt lors qu'il fiſt à la Royne des boutades tres-inſolentes, qui ſont plus amplement deſcrites dans le liure de la Verité defendue. Il n'eſt pas vray qu'il demanda ſon congé au Roy : mais pour diſpoſer S. M. à faire ſa paix auec la Royne, il dit qu'il ne pouuoit pas aſſiſter aux Conſeils auec cette fleтriſſeure & deſplaiſir d'eſtre hors des bonnes graces de la Royne. Pour taſcher d'y r'entrer, il fiſt des grandes proteſtations, & verſa beaucoup de larmes : mais ne pou-

Pag. 589. l'an 1629.

Perdit le reſpect qu'il deuoit à la Royne Mere du Roy, deuant la Royne ſa Belle fille, & quelques Princeſſes.

pouuant faire mentir la parole de Dieu, qui dit, que *l'homme double de cœur est inconstant en toutes ses voyes*, Iac. 1.
en essuyant ses yeux il effaçoit ses promesses; soit que cela vint d'vne legereté naturelle, ou d'vn orgueil qui le portoit à se repentir de sa repentance. Le Roy a souuent remarqué ces changemens deuant & apres la rupture : S. M. qui dans ces occasions a tousiours condamné la mauuaise conduite du Cardinal, se lassoit de toutes les salies de ses passions, & se fust portée aisement à s'en descharger pour vne bonne fois, si la Royne eust voulu pousser les choses aux extremitez; mais elle a mieux aimé hazarder son repos par vn excez de bonté, que de ruiner son ouurage par vn effect de iustice. Dupleix dit, que *pour perdre le Cardinal on y apporta* Pag. 590.
tant de soin & d'artifice, qu'on y fist resoudre entierement la Royne Mere; laquelle tascha par tous moyens de le rendre suspect & odieux au Roy : mais S. M. ayant assez de cognoissance de sa fidelité, resista tousiours auec autant de bonté que de prudence. Il adiouste, que *la Royne obsedé de ces malicieux esprits, sollicitoit le Roy auec obstination*. Dupleix va plus auant, & iusques à blasmer la Royne d'indiscretion, ou de peu d'affection, lors qu'elle pressoit le Roy dans la maladie qu'il eust à Lyon de se defaire du Cardinal : il baille aussi comme chose certaine, qu'on proposa en la mesme ville à la Royne de gaigner Mr d'Alincour, pour faire vn mauuais tour au Cardinal. Voy-là vne partie des couuertures qu'il donne à son ingratitude, & qui nous fait voir, que la haine qu'il tesmoigne à la Royne, ne vient pas de l'amour qu'il porte à l'Estat; mais du ressentiment d'vn desplaisir qu'il pretend auoir receu en son particulier, ou des apprehensions qu'il a eu pour sa fortune. La Royne ne parla iamais au Roy contre le Cardinal, durant la maladie de S. M. si quelque grand Seigneur

euſt fait des propoſitions pour le perdre par la violence, nous pourrions dire que c'eſt vn teſmoignage aſſeuré que la Royne ne les auroit pas approuuées, puis qu'elles ne furent pas executées, ayant touſiours eſté en ſon pouuoir de faire perir le Cardinal, ſi elle en euſt eu la volonté. Dupleix accuſe comme criminels de leſe Maieſté tous ceux qu'il s'imagine auoir contribué quelque choſe pour eſchaufer les reſſentimens de la Royne : il nom-
Pag. 591. me le *Cardinal de Berule*, *la Princeſſe de Conty*, *la Ducheſſe d'Elbeuf*, *la Dame de Fargis*, *le Duc de Guiſe*, *le Duc de Bellegarde*, *le Mareſchal de Baſſompierre*, *& le Sr Vaultier, premier Medecin de la Royne*, mais par deſſus tous *les deux freres de Marillac* : il aſſeure, que *le Garde des ſeaux concerta auec la Royne, dans les Carmelines du fauxbourg ſaint Iacques de Paris, les moyens pour chaſſer le Cardinal d'aupres du Roy; lequel ſollicité derechef à ces fins par la Royne ſa Mere, y reſiſta puiſſamment.* Ce diſcours s'eſloigne de la verité en tous ſes chefs. La Royne aſſeure, que perſonne ne l'a diſpoſée à dire ce qu'elle dit au Cardinal de ſon propre mouuement : que Mrs de Marillac, qui ont perdu diuerſement la liberté & la vie pour ce ſuiet, n'ont iamais trauaillé pour irriter S. M. contre luy : que la deſcente qu'elle fiſt aux Carmelines, n'eſtoit point vne aſſignation pour affaires, mais vn effect de la deuotion de la Royne, qui auoit vn petit logement auec ces bonnes Religieuſes : le Garde des ſeaux ayant touſiours eſté comme leur Protecteur, auoit ſa demeure dans la baſſecour du Monaſtere, où deuant ſon grand employ il eſtoit plus ſouuent que dans ſa maiſon de Paris. Il ne ſe parla point en ce ſaint lieu d'intrigues de Cour; mais on y loüa Dieu de l'heureux retour de S. M. & ſur tout de la conualeſcence du Roy. La Royne de France fuſt preſente à tout ce qui ſe paſſa; le Garde des ſeaux qui eſtoit hors du Conuent, ne pouuoit
eſtre

eſtre auec leurs Maieſtez , qui eſtoient entrées pour les raiſons que nous auons dit, & pour voir l'ameublement qu'on auoit mis dans la chambre de la Royne Mere du Roy. Ce qui ſera trouué plus eſtrange , eſt, que l'Hiſtorien taſche de faire croire comme vne verité, qu'on chercha les moyens pour chaſſer le Cardinal de la Cour: à quoy la Royne ne penſa point, & ſes diſcours auec le Roy & auec le Cardinal ny conclurent iamais; mais ſeulement à l'eſloigner (comme nous auons dit) des affaires de la Royne, qui ne vouloit plus eſtre obligée à ſouffrir les boutades de ſon orgueil. Peut eſtre que le Roy, qui trouua cela tres-iuſte, ſe fuſt porté plus auant, ſi la Royne euſt voulu mettre en œuure tout ce qu'elle pouuoit ſur ſon bon naturel; ou ſi la porte du cabinet de Luxembourg euſt eſté fermée, lors que leurs Maieſtez furent ſurpriſes par le Cardinal, qui entra ſur le diſcours qui le touchoit; ou ſi la Royne euſt ſuiui le Roy à Verſailles. Ce fut là où le Cardinal, qui auoit reſolu de faire la retraite , reprit ſes eſprits qui eſtoient fort eſgarez: ils furent ralliez par les conſeils de trois perſonnes intereſsées dans la conſeruation de ſon credit. Mr de Chaſteauneuf qui en eſtoit vn, profita de la deſpoüille du Garde des ſeaux de Marillac, qui fuſt arreſté. On donna auſſi toſt les ordres pour s'aſſeurer de ſon frere le Mareſchal : cette occaſion le rendit criminel en Piemont le meſme iour qu'on luy enuoya la commiſſion pour commander ſeul toutes les troupes que le Roy auoit dela les monts. La Royne fiſt ſortir de ſa Maiſon, & de ſon ſeruice, tous les parens du Cardinal, & ceux qui luy eſtoient plus acquis qu'à elle : entre autres la Dame de Combalet Dame d'atour, Niepce du Cardinal, & le Sr de la Milleraye Capitaine des gardes ſon couſin: ce qui le ietta dans vne telle furie, lors qu'il ſe vit aſſeuré des bonnes graces du Roy, qu'il s'emporta

con-

contre le reſpect qu'il deuoit à la dignité de la Royne, & contre les deuoirs d'vn ſeruiteur, auquel mille obligations deuoient eſtre plus ſenſibles que trois paroles dites auec quelque chaleur : mais dans vne ame peu genereuſe vn ſouffle emporte tous les bien-faits qui ſont eſcrits ſur la pouſſiere, les deſplaiſirs eſtant grauez ſur le marbre. Combien de mal-heurs produit vn petit mot? on ne peut faire ceſſer le bruit qu'il a emeu dans le monde; parce que celuy qui a fait les iniures, ne les veut pas oublier auſſi facilement comme celle qui les a receües. Que le Cardinal face publier tant qu'il voudra par ſon Hiſtorien, *qu'il n'y euſt ſorte de ſubmiſſion qu'il ne rendit à la Royne pour appaiſer ſon courroux*; *elle meſme a depuis teſmoigné ſouuent qu'il n'auoit obmis aucun deuoir pour regaigner ſa bienueillance*; *mais perſonne n'a iamais ſçeu le ſuiet d'vne ſi extraordinaire indignation*. Pourquoy eſt-ce que Dupleix, qui dit *qu'il a ſçeu de bonne part tout ce qui s'eſt paſſé en cette occaſion*, ne l'a eſcrit au long, comme il eſtoit obligé par les loix de l'Hiſtoire, qui ne ſouffrent pas qu'on cache des choſes veritables & importantes? Il eſtoit neceſſaire de dire ce qui arriua le iour de ſainct Eſtienne, lors que le Roy par l'entremiſe du Cardinal de Baigne, & de ſon Confeſſeur, qui eſtoit auſſi celuy de la Royne, fiſt en ſorte qu'elle pardonna au Cardinal de Richelieu toutes les choſes paſsées, & promit qu'elle ne luy en teſmoigneroit iamais aucun reſſentiment, pourueu qu'il ſeruit bien le Roy. Il receut cette grace auec des grandes proteſtations, accompagnées de larmes qui coulent aiſement de ſes yeux; elles ne furent pas pluſtoſt ſeches, qu'il alla dire ſechement au Roy, qu'il ne croioit pas eſtre obligé de garder ſa parole, ſi la Royne ne remettoit dans ſa Maiſon tous les ſiens qu'elle auoit chaſſé. Le Roy iugea que cette demande eſtoit inciuile, & trouua tres-mauuais, que ſon ſeruiteur voulut traiter non ſeulement

Pag. 590.

ment comme egal auec ſa Mere, mais comme ſuperieur, en luy preſcriuant des conditions deſagreables & deshonneſtes. Le Cardinal entra en vne telle furie pour ce refus, qu'il n'y euſt ſorte de mauuais offices qu'il ne rendit à la Royne: il diſpoſa le premier Preſident du Parlement à luy dire, que ſi elle ne ſe reſoluoit de reprendre les parens du Cardinal à ſon ſeruice, on la renuoyeroit hors de la Cour en quelqu'vne de ſes Maiſons. La Royne ayant fait ſes plaintes au Roy de l'inſolence de ces menaces, S. M. euſt horreur de ce diſcours, & proteſta auec larmes, qu'il ne ſe ſepareroit iamais de la Royne ſa Mere. Ces demandes & ces refus rendirent les choſes irreconciliables, & deſlors tout l'eſprit du Cardinal s'employa à la recherche des moyens pour perdre la Royne. La ſortie de Monſieur arriua bien toſt apres cette occaſion; & les paroles qu'il alla dire au Cardinal dans ſa maiſon, rapportées auec infidelité par l'Hiſtorien, ſeruirent de pretexte à vn homme qui faiſoit valoir tous les mauuais rencontres contre la Royne. Monſieur ne dit iamais au Cardinal *qu'il prenoit en main la cauſe de la Royne ſa Mere contre luy:* mais entre les plaintes qu'il luy fiſt de ſa perfidie, il adiouſta, *qu'il ne pouuoit ſouffrir le traitement qu'il faiſoit à la Royne ſa Mere.* S. M. proteſta deuant Dieu qu'elle n'auoit rien ſçeu du deſſein de Monſieur; & en ayant apris l'execution, elle s'eſcria qu'elle craignoit que ce conſeil ne luy fuſt imputé. Le Cardinal ne manqua pas de faire entendre au Roy que c'eſtoit vne conſpiration: il euſt le pouuoir de le perſuader en telle ſorte, que tout ce que la Royne peut dire pour faire cognoiſtre la verité, ne fuſt point capable d'effacer les impreſſions premieres & violentes que le Cardinal auoit donné à l'eſprit du Roy. On trauailla deſlors à la recherche des moyens pour perdre la Royne: le conſeil fuſt pris d'aller à Compiegne, ou

 pour

pour la ſeparer du Roy, ou pour l'attirer hors de Paris dans les pieges qu'on luy auoit preparez. Elle voulut ſuiure, pour oſter par ſa preſence les mauuaiſes impreſſions qu'on pourroit donner de ſa conduite; ſur tout dans le rencontre de la ſortie de Monſieur, laquelle faiſoit quelque bruit dans la France. Elle ſçauoit bien que la grande machine, auec laquelle le Cardinal la batoit dans l'ame du Roy, eſtoit la calomnie de l'inegalité des affections, encore que la Royne aye touſiours aimé fort tendrement le Roy. Cette inuention malicieuſe & le diſcours impie de deux Theologiens apoſtez firent reſoudre S. M. à conſentir qu'on arreſta la Royne ſa Mere à Compiegne, d'où le Roy partit ſans luy dire à Dieu; & le Cardinal demeura pour donner les ordres à la garde, qui fuſt poſée aux portes, & au deſſous des feneſtres: vn regiment d'infanterie fuſt employé pour cela, trois cens cheuaux logez aux fauxbourgs, & ſur les aduenues: le Mareſchal d'Eſtré eſtabli Gouuerneur auec ordre d'interroger tous ceux qui iroient & viendroient, & de remarquer les perſonnes qui parleroient à la Royne. Son premier Medecin, qui auoit ſeul la cognoiſſance de ce qui eſtoit neceſſaire pour la conſeruation d'vne ſanté qu'on ataquoit ſi rudement, fuſt pris & conduit priſonnier à la Baſtille; quelques autres ſeruiteurs de S. M. y furent mis auſſi, entre autres l'Abbé de Foix. L'Hiſtorien ne dit pas vn ſeul mot de toutes ces choſes, comme ſi elles eſtoient de ſi petite conſideration, qu'il les euſt iugées indignes de ſon Hiſtoire, qu'il a remplie de tant de ſottes loüanges du Cardinal de Richelieu, & de mille bagateles. Les hommes ſages iugeront s'il a peu oublier le plus eſtrange attentat que la France aye iamais veu, ou ſi par pure malice il n'en a rien voulu dire, ou s'il a eu honte de publier ce qui s'eſt paſſé en vne affaire qui eſt en toutes ſes circonſtances tres-infame pour celuy

qui

qui l'a entreprise. Dupleix n'a pas osé faire mention de la belle declaration que le Cardinal enuoya au Parlement le iour que ce scandale arriua : il pensa deguiser l'horreur, lors qu'il le fist voir plus à descouuert par cet estrange discours, que *la Royne auoit esté laissée à Compiegne, parce qu'elle n'estoit pas en bonne intelligence auec le Cardinal.* Ie sçay bien qu'ayant esté aduerti par des personnes plus rusées que luy de l'insolence de ces paroles, il voulut retirer toutes les copies; mais les registres du Parlement en estans chargez, & l'impression en ayant semé plus de deux mille, il faut que les Greffes des Cours souueraines, & les cabinets de tous les curieux tesmoignent à la posterité, qu'vne grande Princesse de naissance, Vefue de Henry le Grand, Mere de Louys XIII. & de Monsieur; qu'vne Royne, qui auoit esté Regente en France, belle Mere du Roy Catholique, du Roy de la Grande Bretagne, & du Duc de Sauoye, qui ont tous trois des heritiers du Sang de S. M. a esté emprisonnée pour ne s'estre point accordée auec son seruiteur. Si cette mauuaise intelligence attire sur la Bien-factrice du Cardinal vn si rude traitement, il doit estre condamné à tous les plus cruels supplices, pour auoir mesprisé les bonnes graces de cette Princesse, & pour auoir perdu le respect qu'il luy deuoit. Lors que ie recherche les suiets qui ont porté le Cardinal à dresser cette Declaration, ie trouue qu'il a esté poussé par vne extreme cholere qui l'a aueuglé; & par vne vanité, qui a desiré de faire cognoistre non seulement à la France, mais à toute l'Europe, qu'il ne failloit point entreprendre de chocquer son credit, qui estoit si grand, qu'il pouuoit faire emprisonner la Mere de son Roy; & chasser hors du Royaume, comme il fist bien tost apres, l'heritier de la Couronne de France : ainsi cet ingrat exercoit sa puissance contre ceux qui la luy auoient acquise.

Declaration du 23. Feurier.

Dupleix qui ne dit pas vn ſeul mot de toutes ces choſes, ſe contente de nous aſſeurer, *qu'il a ouy dire à diuerſes perſonnes notables, qu'on n'a iamais ouy que le Cardinal aye parlé de la Royne Mere du Roy qu'auec vn reſpect indicible, & teſmoignages de l'eſtime qu'il fait de ſa vertu, & auec grande gratitude des graces qu'il en a receües.* il adiouſte : *Auſſi ay ie appris, que dans Compiegne, & au plus grand eſclat de ſa cholere dans Bruxelles, en preſence de l'Infante, & diuerſes fois deuant Monſieur & les ſiens, elle a fait paroiſtre la grande eſtime qu'elle faiſoit de ce perſonnage par la cognoiſſance qu'elle a de ſes rares qualitez, & affection au ſeruice du Roy & de l'Eſtat.* Pour conuaincre le premier diſcours de menterie, nous ne produirons point les teſmoins qui ont ouy ce que les paſſions deſreglées & la preſomption ont fait dire au Cardinal dans ſon cabinet, ou dans celuy du Roy : il ſuffit que nous voyons des effects, qui ſans doute ne viennent point de l'eſtime qu'il a fait de la vertu de la Royne, mais des mauuais offices que ſa meſdiſance luy a rendus aupres du Roy. Pour confondre l'Hiſtorien, il faut produire trente libelles diffamatoires, & entre autres l'Hiſtoire de Dupleix. Le Cardinal a non ſeulement approuué ces eſcrits, mais il leur a fait donner priuilege, à fourni les memoires, & a payé des Eſcriuains pour deſcrier la Royne par toute la terre : & on taſche de nous perſuader qu'il a touſiours parlé de la Royne auec le reſpect qu'il luy doit. On dit auſſi qu'il eſtime grandement la vertu de S. M. il eſt donc par ſa confeſſion vn Tyran de perſecuter cette vertu, & de luy rauir ſon bien & ſa liberté. Quand à ce que Dupleix aſſeure, que *la Royne a loüé ce grand perſonnage, meſmes à Compiegne & à Bruxelles :* ce teſmoignage rendu à la bonté de la Royne eſt fort deſauantageux au Cardinal, qui n'a pas ceſſé de luy faire du mal, au contraire il l'a

touſiours

Pag. 591.

toufiours augmenté. Barſané femme d'Alexandre compoſa vn hymne à la loüange de Neptune, qui auoit agité ſon vaiſſeau: c'eſt aſſez que S. M. ne blaſme pas ceux qui ont emeu les tempeſtes qui la batent encore. Si la Royne a eſtimé l'eſprit du Cardinal, il ne doit point tirer de vanité d'vne choſe que les demons ont plus excellente que luy, & qui l'appliquent au mal comme luy. Si S. M. a quelque fois admiré le bon-heur du Cardinal, c'eſt vn effect de l'aueuglement de la fortune, ou pluſtoſt vn ordre de la Prouidence diuine, qui s'eſt ſeruie iuſques à preſent des proſperitez du Cardinal, pour chaſtier ceux qui ſont moins meſchans, & pour affliger des plus ſages & plus vertueux que luy. Mais comment pourroit aſſeurer la Royne que le Cardinal ſert bien le Roy, l'ayant embaraſsé dans les plus mauuaiſes affaires que la France aye iamais eu; ayant ruiné l'Eſtat, & tous ſes alliez par ſa folie, preſomption, vangeance, vanité, querelles particulieres, & pour prendre dans ces confuſions les meilleures places du Royaume? Il l'a eſpuiſé de Nobleſſe, de ſoldats & d'argent; il luy a ietté ſur les bras les plus grandes forces de l'Europe, & les a coupez lors qu'il les failloit roidir, pour repouſſer les ennemis qu'il a fait de gayeté de cœur. C'eſt faire vn grand tort à l'amour que la Royne a pour le Roy & pour Monſieur, & à ſon affection enuers la France, de dire qu'elle tient le Cardinal pour bon ſeruiteur, & grand Miniſtre, lors qu'il taſche de ruiner ſes deux Enfans, & de renuerſer vn Eſtat, qui eſt poſſedé par l'vn d'iceux, & qui peut eſtre poſſedé par l'autre. Nous deſirons que Dupleix ſçache, que la Royne prend la loüange qu'il luy a voulu donner, pour la plus grande iniure qu'il aye dit à S. M. elle ne veut point que ſa bonté face tort à ſon iugement, ny que le Cardinal tire quelque auantage d'vn diſcours qu'elle n'a point fait contre ſa ſcience & ſa

conſcience : Dieu veut bien qu'on pardonne les iniures, mais il ne veut pas qu'on mente en faueur de ſon ennemi.

Dupleix qui n'a rien dit de la plus importante affaire qui ſoit arriuée durant le Regne du Roy, croit auoir contenté les curieux, en mettant à la teſte d'vn chapitre
Pag. 588. 589. &c. en groſſe lettre, *Monopoles contre le Cardinal*; & en vn autre, *Meſcontentemens de la Royne & de Monſieur*; ſans faire voir ces monopoles, ny dire le ſuiet de ces meſcontentemens : il ſaute tout d'vn coup à la ſortie de la Royne, & à ſon entrée dans les Pays bas : il cache que les gardes n'eſtoient pas oſtées, mais vn peu reculées; que le Cardinal faiſoit donner des apprehenſions à la Royne, pour l'obliger à chercher ſes ſeuretez dans les terres du Roy d'Eſpagne, afin de la rendre plus ſuſpecte; qu'il en eſtoit bien embaraſſé à Compiegne, n'oſant ou ne pouuant pas interdire le commerce des lettres & enuois au Roy; ce qui donnoit touſiours des atteintes à ſon eſprit, & eſueilloit les affections de ſon ame. De l'autre coſté la Royne languiſſoit, ne pouuant prendre la hardieſſe de ſortir d'vn vieux chaſteau, de peur qu'vne petite pourmenade ne fuſt le commencement d'vn voyage en Italie, duquel S. M. eſtoit menacée : elle apprehendoit auſſi, que Monſieur faiſant des leuées pour teſmoigner ſes reſſentimens au Cardinal, il ne priſt ſuiet de la reſerrer plus eſtroitement. Ie ne dis rien d'vn deſſein horrible : ſi l'Hiſtoire ne l'oſe point mettre au iour, celuy de Dieu le fera voir.

L'Hiſtorien ſur le ſuiet de cette ſortie de la Royne veut dire quelque choſe, non pas de ce qui ſe paſſa, mais des pretextes pour la deſcharge du Cardinal, qu'il noircit d'auantage en le voulant lauer. Son Eſcriuain fait
Pag. 608. vne Preface de la nature de l'Hiſtoire, qu'il dit *eſtre vn theatre de verité*, lors qu'il en fait l'iſle des ſonges, ou le

palais

palais de l'imposture. Ce que ie trouue plus estrange, est, qu'il aye escrit toute celle de France sans auoir sçeu les loix des Historiens; ou bien qu'il soit si malicieux, qu'il n'en a point voulu garder vne seule en son dernier ouurage, que le long exercice & le beau suiet du Regne du Roy deuoient rendre le meilleur de tous. Il a ignoré qu'vn homme de sa profession doit auoir vn grand iugement pour garder la bienseance; l'esprit prompt pour disposer, & la memoire excellente, qui luy fournisse les mots propres pour exprimer ce qu'il veut dire. En cet endroit il fait vn eslans contre ceux qui ont respondu aux calomnies que le Cardinal a fait imprimer contre la Royne, & contre Monsieur: & cet esprit bien reglé appelle les refutations de toutes ces ordures, *des salies furieuses des esprits forcenez:* voy-là les noms que la passion donne à la raison, & ce que la flatterie escrit contre la vertu de ceux qui perdent leurs biens pour soustenir l'innocence de leurs Maistres, lors qu'on donne des recompenses à ceux qui deshonnorent non seulement la Mere & le Frere de leur Roy, mais le Roy mesmes, auquel ils donnent vn Directeur. Pag.608.

Les plus horribles blasphemes de Dupleix sont en ce chapitre de la sortie: il s'imagine que sur son tesmoignage acheté la Royne sera estimée ingrate enuers le Cardinal, ou moins affectionnée que luy à la personne du Roy, & au bien de l'Estat: il dit, que *la Royne auoit fait auparauant son oracle du Cardinal de Richelieu.* Discours de pedan, qui veut faire paroistre la Royne comme ignorante de toutes choses, & tasche de faire passer le Cardinal pour vn Dieu. La suite est plus estrange: il ose escrire, que *la Royne n'a esté picquée contre le Cardinal, que lors qu'on luy a fait entendre que toute son auctorité estoit allée d'elle à luy, & du createur à la creature; auec ce qu'elle le trouuoit si ataché au respect du Roy, & aux interests de l'Estat,* Pag.608.

l'Eſtat, que nulle conſideration ne l'en pouuoit ſeparer. Ie laiſſe à part ces paroles impies, *du createur à la creature,* pour dire, que la Royne ſe pouuoit plaindre auec raiſon, ſi ayant acquis l'auctorité à ſon ſeruiteur, il s'en ſeruoit contre elle; & ſi ſon deſſein eſtoit de faire dependre de ſon credit le contentement & le repos de ſa Maiſtreſſe. Il me ſemble qu'on ne trouuera point ce procedé dans l'ordre de la raiſon : cependant il eſt vray que le Cardinal l'a tenu, & dela eſt venu tout le deſordre. Mais où va la folie de l'Hiſtorien, lors qu'il nous dit, que la Royne s'eſt emeüe contre le Cardinal, *parce qu'elle le trouuoit atachė au reſpect du Roy, & aux intereſts de l'Eſtat?* n'eſt-ce pas vouloir perſuader, que la caution fait vn procez au principal debiteur, parce qu'il la deſcharge en payant ce qu'il doit? La Royne auoit reſpondu au Roy pour le Cardinal; & on dit qu'elle eſt marrie lors qu'il s'acquite : qu'elle ne prend point plaiſir de voir ſon Roy, qui eſt ſon Fils, reſpecté par ſon ſeruiteur, & bien ſerui par vn Miniſtre qu'elle luy a donné. N'eſt-ce pas vouloir dire, que cette Princeſſe recognuë par la conduite des grandes affaires, & par l'eſſay des plus ſenſibles afflictions pour vn eſprit tres-fort, eſt vne femelette imbecille, qui ne peut ſouffrir qu'on honnore & qu'on ſerue ſes Enfans, encore qu'elle ſoit honnorée & ſeruie dans l'honneur & ſeruice qu'on leur rend?

Les calomnies vont croiſſant : lors que Dupleix a eu la teſte eſchaufée, & a frotté ſon front, ſa plume a eſcrit tout ce que la paſſion & la corruption luy ont dicté : il
Pag.609. fait le Cardinal ſi modeſte, *qu'il ne contredit point la Royne, de laquelle il recognoit tenir toute ſa fortune :* il le rend ſi ſage, qu'il dit, que *par toute ſorte de ſoumiſsions il a taſché d'adoucir l'aigreur de ſes paſsions :* il nous le deſcrit ſi religieux, *qu'il luy fait employer tous les gens de bien qui auoient quelque credit aupres d'elle pour eſcouter ſes iuſtifications:*

cations: il le depeint si humble, *qu'il le fait ietter aux pieds du Roy, pour le supplier d'y adiouster ses prieres & coniurations.* Ayant donné tous ces tesmoignages de vertu au Cardinal, il atache toutes ces imperfections à la Royne: il l'appelle, *preoccupée de passion, obsedée par des mal-heureux esprits, qui ne garde point ce qu'elle a promis au Roy, & qui fait paroistre son auersion auec vne indignation extreme.* La furie de Dupleix va plus auant: il adiouste, que *le Roy employa derechef leur Confesseur commun, qui fist des belles remonstrances à la Royne pour la porter à ce deuoir d'vne ame Chrestienne, d'vne Mere enuers son Fils, & de suiette enuers son Prince: mais son auersion procedant de l'auctorité que le Cardinal se conseruoit par la fonction de son ministere, luy parler de l'y maintenir, estoit plustost irriter qu'appaiser sa cholere.* Ce que nous auons dit, refute tout ce discours flatteur pour le Cardinal, & iniurieux à la Royne: le veritable recit de ce qui se passa à Paris le iour de S. Estienne, doit conuaincre de fausseté ce que l'Historien escrit: il n'apporte pas vn seul fait particulier: il s'amuse à composer des figures d'escolier, au lieu de nous instruire du secret des affaires, qui est tout ce que les curieux doiuent rechercher dans vne Histoire. Ie prie en cet endroit le Sr Dupleix, de se souuenir qu'il a escrit, que *iamais on n'a peu descouurir le suiet de l'auersion de la Royne:* cependant il asseure en cet endroit, que *l'auersion de la Royne procedoit de l'auctorité que le Cardinal se conseruoit en la fonction de son ministere.* Il faut aduoüer que cet homme pour vn menteur a mauuaise memoire : son iugement n'est pas meilleur, lors qu'il donne *l'auctorité* au Cardinal, qui ne doit appartenir qu'au Roy: vn Ministre ne la peut prendre sans crime: si le Cardinal s'en est emparé, son Historien est mal adroit de le confesser, & de dire que pour la conseruer, & non pour l'interest du Roy & de l'Estat, il s'est

porté à toutes les extremitez que nous auons veu : en disant que la Royne n'a eu pour fondement de son auersion que cette ialousie ; il fait voir que le Cardinal qui l'a creu, n'a point eu de suiet de faire tout ce qu'il a fait, mais qu'il a voulu maintenir son credit, qu'il appelle *auctorité:* elle luy a fait mettre sous les pieds toutes les vertus, qu'il a mieux aimé perdre, que de hazarder sa puissance : il en veut faire enuieuse la Royne ; mais S.M. est trop sage pour porter enuie à ce qu'elle a fait, à ce qui est au dessous d'elle, & à ce qu'elle pouuoit destruire auec vne parole.

L'Historien vient à la sortie de la Royne Mere du Roy, & renuersant l'ordre des temps, comme il a fait par tout celuy des choses, il la met deuant celle de Mon-
Pag.610. sieur, & ne dit de toutes les deux que ces paroles : *Ceux qui se sentoient les plus coulpables de la diuision entre la Mere & le Fils, ne se trouuans pas en seureté dans le Royaume, persuaderent à la Royne Mere d'en sortir, & de s'en aller à Bruxelles ; & aucuns de ceux qui estoient aupres de Monsieur conspirans auec ceux là, luy donnerent la mesme impression pour se retirer en Lorraine.* Monsieur auoit pris retraite en Lorraine quatre mois deuant que la Royne la prist au Pays bas : cela ne se pouuoit faire par le concert des seruiteurs, que Dupleix a accusé comme aucteurs des mescontentemens que la Royne a eu du Cardinal de Richelieu. De tous ceux que l'Historien a nommé, il n'y en auoit pas vn auec la Royne ou en vie ou en liberté. Le Cardinal de Berule estoit mort, la Princesse de Conty aussi, la Duchesse d'Elbeuf esloignée : les Marillacs, le Mareschal de Bassompierre & le S[r] Vaultier estoient prisonniers ; & le Duc de Bellegarde auec Monsieur : voy-là tous ceux qui ont esté accusez par Dupleix de la mauuaise intelligence, pas vn desquels n'estoit auec la Royne, ny aucun autre qui aye esté soupçonné d'a-

uoir

uoir rendu mauuais office au Cardinal. On peut donc conclure, que l'Hiſtorien eſt vn impoſteur, lors qu'il nous allegue, que les ſeruiteurs de la Royne ont eſté les auƈteurs de ſon depart de Compiegne. Pourquoy ne recognoit il point, que le deſir naturel de ſa liberté, & celuy de ſa conſeruation, luy ont conſeillé de ſe rendre maiſtreſſe de ſes aƈtions, & de garentir ſa vie, de laquelle ſes ennemis pouuoient diſpoſer? S'il eſt vray que tout priſonnier eſt eſclaue, la Royne a eu horreur d'eſtre eſclaue de ſon ſeruiteur, lors qu'il tiroit quelque vanité dans ſa declaration de l'auoir peu mettre en cet eſtat, pour ne s'eſtre point accordée auec luy. On nous veut faire vn grand crime de la retraite au Pays bas. Mais où deuoit aller la Royne plus commodement qu'au lieu qui eſtoit le plus proche? où pouuoit S. M. eſtre plus honnorablement, qu'auec la feu Infante, veſue comme elle, vertueuſe comme elle, & ſa parente? où failloit il croire qu'elle trouueroit conſolation, qu'auec cette ſainte Princeſſe, ny aſſiſtance en ſa neceſſité, ny aſſeurance pour ſa perſonne, que dans les terres de ſon premier Gendre, puis qu'elle eſtoit ſi mal-heureuſe d'eſtre mal traitée par vn ſeruiteur qui abuſoit de l'auƈtorité de ſon premier Fils?

Ceux qui liront dans quelques années l'Hiſtoire de Dupleix, & meſme les viuans qui n'ont pas remarqué la ſuite des choſes, croiront que le Cardinal fuſt viſité à Paris par Monſieur apres la retraite de la Royne en Flandres; parce que l'Hiſtorien a logé en cet endroit ce rencontre. Il faut auoir cette bonne opinion de la generoſité de Monſieur, qu'il euſt agi d'autre façon auec le Cardinal, s'il euſt veu priſonniere la Royne ſa Mere, qui fuſt arreſtée vint & quatre iours apres. I'eſpere qu'on verra chacque choſe en ſa place dans vne exaƈte & veritable Hiſtoire.

Pag. 614. Dupleix ſe trompe, lors qu'il dit, *que l'Infante enuoya vn Ambaſſadeur au Roy, pour luy faire des excuſes de ce qu'elle auoit retiré la Royne Mere: leſquelles euſſent eſté bien receües, s'il n'y euſt eu que cela; mais elle en ayant eu cognoiſſance auparauant, & ayant permis depuis que l'on imprima à Bruxelles & à Anuers des diſcours diffamatoires contre les Miniſtres de l'Eſtat, qui faiſoient coup par reflexion ſur le Roy meſme, auec ce qui ſe paſſa en ſuite, l'on iugea aſſez que l'Eſpagne auoit contribué à cette retraite.* Cet Ambaſſadeur extraordinaire ne fuſt qu'vn enuoyé que le Cardinal corrompit: il n'alloit point pour faire des excuſes d'vne choſe bien faite. Cette Princeſſe qui eſtoit tres-aduiſée, ſçauoit iuſques où vont les droits de Souueraineté, & ce que les Princes ſe doiuent les vns aux autres, quand meſmes il n'y auroit ny parenté ny alliance entre eux. Pour eſcrire en termes de verité, il falloit dire que l'Infante fiſt repreſenter au Roy, & dire au Cardinal, qu'il ne failloit point mal traiter les ſeruiteurs de la Royne, ny les empriſonner, quand ils alloient de ſa part pour apprendre des nouuelles de la ſanté du Roy, ou demander quelque choſe de ſa iuſtice & bonté. S. M. ne le trouua point mauuais, & renuoya de ſon mouuement le Sr de la Barre Gentilhomme de la Royne, qui auoit eſté arreſté pour luy auoir apporté vne lettre de compliment. Il eſt vray, qu'au meſme temps le Cardinal fiſt des ſalies eſtranges contre les Liures qui furent imprimez au Pays bas: mais comme il auoit teſmoigné ſa folie en faiſant publier pluſieurs eſcrits contre la Royne, il faiſoit voir ſon iniuſtice, lors que non ſeulement il condamnoit les reſponſes, mais entroit en furie pour vn deſplaiſir qu'il attiroit, & duquel il parloit ſans ceſſe aux Miniſtres d'Eſpagne, qui venoyent pour traiter d'affaires auec luy. Au lieu de prendre les armes de la raiſon, il ſe iettoit ſur celles de la puiſſance: il deſpoüilloit de leurs biens, & proſcri-

profcriuoit ceux qui defendoient la reputation de la Royne, & faifoit toutes les actions d'vn homme qui eftoit percé dans le cœur, & troublé dans le cerueau: Dieu l'auoit aueuglé en ce que s'eftant eftudié à faire des actions pluftoft de grand bruit que de rare bonté, & ayant fait deffein de fe faire eftimer par tous les Efcriuains de fon temps, il prouoquoit ceux qui le cognoiffoient, à luy dire beaucoup de veritez. En tout ce procedé il fe faut eftonner de fon imprudence, qui luy faifoit chercher vn mal qu'il craint plus que tous les hommes de la terre, parce qu'il eft le plus vain.

Mais l'Hiftorien a bonne grace, lors qu'il dit, que *les difcours contre les Miniftres de l'Eftat faifoient coup par reflexion fur le Roy.* Ie laiffe à part cette fotte façon de parler, pour ne m'atacher qu'aux chofes. Ie voudrois bien, que Dupleix dans tous les efcrits faits pour la defenfe de la Royne marqua vne feule chofe qui approcha des blafphemes qu'il a dit, non pas *par reflexion,* mais directement contre le Roy. Nous en auons rapporté vne partie, & dirons le refte en vn autre endroit. Dans quelle efcole de Phyfique, ou de Iurifprudence, peut auoir apris le Sr Dupleix, que le Roy foit bleffé *par reflexion* (comme il dit) dans les fautes de fon Miniftre, & qu'il ne le foit pas dans les defauts qu'on impofe à fa Mere. Il me femble qu'il y a plus d'apparence de foupçonner d'imperfection le Fils à caufe de la Mere, que le Maiftre à caufe du feruiteur. L'ordure qui eft dans la fource du temperemment, rejallit fur les defcendans iufques à la centiefme generation: le vice d'vn valet ne peut donner atteinte à la reputation du maiftre, que pour ne le cognoiftre ou ne le chaftier pas. Nous auons toufiours dit, que le mefme artifice qui empefchoit la prudence de S. M. de cognoiftre les mauuais deffeins du Cardinal, arreftoit les ordres que le Roy peut donner pour

rendre plus ſage ſon Miniſtre, ou pour arreſter ſes folies. Nous pouuons aſſeurer de luy, ce que Ioſephe a dit d'Albin Prefect de la Iudée, qu'il eſt plus adroit à couurir le mal, qu'il n'eſt hardi pour le faire. Nous ne deſirons pas que la dignité qu'il poſſede en l'Egliſe, ſoit violée par vne emotion du peuple, mais que ſes entrepriſes ſoient rompues par la prudence du Roy. Cela eſtant arriué, nous ne craindrons point que S. M. voye nos Liures, & les face examiner par les Iuges les plus ſeueres de ſon Royaume. Nous ſommes aſſeurez, que les eſcrits du S[r] Dupleix, qui ſe couurent maintenant de la protection du Cardinal, ſeront non ſeulement meſpriſez comme impertinens, mais condamnez comme meſchans: les noſtres tireront vne plus grande lumiere du feu qu'on a allumé pour les bruler; & ceux que les flatteurs ont composé en faueur du Cardinal, paſſeront des flammes aux tenebres: cela arriuera, parce que les ordres de la Prouidence de Dieu,qui permettent que la Vertu ſoit affligée, & que la Verité ſoit combatue pour vn temps, font que toutes deux triomphent pour iamais du vice & du menſonge.

L'Hiſtorien ne dit rien de ce qui touche la Royne depuis ſa retraite dans les Pays bas que trois ou quatre
Pag.644. menteries. La premiere eſt, que *l'Eueſque de Leon,* qui n'a parlé à la Royne d'aucune ſorte d'affaires, & ne l'a iamais entretenue vn demi quart d'heure, *a donné des mauuais conſeils à S. M.*

Pag.671. Il dit auſſi, que *la Royne eſtant malade à Gand d'vne dangereuſe fieure double tierce, auec vn commencement d'hydropiſie, le Roy luy enuoya offrir tout ce qui dependoit de luy pour ſon aſſiſtance, & y fiſt acheminer promptement deux Medecins des plus excellens de ſon Royaume.* Dupleix a trauaillé ſur des mauuais memoires. La fieure que la Royne euſt à Gand, eſtoit continue: elle n'eſtoit point

accom-

accompagnée d'hydropiſie, encore que les ſeruiteurs du Cardinal l'euſſent publié, pour flatter les deſirs de leur Maiſtre: les Medecins qui furent enuoyez, auoient eſté demandez au Roy par la feu Infante, qui depeſcha vn courrier expres. Ce mot de *promptement* eſt mal employé pour des gens qui furent guidez par le meſſager ordinaire. Le bon naturel de S. M. commanda au S[r] de Roches fumée d'aller voir la Royne ſa Mere: mais ou le Cardinal trompa le Roy ayant changé ſes commandemens, ou il empeſcha les effects de l'affection de S.M. Elle euſt ſans doute rendu à la Royne ſa Mere vne partie de ſon bien, ou luy euſt offert quelque aſſiſtance du ſien; & meſmes ſon retour en France, où la Royne euſt eſté guarie par vn meilleur air, & principalement par la preſence du Roy. La Royne a eſté malade du depuis à Anuers, & a eu iuſques à vint & cinq accez de fieure tierce, dangereuſe en ſon aage, dans ſes afflictions, & à l'entrée de l'hyuer. Le Cardinal qui a ſçeu tout ce qui s'eſt paſſé, a empeſché que ce mal ne vint à la cognoiſſance du Roy, de peur que la tendreſſe de ſon cœur ne fuſt emeüe à compaſſion. La cruauté du Cardinal a eſté bien plus grande, en ce qu'ayant fait vn partage auec les Hollandois, & diſpoſé (comme il croioit) toutes choſes pour mettre en confuſion les Pays bas, ſur tout la ville de Bruxelles, où la Royne eſtoit; il a fait tout ce qu'il a peu, pour faire prendre S. M. dequoy le Mareſchal de Brezé l'auoit menacée. Ou nous ſommes forcez de croire, qu'il vouloit auoir ce contentement, d'auoir obligé celle qui l'auoit fait grand Surintendent des mers, de s'en aller errante ſur l'Ocean, ou en Angleterre, ou en Eſpagne, ou qu'il deſiroit d'enfermer la Royne dans vne place aſſiegée, ou que ſon deſſein eſtoit de luy faire rendre quelque deſplaiſir par les peuples irritez contre la nation Françoiſe. Nous pouuons dire auec verité, que

que ceux d'Anuers, où le Sereniſſime Infant auoit trouué bon que S. M. ſe retira, pour eſtre en ſeureté, ont gardé touſiours le reſpect qui eſtoit deu à vne grande Royne, Belle Mere de leur Souuerain, & Grand Mere de leur Prince. Mais le Cardinal a fait tout ce qu'il a peu, & par la guerre, & par des pratiques ſecretes, pour luy faire receuoir quelque affront, qui luy euſt cauſé la mort. La prudence du ſaint Pere remarqua, & ſa bonté trouua fort mauuais, qu'en cette equippée contre les Pays bas le Cardinal n'auoit point reſpecté le lieu où la Royne s'eſtoit retirée, & que l'inſolence d'vn ſeruiteur furieux euſt obligé la Mere à fuir deuant les armes de ſon Enfant: il faut croire, qu'on luy auoit ou caché ou deguiſé cette entrepriſe, que Dieu maudit autant pour cette cruauté, que pour les ſacrileges commis à Tirlemont.

Dupleix ayant conduit ſon Hiſtoire iuſques à la fin de l'an 1634. n'a point voulu dire, que ſur le commencement de l'année la Royne enuoya au Roy pour luy demander ſon retour. L'ardant deſir qu'elle auoit de le voir, luy fiſt oublier ſa condition de Royne, & de Maiſtreſſe: les vertus Chreſtiennes ayant ſecondé les naturelles, elles gaignerent ſur S. M. qu'elle eſcriroit au Cardinal, pour le prier de s'y employer.

Tous ceux qui iugoient des choſes par les maximes de ſageſſe, croioient que le Cardinal embraſſeroit cette occaſion pour releuer ſa reputation, & appuyer ſa fortune: on ne trouuoit point de difficulté en l'execution de ce deſſein, la Royne ayant accompli ce que le Roy auoit deſiré; qu'elle oublia les choſes paſſées, & fiſt paroiſtre n'auoir point d'aigreur contre le Cardinal. Le Pere de Chantelouue, l'eſloignement duquel S. M. auoit demandé, le ſacrifioit au contentement de la Royne: le Sr de Laleu Rebours auoit donné toutes les aſſeurances de ſa part,

part, & ſa conduite auoit eſté tres-bonne: le Cardinal, qui a touſiours iugé des reſſentimens de la Royne par la grandeur de ſa faute, ne ſe pouuant imaginer qu'il y euſt en terre vne bonté qui luy peut pardonner ſon peché, retint l'Ambaſſadeur huit iours, ſans luy faire voir le Roy qu'il vouloit preuenir: il fiſt en ſorte par des calomnies eſtranges, que S. M. defendit à la Royne de luy enuoyer aucun des ſiens, ſi elle ne mettoit entre les mains de ſa iuſtice, c'eſt à dire des Commiſſaires choiſis par le Cardinal, trois de ſes plus fideles ſeruiteurs que leur ennemi faiſoit paſſer pour criminels de leſe Maieſté, parce qu'il n'auoit iamais peu corrompre leur fidelité, ny eſbranler leur courage. Il me ſemble que l'Hiſtorien deuoit dire quelque choſe d'vne affaire qui eſt aſſez conſiderable: mais il n'a pas eu aſſez d'eſprit pour la deguiſer, & il a eu aſſez de malice pour la taire; ou pluſtoſt le Cardinal a iugé qu'il ſeroit moins infame, en faiſant perdre la memoire de cette negotiation.

Ne valoit il pas mieux coucher cette Hiſtoire au long, que de remplir trois grandes pages du pretendu enleuement de la Dame de Combalet? de quoy on fait vne affaire autant importante à la France, comme ſi cette petite Damoiſelle eſtoit heritiere de la Couronne.

Dupleix groſſit auſſi ſon ouurage de quelques attentats imaginaires ſur la perſonne du Cardinal: il dreſſe vn abregé des procez faits à Alfeſton, à Rufflet, à Gargan, & autres: il fait aucteur des pretendues entrepriſes des deux premiers le Pere de Chantelouue, auſſi bien que du deſſein d'enleuer la Dame de Combalet: il dit auſſi qu'il fuſt ſoupçonné d'auoir fait tirer le coup de carrabine au Sr de Puylaurens, encore qu'il aſſeure que *quelques vns ont creu que les Eſpagnols auoient choiſi cette façon pour s'en defaire, & que les autres iugeoient que la Maiſon de Lorraine luy auoit dreſſé cette partie.* Il deuoit

Pag. 667.
Pag. 668.
Ces impoſtures ont eſté effacées dans la lettre d'vn vieux Conſeiller d'Eſtat, & dans le Iugement ſur les diuerſes pieces.
Pag. 677.

deuoit adiouſter, que pluſieurs ont creu que le Cardinal de Richelieu en eſtoit auctеur : ce qui eſt arriué du depuis, a confirmé beaucoup de perſonnes en cette creance. L'Hiſtorien ſe rend ridicule, lors qu'il veut perſuader que les Eſpagnols, qui auoient la iuſtice & la puiſſance en main pour chaſtier Puylaurens, & qui ſans violer l'honneur qu'ils ont touſiours rendu à Monſieur, auoient pluſieurs moyens pour ruiner cet imprudent, ont eſté ſi meſchans, de commander qu'on hazarda vn aſſaſſinat de pluſieurs perſonnes pour faire mourir vn homme. Il voudroit faire croire, que le Marquis d'Aytona, tres-ſage Miniſtre, auoit tellement oublié le reſpect qu'il portoit à la Maiſon de ſon Roy, qu'il a entrepris de le violer par vn horrible maſſacre; pour la recherche duquel il a vſé de toute ſorte de diligences. Dupleix fait paroiſtre auſſi ſon peu de iugement, accuſant en general la Maiſon de Lorraine, ſans dire qui ſont ceux de cette Maiſon qui ont voulu faire perir Puylaurens, toute la famille ne pouuant agir par concert en ce rencontre.

Voy-là vne partie des choſes qui peuuent toucher la reputation de la Royne dans l'Hiſtoire de Dupleix : laquelle eſtant, comme nous auons dit, vn meſlange d'iniures & de louanges, il eſt raiſonnable que tout le monde cognoiſſe, qu'il n'eſt pas moins puant flatteur, qu'il eſt picquant calomniateur.

Il ſe deuoit eſtudier de nous repreſenter les actions du Cardinal, deſquelles nous aurions tiré ſon eloge, ſi elles le meritoient, ſans faire des exclamations de petits enfans. Les hommes ſçauans en la nature de l'Hiſtoire iugent, que les exploits hardis des grands Capitaines, les inuentions ingenieuſes des Conſeillers prudens, & les reſolutions genereuſes des Roys, ſont des diamans; auſquels eſtre bien taillez & eſtre mis en œuure fort proprement, ne donnent pas vn plus grand pris dans l'eſtime

l'eſtime des plus excellens lapidaires, mais vn peu de luſtre, qui ſurprend ceux qu'on nomme en France les Duppes. L'Hiſtorien doit naifuement & nettement repreſenter vne belle action, comme font Xenophon & Ceſar; mais non pas la deguiſer ny l'exalter en poëte, ou declamateur: quand cela arriue, ceux qui ont du iugement voyent auſſi toſt l'artifice, comme vn orfeure experimenté cognoit s'il y a vne feüille ſous vn ſaphir ou ſous vne eſmeraude, pour releuer leur couleur.

Si le Cardinal de Richelieu eſt le plus grand perſonnage des ſiecles paſſez; le noſtre, & ceux qui viendront apres, en iugeront par les choſes qu'il a fait, pourueu qu'on les deſcriue ſans faire des ſottes figures, qui les rendent pluſtoſt ſuſpectes qu'admirables. A quel propos dire ſi ſouuent, *Ce grand & incomparable Cardinal?* [1] *Les affaires aiſées ne ſont que le ioüet de ce fort & puiſſant Genie: celles qui ſemblent mal aiſées aux autres, luy ſont aſſez faciles; & celles qui paroiſſent impoſſibles, ne luy ſont pas trop difficiles.* [2] *Le Cardinal de Richelieu excelle en toutes les facultez de l'ame: il a l'imaginatiue prompte & puiſſante, le iugement ſolide, le raiſonnement ſubtil, la memoire heureuſe, la viuacité de l'eſprit, en l'action la diligence, aſsiduité & vigilance.* & apres, *il a la probité & candeur des mœurs pour la reputation, la nobleſſe de l'extraction pour l'honneur, vne dignité eminente pour l'auctorité, l'eloquence pour la perſuaſion, la grace pour les attraits, le ſecret pour la ſeureté, l'addreſſe pour la conduite; & apres tout, pour l'execution le courage & la hardieſſe: eſtant mal aiſé que tant de riches ornemens & tant d'excellentes conditions ſe trouuent meſmes en vn Senat, il ſembloit impoſsible de les trouuer en vn ſeul homme; toutesfois pour le bon-heur de la France elles ſe rencontroient vrayement en la perſonne du Cardinal de Richelieu.* Ce diſcours eſt ſuiui de ſa genealogie, de la recommandation de tous

[1] Pag. 6.
[2] Pag. 7.

ſes anceſtres, & d'vn abregé de ſa vie : tout cela contient ſept feüillets, ſur la fin deſquels il faint les loüanges que diuers grands Miniſtres luy ont donné : il conclud, que
Pag.375. *c'eſt le grand luminaire de l'Eſtat*; *& que ſes enuieux ſont contraints de confeſſer cette verité, que iamais la France*
[1] Pag.463. *ne fuſt conduite par vn ſi excellent Genie.* [1] *Ce tres-illuſtre Prince de l'Egliſe a vn eſprit qui penetre tout, & qui n'igno-*
[2] Pag.532. *re rien.* [2] *Le Cardinal le plus adroit de tous les hommes.*
[3] Pag.558. [3] *La iuſtification de ce grand Cardinal ſe trouue bien plus clairement en ſes actions glorieuſes, qu'en toutes les reſponſes aux calomnies que l'enuie a fait vomir contre la reputa-*
[4] Pag.652. *tion de ſon Eminence.* [4] *Le bruit courut par toute la France, voire par toute l'Europe, que le plus grand homme du*
[5] Pag.654. *ſiecle eſtoit aliĉté d'vne maladie incurable.* [5] *Cet excellent Miniſtre d'Eſtat, ſur la ſolidité des conſeils duquel le Roy fonde ſes reſolutions, commet les ſecrets à ſa confiance, & bien ſouuent l'execution de ſes plus hardies entrepriſes (en*
[6] Pag.665. *l'abſence de S. M.) à ſon courage.* Il dit, que [6] *le Roy en viſitant le Cardinal malade, monſtra à tout le monde les preuues de ſon bon naturel, & particulierement au Cardinal des teſmoignages de ſa gratitude & bienueillance.* Ie n'ay point voulu prendre la peine de recueillir mille autres flatteries, qui reſſentent plus le paraſite ou chercheur de lipée franche que l'Hiſtorien : ie me contente de tirer de ces ordures l'or d'vne inſtruction charitable, que ie dois à Dupleix. Il nous auoit promis qu'il eſcriroit dans
Pag.372. l'Hiſtoire de ce regne la vie pleine de merueilles du *Directeur general de l'Eſtat*; mais qu'il ny apporteroit ny affecterie, ny flatterie : ie laiſſe iuger par les pieces que i'ay fait voir, ſi cet homme s'eſt bien acquité de ſa promeſſe, lors qu'il a cherché des epithetes de vray ſycophante. Ie peux aſſeurer auec verité, qu'il a employé plus de temps à loüer le Cardinal de Richelieu, qu'à deſcrire tout ce que le Roy a fait de grand, & tout ce qui eſt arriué

arriué dans vn Royaume compoſé de tant de Prouinces, & agité de tant de troubles que nous auons veu. Celuy qui prendroit pour vn Hiſtorien ce diſcoureur importun, ne ſçauroit rien en cet art; le iuge qui renuoyeroit abſous ce criminel, ſeroit iniuſte; & celuy qui le tiendroit pour homme ſage, ne le ſeroit pas luy meſme. Vn Orateur ayant loüé Antipater des vertus qu'il n'auoit pas; Alexandre le Grand, qui auoit ouy tout le diſcours fait en faueur de ſon Fauori, reſpondit, Il eſt vray qu'il eſt veſtu d'eſcarlate. Le Roy pourroit dire le meſme, ſi on liſoit à S. M. toutes les loüanges que Dupleix donne au Cardinal. Il n'a pas gardé le precepte de Pythagore, qui defend d'allumer vn flambeau deuant le ſoleil, & d'apporter la chandele vis à vis du miroir, c'eſt à dire, de loüer le ſeruiteur deuant le Maiſtre. Cette façon deuoit eſtre ſuſpecte au Roy, auſſi bien qu'à toute la terre; qui recognoiſtra que le Cardinal eſt blaſmé par pluſieurs perſonnes, puis qu'il eſt eſtimé par excez; & qu'il a mieux aimé faire chanter ſon nom, que de faire cognoiſtre ſa vie. Les loix de l'Hiſtoire ſont ſi rigoureuſes, qu'elles ne ſouffrent pas qu'on loüe ſon Prince & ſon pays, ny qu'on blaſme les ennemis de l'vn & de l'autre auec trop de chaleur. C'eſt le vice qu'on a remarqué en Poggio Florentin; duquel vn homme de ſon temps eſcriuit, qu'en donnant des grandes loüanges à ſa patrie, & condamnant tous ceux qui l'auoient affligée, il n'eſtoit pas mauuais citoien, mais il n'eſtoit pas bon Hiſtorien. I'ay creu qu'il eſtoit expedient de faire voir à Dupleix ſon peché; encore que ie ſois aſſeuré qu'il a ſenti ſes pointes lors qu'il le commettoit. Il eſt impoſſible qu'il n'aye aperceu qu'il trauailloit non ſeulement contre les loix de ſa profeſſion, mais contre celles de ſa religion: elle nous enſeigne que le plus grand crime eſt la flatterie; c'eſt vn ſcandale qui ruine la charité publique. Dieu donne ſa male-

Dum patriam laudat, damnat dum Poggius hoſtes, Nec malus eſt ciuis, nec bonus Hiſtoricus.

Iſaiæ 5. maledićtion à ceux *qui appellent le mal bien, qui fortifient*
Ezech. *les mains des meſchans, mettent des carreaux ſous leurs cou-*
13. *des & ſous leur teſte,* pour faciliter le repos que les remords de conſcience leur oſteroient. Entre les flatteurs ceux-la ſont les plus deteſtables, qui remarquent des vertus en vn homme qui eſt atteint des vices contraires, qui veulent faire paſſer pour vn grand Miniſtre vn petit broüillon, & taſchent de perſuader qu'vn Royaume a eſté retiré de la miſere & infamie par celuy qui luy a raui ſa felicité & ſa reputation. Outre que ces eloges qu'on eſt ſoigneux de faire voir aux Princes, les font opiniaſtrer à conſeruer comme bons ſeruiteurs ceux qui leur rauiſſent l'honneur & les biens : la liberté de dire ce qui eſt vray eſtant eſteinte, toutes les veritez ſont priſes chez eux pour des cabales. Ce qui conſole les gens de bien, eſt, que cette flatterie qui farde les pechez, eſt compoſée de ſublimé qui penetre dans le cerueau, & empoiſonne peu à peu celuy qui s'en eſt frotté trop ſouuent. Ce deſordre eſt ſuiui d'vn autre plus grand, lors qu'on perſuade à celuy qui a la principale conduite, qu'il eſt auſſi puiſſant comme le flatteur luy veut faire croire; il entreprent des guerres par deſſus ſes forces, il emeut ce qu'il deuoit laiſſer en repos, il fait des ennemis à ſon Maiſtre, il rompt la Paix, & il renuerſe ceux qui s'oppoſent à luy. Le ſeul bien que la Prouidence de Dieu tire de ce mal, eſt, que celuy qui va plus viſte, perd pluſtoſt haleine : la chaleur que luy donne la flatterie, accompagnée de la fumée de vanité, eſtoufe la prudence; & celuy qui le chatoüille auec la main plaiſante, eſt le meſme qui le pouſſe auec la main peſante. C'eſt vne choſe tres-certaine, que l'homme qui n'entend plus de veritez, doit attendre bien toſt toute ſorte d'aduerſitez. Il arriue auſſi, que celuy qui a commencé à faire le mal par la flatterie d'autruy, perit en ſe flattant ſoy meſme,

lors

lors qu'il croit que les ſecrets iugemens de Dieu, & la nature changante des choſes de ce monde, ne seront point contre luy. La preſomption fait que le Fauori, qui ſe meſure à la hauteur de ſa fortune, ne peut voir le precipice qui eſt encore plus profond: il bronche lourdement, & tombe auec rudeſſe, parce que les amuſemens des caioleurs qui luy font leuer les yeux, l'empeſchent de voir les pierres d'achopement qui ſont deuant ſes pas. La cedrie ou poix de cedre s'appelle la vie des morts, & la mort des viuans; par ce qu'elle contregarde les corps morts, & corrompt les viuans: les loüanges produiſent le meſme effect; ſi elles ſont données aux hommes vains, elles font mourir les bonnes actions, & viure les mauuaiſes; & ſont autant contraires à vn eſprit leger, comme le vin à vne petite teſte. De ce diſcours on peut iuger, que ceux qui eſperent de trouuer quelque ſoulagement en la ruine du Cardinal de Richelieu, auroient vne grande obligation à ſes flatteurs, & entre autres à Dupleix, ſi ſon intention auoit eſté de les deliurer d'oppreſſion. Nous ſommes entre les plus affligez, mais nous ne deſirons pas que perſonne ſe rende criminel pour nous tirer de miſere. Dieu aura cette gloire, & nous le prions de donner le merite à noſtre Roy. Ce changement eſtant arriué, ſi Dupleix eſt viuant, il ſera plus honteux que Velleius Paterculus apres la fin de Seianus, ou de Narciſſus, ou de Pallas; les images deſquels il portoit dans ſon ſein, comme pluſieurs font la medaille du Cardinal, qu'ils ont plus ſur le cœur que dans le cœur. Concluons ce diſcours par cette verité,que les plus cruels ennemis de la France & du Cardinal de Richelieu ſont ceux qui l'ont trop eſtimé.

Si celuy qui a conduit ſon Hiſtoire iuſques à la fin de l'an 1634. la veut paracheuer, & qu'il trouue que l'année ſuiuante le Cardinal a ruiné trois grandes armées

qu'il

qu'il deuoit conferuer pour defendre la France : qu'il a rompu la Paix auec le Rόy d'Efpagne, lors qu'il eftoit temps de la faire, fi nous euffions eu la guerre : qu'il a interdit le commerce, quand le Royaume a efté efpuifé de Finances : qu'il a efté contraint d'entretenir dix ou douze armées, lors qu'il eftoit reduit à l'arriereban, duquel nous tirons nos dernieres forces : qu'il a ataqué l'Italie, l'Allemagne, & les Pays bas, lors que la France eftoit fur la defenfiue : qu'il a mal traité la Nobleffe, rançonné les Officiers, & accablé le pauure peuple, lors qu'il eftoit neceffaire d'efchaufer tous les cœurs des François au feruice du Roy.

Si le defordre caufé dans tout le corps du Royaume par cet empyrique d'Eftat nous produit vn bon ordre par la ruine du Cardinal, que deuiendront ces beaux titres de *grand Directeur, de puiffant Genie de la France, de grand Luminaire, de plus adroit de tous les hommes, qui penetre tout, mefmes l'aduenir*; *de plus excellent homme du fiecle, qui n'ignore rien*; & mille femblables qualitez qui nous font defirer à la France vn homme qui les poffede, & qui garentiroient de mifere noftre pays, fi nous auions vne meilleure caution que Dupleix ? Il s'eft retiré auec fon payement, ayant mieux aimé laiffer à fes heritiers quelque bien, que de faire à toute la pofterité vn beau prefent des veritez de fon temps : elles font la vie de l'Hiftoire, que Dupleix nous donne morte, lors qu'il la fait menteufe : il change les chofes vrayes auec des paroles fauffes ; & fait d'vne grande Princeffe & venerable Dame, vne feruante du temps qui fe proftitue pour de l'argent.

Ie ne veux remarquer que douze ou fautes ou crimes entre plufieurs que l'Hiftorien a commis. Ie ferois obligé de faire vn Liure auffi gros que le fien, fi ie voulois dire tous fes defauts. Deuant que d'entrer en ce difcours, il eft

eſt neceſſaire d'en faire vn qui deſcouurira non ſeulement le deſſein du Cardinal de Richelieu & de ſon Eſcriuain, mais tout l'eſtat des affaires preſentes.

Le Cardinal eſt vn homme qui a l'eſprit, le corps & la fortune bien malades; ſon imagination qui roule touſiours, cherche des moyens pour ſubſiſter, & pour venir à bout de ſes deſſeins par la ruine de ſes ennemis: il ſe perd là dedans, & ne trouue point de repos, ſi on ne le berce en luy propoſant mille inuentions qui flattent ſes eſperances. Ce qui eſt plus eſtrange, eſt, que parmi toutes ces foibleſſes & malices, le Cardinal s'imagine qu'il eſt ſage & homme de bien, parce qu'il entend tous les iours le Pere Ioſeph, qui eſt plus temeraire & plus malin que luy. Ce rencontre me fait dire, qu'on peut comparer le Cardinal à vn grand peintre qui fait auec eſtude vn tableau de ſa main: il a vn maiſtre compagnon, qui eſt ce bon Pere, qui trauaille à copier pluſieures pieces de diuers maiſtres: ſous celuy-là, quantité de garçons & d'apprentifs barboüillent ſur la toile, & font des croteſques & des monſtres. Ceux-cy ſont les donneurs d'aduis, les ardens qui debitent les nouuelles, les Eſcriuains qui loüent ce grand Miniſtre, & blaſment tous ceux qu'il a perdu, ou veut perdre. Dupleix, à cauſe de ſa belle qualité d'Hiſtorien, & de ſon aage, a eſté eſtimé vn des plus capables de cette derniere eſpece: voyons s'il s'eſt bien acquité de ſa commiſſion.

Ie dis premierement & mets en fait, qu'il eſt criminel de leſe Maieſté Diuine, s'eſtant meſlé de parler de la Religion tres-mal à propos, en rapportant les paroles que le Duc de Montmorency dit deuant que de mourir: voi-cy ſes termes: *I'eſpere de voir bien toſt face à face ce bon Dieu, que ie viens de receuoir en Sacrement.* Cela n'eſt pas de la naifueté de noſtre langue: en Sacrement, dans le Sacrement, & ſous le Sacrement, eſt dire auec I. Pag.649.

les heretiques, en figure. On m'a dit, que le Libraire ayant esté repris, a corrigé auec la plume en plusieurs copies, & a mis *au Sacrement*; mais cela est encore trop crud, & la chose meritoit bien qu'on reimprima la feüille auec vne autre façon de parler moins suspecte & moins obscure; il failloit aussi vser de termes plus religieux, & dire auec tous les Chrestiens, le saint Sacrement. Ie ne dis rien de ce que cet homme s'est voulu mesler de parler de l'auctorité du saint Pere, & des Conciles, des limites de la puissance spirituelle & temporelle, en proposant au long auec beaucoup de bassesse d'esprit & d'ignorance quelques difficultez, sans rien decider. C'est la façon de cet aucteur, laquelle peut produire des scrupules dans les ames, partager les esprits, & agiter les ignorans, qui seront capables de conceuoir ce que l'Historien a escrit, sans auoir le moyen de resoudre par les principes de la vraye Theologie, tous les broüillards que son foible escrit peut emouuoir.

Pag. 32. 33. 34. Pag. 64. 65. 66.

Ie ne veux pas aussi m'arrester à ce qu'il dit du liure
Pag. 436. & 437. de Sanctarellus: il ne deuoit point exaggerer vne chose que la police du Royaume veut estre mise sous le silence, & de laquelle le saint Pere auoit defendu d'escrire.

II. La Maiesté humaine, image de la Diuine, a esté fort mal traitée par l'Historien. Outre que Dupleix dans tout son Liure loüe auec moins de chaleur le Roy que le Cardinal de Richelieu, nous pouuons dire de ce Comedien en Histoire, qu'il a le pied gauche dans vn patin bien releué, lors qu'il veut faire paroistre les actions du Ministre; mais qu'il a le pied droit tout nud, & va boüetant, lors qu'il faut estimer les rares qualitez & grands exploits du Roy. Dupleix ne luy laisse que la loüange d'vn Maistre de camp, donnant tousiours au Cardinal celle d'vn sage General d'armée. Si son Eminence vouloit mesnager les bonnes graces de son Maistre, elle

elle ne ſouffriroit pas qu'on luy attribua les bons conſeils, & belles entrepriſes : tout celà ſeroit reſerué au Prince comme au premier aućteur; ainſi le ſeruiteur fuiroit l'enuie, & ne laiſſeroit pas d'auoir grande part à l'honneur.

Le Roy a receu mille iniures couuertes dans cette Hiſtoire: en voi-cy pluſieurs à deſcouuert, qui rendent l'Hiſtorien criminel de leſe Maieſté au premier chef. Nous en auons deſia remarqué quelques vnes que nous remettrons icy comme en leurs places. Il eſcrit, que [1] *Luynes a gouuerné le Royaume*, & que [2] *le Cardinal a eſté chargé par neceſſité de tout le poids de l'Eſtat :* que [3] *depuis que le Cardinal a eu le gouuernement de l'Eſtat en ſa main, tous ſes defauts ont ceſſé par l'exacte reformation qu'il y a apporté auec vne prudence ſurhumaine :* [4] *la mauuaiſe conduite des Fauoris, leſquels gouuernoient l'Eſtat ſous le nom de S. M.* [5] *les Finances eſpuiſées par l'ambition & par l'auarice eſtoient remplacées par des exactions iniques.* Il parle des Edits que le Roy fiſt verifier en ſa preſence; & en vn autre endroit il dit, que [6] *donner la confiſcation des terres du Mareſchal & Mareſchale d'Ancre eſtoit vn iniuſtice.* Il appelle [7] *vn meurtre la mort du Mareſchal.* Il rapporte les paroles dites dans le Parlement par le premier Preſident, [8] *qu'il y auoit des gens qui abuſoient de la bonté & iuſtice de S. M. à raiſon dequoy il prioit Dieu qu'il deſtourna loing de ſa perſonne ſacrée les malheurs qu'il en failloit attendre :* [9] *tant s'en faut que ce qui regarde la diminution des charges du peuple aye eu l'effect qu'on deſiroit, qu'au contraire iamais on ne tira tant de Finances des impoſts & des ſubſides qu'à preſent.* Il appelle [10] *Mr de ſaint Simon Fauori du Roy :* dequoy il veut tirer la conſequence de Pline le Ieune, que tout Prince qui a des Fauoris n'eſt pas vn grand Prince. Mais tout cela ſemble peu de choſe, lors

[1] Pag. 2.
[2] Pag. 3. Notez, *par neceſſité.*
[3] Pag. 6.
[4] Pag. 172.
[5] Pag. 196.
[6] Pag. 161.
[7] Pag. 155.
[8] Pag. 195.
[9] Pag. 443.
[10] Pag. 471.

qu'on examinera ce que nous auons dit du mauuais iugement que l'Hiſtorien fait du Roy, pour auoir donné ſa confiance à vn preneur de mouches, & pour l'auoir auancé (comme il dit) *contre iuſtice & raiſon.* Ce qui ſurpaſſe tous ces blaſphemes, eſt la qualité de *Directeur general de l'Eſtat*, qui eſt attribuée au Cardinal de Richelieu en pluſieurs endroits de cette Hiſtoire: mais le nom de Conſeiller eſtant trop peu de choſe, & celuy de Miniſtre odieux, il failloit chercher vn titre plus releué; ce qui ſe pouuoit faire ſans iniure notable à la perſonne du Roy. Nous qui ſommes des pauures confiſquez & proſcripts, ne voudrions pas auoir changé noſtre miſere innocente auec le bon-heur criminel du S[r] Dupleix. I'ay touſiours eſcrit du Roy auec le reſpect que ie dois à mon Souuerain, & au Fils de ma Maiſtreſſe. Ie ne m'eſloigne pas de mon deuoir, lors que ie dis que le Roy eſt trompé: comme tout homme peut tromper, auſſi tout homme peut eſtre trompé; les Princes plus aiſement, & entre les Princes les bons pluſtoſt que les meſchans. Celuy qui dit que les eſcrits faits contre les Miniſtres touchent indirectement le Roy, a ataqué directement ſa perſonne ſacrée. I'adiouſte, qu'ayant iniurié le Duc de Luynes, encore qu'il ſoit mort, l'Hiſtorien à ſon conte ſeroit autant coulpable que ceux qui blaſment le Cardinal, quoy que viuant. Mais il dit, que celuy-là eſtoit blaſmable, (c'eſt dequoy le Duc de Chaunes ne demeurera pas d'accord;) & il aſſeure que celuy-cy eſt loüable, ce que les trois quarts de la France & de l'Europe n'aduoüeront iamais, & que Dupleix ne croit pas. Ie ſuis aſſeuré que ces ſottes loüanges ne ſortent point du cœur, mais coulent ſeulement de la plume: & ſi le Cardinal eſtoit bien aduiſé, il ne les eſtimeroit pas d'auantage que le ſon de la guiterre d'vn charlatan.

III. Ie viens au troiſieſme crime de Dupleix; par lequel il ſem-

il ſemble qu'il aye voulu obliger le Cardinal de Richelieu, en faiſant voir au monde qu'il y auoit vn homme plus ingrat que luy. L'Hiſtorien aduoüe, qu'il a eſté à la Royne Marguerite de Valois du nombre de ceux que cette ſçauante & liberale Princeſſe entretenoit, pour le plaiſir qu'elle prenoit à eſcouter des gens de lettres. Dupleix eſtoit en ce temps là vn pauure homme, qui ſe meſloit de mettre la Philoſophie en François: il receuoit des bons appointemens de la Royne Marguerite, & auoit la qualité de ſon Maiſtre de requeſtes: il a commencé ſa fortune chez elle; & du theatre de cette petite Cour il paſſa dans celuy du grand monde: ſur lequel il fait voir la plus ſale & plus abominable ingratitude que iamais homme aye commis. Que ne dit-il contre cette magnifique & vrayement Royalle Princeſſe, qui a facilité le repos de la France? encore qu'elle n'aye fait en cela que des choſes iuſtes, elle les a faites auec bonne grace & affection: elle a donné au Roy tout ce qu'elle luy pouuoit donner; a aimé tendrement, & a honnoré grandement ſa perſonne. Quelle infamie, que ſous le Regne de ſon heritier, auquel on a caché cet attentat, on imprime contre elle des calomnies ſi eſtranges, que toute la terre en a horreur? On veut faire paſſer pour vne abandonnée vne Princeſſe fort vertueuſe, & pour vne hypochondriaque vne femme qui auoit l'eſprit plus gentil, plus fort & plus ſçauant que ſon ſexe n'auoit permis à toutes celles de ſon ſiecle. Ces diſcours que ie n'oſe point tranſcrire au long, ſont faits par vn homme qui a conuerti ſon pain en pierres, auec leſquelles il luy va caſſer les os dans le tombeau du Roy Henry II. Il deshonnore dans vne Hiſtoire de France la memoire d'vne Fille de France, qui l'a honnoré de ſes bonnes graces, & aſſiſté par ſes bien-faicts: il produit les teſmoignages d'vn Religieux emancipé, que nous

Pag. 410. *de la vie de Henry IV.* Pag. 79.

auons veu chercher dans la Cour vn Eueſché, auec l'impoſture que cet ingrat rapporte, & que ce Moyne laſſé de la rigueur de ſa regle, racontoit comme vn cheuallier errant des auantures de Roman. Cependant ſi on veut croire Dupleix, il a deſcouuert des grands ſecrets, & a ſçeu ce que Dieu ſeul peut ſçauoir: outre cela il dit, *qu'il declare les imperfections qui n'ont eſté cognues que par quelques domeſtiques.* Seruiteur infidele! qui oſe reueler ce qu'il dit auoir aperceu dans vn cabinet; & qui imprime les defauts ſuppoſez, deſquels le public ne peut tirer ny inſtruction ny exemple. Ce qui doit eſtre plus aſſeuré, eſt, que Scipion Dupleix ſera eſtimé le plus ingrat, & quant & quant le plus ſcelerat homme de la terre. Le Cardinal de Richelieu a ſuiet de s'en defier; & doit croire qu'il ne le loüe pas par recognoiſſance des bien-faicts qu'il a receu de luy, mais par eſperance de ceux qu'il attend: celuy qui traite ſi mal ſa Maiſtreſſe morte, n'eſpargnera pas ſon Maiſtre, s'il perd la puiſſance, ou la vie. Les Perſes marquoient auec vn fer chaud les ingrats: il n'eſt pas beſoin de mettre ſur la face de Dupleix vne autre tache que l'eternele qu'il s'eſt imprimé auec ſon ancre. Comme il eſt vray, que l'homme recognoiſſant a toutes les vertus, & l'ingrat tous les vices; il faut croire que Dupleix n'eſt pas ſeulement deshonnoré par ce crime, mais par tous les autres. I'en remarqueray quelques vns: le premier ſera, qu'il eſt iniurieux aux Nations entieres, aux Princes, & à beaucoup de perſonnes vertueuſes; & ſur tout s'ils n'ont pas eſté amis de celuy, aux paſſions duquel il fait vn ſacrifice ſanglant de la reputation de ſes ennemis.

IV. Commençons par les principales parties de l'Europe.
Pag.178. Il fait vne iniure de ces mots honnorables, *Italien*, à
181.370. *l'Italienne*, en *Italien*: il ne ſe faut pas eſtonner, ſi la haine

haine que les François portent aux Espagnols a eschaufé vn Gascon qui se recommandoit en faisant le zelé : il blasme cette nation *d'ambition desreglée, de meschant arti-* Pag. 381.
fice, & de perfidie. Nous auons rapporté ce qu'il a dit 382. 485.
contre les Anglois, il n'y a rien à adiouster, si ce n'est qu'en vn autre endroit il descrit *comme peu genereux* Pag. 496.
ceux qu'il auoit appellé courageux. Les Hollandois, quoy qu'alliez, ont leur coup de bec en passant : il dit, *qu'apres auoir receu l'argent de France, ils se monstrerent* Pag. 380.
peu soigneux de l'execution de leurs promesses : ce qui est en termes moins rudes, les faire passer pour des affronteurs. Il ne reste que les Allemans, desquels Dupleix n'a point mesdit : mais n'ayant conduit son Histoire que iusques à la fin de l'an 1634. il dira sans faute des choses estranges contre la nation Allemande en l'an 1635. lors qu'il parlera des traitez des Electeurs de Saxe & de Brandenbourg, des autres Princes, & des villes Imperiales, qui ont abandonné la fortune du Cardinal, pour rabiller le desbris de la leur. Il ne faut pas trouuer estrange, si cet Escriuain iniurie tous ses voisins, puis qu'il mesprise tous les François. en vn endroit il dit : *Ils dormoient* Pag. 306.
à la Françoise. ailleurs il les accuse d'estre *insolens, & d'a-* Pag. 413.
uoir laissé vne mauuaise odeur de leur nom en Italie. & en fin il dit, *qu'ils sont mal adroits pour faire des fortifica-* Pag. 578.
tions. Mais il est encore plus mal adroit pour dresser vne Histoire.

Venons apres les Nations aux Princes qui les gouuernent par les ordres de la Prouidence Diuine, qui a defendu d'en mesdire. Nous auons veu qu'il a escrit contre nostre bon Roy, & contre celuy d'Angleterre, qui regne auec tant de Paix, vraye marque de sa prudence. Sans faute le Roy d'Espagne ne sera pas mieux traité ; la grandeur, la pieté & la prudence de ce Prince ne le garantiront pas des atteintes de cet homme furieux : il l'ap-

pelle

Pag.396. pelle *perſecuteur des Religionaires & Proteſtans.* Il eſt vray qu'il n'aime pas leur erreur, & l'extermine tant qu'il peut; mais vn Catholique ſe rend indigne de ce nom, lors qu'il donne celuy de perſecuteur à vn Prince zelé

Pag.682. au bien de la vraye Religion. Il ſemble auſſi qu'il le veut accuſer de mauuaiſe foy, dans les dernieres propoſitions qui furent faites pour la treue auec les Hollandois : mais vn grand Roy ne s'appuye point ſur des petits artifices; il ſurmonte ſes ennemis auec la generoſité & la force: ſes lions de Brabant & de Flandres ne ſe peuuent reueſtir des peaux des renards. La rage de l'Hiſtorien va iuſques à l'Empereur, & oſe appeller celuy qui eſt ſaint en ſes mœurs, & iuſte en ſon gouuer-

Pag.616. nement, *vn Tyran qui opprime les peuples que Dieu a mis ſous ſa charge.* Enfin ie ne trouue point de Prince loüé dans cette Hiſtoire que les Roys de Suede & de Maroc; l'vn Proteſtant, & l'autre Mahometan; parce qu'ils ont ſerui, ou teſmoigné de vouloir ſeruir à la conſeruation de la fortune du Cardinal, qui ne ſe maintient que dans les troubles, & ne s'appuye que ſur les ennemis de ſa creance. Il me ſemble qu'il n'eſt pas neceſſaire de rapporter les iniures que l'Hiſtorien a dit contre le feu Duc de

[1] Pag.7. 519.576. &c. [2] Pag.625. 660.663. 682. &c. *Eſt appellé imprudent, vain, leger, fourbe, tombé en ſens reprouué, temeraire, perfide, pariure, &c.*

[1] Sauoye, & contre le Duc [2] Charles de Lorraine: perſonne ne peut douter, qu'vn homme gagé pour eſcrire contre ceux auſquels le Cardinal a arraché leurs Eſtats, n'aye deſchiré leur reputation : il s'eſt ataché ſur tout au Duc de Lorraine, pour contenter les dernieres paſſions, qui ſont touſiours les plus violentes. On a remarqué qu'à meſure que ce Prince a voulu faire des efforts pour rentrer dans ſes pays, la cholere du Cardinal a entrepris quelque choſe d'extraordinaire contre luy, ou contre le Mariage de Madame ſa Sœur : tantoſt il a fait donner des arreſts au Parlement de Paris, tantoſt il y a enuoyé des edicts & declarations: il a fait des pourſuites

ſuites à Rome, qui n'ont peu eſbranſler la iuſtice de Sa Sainteté; laquelle a condamné ceux qui croyent que les mariages des Grands ſe deuoient defaire auſſi promptement que la coniondion des aſtres. A la fin ſon Eminence contente ſa mauuaiſe humeur, en liſant les iniures que ſon Hiſtorien dit au Duc & à la Maiſon de Lorraine. Il a creu donner quelque couleur à vne mauuaiſe cauſe, en faiſant deſcrier vn Souuerain, qu'il a forcé d'eſtre ſon ennemi. M[r] le Cardinal, auquel i'ay veu bien accorder vn luth, deuoit mieux accorder la France auec ſes voiſins & Alliez : ce n'eſt pas qu'il n'aye monté beaucoup de cordes, & meſmes trop; mais c'eſt auec cholere, qui en a rompu vn grand nombre.

Rentrons dans le Royaume de France, où nous trouuerons qu'apres le Roy Monſieur eſt deſcrit comme vn Prince qui abandonne ſon eſprit à des mauuais conſeils. Pag.611.
On adiouſte : *Monſieur a fait des ſalies, a menacé le* Pag.610.
Cardinal. Monſieur le Prince eſt accuſé en deux endroits [1] *de chaleur d'eſprit :* en d'autres, [2] *d'aueuglement en ſes* [1]Pag. 52.
paſſions & intereſts : [3] *qu'il a forcé le Roy à reuoquer le* [2]Pag.101. [3]Pag.129.
ſerment fait en ſon ſacre; & qu'il donna ſuiet à ſon empriſonnement : qu'on euſt pluſtoſt exercé la vangeance que la iuſtice, s'il euſt changé le gouuernement. Monſieur le Comte de Soiſſons n'eſt pas exempt des atteintes de l'Hiſtorien: il dit, *qu'il ſortit du Royaume à la perſuaſion des ſiens, non pour apprehenſion d'eſtre arreſté, & qu'il s'eſtoit opposé au premier Mariage de Monſieur, parce qu'il euſt deſiré le parti pour luy meſme.* C'eſt en peu de paroles dire, que Monſieur le Comte eſt ſorti du Royaume ſans ſuiet, & que pour ſon intereſt il a voulu empeſcher que Madamoiſelle de Montpenſier n'eſpouſa Monſieur; ce qu'il pouuoit arreſter, s'il euſt voulu faire tout ce qu'il pouuoit : mais ſa generoſité eſt autant eſloignée de la violence que de l'artifice; & il ſe contente de meriter vne grande

& belle Princeſſe ſans faire des cabales & des efforts pour l'auoir, ou pour l'enleuer.

Ie viens apres les Princes du Sang Royal aux Cardinaux. Celuy de Ioyeuſe eſt appellé en termes couuerts
Pag 81. *ignorant, ſans liberalité, & ſans charité.* Le Cardinal de
Pag.364. la Rochefoucaut eſt, ſelon l'aduis de Dupleix, *peu vigoureux, & plus enclin à la conuerſation des perſonnes Religieuſes qu'au maniment des affaires politiques.* Mais il ſemble qu'il fait profeſſion particuliere d'eſtre ennemi de la memoire de ce grand homme de corps & d'ame, le Duc
Pag.198. de Mayenne : tantoſt il l'appelle *plus courageux que prudent*; tantoſt, *fougeux & temeraire, n'ayant ny le iugement, ny la prudence neceſſaire pour commander, ny les conditions requiſes à vn Gouuerneur de Prouince.* Ie ne peux deſcouurir pour quelle conſideration il eſt paſſionné, non ſeulement contre la memoire du Fils, mais contre celle du Pere, qu'il a touſiours mal traité dans l'Hiſtoire du feu Roy. Non ſeulement la France mais toute l'Europe ſçait, qu'il a eſté homme de bonne foy, Prince ſage, tres-grand Capitaine, & qu'il n'a iamais hay ny le feu Roy ny le Royaume.

I'ay rapporté vne partie des iniures qu'il a dit au Conneſtable de Luynes; mais i'ay oublié qu'en vn endroit
Pag.162. il l'appelle *impudent.* Le Conneſtable de l'Eſdiguieres,
Pag.413. ſi on le croit, *conſeilloit la guerre de Gennes par auarice:*
Pag.417. en vn autre endroit il dit nettement, *que luy & le ſieur de Bullion retindrent trois monſtres aux ſoldats.* il fait
Pag.418. deſcharger le dernier par vne lettre du Roy, parce qu'il eſt à preſent Surintendent des Finances, & luy peut faire plaiſir. Les Ducs & Pairs ne ſont pas mieux traitez: il appelle en termes clairs ceux de Montmorency
Pag.514. & de Rohan, *des bourreaux.* Nous auons remarqué ce qu'il a fait dire par Meſſieurs du Parlement de Paris au Duc d'Eſpernon, ne l'oſant pas ataquer luy meſme,

me, comme il a fait le Duc de Candale: on voit bien qu'il n'eſt pas ami de cette Maiſon, encore qu'il en ſoit voiſin. Ie veux croire, en liſant que le Duc de Sully eſtoit *le plus pernicieux homme du Royaume*, que l'Hiſtorien à voulu dire le plus *pecunieux*; qui eſt vn mot peu François: mais ſi l'intention de l'Eſcriuain a eſté telle, il deuoit faire vne correction ou de la faute de ſes mauuais yeux, ou de la ſottiſe du libraire, eſtant vne choſe aſſez importante, & cette negligence pouuant faire croire que le deſſein de Dupleix a eſté mauuais. Entre les Mareſchaux de France il iniurie celuy de Boiſdauphin, en eſcriuant *qu'il fuſt accusé d'intelligence auec les ennemis, ou de defaut de hardieſſe, ou d'ignorance en ſon meſtier*. Il dit du Mareſchal de Themines, *qu'il eſtoit plus propre à executer qu'à conduire*; *qu'il viuoit en confuſion en ſa maiſon, & retenoit iniuſtement les biens Eccleſiaſtiques*. Le Mareſchal de Baſſompierre, qui a eſté loüé par tous les hommes vertueux, pour eſtre vn des plus accomplis Seigneurs de la Cour de France & de noſtre ſiecle, eſt, ſelon l'aduis de Dupleix, *vne perſonne qui s'eſt embaraſſée dans des mauuaiſes affaires par la legereté de ſa langue*; encore qu'il ne s'en ſoit iamais ſerui que pour bien parler, ou pour obliger tous ceux qui auoient recours à ſa courtoiſie. Ie m'aſſeure, que ſi le Comte de Carman auoit eſté empriſonné vn an deuant, l'Hiſtorien auroit deſchiré la belle reputation de ce Cauaillier ſans reproche; auquel la generoſité & la verité ont rendu ennemi celuy qui l'eſt de ces deux vertus, parce qu'il les craint. Ce ſage & vaillant Mareſchal de Thoiras, obiect de la defiance & eſprit melancholique du Cardinal de Richelieu, eſt appellé *homme negligent en ſa charge*. L'Hiſtorien ſe rend perſecuteur de la reputation du Mareſchal de Marillac, pour plaire à celuy qui a eſté le meurtrier de ſon corps. Il loüe au meſme endroit le Mareſchal d'Effiat, & le fait

[Marginal notes: Pag.317. — Pag.97. — Pag.469. — Pag.591. — Pag.461. — *Sur tout voyez la marge.*]

Pag.621. paſſer pour vn des *plus excellents Capitaines & des plus ſages Conſeillers de noſtre ſiecle :* ſans doute il a fait payer les penſions de l'Eſcriuain ; s'il l'euſt meſcontenté, il n'euſt pas manqué de nous monſtrer ſes grands palais & acquiſitions, qui font voir qu'il a mieux fait ſes affaires que ceux du Roy : en recueillant les miettes qui tomboient ſous les pieds du Cardinal, il en a fait plus de cent mille eſcus de rente dans cinq ou ſix ans de maniment de la bourſe du Roy, outre vn million d'or en baſtimens & ameublemens Royaux. Celuy de tous les Mareſchaux de France, que l'Hiſtorien pourſuit auec plus de paſſion, Pag.189. 386.425. 433.434. &c. eſt le Colonel d'Ornano : il paroiſt par tout ennemi de ſa perſonne & de ſa maiſon : encore qu'il loüe le Marquis de ſainte Croix ſon frere, il luy donne pourtant vne touche ; mais la peur d'en receuoir des plus rudes de luy, fait qu'il l'eſpargne en ſon particulier, lors qu'il deshonnore les ſiens. Tous les Chancelliers & Gardes des ſeaux, qui ont eſté durant ce Regne, qui en a plus fait que les quatre precedens, reçoiuent vne picquure de la plume de Dupleix : il a creu agreer en cela au Cardinal de Richelieu ; qui n'a point eſté ami de ces Meſſieurs, & qui en a mal traité quelques vns. Ce ſage Chancellier de Sillery, grand ennemi de guerres ciuiles & eſtrangeres, qu'il deſtournoit auec prudence, pour conſeruer la reputation, les forces & les richeſſes du Royaume, eſt appel-
Pag.242. lé *flatteur & ambitieux.* Dupleix eſt contraire à luy meſ-
Pag.347. Pag.268. me, lors qu'il loüe le Garde des ſeaux du Vair de *ſa pieté :* & adiouſte auſſi toſt que *de trois ans qu'il fuſt Preſtre & Eueſque, il ne dit point la Meſſe, & ne priſt aucun ſoin de ſon Dioceſe :* il l'accuſe auſſi *de trop grande ſeuerité, d'orgueil, d'inegalité, & de cholere :* auec toutes ces imperfections qu'il luy atache, il aſſeure qu'il eſtoit vn des plus grands hommes du ſiecle. Tout ce diſcours diſcordant eſt dans dix ou douze lignes. Encore que le Garde

Garde des ſeaux de Vic euſt paſsé par toutes les grandes charges & employs plus releuez, & qu'il fuſt tres-ſçauant, non pas peut eſtre dans la ſubtilité ou chicane des eſcoles, mais dans les bonnes lettres qui ſeruent à la conduite de la vie, & à la Iuſtice; il eſt deſcrit comme Pag.346. ignorant par Dupleix, qui ne ſçait pas la premiere loy de ſon meſtier, & ſe veut meſler de iuger de la capacité des premiers Officiers du Royaume. Il appelle le Garde des ſeaux de Commartin, *bilieux, hardi, & peu complaiſant*; Pag.346. mais il faut aduoüer que l'Eſtat perdit beaucoup, & que ſa mort auancée auança nos miſeres, auſquelles il ſe fuſt oppoſé auec courage. Ie confeſſe, que l'Hiſtorien donne des loüanges au Preſident Ianin: mais ie ne crois pas que tous ceux qui les liront, trouuent bon qu'il aſſeure, *qu'en ſuiuant le parti de la Ligue il eſtoit bon François.* Pag.346. Par la ſuite du diſcours on voit bien que les eloges qu'il donne à ce ſage miniſtre d'Eſtat, ne viennent pas tant de la cognoiſſance de ſes merites, que du reſſentiment de quelque plaiſir que l'Hiſtorien en a receu dans les Finances. Comme il trouue le Cardinal de Richelieu paſſionné contre le Garde des ſeaux de Chaſteauneuf, il le charge auſſi plus rudement: il dit, *qu'il a eu* Pag.598. *vne mauuaiſe conduite :* Pag.653. il ſemble auſſi qu'en termes couuerts il le veüille blaſmer d'auoir abandonné le Cardinal malade à Bourdeaux, & qu'il a eſté fort criminel d'auoir dit, *Il ſe porte fort mal :* il aſſeure, que *le Roy s'eſt* Pag.645. *plaint ſouuent du peu de ſecret, de l'ambition extreme, & de l'humeur cabalante de ce perſonnage.* Nous auons touché quelque choſe du vray ſuiet de la diſgrace du Marquis de la Vieuille; laquelle eſtant vn effect de l'ingratitude & ambition du Cardinal, l'Hiſtorien l'attribue aux Pag.385. abus qu'il commettoit en ſa charge de Surintendant des Finances, qu'il a fait auec grande fidelité & capacité, mais non pas au gré de beaucoup de Courtiſans: leurs

plaintes l'affermiſſoient dans l'eſprit du Roy, mais les artifices du Cardinal le renuerſerent. Ie ne m'arreſteray pas aux meſpris que Dupleix a fait de quelques particuliers plus ſçauans que luy en ſa profeſſion. Il dit, que
Pag.288. *Matthieu n'a pas obſerué les loix de l'Hiſtoire:* il eſt vray qu'il les a mieux ſceües, & plus religieuſement gardées que Dupleix : ce barbare reprend vn homme elegant, & dit que ſon ſtile eſt *trop fleuriſſant*; mais ſa corruption l'empeſche de ſentir que le ſien eſt puant: il veut que ſous ſa
Pag.486. mauuaiſe foy on croye que Don Laurens Ramirez de Prado, vn des plus ſages & des plus ſçauans hommes d'Eſpagne, luy a tenu quelque diſcours, que ſa prudence & la retenue ordinaire de ceux de ſa nation ne peuuent ſouffrir: mais ie m'aſſeure que ce grand perſonnage s'inſcrira en faux contre ce petit calomniateur. Il donne vn coup de dent en paſſant à ceux qui dreſſent les
Pag.514. Mercures François : leſquels, quoy que ſeruiteurs du temps, n'en ſont pas ſi eſclaues que Dupleix; & nous enſeignent plus de veritez que luy, qui a tiré vn grand nombre de cognoiſſances de ces ramas, & ne les met pas en meilleur ordre ny en termes ſi bons. Il accuſe de peu de iugement & de trop de complaiſance & flatterie ceux qui trauaillent à ces ouurages : mais ces trois defauts paroiſſent d'auantage en celuy qui les reprend. Perſonne auſſi, quoy que bon Catholique (s'il ſçait les loix de l'Hiſtoire) ne peut approuuer qu'vn homme qui la doit eſcrire ſans paſſion, mette en groſſe lettre ſur l'inſcription des chapitres, dans leſquels il traite des ſouſle-
Pag.218. & ailleurs. uemens & entrepriſes des Rochelois, *impudence, inſolence, effronterie des rebelles*, &c. ce ſont les termes ordinaires, auec leſquels Dupleix, pour contrefaire le zelé, paroiſt paſſionné. L'homme ſçauant a vne meſme creance auec le peuple, mais il la fait cognoiſtre plus ſagement.

Le Mercure qui rapporte toutes choſes auec peu de diſcuſſion, & ſouuent par complaiſance & flatterie.

Ie

Ie ſerois obligé de faire vn liure auſſi gros comme eſt celuy de Dupleix, ſi ie voulois produire toutes les iniures qu'il a dit : il y en a peut eſtre qui ſont veritables, mais elles ne ſont pas bien ſeantes à la grauité & prudence de l'Hiſtoire. Theopompe blaſme dans la ſienne pluſieurs perſonnes par auerſion particuliere : Dupleix en iniurie beaucoup d'auantage, ou pour auoir receu quelque deſplaiſir, ou pour obeir à la paſſion de celuy qui ſe repaiſt de ces ordures. Ie ne m'eſtonne pas dans la terreur qui a ſaiſi toute la France ſous la violence du Cardinal de Richelieu, s'il ne ſe trouue pas vn homme entre tous les Grands qui ſont offenſez ou en leurs perſonnes ou en leurs parens, qui aye fait ſouuenir Scipion que ce nom ſignifioit vn baſton. I'ay creu qu'en vn autre ſiecle il auroit couru plus de fortune; mais il me ſemble qu'en cette ſaiſon toute la France eſt aſſiſe en vn amphitheatre tournant, comme eſtoit celuy de Curio : on ne regarde Plinius pas tant aux eſlans des beſtes farouches, ny aux eſclats lib. 36. cap. 15. des armes des eſcrimeurs à outrance, comme on fait au remuement de toute la machine, qui nous porte & fait tourner la teſte : chacun conſidere, que la vie de tant de perſonnes qui ſont en France. depend d'vn ou de deux reſſorts, leſquels venans à ſe rompre, tous les aſſiſtans ſeront accablez. Ce grand, ce puiſſant, ce riche & ce floriſſant Royaume eſt auiourd'huy en vn eſtat par les mauuais conſeils du Cardinal de Richelieu, que perſonne ne ſonge ny à ſes vangeances, ny à ſes affaires particulieres, parce qu'on craint la cheute de la Monarchie que ce Conſeiller temeraire a eſbranlé; & fait aller comme bon luy ſemble auec deux foibles reſſorts, qui ſont vn eſprit furieux, & vn mauuais deſſein. Si Dupleix dit qu'il a donné quelque loüange à chacun de ceux qu'il a blaſmé, nous luy repartirons, que c'eſt vne des malices que Plutarque a remarqué dans Herodote. Vne iniure

iure entre deux recommandations eſt vn vent coulis, qui fait plus de mal que les orages qui nous batent en pleine campagne.

V. Ce chien de Diogene, qui mord ſes ennemis, leche tous ſes bons amis, & fait voir dans ſes flatteries la cinquieſme mauuaiſe qualité d'vn Hiſtorien. I'aduoüe que de charger d'iniures, eſt eſtimé vn plus grand crime que de chanter des loüanges; mais c'eſt vn defaut egal en vn Hiſtorien. Dupleix eſt autant blaſmable d'auoir eſté prodigue en ſes eloges, comme d'auoir paru furieux en ſes meſdiſances : ie ne veux pas repeter les principaux Panegyriques qui ſont pour celuy qui l'a employé & payé: il croit auoir mis ſa reputation à couuert, ayant fait publier l'Hiſtoire de ſon credit, lors qu'il ſubſiſte encore; mais il ne voit pas que le changement d'affaires apportera celuy des diſcours, & ne donnera pas moins de liberté aux plumes qu'aux langues. Pluſieurs remarquent les actions des Tyrans, mais perſonne n'oſe ſe preſenter à leur furie en ſon paſſage: lors qu'elle eſt paſsée, la verité produit toutes les pieces qu'elle auoit caché dans ſes ſacs, qui ſont les cabinets des ſages & des curieux , qui inſtruiſent le procez des ennemis du public, & de tous leurs complices.

Il n'y a iamais eu homme plus liberal en belles epithetes que Dupleix, quand il veut gratifier les amis de ſon Maiſtre, ou les ſiens : il recite plus de belles qualitez que de bonnes actions; deſquelles ceux qui liſent l'Hiſtoire, doiuent tirer les veritables loüanges. Quelle abondance
Pag.149. de beaux titres a Barbin , qu'il appelle *homme de gentil eſprit, poli, adroit, accord, agreable, liberal*: il aſſeure, *qu'il eſtoit ſans argent quand le Mareſchal fuſt arreſté*; ce qui fera que pluſieurs le prendront pour vn mal aduiſé: mais lors qu'il adiouſte, *Procureur de Melun*, il fait voir qu'il met la teſte d'vn Geant ſur le corps d'vn Pigmée. Il dit,

que

que *le Chancellier de Suede Oxeſtern a le plus excellent & le* Pag.616.
plus fort eſprit que la nature aye produit de long temps : il ne voit pas qu'il a aſſeuré ailleurs, que le Cardinal eſt ce Phœnix ; ſans faute il ſera ialoux de ces loüanges données à vn Goth : il eſt vray qu'il en a tant dit à ſon Mæcenas, qu'il ne peut pas douter qu'il n'aye eu la plus grande part de ces ſottiſes ; ſur tout quand il s'efforce de prouuer, qu'il ne faut qu'vn miniſtre ou vn directeur general dans vn grand Royaume, qui *aye toutes les qualitez ne-* Pag.373.
ceſſaires pour faire les charges de pluſieurs hommes ; & que 374.375.
noſtre ſiecle l'a produit par miracle en la perſonne du plus grand Heros que nous ayons veu depuis l'eſtabliſſement de la Monarchie tres-Chreſtienne : c'eſt icy où il luy donne le nom *de grand luminaire d'Eſtat.* Vn Orateur que i'ay Voyez la
cognu à Paris, l'euſt appellé innocemment le grand pag.588.
Phalot. Ceux qui le nomment le *luminaire d'Eſtat*, ne voyent pas que nous iugeons de ce diſcours que l'Eſtat eſt mal eſclairé ; & ceux qui diſent qu'il eſt l'appuy de la France, nous font apprehender ſa cheute. L'Hiſtorien ſe rend ſoigneux de loüer tous les parens du Cardinal : il dit, que *le ſieur du Pleßis, Eueſque de Mende, eſtoit vn* Pag.621.
perſonnage ſignalé en pieté, ſcience, eloquence & zele ardent au ſeruice du Roy. Le Mareſchal d'Effiat s'eſtoit acquis dans peu de temps beaucoup de reputation dans les armes par ſon courage, dans le Conſeil par ſon bon iugement, dans les Ambaſſades par ſon adreſſe, dans la Surintendence des Finances par ſa vigilance, prudence, & bonne conduite. Ie laiſſe toutes ces recommandations ineptes, que l'Hiſtorien donne à tous ceux qu'il a voulu gratifier pour plaire au Cardinal : ie ne veux point conteſter ſur le merite de ceux qui ſont loüez, ny ſur la verité des choſes ; mais i'aſſeure que l'Hiſtorien eſt vn impertinent, s'il ſe perſuade que nous tiendrons des hommes pour grands perſonnages, lors qu'il leur aura donné beaucoup de

 titres

titres d'honneur, ſans nous faire voir les actions deſquelles vn ſage Lecteur les tirera pluſtoſt que des figures d'vn Eſcriuain, qui ne ſçait pas ſeulement flatter auec des belles paroles.

Ie m'aſſeure, que la modeſtie du Roy n'approuuera pas qu'en ſon viuant on face les procez de ſa canonization
Pag.491. ſur le rapport du ſieur Bernard ſon lecteur : nous auons cette obligation à Dieu, qu'il nous a donné vn Roy qui peut dire comme Salomon, *qu'il a eſté partagé d'vne bonne ame*. Si la Prouidence Diuine, qui luy a fait preſent de beaucoup de merueilles, luy a octroyé la grace des miracles, comme dit l'Hiſtorien; ie laiſſe iuger à tous les hommes ſages, ſi durant la vie de S. M. il les faut loger dans ſon Hiſtoire, & aſſeurer, qu'outre le priuilege que le Roy a de guarir des eſcrouelles, il a fait *marcher les paralytiques, & parler les muets*. Ce n'eſt pas que nous ne voulions croire tout ce qui eſt à l'auantage de noſtre Prince; mais il me ſemble que cette publication deuoit eſtre differée, & qu'en ſon viuant elle pourroit eſtre ſoupçonnée de flatterie, encore qu'elle fuſt veritable.

VI. Le ſixieſme defaut que ie rencontre dans l'Hiſtoire de Dupleix, & le plus contraire à ſa profeſſion, eſt la menterie; que ie diſtingueray en malicieuſe & ignorante. Ie ſçay bien que Flauius Vopiſcus a dit vray, lors qu'il aſſeure qu'il n'y a pas vn Hiſtorien qui n'aye eſcrit quelque fauſſeté : il ne le faut pas reieter s'il eſt trompé par des mauuais memoires. C'eſt eſtre trop cruel d'appeller fabuleux en tout Iulius Capitolinus, parce qu'il l'eſt en certains endroits ; & de dire que Procopius eſt entierement ridicule, parce qu'il a fait renuerſer vne armée des Goths par la fleche d'vn ſoldat : ce qui eſt digne de reprehenſion, eſt vn manquement de fidelité, qui vient de malice ou de negligence. Celuy qui dans vne Hiſtoire veut mentir impunement, doit eſcrire celle des

ſiecles

ſiecles qui ont precedé le ſien : ceux qui vienent de loin, nous font croire plus aiſement ce qu'ils diſent, que ceux qui racontent les merueilles d'vn pays voiſin. L'infidelité eſt ſi ordinaire à Dupleix, que ſans paſſion on peut condamner tout ſon ouurage. I'en feray voir quelques eſchantillons, & commenceray par les menteries qui partent d'vn mauuais deſſein. La plus criminelle de toutes les fauſſetez, eſt celle qui aſſeure, que *Monſieur le Prince par le traité de Lodun fiſt reuoquer au Roy le ſerment ſolemnel fait en ſon Sacre.* Pag.129. Il y a difference entre vne reuocation, & la declaration, que le Roy fiſt, que par ſon ſerment il n'auoit pas entendu s'obliger à violer les Edits faits en faueur de ceux de la Religion pretendue reformée. Il eſcrit auſſi contre la verité, *qu'vne partie des coffres de la Mareſchale d'Ancre furent trouuez plains d'or, d'argent, de pierreries & bagues : qu'en l'entreueüe de Couſiers la Royne regnante priſt la chaire de main droite, & la Royne ſa Mere celle de la gauche : qu'en la deſroute du Pont de Sé, ceux qu'il appelle rebelles y perdirent cinq cens hommes*, n'en eſtant pas morts deux cens. Pag.149. Pag.188. Il adiouſte, que *les ſieurs de Nereſtan & Deſmarais, ayant eſté bleſſez du coſté du Roy, le dernier mourut de ſes bleſſures*; cependant il eſt vray qu'ils y moururent tous deux. Pag.206. Les remonſtrances que Dupleix fait faire à la Royne par le Cardinal de Richelieu, pour la diſpoſer à la paix d'Angouleſme & d'Angers, ſont de l'inuention de l'Hiſtorien, & tout à fait impertinentes : le Cardinal n'a iamais propoſé que des conſiderations de petite fineſſe pour gaigner le temps; non de ſolide iuſtice, pour taſcher de le rendre meilleur. Pag.207. & 208. Il apporte vne plaiſante cauſe de la mort du Cardinal de Guiſe : il dit, que *c'eſtoit pour auoir beu du vin clairet meſlé auec du blanc au lieu d'eau, apres s'eſtre eſchauffé en vne ataque de ſaint Iean d'Angely.* Pag.254. Il auoit la fieure quarte depuis long temps, & l'ardeur du

 ſoleil,

ſoleil, qui fiſt boüillir ſon cerueau, fuſt la vraye cauſe de ſa mort. Pour gratifier le Cardinal, & faire voir que ſon
Pag.369. pere a eſté fort conſiderable, il fait valoir la charge de grand Preuoſt iuſques à vn point, qu'il la veut faire aller du pair auec celle de grand Maiſtre, aſſeurant que celle du Maire du Palais a eſté diuiſée en ces deux. Il nous
Pag.371. & 372. veut faire croire, que la Royne a pris le Cardinal de Richelieu pour chef de ſon Conſeil, pour les bonnes impreſſions que le feu Roy luy en auoit laiſsé. Il feint qu'auec ce grand Prince, le Cardinal du Perron, le Sr de Chaſteauneuf le pere, & le Preſident Ianin, ont eſté Prophetes de l'auancement du Cardinal, & il leur fait dire ce à quoy ils ne penſerent iamais : mais il eſt plus vray, que le Preſident Ianin dit à Angers de l'Eueſque de Luçon, qu'il entroit dans les affaires en ignorant, & en ſortiroit en furieux.

Pag.430. L'Hiſtorien eſcrit, que *le Roy ordonna à Nantes des gardes pour la ſeureté du Cardinal de Richelieu :* mais il les auoit vn an deuant le voyage. Il dit, que *S. M. a augmenté les gardes du Cardinal à meſure que la malice & l'enuie ſe ſont accrues contre ſon Eminence.* Diſons auec plus de verité, que c'eſt à meſure qu'il a fait plus de violences. Il a cherché ſes aſſeurances lors qu'il les a oſtées à tous les Grands, & qu'il a fait ou mal ou peur à tous les petits.
Pag.575. Il attribue la cauſe de la mort du Duc de Sauoye au deſplaiſir qu'il euſt pour la priſe de Saluces, & à la ſuperſtition qu'vn Almanach luy auoit donné. La perte de Saluces, qui n'eſtoit point place forte ny importante, n'eſtoit pas capable de le faire mourir; & cet eſprit genereux ne s'amuſoit point aux predictions : les mauuaiſes affaires, la fatigue, & le ſoleil du mois de Iuillet, adiouſtez
Pag.610. à ſon aage de ſoixante dix ans, tuerent ce Prince. Dupleix ne rapporte pas bien les paroles que Monſieur dit au Cardinal dans ſa maiſon : il ne les a appriſes que ſur

le

le Pontneuf, ou de ceux qui ne luy ont pas voulu adnoüer, que Monſieur blaſma le Cardinal de manquement de parole; ou, pour mieux dire, Dupleix ne l'a pas oſé eſcrire. I'ay remarqué que l'Hiſtorien a deguiſé trois ou quatre fois la verité en ce qui regarde l'enuoy des Medecins à Gand, où la Royne Mere du Roy eſtoit malade. Il eſt menteur malicieux, quand il dit, que *Monſieur donna du meſcontentement aux Eſpagnols lors qu'il ne fiſt point des feux de ioye comme la Royne ſa Mere, pour le gain de la bataille de Nortlingen.* Cela ne pouuoit faſcher les Eſpagnols, Monſieur eſtant logé dans le Palais où les feux furent faits aux deſpens du Maiſtre de la Maiſon: ceux que la Royne commanda qu'on fiſt deuant ſon logis, eſtoient pour le bien que cette victoire apportoit à la Religion, à l'Empereur ſon Couſin germain, au Roy Catholique ſon beau Fils, qui la nourriſſoit, & à ſon petit Fils le Prince d'Eſpagne. L'intereſt du Roy ne paroiſſoit point en ce rencontre, encore que la folie du Cardinal euſt precipité les Suedois à preſenter la bataille. Les conſiderations de la Royne furent diuines & naturelles: l'Hiſtorien eſt ennemi de la Religion & de la raiſon, lors qu'il ſemble vouloir blaſmer cette action de S.M. Il n'eſt pas veritable, que le Marquis d'Aytona mit des corps de garde durant quelques nuits dans les rues où il y auoit des François logez, ny qu'il fiſt prier Monſieur de les faire tenir dans leurs logis durant trois ou quatre iours: la verité eſt, que la prudence de M[r] Roſe Preſident des Pays bas iugea qu'il eſtoit expedient de repreſenter à Monſieur, qu'il n'eſtoit pas à propos, que ſes gens couruſſent par les rues le ſoir du feu de ioye. Ce ſage miniſtre auoit peur qu'vn mauuais rencontre ne produiſit quelque querelle dans l'excez de l'allegreſſe du peuple, & indiſcretion de ceux qui ſe picquoient de paroiſtre bons François parmi les Eſpagnols, & qui faiſoient voir qu'ils eſtoient

Pag.671.
Pag.695.
Pag.695.

marris de cette victoire. Cela ne hasta pas la retraite de
Pag.695. Monsieur, comme Dupleix a dit; la resolution estant desia prise, on n'attendoit que l'ordre du Cardinal de Richelieu pour le iour du depart: & ce dessein, qui estoit bien cognu, ne fust point rompu pour le respect qu'on
Pag.697. portoit à Monsieur. Ie peux aussi asseurer, qu'apres cette retraite le Pere de Chantelouue ne fust point rebuté comme imposteur par les Espagnols, ainsi que l'Historien l'escrit: au contraire ils recognurent, qu'il leur auoit predit ce qui arriua, & auoit descouuert ce qui se trai-
Pag.661. toit. Dupleix tesmoigne son ignorance, & ensemble sa malice, en ce qui regarde le different pour l'hommage de la Duché de Bar. Le Duc de Lorraine n'a iamais refusé de le rendre: la difficulté estoit pour Madame de Lorraine, à laquelle on demandoit l'hommage pour nuire aux pretensions de son mari. Cette question est trop longue, les menteries de Dupleix le sont encore d'auantage. Laissons la plus grande partie des malicieuses, & venons à celles qui viennent de son ignorance, ou paresseuse ou precipitée.

VII. Estre aueugle & vouloir courir, sont deux moyens pour broncher souuent. Dupleix a les yeux creuez par l'interest qui l'a fait haster pour rendre promptement vn ouurage, duquel il attendoit vne recompense qu'il craignoit que le temps ne luy osta: de là vient le septiesme defaut que i'ay remarqué en son œuure. Ie l'appelle mensonge à faute de soin. L'Historien, sur tout le Chrestien, doit estre religieux: il se souuiendra qu'il escrit pour l'eternité: il sera instruit en la Cosmographie, pour ne manquer point en la situation & assiete des pays & des places. Ie ne luy demande pas le soin de l'Empereur Adrian, qui vouloit voir tous les lieux qu'on luy descriuoit; mais il en doit estre asseuré, & sur tout des choses qui se sont passées: il ne les apprendra pas d'vn homme

me ſeul, mais de pluſieurs qui ne ſeront ny paſſionnez, ny intereſſez. Il ſeroit expedient que l'Hiſtorien d'vn Roy fuſt touſiours à ſa ſuite, ou dans les principales armées, ſi le Prince ny eſt pas; ou qu'il fuſt Secretaire d'Eſtat, ou emploié dans les Ambaſſades. Ie feray voir que Dupleix n'a point eu toutes ces preuoiances ny ces auantages, qui euſſent conſerué à tous les hommes la verité, & à l'auſteur la reputation. Ie ne diray rien qu'vne partie de ce qui eſt venu à ma cognoiſſance: & m'aſſeure, que ſi i'auois recueilli tout ce que pluſieurs braues hommes, qui ont eſté dans les occaſions ou dans les affaires, ont remarqué, ie cotterois à l'Hiſtorien autant de menſonges comme il y a des pages dans ſon Volume.

Il dit, que *l'Archeueſque de Treues eſt le premier Eleſteur de l'Empire*: c'eſt celuy de Mayence. Il a eſcrit que le Preſident de Harlay fiſt la remonſtrance au Roy l'an 1615. ſur les pretendus abus qui auoient eſté commis durant ſa Minorité: il ſe trompe, c'eſtoit le Preſident de Verdun; & M[r] de Harlay eſtoit hors du Parlement deux ans auparauant. Pag.82.

Il dit, que *Barbin eſtoit contreroleur general de la Maiſon de la Royne Mere du Roy*: il ne l'a iamais eſté; & en ce temps là cette charge n'eſtoit point encore erigée. Pag.149.

Il dit, que le fils du Mareſchal d'Ancre fuſt donné en garde au Comte de Fieſque: c'eſtoit vn nommé Fiaſque, qui n'eſtoit point d'vne condition ſi releuée: il auoit eſté auancé par le Mareſchal, & apres ſe declara ſon ennemi. Pag.149.

Il dit, que le Mareſchal d'Ancre fuſt tué le iour de ſaint Marc, & que les ſieurs d'Ornano & de Preaux furent enuoyez par le Roy au Parlement, pour luy en apporter la nouuelle, & qu'il eſtoit aſſemblé extraordinairement. Cette mort arriua la veille de ſaint Marc, qui eſtoit Pag.150.

eſtoit vn Lundy, ordinaire, iour ouurier, & d'aſſemblée.

Pag.205. Il fait ouyr des grands tonnerres du canon au pont de Sé, & en fait prendre trois : il y en auoit que deux, qui ne tirerent qu'vn coup chacun.

Pag.205. Il dit, que le Vicomte de Betancourt fuſt bleſſé d'vn coup de picque dans les cuiſſes : ie crois qu'il veut repreſenter ce braue homme comme fuyant, mais il euſt le bras caſſé d'vn coup de picque en reſiſtant ; & le Marquis de Neſte le porta par terre.

Pag.251. Il appelle le Duc de Luxembourg *Colonnel des cheuaux legers du Roy* : il confond cette charge auec celle de Lieutenant de la compagnie des cheuaux legers du Roy.

La meſme iuſtice qui ne veut pas que nous ſouffrions les calomnies contre la Royne Mere du Roy, nous porte

Pag.335. à reieter les loüanges fauſſes qu'on luy donne : l'Hiſtorien dit, que la Royne Mere du Roy donna ordre à Paris auec le Chancellier de Sillery aux leuées qu'on fiſt pour s'oppoſer au Comte de Mansfelt. La Royne Mere du Roy eſtoit en ce temps là à Pougues ; & la Royne Regnante contribua ſes ſoins, pour empeſcher que ce ſoldat de fortune n'entreprint rien contre la France.

Pag.386. Il dit, que l'Iſle de Narmouſtier, où ſe retira le ſieur de Beaumarchais, appartient au Mareſchal de Vitry ſon gendre : elle eſt au Marquis de Narmouſtier, fils du premier lict de la femme du Mareſchal.

Au meſme lieu il dit, que le Mareſchal d'Ornano fuſt donné pour gouuerneur à Monſieur, au lieu du S[r] de Breues ; auquel auoit ſuccedé le Comte du Lude, duquel l'Hiſtorien n'a rien dit.

Pag.386. Le Baron de Guepré n'eſtoit pas Souſlieutenant de la compagnie des gens-d'armes de la Royne Mere du Roy, lors qu'on ataqua les Anglois dans Rhé, comme Dupleix aſſeure : il n'eſtoit qu'Enſeigne.

Pag.587. Il veut faire paſſer le S[r] de Marſillac de Languedoc

pour

pour Lieutenant des gardes du Duc de Vantadour: il eſtoit Guidon de ſa compagnie des gens-d'armes.

Il dit, que le Roy receut l'extreme Onction en ſa maladie de Lyon : ce qui n'eſt pas, mais on fuſt ſur le point de la luy donner. Pag.313.

Nous pouuons mettre dans le rang des negligences de l'autheur les changemens des noms, qu'il n'a pas eſté ſoigneux d'apprendre : comme lors qu'il met pour *Maliſſy*, tantoſt *Malzic*, tantoſt *Maleſie*; ou pour *Boyer de Prouence* en deux endroits *Royer*, *Varigueraille* pour *Variqueruille*: qu'il confond la *Coſte* auec la *Cotte*, *de Meaux* & *de Mus*, la *Roque Naſſaut* pour *Maſſebeuf*; & autres en grand nombre, qui font voir que l'autheur n'a point eſté curieux de ſe bien informer des noms de beaucoup de braues hommes, qu'il a deſobligez contre ſon intention : ie laiſſe à deſcouurir mille autres fauſſetez & deguiſemens de verité par ceux qui ont eſté dans les actions que Dupleix a deſcrit. Pag.313. & 336. Pag.528.

Quelques Autheurs ont creu, qu'vn Hiſtorien deuoit eſtre ſçauant en la Iuriſprudence, parce qu'il faut touſiours ioindre les faits auec les droits. Dupleix fait profeſſion de cette ſcience, qui marque en ſon nom deux vertus qui ne ſe peuuent ſeparer, la Iuſtice & la Prudence. L'Hiſtorien n'a point la premiere : nous l'auons fait voir en ſes calomnies, flatteries, & menſonges. Comment pourroit eſtre iuſte celuy, qui donne les loüanges aux vices, & les blaſmes à la vertu ? Il fait voir qu'il n'a point de prudence, lors qu'il a auancé beaucoup de choſes qu'il deuoit taire. Apportons quelques preuues : entre pluſieurs la principale a eſté d'eſcrire l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu, qui n'eſt pas acheuée; de laquelle il faudra iuger par ſa fin, qui peut eſtre obligera à changer de diſcours, ou à ſe deſdire honteuſement : ce qui eſt arriué depuis vn an, nous VIII.

en donne de grandes apparences. L'Empereur Peſcenninus, ſurnommé le Noir, dit à vn Orateur qui luy preſentoit vn Panegyrique, qu'il deuoit eſcrire les loüanges d'Annibal, ou de quelque autre grand Capitaine, parce qu'il ne failloit iamais loüer ceux qu'on craint, ou deſquels on eſpere. C'eſt auſſi vne extreme folie de meſdire des affligez dans la France, qui eſt vn pays où les changemens aſſez frequens remettent aiſement en credit les miſerables, & leur donnent la deſpoüille de ceux qui les ont perſecutez. Dupleix ſe trompe, s'il croit que le Cardinal de Richelieu a trouué ce clou de diamant, que tous les heureux ont cherché : cette roüe que nous donnons à la fortune, eſt conduite par celles des Cieux; c'eſt à dire, par les reſſorts de la Prouidence, qui ne peuuent eſtre arreſtez par la prudence, ny rompus par la puiſſance des hommes.

Pag.170. Le reſpect que nous portons au Roy, fera que nous ne dirons rien du plus impertinent de tous les diſcours de Dupleix, qui eſt en la page 170. où il parle de la conſommation du Mariage du Roy: ſi la iuſtice doit chaſtier l'Eſcriuain pour ſes crimes, il merite pour les ſottiſes qu'il a dit en cet endroit d'eſtre berné par les valets de pied de S. M.

Pag.368. Il me ſemble auſſi que l'Hiſtorien n'eſt pas ſage, de dire que *Henry III. communiqua au Pere du Cardinal de Richelieu le deſſein du maſſacre de Blois :* cela feroit iuger à Meſſieurs de Guiſe, que la haine contre leur Maiſon eſt hereditaire à celle de Richelieu. Si le Cheualier de Guiſe viuoit, ce diſcours ſeroit demeuré dans la plume de l'Eſcriuain.

Son imprudence paroiſt plus grande, lors qu'il aſ-
Pag.428. ſeure que *Sauueterre, huiſſier du cabinet du Roy, auoit oſé penſer aux moyens de propoſer au Roy la repudiation de la Royne ſon Eſpouſe, & que ce crime horrible n'auoit eſté*

puni

puni que d'vn banniſſement de la Cour; ceux qui auoient voulu empeſcher le Mariage de Monſieur, ayant eſté empriſonnez & chaſtiez plus ſeuerement: cela ne deuoit point paroiſtre dans vne Hiſtoire de ce temps, où la hardieſſe d'vn petit valet deuoit eſtre punie plus rigoureuſement.

De la meſme ſource d'imprudence vient le long diſcours que Dupleix a fait, pour monſtrer que les trois Mariages de mes Dames Filles de France n'ont produit que du mal à l'Eſtat: ce qui offenſe deux grands Roys, & vn grand Prince. La mauuaiſe conduite du Cardinal de Richelieu a emeu contre nous tantoſt l'vn tantoſt l'autre. Deuant ſon credit les trois Beaufreres du Roy ont veſcu auec S. M. comme bons amis & alliez; principalement tant que la Royne leur Mere a eu quelque credit. Pag. 448.

La prudence deuoit conſeiller à l'Hiſtorien de ne publier pas ſi clairement, comme il fait, la tromperie que le Sr de Guron fiſt à Don Gonçales de Cordoüa, pour entrer dans Cazal comme Ambaſſadeur de Paix, & ſe porter auſſi toſt en miniſtre de guerre. Pag. 522.

La ſottiſe de l'Eſcriuain fait grand tort à la reputation du Cardinal de Richelieu, lors qu'il appelle le Comte Vrban de Scalingue, Gouuerneur de Pignerol, *homme lache, qui n'auoit pas ſceu reſiſter*. Les autres flatteurs du Cardinal nous auoient fait valoir cette conqueſte comme vn exploit heroique: ceſtui-cy fait voir qu'on ne peut acquerir beaucoup de loüange, en prenant vne place qu'vn Capitaine n'a ſceu ny defendre ny vendre. Pour faire paroiſtre Achille bien vaillant, il ne luy faut point donner pour ennemi Therſite. Pag. 565.

Mais il me ſemble que l'imprudence de l'Hiſtorien paſſe iuſques à la temerité, lors qu'il ſe monſtre ſi partial contre le Mariage de Monſeigneur le Duc d'Orleans

auec Madame Marguerite de Lorraine, qui eſt vne des plus belles & des plus vertueuſes Princeſſes de la Chreſtienté; & de laquelle nous pouuons dire ce que Platon diſoit de Carmides, que celuy qui verroit la beauté de ſon ame, meſpriſeroit celle de ſon corps. Les Eueſques & Docteurs qui ont eſté conſultez ſur le ſuiet de ſon Mariage, peuuent trouuer quelque excuſe ou interpretation, qui ne manque iamais à ceux qui ont bon eſprit & mauuaiſe ame. Mais que peut alleguer pour ſa defenſe vn homme qui condamne nettement ce Mariage, qu'il
Pag.692. *appelle clandeſtin, & vray rapt,* ce que ny le Roy, ny ſon Conſeil, ny les Docteurs ne diſent plus, apres auoir eſté bien informez par la declaration de Monſieur; il ny a que Dupleix qui demeure en cette opinion.

IX. Ces imprudences peuuent prouenir de malice: en voi-cy qui n'ont point d'autre ſource que l'imbecillité de l'eſprit, qui leur fait donner le nom de niaiſeries. Les entrées des temples doiuent eſtre releuées: il faut faire en ſorte que celles d'vne Hiſtoire, qui eſt ſacrée, le ſoient auſſi. Dupleix n'a point obſerué cette regle, lors qu'il
Pag.11. commence ainſi: *Les Roys ſont mortels en France comme ailleurs* (voy-là vne grande nouuelle) *mais pourtant la Monarchie Françoiſe n'eſt iamais en Anarchie.* Il eſt vray, qu'vne Monarchie n'eſt iamais Anarchie; c'eſt à dire, vn n'eſt iamais pluſieurs, ny l'vnité confuſion. voy-là des belles ſentences. L'Hiſtorien ſe rend ridicule, lors qu'il dit que le Cardinal en ſa ieuneſſe deuint malade *par vne grande euacuation des eſprits animaux*; ce qui prouenoit de l'eſtude. Ie croy que ce pauure homme veut prouuer, que le Cardinal n'eſt point beſte, tous ſes eſprits animaux s'eſtans euaporez. Auec pareille adreſſe d'eſprit Dupleix
Pag.657. dit, *qu'eſtant allé voir le champ de bataille où le Duc de Montmorency fuſt pris, il y remarqua le giſte du cheual du Duc, & de celuy du Comte de Rieux.* Voy-là vne iolie

curio-

curiofité d'vn grand Hiftorien; & le mot de *gifte*, qui ne fe dit que des lieures, qui eft bien employé en cet endroit. Il nous aprefte vn grand fuiet de rire, lors qu'il rapporte l'arreft donné contre l'Euefque d'Alby: il dit, que *ce Prelat fuſt condamné à eſtre priué de ſon benefice, & declaré incapable d'en poſſeder d'autres à l'aduenir: mais que le Roy, comme Fils aiſné de l'Egliſe, en conſideration de la dignité d'Eueſque & ſucceſſeur des Apoſtres, a agreé qu'il fuſt enfermé dans vn Monaſtere, pour y manger le pain de douleur, boire l'eau d'affliction, & pleurer ſon crime.* L'Hiftorien eft fi plaifant, qu'il nous veut faire paffer cette peine imaginaire pour vne grace que S. M. auroit fait à l'Euefque. Pag 644.

Ie croiray toufiours que c'eft pluftoft par fottife, que par malice, que Dupleix met fouuent les noms du Roy & du Cardinal enfemble, à la mode des flatteurs de noftre fiecle: mais ie n'auois pas veu qu'vn autre euft dit deuant luy, *La Royne & le Cardinal ſont regalez à Cadillac*: c'eft la faire aller du pair; & ce mot de *regaler* n'eft pas bien logé pour vne Royne. Il eft auffi mal aduifé, quand il affeure, que *Ganelon*, qu'il appelle *le plus inſigne traiſtre que les Romans & meſmes les Hiſtoriens ayent remarqué en France, eſtoit vn Preſtre Eueſque d'Eureux*: il ny a point de doute que ce difcours ne foit vne digreffion faite hors de propos, pour monftrer, dit-il, que le Duc de Montmorency n'eftoit point defcendu de luy. Il ne deuoit point dire ce qu'il ne fçait pas bien de la qualité de cet homme; & n'a pas pris garde qu'il fourniffoit vne mauuaife penfée à beaucoup de perfonnes, qui croiront que ce pretendu Prelat n'a pas efté le plus malin qui foit dans l'Hiftoire de France, puis qu'elle a efté conduite par Dupleix iufques à l'an 1634. Pag.545. Pag.698. *Il dit que Monſieur fuſt regalé par le Cardinal Duc.* Pag.651.

Il vfe de deux façons de parler bien plaifantes: la premiere, lors qu'il dit, que *le S[r] de Gordes fiſt comman-* Pag.656.

dement au Garde des ſeaux de Chaſteauneuf de s'en aller à Ruffec, ſous la conduite de cinquante cheuaux legers, qui ſur le chemin receurent ordre de le conduire en la citadelle d'Angouleſme. Qui a iamais ouy dire, qu'on commande à vn homme d'aller là où cinquante maiſtres le menent par force ? La ſeconde façon de parler de ce graue Hiſtorien
Pag. 672. eſt, lors qu'il dit, que *le S[r] de Hauteriue ayant eu le vent de la defaueur de ſon frere, fiſt vn trou à la nuit.* Il ne voit pas auſſi la mauuaiſe application qu'on peut faire ſur la priſe de ce loup, qu'il appelle *carnaſſier au groin pointu & roux ou rouge, qui fiſt armer tant de peuple ſous la conduite du Comte de la Suze, pour en defaire le pays voiſin de la foreſt d'Eureux.* Il parle en termes fort ci-
Pag. 699. uils de Monſieur, lors qu'il dit, *qu'il vint de Blois ou d'Orleans à Paris, pour viſiter Puylaurens, qui s'eſtoit vn peu bleſſé à l'eſpaule par le renuerſement de ſon caroſſe, & que de là Monſieur priſt occaſion d'aller voir le Roy à ſaint Germain.* Sans doute ce Prince, qui a bon eſprit, n'aduoüera pas ces mots *priſt occaſion*, qui ne reſſentent pas ſon parfait courtiſan. Ie ſerois eſtimé vn trop rigoureux cenſeur, ſi ie remarquois cent autres paſſages qui font voir le petit iugement de Dupleix dans l'election des choſes : il ne paroiſt pas plus grand dans le chois des paroles : celles-là doiuent eſtre vrayes, & celles-cy belles, auec cette difference, qu'vn Hiſtorien groſſier ſera Hiſtorien, mais il perdra ſon nom, s'il eſt menteur : il faut pour bien faire qu'il ſoit fidele comme les anciens, & qu'il parle comme les modernes. Dupleix fait le contraire ; car il eſt corrompu comme vn homme de ce temps, & parle comme vn homme du temps paſſé.

X. On laiſſe à la poſterité la memoire des belles actions des Roys, ou par les eſcrits, ou par les peintures : comme ceux-la ſont des peintures parlantes, celles-cy ſont des

des liures muets. Ces deux moyens, pour rendre immortels les hommes vertueux, ont beaucoup de rapport: vn des principaux eſt, que tout ainſi que la beauté de la peinture conſiſte dans le trait & dans le colory, la bonté de l'eſcrit doit eſtre iugée par l'ordre & par les paroles. Ie ne ſuis pas d'aduis qu'on recherche trop curieuſement les beaux mots: l'Hiſtoire eſt vne matrone chaſte & ſage, qui ne veut point de fard: l'Eloquence cauſeuſe eſt indigne de cette venerable Dame; mais l'Elegance nette & polie eſt bien ſeante à ſa grauité, & teſmoigne qu'elle a eſté eſleuée auec grand ſoin, & en fille de bonne maiſon. Dupleix me pardonnera, ſi ie dis hardiment que la ſienne n'a pas cette marque: il n'eſt pas poſſible de le croire, lors qu'on luy entend dire, *femelle* pour *fille* ou *femme*: qu'il ſe ſert de ces mots, *violentement, elochemens, enfondremens, inconcuſſement, tourbe* pour *troupe, agus reparts, ſalie* pour *ſortie*, *Chorarque* pour *maiſtre de muſicque*. Il ſe ſert ſouuent du mot *auola*, pour dire *accourut*, ou *vint en diligence*, & *d'impieux* pour *impie, tranſlaté* pour *tranſporté*. Ie laiſſe vn grand nombre de paroles des vieux Romans, & beaucoup d'autres qui eſtoient en vſage il y a cinquante ans, ou qui ſont de la rude inuention d'vn pedant, qui a eſté barbare à ſon ſiecle, duquel il n'a pas ſceu le langage: il le deuoit apprendre, ou prier quelque homme plus poli que luy, de paſſer la lime douce ſur ſes eſcrits. Ie ne diray rien de l'inegalité de ſon ſtile, ny de ce qu'on remarque aiſement, que les deux deſcriptions des batailles nauales ſont faites par vne plume mieux taillée que la ſienne. Il parle des autres combats, & de tous les ſieges, comme vn goujat qui auroit veu les choſes en confuſion, ou comme vn ſoldat qui venteroit ſon parti dans vn cabaret.

Pag. 13. 105. 136. 148. 171. 176. 383. 455. 690.

XI. Il doit eſtre accuſé de n'auoir pas ſceu que la brieueté

eſt

eſt vne des plus belles qualitez de l'Hiſtoire : ce n'eſt pas que celle de Dupleix n'aye peu eſtre plus longue, s'il euſt ſceu ce qu'il a ignoré, ou s'il euſt voulu eſcrire ce qu'il a ſceu. On diſoit de celle de Tite Liue qu'elle ſeroit courte, ſi on oſtoit les harangues : on peut auſſi aſſeurer, que ſi les articles des Ligues, les traitez & declarations n'eſtoient point dans le grand volume de Dupleix, ſi on effaçoit les iniures, loüanges, importunes digreſſions d'vn pauure diſcoureur, la genealogie du Cardinal de Richelieu, la vie de ſes predeceſſeurs, ſes panegyriques, les inuectiues contre ſes ennemis, & mille pieces de mauuaiſe & baſſe eſtoffe; ce qui reſteroit digne de la vraye Hiſtoire, ſeroit fort peu de choſe: mais il failloit payer d'vn gros ouurage, pour auoir vne groſſe recompenſe, & faire dire que l'ouurier auoit bien trauaillé.

Ie ne dis pas, que s'il euſt eſté bien inſtruit, ou qu'il euſt voulu dire beaucoup de veritez, il n'euſt peu faire vn Liure encore plus grand que le ſien : il le failloit remplir des bonnes actions du Roy, des negotiations ſecretes du Cardinal, des intrigues du Pere Ioſeph, des memoires & inſtructions qu'il a dreſſé, des conſeils qu'il a donné, des intelligences chimeriques qu'il a eu, des Agens qu'il a enuoyé, des pratiques qu'il a fait dedans & dehors le Royaume, des vrays motifs des reſolutions, du mouuement particulier des affaires qui ſe ſont paſſées durant ce Regne, qui a plus produit de changemens que les trois precedens. Sans doute l'Hiſtorien euſt fait vn volume bien eſpais, ſi le Cardinal de Richelieu & le Pere Ioſeph, ou leurs Secretaires, l'euſſent aidé de tout ce qu'ils ſçauent : mais il faut aduoüer, que Dupleix, hors de ce que le Cardinal luy a dicté contre la Royne, n'a ſceu que les nouuelles de la baſſe cour, ou des Mercures qu'il blaſme, ou des Gazettes qu'il ne blaſme pas.

Nous

Nous auons donc ſuiet d'aſſeurer, que le douzieſme defaut de cet Eſcriuain eſt, d'auoir ignoré ou caché ce qu'il deuoit eſcrire, pour eſcrire ce qu'il deuoit ignorer ou cacher : ces deux fautes ſont egales en vn Hiſtorien, qui eſt autant criminel en couurant la verité, comme en publiant le menſonge ; & qui eſt ou mal inſtruit ou meſchant, s'il ne dit pas les choſes qui ſont cognues de pluſieurs, ou qui ſont eſtimées grandes par les plus ſages. Ie diray de Dupleix ce que Theocrite diſoit d'vn Poëte impertinent, que ce qu'il n'a pas eſcrit me plait d'auantage que ce qu'il a eſcrit. Si ie luy cottois tous les conſeils, reſolutions, exploits, actions, & affaires remarquables qu'il a oublié, ie ferois l'Hiſtoire qu'il a deu faire, pour conſeruer ſa qualité d'Hiſtoriographe du Roy, & gaigner ſes appointemens. Ie me contenteray de dire quelques manquemens que ie trouue eſtranges, parce qu'ils choquent la cognoiſſance & les ſentimens de toute la France. Pourquoy n'a il rien dit des reſolutions que la Royne Mere du Roy priſt au commencement de ſa Regence, du bon ordre qu'elle mit dans le Royaume, des aſſiſtances qu'elle donna aux Alliez, des magnificences faites pour les deux Mariages, du ſuperbe palais de Luxembourg, le plus rare ornement de la ville de Paris, des fontaines d'Argueil, du cours bordé de beaux arbres, & autres embelliſſemens que S. M. y a adiouſté pour la commodité & diuertiſſement de la Cour, & du peuple ; des fondations que ſa pieté a fait, & de ſes ſoins, pour empeſcher que les eſtrangers ne troublaſſent la France durant le ſiege de la Rochelle ? Tout ce que l'Hiſtorien met en la place de ſes grandes actions, ſont l'auancement du Mareſchal d'Ancre, & des aigreurs pretendues contre le Cardinal de Richelieu. Il a oublié, ou il n'a rien voulu dire des beaux exploits que le Mareſchal XII

de Themines a fait en Languedoc ; & n'a touché qu'en passant ceux du Duc de Montmorency. Il a aussi grand tort, puis qu'il se mesloit de faire les eloges de la plus grande partie des personnes de condition qui sont mortes sous ce Regne, de n'auoir rien dit du Duc de Mayenne le pere, contre lequel il paroist passionné ; ny du Connestable de Montmorency, duquel il ne fait aucune mention, non plus que du trespas du Garde des seaux de Marillac, ny de la bale de mousquet qui entra par la fenestre de sa chambre, & perça son lict ; ny de ses derniers propos, ny de la contestation pour sa sepulture. Il ne deuoit pas oublier ce qui se passa en l'instruction du procez, condamnation & execution du Mareschal son frere, en la prononciation de l'arrest, en la conduite en Greue, en son testament, & en son enterrement, duquel il ordonna : il deuoit dire comme il recommanda aux siens de bien seruir le Roy, & pria Dieu pour ceux qui le faisoient mourir. Il me semble que ces bons exemples ne deuroient pas estre desrobez à la posterité : mais ils ne plaisent pas à ceux, ausquels l'Historien veut agreer. Pourquoy ne dit il pas la belle action que fist le Baron de Bussi Lamet dans l'isle de Rhé, où il chargea le premier les Anglois ? & pour quelle raison ne fait il point de
Pag. 393. mention de ce genereux Comte de Vauuert, frere du Duc de Vantadour, qui fust tué en la bataille nauale, que son oncle le Duc de Montmorency gaigna contre les Rochelois ? Ie ne veux pas icy faire l'Aduocat de cent grands Seigneurs, & de mille braues Gentilhommes François, qui ont droit de se plaindre, ou leurs amis pour eux, d'vn Historien qui leur desrobe l'honneur, qu'ils ont acquis auec la perte ou de leurs vies, ou de leur sang, ou de leurs biens. Dupleix donne la gloire aux parens & seruiteurs du Cardinal de Richelieu, pour la rauir à ceux qui n'ont pas esté en ses bonnes graces, ou dans son alliance,

liance, ou dans ses interests : ceux de l'Historien ont conduit sa plume ; lors qu'on les descouurira, on ne s'estonnera plus de ce qu'il a chanté les loüanges du Cardinal, & les blasmes de ceux qu'il a creu estre ses ennemis. Le petit peuple de Rome regardoit auec admiration ces Tritons, qui estoient au dessus du temple de Saturne, parce que les coquilles qu'ils embouchoient, faisoient vn grand bruit sans tons reglez, & sans mesures de musique. L'estonnement cessa, lors qu'on descouurit, que le vent qui venoit de la terre, entroit dans ces statues par la queuë, & remplissoit leurs trompes. Celuy qui a enflé le poulmon & la bouche de Dupleix, est vn vent terrestre d'auarice, qui luy fait corner sans methode & sans art tout ce qui a blessé nos aureilles, & offensé nos esprits.

Macrob. libro 1. Satur. cap. 8.

Apres auoir prouué qu'il n'a aucune bonne qualité d'Historien : ie suis obligé par la charité Chrestienne, de tesmoigner la compassion que ie porte à cet homme, & le desplaisir que ie recois du peu d'esperance que son aage auancé me donne de son amandement. Ie voudrois auoir trauaillé pour le corriger, & proteste que mon dessein n'a iamais esté de le deshonnorer. Ie suis obligé de rendre la gloire à Dieu, en disant la verité pour la modestie de l'Innocence, contre l'effronterie de l'Ingratitude. Ie suis marri que ce vice aye tellement deshonnoré le Cardinal de Richelieu, qu'il semble que l'esclat de ses dignitez, de ses biens, & de toutes les actions qu'il peut auoir fait, ne sont que pour faire voir plus clairement cette vilaine tache. Dupleix la rend plus sale, & se sallit luy mesme en la voulant lauer. Il a desiré d'estre l'Historien du temps fauorable ; mais il ne sera iamais celuy de la venerable antiquité : son escrit passera auec la saison qui court, & rien ne demeurera que son infamie : il a flatté le Cardinal en singe, c'est à dire, en

tremblant; & en chien, c'eſt à dire, en demandant. La cholere troubloit le cerueau de celuy qui luy donnoit des memoires, & l'auarice corrompoit le cœur de celuy qui les receuoit: ſi elle luy a fait croire que la fortune du Cardinal ſeroit de diamans, nous eſperons que Dieu fera voir qu'elle n'eſt que de verre: ſi le Cardinal la vouloit conſeruer & rendre belle, il deuoit monſtrer ſon courage aux eſtrangers, ſa vertu aux François, & ſa prudence par tout; mais il a fait voir ſa malice aux voiſins, ſa violence aux ſuiets du Roy, & toute la terre remarque deſia ſa folie. Ce qui l'a rendu plus inſolent & plus cruel ſur le theatre de la France, eſt, que ce Comedien tragique s'eſt perſuadé, qu'on ſouffriroit vne partie de ce qu'il diſoit & faiſoit, à cauſe de ſon nom & de ſon habit. Auec toutes ces imperfections recognues à preſent par toute l'Europe, ſon Hiſtorien en fait vn Dieu. Pour nous faire peur, il le peint auec le foudre, comme Apelles peignit Alexandre: mais s'il rencontre iamais vn Lyſippus, il luy mettra vn flambeau noir en la main, afin qu'il aye la vraye marque de ce qu'il a fait. Il ne laiſſe pas d'eſtre eſtimé par quelques ignorans, & corrompus: ce qui eſt plus extraordinaire, eſt, qu'il eſt ſi heureux,que nous voyons, parmi les eſtrangers qu'il a offenſez, quelques perſonnes qui diſent, qu'il ſeroit expedient pour la France qu'il ne mourut iamais: mais le nombre eſt bien plus grand de ceux qui aſſeurent, que ce beau & grand Royaume ſeroit heureux, ſi cet homme n'y eſtoit iamais nay. Ie ſçay bien que la plume de Dupleix n'eſcrira point cela; mais ie crois qu'à preſent ſon cœur le confeſſe: ie iuge encore par ſes eſcrits, qu'il les euſt remplis de beaucoup plus d'iniures & de loüanges, ſi on luy euſt donné d'auantage: luy & ſes compagnons en ont dit aſſez, pour nous contraindre d'aduoüer auec grand regret, qu'il y a des François qui ſont plus flatteurs & calom-

calomniateurs,que n'eſtoient anciennement les Siciliens & les Grecs. Ces Eſcriuains, & leur Mæcenas peuuent auoir eu quelque plaiſir, en dreſſant & eſcoutant les ouurages que nous auons veus ; mais ie tiens pour tout certain, qu'ils perdront ce contentement en liſant nos reſponſes. Ie ne me peux imaginer, qu'on nous oblige à en fournir d'autres pour la Royne Mere du Roy : nous n'en eſcrirons plus auſſi, à cauſe que ſon Innocence ſe voit deſia dans les actions du Cardinal, & ſera cognue plus clairement par la fin de ſon perſecuteur. Les paſſages de ſa fortune, qui ſe verront dans toutes les parties de l'Europe, & particulierement en France, condamneront aſſez ſa mauuaiſe conduite : l'Hiſtoire que nous luy preparons, ne ſera autre choſe que les monſtrer. S'il eſtoit homme de bien, il diroit auec l'Empereur Othon, qu'il aime mieux quiter le gouuernement, que de le retenir auec le ſang de tant de perſonnes : s'il eſtoit ſage, il ne s'opiniaſtreroit pas pour conſeruer ce qu'il ne peut garder, ny pour acquerir ce qu'il n'aura iamais, ny pour defaire ce qu'il ne peut ruiner. Il ſe veut maintenir dans la plus notable iniuſtice, qui eſt, de prendre ce qui ne luy appartient pas, d'entreprendre ce qu'il ne doit pas faire, de tyranniſer ſon pays, de renuerſer les loix, de violer ſa foy, d'affliger ſes Bien-facteurs, d'oſter à ſes ennemis la liberté de leurs perſonnes, & à ſes amis la liberté de leurs conſeils ; de faire perir ceux-cy, pour ſe vanger de ceux-là ; de ne pouruoir pas aux moyens de conſeruer la France, mais de ſe conſeruer ſoy meſme. Il a interdit & il interdira les plus gens de bien & les plus courageux du Parlement de Paris, dans lequel il ne veut laiſſer que ceux que la corruption ſera agir pour ſes deſſeins, ou que la crainte empeſchera de s'y oppoſer : il preuoit qu'on ſera bien toſt le procez ou à ſa perſonne ou à ſa memoire ; ce qui le porte à quereler les plus vertueux de ſes Iuges,

 afin

afin que luy ou les siens puissent fournir des causes de recusation contre eux : il accompagne tant de mauuaises actions des mesdisances, des mespris, des cruautez ; & en faisant tant de choses basses & infames, il veut estre loüé auec excez. Il ne voit pas, que le temps esleue peu à peu les loüanges mediocres, fondées sur la verité ; mais qu'il renuerse tout à coup les excessiues, qui sont dressées sur le mensonge. Les sages croyent, qu'on verra bien tost toutes ses finesses en desordre : parce que l'homme imprudent ne se desmesle iamais bien de la mauuaise fortune, lors qu'il l'a rencontrée.

Ie veux finir, en rendant conte au Lecteur du titre de *Lumieres pour l'Histoire de France*, que i'ay donné à ce discours. Les anciens Grecs ont dit, que le soleil en faisant sa course ordinaire histórioit le monde : nos François appellent histórié ce qui est peint de diuerses couleurs, comme nous voyons que le soleil colore en plusieurs façons l'air, le dessus & le dedans de la terre. L'Histoire doit estre vne lumiere, qui doit esclairer tous les esprits auec les rayons de la verité, pour produire dans toutes les volontez l'amour de la vertu, & la haine du vice. Les bons Princes y recognoissent ce qu'ils font, & les meschans ce qu'ils deuroient faire : c'est vn tresor dans lequel les curieux cherchent & trouuent ce qui a esté deuant leur vie, ou esloigné de leur veüe : les vertueux y rencontrent les exemples de leurs semblables, & les vicieux y voyent les coups des iugemens de Dieu sur les impies & cruels : ceux qui sont trompez par les mauuaises impressions que les calomniateurs leur ont donné des innocens, & par la bonne que les flatteurs ont voulu acquerir aux criminels, sont destrompez en faueur de l'Innocence, & au desauantage de la malice. Enfin par le moyen de l'Histoire nous acquerons l'experience des choses que nous n'auons pas veu ; & nous deuenons sages

deuant

deuant la vieilleſſe. Ie proteſte que mon flambeau du temps n'eſt allumé que pour ces vſages; qu'il n'eſt point puant en flatterie, ny fumant en cholere, ny ardent pour bruſler nos ennemis. Il fait voir l'eſclat de la gloire de mon Prince, en defendant celle de ſa Naiſſance, & de ſes intentions: ſi les noſtres ſont mal interpretées, nous appellerons du iugement des hommes à celuy du grand Dieu; deuant lequel nous eſperons de rendre meilleur conte de nos reſponſes, que le Cardinal de Richelieu ne fera de ſes actions, & Dupleix de ſon Hiſtoire. Ie tremble pour luy, lors que ie lis dans le liure de Dieu, qu'il condamne celuy, qui pour auoir du pain abandonne la defenſe de la Verité; & ie dis en moy meſme, Quel chaſtiment ordonnera la Iuſtice Diuine à l'homme, qui pour faire meilleure chere a voulu combatre pour le menſonge? Prou.28.

Les diſcours d'vne grande Lumiere de noſtre ſiecle donneront le dernier eſclat à nos Lumieres. Iuſte Lipſe en vne de ſes lettres eſcrit à vn ſien * ami en ces termes: Que l'Hiſtoire periſſe pluſtoſt que de la voir remplie de flatteries, & ſottiſes. Vous ſçauez que nous auons eu ſouuent horreur en liſant les Hiſtoriens de noſtre temps. Parmi les anciens ie ne me ſouuiens iamais de Velleius Paterculus ſans entrer en cholere: il comble Seian de toute ſorte de vertus & d'eloges; comme s'il auoit entrepris de le loüer ſur vn theatre auec des geſtes de charlatan. O l'impudent Eſcriuain, qui veut faire paſſer pour homme de bien celuy que nous ſçauons n'eſtre venu au monde que pour le renuerſer! Il eſtime ce meſchant, & couure par vn ſilence malicieux les belles qualitez & bonnes actions de Germanicus. En fin il ioüe le perſonnage d'vn eſclaue du credit de la Cour. Vous me direz que la verité n'eſtoit point en ſeureté durant ce temps là: mais s'il

Lipſ. Epiſt. 11. lib. 5. Epiſtolic. quæſt.

* Petro Diuæo.

ne vouloit point eſcrire les choſes veritables, rien ne l'obligoit à eſcrire les fauſes : on n'eſt point perſecuté pour ſe taire. Sans doute, ceux qui aimeront la ſincerité, donneront vn ſemblable iugement ſur le dernier ouurage de Scipion Dupleix.

ARNOBIVS

LIBRO PRIMO.

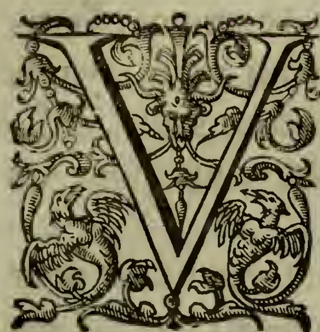
SED *cùm ſcriptores noſtri mendaciter iſta prompſerunt, extulêre in immenſum exigua geſta, & anguſtas res ſatis ambitioſo dilatauêre præconio.*



LETTRE

LETTRE DE CHANGE PROTESTÉE OV RESPONSE A LA LETTRE DE CHANGE DE IEAN SIRMOND CACHÉ SOVS LE NOM DE SABIN.

LETTRE DE CHANGE PROTESTÉE.



Ne lettre de change ſignée par vn marchant qui eſt ſans credit, & ſans biens, qui a fait banqueroute à la vertu, à l'honneur, à la raiſon, & au ſens commun, ne doit point eſtre acceptée par vn homme riche en tout ce qui manque à ce ſafranier. Celuy auquel on adreſſe cette lettre, eſt Preſtre, & Docteur: il a les armes de l'Egliſe, & de ſon eſtude: il doute s'il ſe doit ſeruir des premieres contre vn Eſcriuain qui paroiſt en tout ſon diſcours poſſedé du malin eſprit. Si le calomniateur, & le diable, ne ſont qu'vn meſme nom, c'eſt encore trop peu d'appeller, celuy qui calomnie, endiablé. Il ſemble qu'il faut emploier contre luy les exorciſmes de ſaint Leon, & prendre l'eſtole & l'eau benite, au lieu de la plume & de l'ancre: ainſi que fiſt noſtre gentil Poëte Ronſard contre le Predicant heretique, qui auoit entrepris de cenſurer ſes œuures. Si les Theologiens ne iugent que Sabin Sr de Cleonuille doit eſtre traité comme vn poſſedé: les medecins ſeront d'aduis de le penſer comme vn frenetique; & que pour l'arreſter, il le faut garroter auec tous les liens d'Hypocrat: Cardan ordonneroit qu'on luy tira quaſi tout ſon ſang; & cet autre qui deuant luy guarriſſoit les fols à Milan, le tremperoit iuſques au col dans la mare de ſa baſſecour. Il eſt vray qu'on nous eſcrit que cet homme contrefait le fu-

rieux, pour n'estre point chastié; & que pour oster de son col la corde d'vn pendu, il prend les manotes d'vn furieux: mais il l'est en effect, & i'en suis marry. Ceux qui le veulent excuser, disent, que sa folie l'a changé en singe; qu'il ne sçait rien faire que sauteler, qu'il ne va iamais droit, qu'il mord, & qu'il fait rire.

Ie confesse que ie l'ay flatté dans mon Nicocleon, parce que i'auois dessein de manier doucement son ame, que ie cognoissois fragile: ie le voulois corriger, l'empescher d'aller si viste, & le conseruer pour nous, ayant esperé qu'il condamneroit vn iour les actions du Cardinal de Richelieu: mais Dieu l'a voulu punir pour les auoir soustenues.

Ie sçay bien que ceux qui composent des liures pour ce Fauory, sont semblables aux habitans de Geneue, qui font des sifflets pour les pelerins de saint Claude; ils se mocquent de leur ouurage, & de ceux qui l'acheteront. Ce qui me fait iuger que Sabin est veritablement fol, est, qu'il rompt ses bandes, & iette quelques emplastres que i'auois mis sur sa teste pour la rafraichir. Ie ne l'ay point repris pour le deshonnorer, mais pour l'enseigner; & mon dessein n'estoit pas de luy faire vne playe, mais de coudre celle que sa passion luy auoit faite.

Ie l'auois loué de son stile (quoy qu'inegal) pour l'obliger à l'emploier sur vn meilleur suiet: il reiete l'estime que ie fais de luy, & prend mes remedes pour
Pag. 717. des poisons. Il dit: *Cleonuille est vn ingrat; il ne te sçait point de gré de l'honneur que tu luy fais: son opinion estant que tu n'escris du tout rien qui vaille, il s'offense de ton approbation.* Quels efforts fera ce furieux lors qu'il sentira mon bistory & mon trepan, puis qu'il crie si haut lors que ie le rase, & que ma main le flatte. Ie proteste que ie ne m'offense non plus de ses discours qu'vn Medecin des iniures d'vn enragé, ou vn exorciste des blasphemes du

du demon : tout ce à quoy ie prendray garde, eſt, de n'approcher point de luy : i'ay beaucoup plus d'apprehenſion de ſes dents que de ſa langue, & de ſes ongles que de ſa plume : ie ne crains pas ſes ſaillies, mais ſes ruades ; parce que ie ſçay qu'il eſt du pays des mulets. Ie n'auois rien dit contre ſa vie & ſes mœurs ; ie n'ay point voulu prendre la peine de m'en informer. Ie ſuis d'vn naturel qui craint ſi fort les puanteurs, que ie ne veux iamais remuer des fumiers : ſi i'euſſe touché ſa perſonne, ſans faute il ſe ſeroit defait, puis qu'il deuient frenetique lors que ie reſpons à ſon eſcrit ; & par vn iuſte iugement il perd l'eſprit, qui en a eſté l'ouurier. I'aduoue que i'ay grande compaſſion de ſon ame, parce que ie ne crois point que la folie qui l'a mis hors du pouuoir d'offenſer Dieu, l'aye ſaiſi en bon eſtat.

Il ſe deuoit imaginer que nous eſtions deux aduocats qui plaidions l'vn contre l'autre ; & que i'auois raiſon de refuter ce qu'il auoit dit contre ma partie, puis que i'eſtois le defendeur. Il prend le change que ie luy ay voulu donner pour deſtourner la rage qu'il exerçoit contre la Royne Mere du Roy : il quite S. M. & ſe rue ſur moy : il s'entourtille comme le ſerpent Millet autour de mon corps : il me lie les bras, & portant ſa teſte ſur mon cœur, il veut ſuccer le ſang de mon ame, qui eſt l'honneur. Il eſt vray qu'il ne dit rien contre mes mœurs. Mon ſeiour durant vingt & trois ans en la Cour, & les grands emplois que i'ay eu dans la ville capitale de la France, ne luy ont rien fourni contre ma reputation : il va rechercher le ſeiour que i'ay fait en Auignon, il y a vingt & huit ans, croyant que la longueur du temps & l'eſloignement des lieux rendront plus difficiles les conuictions de ſes impoſtures. Quand i'aurois eſté criminel en ma ieuneſſe (ce qui n'eſt pas) ma vieilleſſe auroit preſcrit mes crimes ; & ie ne rougirois plus

pour les fautes que i'aurois effacé par la repentance. Il me reproche dix fois vn changement que i'ay peu & deu faire en conſcience; & duquel i'ay rendu vn compte, qui a donné ſatisfaction aux plus ſcrupuleux. Il ſuffit de faire cognoiſtre que ie n'ay rien fait pour mener vne vie plus libre, & que i'ay plus ſerui l'Egliſe en la condition que i'ay pris, que ie ne pouuois faire en celle que i'ay quité. Les teſmoings de ce que i'eſcris, ſont, toute la Cour du Roy, celle de la Royne ſa Mere, ceux qui reſtent de celle de la feu Royne Marguerite, & le plus grand Theatre de l'Europe, qui eſt la ville de Paris, qui ne m'a iamais veu que dans les actions d'eſprit, de lettres, d'honneur & de vertu. Ie n'eſcris point cecy pour me loüer, mais pour faire voir au public la conduite d'vne perſonne publique, qui ne veut point perdre la bonne opinion qu'il a merité en ſeruant d'outil à la main de
2. Tim. 2. Dieu. Comme ie peux aſſeurer auec ſaint Paul, que *ie ſuis vn ouurier qui ne peut eſtre confondu*; auſſi veux ie
1. Cor. 9. dire auec ce Maiſtre des Predicateurs, *que i'aimerois mieux mourir que ſi on m'auoit raui ma gloire :* ie ne la defends pas pour moy, mais pour Dieu qui eſt glorifié, lors que ceux qui inſtruiſent de ſa part, & exhortent les peuples, ſont eſtimez gens de bien; comme ſon nom eſt blaſphemé par les foibles, ſi les meſchans ſcandaliſent ceux qui annoncent ſa ſainte parole.

Sabin s'imagine de m'auoir iniurié, lors qu'il dit que i'ay eſté *Curé de noſtre Dame des Vertus*, aupres de Paris. La charge, dans laquelle les Papes, les Cardinaux, & les Eueſques ont eſté eſprouuez durant quatorze cens ans, eſt infame dans cet eſprit bien reglé. Il vſe de ces paroles ſcandaleuſes, que *ie vendis cette Cure*. Ie la remis entre les mains de feu Mr Galemant, premier Directeur des Carmelines en France. Ie ne peux auoir commis ſimonie qu'auec vn Saint, qui a fait tant de merueil-

ueilles en ſa vie, & tant de miracles apres ſa mort, qu'on parle de le beatifier. Ainſi pour me precipiter en enfer, Sabin veut arracher vn bien-heureux du Paradis. La verité eſt, que la Royne Marguerite de Valois me tira de ce lieu, où le grand abord du peuple fait des bruits qui ſont ennemis du repos neceſſaire à vn homme de lettres. Le Cardinal de Ioyeuſe me fiſt commander par cette Princeſſe de remettre ce benefice entre les mains de Mr Galemant, qui auoit eſté ſon grand Vicaire à Rohan : il le reſigna bien toſt apres aux Peres de l'Oratoire, qui le poſſedent encore, & ſçauent que ie n'en eux iamais recompenſe. Ie peux dire que ie trouuay cette Egliſe de brique, & que ie la laiſſay d'or : trois riches autels, le baſtiment de la chapelle de la Vierge, la vaiſſelle d'argent, les ornemens precieux, & le bon ordre qui eſcarta la confuſion, ſont les ouurages de deux de mes années. Tous les habitans qui m'y ont veu, teſmoignent aſſez ſouuent par leurs loüanges & larmes, que la memoire de mon nom eſt chez eux en benediction. Sabin dit auſſi que les bulles de l'Eueſché de Toulon m'ont eſté refuſées ; il ſe trompe. Le Cardinal de Richelieu a peu les arreſter par ſes artifices, mais non pas les faire refuſer. Sa Sainteté eſt trop iuſte pour me rauir la recompenſe des ſeruices que i'auois rendu vingt ans à l'Egliſe ; & le Roy trop genereux, pour ſouffrir qu'on aye condamné ſa nomination. Certaines perſonnes contre les preceptes de charité ſe ioignirent aux apprehenſions du Cardinal, qui me trauerſoit : mais la difficulté eſtoit leuée, lors que de mon mouuement ie demanday au Roy qu'il me permit de choiſir vn Eueſque ; ce que S. M. m'octroya auec regret. Ie retins vne partie du reuenu ; que la vangeance du Cardinal m'a oſté, parce que i'ay defendu la reputation de la Princeſſe qui luy en a donné cent fois d'auantage. Il n'eſt

Pag. 750.

Pag. 730. n'eſt pas vray que ſur ce rencontre le Cardinal Spada aye iamais veu mes larmes, ny que i'aye aperceu ſes mocqueries: ie peux dire de ſon Eminence que i'ay admiré ſon bel eſprit, & i'oſe aſſeurer qu'il n'a pas meſpriſé le mien. Pour le Cardinal de la Rochefoucaut, il a peu eſtre ſurpris par ceux qui ont echaufé ſon grand zele, mais il ne fera iamais vne iniuſtice, eſtant vn des plus vertueux & des plus ſages Princes de l'Egliſe. Sabin eſt ſi malin qu'il veut rendre vn Cardinal mocqueur, & vn autre malfaiſant pour deshonnorer vn Predicateur. Il dit qu'il a fait autrefois vn eſcrit contre vn Ieſuiſte: cela, ſauf correction, n'eſt pas veritable. Il me reproche que i'ay eu amitié auec des perſonnes de la Cour du Palais; il veut deſigner Mrs Seruin, Gillot, & Deriuaux. Ie me glorifie d'auoir eſté eſtimé par ces bon Gaulois, ſçauans Magiſtrats & Iuges incorruptibles: il y deuoit adiouſter, que i'ay eſté familier à Mrs de Beauclerc Secretaire d'Eſtat & Herouard premier Medecin du Roy; qui eſtoient des hommes ſi vertueux, que la Cour ne les a peu corrompre dans cinquante ans. Ie ne ſçay pas ce qu'il veut dire par ces *amis de la place Royale qui font eſtat de mes œuures:* ie crois auoir des amis dans toutes les rues de Paris, depuis que i'ay preché dans toutes les Paroiſſes. Ie n'ay point eſcrit pour eſtre loué, mais pour dire la verité. Ie ſçay qu'elle eſt ſi agreable aux hommes, & que les affaires qui ſe paſſent en France ont rendu ſi ſenſible ce que ie deſcris, que i'auray plus d'approbateurs dans le cœur que Sabin n'en aura dans la Cour. Ceux qui font ſemblant de priſer ſes eſcrits, ſont les valets du temps, auquel ils preſtent leur paroles: ceux qui eſtiment les miens, ſont les amateurs de la vertu, à laquelle ils donnent les bons ſentimens de leur ame. Sabin peut auoir pour ſectateurs ces ardens de l'Academie Gazetique, qui eſperent quelque auancement

ment par le credit du Cardinal. Les miens ont ſuiet de craindre ſes violences, ce qui fait cacher leurs penſées : les ſiens font des exclamations d'eſcoliers, lors qu'il leur recite ſes liurets auec vn ton de pedan, & ſont ſemblables aux apprentifs des boutiques qui font vne huée apres auoir ouy vn cry public fait par vn tambour, ou par vn trompette. Ceux qui liſent mes liures, ſouſpirent de voir la verité, contrainte de ſe cacher lors que le menſonge triomphe publiquement auec la tyrannie.

Il dit auſſi que mon *Nicocleon a eſté retiré d'vn eſgouſt dans la rue des mauuaiſes paroles*; où i'ay veu que le Cardinal a demeuré l'eſpace de trois ans. Sabin ne ſçait pas que pres d'vn eſgouſt on a trouué quelque fois des bagues, & des eſcus. Le muſc, la ciuete & le caſtorée ſont tirez des plus ſales parties de trois vilaines beſtes; & l'ambre gris conſerue ſon pris & ſon odeur parmi la vaſe de la mer. Les fondateurs des Empires de Perſe & de Rome furent expoſez aux loups : & ce grand Moyſe, qui a eſté le Lieutenant de Dieu en la conduite de ſon peuple, fuſt ietté dans le Nil pour eſtre la proye des crocodiles. Sabin n'a iamais conſideré, que tout ce qui eſt le plus precieux eſt couuert de la terre, & noyé dans la mer. Les premiers hommes croyoient, que la nature eſtoit ſemblable à vn petit mercier qui eſtalle ce qu'il a de plus beau : ceux qui vindrent apres ouurirent ſon ſein, ils y trouuerent l'or, & les diamans, qui leur firent iuger, que ce qui paroiſſoit n'eſtoit qu'vne monſtre peinte, à comparaiſon de ce qui eſtoit dans le magaſin. Si Sabin auoit eſté du temps des premiers Chreſtiens, ſans doute il auroit condamné leur religion, parce qu'ils eſtoient contraints d'en cacher l'exercice. L'impoſture eſt vne debauchée qui leue la teſte, & parle plus haut que la Verité, qui eſt vne Vierge fort honteuſe, & tres-diſcrete. Sabin dit, que *noſtre marchandiſe eſt vile, parce*

Pag. 713.

qu'on la baille pour rien. A ce compte, la grace de Dieu, qu'il promet de donner gratuitement, doit eſtre mepriſée; & il ne faut point faire eſtat des Sacremens, puis que c'eſt vn crime de les vendre. Nous achetons plus cherement les vanitez que les veritez, & on donne à meilleur marché le pain qui nous fait viure, que le poiſon qui nous tue. La lumiere, le feu & l'eau ſont des preſens de la nature; perſonne ne les a iamais vendus que les Tyrans. Pour monſtrer à Sabin qu'il eſt mal aduerti; ſi ſes eſpions le ſeruoient fidelement, il apprendroit que quinze au vingt feuilles de mes œuures ont eſté recherchées auec peril, & achetées ſept ou huit piſtolles: & il ne deſcouurira iamais que dans la liberté de vendre les ſiennes, on aye donné plus de cinq ſols du plus gros liure qu'il aye fait.

Ie renouuelle ma proteſtation, que ie ne parle point à luy, non ſeulement parce que ie le iuge indigne de mon indignation; mais parce que la iuſtice de Dieu l'a fait l'obiect de ma compaſſion. Il le confeſſe luy meſme, lors qu'il dit qu'apres auoir leu ma reſponſe à ſon Ad-
Pag.715. & 716. uertiſſement aux Prouinces, *il tomba malade, & demeura deux mois au lict, ce qui rompit le deſſein que le Cardinal auoit de l'enuoyer en vn long voyage pour le ſeruice du Roy.* La vraye cauſe de la maladie, qui a rompu le col à ſon ambaſſade, & à ſa fortune, vient de la folie que mes eſcrits luy donnerent: cela paroiſt en tout le diſcours que ſa rage vomit, dans lequel nous recognoiſſons clairement qu'il a perdu les deux facultez qui nous diſtinguent des beſtes, à ſçauoir la memoire & l'entendement. Commençons par la premiere, & voyons que non ſeulement elle ne ſe ſouuient point des choſes paſſées, mais encore des preſentes: il iure qu'il ne dira point d'iniures, *parce qu'l n'employe pas volontiers cette mauuaiſe monoye, qui n'a cours que parmi des ignorans & impoſteurs comme moy:*

moy : en voy-là deux dans sa protestation. Tout le reste est parsemé de ses fleurettes, *asne, goinfre, simoniaque enragé, tu seras pendu, tu seras mis en gallere : tousse seulement ; redresse ta moustache, ie m'en va faire ton prosne. Ie n'aurois pas escrit cecy, si i'eusse creu que cela ne t'eust point faché : ie vois qu'en lisant tu n'as plus d'esprit, l'impatience t'emporte, & ta cholere commence à se tourner en fureur.* Il repete apres : *Ie te le nie, ie te le nie Nicocleon, ie te le nie.* Il me dit en vn autre endroit : *Parle, respons.* Souuiens toy Sabin que tu m'as prié d'vne chose de laquelle tu te repantiras. Mais en quelle rage est entré cet homme ? I'en ay veu autrefois vn tout nud dans vne cage de fer à la Bastille, qui estoit moins furieux que cet enragé : s'il luy estoit eschappé quelque parole de mepris, i'aurois creu que c'estoit le cry d'vn petit enfant, qui se mocque de ce qu'il admirera lors qu'il sera plus grand & plus sage. Pag.716. Pag.741.

Ce grand amas d'iniures & de calomnies, ces figures de crocheteur yure, de harangere decheuelée, & de laquais insolent, me font iuger sans temerité que Sabin *no es sabio.* Celuy qui a perdu l'esprit, s'imagine que les mouuemens detraquez de son cerueau ebranleront la fermeté du mien. S'il estoit capable d'apprendre quelque chose, ie voudrois qu'il sceut qu'il m'a fait rire, encore qu'il ne soit pas plaisant fol. I'ay vne ame de Plotin, qui ne peut estre enchantée. Ie me suis persuadé que i'auois quelque ascendant sur celle de Cleonuille ; & que mes escrits sont les serpens de Moyse qui deuorent ceux des magiciens du Cardinal. Ie peux aussi dire auec Caton, que dans le combat des medisances i'aurois vn grand desauantage, n'estant point enclin ny dresé à faire le mestier de quelques insolens qui voyagent sur les riuieres, qui demeurent dans les moulins, qui roulent dans vn chariot, ou qui sortent d'vn estable. Si ie voulois entasser des iniures pour echaufer la teste fumante d'vn in-

 sensé,

ſenſé, ie luy dirois qu'il a affecté le nom de Sabin, qui a les deux ſyllabes & la terminaiſon de beaucoup de noms infâmes. Ie ne recherche pas des epithetes pour deſcrire celuy qui eſt naifuement depeint dans ſa lettre de change, que ie peux appeller ſa marote. Vn homme bien ſenſé ne s'offenſera pas de tout ce qui luy peut chanter celuy qui n'offenſe plus Dieu ; & il ne le voudra iamais chaſtier, puis que les loix luy pardonnent. La derniere de toutes les punitions eſt, de n'eſtre plus homme : on enferme comme vn monſtre celuy qui a perdu la raiſon ; ou s'il eſt furieux, on l'eſtoufe comme vne beſte farouche. Pour faire voir que Sabin eſt en cet eſtat, conſiderez ſes autres extrauagances. Il dit au commencement de ſa lettre qu'il n'eſt pas le S[r] de Cleonuille, & en pluſieurs endroits de la ſuite, il ſe deſcouure, diſant, *Tu m'as imposé ; tu dis que i'ay eſcrit.* Se faut il eſtonner s'il reiete *le Coup d'Eſtat* qu'il a fait pour le Cardinal de Richelieu, puis qu'il n'oſe point aduoüer l'Apologie qu'il a fait pour ſoy meſme ? ny s'il renie ſon maiſtre deuant ſa paſſion, puis que dans la ſienne il ne ſe cognoit pas ? ny s'il a honte de ſon Eſcrit, puis que en le dreſſant, il proteſte qu'il ne l'a iamais composé ? ſon excuſe eſt, qu'il *eſtoit malade, & ſe preparoit pour faire vne ambaſſade ; qu'il appelle grand voyage :* qui n'a eſté que depuis le quartier de l'Vniuerſité de Paris iuſques aux petites maiſons du faubourg S[t] Germain. Nous confeſſons que ce voyage eſt tres-grand, le pelerin eſtant paſſé de la raiſon iuſques à la beſtiſe.

Celuy qui meſcognoit le Cardinal de Richelieu ſon Mæcenàs, & qui ſe deſaduoüe ſoy meſme, dira peut eſtre vray, lors qu'il aſſeurera (comme il fait) *qu'il ne me cognoit pas.* S'il parle de la portée de mon eſprit, il ſera veritable : il n'a iamais cognu qu'il eſtoit ſemblable à vn liure, duquel on deſplie vn feuillet apres l'autre ; là où

Pag. 716.

le fol,

le fol, comme luy, se produit tout à la fois. S'il dit *que mon visage luy est incognu,* ie suis bien mal-heureux d'auoir esté vingt & trois ans dans les chaires des Eglises de Paris, en charge dans la Cour, & estimé par tous les hommes de lettres & vertueux, sans auoir eu l'honneur d'estre cognu du S[r] de Cleonuille Roy des sçauans, grand Reformateur de la Grammaire Françoise, & Escriuain iuré de toutes les faueurs: cet vn signe qu'il n'a point frequenté les sermons, la Cour, & les sçauans; qu'il s'est contenté de se bruler le sang pour apporter sur la fin de l'année quelque chetif Escrit de dix ou douze feüilles, ou vn Sonnet, ou vn Epigramme, à celuy qui estoit en credit, pour auoir vne ordonnance de cent escus, & pour donner quelque trait de loüange à tous ceux, par les mains desquels il deuoit passer pour receuoir son payement.

Prou. 29. *Totum spiritum suum profert stultus.*

Ie confesse, que i'ay trouué quelque fois ce *porteur de rogatum*, qui cachoit sous son manteau de satin gofré des libelles couuerts de papier iaspé, à telles enseignes, que s'il estoit court d'vne iambe, il auroit toutes les mauuaises marques de Zoilus. Ie me souuiens aussi qu'il estoit tousiours botté comme vn solliciteur de procez, crotté comme vn atacheur de placards, & vestu de quelque habit de la fripperie comme vn bateleur. Apres auoir dit qu'il ne me cognoit pas, il esueille sa memoire, & se souuient qu'il m'a veu porter la barbe large, & qu'il m'a ouy parler à la table de la Royne Marguerite. Il dit *que i'auois la voix rauque, & que ie ne disois rien qui vaille.* Ainsi Sabin calomnie non seulement mes paroles, mais encore ma voix : mais il recognoit qu'il y a long temps, que i'estois parmi les hommes doctes, & à costé de la chaire d'vne grande & sçauante Princesse, lors qu'il estoit au bas de la sale auec les violons & parmi les valets: la distance faisoit que ma voix luy paroissoit enroüée,

encore que durant vingt ans, la Cour & la ville de Paris l'ayent trouuée bien nette: mais ie pouuois estre enrheumé par grand mal-heur le iour que i'eux l'honneur d'estre escouté par le S[r] Sabin. Il dit *que i'estois vn ignorant*. I'aduoüe que i'ignore plus de choses que ie n'en sçay, & qu'vn plus habile homme que le S[r] de Cleonuille me peut enseigner : mais i'ay beaucoup apris depuis vingt & cinq ans, & i'ay peu oublié: cependant i'ose dire que Sabin passeroit pour sçauant, s'il auoit dans sa memoire ce qui a eschappé à la mienne.

Pour monstrer son extrauagance, il dit que ie me suis serui dans mes liures de certains termes bas: il m'en impose, comme *sabots, escornifleurs, pots, pintes*; & il trouue estrange que i'aye mis dans mes escrits, *des verres, des solliers, des colporteurs*. Cet homme delicat dit que ces paroles le blessent; mais sur tout les noms *des fols de Paris*, parce qu'il s'imagine qu'on le veut loger auec eux. Il proteste qu'il ne tombera point dans ces bassesses: aussi tost apres il dit que ie fais *des Tragicomedies d'Estat:* il emploie ces mots, *operateur du pontneuf, escroqueurs, palefreniers, galopins de cuisine, beluter, goinfre, moilon, cahots, fretin, ferlate, mauffade, tremie de moulin*. Tous ces beaux traits de plume, & beaucoup d'autres, me font voir que la passion de Sabin luy ayant creué les yeux, il veut chercher à tastons vn festu dans les miens. Il ne se contente pas d'vser de paroles rampantes, ses Histoires le sont aussi; il n'en a point apporté que celle d'vn *Marguillier de village, & d'vn moulin bannier*. C'est la doctrine qu'il a logé dans sa lettre de change, qui fait voir qu'il ne sçait que des nouuelles des paysans, & des moulins, qui sont les hommes & les lieux parmi & dans lesquels il a esté esleué.

Pag.719. Pag.720. 721.722. & ailleurs. Pag.728. Pag.718.

Si Sabin ne se souuient pas sur le milieu de sa lettre de change de ce qui est au commencement, ny sur la fin d'vne

d'vne page de ce qui est à la teste, ny dans la ligne suiuante de ce qu'il a dit en la precedente; il ny aura pas tant de suiet de s'estonner, si en composant ce liuret six mois apres qu'il eust publié son Cleonuille, il oublie en faisant le second ouurage, ce qui estoit dans le premier. Il nie en plusieurs endroits de sa lettre de change, qu'il aye rien escrit en son Aduertissement aux Prouinces *qui puisse blesser la reputation de la Royne Mere du Roy,* qu'il appelle *tres-grande & tres-vertueuse Princesse.* voicy ses mots: *Apres auoir accusé Cleonuille d'auoir medit de la Mere, & du Frere de son Roy, sans auoir cotté ny les mots ny les lieux, tu luy fais insolemment son procez. Sur quoy ie ne puis me tenir que ie ne m'ecrie auec ce Romain: O temps, ô mœurs!* Quelle tranchée de furie, ou quelle oubliance par maladie, ou quelle effronterie de malice? Il appelle en vn autre endroit *le R. P. Suffran Confesseur de la Royne pour luy seruir de tesmoing, comme il n'a rien escrit contre S. M.* Il est vray que les prieres de cet homme de bien seront plus vtiles à Sabin pour le remettre en son bon sens, que ses tesmoignages ne luy peuuent estre auantageux pour le faire declarer innocent. Le R. P. Suffran a non seulement souspiré, mais pleuré, en voyant l'Aduertissement de Cleonuille; & a iugé auec nous que cet escrit estoit le plus cruel de tous ceux que l'imposture a dresé en faueur de la violence, contre la vertu de la Royne Mere, & de Monsieur Frere vnique du Roy. La conuiction est tres-aisée, puis que cet escrit de Cleonuille est dans vn mesme volume auec la lettre de change, & qu'il ne faut auoir la patience que de voir ce qui commence par le feuillet 479. Nicocleon a fait ses extraits sur l'imprimé de l'an 1631. auec tant de fidelité, qu'il n'y a pas adiousté vne syllabe: il a cotté les pages de cette impression, & prendra la peine de recuillir ce qui est de plus remarquable dans la vielle, & dans la nou-

Pag. 738.
Pag. 727.

nouuelle, qui eſt celle du gros regiſtre des menſonges, que i'ay collationné auec le petit liuret.

I'eſpere que tous ceux qui ont eu la curioſité de voir tous les eſcrits que les flatteurs du Cardinal de Richelieu ont ſacrifié à ſa vanité, & à ſa vangeance, iugeront que le plus ſanglant de tous a eſté celuy de Cleonuille; & que ſi ſes compaignons meritent quelque chaſtiment, ils deuroient eſtre foüettez autour de la potence en laquelle Sabin ſeroit pendu, s'il eſtoit en eſtat d'eſtre puni par les loix. Voi-cy ce qu'il a eſcrit.

En la page 35. de ſa premiere impreſſion il dit, que *la Royne Mere du Roy ayant eſté d'aduis d'aſſiſter le Duc de Mantoüe, ſe tourna du coſté de l'Eſpagne par les perſuaſions du Cardinal de Berule, & du Garde des ſeaux de Marillac.* En la page 39. *Les exemples du paſſé nous apprennent ce que peut ordinairement l'eſprit irrité d'vne femme, & d'vne femme de cette marque : la violence de ſes mouuemens irreguliers, qui iettent par fois la raiſon des plus ſages hors de ſon accouſtumée aſſiete.* En la page 42. *il compare l'eſprit de la Royne à vn corps poſſedé du malin eſprit.* En la page 43. il dit, que *toutes les brouſſailles, & immondices des cabales contre le Cardinal ſe lierent & atacherent autour de la Royne Mere du Roy.* pages 74. & 75. *il reproche à la Royne ſes grands biens, & les bien-faits du Roy.* la voy-là ingrate. En la page 80. il ſe mocque de S. M. en rapportant la raillerie de Louys XII. contre les femmes, *pourquoy les biches n'ont point de bois.* En la 81. il parle auec tant d'ambiguité, qu'on a ſuiet de douter, s'il veut dire que le Roy a peu faire mourir ſa Mere. En la page 94. que *la Royne a plus fait de mal au Cardinal que de bien, & que la faueur de ſa Maiſtreſſe luy a eſté plus fatale que ſa diſgrace, & qu'il a acheté cherement ſes bien-faits.* En la page 82. & 83. *Elle a trauersé les affaires d'Italie, & entretenu des intelligences, où on l'auoit engagée, & que*

le Roy

le Roy vſa de toute ſorte de Remonſtrances pour l'en faire deſpartir. La detention à Compiegne n'eſtoit que pour retrancher à la Royne la communication de ceux qui l'auoient portée à des extremitez; & ce n'eſtoit pas vne priſon, mais vne ſimple ſeparation. Ie ne remarque que les mediſances, & cache les blaſphemes qui ne doiuent iamais eſtre repetez. Mais ie ne peux taire, que Cleonuille a eſté le ſeul auĉteur qui a ramaſsé auec grand ſoin toutes les Hiſtoires qu'il n'a pas leu, mais qu'il a pris à la volée dans les diſcours de ceux qu'il a frequenté. Il veut monſtrer que la Royne Mere du Roy eſt mieux traitée que n'ont eſté toutes les Roynes affligées, ou par leurs Maris, ou par leurs Enfans; & pour mieux adiuſter ſes exemples, il a fait cent fauſetez. Il a arreſté Iudith femme de Louys le Debonnaire à Compiegne : il a fait eſtroitement enfermer cette Princeſſe, qui fiſt plus de ſix cens lieues dans vn an. Il a comparé auec S. M. des Roynes ſoupçonnées d'impudicité : il a voulu faire paſſer des ſaintes pour des meſchantes : il en a recherché quelques malicieuſes & infames; entre autres Vrraque, que les Hiſtoriens d'Eſpagne appellent *l'eternel opprobre de leur nation.* Il a repreſenté au Roy, qu'il pouuoit imiter ceux qui auoient mal traité leurs Meres, ou leurs Femmes. Si vn Prince vertueux a fait vne ſeule mauuaiſe aĉtion, comme Edouard II. d'Angleterre, qu'il appelle le Confeſſeur, il ne propoſe que cet exemple au Roy, & luy cache tous les bons, & meſmes les miracles que Dieu fiſt pour faire eſclatter l'innocence d'Emme, & ietter ſon Fils dans le repentir. Il aſſeure que le Roy peut prendre les biens de ſa Mere, comme Charles VII. priſt ceux de la ſienne : qu'il la peut enuoyer hors de ſon Royaume, comme Henry III. voulut faire Catharine de Medicis : qu'il luy eſt loiſible de la reduire à vne petite penſion, comme Edouard III. d'Angleterre reduiſit ſa Mere

Mariana.

 Eliſa-

Elisabeth à mille liures par an; ce qui est faux. Mais il
Pag.727. se rend ridicule, lors qu'il tache de nous prouuer, *que le Roy a l'auantage du sexe par dessus sa Mere.* Il me semble que nous aurions autant de raison de dire, que la Royne a l'auantage des années par dessus le Roy son Fils. Leurs Maiestez se peuuent preualoir de quelques autres considerations qui sont plus importantes : ie passe le plus promptement que ie peux sur ces ordures, ayant dans mon Nicocleon monstré au long que Cleonuille a fait en dix ou douze exemples cent fausetez, & autant de mauuaises applications. I'ay rapporté fidelement tout ce que les Historiens François, Espagnols, Italiens, Anglois & Allemans auoient escrit, & que le S[r] de Cleonuille n'auoit iamais leu. S'il eust esté soigneux de conseruer sa reputation, il failloit refuter cent aucteurs que i'ay allegué; ou monstrer que mes inductions estoient mauuaises, au lieu de faire des saillies de furieux, & ne dire autre chose pour s'excuser dans sa lettre de change, si ce n'est qu'il n'auoit point dit, que *Iudith fust arrestée à Compiegne, mais que la resolution de l'arrester y auoit esté prise:* encore qu'il aye affecté d'y faire trouuer prisonniere vne Imperatrice, pour monstrer qu'vne Royne y auoit esté mieux traitée, parce qu'on ne l'auoit pas mise en basse fosse. Ie ne peux sortir de ces horreurs, sans entrer dans des plus grandes: cet aucteur a esté si malin, qu'il a entrepris dans son Cleonuille de porter le Roy à faire massacrer Monseigneur son Frere vnique; & il a apporté des faux exemples, pour monstrer que S. M. s'en peut defaire par l'assassinat. Il dit que *Monsieur & les siens ont consulté des deuins sur la vie du Roy*; & plusieurs autres choses beaucoup plus execrables que les Escriuains du Cardinal ont publié, pour mettre la confusion dans le Royaume. Ce qui est plus estrange, est, qu'on reimprime ces abominations in folio en grosse lettre dans vn

Pag.134. & ailleurs, de la premiere impression.

grand

grand volume, & en presence de Monsieur; c'est à dire, lors qu'on pourroit executer ce que ce traistre conseille. Mais le Roy a la conscience trop bonne; & celuy qui nourrit ces monstres, n'a point l'asseurance de faire voir ces escrits à S. M. Sabin qui ne se souuient pas de ce qu'il a escrit, & qui est relié dans vn mesme liure auec sa lettre de change, croit auoir bien rabillé tout ce que sa rage a deschiré, lors qu'il dit de la Royne Mere du Roy, *Cette tres-grande & tres-vertueuse Princesse*. Si vous croyez qu'elle est tres-grande, pourquoy tachez vous dans vos escrits de la faire paroistre petite? & si vous adüoüez qu'elle est tres-vertueuse, pourquoy faites vous tant de libelles pour la rendre infame? Que ne desirez vous dans le Royaume de France cette grandeur, & cette vertu? & pour quelle raison en esloignez vous celle, qui le peut embellir par sa vertu, & soustenir par sa grandeur. Ie vois bien que ces paroles, *tres-grande & tres-vertueuse*, ne viennent pas des cœurs, & que vous les dites en crachant des iniures, comme les valets & les flatteurs du Pontife, en iettant des sales excremens de leur bouche puante sur la sacrée face de IESVS CHRIST, l'appelloient *maistre & oint de Dieu*. Il est vray que Sabin seroit contraint de donner à la Royne les deux qualitez *de grande & vertueuse*, s'il faisoit vn iour amande honnorable deuant la porte de nostre Dame de Paris: mais sa folie, qui l'a mis entre les mains d'vn gouuerneur des insensez, l'a tiré de celles d'vn bourreau.

Il dit, que ie suis *protecteur honnoraire des Meres des Roys*: cet employ est plus honnorable que celuy de calomniateur des Roynes. Cleonuille l'a choisi, pour monstrer que la Royne Mere du Roy n'a suiui que les exemples des meschantes: il les recherche auec soin, & en forge pour les faire seruir à son dessein. I'aduoüe que i'excuse plusieurs Roynes, & n'accuse qu'Vrraque, qui n'a point Pag. 741.

eu de poſterité. Ie ne veux pas, à la mode des Eſcriuains du Cardinal, chercher ou ietter des ordures dans les ſources des Roys & Princes Chreſtiens, & principalement dans celle de S. M. Si Sabin eſt ſi effronté, de dire qu'il n'a rien eſcrit contre la Royne, ſans faute le Chaſtelet dira qu'il luy a fait vn grand honneur, lors qu'il l'a appellée *Epiphanie*; parce qu'on crie à ce iour, Le Roy boit.

Ie pourrois apporter cent autres contrarietez, pour faire voir que la maladie de Sabin luy a oſté la memoire, qui reſte quelque fois à ceux qui ont perdu le iugement : voyons quelques marques de la perte du ſien.

On voit clairement dans toutes les lignes de ſon ouurage qu'il eſt forcené, & que l'imagination deſtraquée eſt la ſeule piece qui ioue en luy. Elle me voit d'abbord en figure d'aſne: ſi ie l'eſtois, i'eſpererois que ce printemps me remettroit en forme d'homme, auec les roſes que celuy d'Apulée mangea. Si la fole fantaſie de ce peintre de groteſques m'auoit donné ſeulement vn trait qui me rendit recognoiſſable, i'aurois quelque regret, & ie prendrois la peine de l'efacer; ou ie le mettrois en iuſtice, ſi les iuges ne s'abſtenoient de la rendre contre luy, apres que Dieu l'a faite. Il dit, que *ie n'ay ny doctrine, ny ſuffiſance, & qu'à peine dans mes ouurages paroiſt il quelque rayon de ſens commun.* Ie recognois, que les choſes que ie ſçay ne font pas la milliesme partie de celles que i'ignore : ie confeſſe, que ie ne me pique pas d'eſtre grandement ſçauant; mais ie ne crois pas auſſi, qu'à prendre la ſcience, & l'ignorance, comme on les prend parmi ceux qui ne viuent pas long temps, & ne ſont pas des Anges, ie ne paſſeray pas pour vne beſte. Mon extreme ignorance feroit vn grand tort à la memoire de la Royne Marguerite, qui m'a entretenu deux ans entre les hommes de lettres : au iugement du Cardinal du Perron,

qui

qui me preſenta au Roy l'an 1613. pour la charge de Predicateur de S. M. apres la mort du P. Portugais: au Roy meſme qui m'a fait l'honneur d'eſcouter mes predications, auec teſmoignage de ſatisfaction. Toute la Cour les a eſtimées, les Docteurs, les Bachilliers, les Religieux, & les plus celebres Aduocats de Paris les ont recherchées: beaucoup de curieux y ont rempli leurs tablettes, & vn grand nombre de bourgois de bon ſens y ont trouué dequoy ſe contenter. La Royne Mere du Roy ſeroit mepriſée de m'auoir donné, il y a dix & ſept ans, la charge de ſon Predicateur ordinaire. On voit dans ces veritez, que tout ce qui a eſté de plus releué en mon temps, m'a retenu à ſon ſeruice. Le Cardinal de Richelieu, que tous ſes flatteurs tiennent pour le plus docte, & pour le plus delicat eſprit de ce temps, a ſouuent employé & eſprouué le mien en choſes ſolides & curieuſes, en Latin, en François, en proſe & en vers: il n'a point de iugement, ſi celuy que vous faites de moy ſe trouue veritable; ou il faut dire que i'ay eſté flatté par celuy que vous flattez. Son Eminence a fait imprimer pluſieurs fois quelques vnes de mes œuures; entre autres *le Thelogien ſans paſſion :* il eſt encore inſeré comme vne piece excellente dans le Mercure, & dans le grand volume des pieces du temps. Mais pleut à Dieu que ſon Eminence, & vous qui faites ſemblant de ne m'eſtimer pas, m'euſſiez mepriſé par effect; ie n'aurois pas receu tant de mal, ny ſouffert de ſi grandes pertes de biens, ny pluſieurs ataques en ma perſonne. Vn ennemi puiſſant, comme eſt Mr le Cardinal, ne s'obſtineroit point à vouloir ruiner & perdre vn homme qui ne peut rien, & qui n'a, comme vous dites, ny l'eſprit ny le ſtile pour le faire cognoiſtre. Ie ne veux point d'autre teſmoignage que le voſtre, pour monſtrer, que ie ne dois pas eſtre mis parmi le nombre des ignorans. Sabin aduoüe que ie ſuis

Pag. 718. *Theologien, & que ie sçay quelque chose en l'Escriture sainte.* I'ay desia la science des Saints, qui est la principale, & celle de ma profession. En vn autre endroit il dit, que *i'ay enseigné en ma ieunesse les lettres humaines.* Le Chastellet aucteur de la Preface confesse, que ie suis *Rhetoricien,* & *Philosophe, iusques à estre Sophiste.* Ie n'ambitionne pas de passer pour grand Medecin, n'y pour Iurisconsulte, encore que i'aye les clefs de ces sciences: ie me contente de sçauoir ce qui est propre à ma condition, & que vous l'ayez recognu. Sabin distingue la cognoissance, en celle des choses & des paroles: il dit, Pag. 719. qu'il *ne trouue point des choses releuées dans mes escrits.* Il les a leus auec vn esprit d'ennemi & de corrompu. Ie ne luy sçaurois plaire en estant sage, en disant la verité, & meprisant les biens. Il est vray qu'en vne affaire serieuse & politique ie n'ay pas suiui la façon fanfaronne du Soldat François, ou de l'Auant-victorieux. Les traits de lettres diuines & humaines, qui paroissent dans mes liures, sont plustost eschappez qu'affectez: ils sont sortis de mon abondance, non recherchez par ma curiosité. Ie n'inuente pas de belles pensées, qui sont bien souuent de sots discours; mais ie remplis mes escrits de bonnes maximes, ie les donne au public auec charité & verité. Ie ne trauaille point pour acquerir reputation, mais pour satisfaire à ma conscience. Ie ne desire pas les acclamations des medisans, des valets des fauoris; & des escoliers du Gazetier: ie serois tres-marri d'estre estimé par ceux qui disent, escriuent, & font toutes choses contre raison. I'ay apporté quantité d'exemples que ma memoire m'a fourni, & qui sont tres-propres pour ce que ie traitois. Cleonuille en son Aduertissement en a produit dix ou douze faux en toutes leurs circonstances & applications: il s'imagine qu'il sçait l'Histoire de France, d'Espagne, d'Allemagne & d'Angleterre: mais l'erreur n'est

n'eſt pas ſcience, c'eſt pluſtoſt ſon contraire. Sabin m'appelle ignorant des choſes qu'il ne ſçait pas, & ie fais gloire de ne ſçauoir point ce qu'il ſçait. Il n'a rien trouué à redire dans cent citations qui ſont dans mon Nicocleon : où il ſe deuoit arreſter, comme à vn ouurage qui eſtoit fait contre luy : il s'eſgare dans mes autres liures, & crie comme vn inſenſé, que dans mon Caton Chreſtien i'ay mis *le cheual canterius, au lieu de dire le cheual hongre*. Il fait des huées de fol, & dit : *O la beſte, qui ne* Pag. 724. *ſçait pas que canterius ſignifie vn hongre*. Mon deſſein n'eſtoit pas de mettre ny canterius, ny hongre, mais ſeulement cheual : i'auois logé à la marge canterius, que l'imprimeur a fait ſauter dans la ſuite du diſcours : ie ſçay, ce que *canterius, mannus, buricus, burdo, tolutarius*, & *Aſturco* ſignifient ; & ie m'aſſeure, que ſi Sabin auoit ſon bon ſens, il luy faudroit conſulter le Calepin, pour apprendre ce que i'eſcris ſans l'auoir veu depuis trente ans. Ie ſçay auſſi que les interpretes de Seneque doutent, ſi *canterius* ſignifie vn cheual hongre, ou vn chariot. Si Sabin ne cherchoit de pointiller en frippon, il m'auroit pluſtoſt accuſé d'auoir mis vn mot Latin pour vn François, ce qui ſentiroit vn peu l'eſcole, mais non pas l'ignorant.

Il vient à la façon d'eſcrire : il dit que mon eloquence ſent le ſauuage : il vaut mieux qu'elle ſente vn peu le ſauuage, que trop le priué ; comme fait la ſienne. Vn ſage dit, *qu'il n'y a point de gens qui affectent d'auantage de bien parler que ceux qui parlent puamment*. I'eſcris en homme aduiſé, & Sabin en femme debauchée. Il m'iniurie en furieux ; ie marque ſes fautes en cenſeur. En fin ie peux faillir en vne parole, mais Sabin manque en toutes les choſes : & i'aimerois mieux paſſer pour ignorant, que d'auoir vendu ma ſcience à vn Tyran. Ie ne recherche point les ſotes exclamations des demi ſçauans ; mais les appro-

Quis accuratè loquitur, niſi qui vult putidè loqui? Seneca Epiſtola 75.

approbations ſecretes des hommes ſages. Mon diſcours conduit des bonnes choſes: mon eloquence eſt vne ombre qui les ſuit. Ie n'eſcris pas tant pour les oreilles delicates, comme pour les forts eſprits: ie ſçay pourtant que ie n'offenſe point celles-là, & ſuis aſſeuré que ie contente ceux-cy. C'eſt vne petite occupation, de ne trier que des mots. Le diſcours eſt le viſage de l'ame: ſi elle eſt genereuſe, ſa face le fait paroiſtre; ſi elle eſt vaine, on le lit en ſes yeux. Ie ne fais point eſtat des paroles bien polies, ie me contente de renger aſſez bien les choſes ſolides: ie laiſſe le fard pour les laides & vieilles, & ie n'en donne iamais aux belles & ieunes. Sabin dit, *qu'en noſtre aage on prend pour defauts tout ce qui ſe peut mieux dire.* Par cette fauſe regle qu'il eſtablit, il condamne tous ſes eſcrits.

Sabin me veut enſeigner vne leçon nouuelle, & il aſſeure que i'ay failli en vn ſeul point, de mettre *quel* au
Pag.721. lieu de *quelque.* Il dit que c'eſt la mode d'eſcrire, *de quelque qualité & condition qu'ils ſoient: quelque changement qui puiſſe arriuer: en quelque eſtat que la Prouidence de Dieu nous loge: de quelque coſté que les affaires tournent: en quelque façon que la tribulation ſe termine.* I'aduoüe que du temps que i'eſtois en France, il y a ſept ans, ſi on euſt parlé de la ſorte, on euſt eſté berné. Ces façons d'eſcrire ſont venues auec *les garſettes, les galants, & les aſſaßins du cœur,* & ſont plus foles que ces mots nouueaux. Depuis que la puiſſance du Cardinal a changé les loix, la ſottiſe de ſes flatteurs a changé les paroles: ie ſçay bien qu'elles meurent, & naiſſent comme les hommes; mais ceux qui ſe veulent donner l'auctorité d'en produire, doiuent chercher quelque apparence de raiſon: où eſt elle de confondre *quel* & *quelque*, & de traduire *qualis* en *quelque,* qui ſignifie *aliquis?* Ie renuoye cette cenſure au ſens commun, mieux à propos que

Sabin

Sabin ne me renuoye à celle des S[rs] de Vaugelas & de Boiſſat : ie defere beaucoup au iugement de ces meſſieurs ; mais ie n'ay pas mauuaiſe opinion du mien. Ie ne crois pas que le premier, qui eſt Sauoyard, nous veuille enſeigner à parler François : ie le cognois pour honneſte homme & doux en conuerſation ; mais ie n'ay rien veu de luy par eſcrit. Boiſſat eſt auſſi en bonne reputation : ie m'accuſe de n'auoir pas eu la curioſité, ou pluſtoſt ie ſuis marri de n'auoir pas eu le loiſir de lire ſes œuures. I'ay veu celles des S[rs] Oger, Bardin, & Faret, qui n'approuueront pas à mon aduis cette noueauté, qui n'eſt venue au monde qu'auec le renuerſement de la ceruelle de Sabin : ce pauure mal-heureux voudroit qu'on demanda, Quelque homme eſtes vous ? Quelque marchandiſe vendez vous ? Ainſi parloit le Herti, duquel il a pris la place dans les petites maiſons, où il nous a deſia forgé trente mots, comme, *deſdupper, mauſſade, fretin, frelaté, Lunaiſons,* & autres de pareille eſtoffe, qui n'eſtoient que parmi les laquais, crocheteurs, & petits artiſans de Paris, & n'entroient point dans le Louure de mon temps : Sabin en fait maintenant les ornemens de ſes liures, auſſi bien que de ce ferment, *Ie meure :* qui n'a point de conſtruction Françoiſe, encore qu'il ſoit ordinaire aux petits garçons & fillettes qui font l'amour. Mais que faiſons nous, de nous amuſer à des vetilles, lors que nous voyons paſſer deuant nos yeux les plus importantes affaires qui ſoient arriuées au Royaume de France, depuis ſa fondation ? nous rompons auec noſtre caquet la teſte à vn grand malade, au lieu de chercher des remedes pour le guarir.

Celuy qui dit, que ie ne peux oublier mon gros iargon de Vellay, ne ſe ſouuient pas, qu'entre l'Auuergne, d'où il eſt, & le Vellay en Languedoc, d'où ie ſuis, il n'y a qu'vn

ruiſſeau. Il eſt vray que l'Auuergne a cet auantage, que le Cardinal de Richelieu l'a honnoré de ſon paſſage. Sabin ſous le nom de Iehan Sirmond (Poëte rudement enflé) a fait vn Poëme Latin, dans lequel il nous aſſeure que ſon Eminence a laiſſé toute ſorte de benedictions & de grâces dans le pays d'Auuergne: ie croy qu'il y aura ſemé en courant mille beaux mots, qu'il y aura adouci toutes choſes. Les pauures miſerables du pays de Vellay ſont demeurez dans leur eſprit groſſier, parce que le ſubtil des ſubtils n'a point eſté parmi eux, comme parmi les Auuergnats. Ils ont veu à Effiat *l'Eminentiſſime par deſſus tous les mortels :* mais ce bon-heur ne les exempte pas des paſſages des gens de guerre, & ne les deſcharge point de la taille: puis que le Mareſchal d'Effiat, qui traita ſi bien ſon Eminence, n'a pas laiſſé de mourir ieune; & que l'emploi d'eſcrire ſes loüanges, n'a point empeſché ſon Poëte & ſon Orateur de perdre l'eſprit.

Epithete du Cardinal en l'Epiſtre liminaire du Parnaſſe des Muſes; pag. 734.

Pag. 723. Il dit, faiſant alluſion à mon nom, que *Morgand le geant eſt le fondateur de ma maiſon.* Il eſt vray qu'on la trouuera pluſtoſt que la ſienne, qui n'a point d'autre luſtre, que celuy que luy donne ſon oncle le Ieſuiſte, qui eſt homme de bien, & ſçauant. Si ie ſuis deſcendu de la race de Morgand (comme dit Sabin) i'ay vn auantage, que Louys Pulcius, precepteur du Pape Leon X. a loüé mes anceſtres, là où ie m'aſſeure que perſonne n'a cognu les Sirmonds, que leurs proches voiſins, deuant les doctes eſcrits de l'oncle, & deuant les folies du neueu.

Ie crois qu'il m'eſt impoſſible d'eſtre ſage, ſi ie ne ſouffre patiemment, que quelque fol s'imagine que ie ſuis ſemblable à luy. Iamais Sabin n'a fait paroiſtre ſi clairement ſa manie, que lors qu'il me reproche la confiſcation de mes biens, comme vn effect de ma folie, eſtant vne action de la tyrannie du Cardinal, & vn teſmoig-

Pag. 745.

tesmoignage de ma vertu. Ie ſuis marri que Sabin n'aye ſceu que ma perte de ſix mille liures de rente, & qu'il n'aye deſcouuert qu'hors de la Prouence on m'en a volé encore autant,pour auoir ſouſtenu contre les calomnies du Cardinal l'honneur d'vne Princeſſe, qui luy en a donné cent fois plus qu'à moy. Sabin s'imagine qu'il me dit vne iniure lors qu'il m'appelle *pauure*. Certes la pauureté ne doit point eſtre eſtimée vn crime parmi les Chreſtiens; & entre les payens c'eſt vne lacheté de s'en mocquer, apres l'auoir procurée à vn ſeruiteur qui defend ſa Maiſtreſſe.

Si le Cardinal pouuoit eſcouter ſans rire le S[r] de Cleonuille, ie le prierois de demander à ſon Eminence, ſi elle entretient tant de gens au deſpens du Roy, auec autre eſperance que de s'en ſeruir au cas que la fortune luy tourne le dos ? s'il ne croit pas que ceux qui l'abandonneront ſeront des laches? s'il les cognoiſſoit, comme le temps les fera cognoiſtre , n'auanceroit il pas les fideles & courageux par deſſus les traiſtres & poltrons, qui ne ſont amis que de ſa proſperité? Pourquoy donc deſpouille il de leurs biens ceux qui ont ſuiui la Royne en ſes afflictions ? & pourquoy tache il de rendre miſerable celuy qui defend l'honneur de ſa Maiſtreſſe ? Si le Cardinal n'eſtoit ennemi du ſien, il tiendroit pour ſon meilleur ami l'Eſcriuain qui feroit des apologies en ſa faueur, & il bailleroit la meilleure de ſes places à vn Capitaine, qui la conſerueroit pour retraite de ſon Eminence apres le renuerſement de ſon credit. Pourquoy donc trouue il eſtrange, que ie face pour ma Bien-factrice ce qu'il deſire de ceux qu'il croit auoir obligez ? pourquoy veut il faire perir, ou enleuer, ou tuer de ſang froid vn ſoldat, qui fait bien le iour d'vne bataille? ſans faute celuy qui ne l'eſtime pas, n'eſt point genereux ; & il n'ayme pas les bonnes

actions, s'il veut couper les mains à ceux qui les font.

Pag.728. Au defaut de la potence de Castrin, la galere de Rondin ne te manquera pas.

Sabin m'a menacé d'vne espece de mort, de laquelle ma naissance & ma condition m'exemptent : elle peut estre cruelle, mais elle ne sera iamais infame. Si le Cardinal a le pouuoir de faire ce que les Tyrans ont fait; i'ay le courage de souffrir ce que les Saints ont souffert. Le coulpable perit pour son crime, & l'innocent par celuy d'autruy. Les Escriuains du Cardinal le seruent mal, lors qu'ils nous aduertissent de prendre garde à nous : ils sont des meschans, en iniuriant ceux qu'ils croient estre miserables ; & ils sont des fols, lors qu'ils vsent de menaces contre ceux qui ne sont pas en leur puissance. Ils disent qu'ils me feront mourir: pour me faire peur, il me faudroit menacer de me faire viure sous la tyrannie du Cardinal de Richelieu. On me veut espouuanter; mais ie ne seray point deshonnoré pour tousiours, de peur d'endurer la douleur d'vn quart d'heure. Ie suis de ces Philosophes qui n'estendent point leurs desplaisirs, qui ne vont point au deuant des maux; & ie ne seray pas presentement miserable, de peur de l'estre vn iour : rien ne me tourmente ny deuant son temps, ny apres son temps, & peu dedans son temps. Si ie me mocque des predictions de ceux qui asseurent qu'ils ont consulté les astres, à plus forte raison ie meprise ceux qui n'ont veu que les ardens & feux folets de leurs passions. En tout cas i'auray cet auantage, si ie meurs par oppression, que deuant que de mourir i'auray fait cognoistre à la posterité le Tyran qui m'a persecuté, & le suiet pour lequel il m'a fait du mal. On verra aussi, si ie dois finir par violence, que ie la reçois pour auoir soustenu la iustice. Ie sçay oster de toutes choses l'opinion du vulgaire : ie les considere en elles mesmes, & vois clairement qu'il n'y a rien d'horrible en la mort que la disgrace de Dieu; en laquelle ie tache-

tacheray de ne mourir point. Voy-là les remedes que ie prens pour me preparer contre les efforts des meſchans. Ce qui me conſole contre la mort naturelle, eſt, que ie ſuis de l'aage du Cardinal, & que nous ſommes tous deux mortels : ſa fin ou la mienne me rendront exempt de ſes pourſuites. Si i'eſtois vindicatif, ie prendrois vn extreme plaiſir, de le voir plus menacé & tourmenté par ſa puiſſance, que ie ne ſuis par ma foibleſſe. Son grand credit eſt touſiours alarmé : il tourne ſans ceſſe ſa teſte de tous coſtez : il croit que le dernier coup le mire ; & il eſt ſemblable aux oiſeaux, qui ſont eſpouuantez par la fonde qui claque ſans pierre. Vous dites qu'on m'a rendu pauure : ie ſupporte volontiers la pauureté que i'ay choiſi. Vous eſtimez cette election en vn ieune homme ignorant, qui entre en Religion ; pourquoy la mepriſes vous en vn vieux Preſtre, qui ſçait quelque choſe ? Les lettres qui bien ſouuent ne guariſſent de rien, ſont des puiſſans remedes pour moy : elles m'enſeignent à ne regarder pas ce que ie ſouffre, mais ce que ie dois faire. Quand la recognoiſſance m'a fait abandonner mon bien pour ſuiure la mauuaiſe fortune de la Royne Mere du Roy, ma vertu a produit ma neceſſité : quand ie ſouffriray les incommoditez & les iniures, ma neceſſité conſeruera ma vertu. I'ay rendu mes maux plus legers, ayant penſé ſouuent qu'ils pouuoient arriuer ; & ie ſuis tres-aiſe, que vous croyez que ie ſuis miſerable & perdu, ſi cela vous empeche de rechercher les moyens de me faire perir, comme vous l'auez entrepris autrefois. Ie ne ſuis perſecuté que par vn Tyran, & ie ſuis Chreſtien : Socrate eſtoit pourſuiui par trente, & il eſtoit payen. Celuy qui me fait du mal, n'a foüeté iuſques à preſent que mes habits. Anaxarque eſtoit broié dans vn mortier, & il ſe mocquoit de celuy qui ne pouuoit briſer ſa conſtance. Outre que

tout ce qui plait à Dieu, me plait; & que i'obeis auec respect & plaisir aux ordres de sa Prouidence, qui me traisneroit, si ie ne la suiuois. Ie m'estime fort honnoré & riche, d'estre agité dans le vaisseau qui porte la plus grande Princesse du monde, & la Mere de mon Roy: ie suis mieux à mon aise dans ma bassesse, qu'elle n'est à proportion de sa grandeur. Le Cardinal luy a raui son bien, & luy veut oster la reputation: ie souffre les mesmes choses; n'ay ie pas suiet de me glorifier plustost que de me desesperer? ie vois aussi, que celuy qui me descharge de mes rentes, ne peut plus supporter les siennes; & que ie ne suis pas tant presse par l'incommodité, comme il est accablé par l'abondance. Ie recognois, que la trop grande auctorité qu'il a pris, est vne beste farouche, qui craint que sa chaine d'or ne se mette autour de son col, & qu'elle ne l'estrangle: il n'est pas maistre de sa felicité; mais il en est esclaue, ayant plus besoin d'elle, pour se maintenir là où il est, que pour y arriuer. Ce qui fait que sa vie est rempli d'anxieté, de soupçons & de craintes, est, qu'il apprehende non seulement les forces de toute l'Europe, qu'il voit bandées contre luy; mais tous les accidens & rencontres du temps, desquels il croit que la fortune dispose. Enfin si on veut sçauoir la difference qui est entre le Cardinal & moy, c'est qu'il conuertit tous les iours ses biens en ses maux, & que ie tache de couuertir mes maux en mes biens. I'ay pitié de luy, parce que i'ay veu auec quelles peines il est monté là où il est: ie sçay combien il a trauaillé pour s'y maintenir; & iuge assez bien de l'apprehension qu'il a d'en descendre. I'ay cet auantage par dessus son Eminence, que dans ses apprehensions ie luy ay oui souuent desirer vne condition semblable à la mienne & elle ne m'a iamais oui souhaiter vne auctorité pareille à la sienne: il sçait qu'il m'appelloit Philosophe, quand

quand ie meprisois les choses que le monde appelle grandes, parce que ie les ay tousiours regardées de haut en bas. Ie l'asseure, que ie suis content d'auoir trouué les petites, en cherchant les mediocres; & que la seureté qu'ont les gens de bien là où ie suis, donne vne grande liberté à mon esprit. Ie me reiouis aussi, de ce que les iniures qu'il m'enuoye, sont des recommandations pour moy aupres de la Royne; & sur tout, de ce que par toute la terre elles sont des marques asseurées de la passion du Cardinal, de la sottise de ses Escriuains, & de ma vertu. Ma philosophie va bien plus auant: ie confesse que i'ay quelque obligation à son Eminence, qui m'a demandé pour me faire perir, parce qu'il me tient esloigné d'vn pays qu'il veut ruiner, & dans lequel vn homme de bien est tousiours en apprehension. Ie ne fuis pas la iustice de mon Roy; mais i'ay peur de la fortune furieuse de son ministre: ie trouue plus de paix en la guerre qu'il me fait, que ie n'en pourrois rencontrer dans vne reconciliation auec luy; qui me donneroit suiet de craindre à tout moment quelque effect de sa legereté, de ses soupçons, du mauuais rapport d'vn flatteur, ou d'vn effort de la violence qui luy est naturelle: s'il estoit bon fauconier, il sçauroit, que tout oiseau hardi est farouche au lurre. Ie sçay que sa puissance ataquera tout ce qui pourra estre l'obiect de sa cholere; qu'il ne peut aimer ceux qu'il a offensez: si leur bonté se fioit en luy, sa malice s'en defiera tousiours. Ces considerations font que non seulement ie souffre mes maux; mais que i'y prend plaisir, que ie pense & compte mes playes, & que i'aime le Capitaine pour lequel ie suis blessé, & veux mourir. Enfin, ie suis fort glorieux de voir que le Cardinal de Richelieu a plustost despouillé des grands Princes, que surmonté la constance d'vn pauure Prestre. C'est donc vn tesmoignage de la folie

de Sabin,de me reprocher la perte de mes biens : il a perdu les plus precieux, qui ſont les vertus & la raiſon; & le Cardinal a moins que rien, puis qu'il a changé (comme i'ay dit) ſes biens en ſes maux, & que ſon cœur tombe deuant la cheute de ſa fortune, là où, apres le renuerſement de la mienne,mon ame demeure debout. Perſonne ne me peut oſter ny diminuer mes vrays biens: i'ay fait cognoiſtre au contraire, qu'ils eſtoient augmentez, lors que dans mes eſcrits on a veu que mon eſprit auoit tiré du profit de mes pertes. Les afflictions ſont les pierres de touche, non ſeulement des conſciences des Chreſtiens, mais des cerueaux des hommes: ie ne veux point d'autre preuue de la bonne aſſiete du mien, que ce que i'ay reſpondu tout ſeul à dix ou douze furieux,qui ont entrepris de ſallir la belle reputation de la Royne Mere du Roy. Ce qui m'a vn peu ſoulagé dans mon trauail, eſt, que i'ay touſiours eſperé que bien toſt le iour de la verité fera cacher dans leurs nids tous ces oiſeaux de mauuais preſage, qui criallent dans la nuict des miſeres publiques, & ſe paiſſent de quelques vilaines tripailles qu'on leurs iette. Ie ſçay auſſi, qu'on ſe peut promettre toutes choſes de la Prouidence de Dieu. Eſtre ſage & patient vont rarement ſans recompenſe: peut eſtre que les violences qui m'ont fait ſortir de mon pays,me preparent vn retour fort honnorable: la miſere qu'on procure à vn homme de bien, iette ſouuent les fondemens d'vne plus grande felicité. Pour concluſion, arriuera ce que le Ciel ordonnera: mais des à preſent ie m'eſtime heureux en ma pauureté, lors que ie ſçay mieux que Sabin, que le Cardinal eſt mal-heureux dans ſon abondance. Cleonuille, plus digne de compaſſion que de cholere, n'aura pas deuiné ſur la fin de ſon diſcours,lors qu'il aſſeure, *qu'en liſant* Pag.748. & 749.
ſon eſcrit l'impatience m'emportera, & qu'elle ſe conuertira en fureur. Ie proteſte au contraire, que ſa lettre de Change
ne

ne m'a fourni qu'vn ſuiet de rire. Ie me ſuis mocqué de cent impoſtures que la cognoiſſance publique effacera. Ie me ſuis reiouy, de ce que la malice, qui eſt paſſée en freneſie, n'a rien à deſgorger de plus ſale que ce qu'elle a vomi; & qu'apres vingt & trois ans de ſeiour, & d'emploi honnorable dans Paris, ceux qui ont recherché ma vie, n'ont rien trouué qui luy puiſſe donner le moindre blaſme.

I'aſſeure que les iniures ne m'ont point eſmeu, mais que la charité m'a obligé à receuoir auec horreur ce diſcours de Sabin: *Ie n'aurois iamais eſcrit contre toy, ſi ie n'euſſe ſceu que cela te facheroit.* Pag. 748. Certes i'ay grande compaſſion de ce pauure homme: ſi la prudence ne iugeoit qu'il faut pardonner toutes leurs ſaillies à ceux qui ont perdu l'eſprit; la religion ne pourroit ſouffrir que Sabin, qui ſe dit Chreſtien, eſcriuit qu'il ne reprend point celuy qu'il pretend auoir failli auec intention de le corriger, & rendre meilleur; mais auec vn deſir de l'affliger, & de le ietter dans le deſeſpoir, s'il pouuoit. Ie loüe Dieu, de ce que les feux de la cholere de Sabin, qui ne peuuent bruler que des pailles, ſeruent pour raffiner & faire eſclater mon or, & que le plomb qu'il y veut meſler s'en va en fumée. Ie prie de tout mon cœur la bonté diuine, qu'elle le remette dans ſon bon ſens, & qu'il luy donne la grace de mieux emploier ſa plume, qu'il n'a fait iuſques à preſent. S'il continue de l'exercer contre moy, ie ne refuteray point les fols & les flatteurs auec mes eſcris; mais ie tacheray de contenter les ſages & les gens de bien auec mes actions.



[illegible] 2 — [illegible]
[illegible]
133 —
567.
606 — 6[illegible]4

